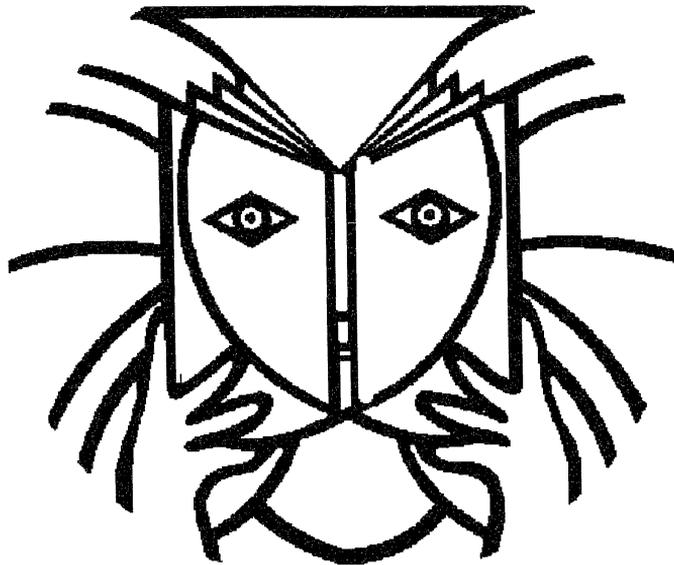




National Library  
of Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada



***Microfilmed 2001***

*for the*

***Rare Books Collection***

*of the*

**NATIONAL LIBRARY  
OF CANADA**

**OTTAWA**

***Microfilmed by  
the NATIONAL ARCHIVES  
OF CANADA***

***Microfilmé 2001***

*pour la*

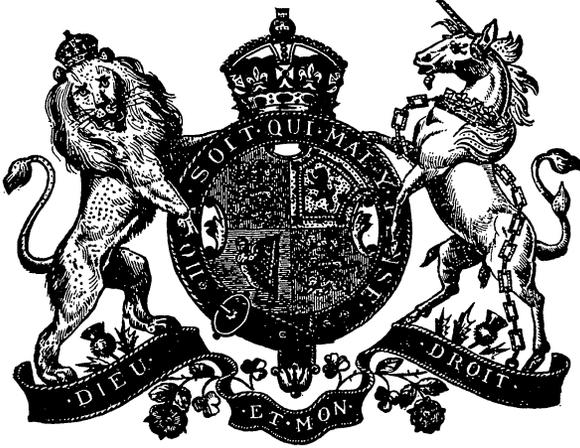
***Collection des Livres rares***

*de la*

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE  
DU CANADA**

**OTTAWA**

***Microfilmé par  
les ARCHIVES NATIONALES  
DU CANADA***



Department of the Secretary of State  
Library.

No. 7199

Room .....

Section .....

Shelf .....

# DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOLUME III.

CINQUIEME SESSION DU HUITIEME PARLEMENT

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

---

Session 1866.

---



---

VOLUME XXVI.

---

OTTAWA :  
IMPRIMES PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX.

# LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOL. XXVI.—SESS. 1866.

## CLASSÉS ALPHABÉTIQUEMENT.

Acte de Partage.....(No. 59).	Indemnité Seigneuriale.....(No. 55).
Acte des droits d'auteur.....(No. 16).	Inspection des Bateaux-à-vapeur.....(No. 28).
Agriculture.....(No. 5).	Instruments d'Agriculture.....(No. 56).
Asile d'Aliénés.....(No. 44).	Johnson, F. G.....(No. 15).
Avocats.....(No. 48).	Juges.....(No. 42).
Banques.....(No. 9).	Lambert, Thomas A.....(No. 17).
Barker, H.....(No. 58).	Maisons de la Trinité.....(No. 39).
Bestiaux, importation de.....(No. 29).	Maître Général des Postes.....(No. 2).
Biens des Jésuites.....(No. 21).	Mariages, Baptêmes et Sépultures.....(No. 7).
Bons du Chemin de fer Grand Tronc.....(No. 40).	Milice.....(No. 4).
Bons et Obligations.....(No. 13).	Mines et Minéraux.....(No. 25).
Bouées.....(No. 54).	Navigation de la Grande Rivière.....(No. 19).
Budget.....(No. 26).	Pêcheries.....(No. 36).
Caisse d'Economie de St. Roch.....(No. 51).	Pope, Richard.....(No. 49).
Canal de la Baie de Burlington.....(No. 47).	Port Dover.....(No. 34).
Chemins à Barrières.....(No. 37).	Port Stanley.....(No. 46).
Chemins de Fer.....(No. 11).	Prisons.....(No. 6).
Commerce.....(No. 43).	Prison de Niagara.....(No. 30).
Commissaires du Havre.....(No. 50).	Provinces de l'Amérique du Nord.....(No. 23).
Compagnies d'Assurance.....(No. 9).	Rapports Municipaux.....(No. 14).
Compagnie de la Baie d'Hudson.....(No. 33).	Régistrateurs.....(No. 8).
Cours de Loi et d'Equité.....(No. 60).	Santé Publique.....(No. 12).
Cours du Banc de la Reine et des Plaid's Communs.....(No. 22).	Service de la Frontière.....(No. 20).
Daoust, J. B.....(No. 31).	Service Public.....(No. 40).
Deputé Greffier de la Couronne, Montréal.....(No. 15).	Sorel.....(No. 53).
Dette de la Province.....(No. 35).	Statistiques Diverses.....(No. 10).
Ecole Industrielle.....(No. 24).	Ste. Angèle.....(No. 27).
Edifices Publics.....(No. 38).	St. Norbert d'Arthabaska.....(No. 57).
Education, Bas-Canada.....(No. 41).	Terres de la Couronne.....(No. 3).
Education, Haut-Canada.....(No. 45).	Terres du Clergé et de la Couronne.....(No. 32).
Examineurs du Service Civil.....(No. 52).	Timbres de Loi.....(No. 18).
Fortin, Pierre.....(No. 36).	Torrance, F. W.....(No. 15).
Frontière de Missisquoi.....(No. 61).	Travaux Publics.....(No. 1).
Hétu et Laflamme.....(No. 15).	Tremblay, J. N.....(No. 53).
	Volontaires, Rations, etc.....(No. 20).

---



---

# LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

---



---

## CLASSÉS PAR NUMÉROS ET EN VOLUMES.

---



---

### MATIERES DU VOLUME No. 1.

- No. 40... **BONS DU CHEMIN DE FER GRAND TRONC** :—Correspondance entre le ministre des finances et les agents provinciaux en Angleterre, au sujet de la remise des bons du chemin de fer Grand Tronc.  
(*Le document ci-dessus était inscrit comme étant le No. 40 des documents de la dernière session, mais il a été reçu trop tard pour être relié, et en conséquence il est relié avec les documents de cette session.*)
- No. 1... **TRAVAUX PUBLICS** :—Rapport du commissaire des travaux, publics pour l'année expirée le 30 juin 1865.
- No. 2... **MAÎTRE-GÉNÉRAL DES POSTES** :—Rapport du maître-général des postes, pour l'année expirée le 30 juin 1865.
- No. 3... **TERRES DE LA COURONNE** :—Rapport du commissaire des terres de la couronne, pour l'année expirée le 30 juin 1865, et pour le semestre expiré le 31 décembre 1865.

### MATIERES DU VOLUME No. 2.

- No. 4... **MILICE** :—Rapport de l'adjudant-général de la milice.
- No. 5... **AGRICULTURE** :—Rapport du ministre de l'agriculture, pour l'année 1865.

### MATIERES DU VOLUME No. 3.

- No. 6... **PRISONS** :—Rapport annuel du Bureau des inspecteurs des prisons, asiles, etc., pour l'année 1865.
- No. 7... **MARIAGES, BAPTÊMES ET SÉPULTURES** :—Rapports des,—de certains districts, etc. (*Pas imprimés.*)
- No. 8... **RÉGISTRATEURS** :—Rapports des registrateurs pour les comtés de Simcoe, Northumberland Ouest, Renfrew, Norfolk, Victoria, la cité d'Ottawa et Durham Est, indiquant les honoraires et émoluments reçus pour l'année expirée le 31 décembre 1865, en conformité de la clause 76 du chapitre 89 des statuts refondus pour le Haut-Canada.
- No. 9... **ASSURANCES** :—Rapports de certaines compagnies. [*Pas imprimés.*]  
**BANQUES** :—Rapports de certaines banques. [*Pas imprimés.*]
- No. 10... **STATISTIQUES** :—Diverses statistiques du Canada, pour l'année 1865.
- No. 11... **CHEMIN DE FER D'OTTAWA A PRESCOTT** :—Etat des recettes et dépenses du,—pour l'année expirée au 31 décembre 1865, avec un tableau du tonnage et des voyageurs transportés sur le chemin pendant la même période.  
**CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA** :—Recettes et dépenses du,—au 31 décembre 1865.
- No. 12... **SANTÉ PUBLIQUE** :—Proclamation déclarant maintenant en force l'acte intitulé ; "Acte relatif à la conservation de la santé publique," conformément à la section 8 du chapitre 38 des statuts refondus du Canada ; aussi, les règlements adoptés par le bureau central de santé, conformément à la section 5 du chapitre 38 des statuts refondus du Canada. [*Pas imprimés.*]

- No. 13... BONS ET OBLIGATIONS :—Etat détaillé des obligations et cautionnements enregistrés entre le 8 août 1865 et le 8 juin 1866, conformément à la section 22 du chapitre 12 des statuts refondus du Canada. [*Pas imprimé.*]
- No. 14... RAPPORTS MUNICIPAUX :—Pour le Bas-Canada, pour l'année 1865. [*Pas imprimés.*]
- No. 15... TORRANCE, F. W. :—Copie de tous documents reçus du juge des sessions trimestrielles de la paix, à Montréal, sur le rapport de W. F. Torrance, écr., commissaire enquêteur sur les faits se rapportant à la libération des prisonniers accusés d'avoir volé la banque de St. Albans. [*Pas imprimés dans les Documents de la Session.*]
- JOHNSON, F. G. :—Copie du rapport de F. G. Johnson, écr., commissaire enquêteur dans l'affaire du bureau du greffier de la couronne et de la paix, pour le district de Montréal. [*Pas imprimé.*]
- DÉPUTÉ-GREFFIER DE LA COURONNE ET DE LA PAIX, MONTRÉAL :—Copie de la correspondance relative à la nomination d'un député-greffier de la couronne et de la paix pour le district de Montréal. [*Pas imprimée.*]
- HÊTU ET LAFLAMME :—Copie de la plainte portée par M. L. O. Hêtu contre M. Rodolphe Laflamme, conseil de la reine. [*Pas imprimée.*]
- No. 16... DROITS D'AUTEUR :—Réponse à une adresse faisant voir quelles publications ont été enregistrées au bureau du régistrateur de la province, en vertu de l'acte des droits d'auteur, depuis la passation de l'acte 4 et 5 Victoria, chapitre 61. [*Pas imprimée.*]
- No. 17... LAMBERT, T. A. :—Informations touchant les limites accordées pour coupe de bois de la couronne à feu Thomas Alexander Lambert, de son vivant de Bécancour. [*Pas imprimées.*]
- No. 18... TIMBRES DE LOI.—Réponse à une adresse demandant certaines informations touchant les timbres sur les procédures judiciaires.
- No. 19... COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA GRANDE RIVIÈRE :—Réponse à une adresse,—Rapports faits par le département des Sauvages, et tous documents ou lettres qui peuvent avoir été échangés entre la corporation de la ville de Brantford et le gouvernement, au sujet de la compagnie de navigation de la Grande Rivière, pendant que cette compagnie était sous le contrôle de la dite corporation.
- No. 20... SERVICE DE LA FRONTIÈRE :—Etat des deniers payés pour le service de la frontière, depuis le 1er juillet 1860.  
—Etat des dépenses de la milice et de la police envoyées aux frontières.
- RATIONS ET BOIS DES VOLONTAIRES :—Etat indiquant toutes les soumissions reçues pour la livraison des rations et du bois de chauffage requis pour l'usage des volontaires envoyés à la frontière ouest, à dater du jour qu'ils ont été placés pour la première fois en service actif en 1865 ; aussi, les noms des personnes, s'il en est, qui ont livré des approvisionnements sans qu'il y eût de soumissions demandées pour cela par annonce publique, les prix auxquels ces rations et le dit bois de chauffage ont été fournis à chaque station respectivement, et les noms des officiers agissant au nom du gouvernement. [*Pas imprimé dans les Documents de la Session.*]
- No. 21... BIENS DES JÉSUITES :—Etat relatif aux biens des Jésuites, pour les six mois expirés au 31 décembre 1865.
- No. 22... COURS DU BANC DE LA REINE ET DES PLAIDS COMMUNS :—Règles pour les cours du Banc de la Reine et des Plaidés Communs pour le Haut-Canada, soumises à l'assemblée législative en conformité de la section 335 du chapitre 22 des statuts refondus du Canada. [*Pas imprimées.*]
- No. 23... PROVINCES DE L'AMÉRIQUE DU NORD :—Correspondance relative à l'Union des provinces de l'Amérique du Nord,

- No. 24... **ÉCOLE INDUSTRIELLE** :—Etat des meubles et immeubles possédés par la corporation de l'école d'industrie des petits enfants de la cité d'Hamilton, et de ses recettes et dépenses entre le 18 janvier 1865 et le 1er mai 1866, conformément à la 28e Victoria, chapitre 145, section 7.
- No. 25... **MINES ET MINÉRAUX** :—Copie de tous rapports faits durant l'année dernière par les officiers du département de la géologie au sujet des mines dans les townships du comté d'Hastings. [*Pas imprimés en français.*]
- No. 26... **BUDGET** :—Budget et budget supplémentaire des sommes requises pour le service de la province, durant l'année expirant au 30 juin 1867.
- No. 27... **STE. ANGÈLE** :—Etat de la population de la paroisse de Ste. Angèle au mois de janvier dernier. [*Pas imprimé.*]  
 — Copie des documents relatifs à l'érection civile de la paroisse de Ste. Angèle, dans le comté de Rouville. [*Pas imprimés.*]  
 — Copie des documents relatifs à l'érection civile de la paroisse de Ste. Angèle, dans le comté de Rouville. [*Pas imprimés.*]
- No. 28... **INSPECTION DES BATEAUX-A-VAPEUR** :—Etat contenant le nom du président du bureau des inspecteurs de bateaux-à-vapeur, le nom du secrétaire et de l'endroit où sont leurs bureaux ; les différents endroits de la province où les assemblées du bureau ont lieu, et les époques de ces assemblées ;—aussi, copie des règles et règlements approuvés par le gouverneur en conseil, pour l'inspection uniforme des bateaux-à-vapeur,—le choix des ports d'inspection, l'octroi des licences aux ingénieurs, et pour telles autres fins qu'il a jugé nécessaire.
- No. 29... **BESTIAUX, IMPORTATION DE** :—Copie des ordres en conseil et de la correspondance relative à l'importation des bestiaux.
- No. 30... **PRISON DE NIAGARA** :—Rapport indiquant le nombre des personnes incarcérées dans la prison de Niagara, durant chacune des années de 1861 à 1865 inclusivement. [*Pas imprimé.*]
- No. 31... **DAOUST, J. B.** :—Documents dans la cause de la Reine contre J. B. Daoust. [*Pas imprimés.*]
- No. 32... **TERRES DU CLERGÉ ET DE LA COURONNE** :—Etat indiquant les terres du clergé et de la couronne non vendues dans les townships de Finch, Roxborough, Cambridge, Russell, Cumberland et Clarence ; des états des terres du clergé et de la couronne dans les dits townships, non vendues, et au sujet desquelles il n'a pas été accordé de patentes. [*Pas imprimés.*]
- No. 33... **COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON** :—Etat, avec plans et description de toutes terres, s'il en est, louées, vendues ou qu'on est convenu de louer ou de vendre à la compagnie de la Baie d'Hudson ou à ses agents sur la rive nord des lacs Huron et Supérieur, et copies de tous ordres en conseil, et de toute correspondance échangée avec la compagnie ou ses agents au sujet de ces terres.
- No. 34... **PORT DOVER** :—Etat indiquant les noms des personnes qui ont soumissionné pour les réparations du havre de Port Dover, avec le montant de chaque soumission, et le montant dépensé pour ces réparations ; aussi, copie de toute la correspondance avec le département des travaux publics et les rapports à ce département, au sujet de tel havre, depuis l'achèvement des réparations durant la saison dernière ; aussi, un état des recettes provenant du dit havre les douze mois derniers. [*Pas imprimé.*]
- No. 35... **DETTE DE LA PROVINCE** :—Correspondance relative à la dette non consolidée de la province depuis 1865.

- No. 36... PÊCHERIES :—Documents relatifs aux pêcheries maritimes du fleuve et du golfe St. Laurent.  
 —Information relative aux pêcheries maritimes du fleuve et du golfe St. Laurent.  
 —Rapport de Pierre Fortin, écrivain, commandant l'expédition pour la protection des pêcheries du golfe St. Laurent, pour l'année 1865.
- No. 37... CHEMINS A BARRIÈRES :—Dernier rapport des commissaires des chemins à barrières de la rive nord de Québec.
- No. 38... EDIFICES PUBLICS :—Tableau des dépenses totales faites sur les édifices publics à Outaouais ; la somme requise pour les terminer, et le coût de leur entretien.
- No. 39... MAISONS DE LA TRINITÉ :—Comptes de la Maison de la Trinité de Québec, y compris le fonds des pilotes infirmes, les premiers finissant au 30 juin 1866, et les derniers au 31 décembre 1865.
- No. 40... SERVICE PUBLIC :—Tableau des nominations dans le service public depuis le 1er mai 1864.
- No. 41... EDUCATION, BAS-CANADA :—Rapport du surintendant de l'instruction publique pour le Bas-Canada, pour l'année 1865.
- No. 42... JUGES :—Réponse et réponse supplémentaire à une adresse demandant des renseignements sur les congés accordés aux juges du Bas-Canada, et au sujet de la tenue des cours. [*Pas imprimées dans les Documents de la Session.*]
- No. 43... COMMERCE :—Rapport des commissaires de l'Amérique Britannique du Nord nommés pour s'enquérir du commerce des Antilles, du Mexique et du Brésil.
- No. 44... ASILE D'ALIÉNÉS :—Correspondance et contrats, depuis le 1er mai 1864, au sujet du changement de propriétaires de l'asile des aliénés à Beauport, et au soutien des aliénés dans le dit asile.
- No. 45... EDUCATION, HAUT-CANADA :—Rapport annuel du surintendant de l'instruction publique pour le Haut-Canada, pour l'année 1865. [*Pas imprimé en français.*]
- No. 46... PORT STANLEY :—Etat indiquant la somme dépensée par le gouvernement jusqu'à présent pour le havre de Port Stanley. [*Pas imprimé en français.*]
- No. 47... CANAL DE LA BAIE DE BURLINGTON :—Copie de toutes correspondances, ordres en conseil et règlements généralement, relatifs au prélèvement et à la perception de péages sur le canal de la baie de Burlington ; aussi, un état des recettes et dépenses totales sur le dit canal pendant les dix années dernières. [*Pas imprimés.*]
- No. 48... AVOCATS :—Copie des papiers relatifs aux réclamations d'avocats représentant la couronne auprès de la cour du Banc de la Reine. [*Pas imprimés.*]
- No. 49... POPE, RICHARD :—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et Richard Pope, agent des mines de St. François. [*Pas imprimée.*]
- No. 50... COMMISSAIRES DU HAVRE :—Informations relatives à certaines opérations des commissaires du havre de Montréal. [*Pas imprimées.*]  
 —Certains actes des commissaires du havre de Montréal. [*Pas imprimés.*]  
 —Minutes des délibérations des commissaires du havre de Montréal, à leur assemblée du 18 janvier 1866. [*Pas imprimées.*]

- No. 51... CAISSE D'ECONOMIE DE ST. ROCH :—Copie de tous papiers, documents et témoignages dans l'enquête faite sur les causes de la suspension de la caisse d'économie de St. Roch. [*Pas imprimés dans les Documents de la Session.*]
- No. 52... SERVICE CIVIL :—Etat détaillé, indiquant la dépense se rattachant au bureau des examinateurs des candidats au service civil, encourue par le pays depuis 1857, le nombre de réunions tenues par ce bureau, le nombre de candidats qui se sont présentés à l'examen, le nombre de ceux qui ont obtenu des certificats de qualification, le nombre et les noms de ceux qui ont obtenu de l'emploi public, et les émoluments attachés à leurs places, les noms de ceux qui ont été employés au service public temporairement ou permanentement et qui n'ont jamais reçu de certificats de qualification du dit bureau d'examineurs, le temps pendant lequel ces personnes ont été employées et les émoluments attachés à leurs places respectives.
- No. 53... SOREL :—Etat des deniers empruntés au gouvernement par la ville de Sorel. [*Pas imprimé.*]
- No. 54... BOUÉES :—Etat des dépenses encourues par la Maison de la Trinité de Montréal pour le service des bouées en 1865 et 1866. [*Pas imprimé.*]
- No. 55... INDEMNITÉ SEIGNEURIALE :—Informations relatives à l'indemnité seigneuriale aux townships.
- No. 56 .. INSTRUMENTS D'AGRICULTURE :—Correspondance et documents au sujet des droits de douane sur certains instruments d'agriculture. [*Pas imprimés dans les Documents de la Session.*]
- No. 57... ST. NORBERT D'ARTHABASKA.—Correspondance relative aux cours des commissaires des petites causes. [*Pas imprimée.*]
- No. 58.. TREMBLAY, J. N., ET BARKER, H. :—Copies de toutes lettres, plaintes ou documents concernant l'omission des noms de J. N. Tremblay et H. Barker, écuers, de la paroisse de St. Bernard de Lacolle, de la dernière liste des commissaires pour la décision sommaire des petites causes pour cette paroisse. [*Pas imprimés.*]
- No. 59... ACTE DE PARTAGE :—Etat détaillé des deniers provenant de la vente d'immeubles, en vertu de l'acte de partage 20 Victoria, chapitre 65, et appartenant à des enfants inconnus ou à des absents, indiquant combien des dits deniers ont, de temps à autre, été placés en débetures du fonds d'emprunt municipal provincial consolidé, ou en effets publics consolidés canadiens, ou en tous autres effets publics, et indiquant le montant placé et non placé le 1er juillet 1865, et le taux de l'intérêt reçu en provenant. [*Pas imprimé.*]
- No. 60... COURS DE LOI ET D'EQUITÉ :—Copie de certaines statistiques judiciaires des diverses cours de loi et d'équité dans le Haut-Canada depuis 1849, jusqu'à la date de la présente réponse. [*Pas imprimées.*]
- No. 61... FRONTIÈRE DE MISSISQUOI :—Copie du rapport du commissaire nommé pour s'enquérir des pertes encourues sur la frontière de Missisquoi, en raison de la dernière invasion des Fénéens, et de la correspondance et des documents qui s'y rattachent.

# CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL

DU

BUREAU DES INSPECTEURS

# D'ASILES, PRISONS, ETC.,

POUR L'ANNÉE

# 1865.

.....  
Imprime par ordre de l'Assemblée Législative.  
.....



OTTAWA:  
IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX.  
1866.





## BUREAU DES INSPECTEURS D'ASILES, PRISONS, ETC.,

OTTAWA, 12 mai 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre ci-joint pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, conformément aux dispositions du chap. 110 des Statuts Réfondus du Canada, le rapport du Bureau des Inspecteurs d'Asiles, Prisons, etc., pour l'année 1865, accompagné des appendices ordinaires.

Le rapport général du Bureau est suivi d'un appendice spécial contenant copies de deux dépêches adressées à Son Excellence le gouverneur-général par le Secrétaire d'Etat pour les colonies, au sujet des prisons du Canada, se rattachant généralement à leurs administration et discipline en cette province.

La lettre adressée au Secrétaire du Gouverneur par le Bureau, au sujet de ces dépêches, est aussi insérée dans l'appendice spécial.

Les rapports spéciaux des inspecteurs suivent l'appendice spécial.

Les appendices ordinaires contiennent les rapports annuels fournis au Bureau par ceux qui ont la direction des institutions suivantes :—

1. Quarantaine.
2. L'hôpital de marine et des émigrés, Québec.
3. Asile des aliénés de Beauport.
4. Asile des aliénés de St. Jean.
5. Asile provincial des aliénés de Toronto.
6. Asile des aliénés d'Orillia.
7. Asile des aliénés de Malden.
8. Asile des aliénés de Rockwood.
9. Pénitencier provincial, Kingston.
10. Prison de réforme, B.-C.
11. Prison de réforme, H.-C.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

E. A. MEREDITH,

*Président du Bureau.*

A l'Honorable Secrétaire Provincial.

## TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Rapport général.....	5
Appendice spécial.....	42
Rapport spécial de M. E. A. Meredith.....	47
Do        M. J. M. Fertés.....	51
Do        M. Terence J. O'Neill.....	59
Do        Dr. F. Z. Tassé.....	77

### APPENDICE AU RAPPORT.

Rapport sur l'hôpital de la Quarantaine, Grosse-Isle.....	3
Rapport annuel de l'hôpital de Marine, Québec.....	10
Do        l'asile des aliénés de Beauport.....	12
Do        l'asile provincial des aliénés, à St. Jean, C.-E.....	14
Do        l'asile provincial des aliénés, Toronto.....	26
Do        la succursale de l'asile des aliénés, à Orillia.....	47
Do        l'asile des aliénés de Malden.....	55
Do        l'asile des aliénés de Rockwood.....	66
Do        pénitencier provincial.....	69
Do        sur la prison de réforme, B.-C.....	98
Do        sur la prison de réforme, H.-C.....	102

# CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL

DU

BUREAU DES INSPECTEURS

## D'ASILES, PRISONS, ETC.,

POUR L'ANNÉE 1865.

*A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Gouverneur-Général de l'Amérique-Britannique du Nord, etc., etc., etc.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Le Bureau des Inspecteurs a l'honneur de soumettre, pour l'information de Votre Excellence, en vertu des dispositions du chapitre 110 des statuts refondus du Canada, son cinquième rapport annuel sur l'état des différentes institutions de bienfaisance et pénales placées sous sa surveillance.

Voici un sommaire des institutions comprises dans ce rapport :—

DE BIENFAISANCE.		PÉNALES.	
Etablissement de la Quarantaine.....	1	Pénitencier.....	1
Hôpital de marine et des émigrés.....	1	Prisons de réforme.....	2
Asiles d'aliénés.....	7	Prisons communes.....	55
Total.....	9	Total.....	58

L'on verra par ce sommaire qu'il comprend six espèces d'institutions tout à fait distinctes ; trois tombent dans la catégorie générale des institutions de bienfaisance et trois dans celle des institutions pénales, et leur nombre total n'est pas de moins de 67, dont neuf sont de bienfaisance et 58 pénales.

Dans leur rapport de 1864, les inspecteurs attiraient l'attention sur la vaste étendue de pays sur laquelle ces institutions étaient disséminées, et sur le nombre de visites annuelles qu'ils avaient à faire à chacune d'elles, afin que le public pût juger du travail physique qu'ils avaient à faire et du temps qu'ils devaient nécessairement employer aux inspections exigées par la loi.

Si, à part cela, l'on examine la diversité de ces six catégories d'institutions, l'étendue et l'importance de plusieurs d'entre elles, ainsi que la variété infinie et le nombre des questions qui se présentent constamment à leur égard, l'on reconnaîtra que les devoirs des inspecteurs sont onéreux, variés et remplis de responsabilité. De fait, après une autre année d'expérience dans l'accomplissement des devoirs de leur charge, les inspecteurs se croient justifiables de dire que le nombre réduit des membres qui composent le Bureau—quatre—n'est pas suffisant pour l'accomplissement du travail exigé d'eux, d'autant plus que l'un des membres actuels est, à cause de la nature de ses devoirs comme secrétaire et président du Bureau, ainsi qu'à cause de ses autres devoirs officiels comme sous-secrétaire provincial, dans l'impossibilité de s'absenter du siège du gouvernement pendant plus de deux ou trois semaines à la fois, ce qui fait qu'il n'y a en réalité que trois inspecteurs pour se partager l'énorme quantité d'ouvrage et de voyages qu'il faut faire pendant l'année.

Les tableaux statistiques ordinaires sont ci-annexés. L'on trouvera dans ces tableaux non seulement un état des mouvements de toutes les institutions ci-dessus énumérées, mais aussi un état des revenus et des dépenses de chacune d'elles, ainsi que plusieurs autres renseignements importants pris des archives et rapports de ces diverses institutions pour l'année 1865.

STATISTIQUES relatives aux Institutions soutenues exclusivement par la Province.

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

	Restant au 31 déc., 1864.	Admis en 1865.	Nombre total en 1865.	Renvoyés en 1865.	Décédés.	Nombre moyen en 1865.	Restant au 31 déc., 1865.	Dépense totale.	Payé par la Province.
								\$	cts.
Asile provincial des aliénés, Toronto.....	388	96	588	74 <sup>a</sup>	27	469	407	56979	57
Succursale de l'Université, do.....	76							7218	48
Do do do Orillia.....								15450	22
Asiles de Malden.....	285	21	266	145	10	236	232	27920	82
Do Rockwood.....	95	55	130	12	2	108	116	20694	91
Do Beaufort.....								82628	49
Do St. Jean.....	55	1450	1505	1389	40	76	76	16103	88
Hôpital de Marine, Québec.....		33	33	30	3			22245	00
Hôpital de la Grosse-Île.....								5347	73

INSTITUTIONS PENALES.

	Restant au 31 déc., 1864.	Admis en 1865.	Nombre total en 1865.	Renvoyés en 1865.	Décédés.	Nombre moyen en 1865.	Restant au 31 déc., 1865.	Dépense totale.	Payé par la Province.
								\$	cts.
Pénitentier provincial.....	729	276	1005	220	10	752	774	122453	98
Réforme du Haut-Canada.....	134	66	200	46		144	154	30371	42
Réforme du Bas-Canada.....	77	24	101	79 <sup>d</sup>	1	79	81	22063	22
								80291	78
								29750	95
								20730	23

<sup>a</sup> Ce chiffre comprend une évation.  
<sup>b</sup> Ce chiffre comprend trois évations.  
<sup>c</sup> La différence entre cette somme et celle de la colonne précédente est comblée par les malades payants et autres sources de revenus.  
<sup>d</sup> Ce chiffre comprend une évation.

Les tableaux statistiques qui se rapportent aux prisons communes, et qui contiennent beaucoup de renseignements importants, dont il n'a pas encore été fait de tableau, se trouvent avant la partie de ce rapport qui traite des prisons communes.

## INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

### ETABLISSEMENT DE LA QUARANTAINE, GROSSE-ILE.

Les immigrants de l'année dernière jouissaient d'une santé remarquablement bonne. De fait, l'on croit que les statistiques de cette année peuvent soutenir une comparaison favorable avec celles de n'importe quelle année depuis l'établissement de la Quarantaine en 1832. Cette amélioration dans l'état sanitaire des immigrants est d'autant plus satisfaisante qu'elle ne peut être regardée seulement comme accidentelle, mais plutôt comme le résultat de changements opérés graduellement, depuis quelques années, dans les dispositions sanitaires des navires qui transportent les émigrés en ce pays, et de la meilleure qualité des vivres qui leur sont servis durant le voyage. Les remontrances réitérées de l'agent en chef d'immigration à Québec, M. A. C. Buchanan, ont été pour beaucoup, croyons-nous, dans l'accomplissement de ces réformes en faveur des pauvres émigrés.

Le tableau ci-joint contient quelques statistiques intéressantes relativement à l'établissement de la Quarantaine depuis cinq ans.

Année.	No. d'immigrants.	Inspectés à la Quarantaine*	Admis à l'hôpital.	Décédés à l'hôpital.	Décédés durant le voyage.	Coût.
1861	19923	8059	341	25	132	\$4700 25
1862	22176	7780	367	58	243	5389 66
1863	19419	.....	44	1	32	6095 76
1864	19147	8298	60	9	60	4673 00
1865	21355	5334	33	3	38	5347 73

Les chiffres ci-dessus induiraient cependant en erreur, sous certains rapports, sans quelques explications.

L'immigration de 1863, par exemple, paraît avoir été plus saine qu'elle ne l'a été en réalité. Cela provient de ce que durant cette année pas moins de 20 navires ayant des malades à bord éludèrent la Quarantaine et débarquèrent leurs malades à Québec.

Il faut aussi se rappeler qu'en 1862 et 1863 les règlements de la Quarantaine furent très-relâchés, et en conséquence les admissions à l'hôpital et les décès à la Grosse-Ile furent réduits en proportion.

Pour démontrer l'utilité de la Quarantaine, l'on peut mentionner qu'en 1862 et 63, lorsque la rigidité des règlements de Quarantaine fut relâchée, les maladies contagieuses sévirent beaucoup plus que d'habitude dans les diverses parties de la province, et le médecin surintendant de la station de la Quarantaine n'hésita pas à dire que "le grand nombre de ces maladies pouvait être attribué à la négligence des moyens qui jusqu'ici ont servi à arrêter à la Grosse-Ile tous immigrants malades."

Le médecin en charge dit que dans l'attente d'une invasion du choléra durant l'été prochain, il s'est efforcé, autant que les moyens placés à sa disposition le lui permettaient, de mettre l'hôpital et les autres édifices de l'île dans un état convenable pour la réception des malades.

Le Bureau croit inutile de discuter les recommandations faites par le surintendant au sujet des mesures préventives qui devaient être adoptées pour protéger le pays, autant que possible, contre les ravages de cette terrible épidémie, si malheureusement elle atteignait nos rives. Le devoir plein de responsabilité de veiller sur la santé publique a été spécialement assigné par le gouvernement au département du ministre de l'agriculture et de l'immigration, et le Bureau sait parfaitement que ce département a déjà pris cet important

\* Ce chiffre comprend aussi ceux qui ont été débarqués dans la partie saine de l'île.

sujet en sérieuse considération, et est convaincu de la nécessité d'accroître la sévérité des règlements de Quarantaine à la Grosse-Ile.

#### HÔPITAL DE LA MARINE ET DES ÉMIGRÉS.

Cette institution, destinée dans l'origine, comme son nom l'indique, à l'usage exclusif des marins et des émigrés, a été converti en hôpital depuis quelques années, et est ouverte aux pauvres de Québec et des environs, résidants ou étrangers.

Le tableau suivant indique le nombre de malades de chaque catégorie admis à l'hôpital durant chacune des six dernières années :—

Année.	Marins.	Immigrants.	Résidants.	Total.
1860	611	28	189	828
1861	749	94	325	1168
1862	632	111	410	1153
1863	931	153	549	1633
1864	722	106	607	1435
1865	838	101	566	1505

En outre des 1,505 malades qui ont été traités dans l'hôpital, 630 personnes (dont 146 matelots ou immigrants et 484 résidants) ont reçu des remèdes et des avis comme malades du dehors. Cette catégorie de malades a été moindre que d'habitude l'année dernière. En 1863, il y en avait eu 1,320.

Le nombre total des malades, internes et externes, en 1865, a donc été de 2,135. Sur ce nombre, 1,085 étaient des matelots ou des immigrants, 1,050 résidants.

Les frais de chaque malade ont été de près du dixième de plus que ceux de l'année précédente. Cette augmentation est en partie due au fait que la moyenne du séjour des malades dans l'hôpital a été d'un sixième de plus qu'en 1864, et en partie à la somme considérable dépensée durant l'année en drogues et médecines.

Les travaux de réparation et d'amélioration des égoûts ont été considérables durant l'année, et il a été dépensé environ \$500 à cet effet.

Ces améliorations ne peuvent manquer de produire un effet sur l'état sanitaire de l'institution. Auparavant, les syndics se plaignaient avec raison des mauvaises odeurs qui infestaient souvent l'édifice. L'on croit que l'on a remédié en très-grande partie à cette grave déféctuosité.

L'institution fut visitée et soigneusement inspectée quatre ou cinq fois durant l'année, par un ou plusieurs inspecteurs, et chaque fois elle a été trouvée dans un état de propreté et d'odeur admirables.

#### ASILES D'ALIÉNÉS DU BAS-CANADA.

##### ASILE DE BEAUPORT.

Il n'y a pas eu de réunion formelle du Bureau à cet asile dans le cours de l'année, mais l'institution a été visitée et soigneusement inspectée en plusieurs occasions par un ou plusieurs inspecteurs.

L'on se rappellera qu'en 1864, les propriétaires de cette institution bâtirent une grande et jolie addition à l'édifice principal. Cette addition, qui se composait d'un corps de bâtiment avec deux ailes, fut terminée et occupée par les malades en 1864.

Voyant que cet agrandissement ne répondait pas encore aux demandes d'admission toujours croissantes, les propriétaires commencèrent, dans l'automne de 1864, la construction d'une grande bâtisse à quelque distance de l'édifice principal, et tout à fait détachée de celui-ci, qui pourra recevoir environ 300 malades.

Cette bâtisse détachée, qui est située presque sur l'emplacement de l'ancienne maison de Richardson, fut poussée avec beaucoup de vigueur, et en avril dernier elle était suffisamment avancée pour permettre d'y recevoir 100 malades, pris de l'édifice principal, qui était alors beaucoup trop encombré ; et dans le mois de septembre, tous les hommes furent transférés dans la nouvelle bâtisse.

Les propriétaires ont résolu, sagement suivant les inspecteurs, de consacrer la nouvelle bâtisse exclusivement aux hommes, et de réserver l'ancien édifice à l'usage exclusif des femmes. Cette séparation des sexes produits des avantages évidents.

La nouvelle bâtisse contient en elle-même tout ce qui est nécessaire pour un asile indépendant, puisqu'elle a ses cuisines, ses réfectoires, ses infirmeries et ses promenades.

Les inspecteurs, tout en félicitant les propriétaires de l'achèvement de cette belle et coûteuse bâtisse, et en reconnaissant volontiers la solidité de l'ouvrage, ne peuvent s'empêcher de manifester leur désapprobation de ce que l'on ait ici, ainsi que dans l'ancien édifice, placé les dortoirs dos à dos, comme des cellules de prison. Si le plan des bâtisses avait été soumis à l'approbation du gouvernement, ainsi que les inspecteurs le recommandaient, ils sont certains que cette disposition des dortoirs n'aurait pas été sanctionnée.

Les propriétaires profitèrent de l'occasion que leur offrait le déplacement des aliénés de la bâtisse principale pour y faire des réparations et changements très-nécessaires dans l'intérêt de la salubrité de l'édifice. L'état des mansardes en particulier a été considérablement amélioré. L'une des deux rangées de lits pour les malades qui, auparavant, étaient placées, le long des deux côtés des mansardes sous le toit, et que les inspecteurs ont toujours condamnées comme n'étant pas convenables pour des aliénés, a été complètement enlevée, et des fenêtres ont été percées sur les côtés. L'autre rangée a été considérablement améliorée en faisant de deux lits un seul par l'enlèvement de la cloison qui les divisait. Mais bien que la condition des mansardes ait été ainsi améliorée, surtout sous le rapport de la ventilation, les inspecteurs sont néanmoins encore d'avis que cette partie de l'édifice ne sera jamais convenable pour le logement des aliénés.

La promenade attachée à l'édifice a été considérablement agrandie durant l'année, et l'on en a fait une aussi grande en rapport avec la nouvelle bâtisse pour l'usage des hommes. Ces promenades closes, qui sont destinées à l'usage des malades que l'on ne peut laisser errer en liberté sur la propriété, sont admirablement adaptées à ce but, très-agréablement situées et ombragées d'un grand nombre de magnifiques arbres forestiers.

#### *Administration.*

Dans le cours de l'été, le Dr. Landry, qui en 1864 était devenu l'un des co-propriétaires de l'institution, abandonna tout à fait sa nombreuse et lucrative clientèle pour consacrer son temps exclusivement à l'asile. Les malades ont ainsi les services de l'un des médecins les plus capables et les plus expérimentés du Canada, et cette circonstance fut d'autant plus heureuse que le Dr. Catellier, qui avait agi depuis quelque temps comme médecin résidant, quitta l'asile dans le cours de l'année, et l'institution fut privée de médecin résidant pendant quelque temps. La vacance causée par la retraite du Dr. Catellier fut bientôt remplie par la nomination du Dr. Pickup.

Dans le cours de l'année dernière, le gouvernement a résolu de nommer un médecin visiteur pour cette institution, lequel doit être nommé par Votre Excellence, mais payé par les propriétaires. Le Dr. Roy, de Québec, fut nommé à cet emploi ; mais avant la fin de l'année, ce monsieur devint l'un des co-propriétaires, à la place du Dr. Douglas, qui cessa alors d'avoir un intérêt pécuniaire dans l'établissement. Le Dr. Douglas était l'un des fondateurs de l'asile, et y a toujours été intimement attaché. La perte de sa longue expérience et de son habileté reconnue est vivement sentie par ceux sur lesquels retombe aujourd'hui l'administration des affaires de ce qui est devenu le plus grand asile des aliénés du Canada, lequel a pris le caractère d'une importante institution provinciale.

Tout en admettant volontiers que l'asile de Beauport a été un grand bienfait pour le pays, les inspecteurs ne peuvent cacher leur conviction que le principe sur lequel il est établi est faux en lui-même. Il est mal, suivant eux, comme règle générale, de confier des aliénés à des particuliers pour une considération pécuniaire. Dans les asiles soutenus

par l'Etat, le médecin aliéniste n'a aucun intérêt qui soit contraire à celui des malades confiés à ses soins. Mais dans les asiles possédés par des particuliers, le cas est bien différent. Ici il est évidemment de l'intérêt des propriétaires ou des entrepreneurs de dépenser le moins possible pour la nourriture et l'entretien des malades, et d'en tirer le plus de profits possibles sous forme de travail ; d'un autre côté, il est de l'intérêt des malades d'être abondamment et même généreusement nourris, et de n'être pas tenus, et encore moins forcés, de travailler plus fort ou plus longtemps qu'ils ne le désirent. L'on ne peut s'attendre à ce qu'un système fonctionne d'une manière satisfaisante lorsque les intérêts des parties intéressées sont aussi diamétralement opposés.

S'il n'est résulté aucun inconvénient grave, dans le cas de l'asile de Beauport, de ce défaut inhérent au système des asiles particuliers, cela est dû seulement à l'honorabilité des messieurs qui jusqu'ici ont été chargés de l'administration et du contrôle de l'institution.

Les inspecteurs croient qu'il n'est que juste d'ajouter que, lors de leurs fréquentes visites, ils ont toujours trouvé l'asile en bon ordre et très-propre, et que, autant qu'ils ont pu en juger, le nouvel intendant et la nouvelle matrone, M. et Mme. Vincelette, paraissent remplacer dignement les anciens, M. et Mme. Wakeham.

#### ASILE DE ST. JEAN.

Cette institution a été fréquemment visitée durant l'année par un ou plusieurs des inspecteurs, et une assemblée du Bureau y a eu lieu le 25 octobre.

C'est à l'occasion de cette visite du Bureau à l'institution que les inspecteurs ont appris avec quelque surprise que depuis la visite précédente de l'un d'entre eux, faite le 10 août, le surintendant avait pris sur lui d'ordonner la construction de la bâtisse détachée dont il parle dans son rapport, destinée à recevoir une vingtaine de malades malpropres. Les inspecteurs trouvèrent cette bâtisse terminée et occupée lors de leur visite du mois d'octobre. Bien que les inspecteurs fussent bien convaincus que le médecin surintendant n'était animé que par des motifs d'humanité et de philanthropie en faisant construire cette bâtisse, ils se sont vus contraints de désapprouver cette conduite, non seulement parce que le surintendant, avant d'encourir des dépenses à cet effet, aurait dû obtenir la sanction du Bureau et du gouvernement, mais aussi parce qu'ils étaient fortement d'opinion que l'on ne devait pas augmenter le nombre des malades déjà réunis sur le terrain très-rétréci (environ deux arpents) qui forme toute la propriété de l'asile, et de plus parce qu'il n'est pas sage, vu que l'édifice actuel n'est que temporaire et doit être abandonné le plus tôt possible, de dépenser de l'argent sur l'établissement au-delà de ce qui est absolument nécessaire pour le rendre confortable pour les malades.

Les mêmes raisons qui ont forcé les inspecteurs de désapprouver la construction de cette bâtisse les ont aussi porté à refuser de recommander au gouvernement de faire la dépense que réclame le médecin surintendant pour l'érection d'une nouvelle salle commune pour les malades.

L'on verra, par les tableaux statistiques qui forment partie du rapport, que le nombre des malades était de 64 au commencement de l'année, et de 77 à la fin. Le nombre des décès durant l'année a été de 13, et celui des renvois a aussi été de 13.

Les tableaux que donne le surintendant, et qui indiquent l'espoir de guérison probable des 77 malades qui restaient dans l'asile au commencement de l'année, sont loin d'être encourageants,—car il dit que 47 cas sont absolument incurables, 18 sont presque désespérés, et 12 seulement guériront probablement.

Les inspecteurs regrettent beaucoup que les tableaux soigneusement préparés par le surintendant de cet asile, et transmis avec son rapport pour 1864, n'aient pas été, par un accident quelconque, imprimés avec leur rapport. Il leur est impossible d'expliquer comment cet accident a pu arriver.

---



---

 ASILE DES ALIÉNÉS DU HAUT-CANADA.
 

---

## ASILE PROVINCIAL, TORONTO.

Le Bureau a visité cette institution et l'a examinée dans toutes ses parties aux mois de février, mai et octobre. Dans chacune de ces visites, il y a même passé plusieurs jours afin de la mieux apprécier, et dans les intervalles qui se sont écoulés entre ces visites, cet asile a vu souvent arriver un et quelque fois plusieurs des inspecteurs.

Les inspecteurs éprouvent beaucoup de plaisir à exprimer de nouveau leur entière satisfaction de la manière dont les affaires de cette vaste institution continuent à être conduites par son surintendant médical, dont l'habileté ne le cède ni au zèle ni à l'expérience.

Le tableau général qui accompagne ce rapport nous montre que dans l'asile de Toronto et sa succursale le chiffre de la mortalité pendant l'année est resté bien plus bas que de coutume, résultat qui semble vraiment extraordinaire quand on sait que l'institution principale a été visitée cette année par trois formidables épidémies : la petite vérole, les fièvres typhoïdes et la rougeole—le premier de ces fléaux fit son apparition dans l'asile en mars, le second en avril et le dernier en décembre. Par bonheur, il n'y a pas eu un seul décès causé par ces maladies ordinairement si fatales aux institutions de cette sorte. Le chiffre de la mortalité, sur 568 patients, a été de 25, ou environ 4.4 pour cent.

Quand nous considérons qu'au moment où ces épidémies ont éclaté dans l'institution principale et sa succursale, qu'elles étaient l'une et l'autre encombrées, nous devons de tout cœur nous unir au surintendant pour remercier la Providence de sa grande miséricorde envers ces pauvres êtres, et nous devons aussi reconnaître, par esprit de justice envers le surintendant, qu'après la Providence, c'est lui qui a arrêté ces terribles épidémies en prenant dès leur apparition dans l'asile des mesures promptes, énergiques et judicieuses.

Les inspecteurs ont remarqué avec chagrin, dans leur visite en mai, que la santé du surintendant s'était affaiblie, et ils l'ont pressé de se décharger pour quelque temps du poids fatigant de ses pénibles et incessants devoirs. Pour obéir à ces sollicitations du Bureau, il a prié Votre Excellence de lui permettre de s'éloigner de l'institution de temps à autre, et pour de courte période seulement. Cette permission lui a été accordée très-volontiers, et bien qu'il n'en ait usé qu'avec discrétion, les inspecteurs sont heureux de constater que la santé de cet officier important s'était déjà beaucoup améliorée avant la fin de l'année. Plus tard, l'habile matrone, Mlle. Parke, a dû aussi, sur l'invitation pressante du surintendant, prendre une vacance d'une quinzaine de jours, pour remettre sa santé. Remarquons bien en passant que cette vacance est la première que se permet Mlle. Parke depuis 1854.

Durant cette année le Bureau et le surintendant se sont sérieusement occupés de la ventilation de la bâtisse. Le résultat de leurs délibérations a été l'établissement de tuyaux de ventilation dans plusieurs appartements et corridors, et la pose de deux ventilateurs Griffith à vis d'Archimède sur les principales cheminées d'appel de la bâtisse, et la ventilation de l'asile a été ainsi, à très peu de frais, fort améliorée.

Le surintendant a consacré une grande partie de son rapport à discuter un système général de pourvoir aux besoins des patients susceptibles d'être guéris et des incurables. Comme il sera, dans un autre endroit du présent document longuement question de cette partie du rapport du surintendant, il suffira ici d'en indiquer la substance.

Le surintendant, dans son rapport, traite au long les causes de la folie. Il signale plusieurs erreurs où l'on tombe généralement au sujet de cette question si palpitante d'intérêt, et répète ce qu'il a déjà autrefois exprimé en d'autres termes : "Que plusieurs causes supposées toutes puissantes, à produire la folie, et entre autres celles qui n'agissent que sur le moral, ne le sont probablement que fort peu." Il prétend que des rapports étendus et prolongés avec les aliénés ne peuvent manquer de nous amener à conclure que la folie n'a guère d'autres causes que des causes physiques, et que la première chose à faire pour guérir l'esprit est de rendre la santé et la vigueur au corps. "En vérité," ajoute-t-il, "le secret principal du succès quand on veut guérir la folie se trouve dans un bon morceau de bœuf et dans l'abondance des autres substances nutritives."

En parlant des causes générales de la folie, le surintendant a appuyé longuement et fortement sur une cause d'un caractère physique dont personne, à part ceux qui sont à la tête des asiles, connaît la pernicieuse et croissante influence, et dont personne toutefois n'ignore complètement l'existence, et ses rapports avec l'insanité. Cette cause de folie dont nous parlons est appelée par le surintendant médical "honteuse peste morale"—vice secret! Nous ne souillerons pas nos pages des paroles qu'il faudrait employer pour qualifier ce fléau, mais quand nous lisons que la moitié des lits de l'une des divisions de l'asile de Toronto, et un bon nombre de ceux des autres parties, sont occupés par de dégoutants incurables, qui se sont eux-mêmes réduits à ce pitoyable état en s'abandonnant à ce vice odieux, nous ne pouvons qu'applaudir au courage avec lequel le surintendant a entrepris la tâche de dévoiler ce fléau moral et physique, fléau qui, comme il fait observer, ne fait pas ses plus nombreuses victimes parmi les ignorants et les grossiers, mais dans les classes les plus respectables et les plus éclairées.

Les observations du surintendant médical au sujet de cette importante question sociale, seront certainement jugées dignes d'être lues avec une sérieuse attention; et nous les recommanderons spécialement à ceux qui sont chargés de quelque manière de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse, soit comme parents, gardiens ou instituteurs. Il leur sera utile de bien considérer si la naissance de ce vice détestable n'est pas dû, comme incline à le croire le surintendant médical, aux exigences et aux freins trop sévères qu'imposent l'instruction et la société modernes.

Les inspecteurs félicitent le pays sur les mesures qui ont été prises enfin, pour l'achèvement de cette importante institution provinciale, d'après le plan primitif, autant du moins que le plan général de l'asile est concerné.

Le surintendant médical et les inspecteurs, dans leurs rapports respectifs, ont maintes fois appuyé sur l'extrême nécessité de bâtir les ailes de ce bel édifice, non-seulement afin de pouvoir donner plus de confort aux aliénés—(ce qui, d'après tout, serait nécessaire)—mais aussi afin de compléter l'asile qui, sans ailes, ne permet pas de classer les patients, chose considérée aujourd'hui comme essentielle à l'efficacité d'un asile où l'on a pour but de guérir les aliénés.

La législature ayant octroyé la somme de \$25,000, pendant la dernière session, pour la construction des ailes projetées de l'asile de Toronto, les inspecteurs, de concert avec le surintendant, se sont empressés de prendre les mesures préliminaires nécessaires pour faire commencer les travaux.

En conséquence, les inspecteurs ont passé plusieurs jours à l'asile afin de discuter avec le surintendant médical et l'architecte de l'asile, les plans originaires préparés par M. Howard, de Toronto. Observons en passant que le Bureau est d'avis que M. Howard mérite de grandes louanges au sujet de ces plans qui ont été préparés avec un grand soin et après une étude approfondie de l'architecture des asiles. Il a paru désirable, toutefois, de modifier dans quelques légers détails les plans des ailes projetées, et d'ajouter au dessin original deux infirmeries séparées, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes. L'apparition fréquente à l'asile, pendant ces dernières années, d'épidémies alarmantes, a malheureusement rendu évidente la nécessité de bâtir ces infirmeries séparées.—Prions Dieu que durant cette année rien ne nous rende plus évident cette triste nécessité.

Avant de terminer les modifications et les changements précis qu'il fallait faire dans les plans, les inspecteurs ont jugé prudent d'envoyer l'architecte de l'asile, M. Tully, visiter quelques uns des asiles modèles des États voisins, afin de se mettre au fait des améliorations qui ont eu lieu dans les détails de l'architecture des asiles. L'architecte a accompli cette tâche à peu de frais et à l'entière satisfaction des inspecteurs. Les renseignements qu'il a recueillis dans sa visite aux asiles des États, l'ont beaucoup aidé dans la préparation des nouveaux plans des asiles et des hôpitaux. Les inspecteurs, le surintendant médical et l'architecte n'ont rien épargné pour rendre ces plans aussi parfaits que possible sous tous les rapports et qu'ils soient bientôt prêts afin de ne pas retarder inutilement à commencer les travaux de construction. L'architecte a pu, dès le mois d'octobre, demander des soumissions pour les travaux, et tout était prêt de bonne heure cette année pour les commencer.

## ASILE DES ALIÉNÉS DE ROCKWOOD.

Le Bureau, à chacune de ses réunions trimestrielles au pénitencier, a soigneusement visité cette institution. Elle a aussi été visitée dans les intervalles par l'inspecteur qui faisait au pénitencier la visite mensuelle d'obligation. En tout temps cet asile a été trouvé dans un état de propreté et d'ordre admirable.

Les inspecteurs ont fait, dans leur rapport de l'an dernier, des compliments bien mérités à M. Coverdale, l'architecte chargé d'élever ce bel et vaste édifice. Cette année ils ont le triste devoir d'annoncer sa mort. Possédant parfaitement la connaissance de tout ce qui se rattachait à la bâtisse, profondément dévoué à ses devoirs, et infatigable dans sa surveillance des travaux, sa mort arrivée avant l'achèvement de l'asile, est pour le public un évènement fort regrettable. Il sera difficile en effet de trouver un serviteur public plus fidèle, plus dévoué et plus consciencieux. Son fils qu'il employait comme commis de ses travaux, et qui était parfaitement au courant de ses vues et de ses intentions, a été, sur la recommandation du Bureau, nommé par Son Excellence pour lui succéder comme architecte de l'asile. Il paraît douteux qu'un seul homme puisse suffire à la surveillance de travaux aussi étendus, et les inspecteurs ne seraient pas surpris s'il devenait nécessaire d'adjoindre à M. Coverdale quelqu'un qui pût l'aider dans ces importants devoirs.

Avant l'expiration de 1864, on a transféré 22 hommes aliénés de l'asile temporaire du pénitencier, dans l'aile est de la succursale de Rockwood; il en restait encore 48 dans le misérable soubassement du pénitencier. Le 24 mars dernier, cette aile de l'asile de Rockwood était assez avancée pour qu'on pût y transférer le reste des aliénés qui étaient dans le pénitencier. Ce transfert s'est opéré sans que les malades eussent à souffrir le moindre accident.

Dans leur rapport pour 1864, les inspecteurs exprimaient l'espoir que le transfert des aliénés, de leurs appartements misérables et solitaires du pénitencier, dans l'asile élevé et salubre de Rockwood, aurait le meilleur effet sur leur santé en général. Le rapport du surintendant confirme leurs prévisions. "En 1864" écrit le Dr. Litchfield, "la moyenne des décès fut de 9.01, et la mortalité se fit surtout sentir chez les malades tenus enfermés pendant nombre d'années dans le soubassement du pénitencier. En 1865, le chiffre des décès ne s'est élevé qu'à 1.54 pour cent, et l'état physique des détenus s'est grandement amélioré." Le Dr. Litchfield décrit ainsi la partie de la nouvelle bâtisse—l'aile est—occupée maintenant par les malades. "Elle comprend trois corridors de 132 pieds de long chacun sur 14 de large, une infirmerie vaste et bien aérée, une chambre pour les convalescents, 60 dortoirs séparés et six dortoirs communs, des salles à manger pour chaque corridor, et des bains, armoires à linge et privés en abondance." Le reste, ou l'aile ouest, à laquelle on travaille activement aujourd'hui et que l'on espère voir terminer cette année, est plus vaste que l'aile est. Les deux ailes réunies pourront recevoir facilement 250 à 300 malades.

L'on verra qu'au commencement de l'année 1865, il y avait 95 malades dans l'asile de Rockwood et l'asile temporaire du pénitencier. Pendant l'année, 30 autres ont été envoyés des prisons du Haut-Canada et quatre du pénitencier. Il y a eu deux décès et douze renvois pendant l'année. A la fin de l'année il y avait 116 aliénés dans l'asile de Rockwood, dont 25 femmes qui continuent à rester dans l'asile temporaire des femmes. Comme l'asile temporaire des femmes était aussi rempli que possible, on ne pouvait plus y admettre personne, hormis le cas où une place serait créée par la mort ou le renvoi d'un patient, et de fait l'on n'a pu admettre que trois femmes durant les douze mois. Il y a par conséquent dans les prisons du Haut-Canada un encombrement fort déplorable de femmes aliénées dangereuses. Mais les inspecteurs se consolent par la pensée qu'avant que ce rapport ne soit présenté à la chambre, ils auront pu, temporairement du moins, améliorer la condition de ces pauvres créatures.

Dans le cours de l'été, le Bureau pressa l'architecte de préparer les spécifications au sujet des appareils de chauffage et d'éclairage, et d'approvisionnement d'eau de l'asile, afin que les inspecteurs pussent décider s'il fallait faire les travaux par les détenus ou les donner à l'entreprise. Mais avant que d'agir l'architecte demanda la permission de visiter quelques établissements de la province, où l'on fabriquait ces appareils, et cette permission lui fut accordée. Peu après son retour il fut atteint de cette maladie dont le terme fut si fatal, et durant laquelle, nécessairement il ne put s'occuper du travail qu'on

attendait. Aussitôt que M. Coverdale, jar., eut été nommé pour remplacer son père, le Bureau le pria de lui donner les renseignements qu'il désirait depuis si longtemps ; mais à la fin de l'année il n'avait encore reçu aucun rapport. Il espère toutefois qu'il pourra, lors de sa prochaine réunion à l'asile, prendre quelques mesures qui lui permettront de commencer et de poursuivre avec activité, dans le cours de 1866, les importants travaux en question.

Les inspecteurs prennent encore la liberté de dire qu'il est absolument nécessaire d'agrandir le terrain que possède cette institution, tant d'être plus à l'aise pour bâtir, que pour les autres besoins ordinaires de l'asile.

#### ASILE DE MALDEN.

Le Bureau a visité cette institution aux mois de mars, de mai et d'octobre. Les inspecteurs, à chacune de ces visites, ont passé trois ou quatre jours à l'asile, et examiné soigneusement chaque détail de la bâtisse principale, de même que la ferme, le jardin et les bâtiments extérieurs. A chacune de ces visites ils ont fait avec soin l'audition des comptes de l'institution. Les inspecteurs sont heureux de pouvoir dire combien ils ont raison d'être satisfaits de l'ordre et de la propreté qu'ils ont trouvés dans les bâtisses lors de leurs diverses visites.

Le nombre des patients dans l'institution au commencement de l'année, était de 235, et à la fin 232. Le nombre de demandes d'admission à l'asile depuis novembre 1861, alors qu'il cessa d'être une succursale de l'asile de Toronto, et devint un asile principal pour les huit comtés sud-ouest du Haut-Canada, est de 188. Sur ce nombre, 123 ont été admis, et 65, ou environ 50 pour cent sur le nombre total des demandes, n'ont pu être reçus à cause de l'encombrement de l'asile. Il est bon d'observer que sur les neuf décès qui ont eu lieu durant l'année, six au moins ont été causés par des maladies de poitrine. Il est satisfaisant de voir par le rapport du surintendant que l'état sanitaire de l'asile a été décidément meilleur que dans le voisinage généralement.

Il s'en est peu fallu que les bâtisses ne fussent réduites en cendres au mois de novembre. Dans leurs rapports antécédents, les inspecteurs ont souvent fait observer que ces bâtisses étaient exposées à brûler, étant en effet de vieilles bâtisses en bois, et chauffées nécessairement au moyen de poêles, dont l'usage dans de telles institutions est toujours excessivement dangereux. Les inspecteurs ont pris toutes les mesures que les circonstances leur permettaient afin de n'être pas pris au dépourvu si une telle calamité survenait. Un vaste réservoir a été placé au centre du quarré formé par les bâtisses. On a acheté et l'on tient prêt à fonctionner une pompe à incendie portative et un engin mu par des chevaux. Les patients et les serviteurs de l'institution ont aussi été régulièrement exercés de temps en temps à manœuvrer les pompes, afin d'être en état de se rendre utiles dans les cas urgents. C'est avec plaisir que les inspecteurs reconnaissent que les officiers et les patients se sont admirablement conduits lors de l'accident du mois de novembre, et si le feu a pu être maîtrisé avant que les dommages ne fussent considérables, cela est dû entièrement d'abord à la Providence, et ensuite à l'efficacité des pompes à incendie de l'institution et à l'action bien dirigée des officiers, serviteurs et patients de l'asile.

#### *Améliorations.*

L'on a poussé, autant que les circonstances l'ont pu permettre, les travaux pour empêcher la rivière d'emporter à chaque crue des eaux le terrain de la ferme, et surtout pour empêcher les descentes de terre qu'occasionnent les dégels du printemps. A la dernière réunion du Bureau, qui a eu lieu l'année dernière à cet asile, les inspecteurs ont suggéré d'employer les chevaux durant l'hiver à charroyer des cailloux des champs environnants au rivage, où ils serviront à prolonger le mur protecteur. L'on a ainsi amassé une grande quantité de matériaux et les inspecteurs ne doutent pas qu'en employant ainsi les chevaux de l'asile, l'été ou l'hiver, en toute occasion, quand ils n'auront rien autre chose à faire, il ne soit possible en peu d'années de préserver le précieux terrain de la ferme de cette des-

truction graduelle à laquelle, dans le passé, il a été sujet aussi bien que d'autres terrains situés le long de la rivière Détroit. Ils ont aussi exprimé leur désir que le surintendant pût s'assurer en quel endroit il serait possible de se procurer des tuyaux de drainage et de la pierre propre aux égoûts, pour les fossés d'écoulement qu'il serait nécessaire de faire sur la ferme—et pour le système d'égouttage que l'on voulait essayer dans le jardin. Si le prix des matériaux rendus à l'institution est raisonnable, les inspecteurs ont l'intention de faire commencer les travaux l'année prochaine. Le sol à Malden étant de la plus grande fertilité, et la saison s'étant bien comportée, les récoltes de toutes sortes y abondent. La vigne qui a été plantée dans un coin du jardin, il y a deux ou trois ans, a porté tant de raisins l'année dernière, que non seulement il y en a eu pour les besoins des malades, mais qu'il en est encore resté une quantité avec laquelle on a fait du vin.

#### ASILE D'ORILLIA.

Cette institution a été visitée et soigneusement examinée par le Bureau aux mois de juin et d'octobre. Elle a aussi été visitée dans l'intervalle par un ou plusieurs inspecteurs. Les inspecteurs ont toujours trouvé cette institution et tout ce qui s'y rattache dans un ordre et une propreté admirables.

Le nombre des patients au commencement de l'année était de 129, et à la fin de 121. Ce dernier nombre est autant, sinon plus encore, que l'institution peut convenablement en recevoir. Il y a eu sept décès durant l'année et sept renvois. Le nombre des guérisons a été de trois, ce qui paraît bien peu : mais il faut se rappeler que cet asile est presque exclusivement consacré aux cas chroniques et incurables. En retirant de l'asile principal ces infortunées créatures, on a fort contribué à donner à cette institution plus d'efficacité comme institution curative, et en même temps, comme le remarque le surintendant médical, on a, par ces dispositions plus humaines, amélioré la condition et allégé les souffrances de ceux qui y sont amenés.

En général, la santé des patients a été bonne pendant l'année ; comme la ventilation de la bâtisse a été améliorée cette année, et que l'on a fait beaucoup d'autres changements afin de perfectionner la condition hygiénique de l'institution, les inspecteurs espèrent que l'an prochain le surintendant médical pourra faire un rapport également favorable sur la santé des patients qui lui auront été confiés.

Sur la recommandation expresse du Bureau l'on a acheté, pour le prix de \$330, un petit engin à vapeur pour l'usage de l'asile. Cet engin aura le double avantage de fournir l'eau nécessaire à l'asile, et de servir de pompe à incendie dans les cas de besoin. Son utilité dans l'un et l'autre cas a déjà été démontrée surabondamment. (\*)

Le surintendant a cru qu'il était nécessaire à sa santé qu'il se reposât pendant quelques jours, il abandonna ses fonctions pendant un certain temps. Les inspecteurs ont été heureux de voir qu'il était revenu à son poste, réconforté par ce moment de repos.

#### ACCOMMODEMENTS DES ASILES.

Les inspecteurs ont souvent signalé, dans leur rapports antécédents, le besoin toujours croissant d'augmenter le nombre des asiles d'aliénés dans le Haut comme dans le Bas-Canada. Dans leur rapport de 1864, ils ont consacré un memorandum spécial (†) à cet important sujet. En revenant sur cette question cette année, les inspecteurs éprouvent beaucoup de plaisir à attirer l'attention sur les observations contenues dans le rapport du surintendant de l'asile provincial des aliénés. Le Dr. Workman discute cette grande et difficile question sur tous ses points de vues—sociales, médicaux et économiques—et avec sa force accoutumée et son habileté pratique.

(\*) Depuis la date du rapport du surintendant, l'asile a été sauvé, grâce à cet engin à vapeur d'un incendie qui s'était déclaré dans l'intérieur, et qui détruisit une bâtisse adjacente.

(†) Voir appendice spécial du rapport de 1864.

On verra en regardant à la cédule (A), qui accompagne le présent rapport, que le nombre d'aliénés dans les asiles du Haut-Canada à la fin de l'année 1865 était de 860, (et si l'on prend pour exact le calcul des inspecteurs dans leur rapport pour 1864) le nombre des aliénés de cette partie de la province aux besoins desquels on n'avait pas pourvu à la fin de l'année pouvait être de 550. A ce nombre, cependant, il faut ajouter tous ceux qui occupent maintenant la bâtisse de *Queen's Park*, à Toronto, employée comme asile temporaire, et appelée dans les rapports : "Asile succursale de l'Université,"\* et ces patients sont au nombre de 76. Ainsi, il se trouve 626 aliénés dans le Haut-Canada, pour lesquels il faut encore trouver place dans un asile.

Dans le Bas-Canada, le nombre total des aliénés dans les deux asiles de Beauport et de St. Jean, à la fin de 1865, était de 633, et si l'on prend, comme tout à l'heure, le chiffre approximatif donné par les inspecteurs dans leur rapport pour 1865 comme exact, le nombre des aliénés de cette section de la province sans logement convenable à la fin de l'année peut-être estimé à 717. Ainsi, le nombre total des aliénés auxquels il nous reste encore à trouver un asile dans les deux sections de la province, peut-être porté à 1,343.

Ces chiffres nous effraient et beaucoup croiront probablement que pour exécuter un plan quelconque de manière à pourvoir convenablement à tant de besoins, il faudra nécessairement tant demander au trésor public, que la législature ne sanctionnera jamais un tel plan. Cependant, le plan soumis par le Dr. Workman, et qui est celui qui résout le mieux les difficultés du problème n'exigera pas du trésor public ces sommes considérables, qu'à première vue, ont été portées à supposer.

On pourra, dans les observations suivantes, se faire une idée juste du plan soumis par le Dr. Workman. Il nous suffira de dire, en général, que le Dr. Workman propose l'établissement de deux classes distinctes d'institutions—l'une pour les curables et l'autre pour les incurables,—la première devant être supportée par le gouvernement général, la seconde par le gouvernement local, c'est-à-dire par les municipalités qui y enverront leurs aliénés.

On se rappellera que dans leur rapport pour 1864, les inspecteurs ont fortement recommandé—

*Pour le Haut-Canada—*

1. L'achèvement de l'asile provincial des aliénés à Toronto, où des ailes restent à construire, etc., tel que projeté dans le plan original ;
2. L'achèvement de l'asile de Rochwood, à l'exception de certaines ailes non commencées ; et—

*Pour le Bas-Canada—*

3. La construction d'un nouvel et vaste asile pour la partie ouest du Bas-Canada, à la place de ce misérable pis-aller de St. Jean.

Avec le logement que donneraient l'achèvement de ces travaux et la construction de cet asile, et si l'on mettait en même temps en opération le système projeté à l'égard des aliénés incurables, et que les vastes asiles de Toronto, de Kingston et de Malden fussent réservés exclusivement aux aliénés susceptibles d'être guéris, il est probable que d'ici à longtemps le gouvernement ne serait pas obligé de dépenser des deniers publics pour la construction des asiles. Et il ne faut pas oublier que parmi les travaux importants ci-dessus recommandés, les deux premiers, l'agrandissement de l'asile de Toronto et l'achèvement de l'asile de Rochwood, sont aujourd'hui commencés, et qu'ils seront probablement terminés tous deux d'ici à deux ou trois ans.

Ainsi que l'assure M. le Dr. Workman, lorsque les deux ailes de l'asile de Toronto seront terminées, les 230 ou 240 lits additionnels qu'ils permettront de placer ne tarderont pas à être employés, attendu qu'un tiers d'entre eux sera pris de suite par les habitants de la succursale de l'Université, et que les 150 ou 160 autres ne seront pas de trop pour ceux

\* Les autorités universitaires à qui cette université appartient, et les autorités municipales de la cité de Toronto à qui appartient la bâtisse du Park, ont depuis plusieurs années demandé au gouvernement de transférer ailleurs les aliénés.

qui, durant les trois années prochaines, n'auront pu être admis dans l'asile principal. Il est de même à croire que le surintendant médical ne s'est pas trompé en disant qu'une fois terminé, l'asile de Rockwood ne serait pas plus grand qu'il ne le faut pour recevoir les aliénés des comtés de l'est du Haut-Canada, et ceux venant du pénitencier et des prisons.

Il est vraiment décourageant de voir qu'après les grandes dépenses que l'on aura faites pour les asiles de Toronto et Kingston, l'on se trouvera, dans quatre ou cinq ans, dans le même embarras qu'aujourd'hui ; qu'il nous faudra chercher en vain une place pour les malheureux que ne pourront recevoir nos asiles, circonstance qui nous contraindra à les laisser languir dans nos prisons jusqu'à ce que tout espoir de guérison soit perdu.

A quoi est dû cet encombrement de nos principaux asiles d'aliénés ? Comment se fait-il que presque toujours nous soyons contraints de fermer la porte à ceux dont l'affliction mentale est récente et curable et que nous l'ouvrons aux incurables ? A cela, le Dr. Workman répond : " L'entrée (des aliénés) leur est d'abord refusée par ce qu'il n'y a pas de logement pour eux, et ce manque de logement vient de ce que les trois-quarts ou sept-huitièmes de nos lits sont occupés pour la vie par des incurables." " *C'est à cette circonstance que ce mal est dû.*" Or, en gardant ces incurables dans nos asiles, il s'ensuit que le nombre de ces malheureux se multiplie au dehors indéfiniment. La question à résoudre est donc celle-ci : " Comment concilier l'intérêt de l'aliéné curable et de l'incurable ?" Pour le bien du premier, il faudrait faire en sorte que nos asiles lui soit ouverts dès que les formalités exigées par la loi sont remplies, et quant au second, puisqu'une fois son incurabilité établie il ne devrait plus occuper de place dans le principal asile *au détriment* de celui qu'un judicieux traitement peut guérir, il ne faudrait pas, bien entendu, l'en faire sortir sans pourvoir aux soins et à la protection qu'exige son malheureux état. Si les circonstances exigeaient que dans la distribution des secours l'Etat eût à opter entre l'une ou l'autre classe d'aliénés, ce seraient sans doute les incurables qu'il mettrait de côté. L'Etat ou la société, même en s'appuyant sur des motifs d'économie la plus rigide, peut justifier la dépense qu'elle fait pour établir des institutions où ceux de ses membres mentalement affligés peuvent recouvrir leur raison. En ce faisant, elle travaille à augmenter le nombre de ses membres utiles et à diminuer le chiffre de ceux qui le sont pas.

Pour un motif plus puissant encore,—celui de sa propre protection,—la société peut exiger l'établissement de maisons servant à enfermer les fous dangereux, mais elle ne saurait trouver la même justification à l'égard d'aliénés incurables et paisibles, tant philanthropique et charitable que serait cet acte, car ce serait là une dépense dont elle ne retirerait directement aucun avantage pécuniaire. Il est incontestable que nos principaux efforts pour les aliénés doivent être, autant que possible, appliqués à nous protéger contre ceux qui sont dangereux et à faire donner à tous les soins qui peuvent amener le recouvrement de la raison chez ceux qui en sont susceptibles. Il va sans dire qu'il faut s'occuper d'abord des fous dangereux et susceptibles de guérison, mais il ne s'ensuit pas que les aliénés incurables et paisibles doivent être tout à fait abandonnés.

Pour satisfaire aux besoins des deux classes d'aliénés, le Dr. Workman est d'avis que deux sortes d'asiles sont nécessaires : c'est-à-dire des asiles primaires ou hôpitaux pour la cure des aliénés, et des asiles secondaires pour les aliénés incurables. Les premiers devraient être construits et maintenus aux frais de l'Etat seul, et les autres par des comtés ou districts unis, mais sujets au contrôle du gouvernement, qui nommerait et paierait leurs principaux médecins. Les asiles secondaires ne devraient admettre aucune personne qui n'aurait préalablement habité l'asile primaire pendant une période prescrite. L'adoption d'un projet comme celui-ci aurait pour conséquence inévitable *d'augmenter de beaucoup l'efficacité des asiles primaires*, et par contre-coup, de diminuer le nombre des incurables, tandis qu'avec le système actuel ce nombre ne pourra que de plus en plus augmenter tous les ans.

Pour prouver l'importance du résultat que l'établissement des deux classes d'institutions proposées par le Dr. Workman, il n'est pas nécessaire de reproduire ici les faits cités et les arguments présentés par lui, car la logique de ce système est incontestable en ce qu'il fait dépendre l'espoir et la chance de guérison de l'aliéné de son installation immédiate dans un hôpital où il serait convenablement traité, chose qui n'est possible qu'à la condition qu'il y ait des asiles où l'on puisse toujours recevoir ceux qui se présentent, surtout les cas violents qui demandent à être traités sans délai.

Nous devons le dire à son honneur, notre gouvernement, qui est plus avancé que la plupart des autres colonies britanniques par les dispositions législatives qu'il a fait édicter à

l'égard des aliénés, a déjà reconnu et agi d'après ce principe, car l'asile d'Orillia n'a été établi que pour recevoir les cas de *folie incurable* venant du pénitencier provincial, cet asile, cependant, n'a pas tardé à être encombré, et aujourd'hui il ne peut recevoir de l'institution mère qu'un très-petit nombre d'incurables en remplacement de ceux de ses habitants qui meurent ou qui sont renvoyés.

Les raisons que donne le Dr. Workmàn pour que le soutien des asiles secondaires incombe aux municipalités plutôt qu'à l'Etat rencontrent l'approbation des inspecteurs, ce principe, pour le Haut-Canada du moins, a déjà été sanctionné par la législature. L'acte concernant le soutien des aliénés indigents, chap. 122, statuts refondus pour le Haut-Canada, décrète distinctement que les *autorités de comté* sont tenues de prendre des mesures pourvoyant à leur soutien, soit dans la prison, soit dans quelque autre lieu du comté.

L'établissement de deux classes distinctes d'asiles d'aliénés, tel que suggéré par le projet maintenant sous considération, serait suivi de plusieurs résultats avantageux, des trois suivants entre autres :—

1. Ce que coûte le soutien de chaque aliéné se trouverait réduit par le fait que les asiles secondaires pourraient être construits et maintenus à bien moins de frais que les institutions affectées au traitement des fous dangereux.

2. Il est généralement reconnu comme nuisible de garder dans la même institution les fous incurables et ceux qui sont susceptibles de recouvrer leur raison, et pour ce motif seul, beaucoup insistent sur la séparation des deux classes d'aliénés.

3. Avec deux classes d'asiles, les idiots qui, en dépit de tout effort pour les en exclure, encombrant nos principaux asiles, serait relégués dans les asiles secondaires, à leur grand avantage et à celui des habitants des institutions primaires, car chacun sait que par la réunion de l'idiot et de l'aliéné dangereux dans un même édifice, tous deux ont également à souffrir. Porté à imiter ce que font ceux qui l'entourent, l'idiot y acquiert les dispositions malignes et dangereuses des aliénés violents, que la présence de l'idiot finit par rendre encore plus méchants.

A l'appui de ce qui précède, nous dirons que les circulaires concernant les hôpitaux et asiles des colonies, transmises par le gouvernement impérial à tous les gouverneurs des colonies et citées au long dans le rapport de l'année dernière, recommandent spécialement l'exclusion des idiots des principaux asiles et l'établissement d'institutions distinctes pour les aliénés incurables. L'avant dernier rapport du surintendant médical de l'asile de St. Jean se prononce aussi en faveur de cette réforme.

## PÉNITENCIER PROVINCIAL.

Les inspecteurs font observer avec regret que la diminution constatée en 1864 dans le nombre des malfaiteurs envoyés à cette institution n'était qu'accidentelle, et peut, sans aucun doute, être attribuée en grande partie à la demande d'hommes pour remplir les cadres de l'armée fédérale de la république voisine, à la forte prime donnée par le gouvernement américain pour les recrues et aux demandes de remplaçants pour compléter les contingents que devaient fournir les municipalités. Mais la guerre ayant cessé tout à coup, les caractères dépravés qui s'étaient fait soldats, ainsi que tous les prisonniers des Etats de l'est libérés à la condition de prendre du service, se sont trouvés sans occupation, et naturellement ils ont repris leurs anciennes habitudes criminelles. Il en est résulté que le nombre des malfaiteurs envoyés au pénitencier a été beaucoup plus grand et que les crimes qui ont donné lieu à leur condamnation tenaient de ces passions violentes qui s'engendrent si facilement au sein d'une guerre civile.

Ainsi que l'indiquait notre dernier rapport, le nombre reçu au pénitencier en 1863 et 1864 était de 299 et de 166 respectivement. L'année dernière, il était de 273, chiffre qui se rapproche de celui de 1863—252 hommes et 21 femmes. Sur les 252, 9 étaient des incorrigibles de la prison de réforme du Bas-Canada, et 3 de celle du Haut.

Cet excédant dans le nombre des incorrigibles du Bas-Canada sur celui de la province supérieure, les inspecteurs l'attribuent à la difficulté de maintenir la discipline à la suite de l'incendie qui a détruit de fond en comble l'institution du Bas-Canada, difficulté dont les officiers auront à souffrir tant que la nouvelle prison ne sera pas terminée.

En déduisant les 12 incorrigibles du nombre total (273) des condamnés reçus durant l'année, il reste 261 nouvelles convictions pour crimes encourant la peine de réclusion au pénitencier.

A la fin de 1864, le nombre des détenus était de 729 et à la fin de l'année dernière de 774, dont 718 hommes et 56 femmes.

Des convictions de 1865, 70 étaient pour le Bas-Canada, et 203 pour le Haut. Les gens mariés étaient au nombre de 102 ; les non-mariés, 158 ; veufs, 5 ; veuves, 8.

Incarcérés pour la première fois, 226 hommes, 19 femmes ; pour la deuxième fois, 22 hommes, 2 femmes ; pour la troisième fois, 1 homme.

#### DISCIPLINE.

Comme se rapportant à la discipline du pénitencier, les inspecteurs croient devoir insérer le tableau comparatif suivant des condamnations pour actes de férocité ou de violence durant les années 1864 et 1865 :—

	1864.	1865.
Meurtre.....	1	2
Homicide involontaire.....	4	8
Assauts pour viol, ou avec intention de violer, tuer ou blesser.....	19	30
Incendie.....	5	10
Vol de nuit avec effraction.....	5	25
Vol.....	3	7
	—	—
Total.....	37	82

Avec un aussi grand nombre d'hommes désespérés jetés dans la prison dans le cours d'une année, l'on devait s'attendre à ce que le nombre des infractions à la discipline serait plus grand qu'à l'ordinaire ; mais bien que le nombre des châtimens infligés soit plus grand qu'en 1864, l'excédant n'est pas excessif.

C'est surtout lorsque des circonstances comme celles de l'année dernière se présentent que les inspecteurs ont sujet de regretter que l'institution ne puisse pas enfermer solitairement chaque détenu pendant le premier mois de son incarcération. Quelque féroces qu'ils soient de dispositions, les condamnés sont mis à travailler avec d'autres dès leur arrivée, et les outils qu'ils emploient peuvent, entre leurs mains, servir d'instruments de mort. Ils viennent d'être séparés de la société avec laquelle ils ont été en guerre ouverte ; leur esprit est tout à l'hostilité, à la vengeance, et pour les amener à la contrition, à des idées d'obéissance, on ne leur fait pas passer le temps qu'il faut dans une réclusion solitaire, où ils ne pourraient voir que les officiers de la prison.

Le système de réclusion solitaire est sans contredit celui que prescrit la loi, et qui, autant que possible, est suivi dans l'institution, mais il est inutile de dire que les détenus y ont de fréquentes occasions de communiquer entre eux, et quand même cela ne serait pas, la présence seule de ces hommes désespérés répand une atmosphère qui tient en éveil leurs mauvaises passions, et les infractions à la discipline sont un effet naturel de leur contact. Permettre qu'ils se mêlent tout d'abord aux autres détenus produit un mauvais effet chez ces derniers, et rien de bon n'en résulte non plus pour eux.

Les inspecteurs regardent la réclusion solitaire comme la base de toute discipline et de perfectionnement moral, car ils considèrent que sans elle nulle réforme ne peut être généralement durable chez ces êtres qui n'ont jamais su se contrôler.

Avant de finir avec la discipline générale du pénitencier, les inspecteurs croient à propos de reproduire ici les recommandations que contient sur ce sujet leur rapport de 1864 :—

“ Les inspecteurs ne sont pas du tout de l'opinion de ceux qui pensent que la discipline du pénitencier est parfaite. Au contraire, ils sont persuadés plus que jamais de la nécessité de faire dans le système de discipline, les changements radicaux mentionnés dans leurs rapports antécédants. Il est inutile de répéter ici les arguments qui militent en faveur de ces changements. Cependant il ne serait pas inutile de récapituler ces principaux changements.

“ 1<sup>o</sup> Chaque détenu devrait être astreint à la réclusion cellulaire pendant quelque temps au commencement de son emprisonnement.

“ 2<sup>o</sup> Les détenus devraient être classés dans le pénitencier suivant leur conduite au moyen du “système de distinction.” Les classes avancées devraient recevoir quelque gratification en argent.

“ 3<sup>o</sup> Chaque détenu devrait pouvoir, par sa bonne conduite, mériter la rémission d’une partie de son emprisonnement, ou bien quelqu’autre avantage important, s’il est emprisonné pour la vie.

“ 4<sup>o</sup> On devrait établir en Canada, quelque chose dans le genre des “prisons intermédiaires” qui sont peut-être le trait le plus admirable et le plus certainement original dans le plus heureux des systèmes modernes de prison—le “système des détenus irlandais.”

“ Tant que nous n’aurons pas essayé quelque système analogue à ceux dont nous venons de parler, nous ne pouvons pas dire que nous avons fait tout ce que nous devons ou pouvons faire pour résoudre ce problème difficile “quel est le meilleur moyen à prendre pour réformer les adultes criminels?”

“ Cependant, il est consolant de penser que si nous ne pouvons pas encore nous flatter d’avoir porté la discipline du pénitencier au degré de perfection où elle se trouve dans les institutions modèles de France et d’Angleterre, nous avons du moins tourné nos regards du bon côté, et fait quelques pas dans la voie de l’amélioration.”

#### CONDITION SANITAIRE.

Le nombre des malades qui ont passé par l’infirmerie l’année dernière est de 1,135, dont 61 étaient ceux restant de 1864. Le nombre qui en est sorti est de 1,074, dix sont morts et 51 étaient encore sous traitement à la fin de l’année.

Les inspecteurs ont la satisfaction de pouvoir dire que la fièvre typhoïde, qui sévissait si fortement dans la prison en 1862, 1863 et 1864, est disparue au point de ne plus compter comme épidémie. En 1864, le nombre soigné pour cette maladie était de 381, sur lesquels 21 sont morts. En 1865, le nombre traité s’est réduit à 122 (dont 17 étaient de l’année précédente), et il n’en est mort que 3 ; les cas de diarrhée, cependant, ont été très nombreux ; 6 de ces cas étaient de 1864, et 144 nouveaux malades ont été admis à l’infirmerie en 1865, donnant un total de 150 cas contre 206 de l’année précédente, mais aucun d’eux n’a été fatal. Il y a eu 106 cas de fièvre intermittente, dont 104 furent renvoyés guéris, et deux étaient encore sous traitement le 31 décembre.

Somme toute, les inspecteurs ne peuvent que se féliciter de la condition sanitaire de l’institution, car elle s’est grandement améliorée, et c’est, dans une grande mesure, à l’attention qui est régulièrement apportée au nettoyage et à la purification des égouts, et au soin que prend le commis des vivres de ne recevoir que des provisions exigées par le contrat de fourniture qu’ils attribuent la diminution de la maladie. Au commencement de l’année, les inspecteurs ont fait faire le nettoyage complet des égouts, et ordonné qu’ils fussent visités une fois par semaine par une personne chargée d’y descendre. Ils ont depuis commandé que ce travail fut fait une fois tous les quinze jours, et constaté qu’il produisait d’heureux résultats. Ayant aussi vu avec quels avantages les hautes cheminées de la fournaise de l’engin pourraient être utilisées comme ventilateurs, ils ont ordonné la pose de tuyaux communiquant entre elles et les principaux égouts, et par ce moyen ils ont réussi à faire s’échapper bien au-dessus des murs cet air empoisonné qui auparavant se répandait dans les bâtisses et aux alentours. On a aussi pris soin de faire tenir fermé l’égout collecteur, afin qu’il ne s’établît pas de courant d’air ascendant à son entrée. La force ventilatrice des cheminées de la fournaise se trouve utilisée de manière à établir un tirage descendant de la partie supérieure de tous les égouts, lequel pousse l’air vicié qui s’y accumule en le faisant passer par les grands puits ventilateurs. Les conduits d’air ont une soupape et communiquent au fourneau, de sorte que lorsqu’il y a besoin de chauffer, cet air remplace le soufflet tout en se consommant.

Ils ont aussi fait diviser en compartiments, dont un sert de philtre, la citerne où se met l’eau pompée du lac.

Chaque partie disponible des édifices étant employée aux travaux qui s’exécutent à l’intérieur des murs, les inspecteurs ont eu beaucoup de difficulté à trouver une place pour mettre les bains à la place du grand dont l’institution s’est trouvée privée par les change-

ments désignés dans le dernier rapport. Il s'y trouve maintenant un nombre suffisant de baignoires qui seront bientôt placées, et il sera ainsi jusqu'à un certain point remédié à la perte du grand bain où les détenus pouvaient nager.

Durant l'année dernière, on a renouvelé la permission donnée au chirurgien en 1864 de régler à sa guise le régime alimentaire des détenus, et comme le commis des vivres n'accepte de l'entrepreneur que de bonnes viandes et de bons végétaux, il s'ensuit que l'hygiène de l'institution est de nature à satisfaire les inspecteurs.

Comme on donne tous les jours de la soupe et des viandes bouillies aux détenus, le médecin dit dans son rapport qu'il y aurait avantage de varier la manière de faire cuire leurs aliments, et sous ce rapport, les inspecteurs sont aises de rencontrer cette opinion qui est d'accord avec la leur. En émettant cette opinion, il paraît ignorer qu'il a fréquemment été question de ce sujet, et que si cette modification n'a pas encore eu lieu, c'est que les cuisines ne le permettent pas et qu'il y faudrait des changements que les inspecteurs n'ont pu faire exécuter jusqu'ici. Cependant, en plaçant ailleurs l'atelier—ce qui va se faire cette année—on pourra agrandir la cuisine et la fournir des objets nécessaires à l'introduction de la variété tant désirée dans la cuisson des aliments.

#### INSTRUCTION RELIGIEUSE ET SÉCULIÈRE.

Les inspecteurs désirent attirer l'attention sur les rapports des aumôniers, comme preuve de la croissance du sentiment religieux parmi les détenus. Tout les portent à croire que les deux aumôniers remplissent avec zèle et avantage leur ministère auprès des détenus de l'institution, ils croient de leur devoir de faire observer à Votre Excellence que la tâche d'enseigner à un aussi grand nombre de prisonniers n'est rien moins que très-ardue pour deux pasteurs.

Le pénitencier recèle maintenant 326 catholiques-romains, et ceux des autres dénominations sont au nombre de 418 ; or, comme chaque aumônier doit s'entretenir particulièrement au moins une fois par mois avec chacune de ses ouailles, célébrer deux fois par dimanche et les jours de fêtes le service divin, faire une instruction le jeudi et le catéchisme le dimanche, il est incontestable que cette tension de l'esprit doit les fatiguer, sans compter cet autre devoir auquel ils sont assujétis de se rendre de bonne heure le matin pour faire la prière. Quand même il n'aurait jamais à s'absenter pour affaires ou cause de maladie, le temps qui leur reste n'est pas suffisant pour qu'ils puissent écrire des lettres pour les détenus, examiner et distribuer les livres de la bibliothèque, visiter les malades à l'infirmerie, et, en un mot, se donner mille peines qu'exigent la condition des personnes que les sordres ont conduit au pénitencier.

Connaissant la grande responsabilité et les nombreux et pénibles devoirs dont sont chargés les aumôniers dans l'exercice de leur ministère auprès des détenus, les inspecteurs ont cru de leur devoir de recommander la nomination d'un aumônier adjoint. En même temps, ils ont représenté que cette nomination diminuerait la dépense du pénitencier, vu qu'ils considéraient qu'un traitement de \$1,200 au lieu des \$1,600 que reçoit maintenant chaque aumônier était suffisant et que les deux gardiens qui leur servent de messagers au salaire de \$400 chacun ne seraient plus nécessaires. Ils sont d'avis que l'on pourrait obtenir les services d'un jeune homme, comme aumônier adjoint, pour \$500 par année, et que par son aide tous les devoirs se rempliraient plus efficacement et produiraient de meilleurs résultats pour les détenus. Ils soumettent en conséquence ces changements à la considération favorable de Son Excellence.

#### CHANGEMENTS ET ADDITIONS.

A part des réparations qu'il y a toujours à faire dans une semblable institution, plusieurs améliorations importantes ont été effectuées durant l'année : la principale a été le recouvrement en fer-blanc à la place du bardeau de la toiture de l'aile est. Sans compter le danger du feu, cette couverture en bardeau n'était plus bonne. L'infirmerie a aussi été réparée et peinturée à neuf partout. On a placé des conduits d'air partant des égouts et débouchant dans les cheminées de la fonderie et de l'atelier des charpentiers, et construit des latrines dans l'atelier des fabricants de meubles. Le quai vis-à-vis de la porte de la loge ouest a été réparé, et une bâtisse en bois de 36 × 18 a été érigée sur la ferme.

## PRISON DES FEMMES.

Celle qui remplissait la charge de matrone depuis neuf ans, madame Walker, a quitté l'institution le premier d'octobre sans prévenir le préfet ni les inspecteurs, et il a fallu nécessairement lui trouver une remplaçante. Les inspecteurs ayant toute confiance dans les capacités de Mme. Pless, qui était seconde matrone depuis plus d'un an, ils lui ont donné la place de matrone, qu'elle a jusqu'à présent remplie à leur entière satisfaction. Le nombre des châtimens qu'il faut infliger va diminuant ; mais la discipline n'en reste pas moins sévère, et le sentiment de malaise porté par les inspecteurs à la connaissance de Votre Excellence comme prévalant chez ces femmes a entièrement disparu. Les inspecteurs n'ont donc qu'à désirer que le même état de choses continue à exister. Le nombre moyen des détenues a été 59, et le produit de leurs travaux s'est élevé à \$1,581.76.

## PRISON DE RÉFORME DU HAUT-CANADA.

## PENITANCOUCHINE.

Le nombre des délinquants dans cette prison était de 134 à la fin de 1864. En 1865, 66 furent admis et 46 renvoyés, ce qui laissait à 154 le nombre qui s'y trouvait le 31 décembre 1865.

Le principal corps de bâtisse de cette prison de réforme fut couvert l'automne dernier, et la couverture en fer-blanc terminée avant les mauvais temps.

La plus grande partie des travaux de menuiserie a été faite durant l'été par le gardien de l'atelier des charpentiers et menuisiers, et les enfans employés sous sa direction à apprendre ces métiers. Dès que la toiture a été finie, on a commencé à poser les planchers et les fenêtres. Les inspecteurs ne doutent pas que cette bâtisse sera terminée vers l'automne prochain.

L'aile où se trouve un des dortoirs a été terminée de bonne heure l'année dernière, et dès que les murs des premières cellules construites furent trouvés assez secs, les plus vieux des détenus quittèrent les salles plus qu'encombrées des anciennes casernes pour venir coucher dans la nouvelle bâtisse, et de cette manière, ceux qui étaient restés aux casernes et ceux qui en étaient partis éprouvèrent un grand soulagement. Dans le cours de l'été, toutes les cellules, c'est à dire 120, furent occupées, et ceux des plus petits garçons pour lesquels il n'y avait pas de place continuent à coucher aux casernes.

Lorsque le principal corps sera terminé, l'intention du préfet est de faire pour les petits garçons un dortoir d'une des grandes salles d'ici à ce que la seconde aile soit construite, et de vider complètement les casernes. Il est à désirer que cela ait lieu le plus tôt possible, car il n'y a aucun doute que la discipline et la santé des détenus ont dû souffrir dans les anciennes casernes, où la vermine a si bien pris possession des anciens bois de lits qu'aucun nettoyage ne parviendrait à la détruire.

Autant qu'il le peut, le préfet continue toujours à s'informer de la condition et conduite des jeunes délinquants libérés, et à recevoir les renseignements les plus consolants sur leur compte. Selon lui, sur les 130 délinquants libérés depuis l'ouverture de cette prison il y a sept ans, deux seulement ont été emprisonnés de nouveau et trois envoyés au pénitencier. Ce témoignage de la bonne conduite de ces jeunes gens est jusqu'à un certain point négatif ; mais il est à considérer qu'en un pays comme le nôtre, on ne peut pas toujours avoir l'œil sur la jeunesse comme en Angleterre ou en Irlande. Le préfet possède néanmoins des renseignements positifs sur la bonne conduite et réussite d'un grand nombre de ceux qui ont été détenus dans cette prison de réforme.

L'état sanitaire de la prison n'a pas cessé d'être bon durant l'année, et bien qu'une fièvre scarlatine d'un caractère des plus malins ait sévi au dehors, aucun des détenus ne l'a eue. Les mesures prudentes du Dr. Gilmore, le médecin, suivies strictement par les employés, ayant été, grâce à Dieu, si efficaces qu'aucun cas n'a eu lieu dans la prison.

Les inspecteurs attirent l'attention sur les rapports des aumôniers, lesquels indiquent une amélioration notable dans la moralité des détenus, et des progrès dans l'instruction autant que pouvaient le permettre le manque d'espace et d'accessoires servant à l'enseignement.

Leurs visites à l'institution leur permettent de parler favorablement de l'industrie dont font preuve les détenus, et aussi de la bonne administration du préfet et l'influence judicieuse et considérée qu'il a su acquérir auprès de tous ses subalternes.

Dans le cours de l'année dernière, le préfet a obtenu les services d'un cultivateur pratique, et les inspecteurs entretiennent l'espoir que les détenus sauront profiter des leçons avantageuses qu'ils reçoivent de lui. On fait actuellement le drainage, et les fossés sont remplis avec les cailloux qui couvrent presque totalement les deux cents acres dont se compose la ferme, et ce qu'il y a de fait plaît déjà à la vue.

La brique pour les édifices se fait toujours sur les lieux, et tous les ouvrages de charpente de menuiserie et de forges s'exécutent par les gardiens et les détenus qui travaillent à ces différents métiers.

Les inspecteurs suggèrent à Votre Excellence qu'il serait à propos d'ajouter au terrain de cette prison le lot de terre, d'environ 40 acres, situé sur le côté opposé de la Baie, et que l'on désigne sous le nom de "Redoute." Le bois de chauffage de l'institution se prend sur ce lot, et à mesure que le défrichement se fait, le sol est cultivé au profit de l'institution, qui fait ainsi faire une épargne à la province; mais l'occupation de ce lot n'ayant lieu que par souffrance, titre devrait en être donné suivi d'une proclamation le déclarant partie du terrain de la prison de réforme.

## PRISON DE RÉFORME DU BAS-CANADA.

ST. VINCENT DE PAUL.

Le 31 décembre 1864, le nombre des détenus de cette prison était de 77, et le nombre restant, le 31 décembre 1865, de 81.

Durant l'hiver de 1864, une grande quantité de pierre a été tirée pour la construction de la nouvelle prison qui doit remplacer celle détruite par le feu l'année précédente, et dès que la saison l'a permis, l'excavation pour les fondations du dortoir a été commencée.

M. Labelle, le surintendant en charge, pousse ensuite les travaux avec une telle vigueur que la bâtisse fut levée et couverte en fer-blanc avant le commencement de l'hiver. Toutes les dispositions relatives aux diverses parties de l'entreprise furent si bien arrêtées par M. Labelle et si bien observées par son commis des travaux que pas une seule journée n'a été perdue par défaut ni par accident.

Dès que la toiture a été terminée et les fenêtres posées, on a travaillé activement à la construction des cellules, qui seront au nombre de 120, divisées en trois rangs superposés de quarante chacune. Ces cellules s'adossent l'une à l'autre, ce qui porte à vingt le rang de chaque côté. Les inspecteurs pensent que vers le mois d'août les murs seront suffisamment secs pour que la bâtisse soit occupée.

Durant l'hiver, beaucoup de matériaux ont été apportés pour le principal corps de bâtisse, et les inspecteurs n'ont aucun doute qu'à sa construction l'on apportera l'habileté et diligence qui ont présidé à l'érection de l'aile.

En mai, douze des détenus ont été placés sous les ordres du maître-maçon, et ils ont fait preuve d'une telle aptitude pour ce métier qu'avant la fin de l'année le travail de chacun fut estimé comme valant à l'institution une piastre par jour, d'où l'on peut conclure que ces jeunes gens seront de bons ouvriers lorsque les édifices seront terminés.

Malgré le désordre et les inconvénients inévitables résultant de l'exécution de semblables travaux, les inspecteurs ont remarqué avec plaisir que les détenus occupés à d'autres ouvrages dans la prison faisait des progrès satisfaisants, mais ce qu'ils ont eu à déplorer, ça été d'apprendre que l'école avait été interrompue pendant quelques mois, faute d'accessoires; ils ont ordonné qu'à l'avenir rien n'empêcha les enfants d'assister à l'école, qui a été de nouveau ouverte.

Les inspecteurs ont aussi le regret de mentionner qu'un des détenus s'est noyé en se baignant avec ses compagnons en présence des gardiens. Cet accident est dû à ce que l'enfant, qui ne savait pas nager, a gagné un endroit profond du ruisseau, où il a enfoncé avant que l'on put lui porter secours.

### *Discipline.*

Les inspecteurs ont parfaitement compris que la discipline ne pouvait être bien maintenue dans les circonstances où se trouve actuellement l'institution, et qu'il n'y avait rien

de surprenant à ce que l'idée de s'évader fut venue à quelques uns des détenus, ni de ce que d'autres plus âgés et plus pervers aient profité de l'occasion pour donner plus de trouble à leurs gardiens et faire des malices à leurs compagnons ; cependant, ils n'ont pas hésité à recommander à Votre Excellence le transfert de tous ces délinquants vicieux et capables de pervertir les autres ; au pénitencier, où une discipline plus sévère et des moyens de la faire observer sauront les rendre plus réfléchis et obéissants. Tout en déplorant que ces perturbateurs fussent au nombre de neuf, ils ont considéré le recours à ce moyen énergique absolument nécessaire, et ils ont maintenant la satisfaction de pouvoir dire que non seulement l'institution s'en est trouvée mieux, mais que l'effet a aussi été salutaire pour quelques uns des jeunes gens ainsi transférés, lesquels ont exprimé aux membres du Bureau le regret de leur mauvaise conduite et manifesté le désir d'être renvoyés à la prison de réforme.

Des hommes faits, dont l'un d'eux était marié, ont été condamnés pendant l'année dernière, à la prison de réforme pour leurs méfaits ; cependant, les inspecteurs sont d'avis que sous aucune circonstance des jeunes gens de plus de 16 ans ne devraient être envoyés à cette prison ; car, si cela arrivait dans la condition où se trouve à présent cette prison, la peine infligée ne profiterait nullement au prisonnier et ne s'accomplirait qu'au détriment des autres détenus.

#### *Condition sanitaire.*

Bien que moins violente, la fièvre typhoïde qui sévissait en 1864 a continué jusqu'au mois de mars de l'an dernier, mais depuis, la santé des détenus a été bonne.

#### *La Ferme.*

Le travail sur cette ferme s'est fait d'une manière satisfaisante, et le sol, qui était pas mal épuisé lorsqu'il a passé à cette institution, commence à s'améliorer.

Par le rapport du préfet, on peut voir qu'il reçoit de bons renseignements sur le compte de ses anciens détenus, et les inspecteurs ont approuvé avec plaisir l'emploi de l'un d'eux comme gardien et maître d'un métier dans l'institution. Ce jeune homme, qui est marié et se conduit bien, a été élargi il y a un an ou deux. Il dirige son atelier avec énergie et intelligence. En permettant qu'il fut employé, les inspecteurs ont pensé que les détenus verraient en lui la preuve que la société, bien loin d'être leur ennemie, est prête à apprécier leur bonne conduite et à les aider à suivre le chemin de la vertu.

#### OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES PRISONS DE RÉFORME.

Dans le cours de l'année, le Bureau a soumis au gouvernement un mémoire recommandant que le préfet de la prison de réforme fut autorisé à prendre les mesures nécessaires à l'établissement d'une école navale dans ces deux institutions.

En Angleterre et en France, ce système d'école fonctionne admirablement depuis bien des années dans des institutions analogues, et le coût de leur établissement serait comparativement minime.

Si les inspecteurs ont été induits à faire cette recommandation, c'est qu'à part des avantages physiques et moraux qui en résulteraient pour les détenus, cette école serait aussi un acheminement vers la formation d'une classe de marins canadiens à l'aide de laquelle il serait mis fin à l'odieux système de racolage qui prévaut en ce pays et qui est la cause indirecte de tant de crimes et de misère.

Les inspecteurs croient devoir réitérer de nouveau leur recommandation quant à la nécessité de faire certaines modifications aux lois concernant les prisons de réforme.

Vi-suivent les principales défauts de ces lois signalées par les préfets de ces prisons et par ce Bureau :—

1. Que des personnes de 21 ans puissent être envoyées à ces prisons, et
2. Que le minimum de leur peine soit fixé à six mois.

Les inspecteurs et préfets sont fortement d'opinion—

1. Que nul condamné de plus de 16 ans ne soit envoyé à une prison de réforme, et
2. Que le minimum de la peine soit, règle générale, fixé à trois ou cinq ans ;
3. Que les détenus, règle générale, ne puissent être élargis avant l'âge de 18 ans

---

---

Tableau des principaux renseignements statistiques compilés d'après les rapports annuels des Shérifs.

---

---

TABEAU des principaux renseignements statistiques compilés d'après les rapports annuels des shérifs.

H A U T - C A N A D A .

Nom du District.	NOM DE PRISON.		PRISONNIERS, 1865.		Nombre total des pri-sonniers.		No. de prisonniers incar-cés pour la 1ère fois.		No. de prisonniers incar-cés pour la 2de fois.		No. de prisonniers incar-cés pour la 3e fois.		No. de prisonniers plus ou moins.		NATIONALITES.						DENOMINATIONS RELIGIEUSES.							
	An-dessus de l'âge de 16 ans.		An-dessus de l'âge de 16 ans.		An-dessus de l'âge de 16 ans.		An-dessus de l'âge de 16 ans.		An-dessus de l'âge de 16 ans.		An-dessus de l'âge de 16 ans.		An-dessus de l'âge de 16 ans.		NATIONALITES.						DENOMINATIONS RELIGIEUSES.							
	Hom. mes.	Fem. mes.	Hom. mes.	Fem. mes.	Hom. mes.	Fem. mes.	Hom. mes.	Fem. mes.	Hom. mes.	Fem. mes.	Hom. mes.	Fem. mes.	Hom. mes.	Fem. mes.	Canada.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Etats-Unis.	Autres pays.	Catholiq. romains.	Eglise d'Angle-terre.	Eglise d'Ecosse.	Autres presbyté-riens.	Méthodistes.	Autres denomina-tions.		
Brantford	275	47	21	8	351	321	19	9	2	217	30	61	19	20	4	84	141	13	7	78	28	13	7	78	28	13	7	
Ottawa	232	131	18	1	402	248	34	16	7	166	30	176	19	8	3	230	72	29	3	3	230	72	29	3	3	3	3	3
St. Thomas	48	9	5	1	63	62	1	1	1	29	9	15	4	6	7	18	4	4	4	4	18	4	4	4	4	4	4	4
Essex	202	71	8	13	294	202	65	18	9	76	28	43	8	127	13	89	49	14	1	1	250	45	21	22	26	1	4	95
Kingston	159	192	17	3	374	56	70	92	155	61	30	246	15	20	7	22	35	9	9	9	250	45	21	22	26	1	4	4
Frontenac	75	17	3	3	98	70	23	3	2	28	22	25	11	5	7	22	35	4	4	4	250	45	21	22	26	1	4	4
Owen Sound	68	20	2	1	91	60	16	6	9	33	10	18	16	8	6	11	16	4	4	4	20	20	11	10	48	2	2	2
Grey	68	20	2	1	91	60	16	6	9	33	10	18	16	8	6	11	16	4	4	4	20	20	11	10	48	2	2	2
Cayuga	36	3	4	1	43	39	4	1	1	12	10	10	9	2	1	45	26	1	1	1	45	26	1	4	23	3	3	3
Milton	102	75	22	5	102	75	22	5	9	60	4	36	1	2	10	35	57	42	8	10	35	57	42	8	13	9	9	9
Belleville	128	9	18	1	155	127	29	3	1	49	9	20	3	3	44	27	9	8	9	44	27	9	8	9	12	54	54	54
Hastings	128	9	18	1	155	127	29	3	1	49	9	20	3	3	44	27	9	8	9	44	27	9	8	9	12	54	54	54
Huron et Bruce	95	19	3	2	119	110	5	3	1	41	9	20	8	16	11	47	30	14	13	16	47	30	14	13	32	32	32	32
Chatham	109	23	4	1	136	133	1	1	1	31	9	20	8	11	4	25	21	12	6	11	25	21	12	6	9	15	6	6
Sarnia	68	4	1	1	73	57	12	3	1	31	9	20	8	11	4	25	21	12	6	11	25	21	12	6	9	15	6	6
Perth	102	17	2	2	128	81	13	13	16	57	3	15	2	4	9	13	12	5	6	9	13	12	5	6	9	15	6	6
Brockville	46	7	2	2	55	54	1	1	1	22	3	15	2	4	9	13	12	5	6	9	13	12	5	6	9	15	6	6
Napanee	113	26	11	2	150	132	16	2	1	66	19	34	3	23	5	52	46	8	8	5	66	19	34	3	23	5	6	6
Lennox et Addington	265	110	34	3	412	237	23	17	16	145	43	106	38	62	18	136	140	24	37	52	136	140	24	37	52	23	23	23
Niagara	60	10	3	1	74	47	17	9	27	8	50	6	9	5	3	5	11	6	6	3	26	108	1	13	28	20	20	20
London	133	63	9	1	196	126	34	5	1	91	24	65	5	5	1	16	23	6	1	1	16	23	6	1	1	26	26	26
Simcoe	54	12	4	2	72	66	5	1	1	35	13	13	3	5	5	1	16	23	6	1	16	23	6	1	1	26	26	26
Cobourg	69	9	6	2	84	78	8	1	1	20	12	6	10	5	1	2	11	4	4	1	2	11	4	4	1	1	1	1
Northumberland et Durham	58	17	2	1	78	70	6	1	1	20	12	6	10	5	1	2	11	4	4	1	2	11	4	4	1	1	1	1
Ontario	69	9	6	2	84	78	8	1	1	20	12	6	10	5	1	2	11	4	4	1	2	11	4	4	1	1	1	1
Woodstock	58	17	2	1	78	70	6	1	1	20	12	6	10	5	1	2	11	4	4	1	2	11	4	4	1	1	1	1
Stratford	46	10	3	1	59	50	7	2	1	23	9	21	5	1	1	22	14	5	1	1	22	14	5	1	1	1	1	1
Peterborough	22	1	1	1	25	23	1	1	1	19	1	3	2	1	1	19	2	3	1	1	19	2	3	1	1	1	1	1
L'Original	22	1	1	1	25	23	1	1	1	19	1	3	2	1	1	19	2	3	1	1	19	2	3	1	1	1	1	1
Picton	35	3	2	1	41	26	11	3	1	24	2	10	1	3	1	6	13	1	1	3	6	13	1	1	3	7	11	11
Barrie	86	29	12	1	128	116	9	2	1	54	11	45	10	6	2	38	34	29	3	2	38	34	29	3	3	21	6	6
Prince Edouard	35	5	2	1	48	38	8	1	1	30	3	9	2	3	1	21	8	9	3	1	21	8	9	3	3	5	5	5
Simcoe	49	6	2	1	57	52	1	1	1	20	4	28	4	7	1	22	13	7	1	1	22	13	7	1	3	3	3	3
Stormont, Dundas et Glengarry	62	4	7	1	73	45	15	6	7	26	2	11	7	3	3	22	5	5	5	3	22	5	5	5	5	3	3	3
Cornwall	62	4	7	1	73	45	15	6	7	26	2	11	7	3	3	22	5	5	5	3	22	5	5	5	5	3	3	3
Lindsay	62	4	7	1	73	45	15	6	7	26	2	11	7	3	3	22	5	5	5	3	22	5	5	5	5	3	3	3
Victoria	62	4	7	1	73	45	15	6	7	26	2	11	7	3	3	22	5	5	5	3	22	5	5	5	5	3	3	3
Weston	62	4	7	1	73	45	15	6	7	26	2	11	7	3	3	22	5	5	5	3	22	5	5	5	5	3	3	3
W. Carleton	62	4	7	1	73	45	15	6	7	26	2	11	7	3	3	22	5	5	5	3	22	5	5	5	5	3	3	3

B A S - C A N A D A .

Nom du District.	NOM DE PRISON.		PRISONNIERS, 1865.		Nombre total des pri-sonniers.		No. de prisonniers incar-cés pour la 1ère fois.		No. de prisonniers incar-cés pour la 2de fois.		No. de prisonniers incar-cés pour la 3e fois.		No. de prisonniers plus ou moins.		NATIONALITES.						DENOMINATIONS RELIGIEUSES.						
	Hom. mes.	Fem. mes.	Hom. mes.	Fem. mes.	Hom. mes.	Fem. mes.	Hom. mes.	Fem. mes.	Hom. mes.	Fem. mes.	Hom. mes.	Fem. mes.	Hom. mes.	Fem. mes.	Canada.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Etats-Unis.	Autres pays.	Catholiq. romains.	Eglise d'Angle-terre.	Eglise d'Ecosse.	Autres presbyté-riens.	Méthodistes.	Autres denomina-tions.	
Welland	57	6	8	1	71	67	3	1	30	2	17	2	13	7	31	1	2	1	2	7	31	1	2	1	30	6	6
Wellington	144	36	6	1	186	166	1	1	50	23	80	16	8	9	78	27	12	6	11	52	78	27	12	6	11	52	52
Wentworth	482	364	43	21	910	321	103	62	424	246	121	843	61	88	31	326	264	123	57	123	31	326	264	123	57	123	17
York et Peel	596	709	113	27	1445	1215	109	56	65	317	166	775	89	73	25	645	528	152	80	40	25	645	528	152	80	40	40
District d'Algonna.	28	2	1	1	32	29	3	1	16	2	9	5	1	1	18	10	3	3	3	1	18	10	3	3	3	1	1
Total	4132	1913	395	95	6535	3428	580	340	764	2107	672	2478	424	592	199	2456	1872	417	423	847	2456	1872	417	423	847	506	506
Arthabaska	31	2	4	1	37	37	1	1	26	1	4	3	1	3	28	4	4	1	1	3	28	4	4	1	1	1	1
Beauce	20	5	3	1	28	24	4	2	27	2	4	1	3	1	25	3	4	1	1	1	25	3	4	1	1	1	1
Beauharnois	33	2	4	1	35	33	2	1	25	2	4	1	3	1	24	3	4	1	1	1	24	3	4				

TABLEAU des principaux renseignements statistiques compilés d'après les rapports annuels des shérifs.—Suite.

H A U T - C A N A D A .

NOM DU CORTÈ.	PRISONNIERS MARIÉS.		PRISONNIERS NON-MARIÉS.		No. de prisonniers ne pouvant ni lire ni écrire.	HABITUDES DES PRISONNIERS.		Le plus grand nombre de prisonniers en aucun temps.	Nombre des évasions.	Nombre de personnes absentes reçues.	Nombre de décès.	Total du revenu provenant du travail des prisonniers.	Coût actuel de la prison pour l'année.		Coût des rations quotidiennes de chaque prisonnier pour l'année.	
	Hom. mes.	Fem. mes.	Hom. mes.	Fem. mes.		Tempérant.	Intempérant.						cts.	cts.		
Brantford	92	20	198	41	111	210	141	47		9	1	60 00	2490 96	Hommes 24	8 1/2	
Ottawa	106	25	175	96		144	288	38		1		150 00	4414 07	Femmes 21	21	
St. Thomas	18	7	35	8		29	34	19		1		8 50	Non donné		9	
Sandwich	96	39	101	48	87	109	191	46	8	3	2	3 50	1866 16		10	
Kingston	96	51	86	141	125	24	350	64	4	6	1	50 00	1866 64		25	
Frontenac	46	12	32	8		40	58	18	2	1		104 00			9	
Owen Sound	34	9	36	12	28	15	76	18		1					77	
Grey	25	3	15	12	8	9	34	9		1					77	
Heldmaid	25	3	15	12	8	31	71	23		1					8 1/2	
Huron	40	10	37	15	32	85	67	26		11	2	42 00	3901 45		9 1/2	
Belleville	63	6	63	3	9	70	85	23	1	6		1512 00	1802 59		15	
Goderich	44	14	54	7	22	52	67	14	6	3		2020 22	2146 93		8 1/2	
Chatham	48	18	65	5	87	85	51	18	2	4		142 00	1512 00		10	
Sarnia	36	3	38	1	20	23	101	28	2	4		142 00	2020 22		8 1/2	
Perth	49	6	61	12	46	27	16	35	2	2			886 23		10	
Brockville	16	4	32	3	9	39	16	9	2	2			1247 00		8	
Napanee	63	20	61	6	40	49	101	51		3			5747 00		26	
Leeds et Grenville	89	43	212	68	*12	178	234	30		9			2125 78		15	
Lennox et Addington	19	13	82	16	*12	34	40	12		1			2986 19		12 1/2	
Lincoln	50	13	51	111	111	33	163	30		13			2007 75		9 1/2	
London	29	29	7	7		40	32	16		5			124 00		12 1/2	
Middlesex	33	8	42	1		60	24	18		12		130 00	1968 86		12 1/2	
Simcoe	35	8	25	10	16	53	25	15		5	1	16 75	1656 25	15c. ou 8 oct.	11 1/2	
Northumberland et Durham	21	4	28	6	11	19	40	10		1			1319 83	11c. ou 1 janv.	11 1/2	
Oxford	15	1	8	1	17	20	5	5		5			868 73		25 1/2	
Stratford	18	1	19	2	12	14	27	6		2			843 37		13	
Peterborough	43	13	58	14	12	41	87	27		3	1	349 90	1962 95		13	
Prescott et Russell	18	3	26	1	12	20	28	14		6			1478 29		12 1/2	
Pictou	30	5	21	1	11	29	28	13		2			1164 40		16 1/2	
Prince Edouard	30	5	21	1	11	29	28	13		2			1952 61		9	
Simcoe	18	3	26	1	12	20	28	14		2						
Stormont, Dundas et Glengarry	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Victoria	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Lindsay	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Corwall	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Waterloo	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Whitby	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Cobourg	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Simcoe	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
London	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Middlesex	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Northumberland et Durham	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Simcoe	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Stormont, Dundas et Glengarry	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Victoria	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Lindsay	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Corwall	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Waterloo	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Whitby	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Cobourg	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Simcoe	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
London	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Middlesex	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Northumberland et Durham	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Simcoe	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Stormont, Dundas et Glengarry	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Victoria	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Lindsay	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Corwall	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Waterloo	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Whitby	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Cobourg	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Simcoe	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
London	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Middlesex	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Northumberland et Durham	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Simcoe	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Stormont, Dundas et Glengarry	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Victoria	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Lindsay	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Corwall	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Waterloo	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Whitby	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Cobourg	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Simcoe	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
London	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Middlesex	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Northumberland et Durham	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Simcoe	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Stormont, Dundas et Glengarry	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Victoria	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Lindsay	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Corwall	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Waterloo	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Whitby	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Cobourg	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Simcoe	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
London	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Middlesex	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Northumberland et Durham	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Simcoe	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Stormont, Dundas et Glengarry	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Victoria	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Lindsay	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Corwall	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Waterloo	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Whitby	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Cobourg	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Simcoe	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
London	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Middlesex	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Northumberland et Durham	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Simcoe	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Stormont, Dundas et Glengarry	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Victoria	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Lindsay	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Corwall	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Waterloo	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Whitby	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Cobourg	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Simcoe	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
London	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Middlesex	30	5	21	1	11	29	28	13		2						
Northumberland et Durham	30	5	21	1	11	29	28	13								

## PRISONS COMMUNES DANS LE BAS-CANADA.

## ARTHABASKA.

Trois prisonniers se sont évadés de cette prison le 21 mai. Dans le cours du mois suivant cette prison a été visitée par un inspecteur, qui a fait au Bureau un rapport complet sur cette matière, dont copie a été immédiatement communiquée au gouvernement exécutif. Dans ce rapport l'inspecteur dit que dans cette prison, comme dans les nouvelles prisons de district du Bas-Canada, les serrures dont on se sert ne valent rien, et qu'il sera impossible d'empêcher les prisonniers de s'évader tant que l'on conservera ces serrures. Il ajoutait que dans le cas d'évasion ci-dessus, les prisonniers avaient ouvert les serrures au moyen de quelque invention assez simple, et avaient passé par la demeure du geôlier. Comme il n'y a aucun mur d'enceinte autour de ces nouvelles prisons du Bas-Canada, le prisonnier qui réussit à sortir de la bâtisse se trouve en plein champ, et rien ne s'oppose plus à son évasion.

Il est juste de dire ici que le Bureau a souvent attiré l'attention du gouvernement sur l'insuffisance des serrures dans les nouvelles prisons de district du Bas-Canada, et sur la nécessité d'entourer ces prisons d'une haute muraille en pierre.

## BEAUHARNOIS.

Au mois d'avril l'inspecteur-visiteur envoya au Bureau une lettre du gardien de cette prison. Le gardien se plaignait dans cette lettre du mauvais état des tuyaux des lieux d'aisance, et demandait qu'ils fussent réparés sans délai. Il fut en même temps transmis au secrétaire-provincial une copie de cette lettre, et elle fut appuyée par l'inspecteur-visiteur qui déclara que les réparations étaient nécessaires, et qu'une légère dépense faite sans délai aurait probablement l'effet d'en épargner une bien plus grande plus tard.

Au mois de mai le shérif écrivit au Bureau pour demander que l'on fit à la prison quelques autres réparations qui requéraient une attention immédiate. Une copie de cette lettre a aussi été immédiatement transmise au secrétaire-provincial.

Au mois de juillet le shérif attira l'attention du Bureau sur l'état défectueux des serrures de cette prison; le Bureau avait déjà plusieurs fois auparavant signalé cela au département des travaux publics.

## CHICOUTIMI.

Le Bureau a reçu une lettre du gardien de cette prison au sujet de certaines réparations nécessaires. Une copie de cette lettre a immédiatement été envoyée au secrétaire-provincial.

## KAMOURASKA.

L'inspecteur qui a visité cette prison en septembre a fait rapport au Bureau que les appareils que l'on avait adoptés pour faire écouler le contenu des lieux d'aisance, dans la bâtisse que l'on a récemment érigée ici pour servir de prison, sont très-défectueux, et qu'il était impossible de s'en servir pendant l'été ou le temps sec. Il a été transmis une copie du rapport de l'inspecteur au secrétaire-provincial.

## MONTRÉAL.

Le Bureau a souvent, dans ses rapports précédents, fait remarquer combien cette prison était loin de répondre aux besoins de la grande ville de Montréal et de son populeux district, et la nécessité d'agrandir considérablement la prison actuelle ou d'en construire une nouvelle.

Dans le cours de l'été dernier, un des grands jurés, dans une représentation, a de nouveau rappelé cette nécessité au gouvernement. Le Bureau, appelé à faire rapport sur cette

représentation, a profité de l'occasion pour exprimer fortement son opinion au sujet de l'absolue nécessité de bâtir une prison entièrement nouvelle à Montréal.

Le plan original d'après lequel la prison est construite prête si peu à la classification, ses appareils de chauffage, d'éclairage et de ventilation sont si défectueux que le Bureau pense qu'il serait bien plus avantageux de dépenser à construire une nouvelle prison l'argent qu'il faudrait pour reconstruire l'ancienne, mais quand bien même le plan pourrait être amélioré à peu de frais, le besoin de plus d'espace se fera toujours sentir car cette prison n'a été faite que pour contenir 250 prisonniers, et aujourd'hui il y en a plus de 400 dans ses murs, la seule classification qu'il soit possible, en aucun temps de faire, est la séparation des deux sexes, et les inspecteurs voient avec une profonde douleur la contagion du vice qui gagne les jeunes garçons et les jeunes filles enfermés nécessairement avec les habitués du crime, et ils ne peuvent rien faire pour améliorer ce triste état de choses.

C'est avec joie cependant que les inspecteurs déclarent que nonobstant l'encombrement habituel de cette prison, ils l'ont toujours trouvée, lors de leurs différentes visites dans le cours de l'année, dans un état de propreté et de bon ordre remarquables.

#### NOUVELLE PRISON DE QUEBEC.

Les plans de cette prison ont été faits de manière qu'elle pût servir de prison centrale si le gouvernement autorisait l'établissement de ces sortes de prisons. Mais ils n'ont été qu'en partie exécutés; à la vérité, il y manque encore la moitié des cellules, la salle à manger, l'infirmierie et les ateliers. Le gouvernement ayant référé au Bureau un rapport fait par le shérif de Québec au département des travaux publics, un inspecteur visita cette prison l'année dernière, et son rapport fut envoyé à l'honorable secrétaire-provincial; comme il manque encore à cette prison des parties essentielles pour qu'elle puisse répondre aux vues que l'on avait en la construisant, la classification des prisonniers n'est pas possible encore, et elle se trouve dans la même position que les autres prisons communes du Canada où la classification des criminels, et l'organisation du travail sont impossibles.

#### SHERBROOKE.

Dans leur rapport pour 1864 les inspecteurs disaient qu'ils avaient compris que le gouvernement avait l'intention de construire ici une prison nouvelle à la place de l'ancienne, si souvent et si fortement dénoncée par les inspecteurs dans leurs rapports précédents.

Les inspecteurs sont heureux de dire que leur espérance n'a pas été déçue. Au mois de février le département des travaux publics envoya au Bureau, pour qu'il fit rapport, les plans de la prison qu'il était question de bâtir à Sherbrooke. Ils ont été examinés promptement, et renvoyés, dans le mois de mars, au département des travaux publics avec le rapport du Bureau.

#### SAINT HYACINTHE.

Au mois de septembre deux prisonniers se sont évadés de cette prison. Dans le cours du mois suivant l'un des inspecteurs, d'après les instructions expresses des officiers en loi de la couronne pour le Bas-Canada, fit sur les lieux une enquête sévère sur cette évasion. L'inspecteur fit rapport que les évasions étaient dues, jusqu'à un certain point, à la négligence du guichetier en fonction, et que celui-ci avait résigné sa situation pour éviter d'être destitué. Il ajouta cependant que les misérables serrures employées dans cette prison comme dans toutes les autres prisons nouvelles de district du Bas-Canada, ajoutées à l'absence du mur d'enclos, rendaient l'évasion une chose toute facile.

#### SAINT JEAN.

L'inspecteur qui a visité cette prison en avril, a fait rapport qu'elle avait un besoin pressant de plusieurs réparations. Une copie du rapport de l'inspecteur a été de suite transmise au secrétaire-provincial pour l'information du gouvernement exécutif.

#### ST. JOSEPH.

On verra par le tableau statistique y annexé qu'il y a eu une évasion de cette prison pendant l'année actuelle. L'inspecteur qui a fait une enquête sur ce fait, a rapporté

qu'ici comme ailleurs cette évasion est due principalement aux mauvaises serrures et au manque de mur d'enclos. L'inspecteur n'a pas cependant exonéré de tout blâme à ce sujet les officiers de la prison, car il paraît qu'ils n'ont pas entouré du soin et de la surveillance nécessaires les prisonniers confiés à leur garde.

## SWEETSBURG.

L'inspecteur qui a visité cette prison en avril dernier a fait rapport au Bureau que les lieux d'aisance du côté Est de la prison étaient devenus tout à fait inutiles et s'en allaient en ruine, parce que les gouttières déchargeaient leurs eaux dans ces lieux; et il dit plus loin aussi que la prison a besoin de plusieurs autres réparations qui demandent une attention immédiate. On a, sans perdre de temps, donné au secrétaire-provincial, pour l'information du gouvernement exécutif, une copie de ce rapport, dont la substance est plus développée dans le rapport séparé de M. l'inspecteur Ferres.

## PRISONS COMMUNES DU HAUT-CANADA.

## ALGOMA.

Le district d'Algoma n'a pas encore de prison proprement dite, bien que le Bureau en ait démontré l'extrême nécessité non-seulement dans son rapport annuel, mais aussi dans plusieurs rapports spéciaux.

Il ne sera peut être pas inutile de rappeler que le département des travaux publics a soumis, comme on le voit par le rapport du Bureau pour 1864, en juillet 1861 au Bureau un plan pour une prison au Sault Ste. Marie. Le Bureau a examiné le plan sans perdre de temps, fait son rapport, et renvoyé le même plan au département d'où il venait. Depuis le Bureau ne sache pas qu'il ait rien été fait à ce sujet.

Au mois de juin dernier le département des travaux publics a soumis au Bureau un plan entièrement nouveau pour une prison au Sault. Le Bureau a soigneusement examiné ce plan et l'a renvoyé au département des travaux publics accompagné d'un rapport étendu. Il paraîtrait, néanmoins, que l'on n'a pris encore aucune mesure pour la construction de la prison projetée.

Ce vaste district ne possède que deux petites chambres ou violons, dans des maisons séparées, pour y détenir ses prisonniers de toutes sortes. Chaque chambre n'a que treize pieds carrés et huit de hauteur. C'est dans ces deux misérables chambres que sont entassés tous les prisonniers, débiteurs, hommes, femmes, condamnés et non-jugés.

Il est tout à fait inutile de faire remarquer que le juge et le shérif du district ont fait de fréquentes et énergiques protestations au sujet de ce besoin d'une prison convenable.

## BARRIE.

Le Bureau s'est assemblé ici le 10 mars. Les inspecteurs ont examiné avec soin le local de la prison, et ils regrettent de dire qu'ils n'ont pas trouvé les cellules ni les corridors convenablement propres. Les cellules occupées par des prisonniers paraissent n'avoir pas été balayées depuis plusieurs jours, et il est facile de voir que les planchers des cellules et des corridors n'étaient pas lavés régulièrement ou avec soin.

Les murs des cellules et des corridors avaient aussi besoin d'être blanchis.

Les inspecteurs regrettent d'être obligés de dire qu'il y a de l'extravagance dans la manière dont on chauffe la prison et distribue les couvertures aux prisonniers. Ils ont trouvé cinq couvertures dans un lit, six dans un autre et sept dans un troisième. Le Bureau a été entièrement surpris de ce gaspillage de lit, et d'autant plus que deux des inspecteurs, avaient, dans leur memoranda, entrés au livre des inspecteurs au mois d'août précédent, attiré spécialement l'attention des autorités locales sur le même objet.

Les inspecteurs ont été fort surpris d'apprendre que le géôlier avait l'habitude de charger le conseil de comté, 20 centins par corde de bois que sciaient les prisonniers condamnés aux travaux forcés. Ils ont appris que la quantité de bois sciée par les prisonniers et consommée annuellement dans la cour ou la prison, était 140 à 150 cordes. Comme le gouvernement paie à même les fonds publics une grande partie des dépenses des prisons du Haut-Canada, et est en conséquence directement intéressé dans l'administration économique de ces institutions, le Bureau juge qu'il est juste de faire au secrétaire-provincial un rapport formel sur ces matières, car elles indiquent une grande extravagance ou une grande négligence de la part des autorités locales de la prison de Barrie.

## BELLEVILLE.

Dans son rapport pour 1864, le Bureau disait que le conseil de comté de Hastings avait soumis des plans pour certains changements et additions qui étaient indispensables à cette prison. Le Bureau n'ayant pas trouvé ces plans satisfaisants les renvoya au conseil municipal, le priant d'en faire préparer d'autres qui comprendraient plus d'améliorations. Ces derniers plans ont été envoyés en juin au Bureau, qui les a approuvés le mois suivant après avoir suggéré quelques légères modifications, et les a soumis au gouvernement. Le gouvernement exécutif a sanctionné les plans tels qu'amendés, et les a transmis aux autorités du comté en juillet, mais le conseil de comté a jugé qu'il était trop tard alors pour faire entreprendre les travaux. Cependant il a assuré le Bureau que c'était son intention de faire commencer la bâtisse le plus tôt possible cette année. Le Bureau espère que rien n'entravera l'exécution de cette entreprise, car la prison actuelle est une honte pour le pays.

## BROCKVILLE.

L'inspecteur-visiteur a fait rapport au Bureau, en juin dernier, que lors de sa dernière visite à la prison, il a trouvé dans la cour deux prisonniers nouvellement arrivés qui, des couvertures roulées autour de leurs corps demi-nus, faute de vêtements fournis par la prison, lavaient les vêtements sales qu'ils portaient lorsqu'ils entrèrent dans cette prison. Comme le Bureau avaient déjà employé en vain tous les autres moyens de décider les autorités du comté à pourvoir la prison des vêtements prescrits par les règlements des prisons, sans lesquels il est absolument impossible de garder les prisonniers dans un état de propreté convenable, il a pensé que la dernière ressource qui lui restait de faire entendre raison à ces autorités, était d'envoyer le rapport de l'inspecteur-visiteur au gouvernement exécutif, afin que ce dernier prit les mesures nécessaires pour faire observer cet important règlement des prisons.

## CAYUGA.

Le Bureau a pris encore l'occasion de l'évasion d'un prisonnier au mois de mars dernier pour attirer l'attention du gouvernement sur le peu de sûreté de cette prison.

L'inspecteur qui a fait l'enquête sur cette évasion a dit dans son rapport qu'elle n'était pas dû à aucune négligence du géôlier ni de ses officiers, mais bien au défaut de sécurité de la bâtisse. En vérité, l'architecte semble avoir mis tout son génie à disposer les bâtisses extérieures de manière à favoriser l'évasion des prisonniers.

Il faut ajouter que le conseil de comté de Haldimand ne s'est guère occupé de faire faire les changements et les additions recommandés par le Bureau et approuvés par le gouverneur général en 1861.

## CORNWALL.

Au mois de juin dernier l'inspecteur-visiteur fit rapport au Bureau que, lorsqu'il visita la prison dans le cours du mois précédent, il découvrit que le conseil de comté avait, (sans en donner avis au Bureau, ni recevoir d'approbation) quatorze jours environ auparavant, fait entreprendre par contrat l'ouverture d'une porte en arrière de la prison, et la construction d'un chemin couvert de trente pieds de longueur, pour conduire à des lieux d'aisance qui

devaient être faits à l'extrémité de ce chemin. Le Bureau a cru qu'il devait informer le gouvernement exécutif de ce fait du conseil de comté, non seulement parcequ'il est une violation de la loi qui défend de faire aucun changement dans une prison sans l'approbation du Bureau, mais aussi parce que le changement projeté en ce cas, si le plan n'en est parfait et bien exécuté, ne fera que rendre cette misérable prison moins sûre encore qu'auparavant.

Dans un rapport précédent, le Bureau a déclaré qu'il avait dû à regret encore informer l'exécutif que le conseil municipal de ces comtés avait refusé péremptoirement de prendre les mesures requises par les statuts, relativement aux changements et additions nécessaires à cette prison, et cela malgré les représentations fréquentes et énergiques du Bureau. Au mois de septembre dernier, le Bureau a jugé utile de soumettre à l'exécutif un tableau complet de ses transactions avec le conseil de comté au sujet de la prison du comté.

Le Bureau est heureux maintenant de pouvoir faire rapport que, avant la fin de l'année, il a reçu du greffier du conseil de comté une invitation de rencontrer ce corps de bonne heure en janvier, pour s'entendre avec lui au sujet de la construction d'une prison nouvelle, et le Bureau a lieu de croire que le conseil est maintenant résolu de procéder sans plus de délai, soit à l'amélioration de la prison actuelle, soit à la construction d'une prison nouvelle.

#### GODERICH.

On se sert ordinairement de cadenas pour fermer les portes de cette prison; les inspecteurs, à chacune de leur visite, ont représenté le peu de sûreté de ces cadenas, et la nécessité d'adopter les serrures fixes approuvées par le Bureau. Pendant l'été, les grands jurés ont condamné dans l'une de leurs "représentations" (dont ils ont fourni une copie au Bureau), les cadenas comme presque inutiles. L'inspecteur qui a visité en dernier lieu la prison, a pris occasion de cette représentation pour renouveler ses efforts auprès des autorités et les persuader de la nécessité d'introduire l'usage des serrures fixes. Cependant, les autorités de comté, ont représenté que pour éviter les inconvénients, elles avaient fait venir d'Écosse de forts cadenas d'une facture supérieure, et qu'il serait fort coûteux de mettre aux portes actuelles de la prison des serrures fixes telles que recommandées par le Bureau. Vu ces circonstances, le Bureau après avoir examiné et approuvé ces nouveaux cadenas en a, quoique à regret, permis l'usage dans cette prison.

#### HAMILTON.

Dans ses rapports antécédents le Bureau a fortement insisté sur l'insuffisance de cette prison pour les besoins du comté populeux de Wentworth et de la cité d'Hamilton. Dans cette prison, qui ne possède que 33 cellules de nuit et qui manque de salle de récréation, il y a souvent 70 à 80 et même plus de cent prisonniers. Tandis que la loi concernant les prisons exige que chaque prisonnier ait une cellule de nuit séparée, il n'y a pas moins de trois et même quatre prisonniers par cellule ici, chaque nuit. Cette coutume n'est peut-être pas un obstacle absolu à une bonne discipline, mais au point de vue sanitaire, elle est fort déplorable.

Le Bureau voyant que les autorités du comté ne paraissent pas devoir prendre des mesures pour faire à la prison les améliorations indispensables, a jugé à propos d'en référer au gouvernement exécutif, afin qu'il détermine les moyens à prendre pour la construction d'une prison nouvelle à Hamilton, qui semble de toute nécessité. Comme des prisonniers s'étaient durant la même nuit évadés de cette prison, en novembre dernier, un inspecteur se rendit de suite à Hamilton et fit une enquête à ce sujet. Le rapport de l'inspecteur fut immédiatement transmis par le Bureau au secrétaire-provincial pour l'information du gouvernement.

#### KINGSTON.

On a signalé dans les rapports antécédents, mais surtout dans celui de l'année dernière, le peu de sûreté qu'offrait cette prison, dont la cour n'est pas entourée d'une clôture suffisante. En 1864 pas moins de cinq prisonniers se sont échappés de cette prison, et l'année dernière encore il s'en est évadé un autre.

A l'occasion de cette dernière évasion, le grand juré de la cour du recorder de Kingston a fait de nouveau remarquer le manque de sécurité extrême de cette prison : et alors le Bureau a prié encore le gouvernement exécutif de prendre des mesures pour forcer les autorités du comté à élever une muraille convenable autour de la cour de la prison, le Bureau a fait remarquer aussi qu'il n'y avait qu'un guichetier dans cette prison, et qu'il était absolument impossible à un seul homme d'exercer la surveillance nécessaire sur le grand nombre de prisonniers ordinairement confinés ensemble dans cette prison ; il a demandé en conséquence qu'au moins un deuxième guichetier fut adjoint au premier.

En décembre dernier, le conseil s'est réuni dans cette prison, et il a pu constater qu'en dépit de ses fréquentes et instantes remontrances, on négligeait de classer les prisonniers. Lors de sa visite, tous les détenus étaient logés dans trois quartiers, tandis que personne n'habitait les trois autres. A quelques exceptions près, les inspecteurs ont remarqué que les prisonniers des deux sexes étaient vêtus de haillons, que quelques uns étaient couverts de vermine et que d'autres n'étaient pas suffisamment vêtus pour satisfaire à la décence.

L'infection causée par la malpropreté des vêtements et des prisonniers était presque suffocante dans plusieurs des appartements. Les inspecteurs ont aussi vu qu'il n'y avait pas encore de bains pour que les prisonniers pussent se bien laver à leur entrée dans la prison.

Les inspecteurs ne se sont pas contentés de prendre note de ces faits, ils les ont aussi communiqués au secrétaire-provincial comme étant de nature à nécessiter l'intervention de l'exécutif.

#### NIAGARA.

L'inspecteur qui a visité cette prison a attiré l'attention du Bureau sur l'irrégularité de sa discipline, et le Bureau a supporté le fait [au secrétaire-provincial, dans l'espérance que le shérif recevra instruction d'y remédier.

#### OWEN SOUND.

Depuis quelques années, cette prison a joui du privilège peu enviable d'être la plus défectueuse du Haut-Canada. Dans leur rapport de 1864, les inspecteurs annoncèrent que le secrétaire-provincial leur avait fait part de la décision du conseil de comté de se conformer à la loi relativement aux changements et additions nécessaires à l'intérieur de la prison, mais ce n'a été que sur l'injonction de l'exécutif qu'il a commencé à faire faire ces améliorations. En janvier, les plans d'une nouvelle prison à Owen Sound furent soumis au Bureau qui, après les avoir examinés et modifiés quelque peu, les approuva et les soumit à son tour à la sanction du gouvernement dans le mois de mars. En mai, le secrétaire-provincial informa le Bureau que les plans modifiés par lui avaient été acceptés par le gouverneur général en conseil et transmis aux autorités du comté.

Après avoir fait faire une estimation du prix de revient de la prison projetée, le conseil de comté a reconnu qu'elle s'élevait au-delà de la somme qu'il se proposait de dépenser, et il décida en conséquence de ne pas en commencer la construction et de renvoyer l'affaire au Bureau, afin qu'il remodifiât les plans de manière à diminuer le coût de la construction, qui se trouve ainsi retardée d'une autre année, ce que le Bureau regrette beaucoup, tout en espérant qu'elle se commencera l'année prochaine.

#### PETERBOROUGH.

En mai, le Bureau a eu la satisfaction de faire rapport au gouvernement que la nouvelle prison érigée ici d'après les plans approuvés était finie et prête à recevoir des prisonniers.

#### SIMCOE.

L'inspecteur a fait rapport au Bureau que, lors de sa visite à cette prison en juin, il a constaté que par ignorance ou négligence coupable de la part du concierge de la prison, les prisonniers jouissaient de certaines libertés que défendent ces règlements. Le Bureau

communiqua copie du rapport de l'inspecteur au secrétaire-provincial, afin que le shérif put recevoir instruction de mettre fin à cet état de choses.

Dans le cours de l'année, il y a eu correspondance entre les autorités du comté de Norfolk et le Bureau relativement à l'érection d'un mur, d'une cuisinette et d'une maison d'arrêt. Les plans de ces additions projetées furent reçus en octobre par le Bureau.

L'inspecteur s'est depuis rencontré avec le shérif et l'inspecteur du comté, et ils se sont entretenus ensemble au sujet des changements projetés.

ST. THOMAS.

Dans tout rapport fait par les inspecteurs depuis l'organisation du Bureau, cette prison a été représentée comme tout à fait impropre à l'objet en vue, mais jusqu'ici il n'a malheureusement rien été fait pour l'améliorer, et les inspecteurs ne comptent plus s'en occuper davantage, attendu que l'amélioration dont elle a besoin dépend de l'action de l'exécutif.

L'inspecteur qui a visité cette prison l'année dernière a fait rapport que l'on y observait pas les règles concernant la fourniture des rations des prisonniers, que le concierge de la prison était lui-même le fournisseur et que la quantité de nourriture donnée excède de beaucoup celle prescrite par ces règles. Il n'y a pas, par conséquent, lieu de s'étonner de ce que la nourriture des prisonniers de ce comté coûte beaucoup plus que dans les comtés voisins où les règles sous ce rapport sont observées.

Les inspecteurs ont transmis au gouvernement copie du rapport mentionnant ces faits.

Dans le rapport de 1864, il est dit que le Bureau a soumis au gouvernement le rapport d'un des inspecteurs, recommandant que cette prison fut reconnue comme n'offrant pas la sûreté voulue, et qu'à cet égard le Bureau avait été informé que le gouvernement avait demandé aux autorités du comté les raisons pour lesquelles on avait négligé de se conformer aux prescriptions de la loi concernant la prison, mais les inspecteurs ont aujourd'hui le regret de savoir que rien n'a été fait l'année dernière pour améliorer cette prison.

L'inspecteur qui l'a visitée l'été dernier a rapporté qu'elle était encore plus délabrée que lors de sa visite précédente, et à l'appui de cette assertion il a cité le fait que deux petits garçons qui avaient la permission d'aller dans la cour ont pu s'évader en pratiquant avec leurs mains un trou dans le mur. Les inspecteurs ont fait rapport de ces faits au secrétaire-provincial, mais ils n'ont pas appris si le gouvernement avait agi à cet égard, et ils croient que les grands jurés du comté de Perth auront encore une fois l'occasion de signaler l'inefficace état de cette prison.

TORONTO.

Le Bureau s'est réuni dans cette prison en mars, et il a remarqué avec plaisir la propreté et le bon ordre qui règnent dans toutes les parties de ce grand édifice. Il a pu voir aussi qu'un nombre de prisonnières étaient employées à tricoter des bas, et que les détenus qui sont cordonniers travaillent de leur métier.

Les inspecteurs ont vu avec peine, cependant, que les règles concernant le régime alimentaire n'étaient pas strictement observées, et ils ont cru devoir recommander encore une fois que la chaudière à vapeur fut placée en dehors de la prison.

PRISONS CONSTRUITES OU AMÉLIORÉES DURANT L'ANNÉE.

Les inspecteurs ont toujours attaché une grande importance aux dispositions de la loi des prisons concernant les changements et additions qu'exigent ceux de ces édifices qui existaient avant l'établissement du Bureau, car ils étaient persuadés que peu ou rien ne pouvait être fait pour rendre meilleure la discipline des prisons tant que ces édifices ne seraient pas d'abord améliorés. Ils ont, en conséquence, fait tous leurs efforts pour engager les autorités municipales du Haut-Canada—car ce sont elles qui doivent prendre l'initiative à ce sujet—à mettre à effet les sages dispositions de la loi concernant les changements et additions qu'exigeaient les anciennes prisons, lesquelles pour la plupart étaient on ne peut plus défectueuses.

L'état tabulaire ci-joint donne un aperçu du résultat des démarches du Bureau à l'égard de la construction ou modification des prisons depuis 1859—époque de son organisation—jusqu'à la fin de l'année dernière.

Ce tableau désigne toutes les prisons (35) construites ou en voie de l'être dans le Haut-Canada.

Prisons construites depuis 1859.	Prisons modifiées et améliorées.	Prisons pour la modification desquelles des plans ont été préparés.	Prisons auxquelles rien n'a été fait.
1. Barrie. 2. Brantford. 3. Lindsay.† 4. L'Orignal. 5. Napanee.† 6. Ottawa. 7. Pembroke.† 8. Peterboro'. 9. Perth. 10. St. Catharines. 11. Sarnia. 12. Toronto. 13. Walkerton.†	1. Berlin. 2. Brockville. 3. Chatham. 4. Cobourg. 5. Goderich. 6. Guelph. 7. London. 8. Simcoe. 9. Whitby. 10. Woodstock.	1. Cayuga. 2. Cornwall.* 3. Milton. 4. Owen Sound. 5. Picton.* 6. Sault Ste. Marie.*	1. Belleville.* 2. Hamilton. 3. Kingston. 4. Sandwich.* 5. Stratford. 6. Welland.

\* On pense que ces prisons seront reconstruites ou modifiées l'année prochaine.

† Ces prisons appartiennent à des comtés établis depuis 1859.

Les plans des prisons de Walkerton et Pembroke, qui toutes deux figurent dans la première colonne du tableau ci-dessus, ont été approuvés par le Bureau et sanctionnés par le gouvernement depuis 1862; mais, par suite de divers retards apportés par le choix des chefs-lieux des comtés de Bruce et Renfrew, l'érection des prisons dans ces deux localités n'a pu être commencée avant cette année. Les travaux de ces édifices se poursuivent aujourd'hui avec rapidité, et l'on s'attend à ce qu'ils seront terminés de bonne heure en 1866.

La construction de la prison de St. Catharines, qui se trouve aussi dans la première colonne et doit remplacer l'édifice défectueux de Niagara, a avancé rapidement durant l'année, et l'on espère qu'elle sera terminée de bonne heure ce printemps. Cet édifice, dont ces travaux paraissent d'une grande solidité, fera honneur au comté de Lincoln.

La nouvelle prison de Peterborough a été finie et occupée l'été dernier.

A ces exceptions près, le tableau précédent ne diffère que peu de celui que renfermait le rapport de 1864.

Dans les deux dernières colonnes figurent 12 prisons pour lesquelles les efforts du Bureau n'ont malheureusement pas produits de résultats visibles. Les inspecteurs espèrent, cependant, que leur nombre sera réduit de moitié dans le cours de cette année, et que les édifices défectueux de ces six localités seront remplacés par des constructions entièrement nouvelles ou complètement améliorées.

Si sous ces rapports les travaux des inspecteurs n'ont pas été suivis de plus satisfaisants résultats, ils restent néanmoins convaincus que ce tort ne peut leur être justement imputé, les pouvoirs que leur confère la loi sont très-restreints, car ils se bornent aux représentations qu'ils peuvent faire aux autorités de comté, et lorsque celles-ci ne s'y conforme pas, à soumettre le fait au gouvernement. C'est ce qu'ils ont fait, tout en recommandant la nécessité d'amender la loi actuelle, en ce qui concerne la modification et amélioration des prisons défectueuses,—de manière à créer des moyens sommaires de la faire observer.

#### REGIME ALIMENTAIRE.

Depuis son organisation, le Bureau a employé tous les moyens à sa disposition pour faire observer les règles concernant le régime alimentaire des prisonniers, et il est aise de

pouvoir dire qu'il n'y a maintenant que quelques prisons de la province où le régime prescrit par ces règles n'est pas suivi. On est ainsi arrivé à deux résultats importants : 1° l'uniformité, en ce qui concerne le régime alimentaire, dans la discipline des prisons, et 2° l'économie.

Dans leur rapport de l'année dernière, les inspecteurs ont consigné le fait que depuis 1860, le prix de revient des rations des prisonniers a constamment diminué d'année en année. En 1860, il était de 14 $\frac{8}{10}$  centins par tête; en 1861, de 14 $\frac{1}{10}$ ; en 1862 de 12 $\frac{4}{10}$ ; en 1863, de 12 $\frac{2}{10}$ , et en 1864, de 9 centins. Pour 1865, on peut voir par le tableau que le coût journalier a été à peu près le même que l'année précédente. Ce tableau démontre aussi qu'il n'y avait l'année dernière que six prisons où le coût de la nourriture quotidienne des prisonniers excédait 20 centins. Lors de l'établissement du Bureau, le prix moyen de la nourriture quotidienne des détenus était de plus de 25 centins par jour par individu, et il a été en moyenne d'environ 9 centins durant la dernière année.

En fixant les rations, les inspecteurs se sont donné pour règle de prescrire pour les prisonniers la nourriture la plus simple et la quantité qui est absolument nécessaire pour les tenir en santé; or, c'est avec satisfaction qu'ils savent qu'on ne peut trouver trop élevée aujourd'hui l'échelle des rations, en même temps qu'il est reconnu que la santé des prisonniers est tout aussi bonne qu'auparavant, et que, sans exception, les médecins déclarent suffisant le régime alimentaire adopté.

#### STATISTIQUES DES PRISONS.

Les statistiques contenues dans l'état tabulaire qui accompagne le rapport de cette année seront trouvées plus complètes que celles d'années précédentes.

Cette année, pour la première fois, il y a un état exact du nombre des incarcérations antérieures des prisonniers, de leur origine, religion, état civil et de leurs habitudes sous le rapport de la tempérance. Les renseignements que l'on puisera sous ses différents chefs ne manqueront pas d'être à la fois instructifs et intéressants.

Deux colonnes que contenaient les anciens tableaux sont omises à dessein cette année, c'est-à-dire celles qui portaient les en-têtes suivants : " nombre de détenus devenus aliénés durant l'année," et " nombre de détenus qui se sont suicidés durant l'année." Depuis cinq années que le Bureau existe, il n'y a pas eu, en moyenne, une entrée par année à faire dans l'une ou l'autre de ces colonnes, que l'on a cru devoir mettre de côté, vu l'inféquence de ces faits qui, le cas échéant, peuvent être facilement l'objet d'une mention spéciale.

Les renseignements contenus dans l'état tabulaire sont puisés dans les écrous nouvellement adoptés sur la recommandation du Bureau pour toutes les prisons du Haut et du Bas-Canada. Bien que cette forme d'écrous ait été soumise en 1861 au gouvernement, elle n'a été approuvée qu'à la fin de 1864, et les exemplaires ont été distribués au commencement de 1865.

Il est à remarquer que lors de l'organisation du Bureau, beaucoup de prisons n'avaient pas de registre régulier de leurs prisonniers, et qu'il n'y avait pas trois prisons où ces livres fussent semblables. Quant aux renseignements qu'ils contenaient, il s'en fallait de beaucoup qu'ils fussent complets, même ceux fournis par le plus parfait d'entre eux.

L'adoption du même écrou pour toutes nos prisons est un grand pas de fait vers l'uniformité, et comme sa forme permet de consigner toute chose d'une importance spéciale concernant les prisonniers, il va servir de base à un système exact de statistiques des prisons.

#### AMÉLIORATIONS DE LA DISCIPLINE DES PRISONS.

Dans un mémoire inséré à l'appendice spécial (A) du rapport de 1864, le Bureau discutait longuement les mesures à prendre, selon lui, pour améliorer le système suivi en Canada dans l'administration et la discipline des prisons. Les membres du Bureau ne reproduiront pas ici les arguments et conclusions de ce rapport; ils se contenteront de faire

un court résumé des principales améliorations à apporter dans le système des prisons en Canada,—améliorations qu'ils ont déjà soumises à l'examen du gouvernement et du pays :

1. Etablissement d'une catégorie de prisons intermédiaires entre la prison commune et le pénitencier et devant porter le nom de "prisons centrales ou de district." Dans ces prisons devront être internés tous les criminels dont la peine excède 30 et 40 jours et ne dépasse pas trois années. Ces prisons devront être mises sous le contrôle du gouvernement et leur discipline devra être analogue à celle du pénitencier.

2. *Le système cellulaire* devra être la base de la discipline dans toutes les prisons.

3. *Le travail forcé* ou *travail forcé non-productif*, distingué du travail industriel, devra être imposé à tous les prisonniers envoyés aux "prisons centrales" ou au "pénitencier ;"—on devra, d'après les règlements formulés et établis par les statuts, appliquer le système de travail forcé dans toute prison centrale ou pénitencier.

4. Le "fouet" sera employé comme châtement dans les cas prescrits par les derniers statuts impériaux les plus récents pour l'Angleterre, l'Irlande et l'Ecosse.

Le "fouet" sera employé ou comme substitut à une certaine période de l'emprisonnement, ou même à toute la période d'emprisonnement pour les délinquants au-dessous de 14 et 16 ans.

5. Pour aucune considération, un enfant au-dessous de 12 ans ne devra être interné dans une prison commune.

Faute de maisons de refuge reconnues par la loi pour la réception de ces malheureux enfants, ils devront être admonestés, fouettés ou envoyés à la prison de réforme. Le Bureau n'ose exprimer l'espoir que l'exécutif ou la législature s'occuperont durant la session prochaine d'une question de pure économie sociale, quelq'intérêt ou importance que présente telle question. Toute leur attention sera concentrée sur les questions constitutionnelles, politiques et nationales si nombreuses et si importantes en ce moment qu'elles doivent passer avant toutes les autres. Il fait espérer toutefois que, dans l'intérêt de l'humanité et de notre pays, l'époque n'est pas très-éloignée où l'on pourra s'occuper de cette question d'économie sociale.

Afin de s'assurer, autant que possible, la co-opération des autorités locales dans l'œuvre importante de l'amélioration de la discipline et de l'administration de nos prisons communes, le secrétaire-provincial, agissant d'après la recommandation du Bureau, a donné instructions aux shérifs du Haut et du Bas-Canada de soumettre à tous les grands jurys qui visiteraient les prisons le livre de "Notes de l'inspecteur," que l'on conserve dans chacune de ces prisons. Les shérifs du Haut-Canada ont en outre reçu l'ordre de faire communiquer aux juges et préfets de comté,—pour que ceux-ci en fassent part aux conseils de comté,—copies des minutes entrées dans ces livres ou registres de "Notes."

Les inspecteurs ne peuvent mieux terminer cette partie de leur rapport qu'en mentionnant deux circulaires adressées aux gouverneurs des colonies et possessions anglaises par le secrétaire d'Etat au département des colonies durant le premier trimestre de l'année dernière. Votre Excellence a eu la bonté de communiquer au Bureau copies de ces dépêches accompagnées des *livres bleus* auxquels elles ont trait.

Dans l'opinion du Bureau, ces dépêches contiennent des renseignements si précieux et une exposition si remarquable des grands principes qui devraient régler la discipline et l'administration de toute prison, elles signalent si clairement aux personnes qui s'occupent de la réforme de notre système les points qui doivent surtout occuper leur attention, que le Bureau n'a cru mieux faire, dans l'intérêt de cette réforme, que de publier ces documents que l'on trouvera à l'appendice.

Le Bureau a cru devoir également publier les circulaires et la lettre qu'il a eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence,—afin qu'il en fit part au secrétaire d'Etat,—et qui contiennent certains renseignements sur l'état des prisons de la colonie. De plus, les réponses reçues des shérifs du Haut et du Bas-Canada ont été dûment communiquées à Votre Excellence au commencement de 1866, afin qu'elles fussent transmises au secrétaire des colonies.

#### SECOURS AUX PRISONNIERS LIBÉRÉS.

Les personnes qui visitent habituellement nos prisons de ville s'habituent vite à reconnaître parmi les prisonniers ceux qui sont de vrais *habitues* de l'établissement. Si parfois

elles se sont permis de faire des remontrances amicales à ces individus, elles ont ordinairement reçu la réponse suivante : " Ce n'est pas ma faute, je ne savais où aller en sortant de prison ;" ou, " personne ne voulait m'employer, je n'étais pas vêtu convenablement et je n'ai pu me présenter nulle part." Les femmes ont surtout recours à cette sorte d'excuse, et nul doute qu'il y a du vrai dans leur réponse.

C'est là un inconvénient d'autant plus grave que la législature ne peut que difficilement y remédier. Les efforts combinés de personnes charitables et des municipalités pourraient seuls y porter remède. Les inspecteurs sont convaincus que les philanthropes de nos grandes villes ne pourraient rendre un plus grand service aux criminels adultes que d'établir des sociétés pour venir en aide aux prisonniers libérés, surtout aux femmes. Depuis de longues années, des sociétés de ce genre sont établies en Angleterre, en France et dans d'autres parties de l'Europe, il y en a même aux Etats-Unis, et l'on ne saurait exagérer le bien qu'elles produisent. Les inspecteurs signalent ce fait aux philanthropes et aux municipalités du Canada.

#### ENFANTS PAUVRES ET VAGABONDS.

Dans leurs rapports séparés, quelques-uns des inspecteurs essaient d'éveiller l'attention et les sympathies du public au sujet des enfants pauvres et abandonnés, des " Arabes des villes" comme on les a appelés, qui se trouvent en si grand nombre dans nos principaux centres de population. Pour cette classe d'enfants nos écoles communes, bien qu'administrées fort habilement et à grands frais, ne servent absolument à rien. Ces enfants ne vont pas à l'école, mais ils ont bien vite pris la route de la prison commune où ils achèvent en peu de temps de se pervertir.

Les statistiques des prisons démontre ce que le sens commun indique dès l'abord, savoir : que cette classe d'enfants est la pépinière d'où sortent nos criminels les plus dangereux.

Les prisons de réforme, également bien administrées, ne répondent pas non plus aux besoins de cette classe, vu qu'on n'y admet que les enfants qui ont passé par la prison commune, c'est-à-dire, qui sont des *criminels*.

Il y a évidemment une grande lacune dans les institutions établies pour instruire et réformer les enfants, en Canada, il nous faudrait quelque chose d'intermédiaire entre l'école gratuite et la prison de réforme, une institution reconnue par la loi où ces enfants pauvres et abandonnés pourraient recevoir une éducation qui en ferait ensuite d'honnêtes artisans. En d'autres termes, il nous faudrait des établissements analogues aux " écoles de charité," (*Ragged Schools*.) aux " maisons d'industrie " ou refuges qui, depuis un quart de siècle, ont produit tant de bien en Europe et en Amérique.

Les inspecteurs ne peuvent mieux faire ressortir l'importance de cette question qu'en citant quelques-unes des résolutions adoptées par un comité spécial de la chambre des communes, nommé en 1851 pour faire rapport spécial sur ce sujet :—

1. Le comité admet comme prouvée cette assertion : que le nombre actuel des crimes diminuerait considérablement et que des milliers de pauvres êtres humains, qui, sous notre système actuel, sont voués pour toute leur vie à la misère et à la dégradation, pourraient devenir des citoyens honnêtes, vertueux et actifs, si l'on prenait soin d'arracher aux dangers sans nombre qui les assiègent les enfants pauvres et vagabonds.

2. Qu'une grande partie des jeunes criminels de ce pays, —surtout ceux qui en sont à leur première condamnation, —à plutôt besoin d'une éducation systématique, soignée, industrielle que de simples châtimens.

3. Que les prisons communes et les maisons de correction n'offrent pas généralement de bons moyens d'instruire et de corriger des enfants qui, bien que trouvés coupables, doivent être traités tout autrement que les criminels adultes.

4. Qu'on devrait établir des écoles de réforme pour l'éducation et la correction des enfants trouvés coupables d'offenses mineures.

5. Que les écoles de réforme devraient être fondées et maintenues en partie par des taxes locales et en partie par l'Etat, qui donnerait pouvoir de prélever le montant nécessaire de taxes locales.

6. Que les délits qui entraînent de jeunes enfants à la prison de réforme ou à la maison de correction, ne devraient pas dispenser les parents de l'obligation d'entretenir les mêmes enfants.

7. Qu'il est essentiel qu'on puisse retenir les enfants dans les institutions aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour les réformer complètement; pourvu toutefois qu'aucun enfant au-dessus de seize ans ne pourra être retenu dans l'institution.

En terminant leur rapport, les inspecteurs expriment leur sincère regret d'avoir été obligés de bâtir et d'organiser les asiles, maisons de réforme et prisons du Canada,—œuvre éminemment difficile par la grande responsabilité qui y est attachée,—avant d'avoir pu visiter les institutions modèles de l'ancien monde et particulièrement celles de France et d'Angleterre.

Peu de temps après l'organisation du Bureau à la fin de 1859, les inspecteurs représentèrent au gouvernement l'opportunité d'envoyer un ou plusieurs membres du Bureau, visiter les institutions modèles, tant charitables que de correction, sur le continent d'Europe et aux États-Unis. Il leur semblait que le vrai moyen d'obtenir les meilleurs renseignements était d'inspecter les principales institutions de chaque genre dans ces pays, et de prendre les avis des hommes éminents qui les dirigent.

Jusqu'à présent le gouvernement s'est borné à accorder quelques semaines de congé au Dr. Taché, alors président du Bureau, pour aller visiter les principaux asiles et les prisons des États voisins.

Si les inspecteurs avaient été mis à même d'étudier la question de cette manière, ils auraient sans doute obtenu des renseignements précieux pour l'organisation et l'administration des établissements du Canada confiés à leurs soins.

Le tout respectueusement soumis.

E. A. MEREDITH, *Président.*  
 J. M. FERRES,  
 T. J. O'NEILL,  
 FR. ZÉP. TASSÉ.

Ottawa, 12 mai 1866.

## APPENDICE SPÉCIAL.

DOWNING STREET, 17 janvier 1866.

MILORD,—Je vous transmets, pour votre information et celle de vos conseillers, s'ils veulent bien en prendre connaissance, copie d'une dépêche circulaire que j'ai adressé aux gouverneurs des colonies dans lesquelles le gouvernement n'est pas responsable à la législation locale. Vous verrez que le but de cette dépêche est d'obtenir, sous forme de réponses à une série de questions, un exposé de l'état des prisons coloniales, sous le rapport de leur construction, de leur discipline et de leur administration, afin de s'assurer jusqu'à quel point elles sont conformes aux modèles approuvés en ce pays, et quelles réformes il faudrait y apporter.

Le système du gouvernement établi dans la colonie dont vous êtes le gouverneur me décharge de la responsabilité qui m'incombe à l'égard des colonies auxquelles la circulaire est adressée, mais je n'en désire pas moins offrir aux autorités de cette colonie toute l'aide qu'elles pourraient désirer de ma part pour profiter de l'expérience de ce pays et des travaux des hommes éminents qui ont fait leur étude de cette expérience, dans le but d'apporter les améliorations qui pourraient être nécessaires dans les prisons et le système de discipline des prisons en usage dans la colonie du Canada.

Je vous prie donc de faire tel usage que vous croirez convenable des documents qui accompagnent cette dépêche, et de me faire rapport des mesures que vous aurez prises, et de leurs résultats.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
(Signé), EDWARD CARDWELL.

Le vicomte Monck,  
etc., etc., etc.

(Circulaire.)

DOWNING STREET, 16 janvier 1865.

MONSIEUR,—En même temps que les dépêches circulaires du Duc de Newcastle en date des 19 août et 19 octobre 1863, les gouverneurs des colonies de Sa Majesté recevaient des copies du rapport et des témoignages soumis par le comité de la chambre des Lords sur l'état de la discipline des prisons, et des copies du rapport et des témoignages soumis par les commissaires royaux sur la servitude pénale. Ces documents étaient transmis aux gouverneurs à cause du désir qu'éprouvait le gouvernement de Sa Majesté que les résultats de la longue expérience acquise en ce pays sur ces sujets et les témoignages (si laborieusement recueillis) par lesquels ces résultats avaient été obtenus et mis au jour ne fussent pas entièrement perdus pour les colonies, mais qu'au contraire elles pussent participer aux bénéfices et avantages découlant d'expériences et d'opérations faites sur une grande échelle, conduites avec soins et surveillées avec intelligence, et aux travaux de nos hommes publics les plus éclairés qui ont étudié ces expériences et en ont tiré les conclusions.

Je ne sais si, dans la colonie que vous présidez, ces documents ont reçu l'attention que leur importance leur méritait; mais le gouvernement de Sa Majesté n'abandonne pas le désir que l'état des prisons coloniales, et le système de discipline en force soient examinés dans le but de constater jusqu'à quel point ils s'accordent avec les principes adoptés en ce pays, ou jusqu'à quel point ils sont repréhensibles et susceptibles d'amélioration.

Afin de vous faciliter l'institution d'un pareil examen, je vous transmets sous ce pli une série de questions auxquelles je vous prie de me donner des réponses aussitôt que vous le pourrez convenablement, en les accompagnant des observations que vous croirez être de

nature à me faire mieux comprendre l'état des prisons de votre colonie, le système de discipline qui y est suivi, et les moyens par lesquels il serait possible d'y apporter des améliorations.

Vous remarquerez que le comité des Lords dit qu'il "est fermement d'opinion" que, en voyant la marche de la législation, qui s'étend maintenant sur une période de plusieurs années, et l'unanimité d'opinion et de pratique des plus hautes autorités, "le système généralement désigné sous le nom de système séparé doit être maintenant accepté comme la base de notre discipline des prisons." Celles des questions qui se rapportent à ce système devront donc recevoir de vous une attention toute particulière; et vous vous rappellerez qu'aucune difficulté ordinaire provenant des défauts de construction des prisons, et même aucune difficulté qui ne serait pas absolument insurmontable, ne devraient empêcher l'adoption de ce système; et vous ne manquerez pas, non plus, de remarquer, en examinant le rapport du comité et les témoignages qui y sont annexés, que l'on a trouvé possible en ce pays, par des efforts judicieux et zélés, d'introduire ce système malgré de nombreuses déficiences de construction et une grande insuffisance de moyens. Si la séparation était absolument impraticable dans les prisons telles qu'elles sont, la législature devra examiner s'il n'y aurait pas moyen d'effectuer les changements dont elles auraient besoin.

La question qui est peut-être la plus importante après celle-ci, est celle de l'efficacité pénale du travail exigé des prisonniers condamnés aux travaux forcés, et des moyens par lesquels l'on atteint cette efficacité; et vous observerez que le but de la sentence est inévitablement sacrifié lorsqu'un travail industriel ou productif remplace, dans les cas d'emprisonnement de courte durée, ou dans les premiers temps des emprisonnements à long terme, le travail strictement pénal, tandis que l'on se trompe étrangement en supposant que c'est une économie réelle d'é luder le but de la sentence. Au contraire, le résultat de toutes les tentatives d'économie au moyen de l'emploi industriel, au détriment de la punition effective, prouve que tandis que le travail des prisonniers ne compense pas le coût de leur nourriture et de leur surveillance, leur nombre est d'autant plus grand que le travail est moins répulsif, et la société est chargée de l'entretien d'un plus grand nombre de prisonniers, et en même temps elle souffre de la perpétration d'un plus grand nombre de délits. Ainsi, le comité des Lords croit que le travail sous forme de la roue de discipline ou de la manivelle, dans les cas d'emprisonnement de courte durée, ou d'une partie d'emprisonnement, est essentiel pour la punition efficace de chaque prisonnier condamné aux travaux forcés.

Dans les derniers temps d'un long emprisonnement, l'on peut appliquer un régime différent. C'est par des souffrances sérieuses au commencement d'un emprisonnement, plutôt que par des souffrances prolongées pendant un certain nombre d'années, que l'on obtient un effet différent; car la classe d'individus qui commettent des délits ne regardent généralement pas loin en avant, et ils sont gouvernés par ce qu'ils voient ou éprouvent dans le moment, et non pas par ce qui les attend dans l'avenir.

Le travail pénal, qui est généralement et nécessairement tout à fait ou plus ou moins improductif, devrait donc être rigoureusement appliqué dans les premiers temps; et ensuite, dans les longs emprisonnements, il peut-être possible de combiner un travail productif avec un relâchement dans le travail pénal.

Il est probable aussi que c'est pendant les phases d'emprisonnement qui suivent celles qui ont été les plus rigoureuses, que l'on peut espérer le plus de succès dans les tentatives de réforme des prisonniers; et vous verrez que la division des prisonniers en classes, et leur promotion d'une classe à une autre (après qu'ils ont traversé la phase la plus rigoureuse de leur emprisonnement, mais non auparavant,) a beaucoup aidé aux efforts faits pour la réforme des prisonniers. Mais cette promotion ne doit avoir lieu que sur preuve de contrôle sur soi-même fournie par le travail réellement accompli dans les emplois industriels, plutôt que d'après des indications plus incertaines d'amélioration dans le caractère et les dispositions. Un autre avantage que l'on peut retirer de ce système de classification et de promotion est que les autorités des prisons pourront maintenir la discipline avec moins d'efforts, moins d'irritation de tous côtés, et en ayant moins souvent recours à des moyens qui sont toujours pénibles pour des officiers humains, et qui endurent ceux pour lesquels ils ne sont pas pénibles.

L'on peut aussi, dans le même but et la même direction, recourir au système que l'on désigne sous le nom de système des "congés." Il semble que dans de petits centres,

ou la surveillance après libération peut s'exercer plus facilement et plus efficacement, et dans les colonies, où le travail est plus en demande et la substance plus facile à acquérir que dans ce pays, le système des congés pourrait être suivi avec beaucoup moins de difficultés et d'embarras qu'ici. Mais, quelque part qu'il soit adopté, il est indispensable que son fonctionnement soit convenablement régularisé et surveillé, afin de ne pas empiéter sur la certitude absolue qu'une punition suffisante et de nature à détourner du crime sera infligée, et qu'aucune remise d'emprisonnement n'ait lieu avant que cette punition n'ait été subie. Dans ce but, une limite exacte devrait être fixée à la remise du terme d'emprisonnement à faire en récompense d'une bonne conduite et de la quantité d'ouvrage fait en prison; et le système devrait être clairement expliqué aux cours et aux juges, afin que les sentences prononcées soient suffisamment pénales, nonobstant toute rémission possible par congé. Et là où la législation sera nécessaire pour adopter la loi criminelle à ce système, le gouvernement local, avec l'aide des officiers en loi de la couronne, devrait demander l'aide et le concours de la législature.

Après vous avoir ainsi indiqué les principaux points qu'il ne faut pas perdre de vue dans les efforts que l'on pourra faire pour l'amélioration des prisons, je me contenterai d'ajouter que je suis convaincu que l'importance du sujet pour le bien public le recommandera à votre attention, ainsi qu'à celle des officiers publics, magistrats et autres qui peuvent en quoi que ce soit contribuer à l'atteindre; et comme le premier pas à faire doit être de constater d'une manière complète et précise l'état de choses maintenant existant, je vous prie d'obtenir aussi complètement et aussi exactement que possible, les renseignements demandés dans la série de questions ci-jointes.

J'ai l'honneur, d'être, etc.,

BUREAU DES INSPECTEURS D'ASILES, PRISONS, ETC.,  
Québec, 12 avril 1865.

MONSIEUR,—La copie de la dépêche circulaire du secrétaire d'Etat pour les colonies à Son Excellence le gouverneur-général, avec ses incluses imprimées, au sujet de la discipline des prisons en Canada, que vous m'avez transmise le mois dernier, a été soumise au Bureau ces jours derniers, à sa première réunion ici depuis que ces documents sont venus en ma possession.

2. Le but de cette dépêche est d'obtenir sous forme de réponses à une série de questions qui l'accompagnent, un exposé de l'état des prisons du Canada, sous le rapport de leur construction, de leur discipline et de leur administration, afin de s'assurer jusqu'à quel point elles sont conformes aux modèles approuvés en Angleterre, et quelles réformes il faudrait y apporter. La dépêche circulaire du 16 janvier explique encore davantage l'esprit qui a fait entreprendre cette enquête par le gouvernement de Sa Majesté, dans les paroles suivantes, que le Bureau cite avec satisfaction :—“ Ces documents,” en parlant de certains papiers mentionnés et inclus dans cette dépêche, “ étaient transmis aux gouverneurs à cause du désir qu'éprouvait le gouvernement de Sa Majesté que les résultats de la longue expérience acquise en ce pays sur ces sujets (la discipline des prisons, etc.) et les témoignages si laborieusement recueillis par lesquels ces résultats avaient été obtenus et mis au jour, ne fussent pas entièrement perdus pour les colonies, mais qu'au contraire elles pussent participer aux bénéfices et avantages découlant d'expérience et d'opérations faites sur une grande échelle, conduites avec soins et surveillées avec intelligence, et aux travaux de nos hommes publics les plus éclairés qui ont étudié ces expériences et en ont tiré les conclusions.”

3. Les inspecteurs me chargent d'assurer Votre Excellence qu'ils éprouveront le plus vif plaisir à contribuer autant qu'il sera en leur pouvoir à atteindre le but éclairé et philanthropique proposé dans la dépêche.\*

\* Les paragraphes Nos. 4 et 5 sont retranchés, parce qu'ils ne font que décrire les mesures adoptées par le Bureau pour obtenir des shérifs et autres autorités locales les renseignements demandés par le gouvernement impérial.

6. En même temps, comme une grande partie des renseignements demandés se trouvent dans les documents et rapports officiellement communiqués au gouvernement par le Bureau, depuis son organisation en 1859, les inspecteurs me chargent de placer immédiatement à la disposition de Votre Excellence ceux de ces rapports et documents officiels qui paraissent le mieux pouvoir démontrer l'état actuel des prisons du Canada, les lois qui en régissent l'entretien, le contrôle et l'inspection; les règlements aujourd'hui en vigueur dans les prisons; les opinions des inspecteurs au sujet de la construction et de la discipline des prisons; un historique de leurs efforts pour faire prévaloir ces opinions, et les résultats de ces efforts jusqu'au moment actuel.

7. L'on espère qu'un examen des documents ainsi transmis servira à faire voir que, bien que l'état des prisons communes et autres en Canada est certainement loin de ce qu'il devrait être, ou de ce que le Bureau espère le voir devenir bientôt, il s'est produit cependant, depuis l'organisation du Bureau actuel en décembre 1859, une amélioration sensible dans la discipline et l'administration de toutes ces institutions. Et les inspecteurs se permettront d'ajouter qu'ils espèrent que l'on verra aussi que dans ses efforts pour améliorer le système des prisons du Canada, le Bureau n'a pas perdu de vue ces grands principes de discipline des prisons que des hommes éminents ont déduit de la longue expérience soigneusement enregistrée de la mère-patrie.

8. Le Bureau des inspecteurs, dont il est parlé dans une partie précédente de cette communication, a été créé en vertu des dispositions de l'acte provincial chap. 110 des statuts refondus du Canada, les premières nominations ayant été faites en décembre 1859. Jusqu'à cette époque, les prisons du Canada n'étaient soumises à aucune inspection, à part les inspections ordinaires et généralement pour la forme faites par les grands jurés des comtés et villes.

L'acte qui constitue le Bureau assigne à ce corps, ainsi qu'on peut le voir, non seulement le devoir général d'inspecter les prisons deux fois par année, mais encore celui de préparer les plans des nouvelles prisons, de changer les anciennes, et de préparer les règles et règlements qui doivent les régir.

9. Lorsque l'on se rappelle que les prisons communes sujettes à l'inspection sont au nombre de 54, que la distance qui sépare les plus éloignées d'entre elles, de l'est à l'ouest, celles de Gaspé et de Sandwich, se mesure par neuf degrés de longitude, ou environ 1,200 milles, que la distance qui sépare celles de l'extrême sud et de l'extrême nord,—Sandwich et le Sault Ste. Marie,—se mesure par environ six degrés de latitude, ou environ 600 milles par les chemins suivis, et de plus que chacune de ces prisons doit être visitée deux fois par année, l'on croira probablement que, même si les devoirs des inspecteurs se bornaient à l'inspection de ces prisons, leur temps serait assez bien occupé, et que leurs forces physiques et intellectuelles seraient suffisamment mises à contribution, surtout depuis deux ans que le nombre des inspecteurs n'est que de quatre au lieu de cinq, fixé d'abord par l'acte, et qu'à l'un de ces quatre est assigné spécialement, en sus des devoirs ordinaires de l'inspection, celui d'agir comme secrétaire du Bureau.

10. L'on verra, cependant, par les termes mêmes du statut, que les travaux des inspecteurs ne se bornent pas à l'inspection des prisons communes de la province, et à la suggestion des moyens d'en améliorer la construction et la discipline. Le Bureau est aussi chargé du soin d'inspecter les asiles d'aliénés du pays (au nombre de sept), épars dans toute la province, ainsi que les deux prisons de réforme, dont l'une est dans le Haut-Canada et l'autre dans le Bas. En outre de tout cela, l'établissement de la Quarantaine, situé à la Grosse-Ile, à environ 20 milles en bas de Québec, l'hôpital de marine et d'immigrés de cette même ville, et enfin le vaste pénitencier de Kingston, qui est un petit monde par lui-même, contenant par fois près de 1,000 habitants, sont tous soumis à leur contrôle et surveillance.

11. Comme le système d'administration est le sujet le plus important sur lequel les autorités impériales désirent obtenir des renseignements, l'on pense que les explications ci-dessus à l'égard des devoirs du Bureau (autres que ceux qui se rattachent aux prisons), ne seront pas jugées inopportunes. Il est juste que l'on comprenne bien que, lorsqu quatre personnes sont chargées de la tâche responsable d'inspecter 54 prisons communes de la province, d'autres devoirs, même plus onéreux, leur sont encore assignés,—devoirs dont l'exécution leur laisse beaucoup moins de temps qu'elles ne le désireraient pour l'accomplissement des travaux qui se rattachent aux prisons et à la discipline des prisons du Canada

12. L'on craint que les rapports annuels ci-joints du Bureau ne soient pas aussi précieux à consulter que les documents de cette nature le sont généralement en Angleterre et en France. C'est là une conséquence nécessaire du fait que ces rapports ont trait à cinq catégories d'institutions distinctes : les hôpitaux, les asiles d'aliénés, les prisons de réforme, le pénitencier, et enfin les prisons communes. En Angleterre et dans la plupart des autres pays, chacune de ces cinq catégories d'institutions sont généralement placées sous le contrôle d'un Bureau Spécial, et forment conséquemment le sujet de rapports séparés. Il peut donc être bon de faire remarquer que les renseignements relatifs aux prisons communes se trouvent en partie dans le rapport général et en partie dans les rapports individuels des inspecteurs.

L'on peut avoir une idée assez exacte de ce qu'étaient les prisons communes lors de l'organisation du Bureau en 1859, en consultant ce qui est désigné sous le titre de "Rapport Préliminaire." Elles étaient une honte pour le pays. La description qui en est faite dans le rapport est basée en partie sur l'inspection de plusieurs d'entre elles, et en partie sur les renseignements tirés des réponses à trois catégories de questions adressées par le Bureau, immédiatement après son organisation, aux shérifs, aumôniers et médecins de chaque prison du Haut et du Bas-Canada.

13. En terminant, le Bureau me charge d'exprimer sa reconnaissante appréciation de la sagesse affectueuse et éclairée du gouvernement de Sa Majesté, en cherchant à donner à ce pays, sur une question d'aussi grande importance pour le bien public, le bénéfice de la longue et coûteuse expérience de la mère-patrie, et les fruits des travaux de ces hommes éminents et philanthropes qui ont analysé cette expérience et en ont tiré les principes qui doivent former la base de tout bon système de discipline des prisons.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

E. A. MEREDITH,  
Secrétaire du Bureau.

D. GODLEY, Ecr.,  
Secrétaire du Gouverneur,  
Etc., etc., etc.

## RAPPORT SPÉCIAL

DE

M. E. A. MEREDITH,

POUR L'ANNÉE 1865.

Voici la liste des prisons que j'ai visitées en ma qualité officielle dans le cours de l'année 1865 :—

*Haut-Canada.*

Belleville,  
Brockville,  
Cobourg,  
Cornwall,  
Hamilton,

L'Orignal,  
Ottawa,  
Perth,  
Picton.

*Bas-Canada.*

Aylmer,

Montréal.

Ci-suit un court aperçu de ces visites.

## H A U T - C A N A D A .

## PRISON DE BROCKVILLE.

Epoque de ma visite, 5 juin. La prison contenait 18 prisonniers, dont 17 hommes et une femme. Le quartier des hommes était encombré et on avait dû loger deux prisonniers dans quelques cellules qui n'en devaient recevoir qu'un seul. Trois cellules du soubassement étaient employées à un tout autre usage que celui auquel elles avaient été destinées ; l'une servait de cuisine, une autre de magasin et une troisième de buanderie. On comprend combien cet arrangement enlève d'espace à tout l'édifice. Je recommanderais la construction dans la cour de la prison d'une cuisine détachée, d'un magasin, etc.

Nous avons appelé bien des fois l'attention des autorités locales sur le fait que les internes de cette prison n'ont jamais reçu le costume prescrit par les règlements. J'ai été encore une fois témoin du même fait le jour de ma visite ; j'ai trouvé deux prisonniers, qui avait été internés ce jour là, lavant leur linge sale dans la cour de prison, et n'ayant pour cacher leur demi-nudités que des couvertures de laine dont ils s'étaient enveloppés le corps. Le geôlier me dit qu'il lui était impossible de tenir les prisonniers ou leur literie en état

de propreté sans avoir les costumes prescrits ; que souvent, en dépit de ses efforts, les lits se couvraient de vermine qu'on ne parvenait à détruire qu'en faisant bouillir les draps et les couvertures. Il semble que l'économie, à défaut d'autres raisons, devrait engager les autorités locales à se pourvoir des vêtements nécessaires. Je m'informai en même temps des détails de l'évasion d'un jeune gargon de la prison le 15 mai dernier ; il paraît que ce détenu s'est échappé de la cour pendant que d'autres prisonniers et le guichetier s'y trouvaient. La conduite de ce dernier ne m'a pas paru du tout blâmable en cette circonstance.

J'attirai l'attention des autorités du comté sur le manque de sûreté des cadenas des cellules et sur la nécessité de les remplacer par de plus forts, de même que de fermer par une porte grillée le passage qui se trouve au bout de la salle et qui conduit dans la cour.

#### PRISON DE BELLEVILLE.

Epoque de ma visite, 7 juin. La prison contenait 8 prisonniers, dont 6 hommes et 2 femmes. L'un des prisonniers se trouvait là pour dettes. A tout prendre, la prison est assez propre. On a souvent dit que ce bâtiment était un sujet de honte pour le comté, sans que jusqu'ici rien n'ait été fait pour l'améliorer ou le remplacer par un autre.

J'ai de nouveau recommandé aux autorités locales la nécessité de donner aux détenus le costume exigé par les règlements.

Les prisonniers n'assistaient à aucun exercice religieux le dimanche.

#### PRISON DE CORNWALL.

Epoque de ma visite, le 9 juin. La prison contenait huit prisonniers, dont sept hommes et une femme ; des hommes, deux étaient aliénés. La prison continue à être dans le même mauvais état que lorsqu'elle fut visitée pour la première fois par un inspecteur ; c'est peut être la prison la plus délabrée du Haut-Canada. Les divers départements n'étaient en aucune manière propres. J'appelai l'attention des autorités locales à la négligence habituelle de règlements de prison dans les détails suivants :—

1. Le costume exigé n'est pas fourni ;
2. Les lits ne sont pas pourvus de draps.

#### PRISON DE COBOURG.

Epoque de ma visite, 9 juin. La prison, propre et en bon ordre, contenait 25 prisonniers, dont 15 hommes et 10 femmes. On a fourni en partie aux détenus le costume exigé. Comme la prison renferme un certain nombre de femmes qui ne font rien, je suggérai de les employer à confectionner ces costumes. J'ai noté sur le livre d'inspection que les poêles du soubassement me parassaient peu sûrs.

J'appris aussi, à mon grand regret, que l'on discontinuait les offices religieux du dimanche dans la prison du moment que le collège Victoria était fermé. Ce sont d'ordinaire les élèves de cette institution qui remplissent ce devoir.

#### PRISON DE HAMILTON.

Epoque de ma visite, 11 juin. La prison contenait 71 prisonniers, dont 41 hommes et 30 femmes. Comme toujours ce bâtiment était dans le plus grand état de propreté.

#### PRISON DE L'ORIGNAL.

Epoque de ma visite, 3 juin : le shérif m'a accompagné. La prison contenait 4 prisonniers, 3 hommes et une femme. L'intérieur était assez propre ; mais la cour était loin de l'être. J'ai noté dans le livre d'inspection diverses choses sur lesquelles j'ai appelé l'attention des autorités du lieu, telles que :

1. L'absence de l'ameublement de cellule exigé par les règlements.
  2. Le coût extravagant du régime alimentaire, qui est de 25 centins par jour.
  3. Le manque de sûreté de diverses portes grillées.
  4. La nécessité d'une communication avec le quartier des femmes qui n'oblige pas à traverser le quartier destiné aux hommes.
  5. L'absence de bains ou de cuvettes pour les détenus.
- Je regrettai d'apprendre qu'il ne s'y faisait point d'offices religieux le dimanche.  
Je visitai de nouveau la prison le 18 novembre accompagné du shérif et du géôlier : les choses m'ont paru dans le même état que lors de ma visite précédente.

## PRISON D'OTTAWA.

Epoque de ma visite, 2 juin. La prison contenait 26 prisonniers ; 16 hommes et 10 femmes ; deux étaient atteints d'aliénation mentale, un homme et une femme. Comme toujours, la prison était très-propre.

Parmi les détenus se trouvaient plusieurs jeunes gens envoyés en Canada par les prisons de réforme d'Angleterre, le gardien me dit qu'ils étaient endurcis et méchants. Il ajouta qu'un grand nombre de ces jeunes criminels s'étaient établis dans les environs d'Ottawa, dont la majeure partie avaient déjà passé par la prison où ils s'étaient montrés très-difficiles à conduire.

Je notai dans le livre d'inspection certains détails sur lesquels les inspecteurs avaient déjà attiré l'attention des autorités, à savoir :

1. Le prix extravagant du régime journalier alimentaire qui est de 24 centins pour les hommes et de 21 centins pour les femmes. Ce même régime coûte ailleurs un tiers environ de cette somme.
2. L'absence de bains ou de cuvettes pour les détenus.
3. L'insuffisance des costumes pour les prisonniers.

## PRISON DE PERTH.

Epoque de ma visite, 5 juin. La prison contenait 17 prisonniers, dont 15 hommes et deux femmes. Le bâtiment était dans un état de grande propreté.

J'appelai, dans le livre d'inspection, l'attention des autorités sur le fait que le géôlier continue d'avoir le contrat d'approvisionnement de la prison, malgré les règlements qui s'y opposent.

Je recommandai également la construction d'une citerne dans la cour pour recevoir l'eau de pluie des toits, tel que fortement demandé par M. l'inspecteur O'Neill.

Il ne se fait aucun office religieux ici le dimanche.

## PRISON DE PICTON

Epoque de ma visite, 7 juin. La prison, très-propre, ne contenait qu'un prisonnier, un homme. J'eus le plaisir de voir que durant les derniers mois on avait pourvu les lits de draps. Je notai dans le livre d'inspection les infractions suivantes aux règlements de la prison, à savoir :

1. L'absence des règlements imprimés et affichés dans les cellules.
2. La non conformité des bois de lits avec les patrons donnés.
3. L'absence complète des costumes requis pour les détenus.

## B A S - C A N A D A .

## AYLMER.

Epoque de ma visite, 23 décembre. J'ai visité la prison en compagnie du shérif et

---

du geôlier, qui n'avait pas de prisonniers depuis quelques semaines, et qui était propre.

Je fis la remarque que les détenus n'avaient pas de draps de lit et que les lits de fer devaient être remplacés comme offrant aux prisonniers des moyens d'effectuer leur évasion.

MONTRÉAL.

J'ai visité cette prison soigneusement en compagnie de mon collègue, M. Ferres, le 23 octobre. Le rapport de M. Ferres renferme tous les détails de cette visite.

E. A. MEREDITH.

1er avril 1866.

---

## RAPPORT SPÉCIAL

DE

## M. J. M. FERRES,

POUR L'ANNÉE 1865.

J'ai l'honneur de faire rapport des visites que j'ai faites aux différentes institutions de mon district, dans le cours de l'année 1865.

## ASILES.

## ASILE DES ALIÉNÉS DE TORONTO.

Je visitai cette institution avec le Bureau le 28 février, les 18, 19 et 20 mai, les 2 et 3 octobre, et les 5 et 6 décembre. Je la visitai aussi avec mon collègue, M. O'Neill, le 23 novembre, et seul les 11 mars, 15 octobre et 10 novembre.

Il n'est aucun département de cet asile, qui dépende du médecin surintendant, qui ne soit tenu avec un soin et une attention infatigables. Le plus grand ordre et la plus grande propreté règnent partout au dedans comme au dehors, et tout ce que la science peut faire pour la guérison des malades, et, s'ils sont incurables, pour leur bien-être, est mise en pratique ici.

La construction des ailes de l'asile principal ayant été autorisée par la législature durant la dernière session du parlement, des plans furent préparés par M. Tully, l'architecte de l'asile, sans perdre de temps, et les travaux seront poussés avec vigueur en 1866

## SUCCURSALE DE L'UNIVERSITÉ.

La succursale de l'Université est généralement visitée en même temps que l'asile principal. Placée sous les soins de M. Blair, l'économiste, et de Mlle. Blair, la matrone, elle est aussi tenue dans un grand état de propreté et très-attentivement administrée.

## SUCCURSALE D'ORILLIA.

Je visitai cet asile avec le Bureau et M. Tims, du département de l'auditeur, les 6, 7 et 8 juin, et après le départ des autres membres du Bureau, je restai avec M. Tims pour travailler aux livres et aux comptes les 9 et 10, et j'en partis le 11. Je la visitai de nouveau avec le Bureau les 8 et 9 octobre, et seul les 18 et 19 novembre.

L'institution est toujours tenue dans le plus grand état de propreté, et le Dr. Ardagh, médecin surintendant, améliore graduellement le terrain. La manière dont les livres et les comptes étaient tenus par le commis avait déjà causé beaucoup de trouble aux inspecteurs-auditeurs, et de regret au Bureau. Mais l'ancien teneur de livres ayant résigné, un autre fut nommé à sa place, et il donne et continuera, sans doute, à donner une entière satisfaction.

#### ASILE DE MALDEN.

Des réunions du Bureau, à chacune desquelles je fus présent, eurent lieu à cet asile les 3 et 4 mars, 24 et 25 mai, et les 11 et 12 octobre.

L'institution fut trouvée, dans toutes ces occasions, généralement en bon ordre. Le Dr. Fisher paraît se consacrer entièrement aux intérêts de ses malades, qui sont aujourd'hui au nombre de 240, dont 125 hommes et 115 femmes.

#### ASILE DE ST. JEAN.

J'inspectai cet asile le 18 janvier, le 19 avril et le 4 novembre, et aussi le 25 octobre avec le Bureau.

Cet asile est tenu dans un admirable état de propreté ; sans cela, il serait impossible au Dr. Howard de le maintenir aussi exempt de maladie qu'il l'est. Il continue à inventer des expédients pour améliorer la ventilation, en sorte qu'aussitôt que l'air se corrompt il est expulsé. On ne peut cependant que partiellement l'appeler un asile d'*aliénés*, car un grand nombre de ceux qui l'occupent sont des idiots de naissance.

#### ASILE DE BEAUPORT.

Je visitai cet asile avec mes collègues le 26 janvier, le 31 mars, le 3 avril et le 15 septembre.

Toute l'institution est entretenue, comme d'habitude, dans un état de scrupuleuse propreté, et la ventilation de la partie neuve de l'ancienne bâtisse a été améliorée.

#### PÉNITENCIER PROVINCIAL.

Je fis l'inspection mensuelle de cette prison du 30 janvier au 3 février, et aussi du 23 au 27 février ; du 4 au 10 mai, je fus occupé, à la demande de M. Langton, auditeur des comptes publics, avec M. Tims, de son bureau, qui avait été chargé de visiter tous les asiles et toutes les institutions pénales supportés directement par le gouvernement, pour inspecter les livres et donner des instructions sur le système de comptabilité récemment établi par l'auditeur. Le 15 juin, je visitai de nouveau l'institution avec M. Tims. Je fis une nouvelle visite les 16 et 17 octobre, et l'inspection mensuelle du 24 au 30 novembre.

En sus de ces visites d'inspection, je fus présent avec le Bureau aux assemblées trimestrielles tenues du 13 au 17 mai, du 25 au 30 septembre, et du 9 au 15 décembre.

#### RÉFORME DE PENITANCOUCHINE.

Je visitai cette institution avec le Bureau du 7 au 9 mars, du 3 au 5 juin, et du 4 au 7 octobre.

Lors de l'inspection de juin, M. Tims était présent. Nous examinâmes les livres de compte avec le sous-préfet et le comité d'audition du Bureau, et donnâmes des instructions sur le nouveau système de tenue des comptes.

Dans toutes ces occasions, je trouvai généralement toutes choses en ordre et propres, et les jeunes gens en bonne santé, actifs et satisfaits.

## RÉFORME DE ST. VINCENT DE PAUL.

Je visitai cette réforme avec le Bureau le 20 mars, les 22 et 25 septembre, et le 24 octobre.

Je la visitai aussi avec M. Tims le 17 juin, pour y introduire le nouveau système de comptabilité, et seul les 22 et 23 septembre, et le 16 décembre avec mon collègue, M. O'Neill.

Comme les travaux de reconstruction étaient commencés, les choses étaient, comme on devait s'y attendre, dans un état de confusion, et l'énergie du préfet et de ses officiers était sérieusement mise à l'épreuve pour maintenir la discipline nécessaire. La reconstruction des bâtisses, détruites par un incendie en août dernier, prendra au moins trois ans, et pendant ce temps il sera impossible d'empêcher les relations entre les jeunes gens et les ouvriers, de même que l'on ne pourra suivre les cours nécessaires établis par les règlements de la prison. Cependant, l'on paraît faire tout ce qu'il est possible de faire, sous les circonstances, pour maintenir la régularité et pour poursuivre l'instruction des détenus dans leurs différents métiers.

## PRISONS COMMUNES.

## BARRIE.

(Comté de Simcoe.)

J'ai inspecté cette prison le 10 mars, avec le Bureau, et seul le 4 octobre et le 22 novembre.

Le Bureau ayant remarqué l'état de malpropreté de cette prison lors de sa visite, je trouvai les choses en meilleur ordre lors de mes visites subséquentes. Le nombre des couvertures, qui en mars avait été trouvé extravagant,—pas moins de cinq, six et sept étant étendues sur certains lits,—avait été réduit à deux, les lits ont maintenant des draps.

Le geôlier fait encore un profit d'un chelin par corde sur tout le bois scié par les prisonniers pour l'usage du palais de justice, et même sur celui qui est scié pour le propre usage des prisonniers. Il me semble y avoir aucune raison pour laquelle un geôlier se ferait payer pour l'ouvrage fait par les prisonniers sous aucune circonstance, mais encore moins pour celui qui est fait pour la prison elle-même, ou pour le public.

## BEAUHARNOIS.

(Comté de Beauharnois.)

Je visitai cette prison le 22 mai. Elle était en excellent ordre.

## BERLIN.

(Comté de Waterloo.)

Cette prison fut inspectée le 22 mai et le 11 novembre. Elle est toujours dans le plus grand état de propreté. Le geôlier est aussi toujours disposé à faire travailler les prisonniers, lorsqu'il peut leur trouver de l'ouvrage. Lors de ma première visite, il les occupait à construire une boutique de menuiserie et d'autres ouvrages, à même tous les matériaux

qui étaient épars dans la cour. Les serrures de la porte grillée du corridor, qui n'étaient pas sûres, ont été enlevées et remplacées.

La femme aliénée qui avait été enfermée dans cette prison pendant plusieurs années, fut admise à l'asile de Rockwood l'année dernière. Lors de ma seconde visite, il s'y trouvait un homme aliéné.

## COBourg.

(Comtés-unis de Northumberland et Durham.)

Je visitai cette prison le 12 mai et le 4 décembre. Elle était en bon ordre. Un puits, dont on avait grand besoin, a été creusé dans la cour nord. Il s'y trouve un aliéné.

Il paraît qu'il y a un magistrat de ces comtés-unis qui ne condamne jamais aucun prisonnier aux travaux forcés, sous le prétexte extraordinaire que s'il leur arrivait quelque accident pendant qu'ils travailleraient, ils pourraient intenter une action en dommage contre le magistrat qui les aurait condamnés.

## CHICOUTIMI.

(District de Chicoutimi.)

Je visitai cette prison le 19 août, et elle était entièrement vide. Elle était nette partout.

## CORNWALL.

(Comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry.)

Je visitai cette prison le 3 mai. Il s'y trouvait cinq prisonniers, dont deux étaient aliénés.

La prison a été condamnée par le Bureau, et reste dans un pitoyable état.

## GUELPH.

(Comté de Wellington.)

Je visitai cette prison le 20 mai, et le 11 novembre. La prison elle-même était en bon ordre, mais la cour était encombrée de saletés et de décombres de différentes sortes, et elle était dans cet état depuis deux mois avant mon inspection.

Le puisard construit dans la cour pour recevoir le contenu des pots de 22 cellules, dont le gaz nauséabonds pénétrèrent jusque dans la bâtisse, continue à être un aussi grand inconvénient que jamais.

Michael Noolahan, un aliéné, est enfermé dans cette prison depuis le commencement de 1863.

## GODERICH.

(Comtés-unis de Huron et Bruce.)

Je visitai cette prison le 27 mai et le 13 novembre. Elle était très-propre et en bon ordre.

Lors de ma visite en mai, il s'y trouvait un homme qui y avait été enfermé comme malade et indigent; un autre y avait été envoyé dans le mois de novembre précédent, pour que le geôlier en pris soin, sur une lettre du maire, et il sortait et rentrait à volonté. L'attention du gouvernement fut attirée sur ces exemples de conversion d'une prison en maison des pauvres et en hôpital.

Il y avait deux hommes et deux femmes aliénés.

Il y a une fosse d'aisance dans chacune des cinq cours. Une cour à bois a été entourée d'une clôture en planche, qui n'a que 8½ pieds de hauteur, dans laquelle on veut employer les prisonniers à scier du bois ; mais elle offre si peu de sûreté que le geôlier ne serait pas justifiable de courir les risques d'évasions en les y admettant.

## JOLIETTE.

(*District de Joliette.*)

Je visitai cette prison le 24 juin, et la trouvai propre.

Il faudrait y faire des réparations de différentes sortes depuis longtemps, dont la liste a été soumise au gouvernement, mais rien n'a encore été autorisé. Elle contient un aliéné.

## KAMOURASKA.

(*District de Kamouraska.*)

J'inspectai cet endroit le 10 septembre, et trouvai que la nouvelle prison n'était pas encore occupée. Les prisonniers étaient enfermés dans un bâtiment converti en prison temporaire, et qui contenait deux prisonniers.

Les arrangements de la nouvelle prison paraissent être très-défectueux ; une porte de chaque quartier ouvre sur la rue. Les cabinets sont pourvus d'eau de dalles, et n'en ont que lorsqu'il pleut, par conséquent. De même que pour toutes les nouvelles prisons de district du Bas-Canada, *la cour n'est pas entourée.*

## KINGSTON.

(*Comté de Frontenac.*)

Je visitai cette prison plusieurs fois avec le Bureau, et particulièrement le 16 mai et le 9 décembre. Comme le Bureau a fait les observations nécessaires, je n'ajouté rien ici.

## LINDSAY.

(*Comté de Victoria.*)

Je visitai cette prison le 12 juin, dans la soirée, et le 13 dans la matinée, et aussi le 3 décembre.

Le conseil de comté n'a encore rien fait pour remédier aux défauts qui rendent la prison peu sûre. Les trumeaux sont en brique, et la brique est tombée auprès des serrures. Les portes du corridor ne sont pas sûres, et quelques unes ont baissé de manière à traîner sur le plancher. L'une d'entre elles étaient tombée lors de ma visite, et une autre ne fermait pas, les quartiers supérieurs étaient si exposés qu'ils ne pouvaient être occupés. Enfin, les défauts sont si grands et si nombreux que la prison n'offre aucune sécurité contre les évasions.

## MALBAIE.

(*District de Saguenay.*)

Je visitai cette prison les 4 juillet et 5 septembre, et je la trouvai, comme d'habitude, excessivement propre. Elle a besoin de réparations.

## MONTRÉAL.

*(District de Montréal.)*

J'inspectai cette prison les 17 février, 19 mars, 8 avril, et le 15 et 23 octobre.

Elle est tenue dans le meilleur ordre possible par M. Payette, le gouverneur, et ses aides, bien qu'elle soit excessivement encombrée. L'état où elle se trouve à l'égard du logement peut être compris par le fait qu'elle était destinée à recevoir 250 prisonniers, et qu'elle en contient parfois 400, outre un certain nombre de petits enfants, dont le nombre s'élève quelquefois à plus de 20, qui y sont amenés par leurs mères.

Le régime alimentaire établi par les inspecteurs est maintenant fourni dans cette prison, et ne coûte que de 5 $\frac{1}{4}$  à 6 centins par jour, par tête.

## CWEN SOUND.

*(Comté de Grey.)*

Cette prison fut inspectée le 1<sup>er</sup> juin, et je ne la trouvai pas aussi propre ni aussi en ordre qu'elle aurait dû l'être.

Elle est si peu sûre que le Bureau des inspecteurs l'ont entièrement condamnée comme prison. Deux hommes s'en sont évadés en janvier dernier.

Il s'y trouvait deux femmes aliénées lors de ma visite, dont l'une y était depuis des années, ainsi que je l'ai déjà dit dans d'autres rapports. Étant inoffensive, on lui permettait de sortir quelquefois, et l'année dernière elle est devenue mère. Le procureur et le conseil du comté firent une enquête à ce sujet, mais sans rien découvrir.

## PETERBOROUGH.

*(Comté de Peterborough.)*

La nouvelle prison de ce comté a été presque entièrement achevée l'année dernière, et c'est un édifice qui fait honneur au comté, à l'architecte et à l'entrepreneur. Elle sera prête à être occupée au commencement de janvier.

L'ancienne prison a toujours été tenue en excellent ordre, et l'était encore lors de mes visites des 12 et 13 juin, et des 1<sup>er</sup> et 3 décembre.

## ST. GERMAIN.

*(Comté de Rimouski.)*

Je visitai cette prison le 8 septembre. Elle était très-propre et ne contenait que deux prisonniers à cette date.

Elle avait besoin de quelques réparations, mais le gouvernement n'avait pas encore donné l'autorisation de les faire.

## SARNIA.

*(Comté de Lambton.)*

Je visitai cette prison avec mes collègues le 5 mars, et je fis une enquête sur l'évasion de cinq prisonniers.

## STE. SCHOLASTIQUE.

*(District de Terrebonne.)*

Cette prison était en voie de reconstruction l'année dernière, après avoir été détruite par un incendie en 1864.

## ST. JEAN.

*(District d'Iberville.)*

Je visitai cette prison les 19 avril et 31 octobre. Les réparations qu'il faut y faire, et qui auraient coûté une bagatelle si elles eussent été faites à temps, coûteront maintenant une somme considérable. Cependant, rien n'est encore autorisé par le gouvernement. Elle est tenue par le geôlier et son assistant en excellent ordre.

## STRATFORD.

*(Comté de Perth.)*

Je visitai cette prison les 22 et 26 mai, et le 12 novembre. Elle est tenue en bon ordre, nette et propre. Mais comme elle est en état de délabrement depuis plusieurs années, le Bureau l'a condamnée comme prison. Elle est si peu sûre que, pendant l'heure du diner, deux enfants de 13 et 14 ans pratiquèrent un trou dans le mur de la cour sans aucun outil et s'évadèrent.

Lors de ma dernière visite, il s'y trouvait quatre aliénés : deux hommes et deux femmes.

Les rations sont maintenant réduites au prix de 12cts. par tête, par jour.

## SWEETSBURG.

*(District de Bedford.)*

Je visitai cette prison le 10 janvier et le 15 avril. Elle est tenue remarquablement propre. Cependant, certaines parties tombent en ruine, parce que les réparations nécessaires n'ont pas été faites à temps. Des fissures du toit laissent introduire l'eau, qui gèle dans les murs lorsqu'il fait froid, et défailt la maçonnerie. Quelques unes des portes sont tombées. Le plomb qui soude les barres de fer du grillage des fenêtres est enlevé, et quelques barres ne tiennent presque plus. Le tuyau qui conduit l'eau dans la cuisine a crevé, et le plancher pourrit en conséquence. Aucune réparation n'a encore été autorisée par le gouvernement.

## SANDWICH.

*(Comté d'Essex.)*

Je visitai cette prison avec mes collègues les 25 et 26 mai, et les 11 et 13 octobre. Nous l'avons toujours trouvée excessivement propre.

Elle est mal distribuée et l'ouvrage est mal fait. Les défauts ont été souvent signalés, mais le conseil de comté n'a rien fait jusqu'ici pour y remédier. Plusieurs évasions ont eu lieu l'année dernière.

## TORONTO.

*(Comtés-Unis d'York et Peel.)*

Je visitai cette prison le 10 mars, et avec mes collègues les 20 mai et 31 octobre. Elle est toujours dans l'ordre le plus parfait.

## WHITBY.

*(Comté d'Ontario.)*

Je visitai cette prison le 14 juin et le 10 novembre, et j'en trouvai les parties, comme d'habitude, propres et en ordre.

## HÔPITAL DE MARINE, QUÉBEC.

Je visitai cette institution les 26 et 27 janvier, 11 février, et 28 et 31 mars. Elle est généralement bien administrée et bien surveillée, mais dans une occasion les inspecteurs-visiteurs durent trouver à redire sur l'état de négligence des caves et chambres du sous-sol, provenant, dit-on, de manque de serviteurs, et leurs remontrances à ce sujet eurent un prompt effet. Les commissaires paraissent avoir l'habitude d'envoyer aux Enfants-Trouvés de Montréal les enfants nés dans l'institution, lorsque les mères ne peuvent ou ne veulent pas s'en charger. Etant d'avis qu'en hiver cela devait être dangereux pour la vie des enfants, dont quelques-uns n'ont pas 24 heures, et d'autres n'ont que 12 heures, d'être transportés à une pareille distance, je parlai de ce sujet au Bureau, qui le soumit au gouvernement. Les médecins de l'hôpital de marine firent rapport, néanmoins, qu'ils n'y avait là aucun danger. Comme matière d'opinion médicale, la chose peut-être exacte, et je ne prendrai pas sur moi de la juger ; mais comme matière de fait, il arriva que deux enfants furent envoyés de Québec, comme d'habitude, le 8 février dernier, et lorsqu'ils arrivèrent à Montréal le lendemain, l'un d'entre eux n'était plus qu'un cadavre, étant mort peu de temps après son départ, et l'autre avait le visage horriblement brûlé. Et comme ce fait est venu à ma connaissance, en ma qualité d'inspecteur, je me vois obligé de me décharger de toute responsabilité en enregistrant ma désapprobation d'une habitude qui donne lieu à de pareils faits.

J. M. FERRES,  
*Inspecteur.*

## RAPPORT SPÉCIAL

DE

# M. T. J. O'NEILL,

POUR L'ANNEE 1865.

### PRISONS COMMUNES DU HAUT-CANADA.

BARRIE.

(*Comté de Simcoe Nord.*)

Les additions faites dernièrement à cette prison en font maintenant l'une de nos meilleures prisons communes.

Si l'on portait une attention convenable aux règlements et aux recommandations des inspecteurs, il y a peu de prisons où la séparation des prisonniers pourrait se faire plus facilement que dans celle-ci, maintenant qu'elle est améliorée; mais l'on ne paraît comprendre qu'imparfaitement la valeur de la classification des prisonniers.

Les prisonniers n'ont rien autre chose à faire qu'à scier le bois de la prison et du palais de justice, et le geôlier reçoit pour cela un prix fixe par corde du conseil de comté. L'on peut mettre en doute la prudence d'un pareil arrangement dans certains cas, lorsque l'on considère qu'une pareille rémunération pourrait entraîner non seulement plus de sciage, mais encore une plus grande consommation de bois qu'il n'est absolument nécessaire. Il serait convenable et avantageux pour le public de mettre fin à une telle habitude, qui n'est pas ordinaire.

Les prisonniers travaillent aussi quelque fois dans le jardin du geôlier, mais ce morceau de terrain est très peu sûr, et nous ne devons pas être surpris si nous entendons dire, quelque jour, qu'il s'y est effectué quelque évasion, comme cela a eu lieu dans d'autres prisons où le même relâchement existait.

La nourriture des prisonniers, contrairement aux règlements, est encore fournie par le geôlier.

Mes visites eurent lieu le 13 janvier, époque à laquelle il y avait huit prisonniers; le 10 mars, où il y en avait 14; et le 31 mai, où il y en avait 15.

La prison était, chaque fois, modérément propre. L'attention des autorités locales fut attirée sur l'absence de draps de lit, et sur l'usage extravagant des couvertes.

BELLEVILLE.

(*Comté d'Hastings.*)

Je visitai cette prison le 11 avril. Elle contenait alors 13 hommes et 8 femmes.

Cette prison a été constamment condamnée par les inspecteurs depuis leur entrée en charge, pour ses défauts tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le conseil du comté s'est enfin rendu aux remontrances des inspecteurs, et a décidé de faire construire une nouvelle prison attenante à l'ancienne, d'après des plans approuvés par le Bureau et sanctionnés par le gouvernement, laquelle répondra aux besoins du comté pendant plusieurs années.

Cette prison, qui mérite si bien d'être condamnée sous d'autres rapports, est généralement très-propre, grâce à l'activité et aux soins de l'excellente matrone, qui peut être virtuellement regardée comme le premier officier de la prison.

## BRANTFORD.

*(Comté de Brant.)*

Je visitai cette prison dans la soirée du 22 et la matinée du 23 juin. Il n'y avait alors pas moins de 31 prisonniers, dont 26 hommes et 5 femmes. C'est un nombre considérable pour une pareille localité.

La prison était assez propre et en ordre, mais le nombre des draps de lits était insuffisant.

Les cours sont bien peu sûres, l'une d'entre elles ayant des bâtiments appuyés aux murs, et les murs d'enceinte de l'autre—celle du travail—n'étant que de 13 pieds de haut. Il est donc dangereux d'y admettre des prisonniers, excepté sous la plus stricte surveillance.

Il n'est suivi aucun moyen systématique de faire travailler les prisonniers. Leur seule occupation est de scier un peu de bois de chauffage, ce qui n'est qu'un jeu d'enfant pour eux. Il est navrant de penser que le grand nombre de prisonniers généralement enfermés ici passent leur temps dans l'oisiveté.

Je me permis d'attirer l'attention du conseil de comté, par une note inscrite sur le livre de mémoire de la prison, sur cet important sujet, ainsi que sur le peu de sûreté des cours de la prison, et sur la fosse d'aisance, qui menace de devenir une grande incommodité, si l'on ne s'en débarrasse pas bientôt.

Je la visitai de nouveau le 1er décembre, et il s'y trouvait 16 hommes et 9 femmes. Chaque fois la prison était nette et en ordre, comme d'ordinaire.

## CAYUGA.

*(Comté d'Haldimand.)*

Je visitai cette prison le 13 juin, et il s'y trouvait 15 prisonniers ; 14 hommes et une femme.

Cette bâtisse n'est construite que depuis quelques années, mais elle est si petite et les plans en sont si défectueux qu'aucune amélioration possible ne pourrait en faire une prison convenable pour ce comté. Les inspecteurs ont donc, depuis plusieurs années, représenté aux autorités municipales la nécessité de construire une nouvelle prison, ou de faire de grandes additions à celle-ci, mais inutilement jusqu'ici. Il reste donc au gouvernement à décider de quelle manière il faut remédier au tort fait ainsi aux intérêts publics.

Le 2 décembre, je visitai de nouveau cette prison, et le nombre des prisonniers n'était alors que de sept ; cinq hommes et deux femmes, et ces deux dernières étaient folles.

L'une de ces femmes, une espèce de métisse nègre, avait des menottes aux mains et était attachée à un anneau du plancher par une grosse chaîne de fer. Elle ne montrait aucune intention violente, et elle avait plutôt l'air de supplier qu'on vint à son secours ; mais on me dit qu'elle avait l'habitude de briser le plâtre de sa cellule, et c'était pour l'en empêcher qu'on l'avait ainsi attachée. Je la fis mettre en liberté immédiatement, et j'eus l'ineffable plaisir de voir, pendant les trois ou quatre heures que je passai à la prison, qu'elle ne donnait aucun trouble, et qu'elle jouissait de sa liberté avec reconnaissance et bonheur.

Je regrette d'avoir à dire que la prison de Cayuga n'est pas la seule où j'ai vu les aliénés traités avec dureté. Si le caractère des personnes qui se rendent coupables de cette conduite les mettait à l'abri de l'imputation de cruauté préméditée, leur manière de traiter ces malheureux, qu'elle soit le fruit de l'ignorance ou de l'insouciance, peut les en faire soupçonner.

En conséquence de l'état de délabrement de la clôture de la prison, il n'y a que les vagabonds qui soient admis dans la cour, et les prisonniers criminels échappent entièrement au travail. Les inconvénients de cette conduite, ainsi que ceux de persister à faire du géolier le fournisseur de la nourriture des prisonniers, à un prix très élevé, ont été énergiquement représentés au conseil de comté par les inspecteurs, mais inutilement. La recommandation de se pourvoir de couchettes en treteau, du patron de celles du pénitencier, et qui ne coûteraient que cinq ou six chelins, n'a pas encore été suivie, et les prisonniers sont encore obligés de coucher sur le plancher.

Cette prison a toujours été trouvée par les inspecteurs dans le plus parfait état de propreté et de bon ordre. Le géolier et la matrone méritent une mention honorable sous ce rapport.

#### CHATHAM.

##### (Comté de Kent.)

Je visitai cette prison le 24 juin. Il s'y trouvait 16 prisonniers, dont 9 hommes et 7 femmes. L'un des hommes était aliéné.

Cette prison n'est pas tenue en bon ordre. Cette fois elle avait besoin d'être blanchie.

Je la visitai de nouveau le 30 novembre, et il ne s'y trouvait plus que deux hommes et deux femmes.

L'un des hommes, un nègre très-âgé, était aliéné, et présentait l'un des exemples de négligence les plus révoltants que j'aie encore rencontrés dans ma vie officielle.

Il était acroupi sur le plancher à côté du poêle, sans aucun vestige de vêtements sur lui à part un morceau de coton que l'on disait avoir été une chemise autrefois, qui ne lui pendait que sur les épaules et laissait tout le reste de sa personne entièrement nu, le géolier disant qu'il était inutile de le vêtir, parce qu'il déchirait tout ce qu'on mettait sur lui.

Quelle condition pour un de nos semblables, le dernier jour de novembre, entre les sombres murs d'une prison ! Devons-nous en conclure que l'humanité doit se soumettre, en dehors des murs de la prison, aussitôt que le vice ou la misère y entrent ? La honte perd-elle sa rougeur parce que l'indécence qui nous révolterait ailleurs a lieu dans l'enceinte de la prison ?

Les autorités doivent certainement savoir que dans ces cas une simple camisole de force est un remède efficace, et l'expérience devrait les engager à en pourvoir les prisons, surtout depuis qu'elles servent si souvent de refuge aux aliénés de toutes sortes.

Plusieurs choses nécessaires à l'utilité et à la commodité de la prison, qui avait été notées dans les mémoires des inspecteurs lors de leurs visites, n'ont pas encore été fournies jusqu'à ce jour. Il faut espérer que cette année le conseil y fera attention. La nourriture des prisonniers coûte 12½ centins par jour. Si l'on se conformait strictement au régime réglementaire, elle ne coûterait pas plus de 8 à 10 centins.

#### HAMILTON.

##### (Comté de Wentworth.)

Je visitai cette prison le 14 juin. Il s'y trouvait alors le nombre considérable de 76 prisonniers : 42 hommes et 34 femmes.

Ses défauts ont été rendus publics depuis plusieurs années ; l'attention des autorités municipales a été attirée, tant dans leurs rapports annuels que dans les notes faites par les inspecteurs lors de leurs visites périodiques à la prison, sur l'impossibilité de produire, avec cette bâtisse, les résultats ordinairement désirés de tout emprisonnement : la punition et la réforme ; mais jusqu'à présent rien n'a encore été fait par ce corps pour remédier à ce grave inconvénient public.

Le manque d'espace, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est tel qu'aucune reconstruction de l'édifice actuel n'en pourrait faire une prison convenable pour une localité dont la population des prisons est aussi forte que celle de Hamilton. Une nouvelle prison est donc absolument nécessaire, et la démoralisation est telle qu'il est urgent de pourvoir promptement à cette nécessité.

Je la visitai de nouveau les 17 et 18 novembre. Il y avait 73 prisonniers : 43 hommes et 27 femmes.

Le but spécial de ma visite était de faire une enquête sur l'évasion de quelques prisonniers qui avait eu lieu quelques temps auparavant. Comme l'un d'entre eux paraissait avoir une grande influence sur une bande de voleurs qui avait commis de grandes déprédations par toute la province, l'on devait penser que le gouvernement désirerait naturellement savoir si les précautions nécessaires pour garder ces prisonniers avaient été prises, et si l'on avait adopté des mesures efficaces pour les reprendre.

D'après les témoignages produits devant moi, il fut, je regrette de le dire, clairement démontré que la criminalité présumée du principal prisonnier ne l'empêchait pas le moins du monde d'avoir toutes ses aises et de recevoir des douceurs en quantité presque illimitée, et que c'était aux occasions, aussi imprudemment offertes, de contact avec les gens du dehors que l'on devait attribuer l'introduction des moyens d'évasion.

Et cette libéralité intempestive, qui paraissait avoir remplacé la prudence la plus ordinaire, n'était pas plus blâmable que le manque de jugement et d'énergie déployé dans les mesures prises pour l'arrestation des prisonniers lorsque leur évasion fut connue.

Sous le rapport de la propreté, cette prison est au nombre des meilleures de la province. Les hommes sont presque constamment occupés à casser de la pierre, mais la plupart des femmes passent leur temps dans une oisiveté totale.

L'on permet maintenant aux femmes d'occuper le grand passage de leur quartier comme salle commune. Ce privilège, que j'avais inutilement réclamé pour elles pendant trois ou quatre ans, sera accepté, j'en suis sûr, par ces malheureuses comme un grand bienfait et un grand soulagement à leur incarcération dans de sombres cellules fétides et brûlantes. Ne serait-il pas possible d'en faire autant pour les hommes ?

Je la visitai de nouveau le 29 décembre, et il s'y trouvait encore 64 prisonniers.

#### KINGSTON.

##### (Comté de Frontenac.)

Cette prison, bien que contenant six quartiers pour les hommes et trois pour les femmes, et que par conséquent les prisonniers puissent y être isolés, est très-imparfaite.

Comme la cour de la prison n'est entourée que d'une clôture en planches, les autorités refusent d'y laisser aller les prisonniers, excepté ceux de la classe des vagabonds ; en conséquence, les prisonniers condamnés pour crimes et pour longtemps sont constamment enfermés dans leurs cellules et leurs salles communes étroites. Néanmoins, des prisonniers ont réussi à s'évader depuis un an ou deux. L'état de la prison et de la cour a été représenté au conseil de comté pendant plusieurs années, mais inutilement.

Le nombre des prisonniers est ordinairement considérable ici, mais le seul ouvrage donné aux hommes est le sciage d'un peu de bois, et aux femmes un peu de couture et de tricot.

Les ministres protestants viennent régulièrement à la prison tous les dimanches, et durant la semaine des dames charitables y viennent aussi pour instruire les femmes et leur donner des conseils.

#### LONDON.

##### (Comté de Middlesex et ville de London.)

Cette prison est maintenant excellente, grâce à de précieuses améliorations qui y ont été faites depuis deux ou trois ans. Cependant, le nombre des prisonniers augmente tellement qu'il faudra bientôt faire subir de pareilles améliorations aux parties qui n'ont pas été changées.

Grâce à l'énergie de la matrone, les femmes sont presque constamment occupées à travailler ; mais il n'y a pas d'ouvrage d'un caractère général pour les hommes, qui sont souvent enfermés ici en grand nombre. Le sciage du bois de chauffage ne fournit que peu de travail et ne se fait qu'à de grands frais de surveillance, parce que la cour dans laquelle le bois est scié est très-exposée. Il y a une bonne cour très bien adaptée, par sa position et sa sûreté, aux exigences d'une cour de travail forcé, mais il n'y a aucun moyen d'y entrer de la pierre ou du bois. J'ai adressé un mémoire au conseil de comté pour l'engager

à y faire construire une porte convenable afin d'y entrer les matériaux nécessaires à l'emploi des prisonniers, et j'espère que le conseil suivra cet avis, car jusqu'ici il a toujours cordialement répondu aux recommandations des inspecteurs.

Lors de ma visite du 25 juin (dimanche), je fus heureux de voir que tous les prisonniers étaient réunis dans la grande salle et recevaient les instructions religieuses du révérend M. Kennedy, ministre méthodiste de la ville. London est l'un des rares endroits où les malheureux prisonniers ne sont pas considérés comme étant indignes des bienfaits spirituels du clergé local. La prison est rarement ou jamais laissée sans service religieux le dimanche.

Le nombre des prisonniers en cette occasion était de 19, dont 12 hommes et 7 femmes. Je renouvelai ma visite le lendemain, 26, et chaque fois la prison était dans un ordre parfait.

Je la visitai de nouveau le 16 octobre, et il s'y trouvait alors le nombre considérable de 29 hommes et 15 femmes; j'y retournai le 30 novembre, et je trouvai la prison dans son état de propreté et d'ordre habituel.

## MILTON.

(Comté d'Halton.)

Cette prison, bien que construite depuis quelques années seulement, et d'une manière solide, manque si complètement de tout ce qui constitue une prison bien ordonnée, que les inspecteurs durent, dès leur première visite, la condamner.

Sur la recommandation du Bureau, des plans d'une nouvelle prison furent obtenus, approuvés par le Bureau et sanctionnés par le gouvernement; mais depuis cette époque (1860), rien n'a été fait par le conseil de comté pour commencer les travaux.

D'après la construction de la bâtisse, il est impossible d'empêcher les deux sexes de se voir et de se parler, à moins de les tenir constamment enfermés dans leurs cellules, ce qui serait une grande inhumanité envers les prisonniers, surtout en été, car elles sont noires et sans ventilation. Avec deux seuls quartiers étroits pour loger toute la population ordinaire des prisons—les condamnés et les prévenus, le vieux criminel endurci et le jeune délinquant, le débiteur insolvable, le témoin de la couronne, l'aliéné, le maniaque à *potu*, etc., etc.,—il n'est que trop évident que dans un tel endroit la descente du "mal au pire" est inévitable. Et cette injustice de réunir indistinctement toutes les catégories de prisonniers ensemble, à cause du manque de logement convenable, a fait le sujet de remarques spéciales dans les représentations d'un grand jury qui avait, quelques temps avant ma visite, visité la prison.

Au gouvernement seul appartient le droit et le pouvoir de s'occuper de ces cas de résistance; mais espérons qu'une résolution opportune du conseil de comté rendra inutile un appel de ce côté.

La prison est généralement tenue en ordre et proprement. La nourriture est fournie par contrat, au prix de 10cts. par jour. Le conseil fournit de la pierre pour faire travailler les prisonniers.

## NIAGARA.

(Comté de Lincoln.)

L'enlèvement du chef-lieu de cette ancienne ville si magnifiquement située pour la transporter à St. Catharines, et la construction d'une nouvelle prison approuvée dans cette dernière ville, font qu'il est inutile de réitérer les rapports défavorables que les inspecteurs étaient obligés de faire chaque année sur le misérable état de cette prison.

Dans une prison construite comme celle-ci, contenant parfois un grand nombre de prisonniers, entassés durant le jour dans une seule salle (car en réalité toute la prison des hommes ne se compose que d'un seul appartement, divisé au milieu par un grillage en bois, qui ne servait qu'à empêcher la moitié des prisonniers de se battre avec l'autre moitié, mais parfaitement inutile quant à la séparation morale,) il y a certainement raison de se plaindre d'un relâchement d'administration. Dans la nouvelle prison, pourvue comme elle l'est, jusqu'à un certain point, de moyens de classification des prisonniers, il est à espérer que les règlements de prison seront strictement observés, tant de la part des officiers que pour les prisonniers.

Lors de ma visite du 22 juin, elle contenait 18 hommes et 1 femme, et le 27 décembre, elle contenait 17 hommes et 4 femmes.

Cette prison a généralement été tenue propre et en ordre, et le coût de la nourriture n'a pas dépassé, depuis quelques années, 8 à 10 centins par tête, par jour.

## OWEN SOUND.

*(Comté de Grey.)*

Cette prison a été condamnée depuis longtemps, et les plans d'une nouvelle prison mieux appropriée ont été préparés par ordre du conseil de comté. Les plans ont été approuvés par le Bureau et ont reçu la sanction du gouvernement, et les travaux seront probablement commencés au printemps prochain.

Je visitai cette prison le 12 novembre (dimanche), et le lendemain matin, 13. La prison était propre, mais la cour des femmes était dans un état de malpropreté dégoûtant. Il est difficile de s'imaginer comment la négligence que démontre ce fait a pu échapper à l'attention de ceux qui sont chargés par la loi de veiller sur la prison et sur son administration; car supposer que ces malpropretés ont été découvertes et qu'il n'a pas été ordonné de les faire disparaître immédiatement, serait supposer une indifférence pour toute considération de salubrité et de décence dont peu d'individus, même parmi les classes les plus dégradées, sont coupables.

Les trois femmes qui y étaient alors incarcérées l'avaient toutes été comme aliénées. L'une d'entre elles, qui était probablement idiote plutôt que folle, est dans la prison depuis sept à huit ans, et nourrissait alors (à la honte des autorités de la prison) un enfant d'une douzaine de mois, dont elle était devenue mère dans les murs de la prison, probablement pour ajouter, s'il survit, un infortuné à la progéniture déjà trop nombreuse d'idiots pour lesquels il n'a encore été pourvu aucun logement convenable, soit par un octroi législatif, soit par la charité privée. Une autre de ces malheureuses créatures—une jeune fille indienne, à l'air noble et âgée d'une vingtaine d'années—était accroupie dans un coin exposée au vent froid d'un 12 novembre, qui entrait par la fenêtre ouverte de sa cellule et soufflait sur son corps à peine couvert; elle n'avait ni lit ni couchette dans sa cellule, et on l'en privait sous prétexte d'économie, depuis huit ou dix jours qu'elle était arrivée, en disant qu'elle déchirerait ses couvertures et son lit si on lui en donnait. Je demandai qu'on lui donnât immédiatement un lit et des couvertures, et j'eus le plaisir, en visitant la prison le lendemain matin à six heures, de voir qu'au lieu de grelotter et de pleurer à cause du froid, comme la veille, et d'avoir mis son lit en éguillettes, elle restait couchée et parfaitement tranquille, en paraissant jouir de son lit et de ses couvertures comme n'importe quelle créature raisonnable.

Le géôlier est encore, contrairement aux réglemens des inspecteurs, le fournisseur des provisions de bouche des prisonniers, dont le coût est environ triple de ce qu'il est dans quelques comtés voisins.

## SANDWICH.

*(Comté d'Essex.)*

Je visitai cette prison le 23 mai. Il s'y trouvait alors 15 hommes et 10 femmes. Elle possède assez d'espace, mais la distribution en est si défectueuse qu'il faudrait la refaire à nouveau pour en faire une prison utile. D'après son extérieur imposant, l'on pourrait croire qu'elle est solidement bâtie et sûre, mais c'est tout le contraire. L'exécution de l'ouvrage paraît avoir été toute superficielle, et cela n'a pas échappé à l'attention des prisonniers, si l'on en juge d'après les évasions qui y ont lieu de temps à autre.

Le 13 octobre, je la visitai de nouveau avec mes collègues, M. Ferres et le Dr. Tassé, l'orsqu'une enquête fut tenue sur l'évasion de huit prisonniers, qui avait eu lieu le 11 juin précédent, dont quelques uns étaient condamnés à de longs emprisonnements et de fortes amendes, mais dont aucun n'a été repris depuis, je crois. Nous trouvâmes dans la prison, cette fois, 16 prisonniers, dont 9 hommes et 7 femmes.

Le géôlier a toujours été trouvé à son poste par les inspecteurs, et paraissait être attentif à ses devoirs; mais il est difficile de croire que la surveillance est aussi exacte qu'elle

devrait l'être, sans quoi les prisonniers qui se sont évadés n'auraient guère songé à tenter une entreprise aussi hardie à une pareille heure—trois heures de l'après-midi le dimanche.

Après les représentations faites par les inspecteurs, le conseil de comté connaît parfaitement les défauts de la prison. Il faut espérer qu'il ne les laissera pas longtemps subsister, au grand détriment du bien public.

## SARNIA.

*(Comté de Lambton.)*

Je visitai cette prison le 6 mars. Elle contenait alors cinq prisonniers, 4 hommes et une femme. La nouvelle prison était parfaitement nette, mais l'ancienne, qui est principalement employée, depuis quelque temps, à l'emprisonnement des femmes, était en grande partie occupée par le geôlier comme magasin et hangar à bois.

En cette circonstance, une réunion du Bureau eut lieu pour s'enquérir des circonstances de l'évasion de plusieurs prisonniers, qui avait eu lieu peu de temps auparavant. D'après le témoignage du geôlier lui-même et celui du guichetier, il fut parfaitement démontré que les différentes évasions qui se sont pratiquées ici étaient dues à l'inertie et à l'incapacité du geôlier.

L'inaptitude de cet officier à l'accomplissement de ses devoirs, et le tort qui en résulte pour le public, sont les sujets qui ont été souvent présentés à l'attention des autorités par les inspecteurs.

Je la visitai de nouveau le 6 mai, où je n'y trouvai que deux hommes, et le 24 du même mois, où il y avait trois hommes et deux femmes. Chaque fois, l'ancienne et la nouvelle prisons étaient en excellent ordre et très-propres. Un nouveau geôlier avait été nommé tout récemment, et il paraissait devoir remplir les devoirs de sa charge avec zèle et habileté. Le conseil de comté fut respectueusement enjoint d'ordonner l'adoption du régime alimentaire voulu par les inspecteurs, et que les rations fussent à l'avenir fournies par quelqu'un d'étranger à la prison, ce qu'il était alors en leur pouvoir de faire, puisque le contrat existant, qui était très-élevé, était sur le point d'expirer.

## SIMCOE.

*(Comté de Norfolk.)*

Je visitai cette prison le 23 juin, et je n'y trouvai que trois prisonniers (hommes).

Les changements apportés à cette prison, il y a un an ou deux, en ont fait une prison sûre, commode et salubre.

Elle est habituellement tenue dans le meilleur ordre possible. Les prisonniers sont nourris par contrat, mais l'absence de concurrence fait que le prix payé est beaucoup plus élevé qu'il ne devrait l'être. Le conseil de comté devrait adopter d'autres moyens pour obtenir la nourriture des prisonniers à meilleur marché.

Je la visitai de nouveau le 17 octobre, et je rencontrai l'inspecteur et le shérif du comté à propos de quelques améliorations sur lesquelles le conseil de comté désirait avoir l'opinion des inspecteurs. Les améliorations projetées, si elles sont exécutées comme il en a été décidé en cette circonstance, ajouteraient beaucoup au logement et à l'utilité de la prison.

La décision libérale du conseil de comté de faire de cette prison tout ce que veut la loi, et en même temps de la rendre commode pour ses officiers, est digne de tout éloge.

## STE. CATHERINES.

*(Comté de Lincoln.)*

Une nouvelle et solide prison, qui doit remplacer la vieille prison condamnée de Niagara, a été construite ici dans le cours de cette année, et est maintenant sur le point d'être achevée. Les plans en ont été approuvés par le Bureau et sanctionnés par le gouvernement.

La nécessité d'une nouvelle prison pour ce comté sera parfaitement comprise en consultant quelques uns des rapports des inspecteurs, sur l'état de la prison de Niagara depuis

cinq ou six ans. Il faut espérer qu'avec les nouvelles facilités qu'offrira cette nouvelle prison, l'administration en deviendra plus vigoureuse et plus efficace.

ST. THOMAS.

(Comté d'Elgin.)

Je visitai cette prison le 26 juin. Elle contenait alors six hommes et quatre femmes, et presque tous étaient condamnés au pénitencier.

Cette prison manque de tout ce qui constitue une prison bien ordonnée : elle est privée d'air, de lumière et de ventilation. Les latrines, qui parfois jettent une odeur abominable, sont placées dans les misérables petites salles communes dans lesquelles les prisonniers se tiennent durant le jour et prennent leurs repas. La construction de la bâtisse est telle que les hommes et les femmes peuvent se voir et se parler, et est aussi défavorable à la santé qu'à la moralité.

L'état de la prison et ses défauts ont fait le sujet de nombreuses représentations et remontrances de la part des inspecteurs auprès du conseil de comté, mais inutilement. La cour de la prison est trop sûre pour permettre d'y laisser entrer les prisonniers ; en conséquence ils ne peuvent se soustraire à l'atmosphère vicié de l'intérieur, et ils ne peuvent non plus être soumis au "travail" auquel ils sont condamnés.

Cette fois, la prison n'était pas aussi nette qu'elle aurait dû l'être. La maladie de l'un des prisonniers fut donnée pour excuse, mais cette excuse ne pouvait être bonne que pour la cellule occupée par ce prisonnier, et ne pouvait s'étendre aux autres endroits indiqués par l'inspecteur.

Je la visitai de nouveau le premier décembre, et j'y trouvai trois hommes et deux femmes ; ces deux dernières étaient folles. La prison était assez nette.

La prison avait été récemment visitée par un grand jury qui, dans ses représentations, attira l'attention du gouvernement sur l'insalubrité, le peu de sûreté et le mauvais état de la prison, afin "que l'on pût y faire les changements et additions absolument indispensables pour en faire un lieu de détention convenable et sûr."

Aucun changement ne suffira pour en faire une prison convenable. Le véritable et seul remède est celui adopté par la municipalité de Brant, dont la prison était construite sur le même modèle—de construire une prison de la forme et des dimensions requises atteignant à celle-ci, qui pourrait alors servir de géôle.

La pernicieuse pratique de faire du géôlier le fournisseur de la nourriture des prisonniers est encore suivie ici en dépit d'un règlement dont l'observance a été strictement ordonnée par le gouvernement ; avec ce système les prisonniers sont traités avec une liberté incompatible avec les droits qu'ils ont sur la société. Le coût de la nourriture est de 22cts. par tête, par jour, ce qui est environ deux fois et demie ce qu'il devrait être, et ce qui cause une perte considérable pour le public.

STRATFORD.

(Comté de Perth.)

Je visitai cette prison le 22 mai. Il s'y trouvait alors 7 prisonniers, tous hommes. L'un d'entre eux était un pauvre enfant idiot âgé d'une douzaine d'années, qui était en prison depuis quinze mois. Quel malheur qu'à cause de l'absence d'asiles convenables ces malheureux soient exposés aux moqueries et aux mauvais exemples de leurs compagnons dépravés.

Le plan de cette prison s'écarte beaucoup des idées modernes des constructions de cette nature. Elle est en brique et l'ouvrage est mal fait, au point de vue de la sûreté de la prison ; et de plus, il faut remarquer que la faiblesse apparente de certaines parties des principaux murs est devenue, depuis deux ou trois ans, tellement évidente, que la question de savoir si ces parties ébranlées et dangereuses de la bâtisse devraient être occupées, pourrait faire le sujet d'une enquête. Le mauvais état de cette prison a été fréquemment soumis à l'attention du conseil de comté par les inspecteurs, mais sans produire aucun résultat, paraît-il.

Toute la prison est généralement propre et en bon ordre. Le géolier est encore le fournisseur de la nourriture des prisonniers, et le prix payé est beaucoup plus élevé que dans les comtés voisins.

L'habitude de faire scier le bois de la prison sur un terrain ouvert, non protégé par les murs d'enceinte nécessaires, a été remarquée ici par les inspecteurs et devrait cesser. Elle est dangereuse pour le public et injuste pour les prisonniers, en ce qu'on leur donne inutilement des tentations d'évasion.

## TORONTO.

(Comtés-Unis de York et Peel, et ville de Toronto.)

J'ai visité cette grande prison neuve plusieurs fois durant l'année. Elle continue à être un modèle de propreté et de régularité. Le nombre des prisonniers a varié, de temps à autre, de 90 à 180. Le nombre des femmes y a toujours été plus grand que celui des hommes; quelquefois il a été double.

L'on a tiré une assez bonne somme du travail des prisonniers en les occupant à niveler et améliorer les avenues de la prison, à déblayer quelques parties des terrains et à en cultiver d'autres. Les femmes ont aussi travaillé à la culture et au tricot, mais jusqu'à présent il n'a été introduit aucune occupation systématique qui pût faire sentir aux prisonniers, en faisant leur tâche, que leur emploi est réellement un "travail forcé."

L'excuse que l'on donne généralement de l'oisiveté est que le terme d'emprisonnement est si court qu'ils ne peuvent apprendre, pendant ce terme, à faire aucun ouvrage utile ou profitable. En réponse à ceci, je puis faire observer que dans la prison de comté de Buffalo, que j'ai visitée deux fois depuis deux ans, le travail des prisonniers (dont le terme d'emprisonnement varie de douze mois à dix jours) devient profitable à la société en étant affirmé par des entrepreneurs, celui des hommes à vingt centins par jour, et celui des femmes à quinze.

Avec les moyens que possède cette admirable prison, l'on pourrait certainement obtenir des résultats identiques, soit que le travail soit utilisé par les autorités, ou par des agences de l'extérieur.

A plusieurs de mes visites je trouvai ici un certain nombre d'enfants, variant en âge de six à treize ans, qui y étaient envoyés par les autorités de police pour avoir été trouvés endormis dehors le soir. Le motif qui les portait à le faire est sans doute louable, mais l'expérience a aussi prouvé que cette pratique est dangereuse. Jusqu'à ce que l'on ait établi des moyens convenables de recueillir ces petits bohémiens, il serait moins dangereux pour leur moralité, et même pour la société, de leur permettre de camper où ils se trouvent, plutôt que de les familiariser avec la prison, en la dépouillant par là de la terreur traditionnelle qu'elle a pour eux et en leur faisant envisager sans crainte la punition des actes malhonnêtes, et les forçant, pour ainsi dire, à entrer dans la carrière du crime en les mettant en compagnie de voleurs émérites.

Les bouilloires à vapeur qui servent à chauffer la prison continuent à causer de l'anxiété, et reçoivent leur part d'attention des grand jurés qui visitent la prison. Il serait désirable que l'on décidât formellement, d'après des autorités compétentes, s'il y a ou non quelque danger à ce qu'elles soient dans les murs de la prison.

Le coût de la nourriture est très modéré, mais le régime n'est pas conforme aux règlements.

## WELLAND.

Je visitai cette prison les 12 et 13 juin. Les prisonniers y étaient alors au nombre de 15, dont 12 hommes et 3 femmes. Parmi les premiers, l'un était aliéné et un autre était supposé l'être, bien qu'il n'eût pas encore subi d'enquête médicale.

Le premier était dans la prison depuis environ un an. L'on me dit que demande d'admission à l'asile des aliénés de Toronto avait été faite plusieurs fois en sa faveur, mais sans succès, à cause de l'encombrement de cette institution.

Le délabrement et le dangereux état de cette prison ont été mis devant les yeux du public depuis plusieurs années; et les inspecteurs ont fréquemment fait des représentations au conseil de comté à ce sujet, mais apparemment sans pouvoir induire ce corps à prendre des mesures efficaces pour sauver la bâtisse d'une destruction certaine. Les dominages

soufferts par le quartier des femmes sont rendus à un tel point que je considère dangereux d'y incarcérer quelqu'un. Les cours de la prison sont si peu sûres que les prisonniers ne peuvent y être admis pour prendre l'air ou y travailler.

Toute la prison, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, offre aujourd'hui de trop faciles moyens d'évasion au voleur doué d'une hardiesse ordinaire, pour espérer qu'il y subirait un emprisonnement à moins d'être placé sous la plus stricte surveillance, ce que l'on rencontre rarement dans l'administration de nos prisons communes. Et si malheureusement une évasion de malfaiteurs de haute classe y avait lieu à l'avenir, favorisée par les facilités que présente cet état de délabrement, il est facile de s'imaginer l'indignation que l'on éprouverait contre une négligence qui aurait produit une aussi grave calamité publique.

Les lits sont misérablement installés. Il n'y a pas de draps de lits et, au lieu de couvertes, il n'y a que des morceaux de bure grossière de couleur foncée et de qualité inférieure, et qui sert ordinairement de couvertures pour les chevaux. De fait, les cellules ne contiennent rien de ce qu'exige la loi, soit pour assurer la propreté, la salubrité ou la décence.

En cette occasion la citerne était en mauvaise ordre, et en conséquence il n'y avait ni eau douce ni eau dure pour les besoins des prisonniers.

Quelque travail avait été fait récemment dans la construction de \*privés dans les quartiers, et pour améliorer le drainage; mais à part cela tout le reste était à l'abandon.

Je la visitai de nouveau le 28 décembre. Il s'y trouvait alors six hommes et une femme.

Chaque fois j'ai trouvé les parties occupées de la prison nettes.

#### WOODSTOCK.

(Comté d'Oxford.)

Je visitai cette prison dans la soirée du 23 et la matinée du 24 juin. Il y avait alors sept prisonniers, dont cinq hommes et deux femmes. Tous les hommes, dont l'un était un débiteur insolvable, un autre un enfant de 12 ans, un troisième un aliéné, et deux autres étaient de quelque autre classe, étaient, en dépit des ordres contraires des inspecteurs, réunis dans le même quartier, tandis qu'il y avaient trois autres quartiers dans la même aile qui restaient inoccupés.

Ce mépris des instructions données par les inspecteurs pour classer les prisonniers, instructions auxquelles le gouvernement a ajouté le poids de son autorité, est d'autant plus condamnable qu'il existe peu de prisons dans le Haut-Canada où l'on possède les mêmes moyens de classification que Woodstock, depuis les améliorations qui y ont été faites.

Je la visitai de nouveau le 1er décembre. Elle ne contenait que quatre prisonniers : un homme et trois femmes qui, il est pénible de le dire, étaient folles.

Je fus surpris en cette circonstance de voir que les officiers de la prison paraissaient ne pas comprendre l'inconvenance qu'il y avait pour eux d'entrer seuls dans le quartier des femmes, malgré le règlement qui exige la présence d'une matrone chaque fois qu'il y est enfermé quelque femme; mais lorsqu'il arrive malheureusement que quelqu'une d'entre elles est aliénée, ce règlement devrait être strictement observé. La nécessité de ne faire servir ces pauvres malheureuses que par une personne de leur sexe est tellement évidente qu'il est difficile d'imaginer que l'on puisse agir autrement par ignorance.

Je trouvai cette fois le seul prisonnier, un robuste jeune homme d'une vingtaine d'années, qui avait encore cinq mois d'emprisonnement à subir, travaillant dans la cour extérieure, morceau de terrain à peu près sans clôture, et ouvert au public. Ce jeu que l'on fait avec les intérêts publics sur la seule garantie de l'honneur d'un voleur peut devenir très dangereux quelque jour, et il est en conséquence grandement temps que l'on perde cette habitude.

La prison est constamment tenue très-proprement. L'on peut cependant faire observer ici qu'en adoptant l'usage de draps de lits, comme le recommandent les inspecteurs, l'on ferait une grande économie de couvertes, outre que les prisonniers et la prison en profiteraient sous le rapport de la propreté.

Lors de ma visite du mois de juin, je ne trouvai pas moins de quatre couvertes et un couvre-pied en laine sur les lits. A cette époque, une seule couverture et une paire de draps auraient suffi.

## PRISONS COMMUNES DU BAS-CANADA.

## ARTHABASKA.

Je visitai cette prison le 3 juillet. Les appartements des étages du bas et du haut étaient nets, mais ceux de l'étage du milieu, qui étaient occupés par les prisonniers malades, ne l'étaient pas.

Cette prison est l'une de la série de prisons qui ont été construites depuis quelques années ; les plans diffèrent sous beaucoup de rapports de ceux recommandés par les inspecteurs. Les murs, qui sont en pierre, paraissent solidement construits, mais une grande partie de la menuiserie, tant pour les matériaux que pour l'ouvrage, est très-défectueuse. Les verrous des portes des cellules causent beaucoup de trouble ; ils devraient être faciles et simples, ce qui serait moins dispendieux et aussi sûr que ceux qui ont été adoptés ici. Les verrous des portes du corridor et de celles qui conduisent au dehors ne valent à peu près rien. L'ameublement des cellules n'est pas du tout conforme aux règlements ; les couchettes principalement sont condamnables et dangereuses.

Comme il n'y a pas de cours fermées à ces prisons, les prisonniers ne sortent jamais de leurs salles communes pour travailler ou prendre de l'exercice, et l'on ne trouve non plus rien à leur donner à faire dans la prison, que je sache.

## BEAUHARNOIS.

Je visitai cette prison le 5 juillet. Elle était propre et en ordre. Elle est aussi l'une de celles dont je viens de parler, et a les mêmes défauts. Je vis que l'on n'était pas assez stricte dans le traitement des prisonniers. Ainsi, on leur permettait de fumer et de jouer aux dames, afin qu'ils puissent passer leur emprisonnement sans tomber dans le découragement. D'autres, convaincus du crime d'embauchage, étaient regardés comme des délinquants politiques et avaient la permission de recevoir des lits et des provisions du dehors. Il n'y avait pas de motif condamnable, j'en suis sûr, dans cette conduite, mais il y avait certainement ignorance de devoirs. Il y avait sept prisonniers, tous hommes. La nourriture ne coûte que 9cts. par tête, par jour.

## MONTREAL.

Cette prison, quoique grande, ne répond pas du tout aux besoins du district. Il y a parfois jusqu'à 400 prisonniers des deux sexes dans ses murs, et les moyens de classification ne sont que très-imparfaits. Mais le plus grand désavantage de cet encombrement se manifeste dans les quartiers des femmes, où l'on voit de pauvres femmes vertueuses obligées de demander l'asile de la prison pour ne pas périr dans les rues, se trouver en contact continu avec les criminelles, et exposées à entendre un langage et à voir un comportement auxquels elles étaient étrangères jusque-là.

Il est grandement temps que l'habitude de permettre que la pauvreté se commette, avec la sanction des autorités, dans la société du vice, soit remplacée par l'établissement de quelque institution de bienfaisance qui la tirerait de ce danger.

La charité active et les instincts profondément chrétiens des habitants de cette grande ville n'ont besoin que de voir le mal pour que le remède ne se fasse pas longtemps attendre.

L'on fait casser de la pierre aux prisonniers ; mais de la manière dont la chose se fait on ne peut guère dire que ce soit un "travail forcé." Quelques unes des femmes sont employées à étirer de l'étoffe, d'autres à faire et à raccommoder le linge de la prison, à laver et récupérer, mais il y en a encore un grand nombre pour lesquelles on ne peut trouver d'ouvrage.

L'administration actuelle est économique, et telle qu'elle fait le plus grand honneur aux autorités. Chaque partie de la prison et chaque département rendent témoignage de

la plus stricte surveillance. Je visitai cette prison plusieurs fois durant l'année, et la trouvai toujours dans le meilleur ordre possible.

MONTMAGNY (ST. THOMAS).

Cette prison en est une autre de la classe de celle d'Arthabaska, et a les mêmes défauts. Lors de ma visite, le 20 septembre, il n'y avait que deux prisonniers. La prison était alors parfaitement nette. La menuiserie était encore en plus mauvais état que celle d'aucune prison de la classe en question. Il y avait à peine une seule porte en bois qui pût fermer, parce que les cadres avaient travaillé.

M. l'inspecteur Ferres avait, dans un mémoire fait lors d'une visite antérieure, attiré l'attention des autorités sur les défauts de la prison. Le grand jury partagea ses opinions lorsqu'il la visita quelque temps après.

ST. HYACINTHE.

Je visitai cette prison le 4 juillet. Elle contenait alors 9 prisonniers : sept hommes et deux femmes.

C'est une autre prison de la même catégorie que la précédente ; elle a aussi les mêmes défauts, et aurait besoin des mêmes améliorations pour en faire un lieu de punition et d'emprisonnement convenable. Elle était parfaitement propre et en ordre.

ST. JEAN (IBERVILLE).

Je visitai cette prison le 18 décembre. Le nombre des prisonniers y était de 11, dont 10 hommes et 1 femme.

Cette prison est en tout semblable à la précédente. Elle est invariablement très propre. Le nombre des draps de lits était insuffisant, et l'on se servait de couvertes communes à chevaux au lieu de couvertes en laine ordinaires. En conséquence, les lits n'ont pas cette apparence de propreté que devraient toujours avoir les lits d'une prison.

SHERBROOKE.

Je visitai cette prison le 4 juillet. C'est une vieille bâtisse, mal construite et depuis longtemps condamnée par les inspecteurs. L'on espère que la nouvelle prison qui doit la remplacer sera terminée cette année. Elle était médiocrement propre, et contenait plusieurs prisonniers.

ASILES D'ALIÉNÉS DU HAUT-CANADA.

ASILE PROVINCIAL DE TORONTO.

Je visitai cette grande institution plusieurs fois durant l'année. Il est inutile de dire autre chose, à propos de sa condition et de son administration, que la même scrupuleuse observation d'extrême propreté, de régularité et de traitement attentif qui a toujours marqués son administration durant les longues années qu'elle a été placée sous les soins du surintendant médical actuel, existe toujours.

Tandis que le dévouement le plus infatigable est consacré aux besoins matériels de ses malades, leur récréation et leurs amusements ne sont pas moins les objets de la tendre sollicitude de cet officier. Il leur procure en abondance les jouissances qui peuvent le mieux contribuer à leur santé et à leur plaisir, et qu'ils peuvent le mieux apprécier. Les

parterres de fleurs sont magnifiques, les promenades améliorées, les légumes et les fruits du jardin sont cultivés dans un seul but—le bonheur et l'amélioration des malheureux confiés à ses soins,

Il n'est donc pas étonnant que le Dr. Workman obtienne sur ses malades l'influence qu'il possède à un degré aussi merveilleux, et qui, avec le secours de la Providence, a produit des résultats qui ne le cèdent guère à ceux des meilleures institutions du monde.

Le manque de place pour recevoir les nombreux malades pour lesquels des demandes sont nécessairement faites, a causé depuis quelques années beaucoup de peine et d'anxiété au surintendant médical. Ce besoin est enfin sur le point d'être satisfait, par l'esprit de libéralité du gouvernement, qui a ordonné la construction des ailes portées sur les plans primitifs de ce noble édifice; et lorsqu'elles seront achevées, outre qu'elles permettront de loger environ 200 malades de plus, elles permettront de faire une meilleure classification que celle qui a été possible jusqu'ici, et la placeront au premier rang des institutions de bienfaisance de ce continent.

#### SUCCURSALE DE TORONTO (TERRAINS DE L'UNIVERSITÉ.)

L'inoculation opportune de cette bâtisse (qui était d'abord destinée à former partie de l'université) il y a quelques années, permit de délivrer l'institution principale à un moment d'encombrement inusité. Grâce à des arrangements temporaires judicieux, l'on put y loger commodément de 70 à 80 malades, ce qui ouvrait un nombre égal de lits dans l'asile provincial pour les cas les plus pressants.

Cette institution est principalement surveillée par le Dr. Benjamin Workman, surintendant-adjoint de l'asile principal, dont les visites quotidiennes sont faites avec une ponctualité exemplaire. Les manières engageantes et douces de leur médecin lui ont acquis l'amour et le respect de cette famille de malheureux; ses visites sont donc attendues tous les jours avec une anxiété enfantine de leur part, et ils en sont récompensés par un sourire, ou une caresse, ou une bonne parole à chacun.

L'économe et la matrone, placés dans l'institution lors de son ouverture, sont toujours en charge, et obtiennent l'approbation de leurs supérieurs et l'affection des malades, par leur administration judicieuse et humaine.

L'occupation de cette bâtisse cessera dès que les ailes de l'asile principal seront terminées.

A mes différentes visites de l'année, j'ai toujours trouvé tout l'établissement dans le plus bel état de propreté et de régularité.

#### ASILE DE MALDEN.

Cet asile, qui occupe une belle et salubre situation, a d'abord été construit pour en faire une caserne temporaire. Elle fut convertie, il y a environ sept ans, en succursale de l'institution provinciale, pour la décharger du trop grand nombre de ses malades, mais depuis elle a été constituée en institution distincte pour les besoins des huit comtés environnants.

Elle possède une soixantaine d'acres de terre, qui sont cultivés avec beaucoup de profit et au grand avantage de la santé des malades, dont le nombre est, en moyenne, d'environ 230. Le traitement des malades est marqué au coin de la libéralité la plus bienfaisante; néanmoins, l'institution est administrée avec tant d'économie que l'on peut dire qu'elle est une de celles qui coûtent le moins cher à la province.

L'on ne peut rien dire de trop de la peine que se donne le surintendant médical, le Dr. Fisher, pour soulager et guérir ceux qui sont confiés à ses soins; leur amélioration et leurs plaisirs semblent occuper toute son attention; mais, à part cela, il a la constante appréhension du danger auquel sont exposées les bâtisses à cause de leur composition, car, à part une petite partie, elle sont toutes en charpente et peuvent être détruites d'un moment à l'autre.

J'ai été présent, avec le Bureau, à toutes les assemblées trimestrielles. Chaque fois les bâtisses et dépendances ont été examinées avec soin et ont toujours été trouvées dans un bon état de propreté et de régularité.

## ASILE D'ORILLIA.

Cet asile, construit d'abord pour en faire un hôtel, a heureusement servi à soulager l'institution provinciale, dont il est une succursale, lorsqu'elle ne pouvait plus admettre un seul malade de plus. Il peut loger environ 130 malades, et est généralement aussi rempli que possible. La plupart des sujets sont aliénés depuis longtemps et sont regardés comme incurables. L'attention du médecin surintendant, le Dr. Ardagh, est incessante et le traitement des malades est très rationnel et très libéral. Rien ne peut surpasser la propreté et le bon ordre qu'on remarque dans toute l'institution.

Je visitai cet asile en janvier, mai et octobre, et chaque fois je l'ai trouvé en ordre parfait.

## ASILE DE ROCKWOOD.

Une partie de ce grand édifice, contenant environ cent malades, est maintenant occupée. Les demandes de place, non-seulement pour les aliénés du pénitencier provincial, qui avaient été pendant quelque temps très mal logés dans un soubassement de cette prison, mais encore pour un grand nombre de malheureux enfermés dans les prisons, étaient si pressantes qu'il a été jugé impossible de différer leur admission jusqu'à l'entier achèvement de la bâtisse. L'architecte dut donc, d'après les directions du médecin-surintendant, compléter partiellement l'aile construite, et cela a suffi pour procurer au nombre de malades ci-dessus un état de bonheur comparatif. Plusieurs d'entre eux sont en bonne voie de guérison, tandis que quelques autres ont été renvoyés complètement guéris.

## ASILES D'ALIÉNÉS DU BAS-CANADA.

## ASILE DE BEAUPORT.

Cet asile spacieux, éloigné d'une couple de milles de Québec, appartient à des particuliers, et les malades y sont soignés et entretenus aux frais du gouvernement à un prix réglé par un contrat qui s'étend à plusieurs années. Il est destiné, grâce aux additions considérables qui y ont été faites depuis peu, à recevoir 600 malades. Il est toujours tenu dans le plus grand état de propreté et de bon ordre. Les propriétaires sont des médecins de grande expérience et très charitables.

Je visitai cet asile les 26 janvier, 31 mars, 4 avril et 1er juillet.

## ASILE DE ST. JEAN.

C'est là une misérable affaire qui remplace un hôpital d'aliénés. La bâtisse qui en forme le noyau était en premier lieu le palais de justice d'une petite localité, c'est-à-dire une maison en brique de 40 pieds carrés. Depuis qu'elle est occupée comme asile, plusieurs additions y ont été faites, sous la direction du médecin-surintendant, qui lui ont permis d'y entasser une soixantaine de pauvres aliénés ou idiots; mais ces additions, qui sont toutes en bois, donnent lieu à une anxiété et à des alarmes continuelles à cause de la nature dangereuse de ces matériaux en cas de feu.

Malgré ses proportions exiguës, cet asile est le plus dispendieux de toutes les institutions de bienfaisance du pays. Ce fait a causé beaucoup de surprise aux inspecteurs, et ils n'ont pas manqué d'y attirer l'attention du Dr. Howard.

Ma seule visite a eu lieu le 18 décembre. Tout était dans le plus grand état de propreté et de bon ordre. Il n'est que juste pour le médecin-surintendant de dire que tout

ce qui peut être fait pour le bien-être de ses malades, sous des circonstances aussi défavorables, est fait de la meilleure volonté du monde.

#### HÔPITAL DE MARINE, QUÉBEC.

Je visitai cet hôpital le 26 janvier, le 30 mars et le 18 septembre, et je le trouvai chaque fois extrêmement propre et en bon état.

Il est soumis à la surveillance d'une commission composée de personnes qui résident dans la ville, et qui dévouent beaucoup d'attention à son économie et à son administration générale. Ce n'est pas, comme son nom semble l'indiquer, simplement un hôpital de matelots exclusivement consacré au service de cette classe, mais c'est un hôpital-général, où tous ceux qui demandent des secours sont traités et soignés autant que ses moyens et son espace peuvent le permettre. Le site qui a été choisi pour cet hôpital n'est guère favorable à cet objet, bien qu'il puisse l'être pour les marins. On semble avoir négligé beaucoup d'autres considérations pour atteindre à cette commodité.

#### ÉTABLISSEMENT DE LA QUARANTAINE, GROSSE ÎLE.

Je visitai complètement cet établissement considérable le 21 septembre. Il n'y avait alors que les employés sur l'île. Les lits et les effets de toutes sortes avaient été nettoyés et serrés pour la saison en ordre parfait. Plusieurs bâtisses avaient été réparées par les employés, sous la direction du médecin-surintendant. D'autres avaient besoin de réparations encore plus considérables; mais je crois que le Dr. Von Iffland n'avait pas à sa disposition les moyens de les faire.

Comme le bon entretien de ces édifices est très-important pour la santé publique, je pense qu'il serait convenable d'y affecter chaque année une légère somme.

#### PÉNITENCIER PROVINCIAL.

Après les détails circonstanciés fournis dans le rapport du préfet, il n'est guère nécessaire que les inspecteurs fassent aucunes remarques personnelles sur les affaires de cette grande institution pénale, avec sa population de près de 800 âmes. Lors des inspections trimestrielles du Bureau et de mes propres visites mensuelles, l'institution entière fut toujours trouvée dans son état ordinaire de propreté et de bon ordre. Aux yeux de certains de nos compatriotes qui sont portés à prôner outre mesure les opérations de quelques unes des principales institutions criminelles des Etats-Unis, le fonctionnement de la nôtre pourrait paraître soutenir défavorablement une comparaison, comme si elle était affligée d'une infériorité d'administration peu honorable pour les autorités exécutives et nuisible aux intérêts publics. Mais une légère étude des moyens financiers placés à la disposition de ces institutions aux Etats-Unis et en Canada respectivement, expliquerait d'une manière satisfaisante pour nous d'où vient les différences indiquées dans leurs rapports annuels, et convaincrerait ces critiques que le travail des prisonniers n'est pas inutilement perdu.

L'on peut sans doute se complaire à l'idée que le travail des prisonniers devrait suffire pour couvrir les dépenses de leur entretien, mais il faut se rappeler que la société doit s'acquitter d'une obligation plus élevée envers cette malheureuse classe que d'en retirer le remboursement de ce qu'elle coûte au pays, et cette obligation n'est rien moins que celle de rendre ces criminels à une nouvelle vie de travail, d'intelligence et d'honnêteté, ce que tout homme réfléchi doit préférer à toute considération pécuniaire.

Mais si l'on veut opérer ce changement, il faut, je suppose, abandonner le système actuel des contrats et adopter celui qui est suivi avec tant de succès en Angleterre et surtout en Irlande, où le gouvernement prend en mains le travail des prisonniers et l'applique aux travaux d'utilité publique. Par le système des contrats, des prisonniers sont souvent mis en contact avec des personnes irresponsables, ce qui provoque une liberté de relations incompatible avec la stricte discipline de l'institution, et est de nature à faire germer dans l'esprit des détenus des tentations d'évasion.

La rareté des outrages commis par et entre les prisonniers ; l'immunité presque merveilleuse d'offenses et d'insultes dont jouissent toutes les classes d'officiers ; le nombre très limité de punitions très-sévères infligées, considérant le nombre et le caractère des prisonniers, et l'absence totale de mutinerie organisée ; et par-dessus tout le petit nombre de ceux qui reviennent ici après en être sortis,—sont des preuves satisfaisantes de la bonne administration de l'institution,—administration qui, tout en étant assez vigoureuse pour réprimer toute insubordination, obtient par son humanité une soumission volontaire à sa discipline, quelque vigoureuse qu'elle soit.

## PRISON DE REFORME DU HAUT-CANADA.

### PENITANCOUCHINE.

Le Bureau tint plusieurs assemblées ici durant l'année, à chacune desquelles je fus présent. L'institution fut toujours trouvée en ces occasions en excellent ordre, et faisant autant de progrès dans l'accomplissement de son but que le pouvait permettre la mauvaise construction des édifices en usage.

La construction d'un solide dortoir en pierre, contenant 120 cellules, et terminé dans le cours de l'année dernière, a beaucoup contribué à faire disparaître le malaise qu'éprouvait le préfet et ses adjoints à cause des dortoirs mal adoptés précédemment en usage. Comme cette partie de l'édifice qui contient les chapelles, les salles d'école, le réfectoire, la cuisine, la boulangerie, l'infirmerie et autres bureaux sera terminée dans le cours de cette année, l'on pourra bien plus facilement améliorer l'organisation de l'institution.

Le nombre de jeunes gens enfermés ici durant l'année a été d'environ 140, dont plus de 40 étaient engagés dans divers métiers, comme ceux de tailleurs, cordonniers, menuisiers et forgerons, tandis qu'un grand nombre d'autres plus intelligents et plus robustes étaient employés de diverses manières aux travaux de bâtisse et de ferme. Une grande partie des petits garçons, dont les âges étaient de 7 à 10 ans, n'ont rien autre chose à faire qu'à recevoir les instructions du chapelain, qui remplit la double fonction d'instructeur religieux et de maître d'école.

Il est pénible de voir que pendant que les incarcérations dans les prisons et au pénitencier ont diminué depuis quelques années, celle des réformes ont augmenté. L'établissement d'une "Maison de Refuge," à l'usage de notre nombreuse population vagabonde ne serait-il pas plus avantageux et économique que ces prisons de réforme nécessairement dispendieuses ? On peut être encore, un bon fouet, comme on le recommande dans le rapport général, et comme on le pratique en Angleterre, sauverait les dépenses de plusieurs années d'entretien dans l'une de ces institutions.

## PRISON DE REFORME DU BAS-CANADA.

### ST. VINCENT DE PAUL

Le désastre qui est venu fondre sur cette institution, par sa destruction par le feu l'année dernière, ne laissa les autorités qu'avec des moyens très-limités et peu satisfaisants pour exercer leurs différentes fonctions, et préserver en même temps l'institution de la démoralisation inévitable dans un aussi grand dérangement que la démolition des bâtisses et que l'inaptitude des substitutions temporaires ont dû nécessairement causer.

Néanmoins, il n'y a eu que très peu de désordres, malgré les nombreuses occasions qui se présentaient d'en faire ; et les divers devoirs des officiers ont été remplis, sous l'œil vigilant et le bon exemple du préfet, en dépit des nombreux embarras qui les entouraient, avec une énergie et un dévouement dignes de tout éloge.

J'assistai aux différentes réunions du Bureau ici, et je trouvai tous les édifices, en chaque occasion, en bon ordre et très propres, et les jeunes gens activement occupés à travailler à leurs métiers respectifs, tandis que les plus vieux aidaient aux travaux, taillaient la pierre, etc., des édifices maintenant en construction, dont la première partie,—un dortoir de 120 cellules, bâti en pierre de taille et de la manière la plus solide,—sera prête à être occupée dans le cours de l'année.

### ENFANTS VAGABONDS.

Le pénible spectacle dont les inspecteurs ont souvent été témoins durant l'année dernière, de jeunes vagabonds de sept à dix ou douze ans enfermés dans les prisons avec des criminels endurcis, est de nature à éveiller l'attention sur les dangers d'une pratique aussi équivoque que celle d'emprisonner des enfants d'un âge aussi tendre pour des bagatelles ou pour simple vagabondage. Si l'on comprenait bien les dangers de démoralisation et de ruine ultérieure auxquels on expose ces petits malheureux, ces emprisonnements ne seraient pas aussi nombreux.

Le jeune délinquant qui, après avoir beaucoup pleuré, s'est enfin résigné à son premier emprisonnement, ne regardera jamais la prison ensuite avec la même horreur que son imagination, ou la peinture faite par d'autres, l'entourait à ses yeux. L'idée qu'il s'était formée de la sombre tristesse de son intérieur et de l'inexorable inflexibilité de ses barreaux et de ses verroux, changera d'une manière étonnante lorsqu'il viendra à la comparer avec la réalité, et qu'il verra ses appartements confortables, sa bonne nourriture et surtout l'absence de toute punition. Il est donc important d'entretenir vivaces ces sentiments de terreur, et de ne pas les affaiblir en familiarisant l'enfant avec la réalité.

Il n'existe pas, aujourd'hui, de demande plus pressante auprès des âmes charitables que l'établissement d'un refuge pour les jeunes vagabonds. C'est une grande erreur que de ne pas s'occuper d'eux ni de leurs actes jusqu'à ce qu'ils soient devenus des voleurs, et un seul emprisonnement peut suffire pour les faire arriver là. C'est avant que le vagabond ne soit entré dans la carrière du crime qu'il faut s'emparer de lui, et non pas après, lorsqu'il ne nous reste plus qu'à l'envoyer dans une de nos dispendieuses prisons de réforme pour plusieurs années.

Nous avons trop de preuves de la démoralisation qui résulte de l'incarcération dans les prisons, pour ne pas frémir à l'aspect de l'innocence et de la jeunesse qui s'y trouvent exposées.

Parmi les questions posées aux détenus à leur sortie du pénitencier, est celle-ci : " Quel effet votre incarceration dans la prison a-t-elle eue sur vous ? Et la réponse est invariablement : " J'en suis sorti pire que je n'y étais entré."

### PRISONS COMMUNES.

L'on ne peut guère contredire l'assertion qu'en Canada l'emprisonnement dans nos prisons communes n'est pas assez redouté par les malfaiteurs. Comme la punition y est inconnue sous quelque forme que ce soit, l'on ne peut s'attendre que la prison puisse corriger. Les inspecteurs ont fait beaucoup d'efforts pour changer l'administration relâchée et faible qu'ils ont trouvée en une discipline vigoureuse et efficace, mais il reste encore beaucoup à faire avant qu'ils puissent voir la prison dans toute son utilité.

Le seul " travail forcé " qui existait dans les prisons était celui de casser un peu de pierre, quand on en trouvait, mais cela formait l'exception et non la règle. Les inspecteurs, depuis leur entrée en charge, ont cherché à introduire quelques moyens simples et

---

faciles de donner un emploi constant aux prisonniers, mais jusqu'ici ils n'ont pu réussir à obtenir la coopération des prisonniers.

Afin donc de rendre la prison ce qu'elle devrait réellement être, c'est-à-dire, un endroit de sûreté en même temps que de punition réelle, où la solitude engendrerait la réflexion, et la réflexion l'amendement; où le travail forcé à l'intérieur préparerait le prisonnier à la pratique d'une honnête industrie à l'extérieur, et remplacerait la gaieté, l'amusement et l'absence de travail qui régnaient il y a quelques années et qui règnent même encore jusqu'à un certain point, les inspecteurs proposent le système de l'emprisonnement solitaire, accompagné de quelque travail réellement pénible.

Afin d'atteindre au premier de ces buts, ils ont ordonné que dans chaque prison qui sera construite à l'avenir, il soit fait un certain nombre de cellules dans lesquelles les prisonniers, après leur condamnation, seraient enfermés de temps à autre pour les isoler complètement des autres. Et pour atteindre au dernier but, si, outre cet isolement, l'on adoptait quelque genre de travail, non pas un travail rémunératif, mais simplement un "travail forcé," qui n'aurait aucun but excepté celui de punir, comme, par exemple, la roue de discipline ou l'exercice du boulet, les prisons seraient certainement moins remplies; et il suffirait d'emprisonnements beaucoup plus courts, et par conséquent moins dispendieux.

L'on espère respectueusement que les corporations municipales, les grands jurés et les autorités des prisons examineront ce sujet avec tout le patriotisme et toute l'attention qu'il mérite, et qu'ils prêteront leur aide puissante pour le mettre à effet.

TERENCE J. O'NEILL,  
*Inspecteur.*

1ER. AVRIL 1866.

## RAPPORT SPÉCIAL

DU

DR. F. Z. TASSÉ,

POUR L'ANNÉE 1865.

J'ai l'honneur d'offrir le présent rapport de mes travaux personnels d'inspecteur, exécutés dans le cours de l'année 1865.

## PRISON DE ST. THOMAS.

J'ai visité cette prison le 22 décembre ; elle ne contenait qu'un seul prisonnier. Cette prison est bien proprement tenue.

## PRISON DE QUÉBEC.

J'ai visité complètement cette prison les 19 juillet et 31 octobre.

Cette institution est tout naturellement dans le même état qu'elle était l'an dernier, insuffisante pour le nombre de prisonniers qu'on y amène, et défectueuse au suprême degré. Une des grandes sources d'embarras où on est dans cette prison, est l'obligation de recevoir les matelots, qui en rendent le service beaucoup plus difficile, vû qu'il est impossible de les séparer des autres prisonniers, que souvent ils rendent beaucoup moins soumis qu'ils ne le sont ordinairement. Il n'est que juste de dire ici que le geôlier, nonobstant ces difficultés, donne tous les jours des preuves d'aptitude à la position qu'il occupe.

## PRISON NEUVE DE QUÉBEC.

Le plan de cette prison est fondé sur le projet, alors admis en principe par le gouvernement, et inséré dans un des discours du trône, de l'établissement de prisons centrales.

Comme ces prisons doivent en même temps servir de prisons communes, il fallait nécessairement adopter un système, et par conséquent exiger des édifices capables de se présenter aux exigences multiples d'une pareille situation.

Il serait plus qu'inutile de dire, si le fait ne le rendait pas une absolue nécessité, que les plans adoptés par le Bureau des inspecteurs supposaient une complétion parfaite et complète des édifices et de leur occupation avant de tenter la mise en pratique du système.

Aujourd'hui, les choses en sont à ceci, que les édifices incomplets sont appelés à recevoir une population prisonnière tout-à-fait disproportionnée avec les moyens de logement et de classification actuellement fournis.

Il manque à la prison de Québec presque la moitié de ses cellules, la moitié de ses ateliers, salles à manger, et ses salles d'infirmes.

Il y manque, de plus, un mur de ronde capable d'assurer la surveillance, surtout dans une localité aussi exposée; il y manque aussi des hangars, remises, ainsi que les clôtures nécessaires pour la division de la cour.

Certains détails de construction ont été négligés ou même exécutés en dépit des représentations réitérées des inspecteurs des prisons, entr'autres les fermetures des portes et des cellules, la présence d'ouvertures de communication entre les parties de l'édifice destinées aux femmes et les autres quartiers, et la séparation des corridors des quartiers mitoyens destinés aux classes spéciales des prisonniers.

Il est évident que pour vouloir faire habiter cette prison avant qu'elle ne soit complète et parfaite dans toute ses parties, c'est compromettre l'avenir du système adopté par les inspecteurs pour les prisons centrales, lequel système devait participer au caractère de l'emprisonnement par classe, de l'emprisonnement commun avec et sous silence, et de l'emprisonnement isolé.

L'absence des parties essentielles à l'application de ce système, en empêchant les diverses classes des prisonniers d'occuper les quartiers qui leur sont destinés, nous rejette de suite dans l'état de promiscuité qui règne dans toutes nos prisons.

#### PRISON DE KAMOURASKA.

J'ai fait ma visite d'inspection à cette prison le 23 décembre, pendant laquelle le geôlier y a conduit les prisonniers qui occupaient temporairement une petite bâtisse de bois.

Cette prison, malgré les améliorations qu'elle a subies pendant l'année, offrira toujours à cause de sa mauvaise construction, beaucoup de difficultés pour la classification des prisonniers et leur surveillance.

Le défaut d'un mur de ronde favorisera beaucoup plus ici que partout ailleurs leur évasion, attendu que cette prison occupe le premier étage de la bâtisse dont le reste est employé comme palais de justice.

Le geôlier ici n'a qu'une salle pour lui et ses aides, lesquels couchent dans une des salles de jour pour exercer une surveillance plus effective pendant la nuit.

#### PRISON DE NEW-CARLISLE.

(Comté de Bonaventure.)

J'ai visité cette prison le 21 juillet; elle ne contient que trois cellules, dont deux pour les hommes et une pour les femmes; elles mesurent environ 10 x 7 sur à peu près 8 à 9 pieds de hauteur, et reçoivent quelque fois chacune trois à quatre prisonniers. Il y a eu dans cette prison jusqu'à 9 prisonniers en même temps. Lors de ma visite il n'y en avait que deux, venant du comté de Gaspé, la prison de Percé n'offrant pas assez de sûreté pour la garde des prisonniers.

L'amélioration dans cette prison est impossible, et la seule chose que l'on pourrait recommander serait la construction d'une aile de petites dimensions pour servir de prison. Il serait prudent de ne pas tout-à-fait se régler sur le nombre ordinaire de prisonniers qui a pu y être amené, car cet heureux état de choses pourrait peut-être subir des variations.

Cette prison est d'ailleurs bien propre.

#### PRISON DE BARRIE.

J'ai visité cette prison avec messieurs Ferres et O'Neill le 10 mars.

Pour observations, voir le rapport de M. Ferres, dans la division duquel elle se trouve.

#### PRISON DE LA BEAUCE.

J'ai visité cette prison le 14 juin et le 21 décembre. A ma première visite j'ai fait une enquête à propos de la désertion d'un prisonnier arrivée le 19 mai; rapport a été fait de suite au gouvernement.

Cette prison est bien propre.

## PRISON DE KINGSTON.

J'ai visité cette prison le 25 septembre avec M. O'Neill ; comme elle ne se trouve pas dans ma division respective, je laisse à celui des inspecteurs dans la division duquel elle se trouve à faire ses appréciations et remarques.

## PRISON D'ARTHABASKA.

J'ai visité cette prison le 17 juin et le 27 décembre. A ma première visite, outre mon inspection ordinaire, j'ai été occupé à faire une enquête relativement à l'évasion de trois prisonniers, arrivée le 22 de mai. Rapport a été fait de suite au gouvernement. On a fait subir à cette prison une amélioration importante en y introduisant l'eau par le moyen de tuyaux en bois d'une distance de quarante arpents et d'un niveau de près de trois cents pieds.

Cette amélioration est d'autant plus importante qu'on était dans la pénible nécessité d'aller à une distance assez éloignée de la prison pour se procurer de l'eau ; elle sera, de plus, d'un grand secours dans un cas d'incendie.

Cette prison est tenue bien proprement.

## PRISON DE ST. HYACINTHE.

J'ai visité cette prison le 19 octobre ; elle contenait alors dix prisonniers, au nombre desquels se trouvait un aliéné.

J'ai fait, outre ma visite d'inspection, une enquête à propos de la désertion de prisonniers ; rapport a été fait de suite au gouvernement.

Cette prison est bien propre.

## PRISON DE SWEETSBURG.

J'a visité cette prison le 11 août ; elle contenait, lors de ma visite, 14 prisonniers.

Les lieux d'aisance, croisés et profonds dans plusieurs endroits, demandent des réparations.

Cette prison est proprement tenue.

## PRISON DE SHERBROOKE.

J'ai visité cette prison le 20 octobre. C'est ici que l'on rechercherait en vain une classification ; cette mesure a déjà été condamnée par les inspecteurs. Il y avait, lors de ma visite, 15 prisonniers : 11 hommes et 4 femmes. Il y a eu dans cette prison, dans le cours de l'hiver, jusqu'à 40 à 50 prisonniers.

On est actuellement à en construire une autre dont le plan a été approuvé par les inspecteurs.

## PRISON DES TROIS-RIVIÈRES

J'ai visité cette prison le 7 juillet et le 3 novembre ; on y a fait des améliorations dans le cours de l'automne. La ventilation ici est presque nulle.

## PRISON DE BEAUHARNOIS.

J'ai visité la prison du district de Beauharnois le 5 août ; elle contenait alors 6 prisonniers. Quelques jours avant ma visite on a fait des réparations aux lieux d'aisance, qui étaient dans un état à jeter beaucoup d'odeur. Cette prison est bien tenue.

## PRISON DE ST. JEAN.

J'ai visité cette prison le 10 août ; elle est bien propre et bien tenue. Les plafonds ici menacent, dans certains quartiers, de tomber.

## PRISON DE SOREL.

J'ai visité cette prison le 6 juillet et le 4 novembre, elle est bien propre et bien tenue.

## PRISON DE MONTREAL.

J'ai fait à cette prison, qui est une des plus considérables des provinces unies, deux visites, une le 21 mars, l'autre le 8 juillet.

On a si souvent fait la description de cette institution dans tous ses détails, qu'il serait fastidieux, je crois, d'y revenir encore. Qu'il me soit permis de dire, néanmoins, que les efforts que l'entente pour établir une classification et une discipline convenables, que l'on doit tout naturellement rencontrer dans les prisons des grands centres, lesquelles reçoivent chaque jour une population livrée à toutes espèces de crimes et de débauches, viennent se briser contre un obstacle que rien, à mon avis, ne saurait enlever avec une prison comme celle-ci.

Construite d'abord sur un plan vicieux, et ne devant renfermer que deux cents prisonniers, l'on y a vu jusqu'à 350, et même au-dessus de 400 entassés dans un pêle-mêle qui, pour les uns après leurs débauches, la fait regarder comme une maison de refuge, et pour les autres comme une école de vice et de dégradation.

En prenant en considération le chiffre de la population prisonnière de cette institution depuis quelques années ainsi que ses défauts à un degré suprême, on comprend plus que jamais le besoin impérieux de la construction d'une nouvelle prison, dont le plan doit être fondé sur le projet de l'établissement de *prisons centrales et communes*, et admis en principe par le gouvernement.

Les divers départements de cette prison sont administrés par le geôlier Payette avec un talent tout particulier, et qui lui fait beaucoup d'honneur.

## PRISON DE TORONTO.

J'ai visité cette prison le 11 mars avec messieurs Ferres et O'Neill, ainsi que le 20 mai et le 30 octobre.

Cette prison est construite sur un plan qui donne beaucoup de facilité pour la classification des prisonniers : elle contient 140 cellules simples, 32 doubles, 8 cellules solitaires et deux cachots. Les bouilloires, qui produisent la chaleur avec laquelle on la chauffe, occupent le soubassement ; les inspecteurs ont réclamé contre cet arrangement à cause du danger qu'il offre.

Les divers départements de cette prison paraissent être administrés avec beaucoup de soin et d'intelligence par le gouverneur Allen.

## PRISON DE SARNIA.

J'ai visité cette prison le 6 mars avec mes collègues, messieurs Ferres et O'Neill. Le 22 janvier, six prisonniers se sont évadés ; la cause en est due au manque de bonne surveillance d'un des employés. Ici les appartements occupés par le geôlier et sa famille, placés comme ils le sont en dehors de la prison, sont peu propres à lui faire exercer une surveillance convenable.

## PRISON DE SANDWICH.

J'ai visité seul cette prison le 22 mai, mais comme elle appartient à une autre division que la mienne, je laisse à celui des inspecteurs à qui elle appartient à faire ses observations.

## PENITENCIER PROVINCIAL.

J'ai plusieurs fois visité cette institution seul ou conjointement avec mes collègues. D'abord les 13, 14, 15, 16 et 17 mars, les 28, 29, 30 avril et 12 mai seul ; puis les 13, 14, 15, 16, 17 mai avec messieurs Ferres et O'Neill. Les 25, 26, 27, 28 août seul, et les

23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 septembre avec messieurs Ferres et O'Neill, ainsi que les 9, 10, 11, 12, 13 et 14 décembre.

Cette institution a continué d'attirer l'attention toute spéciale des inspecteurs.

Pour les améliorations qui y ont été faites dans le cours de l'année et pour son administration générale, voir le rapport général des inspecteurs.

#### RÉFORME DU HAUT-CANADA.

J'ai visité cette prison avec mes collègues les 7, 8 et 9 mars, et les 29, 30 et 31 mai seul ou avec mes collègues, les 1er 2, 3, 4 et 5 juin, et les 5, 6 et 7 octobre.

Cette prison, sous l'habile direction du préfet, continue comme précédemment à être dans un état satisfaisant d'ordre et de morale.

Dans une de mes visites, tout en attendant mes collègues, qu'un accident avait retardés dans leur voyage, je me suis occupé spécialement des divers ouvrages concernant la bâtisse en voie de construction. Je suis allé de plus, accompagné de monsieur le préfet, dans l'île aux Carrières, pour examiner les travaux des personnes chargées d'extraire la pierre pour la bâtisse.

Les ouvrages ont été, depuis l'année derrière, poussés avec beaucoup de vigueur.

La ferme de l'institution a éprouvé plusieurs améliorations : on y emploie un certain nombre de jeunes détenus sous la direction et la surveillance d'un homme parfaitement qualifié.

#### PRISON DE RÉFORME DU BAS-CANADA.

J'ai visité cette prison le 31 mars avec messieurs Ferres et O'Neill ; seul, le 21 juin et le 13 juillet et 21 d'octobre avec messieurs Meredith et Ferres.

Cette réforme continue à donner une satisfaction aussi complète qu'il est permis de l'exiger sous les circonstances où elle s'est trouvée placée depuis l'incendie de 1864.

Monsieur le préfet a su, nonobstant toutes les difficultés auxquelles il a été soumis par la destruction de l'édifice principal de la réforme, maintenir l'ordre moral et la discipline dans un état des plus satisfaisants.

L'état sanitaire a été bon depuis la fin de mars, époque vers laquelle les fièvres typhoïdes qui avaient fait leur apparition dans la réforme, l'automne précédent, ont disparu.

Dans le cours du printemps on a commencé la construction de la prison de réforme, sous la surveillance et direction de monsieur P. Labelle et de monsieur le préfet, tous deux conjointement nommés par l'honorable commissaire des travaux publics, mais ayant chacun des pouvoirs bien définis. Monsieur Labelle comme architecte et surveillant des travaux, et monsieur le préfet comme caissier ou paie-maitre, et représentant le Bureau des travaux publics dans l'achat des matériaux qui devront entrer dans la construction de la bâtisse, et l'engagement du nombre d'hommes jugé nécessaire, et ce sur et à la demande de monsieur Labelle.

La construction de l'une des ailes de la bâtisse a été commencée dans le cours du mois de mai, les travaux en ont été interrompus pendant un certain laps de temps, puis repris. A la fin de l'automne une aile de cent pieds par 45½, sur une hauteur, (à partir du sol) de 40 pieds et 6 pouces a été terminée, quant à la maçonnerie et à la charpente seulement. Cette aile contiendra 3 rangs de cellules de quarante chacun, formant en tout 120. La maçonnerie à l'extérieur est rustique et à l'intérieur bouchardée à demi-gros. On a employé aux divers ouvrages de la construction de la bâtisse un certain nombre de jeunes détenus.

Douze d'entr'eux ont été occupés à tailler de la pierre depuis le mois de mai, et plusieurs maintenant taillent un nombre de pieds équivalent à une piastre par jour.

La plus grande partie des ouvrages d'assemblage a été faite par des détenus, et presque toute la manœuvre a été fournie par eux, outre divers ouvrages liés plus ou moins directement à la construction de la bâtisse.

De plus, les jeunes détenus sont occupés aux ateliers que renferme cette institution, et aux travaux de la ferme.

#### HÔPITAL DE LA MARINE.

J'ai visité cette institution le 17 juillet et le 22 novembre ; elle est, comme à l'ordinaire, tenue dans un état d'ordre et de propreté remarquables.

Les divers départements de cet hôpital me paraissent être conduits avec beaucoup d'attention.

Je n'ai pas d'autres observations à faire que celles que je faisais dans mon rapport de l'année dernière.

Lors de ma dernière visite on préparait, dans une bâtisse de bois sur le même terrain, des salles pour y recevoir les cas de variole.

#### ASILE D'ORILLIA.

J'ai visité cette institution avec messieurs les inspecteurs Ferres et O'Neill les 6 et 7 juin, et les 8 et 9 octobre.

Cet asile a été ouvert en 1861 sous la surveillance de M. le Dr. Ardagh.

Cet établissement est tenu dans un état de propreté remarquable.

#### ASILE DE ROCKWOOD.

J'ai visité cet asile chaque fois que je suis allé au pénitencier. Les travaux de cette immense bâtisse ont été poussés avec assez de vigueur pour permettre d'y transférer les aliénés du pénitencier.

#### ASILE DE LA SUCCURSALE DE L'UNIVERSITÉ.

J'ai visité cette institution le 8 juin seul, et le 3 octobre avec messieurs les inspecteurs Ferres et O'Neill.

#### ASILE DE MALDEN.

J'ai visité cet asile le 3 et 4 mars, et les 23, 24 et 25 mai, les 11 et 19 octobre avec messieurs les inspecteurs Ferres et O'Neill. Observations : voir rapport général.

#### ASILE DE TORONTO.

J'ai visité cet asile le 18 février et le 1er mars, les 18 et 19 mai, et les 2 et 3 octobre, avec messieurs les inspecteurs Ferres et O'Neill.

Cette institution continue toujours à être conduite par son surintendant, M. le Dr. Workman, avec le zèle et cette habileté que tout le monde se plaît à lui reconnaître.

Pour observations : voir le rapport général.

#### ASILE DE ST. JEAN.

J'ai visité cet asile seul le 10 août, et le 25 octobre avec messieurs les inspecteurs Meredith et Ferres.

Pour observations : voir le rapport général.

#### ASILE DE BEAUPORT.

J'ai visité cet asile le 31 mars, le 15 juillet, le 2 et le 22 novembre. Cette institution présentait, lors de mes visites, un ordre et une propreté vraiment remarquables, malgré l'encombrement de ses salles.

Les patients, ici, sont l'objet constant d'un soin tout particulier de la part des propriétaires.

Cette institution, malgré son encombrement, n'a pas eu à souffrir cependant des inconvénients graves qui sont souvent le résultat d'une grande réunion de patients dans les mêmes salles.

Néanmoins, les propriétaires voyant, chaque jour, le nombre de leurs patients augmenter, décidèrent, pour satisfaire aux nouvelles demandes, de même que pour accorder un volume d'air plus considérablement à chacun d'eux, de construire une autre bâtisse qui pût répondre à leur but. Aussi jetaient-ils en 1864 les fondations d'une belle et grande bâtisse qui devait plus tard recevoir les hommes *exclusivement*.

Ce ne fut que dans le cours de l'été et de l'automne derniers, que les hommes furent transférés de l'ancien au nouvel asile. Outre les avantages multiples que cette dernière bâtisse présente aux patients, elle offre de plus celui d'être entièrement séparée du département des femmes, qui comprend maintenant tout l'ancien édifice, auquel on a fait, dans le cours de cette année-ci, des améliorations considérables, et auquel les propriétaires se proposent de plus de faire les travaux suivants :

1. Colombage et enduits à la face interne des murs extérieurs dans toutes les salles. Toutes ces chambres avaient été crépies sur la pierre, et les murs se couvraient d'humidité dans les froids d'hiver. C'est pour obvier à cela qu'on va faire faire de nouveaux enduits sur colombages.

2. Ameublement et ornementation de la chapelle, avec érection d'une sacristie.

3. Construction d'une infirmerie avec ses accessoires, tels que cabinets d'aisance, appareils de chauffage et de ventilation.

Le nouvel asile, qui est une bâtisse de dimensions considérables, en sus des salles spéciales de récréation, des dortoirs communs, des salles à manger, dont chacune correspond à une salle de jour, des cellules simples fournies chacune d'un ventilateur et d'une large ouverture au-dessus de la porte, des cabinets d'aisance des bains, des infirmeries, des appareils de chauffage et de ventilation, contient ce qui suit :

1. Cuisine et appareil.

2. Salle à manger pour les serviteurs.

3. Atelier pour les tailleurs et les cordonniers.

4. Armoires montantes pour le service des salles à manger dans toute la maison.

5. Complètement de l'appareil de ventilation, et sa mise en rapport avec la grande cheminée d'appel.

6. Ciment sur le plancher dans le cabinet d'aisance du centre.

7. Réparation du toit et enlèvement de deux lanternes (*sky-light*).

8. Achat de quatre grandes tables de jeu de *pigeon-hole* pour l'amusement des patients. De plus, l'on s'occupe d'établir des jeux de quilles dans une salle spéciale adaptée à cet objet, et des appareils de gymnastique.

Les propriétaires ne sont pas encore satisfaits d'avoir désencombré l'ancien asile en transférant 300 malades dans l'asile nouveau, ils s'occupent de perfectionner la ventilation du premier dans les endroits où elle peut être encore en défaut.

Ces jeux de toute espèce ont l'effet de briser la monotonie des longues heures du jour pour ces infortunés, qui peuvent être susceptibles de bons résultats.

Par les améliorations faites à la bâtisse occupée par les femmes et la nouvelle exclusivement destinée aux hommes, les patients auront chacun, en moyenne, un espace cubique variant de mille à douze ou treize cents pieds, et même plus dans certaines salles destinées aux femmes.

F. ZEPHYRIN TASSÉ,  
*Inspecteur.*

---

---

APPENDICE AU RAPPORT

DU

BUREAU DES INSPECTEURS

DES

ASILES, PRISONS, ETC.,

POUR L'ANNÉE 1865.

---

---



# RAPPORT

SUR

## L'HOPITAL DE LA QUARANTAINE,

GROSSE-ILE.

*Aux Inspecteurs des Hôpitaux, Asiles, Prisons, etc.*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre information et celle du gouvernement provincial de Sa Majesté, mon rapport sur les immigrants et matelots admis à l'hôpital de la Quarantaine, Grosse-Isle, sur la nature de leurs maladies, leur pays natal et leur profession religieuse, y compris le nombre de décès pendant la saison de 1865.

Au rapport général j'ai aussi annexé, pour votre information, un tableau indiquant les noms des navires visités par moi à la station, le nombre d'immigrants et le personnel des équipages de chaque navire, ainsi que d'autres renseignements consignés dans le sommaire joint au tableau, auxquels je prend la liberté de vous renvoyer.

En consultant le tableau général des maladies, l'on ne tardera pas à se convaincre que la saison dernière a été extraordinairement remarquable sous le rapport de la santé des immigrants. Ce résultat, il ne faut pas l'attribuer exclusivement à l'absence de toute maladie contagieuse dans les ports d'où nous sont venus les navires, mais la cause en est en grande partie due au fait que les capitaines de ces derniers se sont strictement conformés aux règlements sanitaires prescrits pour le régime alimentaire et ont donné un soin tout particulier à la propreté et à la ventilation pendant la traversée. Ce bien-être pour les immigrants et ces améliorations à bord des navires, dont l'on ne tenait aucunement compte auparavant, nous en sommes principalement redevables aux remontrances incessantes contenues dans les rapports si intéressants de l'agent en chef de l'immigration, M. A. C. Buchanan.

Les décès survenus dans le cours de la traversée ont principalement eu lieu parmi les enfants en bas-âge, et sont attribuables en bien des cas aux fatigues et aux accidents de voyages prolongés et difficiles, de même qu'à l'absence des vêtements et aliments qui leur étaient indispensables, mais qu'ils ne pouvaient avoir à cause de la pauvreté de leurs parents.

Il est à regretter que, contrairement aux règlements de la Quarantaine—dont une copie imprimée doit être fournie à chaque pilote par le bureau de la Trinité—plusieurs navires chargés d'immigrants aient fait voile vers le port de Québec sans venir jeter l'ancre vis-à-vis la station. Espérons, néanmoins, que grâce aux remontrances adressées au Bureau de la Trinité par l'agent en chef de l'immigration au sujet d'une négligence aussi flagrante de la part des pilotes, l'on adoptera pour l'avenir des mesures assez énergiques pour prévenir le retour de pareilles contraventions à la loi. La raison généralement assignée par les capitaines des navires portant des immigrants pour se justifier d'avoir violé les règlements de la Quarantaine, est que ne croyant pas avoir de malades à leur bord ils se croient autorisés à faire route vers Québec sans encourir la pénalité imposée en pareil cas, se constituant, par le fait même, les juges de la santé des passagers et de l'état sanitaire des navires qu'ils commandent. Or, je me permettrai d'observer à ce sujet que j'ai fréquemment visité des navires chargés d'un grand nombre d'émigrants, et qu'après être monté sur le pont avant de procéder à l'inspection personnelle et avoir demandé aux capitaines s'il y avait de la maladie à bord, ces derniers me répondaient qu'il n'en existait

pas, sauf quelques cas de rhume ; mais après un examen minutieux il m'est souvent arrivé de constater des cas de fièvre typhoïde, de petite vérole, de fièvres scarlatines, et même de diphtérie.

Je me permettrai de vous faire savoir, messieurs, que redoutant pour ce continent l'approche de cet épouvantable fléau, le choléra, je n'ai rien négligé pour établir les mesures sanitaires les plus propres à en repousser l'invasion. En conséquence, j'ai employé tous les moyens à ma disposition, comme je l'avais déjà fait auparavant, pour mettre tous les hôpitaux et autres édifices publics sur le meilleur pied possible, afin de pouvoir y loger avec avantage les victimes de cette terrible épidémie, si jamais elle venait à éclater parmi nous. Je ne manquerai pas non plus, lorsqu'il s'agira de visiter les navires chargés d'immigrants, d'employer tous les moyens possibles pour découvrir les traces de la maladie, l'arrêter dans sa marche, et faire en un mot de la station de la Quarantaine, à la Grosse-Ile, une véritable barrière contre l'invasion du fléau.

Préoccupé du danger qui nous menace, tremblant pour l'avenir qui me paraît s'assombrir, et chargé comme je le suis, par le gouvernement, d'une mission pleine d'importance et de responsabilité,—et ayant toujours été l'un des premiers et des plus actifs à combattre l'invasion des maladies contagieuses chaque fois qu'elles ont fait leur apparition en cette province ; et étant d'ailleurs autorisé, comme l'on s'en convaincra en lisant la lettre de l'hon. ministre de l'agriculture, à communiquer au gouvernement tout conseil de nature à prêter main-forte aux autorités dans le cas où la santé public serait en péril, j'ose croire que l'on me permettra d'offrir les quelques observations qui suivent :

Bien qu'ayant dans ce pays une loi relative au service de la santé publique, qui déjà a été mise en application à deux reprises différentes, cependant il faut avouer que cette loi n'a pas produit tous les bons résultats qu'en attendaient ses auteurs. L'expérience du passé a démontré à n'en plus douter, qu'elle n'est pas appelée à réaliser les mesures promptes, décisives et rigoureuses, dont l'existence est si urgente en face de l'invasion d'une épidémie soudaine et dangereuse. Si l'on eût mieux compris la nature de l'horrible fléau qui menaçait notre pays lorsque fut préparée la loi actuelle, l'on se serait empressé de ne rien négliger pour préparer la population à le combattre ; mais, loin de là, nous regrettons de le dire, rien n'avait été fait pour constater la marche de la maladie, et comme on pouvait naturellement le croire ses ravages furent des plus terribles. Il est bien vrai de dire que lors de l'invasion d'épidémies ou d'autres maladies contagieuses, les habitants de cette province ont déployé plus d'énergie que d'habitude, que l'on a pris un plus grand soin de nettoyer les cours et les maisons et de les laver à la chaux ; il est également vrai que ces précautions ont eu leur côté utile ; mais il suffira d'un moment de réflexion pour constater qu'elles n'étaient pas les seules prévues par la loi qui établissait un conseil central de santé ; et l'on conviendra aussi que pour prémunir la population contre l'invasion du fléau, il n'eût pas fallu attendre le moment précis de son apparition, mais au contraire consacrer plusieurs mois entiers au soin exclusif de remplir les intentions des rédacteurs de la loi. Je ne saurais donc trop insister sur l'importance d'adopter sans délai des mesures préliminaires, car une fois préparés, une fois l'organisation établie et mise en opération, l'esprit public sera plus calme et le temps ne sera pas perdu en vain à rechercher des moyens que nous avons mis à la disposition de tous. Je le répète donc : le temps est arrivé pour nous de faire face à la calamité qui nous menace en adoptant des mesures propres à rassurer le public contre le danger qui semble imminent ; ainsi donc, rien ne devrait être négligé par nos corporations municipales, non seulement dans les villes, mais encore dans tous les villages, pour se préparer à arrêter la marche de la maladie, et veillons scrupuleusement à ce que l'exécution de ces mesures sanitaires ne soit confiée qu'à des mains habiles et expérimentées, en un mot qu'à des hommes possédant depuis longtemps la confiance publique.

Comme il est de fait que le choléra fait d'autant plus de ravages que son développement est favorisé par certaines raisons d'être chez la race humaine, telles que la manière de vivre, les habitudes, les localités, il importe donc que les corps municipaux ne tardent pas à prendre tout d'abord les mesures de précaution nécessaires pour faire disparaître toutes les causes propres à faciliter l'invasion du fléau, et à passer les règlements les plus sévères pour en arrêter le progrès une fois que son apparition sera un fait accompli.

En terminant, je prendrai la liberté de citer quelques extraits du rapport si précieux publié par trois des médecins les plus distingués nommés commissaires en 1854 par le gouvernement impérial, dans le but spécial d'examiner les causes susceptibles de propager

le choléra, et de surveiller dans différentes villes de la Grande-Bretagne l'application de mesures qui, après mûre considération, avaient été jugées les plus propres à repousser les terribles attaques de la maladie :—

1° " L'expérience a amplement démontré que les causes de nature à produire et propager le typhus et les autres maladies épidémiques, peuvent être généralement évitées en recourant aux mesures hygiéniques suggérées par les circonstances, et que conséquemment le typhus et les autres maladies de cette nature peuvent être détournées de leur marche, et il y a lieu de croire que le choléra peut être repoussé par les mêmes moyens, savoir : des mesures sanitaires bien entendues.

2° " Des expériences encore récentes nous confirment dans notre avis que les mesures sanitaires sagement combinées peuvent arrêter la marche du choléra.

3° " Il est de fait que dans les localités où des mesures sanitaires bien entendues ont été strictement mises à effet, l'épidémie n'a pas fait son apparition.

4° " Dans les cas où l'épidémie a éclaté, sa marche a été graduellement et quelquefois subitement arrêtée.

5° " Il est également de fait que dans les cas où les habitations des classes ouvrières ont subi des améliorations suffisantes, les familles ont été complètement à l'abri des atteintes de la maladie, et que là où des améliorations moindres ont été faites les attaques ont été moins sévères, moins longues, et la mortalité comparativement légère.

6° " Nous sommes aussi d'avis, relativement aux mesures de précaution que nous avons cru devoir recommander et en certains cas de faire mettre à exécution, que la marche du fléau a progressé ou reculé selon que ces mesures ont été plus ou moins mises à effet d'une manière judicieuse et prompte."

Je prends en même temps la liberté d'annexer au présent rapport un mémoire des réparations qu'il a fallu nécessairement faire subir aux édifices publics ; ces travaux ont été exécutés par les employés de la station de la Quarantaine pendant le temps qu'ils n'étaient pas occupés à d'autres devoirs, opérant par là au profit du gouvernement une économie d'environ douze cents piastres.

Je me crois obligé, en justice pour un ancien, fidèle et zélé serviteur du gouvernement, M. Murdoch McKay, l'économe de la station de la Quarantaine, de reconnaître la dette de gratitude que je lui dois pour les recommandations judicieuses qu'il m'a faites au sujet de ces travaux dont l'exécution était devenue indispensable, et pour l'assiduité qu'il a su déployer en les menant à terme.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

A. VON IFFLAND,  
*Médecin en charge.*

Grosse-Ile, 10 octobre 1865.

## LISTE des navires et immigrants inspectés à la

Nombre.	Nom.	Capitaine.	Port.	Départ.	Arrivée.	Chargement.	Passagers.		Malades.	Décès.	Naissances.	Consigné à	Acquitté.	OBSERVATIONS.
							Cabine.	Entrepont						
1...	Navire Nelson.....	Walls.....	Liverpool.....	Avril 11.....	Mai 11.....	Lest.....								
2...	do Argonaut.....	Stranger.....	Brême.....	do 8.....	do 18.....	Général.....								
3...	do Main.....	Boll.....	Hamburg.....	do 17.....	do 19.....	Lest.....								
4...	do Kepler.....	Jorgen.....	do.....	do 17.....	do 19.....	do. et march.								
5...	do Lourdol.....	Petersen.....	Polsground.....	do 9.....	do 22.....	Lest.....								
6...	Barque Hebe.....	Olsen.....	Stavanger.....	do 28.....	do 29.....	do.....								
7...	do Yanaro.....	Thorbeidsen.....	Rusaw.....	do 21.....	Juin 1er.....	do.....								
8...	S.S. St. Patriok.....	Trocks.....	Glasgow et Kings- ton.....	Mai 15.....	do 3.....	Général.....								
9...	Barque Helen.....	Edesson.....	Bergen.....	do 1er.....	do 13.....	Lest.....								
10...	Navire Norga.....	Jetmandsen.....	do.....	do 10.....	do 14.....	do.....								
11...	Barque Sleipner.....	Vaage.....	do.....	do 4.....	do 19.....	do.....								
12...	Navire Othello.....	Tinkham.....	Hamburg.....	do 2.....	do 23.....	Général.....								
13...	do Necker.....	Heiden.....	do.....	do 18.....	do 24.....	Lest.....								
14...	Brig Valenta.....	Rud.....	Christiana.....	do 7.....	do 25.....	do.....								
15...	Barque Hagesund.....	Sunde.....	Hansground.....	do 13.....	do 26.....	do.....								
16...	do Nordliset.....	Christophersen.....	Christiana.....	do 12.....	do 27.....	do.....								
17...	do Bergen.....	Arnesen.....	Trongem.....	do 19.....	Juillet 2.....	do.....								
18...	Navire Gloriana.....	Williamson.....	Gêne.....	do 16.....	do 16.....	do.....								
19...	Barque Emerald.....	Rud.....	Christiana.....	do 22.....	do 17.....	do.....								
20...	Navire Galatia.....	Petersen.....	Bergen.....	Juin 7.....	do 18.....	do.....								
21...	Barque Broderina.....	Mijlander.....	Stavanger.....	do 2.....	do 21.....	do.....								
22...	do Washington.....	Pegt.....	Hamburg.....	do 4.....	do 26.....	Général.....								
23...	do Northcote.....	Petersen.....	Porsground.....	do 2.....	do 29.....	Lest.....								

## S O M

Nombre de navires et matelots inspectés.....	5334
Nombre de décès pendant la traversée.....	38
Nombre de naissances pendant la traversée.....	7

## Quarantaine, Grosse-Ile, du 11 mai au 29 juillet 1865.

Passagers.	Equipage.	Malades.	Décès.	Naissances.	Consigné à	Acquitté.	OBSERVATIONS.
	21	1			A ordre.....	Mai 11	
	16	18			Belling et Lamoth.....	do 18	
	218	21	8		Falkenberg et Cie.....	do 19.....	8 enfants décédés durant la traversée de froid et de faib.
	268	20	2	1	A ordre.....	do 19.....	1 enfant, de 3 ans, décédé de marasme.
24	346	18	2	2	Falkenberg et Cie..	do 22.....	2 décès pendant la traversée, 1 fille de 6 ans, consommation, 1 enfant de 6 semaines.
	254	15	1		do.....	do 29.....	Un enfant de 4 ans, marasme.
3	69	16			A ordre.....	Juin 1er	
	476	41	1		Allan et Cie.....	do 3.....	Mort du maître d'hôtel, delirium tremens.
1	257	13			Ryan et frères.....	do 13	
4	368	16		2	A ordre.....	do 14	
1	172	10			do.....	do 19	
	199	19	7		Belling et Lamoth...	do 23.....	7 enfants au-dessous de 3 ans, morts de froid et de faibl. Un matelot tombé à l'eau.
	411	22	7		Falkenberg et Cie...	do 24.....	7 décès, tous des enfants, froid et faiblesse.
2	162	10	1	1	do.....	do 25.....	1 enfant mort de faiblesse.
	166	14			A ordre.....	do 26	
5	198	10			Falkenberg et Cie...	do 27.....	5 passagers de cabine et 173 d'entrepont, après inspect.
4	303	14	2	1	A ordre.....	Juillet 2.....	2 enfants décédés, l'un de 9 l'autre de 10 semaines.
		24	4	1	do.....	do 19.....	1 matelot décédé à bord, de la petite vérole, 28 juin; 4 envoyés à l'hôpital.
6	187	10	1		do.....	do 17	
7	295	20	3		do.....	do 18	
3	79	16		1	Falkenberg et Cie...	do 21	
	296	15	3	1	Belling et Lamoth..	do 27.....	3 décès, 1 femme en couches; 1 femme, de lésions intérieures; 1 enfant, de marasme.
	141	10	1	1	Falkenberg et Cie...	do 29	

## M A I R E .

Nombre de malades admis à l'hôpital, d'après le rapport général.....	33
Nombre de décès dans l'hôpital, d'après le rapport général.....	3

A. VON IFFLAND, M.D.,  
Médecin en charge.

ETAT des admissions, décès et sorties à l'hôpital de la Quarantaine, Grosse-Ile, du 11 mai au 20 octobre 1865; comprenant les maladies, pays et dénominations religieuses,

PAYS.	DISTRIBUTION.			ADMISSIONS. — MALADIES.					DECES. — MALADIES.		SORTIES. — CONVALESCENTS.				RELIGION.		REMARQUES.				
	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Petite vérole.	Rougeole.	Consomption précédée de la fièvre.	Diarrhée et débilité.	Autres maladies.	Total.	Diarrhée et débilité.	Marasme.	Total.	Hommes.	Femmes.	Enfants.		Total.	Catholiques romains.	Protestants.	Total.
Écosse .....	3	.....	.....	3	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Norvège .....	1	3	5	9	.....	.....	2	7	9	.....	1	.....	.....	1	3	4	8	.....	.....	.....	
Allemagne .....	7	4	8	19	1	1	4	13	19	1	1	.....	.....	2	7	4	17	.....	.....	.....	
Italie .....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Canada .....	.....	1	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Total.....	12	8	13	33	5	1	1	6	20	33	1	2	.....	3	12	8	10	30	2	31	33

A. VON IFFLAND, M.D.,  
Médecin en Charge.

MÉMOIRE des réparations effectuées dans les hôpitaux, abris etc., par les employés à la station de la Quarantaine, Grosse-Ile, pendant l'été de 1865.

*Division des hôpitaux.*—Les hôpitaux Nos. 1, 2 et 3, à l'extrémité nord, dans deux quartiers, les poutres sur lesquelles repose le plancher étant en mauvais ordre, ce dernier s'est affaissé et il a fallu le relever et le réparer parfaitement.

Les appartements des garde-malades attachés aux hôpitaux Nos. 1 et 2 ont été couverts de bardeau neuf et reculés de quatre pieds de l'édifice principal et un passage couvert a été pratiqué pour parvenir de cet édifice aux appartements en question.

Trois latrines qui n'étaient plus en état de service, le plancher et les fondations étant en ruines, de nouvelles fondations furent creusées et bordées en bois, les bâtisses transportées sur des roulettes et placées sur l'ouverture, les anciennes fosses ayant été bien remplies de chaux et de terre, en ligne avec la surface adjacente.

Un hangar à bois de 40 pieds de long a été érigé à l'extrémité de la cuisine de l'hôpital ; cette bâtisse était très nécessaire pour mettre le bois de chauffage à l'abri de la pluie ; elle a été construite avec de vieux matériaux.

*Logements du médecin-adjoint.*—Les dépendances et la clôture ont été blanchies à la chaux, les contrevents peints à neuf et remis en bon ordre ; il a été aussi fait certaines réparations aux cheminées et aux toits de différents édifices à cette extrémité de l'île.

*Division centrale.*—De nouvelles marches ainsi qu'un nouveau garde-corps conduisant des appartements du surintendant à la grève, ont été construites, vu que les vieilles marches et l'ancien garde-corps étaient hors d'état. Une nouvelle plateforme avec son garde-corps a aussi été construite, l'ancienne ne pouvant plus être utilisée. Plusieurs autres réparations ont également été faites à différentes bâtisses sur cette partie de l'île.

*Division sanitaire.*—Abris Nos. 1 et 3—De nouvelles solives et poutres ont été placées sous ces abris, vu que les anciennes ont été, après inspection, trouvées dans un si mauvais état qu'il y avait danger de s'en servir plus longtemps.

De nouvelles poutres ont été placées sous deux petites cuisines, et le plancher remis en bon état de réparation ; plusieurs autres légères réparations ont aussi été faites à cette partie de la station.

A. VON IFFLAND,  
*Médecin en charge.*

## RAPPORT ANNUEL

DE

## L'HOPITAL DE MARINE,

QUÉBEC, POUR L'ANNÉE 1865.

*A MM. les Inspecteurs d'Asiles, Prisons, &c., &c.*

Les syndics de l'hôpital de la marine et des émigrés de Québec ont l'honneur de soumettre avec leur rapport annuel, divers états des dépenses encourues pour le maintien de l'hôpital, ainsi que le rapport annuel du médecin-interne pour l'année 1865.

La dépense de l'hôpital s'est élevée à \$22,245 53, dont,

\$21,691.34 à la charge du gouvernement.

100.00 soldés par loyer de grève.

388.19 " " pension des malades payants.

60.00 " " 6 mois de pension du médecin interne.

6.00 " " vente de cendres.

22,245.53

Le rapport du médecin-interne peut se résumer comme suit :

Nombre de malades restés à l'hôpital le 31 décembre, 1864.....	55
Nombre d'admissions.....	1450
	—1505
Nombre de sorties.....	1389
Nombre de décès.....	40
Nombre de malades restant à l'hôpital le 31 décembre, 1865....	76
	—1505
Durée moyenne de séjour.....	25 jours.
" collective ".....	37579
Mortalité par cent.....	2.6

Les 1505 malades qui ont été traités à l'hôpital peuvent être classés comme suit :—

Marins.....	838
Emigrés.....	101
Résidants (payants).....	74
" (par charité).....	492
	—1505

Indépendamment de la classe de malades dont il vient d'être fait mention, 630 individus, savoir :—

Marins ou émigrés.....	146
Résidents.....	484
	—630

se sont présentés à l'hôpital pour être traités comme malades externes.

Les syndics ont la satisfaction de pouvoir constater qu'ils ont opéré cette année une économie relative assez considérable dans le coût de leur administration, puisque la durée collective du séjour des malades s'est accrue d'un dixième environ pour une augmentation dans les dépenses d'un dixième au plus. Cette économie sera plus apparente encore si l'on fait attention que les dépenses encourues pour additions au mobilier et achat de remèdes sont de \$1,300 plus grandes cette année que l'année dernière, sans parler d'une somme de \$500 qu'il a fallu consacrer à la reconstruction d'un égoût dont il sera question plus bas.

Depuis longtemps les syndics voyaient avec regret qu'en dépit des infirmiers, les salles, en raison du l'usage des lits et des oreillers en paille, n'avaient pas cet air d'ordre et de propreté si désirables dans un hôpital. Pour remédier à cette lacune, et procurer aux malades ce confort si indispensable à la plupart d'entre eux, les syndics ont fait l'acquisition d'une quantité de matelas, de paillasses piquées, et d'oreillers de plume, sinon suffisante au moins compatible avec les besoins les plus pressants.

Dans leur rapport de l'année dernière, les syndics signalaient la reconstruction en maçonnerie de brique de la plus grande partie de l'égoût des latrines. Cette reconstruction fut pratiquée de manière à obvier à toutes les causes d'obstruction qu'on avait remarquées. Cette année ils ont fait construire de la même manière et avec des mêmes précautions la bifurcation qui relie les latrines elles-mêmes avec l'égoût principal. L'ancien égoût de terre cuite, par ses effondrements et le reflux de son contenu qui en résultait nécessairement, était devenu une source constante de dépense et d'insalubrité.

Les syndics n'ont rien à ajouter cette année aux remarques contenues dans leur rapport de l'année dernière relativement au manque de ventilation et à la manière imparfaite dont l'hôpital est alimenté d'eau. Bien que l'état de choses actuel ne semble pas encore avoir été préjudiciable à la salubrité de l'hôpital, comme on peut s'en convaincre en comparant la moyenne de mortalité de cette année avec celle des années précédentes, les inconvénients qui en résultent ne pourraient se prolonger indéfiniment sans avoir des résultats fâcheux, vu surtout le nombre toujours croissant des malades.

Il est une amélioration dont le besoin se fait depuis longtemps vivement sentir, et qui devient de jour en jour plus pressante; les syndics veulent parler de la construction d'une cuisine indépendante de l'hôpital. Cette construction entrerait dans le plan général que la commission avait, l'année dernière, l'intention de soumettre au gouvernement.

L'édifice qu'on suggérait de bâtir aurait servi tout à la fois de cuisine, d'usine à gaz et de buanderie. On proposait d'y placer une machine à vapeur qui aurait pompé de la rivière l'eau nécessaire aux besoins de l'hôpital en même temps qu'elle aurait fait fonctionner une laveuse mécanique et scié le bois. La cheminée du fourneau aurait pu être construite de manière à servir de cheminée d'appel et au moyen de la bouilloire, en lui donnant une forme et des dimensions convenables, on aurait pu pratiquer le chauffage de l'hôpital.

Dans l'aperçu qu'on avait préparé, on démontrait que l'économie qu'on aurait opérée aurait, en quatre ou cinq ans, couvert les frais d'installation et les intérêts, sans parler de la révolution que la chose aurait opérée dans des conditions hygiéniques de l'institution.

Les syndics ayant vainement sollicité le secours d'un ingénieur compétent, pour donner à ce plan une forme plus tangible, ils ont dû abandonner leur idée pour un temps du moins, sans toutefois perdre l'espoir de la voir se réaliser.

Dans l'état où en sont les choses aujourd'hui, les fumées de la cuisine s'élèvent en dépit de toutes les précautions possibles et, à certaines heures, remplissent tout l'édifice au grand préjudice du confort des malades.

En terminant leur rapport, les syndics désirent manifester toute la satisfaction qu'ils ont éprouvée dans l'exercice de leur fonctions pour le concours effectif et éclairé qu'ils ont reçu du personnel médical de l'hôpital et pour le zèle déployé par l'économe et ses subordonnés.

Le tout humblement soumis,

P. WELLS,  
Secrétaire-Trésorier.

Québec, 31 décembre 1865.

## RAPPORT ANNUEL

DE

L'ASILE DES ALIÉNÉS DE BEAUPORT,  
POUR L'ANNÉE 1865.

*Rapport des propriétaires de l'asile des aliénés de Beauport à messieurs les inspecteurs des prisons, asiles, etc., etc.*

MESSIEURS,—Nous avons l'honneur de vous dire, dans notre dernier rapport, que pour répondre aux besoins des aliénés dont le nombre augmentait régulièrement, nous avons commencé l'érection d'un nouvel asile capable de contenir aisément 300 malades, à l'endroit même qu'occupait une ancienne maison où était interné un certain nombre d'aliénés. A la date de notre rapport, une des ailes de cet édifice qui avait pu être couverte avant l'hiver était terminée de bonne heure en avril et occupée par plus de cent malades dans les premiers jours de juin. Le reste du bâtiment a été complété avec toute la célérité possible, et, en septembre, ce qui restait de nos malades, du département des hommes, en prenait possession. Cet édifice avait été construit dans le but de faire cesser l'encombrement qui existait malgré les grandes additions faites à l'asile l'année précédente, en l'occupant par ceux de nos pensionnaires des deux sexes que des habitudes de malpropreté et autres rendent peu propres à vivre en société avec d'autres dont les habitudes sont meilleures. Nous avons bien en vue aussi, en érigeant ce nouvel asile, de nous mettre en demeure de pouvoir recevoir de nouveaux patients. Cependant, après mûre réflexion, nous avons changé en partie la destination de ce bâtiment et après avoir modifié, sous quelques rapports, sa distribution intérieure, nous l'avons consacré exclusivement pour les hommes. Cette séparation des deux sexes a ses avantages que vous comprendrez aisément. La surveillance est plus facile et les serviteurs des deux sexes se trouvent, par cet arrangement, séparés comme les malades. Ce nouvel asile est, pour ainsi dire, tout-à-fait indépendant de l'autre. Il a sa cuisine à part, son réfectoire pour les infirmes et les hommes de la ferme qui, jusqu'à ce jour, prenaient leurs repas dans l'autre établissement. Les infirmes y sont sous la surveillance immédiate d'un homme de confiance qui, lui-même, relève du préfet à qui il fait rapport régulièrement de tout ce qui mérite d'être rapporté dans l'intérêt des malades, des serviteurs ou de la maison. Nous attendons d'heureux résultats de cette surveillance immédiate et constante.

Le nouvel asile est pourvu de tout ce qui est nécessaire à une institution de ce genre : bains, *waterclosets*, infirmerie etc., etc. L'appareil de chauffage est le même que celui adopté dans l'ancien asile et ne laisse rien à désirer ; la ventilation est excellente.

Par le transfert des hommes à l'asile nouveau, les femmes ont seules occupé l'ancien. Mais avant de leur permettre de prendre possession du département qui, jusque là, avait été celui des hommes, nous avons dû y faire les changements et réparations nécessaires. Des cellules qui, autrefois, avaient été construites dans les mansardes, mais qui étaient trop étroites, ont été démolies ; des dortoirs communs ont été agrandi ; des cellules plus spacieuses ont été crépies, des passages ouverts, des planchers renouvelés et toute l'ancienne partie de ce département a été réparée et peinte en entier. Toutes ces réparations que nous avons poussées avec vigueur nous ont sans doute coûté de fortes sommes, mais nous avons la satisfaction d'avoir accompli une œuvre nécessaire et qui doit contribuer beaucoup au bien-être des malheureux confiés à nos soins.

Notre sollicitude ne s'est pas bornée à ces travaux. Nos patients ne sont pas des prisonniers qu'on tient sous le verrou ; ils ont besoin d'air et d'une certaine liberté.

Lorsque la saison et le temps le permettent (et dans la belle saison c'est presque tous les jours) ils sortent sous la garde des infirmiers ; les uns, les plus dociles, se répandent dans les champs qui entourent notre établissement ou vont sur la voie publique faire quelques promenades qui leur sont toujours excessivement agréables ; les autres moins faciles à réprimer dans leurs éclats et plus bruyants, sont mis en liberté dans un vaste enclos, très-agréablement situé. Ce lieu destiné aux récréations est traversé par le joli ruisseau qui serpente sur le terrain, en arrière de l'asile et s'élève en amphithéâtre jusqu'à un coteau bien ombragé par de très-beaux arbres. On a érigé en cet endroit des balançoires qui servent à l'amusement des malades et à leur procurer de l'exercice. Voilà pour les femmes. Les hommes ont aussi leur lieu de récréation en arrière du nouvel asile, lieu vaste et bien enclos comme celui à l'usage des femmes. Ces travaux ont été exécutés dans le cours de l'été dernier. Nous avons, en outre, embelli les environs de notre établissement afin de mettre constamment sous les yeux des pauvres aliénés de riants tableaux qui ne sont pas sans influence sur leur esprit malade. C'est ainsi que nous avons fait des nivellements de terrain, ouvert des chemins bordés d'arbres et de gazon et que nous avons entouré de jolies petites colonnes en fer un vaste parterre dont les plates-bandes sont garnies de fleurs. Ces derniers travaux sont à continuer.

Nous avons agrandi notre cimetière que nous avons entouré d'une palissade. Le ravin qu'il faut traverser pour s'y rendre est franchi au moyen d'un pont suspendu terminé dans le cours du printemps. C'est là, dans le cimetière, que nous avons érigé une *morque* ou maison des morts.

Les occupations et les amusements des patients ont été les mêmes que par le passé.

Nous avons eu le regret de perdre M. le Dr. Catellier qui a laissé l'asile le 1er mai pour entrer à l'hôpital de la marine comme médecin interne. Son départ subit et inattendu nous a mis dans l'impossibilité de le remplacer de suite ; mais le mois n'était pas écoulé qu'un jeune médecin M. le Dr. Wood, venait prendre sa place. Ce monsieur laissait notre établissement une semaine après y être entré. Ne trouvant personne pour le remplacer, le soussigné se vit dans la nécessité d'abandonner une belle clientèle et une pratique lucrative pour se dévouer au soin des malades de l'asile. Ce n'est qu'en octobre dernier que nous avons pu nous assurer des services du Dr. Pickup, médecin pratiquant depuis plusieurs années. Les excellentes recommandations que ce monsieur nous a fournies, son désir de bien faire, sa douceur envers les malades et ses talents sont une garantie pour l'avenir, et nous espérons que les services qu'il rendra à l'institution feront trouver moins sensible la perte que nous avons faite dans le Dr. Catellier.

Mais l'établissement vient d'éprouver une perte beaucoup plus sensible. M. le Dr. Douglas, le dernier survivant des fondateurs de l'asile, et qui, depuis vingt ans, lui avait consacré ses soins, son expérience et toute son énergie, vient de se retirer en vendant tout ce qu'il possédait dans l'établissement au Dr. F. E. Roy et au soussigné. Cette retraite sera vivement sentie ; elle le sera pour les patients dont il était l'idole ; par les employés qui recouraient si souvent à ses conseils, mais elle le sera, avant tout par le soussigné, son collaborateur depuis plusieurs années, et qui aurait tant besoin de son expérience et de ses avis.

M. C. Vincelette, notre excellent préfet, a complètement réalisé les espérances que nous avions fondées sur lui. Son zèle, son urbanité, sa vigilance et sa fermeté ne laissent rien à désirer. Il est admirablement bien secondé par les soins de Mme. Vincelette, assistée par Mme. Coran. Ces dames ont des devoirs ardues à remplir, et s'en acquittent fidèlement.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, le rapport du médecin interne. Ce rapport n'est pas aussi complet que je l'aurais voulu, mais la faute est à ceux qui négligent de nous fournir les informations que nous sollicitons. Nous avons pris des mesures pour nous assurer des détails complets à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre très humble et obéissant serviteur.

J. E. E. LANDRY, D. M.

E. A. MEREDITH, ECR., *Président.*

J. M. FERRES, ECR.,

T. J. O'NEILL, ECR.,

F. Z. TASSÉ, ECR., D. M.,

} *Inspecteurs d'Asiles, etc., etc.*

## RAPPORT ANNUEL

DE

## L'ASILE PROVINCIAL DES ALIÉNÉS, B.-C.,

A ST. JEAN, C.E., POUR L'ANNÉE 1865.

*Aux Inspecteurs des Asiles et Prisons du Canada :—*

MESSIEURS.—Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous adresser, pour qu'il soit soumis à Son Excellence l'Administrateur, mon rapport sur l'asile provincial des aliénés du Bas-Canada pour l'année 1865.

Je regrette infiniment que le gouvernement n'ait pas jugé opportun de mettre à ma disposition, pour le traitement des aliénés, de meilleurs moyens que ceux employés jusqu'à ce jour à l'asile de St. Jean. Je sais, toutefois, que la bonne volonté n'a pas manqué chez le gouvernement, qu'il comprend toute l'importance de certaines améliorations, qu'il désire vivement les réaliser, et que s'il en a été empêché cela est dû aux hautes préoccupations d'intérêt général qui absorbent en ce moment tout, son énergie ; et en faisant cette déclaration je ne veux point m'ériger en apologiste du gouvernement, mais seulement constater un fait.

“On n'exécute rien quand on veut l'impossible,” dit le proverbe. Si l'opinion publique, se calmant enfin, cessait de demander des édifices grandioses, plus faits peut-être pour la satisfaction de son amour-propre que pour l'avantage des aliénés ; s'il savait, en un mot, modérer ses réclamations, il est probable que la législature aurait déjà fait droit à sa demande, et que nous aurions aujourd'hui une grande amélioration dans le traitement des aliénés du Bas-Canada ; mais sitôt qu'une sage recommandation est faite, les préjugés et les intérêts locaux viennent à l'encontre, un cri d'indignation retentit d'un bout à l'autre de la province, les gens les plus novices et les plus ignorants en ces matières veulent placer leur mot ; il en résulte que l'exécution de tous les projets est suspendue par le contre-coup de l'opinion publique, et que nous en sommes réduits à vivre de l'assurance d'un meilleur sort.

J'apprécie autant que personne toute la valeur qu'auraient de beaux édifices, de belles cours de récréations, et mille autres choses nécessaires à la bonne administration d'un asile d'aliénés ; mais ne pouvant avoir tout ce que je désire, je me contente de ce qu'on veut bien m'accorder, ne voulant pas ressembler à cette jeune fille qui allait nu-pieds parce qu'elle ne pouvait se procurer des bas de soie.

Au mois d'août, lorsque j'eus acquis la presque certitude qu'on ne ferait rien pour améliorer ma position, je songeai à tirer le meilleur parti possible des circonstances. J'avais soixante-quatre malades, dont dix-huit étaient affreusement sales. J'étais convaincu que l'hiver me surprenant dans les conditions où je me trouvais, la nécessité de tenir les fenêtres fermées, et le manque d'une bonne ventilation favoriseraient l'apparition de quelque épidémie, surtout du choléra, si la province en était visitée. J'eus aussitôt pris une détermination, et je fis construire une bâtisse de 50 x 22 pieds, que je fis diviser en deux parties, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Cette bâtisse contient des fosses d'aisance et des bains, et une citerne reçoit toute l'eau du toit. Le plancher, qui a une légère inclinaison vers le centre, est fait de la meilleure planche de sapin saturée d'huile appliquée à chaud. Le grenier est tout ouvert de manière à rendre la ventilation

meilleure et à accorder un plus grand nombre de pieds cubes d'air à chaque malade. On se sert de lits de sangle, dont le fond et les couvertures sont soigneusement lavés tous les matins et mis à sécher dans le grenier jusqu'au soir. Inutile de dire que nous avons, dans cette bâtisse, deux assortiments de couvertures ou courtes-pointes. Cette bâtisse a parfaitement rempli le but que je me proposais. J'ai pu mettre à part les malades sales, séparer ceux qui sont violents de ceux qui sont d'une humeur tranquille, et de plus, j'ai maintenant pour quatre-vingt deux malades plus de place que je n'en avais pour soixante-quatre. Un autre fait que je tiens à vous signaler est celui-ci : si je n'avais pas fait construire cette bâtisse il m'aurait au moins fallu bâtir une lavanderie pour laver les lits et couvertures sales, que j'aurais été obligé de faire sécher dans les chambres où se tiennent les malades ; affreuse nécessité suffisante pour tuer non seulement des êtres humains mais des chevaux, en un mot, l'asile serait devenu inhabitable. Il y a aujourd'hui vingt malades dans la nouvelle bâtisse. J'espère que, lorsque les chambres s'assembleront, le gouvernement pourra prendre de meilleures dispositions. En attendant je demanderai mille piastres pour construire des salles de jour pour les hommes et les femmes ; ce sera une grande amélioration qui me permettra d'élever de quatre-vingt à cent le nombre de mes malades et, de plus, ceux-ci ne devant occuper leurs chambres que la nuit, les fenêtres pourront rester ouvertes tout le jour, disposition éminemment favorable à l'hygiène générale.

Personne mieux que moi ne comprend l'importance d'avoir de vastes édifices et de vastes cours de récréation ; et les améliorations provisoires que j'ai faites n'empêcheront pas le gouvernement de prendre en temps et lieu, les dispositions convenables.

Je regrette infiniment, messieurs, que votre Bureau m'ait manifesté son mécontentement de ce que j'ai construit cette bâtisse pour les malades sales sans avoir préalablement demandé votre autorisation. Je tiens à déclarer ici que mon intention n'était nullement d'échapper au contrôle du bureau, avec lequel j'ai toujours eu les meilleurs rapports. J'ignorais que l'autorisation du Bureau fût indispensable pour faire un travail que je considérais de la dernière urgence. A différentes époques, j'ai fait construire des bâtisses attenantes à l'asile, et jamais je n'ai demandé l'autorisation sus-mentionnée. J'ai agi dans ce cas comme dans tous les autres, c'est-à-dire que j'ai adressé à l'hon. secrétaire Provincial un rapport de toutes les améliorations faites, afin qu'il communiquât le dit rapport à Son Excellence l'Administrateur en conseil. L'autorité supérieure ne m'a adressé aucune réprimande ; au contraire elle a immédiatement profité des agrandissements que j'avais faits en envoyant aussitôt à l'asile un certain nombre de nouveaux patients. De plus, dans cette entreprise, je n'ai été guidé que par des motifs d'humanité les plus indiscutables. J'ai cru devoir rendre cette explication publique, et j'espère qu'elle satisfera votre Bureau.

Conformément au désir exprimé par votre bureau, j'annexai à mon rapport de 1864 une série complète de tableaux qui avaient été demandés par la commission anglaise. Je puis vous assurer que cet état m'a coûté beaucoup de temps et de travail. Je suis le seul médecin-surintendant du Canada qui l'ait dressé, et peut-être qui l'ait compris, faute, je dois le dire, de données suffisantes. Votre Bureau voulut bien m'adresser ses remerciements pour ce travail ; mais je fus singulièrement désappointé et vexé de voir qu'il n'avait point été imprimé ni même mentionné dans le rapport général. J'ai toutefois raison de croire que cette omission est due à la négligence du comité des impressions ou des imprimeurs. J'ose espérer que votre Bureau se procurera cet état et le fera imprimer avec le présent rapport, car il m'est fort pénible de voir qu'on n'a tenu aucun compte d'un travail qui m'a coûté tant de peine.

Le nombre des décès a été fort considérable en 1865,—il s'est élevé à treize, mais cela n'est pas dû au mauvais état hygiénique de la localité, les malades étaient condamnés, et nous n'avons pas eu d'épidémie pendant l'année. Par une singulière coïncidence, le nombre des guérisons a été le même que celui des décès, et c'est une forte proportion, non sur le nombre total des malades, mais sur celui des cas curables. Il est absurde de calculer la proportion des guérisons sur le nombre des malades admis à l'asile, dont un grand nombre sont incurables, et sont destinés à mourir dans l'établissement. Le public devra comprendre ces faits, ou il restera dans une grave erreur sur l'avantage des asiles d'aliénés, s'il continue à juger cet avantage d'après le nombre des guérisons opérées chaque année sans tenir compte de la protection que reçoivent les incurables, et le bienfait qu'en retire la société dont on sépare des fous, souvent dangereux.

Le médecin-aliéniste se place à un tout autre point de vue que le public : celui-ci ne considère que la question des livres et deniers ; celui-là donnerait, pour la guérison d'un seul aliéné, tout l'argent que la province du Canada dépense par année pour ses asiles.

Dans mon dernier rapport, j'appelais l'attention sur le système de la douceur à l'égard des malades. J'ajouterais aujourd'hui que, selon moi, c'est le seul bon. Il exige plus de travail, c'est vrai, mais c'est le plus avantageux aux pauvres malades. Je doute même que ce système occasionne une plus grande dépense de vêtements, car les fous dangereux et violents détruisent moins leurs vêtements que ceux qui sont sales, dégradés, turbulents ou idiots ; cette dernière catégorie surtout est aussi nuisible aux aliénés que le contact de ces derniers lui est préjudiciable. L'idiot agace, harcèle et dégoûte le fou, et en retour il prend toutes les mauvaises habitudes de celui-ci. J'espère que mes confrères trouveront dans les tableaux suivants, que j'ai dressés avec grand soin, des renseignements aussi précieux que ceux que j'ai puisés dans leurs rapports :

TABLEAU 1.

Sexe.	Restant à l'asile au 31 déc. 1864.	Admissions en 1865.	Total en 1865.	Sorties en 1865.	Décès en 1865.	Restant à l'asile au 31 déc. 1865.
Hommes.....	32	20	52	8	3	41
Femmes.....	32	19	51	5	10	36
Total.....	64	39	103	13	13	77

TABLEAU 2.

*Etat social des malades restant au 31 décembre 1865.*

Sexe.	Mariés.	Non-mariés.	Total.
Hommes.....	8	33	41
Femmes.....	10	26	36
Total.....	49	59	77

TABLEAU 3.

*Nationalité des malades restant au 31 décembre.*

Sexe.	Canadiens.	Irlandais.	Anglais.	Ecossais.	Total.
Hommes.....	25	9	2	5	41
Femmes.....	24	8	2	2	36
Total.....	49	17	4	7	77

TABLEAU 4.

*Dénominations religieuses des malades restant au 31 décembre 1865.*

Sexe.	Catholiques.	Episcopaliens.	Presbytériens.	Anabaptistes.	Total.
Hommes.....	34	3	4	0	41
Femmes.....	29	3	3	1	36
Total.....	63	6	7	1	77

TABLEAU 5.

*Âges, depuis au-dessous de 10 ans jusqu'à 75 ans, des malades restant à l'asile au 31 décembre 1865.*

Sexe.	Au-des. de 10.	10 à 15	15 à 20	20 à 25	25 à 30	30 à 35	35 à 40	40 à 45	45 à 50	50 à 55	55 à 60	60 à 65	65 à 70	70 à 75	Total.
Hommes .....	1	3	2	8	8	9	1	4	.....	3	1	.....	.....	1	41
Femmes.....	.....	.....	2	7	6	5	4	4	1	6	.....	.....	.....	1	36
Total.....	1	3	4	15	14	14	5	8	1	9	1	.....	.....	2	77

TABLEAU 6.

*Professions des malades restant.*

Sexe.	Forge-rons.	Cor-don-niers.	Com-mis.	Mar-chan's	Jour-naliers	No-taires.	Ména-gères.	Sell'i'rs	Do-mes-tiques	Sans profes-sion.	Total.
Hommes .....	2	1	1	1	18	1	.....	1	.....	16	41
Femmes.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	.....	12	15	36
Total.....	2	1	1	1	18	1	9	1	12	31	77

TABLEAU 7.

*Etat mental des malades restant à l'asile au 31 décembre 1865.*

	Hommes.	Femmes.	Total.
Manie aiguë et chronique.....	15	13	28
Parésie .....	2	.....	2
Paralyse générale.....	2	.....	2
Mélancholie .....	4	6	10
Epileptiques et maniaques .....	2	6	8
Imbécillité.....	2	4	6
Monomanie .....	1	1	2
Idiotisme congénial.....	13	6	19
Total .....	41	36	77

TABLEAU 8.

*Probabilités de guérison des malades restant au 31 décembre 1865.*

Sexe.	Aucune.	Possible.	Probable.	Total.
Hommes.....	26	9	6	41
Femmes.....	21	9	6	36
Total.....	47	18	12	77

TABLEAU 9.

Nombre de jours de séjour à l'asile au 31 décembre 1865—Hommes.

Cas.	No. de jours en 1865.	Nombre de jours depuis l'admission.	Maladie.	Cas.	No. de jours en 1865.	Nombre de jours depuis l'admission.	Maladie.
1	365	1586	Mélancholie chronique.	121	365	404	Manie chronique.
2	365	1586	Manie chronique.	122	365	403	Manie chronique.
7	365	1586	Epileptique et idiot.	123	350	350	Manie chronique.
12	365	1577	Manie chronique.	128	270	270	Idiot incurable.
13	365	1577	Manie chronique.	115	365	404	Epileptique.
23	365	1554	Idiot incurable.	129	269	269	Idiot incurable.
28	365	1550	Idiot incurable.	131	234	234	Manie aigue.
33	365	1550	Manie chronique.	132	230	230	Paralyse.
39	365	1550	Idiot incurable.	139	228	228	Manie chronique.
44	365	1550	Idiot incurable.	142	166	166	Manie aigue.
45	365	1550	Idiot incurable.	143	164	164	Idiot incurable.
46	365	1550	Idiot incurable.	145	159	159	Manie chronique.
57	365	1430	Démence.	148	110	110	Paralyse incurable.
68	365	1279	Idiot incurable.	151	50	50	Manie aigue.
69	365	1278	Manie chronique.	152	44	44	Parésie.
73	365	1123	Paralyse.	157	44	44	Manie aigue.
75	365	1118	Manie chronique.	158	44	44	Idiot incurable.
83	365	1052	Manie aigue.	159	40	40	Idiot incurable.
99	365	848	Idiot incurable.	160	40	40	Manie chronique.
112	365	591	Idiot incurable.	161	30	30	Manie chronique.
113	365	582	Démence.				
Total.....	7665	28067		Total.....	3567	3683	
				Ajoutez.	7665	29067	
				Gd.Total	11232	31750	

TABLEAU 10.

Nombre de jours de séjour à l'asile au 31 décembre 1865—Femmes.

Cas.	No. de jours en 1865.	Nombre de jours depuis l'admission.	Maladie.	Cas.	No. de jours en 1865.	Nombre de jours depuis l'admission.	Maladie.
16	365	1586	Idiot incurable.	93	365	928	Manie chronique.
21	365	1580	Idiot incurable.	101	365	819	Epilepsie et Idiotisme.
22	365	1543	Manie chronique.	105	365	767	Mélancholie chronique.
29	365	1516	Idiot incurable.	111	365	595	Manie aigue.
32	365	1516	Epileptique.	124	350	350	Epilepsie et Idiotisme.
34	365	1516	Manie chronique.	126	340	340	Manie chronique.
38	365	1515	Idiot incurable.	135	250	250	Manie aigue.
47	365	1515	Manie chronique.	136	250	250	Monomanie chronique.
48	365	1460	Manie chronique.	137	230	230	Manie aigue.
49	365	1450	Epileptique.	140	221	221	Monomanie chronique.
50	365	1450	Manie chronique.	141	200	200	Manie chronique.
53	365	1450	Idiot incurable.	144	180	180	Idiot incurable.
54	365	1446	Idiot incurable.	149	140	140	Imbécille incurable.
72	365	1161	Epilepsie et Idiotisme.	150	80	80	Epilepsie.
86	365	1029	Manie chronique.	153	43	43	Démence.
88	365	997	Manie chronique.	154	43	43	Manie aigue.
91	365	945	Manie chronique.	155	43	43	Manie aigue.
92	365	942	Démence.	156	43	43	Manie chronique.
Total.....	6570	24617		Total.....	3873	5522	
				Ajoutez.	6570	24617	
				Gd.Total	10443	30139	

TABLEAU 11.

*Sorties pendant l'année 1865.*

Cas.	Age.	Sexe.	Marié ou célibataire.	Date de la sortie.	Nombre de jours passés à l'asile en 1865.	Nombre total de jours passés à l'asile.	Résultat.
52	52	F	M	2 mars 1865 .....	62	1521	En voie de guérison.
107	64	F	M	30 " 1865 .....	90	298	Guéri.
98	21	M	C	31 " 1865 .....	91	556	En voie de guérison. Retiré par des amis.
108	75	M	C	2 mai 1865 .....	123	474	
127	32	M	C	8 " 1865 .....	68	68	Guéri.
31	34	F	C	8 " 1865 .....	129	1642	do
120	51	F	M	12 " 1865 .....	133	179	do
74	43	M	M	13 juin 1865 .....	165	918	do
117	18	M	C	24 " 1865 .....	176	298	do
59	36	M	M	20 Juillet 1865 .....	203	1584	Sans amélioration. Retiré par des amis.
138	21	M	C	31 août 1865 .....	101	101	Guéri.
146	45	F	M	18 sept. 1865 .....	37	37	do
147	44	M	M	31 dec. 1865 .....	112	112	do
13					1490	7788	do

TABLEAU 12.

*Décès pendant l'année 1865.*

Cas.	Age.	Sexe.	Marié ou célibataire.	Etat de lors de l'admission	Cause du décès.	Date du décès.	Nombre de jours passés à l'asile en 1865,	Nombre total de jours passés à l'asile.
27	43	F	M	Manie et phtisie.....	Phthisie .....	10 jan. 1865.....	10	1126
84	32	M	M	Parésie et syphilis .....	Paralytie .....	10 " 1865.....	10	699
82	50	M	M	Parésie et manie.....	do .....	4 mai 1865.....	125	1252
63	31	F	M	Mélancolie et phtisie.....	Phthisie .....	12 jan. 1865.....	12	938
118	11	M	C	Idiot sale.....	Entèrète .....	25 mars 1865.....	84	153
119	26	F	C	do .....	Dysentrie .....	30 " 1865.....	90	152
116	23	F	C	Mania, phtisie latente.....	Phthisie .....	9, avril 1865.....	100	308
35	23	F	C	Idiot sale.....	Diarrhée .....	10 " 1865.....	109	1251
125	60	F	C	Epilepsie .....	Constipation.....	5 mai 1865.....	73	73
51	28	F	C	Mania et phtisie .....	Phthisie .....	18 juillet 1865.....	200	901
130	67	F	M	Manie et .....	Bronchite .....	5 août 1865.....	118	11
134	26	F	C	Manie phtisie.....	Phthisie .....	3 oct. 1865.....	103	18
132	26	F	M	Phthisie et mélancolie.....	Diarrhée.....	15 déc. 1865.....	285	23
13							1319	7359

TABLEAU 13.

*Du 27 août 1861 au 31 décembre 1865.*

Année.	Admis.	Décédé.	Guéris.
1861 .....	48	4	42
1862 .....	34	4	65
1863 .....	25	7	10
1864 .....	15	4	9
1865 .....	39	13	13
Total.....	161	32	53

Au 31 décembre 1865, il restait à l'asile 77 malades. Dans quatre ans, sur 161 malades il n'en est mort qu'un petit nombre et j'en ai guéri un nombre considérable. Il me reste donc à remercier la divine Providence du succès que j'ai obtenu bient que placé dans les conditions les plus défavorables.

TABLEAU 14.

*Relevé pour 1865, avec un état des dépenses.*

Malades restant à l'asile au 31 déc. 1864.	Admis 1865	Soumis à traitement en 1865.	Décédés en 1865.	Sortis en 1865.	Restant au 31 déc 1865.	Total du No. de jours passés à l'asile en 1865.	Moyenne pour chaque malade.	Payé par la province.	Payé au Rec. General.	Dépenses	Moyenne par malade.	Immeubles assurés.
64	39	103	13	13.	77	24,494	67	\$17,723 79	\$448 03	\$16,104 33	\$240 36	\$4,700 00

Pour avoir une idée plus exacte de la moyenne des dépenses il faut déduire les dépenses faites pour la construction des nouvelles bâtisses, les réparations et les améliorations qui se montent à \$1,153.16, ce qui laisse une somme de \$11,951.17 pour les dépenses générales, c'est-à-dire, une moyenne de \$220.15 pour chaque malade. Je désire aussi vous faire observer que l'année dernière la valeur de notre propriété mobilière s'est augmentée de \$305. En outre, on a acheté des vêtements pour vingt nouveaux malades, et la literie qui servait depuis quatre ans a été, en grande partie, renouvelée.

En ce qui regarde les décès il n'y a rien eu de bien remarquable, (sauf le cas de 82), si ce n'est le fait suivant : Fréquence, chez les femmes, de manie accompagnée de phthisie ; elles meurent généralement de cette dernière maladie. Chez les hommes la manie est plutôt accompagnée de paralysie.

Le cas 82 mérite une mention particulière. Cette homme fut admis à l'asile le 31 décembre 1862, il avait alors 48 ans, c'était un bel homme doué d'une forte constitution ; il avait été cultivateur pendant plusieurs années, mais exerçait, en dernier lieu, le métier de charpentier. Il s'était lancé dans des spéculations malheureuses. Six mois avant son entrée à l'asile, il avait donné des signes d'aliénation. Il nous fut amené de prison, les fers aux pieds et aux mains. Il avait toujours eu une bonne conduite et s'était montré bon mari et bon père. Lorsqu'il fut atteint de folie, sa conduite devint étrange ; il faisait un mélange bizarre de religion et d'obscénité. Par moments ses passions charnelles devenaient d'une violence extrême, un instant après il pleurait, puis se mettait à chanter des hymnes. Lorsqu'il lui arrivait de commettre quelque acte de violence, comme, par exemple, de frapper un gardien, un instant après il tombait à genoux et demandait pardon. A son arrivée je lui fis ôter les fers et, comme c'est toujours le cas, il devint fort tranquille. Après le premier mois de son séjour à l'asile le seul trouble qu'il donna fut de tenter de s'évader. Il eut toujours des habitudes sales. Au mois de septembre 1864 son état s'était tellement amélioré que je conseillai à ses amis de l'emmener ; ils refusèrent. Depuis ce moment il devint agité et empira ; je remarquai dans sa démarche cet embarras qui me convainquit qu'il était attaqué de la parésie. Au mois de janvier 1865 j'observai que ses pantalons étaient toujours mouillés d'urine, qu'il était fort courbé, mangeait énormément, engraisait de même, et devenait fort silencieux. Au mois d'avril il devint imbécile et n'était plus reconnaissable. Le 3 mai 1865 je l'observais comme il se rendait aux latrines et je le vis tomber à plat sur le dos. Je courus à lui et constatai qu'il était complètement paralysé depuis la vertèbre cervicale jusqu'en bas ; il ne pouvait ni parler, ni avaler, ni remuer aucune partie de son corps il n'avait qu'un seul mouvement, le mouvement latéral de la tête. Je le fis coucher. Son pouls

marquait 130 pulsations serrées. Une demi-heure plus tard, il commença à avoir des convulsions violentes qui durèrent, avec quelques interruptions, jusqu'au lendemain matin ; A ce moment la respiration devint embarrassée. Il mourut le 4, 8 heures après sa première attaque. *Autopsie—Poirine*,—un gros morceau de graisse, pesant à peu près une demi-livre se trouvait entre les deux poumons, et sur la péricarde auquel il était en partie attaché ! Aucun fluide dans le péricarde. Le cœur environ moitié plus gros que sa grosseur naturelle, et littéralement couvert de graisse. Petite quantité de sang coagulé dans les oreillettes ; ventricules vides ; de gros morceaux gélatineux dans les oreillettes ; ouvertures ventriculaires ressemblant à des polypes.—*Tête*.—Forte congestion du cuir chevelu ; forte quantité de sang épandu en enlevant le crâne. Dure-mère vasculaire ; veines remplies de sang. Sinus longitudinal et latéral gorgés de sang.—*Cerveau*.—Cervelet tellement molle qu'elle se brisait à la moindre pression du doigt.—*Cervelet*.—Substance corticale couverte de tache brunes ; ventricules latérales remplies de fluide. Inflammation dans toutes les parties du cerveau. Aucun dérangement dans la moëlle oblongue.

L'*Autopsie* fait voir clairement la cause de la parésie, savoir le ramollissement de la base du cerveau ; elle fit aussi reconnaître la cause de la paralysie subite, des convulsions et de la mort. Mais une question intéressante paraît encore être sans solution, savoir, lequel du cœur ou du cerveau était malade le premier ? Quelle combinaison a été la cause de la folie ? Je laisserai la réponse à ceux qui aiment mieux que moi les théories.

#### PROPENSIONS DES ALIÉNÉS.

Il me serait impossible de décrire les diverses propensions des aliénés. Personne ne peut les concevoir, tant elles sont variées, si ce n'est l'homme qui vit constamment avec eux. Je ferai toutefois observer que les trois grandes difficultés qu'ont à combattre le surintendant et les employés d'un asile sont, en premier lieu : La masturbation ; secondement, la manie de se salir eux-mêmes et de salir les autres avec leurs ordures, et même de manger ces ordures de préférence à tout autre aliment ; troisièmement, la destruction des vêtements et des lits. Je voudrais bien qu'on me donnât un moyen pour empêcher tous ces accidents. J'ai toujours constaté que les malades les plus délicats, les femmes, sont le plus adonnées à la masturbation. Le meilleur remède consiste à leur donner des vêtements bien chauds, des distractions, et surtout beaucoup de bière et de spiritueux. Toute personne qui n'a pas habité un asile ne peut s'imaginer certains cas. Que ceux qui parlent de dépenses pèsent ces considérations, et, s'il leur reste une étincelle d'humanité, ils conviendront qu'aucun salaire ne saurait rétribuer le médecin-surintendant d'un asile d'aliénés, que ses services ne peuvent être évalués en dollars et en cents, et qu'on devrait tout faire pour alléger les soucis de sa position, et pour lui procurer le confort qu'il mérite. Quant à mes subalternes, que je vois exposés à chaque instant, je fais tout pour adoucir leur position tant qu'ils sont fidèles à leur service ; s'ils ne remplissent pas cette dernière condition, je les renvoie.

#### OCCUPATION DES ALIÉNÉS.

Il est bien difficile de faire travailler les aliénés ; lorsqu'ils sont en petit nombre la valeur de leur travail est bien minime. Sur la demande de la matrone j'ai retiré toutes les aliénées de la buanderie, car elles abîmaient beaucoup plus de linge qu'elles ne faisaient d'ouvrage. Toutefois, quelques-unes des femmes aliénées nettoient et lavent les planchers, d'autres cousent et tricotent. Les hommes sciënt et fendent du bois, s'occupent diversement, et dans l'été bêchent le jardin. J'ai toujours observé que le premier symptôme d'amélioration d'un fou était le désir d'être employé ; mais parmi mes patients je n'en ai jamais trouvé un qui voulût travailler à un métier quelconque.

#### AMUSEMENTS.

Les seuls que j'aie à ma disposition sont : les balanciers, le gymnase, les quilles, la balle, la danse, la musique, les cartes et les échecs. Les quatre premiers ne peuvent servir que dans l'été. Les quatre autres sont en usage toute l'année. La danse est la récréation

favorite, mais les fous aiment tous les amusements. A mon avis un peu de travail et des amusements constituent le meilleur mode de traitement des fous.

#### VETEMENTS.

L'habillement des hommes est fait de drap canadien gris doublé de flanelle, chemise de flanelle bleue, bottes, bas de laine, bonnet écossais.

L'habillement des femmes consiste dans les vêtements de dessous ordinaires, avec une robe de flanelle bleue, souliers, bas de laine.

#### LITERIE.

Lits de fer, bonnes paillasses, renouvelées tous les trois mois, oreiller, draps, couverture et courte-pointe. Pour les *gâteaux*, lits de sangle et couverture.

#### NOURRITURE.

DÉJEUNER.—Tous les matins, bouillie d'avoine ou de blé d'inde avec du sirop. Après cela, trois demi-pintes de lait ou du thé avec du pain.

DINER.—Soupe, pain, pommes de terre, bœuf ou lard tous les jours excepté le vendredi, jour auquel on sert du maigre et du pudding. Nos pensionnaires regardent ce jour comme un jour de fête. A deux heures, un morceau de pain et de fromage avec de la bière ou du whisky et de l'eau. A cinq heures et demie trois demi-pintes de lait ou de thé avec du pain et du beurre. Tous les malades reçoivent chaque jour de la bière, du vin ou des spiritueux, quelques-uns en reçoivent trois ou quatre fois par jour. Les pommes sont si chères cet hiver que je ne puis leur en donner autant que je voudrais, car je pense que c'est pour eux un excellent manger, qu'ils aiment du reste beaucoup. Mais dans l'été, je les régale souvent de fruits. En certaines occasions, comme la veille de la toussaint, après la messe de minuit, à pâques, je leur donne ce que nous décorons du nom de soirée, c'est-à-dire, que je leur fais servir des gâteaux chauds, des pommes, des noix, etc., et puis ils dansent.

Messieurs, je me suis laissé entraîner à développer un peu trop mon rapport; je n'ai d'autre excuse que l'importance des questions que je vous ai soumises, et que je devais vous soumettre. En terminant, je dois dire que la matrone, et tous les employés sous mes ordres remplissent parfaitement leurs fonctions. Je regrette de n'avoir pas encore été autorisé à augmenter le traitement de M. Marchand. Vous savez comme il fait bien son service, et combien peu il est rétribué.

En vous remerciant des preuves d'intérêt et de sympathie que vous m'avez données, et des éloges que vous avez bien voulu me faire dans vos rapports annuels.

J'ai l'honneur d'être, MM.,

Votre obéissant serviteur,

HENRY HOWARD,

*Médecin-surintendant.*

ASILE DES ALIÉNÉS DU BAS-CANADA.

St. JEAN, B.-C., le 1er janvier, 1866.

Tableaux extraits du rapport précédent à la requête du Bureau des inspecteurs.

HENRY HOWARD,  
Sur. Méd.

NOTE VI.—STATISTIQUES GÉNÉRALES POUVANT S'APPLIQUER A TOUS LES ASILES.  
TABLEAU I.

	Nombre de malades restant à l'asile au 1er janvier de l'année dernière.	Admis durant l'année suivante.	Moyenne des pensionnaires pendant cette année.	Décès	Sorties.			Séjour moyen de ceux qui sont morts ou sortis pendant l'année.	Nombre de ceux qui, entrés avant cette année sont encore à l'asile.
					Guéris.	Soulagés.	Sans amélioration.		
Hommes.....	32	20	33½	3	6	1	1	291 jours	24
Femmes.....	32	19	33½	10	4	1	0	291 "	22
Total.....	64	39	67	13	10	2	1	582 "	46

TABLEAU II.

	Restant de l'année précédente,		Admis pendant l'année.		Sorties.				Décès.		Séjour moyen des malades morts ou sortis durant l'année.	
	H.	F.	H.	F.	Guéris.		Soulagés.		H.	F.	H.	F.
					H.	F.	H.	F.				
Manie.....	8	9	9	9	5	4	2	.....	2	571 jours	578 jours	
Mélancholie.....	1	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	112 "	1612 "	
Démence.....	2	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Paralysie générale.....	1	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	2	975 jours	.....	
Epilepsie.....	2	4	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	73 jours*	
Folies diverses.....	10	7	7	7	.....	.....	.....	.....	1	153 jours	655 jours	

\*Nègre.

TABLEAU III—DÉCES POUR L'ANNÉE.

No. du registre.	Date de la dernière admission et du décès.	Age à l'époque du décès, marié ou non, ou veuf avant l'admission.	Etat mental et sanitaire à l'époque de l'admission.	Durée et cause de la folie.	Cause présumée de la mort.	Autopsie : poids des organes en onces, avoirdupois.
Cas 27.....	24 novembre 1861, 10 janv. 1865.	43 ans, veuve .....	Manie, phthisie latente.....	4 ans : cause inconnue.	Phthisie ..	Cavités dans les deux poulmons.
" 34.....	24 février 1863, 10 janvier 1865.	32 ans, veuf.....	Manie, parésie, syphilis et paralyse.	5 ans : vagabondage	Paralyse et phthisie.	Ramollissement du cerveau : des poulmons.
" 84.....	29 décembre 1862, 4 mai 1865.	50 ans, marié.....	Manie et parésie.....	4 ans : inconnu.....	Paralyse .....	Veau : des poulmons.
" 69.....	12 mai 1862, 12 janvier 1865.	31 ans, mariée.....	Mélanchoïie et phthisie.....	4 ans : suite couche.	Phthisie .....	Anévrisme : ramollissement du cerveau.
" 118.....	10 octobre 1864, 25 mars 1865.	11 ans, célibataire.....	Affamé, idiot sale.....	Toute sa vie : né idiot.	Entièrete .....	Cavités dans les deux poulmons.
" 119.....	25 octobre 1864, 30 mars 1865.	26 ans, célibataire.....	Idiot sale .....	Toute sa vie.....	Dysentrie .....	Pas d'autopsie.
" 116.....	20 juillet 1864, 9 avril 1865.	23 ans, célibataire.....	Manie et phthisie .....	3 ans : inconnu.....	Phthisie .....	Pas d'autopsie.
" 85.....	11 novembre 1861, 10 avril 1865.	23 ans, célibataire.....	Idiot sourd et muet.....	Toute sa vie.....	Diarrhée.....	Cavités dans les poulmons, ramol. du cerv.
" 125.....	22 février 1865, 5 mai 1865.	60 ans, célibataire (nègre).....	Manie et épilepsie .....	Toute sa vie, je crois	Constipation .....	Pas d'autopsie.
" 81.....	10 janvier 1862, 18 juillet 1865.	28 ans, célibataire.....	Manie et phthisie.....	5 ans : inconnu.....	Phthisie .....	Cavités dans les poulmons.
" 130.....	20 avril 1865, 5 août 1865.	67 ans, veuve.....	Manie alité.....	.....	Bronchite .....	Pas d'autopsie.
" 134.....	23 mai 1865, 3 octobre 1865.	26 ans, célibataire.....	Manie et phthisie : prostitutionée.	.....	Phthisie et manger ses excréments.	Cavités dans les poulmons.
" 133.....	23 mai 1865, 15 décembre 1865.	26 ans, marié .....	Mélanchoïie et phthisie.....	1 an.....	Diarrhée et affamé.....	Pas d'autopsie.

Je n'ai jamais pesé les organes et je ne vois pas quel avantage il y aurait à faire cette opération.

HENRY HOWARD.

## APPENDICE au rapport sur l'Asile des Aliénés de St.-Jean, 31 décembre 1861.

*Bétail.*

Cheval . . . . .	1
Vache . . . . .	5
Génisse qui vèlera au printemps . . . . .	1
Petits cochons . . . . .	10
Cochons tués . . . . .	12
Huit vivants, pesant . . . . .	2742 liv.

*Revenus de la terre—*

30 arpents loués \$60 par an.

Pâturage de 6 bestiaux, produit 600 bottes de foin, 2610 gallons de lait.

*Légumes.*

12 minots d'oignons	300 gallons de fèves
35 melons	8 minots de carottes
15 minots de concombres	2 minots de panais
20 minots de tomates	200 têtes de choux
20 pieds de céleri	80 de laitue
10 minots de pommes de terre	3 minots de radis.
5 minots de betteraves	

*Savon fabriqué—*

1081 lbs. savon dur ; 1 baril, savon mou.

## ACTIF.

Mobilier, comprenant poêles, lits, faïences, ustensiles de cuisine, etc.,	\$1744 00
Autres valeurs comprenant bétail, provisions, dedans de lits, habits, instruments aratoires et marchandises en magasin, etc.,	3800 00
	—————5544 00

## REVENU.

Reçu du gouvernement—	
En caisse au 1er janvier, 1865	\$ 222 06
Balance à la banque de Montréal	1778 90
Mandats	9676 13
Lettre de crédit	2000 00
Bordereaux de paiement	4047 00
Reçu des pensionnaires ou de leurs amis	295 00
Produit du travail des aliénés	66 60
Divers	27 30
	—————18112 00

## DÉPENSES.

Nouvelles bâtisses, mobilier, etc.,	\$1208 07
Loyers, taxes, réparations, assurances	603 53
Salaires autres que traitements des médecins	2880 20
Traitements et honoraires des médecins	1200 00
Remèdes, y compris la bière, les vins et spiritueux	1016 31
Nourriture des aliénés	4622 23
Autres dépenses, fourrage, literie, chauffage, éclairage, etc.	3912 82
	—————

\$16,104 33

Dépôts en faveur du receveur général	\$448 03
Balance de lettres de crédit, expirant le 1er juillet 1865	844 72
En caisse	183 18
A la banque de Montréal	522 33
	—————

2008 26

—————\$18,112 59

W. A. MARCHAND, *Teneur de livres.*

## RAPPORT ANNUEL

DE

## L'ASILE PROVINCIAL DES ALIÉNÉS,

TORONTO, POUR L'ANNÉE 1865.

*Aux Inspecteurs des asiles, etc., du Canada.*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre à votre Bureau le rapport annuel sur l'asile des aliénés de Toronto. Cette institution est aujourd'hui dans sa 25ème année d'existence ; durant toute la seconde moitié de cette période j'ai administré, avec l'aide du ciel, cet établissement, tandis que quatre des autres médecins qui m'ont précédé ne sont plus de ce monde. Quelle large part de reconnaissance ne dois-je donc pas personnellement au ciel qui a bien voulu seconder mes humbles efforts et ceux de mes aides aussi précieux que zélés ! Du moins n'avons-nous jamais rien entrepris sans nous soumettre aux décrets de Celui qui tient entre ses mains la vie et la mort et dont la sagesse est immuable.

Le 1er janvier 1865, le nombre des malades qui se trouvaient à l'asile principal et à la succursale de l'université était comme suit :

	Hommes.	Femmes.	Total.
A l'asile principal.....	221	185	396
A la succursale.....	5	71	76
<b>Total.....</b>	<b>216</b>	<b>256</b>	<b>372</b>
Les admissions en 1865 ont été de.....	34	63	92
<b>Formant un grand total de.....</b>	<b>250</b>	<b>318</b>	<b>568</b>
	Hommes.	Femmes,	
Les sorties ont été de.....	29	44	
Les évasions.....	1	"	
Les décès.....	15	12	45
			56
			101
Ce qui laissait à l'asile en janvier 1866.....	205	252	467

Le nombre des malades restant à l'asile à la fin de 1865 est de 6 moindre qu'à la fin de 1864 ; mais la moyenne du nombre des malades a été plus forte en 1865 qu'en 1864, savoir :

Moyenne de 1864.....	464
do 1865.....	469½

Cela prouve une fois de plus qu'on se tromperait en prenant pour termes de comparaison entre deux années le nombre des malades restant à l'asile au 31 décembre de chacune de ces années.

Le chiffre des admissions en 1865 a été beaucoup moindre qu'en 1864, bien qu'il ait dépassé les prévisions que j'émettais dans mon rapport de 1864. La diminution graduelle des admissions depuis l'établissement de succursales est représentée par les chiffres suivants :

Admissions en 1861.....	204
“ 1862.....	117
“ 1863.....	178
“ 1864.....	136
“ 1865.....	96
Total.....	781

Toutes les fois qu'un asile est au complet, on ne peut admettre de nouveaux malades qu'à mesure que les sorties et les décès donnent des lits vacants ; et quand la règle de l'institution veut que tous les malades non-guérés soient gardés à vie, la moyenne des guérisons étant au nombre des admissions dans une proportion généralement moindre que celle de 50 à 100, il est clair qu'à moins que les décès ne soient aussi 50 p. cent il doit y avoir tous les ans une diminution progressive dans le nombre des places vacantes. A l'asile provincial, le chiffre des décès n'a jamais atteint la proportion de 50 p. cent sur les admissions, mais il s'approche tous les ans de ce rapport, non pas par une augmentation du nombre des décès, mais par la diminution du nombre des admissions.

Voici le tableau des admissions, sorties et décès pour les 5 dernières années :

	Admissions.	Sorties.	Décès.
1861.....	204	91	45
1862.....	177	78	27
1863 (y compris 2 évasions) .....	168	87	25
1864 ( " 1 " .....	136	71	35
1865 ( " 1 " .....	96	74	27
	781	407	159

Le nombre total des sorties et décès pendant les 5 années ci-dessus a été 566 ; celui des admissions de 781. Afin de pourvoir au surplus, 215, on a dû envoyer des malades aux succursales et parfois encombrer l'asile principal. Pendant la période ci-dessus, le nombre des décès a été à celui des admissions environ comme 20 est à 100. Les sorties dépassent d'à peu près 52 pour cent les admissions ; mais comme plusieurs malades ont été retirés par leurs amis avant d'être guéris, bien qu'en voie d'amélioration, ou si près de leur fin qu'ils n'étaient plus dangereux, la proportion des sorties doit être calculée à moins de 50 pour cent.

Depuis 5 ans, la moyenne des décès à été de 32 par an. A moins que nous ne soyons visités par quelque fatale épidémie, cette moyenne, sera probablement celle des cinq années prochaines.

Tant que les nouvelles ailes projetées ne seront pas prêtes à recevoir les malades, nos facilités d'admission continuellement décroîtront, c'est-à-dire, plus le nombre continuellement décroissant des sorties, ou, en d'autres termes, à mesure que la population du pays augmentera et que le besoin d'asile se fera sentir nous deviendrons, par degrés, de moins en moins à même de répondre à ce besoin. Dans les nouvelles ailes on pourra loger de 330 à 340 malades. Les autorités demandent, avec une instance toujours croissante qu'on débarrasse des aliénés toutes les bâtisses du Parc de la reine ; en sorte que près d'un tiers des lits des nouvelles ailes sera requis pour les malades des succursales. Les 150 ou 160 lits nouveaux qui resteront ne suffiront pas aux demandes d'admission qui s'accumuleront d'ici à trois ans par l'impossibilité de recevoir les impétrants dans l'asile principal. Ce qu'il y a de pis c'est une grande proportion, peut-être même la totalité de ces refusés se composera d'incurables, car je crois que les chiffres donnés dans mon rapport de l'an dernier, et indiquant la proportion des guérisons dans le cas où la folie existe depuis plus de neuf mois, ne laissent aucun doute à cet égard.

Si le nouvel asile de Kingston doit-être bientôt prêt, ils nous sera d'un grand secours dans ses limites. Toutefois je me trompe beaucoup dans mes prévisions si lorsque cet asile sera ouvert, les demandes d'admission pour l'est ne sont pas en beaucoup plus grand nombre que jusqu'à présent. C'est un fait certain que le nombre des aliénés renvoyés à un asile dépend plus de la proximité et des facilités de communication que de la progression des aliénés dans tel ou tel comté.

Pour prouver ce fait j'ai dressé le tableau suivant qui indique le nombre des aliénés envoyés à cet asile des diverses cités et comtés de la province depuis 12½ ans, la population d'après le dernier recensement, la distance des diverses localités à Toronto et la proportion des aliénés aux populations.

## Comtés et cités de l'ouest, y compris Simcoe et York et la cité de Toronto.

CITES.	Population d'a- près le recense- ment de 1861.	Distance de Toronto.	Nombre d'alié- nés admis.	Proportion sur la population.
Toronto .....	44821	Nil .....	282	.631
Hamilton .....	19096	39	95	.497
London .....	11555	120	23	Séparée en 1861.
COMTES.				
Brant .....	30338	35	36	.118
Bruce .....	27449	120	7	.025
Elgin .....	32050	150	38	Séparée en 1861.
Essex .....	25211	250	16	do
Grey .....	37750	150	23	.061
Haldimand .....	23708	140	18	.076
Halton .....	44970	40	46	.102
Huron .....	51954	140	50	.096
Kent .....	31183	190	26	Séparée en 1861.
Lambton .....	24916	170	25	do
Lincoln .....	27625	60	52	.188
Middlesex .....	48736	120	37	Séparée en 1861.
Norfolk .....	26590	110	19	do
Oxford .....	46226	88	23	do
Peel .....	27240	25	58	.213
Perth .....	38083	88	43	.113
Simcoe .....	44420	63	49	.117
Waterloo .....	38750	62	31	.080
Welland .....	24988	100	34	.136
Wellington .....	59200	48	89	.180
Wentworth .....	31832	40	53	.166
York .....	59674	soit 20	111	.186
District d'Algoma .....	4916	250	1	1er patient en '64.
			1285	

## COMTES DE L'EST.

Carleton .....	29620	275	25	.084
Dundas .....	18777	240	7	.037
Durham .....	39115	60	72	.184
Frontenac .....	27347	160	18	.065
Glengarry .....	21187	265	18	.085
Grenville .....	24191	220	13	.050
Hastings .....	44970	112	37	.082
Lanark .....	31639	250	23	.072
Lennox et Addington .....	28002	160	16	.057
Leeds .....	35700	207	24	.067
Northumberland .....	40592	70	71	.175
Ontario .....	41604	26	49	.117
Peterboro .....	24651	90	39	.117
Prescott .....	15499	325	12	.077
Prince Edouard .....	20869	115	19	.091
Renfrew .....	20325	300	6	.029
Russell .....	6824	290	1	.015
Stormont .....	18129	265	27	.149
Victoria .....	23039	106	11	.047
Cité d'Ottawa .....	14669	275	16	.180
Kingston .....	13743	160	39	.284
Total, comtés de l'est .....			543	
“ comtés de l'ouest .....			1285	
			1828	

Le chiffre très-élevé indiqué par le tableau précédent pour la cité de Toronto dénote soit une grande proportion d'aliénés dans la population de la cité, soit une grande préférence

accordée à la dite cité dans la répartition des bienfaits de l'institution, soit, peut-être, ces deux faits à la fois.

On dira, peut-être, comme je l'ai entendu souvent, que grand nombre des aliénés envoyés par la cité n'ont pas été résidents réguliers; ce fait est inexact, car des 282 malades mentionnés, 17 seulement ont été résidents temporaires.

Il me semble que cette énorme proportion doit être attribuée à la proximité de l'asile.

Le chiffre le plus élevé ensuite est celui de la cité de Hamilton, beaucoup plus considérable que celui de Kingston.

Voici les chiffres pour les quatre cités desservies par l'asile :

Toronto.....	631	par 100,000.
Hamilton.....	479	“ “
Kingston.....	284	“ “
Ottawa.....	180	“ “

La proportion pour Ottawa, 180 : 100,000, est moindre que celle des comtés de l'ouest, tels que Peel, Lincoln et York. Je ne vois pas pourquoi Ottawa fournirait moins d'aliénés que Toronto ou Hamilton.

Quatorze comtés de l'est en partant de Hastings, inclusivement, et y ajoutant les cités de Kingston et Ottawa, ont envoyé à l'asile 301 aliénés sur une population réunie de 376,401. La juste proportion dans le grand total 1828 aurait dû être de 493.

Si l'on prenait le chiffre de Toronto pour calculer le nombre des aliénés dans toute la Province (H. C.) on obtiendrait le chiffre de 8,784; et si, depuis 12 ans et demi, la province avait fourni ce nombre d'aliénés, Toronto n'aurait eu que sa juste part dans les bienfaits de l'asile. Mais comme, dans cette période, la province n'a envoyé à l'asile que 1,828 aliénés, la part de Toronto a été beaucoup trop considérable; elle devrait être représentée par le chiffre 59.

Comparant les huit comtés les plus rapprochés de Toronto, savoir: Peel, Ontario, Durham, Halton, Wentworth, Wellington et Simcoe, ayant une population réunie de 338,356, avec les 14 comtés de l'est ayant une population réunie de 347,989, nous trouvons que les premiers ont envoyé 527 malades, et les seconds 246.

Pourquoi l'aliénation mentale serait-elle moins fréquente dans les comtés de l'est que dans ceux qui sont voisins de Toronto? Et si elle n'est pas moins fréquente, il est clair que depuis douze ans et demi environ, 300 aliénés des comtés de l'est n'ont pu trouver refuge à l'asile. Toutefois ce chiffre est faible, car je sais positivement que dans les 8 comtés qui avoisinent Toronto, bien des aliénés, surtout des cas chroniques, n'ont pu être admis à l'asile.

Il est donc évident que les demandes d'admission abonderont au nouvel asile de Kingston, depuis Trent jusqu'à Ottawa.

Depuis 12½ ans la moyenne annuelle des admissions a été, pour Toronto, de 23.

La moyenne annuelle des décès a presque toujours été de 32. Si le nombre des admissions continue à diminuer, comme je le crois, le nombre de sorties se trouvera également réduit. Supposons que pendant les trois années prochaines, le nombre des sorties soit de 40 par an, alors les décès et les sorties nous donneront, par année, 72 places vacantes, dont la cité de Toronto demandera (et parfois avec peu de courtoisie,) un grand tiers.

La population de Toronto semble considérer l'asile comme établi avant tout pour son propre avantage; le reste de la Province, (H.-C.) vient en sous-ordre. Lorsqu'un aliéné de Toronto n'est pas admis sitôt qu'une demande, ou plutôt une requête impérative a été dressée en sa faveur, un étonnement peu réservé se manifeste immédiatement, et c'est en vain qu'on représente aux réclamants qu'on ne saurait admettre des malades lorsqu'il n'y a pas de place vacante ou qu'il serait plus juste de faire droit à des demandes adressées depuis des années pour des malades qui attendent leur admission dans des comtés éloignés, souvent dans les prisons de comté.

Au commencement de 1865 il y avait à l'asile et à la succursale de l'Université 87 malades envoyés par la cité de Toronto, plus 29 malades à Malden et Orillia, formant un total de 116 personnes, presque toutes entretenues aux frais de la province. Ce chiffre comprend les malades admis antérieurement au mois de juillet 1853, et dont quelques uns sont à l'asile depuis plus de 20 ans.

Il est fort douteux que les citoyens de Toronto comprennent les immenses avantages qu'ils retirent de l'asile. Ce serait une cruauté d'attendre de leur part de la reconnaissance; ce mot, en effet, appliqué aux bienfaits d'une institution publique comprend l'anticipation d'avantages à venir égaux à ceux du passé, et comme tel ne sera point le cas, il serait insensé de supposer que les citoyens de Toronto se compromettront de la sorte. Quelques-uns des résidents les plus notables de l'Ouest se sont plaints de la succursale de l'Université, et ont demandé à grands cris que le Gouvernement fasse immédiatement disparaître ce qu'ils appellent énergiquement un inconvénient disgracieux. Pour ma part, je verrais disparaître avec plaisir le dit inconvénient. Si la cité veut se charger des 87 cas chroniques provenant de Toronto et traités à l'asile principal et à la succursale, nous pourrions, dès ce moment nous passer de la succursale de l'Université. Mais il n'est pas probable que la cité assume cette charge onéreuse.

J'ai acquis, d'après les données les plus positives, et à la suite d'études approfondies, la certitude que les proportions des asiles nécessaires aux aliénés du Haut-Canada sont très considérables, et je doute beaucoup que la législature ou le gouvernement consentent à de nouveaux accroissements. Le nombre des aliénés internés aux asiles est aujourd'hui le triple de ce qu'il était il y a onze ans, et je doute beaucoup que le nombre des aliénés non-internés soit moindre qu'à cette époque.

Les dispositions à prendre, dans l'avenir, pour les aliénés des comtés de l'Ouest demandent la plus sérieuse et la plus mûre considération. Ceux qui croient que le problème peut se résoudre par l'érection d'un nouvel asile ou l'agrandissement de ceux qui existent, ne tarderont pas à se convaincre de leur erreur. Je crois que si on élevait un nouvel asile dans chacun des anciens districts du Haut-Canada, à l'Est, Midland, Prince-Edouard, Newcastle, Home, Gore, Wellington, London, et dans les comtés de l'Ouest, tous ces asiles seraient remplis au bout de dix ans. Supposons que chacun de ces neuf asiles contint alors 400 malades, ce qui est un chiffre élevé, le total ne serait que de 3600; supposons encore que, dans les 12½ années prochaines la population de la province augmente dans la même proportion que depuis les 12½ dernières années, et que les demandes d'admission fussent la moitié de ce qu'elles sont actuellement pour la cité de Toronto, il y aurait dans cette période 8,000 demandes, c'est-à-dire 666 par an, ou 74 pour chacun des neuf asiles. Pendant quelques années, si tous les asiles étaient ouverts en même temps, on pourrait accorder immédiatement toutes les demandes. Mais chaque année il resterait à l'asile un certain nombre des admis des années précédentes. Avant 20 ans, il faudrait encore de nouveaux asiles, et si le système fiscal actuel se continue, on devra avoir recours au coffre public pour l'érection et l'entretien des nouveaux asiles; bientôt enfin, la demande de fonds deviendra si considérable qu'elle ne manquera pas de rappeler à ses sens le plus apathique ministre des finances endormi sur la caisse publique atteinte de pléthore.

Rien n'était plus juste qu'au début d'une organisation pour le traitement des aliénés, le gouvernement acceptât le double fardeau des frais et de la direction. A cette époque, on ne pouvait atteindre le but par aucun autre moyen; mais un bon système ayant été établi, et les demandes dépassant toute prévision, il est nécessaire de reprendre en entier l'examen de la question.

Il est démontré que les asiles dans lesquels les incurables sont gardés à vie deviennent bientôt insuffisants; l'entretien des internés devient fort coûteux, et les asiles cessent, en partie, de remplir le but principal pour lequel ils sont établis, savoir la guérison de la folie.

Dans presque tous les Etats de l'Union avoisinants on a paré à cet inconvénient, mais au prix de la mesure la plus cruelle qui consiste à ne tenir aucun compte des cas d'aliénation incurables et qui cependant sont les plus propres à émouvoir l'âme du vrai philanthrope. Après une certaine période de traitement dans un asile bien organisé, le malade qui n'est pas guéri est renvoyé pour faire place à d'autres. Cette mesure est sage en elle-même, mais elle aurait dû être combinée avec certaines dispositions pour le traitement de ceux qui sortent. C'est ce qui n'a pas lieu. Il en résulte que ces infortunés sont renvoyés à la charge des municipalités. Aussi, dans un pays qui se dit chrétien, et dont la civilisation est si renommée, ces malheureux *parias* commencent-ils à former une classe perceptible arrivée à un état de dégradation qu'on ne trouve dans aucun autre pays.

Le rapport de la commission d'enquête instituée récemment par la législature de New-York pour faire rapport sur l'état des aliénés non internés dans les asiles, contient les

témoignages les plus pénibles, les plus humiliants, je dirai même les plus dégoûtants à cet égard. Après avoir lu ce rapport, on ne peut s'empêcher de remercier Dieu qui n'a pas permis que, dans notre pays on ait jamais songé, alors même que nos asiles étaient le plus encombrés, à abandonner de pauvres incurables aux soins de municipalités qui jusqu'à présent, sauf quelques cas exceptionnels, n'ont trouvé d'autre moyen de les soulager que de les enfermer dans la prison du comté.

Notre gouvernement adopta le système des succursales pour les incurables. Ce n'est peut-être pas le meilleur système possible, mais c'est du moins un pas dans la bonne direction ; et c'est dans ce sens que devront être dirigées les améliorations futures. Un aliéné ne peut être efficacement traité que d'après le système admis dans tous les bons hospices ; et ce système, j'en ai la conviction, n'est pas applicable aux établissements conduits d'après le principe général des maisons de refuge. On ne devrait jamais rompre avec la maison principale d'où les malades ont été envoyés. Il faudrait perpétuer le même système d'administration intérieure, de douceur unie à l'énergie, de bonne nourriture, de propreté, de bons vêtements, pour le jour et la nuit.

Est-il possible de réaliser tout cela à moins de frais, et de faire de la place pour de nouveaux malades plus facilement qu'avec notre système actuel ?

Il me semble que les maisons de santé pour le traitement des cas récents sont d'abord indispensables. Il en existe deux, une à Toronto, l'autre à Kingston, et elles pourront devenir des institutions de première classe. On pourrait en ériger une troisième à London qui offre un point central pour les comtés de l'ouest et de bonnes conditions à tous égards.

Ces trois *asiles de santé* devraient être affectés au traitement des cas aigus récents, et, en second lieu, à ceux de folie dangereuse et violente qui, bien que généralement incurables, peuvent s'améliorer par des soins intelligents et se calmer au point de permettre leur traitement ultérieur dans des institutions moins coûteuses. Mon avis est que tous les cas d'aliénation mentale demandant traitement devraient être traités pendant un certain temps dans une maison de santé, car l'habitude de discipline qu'on donne aux malades dans ces maisons ne saurait s'acquérir que difficilement ailleurs, et il est fort à désirer que la tranquillité des institutions secondaires ne soit pas troublée par des fous violents et dangereux. Si l'on dédaigne ces considérations il est fort à craindre que le *comfort* et la discipline de ces institutions en souffrent beaucoup, et qu'elles ne soient même d'aucun effet au point de vue philanthropique.

Mais comment entretenir et administrer les institutions secondaires ? Aucun gouvernement ne peut, je crois, accepter la charge d'entretenir à vie tous les malades incurables. Les aliénés n'ont droit aux secours et à la philanthropie de la nation que parceque, presque toujours, ils se trouvent dans le dénûment absolu. La loi oblige à payer leur entretien tous les aliénés qui en ont les moyens. L'assistance publique est accordée à la pauvreté, mais non à la folie. Les aveugles, les sourds, les muets, les idiots ont les mêmes droits, et ils sont reconnus dans tous les pays chrétiens. Mais, dans aucun pays libre l'entretien d'aucune catégorie de pauvres n'est imposé au revenu public. Dans les monarchies absolues où le peuple ne se gouverne pas par lui-même, c'est au souverain de faire ce qu'il interdit à ses sujets. Au Canada nous n'avons point besoin d'un système si paternel. Nous sommes libres de soulager nos pauvres comme bon nous semble. Notre gouvernement et notre législature auront fait leur part lorsqu'ils auront passé une loi obligeant tout citoyen à remplir ce devoir que certains gens sont fort aptes à négliger. Il ne restera plus à établir qu'un bon système de surveillance publique.

Le plus grand bienfait dont on puisse combler un aliéné consiste à lui rendre la raison ; et c'est aussi le plus grand bienfait pour ses amis et la société. Toute mesure législative prise dans le but de soulager l'aliéné devra être dressée en vue de ce but. Si dix aliénés peuvent être guéris aux mêmes frais que ceux qu'entraîne l'entretien à vie d'un incurable, il est clair que l'intérêt public demande qu'on prenne les meilleurs moyens possibles pour opérer des guérisons. Sous notre système actuel, on fait tout le contraire. Les cas nouveaux d'aliénation mentale ne peuvent être admis alors qu'ils sont curables, ou, sous divers prétextes aussi faux les uns que les autres, ces aliénés de date récente sont laissés chez eux jusqu'à ce que leur folie devienne chronique et presque, pour ne pas dire tout-à-fait incurable.

L'entrée leur est refusée parce qu'il n'y a pas de place pour eux, les trois-quarts, ou plutôt les sept-huitièmes de nos lits étant pris par des incurables, lesquels, par le fait qu'ils sont pensionnaires à vie, se trouvent ainsi leur fermer les portes de l'asile ; mais à ce mal il pourrait être obvié par l'adoption de quelque système qui, tout en assurant aux incurables un refuge pour le reste de leur vie, permettrait qu'on admit sans retard les personnes récemment affectées et empêcherait, autant que possible, d'augmenter le nombre des incurables.

Nous avons introduit le système des asiles succursales, et je crois que par lui le gouvernement a ouvert la voie à une grande amélioration dans la condition des aliénés en général. Depuis, l'Angleterre a adopté notre système, et sous ce rapport nos voisins même de l'Etat de New-York n'ont pas eu honte d'emprunter à ceux qu'ils trouvent quasi barbares.

Je ne dis pas cependant que je voudrais préconiser le système des asiles secondaires pour les incurables, s'il m'était démontré qu'en Canada ou ailleurs il y a ou qu'il y aura assez de logement dans les maisons mères. L'Etat du Massachusetts est probablement celui qui se distingue le plus de toute autre localité, non seulement sous le rapport de ses mesures à l'égard des aliénés, mais aussi pour celles concernant toute autre classe de malheureux. En 1860, sa population n'était que de 1,221,646 âmes, ou de 147,630 de moins que celle du Haut-Canada ; eh ! bien, sa dépense annuelle pour ses institutions de charité et maisons de réforme atteint aujourd'hui le chiffre d'un demi million de piastres. Au nombre de ses institutions de charité sont compris les asiles d'aliénés de Worcester, Taunton et Northampton. A part de ces refuges pour les aliénés, il y a Somerville, le célèbre asile McLean et celui de la cité de Boston sud.

Malgré toutes ces institutions servant aux aliénés, de récentes enquêtes sur la condition de ces malheureux ont démontré qu'un grand nombre n'habitaient pas les asiles, et cela tout en faisant connaître un fait assez remarquable : c'est que ceux ainsi exclus se composaient principalement d'Américains, tandis que les habitants des asiles étaient en somme des étrangers. De même qu'en Canada, les aliénés envoyés aux asiles viennent plutôt des localités voisines que de celles éloignées. Le petit nombre de cas de folie parmi les canadiens natifs, et indiqué par mon dernier rapport, se trouve ainsi expliqué par la prépondérance des étrangers dans notre asile. Il va sans dire que les aliénés qui n'ont ni demeure ni amis sont promptement envoyés à l'asile, tandis qu'un grand nombre de ceux qui n'ont pas ce désavantage sont gardés chez eux, mais traités inefficacement, fait qui a souvent pour conséquence leur incurabilité.

Plus on étudie la question de la folie et des soins qu'elle exige, plus on trouve grand le nombre de ses victimes et le manque de moyens de les secourir. Je suis d'avis que le système par nous adopté à leur égard repose sur un principe erroné, et que tant qu'il sera maintenu, la condition des aliénés en général demeurera ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire déplorable, et ne pouvant que s'aggraver graduellement.

A mon sens, ce qui maintenant fait défaut, c'est un système à la fois intelligent et humain pour les cas de folie chroniques et incurables, mais même avec le concours des trois succursales établies depuis 1856, il est d'une exécution impossible si on garde des incurables dans les asiles primaires, car tous sont maintenant encombrés, et au lieu de diminuer, les demandes d'admission augmentent constamment. La multiplication de succursales comme celles établies jusqu'à présent est sans aucun doute à désirer ; mais en fût-il autrement, il est à douter qu'aucun des gouvernements que nous pourrions avoir soit disposé, pour les aliénés, à grever le revenu provincial jusqu'au chiffre nécessaire : dans tous les cas, les concessions fiscales resteront toujours bien des années en arrière du besoin réel, et c'est à peine si elles se feront lorsque le mal causé par cet ajournement indéfini sera devenu assez grand pour qu'il ne soit plus possible de faire semblant de l'ignorer.

Que le gouvernement prenne des mesures pour le traitement primaire de la folie dans les hôpitaux, qu'il accorde à chaque aliéné qui en aura besoin de demeurer dans un asile pendant une période définie, — disons deux ans, — et je suis d'avis qu'il aura alors fait tout ce qu'on pourrait en attendre sur ce point. Cette période écoulée, le soutien de ceux qui ne seraient pas guéris devrait retomber sur les municipalités, mais le crédit affecté à ce soutien, ainsi que la manière de l'administrer ne devraient pas être laissés à l'option de ces corporations ; car si cette erreur était commise, en peu d'années la condition de nos aliénés incurables serait aussi malheureuse qu'elle l'est à cette heure dans l'état de New York.

Un système d'union de comtés sous le contrôle desquels serait établi un asile auxiliaire pour chaque 250,000 habitants donnerait six de ces asiles, dont chacun, pour les districts respectifs, pourrait être ou non central. Il serait peut-être mieux de les placer loin des centres, afin que, le besoin d'édifices additionnels advenant, le deuxième puisse être central pour une moitié du district, et le premier pour l'autre moitié.

Les dix comtés de l'est, Prescott, Glengarry, Stormont, Russell, Carleton, Dundas, Lanark, Renfrew, Grenville, Leeds et la cité d'Outaouais ont ensemble une population de 236,560. Ces dix comtés seraient certainement capables, et ils y consentiraient sans doute volontiers, de pourvoir à l'établissement des asiles auxiliaires ici suggérés. Il s'y trouverait aussi trois localités très-propres à cette fin : Outaouais, Brockville ou Prescott, tous trois desservis par des chemins de fer.

Les comtés de Frontenac, Lennox et Addington, Hastings, Prince Edward, Northumberland, Durham, Peterboro', Victoria et la cité de Kingston ont une population collective de 262,328 âmes, et Napanee, Belleville, Cobourg et Peterboro' seraient chacun très-propres à la localisation de l'asile de ce district.

La population collective des comtés d'Ontario, York, Simcoe, Peel, Huron et de la cité de Toronto est de 263,029 habitants, et il n'y a aucun doute qu'il y aurait concurrence entre plusieurs localités de ce district pour obtenir l'asile auxiliaire; mais il est à croire que la cité de Toronto déclinerait cet honneur, car aujourd'hui ce genre d'institution lui répugne.

La population des comtés de Lincoln, Welland, Haldimand, Brant, Wentworth, Norfolk et de la cité d'Hamilton est de 189,177 habitants; celle d'Oxford, Middlesex, Elgin, Kent, Lambton et Essex et de la cité de London de 219,877. Il serait facile de désigner plusieurs localités propres à l'érection de l'asile dans ces trois derniers districts, mais tous ceux qui connaissent le pays peuvent le faire aussi bien que moi. Le choix du site d'un asile d'aliénés ne devrait jamais être laissé aux parties intéressées, d'où je conclus qu'il ne devrait pas appartenir aux municipalités. Toutes les localités sont mentionnées comme très-salubres par ceux de leurs habitants qui ont des terrains à vendre. Chaque asile auxiliaire devrait avoir une ferme de 100 acres, et de 200 si possible, sur laquelle il serait facile de se pourvoir d'eau en abondance, et pour qu'il se procurât ses provisions avec avantage et facilité, il faudrait qu'il ne fût pas éloigné de plus de trois, ni de moins d'un mille d'une ville commerciale.

Six asiles auxiliaires construits de manière à pouvoir loger chacun 200 habitants, mais pouvant être agrandis pour donner place à 400, suffiraient pour les personnes affectées d'aliénation chronique qui, aujourd'hui, empêchent nos asiles primaires d'atteindre le but désiré; et à chacun d'eux devraient être envoyés les malades de la classe qu'il serait tenu de recevoir, et les différents comtés auraient à payer pour leurs malades respectifs la somme hebdomadaire jugée suffisante. Le personnel de l'administration n'aurait que faire d'être nombreux ou dispendieux, et il ne serait pas non plus nécessaire que les édifices fussent coûteux. Le succès du système dépendrait surtout d'une organisation judicieuse, et une fois qu'il aurait reçu une bonne impulsion, il ne serait pas à craindre, avec une soigneuse surveillance, qu'il s'éloignât du but projeté. Il faudrait, cependant, que la nomination des chefs de ces institutions fût laissée au gouvernement et non aux corporations électives, et que celle des subordonnés appartint aux chefs, car autrement il serait impossible de compter sur le bon fonctionnement du système. Cette opinion que je me permets d'émettre ici est fondée sur une longue expérience acquise dans l'exécution de mes fonctions, et sur les observations soigneuses que j'ai pu faire à l'égard d'autres personnes entre les mains de qui la charge de gouverner était moins judicieusement placée qu'elle ne l'est pour l'asile de Toronto.

C'est à la hâte et à grand traits que je viens de tracer le plan que j'offre à votre Bureau pour l'avantage des aliénés du Canada-Ouest, et cela avec l'espoir et le désir qu'il soit critiqué, mais avec le même mobile qui me l'a fait présenter et le même désir de favoriser et le bien-être tant des aliénés que de leurs parents qui sont aussi beaucoup à plaindre. Je ne crois pas que ce projet soit vaste inutilement, et je n'apprends pas non plus qu'il aille au-delà des vues philanthropiques du pays. Je ne pourrais prédire qu'il rencontrera un jour l'approbation et encore moins pourrais-je me flatter qu'il sera mis à exécution pendant mon existence; mais ce dont ce je suis certain, c'est que dans le Haut-Canada le manque de dispositions avantageuses aux aliénés est la cause de nombreuses souffrances,

qui ne pourront encore qu'augmenter si l'on n'a recours aux mesures qu'elle nécessitent, et, que le projet que je suggère soit ou non adopté, un jour ou l'autre force sera d'agir pour remédier à ce triste état de choses.

Avec l'espérance que je n'encourrai pas la censure pour m'être écarté de la sphère ordinaire d'un rapport annuel en faisant connaître mes vues sur un sujet dont votre Bureau s'est toujours sérieusement occupé, je vais me permettre de dire quelques mots sur une autre question qui ne laisse pas que de comporter une difficulté non moins grave et qui est presque aussi importante au point de vue général.

Je veux parler des causes de l'aliénation.

Beaucoup d'étude et de réflexion, jointes à une longue et patiente observation m'ont porté à croire que de graves erreurs prévalent depuis longtemps à l'égard de cette question éminemment importante, et force m'a été de conclure que la grande somme de statistiques recueillies dans presque tous les asiles à l'effet de connaître la vérité n'ont eu d'autres résultats que de nous en éloigner de plus en plus.

Imbu de cette conviction, j'ai de temps à autre cherché à attirer l'attention publique sur l'inexactitude des tableaux insérés dans les rapports des asiles, précisant les causes d'aliénation, de sorte qu'il ne serait que peu utile de s'étendre maintenant au long sur ce sujet.

Dans de précédents rapports, j'ai démontré que certaines causes données comme ayant agi avec force pouvaient n'avoir que peu contribué à produire la folie. Entre les plus marquantes de ces dernières formes d'aliénation figure l'exaltation religieuse, dont l'intempérance est généralement la cause physique.

Il est compris que tout ce que je pourrai dire ici n'est fondé que sur les observations que j'ai pu faire, mais bien que la sphère en soit limitée, je ne m'en appuie pas moins sur des faits, de sorte que cette sphère est certainement plus grande que celle d'une multitude de personnes que j'ai entendu parler avec assurance sur le sujet dont il s'agit maintenant.

Les chiffres donnés dans mon rapport de 1864 embrassaient une période de 24 ans, et démontraient clairement que la religion était incapable de produire la folie, ou que si cela se pouvait, son action avait toujours été prononcée là ou l'on croyait qu'elle l'avait été le plus, et plus prononcée là où l'on pensait qu'elle l'avait été le moins. Les faits alors mis au jour furent vus avec satisfaction par une partie de la société, mais avec peine par l'autre ; mais je n'avais pas à m'occuper de l'expression de ces sentiments ; mon devoir était de dire la vérité, et c'est ce que j'ai fait sans m'inquiéter du mécontentement ou de la satisfaction pouvant en résulter.

La religion, ou les particularités d'une croyance religieuse, ne peuvent, selon moi, causer la folie. Cependant, je ne voudrais pas affirmer que l'aliénation n'est jamais pour rien dans la détermination de ces particularités. Je doute même que l'excitation la plus tumultueuse qui peut avoir lieu durant les fêtes religieuses soit suffisante pour faire perdre l'esprit à une personne qui ne portait pas en elle le germe de la folie. Cette excitation peut aider peut-être à son développement, comme aucune autre des causes soit mentales ou physiques qui, ainsi que leur coïncidence, peuvent-être prises pour les conséquences ; mais il ne saurait à peine y avoir de doute que la folie causée en apparence par la religion pourrait-être longue à se développer par quelque autre agent. Il ne s'ensuit pas, toutefois, qu'il n'y aurait pas imprudence pour une personne ainsi disposée à la maladie à s'exposer à ce qui pourrait amener son développement, mais ce sont justement ces personnes là qui sont les dernières à demander ou à suivre un conseil.

Plus que beaucoup le supposent, cette observation peut s'appliquer à l'intempérance, car il est impossible de désigner une cause qui, plus qu'elle, soit capable de développer la folie, et cependant, malgré la preuve de son efficacité à la produire en ce pays, le nombre de ses victimes est beaucoup moindre que la plupart lui impute. Durant les trois dernières années, il n'a pas excédé dix pour cent des causes assignées, et un minutieux examen des autres cas m'a convaincu que c'était le maximum. Dans la grande proportion des cas où ce vice figurait comme cause, il est même peu douteux que son rôle n'ait pas été que celui de simple concomitant, là où il n'était pas le résultat de la folie.

Il est une cause physique très-commune, j'en ai peur, mais que j'ai presque horreur de nommer, et qui, sur tout ce continent semble peupler nos asiles d'une multitude d'incurables. Ses victimes ne sont pas adonnées à l'intempérance, bien qu'elles ne se privent

pas de boissons alcooliques. Elles paraissent très-modestes, très-timides, et, le dirai-je ? très-pieuses même,—car souvent elles nous viennent accompagnées de suffisants témoignages,—très-studieuses, très-nerveuses, qui paraissent, en un mot, tout autres qu'elles ne sont. Qu'il serait donc heureux qu'un dixième du zèle et de l'éloquence employés à l'obtention de réformes peu importantes fut appliqué à stigmatiser et à réformer ceux adonnés à cette passion honteuse ! Mais qui aurait le courage d'entreprendre une pareille tâche, quand le vice dont il s'agit ne peut être désigné sans blesser la délicatesse sociale.

Si je savais que ce que je viens d'écrire dans le but sincère de protéger la société et de sauver de la ruine une foule de mes semblables ne sera lu que par ceux que cela concerne ou par ceux dont les efforts réunis pourraient empêcher ou mitiger le mal, j'en pourrais traiter cette question plus explicitement, et avec plus d'espoir d'arriver à un bon résultat, sans craindre l'injuste critique que la connaissance du monde et de certaines classes de lecteurs peut faire présager.

Cependant, le franc-parler sur cette question est aujourd'hui devenu d'une impérieuse obligation, et quelque prononcé que soit le dégoût que j'éprouve à l'introduire dans ce rapport, il serait mal d'éluder son accomplissement pour des motifs de délicatesse mal placée.

En obéissant à cette conviction, je n'agis pas sans l'appui de beaucoup de personnes intelligentes et charitables avec lesquelles j'ai conversé ou correspondu sur le sujet. Tous les médecins et un grand nombre de ministres en religion désirent ardemment que l'attention publique soit éveillée à l'égard de ce mal, et tout récemment un haut dignitaire d'une de nos églises m'a prié de faire connaître ce vice sans ménagement aucun !

Dans plusieurs de mes rapports trimestriels, et souvent aussi de vive voix j'ai attiré l'attention de votre Bureau sur le grand nombre adonné à l'habitude pernicieuse dont il s'agit parmi les incurables de cet asile, et chaque fois j'ai dit que je croirais dérisoire toute espérance de guérison tant qu'il ne sera mis fin à cette complication de la folie ; qu'une fois que cette habitude était invétérée jusqu'au point de produire la folie, mais que nous nous trouvons presque sans moyens d'action pour la maîtriser, car, privés de coopération de la part du malade—coopération qui ne se peut obtenir sans faire appel à sa propre faculté morale, mais sur laquelle on ne peut plus compter lorsque la folie l'a détruite—nous n'avons à notre disposition que des moyens de contrainte, joints à quelques remèdes topiques qui jouissent, comme bien d'autres, de l'honneur d'être recommandés par des notables de l'art médical.

Il n'est pas dans mes attributions de discuter ici les moyens de traitement ; je ne crois pas, non plus, que ce serait servir la cause que je plaide de faire l'exposé des expédients à l'aide desquels doit être combattue l'habitude ; mon simple devoir se borne plutôt à mentionner le fait que la grande majorité des cas observés dans nos asiles sont incurables, et que de ce fait il résulte que la moitié de nos lits, dans une partie de la maison, et un certain nombre dans l'autre, sont occupés par cette classe d'aliénés au détriment d'autres plus dignes auxquelles l'entrée de l'asile se trouve ainsi fermée.

Votre Bureau se souvient de l'opinion que j'ai émise, et de laquelle il n'a pas différé, que les demandes d'admission pour cette classe de malades ne devraient pas être accordées de préférence à celles pour l'admission de personnes exemptes de cette habitude. Faire connaître que cette classe d'aliénés n'entrera pas aussi facilement ici que les autres, qui sont chefs de famille et dont le recouvrement de la raison n'est pas seulement plus probable, mais beaucoup plus à désirer, aurait un effet salutaire. Cela attirerait l'attention du public sur l'étendue de ce mal et de ses horribles conséquences, ainsi que celle des parents et tuteurs, tout en les portant à chercher les moyens d'empêcher que ceux laissés à leur soin ne contractent cette habitude. Dans presque tous les cas les parents n'ont aucun soupçon de cette passion honteuse chez les victimes qu'ils placent dans l'asile ; beaucoup même paraissent en ignorer tout-à-fait l'existence, et rien n'est plus pénible ni plus embarrassant pour le médecin d'un asile que de correspondre par lettre avec ces personnes lorsqu'il a acquis la certitude que la folie de leur enfant est associée à cette habitude et qu'il y a toute probabilité qu'elle a été produite par elle. Ils le pressent pour qu'il se prononce sans détour à l'égard du malade, et vont même souvent jusqu'à lui demander ce qu'il croit avoir été la cause de sa maladie, et si, tout en se prononçant d'une manière défavorable la délicatesse le porte à éviter d'en donner le motif, ils le croient dur, stupide ou peut-être d'un mauvais tempérament. Ils réitérent alors leurs questions, auxquelles il

répond en termes peut-être ambigus, mais assez clairs, cependant, pour qu'ils comprennent s'ils ont déjà soupçonné le fait.

S'il leur arrive de le comprendre, comme de juste ils pensent que c'est à lui de faire disparaître le mal, et s'il fait l'aveu de la difficulté à cet égard, ils concluent qu'il ne justifie pas de la capacité requise pour la position qu'il occupe, car il se peut que récemment ils aient appris qu'il y a de nombreux empiriques qui s'annoncent comme capables de guérir toutes les maladies. Il y en a en effet, et on ne se fait pas d'idée de l'argent que font ces gens-là. J'ai reçu de nombreuses lettres de consultation de personnes qui, en faisant la description des traitements que leur maladie avait subis, mentionnaient aussi quelquefois les sommes par elles payées à des charlatans et autres imposteurs. Rien d'étonnant, alors, que ces vagabonds deviennent riches, et que les véritables médecins restent pauvres. On ne saurait croire ce qu'ils extorquent à la crédulité publique, et surtout de la classe de personnes dont il s'agit ici. Je me souviens d'un cas qui mérite d'être relaté ici. Un homme auquel j'avais fait part de ma conviction au sujet de la maladie de son fils, accourut à l'asile, et sans égard pour toutes les remontrances qui lui furent faites, en fit sortir le jeune homme pour le mener, disait-il, à quelqu'un "qui pouvait le guérir." Le résultat fut tel que je l'avais prévu, car peu après le fils fut enfermé dans la prison de comté. Il y resta pendant quelques semaines, après lesquelles il revint à l'asile, et il habite maintenant une des succursales.

Je n'ai jamais vu qu'aucun de ces charlatans qui prétendent guérir des maladies comme celles dont il est question ait dit un mot du contrôle de soi-même. Ils ne s'inquiètent que d'une chose: de l'honoraire, qu'ils font toujours payer d'avance. Dans toutes mes lettres aux correspondants qui me consultaient, et même à l'aliéné de cet asile, toujours j'ai déclaré que leur sort était entre leurs mains, et déprécié plutôt qu'encouragé la confiance dans les drogues, car je crois qu'une foi ignorante dans ces dernières est toujours jointe à une totale négligence du véritable moyen de guérison: *le contrôle de soi-même.*

L'origine de ce mal chez des jeunes gens est quelquefois difficile à constater. Par ma correspondance avec quelques uns des plus intelligents professeurs de l'art médical, et d'après des renseignements d'une autre source, je suis porté à croire que dans de nombreux cas, la connaissance de cette passion s'acquiert dans nos écoles, et quand je parle de ces institutions, je n'entends pas en désigner particulièrement, car j'ai des renseignements trop authentiques qui démontrent que les écoles supérieures ne sont pas plus pures sous ce rapport que les plus inférieures; j'oserais dire qu'elles le sont plutôt moins.

Je sais aussi de sources on ne peut plus certaines,—j'ai cité ce fait il y a plusieurs années dans un rapport annuel—que ce mal est plus commun chez les classes aisées et instruites que chez le peuple, et je crois qu'il en est de même aux Etats-Unis et en Europe.

Cette remarquable coïncidence m'amène à considérer les diverses influences qui vont parfois de pair avec ce vice, et en ce faisant, je m'approche d'un terrain dangereux, car l'expression de mes vues pourra soulever un antagonisme dont les conséquences peuvent être désagréables autant que périlleuses.

Il est vrai de dire que mes vues sur ce sujet sont généralement partagées par mes confrères les spécialistes, et par un grand nombre d'autres personnes en dehors de cette catégorie. Quant à moi si je les ai adoptées, ce n'est qu'à la suite de profondes études et de mûres réflexions.

Après avoir constaté fréquemment le fait presque invariable que l'onanisme se rencontre, non chez ceux dont les manières sont rudes ou les mœurs grossières, mais chez ceux d'un caractère tout opposé; non chez les classes les plus ignorantes ou les plus dissolues, mais chez celles dont l'instruction est plus élevée et les principes religieux mieux développés; non chez ceux qui s'adonnent aux exercices virils qui rendent l'élasticité et la vigueur au corps, mais chez ceux qui, ostensiblement, semblent prendre grand soin de ménager leur constitution et qui fuient les plaisirs frivoles de la jeunesse; non plus chez ceux qui soit par leurs paroles ou par leurs actions, sont en guerre ouverte avec les lois de la modestie et de la chasteté, mais chez ceux qui évitent la compagnie de l'autre sexe, ou souvent le prennent en horreur; après, dis-je, avoir constaté ce fait et plusieurs autres qui s'y rattachent j'en suis venu à croire que la société moderne, l'éducation qu'elle offre, et les exigences qu'elle impose, répugnent à la jeunesse. Leur tendance est de supprimer,

non de diriger l'exercice de la raison chez elle. Pour quelques-uns, le rire n'est ni plus ni moins qu'un gros péché; or, comme l'homme est le seul animal de la création qui soit doué de cette faculté, il est à présumer que ceux qui l'abhorrent pensent qu'en réprimant cette impulsion naturelle dans leur for intérieure, et en la faisant disparaître par la crainte chez les autres, ils combattent une des plus dangereuses propensions de la perversité humaine. Néanmoins, à tout prendre, le rire est une chose fort utile. Réussissez à faire rire un dyspeptique, et vous ne tarderez pas à voir les fonctions de son estomac reprendre toute leur vitalité. Il n'y a pas jusqu'au rire des fous qui n'ait pas son côté agréable, et que le rire d'un maniaque est bon à entendre, comparé au sourd gémissement d'un mélancolique! Mais ce rire franc, symptôme évident de santé, que nous avons tout mis en œuvre pour provoquer, ce rayon de soleil précurseur de la raison qui vient, réjouie, reprendre son empire; ce rire que l'écho répète, ce rire qui va droit à l'âme, et qui nous arrive d'un être que nous croyions condamné à ne jamais plus ressentir ce plaisir, oh! ce rire est si consolant qu'il adoucit la vie même dans un hospice de fous. Si, en général, le franc-rire était plus répandu, si l'on ne se plaisait pas à le détrôner partout, il est incontestable que nos asiles ne seraient pas encombrés comme ils le sont aujourd'hui. Et les jeux, les cris, les gasconades, les agageries et les bouderies des enfants, comment les envisage-t-on? Demandez-le à ce jeune garçon, pâle, voûté, à l'air livide, qui se rend à l'école, ployant sous le fardeau d'une masse de livres qu'il tient sous son bras, et la tête martelée de ses études de la veille. Hier soir, ce jeune homme s'est épuisé pour apprendre ses leçons. Dans ses songes il n'a rêvé qu'à la férule ou aux colères de l'homme au regard froid et sévère, qui laisse deviner sur sa figure les signes précurseurs de la tempête. Il se peut aussi que ses songes aient été plus agréables; qu'il ait rêvé, par exemple, qu'il était le premier de sa classe, que le maître lui avait adressé un de ses plus beaux sourires, et qu'enfin il avait remporté tous les succès et gagné tous les honneurs de l'école. Il est destiné à devenir célèbre; ses rêves ne sont que la répétition de ses leçons auxquelles viennent se mêler des espérances de renommée et de gloire; mais, au déjeuner, l'appétit lui fait défaut, et il ne mange guère autre chose que les douceurs que sa maman croit les plus légères pour son estomac. Inutile de le suivre plus loin dans sa carrière; il se peut qu'il ne perde pas la raison, car la folie ne prend pas des développements aussi rapides qu'on se l'imagine; il se peut qu'il ne tombe pas victime de l'onanisme, car des accidents pourront peut-être l'éloigner de ce vice; il se peut qu'il ne meure pas de consommation, pour la raison que ses poumons ne sont pas tuberculeux; il se peut même qu'il arrive au faite des honneurs et de la richesse, et qu'il serve ainsi de phare autour duquel viendront se briser des centaines d'autres, trompés par ses succès. Mais s'il a en lui le germe héréditaire de la folie ou de toute autre maladie, le mal ne saurait tarder à se développer sous des circonstances aussi favorables, et si par malheur l'onanisme en avait fait sa victime, il est indubitable que sa ruine est consommée. Ceci n'est pas un tableau de fantaisie; au contraire, c'est une peinture fidèle de scènes, disons-le, trop multipliées et trop réelles.

Ce serait chose très-facile que de donner un cadre plus grand à ce tableau; mais la tâche n'est certainement pas très-atrayante et pourrait entraîner des conséquences qui seraient loin d'être agréables. La jeunesse est une époque de la vie que l'on apprécie fort mal. Livrée, comme elle l'est, d'un côté, aux jouissances les moins judicieuses, et, de l'autre, aux exigences les plus intolérables, nous la transformons en une misérable caricature. Tout ce que nous pouvons, nous le faisons pour asseoir une tête blanchie sur de jeunes épaules, mais nous ne tardons pas à découvrir, trop tard, il est vrai, que les épaules se sont affaiblies et que la tête leur est devenue un pesant fardeau, et qu'au lieu d'être le centre d'action du système entier, elle n'est plus qu'une espèce de cour d'appel à laquelle tous les autres membres viennent porter tous leurs griefs qu'elle est dès lors impuissante à comprendre ou à concilier. Souvent les jugements qu'elle prononce sont si absurdes et iniques qu'ils ne font qu'aggraver la condition du mal. C'est l'égarément de l'esprit, bien qu'il n'ait point atteint ce degré de développement qui, aux yeux de la loi, rend l'homme inhabile à administrer ses affaires, ou justifier sa réclusion dans un hospice. Or, cet égarément de l'esprit est beaucoup plus répandu dans le monde qu'on le suppose généralement. Transmis de génération en génération, ils se développent graduellement mais sûrement, jusqu'au moment où il apparaît sous la forme de la folie, mais non pas la folie héréditaire; oh non! c'est là un aveu auquel l'on ne saurait s'attendre; impossible que la folie soit héréditaire, car jamais elle n'a éclaté dans la famille. Mais alors de quel nom

l'appellerons-nous ? Le malade était amoureux, ou on le supposait amoureux ; or, sous l'influence de ce sentiment, il est devenu fou ; donc, *l'amour, l'affection déçue*, ou quelque autre jolie expression du même genre est assignée comme la cause du mal. O ! amour, amour cruel ! Voilà de tes coups ! Mais l'amour s'insurge, et avec beaucoup de droit, contre une pareille accusation ; le malheur est, cependant, qu'il ne peut faire entendre tous les témoins en sa faveur, sans cela le triomphe de sa cause serait assuré. Et quand même le pourrait-il, ne tarderait pas à se convaincre que plusieurs de ces témoins sont muets, que d'autres ne veulent pas parler et que d'autres enfin ne disent pas la vérité ; ainsi donc l'amour restera accusé à tort, de même que la religion et une foule d'autres mécréants encore.

Le médecin expérimenté qui entend des battements faibles, accélérés en même temps que lents du pouls de son malade,—qui observe sur sa peau une humidité, une moiteur qui lui donnent une apparence repoussante,—qui remarque son teint pâle et livide, ses traits décomposés et qui recule devant son haleine brûlante et empoisonnée—qui s'efforce de faire naître dans ses yeux un regard fixe, un regard de confiance et d'espoir, et dont les questions, dirigées dans un certain sens, n'inspirent que l'hésitation, le doute ou un chagrin apparent,—ce médecin, nous le dirons, connaît bien, lui, toute l'injustice de l'accusation portée contre l'amour et même contre la religion dans des cas analogues.

J'ai encore présent à la mémoire un fait de cette nature dans lequel la religion jouait le principal rôle. Avant son admission à l'asile, un de nos malades avait pour habitude de passer tout son temps à entendre des prières et des sermons ; à peine entré dans une église qu'il en sortait pour aller à une autre. Or, nous sommes en mesure d'affirmer que la religion n'était pas plus la cause de sa folie que la fumée est la cause du feu qui la produit. J'ai l'espoir que les observations que je viens de faire sur ce sujet d'ailleurs si peu attrayant, auront toujours un résultat utile. J'aurais pu donner plus de développement à mes idées, mais je dois dire ce m'a été avec la plus grande répugnance que j'ai traité la question en termes aussi explicites. Néanmoins le public a le droit d'être renseigné sur les faits les plus importants nécessairement liés aux causes d'une maladie dont le traitement et la guérison constituent une si lourde charge sur la caisse provinciale. Il m'a semblé en même temps que le premier pas à faire pour arrêter le progrès du mal était d'en faire connaître l'existence. Il reste maintenant à ceux qui sont placés dans d'autres sphères de la vie, aux parents, instituteurs, ministres de la religion, médecins et à tous ceux auxquels la Providence a confié le soin des enfants, à faire tout en leur pouvoir pour faire disparaître cette épidémie morale sur laquelle nous venons d'attirer l'attention publique. L'onanisme et la folie sont inséparablement liés ; c'est là un fait bien connu de tous les médecins aliénistes ; mais ce qu'il y a d'également incontestable et d'horrible à la fois, c'est la certitude que la folie causée par ce vice est plus ou moins incurable. Je ne voudrais pas, cependant, affirmer imprudemment qu'il est la cause première et invariable de la folie, car rien n'est plus difficile, en pareille matière, que de discerner entre la cause et l'effet. Cette observation, je ne l'adresse pas aux lecteurs de profession ; je ne la fais que pour me mettre en règle avec le corps médical.

Je désire maintenant parler d'une autre cause, ou du moins d'une source apparente de la folie, mais d'une nature bien différente. Celui qui a fait une étude approfondie de la maladie ne tarde pas à se convaincre qu'elle ne provient pas d'autres causes que de causes physiques, mais il est parfois difficile et souvent impossible de constater la véritable désorganisation physique sur laquelle elle repose.

Rétablir la raison chez un fou sans en même temps lui rendre la santé du corps est certainement un des faits les plus rares qui se soient produits dans le monde. En effet, il est impossible qu'un esprit sain puisse habiter un corps malade. Notre espoir de guérir la folie commence du moment où apparaît le premier symptôme d'amélioration physique chez le malade. Ni médecines, ni remèdes ne sauraient amener la guérison s'il ne se produit en même temps une réaction dans les fonctions de l'organisation humaine. Pour opérer la guérison de la folie, comme la guérison de toutes les autres maladies, nous opinons que la restauration des forces physiques est un des moyens les plus sûrs. L'accroissement de volume et le développement de la puissance musculaire, sont des symptômes infaillibles, tandis que le contraire accuse un état de santé défavorable. Nous avons pour habitude d'engager nos malades en voie de recouvrement à constater sur notre pesée les progrès qu'ils font vers leur guérison ; nous leur disons que plus ils augmenteront de poids

plus ils seront sûrs de guérir, mais cette amélioration ne peut avoir lieu que s'ils mangent avec appétit. Plusieurs d'entre eux suivent nos avis à la lettre, persuadés que plus vite ils engraisseront plus vite ils retourneront au sein de leur famille. Il est de fait que le moyen le plus prompt de guérir la folie, le secret le plus infailible, consiste à donner aux malades un abondance de bon bœuf et d'autres aliments les plus nutritifs. Je suis convaincu que la plupart des cas de folie qui se produisent dans les districts ruraux sont attribuables à une alimentation défectueuse, mais surtout de l'absence de viandes fraîches.

Pour se convaincre de ce fait que la folie est souvent causée par l'absence d'une nourriture suffisante, il faut être témoin de l'arrivée à l'asile des malades dont il est ici question ; maigres, le sang appauvri, débiles, mais en même temps constamment inquiets, tapageurs et violents, on les voit persister dans cet état tant qu'il n'y a pas amélioration dans leur organisation physique, mais changer pour le mieux à mesure que les forces reviennent, et obtenir une guérison complète du moment que leur santé est parfaitement rétablie.

Mais c'est surtout parmi la classe de ceux qui sont sujets aux rechutes que le fait précédent est remarquablement vrai. Plusieurs de ces malades dans le cours de quelques années retournent fréquemment à l'asile. Toujours ils nous reviennent maigres et affaiblis, comparés à ce qu'ils étaient à leur départ. Leur guérison s'opère dans la mesure des forces musculaires qu'ils reprennent, et ils ne tardent à reprendre la route qui doit les ramener de nouveau au sein de leur famille ; mais là ils n'auront plus de viande fraîche à leur dîner de chaque jour ; peut-être qu'ils seront des semaines entières sans y goûter. Ils mangent, quand ils peuvent s'en procurer, du lard salé et des pommes de terre ; à chaque repas ils prennent du thé vert très-fort et très-adulté par la peinture, sans lait tant que dure l'hiver ; ils fument fort et boivent du whisky. Et pourraient-ils faire autre chose dans leurs sombres forêts que boire du thé en abondance et fumer sans relâche ? Et, disons le, la monotonie de la vie dans nos forêts canadiennes doit-être si grande que je ne puis comprendre que l'on puisse s'y habituer. Peut-on douter maintenant qu'une alimentation défectueuse est la cause principale de la folie chez ces individus ? Il est également vrai que dans nos villes la même cause se produit avec la même force ; et si, dans les deux cas, nous voulons arrêter les progrès de la folie, notre premier devoir est d'améliorer la condition physique de nos populations. Ni les exhortations, ni les instructions religieuses n'empêcheront les ignorants de tomber dans le danger, tant qu'ils persisteront à vivre au milieu des ordures et à violer les lois inflexibles de la Providence. Il nous faut enseigner aux basses classes en quoi consiste la valeur du bien-être, les engager à se le procurer ; mais ceux qui trouvent le bien-être dans la malpropreté, le bonheur dans la mendicité, qui n'ont jamais appris à compter sur leurs propres forces, mais, au contraire, ont toujours confié leur sort à la Providence, et qui, cette dernière leur faisant défaut, ne manquent jamais de maudire le destin, le gouvernement ou la température, l'auteur de tous leurs maux, ceux-là, disons-nous, ce n'est pas chose facile et simple que de leur inculquer des notions de propreté, de sobriété ou de décence, et autant vaudrait leur parler des sections coniques que de leur expliquer les lois de l'hygiène. Néanmoins, nous avons raison de croire que même dans les asiles d'aliénés, qu'au milieu même de leur maladie, il est possible de faire apprécier à ces individus tous les avantages de la propreté, le prix du travail et les jouissances que procure le confort.

J'ai fréquemment attiré l'attention publique sur le fait que chez les fous, ou du moins chez les incurables, la maladie qui exerce le plus de ravage est la phthisie pulmonaire. Je pense que dans tous les asiles où les autopsies sont faites avec soin, l'on constatera invariablement que c'est là la cause principale de la mortalité ; j'ai également signalé le fait important que chez les fous il est rare que cette maladie se trahisse par des symptômes manifestes, mais qu'elle va droit son chemin sans laisser de traces telles qu'on en observe chez ceux qui ne sont pas atteints de folie.

En 1865, sur 27 décès 10 ont eu pour cause la phthisie, et dans 7 cas sur les 10, la maladie était à l'état latent, ce qui est un nombre plus faible qu'ordinaire. L'intimité qui existe entre la maladie organique des poumons et la folie, est un sujet qui offre un vaste intérêt et qui devrait être mieux approfondi qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour. L'an dernier, je faisais ressortir la coïncidence singulière qui existait, dans le tableau des décès, entre le nombre des hommes atteints de parésie générale et celui de femmes attaquées de phthisie pulmonaire. Je n'inférais pas de là que ces deux maladies se compensaient à peu près dans les ravages qu'elles exerçaient

sur les deux sexes, je me bornais seulement à noter la coïncidence. Pour celui qui surveille attentivement la marche de la parésie générale dans toutes ses phases jusqu'à l'autopsie, il n'est guère possible de trouver qu'il y a similitude entre cette maladie et la phthisie pulmonaire. Néanmoins, l'on remarque chez cette dernière, surtout quand elle se manifeste par des signes évidents et qu'elle s'attaque à ceux qui ne sont pas atteints de folie, un symptôme mental, sinon aussi un symptôme physique, qui accuse une étrange ressemblance avec la folie qui accompagne la parésie générale. La phthisie ne prévoit jamais, ou bien rarement, l'approche de la mort; presque toujours il compte sur sa prochaine guérison quand déjà ses amis en ont abandonné tout espoir. Pour lui l'avenir s'anime d'une vie nouvelle remplie des projets les plus hardis ne cadrant guère avec sa constitution délabrée et ses forces épuisées. Souvent il arrive que l'appétit persiste jusqu'à la fin, même sans rien perdre de sa voracité. Or, ce sont là deux des symptômes les plus prononcés de la parésie générale, l'un mental, l'autre physique. Le cerveau n'est-il pas, dans les deux cas, la cause déterminante de la maladie? L'on pourra alléguer que dans les cas de phthisie, l'appétit est vif, pour la raison que la nature exige une forte alimentation. Mais c'est là un argument basé sur les causes finales plutôt que sur les faits. Dans beaucoup d'autres maladies, accompagnées de déperdition générale, la nature conseille également une alimentation plus qu'ordinaire, mais l'estomac la repousse, et quand elle est prise, elle n'est pas consommée. Le malade atteint de parésie générale mange plus que la nature ne le prescrit. Il devient gras et obèse et par là peut-être plus disposé à ces dangereux accès d'apoplexie qui accompagnent et terminent souvent la maladie. Dans les asiles, la maladie des poumons accompagne fréquemment la folie. La maladie mentale doit donc être plus intimement liée à l'état du cerveau qu'à celui des poumons. Nous pouvons en toute sûreté affirmer ce principe, sans nous exposer à nous faire accuser de tendances matérialistes; mais quand même cette accusation serait portée contre nous, il faudrait toujours que l'on prouve que nous sommes dans l'erreur. Si l'état du cerveau est intimement lié à celui de l'esprit, si l'état du sang affecte toutes les parties du système, et si dans la maladie des poumons qui sont les agents les plus effectifs pour purifier le sang, le cerveau souffre d'une alimentation impure, ne trouvons-nous pas là l'explication rationnelle de la similitude apparente qui existe entre la folie et certains phénomènes de la phthisie pulmonaire? La question mérite d'être approfondie. Je la soumets avec l'idée de voir la profession médicale s'en saisir et la discuter mieux que je ne saurais le faire moi-même, plutôt qu'avec la pensée d'établir quelque nouvelle théorie. Je me suis borné à étudier et scruter certains faits qui se sont présentés à mon esprit; maintenant j'espère que des mains plus habiles vont s'emparer de la question et la discuter comme elle le mérite.

J'ose croire que l'on m'exusera de ne pas insérer dans ce rapport toutes les particularités qui se rattachent aux opérations domestiques de l'institution. Votre Bureau, tant dans ses visites trimestrielles, qui s'étendent généralement à plusieurs jours, que dans les visites individuelles de ses membres, a eu ample occasion d'observer le fonctionnement de cet asile; et je dois, en justice pour votre Bureau et pour moi-même, m'empresser d'ajouter que l'inspection de chaque branche du service a toujours été conduite avec la plus grande attention. Je pense que vous ne devez pas ignorer que l'industrie est la règle qui nous guide, et que nos malades font autant d'ouvrage qu'il est possible d'en attendre de leur faible constitution. Je m'abstiendrai donc, dans ces pages, d'indiquer au public les différents genres de travaux auxquels se livrent nos malades, détail que plusieurs directeurs d'asiles, tant en ce pays qu'en Europe, se font tant de gloire de communiquer. Dans une institution de l'importance de la nôtre, il me semble que si le médecin en charge remplit fidèlement tous les devoirs qui lui sont assignés, on peut fort bien lui pardonner de ne pas énumérer dans des tableaux dressés tout exprès, le nombre d'œufs pondus par les volailles de l'asile, ou les produits de la gent porcine élevée dans la basse-cour, non plus que les opérations de l'atelier des tailleurs ou du département affecté aux couturières. Un Bureau intelligent et observateur n'a que faire de pareilles statistiques; d'ailleurs le public ne saurait attacher une bien grande importance à ces chiffres.

A la demande du Bureau, j'ai compilé les trois tableaux suivants, recommandés par le rapport impérial de 1864, sur les *Hôpitaux et asiles d'aliénés dans les colonies*. Au troisième tableau, *Obituaire*, j'ai ajouté relativement aux autopsies, certaines observations, qui ne pouvaient trouver place dans des statistiques énoncées sous forme de tableaux.

Comparées aux admissions de l'année 1865, les sorties offrent un résultat satisfaisant, étant, y compris un individu qui s'est évadé guéri, de 74 contre 96; tandis qu'en 1864 elles étaient de 77 contre 136.

J'ai déjà, à plusieurs reprises, démontré la fausseté des comparaisons de cette nature. Les sorties d'une année en particulier, tout homme de bon sens peut bien le prévoir, ne doivent être uniquement imputées aux admissions de cette même année, mais en grande partie à celles de l'année précédente. Sur les 74 individus renvoyés en 1865, il n'y avait pas moins de 50 malades admis en 1864 et les années précédentes; il serait donc plus rationnel de comparer les sorties de 1865 aux admissions de 1864. Nonobstant l'évidence de ce fait, l'on ne cesse de commettre, dans les rapports sur les asiles, l'erreur grave de comparer les sorties aux admissions de chaque année respective; et il arrive alors que ceux qui ont la manie des chiffres, basent leurs statistiques de la folie sur des données aussi incertaines.

La moyenne du séjour à l'asile des malades sortis en 1865, a été de treize mois et demi, tandis qu'en 1864 elle n'a été que de 11 mois et 29 jours. Les années précédentes elle était d'environ 10 mois. Il en est qui en concluront probablement que l'institution rétrograde sous le rapport du succès qu'elle obtient de son traitement; en effet, c'est là une conclusion fort naturelle pour ceux qui fondent leur raisonnement uniquement sur ces chiffres. Néanmoins les compilateurs de semblables statistiques savent très-bien que la moyenne du séjour des malades à l'asile dépend de diverses circonstances qui, quoique tangibles pour eux, ne manquent cependant pas d'échapper aux penseurs et aux lecteurs qui n'ont pas le temps d'approfondir la question. Dans une liste de 20 malades renvoyés, par exemple, s'il arrivait que quatre eussent fait un séjour de cinq années chacun, il faudrait ajouter 20 années aux 16 autres, ou une année entière à chacun des 20 malades; cependant les 16 autres ne donneraient peut-être pas un total de 8 années, ou 6 mois chacun.

Les 74 malades sortis en 1865 donnent un total de 82 ans et 19 jours; mais sur les 74, 22 représentent 57 ans et demi sur le tout, ne laissant que 24 ans, 6 mois et 19 jours pour les 52 autres, 5 mois et 20 jours et demi chacun. Or, un asile qui ne renverrait pas de malades après un séjour d'une année, ferait un très-bel effet aux yeux de ceux qui raffolent de statistiques; mais, pour celui qui a fait une étude approfondie de la folie, une pareille institution ne serait pas d'une bien grande valeur. Il ne manquerait pas de constater avec chagrin le fait qu'une année de séjour à l'asile suffirait pour enlever tout espoir de guérison; mais en même temps ce serait un vif plaisir pour lui d'apprendre que les guérisons s'opèrent après une, deux, trois ou même sept années; cependant une guérison après sept années, avec six autres après trois mois de séjour à l'asile, donneraient une moyenne de 1 an, 2 mois et 18 jours pour chacun des sept malades.

Sur les 22 malades renvoyés en 1865, après un séjour de plus d'une année, 15 ont obtenu leur guérison, 6 du soulagement, et 1 est resté dans le même état. La moyenne du séjour à l'asile des 15 malades guéris, a été de 2 ans, 7 mois et 14 jours.

La moyenne du séjour à l'asile des six malades qui ont eu du soulagement, a été de 2 ans, 5 mois et 6 jours, et pour celui qui n'a pas obtenu de soulagement, de 4 ans moins 6 jours.

Le plus long séjour à l'asile a été celui d'un malade guéri,—5 ans, 7 mois et 22 jours. Deux autres y ont séjourné plus de 4 ans chacun, 3 plus de 3 ans, 3 plus de 2 ans, et les autres entre 1 et 2 ans. Votre Bureau a eu ample occasion d'observer la durée de ces cas de maladie et n'ignore pas non plus que pendant bien longtemps l'espoir de leur guérison a paru très-incertain.

La moyenne du séjour à l'asile de ceux qui y sont morts en 1865, a été de 3 ans, 7 mois et 20 jours. En 1864, elle fut de 3 ans, 7 mois et 10 jours. La mort est donc plus uniforme dans son apparition que ne l'est la guérison.

La mortalité, en 1865, a été de 25 sur un total de 594 malades, ou, soit de  $4\frac{1}{16}$  pour cent en 1865 contre  $5\frac{2}{16}$  en 1864—ce qui donne une proportion de 4 à  $5\frac{1}{11}$ , ou une différence dans la mortalité égale à plus de  $\frac{3}{4}$  pour cent. Ceux qui seraient portés à croire, d'après les chiffres qui précèdent, que la santé générale en 1865 a été meilleure qu'en 1864, tomberaient dans une bien grande erreur. La mort présente de singulières variations qu'il ne faut pas traiter à la légère.

Nous n'avons cependant qu'à bénir la Providence de nous avoir en 1865 mis à l'abri de trois maladies terribles qui ont menacé cet asile et qui dans ses environs ont exercé les plus grands ravages.

La petite vérole a fait irruption dans ma famille en mars ; grâce aux précautions prises pour en arrêter la marche, la maladie n'a éclaté que dans l'édifice central—où heureusement elle ne s'est présentée qu'une seconde fois sous la forme la plus douce. Elle n'a pas attaqué une seule des personnes qui gardaient les malades.

A la fin d'août, le typhus était dans un des quartiers les plus encombrés. Trois garde-malades sur quatre en furent atteints—mais il n'attaqua que trois de nos malades. Ils ont tous échappé à la mort ; et, aujourd'hui, nous avons l'espoir que la maladie a entièrement disparu.

En décembre, la rougeole fit son apparition dans ma famille, mais elle n'éclata que dans l'édifice central, et sous une forme très-douce, bien que dans certaines parties de la ville elle ait fait plusieurs victimes. Puisse la Providence se montrer aussi clémente à notre égard dans le cours de l'année qui va bientôt commencer !

#### NOTES D'AUTOPSIE.

Registre No. 2971.—A. S., femme épileptique, âgée de 64, souffrait d'une épilepsie, avec des attaques d'aliénation mentale par intervalles, depuis plusieurs années. On dit que sa conduite était irrégulière. Était dans l'asile depuis quatorze mois. Avant et après ses attaques, elle avait des hallucinations auditives très-intenses. Elle mourut pendant une attaque.

La moëlle épinière fut examinée dans toute sa longueur. La seule anomalie remarquée était une légère adhésion de la pie-mère à sa surface antérieure, depuis la quatrième vertèbre dorsale jusqu'à la première lombaire.

L'épicrane et les méninges cérébrales extrêmement inflammés. Pie-mère très vasculaire.

Cerveau, le front et la médulle normal ; cervelet un peu ramolli. Peu de sérum dans les ventricules. Poumons de conformation normale, mais inflammés.

Le cœur présentait une dégénérescence de graisse presque complète.

Les reins, le foie et la rate remplies de sang.

Intestin exsanguin. Les deux épiploon très-gras.

Registre No. 2838.—J. S., parésie générale. L'histoire générale de ce sujet n'offre rien de différent du cours ordinaire de la maladie, excepté que l'on disait qu'il était adonné à l'ivrognerie. Quand aux cas de parésie générale qui se sont présentés dans cet asile, l'intempérance a été l'exception et non pas, comme je l'ai vu prétendre ailleurs, la règle.

Le sujet resta longtemps dans un état d' inanité complète, et était passablement décharné avant sa mort, qui fut précédée d'une suite de symptômes convulsifs effrayants.

La moëlle épinière, examinée dans toute sa longueur, fut trouvée dans un état normal.

Pie-mère très-épaisse, et adhérente à l'arachnoïde. Sur les deux côtés de la fissure longitudinale, les trois membranes adhéraient ensemble.

Toute la substance du cerveau était considérablement ramollie, et atrophiée. Beaucoup de sérum tant sur la surface du cerveau que dans les ventricules. Sur la surface inférieure du lobe antérieur droit, il y avait une tache d'ulcère elleptiforme, d'environ trois lignes d'épaisseur.

Le lobe supérieur du poumon gauche contenait quelques tubercules crétaçés. Autres parties du corps normales.

Registre No. 3054.—W. R., gros homme, âgé de 48 ans ; était épileptique depuis 20 ans ; devint ensuite tout-à-fait incontrôlable, et fut enfin envoyé à l'asile. Il n'est pas facile d'imaginer un sujet qui ait causé plus de trouble. Il succomba pendant une attaque, environ 8 mois après son admission.

Duro-mère d'une teinte rouge foncé, avec trace d'inflammation actuelle, membranes inter-adhérentes à l'endroit de la fontanelle postérieure ; vaisseaux de la pie-mère excessivement inflammés. Les sillons des convolutions pleins de sérosité. Les parois de l'artère carotide interne, sur toute sa longueur depuis le canal carotide, étaient très-amincies et bossuées. Substance cérébrale d'une teinte rosée ; les ventricules contenaient une quantité considérable de sérum.

Je remarquai plusieurs extravasations sanguines dans les corps striés. Sur la surface du cerveau correspondant à l'éminence frontale droite, il y avait une ulcération circulaire, avec une base granulaire et déprimée, et des rebords rouges durs. Les poumons con-

tenaient de nombreuses nodules cartilagineuses, qui étaient remplies de pus grumeux. Des tubercules crus se trouvaient aussi dispersés dans la substance des poumons.

Registre No. 2992.—A. R., femme de 39 ans. Épileptique et folle depuis plusieurs années. Morte de phthisie latente. Rien d'abnormal dans la tête. Deux poumons presque entièrement détruits. Foie, reins, utérus, ovaires, normaux. Rate parsemée de tubercules crétacés. Glandes mésentériques à toutes les phases de tubercularisation.

Registre No. 2231.—E. S., homme âgé de 33 ans. Cas de manie chronique. Mort de phthisie latente. Dure-mère adhérente aux membranes sous-jacentes le long du milieu du troisième sillon longitudinal, et de couleur de brun de rouille. Les poumons un peu tuberculés. Parenchyme du poumon droit carnifié en grande partie. Le poumon gauche offrait des traces de pneumonie séreuse. Hyperthrophie concentrique du ventricule gauche du cœur. Cavité considérablement rétrécie. Les parois étaient enduites d'une couche de graisse musculuse. Dépôts de graisse sur les valves tricuspides. Valves mitrales normales. Valves aortiques semi-lunaires épaissies.

Ce malade était affaibli depuis longtemps. La maladie tuberculeuse des poumons n'était, cependant, pas la cause directe de la mort. Il a paru succomber à une pneumonie sous-aiguë entre-courante.

Registre No. 2948.—D. McD., homme âgé de 47 ans. Parésie générale. Il était déjà avancé dans la seconde phase de la maladie lorsqu'il fut admis, et cependant il fut amené ici avec promesse de guérison par quelqu'un. Il était naturellement grand mangeur, et par conséquent on croyait que c'était un cas facile à guérir. Il mourut 17 mois après avoir été admis.

Longtemps avant sa mort la puissance de déglutition était dangereusement affaiblie, et il fut bien près d'étouffer à deux ou trois reprises différentes, en se remplissant trop la bouche et oubliant d'avalier aussi vite qu'il aurait dû le faire.

Les membranes du cerveau étaient fortement et largement adhérentes. Il s'écoula environ deux onces de sérum de la cavité de l'arachnoïde en l'ouvrant. Il s'en écoula environ cinq onces de la base du cerveau. Le volume du cerveau était considérablement réduit. Cerveau ramolli en certains endroits. Les corps calleux, la fournaise et les corps striés normaux. Ventricules latéraux remplis de sérum.

Registre No. 1636.—M. C., femme âgée de 42 ans. Dans l'asile depuis plus de dix ans. Cas de folie paroxysmale intense. Morte de phthisie déclarée, qui fit des progrès rapides sur les derniers temps. Corps très-décharné. Deux poumons détruits. Effusion hydropique dans l'abdomen, environ un gallon. Foie rempli de clous, et considérablement grossi. Rate enflée.

Registre No. 3159.—C. H., femme âgée de 40 ans. Dans un état désespéré à son entrée ici, et envoyée apparemment pour mourir ici plutôt qu'ou elle était. Folie attribuée à sa mauvaise santé. Elle avait un goût très-violent pour les boissons alcooliques. Morte 23 jours après admission. Ce cas était une maladie scrofuleuse profonde. Le foie était marbré à la surface, grossi, durci, et granuleux; sa surface présentait un certain nombre de fissures profondes. Le péritoine était parsemé de nodules tuberculeux fromagés. Le misentère et les glandes étaient pleins de formations scrofuleuses. Le colon transversal était replié presque au bord du pelvis.

Registre No. 1309.—J. M. K., femme âgée de 70 ans. A demeuré dans l'asile pendant 12 ans et demi. Avait été sujette à des attaques de folie intermittente pendant plusieurs années avant son admission. Environ six mois après son admission, elle eût une attaque d'apoplexie, dont elle réchappa, mais tout le côté gauche lui resta paralysé. Elle restait presque constamment au lit, et était encore sujette à ses accès de folie, mais dans les intervalles elle était calme et intelligente, et aimait beaucoup à lire. Cependant elle était vive et grondeuse, et ne voulait jamais rien dire de son état ou de ses sentiments, répondant toujours qu'on "le savait bien sans le lui demander." Nous savions toujours qu'un accès approchait par la cessation de l'usage du tabac, dont elle mâchait une grande quantité dans les intervalles. Il se forma enfin des plaies causées par le lit, et cela, avec les années, l'usa. Elle mourut sans aucun symptôme d'oppression du cerveau. La dure-mère était fortement adhérente aux os pariétaux frontaux par d'anciens dépôts. A un demi pouce au-dessus de l'ethmoïde je trouvai deux protubérances amygdaloïdes osseuses, une de chaque côté, s'avancant de l'os frontal à l'intérieur d'environ un demi pouce. Le cerveau était considérablement atrophié. Le fait le plus singulier que je

découverts, cependant, fut qu'il y avait eu fracture du fémur très-longtemps avant sa mort, et qu'elle n'avait pas été remarquée par les garde-malades. Il y avait union ligamenteuse, mais pas de consolidation osseuse. Tout ce que j'avais pu découvrir à son sujet lors de mes visites quotidiennes, c'est qu'elle n'éprouvait aucune douleur, à part celle causée par ses plaies.

Registre No. 3071.—F. G., homme âgé de 24 ans. Il avait environ 6 pieds 3 pouces de haut, bien bâti, et fortement développé. Lors de son admission, c'était l'image de la santé et de la force. Personne n'aurait pu soupçonner qu'il éprouvait une maladie corporelle, et j'ai souvent vu des visiteurs très étonnés lorsque je leur disais que cet homme était atteint d'une maladie qui pouvait se terminer bientôt d'une manière fatale. Et même je l'ai montré à un membre de votre Bureau seulement une quinzaine de jours avant sa mort, comme étant dans un état très-critique, et ce monsieur fut très-surpris de ce que je lui disais.

Il eut trois attaques épileptiformes de la nature ordinaire dans la parésie générale, mais toutes furent très-fortes. La dernière attaque dura environ 24 heures, et se termina par la mort, bien qu'il se promenait encore la veille et paraissait gras et fort.

En enlevant le crâne, les membranes s'extravasèrent par la pression des parties qu'il contenait. Les membranes étaient très-vasculaires; les vaisseaux sanguins étaient gonflés d'un sang extrêmement fibrineux. L'on pouvait tirer de gros caillots de sang des sinus. L'arachnoïde était ramollie par un sérum rougeâtre. Dépôts écailleux sur la pie-mère. Beaucoup de fluide à la base du cerveau. Moëlle épinière d'un rouge foncé. Les ventricules latéraux contenaient une bonne quantité de sérum sanguinolent.

J'ai malheureusement à rapporter le suicide d'une femme parmi les décès de cette année. Tous les détails de cet accident ont été fournis à votre Bureau peu de temps après qu'il eût eu lieu; et j'en informai immédiatement l'inspecteur résident, T. J. O'Neill, éc., lui demandant d'assister à l'enquête du coroner, mais il se trouvait alors absent de la ville. Toutes les précautions raisonnables avaient été prises pour prévenir cet accident, bien que nous n'eussions aucune information qui pût nous faire soupçonner que le sujet était porté au suicide, son mari ayant eu le soin ou la négligence de ne pas nous en avertir. C'est là une espèce de silence très-blâmable, et les parents et amis des aliénés portés au suicide devraient toujours communiquer tous les faits qui ont pu leur faire même soupçonner cette propension.

Je suis extrêmement heureux d'avoir, en cette occasion, à remercier votre Bureau, au nom des aliénés de cet asile, ainsi qu'au nom de ceux qui devraient y être, du zèle incessant que vous avez manifesté en en demandant l'achèvement. L'octroi fait l'année dernière par la législature, pour commencer, a permis à votre Bureau de prendre les moyens préliminaires nécessaires pour passer des contrats pour les travaux, et j'espère qu'ils seront fort avancés dans le cours de l'été prochain. Il n'est guère probable que j'aie la satisfaction de diriger cet asile lorsqu'il sera terminé, mais je me souviendrai toujours avec plaisir que sous les circonstances les plus décourageantes, je n'ai jamais faibli dans mes efforts pour intéresser toute la société à faire avancer l'entreprise. Je ne puis assez remercier votre Bureau pour toute l'attention, si même je ne dois pas dire la patience, avec laquelle vous avez toujours écouté mes observations, non seulement à ce propos, mais surtout ce qui se rattachait au bien-être et au confort de mes malades. *Ils* ne peuvent tous vous remercier, mais ils sont tous capables de distinguer leurs véritables amis; et c'est un devoir bien agréable pour moi de leur enseigner à en reconnaître dans tous les membres de votre Bureau.

Je suis, messieurs,

Très-respectueusement, etc.,

JOSEPH WORKMAN,

Médecin Surintendant.

TABLEAU No. 1.

	Nombre restant au 1er janvier 1865.	Admis durant l'année 1865.	Moyenne des aliénés durant l'année 1865.	Décès en 1865.	SORTIS.			DURÉE MOYENNE DE SEJOUR A L'ASILE.		N. des aliénés entr. à l'asile avant 1865, qui y demeurent encore.	Nombre restant le 1er janvier 1865.
					Guéris.	Soulagés.	Non soulagés.	Décès.	Renvoyés.		
Hommes.....	216	34	469 <sup>2</sup> / <sub>5</sub>	15	4	1	1	1	181	205	
Femmes.....	256	62		12	34	9	1	1	221	262	
Total.....	472	96		27	58	13	2			467	
					Aussi un d'échappé.						

TABLEAU No. 2.

	Restant de l'année 1865.		Admis en l'année 1865.		SORTIS EN 1865.						Durée moyenne de séjour des renvoyés.	Durée moyenne des décès.	Restant le 1er janvier 1865.		
	H.	F.	H.	F.	Guéris.			Non soulagés.							
					H.	F.	H.	F.	H.	F.				Décès en 1865.	
Manie.....	144	175	26	47	27	27	2	7	2	7	1	7	7	139	181
Mélancolie.....	17	16	1	9	2	2	2	1	1	1	1	1	1	14	16
Démence.....	35	54	3	4	7	7	1	1	1	1	1	3	3	36	55
Parésie générale.....	9	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	7	9
Epilepsie.....	6	7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	3	6
Autres maladies.....	5	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	3	4
Total.....	216	256	34	62	25	34	4	9	1	1	1	15	12	205	262

\* 35 hommes guéris, y compris un évadé.  
 NOTE.—La classification du tableau qui précède est faite d'après les admissions et non d'après l'état actuel.—J. W.

TABLEAU No. 3.  
OBITUAIRE POUR L'ANNÉE 1865.

No. du registre.	Date de la dernière admission.	Date du décès.	Age lors du décès.	Etat civil.	Etat mental lors de l'admission.	Etat corporel lors de l'admission.	Durée de la folie lors du décès.	Cause de la folie lors du décès.	Cause du décès.	Autres notes.
1	5 sept. 1864...	1865. Janv. 14.....	29	Célibataire.	Maniaque.....	Bonne.....	Beaucoup d'années intermittentes.....	Aucune.....	Gangrène de pouton. Suicide par suspension.	
2	5 nov. 1864...	" 17.....	35	Marlé.....	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....	
3	17 déc. 1863...	Fév. 5.....	64	Veuve.....	Manie épileptiq.	do.....	Beaucoup d'années.	Epilepsie.....	Ép. apoplexie.....	Voir autopsies.
4	18 fév. 1865...	" 8.....	40	Marlé.....	Maniaque.....	Affabli.....	3 années.....	" 'Ivrognerie'.....	Parésie générale.....	do
5	1 juil. 1864...	" 22.....	49	Célibataire.	Manie épileptiq.	Mauvaise.....	21 années.....	Epilepsie.....	do.....	do
6	11 fév. 1864...	Mars 1er.....	39	do.....	do.....	Affabli.....	Beaucoup d'années.	do.....	do.....	do
7	26 oct. 1864...	" 28.....	40	Marlé.....	Maniaque.....	Bonne.....	34 années.....	Aucune.....	Parésie générale.....	do
8	2084 19 juil. 1858...	" 30.....	46	do.....	do.....	Très mauv.	64 années.....	Veille de nuit.....	Hydrothorax.....	do
9	2084 8 déc. 1859...	Avril 1er.....	33	Célibataire.	Démence.....	Affabli.....	84 années.....	Coup de soleil.....	do.....	do
10	2231 12 oct. 1863...	" 14.....	47	do.....	Maniaque.....	do.....	Inconnue.....	Blessure à la tête.....	do.....	do
11	2948 27 mai 1864...	" 18.....	37	Marlé.....	do.....	do.....	Inconnue.....	do.....	do.....	do
12	3036 13 oct. 1863...	" 18.....	33	do.....	do.....	do.....	Plusieurs années intermittentes.....	Intempérance.....	do.....	do
13	2338									
14	1636 19 mars 1855...	Mai 3.....	42	Célibataire.	do.....	Bonne.....	11 années.....	Aucune.....	Phthisie latente.....	do
15	3119 4 juil. 1865...	" 4.....	25	Marlé.....	Manie tranquille.	Maigre.....	Plusieurs années intermittentes.....	do.....	Phthisie déclarée.....	do
16	2735 5 juin 1865...	Jun 5.....	57	do.....	Manie.....	Affabli.....	3 années.....	do.....	do.....	do
17	29 mai 1865...	" 20.....	40	Veuve.....	Manie suicide.	Très mauv.	44 années.....	Trouble de famille.....	Maladie cérébrale.....	do
18	1309 10 janv. 1853...	Jul. 3.....	70	do.....	Maniaque.....	Robuste.....	Inconnue.....	Mauvaise santé.....	Scrotule.....	do
19	2879 8 avril 1863...	Août 5.....	30	Célibataire.	Manie.....	Mauvaise.....	Beaucoup d'années intermittentes.....	Aucune.....	Paralysie, etc.....	do
20	2799 3 nov. 1862...	" 19.....	24	do.....	do.....	Faible.....	3 années.....	do.....	do.....	do
21	2251 13 janv. 1860...	Sept. 14.....	30	do.....	Manie épileptiq.	Mauvaise.....	Beaucoup d'années.	Epilepsie.....	Épilepsie, etc.....	Sauvage.
22	3043 3 juin 1864...	" 15.....	49	Veuve.....	Manie chronique.	Très mauv.	24 années.....	Aucune.....	Rhumatisme et pourpre, etc., etc.....	do
23	3153 18 mai 1865...	" 19.....	63	do.....	Démence.....	do.....	2 1/2 années.....	do.....	Dysenterie.....	do
24	3071 1er sept. 1864...	Oct. 18.....	24	Marlé.....	Maniaque.....	Excellente apparence.	14 années.....	do.....	Parésie générale.....	Voir autopsies.
25	1897 2 mai 1857...	Nov. 11.....	54	Veuve.....	Démence.....	Faible.....	Beaucoup d'années.	do.....	Phthisie latente.....	do
26	3133 21 fév. 1865...	" 30.....	36	Marlé.....	Maniaque.....	Syphilitiq.	1 année.....	do.....	Apoplexie séreuse.....	do
27	329 5 sept. 1849...	Déc. 19.....	57	do.....	Démence.....	Faible.....	Beaucoup d'années.	do.....	Phthisie déclarée.....	do

## RAPPORT ANNUEL

DE LA

## SUCCURSALE DE L'ASILE DES ALIÉNÉS,

A ORILLIA, POUR L'ANNÉE 1865.

*Aux Inspecteurs d'Asiles, etc., du Canada.*

MESSIEURS,—Le rapport de cet asile vous est respectueusement soumis :—

	Hommes.	Femmes.	Total.
Nombre de malades le 31 décembre	49	80	129
Admis depuis	2	4	6
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>84</b>	<b>135</b>
<b>Moins—</b>	<b>Hommes.</b>	<b>Femmes.</b>	<b>Total.</b>
Ceux renvoyés guéris	2	1	3
do. devenus mieux	2	1	3
do. qui n'étaient pas mieux	0	1	1
Evadés	0	0	0
Décédés	4	3	7
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>14</b>

Nombre restant le 31 décembre, 43 78 121  
*Détails sur les aliénés admis en 1865.*

No.	Sexe.	Age.	Marié ou célibataire	Occupation.	Degré d'instruction.	Caractère de l'aliénation.
1	Homme..	60	Marié .....	Cultivateur ..	Sait lire et écrire.....	Mélancolie religieuse.
2	Femme...	31	do .....	F. de cultiv...	do do .....	Manie soupçonneuse.
3	Homme..	34	do .....	Cultivateur ..	do do .....	Manie aiguë.
4	Femme...	47	do .....	F. de cultiv...	Sait lire .....	Monomanie—Jalousie.
5	do	30	do .....	Servante.....	Sait lire et écrire .....	Manie—héréditaire.
6	do	31	do .....	do .....	do do .....	Démence aiguë—héréditaire.

*Détails sur ceux renvoyés en 1865.*

No.	Sexe.	Age.	Marié ou célibataire	Occupation.	Degré d'instruction.	Caractère de l'aliénation.
1	Homme..	37	Célibataire .....	Cultivateur ..	Sait lire .....	Démence.
2	do	32	do .....	Journalier ...	do .....	Manie.
3	Femme...	18	do .....	Servante.....	do .....	Manie aiguë.
4	do	47	Mariée .....	F. de cultiv...	do .....	Monomanie.
5	Homme..	34	Veuf.....	Cultivateur ..	Sait lire et écrire .....	Manie aiguë.
6	Femme...	31	Mariée .....	F. de cultiv...	do .....	Monomanie.
7	Homme..	60	do .....	Cultivateur ..	do .....	Mélancolie religieuse.

*Détails sur les aliénés décédés en 1865.*

No.	Sexe.	Age.	Marié ou non marié.	Occupation.	Séjour dans l'asile.	Caractère de l'aliénation.
1	Homme..	24	Non marié .....	Cultivateur ..	3 ans et 8 mois.....	Paralysie générale.
2	Femme...	42	Mariée .....	Servante.....	15 ans et 5 do .....	Démence chronique.
3	do	55	do .....	F <sup>m</sup> e de cult.	4 ans et 3 do .....	Démence.
4	do	38	Non mariée.....	Servante.....	8 ans et 4 mois.....	Paralysie générale.
5	Homme..	35	do .....	Journalier ...	3 ans et 4 mois.....	Démence.
6	Femme ..	30	do .....	Domestique ..	3 ans et 6 mois.....	Epilepsie—attaq. fréquentes.
7	Homme..	35	do .....	Journalier ...	3 ans et 7 mois.....	Démence.

## DÉTAILS SUCCINCTS SUR LES ALIÉNÉS ADMIS.

1. A. M., âgé de 60 ans : marié ; natif d'Ecosse ; de la religion des Baptistes ; sait lire et écrire ; est tempérant, et fut admis le 13 avril. Il y avait un an qu'il était mentalement affecté. Il croit avoir commis quelque péché sans rémission—dont jusqu'ici je n'ai pu découvrir l'espèce—pour lequel il se dit condamné à une peine éternelle. Il a essayé de se suicider et faisait horreur à sa famille avant de venir ici. Son frère a été affecté de la même folie pendant plusieurs années.

2. M. L., âgée de 30 ans ; femme d'un cultivateur ; native d'Irlande ; méthodiste ; sait lire et écrire. Soupçonne son mari d'avoir fait un pacte avec des catholiques pour assassiner les protestants. Elle dit qu'il a réellement commis un pareil crime et que les cadavres des victimes ont été cachés sous le plancher de la maison. Cette croyance ne l'a pas quittée depuis son internement dans cet asile, et elle accuse la matrone et ses aides d'être coupables des mêmes forfaits que son mari. Le père de madame L. a été autrefois enfermé pour cause d'aliénation dans un asile des Etats-Unis.

3. P. M., âgé de 34 ans, cultivateur ; veuf depuis deux mois ; natif d'Irlande ; catholique romain ; sait lire et écrire et est tempérant. Sa carte d'admission porte que sa folie a été causée par la mort subite de sa femme. Pour prier Dieu, il croit qu'il lui faut se mettre complètement nu, et dans cette intention il déchire tous ses vêtements. Pendant ses crises, qui étaient violentes et durèrent quelques jours pendant lesquels il eut peu de calme, il proférait des menaces outrageantes. Il est entré le 31 juillet et a été renvoyé guéri le 19 août—19 jours de traitement. Après qu'il eut recouvré sa raison, il m'a demandé si je croyais que sa folie—ce sont ses propres expressions que je rapporte—aurait pu être causée par un trajet de plus de vingt milles qu'il avait fait un jour du mois de juin qu'il faisait excessivement chaud, la tête couverte d'un vieux chapeau de paille ; car, ajouta-t-il, une fois rendu à ma demeure, force fut de me mettre au lit, tant était violent le mal de tête dont je souffrais, et qui dura pendant trois jours. Quelques jours plus tard, sa femme mourait presque subitement.

4. C. W., âgée de 47 ans ; mariée : native d'Angleterre ; femme d'un cultivateur ; sait lire ; de l'église d'Angleterre ; tempérante. Deuxième admission. Quelque temps après la première, son mari vint la chercher. Jalouse, elle croit que son mari veut la tuer pour se remarier à une autre, et qu'il la traite bien durement. Depuis qu'elle est ici, deux fois elle est tombée dans un violent paroxysme, mais à part ces moments-là elle est bonne et industrieuse.

5. E. T., mariée ; trois enfants ; née en Angleterre ; sait lire et écrire ; vient de la prison de comté. Elle croit que son mari et les amis de ce dernier sont ses plus grands ennemis. Sans l'en avoir auparavant menacé, elle s'est ruée avec colère sur son mari. Son aliénation dure depuis 11 mois. Elle est très-indolente, et essaie de se priver de manger. Sa sœur est sujette à des attaques d'épilepsie. Admise le 22 août 1865.

6. M. L., 2me admission. No. 1.

## DÉTAILS SUCCINCTS SUR LES ALIÉNÉS RENVOYÉS.

1. 5 janvier. J. T., âgé de 36 ans, natif d'Ecosse ; séjour de 4 ans dans l'asile, d'où son frère l'a retiré ; il est mieux sous le rapport mental, mais il est miné par une phthisie latente.

2. 23 janvier. C. O'C., âgé de 32 ans ; catholique romain ; admis le 6 février 1864 ; natif d'Irlande ; il a appris à lire un peu depuis son arrivée en Canada, il y a quatre ans ; d'abord pour plaire à une jeune personne à laquelle il avait voué de l'attachement, et qui appartenait à l'église méthodiste, il avait pris l'habitude d'aller à son église, à lui, le matin, et à celle des méthodistes le soir, non-seulement au service ordinaire de cette croyance, mais aussi aux réunions de prières. Pendant trois mois environ après son entrée ici, il passa son temps à réciter des prières, ou plutôt à débiter des phrases qu'il tirait au hasard des différentes prières usitées dans les églises catholique et méthodiste. Il souffrait aussi de l'érotomanie, qui devint plus prononcée à mesure que cessait son exaltation religieuse. Rien d'obscène n'a été remarqué dans sa conduite ni dans ses discours. Un travail régulier joint à un régime bienfaisant ont graduellement mis fin à son exaltation religieuse ; il devint plus ferme à l'égard de sa foi première, et pendant 6 mois il s'est montré l'homme le plus utile et le plus industrieux que l'institution ait jamais eu. A l'intérieur, il travaillait avec zèle pour apprendre à bien lire, travail auquel nous l'aидions de tout notre possible. L'érotomanie existait toujours, mais son imagination en était seule affectée

Son séjour dans l'asile a été de 1 an et 15 jours. Le 20 du mois dernier, j'ai appris du médecin de l'endroit où réside O'C, que depuis sa sortie de l'asile—depuis près d'un an—il menait une vie à la fois sobre et industrieuse, tout en manifestant un ardent désir de se marier.

3. M. McC., âgée de 18 ans, transférée de l'asile provincial le 11 mai 1864; native d'Irlande, ne sait lire ni écrire; désignée comme portée au suicide sur la feuille du transfert. Elle est très-paresseuse, très-vaine, et d'une humeur chagrine. D'après les renseignements que j'ai pu obtenir sur son compte, elle aurait été servante à Toronto peu après son arrivée en Canada; et envoyée à l'asile provincial avant qu'elle fut complètement remise d'une fièvre cérébrale. La part de l'idiosyncrasie faite et un traitement convenable à cette fièvre eussent peut-être empêché que le nom de cette jeune personne figurât sur le registre d'un asile d'aliénés, mais quant à être folle lorsqu'elle entra dans cet asile, il ne saurait y avoir de doute. Lorsqu'il fut constaté qu'elle était rétablie, il était évident que le plutôt elle serait séparée des autres habitants de l'asile, le mieux ce serait. Avant sa sortie, elle avait servi pendant quatre mois comme servante, et elle a été remise aux soins de la supérieure de la Providence à Toronto.

4. C. W. Les renseignements la concernant sont donnés au chapitre des admissions. Contrairement à ma volonté, son mari l'a retirée de l'asile le 23 juin.

5. P. M. Il en est parlé au chapitre des admissions.

6. M. A. L. Admise de nouveau, vu qu'elle était enceinte lors de son admission et que son accouchement n'était pas attendu avant octobre. Elle est accouchée dans la nuit du 27 août, bien que rien n'indiquât qu'elle dut être sitôt délivrée. Elle a donné le jour à un enfant venu à terme et bien portant. Entendant des plaintes, la matrone de nuit eut soupçon de ce qui allait se passer, et elle put lui donner immédiatement les secours nécessaires. Le 2 septembre, Mme. L. et son enfant est retournée chez elle accompagnée de son mari et de sa sœur. Les détails sur cette femme sont donnés dans le chapitre des admissions.

7. A. McL. Les détails le concernant se trouvent dans le chapitre des admissions. Pendant les trois derniers mois, il déperissait à vue d'œil. Il ne parlait jamais; on le forçait de manger, et il ne faisait nulle attention à sa famille ou aux amis qui venaient le visiter; il désirait éviter tout rapport, soit avec les serviteurs, ou avec les aliénés. C'est de tout point un misanthrope. Ce qui rend sa santé chancelante, c'est son âge. Jamais il n'a été absent aussi longtemps de chez lui. Il était toujours très-paisible, même trop, et tout-à-fait inoffensif. On a cru à propos de le renvoyer dans sa famille pour quelque temps, et depuis qu'il y est, son appétit est revenu, sa chair reprend de la fermeté, et quoique taciturne, il semble apprécier sa condition domestique; mais il est probable qu'il reviendra encore habiter cet asile.

Les cas de décès n'exigent pas de commentaires spéciaux, mais, bien que dans les tableaux chacun d'eux sont attribués à une maladie distincte—car il est toujours satisfaisant de donner une cause pathologique à la mort—je n'en crois pas moins devoir faire observer que dans la plupart des cas d'aliénation chronique, la fin de l'existence, ainsi que l'indique notre registre de la mortalité, est produite par une débilité progressive du système nerveux, par l'atonie du cerveau, et pourrais-je ajouter, par la formation de ganglions, alors une ancienne maladie finit toujours par atteindre une période où elle s'aggrave tout-à-coup et les forces vitales ne peuvent plus lutter contre les obstructions qu'elle apporte au fonctionnement du système. Dans ce cas, la mort a lieu sans changement notable dans les symptômes, et la condition pathologique donnée comme cause du décès peut-être considérée comme cause auxiliaire ou bien comme cause première.

Il convient aussi de mentionner que la condition mentale des 7 morts était chronique (voir les détails dans le tableau statistique No. 3); que tous venaient de l'asile provincial; qu'un d'eux habitait l'asile depuis plus de 15 ans, un autre 8 ans, et ainsi de suite, aucun d'eux n'y ayant demeuré moins de trois ans.

Les autopsies faites offrent trop peu d'intérêt pour que leurs particularités trouvent place dans un rapport.

D'après de minutieuses recherches, j'ai pu constater que sur les 135 aliénés traités dans l'asile, la maladie était héréditaire chez 12 hommes et 11 femmes.

*Condition domestique.*—Mariés, 51; célibataires, 77; veufs, 7.—Total 135.

*Religion.*—Eglise d'Angleterre, 42; église de Rome, 36; méthodistes, 23; presbytériens, 21; autres dénominations, 13.—Total, 135.

*Nationalité.*—Canadiens, 54; irlandais, 42; écossais, 21; anglais, 14; États-Unis, 4.—Total, 135.

STATISTIQUE GÉNÉRALE—TABLEAU No. 1.

	Nombre dans l'asile le 1er janvier 1865.	Admis dans le cours de 1865.	Moyenne des habitans de l'asile en 1865.	Décès.	Renvoyés.			Moyenne du séjour des aliénés morts ou renvoyés.	Nombre de ceux entrés avant 1865 et qui y sont encore.
					Guéris.	Soulagés.	Non-soulagés.		
Hommes.....	49	2	82	4	2	2	116 jours.....	44	
Femmes.....	80	4	46	3	1	1	109 "	64	
Total.....	129	6	128	7	3	3	.....	108	

TABLEAU No. 2.

	Restés d'années antérieures.		Admis dans le cours de 1865.		RENNVOYÉS.				DÉCÉDÉS.	
	Guéris.		Soulagés.		Guéris.		Soulagés.		DÉCÉDÉS.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Manie.....	19	24	1	2	2	1	.....	.....	.....	.....
Mélancolie.....	1	9	1	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
Démence.....	23	37	.....	2	.....	.....	.....	.....	3	.....
Paralysie générale.....	3	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
Epilepsie.....	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
Autres cas.....	2	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Total.....	49	80	2	4	3	1	2	1	4	3

TABLEAU No. 3.—OBITUAIRE POUR L'ANNÉE 1865.

Numéro.	Date de la dernière admission et du décès.		Age lors du décès, et marié ou célibataire.			Condition mentale et corporelle lors de l'admission.	Durée et cause de la maladie.			Cause à laquelle est attribuée le décès.
	Admission.	Décès.	Age.	Célibataire.	Marié ou veuf.		Années.	Mois.	Jours.	
1	21 août 1861.....	4 avril 1865.....	25	1	.....	Paralytie générale.....	3	8	17	Dysenterie.
2	5 décembre 1849.....	21 mai ".....	42	1	.....	Démence.....	15	5	16	Phthisie latente.
3	5 avril 1861.....	14 juin ".....	55	..	1	Démence.....	4	2	12	Hémorrhagie puerpérale.
4	27 mars 1857.....	25 juil. ".....	38	1	.....	Paralytie générale.....	8	4	.....	Ulcération de matrice.
5	6 mai 1862.....	2 sept. ".....	35	1	.....	Mégarcolite.....	3	4	4	Phthisie latente.
6	2 juillet 1862.....	29 sept. ".....	30	1	.....	Epilepsie—Démence.....	3	2	27	Attaques fréquentes d'épilepsie.
7	27 sept., 1862.....	27 nov. ".....	35	1	.....	Manie—Chronique.....	3	7	.....	Marasme.

Bien que le fait soit connu du Bureau, il pourrait se faire qu'il oubliât que le logement des femmes est de deux tiers plus grand que celui des hommes. Tant que l'équilibre ne sera pas établi sous ce rapport, on ne saurait compter sur l'exactitude des statistiques concernant l'aliénation, car, dès à présent, l'on pourrait être porté à croire, vu que le nombre des femmes est plus grand, qu'il y a moins de demandes d'admission pour les hommes que pour elles, et cela tandis que dans le principal asile, de même que dans celui de Malden, les hommes sont en majorité, bien que le logement affecté à chaque asile soit d'égale dimension.

Je me permets en conséquence de suggérer que l'on donne la même étendue que du côté des femmes à l'aile du côté des hommes, afin de donner place à 40 autres aliénés. Cette dépense ne s'élèverait à guère plus que la construction et l'ameublement du nouvel édifice, car le même appareil de chauffage et de fourniture d'eau pourrait servir. Je pense qu'il n'y aurait surcroît que pour les gardiens additionnels.

Dans son rapport de 1862, le Dr. Workman dit que dans le cours des dix années de sa surintendance, le nombre des admissions a été égal pour les deux sexes, d'où l'on peut inférer que l'aliénation n'est pas plus fréquente chez l'un que chez l'autre, ainsi que l'indique les registres des asiles.

*Liste des articles confectionnés par les aliénés et les matrones durant l'année.*

Chemises . . . . .	84	Traversins . . . . .	105
do. de femme . . . . .	163	Couvertures d'oreiller . . . . .	23
Jupons . . . . .	132	Couvrepieds . . . . .	30
Robes . . . . .	80	Taies d'oreillers . . . . .	170
Caleçons de femme . . . . .	14	Draps de lit . . . . .	76
Chaussettes do. . . . .	12	Nappes . . . . .	8
Bas (paires) . . . . .	83	Serviettes et essuie-mains . . . . .	21
Chaussettes (paires) . . . . .	85	Savon mou (gallons) . . . . .	1600
Mitaines de femme (paires) . . . . .	12	do. ordinaire (livres) . . . . .	1100

Par un oubli involontaire, j'ai négligé de dire que tous les vêtements d'hommes, tels qu'habits, gilets, pantalons et casquettes qui se portent dans notre établissement avaient été confectionnés à l'asile provincial, et que cette institution n'avait eu à payer pour ces articles que le prix de l'étoffe et des fournitures. Il va sans dire que sans cet acte généreux de l'asile provincial, notre dépense annuelle eut été beaucoup plus considérable.

CHANGEMENTS ET AMÉLIORATIONS.

Le besoin d'un hangar à bois comme celui érigé ce printemps—de 50 x 20 et pouvant contenir 75 cordes de bois—se faisait grandement sentir, car une grande partie du combustible était auparavant exposé aux intempéries.

L'engin acheté de MM. Woodward, de New York, a complètement répondu à notre attente, non-seulement par l'abondance d'eau qu'il peut fournir en peu de temps, mais aussi par son utilité comme pompe à incendie, car la même chaudière est à ces deux fins.

Il a aussi été fait plusieurs autres changements, améliorations et réparations qui étaient, non-seulement nécessaires au confort et à la propreté des malades, mais aussi aux serviteurs. Les détails de ces travaux se trouvant dans les rapports trimestriels, je crois inutile de les répéter ici.

Trois des membres de votre Bureau ont visité l'asile depuis que le mauvais tuyau de caoutchouc a été remplacé par un neuf en cuir.

A la recommandation de M. l'inspecteur Ferres, quatre lucarnes ont été posées aux mansardes, qui contribuent grandement à la clarté et ventilation de l'étage supérieur.

Comme il nous a fallu abandonner notre jardin à l'arrière de la bâtisse, le terrain du nouveau étant de terre glaise dure ne pouvait rapporter que très-peu cette année.

AMUSEMENTS, ETC.

Selon que les moyens nous le permettent, et pour ceux qui pouvaient y participer, nos malades ont eu des amusements et des occupations analogues à ceux mentionnés dans le rapport de l'an dernier; et à l'exception de la musique, je crois que sous ce rapport nous

ne sommes pas demeurés en arrière des autres asiles, bien qu'en fait de musiciens nous n'ayons que deux aliénés qui jouent de la flûte et deux serviteurs du violon. L'asile d'Orillia est, je crois, le seul qui n'ait ni piano ni mélodeon, ni même un orgue de Barbarie.

Les membres de votre Bureau n'ignorent pas l'effet salutaire de la musique sur les sens de l'aliéné, et j'ai l'espoir que dans mon prochain rapport je pourrai dire que le surintendant a reçu instruction de se procurer un mélodeon, à l'aide duquel, tout en amusant, seront soulagées les souffrances mentales des habitants de cet asile.

Grâce à notre régime alimentaire, la santé des patients a été généralement bonne durant l'année, et bien que sous ce rapport l'économie soit subordonnée au bien-être de ces malheureux, je n'y ai pas moins apporté toute l'attention possible depuis que j'ai la charge de cette institution.

Notre nourriture est bienfaisante et variée, et dans un asile où les cas chroniques abondent, après un certain temps de réclusion la digestion ne saurait se faire qu'imparfaitement si le régime alimentaire était autre que celui adopté.

En consultant les rapports d'asiles d'aliénés de l'Angleterre, au chapitre du régime alimentaire j'ai vu que la bière avait place sur toutes les tables, à l'exception de cinq de ces asiles, et que tous les jours on y servait de la viande. La consommation de bière qui se fait ici paraîtra peut-être considérable, car elle est de quatre gallons par jour.

Il y a une différence très-prononcée entre le régime alimentaire adopté en Angleterre et ceux des États-Unis, de l'Écosse et de l'Irlande. Ci-dessous, je reproduis la carte du régime alimentaire d'un des asiles les mieux dirigés de l'Irlande, celui de Belfast. Il se peut que dans les pays en premier lieu mentionnés, on fasse plus la part du goût que dans le dernier.

#### RÉGIME ALIMENTAIRE DE L'ASILE D'ALIÉNÉS DE BELFAST.

*Déjeuner.*—Une pinte de bouillie faite avec 8 onces de farine, et trois roquilles de lait mêlé.

*Dîner.*—Trois jours de la semaine,  $\frac{1}{2}$  lb. de pain ou 3 lbs. de pommes de terre, 6 onces de viande et une pinte de soupe. Pendant trois autres jours,  $\frac{1}{2}$  lb. de pain ou 3  $\frac{1}{2}$  lbs. de pommes de terre et une pinte de soupe. Un autre jour, trois quarterons de pain ou 3  $\frac{1}{2}$  lbs. de pommes de terre et une pinte de lait mêlé.

*Souper.*— $\frac{1}{2}$  lb de pain et trois demi-chopines de lait, en été, pendant six mois, l'hiver, pendant les six autres mois, une pinte de bouillie.

*Pour les femmes.*—Les mêmes aliments en moindre quantité.

Il n'est donné ni thé, ni café, ni beurre ni riz, excepté par ordonnance du médecin.

#### RÉGIME ALIMENTAIRE DE L'ASILE D'ORILLIA.

	Bœuf ou Mouton.	Pain.	Thé.	Café.	Sucre.	Beurre.
Hommes	$\frac{3}{4}$ lb	1 $\frac{1}{2}$ lb	$\frac{1}{4}$ oz	$\frac{1}{4}$ lb à 30	2 oz	1 $\frac{1}{2}$ lb à 10
Femmes	$\frac{1}{2}$ lb	1 lb	$\frac{1}{4}$ oz	do	2 oz	1 lb à 10
Serviteurs	$\frac{3}{4}$ lb	1 $\frac{1}{2}$ lb	$\frac{3}{8}$ oz	do	2 $\frac{1}{2}$ oz	2 lb à 10

Lorsqu'il est possible d'avoir du poisson, il en est servi aux catholiques le vendredi, et en son absence, des œufs et du beurre. Quand la viande est bouillie, on leur sert une pinte de bouillon, auquel sont ajoutés de l'orge et du pain. Deux fois par semaine, généralement, ils ont du haricot de mouton, et une fois du rôti. Pommes de terre, tous les jours, et des légumes dans leur saison. En sus de la viande, ils ont de temps en temps du riz, sous forme de poudingue ou servi simplement avec du sucre, et dont la quantité pour chacun est de 1 lb. à 10 oz., y compris les serviteurs, le nombre figurant chaque jour à table est de 138. La consommation est de 74 lbs. de viande, 160 lbs. de pain ; 24 oz. de thé ; 3 lbs. de café ; 13 lbs. de sucre et de 13 lbs. de beurre.

Le Rév. M. Stewart, de l'église d'Angleterre, et le Rév. M. Gray, de l'église presbytérienne viennent régulièrement, comme à l'ordinaire, célébrer le jour du dimanche. Le Rév. Père Michel y vient aussi lorsqu'il est appelé.

M. Lanson, le commis et teneur de livres de l'asile a quitté cet emploi en juin dernier, et M. Fraser a été nommé son remplaçant.

La vie recluse que je mène ici comparée aux occupations actives que j'avais auparavant a beaucoup affecté ma constitution. Dans le mois d'août, j'ai fait demander à Son

Excellence le gouverneur-général un congé de six semaines, qu'il m'a gracieusement accordé. Je suis parti de Québec sur le *Belgian* pour Liverpool le 2 septembre, et j'étais de retour à Orillia le 12 octobre. Pendant mon absence, le Dr. Ramsay m'a remplacé.

*Officiers et serviteurs.*—Tous ont rempli leurs devoirs fidèlement, et je croirais faire injustice à l'économe et à la matrone si, depuis bientôt quatre ans et demi que l'asile est ouvert, je ne mentionnais pas spécialement la fidélité et le zèle dont ils ont toujours fait preuve pour faire atteindre le but charitable de cette institution; aussi, est-ce avec empressement que je leur donne à tous deux ce témoignage de leur louable conduite sous tout rapport. Je signale de même avec plaisir la bonne volonté de ceux des serviteurs qui, comme musiciens, ont contribué à l'amusement des patients, et l'empressement des autres à faire de leur mieux pour les récréer; car, dit le Dr. Kirkbride—qui fait autorité en pareil cas—“ dans un asile d'aliénés, il n'y a pas d'emploi si petit, qui, joint à la capacité naturelle de celui qui le remplit, ne puisse rendre d'importants services, que des talents et un emploi supérieurs ne sauraient compenser à son défaut; car rien ne peut remplacer cette identité de sentiment et d'intérêt, qui fait renoncer même à son propre repos, celui qui se dévoue au but de l'institution.”

Le chauffage de la maison par la vapeur est aussi avantageux qu'il l'était les hivers précédents. Pendant les froids les plus sévères, lorsque le thermomètre descendait entre 20 et 28 degrés au dessous de zéro, rien n'a gelé dans la maison.

En terminant ce rapport, je dois dire qu'il doit paraître évident au Bureau que la succursale de l'asile d'aliénés à Orillia est efficace, non pas peut-être par le nombre de ses cures, mais par les bons soins qu'elle donne aux aliénés de toute catégorie, et qui, sans lui seraient probablement restés à la charge de ceux qui ne les regarderaient que comme un fardeau, c'est-à-dire mal nourris et mal soignés pour la plupart.

Grâce à l'influence de votre Bureau, la libéralité chrétienne du gouvernement a fait tout ce qui pouvait être effectué pour améliorer le sort de ces malheureuses créatures. Au visiteur qui le questionne, l'habitant de l'asile ne peut plus répondre par ces paroles de Martyn: “ Comment souhaiterais-je la bienvenue dans un lieu où jamais la joie n'entra; dans un lieu où règne seule l'horreur! où les mugissements remplacent l'harmonie de la musique, et où n'avons pour compagnons que nos peines? ”

Les membres visiteurs du Bureau voudront bien accepter mes sincères remerciements pour la bonté et la courtoisie dont ils ont fait preuve à mon égard, ainsi que pour les sages recommandations qu'ils ont su faire pour rendre de plus en plus utile et efficace cette institution.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre serviteur dévoué,

JAS. ARDAGH,

*Surintendant médical.*

ORILLIA, janvier 1866.

## RAPPORT ANNUEL

DE

# L'ASILE DES ALIÉNÉS DE MALDEN,

A AMHERSTBURG, POUR L'ANNÉE 1865.

*Au Bureau des Inspecteurs d'Asiles, Prisons, etc., etc.*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre à votre Bureau le sixième rapport annuel de l'asile d'aliénés de Malden, pour l'année 1865.

Le nombre des aliénés le 1er janvier 1865 était comme suit :—

	Hommes.	Femmes.	Total.
Restant .....	122	113	235
Admis en 1865.....	11	10	21
Total .....	133	123	256

	Hommes.	Femmes.	Total.
Renvoyés.....	5	6	11
Évadés.....	2	1	3
Décédés.....	9	1	10
	—	—	—
	16	8	24
Restant le 31 décembre, 1865.....	117	115	232

Le fait le plus remarquable signalé par ce tableau, c'est qu'une seule aliénée soit morte durant l'année, et que sa mort soit due à un accident, car elle s'est noyée en se baignant dans la rivière Détroit. Les détails de cet accident, déjà connu de votre Bureau se trouvent dans une autre partie de ce rapport.

L'état de la mortalité pour l'année indique que six des aliénés sont morts d'affections tuberculeuses des poumons, un d'une maladie chronique des reins, un d'une manie aiguë, et un rapporté comme mort d'inanition, qui était dans l'état léthargique à son entrée et qui n'a vécu que deux jours après. Le fait que sur 123 femmes d'une complexion des plus délicates, dont plusieurs sont affectées de pulmonie, une seule soit morte durant

l'année, est inexplicable et relève de la volonté du Tout-Puissant. Les aliénés sont aussi bien logés, vêtus, nourris et soignés que les femmes, et cependant, dans une période de six ans et demi, 40 sont morts sur un total de 178, tandis que sur 159 femmes 18 seulement sont décédées ce qui porte ces décès à  $\frac{2}{4}$  par cent chez les hommes, et seulement à  $\frac{1}{3}$  chez les femmes. Vingt-sept sur 119 hommes, ou  $\frac{2}{9}$  par cent; et 12 femmes sur 115 ou  $\frac{1}{6}$  par cent sont morts parmi les aliénés transférés de Toronto, et de ceux directement admis à Malden, 13 sur 59 hommes, ou  $\frac{2}{9}$  par cent, et 6 sur 64 femmes ou  $\frac{1}{7}$  par cent.

En lisant ces chiffres on ne doit pas perdre de vue que tous les aliénés destinés à l'asile de Toronto furent reçus dans cet asile deux ans après son ouverture en 1859, tandis que les autres y sont entrés graduellement depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1861, et l'on peut ensuite conclure que la plupart des décès ont eu lieu parmi les plus anciens habitants de l'asile. A en juger par ces chiffres, on serait porté à croire que la durée moyenne de la vie a été moindre pour les hommes que pour les femmes, mais l'erreur de cette inférence est démontrée par l'habile rapport du Dr. Workman, ainsi que par les chiffres de nombreux rapports d'asile que j'ai maintenant devant moi. La généralisation hâtive des faits exacts et particuliers d'une institution, mais qui diffèrent entièrement de ceux qui se sont passés dans d'autres institutions analogues a, sans doute, porté les hommes réfléchis à soupçonner l'exactitude générale de statistiques dont les chiffres sont trop souvent cités à l'appui de quelque projet de prédilection et d'assertions inconsidérées. Il est probable que l'équilibre de la mortalité parmi les aliénés des deux sexes de cet asile se rétablira dans peu d'années.

Grâce à la Divine Providence, nous avons été exempts, comme les autres années, de maladies endémiques ou épidémiques d'un caractère fatal. Nous avons eu beaucoup de cas de diarrhée et de dysenterie durant les temps humides et prolongés que nous avons eus en été et en automne, mais tous se sont bien rétablis tandis que dans le voisinage ces maladies ont tranché les jours d'un bon nombre de personnes regrettées. Au début, cette maladie s'annonçait comme étant d'un caractère typhoïde; des familles entières en furent atteintes, et plus d'un habitant du même toit furent par elle conduits à la tombe. A l'automne, alors que l'air était imprégné des effluves provenant des matières végétales en décomposition, les fièvres intermittentes et aiguës devinrent fréquentes, et les maladies inflammatoires prirent plus ou moins le caractère du typhus. En juin, juillet et août, c'est-à-dire, pendant qu'à l'est et au nord de nous le sol était crevassé par la sécheresse, nous avons eu des pluies abondantes qui nous ont valu une riche récolte; mais les mois de septembre et octobre ne furent pas aussi avantageux; par suite de son humidité et de la chaleur, le sol semblait être dans un état de fermentation; il était roussi à la surface et en ébullition au-dessous. En y introduisant la main, on éprouvait une chaleur désagréable, presque analogue à celle que l'on ressent à l'état où la fièvre aiguë produit la transpiration, et une fois retirée la main avait une teinte livide. Les pommes de terre et autres racines pourrirent dans le sol; les choux, etc., dépérirent et ne parvinrent pas à maturité, et dans quelques localités plus que dans d'autres, l'atmosphère était chargée des miasmes pestilentiels de ces matières végétales en décomposition.

Dans l'état mortuaire de l'année, le No. 330 est indiqué comme étant mort deux jours après son entrée. Cet homme était un ancien habitant d'Amherstburgh, qui était allé à Détroit pour son plaisir ou pour affaires et qui fut ramené chez lui atteint de folie. Il fut admis à l'asile dans l'état léthargique dans l'après-midi du 13 août, et mourut dans la matinée du 15. Continuellement, mais de force, nous lui avons fait prendre des stimulants et breuvages nutritifs, tels que bouillon de bœuf, etc., sans réussir à le retirer de son état d'épuisement ou de léthargie. Durant son absence de chez lui il avait beaucoup souffert; il avait des meurtrissures sur plusieurs parties du corps. Ses restes furent renvoyés à sa famille. Bien que des renseignements antérieurs m'aient porté à le croire affligé d'une manie aiguë, à son entrée son affection mentale a été classée parmi les cas de mélancolie.

Le No. 287—la femme qui s'est noyée par accident—fut admis le 3 février 1864. Cette femme était à la fois forte et active; elle aimait à jouer dehors, et se plaisait à se faire poursuivre par les gardiennes lorsqu'elles voulaient la faire rentrer. Je l'ai souvent vue jeter à terre deux ou trois des gardiennes et rire d'elles après avoir couru un peu plus loin. Elle savait bien nager, et dans l'été de 1865, il lui prenait fantaisie de se baigner chaque fois que l'occasion s'en présentait. Après souper, le 25 juin, on s'aperçut qu'elle manquait, et on envoya à sa recherche le long de la rivière. Un de ceux ainsi

dépêchés vit quelqu'un qui se débattait dans l'eau à une petite distance en bas de l'asile, mais avant qu'il fût possible de lui porter secours cette personne enfonça et ne reparut plus. Le même soir et le lendemain matin on chercha à retrouver le corps, mais sans succès. Les vêtements de l'aliénée qui manquait furent trouvés cachés sous une pierre près de la rivière. Dans l'après-midi du 26 l'eau avait considérablement baissé, et le corps fut trouvé dans une position verticale, les jambes fortement enlacées par les longues herbes qui abondent dans cette partie de la rivière. Elle s'était échappée en franchissant la clôture du quartier des femmes pendant que les autres prenaient le thé, et elle n'avait pu être absente pendant plus de trois-quarts d'heure lorsqu'elle s'est noyée. Le coroner jugea inutile de tenir une enquête. J'ai la certitude qu'elle s'est noyée par accident, car jamais elle n'avait laissé voir la moindre inclination au suicide.

## AUTOPSIE.

Le No. 166 fut admis comme patient de l'asile provincial d'aliénés, qu'il a habité depuis le 8 mars 1849. En juillet 1853, il était doux, paisible, aveugle et sujet à des agitations qui avaient leurs paroxismes et pendant lesquelles il jouait des pieds et des mains, marmottait et jurait. Il resta à peu près dans le même état (il était devenu très-maigre, et souffrait d'ailleurs d'une phtisie latente) jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 1er avril 1865, car il devenait de plus en plus faible sans en donner de signes rationnels bien visibles.

*Autopsie.*—Le crâne, la cervelle et les méninges étaient sains. Les nerfs optiques étaient devenus à l'état de simples fils. La commissure et les enveloppes étaient beaucoup atrophiées, car elles n'avaient qu'un quart du volume ordinaire. Les poumons étaient presque hépatisés par les tubercules; le sac gauche de la plèvre complètement et le droit en partie effacés par les adhérences. De petits tubercules déposés dans la membrane bronchique diminuaient beaucoup le volume des bronches. Il y avait congestion des reins, et la vessie était charnue.

Le No. 205 admis le 3 septembre 1853, venait de l'asile provincial d'aliénés. Il était de grande taille; la partie frontale de sa tête était énorme, et la partie postérieure petite et mal proportionnée. Il était fort mais inoffensif, bien que volontaire et obstiné. Après son transfert à Malden, il parut rester dans le même état de santé, mais, tout comme l'aliéné ci-dessus, il déclina graduellement sans cause apparente. A la fin d'avril 1865, je remarquai que sa santé faiblissait rapidement, et après un minutieux examen de la partie inférieure du poumon droit, je constatai qu'elle ne résonnait pas à l'auscultation; la partie supérieure résonnait sans indice de respiration. Le poumon gauche crépitait et résonnait, mais avec lenteur. Des symptômes typhoïdes se montrèrent bientôt, et il mourut de phtisie sans expectoration, le 6 mai 1865. Ce cas fut regardé comme une pleuro-pneumonie active.

*Autopsie.*—Péricrâne très-adhérent à l'occiput, crâne épais et dur, et ne renfermait que peu de diploé. Le cervelet était en quelque sorte amolli, et les membranes couvrant les convolutions laissaient voir de légères traces d'inflammation. Le poumon droit (excepté là où se trouvait une grande cavité dans le lobe supérieur) n'était qu'un amas de matière purulente en partie contenue dans des cavités recouvertes par la membrane pyogénique. Le pus s'était introduit dans la plèvre et les cavités péricardiales. Il y avait congestion du poumon gauche, qui était couvert de tubercules. La plèvre, le péricarde, l'épiploon, en un mot, toutes les membranes séreuses—celles de la tête exceptées—portaient des traces d'une inflammation active. Les viscères abdominaux étaient généralement sains. Les symptômes de typhus qui se manifestèrent pendant les quelques jours que ce malade resta au lit étaient sans doute causés par l'absorption du pus dans la circulation générale.

Le No. 40 fut admis à Toronto le 5 novembre 1853. Il était paisible, craintif et sujet à des paroxismes d'excitation pendant lesquels il parlait avec incohérence et remuait sans cesse tout comme s'il eût subi de légers chocs électriques. Ses cheveux étaient d'un brun foncé parsemés çà et là de taches couleur gris de souris. Après son entrée à Malden, ces taches devinrent moins visibles à mesure que ses cheveux allaient grisonnant. Les ongles des doigts de pieds croissaient avec une rapidité remarquable, ainsi que des oignons aux pieds. Graduellement il affaiblissait et finalement il est mort le 16 octobre 1865.

*Autopsie.*—Méninges épaisses ; légère induration du cerveau ; cervelle naturelle de couleur et disposition ; foie grossi, noir et mou ; reins plus que le double de la grosseur ordinaire, presque noirs et tout à fait pulpeux ; une légère pression réduisait le foie et les reins en une matière noire à demi liquide, à peu près de la consistance de la crème épaisse.

Le No. 331, que l'on disait avoir été fou pendant près de trois mois, fut admis le 14 août 1865. Il avait autrefois demeuré sept mois à l'asile de Rockwood. Il était sous l'influence d'une grande excitation maniacale, se jetait partout, donnait des coups de pied ou frappait toute personne ou chose se trouvant à sa portée, et parlait presque sans cesse ; parfois il faisait le partage de ses immenses et imaginaires propriétés à ceux qui l'écoutaient ; et dans une autre occasion il leur ordonnait, en termes appropriés, d'aller en un lieu que personne ne désirait particulièrement habiter. D'autres fois, son langage était des plus incohérents. Il dormait peu et était d'une grande maigreur, bien qu'il mangeât beaucoup. Il était de haute taille, sa tête était bien formée, mais presque chauve. Son pouls était vif mais faible, et sa tête exhalait beaucoup de chaleur. Les organes digestifs paraissaient sains ; cependant, la faiblesse s'empara de lui, et il est mort d'épuisement le 10 octobre 1865.

*Autopsie.*—Cervelle beaucoup amollie et presque de la consistance de la crème ; elle s'aplatissait en la posant sur une surface unie, et se décomposait à l'action de l'eau. Les convolutions étaient nombreuses et profondes et les substances grise et blanche s'y trouvaient en proportion. Un ulcère de la largeur d'un vingt centins, sur et en arrière de la crête de coq, entre la commissure optique et le pont de variole, communiquait par de larges ouvertures avec tous les ventricules. Les corps pigeminés et le gland pinéal, supposés par Descartes être le siège de l'âme, étaient détruits par l'ulcère. Il y avait congestion de la pie mère ; les viscères de l'estomac et de l'abdomen étaient sains.

En compilant les trois tableaux,—statistiques générales,—j'ai toujours pris le soin, dans les calculs du séjour, de comprendre celui fait à l'asile provincial par les aliénés transférés ici. *e. g.*, No. 166, dans l'état mortuaire, qui a vécu plus de 16 ans dans un asile, a passé environ les deux tiers de sa vie à l'asile de Toronto, car il y fut admis le 8 mars 1849, et transféré à Malden le 23 juin 1860.

Je regrette que dans le rapport imprimé de 1864, là où je parle de ces tableaux, que l'on m'ait fait écrire *unmanageable* au lieu de *manageable*. Cette faute a dû être faite en copiant le brouillon de mon rapport, ou par l'imprimeur. Cette erreur me chagrine d'autant plus que les termes dont je me suis servi sont presque les mêmes que ceux employés dans "Les hôpitaux et asiles d'aliénés des colonies," car elle peut induire en erreur à l'égard de ce document si précieux par ses renseignements et utiles recommandations, et qui, comme le remarque avec vérité le Bureau, ne peut que rendre fier tout Canadien qui le lit. Cette œuvre resserre de fait les liens qui unissent les intérêts de toutes les colonies du plus puissant empire du monde à ceux de la mère-patrie, car elle démontre que le bien-être de ceux des sujets de Sa Majesté qui souffrent sont de sa part un objet de tendre sollicitude partout où ils se trouvent.

A part des statistiques générales demandées par les inspecteurs, se trouvent aussi deux tableaux préparés avec soin, et faisant connaître en peu de mots l'histoire des personnes admises et renvoyées durant l'année 1865. Celles qui se sont évadées figurent dans tous les tableaux avec celles renvoyées, mais le fait de leur évasion est mentionné.

Le No. 336 était un pyromaniaque, qui, avant son admission, a brûlé sa maison et sa grange qui contenait sa récolte de l'été. Il les avait brûlées, disait-il, parce que la première était inhabitable et qu'il ne trouvait pas à vendre son foin. Ses soupçons à l'égard de la fidélité de sa femme, avec laquelle il était en ménage depuis 18 ans, étaient probablement aussi bien fondés que ses motifs d'incendier ses propriétés. Depuis son entrée il a toujours été paisible ; il sait se rendre utile, et ne dénote aucun signe d'aberration aux yeux de l'observateur qui ne le voit qu'en passant.

Afin de pouvoir admettre en tout temps les aliénés susceptibles de guérison ou dangereux qui pouvaient se présenter, on a reconnu la nécessité de garder des places vacantes, et c'est dans ce but que l'entrée a été refusée à des fous incurables, mais paisibles, que l'on voulait placer ici pour le reste de leur vie, ou pour libérer leurs parents du fardeau de leur charge. Beaucoup de personnes considèrent que le vieil âge, la faiblesse, la pauvreté et la folie incurable sont autant de motifs qui doivent favoriser l'admission de la personne ainsi affligée, et il est bien vrai qu'ils sont assez valables, mais

en faisant occuper tous les lits par des aliénés de cette classe, il est évident que l'entrée se trouverait fermée à ceux susceptibles de guérison, et l'utilité générale de l'institution serait ainsi paralysée.

Outre que nos bâtisses ne sont pas du tout propres à servir d'asile, elles sont de beaucoup trop petites pour les besoins des sept comtés qui ont droit d'y envoyer leurs aliénés, et il serait certainement peu sage de les encombrer davantage. Depuis le 1er novembre, 1861, il a été admis cent trente-trois patients, et en sus il y a eu 188 demandes de faites. Tous ces aliénés seraient probablement entrés dans l'asile s'il eut été possible de les admettre immédiatement. Une courte histoire de ces demandes d'après l'ordre dans lequel elles ont été faites, vous donnera une idée du soin qu'il faut apporter dans la distribution des places quand il y en a de vacantes.

Deux des aliénés qui se sont évadés étaient des hommes qui avaient parfois du bon sens et beaucoup de connaissances, le troisième était une femme de couleur. Tous avaient une grande inclination à s'échapper, et on les a surveillés toujours de fort près et avec beaucoup de soin. Mais nos bâtisses offrent si peu de sûreté que tôt ou tard les aliénés bien déterminés de s'évader ne manquent pas d'y réussir. Il semble jusqu'à certain point cruel aussi d'entourer sans cesse d'une surveillance gênante, et sous prétexte qu'elle peut par hasard s'échapper, une personne ordinairement paisible, bien-portante, et même utile.

Le No. 318 s'est évadé deux fois de l'asile pendant l'année, et une fois d'une prison bien plus forte que l'asile, où il avait été mis en sûreté après son retour dans sa famille. Le shérif du comté m'exprima, dans une lettre qu'il m'adressa, son étonnement de ce qu'il était possible qu'un aliéné pût s'évader d'un asile, mais, quelques jours après, l'évasion du No. 317 de la prison lui fit comprendre que ce n'était pas chose si difficile. Cet homme avait des manières si distinguées, une conversation si raisonnable, et il mettait tant de discrétion dans ses actes, qu'un étranger, s'il n'eût été médecin, ne l'aurait jamais pris pour un aliéné.

Le No. 297 est arrivé ici ayant dans sa poche des morceaux de fer arrachés aux portes des cellules, plus lourdes que les menottes qui lui liaient les poignets ; il fut signalé comme étant un "habitué des plus redoutables." Pour le garder il nous a fallu lui mettre la camisole qu'il a appelée un "vêtement abject." Il voulait qu'on se fiât à lui, et ne pas perdre notre confiance ; mais il se faisait fort de déjouer toute tentative pour le détenir de force. Il marchait sur le fil de fer et sur la corde raide, et s'intitulait ironiquement. "Le fou de la reine." Il nous visite souvent, et je suis heureux d'informer le Bureau qu'il gagne bien sa vie maintenant en agissant comme agent pour vendre de la toile en fil de fer galvanisé.

Je ne veux pas que l'on me soupçonne d'imputer le moindre blâme aux officiers des prisons dont je viens de parler. Je pense bien que ces prisons sont sûres et confiées à la garde d'hommes compétents. Je ne signale ces faits que pour faire comprendre comme il nous est difficile de détenir certains individus dans des bâtisses en bois dont les murs de division ne sont que des lattes recouvertes de plâtre, les défenses des fenêtres de fil de fer, et où il ne se trouve aucune chambre forte.

On ne connaît que peu de chose sur le No. 320. C'était une fille de couleur, envoyée de Middlesex. Elle dit que ses parents demeuraient près de Ste. Catherine. Après avoir été reprise plusieurs fois, elle a enfin pu réussir à s'évader. Il est probable qu'elle est retournée dans sa famille, car elle nous a toujours avoué que c'était là son désir.

Nos récréations et nos amusements ont été les mêmes que par le passé. Les plus utiles aux malades, comme les plus avantageux à l'institution, ont été les exercices du dehors et les travaux d'agriculture. Malgré la perte essuyée dans l'automne, par suite de la maladie des légumes, maladie causée par l'excessive chaleur qui a succédé aux pluies de l'été, dont nous avons parlé plus haut, la ferme et le jardin ont rapporté pour une valeur de \$3,000. Tout ce que nous avons planté a produit abondamment excepté les navets et les choux-fleurs, mais il faut tant de soin pour les sauver. Tout en prenant soin de sauver nos moissons, nous n'avons pas négligé de faire brûler les têtes, les troncs, etc., etc., comme mesure sanitaire, et propre à empêcher les miasmes de se répandre dans l'air au dessus de nos terrains. Il n'y a pas de doute que la bonne santé dont on a joui en général ici, par la suite, est due en grande partie à la purification de l'air par ce moyen. Nous avons eu une magnifique récolte de raisin. Outre qu'on en a usé largement pour la

maison, on en a recueilli des minots sitôt qu'il a été assez mûr pour être mangé. Avec le surplus on a fait du vin dont on pourra faire usage dans un an ou à peu près.

On pourrait faire en partie, dans le cours de 1866, les fossés d'écoulement indispensables, dont votre Bureau a entendu parler déjà. Le jardin est traversé aujourd'hui par un égout principal et cinq égouts latéraux, faits avec les cailloux et pierres de rebut, mais l'an dernier ce n'a pas été suffisant. Un égout semblable passe au milieu de la prairie et du jardin; et plusieurs égouts extérieurs se déchargent dans le fossé et le ravin tout à fait au nord des champs. Selon le système adopté ces années dernières, on a beaucoup orné et amélioré le terrain attaché à l'asile, sans qu'il en ait coûté au gouvernement. Le terrain qui, il y a six ans, n'était qu'un champ public couvert d'eau stagnante, où venaient de toutes parts se repaître les bêtes-à-cornes, les porceaux et les oies, est aujourd'hui bien cultivé, et notre légère étendue de terrain (60 acres environ) nous donne une bonne récolte, et offre un lieu de promenade pour les malades qui peuvent sortir. La petite forêt qui a été plantée il y a seulement de quatre à cinq ans, est devenue aujourd'hui un épais bocage, et toute la partie du terrain qui aboutit à la rivière a été défendue contre l'eau par un brise-lame. Ceux qui n'ont pas vu cette place en 1859 ne peuvent pas apprécier à sa valeur le changement qui se trouve opéré en 1865. Les femmes capables de travailler ont été occupées à coudre, ou à d'autres travaux domestiques.

L'évaluation des dépenses ordinaires pour l'année fiscale prochaine est plus élevée que pour ces dernières années, et cela est dû surtout à l'élévation du prix de la viande, de la fleur, et des autres choses nécessaires. On a acheté en 1864 à environ \$1 par cent, un certain nombre d'animaux qui ont été nourris des produits de la ferme durant l'hiver, et abattus à mesure qu'on en avait besoin en 1865, alors que le bœuf valait \$8 à \$10 par cent. Comme ces bestiaux ont suffisamment augmenté de poids pour payer leur nourriture, il s'en suit que sur la viande on a fait en 1865 une épargne de \$500.

Nous avons commencé dans l'automne de 1865, à nous précautionner au point de vue sanitaire contre la visite en 1866, de ce terrible fléau—le choléra asiatique. J'ai, durant l'hiver, prêté une plus grande attention à cet objet, et je ne doute pas que le Bureau ne veuille approuver les changements qui seront nécessaires, et me donner plein pouvoir d'agir, dans le cas où l'épidémie visiterait cet endroit qui se trouve bien exposé, étant sur la route des vaisseaux qui voyagent entre le grand ouest et les marchés de l'est. Tout en priant le Tout Puissant qu'il ne permette pas à ce terrible visiteur d'aborder nos rivages, il faut se bien prémunir contre son arrivée. D'un côté il faut prendre toutes les mesures qui peuvent retarder son arrivée, et de l'autre, s'il arrive, il faut prendre celles qui peuvent tempérer sa violence. J'ai cru devoir, en vue de ces appréhensions, mettre un peu plus haut mon évaluation, car il me serait impossible, si le choléra survenait, de régir l'institution avec le personnel actuel de mes officiers et employés.

Vers la fin de novembre un incendie s'est déclaré dans le département des femmes, mais il a été de suite maîtrisé. Notre pompe à feu et notre réservoir ont déjà payé dix fois ce qu'ils ont coûté, car bien que les citoyens de la ville se soient noblement empressés d'accourir avec leur deux pompes à feu, pour nous prêter assistance, il est probable que le feu se serait tellement animé avant leur arrivée qu'il aurait été impossible alors de l'éteindre. Les officiers et les employés méritent les plus grands éloges et ils ont déjà reçu les félicitations du Bureau, pour la promptitude et l'énergie qu'ils ont déployés dans cette circonstance. L'intendant, M. Milligan, mérite une mention spéciale pour la manière habile dont il a fait fonctionner la pompe.

Nous sommes très-redevables aussi envers les ministres épiscopaliens, presbytériens et méthodistes pour l'accomplissement régulier de leurs services religieux.

Avec l'espoir humble et ferme que le Dieu de Toute Sagesse continuera à verser ses bénédictions sur nous, et convaincu que votre Bureau approuvera nos efforts pour assurer le bien-être, la santé, et les intérêts matériels de nos patients.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,  
Votre obéissant serviteur,

ANDREW FISHER, M. D.,  
*Surintendant Médical.*

AMHERSTBURG, 13 mars, 1866.

TABLEAU No. I.—ASILE DES ALIÉNÉS DE MALDEN—STATISTIQUES GÉNÉRALES.

Nombre restant le 1er Janv., 1865.	Admis durant 1865.	Nombre moyen des détenus 1865.	Décédés.	RENVOYÉS.			Nombre moyen des déçédés et renvoyés.			Nombre de ceux qui étant entrés avant 1865, y sont encore.
				Guéris.	Améliorés.	Dans le même état.	Années.	Mois.	Jours.	
Hommes.....	11	120	9	5	1	1	Déc'd .5	2	19	112
Femmes.....	10	116	1	5	1	1	Renv .0	10	23	107
Total.....	21	236	10	10	2	2	2	8	11	219

NOTE.—Les malades qui se sont évadés et ceux qui ont été renvoyés sont sous la même dénomination, car il n'a pas été donné de tableau distinct.

TABLEAU No. II.

	Restant des années précédentes.		Admis durant 1865.		RENVOYÉS.				DECEDES.		Moyenne de séjour.						
	précédentes.		1865.		Guéris.		Soulagés.		DECEDES.		Décédés.		Renvoyés.				
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	
Manie.....	42	28	8	8	5	4	2	1	2	1	5	1	8	5	1	26	
Mélanchole.....	7	8	3	1	1	1	1	1	3	3	6	9	1	10	6	6	
Démence.....	67	71	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	4	11	3	26	.....	.....	.....	
Paralysie générale.....	2	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Epilepsie.....	4	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Autres maladies.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Total.....	122	113	11	10	5	5	2	2	9	1	5	2	19	.....	.....	10	23

NOTE.—Dans plusieurs cas chroniques, la manie et la démence sont tellement confondues qu'il est difficile de les indiquer l'une ou l'autre suivant qu'elle se manifestait davantage à la fin de l'année. Personnes de couleur sous traitement—quatre hommes et 6 femmes.—La femme qui s'est évadée était une femme de couleur, ce qui ne laisse plus que 9, 4 hommes et 5 femmes de couleur et métis.

TABLEAU No. III.—OBITUAIRE POUR L'ANNÉE 1865.

No. dans le registre d'Admission.	Date de la dernière admission et du décès		Age lors du décès, état civil lors de l'admission.		Etat lors de l'admission.		Séjour dans l'asile.		Cause assignée au désordre.	Cause assignée au décès.
	Admission.	Décès.	Sexe.	Célibataire, Marié ou veuf.	Mental.	Du corps.	Ans	Jours		
166.	Mars 8, 1840.	Avril 10, 1865.	Homme.	Marié .....	Inconnu .....	Inconnu .....	16	1	Inconnu .....	Phthisie latente.
205.	Sept. 3, 1853.	Mai 6, 1865.	do	Célibataire...	Bon .....	Bon .....	11	8	do .....	do
290.	Fév. 12, 1864.	Mai 8, 1865.	do	Marié .....	do .....	Scrofuleux .....	1	2	Excitation religieuse	Phthisie et enflamme- tion cérébrale.
240.	Sept. 4, 1862.	Mai 16, 1865.	do	Marié .....	Manie, religieuse...	Onanisme consump.	2	8	Poursuite pour ten- tative d'enlèvement.	Phthisie latente.
159.	Nov. 1, 1859.	Juin 25, 1865.	do	Célibataire...	Démence .....	Délicat .....	5	7	Inconnu .....	Phthisie latente.
287.	Fév. 3, 1864.	Juin 25, 1865.	Femme.	Marié .....	Manie .....	Bon .....	1	4	do .....	Noyé.
330.	Avril 13, 1865.	Avril 15, 1865.	Homme.	Célibataire...	Comateux .....	Mourant .....	.....	2	Privation-indigence	Inanition.
321.	Avril 18, 1865.	Avril 19, 1865.	do	Veuf .....	Mélancoïe.....	Délicat : .....	.....	4	Peur de poursuite pour manque de foi.	Phthisie.
331.	Avril 14, 1865.	Oct. 10, 1865.	do	Marié .....	Manie.....	Faible.....	.....	1	Inconnu.	Epuisement maniacal.
40.	Nov. 13, 1853.	Oct. 16, 1865.	do	Célibataire...	Démence.....	Bon .....	11	11	do .....	Maladie de Bright.

NOTES.—Le caractère de la folie lors du décès dans le II tableau, ne peut pas s'accorder avec le III tableau où l'on voit l'état mental à l'époque de l'admission. Les Nos 166, 205, 159 et 40, dans le III tableau, sont des malades qui ont été transférés, et leur "séjour à l'asile," comprend aussi le temps qu'ils ont passé à Toronto et à Malden.

A. FISHER, M.D.,  
Surintendant Médical.

ASILE DES ALIENES DE MALDEN.

Historique succinct de 188 patients, tels que classifiés d'après les demandes d'admissions.

Durée de la folie.	Hommes.	Femmes.	Total.
Au-dessous de 3 mois.....	29	29	58
3 à 12 ".....	13	19	32
1 à 2 ans.....	7	7	14
2 à 5 ".....	11	8	19
5 à 10 ".....	7	5	12
Au-dessus de 10 ".....	5	9	14
Inconnu.....	18	21	39
<b>Total.....</b>	<b>90</b>	<b>98</b>	<b>188</b>

Age en années.	Sexe.		Etat civil.		Inoffensif.		Dangereux.		Suicide.	
	Hom.	Femmes.	Marié.	Célibat.	Hom.	Femmes.	Hom.	Femmes.	Hom.	Femmes.
Au-dessous de 20.....	5	8	.....	13	2	5	3	3	.....	.....
20 à 30.....	25	20	13	32	10	10	13	7	3	2
30 à 45.....	34	30	44	20	16	16	17	9	3	3
45 à 60.....	15	21	30	6	8	11	5	6	4	2
Au-dessus de 60.....	5	5	8	2	2	3	2	2	1	.....
Inconnu.....	6	14	6	14	6	14	.....	.....	.....	.....
<b>Total.....</b>	<b>90</b>	<b>98</b>	<b>101</b>	<b>87</b>	<b>44</b>	<b>59</b>	<b>40</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>7</b>
	188		188		188					

ANDREW FISHER, M.D.,  
*Surintendant Médical.*

ASILE DES ALIENES DE MALDEN.—Courte histoire de

No. dans le registre.	Age—années.	Sexe.	Etat civil.	Originaire.	Instruction.	Religion.	Occupation.
317.	42	Homme...	Marié .....	Canada.....	Il lit et écrit.....	Baptiste .....	Tailleur de marbre.....
318.	40	Femme...	do .....	do .....	Légère .....	Protestant .....	Femme de cultivateur .....
319.	50	Homme...	do .....	Irlande.....	Il lit .....	Catholique rom'n.....	Journalier, dit qu'il était autrefois teinturier.....
320.	22	Femme...	Célibataire	Canada.....	Inconnu .....	Protestant .....	Servante.....
321.	41	Homme...	Veuf .....	Irlande.....	Il lit et écrit .....	Méthodiste .....	Cultivateur .....
322.	25	do .....	Célibataire	Canada.....	do .....	do .....	do .....
323.	29	Femme...	Marié .....	do .....	Bonne, commune.....	Baptiste .....	Femme de cultivateur .....
324.	30	do .....	do .....	Allemagne.	Il lit et écrit .....	Spiritualiste.....	Domestique .....
325.	38	do .....	do .....	Ecosse.....	Légère.....	Presbytérien .....	do .....
326.	32?	do .....	do .....	Angleterre.	Il lit et écrit .....	Episcopalien .....	do .....
327.	40	do .....	Veuf .....	Irlande.....	do .....	do .....	do .....
328.	50	do .....	Célibataire	Ecosse.....	do .....	Presbytérien .....	do .....
329.	27	Homme...	do .....	do .....	do .....	do .....	Cultivateur .....
330.	53	do .....	do .....	Canada.....	Défectueuse .....	Catholique rom'n.....	Boulangier .....
331.	42	do .....	Marié .....	Angleterre.	Il lit et écrit .....	Méthodiste.....	Cultivateur .....
332.	45	do .....	do .....	Ecosse.....	Bien instruit .....	Aucune .....	Cultivat. et mécanicien.....
333.	21	do .....	Célibataire	Canada.....	Commune .....	do .....	Cultivateur et voilier .....
334.	50	Femme...	Marié .....	Irlande.....	Bien instruit .....	Episcopalien .....	Domestique .....
335.	69	do .....	do .....	Ecosse.....	Il lit .....	Présbytérien .....	do .....
336.	48	Homme...	do .....	do .....	Il lit et écrit .....	do .....	Cultivateur .....
337.	35	do .....	do .....	do .....	Commune .....	do .....	Charpent. et insp. de char

Historique succinct de quatorze patients

No. dans le registre.	Age—années.	Sexe.	Etat civil.	Originaire.	Education.	Religion.	Occupation.
306.	66	Homme...	Marié .....	Ecosse.....	Bonne .....	Presbytérien .....	Cultivateur et meunier .....
305.	31	Femme...	do .....	Canada.....	do .....	Catholique rom'n.....	Domestique .....
298.	30	do .....	do .....	do .....	Limitée .....	Protestante .....	do .....
307.	25	do .....	do .....	do .....	do .....	Méthodiste .....	do .....
308.	51	do .....	Célibataire	Irlande.....	Il lit et écrit .....	Episcopalien .....	do .....
241.	48	do .....	Marié .....	Ecosse.....	Il lit .....	Presbytérien .....	do .....
317.	45	Homme...	do .....	Canada.....	Il lit et écrit .....	Baptiste .....	Tailleur de marbre.....
334.	30	Femme...	do .....	Allemagne.	Bonne .....	Spiritualiste.....	Domestique .....
310.	51	Homme...	do .....	Angleterre.	Commune .....	Méthodiste.....	Tailleur .....
292.	35	do .....	do .....	Canada.....	Limitée.....	Baptiste .....	Cultivateur .....
297.	37	do .....	Célibataire	do .....	Commune .....	Episcopalien .....	do .....
320.	22	Femme...	do .....	do .....	Inconnue .....	Protestante .....	Domestique .....
333.	21	Homme...	do .....	do .....	Il lit et écrit .....	Méthodiste.....	Cultivateur et voilier.....
329.	27	do .....	do .....	Ecosse.....	do .....	Presbytérien .....	Cultivateurs .....

vingt-et-un malades admis en 1865.

Cause présumée de la folie.	Durée de la maladie avant l'admission.	Variété de la maladie.	Etat de la santé lors de l'admission.	Date de l'admission.	Résidence, comté.	—
Héréditaire .....	3 mois .....	Manie, de raison..	Bonne .....	15 fév..	Oxford .....	Evadé.
Allaitement.....	4 do .....	Manie, sévère....	Faible .....	14 fév..	Kent .....	Restant.
Fièvre .....	7 jours .....	do .....	Erérip. à la j'be	1er mars	Middlesex ..	do
Inconnue .....	4 mois .....	do .....	Bonne .....	1er mars	Middlesex ..	Evadé.
Crainte de poursuite pour promesse .....	8 do .....	Mélancolie .....	Consomptif.....	18 avril..	Kent.....	Décédé.
Epilepsie .....	2semaines?	Manie .....	Faible .....	13 mai..	Essex .....	Restant.
Mort de s. père, inf. de s.mari	4 ans .....	Manie, chronique	Moyenne.....	13 juin..	Elgin.....	do
Intermittente.....	3 mois.....	Manie, sévère....	Bonne .....	18 juin..	Essex .....	Guéri.
Religion et pauvreté.....	1 mois.....	do .....	Faible, mauv'se bless. à la j'be	19 juin..	Lambton ..	Restant.
Inconnue.....	Quelq. sem	do .....	Moyenne .....	21 juin..	Middlesex ..	do
Misère .....	5 mois .....	Manie érotique...	do .....	23 juin..	Lambton ..	do
Héréditaire .....	20 ans.....	Démence .....	do .....	21 juillet	Oxford .....	do
Inconnue .....	3 mois.....	Manie sévère....	do .....	26 juillet	Middlesex ..	Guéri.
do .....	4 jours .....	Mélancolie .....	Psychoragée...	13 août..	Essex .....	Décédé.
do .....	7 mois.....	Manie, sévère....	Affaibli .....	14 août..	Lambton ..	do
Religion ? .....	2 ans.....	Mélancolie.....	Délicat .....	19 août..	Elgin.....	Restant.
Désappointement et pauvreté (héréditaire) .....	2 mois.....	Manie, sévère....	Affaibli .....	6 sept ..	Essex .....	Guéri.
Perte de biens .....	5 semaines	Mélancolie .....	do .....	13 oct ..	Middlesex ..	Restant.
Héréditaire .....	2 ans.....	Manie, chronique	Rhumatisme...	18 nov..	Kent .....	Guéri.
Jaloux de sa femme .....	3 mois.....	Manie, sévère....	Faible .....	28 nov..	Lambton ..	Restant.
Anxiété touchant ses devoirs sur chemin de fer.....	7 do .....	do .....	Bonne .....	19 déc..	Middlesex ..	do

renvoyés ou évadés en 1865.

Cause présumée de la folie.	Durée de la maladie avant l'admission.	Variété de la maladie.	Résultat.	Date de l'admission.	Temps à l'asile.		
					Années	Mois.	Jours.
Intermittente .....	2 mois.....	Manie, sévère....	Guéri .....	22 mars..	.....	6	27
Inconnue .....	2 do .....	do .....	do .....	22 mars..	.....	5	25
Mauvais traitem. par mari.....	3 semaines	do .....	do .....	19 mai..	.....	10	25
Héréditaire .....	3 mois.....	Mélancolie .....	Amélioré .....	15 juin ..	.....	7	19
Excitation religieuse.....	6 do .....	Manie, sévère....	Guéri .....	28 sept ..	.....	10	20
Inconnue .....	9 do .....	Mélancolie .....	do .....	5 oct .....	.....	3	.....
Excit. religieuse (hérédit.) .....	3 do .....	Manie .....	Evadé, amélior.	6 oct .....	.....	7	19
Spiritualisme .....	5 semaines	Manie, sévère....	Guéri .....	13 oct ..	.....	5	3
Intempérance.....	4 mois.....	do .....	do .....	14 oct ..	.....	11	2
Inconnue .....	2 do .....	do .....	do .....	17 oct ..	.....	1	5
do .....	10 do .....	do .....	Evadé, amélior.	9 nov..	.....	1	4
do .....	4 do .....	do .....	Evadé .....	3 nov..	.....	8	8
Désappointement et misère (héréditaire) .....	2 do .....	do .....	Guéri .....	15 nov..	.....	2	9
Inconnue .....	3 do .....	do .....	do .....	15 déc..	.....	4	20

ANDREW FISHER, D. M.,  
Surintendant Médical.

## RAPPORT ANNUEL

DE

# L'ASILE DES ALIÉNÉS DE ROCKWOOD,

POUR L'ANNÉE 1865.

*A Edmund A. Meredith, Ecr., James Moir. Ferres, Ecr., Terence J. O'Neil, Ecr. et F. Z. Tassé, Ecr., Inspecteurs d'Asiles, Prisons, etc., pour la province du Canada.*

KINGSTON, 14 février 1866.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de transmettre, ci-inclus, pour l'instruction du Bureau, un état du nombre des aliénés soignés dans l'asile de cette place durant l'année 1865.

Les résumés suivants sont extraits du registre quotidien et des registres d'entrée, de sorties et de décès :

Nombre des aliénés soignés dans l'asile durant l'année 1865.....	130
Nombre des aliénés dans les deux asiles le 31 décembre 1864.....	95
Aliénés dangereux à l'état de liberté envoyés, en vertu de mandats, des prisons de comté en 1865.....	31
Condamnés aliénés envoyés du pénitencier à l'asile, 1865.....	4
	—130
Nombre d'hommes aliénés dans le nouvel asile à Rockwood, le 31 décembre 1865.....	91
Nombre de femmes aliénées dans l'asile temporaire à Rockwood, le 31 décembre 1865.....	25
Sortis guéris et soulagés en 1865.....	12
Nombre de décès en 1865.....	2
	—130

En 1864, la moyenne des décès fut de 9.01, et la mortalité se fit surtout sentir chez les malades tenus enfermés pendant nombre d'années dans le soubassement du pénitencier.

En 1865, le chiffre des décès ne s'est élevé qu'à 1.54 pour cent et l'état physique des détenus s'est grandement amélioré.

Les exigences du service public demandaient que le nouvel édifice fut occupé avant d'être entièrement achevé et que l'on y eut installé les appareils de chauffage et de ventilation ainsi que les aqueducs. La partie du nouvel édifice aujourd'hui habité est l'aile de l'est. Elle comprend trois corridors de cent trente deux pieds de long chacun sur quatorze de large, une infirmerie vaste et bien aérée, une chambre pour les convalescents, soixante dortoirs séparés et six dortoirs communs, des salles à manger pour chaque corridor, et des bains, armoires à linge et privés en abondance. L'aile ouest de l'édifice que l'architecte a réussi après des efforts extraordinaires, à couvrir d'un toit avant la fin de l'été, et qui pourra loger un bien plus grand nombre de malades que l'aile de l'est, pour la raison que l'addition du côté nord-est maintenant achevée, n'attend plus maintenant que la

fin des travaux de l'intérieur, et si l'on y place des ouvriers en nombre suffisant, les deux asiles pourront sous peu recevoir de 250 à 300 détenus. Comme l'édifice du centre et la rangée d'appartements courant vers le sud et qui comprennent les cuisines, dépenses, la boulangerie, la chambre pour la farine et le pain, buanderie, la sécherie et les chambres affectées aux réparations, les chambres destinées à l'engin et au tuyau à vapeur, sont maintenant prêts à recevoir les appareils, ces parties de la bâtisse pourraient être terminées conformément au plan primitif, et, en tant que le Canada central y est concerné, consacrés au logement des aliénés de la province.

Relativement au chauffage de l'édifice, je pense que les estimations n'ont été fournies au Bureau que pour l'appareil nécessaire à l'aile Est et à l'édifice du centre seulement, mais si le Bureau était d'avis que l'exigence du service public demande l'achèvement rapide de la deuxième aile de l'asile, je crois qu'après que l'aile aura été pourvue de tuyaux à vapeur, les gros poêles dont on se sert actuellement dans ces corridors, pourraient être tous portés dans les corridors de l'ouest, et que par ce moyen l'on pourrait, sans surcroît de dépenses, pousser l'installation de cette aile à une époque plus reculée de la saison et rendre l'édifice prêt à recevoir les aliénés aussitôt après que les ouvriers auraient terminé leurs travaux. Si le Bureau jugeait à propos de faire importer le tuyau à vapeur destiné à l'aile ouest en même temps que celui de l'aile Est, cet item, conformément aux estimations, ne coûterait qu'environ \$900, tout en évitant le trouble et les frais d'une seconde importation. Il est évident que si l'on se hâte de fournir les moyens nécessaires et de terminer les travaux, il sera possible d'offrir dans le temps dit un asile au nombre toujours croissant des aliénés en cette province.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre humble serviteur,

J. P. LITCHFIELD,

Médecin en charge de l'asile.

## STATISTIQUES GÉNÉRALES.

ASILE DES ALIÉNÉS DE ROCKWOOD, KINGSTON, CANADA OUEST.

TABLEAU No. 1.

	Nombre d'aliénés au 1er janvier 1866,	Admis durant l'année subséquente.	Moyenne des détenus durant l'année.	Décédés.	Guéris.	SORTIS.		Durée moyenne du séjour de ceux qui sont décédés ou qui sont sortis dur. l'an.	Nombre de ceux qui ayant été internés avant 1866, y sont encore.
						Soulagés.	Non-soulagés.		
Hommes * .....	70	32	83	1	7†	3	.....	10 mois.	65
Femmes .....	25	3	25	1	2	0	.....	3 ans.	22
Total.....	95	35	105	2	9	3	.....	.....	87

\* 2 hommes de couleur.

† 1 homme de couleur.

## ASILE DES ALIÉNÉS DE ROCKWOOD, KINGSTON, CANADA OUEST.

TABLEAU No. 2.

	Restant de l'année précédente.		Admis durant l'année.		SORTIS.				Décédés.	Durée moyenne du séjour de ceux qui sont décédés durant l'année.	Durée moyenne du séjour de ceux qui sont sortis durant l'année.			
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.						
Manie (aiguë et chroniq.) *	50	16	29	1	†7	1	3	.....	1	.....	18 m's.	.....	11 m's.	24 m's.
Mélancoïie .....	5	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Démence .....	9	5	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Paralyse générale .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Epilepsie .....	3	1	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	63 m's.	.....	.....
Autres formes (puerpérale) .....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30 m's.

\* 2 hommes de couleur. † 1 homme de couleur.

## ASILE DES ALIÉNÉS DE ROCKWOOD, KINGSTON, CANADA OUEST.

TABLEAU No. 3.

## OBITUAIRE POUR L'ANNÉE.

Nombre.		Date de la dernière admission et du décès.	Age lors du décès, célibataire, marié ou veuf.	Etat mental et corporel lors de l'admission.	Durée et cause de la maladie.	Désignation de la cause du décès.	Autopsie.
H.	F.						
1	.....	Admis le 3 déc. 1863; décédé le 3 juin 1865.	48 ans, marié.	Affaissement moral; maladie du cœur et des poumons.	Durée 20 mois, intempérance.	Maladie et hémorragie.	Dégénérescence grasse du cœur et rupture d'un vaisseau sanguin.
.....	1	Admis le 1er nov. 1859; décédé le 12 nov. '65.	24 ans, célibataire.	Démence et consommation.	Durée 67 mois, coup sur la tête.	Phthisie latente	

J. P. LITCHFIELD, D.M.,  
Surintendant Médical.

# PÉNITENCIER PROVINCIAL.

## RAPPORT DU PRÉFET.

POUR L'ANNÉE 1865.

*Au Bureau des Inspecteurs de Prisons, d'Asiles, etc.*

MESSIEURS,—Conformément à la demande du secrétaire du Bureau, j'ai l'honneur de soumettre le présent rapport sur la condition du pénitencier provincial pour l'année 1865. J'ai veillé de près aux affaires de cette grande institution, et j'ai l'espoir que vous, ainsi que le gouvernement, serez satisfaits de la manière dont elles ont été gérées ; mais avant d'entrer dans les détails des affaires de l'an dernier, je crois devoir faire quelques observations sur l'importance de cette institution pour le pays en général, et particulièrement pour la classe industrielle et économe de la société, car c'est à elle que cette dernière doit d'être à l'abri de la rapine.

La grande majorité de la population canadienne étant adonnée à l'agriculture, à l'élevage des bestiaux, etc., elle se trouve ou ne peut mieux protégée par cette institution contre les voleurs de chevaux, etc. Or, cette protection doit être grandement appréciée, car rien n'est plus pénible pour le cultivateur que de se voir voler son attelage au milieu de ses travaux, ou encore dans le temps des semences, et cependant, une fois en cette institution, les criminels de cette catégorie font mensonge sur mensonge pour s'éviter la peine du travail auquel on les assujétit, et qui est loin d'être excessif comme châtement.

Les vols de chevaux et de bestiaux ne sont pas trop rigoureusement punis, car la peine excède rarement cinq années de détention. Cette institution protège évidemment le pays contre les voleurs, mais les mauvais antécédents de ces détenus me portent à croire qu'ils sont trop bien traités.

D'après l'expérience que j'ai acquise au milieu d'eux, je crois pouvoir affirmer que le crime a pour prélude l'indolence et le manque d'instruction dans le jeune âge, et comme le travail est une espèce de lutte pour les jeunes gens on devrait faire en sorte qu'il soit considéré par eux comme un exercice manuel plutôt que comme une rude tâche, ce qui les amènerait à juger de l'importance du temps et à considérer leur travail comme moyen de secourir leurs parents.

Je crois devoir encore soumettre à l'attention des inspecteurs de prisons l'importance d'établir un règlement à l'égard des personnes qui visitent cette institution, et d'exiger que chacune paie trente sous d'entrée. On empêcherait ainsi la visite d'un grand nombre qui se font introduire par des amis.

### ACCIDENTS.

Ci-joint est un tableau des accidents éprouvés par les détenus qui ont été soignés à l'infirmerie.

Quant à ceux qui se sont faits des coupures aux doigts, des meurtrissures, etc., nous n'avons pas jugé nécessaire de les faire figurer dans ce tableau.

Je mentionne avec plaisir que l'on prend maintenant beaucoup plus de soin pour éviter les accidents à la fonderie, car les détenus qui travaillent là sont toujours avertis de ne pas se hâter inutilement ou d'être imprudents,

TABLEAU DES ACCIDENTS ÉPROUVÉS PAR DES DÉTENUS DU PÉNITENCIER PROVINCIAL, POUR L'ANNÉE 1865.

Date.	Noms.	Où employés.	Nature de l'accident.	No. de jours à l'infirmerie.	Observations.
28 février.....	John Armitage .....	Atelier des charpentiers .....	Blessure au bras.....	16	Par une machine.
2 mars.....	Riley Michel .....	Fonderie.....	Déchirure du doigt.....	12	do
10 do .....	Charles Bryce.....	Carrière.....	Blessure au doigt.....	11	
11 do .....	Léon Ménard.....	Fonderie.....	Brûlure au bras .....	37	Métal en fusion.
7 juillet.....	Ferdinand Spiegel .....	Fonderie.....	Brûlure au pied.....	10	do
14 do .....	John Haag.....	Cordonnerie (messager) .....	Blessure à la jambe.....	32	Coup de pied de cheval.
20 do .....	Jared Dingman.....	Rockwood.....	Chute .....	13	
23 do .....	Francis Londo.....	Carrière.....	Contusion provenant d'une chute.....	4	
18 août.....	Charles Giroux.....	Fonderie.....	Brûlure au pied .....	18	Métal en fusion.
16 septembre.....	Marshal Daan.....	Ebénisterie .....	Blessures à la main.....	30	Scie ronde.
24 octobre .....	Thomas Miller .....	Fonderie.....	Brûlure au pied.....	31	Métal en fusion.
9 décembre.....	John McEulgan .....	Carrière .....	Foulture.....	11	Cheville du pied.

Les blessures légères sont exclues de ce tableau.

20 AVRIL.—John Loucks a été assailli par Patrick Fogarty, lequel lui a fait deux blessures à la tête avec une pique de tailleur de pierre. Resté 46 jours à l'infirmerie.

INFIRMERIE, PÉNITENCIER PROVINCIAL, 17 février 1866.

## TRAVAUX EXÉCUTÉS A L'INTÉRIEUR DES MURS AUX FRAIS DE L'INSTITUTION.

Les plus importants de ces travaux sont une allonge faite à l'atelier actuel des ébénistes. Cette construction est excellente et a été terminée durant la belle saison.

Des conduits d'aérage ont été aussi construits, l'un sur le côté est de l'édifice depuis l'égoût jusqu'à la cheminée de l'engin, l'autre depuis le principal égoût, mur du sud, jusqu'à la fournaise à air chaud. Ces conduits sont à l'effet d'enlever l'air vicié des égouts, lequel se répandait avant dans la bâtisse par l'extrémité sud du grand égoût.

L'infirmerie a été peinte, et l'officine a subi quelques améliorations.

Dans le contrat pour la fourniture du fer de forge, la construction d'un hangar à charbon était aussi comprise, et cette bâtisse a été construite.

On a aussi construit un grand toit à porcs.

L'institution a fait tailler de la pierre à ses frais pour les besoins des acheteurs. Pour l'asile de Rockwood il se taille chaque année une grande quantité de pierre dans la cour du pénitencier. A part des corniches qui se font à Rockwood, toute la pierre de cet édifice a été taillée ici.

Les travaux de forge ont été exécutés aux frais de l'institution. Tous les grillages pour Rockwood se font ici. Il s'y fait de temps en temps des ouvrages pour des particuliers.

Les menuisiers continuent à faire les travaux qu'exigent l'institution, qu'ils laissent de temps à autre pour exécuter quelque ouvrage de commande.

Un grand nombre est employé à casser de la pierre et à dépecer du vieux câble. Parmi eux se trouve beaucoup d'indigents et ceux qui sortent de l'infirmerie. Dans les mauvais temps les carriers sont mis à ces ouvrages.

## TRAVAUX DE FERME.

Les travaux de ferme ont été exécutés l'année dernière comme les précédentes, mais non sur une aussi grande étendue.

On a amélioré le champ nord voisin de la ferme. Ce terrain, sur lequel se trouve le palais de cristal, a été bien labouré. On en a enlevé les pierres, et il se trouve maintenant très-propre à la culture.

Quant au champ du centre il y a beaucoup de travaux à y faire avant qu'il devienne productif.

Le terrain sud, qui est un champ de choux, est très-productif, mais la partie voisine de la porte et le côté ont besoin d'être amendés et engraisés.

La plus grande difficulté que rencontre la culture de la ferme ce sont les frais nécessités sur la surveillance des détenus qui y travaillent.

La possibilité de pouvoir récolter assez de végétaux pour les détenus est certainement un grand avantage, et l'insuffisance de la récolte de l'an dernier se fait grandement sentir. Dans cette section la saison a été défavorable au jardinage, particulièrement à la culture des choux. Le sol est aujourd'hui passablement amélioré, et je pense que sa culture nécessitera moins de travail que dans les deux dernières années.

Je considère que ce serait faire une perte que de louer ces terrains, car leurs clôtures seraient bientôt détruites et le sol appauvri sans bénéfice équivalent.

Le terrain au sud du champ de choux peut être muré graduellement, et on en pourrait cultiver une petite partie au besoin.

## TRAVAUX A ROCKWOOD.

Avant la maladie et la mort de l'architecte, M. Coverdale, ces travaux ont été poursuivis avec activité. Par le zèle et le soin qu'il apportait à l'accomplissement de ses devoirs, cet homme avait su se faire remarquer, et sa mort est considérée comme une perte pour le public.

La construction de l'aile ouest a beaucoup avancé durant l'été et l'automne derniers, et il est possible qu'avec les efforts voulus elle sera bientôt à la veille d'être terminée. Je dois dire, cependant, qu'il reste beaucoup à faire, et quoique l'édifice soit partiellement habité, il serait nécessaire de hâter l'achèvement du toit selon le plan original.



Les détenus emprisonnés au pénitencier en 1865 viennent des districts suivants du Bas-Canada, et des comtés et comtés-unis du Haut-Canada.

## DISTRICTS DU BAS-CANADA.

Arthabaska, 1 ; Beauharnois, 1 ; Bedford, 3 ; Gaspé, 2 ; Iberville, 1 ; Montréal, 38 ; Québec, 13 ; Rimouski, 1 ; St François, 6 ; Trois-Rivières, 4.—Total, 70.

## COMTÉS—UNIS DU HAUT-CANADA.

Huron et Bruce, 8 ; Lanark et Renfrew, 2 ; Leeds et Grenville, 6 ; Lennox et Addington, 4 ; Northumberland et Durham, 7 ; Prescott et Russell, 4 ; Stormont, Dundas et Glengarry, 2 ; York et Peel et la cité de Toronto, 17.—Total, 50.

## COMTÉS DU CANADA OUEST.

Brant, 14 ; Carleton et la cité d'Outaouais, 6 ; Elgin, 15 ; Essex, 3 ; Frontenac et la cité de Kingston, 5 ; Grey, 3 ; Haldimand, 4 ; Holton, 2 ; Hastings, 3 ; Kent, 1 ; Lambton, 7 ; Lincoln, 8 ; Middlesex et la cité de London, 14 ; Norfolk, 9 ; Ontario, 2 ; Oxford, 7 ; Perth, 4 ; Peterborough, 2 ; Prince-Edouard, 6 ; Simcoe, 2 ; Victoria, 5 ; Waterloo, 2 ; Welland, 3 ; Wentworth et la cité d'Hamilton, 20 ; Wellington, 6.—Total, 153.

*Etat des différents crimes dont les criminels condamnés au pénitencier provincial, durant l'année 1865, ont été convaincus, et le nombre des sentences pour chaque crime.*

Assaut grave, 5 ; incendie, 9 ; assaut avec intention de rapt, 3 ; assaut avec intention de viol, 1 ; assaut avec intention, 3 ; assaut avec intention de blesser grièvement, 1 ; assaut sur un constable, 2 ; tentative de félonie, 1 ; infraction à la loi des enrôlements étrangers, 4 ; trouvé la nuit dans un magasin où il avait l'intention de commettre une félonie, 1 ; bris et vol de magasin, 1 ; vol de nuit avec effraction, 10 ; vol de nuit avec effraction et larcin, 3 ; vol de bestiaux, 4 ; conspiration, 3 ; infliction de blessures graves, 1 ; démolition de maison, 3 ; détournement, 2 ; enrôlement pour l'armée américaine, 1 ; vol d'argent, 1 ; recel d'argent volé, 2 ; recel d'effets volés, 1 ; bris et vol d'un bureau de change, 2 ; blessure, 2 ; coups de feu avec intention de meurtre, 1 ; pour avoir mis le feu à un magasin, 1 ; bris et vol de magasin, 1 ; pour jeter des pierres sur un convoi de chemin de fer, 1 ; félonie, 23 ; faux, 6 ; faux, et tentative pour obtenir de l'argent sous de faux prétextes, 1 ; vol de grand chemin, 1 ; vol de cheval, 12 ; bris de maison et larcin, 1 ; vol de cheval et de porc, 1 ; larcin, 103 ; larcin et félonie, 1 ; vol chez son maître, 4 ; larcin et recel, 1 ; larcin et conspiration, 2 ; larcin et recel d'effets volés, 1 ; larcin et coup de feu mal intentionné, 1 ; homicide involontaire, 8 ; délit, 1 ; meurtre, 2 ; rapt, 4 ; recel d'effets volés, 1 ; vol, 5 ; vol avec violence, 1 ; vol et infliction de blessures, 1 ; lettres menaçantes à l'effet d'obtenir de l'argent, 1 ; vol de mouton, 1 ; coup de feu mal intentionné, 1 ; coup de feu avec intention de tuer, 1 ; bris de magasin, 5 ; bris et vol de magasin, 1 ; coup de poignard, 3 ; vol sur la personne, 2 ; vol d'argent, 2 ; vol dans une maison habitée, 1 ; émission de fausse monnaie, 2 ; émission de faux billets de banque, 1 ; obtention d'effets sous de faux prétextes, 2.—Total, 273.

Le chiffre de la criminalité, ainsi qu'on vient de le voir, a considérablement augmenté en 1865, et l'énumération qui précède embrasse les infractions les plus graves aux lois humaines, tels que le meurtre, le coup de feu avec intention de meurtre, le crime d'incendie et l'homicide involontaire.

De tout temps le meurtre a été considéré le plus affreux de tous les crimes ; la vue seule de la victime du meurtrier nous laisse sous le coup d'un malaise étrange, et pour l'homme qui a perpétré cet acte horrible il ne saurait y avoir de pitié.

Bien qu'il n'inspire pas la même horreur, le crime d'incendie ne laisse pas que d'être affreux, et il me fait peine d'avoir constaté qu'il avait été commis en 1865 plus fréquemment que les autres années. Il sert quelquefois de vengeance, et depuis quelques années on y voit aussi l'intention de frauder les compagnies d'assurance contre le feu. A part de l'in-

famie de cet acte, des biens acquis à grande peine peuvent être détruits par lui en quelques heures, et la vie des personnes mise en danger, de sorte que celui qui commet ce crime peut aussi être en même temps coupable de meurtre.

Quant au crime de rapt, 1865 n'en compte qu'un de plus que 1864, mais à part du crime lui-même, il y a eu emprisonnements pour assaut avec intention de le commettre.

Cela dit, je me permettrai quelques observations sur d'autres offenses moins graves.

Il y a eu treize emprisonnements pour vol de nuit avec effraction, dont trois compliqués de larcin ; et comme ce crime est souvent entaché de violence, le châtement ne saurait être trop sévère afin de diminuer le nombre de ces actes.

1865 compte aussi vingt-trois condamnations pour félonie, mais quant aux crimes de faux, je suis heureux de savoir que le nombre en est moins élevé que l'année dernière, car il était de douze, tandis que 1865 n'en compte que sept, dont un récidiviste.

Les vols de chevaux ont aussi diminué, car il n'y a eu que 13 emprisonnements pour cette offense. L'un de ces criminels est récidiviste, tandis qu'en 1864 il y en a eu dix-sept, ce qui porte la diminution à quatre. Pour un cultivateur, la perte d'un cheval est grande, car, à la valeur de l'animal il faut ajouter le retard qu'éprouvent ses travaux agricoles, et de là il suit que ce crime devrait être puni dans la mesure du tort qui en résulte.

Il y a eu six sortes de vols pour lesquels les emprisonnements ici ont doublé en 1865 le nombre de l'année précédente.

Les emprisonnements comprennent une variété d'autres crimes pour l'année 1865, mais ayant fait mes observations sur les principaux, je me bornerai à dire que le nombre incarcéré ici pour larcin est de 114, dont 11 figurent pour plus d'une offense. Je termine cette partie de mon rapport en exprimant l'espérance que les châtements infligés par nos tribunaux auront un effet salutaire sur la conduite des malfaiteurs.

#### *Age des détenus reçus au pénitencier provincial en 1865.*

Quinze ans, 3 ; seize, 5 ; dix-sept, 18 ; dix-huit, 14 ; dix-neuf, 16 ; vingt, 18 ; vingt-et-un, 12 ; vingt-deux, 14 ; vingt-trois, 9 ; vingt-quatre, 9 ; vingt-cinq, 13 ; vingt-six, 7 ; vingt-sept, 9 ; vingt-huit, 9 ; vingt-neuf, 5 ; trente, 16 ; trente-et-un, 2 ; trente-deux, 7 ; trente-trois, 7 ; trente-quatre, 5 ; trente-cinq, 6 ; trente-six, 4 ; trente-sept, 2 ; trente-huit, 3 ; trente-neuf, 4 ; quarante, 10 ; quarante-et-un, 1 ; quarante-deux, 4 ; quarante-trois, 2 ; quarante-quatre, 1 ; quarante-cinq, 5 ; quarante-six, 2 ; quarante-sept, 2 ; quarante-huit, 1 ; quarante-neuf, 4 ; cinquante, 6 ; cinquante-et-un, 3 ; cinquante-deux, 1 ; cinquante-trois, 1 ; cinquante-quatre, 2 ; cinquante-cinq, 1 ; cinquante-six, 2 ; soixante, 3 ; soixante-un, 1 ; soixante-deux, 1 ; soixante-trois, 1 ; soixante-neuf, 2.—Total, 273.

#### *Race des détenus reçus au pénitencier en 1865.*

Blancs, 247 ; nègres, 5 ; mulâtre, 1 ; sauvages, 20.—Total, 273.

#### *Métiers et professions des détenus envoyés au pénitencier provincial en 1865, tels qu'ils les ont déclarés à leur arrivée.*

Boulangers, 2 ; barbiers, 3 ; forgerons, 6 ; fabricant de chaudière, 1 ; brasseur, 1 ; bouchers, 2 ; ébénistes, 3 ; charpentiers, 4 ; charron, 1 ; commis, 13 ; filateur, 1 ; cuisinier, 1 ; tonnelier, 1 ; mécanicien, 1 ; fondeurs, 2 ; souffleur de verre, 1 ; journaliers, 147 ; avocat, 1 ; machinistes, 2 ; maçons, 2 ; meunier, 1 ; mouleurs, 2 ; imprimeurs, 4 ; tailleurs, 3 ; scieur de long, 1 ; couturières, 21 ; cordonniers, 21 ; tailleurs de pierres, 4 ; tailleurs, 4 ; instituteur, 1 ; ferblantiers, 4 ; tourneur, 1 ; fabricant de wagons, 1.—Total 273.

#### *Les détenus envoyés au pénitencier provincial en 1865, ont déclaré être natifs des pays suivants :—*

Angleterre, 25 ; France, 2 ; Allemagne, 4 ; Irlande, 53 ; Ile de Man, 1 ; Nouveau-Brunswick, 1 ; Terre-Neuve, 1 ; province du Canada, 154 ; Ecosse, 13 ; États-Unis d'Amérique, 21.—Total, 273.

*Dénominations religieuses des détenus envoyés au pénitencier provincial en 1865.*

Baptistes, 8; église d'Angleterre, 106; congrégationalistes, 3; méthodistes, 37; aucune croyance, 1; presbytériens, 15; catholiques romains, 101.—Total, 273.

*Durée des peines prononcées contre les détenus reçus au pénitencier provincial durant l'année 1865.*

Deux ans, 93; deux ans et trois mois, 1; trois ans, 76; quatre ans, 25; cinq ans, 44; six ans, 1; sept ans, 14; huit ans, 1; dix ans, 6; quatorze ans, 6; quinze ans, 2; à vie, 4.—Total 273.

*Etat des emprisonnements au pénitencier provincial, indiquant si le détenu est à son premier, second, troisième ou quatrième emprisonnement, pour l'année 1865.*

Hommes	} 1er emprisonnement.....	{ 226
Femmes,		
Hommes,	} 2e emprisonnement.....	{ 22
Femmes,		
Hommes	} 3e emprisonnement.....	{ 4
Femmes,		
Total.....		273

*Etat civil des prisonniers envoyés au pénitencier provincial en 1865.*

Mariés .....	102
Célibataires.....	158
Veufs .....	5
Veuves.....	8
Total .....	273

*Observations sur la discipline du pénitencier en 1865, et tableau des punitions infligées.*

Le maintien du bon ordre doit être le but constant d'une institution comme celle-ci. Les détenus se composent principalement de Canadiens natifs, bien qu'il s'en trouve qui viennent des Etats-Unis et d'autres pays, mais tous sont sous mon contrôle comme préfet.

Toujours je m'applique à faire observer la discipline dans la mesure voulue, mais ceux des détenus qui se font remarquer par leur obéissance aux règles et règlements sont aussi l'objet de mes soins.

J'ai pu remarquer que lorsqu'un nombre inusité de détenus arrive, les infractions aux règles de la prison sont plus fréquentes qu'auparavant, et je pense que cela est dû au désir ardent des anciens détenus de dire un mot à une ancienne connaissance, ou d'apprendre quelque nouvelle du dehors. Dans ces cas, un redoublement de vigilance devient nécessaire de la part des gardes et gardiens, sinon il est sûr que la discipline se relâchera. Il suffit que deux ou trois perturbateurs rompent le silence des ateliers, de la salle à manger ou de la chapelle pour que cela soit considéré comme un mauvais exemple, et qu'on ne le laisse pas impuni. Il y a parmi eux des sujets dont le caractère dangereux peut nuire à la paix de l'institution, car il leur est facile d'assaillir un des gardes ou contre-maitres, attendu que presque tous les détenus ont quelque outil dangereux à leur portée, et c'est ce qui est arrivé plusieurs fois dans la cordonnerie.

Les deux détenus qui ont assailli là les gardes et le contre-maitre ont deux fois été condamnés à une prolongation de peine. Un de ces êtres désespérés a même frappé à la tête avec une pique un détenu de bonne conduite, et guère ne s'en est fallu que la blessure qu'il lui a infligée fut mortelle. J'ai, comme de juste, donné ordre qu'il fut jugé par une cour d'assise; mais, à ma grande surprise, un avocat entreprit de le faire déclarer aliéné. Heureusement que le juge fut d'un avis contraire et le jury le reconnut coupable de blessure avec intention de meurtre, et condamné ensuite à une prolongation de peine dans

cette institution. Depuis son retour ici, il ne songe plus à simuler la folie. Il traîne maintenant le boulet et continuera à le traîner jusqu'à ce que j'aie la certitude qu'il a cessé d'être une cause de danger pour la vie de ceux qui l'entourent.

Puisque j'en suis aux punitions, je crois devoir dire que six détenus portent des chaînes pour la raison qu'ils sont dangereux aux officiers et contre-maîtres des ateliers. Fogarty et Armstrong sont de ce nombre, et ne sont plus dans la cordonnerie, mais ailleurs, au milieu de leurs compagnons prisonniers.

Quarante-deux détenus ont subi la peine du fouet, mais généralement elle leur a été infligée avec modération, car, à l'exception d'Armstrong, Fogarty, Tynan et Jackson, elle n'a pas excédé 24 ou 36 coups.

Cent soixante-seize coups de fouet de plus qu'en 1864 ont été infligés en 1865, et cela s'explique par l'augmentation du chiffre des détenus et par les actes dangereux d'Armstrong et des autres qui viennent d'être nommés, et qui, à eux seuls, ont subi près des deux tiers de toutes les punitions corporelles infligées en 1865 dans cette institution.

Il est peut-être à propos de dire que la réclusion cellulaire a lieu pour une ou deux nuits généralement, avec trois ou quatre repas au pain et à l'eau, et qu'elle figure aussi dans le tableau des infractions à la discipline pour une nuit ou deux passées sans lit, et avec trois ou quatre repas au pain et à l'eau, selon le cas. J'ai cru devoir donner ces explications, attendu que, sans elles, ces punitions eussent pu être considérées comme étant très-nombreuses.

Qu'il me soit permis de vous assurer, messieurs, que j'ai fait tous les efforts en mon pouvoir pour rendre les détenus obéissants avec ceux qui les dirigent, et aussi pour les engager à subir leur peine avec résignation et à acquérir la connaissance d'un métier à l'aide duquel ils peuvent être en mesure de gagner leur vie honnêtement une fois sortis du pénitencier.

TABEAU DES PUNITIIONS INFLIGÉES AUX DÉTENUIS DU PÉNITENCIER PROVINCIAL, DURANT L'ANNÉE 1865.

Date.	Nombre de repas au pain et à l'eau.										No. de détenus privés de lits.	No. de détenus au cachot.	No. de détenus punis par le fouet.	No. de coups infligés.	No. de détenus à la chaîne.	No. de détenus admonestés.	No. de réclusions solitaires.	Observations.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10								
Janvier .....	5	51	26	45	10	.....	.....	.....	.....	.....	10	20	2	72	.....	32	1	.....
Février .....	6	43	18	25	9	.....	.....	.....	.....	.....	7	23	5	144	.....	25	2	.....
Mars .....	9	35	34	33	15	1	.....	.....	.....	.....	6	34	6	168	.....	33	3	.....
Avril .....	3	35	38	37	20	.....	.....	.....	.....	1	15	40	6	156	.....	17	1	.....
Mai .....	6	33	32	23	1	.....	1	.....	.....	.....	4	36	2	24	.....	12	1	.....
Jun .....	9	25	30	22	6	.....	1	.....	.....	2	.....	45	7	90	.....	20	.....	.....
Juillet .....	2	7	27	28	26	6	.....	.....	.....	.....	.....	39	3	64	.....	34	2	.....
Août .....	.....	2	52	40	20	7	.....	1	.....	.....	1	25	2	72	.....	43	2	.....
Septembre .....	.....	5	40	20	27	8	.....	.....	.....	.....	.....	22	3	84	.....	33	4	.....
Octobre .....	1	7	25	39	37	14	.....	.....	.....	.....	.....	44	4	60	.....	44	8	.....
Novembre .....	.....	8	37	26	25	17	.....	.....	.....	.....	.....	37	2	24	.....	40	9	.....
Décembre .....	.....	6	48	51	33	3	.....	.....	.....	.....	1	34	.....	.....	.....	32	7	.....
Total .....	3	73	451	392	353	116	1	3	.....	.....	45	399	42	958	6	365	39	.....

## PRISON DES FEMMES.

J'ai le plaisir de vous informer que l'année dernière tout a marché régulièrement dans cette division du pénitencier provincial.

Mme. Martha Walker, qui était matrone depuis le 1er septembre 1856, a jugé à propos d'abandonner sa charge le 1er octobre 1865, malgré toutes nos instances pour l'engager à rester.

L'on vous a fait connaître le départ de madame Walker et son remplacement par madame Plees, la matrone assistante, et depuis cette dernière a su s'acquitter avec satisfaction de son emploi.

Les punitions sont infligées strictement dans la mesure voulue, mais je suis heureux de pouvoir dire qu'elles sont toujours très-modérées, la plus sévère étant la réclusion dans les cellules; par leur mauvaise conduite ou pour des infractions à la discipline, les prisonnières sont aussi sujettes à être privées de lit pendant une nuit ou deux, et pour les offenses mineures à quelques repas au pain et à l'eau; quelquefois à un seul de ces repas, selon le degré de leur inconduite. C'est là la moindre des punitions. Somme toute, ces malheureuses sont bien traitées, et visitées chaque jour par le chirurgien de l'institution lorsqu'elles sont malades.

Cette prison est loin d'être aussi commode qu'elle devrait l'être et ne devrait pas être dans l'enceinte des murs qu'elle occupe à présent. Le soubassement où se trouvent les cellules est très-humide, et même durant l'été il est nécessaire d'y faire du feu pour chasser le mauvais air et l'humidité.

Le rapport de la matrone contient un tableau exact des punitions infligées aux prisonnières.

Le travail principal des détenues consiste dans l'assemblage des pièces pour les entrepreneurs de chaussures. A part des ouvrages de commande pour l'extérieur, tels que confection de chaussettes, chemises, caleçons, blanchissage, repassage, etc., elles travaillent aussi à la couture et au tricot pour les détenus.

Cette prison est généralement tenue en bon ordre, car la propreté et la régularité y règnent.

ETAT ANNUEL des punitions infligées aux prisonnières du Pénitencier Provincial, pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Date.	Rapports livrés sans action.		Réprimandées.		No. de repas au pain et à l'eau.			Nuits passées sur un lit dur.			Trois repas au pain et à l'eau. Nuits passées sur un lit dur.			No. de jours dans la cellule solitaire.														Total des rapports.	Total rapporté.	Non rapporté.	Total en prison.	Observations.			
	No. de repas au pain et à l'eau.			Nuits passées sur un lit dur.			Trois repas au pain et à l'eau. Nuits passées sur un lit dur.			No. de jours dans la cellule solitaire.																									
	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13						14		
Janvier.....	55	9	87	12	4	4	5	11	1	1	1	2	3	1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	281	55	8	63	Moyenne, 62½.
Février.....	17	93	93	21	3	1	2	5	3	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	245	55	8	63	"
Mars.....	19	51	67	24	4	4	4	6	1	3	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	187	51	10	61	"
Avril.....	13	35	84	21	7	3	3	11	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	180	47	13	60	"
Mai.....	17	33	105	15	2	2	2	5	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	183	48	10	58	"
Juin.....	23	77	8	2	2	2	2	4	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	123	42	18	60	"
Juillet.....	7	22	25	11	3	3	3	1	1	1	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	77	33	27	60	"
Août.....	4	21	37	8	2	2	2	7	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	84	40	20	60	"
Septembre.....	7	17	16	2	2	2	2	3	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	74	38	21	59	"
Octobre.....	1	12	20	9	5	5	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	52	32	27	59	"
Novembre.....	7	8	15	11	2	2	2	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	45	29	26	55	"
Décembre.....	1	1	8	7	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	39	16	41	57	"
Totaux.....	171	379	565	139	34	10	5	58	21	5	2	4	3	1	11	7	2	3	5	3	5	3	5	3	5	3	5	3	5	3	41570	486	229	715	Moyenne, 59.

*Classement et emploi des détenus du pénitencier, le 31 décembre 1865 :*

Cordonnerie, 278 ; ébénisterie, 55 ; fonderie, 58 ; charpentiers, tonneliers, peintres en bâtiment, tanneurs, maçons, briqueteurs et forgerons, 26 ; tailleurs de pierres, 35 ; tailleurs, 25 ; malades à l'infirmerie et infirmiers, 57 ; cuisiniers, nettoyeurs à la cuisine, à la salle à manger et aux prisons, 50 ; travailleurs sur la ferme et à la carrière ; 16 ; à casser de la pierre, dépêcer du câble, conduire des attelages, etc., 89. A Rockwood—charpentiers, peintres en bâtiment, maçons, tailleurs de pierres, plâtriers, tourneurs et manœuvres, 29.—Hommes, 718 ; femmes, 56.—Total, 774.

*Moyenne mensuelle et annuelle du nombre de détenus des deux sexes durant l'année 1865.*

	Hommes.	Femmes.
Janvier 31, moyenne.....	668½	62½
Février 28, do .....	667½	62½
Mars 31, do .....	676	57½
Avril 30, do .....	690	59
Mai 31, do .....	691	57½
Juin 30, do .....	689½	58
Juillet 31, do .....	698	60
Août 31, do .....	688½	59½
Septembre 30, do .....	678	58
Octobre 31, do .....	689½	58
Novembre 30, do .....	702½	55½
Décembre 31, do .....	700	55½
Total de la moyenne.....	684½	59

*ÉTAT GÉNÉRAL du travail des détenus durant l'année 1865 :*

## TRAVAIL A FERME.

	No. de jours.
Cordonniers .....	75083
Ebénistes .....	15412
Fondeurs .....	12767
	<hr/>
	103262

## POUR LE PÉNITENCIER.

Charpentiers, tonneliers, peintres en bâtiment, maçons, briqueteurs et forgerons.....	10923
Tailleurs de pierres.....	6901
Tailleurs.....	5816
Infirmiers.....	5416
Salle à manger et prisons.....	15663
Travailleurs à la ferme et à la carrière.....	1977
Employés à casser de la pierre, à dépêcer du câble, à conduire des attelages, etc.....	86496
	<hr/>
	133262

## A ROCKWOOD.

Charpentiers, peintres et maçons.....	5649
Tailleurs de pierres, plâtriers, tourneurs et manœuvres.....	8963
	<hr/>
	14612
Travail des hommes.....	251066
Travail des femmes, couture, blanchissage, assemblage, etc.	22567
	<hr/>
Total.....	273633

*Liste des crimes commis par les détenus qui étaient au pénitencier le 31 décembre 1865 :—*

Assaut grave, 7 ; incendie, 30 ; incendie et vol avec effraction, 1 ; incendie et bris de prison, 1 ; incendie et larcin, 1 ; assaut intentionnel, 5 ; assaut avec intention de rapt, 7 ; assaut avec intention de voler au moyen de la violence, 2 ; assaut avec intention de viol, 1 ; assaut avec intention de meurtre, 1 ; assaut avec intention de voler, 2 ; assaut et vol, 1 ; assaut et blessure, 1 ; assaut et blessure grave, 1 ; assaut sur un constable, 2 ; tentative de félonie, 1 ; tentative de sodomie, 1 ; tentative d'incendie et bris de prison, 1 ; infraction à la loi des enrôlements, 4 ; trouvé la nuit dans un magasin dans l'intention de commettre une félonie, 1 ; bris et vol de magasin, 3 ; vol avec effraction, 22 ; effraction larcin, 13 ; vol avec effraction et tentative de meurtre, 1 ; vol avec effraction et vol de chevaux, 1 ; vol avec effraction et bris d'entrepôt, 1 ; vol avec effraction, vol de cheval et larcin, 1 ; vol de bestiaux, 8 ; blessures à des bestiaux, 1 ; connaissance charnelle d'une fille au-dessous de 12 ans, 1 ; conspiration, 3 ; blessures avec intention de faire un mal grave, 3 ; maison démolie, 3 ; détournement, 5 ; enrôlement pour l'armée américaine, 1 ; vol d'argent, 1 ; recel d'argent volé, 3 ; recel d'effets volés, 4 ; bris et vol de maison, 1 ; bris et vol d'un bureau de change, 5 ; blessures, 4 ; coup de feu avec intention de meurtre, 1 ; feu mis à un magasin, 1 ; bris et irruption dans un magasin et vol, 1 ; pierre lancée sur voiture de chemin de fer, 1 ; félonie, 46 ; félonie et larcin, 1 ; faux, 29 ; contrefaçon d'un billet de banque, 1 ; faux et tentative pour obtenir de l'argent sous de faux prétextes, 1 ; trouvé la nuit avec des outils pour commettre un bris de maison, 1 ; vol de grand chemin, 3 ; vol de chevaux, 44 ; vol de chevaux et de bestiaux, 1 ; vol de chevaux et larcin, 3 ; vol de cheval sellé et bridé, 1 ; vol de cheval et de porc, 1 ; bris de maison et larcin, 2 ; infliction de blessure grave, 2 ; vache tuée avec intention de la voler ensuite, 1 ; larcin, 248 ; larcin et félonie, 1 ; larcin chez son maître, 5 ; larcin après conviction de félonie, 1 ; larcin sur la personne, 1 ; larcin et recel, 5 ; larcin et coup de couteau, 1 ; vol d'argent, 1 ; larcin, bris et vol de magasin, 2 ; larcin et conspiration, 2 ; larcin et recel d'effets volés, 1 ; larcin et coup de feu mal intentionné, 1 ; vol de malle, 1 ; homicide involontaire, 27 ; délit, 5 ; meurtre, 39 ; lettre obtenue à la poste sous de faux prétextes, 1 ; mariage prétendu, 1 ; rapt, 16 ; recel d'effets volés, 1 ; recel d'effets les sachant volés, 3 ; recel et larcin, 1 ; recel d'argent volé, 2 ; recel, 1 ; recel d'effets et d'argent volés, 1 ; démolition d'une maison, 3 ; vol, 25 ; vol avec violence, 4 ; vol et coups de couteau, 1 ; lettres menaçantes à l'effet d'extorquer de l'argent, 1 ; sacrilège, 1 ; vol de mouton, 9 ; vol de mouton, larcin et vol avec effraction, 1 ; vol de mouton et bris de maison, 1 ; mouton tué, 1 ; coup de feu mal intentionné, 3 ; coup de feu avec intention de meurtre, 1 ; coup de feu avec intention de faire un mal grave, 5 ; coups de couteau avec intention de meurtre, 2 ; vol sur la personne, 9 ; vol sur la personne et vol, 1 ; vol d'argent, 5 ; vol dans une maison habitée, 2 ; vol dans un entrepôt et dans un magasin, 1 ; vol et bris de maison, 1 ; vol de magasin et larcin, 1 ; vol de magasin, 2 ; complice de blessures infligées avec intention de meurtre, 1 ; obtention d'effets sous de faux prétextes, 1 ; crime contre nature, 1 ; mise en circulation de faux billets, 1 ; mise en circulation de fausse monnaie, 2 ; émission de faux billets, 2 ; émission de billet à ordre faussé, 1 ; mise en circulation d'un faux billet de banque, 1 ; blessure avec intention de faire un mal grave, 1 ; blessure et vol sur la personne, 1.—Total, 774.

*Age des détenus du pénitencier le 31 décembre 1865.*

Treize ans, 1 ; quatorze, 1 ; quinze, 4 ; seize, 13 ; dix-sept, 23 ; dix-huit, 37 ; dix-neuf, 51 ; vingt, 43 ; vingt-et-un, 37 ; vingt-deux, 49 ; vingt-trois, 42 ; vingt-quatre, 33 ; vingt-cinq, 29 ; vingt-six, 27 ; vingt-sept, 26 ; vingt-huit, 30 ; vingt-neuf, 16 ; trente, 38 ; trente-et-un, 6 ; trente-deux, 15 ; trente-trois, 22 ; trente-quatre, 12 ; trente-cinq, 14 ; trente-six, 16 ; trente-sept, 12 ; trente-huit, 9 ; trente-neuf, 6 ; quarante, 23 ; quarante-et-un, 11 ; quarante-deux, 12 ; quarante-trois, 7 ; quarante-quatre, 4 ; quarante-cinq, 5 ; quarante-six, 5 ; quarante-sept, 5 ; quarante-huit, 4 ; quarante-neuf, 7 ; cinquante, 13 ; cinquante-et-un, 8 ; cinquante-deux, 4 ; cinquante-trois, 1 ; cinquante-quatre, 6 ; cinquante-cinq, 4 ; cinquante-six, 4 ; cinquante-huit, 1 ; cinquante-neuf, 3 ; soixante, 6 ; soixante-et-un, 1 ; soixante-deux, 2 ; soixante-trois, 5 ; soixante-sept, 1 ; soixante-neuf, 3 ; soixante-onze, 1 ; soixante-quinze, 1.—Total, 774.

*Métier ou profession des détenus du pénitencier le 31 décembre 1865.*

Boulangers, 2; barbiers, 10; forgerons, 22; fabricant de chaudières, 1; brasseur, 1; briqueteurs, 3; bouchers, 10; ébénistes, 8; charpentiers, 43; charron, 1; chaisier, 1; commis, 18; pâtissier, 1; cuisiniers, 2; tonneliers, 7; filateur, 1; corroyeurs, 2; daguerréotypiste, 1; médecin, 1; mécaniciens, 2; fondeurs, 2; jardinier, 1; souffleur en verre, 1; chapelier, 1; menuisier, 1; journaliers, 427; avocat, 1; machinistes, 6; maçons, 7; marchands, 2; meunier, 1; mouleurs, 4; peintres en bâtiment, 2; colporteur, 1; plâtrier, 1; imprimeurs, 8; matelots, 10; voilier, 1; garçon de magasin, 1; scieurs de long, 2; couturières, 56; cordonniers, 61; orfèvre, 1; tailleurs de pierres, 10; garde-magasin, 1; tailleurs, 13; tanneurs, 3; instituteur, 1; ferblantiers, 4; tourneurs, 3; tapissier, 1; horloger, 1, charrons, 2.—Total, 774.

*Districts du Canada-Est, anciens districts, comtés-unis et comtés du Haut-Canada d'où viennent les détenus que renfermait le pénitencier le 31 décembre 1865.*

## DISTRICTS DU BAS-CANADA.

Arthabaska, 2; Bruce, 1; Beauharnois, 2; Bedford, 14; Bonaventure, 1; Gaspé, 2; Iberville, 2; Joliette, 4; Kamouraska, 2; Montréal, 129; Ottawa, 2; Québec, 43; Rimouski, 2; St. François, 18; St. Hyacinthe, 1; Trois-Rivières, 12.

## ANCIENS DISTRICTS DU HAUT-CANADA.

Gore, 2; Home, 2;

## DISTRICT ACTUEL DU HAUT-CANADA.

Algoma, 2.

## COMTÉS-UNIS DU HAUT-CANADA.

Frontenac, Lennox et Addington, 24; Huron et Bruce, 21; Lanark et Renfrew, 11; Leeds et Grenville, 20; Lennox et Addington, 3; Northumberland et Durham, 26; Peterboro' et Victoria, 5; Prescott et Russell, 4; Stormont, Dundas et Glengarry, 7; York et Peel, 69.

## COMTÉS DU HAUT-CANADA.

Brant, 30; Carleton, 14; Elgin, 23; Essex, 11; Frontenac, 5; Grey, 7; Haldimand, 12; Halton, 7; Hastings, 6; Kent, 11; Lambton, 12; Lincoln, 15; Middlesex, 33; Norfolk, 17; Ontario, 10; Oxford, 21; Perth, 4; Peterboro', 5; Prince-Edouard, 8; Simcoe, 14; Victoria, 5; Waterloo, 3; Welland, 5; Wellington, 15; Wentworth, 44.—Total, 774.

*Lieu de naissance des détenus qui étaient au pénitencier le 31 décembre 1865.*

Calcutta, 1; Angleterre, 84; France, 3; Allemagne, 16; Indes, 1; Irlande, 172; Ile de Man, 1; Nouveau-Brunswick, 4; Terre-neuve, 1; sur mer, 1; province du Canada, 374; Ecosse, 30; Ile St. Jean, 1; St. Petersbourg, 1; Suède, 1; États-Unis, 81.—Total, 774.

*Race des détenus que renfermait le pénitencier le 31 décembre 1865.*

Blancs, 706; nègres, 36; mulâtres, 5; sauvages canadiens, 26; sauvage de l'ouest, 1.—Total 774.

*Etat du nombre d'emprisonnements des détenus du pénitencier le 31 décembre 1865 :*

Détenus,	} 1er emprisonnement .....	{ 619
Détenues,		
Détenus,	} 2me emprisonnement.....	{ 82
Détenues,		
Détenus,	3me emprisonnement.....	12
do	4me emprisonnement.....	4
do	6me emprisonnement.....	1
Total.....		774

*Religion des détenus du pénitencier le 31 décembre 1865 :*

Baptistes, 26 ; église d'Angleterre, 274 ; congrégationalistes, 3 ; luthériens, 3 ; méthodistes, 89 ; aucune croyance, 4 ; presbytériens, 48 ; quacre, 1 ; catholiques romains, 326.—Total, 774.

*Etat civil des détenus du pénitencier le 31 décembre 1865 :*

Mariés, 279 ; célibataires, 458 ; veufs, 24 ; veuves, 13.—Total, 774.

*Durée de la peine à laquelle ont été condamnés les détenus que renfermait le pénitencier le 31 décembre 1865.*

Deux ans, 146 ; deux ans et trois mois, 2 ; deux ans et six mois, 1 ; trois ans, 195 ; trois ans et trois mois, 1 ; quatre ans, 93 ; quatre ans et six mois, 2 ; cinq ans, 141 ; six ans, 9 ; sept ans, 59 ; huit ans et six mois, 1 ; neuf ans, 4 ; dix ans, 19 ; douze ans, 3 ; treize ans, 1 ; quatorze ans, 27 ; quinze ans, 4 ; vingt ans, 2 ; vingt-huit ans, 1 ; à vie, 58.—Total, 774.

*Dépenses pour l'entretien du pénitencier et pour les édifices à Rockwood pendant l'année 1865.*

Pour l'entretien du pénitencier elle excède celle de l'année précédente, mais non dans une grande mesure, car l'excédant ne s'élève qu'à \$2,132.66. Partie de cette augmentation est due à la cherté des provisions, car, pour 1865, elles ont coûté \$1,471.87 de plus qu'en 1864.

Les déboursés faits pour les édifices à Rockwood ont été de \$2,912.65 de moins qu'en 1864, et il est probable qu'ils seront encore moindres en 1866, bien que l'on doive pousser l'exécution de cette entreprise.

L'asile a éprouvé une perte irréparable par la mort de son architecte, M. William Coverdale. Il était on ne peut plus consciencieux à l'égard de ses devoirs et avait su acquérir l'estime de tous ceux qui le connaissaient.

Revenant sur le sujet de la dépense de 1865, dont un état général et explicite est annexé, je dois faire remarquer que la coutume d'envoyer les détenus travailler en dehors des murs donne lieu à une augmentation de dépenses par le surcroît de surveillance dont il faut les entourer.

Les plus considérables de ces travaux qui s'exécutent à l'extérieur sont ceux qui se poursuivent à Rockwood et qu'il importe de pousser avec vigueur. Le 15 décembre dernier, vous avez passé une résolution à l'effet de diminuer le nombre des gardes et gardiens à cet endroit où de discontinuer les travaux ; mais comme c'est là une entreprise du gouvernement, j'aimerais, avant de l'interrompre, en recevoir l'ordre de lui-même. Cependant, dès qu'on a pu le faire avec sûreté, deux gardes et deux gardiens ont été retranchés. Ces travaux recommenceront de nouveau avec toute la main-d'œuvre que pourra fournir le pénitencier.

Je me sens capable de veiller à l'achèvement des édifices de Rockwood, mais je regrette que les appareils de chauffage, d'aéragé et de la fourniture de l'eau n'aient pas été

---

exécutés pendant la vie du ci-devant architecte, M. Coverdale, attendu qu'il avait toutes les mesures à ce sujet.

Les autres travaux auxquels sont occupés les détenus à l'extérieur sont ceux de la ferme, dont environ trente acres sont très-bien enclos. La difficulté que rencontrent ces travaux, c'est le surcroît de dépense que nécessite les gages d'un gardien et d'un garde; mais il est impossible d'y faire travailler les détenus sans surveillance, et après les frais de clôture et de préparation du terrain, ce serait subir une grande perte que de ne pas le cultiver. Je pense qu'à l'aide d'un nouveau plan pour la direction des travaux de la ferme, sa culture serait très-rémunérative.

Pour conclure, je dois dire qu'un état des recettes provenant du travail des détenus et d'autres sources—lesquelles s'élèvent en tout à \$12,160.20 pour l'année dernière—accompagne ce rapport. Je voudrais que cette somme fut plus considérable, mais le grand nombre de malades qu'il y a généralement à l'infirmerie nuit beaucoup à la prospérité de l'institution.

Respectueusement soumis,

D. Æ. McDONNELL,  
*Préfet, P. P.*

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 mars 1866.

## RAPPORT DU MÉDECIN, PÉNITENCIER PROVINCIAL.

*Au Bureau des Inspecteurs des Prisons :*

MESSIEURS :—Je suis heureux d'avoir à faire rapport que l'état sanitaire de la prison en 1865, comparé à celui de 1864, dénote une grande amélioration. J'attribue, en grande partie, ce fait à ce qu'on a comblé les abominables égoûts voisins de l'établissement et qu'on a fait des travaux pour empêcher les ordures de pénétrer dans la Baie et d'y gâter l'eau.

Dans une grande institution comme le pénitencier provincial qui a été bâti pièce à pièce et où les travaux nécessaires pour préparer les matériaux et ériger les bâtisses ont été exécutés, en grande partie, par les détenus, il serait fort surprenant qu'il n'y eût pas un grand nombre de défauts; ces défauts, il est facile de les découvrir, mais il a toujours été presque impossible d'empêcher leur existence.

La première et considérable erreur qu'on a faite a été de construire l'édifice sur l'emplacement où il se trouve, tandis que sur le terrain dépendant du pénitencier, à environ six cents verges de l'emplacement choisi, il y a un site magnifique élevé de plus de trente pieds au-dessus du niveau où est bâtie la prison actuelle. Si l'on eût choisi ce dernier emplacement, nous n'aurions pas à combattre tous les inconvénients qui proviennent aujourd'hui des égoûts. Les matières auraient pu facilement être utilisées à l'engrais de la terre et on aurait point souillé l'eau de la Baie qui est celle dont nous nous servons.

Les inconvénients les plus sérieux ne peuvent donc,—je suis fâché d'avoir à le dire,—entièrement disparaître, tout ce qu'on peut faire c'est d'en rendre les effets moins pernicieux pour les détenus et les employés de la prison.

Actuellement, l'hôpital n'est pas exempt de la fièvre typhoïde qui s'y est manifestée par intervalles; depuis quatre ans, cent huit cas ont été traités à l'hôpital. De plus, nous sommes menacés du choléra dont quatre cas sporadiques se sont manifestés, et, dans un de ces cas, il y a eu décès. En présence de ces faits je crois devoir, comme médecin de la prison, signaler à votre Bureau les recommandations que je crois nécessaires pour améliorer les conditions hygiéniques de la prison. Je m'occuperai donc, dans ce rapport, des questions suivantes :

1. Ventilation et chauffage de la prison.
2. Régime des détenus.
3. Exercice des détenus.
4. Propreté sur leurs personnes.
5. Égoûts et approvisionnement d'eau.
6. Hôpital.

1.—La ventilation et le chauffage de la prison sont si nécessairement liés qu'ils doivent être inévitablement établis sur le même système. Cette question devra occuper sérieusement le Bureau. Elle est d'une importance on peut dire vitale, parceque tout le monde admet que rien n'est plus préjudiciable à la santé que l'inhalation d'un air impur. Nous avons vu dernièrement, par les journaux, de tristes exemples des désastreux effets d'une mauvaise ventilation, il me suffira de citer le *Black Hole* de Calcutta, l'*Old Bailey* de Londres et l'Hôtel National de Washington.

Dans un édifice où couchent environ huit cents individus, où les détenus passent plus de la moitié de leur détention, ne peuvent, durant la nuit, visiter les *water-closets*, mais sont obligés de se servir de vases placés dans leurs cellules respectives, les émanations doivent être très-délétères, surtout le lundi matin lorsque les détenus viennent de passer trente-quatre heures consécutives dans la prison. En outre, les détenus sont généralement fort sales sur leurs personnes, les neuf-dixièmes fument, chiquent, autant de circonstances qui contribuent encore à vicier l'air. Un bon système de ventilation, et dans les dortoirs et dans les ateliers, me semble donc indispensable.

Il ne m'appartient pas d'écrire ici un traité sur la meilleure manière de réformer les criminels, mais je ne dois pas me borner à donner des prescriptions aux détenus lorsqu'ils sont malades, je dois aussi me préoccuper des moyens d'assurer le bon état sanitaire de la prison, afin que les prisonniers n'y perdent pas leur santé et, la constitution ruinée, ne soient plus capables de gagner honnêtement leur vie lorsqu'ils sont mis en liberté.

La ventilation des dortoirs est très-bonne en été, lorsqu'on peut laisser les portes et fenêtres ouvertes ; mais en hiver, il faut les tenir fermées et il ne reste plus aucun moyen de ventilation. Nous avons bien les ouvertures circulaires percées dans les plafonds, il y en a trente-huit, et elles ont dix pouces de diamètre, l'air vicié les traverse et se rend dans le grenier où il reste ou disparaît, je ne saurais trop dire lequel des deux, car aucune disposition spéciale n'a été prise à cet égard.

Nous avons encore les tuyaux, il y en a deux dans chacune des trois ailes des dortoirs, ils partent du plancher et vont jusqu'au toit qu'ils dépassent d'environ quatre pieds. Chaque tuyau a une capacité extérieure de cinq pieds sur un pied huit pouces, avec une ouverture de sept pouces de haut sur cinq pieds de long à l'affleurement au plancher ; c'est par cette ouverture que l'air vicié s'échappe. Je croyais, et j'avais même établi dans un rapport précédent que la chaleur de deux poêles passait par le conduit d'air en traversant cinquante pieds de tuyaux de fer ordinaire, mais l'architecte m'informe que la fumée et la chaleur passent par un conduit tout différent, en sorte que la chaleur du conduit de ventilation est presque *zéro*.

Je me permettrai de faire observer au Bureau que tout bon système de ventilation doit fournir un approvisionnement d'air frais et aussi dans l'hiver de l'air chaud et pur qu'on puisse distribuer dans l'édifice ; il faut aussi un moyen de chasser l'air vicié.

Des précautions doivent aussi être prises pour empêcher que l'air introduit dans l'édifice ne soit pas corrompu par les gaz délétères provenant des égoûts, latrines, tas de fumier et même du four à chaux de la prison.

Les ouvertures circulaires des plafonds sont maintenant fermées et nous n'avons plus que les conduits qui sont très-défectueux. Il n'y a aucun moyen de se prémunir contre le courant d'air qui part de ces conduits. J'en ai fait l'expérience moi-même, en présence des employés de la prison : j'ai pris un mouchoir et je l'ai étendu en face des conduits, et tous nous avons constaté l'existence d'un courant d'air très-violent.

Un des principes élémentaires de la ventilation veut que l'air soit mis en mouvement ; à cet effet, on peut employer les moyens suivants : la chaleur sèche, ou provenant de l'eau ou de la vapeur ;—l'éventail, ou la vis d'Archimède.

Comme les conduits existent, je crois que le meilleur mode à employer pour la ventilation des dortoirs serait la chaleur. L'éventail et la vis, avec les constructions que nécessiteraient leur emploi, entraîneraient des dépenses que le gouvernement ne sanctionnerait certainement pas ; l'emploi de la chaleur ne demanderait que des dépenses assez faibles, et assurerait la sortie de l'air vicié et l'admission de l'air pur dans l'édifice.

Dans la plupart des hôpitaux de la Grande-Bretagne, l'air est admis par les fenêtres au moyen de ventilateurs ordinaires, ou par le moyen de quelq'appareil que l'on peut ouvrir et fermer à discrétion. On emploie aussi des grilles placées sur les planchers et qui correspondent avec des tuyaux qui aboutissent au dehors. Dans la nouvelle bâtisse de l'hôpital St. George, à Londres, l'air est amené d'un point à l'extérieur, près du toit, par un tuyau ouvert qui correspond avec une chambre d'air établie dans la cave, et de là il est conduit par des tubes jusqu'à des ouvertures dans les plafonds des salles. L'air froid emporté par sa densité, descend et déplace l'air chaud vicié, qui s'échappe par d'autres ouvertures dans les plafonds et monte vers le toit par d'autres tuyaux. Les points où l'air vicié s'échappe, sont généralement placés dans les plafonds ou près des plafonds des bâtisses d'où les tuyaux partent pour se rendre vers les toits ; les conduits sont généralement chauffés de manière à établir des courants de bas en haut. Dans l'ancienne bâtisse de l'hôpital St. George, les conduits d'air vicié descendent des plafonds jusqu'à une fournaise dans la cave ; dans un des hôpitaux de Liverpool un foyer est placé à l'endroit où les tuyaux viennent aboutir pour opérer le même résultat. Des foyers ouverts servent généralement pour chauffer les édifices. A l'hôpital de Manchester on emploie, pour le chauffage, la vapeur combinée avec des foyers ouverts ; à l'hôpital du District du Sud à Liverpool, l'air frais est admis par le plancher du soubassement et passe sur une série de plaques métalliques chauffées avant d'être distribué dans les salles. Mais si les foyers peuvent suffire en Angleterre, il n'en sera jamais de même dans notre rude climat.

En France le système de chauffage et de ventilation employé dans les hôpitaux et dans d'autres édifices publics est tout-à-fait différent de celui qu'on a adopté en Angleterre. Les systèmes français opèrent le chauffage de l'air avant qu'il soit distribué dans les salles. L'air est aussi introduit par des piédestaux ou autres appareils analogues posés

sur les planchers au centre des appartements, et à d'autres points où l'on reçoit de la chaleur produite par la vapeur. La différence la plus essentielle consiste en ce que l'air vicié s'échappe près des planchers. On prétend que ce système donne une chaleur plus uniforme que celui qui consiste à faire échapper l'air vicié par les plafonds. On a même cité ce fait que, dans un des petits théâtres de Paris où les ventilateurs se trouvent près du plafond il y a une différence de 27° Fahr. entre une couche d'air prise près du plancher et une autre couche prise à vingt-et-un pieds plus haut. D'un autre côté, à l'église de la Madeleine qui est chauffée par la vapeur, et où l'air vicié s'échappe près du plancher, la température est uniforme à toutes les hauteurs, bien que l'édifice ait une capacité de 2,220,000 pieds cubes, et que son toit ait cent un pieds de haut.

A l'hôpital de Vincennes il y a plusieurs conduits d'échappement, et chacun d'eux offre deux ouvertures, l'une près du plancher, l'autre à quelques pieds plus haut. Ces conduits se prolongent jusqu'au soubassement de l'édifice où ils se réunissent pour former une chambre qui communique avec le conduit de ventilation. Le courant est produit par une fournaise posée au bas du conduit. L'air frais, après avoir été chauffé, est admis par des grilles et des piédestaux placés au centre des appartements, sur le plancher.

Feu le Dr. Boswell Reid, qui fait autorité en ces matières, a écrit en parlant des diverses méthodes de ventilation et de la décomposition des gaz délétères : "Aucune de ces méthodes n'est supérieure à l'emploi de l'influence décomposante de la chaleur. On cite deux cas où l'emploi d'une seule fournaise a fait disparaître des émanations nauséabondes qui se faisaient sentir à deux ou trois milles de distance, mais qui n'étaient pas perceptibles d'une habitation à l'habitation contiguë."

Sans vouloir épier sur les attributions de l'architecte, je suggérerai le plan suivant qui améliorerait considérablement le chauffage des dortoirs :

Les rangées de cellules sont séparées par un espace d'environ dix-huit pieds. Au milieu de cet espace, dans chaque aile de l'édifice, il y a un passage sombre qui, avec ses murs, occupe une largeur de quatre pieds. Les conduits de ventilation occupent la largeur de ces passages. D'un côté de chaque paire de conduits (ils sont accouplés) je ferais disparaître dix à douze pieds de la hauteur des murs du passage et autant sur la longueur. Je construirais une chambre en ferblanc fixée à un cadre de fer de la même hauteur que le pan de mur enlevé et large de huit pieds. Dans cette chambre je placerais un gros poêle dont le tuyau ferait deux ou trois fois le tour de la chambre avant d'entrer dans le conduit de ventilation où il devrait se continuer de plusieurs pieds. Dans chaque chambre j'introduirais deux conduits partant du dehors, un de chaque côté, pour introduire l'air frais dans la chambre, où il serait chauffé avant d'être répandu dans les dortoirs. L'ouverture de chaque conduit serait protégée par une grille et munie d'une soupape qui devrait toujours rester ouverte contre le vent et ouverte sous le vent. Ces conduits devraient être assez grands pour assurer en permanence un approvisionnement suffisant d'air frais.

Les tuyaux des poêles retiendraient assez de chaleur pour raréfier l'air dans les conduits à un point suffisant pour donner passage à l'air vicié. Toutes les ouvertures de ces conduits devraient être munies de soupapes automotrices pour empêcher les courants du dehors et la fumée de pénétrer dans les dortoirs. Les conduits actuels ne s'élèvent qu'à trois ou quatre pieds au-dessus des toits, ils devraient s'élever douze ou quatorze pieds plus haut.

On pourrait de plus faire une ouverture à chaque conduit, dans la partie qui se trouve dans le grenier, chaque ouverture serait munie d'une soupape à coulisses de sorte qu'on pourrait la fermer en hiver et l'ouvrir en été.

En adoptant ce plan on réaliserait une grande économie dans le chauffage parce qu'on pourrait supprimer tous ou presque tous les poêles dont on se sert actuellement. Ces poêles ne chauffent qu'imparfaitement les dortoirs et les détenus s'en sont plaint fréquemment.

Les ailes E. et O., avec le dôme, forment une ligne continue de deux cent soixante-sept pieds de long sur cinquante-huit de large. La hauteur des plafonds dans les ailes est de quarante pieds, et celle du dôme est de plus de cent pieds.

Sur toute sa longueur et sa largeur, l'aile S. communique aussi avec le dôme. Cette aile mesure 53 x 93 6 x 40. Donc, en faisant une déduction raisonnable pour l'espace occupé par les murs des cellules et les passages sombres, on a un volume de 858,960 pieds cubes qu'il faut chauffer et ventiler. Cet espace contient huit cent dix cellules.

Les planchers des ailes et du dôme sont faits de dalles de pierre calcaire. Les murs extérieurs de l'édifice, ainsi que les murs en avant et en arrière des cellules sont aussi construits en pierre calcaire. Les murs de division entre les cellules et les plafonds arqués sont, je crois, de brique. C'est une grande erreur d'avoir employé ces matériaux pour les parquets. Les deux vents les plus ordinaires chez nous sont les vents de l'ouest et ceux du sud; en passant sur le lac ils se chargent d'humidité qui se condense sur la pierre calcaire et rend souvent les planchers humides, ce qui est fort malsain. On a même l'habitude de laver ces parquets à grande eau, j'ai souvent protesté contre cette pratique. Les parquets de la plupart des cellules, principalement dans l'aile sud, sont de pierre calcaire; je recommanderais qu'on les recouvre de planches.

Les dortoirs étant humides et froids, il n'est pas surprenant que les détenus se plaignent du froid en entrant le soir dans leurs cellules. C'est à cela qu'on doit également attribuer la malheureuse habitude que plusieurs d'entre eux ont prise de dormir avec les habits qu'ils ont portés tout le jour. Pour remédier à ces inconvénients, je recommanderais qu'on garde le feu allumé dans les dortoirs jour et nuit durant l'automne, l'hiver et le printemps, et qu'on en allume même durant certaines soirées d'été. Bien que chaque détenu ait deux couvertures et deux courtes-pointes peluchées, ou trois couvertures et une courte-pointe peluchée en hiver, quelques uns se plaignent d'être obligés de se lever la nuit et de s'habiller pour se défendre du froid et de l'humidité.

Il serait facile d'établir dans les ateliers un bon système de chauffage et de ventilation. Dans l'atelier de cordonnerie, où deux cent quatre-vingts détenus sont employés pendant sept ou huit heures chaque jour, il serait fort à propos d'améliorer la ventilation. Dans l'atelier le plus élevé chaque homme n'a qu'un volume d'environ six cents pieds cubes d'air. Ce volume suffirait en été, alors qu'on peut ouvrir les fenêtres, mais en hiver lorsque les poêles chauffent et que les fenêtres sont fermées ce volume n'est pas suffisant, et la santé des détenus en souffre. Dans l'été même, certains détenus ne veulent pas que la fenêtre soit ouverte, il s'en suit des rixes, et, à la suite d'une de ces querelles, j'ai vu un homme fouetté, ce qui n'aurait pas eu lieu si le système de ventilation eût été convenable.

Le plan que j'ai recommandé dans mon rapport de 1863, pour l'introduction de l'air frais dans l'atelier de cordonnerie, était très-bon. Aujourd'hui, je crois qu'on pourrait utiliser, sans faire beaucoup de frais, la machine à vapeur, sa fournaise et sa chaudière, qui sont posées à l'extrémité de l'atelier contre le mur. On pourrait aisément construire au-dessus de la chaudière une chambre où l'on chaufferait de l'air avant de la distribuer dans l'atelier. On pourrait aussi, avec la machine, faire fonctionner un évantail et l'on pourrait faire aboutir les conduits à air vicié dans la cheminée ou dans la fournaise même. Des deux manières, l'air vicié sortirait forcément de l'édifice.

Dans l'atelier des tailleurs la ventilation est très-défectueuse. On pourrait entourer les deux poêles qui se trouvent dans cet atelier d'une enceinte de fer-blanc ou de zinc, dans laquelle on introduirait de l'air frais qu'on chaufferait ainsi avant qu'il se répande dans l'atelier. On pourrait facilement obtenir l'air frais au moyen de tuyaux qui aboutiraient aux fenêtres, où il suffirait d'enlever une ou deux vitres pour faire passer les tuyaux. On pourrait établir de la même manière des tuyaux pour l'échappement de l'air vicié.

Dans l'atelier des menuisiers, l'emploi des poêles n'est pas sans danger; toutefois, comme on y emploie une machine à vapeur avec chaudière et fournaise, il serait très-facile d'organiser un bon système de chauffage et de ventilation, qui serait de beaucoup préférable, pour l'économie et la sûreté, à l'emploi actuel des poêles.

On pourrait aussi adopter un plan analogue à celui qu'on emploie dans l'atelier des cordonniers, et cela sans requérir aucun excédant de combustible.

2<sup>o</sup>—Le régime des détenus est une question de la plus haute importance. Avec l'autorisation du Bureau, je me suis permis, durant l'année dernière, de varier le régime suivant les circonstances. Je crois que l'usage des légumes en abondance a beaucoup contribué à maintenir les détenus en bonne santé. La variété des viandes est aussi une bonne chose; les détenus reçoivent du bœuf quatre fois la semaine, du mouton deux fois et du lard une fois.

Si la variété des viandes est avantageuse, il y a aussi un grand avantage à varier le mode de les préparer. Aujourd'hui l'on fait tout bouillir et nos appareils de cuisine ne permettent pas de faire autrement. Il y a quatre bouilloires d'une capacité respective d'une verge cube; elles sont posées sur une vaste fournaise et on y cuit tout.

Sans beaucoup de frais, on pourrait faire des altérations qui permettraient de rôtir, bouillir, frire les viandes ou encore de les cuire à l'étuvée; on aurait alors d'autre chose à donner aux détenus que de la viande bouillie tous les jours depuis leur entrée jusqu'à leur sortie et ce régime ne pourrait que profiter à leur santé. Je ne fais point ces recommandations par un zèle inconsidéré pour les détenus,—zèle qui pourrait leur rendre la prison si agréable qu'ils chercheraient tous les moyens d'y revenir,—je les fais parce que je les crois bonnes à un point de vue purement hygiénique.

Le Dr. Balfour a déclaré devant une commission militaire que : "l'abus des viandes bouillies, l'accumulation des individus dans les dortoirs de l'école du Duc d'York, Chelsea, a produit pendant dix ans une mortalité de 9.7 par 1,000 sur les enfants de l'école, en variant la cuisine, établissant une bonne ventilation dans les dortoirs, et écartant les lits, il a réussi dans 8½ ans, à amener la moyenne des décès à 4.8 par 1,000. De plus, le nombre des enfants impropres au service militaire, a été ainsi réduit de 12.4 par 1,000 à 4.6 par 1,000.

3o—Exercice.—Le travail des détenus doit être varié aussi de temps à autre. Il y a cet inconvénient toutefois que plus longtemps ils restent dans le même atelier, plus ils deviennent capables, aussi il est rare qu'on transfère un détenu d'un atelier à un autre à moins que sa santé ne l'exige. Le travail des tailleurs et des cordonniers est le plus fatigant, il exige une continuelle tension de certains muscles, tandis que d'autres parties du corps sont en mouvement perpétuel. La position que les détenus sont obligés de garder dans ces deux ateliers est très-fatigante pour leur patience et pour leur santé. S'ils y restent sans se révolter pendant des années, c'est uniquement par crainte du fouet ou de la prison. Les menuisiers, les charpentiers et les fondeurs sont plus heureux. Mais les seuls détenus qui aient un exercice vraiment salulaire sont ceux qui travaillent aux champs ou à la carrière de Rockwood. Ceux qui travaillent à la carrière sont des charpentiers, des briquetiers, des maçons et des journaliers; en outre de la marche d'un mille pour se rendre à la carrière et autant le soir pour revenir à l'asile, ils sont en exercice tout le long du jour.

Aussi, il est rare que ces hommes qui travaillent au dehors demandent à être admis à l'hôpital, si ce n'est à la suite de blessures.

La vie de prison est tellement monotone qu'on s'étonne à bon droit qu'un plus grand nombre de détenus ne deviennent pas fous. Tous les jours ouvrables, ils se lèvent à cinq heures et demie en été, et à six heures en hiver. Les détenus se lèvent, s'habillent, font leurs lits, vident les eaux dans leur cellule, et se rendent au réfectoire où ils déjeûnent à six heures en été et à sept heures en hiver. Le déjeûner dure quarante minutes, après quoi ils se rendent pour quelques instants à l'église, et, de là, à leurs ateliers respectifs. A midi ils dînent, et à une heure ils retournent à l'ouvrage jusqu'à 5.45 h. en été, et jusqu'à la tombée du jour en hiver; alors ils se rendent à leurs cellules où chaque homme emporte son souper. A huit heures la cloche sonne et tous les détenus doivent être couchés.

Dans tous les mouvements qu'il fait, chaque détenu ne marche pas la distance d'un mille chaque jour en été, et le dimanche pas plus d'un demi-mille.

Si l'on disposait les détenus par escouades, pour les faire marcher deux ou trois fois autour des cours, je pense que cela serait avantageux à leur santé et n'interviendrait nullement avec la discipline.

4o—La propreté des détenus laisse toujours beaucoup à désirer. A les voir, lorsqu'ils se présentent à la pharmacie, on demeure persuadé qu'ils ont les ablutions en parfaite horreur.

Le 30 août 1862, j'appelai l'attention du Bureau sur le fait que le seul appareil que nous eussions pour laver les détenus consistait en une cuve ordinaire placée dans le lavoir, et je recommandais la construction d'une baignoire où chaque détenu pourrait se laver des pieds à la tête. Par ordre du Bureau on a construit, en prenant une portion d'un des ateliers, une salle de bains où douze détenus peuvent se baigner à la fois. Je regrette toutefois d'avoir à dire qu'on a fait disparaître dernièrement cette salle de bains dans les changements qu'on a faits aux ateliers, de sorte que, sous ce rapport, la prison offre aujourd'hui les mêmes inconvénients qu'en 1862. Je recommanderais la construction d'une nouvelle salle de bains aussi grande que celle qui a été détruite, et établie de manière à ce qu'on puisse la chauffer avec la vapeur provenant des chaudières et qui actuellement n'est pas utilisée.

Chaque cellule a bien un vaisseau de bois où les détenus pourraient se laver la figure et les mains, mais je dois dire qu'ils se privent généralement de ce luxe. Peu de temps après leur entrée à la prison, les détenus deviennent pour la plupart négligents et perdent

tout respect pour eux-mêmes ; mais leur négligence est surtout relative à la propreté ; il serait donc important qu'ils fussent obligés de prendre des bains de temps à autre, et cela en présence des gardes, la propreté du corps étant une condition essentielle de la santé.

5°—Égoûts et approvisionnement d'eau.

Dans toute agglomération d'un grand nombre d'individus dans un petit espace, il est très-important que le drainage de l'édifice soit bon. Sous ce rapport, l'asile ne laisserait rien à désirer si le peu de profondeur des fondations n'eût pas empêché l'architecte de donner aux égoûts une inclinaison suffisante pour écouler les matières qu'ils contiennent. On a nettoyé les tuyaux l'an dernier et on en a retiré une quantité énorme d'ordures, mais il reste encore beaucoup à faire.

Tous les quinze jours une manche (*hose*) est mise en communication avec un tuyau qui part du réservoir d'eau,—lequel se trouve à environ cinquante pieds au-dessus du fond de l'égoût,—et on lance de l'eau par l'ouverture de l'égoût. Après avoir laissé couler l'eau pendant une demi-heure, un homme descend dans l'égoût avec une sorte de râteau de bois qui a la forme et la largeur de l'égoût, et pousse les ordures devant lui, tandis que l'eau coule toujours, jusqu'à la grille par laquelle elles se jettent dans le lac. On prévient ainsi l'accumulation des ordures ; mais les égoûts n'ayant pas de trappes à leurs extrémités, beaucoup d'air vicié pénètre dans l'édifice. On avait construit une sorte de volet pour mettre à l'ouverture de l'égoût et empêcher le vent de s'y introduire lorsqu'il souffle dans cette direction, mais cet appareil est rarement posé à propos et ne sert à rien.

Je recommanderais un système de tuyaux de ventilation partant de la fournaise qui se trouve dans l'atelier des charpentiers et pénétrant dans les égoûts. L'établissement de ces tuyaux ne coûterait qu'une bagatelle et aurait, je n'en doute pas, les meilleurs effets. La fournaise en question ne se trouve qu'à soixante pieds de l'égoût. Par ce moyen non seulement on obtiendrait une ventilation parfaite, mais on annulerait les gaz délétères qui se produisent actuellement.

On a vu dernièrement, à l'Hôtel National de Washington, un triste exemple de l'effet des gaz délétères dans un édifice. Dans son rapport sur la ventilation le Dr. Reid dit : "Que d'après les rapports du bureau de santé à Washington, du Dr. Henry Stone et du comité de l'académie de médecine de New York sur cette affaire, il appert que ce malheur est dû aux émanations délétères qu'on a laissé pénétrer dans l'hôtel. On n'a pu jusqu'à présent établir d'autre cause, et quand même on en découvrirait une, personne ne nierait jamais que les émanations délétères ne soient considérablement nuisibles à la santé et ne puissent produire les résultats les plus désastreux."

L'eau dont la prison est approvisionnée n'est point pure, il s'en faut, et parfois les ordures y sont visibles à l'œil nu. Il y a quelques semaines, je montai au réservoir d'eau avec deux officiers de la prison, et nous y primes une anguille vivante de plus de deux pieds de long ; nous y aperçûmes aussi une perche. Il n'y a nulle raison de se plaindre de la présence de poisson vivant, mais nous trouvâmes aussi la tête et partie de la carcasse de deux autres poissons, le tout en état de putréfaction ; nous avons aussi trouvé des ordures humaines dans de l'eau, surtout du réservoir.

Je crois que l'usage de cette eau corrompue a beaucoup contribué à toutes les maladies dont nous avons été fatigués, à la prison, depuis quelques années.

Le Bureau ayant approuvé la recommandation que je faisais en 1862 de prolonger le tuyau d'eau dans le lac jusqu'à ce qu'il atteigne le courant et de passer dans le réservoir un philtre "Cutbush," j'espère que les résultats de ces améliorations seront favorables.

La désinfection des ordures au moyen de la chaux,—opération ordonnée par le Bureau, —avait eu les meilleurs résultats, mais je regrette d'avoir à dire qu'on l'a discontinuée depuis plusieurs semaines, de sorte que l'eau est souillée comme auparavant par les ordures.

Pendant l'été, et partie de l'automne, on mêlait les ordures avec de la chaux, et on les jetait sur un fumier en y mêtant, de couche en couche, de la paille ou du fumier ordinaire. Il y a quelques semaines, ce fumier a fourni mille charges d'engrais de 18 pieds cubes chacune ; il se trouve sur le bord du lac, près du mur sud de la prison, bien exposé au soleil et à la pluie. Je recommanderai de faire enlever ce fumier et de ne plus le replacer en cet endroit.

En 1862, je recommandai la construction de fosses pour la réception des ordures de nuit où on les avait légèrement désinfectées et utilisées pour l'engrais du terrain. Ce plan eût été bien préférable à celui que le Bureau a adopté, d'autant plus que les *closets* auraient

pu facilement être mis en communication avec les fosses par les conduits qui existent actuellement ; et le contenu des fosses de nuit eût également été jeté dans les fosses, et l'eau de la Baie n'eût point été brouillée.

Ces fosses auraient pu être couvertes, ce qui eût empêché l'inondation des pluies et les eût empêchées de geler en hiver, et il eût été facile de se procurer une certaine quantité de chaux ou d'autres désinfectants pour les rendre inodores durant toute l'année. Elles auraient aussi été mises à l'ombre et par ce moyen on aurait empêché l'évaporation produite par l'action du soleil.

#### 60.—Hôpital.

Bien que l'hôpital de la prison soit un bel édifice en pierre de taille, de 125 pieds de long sur 60 de large, à deux étages avec soubassement, il ne contient pourtant que 36 cellules dont 31 sont disponibles pour les détenus malades, les 5 autres étant réservées pour les gardes et autres employés.

En 1865, la moyenne des malades a été de 42 ; le maximum, 66, et le minimum, 28 ; durant deux jours seulement, nous avons pu loger tous nos malades.

Il y a quelques années, je fus forcé, manque d'espace, de placer dans les corridors les lits de quelques malades et d'un certain nombre d'employés. Cet expédient étant dangereux, car bientôt une tentative fut faite d'étrangler un des gardes, de s'emparer de ses clefs et d'opérer une évasion. Depuis ce jour, je n'ai permis à aucun détenu de coucher dans les corridors.

Je suis maintenant obligé de n'avoir à l'hôpital que les détenus les plus malades, et j'envoie les autres au dortoir dans les cellules qui n'ont que 6 pieds de haut, 2 pieds 6 pouces de large, et 8 pieds 6 pouces de long. Cet espace est beaucoup trop restreint pour qu'on y laisse un malade jour et nuit. Lorsqu'on est obligé d'ouvrir les fenêtres durant le jour, les malades se plaignent beaucoup du froid. Je crois donc que le dortoir n'est nullement convenable pour les malades, et qu'il est imprudent de placer dans la même aile du bâtiment les malades et ceux qui sont en santé. Je recommande donc, d'une manière formelle, l'agrandissement de l'hôpital.

L'étage supérieur de l'hôpital ne contient que douze cellules. L'occupant n'a que 4,000 pieds cubes d'air. Je recommanderais d'abattre les cloisons de ces cellules et d'en construire d'autres deux fois plus grandes, vu qu'on a de l'espace suffisamment pour cela.

On trouvera, annexé à ce rapport, un état des cas traités à l'hôpital durant l'année 1865. On y verra 146 cas de diarrhée. Mais ce chiffre n'est qu'une faible proportion du nombre de cas de cette maladie, il représente seulement les malades incapables de se rendre à leurs occupations ordinaires, les autres n'ayant point été admis à l'hôpital. Des observations analogues s'appliquent à la scrofule ; un quart, à peine, des scrofuleux est admis à l'hôpital ; les autres ne sont point mentionnés au rapport. Les nègres et les sauvages souffrent terriblement de la scrofule lorsqu'ils sont enfermés à la prison. En 1865, dix-neuf sauvages et trois sauvagesses furent envoyés à l'hôpital : avant la fin de l'année, dix-huit d'entre eux furent admis à l'hôpital et quelques-uns plusieurs fois. Presque tous souffrent actuellement de la scrofule, bien qu'à leur entrée ils parussent en bonne santé.

Il y a eu une diminution remarquable dans le nombre des cas de fièvre typhoïde, comparativement à 1864 : durant cette dernière année, il y en avait eu 352, en 1865, il y en a eu que 115. Mais il y a eu, durant la même période, une augmentation dans le nombre des cas de fièvre intermittente ; en 1864, il n'y eut que 44 cas, et en 1865 nous en avons eu 106.

Durant les derniers mois de 1865 nous avons eu, à la prison, une épidémie de jaunisse. Le tableau fait voir que 17 cas de cette maladie ont été traités à l'hôpital. Le Dr. Carville, médecin de la maison centrale de Gaillon, mentionne une épidémie de jaunisse observée dans cette institution, et qui dura depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre 1859. 47 personnes furent attaquées, 17 moururent. Le docteur pense que c'était une variété de typhus. Quelques uns des malades admis à notre hôpital ont éprouvé, après la jaunisse, des symptômes de typhus, mais aucun d'eux n'a succombé.

Trente-un cas de choléra morbus ont été admis à l'hôpital durant l'année, et quatre cas de choléra asiatique spasmodique.

Je tiens à signaler au Bureau une citation importante de lectures sur la santé publique, prononcées dernièrement à Dublin par un médecin éminent, le Dr. Mapothen, professeur d'hygiène et officier de santé à Dublin :—

“ La diarrhée et la dysenterie proviennent généralement de la présence de matières

organiques dans l'eau, surtout si ces matières proviennent d'un égoût. Le Dr. Greenhow en cite un exemple remarquable : A la prison de Southwark, pendant une journée seulement, on tira l'eau d'un réservoir dont le tuyau de décharge communiquait avec un égoût. Presque tous les internés furent atteints de la diarrhée dans les 24 heures qui suivirent l'absorption de cette eau corrompue. On croit généralement aujourd'hui que la fièvre typhoïde est due à la présence de matières de cette nature ; d'autres prétendent que ces matières doivent provenir du corps d'un sujet déjà attaqué de cette maladie. L'hôpital de Bedford est fréquemment visité par la fièvre typhoïde. Je vous lirai donc un extrait d'un rapport de M. Simon, indiquant la manière dont cet hôpital est pourvu d'égoûts et d'eau. Le drainage est très-défectueux à Bedford. On n'y a que des fosses dont le contenu s'infiltré dans le sol. Les excréments de 1,300 individus pénétrèrent donc dans les puits et y gâtèrent l'eau.

“ Dans ma première lecture, j'ai indiqué brièvement mon opinion que le choléra provenait de l'usage d'eau impure. Je vais vous soumettre quelques-uns des faits à l'appui de cette opinion ; et d'abord je parlerai de la fameuse pompe de Broad Street. Le choléra éclata dans ce voisinage en 1854, et emporta 500 personnes dans moins d'une semaine. Le Dr. Lankester examina l'eau, et y constata une fongosité remarquable. A l'analyse cette eau donna par gallon six grains de matière organique provenant d'un égoût. Un cas qui prouve à l'évidence que le choléra était dû à cette eau est le suivant : Une dame qui avait demeuré près de Broad Street changea de domicile pour aller habiter Hampstead ; elle avait pris goût à l'eau de Broad Street, qu'elle croyait très-pure ; cette dame et sa servante furent les deux seules personnes atteintes du choléra à Hampstead.”

L'influence de l'eau impure dans les cas de choléra est clairement démontrée par le remarquable rapport des officiers de santé de Londres :—

Voici ce qu'écrivit le Dr. Thompson : “ Mais l'effet peut-être le plus horrible de l'eau impure s'est produit en 1854. J'avais constaté que l'eau de la compagnie de Southwark était différente de celle de la compagnie de Lambeth. En appliquant un morceau de mousseline à l'ouverture du tuyau de la compagnie de Southwark qui aboutissait dans la citerne de mon laboratoire à l'hôpital de St. Thomas, je constatai un résidu énorme d'excréments humains, et il y en a beaucoup plus dans l'eau de Southwark que dans celle de Lambeth qui n'en contient que peu ou même point. Ces deux compagnies ont des tuyaux dans les mêmes rues et approvisionnent indifféremment les mêmes maisons. L'analyse seule m'a fait connaître la différence des eaux, car les occupants des maisons étaient complètement ignorants à cet égard. Aussi bien que la population approvisionnée par les compagnies fût dans des conditions sanitaires identiques, dans les maisons approvisionnées par la compagnie de Lambeth les décès ont été de 37 par 10,000, et dans celles approvisionnées par Southwark 130 par 10,000, proportion un à trois et demi.”

On trouvera aussi à la fin de ce rapport un état de la mortalité de l'année.

Il y a eu une grande diminution comparativement à l'année précédente.

En 1865 nous n'avons eu, de toutes causes, que 10 décès ; en 1864 nous en avons eu 42. Cette diminution est due au caractère beaucoup plus bénin, et à la fréquence moins grande des cas de typhus. En 1864 cette maladie avait emporté 21 malades ; en 1865 il n'en est mort que 3.

Le rapport comprend un décès dû au choléra asiatique. Ce fut un cas très-prononcé et le malade fut emporté 15 heures après la première attaque. La panique créée par cette mort fut terrible. Dans la journée 100 détenus se présentèrent à la pharmacie se plaignant de la diarrhée. Quelques paroles de consolation et d'encouragement eurent sur eux un meilleur effet que tous les remèdes.

En terminant, messieurs, j'ai à vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez adopté mes recommandations.

Je suis heureux aussi de rendre hommage au zèle empressé que notre digne préfet a mis dans l'exécution de mes recommandations ayant trait à l'hygiène de la prison.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre très-obéissant serviteur,

JOHN R. DICKSON, M. D.,

M. Coll. Roy. des Méd., Londres,

M. du Coll. Roy. des Chirurgiens, Angleterre,

Médecin du Pénitencier Provincial.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,

Kingston, H. C., le 1er janvier 1866.

ETAT ANNUEL des cas traités à l'hôpital du Pénitencier Provincial, du 1er janvier au 31 décembre 1865.

MALADIES.	Resté.	Admis.	Sorti.	Décédé.	Restant.
Abscès .....	1	25	25		1
Acmé rosacée .....		1	1		
Adhésion de la prunelle à la paupière.....		1	1		
Anasarque .....	1	1	2		
Anémie .....		1	1		
Aphthe .....		2	2		
Ascite .....		2	2		
Asthme .....		4	3		1
Blennorrhagie .....		8	7		1
Furoncle .....		18	16		
Bronchite, aiguë .....	1	9	9		1
do chronique.....	1	2	3		
Brûlures .....	1	6	7		
Cancer à la lèvre.....		1	1		
Carie à l'os métacarpéen.....		1	1		
Choléra morbus .....		31	28		3
do asiatique.....		4	2	1	1
Colique .....	2	23	25		
Constipation .....		18	16		
Convulsions .....		2	2		
Diarrhée.....	6	144	150		
do chronique.....		2	1	1	
Dislocation .....		1	1		
Dysenterie .....		30	30		
Dyspepsie .....	3	31	33		1
Eczème.....		2	2		
Epilepsie .....		3	2		1
Erésipèle .....	1	25	26		
Epuisement.....	1	9	9		1
Maladies feintes.....		6	6		
Fièvre, intermittente.....		106	104		2
do rémittente .....		10	10		
do typhoïde.....	17	115	122	3	7
Fistule de l'anus.....		7	7		
Gastralgie .....		6	5		1
Goutte.....		1	1		
Maladie du cœur (Hypertrophie).....		3	2	1	
do (Valvulaire).....		1			1
Hépatite, aiguë.....		2	1		1
do chronique .....		3	1		2
Hernie .....	1		1		
Hématémèse .....		1	1		
Hæmoptysie .....		7	6		1
Hæmorrhoides .....		7	7		
Hæmaturie .....	1		1		
Hordeolum .....		1	1		
Hydrocèle .....		1	1		
Hypocondrie .....		1	1		
Icterus .....		17	15		2
Impetigo .....		3	3		
Bras enflammé.....		1	1		
Main do .....		3	3		
Influenza .....	3	43	43		3
Insomnie .....		1	1		
Ischurie .....		2	2		
Lumbago .....	1	13	14		
Manie .....		3	2	1	
Mélancolie.....		3	3		
Mentagre .....		4	4		
Nécrose .....		2	2		
Néphritie .....		1	1		
Névralgie.....	1	11	12		
Onychie .....		1	1		
Ophthalmie .....	1	38	35		4
Orchite .....		4	4		

ÉTAT ANNUEL des cas traités à l'hôpital du Pénitencier Provincial, etc.—*Suite.*

MALADIES.	Resté.	Admis.	Déchargé.	Décédé.	Restant.
Otorrhée.....		1	1		
Parulis.....		4	4		
Péricardite.....		1	1		
Périostite.....		1	1		
Pharyngite.....		1	1		
Phlébitie.....		1	1		
Phthisie.....	2	7	6	2	1
Pleurodynies.....		17	17		
Pneumonie, aiguë.....	1	3	4		
do chronique.....	1	3	4		
Gale.....		36	36		
Psoriasis.....		3	3		
Ptosie.....		1	1		
Purpurine.....	2	14	13		3
Rhumatisme.....	3	21	22	1	1
Rougeole.....		1	1		
Brûlure.....		5	4		1
Sciaticque.....	1	11	12		
Scrofule.....	2	23	21		4
Spermatorrhée.....		1	1		
Stricture.....	1	1	2		
Subluxation.....		4	4		
Synovite.....	1	3	3		1
Syphillis.....		6	4		2
Tœnie.....		1	1		
Tonsillite.....	1	9	10		
Torticollie.....		2	2		
Tumeur.....	1	1	2		
Ulcère.....	1	8	6		3
Urticaire.....		1	1		
Varicocèle.....		1	1		
Paronychie.....		3	3		
Blessures, contusions, etc.....	1	48	49		
	61	1074	1074	10	61

JOHN R. DICKSON, D.M., M.R.C.P.L., et M.R.C.S. ANG.,

*Médecin, Pénitencier Provincial.*

ETAT ANNUEL des décès à l'hôpital, du Pénitencier Provincial, pour l'année 1865.

Nombre.	Noms.	Age.	Maladie.	Date de l'admission.	Décès.	Pays.	Temps passé à l'hôpital.	Observations.
1	James Lee .....	51	Phthisie .....	19 décembre 1864.....	21 mars 1865 .....	Canada Ouest .....	92 jours .....	Hollandais.
2	James H. Mills .....	44	Diarrhée chronique.....	15 mars 1865.....	7 avril 1865 .....	Pays de Galles ...	23 jours.	
3	Richard Welling.....	45	Fièvre typhoïde.....	30 mai 1865.....	5 juin 1865 .....	Angleterre .....	6 jours.	
4	Edward Lafontaine ...	25	Hypertrophie du cœur.....	1er mai 1865.....	13 juin 1865 .....	Canada Est .....	43 jours.	
5	James Murray .....	25	Rhumatisme.....	31 mai 1865.....	23 juin 1865 .....	Etats-Unis.....	23 jours.	
6	John Garnett.....	46	Fièvre typhoïde.....	17 juillet 1865.....	12 août 1865 .....	do .....	26 jours .....	Nègre.
7	James West .....	43	do .....	19 juin 1865.....	23 août 1865 .....	do .....	67 jours .....	Nègre.
8	Charles Carpenter .....	39	Choléra (asiatique) .....	13 sept. 1865, à 4 a.m.	{ 13 sept. 1865, à } { 6.55 p.m. .... }	Canada Est .....	15 heures.	
9	Job Laraby .....	50	Phthisie.....	13 avril 1865.....	22 sept. 1865.....	Canada Ouest.....	162 jours.	
10	John R. Thomas.....	21	Manie .....	12 juillet 1865.....	29 sept. 1865 .....	Etats-Unis.....	66 jours, 13 a.iles....	Nègre, mort à l'asile.

JOHN R. DICKSON, D.M., M.R.C.P.L., & M.R.C.S. ANG.,  
*Médecin, Pénitencier Provincial.*

La Province du Canada en compte avec le Pénitencier Provincial.—Année du 31 décembre 1864, au 31 décembre 1865, inclusivement :

1865.—Dt.		DEPENSES.	
30 Déc.	—Edifices de Rockwood, pour paiement durant l'année.....	\$14985	05
"	Edifices de la prison, ".....	5354	70
"	Salaires, ".....	38420	05
"	Boutique de charpentier, ".....	1977	61
"	Boutique de forgeron, ".....	590	10
"	Boutique de tailleur, ".....	4	93
"	Boutique de la matrone, ".....	18	75
"	Meuble, ".....	417	48
"	Ecole, ".....	0	75
"	Bibliothèque, ".....	100	00
"	Papeterie, ".....	588	78
"	Annonces et impressions, ".....	152	15
"	Contingentes, ".....	302	61
"	Frais de port et télégrammes, ".....	68	30
"	Ferme, ".....	248	18
"	Etable, ".....	1615	19
"	Frais de port des détenus, ".....	958	25
"	Compte de chaussure, ".....	2625	07
"	Habillements, ".....	10294	22
"	Combustible, ".....	6126	28
"	Lumière, ".....	593	16
"	Blanchissage, ".....	337	80
"	Etoupe, ".....	173	64
"	Fonderie, ".....	23	78
"	Cuisine, ".....	215	40
"	Brosses, ".....	159	45
"	Outils, ".....	4	25
"	Inhumations, ".....	26	75
"	Tabac, ".....	217	76
"	Provisions et rations, ".....	25003	62
"	Hôpital, ".....	2537	58
"	Lunettes, ".....	3	00
"	Pierre, ".....	1425	61
"	Magasins, ".....	54	23
"	Drainage, ".....	72	00
"	Effets non distribués, ".....	181	20
"	Peaux de mouton, ".....	35	00
			115912 68
A AJOUTER.			
"	Dépôt au crédit du receveur-général, 30 juin 1865.....		4189 15
"	Balance à la banque à cette date.....	5646	74
"	do en caisse do.....	143	00
			5789 74
			\$125891 57
1865.		Dt.	
Janv.	1er.—Balance.....	\$	8497 73
"	" 2.—Salaires des officiers du pénitencier pour décembre 1864.....	\$3245	47
"	" do do Rockwood do.....	518	46
"	" 23.—Mandats de cette date.....	958	04
			4721 97
Fév.	2.—Salaires des officiers du pénitencier pour janvier 1865.....	3333	81
"	" do do Rockwood do.....	521	65
			3855 46
Mars	1er.—Salaires do do pour février 1865.....	2952	75
"	" do do Rockwood do.....	449	89
"	" —Lettre de crédit de cette date.....	10000	00
			13402 64
Avril	1er— do do du 31 mars.....	10000	00
"	" —Salaires des officiers du pénitencier pour mars 1865.....	3272	59
"	" do do Rockwood do.....	501	42
			13774 01
Mai	1er.—Salaires do do pour avril 1865.....	3163	41
"	" do do Rockwood do.....	483	76
"	" 23.—Lettre de crédit de cette date.....	17000	00
			20647 17
Juin	1er.—Salaires des officiers du pénitencier pour mai 1865.....	3252	72
"	" do do Rockwood do.....	502	78
			755 50

La Province du Canada en compte avec le Pénitencier Provincial, etc.—*Suite.*

		<i>Dt.—Suite.</i>			
Juillet	4—Salaires des officiers du pénitencier pour juin 1865.....			\$3142 12	
"	" do do Rockwood do .....			510 04	
"	6—Lettre de crédit de cette date .....			8000 00	11652 16
Août	7—Salaires des officiers du pénitencier pour juillet 1865.....			3251 63	
"	" do do Rockwood do .....			48848	
"	22—Mandat de cette date .....			2114 04	5854 15
Sept.	4—Salaires des officiers du pénitencier pour août 1865.....			3273 63	
"	" do do Rockwood do .....			504 81	
"	"—Lettre de crédit du 1er courant .....			7000 00	
"	23—Mandat de cette date.....			1068 39	11846 73
Oct.	4—Salaires des officiers du pénitencier pour septembre 1865 .....			3208 98	
"	" do do Rockwood do .....			483 12	
"	11—Lettre de crédit de cette date.....			6000 00	9692 10
Nov.	2—Mandat du 17 octobre.....			1154 99	
"	"—Balance du salaire de Roger Tuson .....			8 76	
"	"—Salaires des officiers de Rockwood pour octobre 1865.....			495 92	
"	6— do do pénitencier do .....			3168 34	
"	27—Lettre de crédit de cette date .....			8000 00	12828 01
Déc.	5—Salaires des officiers du pénitencier pour novembre 1865.....			3073 55	
"	"—Paiement du garde, Thos. Culverwell, complet.....			11 41	
"	"—Mme. Frs. Welchman, ses gages jusqu'au 1er courant .....			29 60	
"	"—Mandat du 29 octobre.....			\$2028 87	
"	"—Moins remis au receveur-général.....			257 70	
"	"—Salaires des officiers de Rockwood.....			1771 17	
				478 21	5363 94
					\$125891 57
Déc.	31—Balance.....				\$5789 74

1865.—Av.		REVENU.			
Janvier	31—Déposé à la banque au crédit du receveur-général pendant ce mois.....			\$2666 54	
Février	28 do do do do .....			3188 18	
Mars	31 do do do do .....			3014 55	
Avril	30 do do do do .....			3345 00	
Mai	31 do do do do .....			3684 86	
Juin	30 do do do do .....			3697 47	
Juillet	31 do do do do .....			3547 27	
Août	31 do do do do .....			3471 40	
Septembre	30 do do do do .....			3225 62	
Octobre	31 do do do do .....			4471 75	
Novembre	30 do do do do .....			3968 16	
Décembre	31 do do do do .....			3881 40	\$42162 20

1865.		<i>Dt.</i>			
Décembre	31—Boutique du meublier,	Recettes	durant l'année.....	\$3232 25	
	Ferme,	do	.....	909 48	
	Boutique du tailleur,	do	.....	92 13	
	Etoupe,	do	.....	441 44	
	Habilleinent,	do	.....	684 30	
	Provision,	do	.....	588 77	
	Travaux des détenus,	do	.....	29 25	
	Usines,	do	.....	2106 60	
	Etable,	do	.....	34 00	
	Arciennes dettes,	do	.....	14 75	
	Poussière d'os,	do	.....	90 82	
	Boutique du charpentier,	do	.....	319 55	
	Effets mobiliers,	do	.....	8 00	
	Pierre,	do	.....	2445 42	
	Loyer,	do	.....	397 52	
	Boutique de la matrone,	do	.....	895 28	
	Chaussure,	do	.....	29461 50	
	Boutique du forgeron,	do	.....	352 04	
	Uniformes,	do	.....	59 10	
					\$42162 20

D. McINTOSH,  
*Commis.*

## RAPPORT ANNUEL

SUR LA

PRISON DE RÉFORME,  
BAS-CANADA.*Au Bureau des Inspecteurs des Prisons, Asiles, etc:—*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous soumettre, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, mon rapport comme préfet de la réforme du Bas-Canada, pour l'année 1865.

Voici l'état du mouvement de la population prisonnière de cette institution pendant le cours de l'année 1865 :

Nombre de détenus dans la réforme le 31 décembre 1864.....	77
Reçus durant l'année 1865.....	24
	—101
Libérés durant l'année.....	9
Transférés au pénitencier provincial.....	9
Noyé.....	1
Évadé.....	1
	— 20
Nombre restant au 31 décembre 1865.....	81

*Religion des détenus.*

Catholiques, 75 ; presbytériens, 3 ; église d'Angleterre, 2.—Total, 81.

*Âges des détenus.*

Trois de 12 ans ; trois de 13 ans ; neuf de 14 ans ; dix de 15 ans ; dix-huit de 16 ans ; quatorze de 17 ans ; douze de 18 ans ; cinq de 19 ans ; cinq de 20 ans ; deux de 22 ans.—Total, 81.

*Lieux de naissance d'après la déclaration des détenus.*

Haut-Canada, 5 ; Bas-Canada, 66 ; Ecosse, 2 ; États-Unis, 4 ; Angleterre, 2 ; Irlande, 2.—Total, 81.

Voici l'exposé de la durée que devra avoir la détention des détenus d'après les sentences qui les constituent en réforme

Quarante-cinq, 5 ans ; quinze 4 ans ; seize 3 ans ; trois 2 ans.

*Occupation des détenus le 31 décembre 1865.*

Atelier des tailleurs, 8 ; atelier des charpentiers, 10 ; atelier des ferblantiers, 5 ; atelier des forgerons, 2 ; atelier des cordonniers, 15 ; employés sur la ferme, 4 ; employés à la construction de la nouvelle bâtisse, 19 ; en punition, 3 ; employés à divers services sous la surveillance du majordome, 13 ; employé dans le bureau du comptable 1.—Total, 81.

*Nombre de jours de travail donnés dans les différents ateliers et à divers services durant l'année 1865.*

Atelier des tailleurs, 2,510 journées; atelier des charpentiers, 2,562; atelier des ferblantiers, 649; atelier des cordonniers, 3,178; atelier des forgerons, 325; ferme, 3,326; département du majordome, 2,703; bureau du comptable, 305; au nouvel édifice, 8,203.— Total, 23,761.

Qu'il me soit permis de remarquer ici que les divers travaux exécutés durant l'année sont très-importants sous le double point de vue de l'économie pour l'Etat et de leur utilité.

Le nombre de journées de travail représentées dans le tableau ci-dessus données aux travaux de l'édifice en construction, se répartissent entre différents emplois, comme suit.—

Donze détenus ont été occupés depuis le mois de mai dernier à tailler de la pierre; plusieurs de ces derniers taillent actuellement un nombre de pieds de pierre équivalant à plus d'une piastre par jour.

La plus grande partie des ouvrages d'assemblage a été faite par les détenus, et presque toute la manœuvre a été fournie aussi par les détenus, sans compter une foule de différents ouvrages plus ou moins directement liés avec les travaux de la nouvelle bâtisse.

*Accident.*

Il m'est pénible d'avoir à vous signaler un accident qui fut fatal à l'un des détenus, Charles Charbonneau, qui s'est noyé sous les circonstances suivantes: une escouade de 16 détenus était occupée aux travaux de la ferme le 3 de juillet dernier; et vers quatre heures et demie de relevée, après avoir exécuté une certaine somme de travail qui leur avait été donnée comme tâche de la journée, ils allèrent se baigner sous la surveillance du chef de culture et d'un autre employé, dans le ruisseau que traverse la ferme à quelques arpents de la réforme, dans un endroit où le courant, lors de la crue des eaux, a creusé le lit du ruisseau à une profondeur variant de 3 à 10 pieds; un instant après que cet infortuné jeune homme se fut mis à l'eau, il disparut, et tous les efforts que firent les deux employés présents, ainsi que les détenus, pour le sauver, furent infructueux.

*Evasion.*

Cinq tentatives de désertion ont eu lieu durant l'année; la première qui se fit le 5 novembre dernier, a été couronnée de succès. Deux des autres détenus qui s'évadèrent le 8 de ce mois, revinrent d'eux-mêmes à la réforme six heures après s'en être échappés. Ils vinrent frapper à ma porte à 8 heures du soir, et me dirent qu'ils venaient se livrer à moi; ils me demandèrent pardon pour la faute grave qu'ils avaient commise, et pour le trouble et le mauvais exemple qu'ils avaient donnés dans l'institution.

Les deux autres détenus, échappés le même jour, furent ramenés à la réforme le lendemain par deux cultivateurs de la paroisse de Repentigny.

*Etat sanitaire.*

L'épidémie (fièvres typhoïdes) qui a fait son apparition dans cette institution dans le mois d'octobre 1864, comme je l'ai dit dans mon rapport de l'année dernière, n'en a complètement disparu que dans le mois de mars dernier.

Je dois ajouter que l'infirmier (Joseph Poirier) que j'avais engagé pour la circonstance, a été victime des fièvres typhoïdes; il mourut le 22 janvier dernier.

Depuis la disparition des fièvres, les détenus ont joui d'une excellente santé.

*Produits de la ferme.*

2,200 bottes de foin, 1,700 bottes de paille, 220 minots de pois et avoine mêlés, 125 minots d'avoine, 12 minots de pois, 70 minots de carottes, 60 minots de betteraves à vache (mangel-wurzel), 10 minots de panais, 4 minots de navets jaunes, 40 minots d'onions, 2,250 gallons de lait, 700 choux, et 1,440 livres de lard.

La récolte de cette année a été bonne; le rendement a été le triple de celui des années précédentes; ce résultat est dû aux améliorations faites au sol, jointes à une bonne culture.

*Remarques générales.*

Les bâtisses temporaires qui ont été construites après l'incendie du 7 août 1864, sont loin de placer la réforme dans les conditions qui doivent être données à une institution de ce genre.

De l'insuffisance complète du local actuel surgissent une foule de difficultés et d'infractions à la discipline et aux règlements, et rend le complet fonctionnement de toute organisation impossible.

Vous, messieurs, qui avez fait de l'importante question des maisons de réforme une étude sérieuse, vous conviendrez avec moi que les conditions matérielles, exceptionnellement désavantageuses que la destruction des édifices a faites à cette institution, offrent plus d'un obstacle aux progrès des détenus, dans tous les genres, et rendent inévitablement la discipline et l'éducation morale incomplètes.

Mais j'ai la consolation de voir qu'une aile d'un nouvel édifice, dont la destination est pour un dortoir, est en voie de construction, et sera complétée cette année; et l'espoir que j'ai que les travaux de construction des autres parties de cet édifice seront poursuivis avec vigueur, j'ose donc entrevoir, dans un avenir prochain, le terme des difficultés et des embarras qui naissent de l'ordre matériel actuel des choses.

Je dois vous signaler un acte criminel auquel neuf détenus ont participé: le 13 janvier dernier, lorsque j'étais au siège du gouvernement pour affaires concernant cette institution, ils ont tenté d'incendier l'une des bâtisses temporaires qui sert de dortoir; ces neuf détenus étaient presque tous les plus âgés qui se trouvaient alors dans la réforme. J'ai obtenu de Son Excellence le gouverneur-général l'ordre de les transférer au pénitencier provincial. Ils étaient tous d'un caractère incorrigible; quand un complot était formé, ils en étaient toujours les promoteurs et les chefs.

Les bâtisses actuelles, qui ne sont autre chose que des remises, étant construites de madriers et planches, sont loin d'être propres à recevoir des jeunes gens d'un semblable caractère. Ils sentent qu'il s'y trouve une absence totale de tous moyens de répression, et se sentent de suite portés, dès leur entrée dans l'établissement, à profiter de ces occasions qui leur sont offertes de se soustraire à la discipline, et même de prendre la clef des champs.

J'ai à porter à votre attention un inconvénient qui résulte de l'introduction du tabac dans la réforme; les détenus se procurent cet article, dont l'usage leur est toujours nuisible, par les ouvriers étrangers qui travaillent à la construction du nouvel édifice.

Tous les efforts que j'ai faits et les mesures que j'ai pu prendre n'ont pu empêcher complètement l'introduction de ce dangereux article pour les jeunes gens.

Je dois encore signaler cette année à votre considération et à votre sollicitude, le danger et les conséquences pernicieuses, au point de vue moral, qui découlent des emprisonnements fréquents des jeunes délinquants dans les prisons communes; mais mon intention est de n'en dire que quelques mots ici, vu que j'ai déjà eu occasion d'exprimer ma pensée sur cette importante question dans mes rapports des années précédentes.

Les jeunes délinquants qui arrivent ici, après avoir subi plusieurs emprisonnements dans les prisons communes, sur conviction de petits délits devant les cours de police, surtout ceux qui nous viennent de Montréal, décelent un état de dépravation désolant. Et comment pourrait-il en être autrement? Quand, au sortir du mauvais milieu d'une famille malheureuse ou de compagnies et d'associations détestables, on les envoie passer des mois au contact de tous les instants avec ce que la société offre de plus dépravé et de plus gangrené; la prison commune n'est autre chose qu'une école de vice pour ces jeunes infortunés.

J'ai la consolation de pouvoir déclarer que les détenus, à l'exception d'un petit nombre de réfractaires, se sont très-bien conduits, ils ont, la plupart, de l'aptitude et de la bonne volonté, et en général de bonnes dispositions.

Je suis heureux d'avoir à vous dire que les recherches que j'ai faites, et les renseignements que j'ai pu recueillir de personnes dignes de foi, dans le cours de l'année, sur la conduite des jeunes gens sortis de cette réforme, en dehors de ce que j'ai pu voir moi-même, sont des plus consolants. J'en ai vu deux qui étaient employés par la compagnie du Grand Tronc, l'un d'eux gagnait, comme ouvrier, \$50,00 par mois; ce dernier est marié et père de famille.

Qu'il me soit permis de signaler un fait qui fait honneur à cette institution. L'objet de cette remarque se trouve maintenant dans la réforme, (il y est depuis 4 mois) à titre de chef d'un des ateliers. Ce jeune homme dans ses malheurs eut l'avantage d'être envoyé dans cette réforme pour une période de temps qui lui permit d'apprendre, à fond, son métier.

Sa conduite irréprochable à tous égards, depuis sa libération, lui a gagné l'estime et la confiance de la société.

Ses anciens compagnons ont pour lui le même respect et la même soumission qu'ils ont pour l'officier de l'institution le plus aimé d'eux.

Sa présence dans la réforme semble donner une impulsion morale aux détenus, surtout à ceux qui travaillent sous sa direction; ils comprennent qu'eux aussi peuvent se faire d'honnêtes citoyens et d'utiles artisans de la société.

Le zèle et les efforts respectifs que font les révérends aumôniers pour améliorer la condition morale des détenus qui sont confiés à leurs soins spirituels, joints à l'efficace ponctualité des officiers et gardes de la réforme, sont pour moi un puissant aide à l'accomplissement des devoirs ardues de ma charge.

Je dois mentionner ici que je dois à l'extrême obligeance des trois jeunes MM. Germain et de M. Lamarche, (tous de cette paroisse, et élèves et porteurs de certificats de l'école militaire) d'avoir pu reprendre les exercices militaires parmi les détenus, que l'incendie des édifices et la démission d'un ancien militaire employé dans cette réforme avaient interrompus depuis 10 mois. Ces jeunes messieurs se sont imposés ce laborieux et fatigant travail par pur dévouement, et le désir louable de rendre service en même temps aux détenus et à la réforme.

Bien qu'il y a eu, cette année, une augmentation considérable des prix des provisions de tous genres, surtout dans cette localité, à cause de sa proximité de la cité de Montréal, je suis heureux, cependant, de pouvoir dire que le coût de la nourriture de chaque détenu n'a pas dépassé 9½ centins par jour.

Les rapports de messieurs les aumôniers, de monsieur le médecin de la réforme, et le bilan de monsieur le comptable, avec nos estimés pour l'année 1866, compléteront mon rapport.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,  
Votre très-humble serviteur,

(Signé,)

F. X. PRIEUR,

*Préfet de la Réforme du B.-C.*

ST. VINCENT DE PAUL,  
31 décembre 1865.

## RAPPORT ANNUEL

SUR LA

## PRISON DE RÉFORME DU HAUT-CANADA,

POUR L'ANNÉE 1865.

PÉNITANCOUCHINE, 28 février 1866.

*Au Bureau des Inspecteurs d'Asiles, Prisons, etc.*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, le rapport suivant sur la prison de réforme du Haut-Canada.

*Jeunes détenus.*

Le 31 décembre 1865 .....	134
Reçus depuis.....	66
Total.....	200
Renvoyés durant l'année.....	46
Restant à la réforme le 31 décembre 1865.....	154

*Religion.*

Eglise d'Angleterre, 55 ; catholiques, 57 ; méthodistes, 18 ; presbytériens, 15 ; luthériens, 3 ; baptistes, 6.

*Ages.*

Un, 8 ans ; quatre, 9 ; deux, 10 ; quatre, 11 ; quatorze, 12 ; dix-huit, 13 ; seize, 14 ; dix-huit, 15 ; vingt, 16 ; vingt-trois, 17 ; seize, 18 ; dix, 19 ; trois, 20 ; quatre, 21 ; un, 22.

*Nationalité.*

Haut-Canada, 97 ; Bas-Canada, 14 ; Angleterre, 11 ; Irlande, 8 ; Ecosse, 3 ; Pays de Galles, Nord, 1 ; Etats-Unis, 16 ; Allemagne, 3 ; Malte, 1.—Total, 154.

*Orphelins.*

De père et de mère, 19 ; de père, 37 ; de mère, 14.

*Parents intempérants.*

Père et mère, 19 ; père, 53 ; mère, 1.

*Etat sanitaire.*

J'ai encore le plaisir de pouvoir dire que la santé des détenus, durant l'année dernière, a été très-satisfaisante. Les fièvres scarlatines ont été très-communes et d'un caractère très-méchant, dans les environs de la réforme depuis quelques mois, mais des mesures de prudences recommandées par le médecin ont été immédiatement prises, et la maladie heureusement n'a pu sévir dans cette institution.

*Tableau des punitions infligées.*

Mois.	Nombre de détenus punis.	Repas au pain et à l'eau.	Nombre battus de verges.	Nombre de coups.
Janvier.....	10	150	1	12
Février.....	11	129	3	36
Mars.....	9	90	1	12
Avril.....	6	51	...	...
Mai.....	6	66	1	12
Juin.....	13	60	7	66
Juillet.....	11	66	6	60
Août.....	9	141	4	72
Septembra....	6	87	3	36
Octobre.....	3	12	3	36
Novembre.....	6	93	...	...
Décembre.....	14	111	3	30
Totaux.....	104	1056	32	372

Estimation des dépenses probables pour l'année commençant au 31 juillet 1866, et finissant au 30 juin 1867 :

*Officiers:*

Préfet	\$1600
Deux chapelains à \$800 chacun	1600
Sous-préfet, comptable, garde-magasin	720
Chirurgien	400
Cuisinier	400
8 gardiens, à \$360	2880
Homme de ferme	360
Deux aide-gardes pour la nuit, à \$315	630
Un aide-garde	270
	<hr/> 8860

*Provisions, combustible, etc.*

Rations pour 180 individus, à 10 cts. par jour	6570
400 cordes de bois, à \$1.00	400
Savon, huile, etc.	350
Médecines	150
Chaux	100
	<hr/> 7570

*Vêtements, literie, etc.*

180 garçons, à \$15	2700
Détenus libérés, frais de voyage, 44 à \$10	440
Vêtements pour do.	396
	<hr/> 3536

*Dépendance.*

Avoine, \$500 ; blé-d'inde, etc, \$150 . . . . .	650
Foin, \$1,000 ; paille, \$150 ; semences, \$50 . . . . .	1200
Harnais, cordes, etc. . . . .	130
Voitures, instruments aratoires, etc . . . . .	200
	2180

*Divers.*

Appareils de pêche, filets, etc. . . . .	50
Papeterie . . . . .	90
Frais de poste . . . . .	45
Frais de transport . . . . .	350
	535
	\$22681

*Observations générales.*

La conduite des détenus a été, jusqu'à présent, très-satisfaisante. Ils ont bien travaillé et se sont montrés dociles à leurs gardiens.

Depuis la fondation de la prison de réforme, il y a plus de sept ans, plus de cent-trente détenus ont été libérés ; plusieurs d'entre eux ont eu des correspondances avec moi ; et j'ai appris que plusieurs autres réussissaient bien. Je n'ai naturellement aucune correspondance avec les récidivistes, mais ceux qui ont subi de nouvelles condamnations ont dû être envoyés au pénitencier provincial ou à la prison de réforme. Pour m'édifier à ce sujet, j'ai écrit la lettre suivante au préfet de la première de ces deux institutions :—

PRISON DE RÉFORME, H.-C.,  
PÉNITANCOUCHINE, 1er février 1866.

MONSIEUR,—Le secrétaire du Bureau des inspecteurs de prisons m'ayant écrit, comme c'est la coutume, pour me demander mon rapport annuel, et animé du désir de donner à Son Excellence le gouverneur-général les renseignements que je pourrais me procurer sur le fonctionnement des prisons de réforme du Haut-Canada, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints les noms de cent-trente détenus qui ont été libérés de cette institution depuis sept ans, et vous m'obligerez infiniment en m'envoyant la liste de ceux qui, durant cette période, ont été confiés à votre charge. Le nombre des récidives indique assez bien le résultat de notre système de réforme.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
(Signé,)

WILLIAM MOORE KELLY,  
Préfet P. R. H.-C.

D. Æ. McDonell, *scr.*  
Préfet du pénitencier provincial,  
Kingston, H.-C.

Voici la réponse du préfet :—

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
KINGSTON, le 20 février 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 1er courant et, en réponse, de vous informer que, sur la liste des noms que vous m'avez transmise, il n'y a que trois individus actuellement internés ici.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
(Signé,)

D. Æ. McDONNELL,  
Préfet du P. P.

Wm. Moore Kelly, *écuyer*,  
Préfet de la Prison de Réforme,  
Penitancouchine, H.-C.

Ainsi depuis sept ans, *trois* seulement des jeunes détenus sortis de la prison de réforme ont été condamnés au pénitencier provincial, et *deux* seulement ont été réintégrés à la prison de réforme. On peut raisonnablement en conclure que sur cent trente libérés, cent vingt-cinq gagnent honorablement leur vie. Le lecteur peut juger, par ces faits, du succès de l'institution. Combien d'hommes, aujourd'hui honnêtes, seraient probablement au pénitencier provincial si cette institution n'existait pas !

En étudiant les antécédents des détenus, j'ai toujours constaté qu'un grand nombre d'entre eux avaient des parents ivrognes et débauchés. Ceux, par exemple, qui ne sont envoyés que pour deux ans à la prison de réforme ne peuvent pas beaucoup s'amender durant une si courte période. Mais si, de plus, ils retournent près des parents dépravés ils deviennent pires que jamais. J'en ai vu un exemple le 28 du mois dernier. Un pauvre enfant m'avoua que, malgré le désir qu'il avait de se bien comporter, il ne pouvait répondre de rien s'il retournait à Toronto près de ses parents, et me pria de lui obtenir de l'emploi dans les environs de la prison.

Dans un précédent rapport, j'ai recommandé qu'on n'admit pas de jeunes gens au-dessus de dix-sept ans, car, passé cet âge, la réforme est plus difficile. Les inspecteurs des prisons ont adopté cette recommandation et envoyé une circulaire aux juges en conséquence. Mais je regrette que cette recommandation n'ait pas été suivie, car le 10 novembre on m'envoyait, pour trois ans, un jeune homme qui avait déjà passé quatre ans au pénitencier provincial ; il est donc évidemment nécessaire d'amender la loi conformément aux recommandations des inspecteurs.

Deux garçons ont tenté de s'évader le 3 juin, un le 11 juillet, un le 27 août et un le 9 octobre. Ils ont tous été repris sauf le dernier, qui était condamné à quatre années d'emprisonnement. Il était à la prison de réforme depuis trois ans neuf mois et vingt-neuf jours, il n'avait donc plus que deux mois et deux jours à rester en prison ; je ne puis concevoir pourquoi il a tenté de s'évader et a été obligé, pour se rendre chez lui, de vendre ses habits.

Dans mes rapports précédents, j'ai représenté les difficultés que m'occasionne le manque d'espace ; je ne reviendrai pas sur cette question vu que l'édifice principal est construit. Il sera complètement terminé, à l'intérieur, au mois d'août prochain. Alors il sera possible de faire une réorganisation complète, ce qui serait impossible à présent.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

WILLIAM MOORE KELLY,

*Préfet, P. R., H.-C.*

PRISON DE LA RÉFORME, H.-C.,  
PÉNITANCOUCHINE, le 28 fév. 1866.

*Au Bureau des Inspecteurs des Asiles, Prisons, etc.,*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous faire rapport sur l'état sanitaire des prisonniers de cette institution.

J'ai eu surtout à combattre les affections qui résultent du froid, et aussi les affections des poumons et le rhumatisme. J'ai eu aussi à traiter deux cas fort graves, l'un de phthisie, l'autre d'hydropisie qui sont aujourd'hui guéris. Un des jeunes garçons a eu le malheur de perdre un œil par l'effet d'un morceau de verre qui lui fut lancé dans l'œil par l'un des autres garçons.

Nous avons craint une épidémie de fièvre scarlatine, mais nous sommes parvenus à en arrêter le développement en écartant les gardiens du lit des fiévreux. La fièvre était une angine de la pire espèce qui n'eût pas manqué de faire de grands ravages.

Je tiens à signaler le cas de Wm. Earnest, âgé de 14 ans, qui fut libéré le 13 mai 1865, après 2 ans d'emprisonnement, et réinterné au mois d'août suivant. Ce malheureux enfant a été toute sa vie sujet à l'épilepsie qui le met dans un état voisin de la folie, et il serait bon de l'envoyer à l'asile des aliénés ou chez ses amis, s'il en a.

Les mesures sanitaires sont en un mot tout ce qu'on peut attendre dans un espace si restreint.

J'ai l'honneur, etc.,

WM. P. GILMOUR,  
*Chirurgien, P. R.*

*Aux Inspecteurs des Prisons, etc.*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous soumettre quelques renseignements sur les enfants confiés à ma direction dans la prison de réforme, et je dois dire que leur conduite a été excellente, qu'ils ont tous manifesté le désir de s'améliorer, et je suis fâché que l'espace restreint de la prison ait souvent rendu mes fonctions très-difficiles. J'espère que, dans les nouvelles bâtisses, je ne rencontrerai plus les mêmes difficultés.

Pour maintenir la réputation si bien méritée de la prison de réforme, je dois réitérer la recommandation de n'y envoyer que des enfants au-dessous de cet âge, parce que, passé 16 ans, il est difficile de réformer les jeunes gens qui alors demandent des soins différents de ceux que nous pouvons donner ici. Une courte détention et de bons conseils peuvent améliorer leur caractère, et l'instruction religieuse qu'ils reçoivent aura sur eux un bon effet, au moins au moment de la mort, quand même les passions reprendraient encore sur eux leur empire. Mais pour pouvoir opérer des conversions sincères et durables, j'insisterai encore à demander qu'on ne nous envoie que des enfants entre dix et seize ans.

Les heures de prière et d'instruction sont observées avec une grande régularité, et l'on peut compter sur de bons résultats avec l'aide de Dieu.

J'ai l'honneur, etc.,

J. P. KENNEDY,  
*Aumônier C. R.*

PENITANCOUCHINE, 26 janvier 1866.

*Aux Inspecteurs des Prisons, etc.*

REFORME DE PENITANCOUCHINE, février 1866.

MESSIEURS,—Je suis fâché d'avoir encore à me plaindre du manque d'espace, surtout dans la salle d'école. Dans les conditions où nous sommes il est impossible de maintenir une stricte discipline et de donner une bonne instruction aux enfants, vu que la salle est trop petite pour les y réunir tous à la fois.

Il m'est difficile d'établir que ces inconvénients ont été signalés depuis 1860 en citant des extraits des rapports des inspecteurs et de mes propres rapports depuis cette année.

L'insuffisance des bâtisses actuelles fut signalée par les inspecteurs dans leur premier rapport en 1860. Leurs recommandations étaient aux nombres de cinq. Je ne cite point les quatre premières parce qu'elles n'ont pas directement trait à ce qui m'occupe ici.

Voici ce que recommandaient le préfet et les chapelains :

" 5. La nécessité d'avoir des chapelles exclusivement consacrées au culte et des salles d'école appropriées.

" Toutes ces remarques s'expliquent assez d'elles-mêmes, sur simple énoncé : la plupart tiennent à un même sujet : l'insuffisance et les mauvaises dispositions des édifices.

" Il est impossible de diriger une institution, de ce genre surtout, avec satisfaction et pour le plus grand avantage de ses habitants, sans avoir à sa disposition les moyens matériels nécessaires : or, parmi ces moyens, les plus essentiels sont évidemment des logements appropriés.

" Le Bureau a présenté au gouvernement un mémoire sur le sujet des édifices à construire à Pénitancouchine, et les plans des édifices projetés sont actuellement soumis à l'examen d'un comité spécial."

Voici ce qu'écrivait en 1860 le Dr. Taché, après avoir visité Pénitancouchine :

“ Le Bureau est nanti de la question de la construction des nouveaux édifices dont l'absolue nécessité est évidente. Les illustres fondateurs de Mettray, cette *Réforme-Modèle* de par le monde, avaient dit dès l'abord, à propos de la question des édifices. “ Nous ne voulons pas que des murs nous fassent la loi.”

“ En effet, la première et la plus essentielle condition matérielle de succès, pour une grande institution, de quelque genre qu'elle soit, est de posséder un local et des édifices appropriés à l'objet en vue.

“ Il semblerait inutile de formuler une vérité aussi évidente ; mais tous les jours, malheureusement, on le perd de vue ; force est donc de l'affirmer souvent.”

#### EXTRAITS DE MES RAPPORTS.

**RAPPORT DE 1860.**—“ J'ai à faire mention de quelques inconvénients dus à des causes qu'il sera facile de faire disparaître lorsque les édifices actuels seront agrandis. Je n'en parlerai donc que pour me donner occasion de faire une suggestion qui, peut-être, sera de quelque utilité touchant les additions et changements projetés.

“ La disparition de ces inconvénients contribuera beaucoup au maintien de l'ordre et de la régularité parmi les garçons. Il est évident que des habitudes d'ordre ne peuvent être incommodément inculquées, s'il n'y a pas de dortoirs, de salles à manger, de salles d'instruction et de culte bien installées sous tous les rapports. Quant aux deux premiers appartements, sur lesquels je n'ai aucun contrôle, je n'ai rien à suggérer, mais quant aux deux derniers, je ferai quelques observations :—

**L'ÉCOLE.**—“ La salle qui sert aujourd'hui comme école est loin d'être bien appropriée aux fins scolaires, car elle n'est pas assez grande ni assez bien éclairée. Cette salle est déjà tellement encombrée que je ne sais comment je ferai si le nombre des enfants augmente. \*Cet inconvénient se fait plus sentir en hiver qu'en été par le grand espace que nous ôte un poêle de grande dimension. Je ferai remarquer ici que pour une école un poêle est un très mauvais conducteur de la chaleur, car ceux qui en sont près en sont incommodés, tandis que ceux qui en sont éloignés souffrent du froid. Pour remédier à cet inconvénient, il faudrait introduire des fournaises à air chaud, afin d'y répandre le degré de chaleur voulu. Cette amélioration ne nuirait pas à la disposition des pupitres, elle ne diminuerait pas non plus l'espace comme le fait un poêle, sans compter qu'elle répandrait une chaleur égale dans tout l'appartement.

“ Cette salle est aussi imparfaitement éclairée. Sa longueur est de 34 pieds 10 pouces, et sa largeur de 20 pieds 5 pouces. Elle a deux fenêtres à chaque bout, mais les murs latéraux n'ont aucune ouverture, tandis que c'est de ce côté là que devrait venir la lumière. S'il en était ainsi, l'on pourrait placer aux extrémités des tableaux noirs, cartes géographiques, etc. Telles que placées actuellement, les fenêtres sont très-nuisibles. J'ai des cartes géographiques et tout ce qui est nécessaire à l'enseignement simultané, mais je ne puis m'en servir avec avantage. S'ils sont placés entre ces deux fenêtres, la lumière trop vive empêche les élèves de bien voir les cartes ou diagrammes, et si on les place sur les murs latéraux, les pupitres et les bancs empêchent que les élèves puissent y avoir accès.”

**LIEU DE CULTE.**—“ Il n'y a aucun doute que s'il ne s'agissait que d'inspirer le sentiment religieux, il serait mieux d'avoir un lieu de culte distinct de l'école ; mais comme l'on pourrait objecter que cela donnerait lieu à des dépenses, je suggère qu'un bout de l'école soit séparé pendant la semaine par une cloison à coulisse ou mobile qui pourrait facilement disparaître le dimanche ou en toute autre circonstance particulière, et que dans cette partie réservée l'on place un vitreau comme ceux des églises, et tout l'ameublement nécessaire pour donner à l'école, quand cette partie s'ouvrira, l'apparence d'un lieu destiné au service religieux.”

**RAPPORT DE 1861.**—Il est toujours difficile de maintenir le bon ordre dans une nombreuse classe d'enfants, mais la difficulté augmente considérablement quand l'école et la chapelle sont trop petites : j'espère que ces inconvénients disparaîtront bientôt.

\*En 1859, j'avais 28 élèves ; en 1860, environ 58 ; en 1861, environ 70, et maintenant j'en ai près de cent. L'école peut en contenir de 40 à 50. L'autre jour, j'en ai compté 95 à la prière, et tous sont restés sauf 2 ou 3. Le soir il en vient beaucoup moins.

---

RAPPORT DE 1862.—“ La conduite des enfants à la chapelle est aussi bonne que possible, si l'on considère combien ils y sont foulés. J'espère que bientôt l'on fera disparaître ce grave inconvénient.”

RAPPORT DE 1863.—“ Lors de mon dernier rapport, j'espérais avoir bientôt une nouvelle salle d'école, car aujourd'hui je suis forcé d'entasser, à la lettre, les enfants les uns sur les autres, et il est impossible que dans de telles conditions, l'enseignement soit avantageux. Je n'aurai aucune difficulté à faire disparaître tous les inconvénients dont je souffre lorsqu'on aura mis à ma disposition un espace suffisant.

“ Je suis heureux d'avoir à constater que les enfants se comportent parfaitement à la prière, durant la semaine, et à l'office du dimanche.”

RAPPORT DE 1864.—“ Le nombre des enfants confiés à mes soins ayant encore augmenté l'année dernière, je me trouve plus que jamais gêné par le manque d'espace, j'espère encore qu'on fera enfin droit à mes réclamations.”

Les extraits qui précèdent suffisent pour faire voir la nécessité d'un agrandissement de notre local, surtout en ce qui regarde l'école, où nous avons affaire à des enfants parfois très-vieux, et je dois encore répéter que, vu les circonstances, leur conduite a été excellente. Les inspecteurs ont fait ajouter 120 lits et agrandir les ateliers, mais on n'a encore rien fait pour l'école. Il est vrai que la nouvelle bâtisse est commencée. Aussi, j'insisterai à ce qu'on veuille bien consulter les deux plans que j'ai préparés pour la disposition et le nombre des pupitres. Si l'on dédaigne cette dernière recommandation, il est impossible de prévoir les maux qui pourront en résulter. En attendant, il faudra bien que je pare le mieux possible aux difficultés présentes, car pour me servir de l'expression du Dr. Tacké : “ Tout ce qu'on peut faire pour le moment est de parer, autant que possible, aux mille et un inconvénients qui résultent de la disposition actuelle des bâtisses.”

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, etc.,

GEORGE HALLEN,

*Aumônier protestant.*

(No. 7.)

# RAPPORT

DES MARIAGES, BAPTEMES ET SÉPULTURES, DE CERTAINS DISTRICTS, POUR L'ANNÉE 1865.

---

*[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, le rapport ci-dessus n'est pas imprimé.]*

(No. 8.)

# RAPPORT

De certains régistateurs, des honoraires et émoluments reçus pour l'année expirée le 31 décembre 1865, en conformité de la clause 76 du chapitre 89 des statuts refondus pour le Haut-Canada.

Comté.	Régistateur.	Total.	Moins.	Net.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Simcoe .....	George Lount.. .....	3,627 48	1,319 00	2,308 48
Nerthumberland, D. O.....	G. S. Boulton .....	810 50	510 00	300 50
Renfrew .....	James Morris.....	606 39		
Norfolk.....	F. I. Walsh .....	1,793 69		
Victoria .....	Hartley Dunsford.....	2,116 13		
Ottawa (Cité).....	Alexander Burritt .....	1,241 15	480 02	761 13

(No. 9.)

# ÉTATS

De certaines compagnies d'assurance et de certaines banques.—(*Incomplets.*)

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les états ci-dessus ne sont pas imprimés.]

DIVERSES  
STATISTIQUES DU CANADA,  
POUR L'ANNÉE 1865.

1<sup>re</sup> PARTIE.

.....  
Imprimées par ordre de l'Assemblée Législative.  
.....



OTTAWA:  
IMPRIMÉES PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX.  
1866.

## INDEX.

	Page.
TABLEAU I.—Statistiques générales du Canada.....	1
TABLEAU II.—Etats mensuels du capital, actif et passif des banques.....	2
TABLEAU III.—Situation moyenne de chaque banque, 1865.....	4
TABLEAU IV.—Banques d'Épargne.....	6
TABLEAU V.—Sociétés de construction qui ont des banques d'épargne ..	10
TABLEAU VI.—Sociétés de construction à terme .....	12
TABLEAU VII.—Sociétés permanentes de construction.....	14
TABLEAU VIII.—Hôpitaux .....	18
TABLEAU IX.—Asiles d'aliénés .....	24
TABLEAU X.—Asiles et institutions diverses de charité .....	26
TABLEAU XI.—Compagnies d'assurance mutuelle contre le feu .....	34
TABLEAU XII.—Chemins de fer.....	38
TABLEAU XIII.—Télégraphes électriques.....	40
TABLEAU XIV.—Enquêtes de Coroners..	41

## BUREAU DE L'AUDITION,

Outaouais, 6 août 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre la première partie des *Diverses Statistiques du Canada* pour 1865. A deux exceptions près, les tableaux sont préparés sur le même plan que ceux de l'an dernier, et renferment un état comparatif des trois années durant lesquelles la collection a été publiée. Sur quelques points, les rapports des années précédentes sont plus parfaits, car la plupart des détails font connaître le progrès graduel du pays, mais ceux-ci n'offrent rien de marquant à signaler à part de l'omission du tableau des compagnies d'assurance contre le feu. Dans un précédent rapport, j'ai dit qu'une seule compagnie, la Royale, avait fait ses rapports conformément à la formule fournie par ce bureau, et même ceux exigés par l'acte 26 Vic., chap. 43, ont été très imparfaits; or, comme on ne peut contraindre, sous peine d'amende, à l'observation de la loi, et qu'il est inutile d'insister auprès de gérants qui ne veulent pas faire ces rapports, ou de travailler à mettre en tableaux des renseignements incomplets et imparfaits comme ceux reçus, j'ai cru devoir omettre tous ces tableaux jusqu'à ce que la législature ait pourvu d'une manière générale à l'exécution et à la transmission de ces rapports qui, dans l'intérêt du public, ne devraient plus être retardés. L'autre exception a trait à un tableau de chemins de fer qui paraît cette année pour la première fois, et par lequel on peut voir qu'en dépit des embarras financiers éprouvés par presque toutes ces entreprises, les recettes brutes de toutes les voies ferrées arrivent près du chiffre de \$11,000,000, tandis que leurs frais d'exploitation, y compris les renouvellements de rails, de ponts, etc., excèdent à peine \$7,000,000, ce qui donne un bénéfice net de \$3,782,576 pour un capital versé de \$121,543,139.

La deuxième partie des statistiques, qui contient les rapports municipaux, est presque terminée, et l'on a l'espoir qu'elle pourra être distribuée durant cette session. Les détails sont tous classés dans mon bureau, mais cette année on se propose de n'en publier que le sommaire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant-serviteur,

JOHN LANGTON,

*Auditeur.*

L'honorable A. T. GALT,

*Ministre des Finances.*

# DIVERSES STATISTIQUES

DU

## CANADA,

### POUR L'ANNÉE 1865.

TABLEAU No. I.—Etat de l'étendue du territoire, population, dette, revenu, dépenses, importations et exportations du Canada.

—	Etendue en milles carrés.*	Acrea arpentés jusqu'au 31 décembre.			Acrea vendus ou donnés gratuitement, jusqu'au 31 décembre.		
		1863	1864	1865	1863	1864	1865
Haut-Canada .....	121,260	24,231,197	24,629,714	24,756,159	20,853,971	21,026,204	21,488,342
Bas-Canada.....	210,020	24,853,390	25,197,267	25,565,678	18,477,820	18,897,269	19,089,355
Total.....	331,280	40,084,587	49,826,981	50,321,837	39,331,791	39,923,473	40,577,697

\* Comme les limites nord et ouest ne sont pas encore arpentées, ces étendues ne sont qu'approximatives.

—	Population en janvier 1852.	Population en janvier 1861.	Proportion de l'augmentation annuelle par cent.	Estimation du chiffre de la population en 1864, 1865 et 1866, en supposant le même degré d'augmentation.		
				1864	1865	1866
Haut-Canada.....	952,004	1,396,091	4.34 pour cent.	1,586,130	1,655,022	1,726,980
Bas-Canada.....	890,261	1,111,566	2.50 “	1,196,949	1,226,840	1,257,480
Total.....	1,842,265	2,507,657	.....	2,783,079	2,881,862	2,984,460

—	Revenu jusqu'au 31 décembre, non compris celui provenant des prêts.	Dépenses jusqu'au 31 décembre, non compris le rachat de la dette.	Dette fondée, 31 décembre, moins le fonds d'amortissement.	Importations, années expirées le 31 décembre.		Exportations, années expirées le 31 décembre.
				Valeur totale.	Total des droits.	
1863.....	\$ 9,760,316	\$ 10,742,807	\$ 60,355,472	\$ 45,964,493	\$ 5,169,173	\$ 41,831,532
1864.....	10,918,337	10,587,142	60,287,575	52,498,066	6,637,503	38,665,446
1865.....	10,470,608	11,656,368	60,019,181	44,227,822	5,617,811	54,219,759

—	Population, par mille carré.	Revenu, par tête, de la population.	Dépenses par tête, de la population.	Dette, par tête, de la population.	Importations, par tête, de la population.	Droits, par tête, de la population.	Exportations par tête, de la population.
1863.....	8.40	\$ cts. 3 51	\$ cts. 3 86	\$ cts. 21 69	\$ cts. 16 51	\$ cts. 1 85	\$ cts. 15 03
1864.....	8.69	3 79	3 67	20 93	18 23	2 30	13 42
1865.....	9.01	3 17	3 90	20 11	14 82	1 88	18 17





TABLEAU III.—SITUATION financière de chaque banque constituée en corporation, 1865.

NOM DE LA BANQUE.	Capital versé.		Billets à ordre en circulation ne portant pas intérêt.		Balances dues aux autres banques.		Dépôts ne portant pas intérêt.		Dépôts portant intérêt.		Total du passif.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
1 Banque de Montréal.....	6,000,000	00	2,664,642	50	399,993	78	5,164,327	10	4,957,018	14	13,185,981	52
2 Banque de Québec.....	1,464,503	33	421,611	00	56,669	24	466,717	09	476,792	36	1,421,789	69
3 Banque du Haut-Canada.....	1,937,995	25	1,081,336	50	699,431	93	782,676	32	2,157,019	57	4,680,464	32
4 Banque Commerciale du Canada.....	4,000,000	00	1,197,997	75	166,576	25	1,075,271	39	1,467,195	83	3,907,041	22
5 Banque de la Cité de Montréal.....	1,200,000	00	385,430	25	33,607	13	408,568	65	445,061	61	1,272,667	64
6 Banque de Gore.....	805,960	00	561,654	92	8,757	84	357,266	01	399,772	74	1,327,451	51
7 Banque de l'Amérique Britannique du Nord.....	4,866,866	00	909,589	25	9,395	75	788,060	25	1,599,587	17	3,306,582	42
8 Banque du Peuple.....	88,778	58	88,778	58	26,096	93	345,943	33	219,399	37	680,218	21
9 Banque du district de Niagara.....	274,525	00	153,062	58	41,874	66	101,862	51	80,850	74	377,650	49
10 Banque de Moïson.....	1,000,000	00	164,256	50	88,910	71	340,306	67	514,825	00	1,108,278	88
11 Banque de Toronto.....	1,772,086	25	704,554	92	16,030	86	308,530	98	560,266	42	1,589,383	18
12 Banque d'Ontario.....	800,000	00	956,676	50	98,784	04	958,944	46	729,340	09	2,743,745	09
13 Banque des Townships de l'Est.....	287,661	12	74,851	50	49,825	59	49,825	59	48,319	72	179,730	34
14 Banque Nationale.....	987,247	22	205,179	67	46,463	49	218,777	21	135,794	40	601,204	77
15 Banque Jacques Cartier.....	766,040	42	78,962	00	27,463	50	265,733	23	176,557	76	548,716	49
16 Banque des Marchands.....	567,527	33	90,459	23	55,492	34	127,984	39	358,550	32	682,486	78
17 Banque Internationale (limitée).....	1,965,890	13	.....	.....	389	87	14,741	52	.....	.....	15,125	39
18 Banque royale du Canada*.....	137,615	24	212,968	00	3,693	00	104,932	31	10,959	87	332,555	18

\* Moyenne de 5 mois.

NOM DE LA BANQUE.	Espèces et lingots.		Propriétés foncière et autre.		Effets du gouvernement.		Billets à ordre ou lettres de change d'autres banques.		Balances dues par d'autres banques.		Billets de change escomptés.		Autres créances de la banque.		Total de l'actif.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
11 Banque de Montréal.....	2,148,608	01	402,193	34	3,612,400	00	429,083	33	1,790,213	89	11,222,372	80	669,520	43	20,274,391	79
2 Banque de Québec.....	260,268	51	89,581	41	148,735	81	23,196	00	183,972	60	1,898,367	05	394,688	73	2,998,740	11
3 Banque du Haut-Canada.....	516,758	89	1,475,484	42	198,299	99	87,828	61	104,931	37	3,389,852	82	1,062,082	25	6,835,238	35
4 Banque Commerciale du Canada.....	572,049	89	260,910	02	400,000	00	106,886	60	241,709	10	6,290,569	12	370,077	57	8,241,901	30
5 Banque de la Cité de Montréal.....	343,712	95	38,000	00	162,458	34	73,868	90	40,251	97	1,784,327	14	139,279	60	2,882,498	90
6 Banque de Gore.....	875,965	82	58,027	39	82,733	83	44,350	52	100,848	61	1,415,494	96	191,143	78	2,268,064	41
7 Banque de P.A. Britannique du Nord.	549,738	00	194,667	00	968,906	00	115,751	83	12,652	42	5,070,350	08	235,098	33	7,147,163	66
8 Banque du Peuple.....	180,494	13	51,117	93	159,928	71	49,461	09	2,664	01	1,938,952	58	96,892	15	2,459,381	50
9 Banque du district de Niagara.....	55,813	87	12,871	39	46,720	03	12,886	88	20,681	17	444,056	46	88,564	47	681,093	76
10 Banque de Molson.....	122,265	34	104,981	99	107,451	93	44,045	61	17,942	13	1,754,317	03	147,876	28	2,298,980	31
11 Banque de Toronto.....	359,937	27	56,668	31	99,280	00	55,935	22	121,534	66	1,881,187	01	64,918	59	2,579,121	06
12 Banque Ontario.....	597,959	77	124,291	67	197,282	70	117,203	64	357,925	38	3,306,848	99	83,668	50	4,785,080	65
13 Banque des Townships de l'Est.....	28,569	29	4,500	00	43,758	33	20,584	68	36,482	89	358,791	31	5,000	00	496,686	50
14 Banque Nationale.....	148,327	68	23,525	00	114,430	00	53,164	49	47,997	08	1,289,195	09	14,283	17	1,870,922	51
15 Banque Jacques-Cartier.....	58,849	12	1,533	33	79,921	12	29,812	69	21,945	62	1,184,117	76	761	55	1,375,541	21
16 Banque des Marchands.....	134,419	94	7,426	77	62,770	99	84,399	39	101,922	91	796,027	78	.....	.....	1,246,967	75
17 Banque Internationale (limitée).....	17,765	83	.....	.....	.....	.....	9,656	74	54,455	56	79,552	29	.....	.....	155,450	42
18 Banque Royale du Canada*.....	142,671	00	.....	.....	14,016	50	27,425	20	50,551	38	231,848	80	9,121	31	476,634	19

\* Moyenne de 5 mois.



TABLEAU IV.—STATISTIQUES DES BANQUES D'ÉPARGNE.—Suite.

	Banque d'épargne et de prévoyance, Québec.		Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec.		Banque d'épargne de la Cité et du district, Montréal.		Banque d'épargne de Northumberland et Durham, Cobourg.		Banque d'épargne du district de Home, Toronto.		Banque d'épargne de Toronto, Toronto.		Total, 1864		Total, 1865		Total, 1866		
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
Montant dû aux déposants :	613,006 17		741,891 69		1,088,711 42		79,780 54		202,761 45		105,094 65		2,681,245 92		2,710,772 48		2,888,497 47		
Capital	27,275 81		36,368 37		8,814 34		1,662 04		3,577 66		4,027 87		72,901 75		70,928 86		89,866 71		
Intérêt.....													8,814 34		11,913 14		11,851 94		
Montant dû sur la propriété.....					13,504 04								13,504 04		2,424 17		2,874 00		
Items divers.....																			
Total du passif 1865.....	640,281 98		741,891 69		1,147,398 17		81,432 58		206,339 11		109,122 52		2,926,466 05		2,796,038 65		2,487,590 12		
do 1864.....	662,464 72		715,345 16		1,086,140 68		89,973 28		225,662 40		96,446 10								
do 1863.....	611,911 29		543,039 19		995,798 16		52,854 66		210,066 22		73,900 60								
ITEMS DIVERS.																			
Intérêt échu durant l'année.....	* 42,645 70		51,786 21		58,713 00		5,605 60		7,732 99		6,733 63		173,227 03		190,444 87		Rapport incomplet cette année.		
do reçu.....	* 42,645 70		52,414 78		58,703 72		5,605 60		7,732 99		6,733 63		173,836 32		171,272 87				
Taux de l'intérêt payé aux déposants :																			
1865.....	4 et 5 pour cent. au max. jusqu'à \$800.		4 pour cent. 4 pour cent.		4 pour cent.		5 pour cent.		4 pour cent.		5 et 6 p. c.								
1864.....	do		do		do		do		do		do								
1863.....	do		do		do		do		do		do								
Surplus des profits de l'année.....	21,319 79		8,505 02		14,530 72		693 30				651 96		45,700 79		9,260 00				
Payé aux institutions de charité.....			500 00		5,760 09														
Nombre de déposants durant l'année :	2,402		2,332		2,808		379		912		541		9,374		9,083				
Au-dessous de \$200.....	423		348		621		69		219		94		1,777		1,474				
Au-dessus 200 mais au-dessous \$400.....	536		327		377		38		113		52		1,443		1,668				
“ 400 “ 800.....	37		173		136		10		26		12		395		1,444				
“ 800 “ 1200.....	5		17		76		6		3		5		112		357				
“ 1200 “ 1600.....	5		51		112		5		5		2		175		109				
“ 1600.....															165				
Nombre total, 1865.....	3,408		3,248		4,132		507		1,273		706		13,274		12,826				
do 1864.....	3,294		2,929		4,040		448		1,387		728								
do 1863.....	3,080		2,400		3,813		403		1,350		636								
La plus grande somme de dépôts possédés à une époque de l'année.....	\$ 662,464 72		\$ 778,517 15		\$ 1,125,079 79		\$ 79,780 54		\$ 223,519 55		\$ 109,122 52		\$ 2,978,484 27		\$ 2,810,354 69		\$ 2,435,166 43		
La moins do.....	\$ 613,006 17		\$ 709,262 55		\$ 1,012,943 72		\$ 60,028 06		\$ 195,508 48		\$ 96,446 10		\$ 2,687,195 08		\$ 2,422,894 18		\$ 2,171,020 01		
Montant total déposé dans l'année.....	429,239 47		1,047,826 48		1,626,097 15		65,655 26		109,846 05		93,628 88		3,371,293 29		3,453,524 61		3,074,141 44		
Montant total retiré do.....	477,698 02		1,031,279 95		1,559,195 40		44,195 91		128,912 93		80,952 46		3,322,234 67		3,207,836 27		2,828,244 85		
Dépenses de la banque, 1865.....	5,614 70		5,138 63		11,899 42		1,145 24		2,120 48		1,501 13		27,419 50		25,326 39				
do 1864.....	5,271 43		3,798 34		11,549 93		886 02		5 70		1,604 97								
do 1863.....	5,338 45		5,216 30		10,421 40		1,021 44		1,902 31		1,493 21								
Date du rapport.....	Fév. 28, 1865.		Mai 31, 1865.		Déc. 31, 1865.		Jan. 1, 1865.		Jan. 30, 1865.		Jan. 30, 1865.		Jan. 30, 1865.		Jan. 30, 1865.				
Signature authentiquant le rapport.....	Geo. Veasey.		F. Vezeina.		E. C. Barbeau.		David Burn.		C. Scadding.		W. J. Macdonell.								
Montant total de l'intérêt payé ou crédité aux déposants dans l'année.....	\$ 28,537 85		\$ 34,074 75		\$ 41,344 34		\$ 3,325 85		\$ 7,732 99		\$ 4,580 44		\$ 119,595 72		\$ 12,826		\$ 2,435,166 43		\$ 25,393 11

Montant total de l'intérêt payé ou crédité aux déposants dans l'année.....	\$ 28,537 85		\$ 34,074 75		\$ 41,344 34		\$ 3,325 85		\$ 7,732 99		\$ 4,580 44		\$ 119,595 72		\$ 12,826		\$ 2,435,166 43		\$ 25,393 11
Signature authentiquant le rapport.....	Geo. Veasey.		F. Vezeina.		E. C. Barbeau.		David Burn.		C. Scadding.		W. J. Macdonell.								

\* L'intérêt sur les bons d'Hamilton (\$11,355), capitalisé conformément à l'acte, non compris.

+ Cette institution dépose toutes ses recettes dans la Banque Commerciale.

‡ Y compris les arriérés.

TABLEAU V.—STATISTIQUES DES BANQUES D'EPARGNE.—Suite.  
En sus des institutions ci-dessus, les Sociétés de construction suivantes font le commerce de banque.

	Société permanente de construction Kingston.	Société de prêt et de placement de Frontenac, Kingston.	Société permanente de construction du Canada Ouest.	Société de construction de Toronto.	Société de construction de l'Union.	Société de construction provinciale.	Société permanente de construction du Canada, Toronto.	Société de construction et de placement commerciale.	Sociétés permanentes de construction et de placement de Toronto.	Société d'épargne et de prêt de Huron et Brie, London.	Total, 1865.	Total, 1864.	Total, 1863.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Montant dû aux déposants :	15,163 62	35,864 90	46,474 80	70,939 56	9,734 96	382 29	313,844 39	31,800 62	23,787 32	558,908 34	468,041 35	329,976 90	
Capital.....	450 00			1,863 13			21,849 67	682 24	984 56	26,320 05	20,289 60	16,100 23	
Intérêt.....													
Total, 1865.....	15,613 62	35,864 90	46,474 80	72,802 69	9,734 96	382 29	335,694 06	32,482 76	24,771 88	585,228 39	488,310 95	346,077 13	
Total, 1864.....	29,749 86	17,519 16	21,876 00	72,364 62	8,542 21		323,498 33	7,892 45	6,888 32				
Total, 1863.....	52,282 20		2,789 45	55,754 24	7,406 16		227,895 08						
Taux d'intérêt payé—1865...	5 pour ct.	5 pour ct.	6 pour ct.	6 pour ct.	6 pour ct.	6 p. ct.	4, 5 et 6 p. c.	6 et 7 p. c.	6 pour ct.	6 pour ct.			
Taux d'intérêt payé—1864...	5 pour ct.	5 pour ct.	6 pour ct.	6 pour ct.	6 pour ct.		5, 6 et 7 p. c.		4 et 6 p. c.	4 pour cent. jusqu'oct. après.			
Taux d'intérêt payé—1863...	5 pour ct.		6 pour ct.	6 pour ct.	6 pour ct.		4, 5 et 6 p. c.						
Nombre de déposants durant l'année :	68	184	64	127	14	12	365	24	27	102	987	749	569
Au-dessous de \$200.....													
Au-dessus de \$200 mais au-dessous de \$400.....	20	33	25	54	8		178	8	8	45	379	267	233
do 400 do 800.....	12	27	21	37	4		130	5	10	31	277	216	154
do 800 do 1200.....	5	6	2	12	3		50	2	3	2	85	61	68
do 1200 do 1600.....	2	3	1	5	1		29	1	1	1	44	29	33
Au-dessus de \$1600.....	1	4	7	4	2		36	2	2		56	43	30
No. total de déposants, 1865.....	108	257	120	239	32	12	788	40	51	181	1,828	1,365	1,087
do do 1864.....	124	137	77	204	25		714		42				
do do 1863.....	227		16	215	19		610						

	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
La plus grande somme de dépôts à une époque de l'année.....	29,749 86	35,120 56	46,474 80	76,160 20	9,734 96	382 29	356,391 40	34,811 49	10,965 63	24,771 88	624,063 07	510,973 43	356,363 59
La moins do do.....	15,163 62	16,138 82	21,889 85	64,368 72	3,748 00		322,493 83	29,882 02	6,561 35	7,581 68	487,527 89	324,688 30	286,215 08
Montant collectif des dépôts durant l'année.....	6,225 20	48,363 74	55,229 24	64,774 85	13,602 74	983 00	186,512 21	20,111 55	11,009 98	32,578 29	489,390 80	363,592 05	260,448 91
Montant collectif des retraits.....	20,811 44	30,018 00	30,644 29	67,997 16	7,272 62	622 81	195,389 97	21,482 00	7,772 92	16,372 60	398,383 86	231,513 63	207,147 74
Date du rapport.....	Nov. 15, 1865.	Déc. 31, 1865.	Déc. 31, 1865.	Avril 30, 1865.	Avril 31, 1865.	Déc. 31, 1865.	Décembre 31, 1865.	Mars 31, 1865.	Jun 30, 1865.	Décembre 31, 1865.			
Signature—Secrétaire.....	D. Callaghan.	T. Briggs.	W. S. Lee.	C. Robertson.	W. Pyper.	E. Bradburne.	J. H. Mason.	J. Rains.	J. Hamilton.	H. S. Stra-thy.			
Président.....	T. Kirkpatrick.	G. W. Allan.	G. W. Allan.	W. Mc-Master.	A. T. Todd.	A. T. Todd.	J. D. Ridout.	J. McMur-rieh.	J. Shanly.	Adam Hope.			

La société permanente de construction de Kingston est en voie de clore ses affaires.  
\* Les chiffres sous ce chef pour 1863 et 1864 se rapportent à la société de construction Ontario de Toronto, qui est la veille de clore ses affaires. L'Union a été établie par des personnes intéressées pour de fortes sommes dans l'Ontario, et, pour les fins de ce rapport, les deux sociétés peuvent être considérées comme identiques.

11

RECAPITULATION POUR 1863, 1864 ET 1865, DES EPARGNES DEPOSEES DANS LES BANQUES D'EPARGNE ET LES SOCIETES DE CONSTRUCTION.

Montant dû aux déposants—capital et intérêt.....	1863.	1864.	1865.
Nombre de déposants.....	\$2,818,941 31.....	\$3,270,012 29.....	\$3,489,376 06.....
Moyenne du montant de chaque déposant.....	12,769.....	14,191.....	15,123.....
Moyenne des dépôts par tête pour la population totale du Canada.....	\$20 76.....	\$230 43.....	\$230 73.....
	\$1 01.....	\$1 14.....	1 17.....

TABLEAU VI.—Etat des affaires des Sociétés de

	Sociétés qui ont terminé leurs affaires.	Sociétés qui sont devenues permanentes.	Société de construction dite Stadacona, de Québec.	Société de construction de la Cité, de Québec.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<b>PASSIF.</b>				
1 Montant payé sur actions et dépôts .....			17,773 00	2,640 00
2 Balance, pour profits .....			5,020 99	
3 Items divers .....				5,639 00
Total, 1865.....			22,793 99	8,279 00
do 1864.....	11,347 65		22,793 99	16,061 98
do 1863.....	99,591 72	217,291 36	21,392 82	31,757 62
<b>ACTIF.</b>				
4 Montant garanti par hypothèques .....				6,560 00
5 Actions avancées .....				
6 Fonds en banque et en mains .....			742 94	53 48
7 Versements, amendes, honoraires, etc., arriérés...			1,051 05	665 52
8 Actions payées.....			21,000 00	
9 Items divers.....				1,000 00
Total, 1865 .....			22,793 99	8,279 00
do 1864 et 3, tel que le passif.....				
10 Nombre de mois que la société a existée.....				
11 Dépenses de l'institution pour l'année 1865 .....			718 68	400 00
12 do do 1864 .....	200 00		718 68	400 00
13 do do 1863 .....	750 77	3,428 97	1,017 43	400 00
14 Date du rapport.....			30 avril 1864.	10 octobre 1865.
15 Signature authentiquant le rapport.....			W. Miller....	Jas. Macnider..

\* Le secrétaire de cette société paie les dépenses.

† Cette société n'ayant pas fait de rapport pour 1865, les chiffres pour 1864 sont répétés.

RECAPITU

Fonds en caisse, société permanente de construction (de la page 16)...	
à terme .....	
Total.....	

Construction à terme en Canada, 1863, 1864, 1865.

Société Canadienne de construction de Montréal.	Société de construction de la Cité de London.	Société de construction du comté de Middlesex, London.	Société de construction d'Union, Ottawa.	Total, 1865.	Total, 1864.	Total, 1863.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
80,438 50	91,534 00	133,506 33	31,039 17	406,931 00	601,368 54	899,783 26
26,738 37	49,401 96	146,915 25		228,076 57		
	1,469 82	220 42	62 35	7,391 59	1,434 50	4,156 40
107,176 87	142,405 78	330,642 00	31,101 52	542,399 16		
75,106 17	150,141 88	299,591 45	27,759 92		602,803 04	
57,033 91	145,360 48	301,443 54	30,072 21			903,944 66
100,890 95	6,132 25	291,839 13	21,091 70	426,514 03	393,520 24	754,795 51
	128,800 00			128,800 00	133,200 00	
5,568 65	768 23	35,449 16	6,519 80	49,102 26	14,197 70	42,163 17
			3,490 02	5,206 59	14,653 93	35,305 44
				21,000 00	21,000 00	46,400 00
717 27	6,705 30	3,353 71		11,776 28	27,231 17	25,280 54
107,176 87	142,405 78	330,642 00	31,101 52	642,399 16	602,803 04	903,944 66
			96			
1,586 25	591 47		206 00	3,502 40		
1,562 08	576 20	*	204 75		3,661 71	
1,337 37	500 00		200 00			7,634 54
2 oct. 1865.	12 janv. 1865	13 déc. 1865.	31 déc. 1865.			
L. A. Jetté...	Wm. Boyer...	C. Murray ...	G. N. Bucke.			

LATION.

1863.	1864.	1865.
\$ 1,846,956 39	\$ 2,629,703 94	\$ 3,233,985 37
903,944 66	602,803 04	642,399 16
2,750,901 05	3,232,506 98	3,876,384 53

TABLEAU VII.—Etat des affaires des Sociétés Permanentes de Construction du Canada, 1863, 1864 et 1865.

	Société permanente de construction de Québec.	Société permanente de construction de Montréal.	Société de construction du district de Montréal.	Société permanente de construction de Kingston.	Société de prêt et de placement, Kingston, Toronto.	Société de construction d'Union, Toronto. (a)	Société commerciale de construction et de placement, Toronto.	Société permanente de construction du Canada, Toronto.	Société de construction métropolitaine, Toronto.	Société permanente de construction provinciale, Toronto.
<b>PASSIF.</b>										
Capital versé	\$ 84,210 11	\$ 178,391 05	\$ 215,648 00	\$ 14,628 00	\$ 57,789 00	\$ 253,053 52	\$ 74,420 97	\$ 961,981 21	\$ 37,783 87	\$ 29,761 81
Dépôts	.....	.....	.....	15,163 62	35,864 90	70,939 56	31,800 52	313,844 39	13,426 80	382 29
Dividendes non payés	.....	.....	.....	450 00	.....	12,030 75	682 24	31,463 30	.....	.....
Intérêt sur dépôts non payé	.....	.....	.....	.....	.....	1,853 13	.....	21,849 67	.....	.....
Items divers	11,162 27	1,067 80	62,256 06	.....	.....	185 00	.....	1,478 62	177 10	3,366 30
Balance—Profits de l'année dernière	4,242 63	776 51	20,695 55	.....	9,984 32	6,047 61	9,011 75	44,235 58	3,292 15	124 21
do des années précédentes	32,914 14	7,353 79	15,407 20	5,782 66	9,043 88	10,653 00	8,256 50	68,275 30	.....	.....
Total, 1865	132,529 15	194,941 61	314,006 81	36,022 28	112,682 10	359,762 37	124,171 98	1,443,128 07	54,679 42	33,634 61
do 1864	126,765 21	164,556 47	259,027 92	78,861 03	77,994 23	264,569 33	117,379 91	1,284,218 56	45,675 14	.....
do 1863	132,415 21	128,409 84	184,091 83	136,730 38	101,126 22	316,768 00	32,287 26	1,202,728 65	47,227 49	27,504 85
<b>ACTIF.</b>										
Mont. gar. par des hypot. d'actionnaires	\$ 84,965 97	\$ 176,944 96	\$ 270,300 00	\$ 17,207 66	\$ 101,126 22	\$ 316,768 00	\$ 27,484 00	\$ 60,685 11	\$ 47,227 49	\$ 27,504 85
do autres hypothèques	11,785 57	841 67	.....	15,057 73	1,097 79	.....	.....	.....	.....	.....
do surpris avec suretés col.	9,521 73	.....	33,200 00	1,200 00	7,829 75	.....	12,051 19	.....	.....	.....
Montant d'actions de banque	13,385 00	.....	.....	.....	504 22	.....	.....	5,520 00	.....	.....
Montant de bons municipaux, savoir :										
Comté de Bruce	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Cité de Toronto	700 00	.....	.....	.....	.....	8,280 46	.....	.....	.....	.....
Cité de Québec	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ville de Stratford	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Montant de bons du navire de Québec	4,000 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
do des fonds en banque ou en mains	82 78	5,617 52	1,915 35	2,556 89	10,432 26	24,321 33	2,395 54	75,039 49	7,343 43	3,463 14

	1866	1867	1868	1869	1865	1861	1855	1861	1865	1865
Date de l'établissement de la société	1856	1857	1858	1863	1865	1865	1851	1855	1861	1865
Montant de chaque action	\$400	\$50	\$50	\$50	\$100	\$50	\$200	\$50	\$50	\$100
Nombre d'actions souscrites	925	11,958	3,952	3,441	26,000	893	426	52,649	1,163	1,121
Dividende déclaré, 1865	pour cent. 10 p. cent.	pour cent. 10 p. cent.	pour cent. 10 p. cent.	Point.	10 p. cent. 21,594 80 (c) 1200 45	10 p. cent. 21,594 80	10 p. cent. 236 66	11 pour cent. 55,673 18	10 p. cent. 3,292 15	.....
do 1864	pour cent. 14,133 31	pour cent. 2,145 00	pour cent. 10 p. cent.	Point.	10 p. cent. 10 p. cent. 8 p. cent.	10 p. cent. 8 p. cent.	10 p. cent. 10 p. cent.	11 p. cent. 11 p. cent.	10 p. cent. 3,035 73	.....
do 1863	pour cent. 7,158 42	pour cent. 12 p. cent.	pour cent. 10 p. cent.	Point.	10 p. cent. 11,337 01	10 p. cent. 11,337 01	10 p. cent. 10 p. cent.	11 p. cent. 40,365 43	9 p. cent. 2,521 41	.....
Dépenses de l'institution, 1865	1,627 06	2,302 57	4,187 95	1,879 19	4,625 06	683 50	1,040 81	8,826 36	1,072 86	2,484 37
do 1864	1,670 45	1,700 14	3,029 77	1,588 51	3,962 71	755 68	1,051 48	8,485 71	3,221 29	.....
do 1863	2,140 22	1,503 76	2,400 00	.....	3,570 82	1,023 97	1,465 50	7,848 68	475 45	.....
La société fait-elle le commerce de banque ?	Non.	Non.	Non.	Oui.	Oui.	Oui.	Non.	Oui.	Non.	Oui.
Date de l'état	21 mars 1865	28 février 1865	31 mars 1866	15 novembre 1865	30 avril 1865	31 août 1865	1er avril 1865	31 décembre 1865	30 décembre 1865	30 décembre 1865
Signature authentiquant le rapport	Louis Lessard.	M.H. Gault.	H. Fauteux.	J. Kirkpatrick.	C. Robertson.	W. Pyper.	J. Rains.	J. H. Mason.	J. Fraser.	F. Bradburne.

(a) La valeur réelle des hypothèques des actionnaires est comprise dans l'item.  
 (b) Les chiffres de l'état comparatif pour 1864 concernant la société de construction Ontario de Toronto, société à terme à la veille de clore ses affaires et que doit remplacer l'Union.  
 (c) Seulement pour le semestre, la société n'étant établie que depuis mars.  
 (d) La société permanente de construction de Kingston est en voie de clore ses affaires.  
 Plusieurs nouvelles sociétés de construction se sont formées en 1865, mais leurs rapports ne paraîtront que l'an prochain.

TABLEAU VII.—Etat des affaires des Sociétés Permanentes de Construction en Canada, 1863, 1864 et 1865.—Suite.

	Société permanente de construction de Toronto, Toronto.	Société permanente de construction du Canada-Ouest, Toronto.	Société permanente de construction de Wellington, Chesham.	Société permanente de construction de Londres, London.	Société permanente de construction d'Ottawa, Ottawa.	Total, 1865.	Total, 1864.	Total, 1865.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PASSIF.</b>								
Capital versé.....	13,632 71	74,262 15	13,536 00	29,786 00	2,516 40	2,210,403 96	1,670,835 00	1,208,072 26
Dépôts.....	4,964 46	46,474 80	936 01	10,919 98	23,787 82	577,299 10	585,371 42	397,415 26
Dividendes non payés.....	.....	671 62	.....	500 45	984 86	60,943 06	44,775 06	36,669 93
Intérêt sur dépôts non payés.....	.....	137 35	.....	455 90	1,827 58	26,320 05	20,087 97	13,818 08
Items divers.....	.....	5,669 73	6,180 12	1,745 94	346 03	82,123 60	34,460 12	11,614 36
Balance—Profits de l'année dernière.....	.....	.....	421 13	423 61	703 44	113,172 40	274,684 37	179,366 52
do l'année précédente.....	.....	.....	.....	.....	.....	163,724 20	.....	.....
Total 1865.....	18,597 17	127,215 65	20,137 25	54,763 89	162,478 96	3,233,955 37	.....	.....
do 1864.....	17,126 80	59,810 00	13,461 13	56,799 41	34,674 45	2,629,703 94	.....	.....
do 1863.....	16,447 62	14,360 11	18,142 00	14,286 80	.....	.....	.....	.....
<b>ACTIF.</b>								
Mont. garanti par des hypothèques d'actionnaires.....	19,819 36	105,563 00	4,968 80	54,226 56	1,998 34	2,663,684 57	2,242,002 33	1,537,226 71
do par d'autres hypothèques.....	.....	915 42	14,275 00	.....	.....	103,692 87	96,277 52	45,709 96
do sur prêt avec sûretés collatérales.....	.....	.....	.....	.....	.....	63,698 12	13,270 85	16,077 65
Montant d'actions de banque.....	.....	.....	.....	.....	.....	20,609 22	19,685 60	17,485 60
Montant de bons municipaux:								
Comité de Bruce.....	.....	4,135 00	.....	.....	.....	4,135 00	4,000 00	4,400 00
Cité de Toronto.....	.....	3,676 00	.....	.....	.....	11,956 46	700 00	700 00
Cité de Québec.....	.....	.....	.....	.....	.....	700 00	.....	.....
Ville de Stratford.....	.....	.....	.....	.....	.....	400 76	.....	.....
Bons du havre de Québec.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,000 00	8,280 46	.....
Fonds en banque ou en mains.....	574 06	12,285 46	879 25	.....	27,095 20	180,703 46	83,635 33	84,035 73

Montant de placements arriérés.....	.....	10 00	.....	5,400 83	3,464 11	153,391 48	132,055 89	47,310 19
do honoraires et amendes do.....	.....	4 20	451 73	.....	6 33	10,181 57	4,663 11	76,480 73
Items divers.....	5,203 73	640 77	85 60	420 47	210 63	16,833 86	25,132 85	17,529 82
Total 1865.....	18,597 17	127,215 65	20,137 25	54,763 89	162,478 96	3,233,955 37	.....	.....
do 1864.....	17,126 80	59,810 00	13,461 13	56,799 41	34,674 45	2,629,703 94	.....	.....
do 1863.....	16,447 62	14,360 11	18,142 00	14,286 80	.....	.....	.....	.....
<b>ETATS DIVERS.</b>								
Date de l'établissement de la société.....	.....	1863	1859	1862	1864	.....	.....	.....
Montant de chaque action.....	.....	\$50	\$200	\$50	\$50	.....	.....	.....
No. d'actions souscrites.....	.....	1863	272	916	3,346	.....	.....	.....
Dividende déclaré, 1865.....	.....	10 p. cent.	.....	10 p. cent.	Aucun.	.....	.....	.....
do } pour cent. } montant.....	.....	5,361 15	.....	3,171 88	7,391 74	.....	.....	.....
Dividende déclaré, 1864.....	.....	11 p. cent.	.....	9 et 10 p. c.	Aucun.	.....	.....	.....
do } pour cent. } montant.....	.....	2,287 00	.....	1,891 77	.....	.....	.....	.....
Dividende déclaré, 1863.....	.....	12 1/2 p. cent.	.....	8 p. cent.	Aucun.	.....	.....	.....
do } pour cent. } montant.....	.....	1,909 43	.....	257 93	.....	.....	.....	.....
Dépenses de l'institution, 1865.....	supposées	\$500 00	\$175 87	\$1,451 67	\$2,186 11	\$36,906 88	.....	.....
do do 1864.....	545 86	1,300 00	D's, 200 00	1,234 47	515 16	Dites 200 00	.....	.....
do do 1863.....	supposées	\$500 00	D's, 200 00	Nonindiqué	.....	.....	.....	.....
La société fait-elle le commerce de banque ?	Non.	Non.	Non.	Oui.	Oui.	Non.	.....	.....
Date du rapport.....	Septembre	Décembre	Mars	Jun 30,	Décembre	Janvier	.....	.....
Signature authentiquant le rapport.....	H. Pellatt.	W. S. Lee,	E. Newton,	James	H. S.	Wm. Hay.	.....	.....

\* Ceci est le montant de la défalcation du ci-devant secrétaire, M. McKie.  
 † La société est en voie de clore ses affaires, en conséquence des défalcatons du secrétaire. Les actionnaires recevront environ 50 cts. dans la \$1.



TABLEAU VIII.—Etat des affaires des Hôpitaux subventionnés par le Gouvernement, Finances.

	MONTREAL.—	
	Hôpital St. Patrice.	Hôpital de la Maternité de l'Université.
ACTIF.		
1 Valeur des immeubles occupés.....	\$ 21,300 00	cts. 00
2 Valeur des autres propriétés possédés.....	12,000 00	00
3 Placements.....		800 00
4 Mobilier.....	2,135 00	
5 Autres recettes.....		
Total de l'actif, 1865.....	2,135 00	800 00
do 1864.....	2,160 00	2,800 00
do 1863.....	2,060 00	4,400 00
PASSIF.		
6 Dette hypothécaire ou en bons.....		
7 Toutes autres obligations.....		
Total du passif, 1865.....		
do 1864.....		
do 1863.....	3,690 00	
REVENU.		
8 Recettes et intérêts sur placements.....		172 00
9 Reçu du gouvernement.....	1,600 00	480 00
10 Reçu de particuliers.....	80 00	320 00
11 Paiements par les malades.....	120 00	573 67
12 Produits du travail des habitants.....		
13 Autre revenu.....		205 00
Total du revenu, 1865.....	1,800 00	1,750 67
do 1864.....	1,750 00	1,832 80
do 1863.....	1,710 00	1,552 00
DEPENSES.		
14 Achat de terrains et nouveaux édifices.....		44 65
15 Achat de nouveaux meubles.....		
16 Paiement des dettes et des intérêts.....	162 00	261 60
17 Loyers, taxes, réparations, assurances.....	183 00	260 00
18 Salaires, à d'autres qu'aux médecins.....		
19 Salaires et honoraires des médecins.....	360 00	30 90
20 Médecines et régime médical.....	3,335 00	491 85
21 Nourriture des malades et des habitants.....	304 00	
22 Vêtements pour do.....	1,345 00	291 15
23 Autres dépenses.....		
Total des dépenses, 1865.....	5,689 00	1,380 15
do 1864.....	7,608 00	1,183 34
do 1863.....	5,420 00	1,235 39
24 Direction.....	Sœurs Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, sous le contrôle de l'év. C.R. de Mont. Comité de dames et faculté médicale du collège McGill.	
25 Date de l'établissement.....	1852	1843
26 Date de l'incorporation.....		1854
27 Nombre de malades dans les hôpitaux au commencement de l'année.....	74	9
28 Admis depuis.....	652	128
29 Renvoyés.....	570	133
30 Décédés.....	61	2
31 Y étant encore à la fin de l'année.....	95	2
32 Nombre de jours qu'ils sont demeurés à l'hôpital, 1865.....	25,714	2,373
33 do do do 1864.....	282,484	2,268
34 do do do 1863.....	37,960	2,319
35 Nombre de malades soignés à domicile.....		
36 Dépenses pour do do.....		

Le rapport de cette année comprend les malades canadiens aussi bien que les irlandais. Le chiffre de personnes recevant chaque année des médecines et des avis.

pour 1865, (tiré de rapports transmis à la division de l'Audition du Département des — Suite.

Suite.	KINGSTON.		TORONTO.					
	Hospice de la Maternité. Sœurs de la Miséricorde.	Dispensaire.	Hôpital-Général.	Hôpital Hôtel-Dieu, orphelinat et asile.	Hôpital-Général.	Hospice de la Maternité.		
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.		
	21,300 00		25,000 00	5,000 00	94,090 30	8,000 00		
	12,000 00				142,000 00			
			112 00	3,412 00	4,362 52	400 00		
	3,000 00	400 00	2,000 00	1,000 00	3,314 75	250 00		
			1,038 00					
	36,300 00	400 00	28,150 00	9,412 00	243,767 57	8,650 00		
	36,300 00	200 00	27,755 00	9,412 00	243,453 82	8,650 00		
	36,300 00	100 00	27,191 42	9,312 00	240,990 20	8,650 00		
	17,792 73				58,000 00			
	1,024 48		39 00	387 19				
	18,817 21		39 00	387 19	58,000 00			
	32,118 77		436 00	370 00	60,893 68			
	22,257 88		319 55	310 82	61,369 06			
	333 05		9 00	366 81	5,024 41	24 00		
	480 00	320 00	4,800 00	800 00	17,200 00	480 00		
	2,572 58	657 00	345 00	1,184 48	37 84	79 00		
	2,316 46		252 00	153 48	1,798 58	31 00		
	2,803 01			466 53				
	1,751 33		135 00		832 00	128 00		
	10,256 43	977 00	5,541 00	2,971 30	18,892 83	742 00		
	10,281 83	420 00	5,596 00	2,407 23	18,058 57	629 58		
	7,521 09	420 00	5,785 92	2,863 61	18,236 44	804 00		
	12,000 00				143 24			
	874 45	200 00	12 00	99 37	314 75			
	1,087 92		53 00	149 82	3,920 00			
			160 00	257 76	377 75	36 00		
	326 88	120 00	1,005 00	186 00	3,279 43	256 00		
	76 62	246 80	258 00	169 85	905 54	42 91		
	5,814 92		2,007 00	1,844 39	8,949 07	535 99		
	794 80		44 00	100 05		12 88		
	1,192 99		1,168 00	551 26	1,079 70	237 81		
	22,168 58	924 30	4,707 00	3,358 50	18,969 48	1,121 59		
	9,723 40	437 52	5,277 00	2,777 23	20,168 24	933 16		
	10,707 63	472 18	5,986 05	2,940 23	24,190 87	1,090 89		
			Supérieure et procureur sous le contrôle de l'évêque.	Gouverneur, comité et le personnel médical.	Bureau de directeurs.	Sœurs hospitalières de St. Joseph, venant de France.	3 sy. choisis par le gouvernement, 1 par la cité et 1 par la ch. de commerce.	Un comité de direction et syndics.
			1848	1854	1834	1845		
			1849		1845 et 1856	Non incorporée.	1847	
			2 classes des infirm.	Orph.	Hôpital	Orphel.		
			78	32	15	44	99	9
			25 249	8	* 538	238	14	487
			22 242	11		216	20	443
			30 4			20	12	65
			81	29		60	25	38
			51,289	† 5,140	18,666	42,437	34,498	3,911
			49,894	2,506	17,753	16,752	23,820	2,824
			53,607	1,647	20,437	19,239	24,800	2,197
					934		3,560	
					\$160		Indiqué ci-haut.	

férence entre le revenu et les dépenses de l'hôpital est comblée par les fonds de l'Hôtel-Dieu: \* Y compris 28 naissances.



TABLE IX.—STATISTIQUES DES ASILES D'ALIÉNÉS DE LA PROVINCE, 1865.

	Asile de Toronto, y compris sa suc- cursale dans une bâtisse de l'Uni- versité.	Asile de Malden.	Asile d'Orillia.	Asile de St. Jean.	Asile de Beauport (Quebec).
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<b>ACTIF.</b>					
Valeur des immeubles occupés.....	316,000 00	35,800 00	22,800 00	2,050 00	268,300 00
Do du mobilier.....	10,305 60	8,300 00	2,800 00	1,744 00	40,000 00
Do d'autres recettes.....	13,361 20	1,200 00	686 00	3,800 00	.....
Total, 1865.....	339,666 80	45,304 00	36,286 00	7,594 00	308,200 00
Do 1864.....	339,666 80	45,454 00	36,000 00	6,239 00	Non indiqué.
Do 1863.....	339,666 80	45,241 00	35,945 00	4,000 00	do
<b>REVENU.</b>					
Reçu du gouvernement.....	62,390 97	28,241 02	16,339 37	15,723 13	80,570 35
Reçu des malades.....	3,617 48	364 39	.....	295 00	616 89
Autre revenu.....	796 02	509 38	.....	93 00	.....
Total, 1865.....	66,804 47	29,114 79	16,339 37	16,111 13	81,187 24
Do 1864.....	74,656 01	32,877 94	16,210 98	13,237 96	87,436 59
Do 1863.....	60,255 78	22,846 86	13,516 00	12,219 59	67,471 97
<b>DEPENSES.</b>					
Achat de terrains et nouveaux édifices.....	331 52	.....	65 91	1,048 07	This being a private
Achat d'un nouveau mobilier et installation.....	2,990 59	297 90	545 89	160 00	institution, under a
Loyers, taxes, réparations, assurance.....	3,041 39	321 72	4,539 43	603 53	contract, 13s. 8d.
Salaires, à d'autres qu'aux médecins.....	12,238 94	4,867 38	.....	2,880 20	per week for each
Salaires et honoraires.....	3,000 00	827 96	.....	1,200 00	patient, the mana-
Médecines et régime médical.....	3,026 80	1,640 88	14 81	1,016 31	gers are not called
Nourriture pour malades, officiers, etc.....	20,862 47	10,505 46	5,789 89	4,622 23	on to state their ex-
Vêtements.....	4,808 75	3,801 19	1,045 00	661 17	penditure.
Autres dépenses.....	13,378 69	5,658 33	9,338 44	3,912 82	.....
Total, 1865.....	64,879 15	27,920 82	15,339 37	16,104 33	.....
Do 1864.....	68,213 82	26,202 74	16,210 98	13,329 25	.....
Do 1863.....	60,443 29	24,498 84	18,978 28	11,313 37	.....

	1841	1859	1861	1861	1845
<b>ITEMS DIVERS.</b>					
Direction.....	.....	.....	.....	.....	.....
Date de l'établissement.....	.....	.....	.....	.....	.....
Nombre de malades dans l'institution au commencement de l'année.....	472	235	129	64	556
Do admis depuis.....	96	21	6	39	102
Do renvoyés.....	74	14	7	48	48
Do décédés.....	27	10	7	13	53
Do restant à la fin de l'année.....	487	232	121	77	557
Nombre collectif de jours qu'ils sont demeurés à l'hôpital, 1865.....	171,323	86,197	37,000	24,494	204,715
Do do 1864.....	169,316	83,638	50,370	18,538	194,838
Do do 1863.....	159,649	81,420	44,500	21,265	174,393

R E C A P I T U L A T I O N .

	1863.	1864.	1865.
Nombre de malades dans les asiles au commencement de 1865.....	1,247	1,380	1,456
Admis depuis.....	579	353	264
Renvoyés.....	137	153	166
Décédés.....	89	104	110
Restant à la fin de l'année.....	1,380	1,456	1,454
Nombre total d'aliénés traités.....	1,626	1,733	1,720
Nombre collectif de jours qu'ils sont demeurés dans l'asile.....	481,227	516,750	523,734
Coût des asiles du gouvernement pour 1865*.....	\$176,310 20	\$224,419 48	\$202,264 84
Coût de chaque aliéné au gouvernement, par jour.....	0 38½	0 43½	0 38½
Ou en moyenne chacun par année.....	133 73	158 51	140 96

\* Le coût, tel que inscrit dans les livres de la province, est de \$202,026 62—la différence étant probablement les chèques émis par les institutions, non payés par le gouvernement dans l'année de calendrier.

TABLEAU X.—Etat des affaires des Asiles et autres  
(Tiré de rapports)

No.	N O M .	Asile du Bon Pasteur, pour la réforme des filles repentantes.	Asile Ste. Brigitte, pour les personnes âgées et les orphelins.
		\$ cts.	\$ cts.
1	ACTIF.		
1	Valeur des immeubles possédés et occupés.....	45,460 00	8,800 00
2	Valeur des autres propriétés possédées.....		
3	Placements .....		2,400 00
4	Mobilier .....	2,000 00	500 00
5	Autres recettes.....		972 31
	Total de l'actif, 1865.....	47,460 00	12,672 31
	do 1864.....	42,892 00	12,300 00
	do 1863.....	42,892 00	9,600 00
6	PASSIF.		
6	Dette hypothécaire ou en bons .....	8,800 00	
7	Toutes autres obligations .....	1,648 00	
	Total du passif, 1865.....	10,448 00	
	do 1864.....	8,551 00	
	do 1863.....	11,020 00	400 00
8	REVENU.		
8	Rentes et intérêts sur placements .....		164 00
9	Reçu du gouvernement .....	640 00	320 00
10	do de particuliers .....	3,219 00	1,810 93
11	Paiements des habitants ou de leurs amis.....		445 80
12	Produit du travail des habitants.....	4,259 00	
13	Autre revenu .....	2,324 00	322 00
	Total du revenu, 1865 .....	10,442 00	3,062 73
	do 1864 .....	9,636 00	1,073 00
	do 1863 .....	6,908 00	1,186 00
14	DEFENSES.		
14	Achat de terrains et nouveaux édifices.....	1,170 00	2,374 00
15	do meubles et installation .....	162 00	
16	Paiement de dettes et d'intérêts.....	2,300 00	
17	Loyers, taxes, réparations et assurance.....	397 00	190 00
18	Salaires, à d'autres qu'aux médecins.....	188 00	164 00
19	Salaires et honoraires des médecins .....		
20	Médecines et régime médical.....	32 00	
21	Nourriture des habitants .....	3,031 00	1,469 11
22	Vêtements pour les habitants .....	762 00	130 35
23	Autres dépenses.....	2,358 00	725 15
	Total des dépenses, 1865.....	10,400 00	5,052 61
	do 1864.....	9,591 00	2,571 71
	do 1863.....	6,896 00	1,343 23
24	Date de l'établissement.....	1850	1856
25	Date de l'incorporation .....	1855	1860
26	Nombre d'habitants dans les asiles au commencement de l'année .....	70	63
27	do admis depuis.....	53	34
28	do renvoyés et placés.....	50	32
29	do décédés .....		3
30	do y étant encors à la fin de l'année .....	73	62
31	Nombre collectif de jours qu'ils sont demeurés dans l'asile, 1865.....	27,185	27,362
32	do do do 1864.....	24,716	21,170
33	do do do 1863.....	22,479	16,427
34	Nombre de personnes seignées à domicile.....		1
35	Coût total pour do .....		\$20 00

institutions charitables subventionnées par la province, 1865.  
faits à l'auditeur.)

QUEBEC.						No.
Société charitable des dames cathol. rom., pour prendre soin des orphel.	Asile des orphelins protestants.	Asile des orphelines protestantes de l'église d'Angleterre.	Asile Finlay, pour l'entretien de personnes âgées et pauvres de l'église d'Angleterre.	Refuge établi par des dames protestantes, p. donner un asile temporaire aux femmes et filles.	Asile militaire du Canada, pour donner asile aux veuves et orphelins de soldats.	
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Cette société possède aucune propriété.....	10,000 00	21,630 00	450 00	2,000 00	8,000 00	1
.....	600 00	800 00	765 00	1,000 00	500 00	2
.....						3
.....						4
.....						5
.....	10,600 00	22,430 00	22,015 00	21,800 00	8,500 00	
.....	7,200 00	20,030 00	21,250 00	23,600 00	8,400 00	
.....	6,700 00	22,030 00	17,100 00	21,200 00	8,200 00	
N'a aucune dette.....			3,000 00	5,200 00		6
.....			433 80			7
.....			3,433 80	5,200 00		
.....			7,500 00	6,200 00	800 00	
.....			10,100 00	6,800 00	2,240 00	
.....						
.....	703 00	1,672 31	480 00	377 88	32 00	8
.....	480 00	320 00	320 00	320 00	160 00	9
.....	212 08		1,087 41	2,688 00	1,375 00	10
.....	66 66		285 40	380 42		11
.....			66 28	41 01		12
.....	324 00			918 22	2,957 00	13
.....						
.....	480 00	1,625 74	1,992 31	2,239 09	4,725 53	4,524 00
.....	1,036 00	1,651 39	2,021 52	2,023 25	5,370 94	3,761 00
.....	680 00	1,359 55	1,922 12	1,510 00	4,380 56	3,495 98
.....						
.....				391 45	140 00	14
.....				210 00	1,070 00	15
.....	242 12	206 00	427 88	567 62	824 00	16
.....	168 00	140 00		447 84	195 00	17
.....	182 75				300 00	18
.....			5 87			19
.....	480 00	803 60	577 12	48 21	106 68	20
.....		230 41	115 09	1,229 11	1,321 64	495 00
.....				72 45	367 89	64 00
.....		175 22	96 17	188 22	551 26	1,748 00
.....						
.....	480 00	1,802 10	1,140 25	2,567 32	4,432 93	3,766 00
.....	1,036 00	1,651 30	1,222 57	3,273 55	5,159 41	4,884 00
.....	680 00	1,495 94	1,269 28	1,503 00	4,413 46	19,657 40
.....						
.....						
.....	1832	1828	1862	1853	1815	24
.....	1842	1857	1857	1859	1853	25
.....	130	13	11	18	53	5
.....	72	9	4	49	46	9
.....	74	6	1	35	39	3
.....	1			3	3	
.....	127	16	14	29	57	11
.....						
.....	35,030	5,561	3,946	8,041	12,720	3,447
.....	36,500	4,586	4,280	5,507	14,753	2,512
.....	30,650	4,689	4,577	6,185	11,330	2,250
.....						
.....				Nons.	43	58
.....					\$179 07	\$860



TABLEAU X.—ETAT des affaires des Asiles et autres

N O M .	M O N T R E A L.—	
	Asile de la Magdeleine, Bon Pasteur.— Donne asile aux filles repentantes.	Maison de refuge et école d'industrie.—Un asile pour l'instruction des jeunes filles qui se destinent au service.
	\$ cts.	\$ cts.
ACTIF.		
1 Valeur des immeubles possédés et occupés.....	46,000 00	
2 do autres propriétés possédées.....	720 00	
3 Placements.....	1,600 00	
4 Mobilier.....	3,052 00	320 00
5 Autres recettes.....		100 00
Total de l'actif, 1865.....	51,372 00	420 00
do 1864.....	50,097 00	150 00
do 1863.....	50,097 00	300 00
PASSIF.		
6 Dette hypothécaire ou en bons.....	7,950 00	
7 Toutes autres obligations.....		300 00
Total du passif, 1865.....	7,950 00	300 00
do 1864.....	5,400 00	
do 1863.....	2,552 00	
REVENU.		
8 Rentes et intérêts sur placements.....	42 00	
9 Reçu du gouvernement.....	320 00	320 00
10 Reçu de particuliers.....	1,692 00	600 00
11 Reçu des habitants ou de leurs amis.....	1,048 50	160 00
12 Produit du travail des habitants.....	3,612 55	
13 Autres revenus.....	573 30	
Total du revenu, 1865.....	7,288 35	1,080 00
do 1864.....	6,650 00	1,287 25
do 1863.....	4,790 00	991 42
DEPENSES.		
14 Achat de terrains et nouveaux édifices.....		
15 do mobilier et installation.....	490 25	80 00
16 Paiement de dettes et d'intérêts.....	144 00	
17 Loyers, taxes, réparations, assurances.....	1,236 00	327 00
18 Salaires, autres que ceux des médecins.....	240 00	144 00
19 Salaires et honoraires des médecins.....		
20 Médecines et régime médical.....	77 50	
21 Nourriture des habitants.....	6,245 00	700 00
22 Vêtements pour do.....	1,224 40	40 00
23 Autres dépenses.....	3,188 00	80 00
Total des dépenses, 1865.....	12,845 15	1,371 00
do 1864.....	9,755 60	1,122 29
do 1863.....	5,340 00	1,073 92
24 Date de l'établissement.....	1844	1847
25 do de l'incorporation.....	1846	
26 Nombre d'habitants dans l'institution au commencement de l'année.....	112	23
27 do admis depuis.....	139	14
28 do renvoyés, placés, etc.....	20	9
29 do décédés.....	2	1
30 do restant à la fin de l'année.....	229	27
31 Nombre collectif de jours qu'ils sont demeurés dans l'asile 1865.....	44,227	10,950
32 do do do 1864.....	40,293	10,664
33 do do do 1863.....	33,633	10,733
34 Nombre de personnes secourues à domicile.....		
35 Coût total do.....		

\* Comprend \$420 reçues du Bureau de l'Education.

institutions charitables subventionnées par la province, 1865.—*Suite.*

Institution des sourds et muets.	Asile pour l'éducation des sourdes et muettes.	K I N G S T O N.		T O R O N T O.	
		Asile pour les malades indigents. (Maison d'industrie.)	Asile d'orphelins protestants.	Maison de la Providence.	Orphelinat et société de secours des femmes pauvres.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
12,000 00	32,000 00	4,000 00	6,000 00	25,736 85	6,000 00
771 00	200 00	575 00	2,200 00	3,500 00	2,000 00
30 00			300 00		4,030 00
					250 00
12,801 00	32,200 00	4,575 00	8,500 00	29,236 85	12,280 00
12,600 00	32,150 00	4,500 00	7,100 00	28,500 00	12,665 30
7,600 00	32,200 00	4,500 00	8,300 00	27,500 00	11,950 00
2,072 00	6,000 00				
	500 00			2,184 00	
2,072 00	6,500 00			2,184 00	
2,330 00	8,000 00			2,184 00	
1,800 00	4,400 00			2,284 96	
28 30			48 00		
1,500 00	* 1,920 00	2,400 00	640 00	320 00	471 53
180 00	300 00	78 00	778 00	651 80	640 00
1,619 00	250 00	31 00	129 00	183 50	1,448 95
	500 00	112 14		197 24	236 07
1,150 85	1,000 00			2,787 12	5 00
4,478 15	3,970 00	2,621 14	1,595 00	4,139 66	2,801 55
2,359 17	1,790 00	2,541 00	2,281 14	2,139 99	2,692 42
3,852 19	1,650 00	2,605 20	1,767 00	2,124 02	1,881 00
				736 85	
				117 55	301 24
351 12		76 00			
257 33	360 00				
145 76	575 00				
138 99	200 00	445 00	56 92	147 76	169 80
38 68			262 00		514 01
	50 00				
1,641 86	1,800 00	57 40	2 89	495 25	32 28
695 88	1,000 00	1,511 26	685 12	2,122 54	1,276 19
1,094 06		192 69	270 00	681 89	360 62
		359 17	249 30	514 58	352 13
4,363 68	3,985 00	2,664 02	1,526 23	4,316 42	3,006 27
3,009 84	4,270 00	2,584 46	1,448 45	2,039 42	2,509 30
4,446 29	6,870 00	2,757 95	1,490 00	4,408 18	1,906 50
1848	1851	1847	1857	1857	1849
			1862		1850
30	60	55	35	119	87
19	15	131	12	101	47
10		125	6	81	43
		4		25	2
39	75	57	41	114	89
11,086	51,100	16,174	10,922	43,800	35,615
8,605	19,345	17,033	11,532	34,320	29,761
8,500	19,690	16,088	11,228	46,093	22,455
29		62		160	
Elèves enseignés.		\$82 80		\$120	

TABLEAU X.—ETAT des affaires des Asiles et autres

N O M .	T O R O N T O .—Suite.			
	Refuge pour les filles. Crèche publique pour les enfants.	Maison d'industrie pour le secours des malades indigents.	Asile d'orphelins catholiques romains.	Asile de la Magdeleine.
<b>ACTIF.</b>				
1 Valeur des immeubles possédés et occupés.....	Loyer, \$200 p. an.	\$ cts. 12,000 00	\$ cts. 10,000 00	\$ cts. 7,000 00
2 do autres propriétés possédées.....		4,000 00		
3 Placements.....	4,000 00			
4 Mobilier.....	100 00	1,200 00	2,800 00	600 00
5 Autres recettes.....				
Total de l'actif, 1865.....	4,100 00	17,200 00	12,800 00	7,600 00
do 1864.....	75 00	17,000 00	13,700 00	6,700 00
do 1863.....	50 00	18,200 00	13,500 00	5,600 00
<b>PASSIF.</b>				
6 Dette hypothécaire ou en bons.....			710 61	
7 Toutes autres obligations.....				
Total du passif 1865.....			710 61	
do 1864.....			840 28	600 00
do 1863.....			1,074 43	
<b>REVENU.</b>				
8 Rentes et intérêts sur placements.....	231 54	257 57		
9 Reçu du gouvernement.....	320 00	2,400 00	640 00	430 00
10 Reçu de particuliers.....	*883 29	16,006 00	2,884 62	730 00
11 Reçu des habitants ou de leurs amis.....	179 46	77 99	467 39	11 65
12 Produit du travail des habitants.....			310 00	609 54
13 Autre revenu.....		1,001 50		
Total du revenu, 1865.....	1,614 29	9,743 06	4,302 01	1,831 19
do 1864.....	1,243 00	8,844 81	3,127 30	2,352 00
do 1863.....	1,092 38	8,398 00	2,760 24	2,227 33
<b>DEPENSES.</b>				
14 Achat de terrains et de nouveaux édifices.....				
15 do mobilier et installation.....	9 47	361 79	276 38	
16 Paiement de dettes et d'intérêts.....			129 67	
17 Loyers, taxes, réparations, assurances.....	176 78	404 11	269 89	160 00
18 Salaires, autres que ceux des médecins.....	282 93	400 00		270 00
19 Salaires et honoraires des médecins.....		200 00		
20 Médecines et régime médical.....		54 35	514 23	40 00
21 Nourriture des habitants.....	724 74	16,924 90	2,669 99	932 00
22 Vêtements pour do.....	29 47	250 00	707 41	385 00
23 Autres dépenses.....	117 01	1,044 00	511 15	553 00
Total des dépenses 1865.....	1,320 40	9,639 15	5,078 72	2,340 00
do 1864.....	1,110 00	8,539 42	3,127 30	2,744 32
do 1863.....	1,063 33	8,349 19	3,834 67	1,844 00
24 Date de l'établissement.....	1857	1836	1852	1854
25 Date de l'incorporation.....	1863		1855	1858
26 No. d'habitants dans l'institut au commencement de l'année.....	36	101	240	23
27 No. admis depuis.....	47	202	141	71
28 No. renvoyés et placés, etc.....	40	195	122	54
29 No. décédés.....	1	10	23	
30 No. restant à la fin de l'année.....	42	98	236	40
31 Nombre collectif de jours qu'ils sont demeurés dans l'asile, 1865.....	13,599	37,585	93,840	13,855
32 do do do 1864.....	13,466	23,945	92,000	10,391
33 do do do 1863.....	12,801	23,970	63,117	7,517
34 Nombre de personnes secourues à domicile.....		3,895	98	
35 Coût total de do.....			\$119 24	

\* Comprend un octroi de \$100.00 du Conseil de la Cité. † Y compris les dépenses d'une cuisine à la soupe.

institutions charitable subventionnées par la province, 1865.—Suite.

HAMILTON.			Total, 1865.	Total, 1864.	Total, 1863.
Institution de sourds-muets et d'aveugles.	Asile d'orphelins protestants et société de dames de bienfaisance.	Asile d'orphelins catholiques romains.			
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
406,646 77	5,000 00	12,000 00	406,646 77	378,681 92	361,881 92
12,320 00			12,320 00	35,960 00	31,960 00
69,056 75			69,056 75	54,327 93	48,574 75
2,000 00	280 00	1,100 00	32,239 00	28,843 00	31,531 70
300 00			3,287 69	5,765 02	2,016 92
2,300 00	5,280 00	13,100 00	523,550 21		
1,093 50	5,250 00	13,100 00		503,577 87	
	5,250 00	11,000 00			475,965 29
			66,147 00	62,404 00	681,740 00
450 00			93,095 03	36,288 17	27,177 10
450 00			94,242 03		
1,700 00	183 00			98,692 17	
					95,917 10
			6,551 43	5,721 41	5,031 69
1,000 00	640 00	640 00	21,870 00	19,490 00	21,410 00
2,127 14	2,405 73	1,959 46	51,339 19	48,779 40	41,193 87
3,822 40		208 50	11,526 56	9,120 06	4,445 04
			25,966 71	23,639 58	20,043 96
			16,870 11	9,127 41	6,507 96
6,949 54	3,045 73	2,807 96	134,124 00		
3,044 67	3,101 42	3,147 75		115,877 86	
1,600 00	3,628 51	1,781 00			98,632 52
			6,455 48	6,858 89	15,253 65
902 72	30 00		3,932 06	5,699 33	3,744 99
		389 18	49,427 18	54,985 04	51,140 00
72 00	134 93	195 23	11,453 24	10,244 16	8,859 35
2,093 10	416 00	40 77	11,055 09	8,395 31	9,013 77
600 00		16 00	1,037 43	259 50	441 00
		78 20	2,760 86	3,497 24	2,719 83
2,428 75	795 27	1,073 81	60,750 43	47,712 61	39,128 12
149 70	300 00	370 53	12,994 97	9,327 10	8,731 82
1,025 23	1,203 69	303 75	27,923 29	21,950 56	26,034 96
7,271 50	2,879 89	2,467 52	187,790 03		
3,281 51	3,121 69	4,055 25		128,929 74	
4,019 83	3,628 33	1,764 00			165,067 49
	1845	1852			
	1852				
43	31	82	3,200 (a)	2,917	669
38	22	26	1,973	1,916	877
11	11	22	1,429	1,355	713
	1	1	117	141	63
70	41	85	3,627	(a) 3,338	766
14,245	13,410	31,384	1,104,470		
8,464	11,490	26,617		948,774	
3,006	11,248	26,258			869,891
		62			
3 élèves enseignés	175 familles.	\$1203			
		\$150 66			

‡ Comprend \$400.00 octroyées par la corporation de la cité.

(a) Légères différences entre quelques rapports pour 1865 et 1864 sur ce point.

TABLEAU XI.—ÉTAT des affaires de compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, faisant des affaires en Canada, 1864, 1865.

	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du district de Niagara.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des Fermiers du Canada Ouest.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu dite Beaver.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du district de Home.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du township de Guelph.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de Wellington.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des Fermiers du comté de Brant.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de Waterton Nord et Sud.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du district de Johns-ton.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du township de Pius-lich.
<b>ACTIF.</b>										
Fonds en b. ou entre les mains d'of. ou ag's.	420 57	3,743 00	1,419 50	1,104 67	1,104 67	1,104 67	490 15	160 00	160 00	33 35
Billets des assureurs sujets à contribution...	263,821 00	42,649 01	54,333 90	95,872 00	8,500 50	103,614 41	26,282 27	32,000 00	32,000 00	4,529 00
Quête-parts de billets non payés.	14,084 73	2,200 88	9,895 00	940 31	330 72	330 72	119 31	29,922 55	29,922 55	36 98
Garanties et billets recevables.										
Garanties et billets recevables.										
Billets à court échéance acceptés comme primes au comptant.		20,583 65	4,762 34							
Toutes autres propriétés de la compagnie.	5,000 00	1,366 46	150 00							
<b>Moins—Sommes déjà retenues sur billets</b>										
Total de l'actif, 1865	283,926 30	70,543 00	70,560 74	96,812 31	8,692 14	105,049 80	26,891 73	32,200 00	32,200 00	4,599 28
do 1864	283,579 78	70,543 00	70,560 74	96,812 31	8,352 12	101,786 79	25,967 64	32,200 00	32,200 00	3,978 44
do 1863	246,024 93	31,778 49	17,708 16	Not stated.	7,543 30	93,484 82	26,244 94	31,010 00	31,010 00	4,430 11
					6,280 30	93,583 45				
<b>PASSIF.</b>										
Réclamations présentées, non réglées.	4,233 00	1,834 00	1,900 00							
do réglées, non payables.	2,146 00	13,920 24	4,555 00							
do payables, non payés.	8,304 00	1,351 00								
do rejetés.										
Montant requis pour subvenir à tous les risques existants.	15,410 65	26,552 00	24,749 00	2,600 00	1,360 00	4,700 00	2,455 99	400 00	400 00	397 45
Argent emprunté.	25,000 00	2,494 96	1,869 01				1,650 00			
Toutes autres réclamations contre la compag.							687 00			
Total du passif, 1865	55,093 65	46,702 20	43,968 13	2,600 00	1,360 00	5,200 00	5,779 99	400 00	400 00	397 45
do 1864	34,160 03	42,223 03	15,362 63	3,485 98	1,448 40	5,695 03	1,938 56	300 00	300 00	
do 1863	30,345 00	38,700 54	10,137 80	2,517 46	1,200 00	5,600 00				
<b>Revenu.</b>										
Quote-parts sur billets payés.	18,453 00	346 01	27,399 32	2,991 83	81 76	2,590 74	402 77			67 89
Autres recettes		28,843 64	5,927 10	1,591 23	11 96	394 80	505 33			59 00
Total du revenu, 1865	18,453 00	346 01	33,326 42	4,583 06	93 72	2,985 54	908 10			126 89
do 1864	19,556 39	34,068 37	9,980 44	4,075 62	104 30	1,579 99	1,142 64			51 00
do 1863	20,537 00	34,329 05	4,829 57	7,853 85	161 06	3,076 16				

	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du district de Home.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du township de Guelph.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de Wellington.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des Fermiers du comté de Brant.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de Waterton Nord et Sud.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du district de Johns-ton.	Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du township de Pius-lich.		
<b>DEPENSES.</b>									
Réclamations payées sur pertes encourues l'année précédente.	4,493 10	870 00	1,192 69	672 69	994 12	120 00	46 22		
Réclamations payées sur pertes encourues durant l'année.	15,622 55	16,303 90	73 80	9 00	1,485 66	64 00	677 34		
Salaires et taxes.	2,835 33	4,400 15	1,652 95	458 20	26 00	500 00	52 00		
Salaires.	4,006 00	3,889 79	24 00	146 28	242 99	26 00	26 00		
Commissions.	4,209 02	7,012 46	4,239 61	26 82			6 00		
Autres dépenses.	30,863 85	32,740 30	7,133 05	176 82	3,318 77	684 00	807 56		
Total des dépenses, 1865	28,196 74	9,501 97	7,461 20	36 45	3,376 10	4,000 00	107 82		
do 1864	35,237 22	4,746 01	10,372 51	100 00	2,418 24				
do 1863	23,445 00								
<b>Divrtes.</b>									
Banques existants, 1865	3,217	9,421	687	230	911	300			
do 1864	3,082,181 00	7,618,036 34	724,941 00	178,450 00	891,307 00	598,451 00	460,000 00		
do 1863	3,103	11,241	688	686	675	300	162		
Banques expirés, 1865	3,055,206 00	7,758,059 15	738,711 00	806,910 00	707,691 50	450,000 00	217,076 00		
do 1864	1,312	4,108	236	129	304	22			
do 1863	1,145,051 00	2,755,862 60	256,678 00	22,630 00	376,224 00	39,726 00			
Banques pris dur. Van. 1865.	842,873 00	2,642,752 25	243,065 00	15	172	59	22,560 00		
do 1864.	1,354	4,006	256,678 00	42,250 00	576,758 00	93,192 00			
do 1863.	1,171,976 00	2,714,940 00	244	289,584 00	198		50		
Total des pertes réglées durant l'année 1865.	1,241,738 00	1,825,070 00	243,065 00	243,065 00	239,584 00	67,770 00			
do 1864.	106,878 00	37,489 99	33,831 25	2,044 00	20,691 35	17,302 76	1,357 80		
do 1863.	108,234 05	26,829 43	32,972 75	2,607 50	32,538 08	5,416 62			
do 1862.	111,396 00	15,232 34	31,331 57	4,026 50	30,529 52				
do 1861.	9,643 12	28,689 29	1,192 69						
do 1860.	4,233 00	1,884 00	Aucune.						
do 1859.	8,304 00	1,851 00	Aucune.						
État de l'établissement de la compagnie.	1836	Nov. 1851.	1837	Tp de Guelph	Guelph	Paris	Ayt	Brookville	B. de p. d'Aberfoyle.
Bureau principal	Ste. Catharines.	Hamilton	Toronto	Toronto	Tp de Guelph	Guelph	Paris	Brookville	B. de p. d'Aberfoyle.
Nombre d'agences.	37	40	2	2	Aucune.	Aucune.	6	7	
Date du rapport.	1er Juin 1865.	22 Nov. 1865.	6 Juin 1865.	6 Juin 1865.	1er Juin 1865.	31 Nov. '65.	15 Juin '65.	4 Dec. 1865.	1er Juin '65.
Signature authentique	T.H.Grayden	R. P. Street	T. J. Thomp-son.	John Rains...	W. Whitehead	C. David.	J. Maxwell.	T. Marshall	W.A. Scho-A. Smith.
									Sec.-Trés.

\* Six mois.

TABLEAU XII.—Etat des affaires de Comp. d'Assurance Mutuelle contre le Feu faisant des affaires en Canada, '64-'65.—Suite.

	Compagnie d'assu- rance mutuelle contre le feu du comté de Water- loo.	Compagnie d'assu- rance mutuelle Township d'Ér- mosa.	Compagnie d'assu- rance mutuelle contre le feu du Township de Ni- chol.	Association d'assu- rance mutuelle d'a- griculture, London.	Compagnie d'assu- rance mutuelle contre le feu de Victoria, Hamil- ton.	Compagnie d'assu- rance mutuelle contre le feu du comté de Perth.	Compagnie d'assu- rance mutuelle district de Gore.	Total, 1865.	Total, 1864.
<b>ACTIF.</b>									
Fonds en b. ou entre les mains d'of. ou agents	\$ cts. 1,252 80	\$ cts. 81 38	\$ cts. 175 60	\$ cts. 23,970 35	\$ cts. 396 90	\$ cts. 294 95	\$ cts. 456 17	\$ cts. 34,191 03	\$ cts. 30,821 71
Billets des assureurs sujets à contribution	105,643 87	3,079 54	7,032 03	206,975 82	23,442 57	4,872 00	176,330 88	1,188,771 35	991,107 92
Quotie-partis de billets non payés	380 00		32 16	9,350 47	270 44	605 32	3,780 66	32,781 93	18,203 92
Garanties et billets recevables								9,895 00	9,500 00
Bill à courté éch. accep. comme p. au compt.								25,689 01	15,867 79
Toutes autres propriétés de la compagnie			32 22	2,498 28	319 80	200 00	1,034 44	10,600 28	12,740 83
<b>Moins—Sommes déjà retenues sur billets</b>			98 00						
Total de l'actif, 1865	107,176 67	3,160 92	7,365 01	242,794 92	24,608 81	5,972 27	181,602 15	1,301,978 60	988,041 47
do do 1864	3,279 93	2,925 57	1,748 63	32,659 71	4,693 21	1,952 80	22,041 34	75,024 06	54,843 89
do do 1863	103,896 74	235 35	5,616 38	121,035 21	19,915 60	4,019 47	159,560 81	1,228,554 54	\$983,217 58
<b>PASSIF.</b>									
Réclamations présentées, non réglées				770 00		400 00	1,806 00	10,993 00	7,194 00
do réglées, non payables						800 00	5,112 80	24,387 74	1,980 00
do payables, non payées	5,350 00			1,500 00		723 50	6,161 15	14,747 65	414 68
do rejetées						800 00	3,900 00	16,975 00	3,188 50
Montant requis pour subvenir à tous les risques existants	7,724 71	1,685 16	1,321 81	63,000 00	7,054 20		19,572 63	179,375 85	137,900 75
Argent emprunté				3,000 00	1,000 00	160 00	22,971 71	64,206 28	24,855 85
Toutes autres réclamat. contre la compagnie					319 76		547 20	9,140 63	5,491 95
Total du passif, 1865	13,074 71	1,685 16	1,321 81	66,270 00	8,373 96	2,883 60	59,671 19	319,826 70	181,005 23
do do 1864	4,200 00	1,830 00	92 87	64,100 00					
do do 1863									
<b>REVENU.</b>									
Quote-partis sur billets payés	* 584 09	22 97	1,042 66	37,508 54	1,640 93	1,347 48	20,933 69	115,413 68	79,104 04
Autres recettes	2,170 19	87 00	173 66	20,937 88	1,412 83	126 00	5,085 00	67,258 62	53,400 42
Total du revenu, 1865	2,754 28	22 97	1,216 32	58,466 42	3,053 76	1,473 48	26,018 69	182,672 30	132,504 46
do do 1864	1,009 04	87 00	217 34	49,251 81					
do do 1863				41,233 29					

	Compagnie d'assu- rance mutuelle contre le feu du comté de Water- loo.	Compagnie d'assu- rance mutuelle Township d'Ér- mosa.	Compagnie d'assu- rance mutuelle contre le feu du Township de Ni- chol.	Association d'assu- rance mutuelle d'a- griculture, London.	Compagnie d'assu- rance mutuelle contre le feu de Victoria, Hamil- ton.	Compagnie d'assu- rance mutuelle contre le feu du comté de Perth.	Compagnie d'assu- rance mutuelle district de Gore.	Total, 1865.	Total, 1864.
<b>DÉPENSES.</b>									
Réclamations payées sur pertes encourues				3,156 74	560 09	360 00		35,242 46	18,634 11
l'année précédente									
durant l'année	954 00	200 00	1,271 25	33,209 22	984 00	835 98	18,649 42	95,942 73	75,097 62
Loyers et taxes	18 00			168 00	169 05	50 00	100 00	1,314 46	862 72
Salaires	383 50		52 00	6,002 86	600 00	311 40	2,000 00	22,665 39	14,751 26
Commissions	383 50		92 67	5,525 05	387 25	778 50	1,200 77	18,624 25	9,957 49
Autres dépenses	658 63	27 42	57 21	6,712 47	1,287 47	426 77	3,612 33	35,116 10	22,881 78
Total des dépenses, 1865	2,427 63	227 42	1,673 13	54,774 34	3,987 86	2,762 65	25,562 52	211,908 39	141,885 28
do do 1864	1,012 90	201 70	417 47	43,312 45					
do do 1863				37,842 36					
<b>DIVERS.</b>									
Billets existants, 1865				96				58,815	
do do 1864	105,421 00	93	330	26,942	724	300,000 00	1,656,687 00	46,179,869 34	51,316 00
Billets expirés, 1865	100,086 00	6	56	17,574,961 00	552,588 00			14,940 00	38,922,162 65
do do 1864	4,950 00	46	78	6,390				10,161,499 60	
do do 1863	55,955 40	48	102	4,307,744 00	603	24		22,964 00	11,927 00
Quotie-partis pris durant l'année, 1865	17,970 00	48	155	5,713,180 00	459,781 00	1,200 00	15,544,276 00	15,544,276 00	8,246,183 00
do do 1864	56,850 00	48	155	6,917,908 00	372,858 00			19,388	13,667,833 20
Quote-partis reçu durant l'année 1865	* 22,895 56	459 50	1,754 19	87,315 69	9,214 91	151 00	63,701 14	485,795 23	
do do 1864	21,229 00	1,788 00	2,944 81	101,389 83	8,887 53			335,176 21	
do do 1863				36,365 96	1,181 96	835 98			76,299 57
Montant des pertes réglées durant l'année	3,750 00			770 00		400 00			7,194 00
do non encore réglées	1,660 00			1,500 00		800 00			3,188 50
do en litige									
Etat de l'établissement de la compagnie									
Bureau principal	Vil. Waterloo	Rockwood	Lev mai 1860	London, C.O.	Hamilton	Stratford	1839		
Chef de bureau	C. M. Taylor,	A. McQueen,	John Beattie,	D. C. Macdo-	W.D. Booker,	W. Mowat	T. M. Simons,		
secrétaire				nald, secrét.			secrétaire.		

\* Six mois.

† L'Assurance Mutuelle d'agriculture a réduit ses taux de 2 à 1½ pour cent, ce qui explique le peu de billets qu'elle a en main, bien que la somme des assurances soit plus considérable qu'en 1864.  
‡ Y compris \$99,195 29, achit de la compagnie d'assurance mutuelle de Clinton contre le feu, laquelle a négligé de faire un rapport cette année. Dans la colonne du total pour 1864 se trouvent les chiffres pour cette compagnie.

TABLEU XII.—ÉTAT GENERAL indiquant le coût, la longueur, le

	Chemin de fer Grand Occidental, année finissant le 31 janvier 1866.	Chemin de fer Grand Tronc, année finissant le 31 déc. 1865.	Chemin de fer de Port Stanley, année finissant le 31 janvier 1865.	Chemin de fer de Welland, année finissant le 31 décembre 1865.	Chemin de fer du Nord, année finissant le 31 décembre 1865.
Coût total du chemin et équipement.....	23,855,881	80,704,095	1,032,850	1,622,843	5,457,789
Montant payé durant l'année pour dividendes, baux, intérêt, etc.....	1,805,752	1,538,320	Nothing.	4,279	176,623
Chemin couvert pour le trafic—milles.....	345	1,377	24½	25½	97
Longueur de la voie, y compris les embranchements, voie double, etc.—milles.....	413	1,522½	28	30½	111½
Nombre d'engins possédés.....	94	293	2	5	18
Nombre de chars de 1ère classe.....	83	145	3	3	19
Nombre de chars de 2de classe, y compris les chars de bagage et de conducteurs.....	97	72	6	None.	13
Nombre de chars de fret.....	960	2,718	28	145	108
Nombre de chars à plateforme et à bois.....	262	1,304	14	8	215
Nombre d'autres chars (non compris les chars à bras).....	120	130	.....	3	.....
Nombre des passagers transportés.....	714,142	1,380,917	37,098	33,802	105,372
Nombre de passagers transportés un mille.....	62,304,966	.....	.....	.....	3,481,816
Nombre de tonneaux de fret transportés.....	455,073	1,001,687	23,291	120,852	120,000
Nombre de tonneaux transportés un mille.....	138,841,007	.....	.....	.....	.....
Recettes—					
Des passagers.....	1,557,765	2,288,294	14,855	11,721	106,557
Fret.....	1,594,736	3,927,783	16,328	74,768	367,301
Malles et divers articles.....	132,964	254,921	2,008	13,527	19,685
Loyers et autres sources.....	85,172	.....	.....	.....	13,205
	3,370,637	6,470,998	33,191	100,016	506,748
Total des dépenses de fonctionnement.....	1,305,267	3,857,806	26,044	69,746	275,941
Coût pour renouveler les lisses, traverses, ponts, etc.	240,328	(a) 1,074,958	.....	.....	.....
Nombre de personnes employées pour faire fonctionner la ligne (31 décembre).....	2,851	5,370	38	56	446
Nombre de personnes tuées par accident durant l'année.....	15	38	1	Aucune.	5
Do do blessées do.....	6	54	1	"	3

(a) Portés dans les comptes.

(b) A part des 18 milles en commun avec le chemin de fer de P. H. L. et B. Les comptes du chemin pas toujours tenus séparément.

(c) Estimé.

(d) Prix originaire du chemin de Cobourg à Peterboro' et de son équipement. Par acte du parlement,

fonds roulant, le trafic, etc., des chemins de fer du Canada, 1865.

Chemin de fer de Port Hope, Lindsay, et Beaverton, année finissant le 31 déc. 1865.	Chemin de fer de Port Hope et Peterboro', année finissant le 31 déc. 1865.	Chemin de fer de Cobourg et Peterboro', année finissant le 31 décembre 1866.	Chemin de fer de Brockville et Ottawa, année finissant le 31 décembre 1865.	Chemin de fer de Prescott et Ottawa, année finissant le 31 décembre 1865.	Chemin de fer de Carleton et Greenville, année 1865.	Chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, année finissant le 31 déc. '65.	Chemin de fer Ju St. Laurent et de l'Industrie, année 1865.	Total.
\$ 1,593,536	\$ 400,000	(d) 900,000	\$ 2,602,024	\$ 2,008,994	\$ 95,077	\$ 1,216,000	\$ 54,100	\$ 121,543,139
15,043	.....	.....	15,067	Rien.	3,200	Aucun.	Aucun.	3,558,284
43	(b) 13	14	86½	54	13	44	12	2,148½
44	(b) 14	30	90	55½	13½	46½	12½	2,411½
4	4	Fonds roulant donné à bail par la c. du c. de f. G. T.	6	5	2	.....	3	426
3	2	.....	4	5	2	.....	2	261
2	2	.....	3	3	3	.....	3	204
15	7	.....	17	43	2	.....	14	4,059
54	49	.....	71	26	3	.....	1	2,007
.....	25	.....	.....	41	.....	.....	.....	319
19,063	13,989	400	39,763	40,251	19,559	21,000	6,009	2,431,365
68,583	(c) 50,000	19,050	1,192,890	1,759,974	270	26,071	3,126	1,943,963
.....	.....	.....	28,845	27,115	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	855,630	.....	.....	.....	.....
\$ 15,015	\$ 13,668	\$ 212	\$ 35,840	\$ 45,702	\$ 8,267	\$ 14,018	\$ 2,400	\$ 4,114,314
77,546	48,993	20,886	46,866	36,500	1,619	40,717	6,248	6,260,291
1,460	1,153	.....	1,976	3,924	500	3,685	.....	435,803
.....	.....	.....	1,893	.....	.....	.....	.....	100,270
94,021	63,814	21,098	86,575	86,126	10,386	58,420	8,648	10,910,678
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
\$ 47,105	\$ 18,150	\$ 56,659	\$ 65,137	\$ 5,784	\$ 44,138	\$ 6,566	\$ 5,778,343	\$
31,018	300	9,155	Ch'g'd in work. exp.	.....	.....	.....	.....	1,355,759
130	18	108	138	13	70	20	9,258	62
1	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	64

de fer de P. H. et L. (ligne principale) et de celui de Port Hope à Peterboro' (embranchement) ne sont est aujourd'hui évalué à \$100,000. Seule partie utilisée l'an dernier sont les 14 milles de Cobourg au Lac Rice.

**TABEAU XIII.—STATISTIQUES DES TELEGRAPHES ELECTRIQUES.**

	Compagnie Provinciale de Télégraphe.		Compagnie de Télégraphe de Montréal.			Compagnie de Télégraphe de Vermont et Boston.			Total.		
	1863	1864	1863	1864	1865	1863	1864	1865			
Longueur en milles de la ligne télégraphique.....		95	609	3,087	3,433	4,326	43	43	3,130	3,571	4,978
Longueur en milles des fils employés.....		95	652	4,002	4,256	5,457	43	43	4,045	4,394	6,152
Nombre de stations ouvertes au public.....		5	37	145	282	331	1	1	146	288	369
Nombre d'instruments.....		5	40	207	320	370	1	1	208	326	411
Nombre de dépêches publiques envoyées.....		100	25 000(c)	330,210	397,274	444,878	2,596	18,743	332,779	416,117	479,331

(a) Cette compagnie fournit aussi 25 journaux avec les rapports deux fois et souvent trois fois par jour.

(b) Ce rapport ne mentionne que cette portion de la ligne de la compagnie de Vermont et Boston, dans les limites de cette province.

(c) La Compagnie Provinciale de Télégraphe est incapable, cette année, de préciser le nombre de dépêches envoyées. Il est estimé à 25,000.

TABLEAU XIV.—ÉTAT du nombre et des dépenses des enquêtes tenues par les Coroners dans le Haut et le Bas-Canada ; aussi, les verdicts rendus sur iceux.

	No. des enquêtes.	No. de corps.	Salaires, honoraires et dépenses des coroners.	Honoraires et dépenses des constables.	Honoraires et dépenses des médecins.	Inhuma- tion des indigents, etc.
			\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Haut-Canada (du 30 septembre 1864 au 30 sept. 1865) .....	659	668	7,018 85	2,680 78	.....	.....
do do 1864 .....	758	772	7,705 85	3,457 44	*40 00	.....
do do 1863 .....	758	768	7,835 86	.....	.....	.....
Bas-Canada (du 30 juin 1864 au 30 juin 1865).....	780	795	11,231 22	971 29	3,447 87	965 02
do 1864 .....	716	837	8,824 03	801 13	4,071 07	703 81
do 1863 .....	753	762			\$14,416.61	
Total, 1865 .....	1,439	1,463	16,961 34	3,652 07	.....	.....
do 1864 .....	1,474	1,609	16,529 08	4,258 57	.....	.....
do 1863 .....	1,511	1,530	.....	.....	.....	.....

\* Pour une analyse chimique dans un cas spécial. Les honoraires et dépenses des médecins, ainsi que les frais d'inhumation, sont payés dans le Haut-Canada par les comtés, et les comptes de ces frais ne sont pas déposés aux bureaux au siège du gouvernement.

VERDICTS.	Haut-Canada.			Bas-Canada.		
	*1863	1864	1865	1863	1864	1865
Meurtre, homicide involontaire et infanticide.....	15	51	55	31	19	18
Suicide .....	12	47	40	17	14	16
Intempérance (ou accidents ou maladies résultant de l').....	11	75	38	13	23	17
Trouvés morts—cause non spécifiée.....	579	108	57	56	32	27
Causes naturelles .....	47	162	159	311	304	306
Brûlés ou ébouillantés.....	.....	17	9	.....	16	14
Noyés .....	72	162	105	207	170	264
Tués par la chute d'arbres.....	4	17	16	12	14	10
Gelés et "morts par exposition" .....	2	21	22	2	9	10
Tués par accidents de chemins de fer .....	7	42	45	5	99	8
Tués par des chevaux ou voitures.....	4	15	25	7	9	5
Autres morts accidentelles .....	15	55	97	101	128	100
Total .....	768	772	668	762	837	795

\* Les chiffres relatifs aux verdicts du Haut-Canada en 1863, sont inutiles pour constater la comparaison ; les coroners n'ayant pas été requis, jusqu'à 1864, d'envoyer les états des verdicts rendus ainsi que leurs comptes.

## DIVERSES

# STATISTIQUES DU CANADA,

POUR L'ANNÉE 1865.

---

2<sup>me</sup> PARTIE.

.....  
Imprimees par ordre de l'Assemblée Législative.  
.....



OTTAWA:  
IMPRIMEES PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX, RUE SALLY.  
1866.



## BUREAU D'AUDITION.

Outaouais, août 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre la deuxième partie des *Diverses Statistiques du Canada*, laquelle se compose d'un sommaire des rapports municipaux reçus des deux sections de la province.

Je crois à propos de rappeler que ces tableaux sont compilés sur les rapports des officiers municipaux, et que ce département n'en garantit pas tout-à-fait l'exactitude.

Lorsque ces états renfermaient des erreurs évidentes, l'on a écrit aux officiers municipaux à cet égard, de sorte que, dans une grande mesure, l'on peut se fier à l'exactitude des chiffres donnés.

La seule observation que j'aie à faire, c'est qu'en comparant ces chiffres avec ceux des années précédentes, on a pu voir qu'il y avait eu augmentation dans le nombre d'acres et de contribuables cotisés, tandis qu'ils indiquent une diminution dans la valeur cotisée des immeubles. Ce fait se rencontre pour presque tous les comtés. Il est dû, non pas à une diminution véritable de la valeur de la propriété, mais bien à une coutume qui menace de devenir générale, celle de cotiser pour moins que l'immeuble ne vaut; d'ou il faut conclure que la valeur des immeubles dans tous les comtés est beaucoup plus grande que celle rapportée ici.

Il est à espérer que la nouvelle loi de cotisation va opérer un changement sensible sous ce rapport, car non-seulement ce système est nuisible en ce qu'il empêche toute exacte comparaison entre les divers comtés, il tend aussi à abaisser la province aux yeux des autres pays dont la propriété est cotisée plus équitablement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN LANGTON,

*Auditeur.*

L'Hon. A. T. GALT  
*Ministre des Finances.*

SOMMAIRE des états de l'actif, du passif, des recettes et des

NOM DE LA MUNICI- PALITE.	No. d'acres cotisés.	No. de contribuables co- tisés.	ACTIF.				PAS	
			Valeur cotisée des biens-fonds.	Valeur cotisée d'ef- fets mobiliers.	Montant d'arrérages de cotisations.	Autre revenu.	Débiteures.	
							Débiteures de la cor- poration.	Débiteures F. E. M.
Brant .....	223,879	5,377	5,250,061	311,436	39,428	614,917	112,900	576,956
Carleton .....	551,388	6,032	3,783,117	259,100	755	5,156	40,000	.....
Elgin .....	445,227	6,303	4,016,338	186,600	30,217	89,714	35,221	61,334
Essex .....	381,657	5,809	3,080,333	235,850	17,531	18,926	40,560	32,000
Frontenac .....	439,909	5,774	2,644,965	234,781	6,549	3,020	131,000	.....
Grey .....	1,033,953	9,739	3,640,567	128,356	99,705	38,280	24,132	16,000
Haldimand .....	284,802	4,724	3,602,171	175,700	2,263	43,993	42,158	24,800
Halton .....	227,189	4,068	4,822,365	231,214	12,227	41,418	9,928	.....
Hastings .....	560,215	7,272	3,663,047	81,460	49,390	13,035	168,257	127,340
Huron et Bruce .....	1,418,233	17,929	10,809,309	541,066	97,300	14,992	481,401	413,000
Kent .....	540,422	6,552	4,244,627	2,707,333	19,324	107,632	12,700	100,000
Lambton .....	652,300	5,994	4,800,543	339,400	119,622	7,200	37,968	16,000
Lanark et Renfrew .....	1,163,789	10,438	4,202,066	819,690	19,143	97,900	12,400	800,227
Leeds et Grenville .....	728,957	11,293	6,830,068	445,413	18,816	321,391	114,300	554,000
Lennox et Addington .....	339,642	6,384	3,770,931	176,670	3,675	116,162	400	.....
Lincoln .....	193,087	5,461	6,764,890	819,833	28,105	108,633	186,231	230,324
Middlesex .....	755,245	11,644	6,105,563	390,181	61,781	793,922	914,292	.....
Norfolk .....	364,898	5,340	4,436,358	250,168	16,744	31,927	10,000	105,850
Northumberland et Durham .....	805,478	12,646	9,971,679	426,003	6,293	501,112	63,912	.....
Ontario .....	484,184	8,472	6,377,607	504,660	3,394	28,005	46,200	.....
Oxford .....	473,640	8,117	9,123,252	540,050	6,466	138,717	143,542	143,450
Perth .....	505,017	7,191	4,370,508	191,248	96,950	71,190	252,300	388,000
Peterborough .....	557,869	4,390	2,091,936	173,725	8,650	1,787	3,680	.....
Prescott et Russell .....	558,941	3,919	1,813,088	235,907	4,200	28,210	.....	.....
Prince Edouard .....	234,839	4,239	4,239,777	484,933	560	36,610	3,800	.....
Simcoe .....	989,731	9,015	4,763,083	437,549	55,274	62,869	61,650	.....
Stormont, Dundas et Glengarry .....	760,035	9,596	5,991,223	656,366	15,200	25,822	4,900	8,413
Victoria .....	511,928	4,918	2,975,768	159,207	35,703	102,038	95,616	80,000
Waterloo .....	314,801	6,956	6,204,811	698,360	7,843	66,155	120,111	.....
Welland .....	220,904	5,353	5,398,903	1,161,863	4,192	111,473	134,650	26,000
Wellington .....	729,924	10,296	9,096,145	1,589,733	11,589	20,154	195,153	.....
Wentworth .....	270,772	6,552	6,036,448	501,019	43,694	200,929	139,808	52,000
York and Peel .....	842,774	15,469	18,782,298	1,352,630	22,562	93,333	81,532	.....
CITES.								
Hamilton .....	2,307	5,471	7,932,716	1,794,300	149,053	109,182	251,249	.....
Kingston .....	2,930	3,331	3,967,800	773,300	35,969	393,937	323,733	.....
London .....	1,245	3,940	4,552,010	997,400	27,874	948,315	424,722	375,400
Ottawa .....	1,829	5,129	4,325,500	203,000	47,731	57,336	148,669	.....
Toronto .....	4,885	14,121	20,290,456	4,199,516	176,096	2960,746	2362,938	.....
VILLES, [à part des comtés.]								
Belleville .....	1,250	1,659	2,139,966	236,200	31,896	66,679	37,854	15,800
Cobourg .....	2,600	1,204	1,340,283	47,100	12,768	.....	243,666	.....
Peterborough .....	570	1,092	942,063	194,100	59	165,600	84,400	100,000
Port Hope .....	1,033	1,031	1,091,565	62,400	11,420	453,454	40,173	860,000
St. Mary's .....	2,850	803	570,650	33,600	667	12,000	27,000	.....
St. Thomas .....	600	434	24,729	22,600	1,696	84,943	107,100	.....
Total H.-C., 1865..	18587783	291,477	232,782,016	26,011,070	1,460,374	9,209,794	10038486	5,106,894
Total H.-C., 1864..	18144470	285,016	240063,966	25,015,442	1,786,145	9949555	10148901	5593039
do do 1863..	18034992	278,932	235947363	24,169,811	1,738,559	9018371	9865967	5396108

dépenses des municipalités du Haut-Canada, en 1865.

SIF.	RECETTES.					DEPENSES.					
	Arrérages d'intérêt.	Autres dettes.	Cotisation perque durant l'année.	Montant emprunté durant l'année.	Allocation du grouv. pour l'administra- tion de la justice.	Autres revenus.	Intérêt payé sur dépenseures.	Dépenses pour les fins d'éducation.	Dépenses pour sa- laires et autres dé- penses municipales	Dépenses pour l'ad- ministration de la justice.	Dépenses pour che- mins et ponts.
2,400	3,604	54,669	1,966	3,963	39,778	25,020	15,451	12,597	7,229	9,128	27,182
.....	.....	20,739	.....	3,947	4,850	2,400	8,330	4,890	6,673	5,421	6,438
.....	8,090	47,439	.....	3,969	33,869	2,430	15,761	8,371	8,869	9,674	33,808
4,042	7,260	43,965	.....	4,542	11,224	6,408	7,989	7,430	10,080	12,797	5,345
72	809	43,296	12,200	4,431	29,632	8,973	18,362	7,000	16,287	10,644	11,715
2,720	27,866	55,645	10,000	3,064	20,299	15,524	17,202	15,186	8,353	10,962	14,344
.....	592	24,740	.....	3,003	16,792	3,344	6,866	5,011	5,854	7,380	10,728
.....	522	17,097	.....	1,405	3,589	625	17,132	5,178	6,487	4,420	4,928
10,504	4,000	50,848	7,000	2,166	12,115	24,454	10,411	11,489	6,307	15,963	90,724
.....	22,894	236,876	20,000	4,597	24,132	52,998	47,068	20,212	11,456	59,313	150,884
65,178	22,972	37,154	.....	2,345	13,027	4,907	7,468	8,609	7,992	20,235	14,467
.....	.....	32,522	3,200	2,665	27,519	4,482	11,838	7,206	4,695	26,468	15,520
500,000	11,691	91,534	61,117	3,566	12,003	3,725	27,475	10,660	10,680	9,723	24,605
21,874	7,552	53,531	1,300	2,885	42,577	12,266	29,715	14,950	8,299	8,693	16,814
.....	65,867	22,936	6,200	.....	5,590	981	9,271	13,049	3,353	2,799	64,108
60	1,757	40,832	6,800	.....	10,843	10,940	8,833	10,767	1,903	7,361	28,174
18,836	58,346	194,095	36,000	6,303	69,330	50,023	26,685	9,040	19,467	20,881	117,311
591	.....	23,209	1,000	3,259	3,271	1,390	17,029	5,574	9,622	5,103	10,549
.....	704	115,539	.....	4,500	36,108	6,579	17,881	16,783	9,275	18,786	84,506
.....	3,393	44,108	6,310	3,349	9,659	1,620	22,530	10,189	5,000	11,788	25,995
385	2,889	58,398	.....	3,510	20,444	9,399	16,043	10,189	5,009	11,297	26,252
38,664	12,242	67,687	.....	2,549	24,290	9,638	7,135	14,555	7,795	26,755	34,919
.....	934	18,539	15,000	1,519	5,395	1,031	4,447	6,031	5,294	11,319	11,829
.....	3,709	23,869	2,000	850	8,475	.....	10,143	4,829	3,754	8,253	3,485
.....	.....	25,965	1,700	587	2,915	250	9,816	4,625	2,988	2,071	8,655
56	3,024	108,782	.....	3,082	39,932	12,526	26,250	13,500	14,675	21,249	31,373
1,083	8,941	27,590	2,000	4,180	11,862	415	10,469	10,200	3,369	13,363	12,699
2,374	37,353	48,753	2,908	1,366	15,452	5,779	11,018	9,850	6,090	8,377	16,082
.....	1,200	61,922	.....	3,261	13,740	6,783	22,650	8,500	7,503	19,060	10,573
512	20,902	41,453	.....	2,005	14,278	8,843	11,197	7,811	6,854	4,021	7,667
75	16,929	103,993	2,800	.....	34,066	18,983	16,411	13,662	4,636	27,330	36,640
470	3,499	53,850	400	5,826	48,105	7,850	14,351	10,692	15,171	9,105	51,101
.....	9,911	106,998	3,700	4,244	24,061	3,359	14,642	37,041	14,705	25,621	35,776
22,132	27,633	30,757	.....	733	240,730	124,309	19,954	27,353	12,076	11,254	36,907
.....	45,715	44,026	.....	.....	35,936	19,917	9,971	15,252	.....	10,836	39,987
164,859	.....	42,900	.....	434	32,708	42,360	11,078	3,763	9,571	9,123	14,877
.....	430,846	21,561	.....	1,086	12,119	9,886	8,086	47,928	7,091	19,803	21,034
.....	149,833	181,904	21,800	5,015	239,931	163,189	21,894	27,101	49,000	22,831	135,239
1,635	10,450	4,323	30,771	.....	18,229	4,011	.....	5,624	.....	10,858	24,252
.....	13,439	8,042	.....	.....	2,038	425	3,108	2,640	780	1,271	1,250
.....	2,900	9,436	.....	.....	8,400	5,030	10	1,801	688	636	18,733
580,947	301,115	8,047	.....	.....	40,088	24,534	2,426	2,408	1,897	3,068	21,720
.....	1										

SOMMAIRE des états municipaux pour le Bas-Canada, 1865.

NOM DE LA MUNICIPALITE. (La somme vis-à-vis chaque comté comprend les villages, townships et paroisses dans ce comté aussi bien que le comté lui-même).	No. d'arpents cotisés.	No. de contribuables cotisés.	ACTIF.			Passif.	Recettes.	Dépenses.
			Valeur cotisée des biens-fonds.	Valeur cotisée des biens membres.	Montant total d'arrérages de taxes.			
Argenteuil.....	216,085	2,387	1,357,564	9,236	572	225	678	1,000
Arthabaska.....	393,259	3,386	1,438,224	36,256	1,988	86,150	2,682	13,410
Bagot.....	299,502	3,925	3,329,885	19,384	683	43,240	7,863	17,196
Beauce.....	300,000	4,500	3,000,000	50,000	18	23,260	94	1,202
Beauharnois.....	110,131	2,393	1,205,253	7,635	313	5,236	2,782	4,826
Bellechasse.....	214,397	3,395	1,433,139	962	128	300	465	3,523
Berthier.....	227,050	3,181	3,283,029	59,337	551	300	1,040	7,587
Bonaventure.....	180,000	2,500	2,000,000	.....	620	26,300	10,966	17,320
Brome.....	283,938	2,503	1,880,898	17,500	1,373	28,300	9,680	10,330
Chambly.....	114,332	1,793	1,849,934	7,422	1,492	23,849	577	2,553
Champlain.....	206,552	3,059	1,788,935	11,644	269	9,940	.....	.....
Charlevoix.....	400,000	3,000	2,500,000	.....	.....	.....	.....	.....
Châteauguay.....	92,724	3,266	1,327,322	63,413	1,026	300	2,416	3,949
Chicoutimi Ire Division.....	11,126	584	436,001	19,308	13	5,534	205	436
Chicoutimi 2e do.....	36,340	200	115,190	10,290	405	170	.....	.....
Compton.....	662,894	1,193	3,301,362	9,150	6,508	11,665	35,864	35,773
Dorchester.....	12,156	3,508	1,514,467	2,772	1,112	13,911	2,791	6,355
Drummond.....	400,000	3,000	2,000,000	.....	.....	.....	.....	.....
Gaspé.....	73,743	2,976	3,048,812	8,734	339	2,530	2,301	6,016
Hochelaga.....	201,190	2,716	1,839,214	16,711	1,271	2,173	10,802	10,379
Huntington.....	161,341	1,809	1,624,252	2,628	807	2,449	3,717	3,612
Iberville.....	65,640	1,716	1,806,423	63,553	393	338	1,082	4,208
Jacques-Cartier.....	235,800	3,506	761,239	3,895	396	1,056	863	2,916
Joliette.....	129,485	3,768	2,026,240	27,660	723	203	1,575	3,361
Kamouraska.....	100,228	3,000	1,315,276	5,028	826	5,910	1,601	2,186
Lepraire.....	150,000	1,804	1,937,490	.....	156	.....	1,073	2,198
L'Assomption.....	86,186	3,138	3,158,832	.....	1,029	40,104	9,433	52,870
Laval.....	177,142	2,235	1,535,964	.....	.....	.....	.....	.....
Lévis.....	64,100	2,235	.....	.....	.....	.....	.....	.....
L'Islet.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

Lethinère.....	412,382	3,205	1,948,278	50,601	77	.....	.....	91	1,116
Maslinongé.....	220,000	3,000	2,000,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Mégantic.....	400,000	3,000	2,000,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Missisquoi.....	268,362	2,832	3,375,058	22,160	1,226	185	17,978	11,497	17,865
Montmagny.....	173,304	1,612	1,702,707	46,710	537	20	205	.....	.....
Montmorency.....	405,132	1,777	1,452,438	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Napierville.....	102,370	3,334	800,240	11,232	1,084	224	480	323	2,310
Nicolas.....	240,627	2,996	1,742,608	3,429	476	65	288	427	3,838
Ottawa.....	539,248	4,805	2,464,756	29,000	280	430	1,300	2,605	2,605
Pontiac.....	349,226	4,829	2,158,661	35,784	1,664	315	2,472	5,452	10,044
Portneuf.....	55,446	2,569	1,082,821	32,288	3,201	112	5,440	8,456	8,456
Québec.....	300,000	4,466	2,457,010	137,190	371	250	302	480	480
Richelieu.....	363,310	2,328	1,682,762	.....	640	13	864	2,516	1,600
Richmond.....	311,629	2,643	1,240,604	800	217	300	975	535	535
Rimouski.....	164,011	1,992	1,198,115	13,722	1,229	3,639	13,938	14,732	14,732
Rouville.....	259,027	3,292	1,768,116	14,940	136	41	2,887	1,297	1,297
St. Hyacinthe (avec la ville).....	204,153	4,343	2,707,668	46,238	224	2	4,042	735	7,944
St. Jean.....	98,450	1,681	1,378,902	2,357	996	9	23,132	6,020	5,520
St. Maurice.....	23,697	2,141	832,779	475	76	248	252	1,668	3,196
Saguenay.....	150,000	1,000	500,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Shedden.....	250,519	3,687	2,072,164	27,085	42,891	.....	18,859	12,132	20,660
Soulages.....	98,941	1,816	1,375,359	47,660	310	2,234	1,087	3,841	3,841
Stanstead.....	218,246	2,131	2,232,358	62,066	1,584	2,270	73,705	27,407	21,287
Terrebonne.....	362,175	3,767	42,170	75,238	466	64	318	763	3,671
Temiscouata.....	262,929	4,365	1,255,495	7,100	311	.....	10,688	1,706	5,692
Deux-Montagnes.....	143,074	2,835	1,787,148	12,632	395	2	328	1,700	4,852
Vaudreuil.....	126,292	2,632	844,989	9,115	648	291	1,127	2,700	4,541
Verchères.....	155,954	2,348	2,674,466	5,286	470	4	1,106	1,507	3,441
Wolfe.....	264,491	1,784	681,676	9,545	941	211	3,023	4,241	1,781
Yamaska.....	474,767	4,059	2,132,500	.....	155	.....	.....	.....	8,366
Total.....	13,143,069	170,932	108,498,938	1,239,255	90,134	107,183	484,376	216,928	376,664
CRUES.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Montréal—Corporation.....	4,000	17,500	37,933,808	.....	559,139	659,829	4,597,012	758,134	586,011
Aqueduc.....	.....	.....	.....	.....	70,000	2,555,280	1,406,012	189,363	.....
Québec—Corporation (état de 1864).....	.....	11,150	15,129,500	.....	.....	160,600	1,406,012	189,363	229,998
Aqueduc.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,180,341	1,190,189	70,192	80,062
Trois-Rivières (état de 1864).....	1,000	1,287	845,719	161,909	5,500	170,870	230,000	10,949	11,835
Total, Bas-Canada, 1865.....	13,143,069	200,919	162,407,965	1,401,164	717,773	4,827,103	7,897,725	1,445,188	1,284,570

## COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET PRESCOTT.

ETAT des deniers reçus et dépensés à compte du fonds social par la compagnie du chemin de fer d'Ottawa et Prescott, sous l'autorité de l'acte 13 et 14 Victoria, chap. 132, jusqu'au 31 décembre 1865.

RECETTES.		\$	cts.
A compte du capital—actions .....		431,755	35
do hypothèques .....		1,020,266	67
Montant des intérêts dus sur hypothèques.....		424,097	19
do dette flottante .....		132,875	29
		\$2,008,994	50
DEPENSES.			
Montant dépensé pour la ligne, les travaux, le matériel roulant et les terrains.....		1,541,245	72
Montant de l'intérêt accumulé sur la dette hypothécaire et autres montants.....		467,748	78
		\$2,008,994	50

Bradish Billings, de la cité d'Ottawa, province du Canada, comptable, jure sous serment que le compte ci-dessus est correct, au meilleur de sa croyance.

B. BILLINGS.

Assermenté pardevant moi, en la cité d'Ottawa, }  
ce 27 juin A.D. 1866. }  
GEO. HAY, J.P. }

## COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET PRESCOTT.

## COMPTE DU REVENU.

ETAT classifié indiquant le montant du tonnage et le nombre de voyageurs transportés sur la ligne de ce chemin de fer, durant l'année expirée le 31 décembre 1865.

		DT.	\$	cts.
Montant du fret, tel que d'après le sommaire	A	.....	36,500	25
do des voyageurs, do	B	.....	45,702	10
do des malles, etc., do	C	.....	3,924	04
			\$86,126	39

ETAT classifié des dépenses à compte du trafic, pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

		AV.	\$	cts.
Dépenses pour locomotives et convois, tel que d'après le sommaire	D	.....	21,798	42
do la voie, do	E	.....	22,315	57
do le trafic, do	F	.....	13,228	46
Dépenses générales, do	G	.....	7,794	30
			\$65,136	75
Balance portée au compte du revenu net.....			20,989	64
			\$86,126	39

Bradish Billings, de la cité d'Ottawa, province du Canada, comptable, jure sous serment que le compte ci-dessus et les sommaires y indiqués, marqués A, B, C, D, E, F, G, sont corrects, au meilleur de sa croyance.

B. BILLINGS.

Assermenté pardevant moi, en la cité d'Ottawa, }  
ce 27e jour de juin A.D. 1866. }  
GEO. HAY, J.P. }

## COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET PRESCOTT.

Compte du revenu net, 31 décembre 1865.

DT.		\$	cts.
Balance du revenu net reporté du 31 décembre 1864.....		2,927	96
do compte du revenu de l'année expirée le 31 décembre 1865.....		20,939	64
		<b>\$23,917</b>	<b>60</b>
AV.			
Frais de construction, etc., pour travaux nouveaux, renouvellements, etc., durant l'année expirée le 31 décembre 1865, tel que d'après le sommaire H .....		12,222	90
Dettes verreuses biféées des livres, constituant le montant des comptes de fret crédité mais non perçu .....		5,006	14
		<b>\$17,229</b>	<b>04</b>
Balance .....		6,638	56
		<b>\$23,917</b>	<b>60</b>

Bradish Billings, de la cité d'Ottawa, province du Canada, comptable, jure sous serment que le compte ci-dessus et le sommaire H y indiqué, sont corrects, au meilleur de sa croyance.

B. BILLINGS.

Assermenté pardevant moi, en la cité d'Ottawa, }  
ce 27 juin A.D. 1866.

GEO. HAY, J.P. }

## CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA.

ETAT des recettes et dépenses, pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

RECETTES.	\$	cts.	\$	cts.
Du trafic local—				
Voyageurs .....	106,556	76		
Fret .....	340,912	58		
Service de la malle.....	6,717	78		
Quaiage .....	4,011	27		
Emmagasinage .....	6,085	44		
Bômes .....	1,393	43		
Autres sources.....	1,714	98		
Du trafic général—				
Fret .....	26,388	26		
Montant accordé comme arrérages du subvention postale, du 18 septembre 1858 au 30 juin 1865.....	12,968	08		
Total des recettes.....			506,748	58
DÉPENSES.				
Entretien de la voie.....	72,672	34		
do des travaux et édifices.....	11,690	92		
Réparation des locomotives, etc., matériel roulant et machines.....	61,516	87		
Service des trains.....	31,643	73		
Service des stations intermédiaires.....	13,500	79		
do aux termini .....	18,801	50		
Fournitures générales.....	29,723	05		
Dépenses diverses.....	21,293	98		
Frais généraux .....	15,097	82		
Montant indépendant des frais de fonctionnement .....	51,419	95		
Dépenses totales.....			327,360	95
Recettes nettes.....			\$179,387	63

## CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA.

Compte du revenu net, pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

DT.	\$	cts.
Dividendes des intérêts payés comme suit :—		
Premiers bons privilégiés, 11e dividende .....	36,500	00
Premiers do 12e do .....	36,500	00
Deuxièmes do 10e do .....	41,449	40
Deuxièmes do 11e do .....	41,449	40
Deuxièmes do 12e do 1½ pour cent, arrérages.....	20,724	70
Balance.....	39,728	77
	\$216,352	27
AV.		
Balance, 31 décembre 1864 .....	33,884	89
Revenu net, 30 juin 1865.....	82,641	71
Do 31 décembre 1865.....	96,745	92
Intérêt de 109 bons.....	3,129	75
	\$216,352	27
Balance au crédit du revenu.....	\$39,728	77

Je, Thomas Hamilton, de la cité de Toronto, premier comptable de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, jure sous serment que l'état publié sur cette page et la précédente, indiquant les deniers reçus et dépensés pour l'année expirée le 31 décembre 1865, est, au meilleur de ma croyance, fidèle et correct.

THOMAS HAMILTON,  
Premier Comptable.

Assermenté pardevant moi, à Toronto,  
ce 11 avril A.D. 1866.  
N. DICKEY,  
Echevin. }

Je, John Beverly Robinson, de la cité de Toronto, président de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, jure sous serment que l'état publié sur cette page et la précédente, indiquant les deniers reçus et dépensés pour l'année expirée le 31 décembre 1865, est, au meilleur de ma croyance, fidèle et correct.

JOHN BEVERLY ROBINSON.

Assermenté pardevant moi, à Toronto,  
ce 26 avril, A.D. 1866.  
JOHN BAXTER,  
Echevin et J.P. }

(No. 12.)

## PROCLAMATION

Déclarant maintenant en force l'acte intitulé : “ Acte relatif à la conservation de  
“ de la santé publique,” conformément à la section 8 du chapitre 38 des  
statuts refondus du Canada ; aussi, les règlements adoptés par le bureau  
central de santé, conformément à la section 5 du chapitre 38 des statuts  
refondus du Canada.

---

(No. 13.)

## ÉTAT

Détaillé des obligations et cautionnements enregistrés entre le 8 août 1865 et le  
8 juin 1866.

---

(No. 14.)

## RAPPORTS MUNICIPAUX POUR LE BAS-CANADA,

Pour l'année 1865.

---

*[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la pro-  
clamation et les rapports ci-dessus ne sont pas imprimés.]*

(No. 15.)

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 21 courant, demandant copie de tous documents reçus du juge des sessions trimestrielles de la paix, à Montréal, sur le rapport de F. W. Torrance, écr., commissaire enquêteur sur les faits se rapportant à la libération des prisonniers accusés d'avoir volé la banque de St. Albans.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.SECRETARIAT,  
27 juin 1866.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, le rapport ci-dessus n'est pas imprimé dans les documents de la session.]

(No. 15.)

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 13 septembre 1865, demandant copie du rapport de F. G. Johnson, écr., commissaire enquêteur dans l'affaire du bureau du greffier de la couronne et de la paix, pour le district de Montréal.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.SECRETARIAT,  
14 avril 1866.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, le rapport ci-dessus n'est pas imprimé.]

---

---

(No. 15.)

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 13 septembre 1865, demandant copie de la correspondance relative à la nomination d'un député-greffier de la couronne et de la paix pour le district de Montréal.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
14 juin 1866.

---

(No. 15.)

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 18 courant, demandant copie de la plainte portée par M. L. O. Hêtu contre M. Rodolphe Laflamme, Conseil de la Reine.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
27 avril 1866.

---

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les rapports ci-dessus ne sont pas imprimés.]

(No. 16.)

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 16 septembre 1865, faisant voir quelles publications ont été enregistrées au bureau du régistrateur de la province, en vertu de l'acte des droits d'auteur, depuis la passation de l'acte 4 et 5 Victoria, chapitre 61.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
19 juin 1866.

---

(No. 17.)

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 13 septembre 1865, demandant des informations touchant les limites accordées pour coupe de bois de la couronne à feu Thomas Alexander Lambert, de son vivant de Bécancour.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
14 juin 1866.

---

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les rapports ci-dessus ne sont pas imprimés.]

# RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 16 septembre 1865, demandant certains renseignements au sujet des timbres judiciaires.

Par ordre,

WM. McDUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 12 juin 1866.

RÉPONSE à une adresse de l'Assemblée Législative, au sujet du montant du revenu provenant, chaque mois, des diverses dénominations des timbres judiciaires, depuis la passation de l'acte 27, 28 Victoria, chapitre 5, distinguant les fonds pour lesquels des timbres ont été émis, en fonds consolidé, fonds de la société des hommes de loi et fonds des honoraires.

	Fonds consolidé.		De la société des hommes de loi.		Fonds des honoraires.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Septembre 1864 .....	11,391	47	5,871	01	24,811	25
Octobre 1864 .....	1,850	50	2,142	72	1,366	95
Novembre 1864 .....	3,298	02	2,942	53	5,893	99
Décembre 1864 .....	2,037	76	1,391	27	1,875	30
Janvier 1865 .....	1,782	96	957	04	3,742	73
Février 1865 .....	3,288	94	1,675	82	7,706	71
Mars 1865 .....	3,574	20	2,065	31	7,360	89
Avril 1865 .....	2,363	31	1,572	45	4,609	60
Mai 1865 .....	3,104	63	1,400	48	4,976	20
Juin 1865 .....	2,710	30	1,260	36	4,720	37
Juillet 1865 .....	1,075	46	495	14	3,445	56
Août 1865 .....	1,591	22	604	68	3,245	88

JOHN LANGTON,  
Auditeur.

BUREAU DES DOUANES ET DE L'EXCISE,  
19 septembre 1865.

## RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 31 août 1865, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre tous les rapports faits par le département des Sauvages, et tous autres documents ou lettres qui peuvent avoir été échangés entre la corporation de la ville de Brantford et le gouvernement, au sujet de la compagnie de navigation de la Grande Rivière, durant l'espace de temps que cette compagnie a été sous le contrôle et l'administration de la dite corporation.

Par ordre,

WM. McDUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
OTTAWA, 13 juin 1866.

---

### TERRAINS DEMANDÉS AU NOM DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA GRANDE RIVIERE.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,  
BRANTFORD, 24 janvier 1863.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre la demande de Joseph D. Clement, maire de Brantford, et Thomas Broughton, receveur et gérant de la compagnie de navigation de la Grande Rivière, en date du 13 courant, pour l'achat de certains terrains dans le township de Brantford, en vertu d'une sentence arbitrale du 30 octobre 1847, au nom de la compagnie de navigation de la Grande Rivière.

Je vous transmets aussi copie de cette sentence arbitrale, qui accorde deux morceaux de terre contenant 99 acres, au prix de £175 5s, ou \$701.

D'après une carte que m'a montré M. Broughton, il paraît qu'une sentence arbitrale fut rendue le 3 août 1842, à propos de terrains situés dans la ville et le township de Brantford, laquelle sentence est supposée être déposée au département, et dont il n'existe aucune copie ici.

La seconde sentence de 1847, ci-dessus mentionnée, embrasse des terres que l'on ne croit pas être incluses dans celle de 1842, et se composent d'une partie de celles connues aujourd'hui sous le nom de village de Cainsville, sur le chemin d'Hamilton, à environ trois milles de Brantford. Quelques unes des maisons et autres améliorations sont d'assez grande valeur, et les occupants ne sont que des *squatters*, car j'apprends qu'ils n'ont aucun droit d'être là, et qu'ils ne paient de rente ou de loyer à personne. Le coteau de Cainsville contient de quinze à vingt acres, et vaut une somme considérable.

En février 1859, feu M. Thorburn chargea M. O. Robertson, A. P., d'arpenter les terres réservées pour la compagnie de navigation de la Grande Rivière, et de préparer un plan avec description et rapport, et tous ces documents ayant été trouvés dans ce bureau, je les envoie en même temps que celle-ci.

D'après cet arpentage et ce plan, il appert que la quantité totale appropriée et demandée par la compagnie, est de  $218\frac{2}{100}$  acres, dont  $24\frac{14}{100}$  sont pris pour les chemins du canal, y compris un petit lopin réclamé par un nommé Thomas, ce qui laisse  $192\frac{2}{100}$  acres de

terre disponible, mais dont la plus grande partie se compose de terre maintenant couverte par l'eau (ce qui forme des bassins pour des pouvoirs d'eau), et quelques berges élevées d'aucune valeur particulière. Il y a déjà plus de 20 ans que la première sentence arbitrale a été rendue, et plus de 15 que la seconde l'a été, et la demande qui est faite aujourd'hui ne l'est que pour les terres couvertes par la seconde, et qui embrassent Cainsville. N'ayant pas la sentence de 1842, le maire et le gérant ne peuvent aujourd'hui demander les autres terres.

Je vous transmets aussi copie d'un mémoire de compte présenté à la compagnie de navigation par M. Thorburn, en date du 31 août 1859, chargeant \$8 de l'acre pour les 192<sup>10</sup>/<sub>100</sub> acres avec intérêt pour partie du temps, faisant \$2,088.96.

Il n'est pas rendu compte du lopin de terre réclamé par M. Thomas dans l'agence des terres de la couronne; mais en recourant au département des sauvages, il appert par l'inspection des livres ici, et un mémoire à ce sujet par M. Thorburn, que le lot de M. Thomas, E, est borné par le chemin planchéié, et si les lettres-patentes le désignent ainsi, ce lopin de terre se trouve enclavé dans l'étendue réclamée par la compagnie de navigation.

J. T. GILKISON.

S. L. A. S.

WM. SPRAGGE, Ecr.,  
Député surintendant général  
des affaires des Sauvages.

Demande à été faite par Joseph D. Clement, écr., maire de Brantford, et Thomas Broughton, écr., receveur et gérant de la compagnie de navigation de la Grande Rivière, à M. Gilkison, surintendant local du département des affaires des Sauvages dans le township de Brantford, qui ont fait le sujet d'une sentence arbitrale rendue le 30 octobre 1847, par MM. Jacob Keefer, John Jarron et William Woodruff, dont copie est déposée. Ces deux lopins de terre, pour lesquels MM. Clement et Broughton proposent, dans leur lettre à M. Gilkison du 13 janvier 1863, de payer une somme d'argent, sont compris dans une étendue indiquée et marquée sur un plan fait par le député-arpenteur P. Robinson, à la date du 12 mars 1859, et contiennent 86 acres et 75 chaînes carrés, mais qui, avec les chemins de halage, qui couvrent 12 acres et 15 chaînes carrés, contiendraient 98 acres et 90 chaînes carrés, et sur lesquels il paraît avoir été construit une suite d'écluses au nombre de trois, qui donnent de magnifiques pouvoirs d'eau. Ce lopin de terre est situé entre le chemin planchéié de Brantford à Hamilton et la Grande Rivière, et bien que le tout ait fait le sujet de l'arbitrage relativement à sa valeur, il peut être douteux que le tout soit essentiel aux besoins de la navigation. M. Gilkison, dans sa lettre du 24 janvier dernier, dit que ce lopin de terre contient de 15 à 20 acres de coteaux d'une valeur considérable, sur lesquels est en partie situé le village de Cainsville, sur le chemin d'Hamilton, et à environ trois milles de Brantford; il dit aussi que quelques unes des maisons ont une assez grande valeur, et que "les occupants ne sont que des squatters, car il apprend qu'ils n'ont aucun droit d'être là, et qu'ils ne paient de loyer ou de rente à personne."

Relativement à l'autorisation conférée par la loi, à la compagnie de navigation de la Grande Rivière, de prendre possession de ces terrains pour les besoins de ses travaux, il est désirable d'amender l'acte 2 Guillaume IV, ch. 13, sec. 3 et 6. Cette dernière section dit expressément "les terres ou terrains constatés être nécessaires pour faire et compléter la dite navigation." La compagnie de navigation de la Grande Rivière devrait apparemment avoir tout le terrain (marqué A sur le plan de M. Robinson) qui est essentiel aux travaux du canal, chemin de halage, écluses, et l'usage du pouvoir d'eau créé par ces travaux; mais si le coteau, qui comprend de 15 à 20 acres, mentionné par le surintendant local comme formant partie du village de Cainsville, n'est pas un annexe nécessaire aux travaux de navigation, il devrait être subdivisé et vendu aux occupants pour sa valeur actuelle, pourvu qu'ils profitent de l'occasion d'acheter qui leur serait offerte. Et dans ce cas, ce coteau devrait être retranché des terrains de la compagnie de navigation.

Sur les deux lopins de terre évalués par arbitrage, le plus petit, contenant huit acres, désigné comme adjoignant aux terrains de M. John Lovejoy, fut évalué à huit piastres par acre, et le plus grand, de 91 acres, à sept piastres par acre, faisant en tout, tel qu'exposé dans la sentence arbitrale des arbitres (sans déduire le coteau) un dixième d'acre de plus que la quantité ci-dessus spécifiée.

En attendant une décision et un arrangement relativement aux droits des Sauvages des Six Nations, comme propriétaires de parts dans la compagnie de navigation de la Grande Rivière, dans laquelle la couronne, comme fidéicommissaire, plaça £38,256 5s, il serait inexpédient de permettre que la vente des terrains qui forment le sujet de la demande de MM. Clement et Broughton soit portée au nom de la municipalité de Brantford, dont la réclamation sur une hypothèque foreclose par la cour de chancellerie, donnée par la compagnie de navigation de la Grande Rivière ; mais lors du procès qui eut pour résultat cette foreclosure, la couronne, comme fidéicommissaire des Sauvages, n'ayant pas été portée partie, l'on a exprimé l'opinion que les intérêts des Sauvages, confiés à la couronne en fidéicommis, demeurent encore intacts.

Dans le cas où l'achat serait conclu, l'intérêt sur l'évaluation des arbitres devrait être compté depuis la date de leur sentence.

Le tout respectueusement soumis.

WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

Département des Sauvages,  
Québec, 29 avril 1863.

DÉPARTEMENT DES SAUVAGES,  
QUÉBEC, 26 mai 1862.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre pour votre information un mémoire sur le bill maintenant devant la législature, " pour transporter la propriété de navigation et les re-  
" venus de la compagnie de navigation de la Grande Rivière à la corporation municipale  
" de la ville de Brantford."

Les Sauvages des Six Nations, en conséquence du fait que jusqu'à une époque comparative récente, c'était avec leurs deniers, presque sans secours de fonds provenant d'autres sources, excepté pour une somme très-minime, que toutes les opérations de la compagnie ont été faites, sont très-fortement intéressés dans la propriété en question. Et il me semble qu'avant qu'un bill qui, comme celui qui est proposé, a pour but de sacrifier tous les intérêts excepté ceux de la ville de Brantford, soit poussé plus loin, il faudrait y faire des amendements très-importants.

Les sommes obtenues du Fonds des Sauvages, employées dans l'entreprise et dépensées par l'entremise de ses auteurs et promoteurs, excèdent £38,000, et le bill ne stipule aucune garantie que les Sauvages seront en aucun temps remboursés de la moindre partie de cette somme. De fait il déclare que cette réclamation et toutes les autres seront noyées par la réclamation de la ville de Brantford.

Les Sauvages sont, aux yeux de la loi, des mineurs ; et comme leur gardien et tuteur, le gouvernement ayant, par des ordres en conseil, fait le placement de leurs capitaux, je prendrai la liberté de suggérer que dans tout acte que l'on pourra laisser passer par la législature, les intérêts des Sauvages des Six Nations, en autant qu'ils se rattachent à la propriété en question, devraient être regardés comme identiques aux intérêts de la couronne.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

WM. SPRAGGE.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

QUÉBEC, 19 mai 1862.

MÉMOIRE sur le bill pour transporter les propriétés et le revenu de la compagnie de navigation de la Grande Rivière à la corporation municipale de la ville de Brantford.

Si cette mesure passait dans la législature, telle qu'elle est aujourd'hui formulée, elle dépourillerait les Sauvages des Six Nations de tous les placements en argent qui ont été faits pour eux dans le fonds social de la compagnie, et de biens-fonds d'environ 369 acres d'étendue transportés en vertu d'un ordre en conseil du 25 octobre 1836 à la compagnie sans considération ni retour, et qui forment le site des cinq écluses et digues construites pour l'amélioration de la navigation. Ces terrains possèdent, paraît-il, des pouvoirs d'eau considérables qui, loin de donner du profit aux Sauvages, leur causeraient au contraire un tort assez grave en submergeant d'autres terres qui leur appartiennent.

Le bill en question ne décrète aucune compensation pour indemniser les Sauvages de ce qu'il leur enlève, mais il donne le tout à la municipalité de la ville de Brantford qui a prêté à la compagnie son crédit en émettant des débentures au montant de £40,000, portant intérêt tous les six mois et remboursables dans 20 ans. Cette négociation paraît avoir été effectuée le 30 décembre 1851, en vertu de l'acte 14 et 15 Vict., chap. 151, passé le 30 août 1851. Sur ce chiffre de £40,000 de débentures, il paraîtrait que la ville en aurait racheté pour £16,000, et que la balance resterait encore en circulation.

En considération de ce prêt de débentures, la 4e clause de l'acte relaté donne à la ville de Brantford le droit d'élire deux directeurs pour représenter ses intérêts dans le bureau des directeurs de la compagnie ; la 5e clause donne à son émission de débentures sur les propriétés et le revenu de la compagnie le même droit qu'une hypothèque et une garantie. Le bill dont il est en ce moment question déclare que la cour de chancellerie, sur une plainte déposée devant elle le 23 août 1859, a rendu un décret qui empêche d'une manière absolue tout droit de rachat.

Il semble que dans une affaire aussi importante pour les droits des Sauvages des Six Nations, en faveur de qui le gouvernement avait pris 621 parts, soit £38,256.50 dans le capital de la compagnie de navigation de la Grande Rivière, on aurait pris soin de faire valoir leurs droits devant la cour de chancellerie lorsque l'action dont on vient de parler était pendante ; or, d'après tout ce que je puis découvrir, il n'en aurait rien été, quoiqu'il fut bien avéré que les Sauvages étaient les propriétaires des trois-quarts du fonds social de la dite compagnie. Mais voici l'histoire de toute l'affaire :—

La compagnie fut incorporée par une loi du Haut-Canada passée dans la 2e Guillaume IV, chapitre 13, le 28 janvier 1832, avec un fonds social de £50,000. Plus tard, avec la sanction de divers ordres en conseil, il fut permis de placer dans l'entreprise des fonds appartenant aux Sauvages, soit à titre de prêts soit comme versements sur des actions. Ces prêts n'ayant probablement pas pu être remboursés, on regarda leur conversion en actions comme inévitable, et les Sauvages se trouvèrent à posséder £38,256 5s. dans le fonds social, c'est-à-dire plus de trois-quarts du capital entier, tandis que l'on voit d'après une lettre écrite en 1835, par M. William Hamilton Merritt, l'un des auteurs principaux de l'entreprise, que le montant des parts souscrites par les particuliers ne s'élevait pas à plus de £5,000. Et encore, est-il permis de douter que ces actions aient été toutes versées. Malgré cela, le gouvernement, comme représentant les intérêts des Sauvages, n'eut le droit de nommer des directeurs qu'en septembre 1841, et ce en vertu de l'acte 4 et 5 Victoria, chapitre 74, qui déclare que le gouvernement possède "les trois-quarts du capital de la compagnie de navigation de la Grande Rivière en fidéicommiss et pour le bénéfice des Sauvages des Six Nations."—En vertu de cette loi, le gouvernement eut le droit de nommer deux directeurs.

Et qu'il soit permis de faire remarquer ici que les chefs de l'entreprise firent preuve de si peu de capacité pour prélever les fonds nécessaires à son exécution, malgré l'aide qu'ils avaient reçue en terrains de la part des Sauvages, ou bien tel fut le manque absolu de confiance qu'ils eurent dans le succès du projet que, pour faire les travaux, ils obtinrent un acte (7e Guillaume IV, Chapitre 73,) qui permettait au gouvernement de prêter à la compagnie la somme de £12,500, remboursable dans 20 ans. Ils réussirent encore quelque temps après à obtenir un nouvel emprunt de £5,000 sur le Fonds des Sauvages.

On voit donc que la compagnie jusqu'en 1851 n'a vécu presque entièrement qu'aux dépens des capitaux du gouvernement et des Sauvages. Une loi fut passée dans cette année qui déclare (14 et 15 Victoria, chapitre 151) "que la compagnie a encouru des dettes pour une somme d'au-delà de £12,500 (suivant toute probabilité l'emprunt fait par la province) et est endettée pour au-delà de £3,000, et qu'il lui faut entreprendre de nouveaux travaux, pour une somme estimée à £9,000 ; etc.—Plus loin, l'acte autorise la compagnie à négocier un emprunt de £40,000 pour liquider tout son passif et entreprendre certains travaux dans le but de rendre la navigation plus complète jusqu'à Brantford.

Le but évident de cet acte était de donner à toutes les dépenses antérieures de la compagnie un seul objet, celui de faire de Brantford le terminus de la navigation, et d'en arranger les détails de telle manière que toutes les sommes déjà dépensées et représentées par des parts, ainsi que toutes les autres propriétés possédées par les actionnaires en cette qualité devinssent la propriété de la ville de Brantford, qui ne déboursait pas un sou.

Deux ans après, en 1853, la compagnie s'adressa de nouveau à la législature pour obtenir de l'aide, et un acte, 16 Victoria, chapitre 256, l'autorisa à faire un emprunt de £150,000 qui devait être négocié par le receveur-général au crédit du fonds d'emprunt municipal consolidé, cette somme devant aider la compagnie entr'autres choses à compléter les travaux de la ville de Brantford et à liquider son passif. Les 2e et 4e clauses statuaient que les travaux, du consentement des actionnaires, seraient mis sous le contrôle et l'administration des commissaires des travaux publics, tandis que la 15e clause autorisait, avec la sanction du gouverneur, les municipalités des comtés de Brantford et d'Haldimand à acquérir les parts dans le fonds social de la compagnie de navigation de la Grande Rivière, qui appartenaient aux Sauvages des Six Nations. Je suis sous l'impression que cette loi demeura lettre morte et ne fut jamais mise en force.

Il me faudrait dépouiller une multitude de documents pour me mettre sur la voie des actes qui furent la conséquence des diverses lois passées au sujet de la compagnie de navigation de la Grande Rivière, et m'assurer du chiffre des capitaux particuliers dépensés dans la construction des travaux. Cependant, l'examen de toutes ces lois me permet de conclure qu'à l'époque où les intérêts des Sauvages restaient sans aucun représentant dans le bureau de direction, c'était avec leur argent seul que l'on faisait marcher toute l'entreprise.

La couronne comme tutrice des Sauvages, avait fait le placement dont on vient de parler : or, d'après tous les renseignements que le département a pu recueillir, les intérêts de ces derniers dans le procès en cour de chancellerie, dont il est question dans le bill mis en ce moment devant le parlement et un entre la ville de Brantford et la compagnie, les intérêts des Sauvages, dis-je, ne furent cependant ni défendus ni même allégués par la couronne; de plus, si le bill actuel devient loi, les Sauvages se trouveront à jamais dépouillés de toute espèce de bénéfice provenant du placement de leur fonds.

Dès le commencement des opérations de la compagnie, les biens et les droits des Sauvages semblent tous avoir été la sauvegarde de la couronne, et il me paraît au moins raisonnable qu'au lieu de laisser se perdre tout à fait les capitaux que l'on a placés pour eux (quelqu'improductif qu'ils aient été par suite des calculs erronés et de la maladministration des directeurs et des municipalités qui les appuyaient), on modifiât le bill actuel de telle manière que la 8e clause se lût comme suit :—“sauf les droits de la couronne et ceux des Sauvages des Six Nations dont elle était, et est encore tutrice et fidéicommissaire.”

La ville de Brantford est créancière de la compagnie, et il ne serait que juste que les Sauvages de la Grande Rivière en fussent, soit par une loi spéciale soit autrement, eux aussi les créanciers légaux, afin de jouir de tous les bénéfices attachés à cette qualité.

D'un autre côté, le terrain pris pour le canal, les écluses, les chemins de halage, les digues etc., appartenait aux Sauvages et ni eux, ni leurs amis n'en reçurent le moindre paiement; cette réclamation serait encore assez importante pour qu'on la prît en considération.

Il n'y a donc pas le moindre doute que les Sauvages des Six Nations sont les propriétaires de la plus grande partie des travaux que la ville de Brantford réclame aujourd'hui, et ce serait une bonne chose à savoir s'il ne faudrait pas dans l'intérêt des Sauvages acquiescer de cette municipalité les droits qu'elle fait valoir en les lui payant dans leur valeur courante.

Un ordre du conseil du 27 novembre 1840, soulevait dès lors la question de savoir s'il ne serait pas préférable d'acquiescer pour les Sauvages le reste du fonds social de la compagnie dont la majeure partie leur appartenait déjà.

Il faudrait aujourd'hui beaucoup d'étude et de réflexion pour résoudre cette même question et savoir s'il serait bon d'acquiescer pour les Sauvages les intérêts des autres parties dans les travaux de la Grande Rivière.

Quoiqu'il en soit, et vu l'importance des intérêts que les Sauvages ont en jeu dans cette entreprise, aucune mesure ne devrait, ce semble, passer dans la législature qui ne sauvegarderait pas suffisamment leurs droits.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé,)

WM. SPRAGGE,

A. S. A. S.

# ÉTAT DES DENIERS PAYÉS

POUR LE

## SERVICE DE LA FRONTIÈRE,

DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 1865.

BUREAU DE L'AUDITEUR,

OUTAOUAIS, 7 Avril 1865.

MONSIEUR,—Si les intérêts de la province exigent impérieusement en ce moment quelque dépense pour le service de la milice, au-delà du crédit voté par le parlement, il est très important que l'on réfléchisse bien à la manière dont la chose doit être faite, parce qu'elle servira de précédent si une semblable nécessité se présentait à l'avenir. Il est aussi très important qu'une pareille dépense, encourue sous la seule autorité de l'exécutif, soit entourée de formes telles qu'elles puissent empêcher tout gouvernement futur de recourir à un semblable expédient, excepté dans la plus pressante nécessité, comme celle qui paraît exister aujourd'hui.

L'acte d'audition (27 et 28 Vict. chap. 6, s. 8), charge l'auditeur des comptes publics d'empêcher toute dépense qui excéderait l'autorisation accordée par le parlement, excepté dans un cas d'urgence spécifié, savoir : un accident imprévu arrivé à quelqu'un des travaux ou des édifices publics, et l'acte pourvoit à la manière dont la dépense devra être faite dans ce cas. Il me paraît donc évident que si l'exécutif veut aujourd'hui agir dans un autre cas d'urgence, les mêmes formalités doivent au moins être remplies. Il faut qu'il y ait un rapport du ministre dans le département duquel la difficulté se présente, exposant la nécessité qui existe ; il faut qu'il y ait un arrêt du conseil sanctionnant l'opinion du ministre particulier, et ordonnant l'émission d'un mandat ou de mandats ; et l'auditeur doit, le premier jour de la session alors prochaine, faire soumettre au parlement des copies de l'arrêt du conseil et des mandats émis en vertu de cet arrêt. La possibilité de quelque cas de nécessité urgente, autre que celui auquel il est pourvu par l'acte, avait été prévue par le bureau d'audition, et le meilleur moyen d'y faire face avait été suggéré dans les résolutions passées par le bureau, le 25 juin 1864, et sanctionnés par l'arrêt du conseil du 27 juin, conformément à la 9<sup>e</sup> clause de l'acte d'audition. Cette résolution, qui a force de loi, à moins que l'arrêt du conseil ne soit expressément abrogé, stipule, en sus et à part toutes les autres formalités exigées par l'acte en cas d'accident aux travaux publics, que tous les mandats émis en vertu d'arrêts du conseil au-delà des sommes votées par le parlement, seront signés par le gouverneur-général lui-même. L'on pourrait aussi observer avec avantage une autre formalité dans l'émission de ce mandat. Dans les cas ordinaires, après que l'auditeur a fait son rapport sur une demande de mandat que l'émission est autorisée et que tout est en règle, le sous-inspecteur-général certifie que le mandat peut être émis, et c'est sur la foi de ce certificat que le bureau du conseil exécutif émet le mandat. Dans les cas exceptionnels, il vaudrait mieux que le certificat formel fût donné, non pas par le député, mais par le ministre des finances lui-même.

Je pense qu'avec ces formalités il n'y aurait pas grand danger que la conduite de

l'exécutif paraît aujourd'hui décidée de tenir soit érigée en précédent, excepté dans des cas d'urgence semblable à l'avenir; mais il y aurait beaucoup d'inconvénients pratiques à obtenir les signatures du ministre des finances et du gouverneur-général, si plusieurs mandats étaient émis en vertu du même arrêt du conseil. Je crois, cependant, que ces signatures offrent une si grande protection contre l'attribution d'une pareille autorité de la part de l'exécutif, que je ne voudrais consentir à sacrifier aucune partie de cette sauvegarde. La difficulté peut être surmontée par l'émission d'un seul mandat en faveur du receveur-général, qui tirerait toute la somme requise du fonds consolidé et la porterait à un compte spécial, auquel l'auditeur pourrait être autorisé à imputer la dépense imprévue que le mandat aurait pour but de couvrir.

Afin de mettre à exécution le plan ci-dessus, il faudra que le département de la milice emploie une formule de traite tout-à-fait différente sur la lettre de crédit générale pour toute la dépense qui sera portée au compte spécial, afin que l'on puisse émettre des mandats distincts pour rembourser la banque, l'un contre le fonds consolidé pour dépense ordinaire, et l'autre contre le compte spécial.

Outre les dépenses de la force militaire de la frontière, pour lesquelles le parlement n'a voté aucun crédit, et que l'on propose de couvrir de la manière suggérée ci-dessus, il y a encore cette difficulté dans les crédits votés pour la milice, que toute la somme a été votée par le parlement pour différentes subdivisions du service, lesquelles, en conséquence de l'état particulier des affaires, ne s'accordent pas avec la manière dont l'argent a maintenant besoin d'être employé. Il est contraire à tous les principes qui nous ont guidé jusqu'ici dans l'émission des mandats, de permettre que les deniers votés pour un service, mais devenus sans emploi, soient employés à un autre service, et bien que la nécessité puisse exiger qu'on le fasse aujourd'hui, il nous faut faire attention de ne pas en faire un précédent. Le crédit voté pourrait être redistribué par arrêt du conseil, et l'on pourrait m'enjoindre de me guider d'après la nouvelle répartition et non pas d'après les premiers votes; mais cet arrêt du conseil, ainsi que la nouvelle répartition, devraient être soumis au parlement le premier jour de la session, de la même manière que toute autre déviation de l'autorisation législative.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,

JOHN LANGTON.

*Auditeur.*

L'Honorable A. T. GAULT, ministre des finances.

*Copie d'un rapport de comité de l'honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 10 avril 1866.*

Sur un mémoire, en date du 5 avril 1866, de l'honorable ministre des finances, exposant que le 9 novembre 1865, neuf compagnies de milice volontaire furent appelées au service de la frontière par un arrêt du conseil;—que le 7 mars un nouveau contingent de 10,000 hommes fut requis pour la défense du pays;—qu'il appert par le rapport du ministre de la milice que, lors de la dernière levée, 14,000 hommes ont été enrôlés pour le service actif au lieu de 10,000 qui avaient été appelés;—qu'un arrêt du conseil du 9 novembre 1865 et d'autres arrêts subséquents autorisaient et ordonnaient de payer certaines allocations pour la solde, les rations, l'équipement, les armes et les ammunitions;—que les crédits votés par le parlement pour le service de la milice, durant l'année fiscale expirant le 30 juin 1866, étaient comme suit:—

Balance restant au 30 juin 1865.....	\$108,561
Somme totale votée par le bill des subsides, 1865.....	480,704
	\$589,265

Que la nécessité de pourvoir à la défense de la province n'ayant pas été prévue, aucun crédit spécial n'a été voté par le parlement pour ce service;

Que d'après un état fourni par le département de la milice, il appert que jusqu'au 8 de mars la somme de \$71,286 avait été dépensée pour le service autorisé par l'arrêt du

9 novembre 1865, et qu'une autre somme de \$145,000 a été dépensée en vertu de l'arrêt du conseil du 7 mars, et d'arrêts subséquents y mentionnés ;

Que ces paiements ont été faits sur la somme totale de \$589,265 votée par le parlement pour le service de la milice, et que le département a aussi été contraint de dévier des subdivisions spécifiées de cette somme ;

Qu'il appert que le département n'a pu suivre exactement les crédits spécifiés à cause des dérangements apportés dans les estimations par l'envoi d'une aussi grande force de milice volontaire à la frontière, plusieurs des articles de ces crédits ayant été considérablement dépassés, et d'autres différés ;

Qu'il appert maintenant que le service de la milice a à peu près épuisé la somme totale votée, tandis que les frais d'entretien de la force et ceux du service ordinaire se continuent, et qu'il faut y pourvoir ;

Que sous ces circonstances il est devenu absolument nécessaire que Votre Excellence en conseil considère les moyens par lesquels l'on peut répondre aux besoins du service public ;

Que par les dispositions de la 27-28 Vict., chap. 6 (Acte d'Audition), l'auditeur est chargé de " veiller à ce qu'aucun mandat pour le paiement de deniers publics ne soit émis sans l'autorisation directe du parlement," et qu'en conséquence il n'est pas au pouvoir du département des finances de satisfaire aux nouvelles demandes de fonds par le département de la milice ;

Que par l'estimation fournie par le ministre de la milice et annexée au présent, il appert que la force armée de la frontière, pour laquelle il n'existe pas de crédit, a déjà entraîné des engagements au montant de..... \$423,057

Et que le service ordinaire de l'année est évalué à..... 589,265

Il appert de plus que la force appelée sous les armes entraîne une dépense hebdomadaire que l'on évalue à \$47,425 ; la durée de cette dépense est incertaine et peut, suivant que le service public l'exigera, être augmentée ou diminuée.

Il expose qu'en face de l'absolue nécessité de pourvoir à la dépense autorisée, la somme déjà votée par le parlement soit regardée comme applicable au service ordinaire, mais réparti de manière à subvenir aux besoins de ce service, tel que modifié par la mobilisation de la force armée, et que la somme totale de \$589,265, votée par le parlement, soit employée au service ordinaire de la milice, d'après la cédule ci-annexée ; et que le département de la milice se conforme strictement à la distribution qui y est faite pour les différents services.

Qu'il est aussi absolument nécessaire, afin de pourvoir aux besoins immédiats de la force volontaire, ainsi que pour couvrir les sommes déjà employées et prises sur d'autres services pour la payer, qu'une somme de cinq cent mille piastres soit fournie par le trésor provincial, et qu'il est probable que l'on aura besoin d'autres sommes de temps à autre.

Qu'il croit de son devoir de dire que sans une infraction de l'acte d'audition, les dispositions nécessaires pour répondre aux besoins du service public ne peuvent être prises, et il expose respectueusement que cette position est telle qu'il n'est pas dans les devoirs de sa charge d'offrir aucun avis ou recommandation, mais qu'il appartient à Votre Excellence en conseil de décider qu'elle ligne de conduite doit être suivie.

L'honorable ministre de la milice fait rapport qu'ayant examiné soigneusement l'état actuel des crédits votés par le parlement pour le département de la milice, tel qu'exposé dans le mémoire ci-dessus de l'honorable ministre des finances, et la nécessité pressante qui existe de placer le service sur un pied que l'on ne prévoyait pas lorsque le budget a été soumis au parlement—

1° Il approuve la recommandation du ministre des finances, que la somme totale votée par le parlement pour toutes les branches de dépenses de la milice, soit répartie de nouveau par arrêt du conseil, de manière à répondre aux besoins actuels du service ; que l'auditeur reçoive instruction de se guider d'après la nouvelle répartition en faisant les comptes du département, et qu'il fasse soumettre au parlement, le premier jour de la prochaine session, des copies de l'arrêt du conseil et de la nouvelle répartition autorisée par cet arrêt.

2° Que la nécessité d'appeler une force armée pour la protection de la frontière n'était pas prévue lorsque le budget a été soumis au parlement, et qu'en conséquence il n'a été pris aucune mesure pour son entretien.

Que le 25 juin 1864, le bureau d'audition adopta certaines résolutions relatives à la manière d'apurer les comptes et de payer les deniers publics, lesquelles résolutions furent sanctionnées et confirmées par un arrêt du conseil du 27 juin 1864, conformément à la 9e clause de l'acte d'audition; et que ces résolutions établissaient la marche à suivre dans les cas d'urgence comme celui-ci.

Qu'en conformité au mode établi par l'acte d'audition, dans les cas d'accidents imprévus survenus aux travaux publics, et aux résolutions du bureau d'audition, telles que sanctionnées par un arrêt du conseil, il recommande :—

Qu'afin de maintenir la force armée de la frontière, Votre Excellence soit requise d'émettre un mandat, signé par elle-même, au montant de cinq cent mille piastres, en faveur de l'honorable receveur-général, lequel mandat devra être porté à un compte spécial et ne devra être employé qu'à cet objet seulement. Que l'auditeur reçoive instruction d'accepter et certifier des mandats de temps à autre, lorsqu'il en sera requis, pour la solde et l'entretien de la force armée de la frontière, qu'il devra porter au crédit de ce compte spécial,—et de faire soumettre au parlement, le premier jour de la prochaine session, des copies de ce mandat et de l'arrêt du conseil en autorisant l'émission; ainsi qu'un état de toutes les sommes qui auront été portées au crédit du compte spécial ainsi ouvert.

Le comité conseille l'adoption des recommandations du ministre des finances et qu'elles soient suivies.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,  
G. C. E.

#### ESTIMATION DES DEPENSES DE LA FORCE DE LA FRONTIÈRE.

Dépenses jusqu'au 8 mars 1866.....	\$71,286
Do de toute la force armée, du 8 au 27 mars 1866.....	290,000
Do do do du 27 au 31 " .....	40,000
Carabines Spencer, y compris l'ammunition.....	9,771
Ammunition ordinaire .....	12,000
	\$423,057

En vertu de l'ordre général du 28 mars, la force permanente actuelle se compose de 4,500 hommes, soit pour solde et rations, y compris les officiers, \$5,625 par jour.

Dépenses de 1,000 soldats et officiers stationnés permanemment sur la frontière—\$1,250 par jour.

En vertu de cet ordre général, il faudra payer :—

360 officiers	} Pour 2 jours d'exercice général par semaine, chaque semaine \$7,600	
et		
6,000 hommes.		
Chevaux .....		450

\$8,050

Frais de 1,000 soldats et officiers pour 2 jours par semaine, comme ci-dessus... \$1,250

De plus, il faudra prendre des mesures pour fournir des chaussures aux volontaires, si la chose est approuvée.

(Signé,) P. L. MACDOUGALL, Colonel,  
Adjt.-Génl. de Milice.

Certifié et renvoyé aux Ministre des Finances.

(Signé,) JOHN A. MACDONALD,  
M. M.

RAPPORT demandé par l'honorable ministre des finances, pour indiquer la nouvelle distribution du crédit des services de la Milice pour l'année courante, ainsi que la balance de l'année dernière.

Crédit du budget.....	\$480,704
Balance de l'année dernière.....	108,561
	\$589,265

	Crédit.	Nouvelle distribution.
Personnel du département.....	\$23,004	\$23,004
Dépenses contingentes.....	40,000	30,000
Assistant et sous-assistant adjudant-général.....		10,000
Compensation pour accidents.....	5,000	1,000
“ aux soldats en retraite pour leurs terrains	10,000	10,000
Ammunitions .....	16,000	16,000
Ecoles militaires.....	100,000	100,000
Garde-magasins .....	2,700	2,700
Soin des armes, loyer des arsenaux, etc.....	30,000	20,000
Allocation tenant lieu d'habillement.....	12,000	12,000
Habilllements commandés.....	50,000	25,000
Equipement de cavalerie.....	10,000	10,000
Exercices pour hommes et chevaux.....	127,000	220,561
Majors de brigade.....	19,000	19,000
Instructeurs .....	10,000	20,000
Camp d'instruction.....	21,000	40,000
Service des frontières, l'année dernière.....		25,000
Corps de volontaires en service actif.....	5,000	5,000
	\$480,704	589,265
		589,265

(Signé),

P. L. MACDOUGALL, Colonel,  
Adjt.-Gén. de la Milice.

Certifié et renvoyé au Ministre des Finances.

(Signé,) JOHN A. MACDONALD,  
M. M.

Mandat No. 3734½.

MANDAT SPÉCIAL.

10 avril 1866.

De Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

A l'honorable Receveur-Général de la Province du Canada :

Attendu que l'honorable ministre de la milice m'a soumis un rapport dans lequel il expose que la nécessité d'appeler les milices volontaires sous les drapeaux pour la protection des frontières, n'a pas été prévue dans le budget soumis au parlement pour l'année, qu'en conséquence il n'a été voté aucun crédit à ce sujet, et que les crédits ouverts pour le service ordinaire de la milice sont insuffisants pour faire face à cette dépense, que les événements ont rendue absolument nécessaire;—et attendu qu'il a été passé aujourd'hui, sur la recommandation du dit ministre de la milice, un arrêt du conseil que j'ai approuvé et dans lequel je suis requis et autorisé d'émettre un mandat pour cinq cent mille piastres, signé par moi, pour faire face aux dépenses des milices sur les frontières;—

Vous êtes par le présent autorisé et requis de prendre la dite somme de cinq cent

mille piastres sur les fonds publics que vous avez en mains et de les placer à votre crédit sous un compte spécial, intitulé : Compte Spécial du service des Frontières ;—et vous êtes de plus requis de porter contre lui tous les mandats dûment signés et attestés par les officiers qu'il appartient, lesquels mandats seront certifiés par eux être pour la solde et l'entretien de telles milices sur la frontière, et pour aucune autre fin.

Et ce mandat sera pour vous une autorisation suffisante pour l'exécution du présent.

		(Signé)	MONCK.
Vraie copie,	Entré,		
JOHN LANGTON.		(Signé)	WM. DICKINSON.
	Par ordre,		
		(Signé)	W. H. LEE, G. C. E.

Montréal, ce 10e jour d'avril de l'année 1866.

[ENDOSSEMENT.]

Entrée—Caisse.—Fol.

MANDAT SPÉCIAL.

En conformité du mandat ci-inclus, j'ai pris sur les fonds publics déposés entre mes mains la somme de cinq cent mille piastres que j'ai inscrite sous un chapitre spécial intitulé : "Compte Spécial du service des Frontières," et que je tiens à la disposition de tels mandats qui pourront m'être adressés de temps en temps pour ce service.

(Signé) T. D. HARRINGTON,  
Sous-Receiveur-Général.

Ottawa, le 10 avril 1866.

COPIE d'un rapport de comité de l'honorable conseil exécutif approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 2 juin 1866.

Sur une lettre du 2 courant, de l'auditeur des comptes publics, attirant l'attention sur le fait que le crédit du service des frontières est presque épuisé, et qu'en réalité il aurait été plus qu'épuisé si tous les chèques émis par le département avaient été reçus, et si on l'avait débité de certaines charges qui lui appartenaient et que l'on a portées au compte du service ordinaire de la milice ;

Il expose l'estimation suivante transmise du département de la milice :—

Chèques tirés jusqu'au 26 mai comprenant les virements à être faits du service ordinaire.....	\$633,000
Dû au 31 mai et non encore acquitté.....	156,000
	\$789,000
Crédit créé par arrêt du conseil (10 avril 1866).....	500,000
	\$289,000

lequel montant il déclare être nécessaire à part les dépenses de juin courant.

Sur la recommandation de l'honorable ministre des finances, le comité conseille l'émission d'un mandat pour ce service, de trois cent mille piastres.

(Pour copie conforme), W. H. LEE,  
C. E. C.

## MANDAT SPÉCIAL.

No. 4397.

4 juin 1866.

De Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

*A l'honorable Receveur-Général de la Province du Canada :*

Attendu que l'honorable ministre de la milice m'a soumis un rapport dans lequel il expose que la nécessité d'appeler les milices volontaires sous les drapeaux pour la protection des frontières n'a pas été prévue dans le budget soumis au parlement pour l'année, qu'en conséquence, il n'a été voté aucun crédit à ce sujet, et que les crédits ouverts pour le service ordinaire de la milice sont insuffisants pour faire face à cette dépense, que les événements ont rendue absolument nécessaire ;

Et attendu qu'il a été passé un arrêt du conseil le 10 avril dernier, sur la recommandation du dit ministre de la milice et approuvé par moi, dans lequel je suis requis et autorisé d'émettre un mandat de cinq cent mille piastres, signé par moi, pour faire face aux dépenses des milices sur les frontières ;

Et attendu que sur rapport de l'honorable ministre des finances, il paraît que la dite somme a déjà été dépensée, et qu'il a été passé un arrêt du conseil le 2 courant, autorisant l'émission d'un nouveau mandat de trois cent mille piastres, pour le même service ;

Vous êtes par le présent autorisé et requis de prendre la dite somme de trois cent mille piastres sur les fonds publics que vous avez en mains et de la placer à votre crédit sous un compte spécial intitulé : "Compte spécial du service des frontières," et vous être de plus requis de porter contre ce crédit spécial tous les mandats dûment signés et attestés par les officiers qu'il appartient, lesquels mandats seront certifiés par eux être pour la solde et l'entretien de telles milices sur la frontière, et pour aucune autre fin.

Et ce mandat sera pour vous une autorisation suffisante pour l'exécution du présent.

(Signé,) MONCK.

Vraie copie,  
(Signé,)

JOHN LANGTON.

Entré,

Vraie copie

(Signé,)

H. ALEXANDER.

(Signé,)

WM. DICKINSON.

Par ordre,  
(Signé,)

WM. H. LEE.

Ottawa, le 4 juin 1866.

## [ENDOSEMENT.]

En conformité du mandat ci-inclus, j'ai pris sur les fonds publics déposés entre mes mains la somme de trois cent mille piastres que j'ai inscrite sous un chapitre spécial intitulé : "Compte spécial du service des frontières," et que je tiens à la disposition de tels mandats qui pourront m'être adressés de temps en temps par ce service.

Ottawa, ce 4 juin 1866.

(Signé,)

T. D. HARRINGTON,  
Sous-Receveur-Général.

## ETAT des sommes dépensées pour le service de la frontière, depuis le 1er juillet 1865.

1865			\$	cts.
Juil. 8...	Lt.-Col. Coffin.....	Installation de casernes .....	1786	26
8..	Allans, Rae et Cie.....	Transport de provision.....	101	40
12...	Porte-drapeau Savage.....	Solde comme instructeur à la frontière.....	13	00
13...	Sergent Vager .....	do do .....	10	00
14...	G. E. Desbarats.....	Impressions .....	361	86
17...	J. Henderson .....	Frais de route de la comp. du major Massue	17	00
17...	Chem. de fer de Port Hope et Peterboro'	do do cap. Howden's .....	34	00
19...	Capitaine Allan.....	Entretien d'un prisonnier.....	7	45
19...	Porte-drapeau Hand .....	Solde comme instructeur .....	13	00
25...	Compagnie du télégraphe de Montréal	Télégrammes .....	299	98
25...	Compagnie du Richelieu .....	Frais de route de volontaires de la frontière..	204	35
28...	J. G. Ridout.....	Transport de bagage .....	4	62
28...	Porte-drapeau Hoskins .....	Solde comme instructeur .....	13	00
28...	do Sault .....	do do .....	13	00
28...	Comp. du ch. de fer d'Ottawa et Prescott	Transport de volontaires sur la frontière ..	416	25
Août 4...	Secrétaire militaire .....	Solde d'un instructeur .....	26	64
4...	Asst. chirurgien Stewart.....	Visite du médecin .....	5	11
7...	Payeur Brehaut.....	Solde de comptes.....	800	00
7...	Maître-général des postes .....	Frais de port du bataillon Ad. de l'ouest .....	38	04
7...	Banque de Montréal.....	Lettre de change pour l'achat de vêtements	1476	64
7...	Chemin de fer Grand Tronc.....	Frais de transport .....	17695	29
11...	Chemin de fer Grand Occidental.....	do .....	7494	46
11...	Sergent Pidgeon .....	Solde comme gardien de casernes, Chambly	28	00
11...	Vapeur "City of Toronto" .....	Transport .....	209	00
11...	C. de fer Stanstead, Shefford et Chambly	do .....	107	95
18...	Maître-général des postes .....	Frais de port, volontaires sur la frontière..	11	00
21...	Payeur Leys.....	Balance des dép. cont. du bat. ad de l'ouest..	1200	00
21...	do Alger .....	do do 2e bat. ad. do .....	600	00
28...	Lt.-Col. O. Smith .....	Casquettes de fourrure et accoutrements.....	173	42
Sep. 1er	Compagnie de navigation int. du Can...	Frais de route de volontaires.....	2022	00
6...	do do .....	Balance de do .....	28	80
6...	W. Fowler .....	Arrière de solde comme ens., bat. de l'ouest..	175	33
14...	Pourvoyeur militaire .....	Perte de literie d'hôpital.....	58	40
14...	Payeur F. B. Leys .....	Solde du ci-devant bataillon de l'ouest.....	800	00
26...	Paquet et Boivin .....	Balance du contrat pour la chaussure.....	37	50
26...	A. B. Sirois .....	Honoraire de la rédaction du contr't ci-dessus	3	50
29...	Comp. de nav. de la Baie de Quinté ..	Frais de route de volontaires.....	68	00
29...	Jonction de c. de f. de Mont. et Vermont	do do .....	57	80
Nov. 10...	Comptable militaire .....	Frais de subsistance pour la prison militaire	4	60
10...	Payeur N. A. Alger.....	Sa solde et celle de ses commis .....	250	00
10...	do F. B. Leys .....	do do .....	700	00
10...	do Brehaut .....	Solde du ci-devant 2e bataillon de l'ouest.....	700	00
10...	J. M. Currier.....	Planches pour les lits des volontaires.....	23	23
16...	J. Henderson et Cie.....	Vingt douzaines de mitaines pour les volont.	80	00
18...	Chemin de fer Grand Occidental .....	Transport .....	1514	46
25...	Payeur Brehaut .....	Solde des volontaires .....	2000	00
25...	do Alger .....	do .....	2000	00
25...	do Leys .....	do .....	4500	00
Déc. 1er	Chemin de fer d'Ottawa et Prescott.....	Transport .....	92	17
1er	Major de brigade Macpherson.....	Rations, etc., aux volontaires .....	141	95
1er	do E. Reynolds.....	do .....	65	00
11...	Compagnie d'Express canadienne.....	Transport d'armes .....	127	00
11...	Henderson, Renfrew et Cie.....	Casquettes de fourrure .....	1425	65
11...	Chemin de fer Grand Occidental.....	Transport de volontaires.....	673	95
11...	Payeur Leys .....	Solde de 5 compagnies à Windsor.....	2500	00
13...	Major Barnes.....	Bal des frais de route de la c. de carab. de Még.	75	00
13...	Payeur Alger .....	Solde de deux compagnies à Niagara.....	1800	00
13...	Major Crawford .....	Dép. con. de la co. de carab. de Brockville...	39	22
14...	Payeur Brehaut .....	Rations à deux compagnies à Prescott.....	2000	00
15...	Capitaine Vohl.....	Arrrages de solde au volontaire Ouellette...	10	50
18...	Maître-général des postes.....	Frais de port du 1er bataillon de l'ouest.....	8	78
19...	Chemin de fer Grand Tronc.....	Transport.....	1466	10
21...	J. A. Canver et Cie .....	260 paires de mitaines .....	86	67
23...	Payeur Leys .....	Solde des volontaires .....	2500	00
29...	Major de brigade Macpherson.....	Loyer de bureau, etc.....	27	33
1866				
Jan. 2...	Payeur Alger .....	Solde de deux compagnies à Niagara.....	1000	00
4...	Vapeur "City of Toronto" .....	Transport .....	166	00
9...	Compagnie de navigation intérieure Can	do .....	520	08

ETAT des sommes dépensées pour le service de la frontière.—*Suite.*

1866			\$	cts.
Jan. 9...	Payeur Leys..	Solde de 5 cie. de volont. de la frontière....	2500	00
9...	J. Hope	Const. de 5 plateformes à canon à Prescott....	76	99
9...	Secrétaire militaire	Dommmages, etc., aux magasins militaires....	1009	75
9...	Payeur Leys	Rations des volontaires de l'Ouest.....	7000	00
9...	Brown et Childs	Chaussures .....	1264	98
17...	Payeur Alger	Rations, etc., pour Niagara.....	1250	00
19...	do	Solde, etc., des volontaires .....	800	00
19...	Payeur Brehaut	do Prescott.....	2000	00
19...	Chemin de fer Grand Tronc	Transport .....	303	93
19...	do	do .....	135	53
23...	Imprimeur de la Reine.....	Impression, etc .....	277	10
Fév. 1...	Payeur Leys	Solde de volontaires.....	2000	00
1...	do Alger	do Niagara.....	800	00
1...	do Brehaut	do Prescott.....	1250	00
1...	Capitaine T. Bond	Solde d'un volontaire.....	44	50
1...	Receveur Général	Transport .....	202	60
1...	Payeur Leys	Solde, rations, etc.....	5000	00
15...	do Alger	do .....	2200	00
15...	do Brehaut	do .....	5000	00
15...	Comptable militaire	Munitions .....	226	57
15...	Lt.-Col. Smith	Billets de logement des troupes, St. Jean ...	28	85
15...	Montréal "Herald"	Annonces, soumission pour chaussures .....	6	60
Mars 1...	Payeur Leys	Solde, etc., de volontaires .....	2500	00
1...	do Alger	do do .....	900	00
1...	Comptable militaire	Munitions .....	1545	94
13...	Payeur Leys	Solde de volontaires.....	2500	00
13...	do Brehaut	do .....	3000	00
13...	do Alger	do .....	2000	00
14...	do Brehaut	Rations, etc., de volontaires.....	1000	00
14...	do Leys	do do .....	3000	00
19...	Capitaine W. F. Powell	Solde et allocat. pour le logement de sa cie..	802	50
20...	Payeur Alger	Solde de volontaires.....	5000	00
20...	do Leys	do .....	5000	00
20...	Capitaine W. W. Sectt.	Solde de 2 troupes de cavalerie, Québec....	630	00
20...	Major Lamontagne	do batterie de campagne, Québec.....	450	00
20...	do Bowen	do 4 compagnies d'artillerie de garnison.	1260	00
20...	Lt.-Col. Reeve	do 3 do 8me bataill. de carab ...	945	00
20...	do Thompson	do 6 do 9me do .....	1890	00
20...	do Blanchet	do 6 do 17me Lévis .....	1260	00
20...	do Grant	do et b. de l. de 1re cie. de car. d'Ottawa.	543	75
20...	Capitaine Presham	do do compagnie de Grenville.....	170	98
20...	do do	do do do .....	518	27
20...	do do	Frais de route de sa compagnie à Ottawa...	63	80
20...	Lieut. W. Lough	Solde et bil. de log. de la cie. de Buckingham	531	00
20...	Capitaine Macdonald	do do do St. André .....	115	80
20...	do do	do do do do .....	603	45
21...	Payeur Alger	Solde, etc., à la force de la frontière.....	7000	00
21...	do Leys	do do .....	5000	00
22...	Lieut. Potter	do 3me cie. de carabiniers, Ottawa...	789	00
22...	Major Gilmore	do 2me bat. C. V., Toronto .....	5400	00
22...	Lt.-Col. Brunel	do 10me Royaux .....	4800	00
22...	Capitaine McMaster	do compagnie navale de Toronto.....	600	00
22...	do W. Patterson	do batterie de garnison .....	600	00
22...	Lt.-Col. Jackson	do 4 cie. à Brockville .....	2400	00
22...	do Atcherly	do 6 do Prescott .....	3600	00
22...	Major Higginson	do 5 do Cornwall .....	3000	00
22...	Capitaine J. O. Gemmill	do cie. d'infanterie d'Almonte.....	500	00
22...	Lieut. J. O'Neill	do Pakenham .....	500	00
22...	Capitaine J. Poole	do Carleton Place .....	500	00
22...	Lt.-Col. A. A. Campbell	do 5 cie. 15me bat., Belleville .....	3000	00
22...	Major Levisconte	do cie. de carabiniers de Belleville....	600	00
22...	Lt.-Col. Paton	do 8 cie. à Kingston.....	4800	00
22...	Major G. T. Denison	do 2 pelotons de caval. de Toronto..	600	00
22...	do Patterson	do 4 cie. de carabiniers de Cobourg ..	2300	00
22...	Capitaine W. Fraser	do do Port Hope .....	600	00
22...	Major Rogers	do cie. d'infanterie do .....	500	00
22...	Capitaine Leigh	do do do .....	500	00
22...	do Kennedy	do do Peterboro ..	600	00
22...	do E. Poole	do cie. de carabiniers do .....	600	00
22...	Lt.-Col. Cubitt	do do Bowmanville ..	600	00

ETAT des sommes dépensées pour le service de la frontière.—*Suite.*

1866			\$	cts.
Mars 22...	Major S. F. Fairbanks .....	Solde de 7 compagnies, Toronto.....	4200	00
22...	Lt.-Col. Booker .....	do 5 do Hamilton .....	3000	00
22...	do Shanly .....	do 10 do London .....	6000	00
22...	Capitaine R. H. Davis .....	do compagnie de carabiniers d'York....	600	00
22...	do W. Jackson .....	do do do Caledonia .....	500	00
22...	do W. Grant .....	do do do Brantford .....	600	00
22...	do H. Dickie .....	do do do do .....	600	00
22...	Lieut. C. Heaton .....	do cie. d'infanterie de Mont Plaisant..	500	00
22...	Capitaine D. Tisdale .....	do do Simcoe .....	600	00
22...	Lt.-Col. Chisholm .....	do cie. des carabinies d'Oakville .....	600	00
22...	Major Patton .....	do 4 compagnies à Paris .....	2400	00
22...	Capitaine R. Service .....	do cie. des carabiniers de Stratford.....	600	00
22...	do C. James .....	do cie. d'infanterie do .....	600	00
22...	do Goodman .....	do do St. Marie .....	600	00
22...	H. Workman .....	Solde et bil. de log., Bat. de la cie d'Ottawa..	600	00
22...	Major de brigade Howson .....	do do 6 cies, St. André .....	3300	00
22...	Capitaine R. H. Shepherd .....	do do cie des carab. de Como ..	500	00
22...	do Marsil .....	do do St. Eustache .....	500	00
22...	do Anger .....	do do Terrebonne .....	500	00
22...	do Ouimet .....	do do Ste. Thérèse .....	600	00
24...	do E. Bernard .....	do do 2 cies., Trois-Rivières ...	1000	00
26...	Lt.-Col. Booker .....	do do 2 do Hamilton .....	1200	00
26...	Payeur Brehaut .....	do volontaires de Montréal..	15000	00
26...	Lt. Col. Bowen .....	do Sherbrooke .....	1800	00
26...	Capitaine A. G. Irvine .....	do Mégantic .....	600	00
26...	do Hanning .....	do Danville .....	600	00
26...	do Miller .....	do 1er bat. Granby .....	600	00
26...	do Burland .....	do 8 cies., 1er P. de Galles..	600	00
26...	do Dowker .....	do artil. de garn. Montréal..	600	00
26...	Lt. Col. Fletcher .....	do 6 compagnies à St. Jean.	3500	00
26...	Capitaine McNaughton..	do cies. d'Hemmingford .....	1800	00
26...	do Douglas .....	do 1er cie., 21e bat. infant..	600	00
26...	do Rogers .....	do infanterie de Franklin..	600	00
26...	do Reed .....	do Athelstane .....	600	00
26...	Major Evans .....	do Huntington & 3 aut. cies.	2400	00
26...	Capitaine A. McAcheron .....	do cie. d'inf. de Durham .....	600	00
29...	do M. Martin .....	do do Beauharrois .....	600	00
29...	Maître-général des postes .....	do fr. de poste, vol. de l'Ouest.	22	85
29...	Payeur Brehaut .....	do volontaires de Montréal.	10000	00
29...	Capitaine Drummond .....	do batt. de camp., Kingston..	600	00
29...	Lt.-Col. Wily .....	do commandant, Ottawa .....	117	40
Avril 3...	Capitaine Foudrinier .....	do cie d'inf. de Philipsburg.	600	00
5...	Compagnie du télégraphe de Montréal.	Télégrammes .....	518	13
6...	Capitaine Rooney .....	Solde et billets de logement .....	600	00
6...	Lt.-Col. Grant .....	do cie. des carrab. d'Ottawa..	773	75
6...	Capitaine Pridham .....	do compagnie d'Argenteuil..	627	37
6...	do .....	do do do .....	71	63
6...	Lt.-Col. Grant .....	do cie. des carrab. d'Ottawa..	51	65
6...	do Powell .....	do cie. de Bell's Corners....	1064	75
6...	Lieut. Workman .....	do batt. de camp. d'Ottawa..	1377	45
6...	Capitaine Pridham .....	do compagnie d'Argenteuil..	257	75
6...	do McNaughton .....	do cie. de Buckingham .....	766	05
7...	do Macdonald .....	do compagnie d'Argenteuil..	806	05
7...	do .....	do do do .....	100	00
10...	Lieut. Potter .....	do cie. de carrab. d'Ottawa..	834	80
10...	Payeur Brehaut .....	do des volontaires .....	15000	00
10...	do Leys .....	do do .....	17000	00
10...	do Alger .....	do do .....	10060	00
10...	Capitaine C. Stuart .....	Solde comme aidé à Montréal .....	124	00
10...	Lieut.-Col. Wily .....	do commandant .....	58	70
10...	Capitaine W. E. Macdonald .....	Solde et billets de logement des volontaires...	600	00
10...	do I. D. Cadieux .....	do do .....	600	00
10...	Major L. H. Massue .....	do do .....	600	00
10...	Capitaine I. Chalmers .....	do do .....	600	00
10...	do C. Maynes .....	do do .....	600	00
10...	do R. Miller .....	do do .....	600	00
10...	do H. DesRivières .....	do do .....	1000	00
10...	do J. E. Poudrier .....	do do .....	600	00
10...	do C. Ouimet .....	do do .....	600	00
10...	do R. G. Malhiot .....	do do .....	500	00

ÉTAT des sommes dépensées pour le service de la frontière.—*Suite.*

1866			\$	cts.
Avril 10.	Capitaine W. Smith .....	Solde et billets de logement pour les volont...	500	00
10...	do R. Douglas .....	do do .....	600	00
10...	do D. Reed .....	do do .....	600	00
10...	do A. McEachern .....	do do .....	600	00
10...	do M. Martin .....	do do .....	600	00
10...	do P. McNaughton .....	do do .....	600	00
10...	do R. Lucas .....	do do .....	600	00
10...	do S. Orr .....	do do .....	600	00
10...	do R. Rogers .....	do do .....	600	00
10...	do G. Hall .....	do do .....	600	00
10...	do F. Whyte .....	do do .....	600	00
10...	do A. Blackwood .....	do do .....	600	00
10...	do J. McWilliams .....	do do .....	600	00
10...	do J. C. Auger .....	do do .....	500	00
10...	do E. Barnard .....	do do .....	500	00
10...	Lt.-Col. D. M. Grant .....	do Billet .....	59	49
10...	Capitaine D. Marsil .....	do do .....	500	00
10...	do H. R. Hanning .....	do do .....	600	00
10...	do A. G. Irvine .....	do do .....	600	00
10...	do G. Dowker .....	do do .....	600	00
10...	Capitaine W. Bariland .....	do do .....	600	00
10...	do T. Drummond .....	do do .....	1696	06
10...	Major T. Barwis .....	do do .....	1020	44
10...	Lt.-Col. J. Crawford .....	do do .....	1891	23
10...	Dr. J. Garvey .....	Soins médicaux .....	82	80
11...	Lieut. W. Twomey .....	Solde et billets de logement pour les volont...	600	00
11...	Capitaine A. McDonald .....	do do .....	600	00
11...	Lt.-Col. H. D. Jessup .....	do do .....	600	00
11...	Major B. White .....	do do .....	600	00
11...	Capitaine R. Gwynne .....	do do .....	600	00
11...	do G. Shepherd .....	do do .....	600	00
11...	do J. D. Buell .....	do do .....	600	00
11...	do R. McCrune .....	do do .....	600	00
11...	do E. Spillmace .....	do do .....	600	00
11...	do T. Scott .....	do do .....	600	00
11...	Major Bugind .....	do do .....	600	00
11...	Capitaine E. Oliver .....	do do .....	600	00
11...	do J. T. Pringle .....	do do .....	600	00
11...	Major W. Higginson .....	do do .....	600	00
11...	Capitaine A. Urquhart .....	do do .....	600	00
11...	Lt.-Col. F. T. Atcherly .....	Divers .....	94	69
11...	Major de Brigade Macpherson .....	Repas et billets de logement pour les volont.	97	72
11...	T. Ross, Esq. ....	Service spécial .....	3	24
11...	Lt.-Col. Suzor, A. A. G. ....	Divers pour l'hôpital .....	105	35
13...	Lieut. J. O'Neill .....	Solde et billets de logement pour les volont...	288	20
13...	Capitaine James Poole .....	do do .....	400	80
13...	Major C. G. Levesconte .....	do do .....	422	75
13...	Capitaine G. A. Dartnell .....	do do .....	374	67
13...	do E. M. Peel .....	do do .....	347	32
13...	do T. Tisdale .....	do do .....	467	75
13...	Lieut. C. Heaton .....	do do .....	167	85
13...	Capitaine H. Hamilton .....	do do .....	324	00
13...	do W. Spring .....	do do .....	274	00
13...	do T. Cowan .....	do do .....	170	00
13...	do J. Kennedy .....	do do .....	282	00
13...	do E. Leigle .....	do do .....	383	77
13...	do W. Grant .....	do do .....	620	00
13...	do H. Dickie .....	do do .....	494	72
13...	do T. Graham .....	do do .....	326	41
13...	do C. Elliott .....	do do .....	448	95
13...	Lt.-Col. F. Cubett .....	do do .....	299	75
13...	do G. K. Chisholm .....	do do .....	363	00
13...	Capitaine J. Woodward .....	do do .....	208	45
13...	do J. D. Gemmill .....	do do .....	258	60
13...	Major G. T. Denison .....	do do .....	1137	30
13...	Capitaine J. McMillan .....	do do .....	509	51
13...	do J. Ellison .....	do do .....	298	25
13...	do C. F. Goodhue .....	do do .....	193	47
13...	do R. Lewis .....	do do .....	312	22
13...	do W. H. Barber .....	do do .....	323	40

ETAT des sommes dépensées pour le service de la frontière.—*Suite.*

1866			\$	cts.
Avril 13...	Capitaine J. B. Elliott .....	Solde et billets de logement pour les volont...	133	45
13...	do W. Smith .....	do do .....	387	45
13...	do G. Tiel .....	do do .....	487	60
13...	Lt.-Col. A. A. Campbell .....	do do .....	1862	00
13...	do A. Brunel .....	do do .....	4596	90
13...	Major W. Patton .....	Divers .....	93	50
13...	do C. Gillmore .....	Solde de son état-major .....	670	16
13...	Lt. et adjt. G. Wainwright .....	do comme adjudant .....	33	40
13...	Lt.-Col. H. D. Jessup .....	do état-major à Prescott .....	229	00
13...	Col. G. T. Denison .....	do do Toronto .....	443	49
13...	Lt.-Col. J. Fletcher .....	do do St. Jean .....	344	54
13...	Major N. W. Bowen .....	do do Québec .....	449	01
13...	Payeur Brehaut .....	Solde, etc., des volontaires .....	10000	00
16...	G. E. Desbarats .....	Impressions, etc .....	860	82
16...	Lt.-Col. A. A. Campbell .....	Gaz pour l'arsenal, Belleville .....	61	15
16...	H. Jarvis .....	Salaire comme écrivain .....	62	00
16...	Capitaine R. H. Davis .....	Solde et billets de logement pour les volont ..	649	04
16...	do H. Roney .....	do do .....	298	10
16...	do P. Smith .....	do do .....	746	15
16...	do T. Grafton .....	do do .....	423	95
16...	do R. Howden .....	do do .....	607	82
16...	do R. D. Rogers .....	do do .....	552	00
16...	do E. Poole .....	do do .....	333	55
16...	do W. Fraser .....	do do .....	518	55
16...	Lieut. D. K. McKenzie .....	do do .....	463	00
16...	Capitaine D. McMillan .....	do do .....	98	00
16...	Major W. Patton .....	do do .....	534	95
16...	Capitaine T. T. Coleman .....	.....	487	00
16...	do W. Howill .....	.....	340	70
16...	Major S. B. Fairbanks .....	.....	569	80
16...	Capitaine W. Jackson .....	.....	405	95
16...	do W. Paterson .....	.....	688	70
16...	do C. James .....	.....	342	90
16...	Lieut.-Col. I. B. Taylor .....	Frais de route .....	52	64
16...	Chirurgien C. deMartigny .....	Soins médicaux .....	7	23
16...	Major W. Higginson .....	Solde de l'état-major, Cornwall .....	530	42
16...	Capitaine T. V. Naithy .....	.....	221	04
16...	Lieut.-Col. J. Crawford .....	.....	284	78
16...	Col. J. Sewell .....	.....	252	76
16...	Major J. W. Hansom .....	.....	283	50
16...	Lieut.-Col. J. G. Blanchet .....	Solde de l'état-major, Lévis .....	640	41
16...	Lieut.-Col. A. Booker .....	Solde et billets de logement pour les volont.	2655	40
16...	Major C. A. P. Pelletier .....	.....	479	38
16...	Lieut.-Col. T. G. Reeve .....	Solde de l'état-major .....	395	89
18...	J. Hope .....	Divers .....	85	41
19...	Major N. H. Bowen .....	Solde et billets de logement pour les volont.	1576	83
19...	Payeur A. MacDonald .....	.....	1014	52
19...	Lieut.-Col. J. G. Blanchet .....	.....	959	15
19...	do T. J. Reeve .....	.....	1738	10
19...	Major C. A. P. Pelletier .....	.....	2451	15
19...	do E. Lamontagne .....	.....	1993	70
19...	Capitaine W. W. Scott .....	.....	3240	00
19...	Major E. Lamontagne .....	Rations et frais divers .....	2850	17
19...	do C. Gillmor .....	Solde et billets de logement pour les volont.	4623	30
19...	Capitaine K. Goodman .....	do do .....	263	65
19...	do S. Kent .....	.....	411	75
19...	Lieut.-Col. G. F. Bowen .....	.....	380	40
19...	Major W. E. Ibbotson .....	.....	399	60
19...	Payeur Alger .....	.....	15000	00
19...	Major W. Higginson .....	Frais de route .....	190	25
19...	Lt.-Col. T. Paton .....	Solde et billets de logement pour les volont.	3983	76
19...	Lt. A. Workman .....	.....	956	80
19...	Capitaine R. W. Shephard .....	.....	402	89
19...	Lt.-Col. T. R. Ferguson .....	.....	581	25
20...	Major E. Evans .....	Solde de l'état-major .....	197	76
20...	Lt.-Col. J. Shanly .....	Divers .....	292	43
20...	Capitaine P. McNaughton .....	Frais de route .....	22	00
20...	Major W. Patton .....	Soins médicaux .....	48	48
20...	Capitaine H. des Rivières .....	Solde des volontaires .....	36	00
20...	W. Richardson .....	Frais de route .....	19	09

ETAT des sommes dépensées pour le service de la frontière.—*Suite.*

1865			\$	cts.
Avril	20.	B. M. Hanson .....	Frais de route.....	48 00
	20...	Lt.-Col. F. T. Atcherly.....	do .....	44 60
	20...	do J. B. Taylor, D.A.A.G.....	Télégrammes.....	189 19
	20...	Capitaine D. Marsil .....	Frais de route.....	35 00
	20...	Ch. de fer Ottawa et Prescott.....	do .....	470 75
	20...	Cie. d'express canadienne.....	do .....	494 28
	20...	Ch. de fer Brockville et Ottawa.....	do .....	178 40
	20...	Lt.-Col. J. Shanly .....	Solde et billets de logement pour les volont.	1142 77
	20...	J. T. Shapter .....	Médecines.....	63 84
	20...	Capitaine A. Macdonald .....	Frais de route.....	356 75
	23...	do W. W. Scott.....	Solde de l'état-major .....	408 92
	23...	do W. E. Macdonald .....	Solde et billets de logement pour les volont.	600 00
	23...	do J. D. Cadieux .....	do do .....	600 00
	23...	do E. Barnard .....	do do .....	500 00
	23...	do H. R. Hanning.....	do do .....	600 00
	23...	do A. G. Irvine.....	do do .....	600 00
	23...	do W. Burland.....	do do .....	600 00
	23...	Lieut. W. Twomley .....	do do .....	600 00
	23...	Capitaine A. McDonell .....	do do .....	600 00
	23...	Lt.-Col. H. D. Jessup.....	do do .....	700 00
	23...	Major B. White.....	do do .....	600 00
	23...	Capitaine R. Gwynne .....	do do .....	600 00
	23...	do G. Shepherd.....	do do .....	609 00
	23...	do J. D. Buell.....	do do .....	600 00
	23...	do R. McCunn.....	do do .....	600 00
	23...	do E. Spillman.....	do do .....	600 00
	23...	do T. Scott.....	do do .....	600 00
	23...	Major D. Bugin.....	do do .....	600 00
	23...	Capitaine J. F. Pringle.....	do do .....	600 00
	23...	Major W. Higginson.....	do do .....	600 00
	23...	Capitaine E. A. Johnson .....	do do .....	600 00
	23...	do E. Oliver.....	do do .....	600 00
	23...	Major C. Gillmor.....	Solde et billets de logement .....	188 90
	23...	Capitaine J. McMaster .....	do .....	493 50
	25...	Cie. du gaz de Brockville.....	Consommation de gaz.....	99 20
	25...	Lt.-Col. F. T. Atcherly.....	Frais de route .....	30 00
	25...	Dr. F. Montzambert.....	Soins médicaux.....	113 25
	25...	Comptable militaire .....	Frais de route.....	16 00
	25...	Capitaine H. Spring .....	Solde et billets de logement.....	50 00
	25...	B. M. Fletcher .....	Divers .....	89 25
	25...	do Masson .....	Frais de route .....	30 50
	25...	Payeur Brehaut .....	Solde, billets de logement.....	4000 00
	27...	Major de Brigade Denison .....	Divers .....	12 15
	27...	do Baretto.....	Télégrammes .....	14 55
	27...	do Jackson.....	do .....	28 71
	27...	do Patterson.....	do .....	39 49
	27...	do Villiers.....	do .....	47 24
	27...	Cie. du chemin de fer du Nord.....	Frais de route.....	1062 90
Mai	1er	Payeur Leys.....	Solde et billets de logement.....	19000 00
	2...	Capitaine R. H. Davis .....	do .....	9 20
	2...	Ch. de f. P. Huron, Lindsay et Beaverton	Transport .....	191 00
	2...	Lt.-Col. Reeve .....	Papeterie .....	5 00
	2...	W. Stevenson .....	Frais de route.....	18 20
	2...	Major de Brigade Shaw .....	Appel des volontaires.....	431 53
	2...	Dawson et Frères .....	Impression .....	2 50
	2...	B. Felengham .....	En qualité d'instructeur.....	47 28
	2...	Lt.-Col. Crawford.....	Solde de l'état-major .....	284 30
	2...	Capitaine M. Martin.....	Solde des volontaires .....	799 00
	2...	do C. Ouimet.....	do .....	770 57
	2...	do D. Marsil.....	do .....	666 35
	2...	do G. Dowker .....	do .....	915 14
	2...	do C. Maynes.....	do .....	732 85
	2...	Lt.-Col. D. M. Grant.....	Exercices hebdomadaires.....	174 13
	4...	Capitaine C. J. Anderson .....	do .....	142 47
	4...	do W. F. Powell .....	do .....	186 58
	4...	do McEachern .....	Solde et billets de logement pour les volont.	977 96
	4...	do R. Douglas .....	do do .....	1278 18
	4...	do S. Orr .....	do do .....	1038 75
	4...	do J. C. Auger .....	do do .....	963 90
	4...	do R. Lucas .....	do do .....	971 25

ETAT des sommes dépensées pour le service de la frontière.—*Suite.*

1866			\$	cts.
Mai 4...	Capitaine O. Reid .....	Solde et billets de logement.....	966	09
4...	do R. Rogers .....	do .....	870	95
4...	do R. Johnston .....	do .....	1178	25
4...	do G. Hall .....	do .....	1062	65
4...	do A. Blackwood.....	do .....	1038	75
4...	do R. Service.....	do .....	623	95
4...	Lt.-Col. Crawford .....	do .....	2266	32
4...	Chirurgien T. A. Brown.....	Soins médicaux .....	111	60
4...	Lt.-Col. Atcherly .....	Divers .....	82	57
4...	Dr. Pringle .....	Soins médicaux.....	20	16
4...	J. Hamilton .....	Fourbissage des armes .....	38	46
4...	Lt.-Col. Blanchet .....	Balance payable aux volontaires.....	75	60
4...	Major de Brigade Villiers.....	Allocation.....	79	44
4...	do Denison .....	do .....	79	44
5...	Capitaine W. F. McMaster.....	Solde et billets de logement.....	556	43
5...	Comptable militaire .....	Munitions de guerre .....	1483	69
5...	Lt.-Col. Taylor, D. A. A. G.....	Télégrammes .....	50	83
5...	Smith et Cochrane.....	Chaussures .....	121	00
5...	Capitaine A. Macdonell .....	Frais de route .....	47	50
5...	G. Nichol .....	do .....	10	00
5...	Major de Brigade Denison.....	Divers .....	38	83
5...	Lieut. C. Clarke .....	do .....	10	00
5...	Steamer "City of Toronto".....	Frais de route.....	602	50
5...	Major E. Lamontagne .....	Divers .....	82	36
5...	Payeur Alger .....	Solde et billets de logement.....	3800	00
8...	Capitaine W. B. Nellis .....	Exercices hebdomadaires.....	85	72
8...	do W. Smith .....	do .....	199	44
8...	do M. Roukile.....	do .....	159	28
8...	do P. Smille .....	do .....	225	44
8...	do T. Grafton.....	do .....	217	44
8...	do E. Poole .....	do .....	209	80
8...	do L. P. Garden .....	do .....	27	82
8...	Morland, Watson et Cie.....	Achat d'armes .....	9771	00
8...	Capitaine E. M. Peel .....	Exercices hebdomadaires .....	166	12
8...	do A. McEacheren.....	do .....	60	36
8...	Lieut. J. O'Neill .....	do .....	124	14
8...	Capitaine R. D. Rogers.....	do .....	186	28
8...	do James Poole .....	do .....	195	72
8...	Major W. H. Swetman .....	do .....	274	10
8...	Lt.-Col. Boulton.....	do .....	229	90
8...	Capitaine J. Duff .....	do .....	215	75
8...	do G. Wright.....	do .....	88	22
8...	do Wagstaff.....	do .....	48	80
8...	do C. Elliott.....	do .....	265	62
8...	Lt.-Col. Blanchet.....	do .....	863	14
8...	do A. Campbell .....	do .....	534	86
8...	Major L. H. Massue .....	Solde et billets de logement .....	633	75
8...	Lt.-Col. Durie, A.A.G.....	Solde de l'état-major .....	154	70
8...	Major E. Evans.....	do .....	166	30
8...	Lt.-Col. Jessup.....	do .....	310	50
8...	Lieut. et Adjt. S. Hatt .....	Solde comme adjudant.....	113	56
8...	Dr. Kincaid.....	Soins médicaux .....	6	61
8...	Maitre-général des postes.....	Frais de poste .....	36	41
8...	Capitaine H. Hamilton.....	Exercices hebdomadaires.....	114	22
8...	Major Lamontagne .....	do .....	724	97
8...	do J. Wallace .....	do .....	95	86
8...	Capitaine H. Spring .....	do .....	113	00
8...	do G. Dartwell.....	do .....	197	44
8...	Major W. Patton.....	do .....	202	70
8...	Capitaine E. Leigh .....	do .....	126	94
8...	do G. Stoker .....	do .....	224	44
8...	do W. Martin.....	do .....	57	36
8...	Major L. H. Massue .....	do .....	52	30
8...	Capitaine J. Burwash .....	do .....	259	22
8...	Major Thos. Barwis .....	do .....	156	46
8...	Capitaine J. Kennedy.....	do .....	113	40
8...	do W. Smith.....	Solde et billets de logement.....	1163	35
8...	do H. G. Malhiot .....	do .....	875	95
8...	do H. R. Hanning .....	do .....	600	00
8...	do A. G. Irvine.....	do .....	600	00

ETAT des sommes dépensées pour le service de la frontière.—*Suite.*

1866			\$	cts.
Mai 8...	Capitaine W. Burland.....	Solde et billets de logement.....		600 00
8...	Lieut. W. Twomly .....	do .....		600 00
8...	Capitaine A. Macdonell .....	do .....		600 00
8...	Lt.-Col. Jessup.....	do .....		700 00
8...	Major B. White .....	do .....		600 00
8...	Capitaine R. Gwynne .....	do .....		600 00
8...	Capitaine G. Shepherd.....	do .....		600 00
8...	do J. D. Buell.....	do .....		600 00
8...	do R. W. Curne .....	do .....		600 00
8...	do E. Spillman .....	do .....		600 00
8...	do Scott.....	do .....		600 00
8...	Major Bergin.....	do .....		600 00
8...	Capitaine E. Oliver .....	do .....		600 00
8...	Major Higginson .....	do .....		1,374 49
8...	Capitaine J. F. Pringle.....	do .....		600 00
8...	do Ed. Johnston .....	do .....		1,431 50
9...	Compagnie de navigation de l'Outaouais	Frais de route .....		128 50
9...	Major Ibbotson .....	Solde du chirurgien .....		142 04
9...	Capitaine F. Whyte.....	Solde et billets de logement.....		1,038 75
9...	do P. McNaughton.....	do .....		1,492 25
9...	Lieut. G. Boehr.....	Exercices hebdomadaires.....		200 07
9...	do J. T. S. Kirk .....	do .....		129 50
9...	Capitaine H. McGill .....	do .....		89 50
9...	Lieut. W. D. Michael.....	do .....		105 82
9...	do W. A. Anderson.....	do .....		42 16
9...	Capitaine S. Graham.....	do .....		159 56
9...	Lt.-Col. Cubitt.....	do .....		113 58
9...	Capitaine J. Wilkinson.....	do .....		91 78
9...	do A. Godfrey.....	do .....		48 14
9...	do J. Young .....	do .....		70 60
9...	do J. Ellison .....	do .....		118 00
9...	do F. W. Macdonald .....	do .....		257 60
9...	do A. Randall .....	do .....		70 86
9...	Payeur Leys.....	Solde et billets de logement.....		10,000 00
9...	do Brehaut.....	do .....		5,200 00
9...	Lt.-Col. Shanly .....	Exercices hebdomadaires.....		262 04
9...	Capitaine P. Attwood.....	do .....		30 80
9...	do G. Williamson .....	do .....		39 78
12...	do L. Tittmore.....	do .....		167 38
12...	do R. H. Barker.....	do .....		79 96
12...	do D. F. Jones.....	do .....		96 40
12...	do W. Jackson .....	do .....		213 31
12...	do S. A. Stevens.....	do .....		140 20
12...	do P. McNaughton.....	do .....		59 36
12...	do R. S. King.....	do .....		78 54
12...	do G. K. Chisholm .....	do .....		141 08
12...	do J. Murray .....	do .....		65 70
12...	do W. Grant.....	do .....		269 62
12...	do R. Douglas .....	do .....		69 36
12...	do A. McPherson .....	do .....		116 40
12...	do H. Dickie .....	do .....		250 38
12...	do R. Pridham.....	do .....		222 76
12...	do J. Upper .....	do .....		109 10
12...	do R. Johnston.....	do .....		61 36
12...	do S. Orr.....	do .....		65 36
12...	do W. Barber.....	do .....		169 44
12...	do C. Stuart.....	Solde de service spécial.....		124 00
12...	do H. des Rivières.....	Solde et billets de logement.....		1,083 95
12...	do R. Miller .....	do .....		730 50
15...	E. J. Bancroft.....	Frais de route.....		147 00
15...	Capitaine C. Ouimet .....	Divers.....		117 36
15...	Compagnie du chemin de fer Welland...	Frais de route .....		144 55
15...	Lt.-Col. Fletcher .....	Divers.....		186 75
15...	Major de brigade Denison.....	do .....		34 23
15...	Major N. H. Bowen.....	Frais judiciaires .....		13 20
15...	Capitaine E. Macdonald .....	Solde et billets de logement.....		623 10
15...	do F. E. Fourdiner .....	do .....		887 12
15...	do J. B. Tweedale.....	Exercices hebdomadaires.....		46 36
15...	do N. Potter.....	do .....		140 88
15...	do W. Kerr.....	do .....		184 94

ETAT des sommes dépensées pour le service de la frontière.—*Suite.*

1866			\$	cts.
Mai 15...	Capitaine J. Coleman .....	Exercices hebdomadaires .....		174 94
15...	do W. Button .....	do .....		108 30
15...	Lieutenant D. K. MacKenzie .....	do .....		140 08
15...	Capitaine T. Cowan .....	do .....		123 40
15...	do H. B. Beard .....	do .....		133 00
15...	do F. E. Pourdinier .....	do .....		43 28
15...	do R. Lewis .....	do .....		280 94
15...	do T. M. Fox .....	do .....		64 54
15...	Major J. Higginson .....	do .....		163 06
15...	Capitaine A. Urquhart .....	do .....		143 82
15...	do D. Marsil .....	do .....		40 36
15...	Lieut. F. M. Pope .....	do .....		46 22
15...	Capitaine G. H. Napier .....	do .....		36 54
15...	do F. Drummond .....	do .....		599 10
15...	Major C. V. Leviszonte .....	do .....		99 32
15...	Lieut. R. Smith .....	do .....		61 44
15...	Capitaine G. Till .....	do .....		189 94
16...	Smith et Cochrane .....	Chaussures .....		2774 38
16...	Major E. Lamontagne .....	Divers .....		78 97
16...	Dr. A. Marsil .....	Soins médicaux .....		13 02
16...	Capitaine E. Barnard .....	Solde et billets de logement .....		728 37
16...	Colonel J. Sewell .....	Solde de l'état-major .....		75 74
16...	Capitaine T. Macabe .....	Exercices hebdomadaires .....		62 58
16...	Major J. Wood .....	do .....		318 24
16...	Capitaine A. Bertrand .....	do .....		89 28
16...	do C. Maynes .....	do .....		61 36
16...	Major S. B. Fairbanks .....	do .....		220 44
16...	Capitaine H. James .....	do .....		156 14
16...	do R. Miller .....	do .....		45 36
16...	do W. Howell .....	do .....		219 12
16...	Major J. Simpson .....	do .....		214 88
16...	Capitaine J. Maclaren .....	do .....		49 36
16...	Lt.-Col. Reeve .....	do .....		993 14
16...	do W. Ross .....	do .....		594 56
16...	Major Bowen .....	do .....		719 66
16...	J. E. McKillop .....	Frais judiciaires .....		34 02
18...	Lt.-Col. A. Brunel .....	Exercices hebdomadaires .....		2384 80
18...	Capitaine J. E. Clement .....	do .....		54 74
18...	do J. Woodward .....	do .....		217 44
18...	do J. F. Turnbull .....	do .....		318 95
18...	do G. Hall .....	do .....		86 36
18...	do A. Macdonald .....	do .....		125 40
18...	do S. Rogers .....	do .....		115 90
18...	do G. L. Perry .....	do .....		293 45
18...	do D. McIntosh .....	do .....		146 62
18...	do R. Rogers .....	do .....		63 86
18...	do J. Shields .....	do .....		140 88
18...	do E. O. Martin .....	do .....		72 80
18...	do E. Hudon .....	do .....		107 60
18...	do J. King .....	do .....		73 20
18...	Lt.-Col. A. Booker .....	Exercices hebdomadaires .....		1592 68
18...	Payeur Leys .....	Solde et billets de logement .....		14000 00
22...	Lt.-Col. Crawford .....	Solde de l'état-major .....		169 78
22...	Capitaine J. D. Cadioux .....	Solde et billets de logement .....		693 20
22...	do J. Chalmers .....	do .....		349 50
22...	Major C. T. Gilmore .....	Exercices hebdomadaires .....		2705 25
22...	Capitaine H. F. McMaster .....	do .....		162 50
22...	Major C. T. Goodhue .....	do .....		132 44
22...	Capitaine W. Daniel .....	do .....		56 20
22...	do J. B. Elliott .....	do .....		111 30
22...	do G. Evans .....	do .....		198 44
22...	do J. Chalmers .....	do .....		42 36
22...	do Howden .....	do .....		197 94
22...	do A. Sproat .....	do .....		28 90
22...	do R. Lucas .....	do .....		48 86
22...	do E. H. Thompson .....	do .....		265 62
22...	do A. J. Grant .....	do .....		134 44
22...	do W. Fraser .....	do .....		176 55
22...	Lieut. C. Heaton .....	do .....		150 68
22...	Capitaine S. P. Mabee .....	do .....		107 60

ETAT des sommes dépensées pour le service de la frontière.—*Suite.*

1866			\$	cts.
Mai	22	Capitaine D. MacMillan	Exercices hebdomadaires	108 92
	22	Payeur Alger	Solde et billets de logement	2000 00
	22	Ch. de fer de Ottawa et Prescott	Frais de transport	206 50
	22	Cie. canadienne Express	do	318 82
	22	Capitaine S. Bamell	do	23 40
	22	Receveur-général	do	1291 66
	22	B. M. Masson	do	84 32
	22	F. Yorke	do	60 00
	22	Major de Brigade Macpherson	Loyer d'un bureau	65 00
	22	Colonel J. Dyde	Solde de l'état-major	814 80
	22	Comptable militaire	Parti d'ouvriers	25 74
	22	E. Hester	Solde de service spécial	48 00
	22	Payeur Brehaut	Solde et billets de logement	6600 00
	22	Capitaine A. G. Irvine	do	1458 05
	22	do H. R. Hanning	do	432 95
	22	Lt.-Col. D. C. Thompson	Exercices hebdomadaires	1436 95
	22	Capitaine J. Kyle	do	63 04
	22	Lt.-Col. Ferguson	do	223 94
	23	Capitaine A. Fraser	do	37 22
	23	do O. Lefebvre	do	34 96
	23	do R. H. Davis	do	222 78
	23	do O. Reid	do	61 78
	23	do W. Burland	Solde et billets de logement	762 64
	23	do G. Sheritt	Exercices hebdomadaires	240 44
	23	Lt.-Col. J. Paton	do	1128 10
	23	do J. Coursolles	do	1772 69
	23	Capitaine J. Smith	do	434 58
	23	do T. R. Riddall	do	217 50
	23	do T. Pollock	do	261 44
	23	do J. McMichael	do	43 72
	23	do W. Winder	do	124 86
	23	Lieut. W. Rutherford	do	143 74
	23	Capitaine D. L. Macdougall	do	351 33
	23	do W. W. Scott	do	713 01
	23	Lt.-Col. D. M. Grant	do	439 95
	23	F. X. Brasseur	Frais de route	71 00
	23	Major J. Powell	Soins médicaux	33 20
	23	Lt.-Col. H. D. Jessup	Solde de l'état-major	320 50
	23	Jonction du ch. de f. Montréal et Vermont	Frais de transport	255 45
	23	Cie. du ch. de f. London et Port Stanley	do	255 00
	24	Payeur A. Macdonald	Solde	36 25
	23	Dr. W. Worthington	Soins médicaux	32 37
	23	Capitaine W. F. Powell	Exercices hebdomadaires	204 44
Jun	2	do C. J. Anderson	do	369 96
	4	Lt.-Col. Crawford	Solde et billets de logement	1393 78
	4	Capitaine T. Scott	do	1200 18
	4	do E. Spillman	do	1182 00
	4	do J. D. Buell	do	1256 52
	4	do W. Twomley	do	749 45
	4	do A. Macdonald	do	1235 55
	4	Lt.-Col. Jessup	do	1605 70
	4	Major B. White	do	1399 35
	4	Capitaine R. Gwynne	do	1652 58
	4	do G. Shephard	do	1286 50
	4	Major E. Evans	Divers	94 43
	4	do N. H. Bowen	Papeterie	24 00
	4	Ch. de fer Stanstead, Shefford et Chambly	Frais de transport	495 25
	4	G. B. Smythe	Repas pour les volontaires	90 25
	4	Colonel G. T. Denison	Solde de l'état-major	124 48
	4	do J. Sewell	do	73 49
	4	Adjudant C. F. Ledger	Solde comme adjudant	107 18
	4	Major T. Barwis	Frais judiciaires	15 17
	4	W. Parker	Frais de route	114 40
	4	Lieut. et Adjt. Hatt	Solde et frais divers	94 20
	4	Capitaine Wright	Exercices hebdomadaires	182 44
	4	do J. Graham	do	143 80
	4	do P. Smith	do	228 44
	4	do C. Elliott	do	199 76
	4	do A. Russell	do	200 94
	4	Major J. Wallace	do	178 30



# RÉPONSE

A une Adresse de l'honorable Assemblée Législative, datée du 10 août 1865, et demandant un état des dépenses de la milice et de la police envoyées à la frontière.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

OTTAWA, 12 juin 1866.

ÉTAT de la dépense encourue pour la solde de la police employée sur la frontière, du nombre d'hommes employés et de la durée de leur emploi, à venir jusqu'au 30 juin 1865, et fait conformément à une adresse de l'honorable Assemblée Législative du 10 du courant.

Par qui payé.	Nombre d'hommes employés et durée de leur emploi.	Montant.
		\$ cts.
C. J. Coursol.....	44 hommes, du 1er octobre au 31 décembre 1864.....	2852 60
Wm. Ermatinger ....	do do du 1er janvier au 31 mai 1865.....	10319 35
J. Maguire.....	35 hommes, du 1er décembre 1864 au 30 avril 1865.....	6591 00
do .....	Au chemin de fer Grand Tronc pour transport.....	410 45
R. H. Russell.....	35 hommes, 95 jours de solde extra pour pension et logement, à 25 centias par jour chacun.....	427 25
E. Clarke.....	Solde de la police secrète à la frontière, du 19 décembre 1864 au 31 mars 1865.....	1776 55
do .....	Son traitement comme magistrat de police pour la même période..	606 00
Wm. Ermatinger.....	do do do du 29 septembre 1864 au 30 juin 1865.....	1644 00
	Total.....	\$24627 20

WM. DICKINSON,  
S. I. G.

Département des Finances,  
Québec, 21 août, 1865.

ETAT de la dépense encourue pour la solde de la police employée à la frontière occidentale et du temps qu'elle a été ainsi employée jusqu'au 30 juin 1865, tel que requis par l'honorable Assemblée Législative du 10 du courant.

Par qui payé.	Durée de l'emploi de cette police.	Montant.
G. McMicken.....	Pour la solde de la police secrète à la frontière occidentale, du 25 décembre 1864 au 30 juin 1865.....	\$ cts. 3865 15
do .....	Son traitement comme magistrat de police, du 17 décembre 1864 au 30 juin 1865.....	1176 00
	Total.....	\$5041 15

WM. DICKINSON,  
S. I. G.

Bureau de l'Inspecteur-Général,  
Ottawa, 12 juin 1866.

ETAT de toutes les sommes payées par le département de la milice, depuis le 26 décembre 1864 jusqu'au 19 août 1865, pour tout service se rattachant aux volontaires envoyés à la frontière ; aussi, du nombre de ces volontaires et de la durée de leur service,— transmis conformément à une résolution de l'honorable Assemblée Législative du 10 août 1865.

Sommes dépensées pour tout service se rattachant à la force envoyée à la frontière,	
du 26 décembre 1864 (date de l'enrôlement), au 30 juin 1865.....	\$393728 02
do do do du 1er juillet au 19 août 1865.....	31030 31
	<u>\$424758 33</u>

*Nombre d'hommes appelés au service.*

30 compagnies de 65 hommes chacune, du 26 décembre 1864 au 1er mai 1865.....	1950 hommes.
21 compagnies de 65 hommes chacune, du 1er mai au 10 juillet 1865.....	1365 "
Total.....	<u>3315 hommes.</u>

Certifié,  
ROBERT BERRY,  
Compt. C. C.

P. L. MACDOUGALL,  
Col. et A. G. M.

Département de la Milice,  
Québec, 19 août 1865.

(No. 20.)

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, datée du 18 du courant, demandant un état indiquant toutes les soumissions reçues pour la livraison des rations et du bois de chauffage requis pour l'usage des volontaires envoyés à la frontière ouest, à dater du jour qu'ils ont été placés pour la première fois en service actif en 1865 ; aussi, les noms des personnes, s'il en est, qui ont livré des approvisionnements sans qu'il y eût de soumissions demandées pour cela par annonce publique, les prix auxquels ces rations et le dit bois de chauffage ont été fournis à chaque station respectivement, et les noms des officiers agissant au nom du gouvernement.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.SECRETARIAT,  
24 juillet 1866.

---

*[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, le document ci-dessus n'est pas imprimé.]*

TABLEAU des Biens des Jésuites, transmis par le soussigné à l'honorable (Stat. Ref. du Canada,

Nom de la propriété.	Nombre d'arpents originairement octroyés et date de l'octroi.		Nombre d'arpents concédés et prix de l'arpent.		Arrérages.
Sillery.....	8,979 arpents en sup....	23 oct. 1699...	Tous .....		Aux arrérages indiqués dans l'état de l'année de 1865, et qui s'élevaient à \$152,825.00, ajoutez six mois de revenu, savoir: \$12,323.79, qui porteront la somme à \$165,148.88, mais de laquelle il faut déduire \$12,407.44, repues dans les six mois expirés le 31 décembre 1865, ce qui porte la somme due à \$152,746.44.
St. Gabriel.....	119,720 do	11 avril 1647...	70,714 arpents en super.		
Notre Dame des Anges..	28,224 do	17 janv. 1652...	Tous .....		
Belair .....	14,112 do	24 nov. 1682...	Tous .....		
Biens en Québec.....	Pas exactement connu.....		Tous .....		
Biens en Lauzon .....	2,140 arpents en super.		Tous .....		
Batiscan .....	282,240 do	13 mars 1659...	91,804 arpents en super.		
Cap de la Magdeleine ...	282,240 do	20 mars 1651...	101,584½ do		
Ile de St. Christophe.....	80 do				
Côteau St. Louis.....	96 do	16 fév. 1634...	31 arpents, sur le plan .....		
Pacheveni .....	envir. 3 do	16 fév. 1634...	2½ do		
Banlieue de Trois-Rivièr.	575 do	8 août 1634...	All .....		
Tadousac .....	6 do	1er juillet 1656...			
Laprairie.....	56,448 do	1er avril 1647...	53,712 arpents en super. N.B.—Taux général de cens et rentes par arpent en superficie à venir jusqu'à la passation, en 1856, de l'acte amendant la loi seigneuriale. Depuis 1856, de 40 à 50 centins par arpent sont exigés, selon la localité.		

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Biens des Jésuites et Division du Domaine de la Couronne,  
Ottawa, 30 décembre 1865.

(Signé),

F. T. JUDAH,  
Commis des Biens des Jésuites, etc.

Secrétaire Provincial, conformément à l'acte 16 Victoria, chapitre 163, section 5, chapitre 33, section 29).

Revenu pour les six mois expirés le 31 décembre 1865, et source de ce revenu.									Somme dépensée et pour quel objet.		
Lods et ventes.	Cens et rentes.	Capital et cens et rentes.	Moulins, fermes, etc.	Rentes foncières et constituées.	Reçu sur jugements et cautionnements.	Prix de commutation.	Droits sur les bois et rente de terrain.	Total.		\$	cts.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.			
				3580 00	42 75			3622 75	Commission et salaires des agents	1063	74
	99 43							99 43	Déboursés des agents	134	63
	3 25		4283 39					4283 39			
								3 25			1198 37
			937 00	457 48				1394 48	Balance du revenu net	11209	07
	70 54		115 78		37 06			223 38			
	0 50		77 90					78 40			
62 50	135 92		2359 48		144 46			2702 36			
\$62 50	309 64		7773 55	4037 48	224 27			12407 44		\$12407	44

(Signé),

ANDREW RUSSELL,  
Sous-Commissaire.

(No. 22.)

## RÈGLEMENTS

Faits par la cour du banc de la reine et des plaids communs du Haut-Canada, soumis à l'Assemblée Législative, sous l'autorité de la section 335, chapitre 22, des statuts refondus du Canada.

---

*[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les règlements ci-dessus ne sont pas imprimés.]*

# RÉPONSE

A une Adresse de l'honorable Assemblée Législative, en date du 12 juin 1866, demandant copie de la correspondance relative à l'Union des Provinces de l'Amérique du Nord.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire

SECRETARIAT PROVINCIAL.

OTTAWA, 20 juin 1866.

## RÉPONSE A UNE ADRESSE

De l'Assemblée Législative, en date du 12 juin 1866, demandant " Copie de toute correspondance avec le Gouvernement Impérial et ceux des Provinces Maritimes, échangée depuis la dernière session du parlement provincial, au sujet de l'Union projetée des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord."

DENIS GODLEY.

Bureau du Secrétaire du Gouverneur,  
Ottawa, 20 juin 1866.

### SOMMAIRE.

1. M. Cardwell à l'Administrateur du gouvernement du Canada, No. 159, 24 novembre 1864.—Influence de l'Union projetée des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord sur la négociation des traités de commerce.
2. Le gouverneur de Terre-Neuve à lord Monck ; 19 février 1866—avec son discours d'ouverture de la session.
3. Lord Monck au gouverneur Musgrave. 5 mars 1866—en réponse à la précédente.
4. Extrait d'une dépêche du gouverneur de Terre-Neuve à lord Monck. 21 mars 1866.—Délibérations de la législature de Terre-Neuve au sujet de l'Union. (Résolutions ; amendement).
5. Lord Monck au gouverneur Musgrave. 31 mars 1866—accuse réception de la précédente.
6. Le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse à lord Monck. 24 avril 1866—avec copie des résolutions adoptées par les deux chambres.
7. Lord Monck à Sir F. Williams. 8 mai 1866—accuse réception de la précédente.
8. Le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick à lord Monck. 9 avril 1866—avec résolutions et adresses du conseil législatif.
9. Lord Monck au lieutenant-gouverneur Gordon. 16 avril 1866—accuse réception de la précédente.
10. Le lieutenant-gouverneur de l'Île du Prince-Edouard à lord Monck. 22 mai 1866—avec adresses du conseil et de l'assemblée législative contre la Confédération.
11. Lord Monck à M. Dundas. 1er juin 1866—accuse réception de la précédente.

[Canada, No. 159.]

*M. Cardwell à l'Administrateur du gouvernement du Canada.*

DOWNING STREET, 24 novembre 1865.

MONSIEUR,—Je crois devoir vous faire savoir que j'ai été informé par le Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères que, dans l'opinion du représentant de Sa Majesté à Washington, l'obligation d'avoir à soumettre un traité de commerce à l'action des différentes législatures provinciales, constituerait une grave difficulté pour lui, et que l'union des provinces offrirait la meilleure chance d'obtenir un pareil traité. Il est évident que si les messieurs qui sont maintenant sur le point de partir pour le Mexique, les Indes Occidentales Anglaises et Espagnoles et le Brésil, dans le but de s'assurer de quelle manière le commerce de ces pays avec les provinces britanniques de l'Amérique du Nord pourrait être étendu, obtiennent un résultat satisfaisant de leur voyage et sont en position de suggérer au gouvernement de Sa Majesté, de la part des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, quelques nouveaux arrangements avec les pays en question favorables à ces provinces, l'on peut s'attendre qu'une semblable difficulté surgira dans chaque cas, et que d'un autre côté l'Union des provinces offrirait dans chacun de ces cas la meilleure chance d'arriver promptement à une conclusion satisfaisante relativement à ces arrangements.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD CARDWELL.

*Le Gouverneur Musgrave au Vicomte Monck.*

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

TERRENEUVE, 19 février 1866.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie copie du discours par lequel j'ai ouvert, le 30 janvier, la session annuelle de la législature de cette colonie, ainsi que les adresses du conseil et de l'Assemblée en réponse à ce discours.

J'ai l'honneur, d'être, etc.,

A. MUSGRAVE.

EXTRAIT.

“ L'Union projetée des provinces anglaises dans l'Amérique du Nord continue à occuper la vive sollicitude et le bienveillant intérêt du gouvernement de Sa Majesté. Des dépêches du Secrétaire d'Etat sur ce sujet vous seront soumises. Croyant que les avantages intrinsèques d'une Union, basée sur des principes généraux sont tellement évident qu'on doive presque nécessairement les reconnaître, il semblerait que les objections qui pourraient y être faites ne peuvent porter que sur les conditions auxquelles il pourra être possible d'effectuer cette Union d'une manière équitable. Je suis convaincu que le gouvernement impérial de Sa Majesté, ainsi que les gouvernements des autres provinces, recevront et examineront avec déférence et attention toute proposition que vous jugeriez à propos de faire à ce sujet. Tous les hommes clairvoyants sont convaincus que l'Union entre les autres provinces est certaine, et ne peut être qu'une question de temps et d'arrangement. Il peut devenir d'une conséquence vitale pour notre population de ne pas rester isolée dans le règlement définitif de cette question qui ne peut manquer d'exercer la plus grande influence sur l'avenir de toutes les possessions anglaises de l'Amérique du Nord.”

*Le Gouverneur-général au Gouverneur Musgrave.*

MONTREAL, 5 mars 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception, avec remerciements, de votre dépêche (No. 109) du 19 février, me transmettant copie du discours par lequel vous avez ouvert

la session du parlement de Terre-Neuve, et des adresses des deux chambres en réponse à ce discours.

Je remarque avec grand plaisir l'approbation donnée par les deux chambres au principe de l'Union des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, et j'espère que l'on trouvera moyen, dans le cours de l'année actuelle, de concilier les vues de toutes les colonies sur les détails d'un plan destiné à mettre ce principe en pratique.

J'ai l'honneur, etc.,

MONCK.

EXTRAIT d'une DÉPÊCHE du Gouverneur de Terre-Neuve à Lord Monck

“ HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

“ TERRENEUVE, 21 mars 1866.

“ J'ai eu l'honneur de recevoir la dépêche de Votre Seigneurie en date du 5 du courant, accusant réception de la mienné du 19 de février, No. 109, avec copie de mon discours prononcé à l'ouverture de la session législative, et des réponses du conseil et de l'assemblée.

“ 2. Quelques jours après la date de cette dépêche, M. Hogsett donna avis qu'il proposerait que la chambre se formât en comité général au sujet de la Confédération, et de son intention de proposer les résolutions ci-jointes, dont l'adoption aurait équivalu, comme de raison, au rejet complet de l'Union projetée.

“ Lorsque la motion de M. Hogsett fut appelée sur l'ordre du jour pour être discutée, le procureur-général proposa l'amendement que je vous transmets aussi, et qui fut adopté par dix-sept voix contre sept.

“ Pour ma part, je suis assez satisfait de la position actuelle des affaires.

“ C'est beaucoup que d'avoir obtenu un refus aussi décisif de se prononcer contre l'Union. Sous ce rapport, je crois que l'on peut regarder le principe comme virtuellement accepté. Et si les autres provinces consentent à l'Union, je ne doute pas qu'il ne nous restera plus qu'à régler les conditions auxquelles Terre-Neuve coopérera à la mesure.

“ Mais, en attendant, je crois que l'on risquerait de perdre le terrain déjà gagné, si nous cherchions à pousser les choses plus dans cette colonie avant que nous sachions ce qui aura été fait à la Nouvelle Ecosse et au Nouveau-Brunswick.

“ J'ai l'honneur d'être, etc.,

“ A. MUSGRAVE.”

RÉSOLUTIONS qui seront proposées en comité général sur la Confédération des provinces de l'Amérique du Nord.

Considérant que la question de Confédération a été soumise au peuple de cette colonie et à la législature par une dépêche du principal Secrétaire d'Etat pour les colonies, portant la date de “ Downing Street, 3 décembre 1864,” et par des résolutions adoptées par la conférence de Québec, accompagnant cette dépêche; il est

*Résolu*,—Que les circonstances où se trouve placée cette colonie offrent des difficultés insurmontables à l'adoption par son peuple de la Confédération projetée, et que l'opinion presque universelle des habitants de Terre-Neuve est opposée à une Union avec le Canada.

*Résolu*,—Que sous la constitution qui régit aujourd'hui le peuple de Terre-Neuve, le principe du gouvernement par lui-même lui a été pleinement accordé et reconnu par la mère-patrie, et en conséquence cette chambre ne peut approuver la proposition contenue dans la réponse de Son Excellence à l'adresse de cette chambre, que “ les objections secondaires de cette colonie devraient nécessairement disparaître devant la pression des motifs plus importants d'intérêt national,” sans que l'assentiment du peuple de cette colonie ait d'abord été obtenue.

*Résolu*,—Que dans tous les cas les conditions des résolutions de Québec à l'égard de cette colonie sont pour la plupart inapplicables à ses besoins, et ne sont pas de nature à atteindre le but auquel tendent les dites résolutions.

AMENDEMENT aux résolutions proposées en comité général sur la Confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Considérant que cette chambre s'est, tout récemment, en réponse au discours de Son Excellence le gouverneur lors de l'ouverture de la présente session, abstenu de prononcer aucune décision sur la proposition faite à l'égard de l'Union des colonies, ou sur les détails de cette mesure en ce qui regarde cette colonie, et considérant l'état d'incertitude actuelle de l'opinion publique sur cette grave question ; et n'ayant aucune connaissance de l'action des autres provinces relativement à cette mesure, il est

*Résolu*,—Que, tout en appréciant à sa juste valeur l'importance de cette question, et de la promesse faite par cette chambre à Son Excellence d'y donner son attention, cependant, comme il n'a été reçu aucun renseignement exigeant sa reprise en considération immédiate, cette chambre ne croit pas devoir entamer la discussion de la question dans le but d'en venir à une décision.

*Le Gouverneur-général au Gouverneur de Terre-Neuve.*

MONTRÉAL, 31 mars 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser avec remerciements réception de votre dépêche No. 115, du 21 du courant, contenant copie des résolutions présentées à la chambre d'assemblée de Terre-Neuve au sujet de la Confédération.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

MONCK.

Au Gouverneur de Terre-Neuve, etc., etc., etc.

*Le Lieutenant-Gouverneur Sir F. Williams à Lord Monck.*

HALIFAX, NOUVELLE ECOSSE,

24 avril 1866.

MILORD,—A propos de la Confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'une résolution qui a été adoptée par les deux chambres de la législature sur les divisions suivantes :

Dans le Conseil Législatif.....13 contre 5  
 Dans l'Assemblée Législative.....31 contre 19

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé,) F. WILLIAMS.

Son Excellence

Vicomte MONCK, gouverneur-général.

“ Considérant que, dans l'opinion de cette chambre, il est désirable qu'une Confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord ait lieu, il est :

*“ Résolu, — Que Son Excellence le lieutenant-gouverneur soit autorisé à nommer des délégués pour préparer avec le gouvernement impérial un projet d'Union qui assurera efficacement de justes dispositions pour la protection des droits et des intérêts de cette province, chaque province devant avoir voix égale dans cette délégation, — le Haut et le Bas-Canada étant considérés à cette fin comme formant des provinces séparées. ”*

*Le Gouverneur-Général au Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.*

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 8 mai 1866.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 d'avril, me transmettant copie d'une résolution adoptée par les deux chambres de la législature de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la Confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé,)

MONCK.

Lieutenant-gouverneur

Sir F. WILLIAMS de Kars, Bt., etc., etc., etc.  
Nouvelle-Ecosse.

*Le Lieutenant-Gouverneur Gordon à Lord Monck.*

FREDÉRICTION, 9 avril 1866.

MILORD, — J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une résolution et d'une adresse adoptées par le conseil législatif de cette province, demandant à Sa Majesté qu'un acte soit présenté au parlement impérial afin de former une Confédération de l'Amérique Britannique du Nord, et de ma réponse.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé,)

ARTHUR H. GORDON.

Son Excellence

Vicomte MONCK, etc., etc., etc.

*ADRESSE du Conseil Législatif du Nouveau-Brunswick à Sa Très-Excellente Majesté la Reine.*

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE — Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté composant le conseil législatif du Nouveau-Brunswick, réunis en parlement provincial, approchons humblement Votre Majesté avec la conviction qu'une réunion de toutes les colonies de Votre Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord, basée sur les résolutions adoptées à la conférence des délégués de ces différentes colonies tenue à Québec le dixième jour d'octobre 1864, est un objet très-désirable, essentiel à leur prospérité et à leur influence futures, et qui est de nature à fortifier et à perpétuer les liens qui les unissent au trône et au gouvernement de Votre Majesté, et prions humblement Votre Majesté de vouloir bien faire soumettre au parlement impérial une mesure qui aura pour but d'unir ainsi les colonies du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard en un même gouvernement.

(Signé,)

JOHN S. SAUNDERS,

Président par *interim* du Conseil Législatif.

## RÉSOLUTION du Conseil Législatif du Nouveau-Brunswick.

SALLE DU CONSEIL LÉGISLATIF,

6 avril 1866.

*Résolu.*—Comme étant de l'opinion de ce comité qu'une réunion des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, basée sur les résolutions adoptées à la conférence des délégués des différentes provinces, tenue à Québec le dixième jour d'octobre 1864, est un objet très-désirable, essentiel à leur prospérité et à leur influence futures, et qui est de nature à fortifier et à perpétuer les liens qui les unissent à la mère-patrie; et, de plus,—

*Résolu.*—Comme étant l'opinion de ce comité, que le conseil législatif devrait concourir dans toute mesure qui pourrait être nécessaire pour mettre cette Union à exécution.

## REPOSE à l'ADRESSE du Conseil Législatif du Nouveau-Brunswick.

M. le Président et Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Je vais immédiatement transmettre votre adresse au Secrétaire d'Etat pour les colonies afin qu'elle soit mise au pied du trône de Sa Majesté.

Sa Majesté la Reine a déjà bien voulu manifester un profond intérêt dans l'union de ses possessions de l'Amérique du Nord, et appréciera sans aucun doute cette expression décisive de votre opinion.

Je suis heureux de croire que l'aveu de votre désir que toute l'Amérique Britannique du Nord soit unie comme un seul peuple sous un gouvernement fort et efficace, ne peut manquer de hâter l'accomplissement de cette grande mesure.

## Le Gouverneur-Général au Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick.

MONTREAL, 16 avril 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser avec remerciements réception de votre lettre du 9 du courant, contenant copie d'une résolution et d'une adresse adoptées par le conseil législatif du Nouveau-Brunswick, demandant une loi pour effectuer l'Union des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, ainsi que copie de votre réponse à cette adresse.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MONCK.

Lieutenant-gouverneur

L'hon. M. A. H. GORDON, C. M. G. etc., etc., etc.  
Nouveau-Brunswick.

## Du Lieutenant-Gouverneur Dundas, accompagnée de copies d'adresses du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative contre la Confédération.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD,

22 mai, 1866.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'adresses à Sa Majesté adoptées par le conseil législatif et l'assemblée législative de cette province contre la Confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Je vous transmets aussi copie d'une adresse du conseil législatif me priant de faire mettre son adresse à Sa Majesté au pied du trône.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé,)

GEORGE DUNDAS,

Lieutenant-Gouverneur,

Son Excellence le gouverneur-général.

*A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.*

## TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, composant le conseil législatif de l'Île du Prince-Edouard, ayant pris en considération copie d'une dépêche du très-honorable Edward Cardwell, le principal Secrétaire d'Etat de Votre Majesté au département des colonies, adressée à Son Excellence George Dundas, écuyer, lieutenant-gouverneur de cette Île, portant la date du vingt-quatrième jour de juin dernier, accompagnée de copie d'une correspondance échangée entre le ministre des colonies et Son Excellence le très-honorable vicomte Monck, gouverneur-général du Canada, sur les affaires de l'Amérique Britannique du Nord, y compris le sujet de l'Union projetée des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, par laquelle dépêche il était enjoint à Son Excellence le lieutenant-gouverneur Dundas, par le dit ministre des colonies, de communiquer la dite correspondance à la législature de cette Île à sa plus prochaine session, et en même temps d'exprimer l'opinion formelle et bien arrêtée du gouvernement de Votre Majesté, que c'est un objet très-désirable que toutes les colonies de l'Amérique Britannique du Nord s'entendent pour s'unir sous un même gouvernement; et ayant donné à ces documents la considération patiente et respectueuse à laquelle a droit toute communication venant d'une source aussi élevée, et se rapportant à une question d'un intérêt vital pour toutes les colonies et provinces maritimes, nous prenons humblement la liberté d'approcher le trône de Votre Majesté pour déposer aux pieds de Votre Auguste Majesté le résultat de nos mâtes délibérations sur la grande question ramenée sous notre considération par le ministre des colonies de Votre Majesté.

*Premièrement.*—Nous regrettons de ne pouvoir découvrir dans la correspondance ci-dessus mentionnée aucune raison suffisante pour nous induire à nous départir ou à modifier l'esprit de l'adresse conjointe à Votre Majesté, unanimement adoptée par le conseil législatif de cette Île, le troisième jour d'avril 1865, et subséquemment transmise par Son Excellence le gouverneur Dundas, au ministre des colonies de Votre Majesté, dans le but de la déposer au pied du trône.

*Secondement.*—Nous ne croyons pas qu'il soit incompatible avec l'attachement le plus dévoué à la personne et au gouvernement de Votre Majesté de déclarer notre ferme conviction qu'en délibérant sur une question qui affecte aussi gravement la liberté, le bonheur et la prospérité des habitants de cette colonie, nous devons être principalement guidés par "les désirs bien compris du peuple" que nous représentons, même si ces désirs devaient malheureusement être opposés, comme dans le cas actuel, à la politique déclarée du gouvernement de Votre Majesté,—les habitants de cette colonie étant, suivant nous, parfaitement capables de décider une question aussi vitale que celle de la constitution du pays où la Providence les a placés, et des meilleurs moyens d'avancer et de perpétuer la stabilité et la prospérité de ce pays.

*Troisièmement.*—Quelque grosse d'avantages que puisse paraître l'Union projetée pour la province du Canada, et quelque remplie de bons résultats que puisse être une pareille Union,—avec certaines modifications du "projet de Québec,"—pour une ou plusieurs des provinces maritimes, nous regrettons de ne pouvoir suggérer aucune modification de ce "projet" qui pourrait être adoptée avec sûreté à la position particulière de cette Île, et qui serait en même temps acceptable au peuple du Canada.

*Quatrièmement.*—Pour subvenir convenablement aux immenses travaux publics que projette aujourd'hui le gouvernement du Canada, le tarif des provinces, si elles étaient unies comme on le propose, devra nécessairement être considérablement augmenté, et les charges qui retombent sur le peuple en seront proportionnellement accrues. Il est certain que cette colonie, si elle était comprise dans l'Union projetée, serait soumise à ce tarif; mais il n'est pas du tout probable que sa population participerait au même degré que les autres provinces dans les avantages que l'on croit devoir résulter de cette accroissement d'impôts, car nous croyons que, bien que l'industrie, le commerce et les manufactures des provinces continentales seraient fortement stimulés par de nouveaux chemins de fer, de nouveaux et meilleurs canaux, et l'exploitation de mines précieuses, l'industrie, le commerce et les manufactures de cette province n'en retireraient aucun avantage appréciable.

*Cinquièmement.*—Depuis l'année 1851, lorsque Votre Majesté a très-gracieusement voulu concéder au peuple de cette colonie les droits et privilèges de son autonomie, l'Île

du Prince-Edouard a fait et fait encore des progrès constants en population et en prospérité matérielle, et ses habitants sont parfaitement satisfaits de la libre et libérale constitution sous laquelle ils ont le bonheur de vivre; le nombre de ceux qui sont prêts à encourir les risques et les dangers inséparables d'une Union avec les plus grandes et plus puissantes provinces de l'Amérique Britannique du Nord n'étant, dans notre opinion, qu'extrêmement insignifiant et sans importance.

*Sixièmement.*—Nous n'oublions pas l'obligation où se trouve cette colonie de contribuer pour sa part équitable aux frais qu'entraînerait une résistance à une invasion ou à une agression étrangère, et nous avons volontiers consenti à placer toutes les ressources de la colonie à la disposition du gouvernement pour atteindre à ce but désirable.

*Septièmement.*—Nous nous reposons avec la plus grande confiance sur la sagesse et la justice de Votre Majesté dans la crise actuelle, et comme nous croyons que les besoins du Canada et les importunités de son gouvernement ne seront pas jugés par Votre Majesté d'une importance suffisante pour justifier un changement dans la constitution et la forme du gouvernement de cette colonie opposé aux désirs et hostile aux sentiments de ses habitants, changement que l'on croit généralement devoir être subversif de nos libertés et très-préjudiciables à nos plus chers intérêts.

Qu'il plaise en conséquence à Votre Majesté de n'accorder votre sanction royale à aucune mesure qui serait de nature à priver l'Île du Prince-Edouard de la constitution dont elle jouit heureusement aujourd'hui, et plus particulièrement à aucune mesure qui aurait pour but d'unir l'Île du Prince-Edouard au Canada et aux autres provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

*A Son Excellence George Dundas, écuyer lieutenant-gouverneur et commandant-en-chef dans et sur l'Île du Prince-Edouard, et les territoires qui y appartiennent, chancelier, vice-amiral et ordinaire d'icelle, etc., etc., etc.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Le conseil législatif ayant unanimement adopté une adresse à Sa Majesté la Reine, exprimant son opinion au sujet de l'Union projetée des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, prie respectueusement Votre Excellence de vouloir bien faire mettre cette adresse au pied du trône.

Le conseil législatif prend en même temps la liberté d'exprimer à Votre Excellence son sincère espoir que l'opinion du conseil législatif, telle que transmise à Sa Majesté par la dite adresse, sera regardée comme définitive de la part de ceux qu'il représente dans cette Île, dans le cas où le gouvernement de Sa Majesté adopterait de nouvelles mesures relativement à la question de Confédération, et que Votre Excellence n'aura plus occasion d'en appeler à la législature de cette colonie, ou ne croira plus nécessaire d'adopter aucune nouvelle démarche de la part de cette colonie à propos d'une reprise en considération d'une question sur laquelle les deux branches de sa législature ont, pour la seconde fois, prononcé une opinion aussi solennelle et aussi formelle.

*A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.*

PLAISE A VOTRE MAJESTÉ :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, composant l'assemblée législative de l'Île du Prince-Edouard, ayant pris en considération le message de Son Excellence le lieutenant-gouverneur, communiquant une dépêche du très-honorable Edward Cardwell, Secrétaire d'Etat au département des colonies, en date du 24<sup>e</sup> jour de juin dernier, au sujet d'une fédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, prenons la liberté d'approcher Votre Majesté afin d'exprimer notre respectueuse mais ferme conviction que toute Union des colonies de l'Amérique Britannique du Nord qui embrasserait l'Île du Prince-Edouard, aux conditions et d'après les principes exprimés dans les résolutions de

la conférence de Québec, tenue le 10 octobre 1864, serait non seulement injuste pour les habitants de cette colonie, mais deviendrait désastreuse pour leurs droits et leurs intérêts les plus chers comme peuple libre, jouissant des bienfaits d'une constitution inappréciable, qui lui a été garantie par le gouvernement de la Grande-Bretagne.

Que considérant la position isolée, particulière et exceptionnelle de l'Île du Prince-Edouard, relativement aux autres provinces et colonies de l'Amérique Britannique du Nord, cette chambre croit de son devoir, comme représentant constitutionnellement le peuple de l'Île du Prince-Edouard, d'affirmer de nouveau la décision aussi clairement et formellement déclarée par cette chambre dans les résolutions adoptées par elle durant sa dernière session au sujet d'une Union des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, et communiquée ensuite par une adresse conjointe du conseil législatif et de l'assemblée législative de cette colonie au gouvernement impérial de Sa Majesté ; et, de plus, que même si une Union des provinces continentales de l'Amérique Britannique du Nord avait l'effet de fortifier et de lier plus étroitement ces provinces, et de promouvoir leurs intérêts matériels et commerciaux, cette chambre ne peut admettre qu'une union fédérale des provinces et colonies de l'Amérique du Nord, qui embrasserait l'Île du Prince-Edouard, pourrait jamais être accomplie à des conditions avantageuses pour les intérêts et le bien-être du peuple de cette Île, séparé qu'il est et doit toujours être des provinces voisines par une barrière de glace immuable pendant plusieurs mois de l'année ; et cette chambre croit que c'est pour elle un devoir impérieux et sacré de déclarer sa conviction que toute union fédérale des colonies de l'Amérique du Nord qui embrasserait cette Île serait aussi hostile aux sentiments et aux désirs de sa population, qu'elle serait contraire à ses intérêts les plus chers.

Nous prenons de plus respectueusement la liberté de dire que, bien que cette chambre ne puisse consentir à une union fédérale de cette Île avec les autres colonies, elle reconnaît qu'il est du devoir de cette colonie de contribuer de son revenu local à sa défense, en juste et équitable proportion de ses moyens.

C'est pourquoi nous prions humblement que Votre Majesté veuille bien ne pas donner sa sanction royale à aucun acte ou aucune mesure ayant pour base le rapport de la conférence de Québec, ou qui aurait autrement l'effet d'inclure l'Île du Prince-Edouard dans une union fédérale avec le Canada ou aucune autre des provinces de Sa Majesté en Amérique.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD,  
Chambre d'Assemblée,  
10 mai 1866.

—  
*Lord Monck à M. Dundas.*

OTTAWA, 1er juin 1866.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 22 mai, contenant copie des adresses du conseil législatif et de l'assemblée législative de l'Île du Prince Edouard contre une Confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MONCK.

Lieutenant-Gouverneur,  
GEORGE DUNDAS, Ecuier.

# É T A T

Requis par le statut 27-28 Victoria, chapitre 145, section 7, intitulé : " Acte pour  
" incorporer l'école industrielle des enfants de la cité de Hamilton."

I.—*Propriétés mobilières et immobilières de l'école industrielle des enfants de la cité de Hamilton.*

<i>Propriétés immobilières.</i>	\$ cts.	\$ cts.
1. Maison et dépendances servant d'école et d'asile pour les enfants pauvres, achetées au prix de \$1,200, sur laquelle somme on a payé.....	550 00	
2. Une petite bande de terre contigue aux dépendances sus-mentionnées et qu'on a acheté au prix de.....	125 00	675 00
<i>Propriétés mobilières.</i>		
1. Meubles et effets dans la dite école et sur les dépendances.....	200 00	
2. Balance entre les mains du trésorier.....	365 50	
		565 50
Montant total des propriétés mobilières et immobilières.....		\$1240 50

II.—*Recettes et dépenses de l'école industrielle des enfants de la cité de Hamilton, depuis le 18 janvier 1865, (date du dernier état) jusqu'au 1er mai 1866.*

<i>Recettes.</i>	\$ cts.	\$ cts.
18 janvier 1865.—Montant entre les mains du trésorier.....	230 00	
1er mai 1866.—Donations spéciales au fonds de bâtisse avec intérêt.....	251 00	
do Montant reçu des parents à compte de la pension.....	155 96	
do Souscriptions et dons, y compris les produits d'un concert et un octroi du conseil municipal.....	377 64	
do Souscriptions des membres et produit de quêtes faites en ville.....	794 74	
		1,777 25
<i>Dépenses.</i>		
Payé sur le prix d'achat des dépendances de l'école.....	300 00	
do intérêt de l'argent dû.....	76 20	
do assurance.....	12 00	
do changements et réparations à l'école.....	122 12	
do dépenses ordinaires de la maison.....	1234 01	
Balance en mains.....	32 92	
		1,777 25

Nous, scussignées, sous-directrice et secrétaire de l'école industrielle des enfants de la cité de Hamilton, certifions par le présent que le relevé ci-dessus donne un état exact des propriétés mobilières et immobilières de la dite école et de ses recettes et dépenses, pour l'année dernière, et tel que requis par l'acte d'incorporation (27-28 Victoria, chapitre 145, section 7).

Fait à Hamilton, ce 18 juin 1866.

LELEAH FORBES,  
Sous-Directrice.  
ISAINÉ G. INGLISS,  
Secrétaire.

---

(No. 25.)

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 14 du courant, demandant copie de tous rapports faits durant l'année dernière par les officiers du département de la géologie au sujet des mines dans les townships du comté d'Hastings.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
22 juin 1866.

---

*[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, le rapport ci-dessus n'est pas imprimé en français.]*

# ESTIMÉS

De la Province du Canada, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1867.

S E R V I C E .	Montant.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.
<b>GOUVERNEMENT CIVIL.</b>		
Bureau du secrétaire du gouverneur-général .....	1,996 00	
Bureau du secrétaire provincial.....	12,266 64	
Bureau du registraire provincial.....	4,085 00	
Bureau du receveur-général .....	12,310 00	
Département du ministre des finances .....	\$13,103 33	
Do     branche des douanes.....	15,070 00	
Do     branche de l'audition .....	10,870 00	
	39,043 33	
Bureau du conseil exécutif .....	8,950 00	
Département des travaux publics.....	\$13,677 50	
Do     de la branche des ingénieurs.....	7,332 50	
	21,010 00	
Bureau d'agriculture .....	20,985 00	
Département des postes.....	25,540 00	
Département des terres de la couronne.....	\$54,419 33	
Do     branche des Sauvages.....	6,930 00	
	61,349 33	
Procureur et solliciteur-général, Est .....	4,523 20	
Do     Ouest .....	2,410 00	
Promotions et arrérages en vertu de l'acte du service civil dans les différents départements .....	22,000 00	
Dépenses contingentes pour 1865-6.....	\$20,000 00	
Do     pour 1866-7.....	80,000 00	
	100,000 00	
<b>ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, CANADA-EST.</b>		
Pour faire face aux salaires et dépenses contingentes non autrement pourvus.....		336,868 50
<b>ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, CANADA-OUEST.</b>		
Pour faire face aux salaires et dépenses contingentes non autrement pourvus .....		207,900 00
<b>POLICE.</b>		
Dépenses de la police fluviale, Québec .....	19,180 00	
Do     Montréal, (dont \$3,700 à être rembour- sées par les commissaires du havre) .....	18,586 00	
		37,766 00
<b>PÉNITENCIER, MAISONS DE RÉFORME ET INSPECTION DE PRISONS.</b>		
<i>Pénitencier Provincial</i> —		
Soutien du pénitencier provincial (pour lequel il y aura un revenu estimé à \$40,000) .....	\$106,330 00	
Matériaux de construction .....	6,200 00	
	112,530 00	
<i>Asile de Rockwood</i> —		
Bâtisses de Rockwood .....	\$ 7,850 00	
Soutien.....	23,800 00	
Ameublements, etc .....	5,000 00	
Restant dû de 1855-56 .....	6,600 00	
	43,250 00	
<i>Maison de Réforme, H.-C.—</i>		
Soutien.....	\$22,680 00	
	\$22,680 00	
<i>A reporter</i> .....	160,780 00	629,054 50

## ESTIMÉS des services pour lesquels un vote de la Législature est demandé.

SERVICE.	Montant.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i> .....	160,780 00	629,654 50
<b>PÉNITENCIER, MAISONS DE RÉFORME ET INSPECTION DES PRISONS.—Suite.</b>		
<i>Report</i> .....	\$22,680 00	
Pour achever la bâtisse principale.....	6,400 00	
Aile B. pour l'année courante .....	8,000 00	
Restant dû de 1855-56 .....	3,000 00	
	40,080 00	
<i>Maison de Réforme, B.-C.—</i>		
Soutien.....	\$23,815 00	
Prolongement du mur de la prison, etc.....	4,740 00	
	28,555 00	
<i>Inspection des prisons et asiles</i> .....	12,000 00	241,415 00
<b>LÉGISLATION.</b>		
Salaires et dépenses contingentes, Conseil Législatif.....	96,580 00	
Salaires et dépenses contingentes, Assemblée Législative.....	148,440 00	
<i>Items divers—</i>		
Impression et reliure des lois.....	\$20,000 00	
Impression et reliure du code civil et du code de procédure civile pour le Bas-Canada.....	10,000 00	
Distribution des lois et des codes .....	4,000 00	
Octroi à la bibliothèque du parlement .....	4,000 00	
Salaire du greffier de la couronne en chancellerie.....	1,280 00	
Dépenses conting. du prof. de la couronne en chancellerie.....	600 00	
Balance due pour l'impress. des débats sur la confédération.....	210 00	
	40,090 00	
<b>EDUCATION.</b>		285,110 00
Somme additionnelle pour les écoles communes du Haut et du Bas-Canada, (dont \$6,000 de la part du Bas-Canada doivent être appliquées aux écoles normales,) .....	160,000 00	
Aide au fonds de revenu pour l'éducat. supér., Bas-Canada.....	\$25,000 00	
Do Haut-Canada.....	25,000 00	
	50,000 00	
<i>L'aide au H.-C devant être distribuée comme suit—</i>		
Collège Victoria, Cobourg .....	\$5,000 00	
Queen's College, Kingston.....	5,000 00	
Collège Régopolis, do .....	3,000 00	
Collège St. Michel, Toronto .....	2,000 00	
Trinity College, do .....	4,000 00	
Collège Bytown, Ottawa.....	1,400 00	
Collège de l'Assomption, Sandwich.....	1,000 00	
Fonds des écoles de grammaire, H.-C.....	3,600 00	
	\$25,000 00	
Somme additionnelle pour les écoles communes, Haut et Bas-Canada, la proport. pour le H.-C. étant appliq. aux écoles de grammaire... Ayanee au fonds d'éduc. sup., B.-C., pour défrayer le déficit du revenu.....	32,000 00 30,000 00	
Salaires et dépenses contingentes du bureau de l'éducat., Bas-Canada..... Do do do Haut-Canada.....	20,085 00 14,700 00	
		306,785 00
<b>INSTITUTIONS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.</b>		
Observatoire de Québec, pour défrayer les dépenses .....	2,400 00	
Do Toronto, do .....	4,800 00	
Do Kingston, do .....	500 00	
Do Ile Jésus, do .....	500 00	
Aide à la faculté médicale, collège McGill, Montréal.....	750 00	
Do do collège Victoria, Cobourg .....	750 00	
Do école de médecine, Montréal .....	750 00	
<i>A reporter</i> .....	10,450 00	1,462,964 50

## ESTIMÉS des services pour lesquels un vote de la Législature est demandé.

S E R V I C E .	Montant.	Total.
<i>Report</i> .....	\$ cts. 10,462 00	\$ cts. 1,462,964 50
INSTITUTIONS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.—Suite.		
Aide à l'école de médecine, Toronto .....	750 00	
Do do Kingston .....	750 00	
Do Institut Canadien, Toronto.....	750 00	
Do Société d'histoire naturelle, Montréal.....	750 00	
Do Société littéraire et d'histoire, Montréal.....	750 00	
Do Institut Canadien, Ottawa.....	300 00	
Do Athénée, Ottawa .....	300 00	
		14,800 00
HÔPITAUX ET INSTITUTIONS DE CHARITÉ.		
Asile provincial des aliénés, Toronto, soutien .....	69,000 00	
Asile des aliénés, Orillia, soutien.....\$16,000 00		
Pour acheter un mélodéon.....	80 00	
	16,080 00	
Asile des aliénés de Malden, soutien .....	\$31,325 00	
Pierre pour une jetée.....	650 00	
Pour égoutter le jardin .....	400 00	
Mesures sanitaires en cas de choléra.....	1,000 00	
	33,375 00	
Asile des aliénés de St. Jean, soutien.....	16,800 00	
Hôpital de marine et des émigrés, Québec, soutien .....	\$22,588 00	
En cas de choléra.....	3,000 00	
	25,588 00	
Marins naufragés .....	600 00	
Asile de Beauport.....	94,350 00	
Aide à l'hôpital de Toronto, Toronto .....	\$6,400 00	
Do pour les patients du comté de .....	4,800 00	
Do maison d'industrie, do .....	2,400 00	
Do asile des orphelins protestants et société de secours des femmes do .....	640 00	
Do asile de la Magdeleine do .....	480 00	
Do asile des orphelins catholiques romains, Toronto ...	640 00	
Do hospice de la maternité, Toronto .....	480 00	
Do asile des filles et crèche publique, Toronto.....	320 00	
Do asile de la Providence, Toronto.....	320 00	
Do institution des sourds et muets pour le H.-C., Toronto	3,000 00	
Do malades indigents, Québec.....	3,200 00	
Do hospice de la maternité, Québec.....	480 00	
Do association des dames charitables de l'asile des or- phelins catholiques romains, Québec.....	480 00	
Do asile du Bon Pasteur, Québec.....	640 00	
Do directeurs de l'asile des orphelins protestantes, Québec .....	320 00	
Do asile Finlay, Québec .....	320 00	
Do asile des orphelins, Québec.....	320 00	
Do asile de Ste. Brigitte, Québec .....	320 00	
Do asile protestant des dames, Québec.....	320 00	
Do asile militaire du Canada pour les veuves et orphelins, Québec .....	160 00	
Do malades indigents, Montréal .....	3,200 00	
Do hôpital-général des sœurs de la charité, Montréal	800 00	
Do corporation de l'hôpital-général, Montréal.....	4,000 00	
Do hôpital St. Patrice, Montréal.....	1,600 00	
Do sœurs de la Providence, Montréal .....	1,120 00	
Do asile de la rue Bonaventure, Montréal .....	430 00	
Do asile Nazareth pour les aveugles et les enfants pau- vres, Montréal .....	430 00	
Do St. Patrice des orphelins cath. romains, Montréal.	640 00	
	255,793 00	
<i>A reporter</i> .....	\$38,260 00	1,477,764 50

## ESTIMÉS des services pour lesquels un vote de la Législature est demandé.

SERVICE.	Montant.	Total.
<i>Report</i> .....	\$38,260 00	\$ cts. 255,793 00
<b>HÔPITAUX ET INSTITUTIONS DE CHARITÉ.—Suite.</b>		\$ cts. 1,477,764 50
Aile à l'asile des orphelins protestants, Montréal.....	640 00	
Do maison de refuge, Montréal.....	480 00	
Do société de bienfaisance des dames pour les veuves et les orphelins, Montréal.....	320 00	
Do hospice de la maternité de l'université, Montréal...	480 00	
Do hospice de la maternité aux soins des sœurs de la miséricorde, Montréal.....	480 00	
Do institution des sourds et muets, Montréal.....	3,000 00	
Do asile des orphelins catholiques romains, Montréal...	320 00	
Do asile de la Magdeleine (Dames du Bon Pasteur), Montréal.....	320 00	
Do dispensaire de Montréal, Montréal.....	320 00	
Do école d'industrie et refuge de Montréal.....	320 00	
Do asile de St. Vincent de Paul, do.....	430 00	
Do hôpital-général de Kingston, Kingston.....	4,800 00	
Do maison d'industrie et de refuge pour les malades indigents, Kingston.....	2,400 00	
Do hôpital de l'Hôtel-Dieu, Kingston.....	800 00	
Do asile des orphelins, Kingston.....	640 00	
Do hôpital d'Hamilton, Hamilton.....	4,800 00	
Do asile des orphelins et société bienveillante des dames, Hamilton.....	640 00	
Do asile catholique romain, Hamilton.....	640 00	
Do malades indigents, Trois-Rivières.....	2,240 00	
Do hôpital de London, London.....	2,400 00	
Do hôpital protestant, Ottawa.....	1,200 00	
Do hôpital catholique romain, Ottawa.....	1,200 00	
Do hôpital de St. Hyacinthe, St. Hyacinthe.....	320 00	
Do hôpital-général, district de Richelieu, Sorel.....	320 00	
	67,770 00	
<b>EXPLORATION GÉOLOGIQUE.</b>		323,563 00
Appropriation pour.....		20,000 00
<b>ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.</b>		
Aide aux chambres des arts et manufactures, Haut et Bas-Canada, à \$2,000 chaque.....	4,000 00	
Publication, etc., spécifications et dessins des patentes.....	3,000 00	
Exhibition de Paris de 1867.....	50,000 00	
Importation de la graine de lin de Riga.....	6,000 00	
		63,000 00
<b>SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.</b>		
Aide aux chambres d'agriculture, H. et B.-C., à \$4,000 chaque.....		8,000 00
<b>IMMIGRATION ET QUARANTAINE.</b>		
Salaires et dépenses contingentes du département de l'émigration et pour le maintien de l'établis. de la Quarant. à la Grosse-Île.....		62,400 00
<b>PENSIONS.</b>		
Samuel Waller, comme ci-devant greffier des comités de l'assemblée législative, Bas-Canada.....	400 00	
John Bright, comme ci-devant messenger do do .....	80 00	
Louis Gagné, do do do do .....	72 00	
G. B. Faribault, comme ci-devant assist. greff. de l'assemb. législat	1,600 00	
Dme. Catherine Antrobus.....	800 00	
Dme. Charlotte McCormick.....	400 00	
Pierre Bouchard, pour blessures reçues au service public.....	100 00	
Jacques Brien, do do .....	80 00	
		3,532 00
<b>ANNUITÉS DES SAUVAGES.</b>		
Nouvelles annuités des Sauvages.....	4,400 00	
Sauvages du Bas-Canada.....	400 00	
		4,800 00
<b>Total</b> .....		1,963,059 50

## S U I T E

Des Estimés de la Province du Canada, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1867.

SERVICE.	Montant.	Total.
<b>TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.</b>		
<i>Canaux.</i>		
Pour faire face aux dommages causés par la construction du canal Beauharnois .....	4,000 00	
<i>Havres, Jetées et Rivières.</i>		
Pour réparations faites aux jetées au-dessous de Québec. \$2,000 00		
Pour l'enlèvement des jetées situées dans le fleuve St. Laurent, vis-à-vis Ste. Anne de la Pérade.....	1,000 00	
	3,000 00	
<i>Phares.</i>		
Pour la construction de phares .....	7,000 00	
<i>Glissoires et Bômes.</i>		
Pour travaux en rapport avec la descente du bois sur l'Ottawa et ses tributaires.....	22,500 00	
<i>Edifices Publics.</i>		
Pour parachever les bâties du parlement et des départements à Ottawa .....	\$500,000 00	
Pour la résidence de Son Excellence le gouverneur-général à Ottawa.....	25,000 00	
Pour l'achèvement de la prison de réforme à St. Vincent de Paul .....	56,000 00	
Pour l'hôpital de la marine, Québec.....	6,000 00	
Pour la prison sur l'Île Manitouline.....	5,000 00	
	592,000 00	
<i>Items divers.</i>		
Arbitrages et sentences.....	\$10,000 00	
Arpentages et inspections.....	5,000 00	
	15,000 00	
<b>A MEME LES FONDS SPÉCIAUX.</b>		
A même le fonds de bâtisse du Haut-Canada :—		
Pour l'agrandissement de l'asile des aliénés à Toronto....	\$50,000 00	
A même le fonds de bâtisse et de jury, Bas-Canada :—		
Pour la construction de la prison de Québec...\$10,000 00		
Pour la construction de la prison du district de St. François .....	5,000 00	
Pour le palais de justice et la prison aux Iles-de-la-Madeleine .....	3,200 00	
Pour le pal. de just. et la pris., Ste. Scholastique	1,500 00	
Pour payer la balance due sur l'allocation aux palais de justice de comté .....	18,000 00	
	37,700 00	
A même le fonds de bâtisse de l'école normale :—		
Pour la maison du gouvernement, Montréal.....	8,000 00	
	95,700 00	
<i>Loyers, Assurances et Réparations des Edifices Publics</i> .....		739,200 00
		40,000 00
<i>A reporter</i> .....		779,200 00

## Suite des Estimés pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1867.

SERVICE.	Montant.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i> .....	.....	779,200 00
<b>CHEMINS ET PONTS.</b>		
Chemins de colonisation du Haut-Canada..... 50,000 00		
Do Bas-Canada..... 50,000 00		
	100,000 00	
Pour compléter le chemin militaire de Matapédia .....	9,000 00	
Pour le chemin militaire Monk .....	10,000 00	
		119,000 00
<b>SERVICE DES STEAMERS OCÉANIQUES ET DU FLEUVE.</b>		
Service des bateaux remorqueurs entre Montréal et Kingston.....	12,500 00	
Steamers de la province.....	75,000 00	
		87,500 00
<b>PHARES ET SERVICE CÔTIER.</b>		
Maison de la Trinité, Québec.....	45,536 00	
Maison de la Trinité, Montréal.....\$25,770 00		
Arrérages de 1865-6 .....	1,949 00	
	27,719 00	
Phares sur les lacs et les rivières à l'intérieur.....	40,000 00	
Allocation à Pierre Brochu, pour résider au lac Métapédia, sur le chemin de Kempt, pour assister les voyageurs... \$100 00		
Allocation à Marcel Brochu, do au Petit Lac, do ... 100 00		
Do Jonathan Noble, do à La Fourche, do ... 100 00		
Do T. Evans, do à Assametquagan, do ... 100 00		
	400 00	
Proportion des dépenses pour l'entretien des phares sur les Isles St. Paul et Scatterie .....	2,500 00	
Pour la construction d'un phare sur la Pointe Est de l'Isle du Prince-Edouard.....	1,500 00	
		117,655 00
<b>MESURAGE DE BOIS.</b>		
Salaires et dépenses contingentes du bureau du surintendant des mesureurs de bois, Québec et Montréal.....		75,000 00
<b>PECHERIES.</b>		
Haut et Bas-Canada, (y compris les primes).....		30,000 00
<b>INSPECTION DES CHEMINS DE FER ET BATEAUX-À-VAPEUR.</b>		
Chemins de fer .....	4,000 00	
Bateaux-à-vapeur .....	6,500 00	
		10,500 00
<b>ITEMS DIVERS.</b>		
Pour fournir des couvertes aux Sauvages âgés et pauvres du Haut et Bas-Canada .....	1,100 00	
Diverses impressions .....	5,000 00	
Annonces et souscriptions, Gazette du Canada .....	6,500 00	
Frais de port de la Gazette du Canada .....	1,200 00	
Bureau du préposé à l'engagement des matelots .....	1,200 00	
Dépenses imprévues.....	60,000 00	
Indemnité seigneuriale aux townships.....	40,000 00	
A payer à Wm. Head en remission de l'amende et des frais encourus par suite de son défaut de comparaître comme témoin en la cour du ban de la reine, Montréal, en 1865.....	142 00	
Désinfectants.. ..	1,000 00	
Police secrète.....	100,000 00	
Réclamations municipales, B. C., à être payées par le Bas-Canada.....	35,000 00	
		251,142 00
<i>A reporter</i> .....	.....	1,464,997 00

## Suite des Estimés pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1867.

S E R V I C E .	Montant.	Total.
<i>Report</i> .....	\$ cts.	\$ cts. 1,464,997 00
<b>PERCEPTION ET ADMINISTRATION DU REVENU.</b>		
Douanes (moins les droits remis).....	330,000 00	
Excise.....	120,000 00	
Bureau des postes—dépenses ordinaires pour l'année.....	\$321,000 00	
Service des chemins de fer et bateaux—à- vapeur.....	274,000 00	
	595,000 00	
Exploration territoriale, Haut et Bas-Canada, à \$14,000 chaque .....	28,000 00	
Dépenses diverses.....	110,000 00	
Compagnie canadienne des terres et de l'émigration (dont \$5,177 88 ont été dépensées en 1866).....	18,106 25	
	156,106 25	
Timbres.....	5,000 00	
Amendes et confiscations .....	7,000 00	
Travaux publics—Soutien.....	\$125,000 00	
Réparations .....	125,000 00	
Perception et items divers.....	45,000 00	
	295,000 00	
		1,508,106 25
Montant des estimés précédemment soumis .....		2,973,103 25
		1,963,059 00
Total.....		4,936,162 25

# ESTIMÉS GÉNÉRAUX DE LA MILICE

Pour l'année finissant le 30 juin 1867.

S E R V I C E .	Montant.	Total.
MILICE.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Salaires du Département—</i>		
Adjudant-général.....	3,000 00	
Député do Bas-Canada.....	2,240 00	
Do do Haut-Canada.....	2,240 00	
Deux assistants-adjudants-généraux, Haut-Canada.....	3,200 00	
Do do Bas-Canada.....	3,200 00	
Deux députés assistants-adjudants-généraux, H.-C.....	2,400 00	
Do do B.-C.....	2,400 00	
Surintendant des écoles militaires.....	1,200 00	
Arpenteur militaire.....	1,200 00	
Aide-de-camp provincial.....	1,840 00	
Commis principal et comptable.....	2,000 00	
Commis senior.....	1,400 00	
Surintendant des magasins.....	1,400 00	
Commis—Trois à \$1,200.....	3,600 00	
Un.....	1,100 00	
Un.....	900 00	
Un.....	800 00	
Un.....	660 00	
Deux à \$600.....	1,200 00	
Messageur.....	500 00	
Do.....	400 00	
		36,880 00
<i>Dépenses contingentes—</i>		
Pour papeterie, impressions, inspection et réparations d'armes, transports de toutes les munitions du gouvernement et toutes autres dépenses imprévues de la milice.....		56,000 00
Compensation pour accidents ou blessures aux exercices.....		2,000 00
Cartouches à balles et à poudre.....		30,000 00
Ecoles militaires.....		100,000 00
<i>Arsenaux publics—</i>		
Deux gardes-magasins à \$600, et sept gardes-magasins à \$300—chaque	\$3,300 00	
Loyers des arsenaux et bâtisses public., soin des armes, paiement des serg.-maj. des batt. de campagne, gardiens et gardes-magasins, y compris les combustibles et l'éclairage des différentes bâtisses....	46,700 00	
		50,000 00
<i>Items divers—</i>		
Habillement et équipement de la force et capotes.....	281,000 00	
Seize maj. de brig., allocat. pour chevaux et dépenses de voyage..	19,000 00	
Corps volontaires effectifs, en vertu de la section 16 de l'acte concernant les corps de milice volontaire.....	5,000 00	
Salles d'exercice, arsenaux et cibles.....	110,000 00	
Montant dû au gouvernement impérial pour munitions, etc.....	45,000 00	
Loyer d'un bureau pour le major de brigade Macpherson à Montréal, depuis novembre 1862 jusqu'au 31 décembre 1864, à \$200 par année.....	420 00	
Arrér. du loyer d'une salle d'exer. dus au capt. McMaster, à Toronto..	400 00	
Bâtisses pour des magasins d'armes et munitions militaires à London, Toronto et Kingston.....	20,000 00	
Compensation aux pensionnaires au lieu de terres.....	10,000 00	
Pour service de milice en général.....	734,300 00	
		1,225,120 00
Total.....		1,500,000 00

# ESTIMÉS SUPPLÉMENTAIRES

De la Province du Canada, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1867.

S E R V I C E .	Montant.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.
<b>LEGISLATION.</b>		
Somme additionn. pour les dépenses conting. de l'assemblée législative.....		10,000 00
<b>EXPLORATION GÉOLOGIQUE.</b>		
Rapport géologique—traduction française .....	3,270 65	
Cartes.....	1,800 00	
		5,070 00
<b>TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.</b>		
Pour préparer la maison du parlement et la résidence du lieutenant-gouverneur à Toronto, à la charge du Haut-Canada.....	50,000 00	
Pour la construction d'une habitation pour le secrétaire du gouverneur, près de Rideau Hall.....	4,000 00	
Pour fournir de l'eau au canal Rideau .....	4,000 00	
Pont sur le canal Rideau au détroit .....	1,000 00	
		59,000 00
<b>A MEME LES FONDS SPECIAUX, SAVOIR :</b>		
Du fonds de bâtisse du Haut-Canada—		
Pour la nouvelle prison, comté de Lincoln... 6,000 00		
Do Frontenac 6,000 00		
		12,000 00
Du fonds de bâtisse de l'école normale—		
Pour additions et réparations à l'école normale McGill 1,350 00		
		13,350 00
<b>PECHERIES.</b>		
Additionnelle .....		72,350 00
		5,000 00
<b>MILICE.</b>		
Pour l'achat et l'entretien des chaloupes canonnières sur les lacs et le fleuve St. Laurent.....	134,060 00	
Caserne.....	8,000 00	
Gratification aux majors de brigade, pour l'année courante, \$200 chaque, lorsque non employés autrement .....	4,000 00	
		146,000 00
<b>ITEMS DIVERS.</b>		
Compensation pour dommages par les féniens, H.-C.....\$6,939 18		
Do do B.-C.....15,463 83		
	22,403 01	
Pour payer le transport des troupes du Bic à Québec, en 1862.....	414 00	
Salaire de l'agent du procureur-général du H.-C., à Toronto (omis dans les estimés pour le gouvernement civil).....	400 00	
Arrérages de l'indemnité aux townships dans le Bas-Canada, moitié payable 1er avril 1867, et le reste 1er avril 1868.....	191,901 40	
Pour se procurer un buste de Sir E. P. Taché, pour la maison du parlem't.	500 00	
		215,618 41
Total.....		454,099 06

## ESTIMES SUPPLEMENTAIRES ADDITIONNELS

De la Province du Canada, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1867.

S E R V I C E .	Montant.	Total.
I T E M S D I V E R S .	\$ cts.	\$ cts.
Achat d'armes à feu améliorés.....	250,000 00	
Dépenses pour le logement et le transport des volontaires de Chicago, encourues par la cité de Toronto.....	1,025 00	
Impression de l'index général des journaux de l'assemblée législative, depuis 1852 jusqu'à la fin du présent parlement.....	6,000 00	
Total.....	.....	257,025 00

~~~~~

(No. 27.)

## REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, datée du 14 courant, pour un état de la population de la paroisse de Ste. Angèle, dans le mois d'avril dernier.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
25 juin 1866.

---

(No. 27.)

## REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, datée du 14 ultimo, pour copies de documents relatifs à l'érection civile de la paroisse de Ste. Angèle, dans le comté de Rouville.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
3 juillet 1866.

---

*(Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, les documents ci-dessus ne sont pas imprimés.)*

(No. 27.)

# RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, datée du 14 ultimo, pour copies des documents relatifs à l'érection civile de la paroisse de St. Angèle, dans le comté de Rouville.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,

Secrétaire.

SECRETARIAT,

19 juillet 1866.

---

[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, le document ci-dessus n'est pas imprimé.]

# RÉPONSE

A une adresse de l'honorable Conseil Législatif à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 12 septembre 1865, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, " un état " indiquant les noms du président et du secrétaire du " bureau de " l'inspection des bateaux-à-vapeur," et les lieux où ils tiennent leurs " bureaux ; les différents endroits en cette province où les assemblées " annuelles du bureau ont lieu et les époques de ces assemblées ; " aussi une copie des statuts et réglemens du bureau, approuvés " par le gouverneur en conseil, pour l'inspection uniforme des " bateaux-à-vapeur, le choix de ports d'inspection, l'octroi de licences " aux ingénieurs, et pour tous les autres objets que le bureau a jugé " nécessaire de régler."

Par ordre,

WM. McDOUGALL,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
OTTAWA, 13 juin 1866.

(Copie.)

## AVIS.

Avis est par les présentes donné aux propriétaires, aux capitaines et aux ingénieurs de bateaux-à-vapeur, qu'un acte du parlement, passé dans la dernière session, a annulé la 26e clause de l'acte concernant l'inspection des bateaux-à-vapeur, chapitre 45 des Statuts Refondus du Canada, laquelle clause portait une exemption en faveur des ingénieurs qui avaient exercé leur état avant l'année 1859.

L'acte tel qu'amendé exige que tous les ingénieurs de bateaux-à-vapeur, à ou après l'ouverture de la navigation, 1865, soient munis d'un certificat du bureau d'examen des ingénieurs. Il n'est donc plus permis à un propriétaire ou à un capitaine de bateau-à-vapeur d'employer un ingénieur, ni à un ingénieur d'exercer son état, sans un certificat du dit bureau ; l'amende frappant chaque tel délit est de deux cents piastres et sera appliquée en toute rigueur.

Le bureau d'examen des ingénieurs tiendra séance pour l'examen des candidats et le renouvellement des certificats des ingénieurs licenciés :

A Windsor, les mercredi, jeudi et vendredi, 22, 23 et 24 février.

A Hamilton, les lundi et mardi, 27 et 28 février.

A Sainte-Catherine, les mercredi, jeudi, vendredi et samedi, 1er, 2, 3 et 4 mars.

A Toronto, les lundi, mardi et mercredi, 6, 7 et 8 mars.

A Kingston, les vendredi, samedi, lundi et mardi, 10, 11, 13 et 14 mars.

A Ottawa, les jeudi et vendredi, 16 et 17 mars.

A Montréal, les lundi, mardi, mercredi et jeudi, 20, 21, 22 et 23 mars.

A Québec, les samedi, lundi, mardi et mercredi, 25, 27, 28 et 29 mars.

On pourra s'informer du lieu des séances aux douanes des différents endroits sus-dénomés.

Par ordre du bureau,  
(Signé),

SAMUEL RISLEY,  
Président.

Certifié,  
J. G. Vansittart.

(Copie.)

## BUREAU DE L'INSPECTION DES BATEAUX-A-VAPEUR,

Toronto, 13 octobre 1865.

CHER MONSIEUR,—Je réponds à votre lettre du 17 du courant, accompagnée d'une copie d'un ordre en conseil du 14 dernier, demandant un état indiquant le nom du président et celui du secrétaire du "bureau de l'inspection des bateaux-à-vapeur," les lieux où ils tiennent leurs bureaux, les différents endroits en cette province où les assemblées annuelles du bureau ont lieu et les époques de ces assemblées; aussi une copie des statuts et règlements du bureau, approuvés par le gouverneur en conseil, pour l'inspection uniforme des bateaux à vapeur, le choix de ports d'inspection, l'octroi de licences aux ingénieurs, et pour tous les autres objets que le bureau a jugé nécessaire de régler.

Vous savez que je fais les fonctions de président et de secrétaire du bureau.

La circulaire ci-incluse fera connaître les lieux et les époques des assemblées du bureau, qui se tiennent chaque année au commencement du printemps; outre ces assemblées il y en a une autre annuelle de tous les membres, qui a lieu ordinairement à Montréal. Pour celles dont la circulaire fait mention, elle se compose, par ordre du bureau, de deux inspecteurs et du président, qui suffisent pour former un quorum.

Quant aux statuts et règlements du bureau approuvés par le gouverneur en conseil—à part un ordre du 29 mars 1860, agréant certaines recommandations du bureau relatives au classement des ingénieurs—il n'y en a pas eu de sanctionnés directement par l'exécutif.

Dès le mois de juin 1859, je fus informé par le secrétaire-provincial que "c'était naturellement aux inspecteurs eux-mêmes à déterminer les motifs et les époques de leurs assemblées, et que le gouvernement n'avait aucun désir de se mêler de cela."

Les délibérations du bureau ayant surtout trait à des questions pratiques relatives à l'application de la loi, le gouvernement laisse au bureau la liberté de faire les statuts et règlements qui lui paraissent nécessaires pour sa conduite.

Voici les ports d'inspection des différentes divisions :

Québec.—Québec, Pointe-Lévi, Baie St. Croix, Lac St. Jean.

Trois-Rivières.—Sorel, Trois-Rivières, Rivière du Loup, Ste. Anne.

Montréal.—Montréal, Boucherville, Lachine, Ottawa, Georgeville, St. Jean, L'Assomption.

Ontario-est.—Belleville, Portsmouth, Kingston, Canal Rideau, Brockville, Cornwall, Aylmer, Portage du Fort, Cobden, Pembroke.

Ontario-ouest.—Windsor, Port-Stanley, Dunville, Port-Colborne, Fort-Erié, Chippawa, Port-Robinson, Ste. Catherine, Niagara, Hamilton, Toronto, Port-Hope, Cobourg, Lindsay, Harwood-Landing, sur le lac Rice et les ports du lac Simcoe.

Sauf l'ordre précité du 29 mars, 1860, l'octroi des licences d'ingénieurs a toujours été conforme aux clauses 24 et 25 du chapitre 45, des Statuts Refondus du Canada.

J'espère que ces détails vous permettront de répondre à la demande de l'exécutif.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble serviteur,

(Signé),

S. RISLEY.

Divisions des lacs Supérieur et Huron, omises dans le tableau ci-dessus :—Collingwood, Goderich, Sarnia et Owen-Sound.

Lieux où les inspecteurs tiennent leurs bureaux :

Division de Québec.....Pointe-Lévi.

do do Trois-Rivières.....Sorel.

do do Montréal.....Montréal.

do do Kingston ou d'O. E.....Kingston.

do do Ontario-ouest et d'Erié.....Toronto, où se trouve aussi le bureau du président.

Je ne crois pas que M. Weatherley ait de bureau.

Si vous jugez que la chose en vaille la peine, je vous enverrai une copie des questions qui sont posées aux aspirants au certificat d'ingénieur.

Certifié

J. G. VANSITTART

Sec. com. des ch. de fer.

(Copie.)

## BUREAU DE L'INSPECTION DES BATEAUX-A-VAPEUR.

Toronto, 23 novembre 1865.

CHER MONSIEUR,—Je réponds aux questions de votre lettre du 21 du courant :  
 1° quelle est l'époque ordinaire de l'assemblée annuelle de votre bureau à Montréal ?  
 2° quand et comment le bureau a eu la liberté de faire des statuts et règlements pour sa conduite.

1° L'assemblée annuelle (à laquelle tous les membres sont requis de se rendre) a lieu ordinairement à Montréal dans le mois de mai. Cette année, par suite du surcroît d'ouvrage occasionné par l'amendement de l'acte relativement au classement des ingénieurs, il a été nécessaire de tenir deux assemblées, l'une en mars et l'autre en août.

2° En vertu d'un ordre en conseil du 21 août 1857, les inspecteurs nommés cette année-là eurent ordre de se réunir à Montréal le jeudi 27, à la douane; ils étaient chargés d'étudier et d'adopter un mode uniforme, autant que possible, d'examen ou d'inspection, et des règles générales pour leur conduite, afin que les actes de la législature fussent observés et mis à exécution, et de transmettre leurs délibérations signées par eux à Son Excellence par l'entremise du secrétaire-provincial.

Je puis ajouter que depuis ma nomination comme président du bureau, j'ai continué de suivre ces instructions, conformément au désir du bureau.

Tout à vous,

(Signé) S. RISLEY,  
 Président du B. I. B. à V.

J. G. VANSITTART, écuyer,  
 Sec. Bur. des ch. de fer,  
 Ottawa.

Certifié,

J. G. VANSITTART,  
 Sec. Bur. ch. de fer,

(Copie.)

## BUREAU DE L'INSPECTION DES BATEAUX-A-VAPEUR,

Toronto, 23 novembre 1865.

CHER MONSIEUR,—Je puis ajouter, par rapport aux assemblées du bureau, que je fus informé par une lettre de l'honorable secrétaire provincial sous la date du 10 juin 1859, " que c'était naturellement aux inspecteurs eux-mêmes à déterminer les motifs et les époques de leurs assemblées, et que le gouvernement n'avait aucun désir de ce mêler à cela."

Tout à vous,

S. RISLEY,  
 Président du Bur. des insp. de bat. à vapeur.

J. G. VANSITTART, écuyer,  
 Sec. de la com. des ch. de fer.  
 Ottawa, H. C.

(Certifié)

J. G. VANSITTART  
 Sec. com. des ch. de fer.

# RÉPONSE

A une adresse de l'honorable Conseil Législatif, en date du 15 juin 1865,  
 “demandant copie des ordres en conseil et de la correspondance sur  
 “l'importation des bestiaux.”

Par ordre,  
 WM. McDOUGALL,  
 Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
 OTTAWA, 21 juin 1866.

CHAMBRE D'AGRICULTURE,

Toronto, 25 septembre 1865.

A l'honorable Ministre de l'Agriculture à Québec.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une résolution adoptée à l'assemblée annuelle de l'association agricole du Haut-Canada qui s'est tenue à London, vendredi dernier; cette résolution a trait à l'acte passé dernièrement par le parlement pour autoriser le gouvernement à prohiber l'importation des bestiaux, lorsque cette prohibition peut paraître nécessaire.

“Proposé par le professeur Buckland, secondé par l'honorable M. Burnham, et Résolu : —La chambre d'agriculture représentera au gouvernement combien il est à propos de prendre des mesures pour empêcher l'importation en Canada des bêtes à cornes venant des pays où l'on sait que la peste bovine existe.”

En transmettant cette résolution, je demande la permission de faire remarquer que le sujet est des plus importants, et qu'on n'aurait pas raison de trouver trop rigoureuses les mesures qui peuvent être nécessaires pour prévenir l'introduction en Canada de l'épizootie maligne qui règne aujourd'hui en Angleterre et dans quelques parties du continent européen.

J'ai l'honneur d'être monsieur,  
 Votre très-obéissant serviteur,  
 (Signé.) HUGH C. THOMPSON,  
 Secrétaire.

BUREAU DE L'AGRICULTURE, DES STATISTIQUES ET DES BREVETS,

Ottawa, 25 octobre 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 28 septembre, retenue jusqu'aujourd'hui à la poste à cause de la translation de nos bureaux à Ottawa.

La résolution de votre chambre au sujet de l'importation des bêtes à cornes d'Angleterre, où sévit la peste bovine, sera soumise aussitôt que possible à l'honorable ministre de l'agriculture.

J'ai l'honneur d'être monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 (Signé.) J. C. TACHÉ,  
 D. M. A.

A H. C. THOMPSON, écuyer,  
 Secrétaire de la Chambre d'Agriculture,  
 Toronto.

## CHAMBRE D'AGRICULTURE DU HAUT-CANADA.

Toronto, 13 novembre 1865.

MONSIEUR,—Au sujet de votre lettre du 25 octobre dernier, dans laquelle vous accusez réception de ma missive du 28 septembre précédent, et de la résolution de l'association agricole du Haut-Canada, touchant la prohibition de l'importation des bêtes à cornes des pays où la peste bovine existe, et dans laquelle aussi vous annoncez que cette résolution sera soumise aussitôt que possible à l'honorable ministre de l'agriculture, j'ai l'honneur de vous mander que le président et quelques membres de cette chambre m'ont chargé de soumettre respectueusement à l'attention de l'honorable ministre de l'agriculture l'urgente nécessité qui appelle en ce moment l'action de l'administration.

En Irlande, le gouvernement anglais, comme en France, le gouvernement français, a adopté avec promptitude et avec vigueur des mesures préventives; en Canada, plusieurs de nos plus considérables éleveurs de bestiaux et généralement la classe agricole du Haut-Canada, ont fait connaître par leurs représentants à la dernière assemblée annuelle leur vif désir de voir le gouvernement canadien prendre aussi des mesures promptes et décisives pour prévenir l'invasion du fléau destructeur qui menace ce pays.

J'espère que l'importance des intérêts en jeu me justifiera d'être revenu sur ce sujet:

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé),

HUGH C. THOMPSON,

A. J. C. Taché, écuyer,  
Député-ministre de l'agriculture,  
Ottawa.

Secrétaire.

## BUREAU DE L'AGRICULTURE, DES STATISTIQUES ET DES BREVETS.

Ottawa, 15 novembre 1865.

MONSIEUR,—J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du 13 courant, ayant trait à l'importation des bêtes bovines des pays infectés de l'épizootie, et demandant le renvoi immédiat de la question à l'honorable ministre de l'agriculture.

Selon le désir du président et d'autres membres de votre chambre, je transmets aujourd'hui vos deux lettres à M. McGee, à Montréal, et je le prie de provoquer de suite à ce sujet l'action de l'exécutif.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé),

J. C. TACHÉ,

D. M. A.

A. H. C. Thompson, écuyer,  
Secrétaire de la chambre d'agriculture, H.-C.  
Toronto.

## BUREAU DE L'AGRICULTURE, DES STATISTIQUES ET DES BREVETS.

Toronto, 23 novembre 1865.

MONSIEUR,—En réponse à vos deux lettres relatives à la prohibition à porter contre l'importation du bétail des pays où sévit l'épizootie, en conformité de la loi de la dernière session du parlement, l'honorable ministre de l'agriculture me charge de vous informer que, tout en s'expliquant très-bien l'appréhension que ressent votre chambre, il ne croit pas, cependant, que l'état de chose actuel doive l'autoriser à conseiller à Son Excellence l'administrateur du gouvernement, de mettre en vigueur l'acte de la dernière session, mesuré qui porterait une grave atteinte à notre commerce de bestiaux avec les Etats-Unis.

Mais si le danger, que la législature a voulu prévenir, devient éminent soit par la voie du fleuve St. Laurent ou du côté des lacs et de la frontière intérieure, cette recommandation sera faite de suite.

Je suis, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
(Signé),

J. C. TACHÉ,  
D. M. A.

A. H. C. Thompson, écuyer,  
Secrétaire de la chambre d'agriculture, H.-C.  
Toronto.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU HAUT-CANADA,

Toronto, 30 décembre 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 23 novembre dernier, au sujet de deux lettres que je vous avais précédemment écrites, en vue d'attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité de prendre des mesures, en conformité de l'acte de la dernière session du parlement, pour empêcher l'importation des bêtes à cornes des pays envahis par la peste bovine. Vous y dites que "tout en s'expliquant très-bien l'appréhension que ressent notre chambre, le ministre de l'agriculture ne croit pas, cependant, que l'état de chose actuel doive l'autoriser à conseiller à Son Excellence l'administrateur du gouvernement de mettre en vigueur l'acte de la dernière session, mesure qui porterait une grave atteinte à notre commerce de bestiaux avec les Etats-Unis."

J'ai soumis votre réponse à la chambre d'agriculture, à l'assemblée du 27 du courant, et je suis aujourd'hui chargé de représenter respectueusement, pour que l'honorable ministre de l'agriculture en prenne connaissance, qu'il n'entrait nullement dans l'intention de la chambre de mettre obstacle au commerce des bêtes à cornes avec les Etats-Unis, où la peste-bovine n'a pas encore fait son apparition. Le but était d'empêcher le fléau de passer de la Grande-Bretagne et d'autres parties de l'Europe, où il sévit, dans le Canada; le danger de cette propagation était constant et éminent durant l'ouverture de la navigation, alors que se faisaient des importations de bêtes bovines, soit pour l'élevé des animaux, soit pour le lait qu'ils fournissent aux navires. L'application de l'acte à l'importation européenne n'interromprait point le commerce des bestiaux avec les Etats-Unis. Elle le servirait au contraire; car il est notoire que le congrès des Etats-Unis a voté, il y a quelques semaines, un acte prohibant l'importation des bestiaux de pays étrangers, à cause du danger de l'épizootic, et que peu s'en est fallu que la prohibition n'atteignît le Canada, par cette raison même que le gouvernement canadien n'avait pas pris de mesures pour interdire l'importation des bêtes à cornes d'Europe, et que la contagion pouvait pénétrer d'un moment à l'autre du Canada aux Etats-Unis par le fleuve St. Laurent.

Heureusement, le danger s'éloigne pendant ces mois d'hiver; mais il reviendra à l'ouverture de la navigation, au printemps. La chambre a appris de source sûre qu'il y a des personnes qui, tentées par l'appât du grain et indifférentes au péril auquel elles exposent le pays, se préparent à l'heure qu'il est à passer la mer dans le dessein de ramener au printemps des bêtes bovines pour l'élevé.

Je suis donc chargé de représenter de nouveau respectueusement au gouvernement, jusqu'à quel point il est important de prendre le plus tôt possible des mesures afin de défendre l'importation des bêtes à cornes ou autres animaux suspects, ou des cuirs verts ou autres substances pouvant communiquer la contagion qui règne aujourd'hui dans certaines contrées, et de publier cette défense en temps opportun pour le public.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,  
(Signé), HUGH C. THOMPSON.

A. J. C. Taché, écuyer,  
Dép.-min. de l'agriculture,  
Ottawa.

*A Son Excellence le gouverneur-général :*

Vos pétitionnaires demandent respectueusement la permission d'exposer à Votre Excellence qu'ils sont propriétaires-éleveurs de bestiaux, et désirent vivement que toutes les mesures soient prises contre l'introduction en Canada de ce terrible fléau,—la peste bovine.

Vos pétitionnaires croient inutile d'insister sur l'étendue des ravages de cette maladie en Angleterre ; il leur suffira de dire que des personnes qui y possédaient des troupeaux de prix ont perdu tous leurs animaux jusqu'au dernier, tant était grande la mortalité.

Que cette maladie soit contagieuse au plus haut degré, ne paraît plus douteux ; et si elle était introduite en Canada, les effets en seraient, suivant toutes les probabilités, bien déplorable.

Il est à la connaissance de vos pétitionnaires que, dans la dernière session du parlement il a été passé un acte autorisant Votre Excellence à prendre les mesures qui paraîtraient nécessaires pour prévenir l'introduction en Canada des maladies contagieuses qui attaquent les bêtes bovines, les moutons, les chevaux et autres animaux.

C'est pourquoi vos pétitionnaires supplient humblement Votre Excellence de suspendre entièrement l'importation en Canada des bêtes, à cornes, des moutons et des chevaux vivants, ainsi que des peaux de toutes sortes, des pays infectés, et de faire donner la publicité à cette suspension en Canada et dans la Grande-Bretagne, pour que ceux qui ont l'intention de faire des importations soient instruits de la prohibition avant l'ouverture de la navigation, et n'éprouvent ni perte ni désappointement.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier, etc.

(Signé,)

JAMES JOHNSON,  
Président de la soc. d'agr. de Mid.-Est.

T. H. Buhell,  
William Elliott,  
A. Sinclair,  
Henry Bruce,  
Alex. Kerr,  
Samuel Jarvis,  
Wm. Walker,  
Robert Gray,  
John Rowell,  
Henry Greaves,  
James Brooks,  
Thomas Martin,  
Walter Nixon,  
J. M. Cousins, J.P.,  
Andrew Beattie,  
William Routledge,  
Al. Anderson,  
Robert Leathorn,  
William Pope,  
Robert Nixon,  
Daniel Norton,  
John Lane,  
W. Balkwill,  
P. Smith,  
John Nixon,  
John Peters,  
John Irwin, junior,  
R. S. Robson,  
William Rae,  
Jessie Wilkins,  
George Robson,  
Alfred Luard,  
William Field,

James E. B. Little,  
John Wilson,  
Thomas Summers,  
James Armstrong,  
Wm. Fraser,  
Duncan McGregor,  
Thomas Craig,  
William Rae,  
William Holdane,  
George Gowen,  
Wm. Gordon,  
Richard Rispin,  
Tom. Beattie,  
J. Thompson,  
William Wilkins,  
Patrick Cleary,  
John Cleary,  
James Keefer,  
John Coate,  
As. Emery,  
W. H. Park,  
P. McClary,  
William Grieve,  
Walter Laidlaw,  
Robert Robson,  
John Lea,  
John Dalmage,  
W. Weld,  
G. Ellwood,  
James Gray,  
James Bruce,  
Nathaniel Caruthers,  
Richard Rose,

John Reid,  
George Laidlaw,  
George Robson,  
Thomas Friendship,  
Andrew Irwin,  
Walter Armstrong,  
Duncan McLean,  
John Pincombe,  
George Nixon,  
John Elson,  
John Hart,  
Gregory McGregor,  
Thomas Scott,  
Andrew Selby,  
Lewis Olmsted,  
John Dobb,  
William Craig,  
James Owey,  
William Jinkins,  
Duncan Carmichael,  
Haliburton Kennedy,  
F. W. Peters,  
Wm. J. Peters,  
Joseph Rosdin,  
John Kennedy,  
Richard Whether,  
James Robson,  
Robert Dowling,  
W. W. Garvey,  
John Sheaver,  
Frs. Whettin,  
Robert Dreaney,  
James O'Brien,

William Richardson,  
William Trowbridge,  
Emmanuel Pavey,  
James McWilliam,  
Edward John Bell,

George Edwards,  
Thomas Frank,  
A. McKellar,  
Joseph Mann,  
A.W. Deadman,

John Peace,  
Thomas Miller,  
James Crocken,  
John Johnston.

BUREAU DE L'AGRICULTURE, DES STATISTIQUES ET DES BREVETS,

Ottawa, 22 février 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception d'une pétition, sans adresse ni date, à Son Excellence le gouverneur-général, contre l'introduction en Canada d'animaux provenant des pays infectés, et de vous informer que le sujet est maintenant soumis à l'examen du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) J. C. TACHÉ,

A JAMES JOHNSON, écuyer,  
Président de la société agricole de Middlesex-Est,  
London, H.-C.

MONTRÉAL, 20 février 1866.

PRÉSENT :—*Son Excellence le Gouverneur-Général siégeant en conseil.*

Considérant que par un acte passé dans la vingt-neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour prévenir l'introduction et la prorogation de maladies qui attaquent certains animaux" le gouverneur en conseil est autorisé à prendre les mesures qui peuvent paraître nécessaires pour prévenir l'introduction des maladies contagieuses qui attaquent les moutons, les bêtes à cornes, les chevaux et autres animaux, et pour arrêter la propagation de ces maladies, si elles s'introduisaient en Canada ;

Et considérant qu'une maladie contagieuse ou épidémique qui attaque les bêtes à cornes règne dans plusieurs parties de l'Europe, et y étend de plus en plus ses ravages ; et considérant qu'il est opportun, pour prévenir l'introduction de cette maladie dans cette province, de prohiber l'importation par mer de certains animaux et articles ;

Il a plu à Son Excellence en conseil, sur la recommandation de l'honorable ministre de l'agriculture, et en vertu de l'autorité qui lui est donnée et conférée par le dit acte, d'ordonner, et il est par le présent ordonné, que le et après le premier jour de mars prochain, l'importation ou introduction par mer dans cette province, ou dans quelque port d'icelle, des bêtes à cornes, des moutons, des chevaux, des cochons, des ânes et des mulets, des viandes, des peaux vertes, des cornes, ou autres parties de tels animaux, du foin, de la paille, du fourrage, sera et elle est par le présent prohibée, sauf et excepté toute cargaison que Son Excellence en conseil pourra ci-après juger à propos d'exempter de la prohibition.

WM. H. LEE,  
Greffier du Conseil Exécutif.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU HAUT-CANADA,

Toronto, 21 février 1866.

A Son Excellence Lord MONK, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.,

MILORD,—J'ai l'honneur de faire connaître, d'après les instructions des membres de la chambre d'agriculture du Haut-Canada, qui siège ici en ce moment, qu'à l'assemblée

annuelle de l'association à London, en septembre dernier, on avait adopté à l'unanimité une résolution priant le gouverneur de prohiber, en vertu de l'acte de la dernière session, et en conséquence de l'épizootie maligne qui sévit en Europe, l'importation des bêtes à cornes des pays où le fléau exerce ses ravages. Cette résolution avait été aussitôt communiquée au gouvernement, dont on sollicitait encore plus tard l'attention à ce sujet. A la fin de décembre il y a eu une assemblée de la chambre, et on y a voté une résolution appelant de nouveau avec instance l'attention du gouvernement sur la question. Comme l'autre, cette résolution a été immédiatement transmise; mais elle est restée sans réponse jusqu'aujourd'hui, et, autant du moins que la chambre peut le savoir, rien n'a été fait. La chambre est portée à croire que cette inaction est cause que le commerce des bêtes bovines avec les États-Unis a été suspendu; le gouvernement américain ne voulant pas courir le risque de l'introduction de la maladie par des importations de notre pays.

Il serait donc extrêmement avantageux pour nos propriétaires de bestiaux de voir disparaître la restriction mise ainsi au commerce du bétail; et comme un bill, investissant d'un pouvoir discrétionnaire l'exécutif américain, a passé à la chambre des représentants et qu'il deviendra vraisemblablement loi bientôt, la chambre d'agriculture est bien convaincue que la mise en vigueur de l'acte dont il a été parlé plus haut amènerait la révocation de la restriction. Mais, chose éminemment grave, le danger d'apporter d'Europe la terrible maladie devient de plus en plus imminent. Outre le risque ordinaire, on dit que des personnes sont sur le point de passer en Europe dans le dessein d'en importer ici des bêtes à cornes. Il est donc très-important de les prévenir tout de suite qu'il ne leur sera point permis de débarquer en Canada de bêtes bovines venant des pays infectés. Depuis que les membres de la chambre sont en session ici, deux dépêches télégraphiques ont été envoyées à l'honorable secrétaire provincial à Montréal, mais la chambre n'a pas encore reçu de réponses à ces communications. Dans une telle conjoncture, elle demande respectueusement la permission d'insister pour que Votre Excellence en conseil prête immédiatement toute son attention à un sujet si important et donne sans délai communication des mesures qui pourront être prises aux autorités américaines, à Washington, ainsi qu'aux gouvernements des provinces maritimes et au gouvernement impérial.

J'ai l'honneur d'être,

Milord,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé)

HUGH C. THOMPSON

Sec. Ch. d'Agriculture.

BUREAU D'AGRICULTURE, DES STATISTIQUES ET DES BREVETS,

Ottawa, 23 février 1866.

MONSIEUR,—En réponse à votre pétition, sous la date du 21 du courant, adressée à Son Excellence le gouverneur-général, au sujet de la prohibition de l'importation des bêtes à cornes des pays où règne la peste bovine, etc., et renvoyée à ce département par l'honorable secrétaire provincial, je dois vous informer que le gouvernement vient de décider cette importante question.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

J. C. TACHÉ,

Dép. Min. de l'Agricult.

A. H. J. THOMPSON, écuyer,

Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, H.-C.,

Toronto.

QUEBEC, 22 février 1866.

A l'Honorable Ministre de l'Agriculture.

MONSIEUR,—Les directeurs de la société d'agriculture de la cité de Québec ayant appris que des personnes de cette province maintenant en Angleterre, y achètent des bes-

tiaux, pour les importer au printemps,—me chargent d'appeler votre attention sur ce fait et sur l'extrême danger qu'il y a à permettre l'importation d'Europe des bêtes à cornes ou des cuirs verts, dans un temps où sévit la peste bovine, et de vous prier d'ordonner que toute importation de bêtes à cornes ou de cuirs verts d'Europe au Canada cesse jusqu'à ce que la maladie ait disparu.

Je suis monsieur,  
 Votre très-obéissant serviteur,  
 (Signé,) W. MOORE,  
 Sec.-Trés. de la Soc. d'Agr. de la cité de Québec.

BUREAU DE L'AGRICULTURE, DES STATISTIQUES ET DES BREVETS,

Ottawa, 26 février 1866.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 22 du courant, au sujet de l'importation des bêtes bovines, etc., d'Europe en Canada, je vous informe que cette importation a été prohibée par un ordre de Son Excellence en conseil, rendu à Montréal le 20 du courant, lequel ordre a été publié, comme vous pourrez le voir, dans la *Gazette Officielle* du Canada, le 24 du courant.

J'ai l'honneur d'être,  
 Monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 [Signé,] J. C. TACHÉ,  
 D. M. A.

A Wm. MOORE, écuyer,  
 Sec.-Trés. de la Société d'Agriculture de la cité de Québec,  
 Québec.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU H.-C.,

Toronto, 28 février 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 23 du courant, dans laquelle vous mandez que le gouvernement vient de décider l'importante question de la prohibition des importations de bestiaux des pays atteints de l'épizootie:

J'ai l'honneur d'être,  
 Monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 [Signé,] HUGH C. THOMPSON,  
 Secrétaire.

DURHAM, COMTÉ DE DRUMMOND, B.-C.,

5 mars 1866.

MONSIEUR,—Le bureau de direction de la société agricole a pris des mesures pour importer d'Angleterre un étalon de race supérieure; et ayant eu connaissance de la proclamation du gouverneur-général, promulguée dernièrement, qui prohibe l'importation des bêtes à cornes, chevaux, etc., je suis chargé de m'adresser à vous pour savoir si l'on ne pourrait pas importer l'étalon ce printemps.

Si on ne le pouvait pas, le dommage serait grand pour la société, qui a fait l'achat et a envoyé le prix par l'intermédiaire d'un agent en Angleterre.

Comptant sur une prompte réponse,

J'ai l'honneur d'être,  
 Votre très-obéissant serviteur,  
 [Signé,] JAMES BOSTWILL,  
 Société agricole No. 2 du comté de Drummond:

## BUREAU DE L'AGRICULTURE, DES STATISTIQUES ET DES BREVETS,

Ottawa, 7 mars 1866:

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 du courant, et suis chargé de vous dire que l'ordre en conseil prohibant, d'après la loi, l'importation des animaux d'Europe est très-formel. Sans doute que c'est chose fort sérieuse d'être ainsi empêché; mais ce serait une chose bien plus sérieuse encore de laisser le pays entier exposé au danger d'être envahi par un fléau tel que celui qui exerce maintenant ses ravages en Angleterre et en Ecosse.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre obéissant serviteur  
[Signé,]

J. C. TACHÉ.  
D. M. A.

A Jos. BOSTWILL, écuyer,  
Secr. de la société agricole No. 2 du comté de Drummond,  
Durham, B.-C.

RUSSELL HOUSE, OTTAWA.

18 avril 1866.

A l'honorable W. McDOUGALL,  
Secrétaire-provincial, etc., etc.

MONSIEUR,—Dans le mois de janvier dernier nous avons acheté en Angleterre, par l'intermédiaire de M. Joseph Kirby, notre agent, vingt moutons pour améliorer notre troupeau, dans lequel M. Kirby a un certain intérêt.

Nous attendons l'arrivée de ces moutons par les premiers paquebots de Liverpool à Québec, et nous avons eu dernièrement avis d'une décision du gouvernement qui s'oppose à leur débarquement, à cause de la maladie qui règne parmi les bêtes à cornes en Angleterre.

Tout en trouvant sage la précaution prise par le gouvernement en empêchant l'importation des bestiaux d'Angleterre en Canada, pendant l'épizootie, nous pensons cependant qu'il conviendrait de faire une distinction entre les bêtes à cornes et les moutons, car nous apprenons que les moutons ne sont pas attaqués par la maladie si fatale aux bêtes bovines en Angleterre.

Depuis la passation de l'acte de la dernière session du parlement, qui prohibe l'importation des animaux dans ce pays, et antérieurement à l'ordre en conseil du mois de février, des importations de chevaux et de moutons se sont faites en Canada et aux États-Unis; et c'est avant que l'ordre en conseil du mois de février ait paru que nous avons fait acheter les vingt moutons, dont le coût, joint aux frais de transport, se montera à trois cents livres sterling.

Nous le disons respectueusement: si nos moutons, à leur arrivée à Québec, sont trouvés en bon état de santé, et qu'il n'en soit pas mort de maladie dans la traversée, nous croyons qu'on devrait nous permettre de les recevoir.

On nous dit et nous croyons qu'il n'y a aucun danger à permettre l'entrée des moutons; et si le gouvernement refusait, non-seulement la perte serait grande pour nous, mais le pays aussi en souffrirait.

Nous sommes,  
Monsieur,  
Vos obéissants serviteurs,  
[Signé] J. et J. WHITE.

## BUREAU DE L'AGRICULTURE, DES STATISTIQUES ET DES BREVETS.

Ottawa, 19 avril 1866.

Le soussigné, ministre de l'agriculture, a l'honneur de rapporter qu'il a examiné la requête de MM. J. et J. White, de Milton, comté de Halton, qui demande que l'on permette l'importation de vingt moutons, en route d'Angleterre à l'heure qu'il est, et destinés à l'amélioration de la race ovine en Canada.

Le soussigné recommande de permettre l'entrée de ces moutons, à condition qu'ils seront débarqués par les propriétaires, sur un permis spécial du percepteur des douanes à Québec, et sous la surveillance d'un officier de douane, qui devra voir à ce que les moutons soient tenus isolés de tout autre animal pendant dix jours; qu'ils seront tondus et qu'on brûlera toute la laine; enfin, que si les symptômes de la maladie deviennent visibles, les moutons seront tous immédiatement abattus et enterrés.

Le soussigné recommande en outre que les frais et le salaire de l'officier de douane employé en cette occasion soient à la charge des propriétaires du troupeau.

Respectueusement soumis,

(Signé) THOS. D'ARCY MCGEE,  
Ministre de l'agriculture.

## BUREAU DE L'AGRICULTURE, DES STATISTIQUES ET DES BREVETS.

Ottawa, 24 avril 1866.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 18, adressée à l'honorable secrétaire provincial, et renvoyée par lui à ce département, dans laquelle vous demandez la permission d'importer vingt moutons d'Angleterre. Je mets sous ce pli une copie d'un ordre en conseil, qui autorise cette importation moyennant certaines conditions.

J'ai l'honneur d'être,  
Votre obéissant serviteur,  
(Signé), J. C. TACHÉ,

A MM. J. et J. White,  
Milton, comté d'Halton.

*Copie d'un rapport de l'honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil le 23 avril 1866.*

Au sujet d'une requête de MM. J. et J. White, de Milton, comté de Halton, pour avoir la permission d'importer vingt moutons maintenant en route d'Angleterre, et destinés à améliorer la race ovine en Canada.

L'honorable ministre de l'agriculture recommande de permettre l'entrée de ces moutons, à condition qu'ils seront débarqués par les propriétaires, sur un permis spécial du percepteur des douanes à Québec, et sous la surveillance d'un officier de douane, qui devra voir à ce que les moutons soient tenus isolés de tout autre animal pendant dix jours; qu'ils seront tondus et qu'on brûlera toute la laine, enfin que si des symptômes de la maladie, que la proclamation a pour but de détourner, deviennent visibles, les moutons seront tous immédiatement abattus et enterrés. Il recommande en outre que les frais et le salaire de l'officier de douane soient à la charge des propriétaires du troupeau.

Le comité soumet les recommandations ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.  
Certifié.

WM. H. LEE,  
G. C. E.

## BUREAU DE L'AGRICULTURE, DES STATISTIQUES ET DES BREVETS,

Ottawa, 11 mars 1866.

MONSIEUR,—A la suite de la demande verbale que vous avez faite à ce département au sujet d'une cargaison de cornes arrivée par le navire *Tweeddale*, je me suis rendu auprès de l'honorable ministre des finances, qui a consenti à envoyer des instructions au percepteur des douanes au port de Québec, pour permettre le transbordement ou rembarquement de la dite cargaison, à condition que cette opération ne nécessitera pas de mise à terre. Ainsi, en vous adressant au percepteur à Québec, vous pourrez user de la faculté qui vous est accordée.

Je suis, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

[Signé,]

J. C. TACHÉ,

D. M. A.

A MM. MOONEY ET McNAUGHTON

Négociants-Commissaires,

85 rue des Sœurs-Grises, Montréal.

(No. 30.)

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 20 ultimo, demandant un état indiquant le nombre des personnes incarcérées dans la prison de Niagara, durant chacune des années de 1861 à 1865 inclusivement, etc.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
3 juillet 1866.

---

(No. 31.)

## DOCUMENTS

Dans la cause de la Reine contre J. B. Daoust.

---

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse et documents ci-dessus ne sont pas imprimés.]

(No. 32.)

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 20 ultimo, demandant 1°.—  
Un état indiquant les terres du clergé et de la couronne non vendues dans  
les cantons de Finch, Roxborough, Cambridge, Russell, Cumberland et Cla-  
rence; 2°.—Des états des terres du clergé et de la couronne, dans les dits  
cantons, non vendues et au sujet desquelles il n'a pas été accordé de patentes.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,

Secrétaire.

SECRETARIAT,

4 juillet 1866.

## RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 21 ultimo, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre—" un Etat, avec les plans et description des terres (s'il y en a) louées, vendues ou convenu d'être louées ou vendues à la Compagnie de la Baie d'Hudson, ou l'agent, sur la rive nord des Lacs Supérieur et Huron, avec copies de tous ordres en conseil et de la correspondance (s'il y en a) avec la Compagnie ou ses agents relatives à telles terres."

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Ottawa, 4 juillet 1866.

[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, des extraits sont aussi imprimés de rapports précédents.]

(Extraits de l'Appendice Vol. 16, 1858, Appendice No. 3.)

### RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

La compagnie de la Baie d'Hudson demande que la possession de certaines terres, qu'elle paraît avoir occupé pendant longtemps, lui soit confirmée par un octroi réel de la couronne ; et il est suggéré dans cette demande que la valeur de certaine propriété à ce poste, estimée à £2,000 en 1822, qui a été remise pour des fins militaires, peut être regardée (puisque la somme spécifiée n'a pas été payée à la compagnie) comme prix de l'octroi qu'elle désire aujourd'hui faire faire. Il paraît, par des copies de lettres—l'une du gouverneur de la compagnie, J. H. Pelly, écr., à lord Bathurst, en date du 15 décembre 1824, et l'autre de M. Wilmot Horton, en réponse, en date du 28 décembre 1824, et qui sont soumises,—qu'il a été fait un arrangement par lequel un octroi de 1200 acres était autorisé, adjacents à l'établissement de la compagnie de la Baie d'Hudson, près du Lac Supérieur,—la compagnie ayant abandonné, pour des fins militaires, son établissement au Sault Ste. Marie.

Une carte et un rapport du sous-arpenteur Alexander Vidal, en date du 22 juin 1847, sont aussi soumis avec la demande, d'après lesquels on remarquera que les 1200 acres demandés par la compagnie, et désignés par des lignes de points, comprennent toute la partie occidentale de l'emplacement de ville mesuré au Sault Ste. Marie. Cependant, les terrains enclos et améliorés par la compagnie, et sur lesquels elle a construit ses bâtisses, sont d'une moins grande étendue, et sont compris dans quatre lisières détachées, dont trois sont indiquées par des lignes de contour, peintes en rouge, et la quatrième est située à l'extrémité supérieure de l'Île Ste. Marie ; et elle forme le site d'un magasin, d'un quai et d'une autre bâtisse.

La demande se rapporte aussi aux différents postes de la compagnie à Batchewahung, Michipicoton, Pic, Fort William, La Cloche, Mississaga et Népigon ; elle désire avoir des octrois de terres dans chacune de ces localités (excepté au Fort William) sur un front de deux milles par cinq milles de profondeur, tandis qu'au Fort William elle considère que sa réclamation est d'une nature particulière. D'après la copie ci-jointe d'un acte portant la date du 30 juillet 1789, consenti par Nang Okaboi et autres Indiens, en faveur de Simon McTavish, écr., et autres membres de la compagnie du Nord-Ouest, l'on comprendra l'origine de la réclamation en vertu de laquelle un établissement relié au commerce de pelleteries fut d'abord établi au Fort William. Dans cette demande, il n'est pas expliqué

de quelle manière la compagnie de la Baie d'Hudson a été investie du territoire ou des privilèges dont jouissait la compagnie du Nord-Ouest. Il paraît cependant, en recourant à l'ouvrage de Martin sur les territoires de la compagnie de la Baie d'Hudson, page 49, qu'en 1821 une fusion des deux compagnies a été effectuée, et une association a été formée pour 21 ans. Il n'appert pas, cependant, s'il a été effectué depuis une fusion complète d'intérêts.

Contre la réclamation actuelle sur les terres du Sault Ste. Marie, il y a une pétition de M. William Henry, de Whitechurch, en date du 10 février 1849, et une autre de l'honorable Zaccheus Burnham, de la même date. La base de leur réclamation est un acte Indien de date antérieure, c'est-à-dire du 23 décembre 1760, à aucune réclamation connue de la compagnie du Nord-Ouest.

L'objet de cet instrument est de transporter au major Robert Rogers, Jean Baptiste Cadotte et Alexander Henry, des lisières de terre des deux côtés de la rivière Ste. Marie, et bien que le député-arpenteur Vidal, qui a reçu instruction de faire des recherches à ce sujet, pendant qu'il était au Sault, a mis son authenticité en question, comme on le remarquera par la copie de sa lettre du 11 décembre 1849, en consultant les affidavits qui sont soumis ci-joints, joints aux formalités indiennes particulières qui accompagnent son exécution, par le Roc-Rouge et les trois chefs Indiens, avec la légère erreur dans l'année du règne de Sa Majesté George II, on est fortement porté à croire à son authenticité. L'on se rappellera que George III est monté sur le trône en octobre 1760. L'instrument porte la date du 23 décembre 1760, et désigne cette époque comme la 30e année du règne de George II. Il est très-improbable que la mort de George II pût être connue au Sault le 23 décembre suivant ; ce fait constitue donc une raison pour croire que l'acte a été exécuté le jour dont il porte la date : et si de fait c'était, comme M. Vidal dit qu'il est possible qu'il soit, un acte forgé, l'on peut en inférer que, bien que dans une localité aussi éloignée que l'était le Sault, les habitants qui y demeuraient pouvaient être incertains si 1760 n'était pas la 30e au lieu de la 34e année du règne du Roi, et tomber ainsi dans l'erreur, sous ce rapport, qui paraît à la face de l'instrument. Cependant, il est très-improbable qu'en fabriquant un papier frauduleux à une époque ultérieure, le règne et l'année de ce règne eussent été insérés autrement qu'avec la plus scrupuleuse exactitude. Je ne fais ces observations, comme bien vous pensez, qu'afin d'empêcher les imputations sur les réclamations de MM. Henry et Burnham, ou de ceux de qui ils tiennent leurs réclamations, que la lecture du rapport de M. Vidal serait de nature à faire naître s'il n'était accompagné d'aucun commentaire.

Il appartient au gouvernement, comme de raison, de décider si les intérêts de ces messieurs méritent d'être pris en considération à présent.

Quant à l'effet et à la force du transport fait par les Indiens, l'on remarquera, en examinant la copie ci-jointe d'une lettre du général Gage au capitaine Stevenson, en date du 8 avril 1771, que la couronne défend l'achat ou l'acquisition des terres des Indiens par les Blancs. Par une proclamation royale, en date du 7 octobre 1763, dont un extrait est aussi annexé, la couronne se réserve à elle seule le droit d'acheter le territoire des Indiens, et défend qu'il en soit vendu à qui que ce soit.

Cependant, depuis cette époque le gouvernement a confirmé, par patente, plusieurs lisières de terres de valeur sur la Grande Rivière, affermées par le capitaine Joseph Brant aux parents et amis des Indiens des Six Nations.

Les appropriations dont il est question dans le rapport sont néanmoins d'une nature différente, et l'on croit qu'elles comprennent une classe distincte et séparée.

Si Son Excellence croit devoir regarder la possession de la propriété occupée par la compagnie de la Baie d'Hudson comme constituant un droit de préemption à l'achat, et si elle est d'avis que les intérêts qu'y avait la compagnie du Nord-Ouest sont maintenant conférés à la compagnie de la Baie d'Hudson, il pourrait être fait une vente à ce poste d'une étendue de terre qui put assurer à l'association les améliorations qu'elle y a faites, en assignant en même temps à l'octroi projeté des bornes régulières et bien définies ; le prix de vente ferait le sujet d'une décision spéciale. L'octroi comprendrait des lots de la ville et aussi des terres situées en dehors des limites de l'emplacement de la ville, mais je suggère qu'il ne devrait inclure aucune partie du site projeté par un canal, ni la ligne projetée pour un chemin de fer, ou une voie publique, dans les environs des Chutes de Ste. Marie.

Relativement aux établissements de la compagnie au Fort William, l'on remarquera que l'acte Indien dont il a déjà été question, en faveur de M. McTavish et autres, comprend une lisière de dix milles de front par environ douze milles de profondeur; et qu'aux autres stations énumérées, la compagnie désire avoir des lisières de deux milles de front par cinq milles de profondeur. De ces lisières, dont la compagnie désire l'octroi, il n'a été arpenté que celles de La Cloche et de la rivière Mississaga. Ces arpentages ont été faits par le député-arpenteur Vidal, en 1848, et un extrait de son rapport, en date du 16 mars 1849, est annexé ici, d'après lequel on verra qu'un M. Sayer et un M. McKay, trafiquants, ont pris possession et amélioré une portion du terrain qu'elle réclame, près de l'embouchure de la rivière Mississaga, sur sa rive occidentale; et une lisière sur sa rive orientale tombe dans les limites de la réserve réclamée par les Indiens, en vertu du traité fait en septembre 1850, par l'entremise de l'honorable William Benjamin Robinson. En vertu des traités conclus à cette époque, les Indiens ont retenus des réserves au Fort William, sur la rivière à la Mouette, près du lac Népigon, une réserve au Gros Cap, près de Michipicoton, et une autre près de la Baie Batchewahnung. Cependant, comme les terres aux postes mentionnés n'ont pas été spécialement désignées dans la demande qui fait le sujet de ce rapport, il n'est pas possible de dire si les réserves en question, faites par les Indiens, sont enclavées dans les limites des terres dont la dite compagnie désire s'assurer la possession.

Il est soumis, cependant, dans le cas où il n'existe pas de contre-réclamations, si une vente d'une étendue de deux milles de front par cinq milles de profondeur, ou de telle étendue que le gouvernement voudra, ne pourrait pas être faite à quatre chelins l'acre, ce qui est le plus haut prix auquel était placées les locations des Lacs Supérieur et Huron, avant que le récent arrangement pour donner des locations de quatre cents acres chacune, à sept chelins et six deniers l'acre, ne fut mis en force.

Un plan pris sur l'une des cartes de ce bureau, indiquant un arpentage fait en 1796 par Théodore Defencie, sous la surveillance du lieutenant Price, de la marine royale, des terres du Sault Ste. Marie, est respectueusement soumis; mais il ne paraît exister aucune carte dénotant l'arrangement dont il est question, tel que projeté en 1824.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la compagnie est encore apparemment en possession du terrain qui devait être, à cette époque, remis pour des fins militaires, par convention; mais ce projet ne paraît pas avoir été mis à exécution, et à moins que l'on puisse montrer que la propriété qui représentait les £2,000 qui, en 1824, devaient être payés à la compagnie, a passé, avec les bâtisses qui étaient érigées, entre les mains du gouvernement, il ne semble y avoir aucune raison pour laquelle cette somme devrait être allouée à la compagnie sur aucune vente qui pourra lui être faite.

Relativement encore à l'octroi projeté de 1200 acres au Sault Ste. Marie, il paraît qu'une certaine correspondance à ce sujet a été soumise à l'honorable conseil exécutif le 11 mars 1826, et qu'un octroi fut autorisé à condition qu'il put être repris, en tout ou en partie, par le gouvernement s'il en avait besoin pour les fins militaires, en payant pour les améliorations. Cependant, il ne fut donné aucune patente d'octroi.

Il est à regretter que l'adoption de cet ordre en conseil et la réception de dépêches à ce sujet n'aient pas été communiquées à l'arpenteur-général, puisque cela empêcha ce département de soumettre l'affaire de la compagnie de la Baie d'Hudson au gouvernement, lorsque l'arpentage de l'emplacement de ville au Sault Ste. Marie fut proposé. L'on remarquera aussi, en recourant aux procédés du conseil du 20 août 1842, sur une demande antérieure de M. Burnham, qui n'est pas encore aujourd'hui notifiée à ce département, qu'il y est exprimé des vues adverses à des droits obtenus de la même manière que M. Burnham a obtenu les siens des Indiens.

(Signé,)

WILLIAM SPRAGGE,  
Premier Clerc.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Toronto, 24 janvier 1854.  
Vraie Copie.

L. V. SCOTTE,  
Commissaire.

## ORDRE EN CONSEIL.

COPIE d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté du 1er juillet 1854, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil le 3 du même mois.

Sur les pétitions et les plans y attachés de Sir George Simpson, gouverneur de la Baie d'Hudson, relativement à ses postes, au nombre de huit, sur les Lacs Huron et Supérieur, savoir :—à La Cloche, Mississaga, Sault Ste. Marie, Batchewahung, Michipicoton, Pic, Népigon et Fort William ; demandant l'émission d'une patente pour 1200 acres de terre au Sault Ste. Marie, sur lesquels elle a dépensé des sommes d'argent considérables en améliorations, et qui, conformément aux termes d'une dépêche, en date du 30 décembre 1824, du très-honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, et par un ordre en conseil du 11 mars 1826, devaient être accordés à la compagnie (dans laquelle s'est fondue la compagnie du Nord-Ouest), à condition que la terre, ou aucune partie d'icelle, puisse être reprise par le gouvernement, pour des fins militaires, en payant pour les améliorations ; cet octroi étant donné en compensation d'une étendue de terre dans cette localité antérieurement concédée à la compagnie par les Indiens, et cédée, avec les bâtisses qui y étaient érigées, au gouvernement pour des fins militaires, à une évaluation portée à £2,000 sterling par des officiers dûment nommés, laquelle somme n'a cependant jamais été payée à la compagnie ; aussi, demandant un octroi au Fort William de deux milles de front par cinq milles de profondeur, sur lesquels elle a fait des améliorations, au lieu de dix milles de front par environ douze milles de profondeur à cet endroit, achetés des Indiens par la compagnie en 1798 ; et enfin, un octroi de deux milles de front par cinq milles de profondeur à chacun de ses autres postes de La Cloche, Mississaga, Batchewahung, Michipicoton, Pic et Népigon, par droit de préemption, la compagnie en ayant l'occupation avec des améliorations.

Le rapport, daté du 21 janvier courant, du département des terres de la couronne, sur la demande de la compagnie de la Baie d'Hudson, dit qu'en opposition à ses prétentions aux terres du Sault Ste. Marie, il y a des pétitions—une de l'honorable Zaécheus Burnham, et une autre de M. William Henry—(sur laquelle il a été fait des rapports défavorables par le conseil exécutif le 20 août 1842 et le 17 janvier 1843), et dont les réclamations sont fondées sur un acte Indien de date antérieure, c'est-à-dire du 23 décembre 1760, à aucune réclamation connue de la compagnie ; que si, cependant, Son Excellence croit devoir regarder la possession de la propriété occupée par la compagnie de la Baie d'Hudson au Sault Ste. Marie comme constituant un droit de préemption à l'achat, et si elle est d'avis que les intérêts qu'y avait la compagnie du Nord-Ouest sont maintenant conférés à la compagnie de la Baie d'Hudson, il pourrait être fait une vente à ce poste d'une étendue de terre qui put assurer à l'association les améliorations qu'elles y a faites, en assignant en même temps à l'octroi projeté des bornes régulières et bien définies ; que le prix de vente pourrait faire le sujet d'une décision spéciale, puisque l'octroi comprendrait des lots de ville, et aussi des terres situées en dehors des limites de l'emplacement de la ville ; qu'il ne devrait inclure aucune partie du site projeté pour un canal, ni la ligne projetée pour un chemin de fer ou une voie publique, dans les environs des Chutes de Ste. Marie ; qu'il n'a été arpenté que les lisières de terre de La Cloche et de la rivière Mississaga, et qu'un M. Sayer et un M. McKay, trafiquants, ont pris possession et amélioré une portion du terrain qu'elle réclame, près de l'embouchure de la dite rivière, sur sa rive occidentale ; qu'une lisière sur sa rive orientale tombe dans les limites de la réserve réclamée par les Indiens en vertu du traité fait en septembre 1850 ; qu'en vertu des traités conclus à cette époque, les Indiens ont retenu des réserves au Fort William, sur la rivière à la Mouette, près du lac Népigon, au Gros Cap, près de Michipicoton, et à la Baie Batchewahung ; que comme les terres à ces postes mentionnés n'ont pas été spécialement désignées dans la demande de la compagnie de la Baie d'Hudson, il n'est pas possible de dire si les réserves en question, faites par les Indiens, sont enclavées dans les limites des terres dont la compagnie désire s'assurer la possession. Dans ce cas, cependant, comme il n'existe pas de contre réclamations, le rapport soumet si une vente d'une étendue de deux milles de front par cinq milles de profondeur ne pourrait pas être faite.

Le comité recommande qu'aux postes spécifiés dans la requête de la compagnie de la Baie d'Hudson (excepté au Sault Ste. Marie), l'étendue de terre demandée soit accordée à la dite compagnie pour la valeur nominale de cinquante louis, en en réservant les parties

affectées par des contre-réclamations, et qu'au Sault Ste. Marie il soit fait un octroi de douze cents acres de terres de la couronne qui sont adjacentes à l'établissement de la compagnie, en vertu de l'arrangement fait par la compagnie avec le gouvernement impérial, communiqué par l'entremise de M. Wilmot Horton, le 28 décembre 1824 ; cet octroi ne devant comprendre aucune partie du site pour un canal tracé et mesuré par Samuel Keefer, écuyer, ingénieur du bureau des travaux publics, en 1852, au dit Sault Ste. Marie et aux îles à travers lesquelles passe le dit site de canal, et en réservant un droit de passage suffisant pour un chemin de fer à double voie, et aussi une largeur de terrain suffisante pour pratiquer une voie publique dans le voisinage du dit Sault Ste. Marie, et le dit octroi ne devant comprendre aucune portion de cette partie de l'emplacement mesuré à la ville de Ste. Marie, au dit Sault Ste. Marie, située à l'est du ruisseau marqué en *bleu* sur le plan d'arpentage fait par l'arpenteur-provincial Alexander Vidal, écuyer, en date du 22 juin 1847, lequel ruisseau sépare le site de l'ancien établissement de la compagnie de la Baie d'Hudson, au Sault Ste. Marie, des terres du côté ouest du ruisseau susdit, et que la dite compagnie occupe, s'étendant à l'ouest depuis le dit ruisseau jusqu'au Lac Supérieur,—cet octroi de 1200 acres devant acquitter complètement la réclamation de £2,000 faite par la compagnie contre le gouvernement impérial en la dite année 1824. Le comité croit que les réclamations de MM. Henry et Burnham ne devraient pas être écoutées.

(Certifié,)

W. H. LEE,  
Greffier, Conseil Exécutif.

A l'honorable,  
Commissaire des Terres de la Couronne,  
etc., etc., etc.

#### ORDRE EN CONSEIL.

MEMORANDUM mentionné dans l'Ordre en Conseil, daté du 8 novembre 1854.

Relativement à la minute du 3 juillet dernier, sur la requête de la compagnie de la Baie d'Hudson de faire mettre certaines terres à part à ses postes, sur les bords du Lac Supérieur et au Sault Ste. Marie, le soussigné trouve, d'après l'examen des plans, que la réserve des Indiens au nord de la rivière Mississaga, où est situé l'un des postes de la compagnie, se trouverait affectée, à moins qu'il ne soit donné une désignation plus précise de la part afférente à la compagnie de la Baie d'Hudson à ce poste, et il recommande respectueusement que la minute du 3 juillet dernier soit amendée en autant que la part afférente à la compagnie de la Baie d'Hudson, à son poste de la rivière Mississaga, sur le Lac Supérieur, y est concernée ; et que les 6,400 acres, marqués sur le plan ci-joint par M. Devine, du bureau des terres de la couronne, situés sur le côté sud de la dite rivière Mississaga, y compris les îles situées en face, soient transportés à la dite compagnie de la Baie d'Hudson au lieu du premier partage fait au poste de la rivière Mississaga dans la minute du 3 juillet, qui se trouve affecter la réserve des Indiens.

QUÉBEC, 8 novembre 1852.

#### ORDRE EN CONSEIL.

COPIE d'un Rapport de Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté du 8 novembre 1854, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil le même jour.

Le comité a pris en considération un memorandum daté du 8 courant, de l'honorable commissaire des terres de la couronne, ayant rapport à la minute du conseil du 3 juillet dernier, sur la requête de la compagnie de la Baie d'Hudson, demandant que certaines terres soient mises à part à ses postes sur les bords du Lac Supérieur et au Sault Ste. Marie.

Le commissaire dit qu'il trouve, en examinant les plans, que la réserve des Indiens au nord de la rivière Mississaga, où est situé l'un des postes de la compagnie de la Baie d'Hudson, se trouverait affectée, à moins qu'il ne soit donné une désignation plus précise de la part afférente à la compagnie de la Baie d'Hudson à ce poste ; il recommande donc que l'ordre en conseil du 3 juillet dernier soit amendé en autant que la part afférente à la compagnie de la Baie d'Hudson, à son poste de la rivière Mississaga, sur le Lac Supérieur, y est concernée ; et que les 6,400 acres, marqués sur le plan ci-joint par M. Devine, du bureau des terres de la couronne, situés sur le côté sud de la dite rivière Mississaga, y compris les îles situées en face, soient transportés à la dite compagnie de la Baie d'Hudson au lieu du premier partage fait au poste de la rivière Mississaga dans l'ordre en conseil du 3 juillet, qui se trouve affecter la réserve des Indiens.

Le comité recommande que la suggestion du commissaire des terres de la couronne soit approuvée, et que le changement et l'échange qu'il propose soient faits.

Certifié.

(Signé,)

WM. H. LEE,  
Greffier, Conseil Exécutif.

A l'honorable

Commissaire des Terres de la Couronne,  
etc., etc., etc.

COPIE d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 19 janvier 1857, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil le lendemain.

L'attention du comité ayant été attirée sur un ordre en conseil du huitième jour de novembre 1854, par lequel il était ordonné que l'ordre en conseil du 3 juillet 1854, fait sur la réclamation et la requête de la compagnie de la Baie d'Hudson, fut amendé, et que certaines terres fussent accordées à la dite compagnie.

Le comité recommande respectueusement que tous les procédés en vertu des dits ordres en conseil soient arrêtés, et que le commissaire des terres de la couronne fasse rapport sur les dites réclamation et requête de la compagnie, dans la vue de reprendre en considération le dit ordre en conseil.

Certifié.

(Signé,)

WM. H. LEE.  
G. C. E.

A l'honorable

Commissaire des Terres de la Couronne.

#### RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Dans la lettre ci-jointe datée du 14 courant, de M. W. H. Fairbanks, demande est faite pour l'achat de cent acres de terre "faisant face à la rive nord de la rivière "Kaministiquia, Lac Supérieur, dans le but de s'y établir, et d'y établir une maison de "commerce, etc., aussi près que possible de l'embouchure de la rivière."

La rivière en question est celle sur laquelle, à environ un mille de l'endroit où elle se décharge dans le Lac Supérieur, le poste de la compagnie de la Baie d'Hudson au Fort William est établi, sur le bras septentrional de la rivière. Ce cours d'eau est considérable, et c'est celui par lequel quelques-unes des personnes qui ont proposé l'ouverture du territoire du Nord-Ouest au commerce et à l'agriculture veulent établir un passage pour monter jusqu'à la Saskatchewan et à l'établissement de la Rivière Rouge.

Par un ordre en conseil du 3 juillet 1854, autorisation était donnée de faire à la compagnie de la Baie d'Hudson des octrois de terre au Fort William, à Batchewahung, à la Rivière Pic, à la Rivière Népigon, à la Rivière Michipicoton, à La Cloche, à Mississaga, et au Sault Ste. Marie. Ce dernier octroi devant comprendre "1200 acres pour acquitter "entièrement la réclamation de £2,000 faite par la compagnie contre le gouvernement "impérial, en l'année 1824." Quant aux autres octrois, "aux postes désignés dans la "requête de la compagnie, l'étendue de terre demandée sera accordée à la compagnie pour "la somme nominale de cinquante louis, en en réservant les parties qui seront affectées "par des contre-réclamations." Il est parfaitement clair aujourd'hui que les intérêts publics exigent qu'en ce qui regarde la lisière du Fort William, sur la Kaministiquia, que l'on proposait de donner à la compagnie par patente, le dit ordre en conseil du 3 juillet 1854 soit révisé.

En conséquence, il est respectueusement suggéré que la dite lisière soit reprise. Qu'une quantité de terre suffisante soit réservée pour le présent pour la compagnie de manière à enclaver toutes les améliorations qu'elle a faites aux alentours de son établissement, et que le reste soit divisé en lots de ville et de parc, afin de les offrir en vente de la manière ordinaire, à l'enchère.

(Signé,)

L. V. SICOTTE,  
Commissaire.

DÉPARTEMENT DE TERRES DE LA COURONNE,  
Toronto, 21 avril 1858.

(Extraits de l'Appendice Vol. 15, No. 4, 1857, Appendice No. 17.)

RÉPONSE à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le gouverneur général, en date du 4 ultimo, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette chambre "un état de toutes les terres vendues à la dite compagnie de la Baie d'Hudson, indiquant la localité où sont situées ces terres, et l'étendue des terres que possède la dite compagnie en vertu de la dite vente,—les conditions de la dite vente, et jusqu'à quel point les dites conditions ont été remplies, et quelles terres, s'il y en a, ont été accordées par lettres patentes à la dite compagnie, la date des dites lettres patentes et les conditions de la vente :—aussi, un état de toutes les terres données à bail, et les localités où sont situées ces terres, la date du bail et les conditions auxquelles il a été accordé, et jusqu'à quel point les dites conditions ont été remplies." Par ordre,

E. A. MEREDITH,  
Sous-Secrétaire.

Secrétariat Provincial,  
Toronto, 21 avril 1857.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Division Est de l'Arpentage,  
Toronto, 28 mars 1857.

Les endroits ci-dessous désignés et situés dans le Bas-Canada, sont possédés ou occupés par la compagnie de la Baie d'Hudson, tel que l'indique la colonne des remarques.

| NOMS DE PLACES.                   | LOCALITÉ.                        | REMARQUES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tadoussac et Pointe aux Bouleaux. | Rivière St. Laurent et Saguenay. | Permis spécial d'occupation de certaines étendues de terres désignées comme lots A. B. et C., contenant ensemble 248 acres dans ces localités; daté le 2 décembre 1847, et se rattachant au bail général des postes du Roi, dont elles font partie.                                                                                                                                                                                                     |
| Rivière Godbout.....              | St. Laurent.....                 | Ces postes de traite appartenant à la compagnie de la Baie d'Hudson sont possédés en vertu du bail des postes du Roi, daté le 27 juin 1842.                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Chicoutimi.....                   | Saguenay.....                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Métabetchouan.....                | Lac St. Jean.....                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Shicaubish.....                   | Chamouchouan.....                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                   | Comté de Saguenay....            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Rivière aux Rats.....             | St. Maurice.....                 | La compagnie de la Baie d'Hudson possède ces postes sans titre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| La Tuque.....                     | do.....                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Wimontachingue.....               | do.....                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Obijouan.....                     | Tête du St. Maurice.....         | Le terrain occupé par ce poste fait partie des lots Nos. 41 et 42, dans le premier rang du township de Blake—environ 200 acres pour lesquels il n'y a pas de patente.                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Lac des Sables.....               | Rivière du Lièvre.....           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Rivière Deeserte.....             | Gatineau.....                    | Ce poste et l'établissement comprennent le lot No. 1, dans le rang A du township d'Egan—90 acres sans patentes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Port Wellington.....              | Ottawa.....                      | Le poste et l'établissement comprennent la moitié sud-ouest des lots Nos. 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35, dans le 2ème rang, la partie Est du lot A, et la moitié Est des lots Nos. 51 et 52, dans le 3ème rang du township de Sheen, contiennent en tout 794 acres, à part de l'étendue nécessaire aux grands chemins, et appartiennent à la compagnie de la Baie d'Hudson en vertu de leur achat et d'une lettre patente, datée le 16 février 1855. |

Endroits dans le B.-C., possédés ou occupés par la Cie. de la Baie d'Hudson, etc.—*Suite.*

| NOMS DE PLACES.       | LOCALITÉ.                               | REMARQUES.                                                                                                                                                                              |
|-----------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Matawan .....         | Ottawa .....                            | La compagnie de la Baie d'Hudson n'a aucun titre ou bail de la couronne pour le terrain occupé par ses postes de traite ou établissements qui soit connu de ce bureau.                  |
| Lac Temiscamingue.... | do .....                                |                                                                                                                                                                                         |
| Grand Lac .....       | Tête de do.....                         |                                                                                                                                                                                         |
| Lac Sairs .....       | Keepewa .....                           |                                                                                                                                                                                         |
| Natashguan.....       | Côte du Labrador, Golfe du St. Laurent. | Réclamée comme étant située dans les limites de la seigneurie de Terra Firma de Mingan, et désignée comme ayant été donnée à bail à la compagnie de la Baie d'Hudson par les seigneurs. |
| Musquarro .....       | do                                      |                                                                                                                                                                                         |
| Olomanoshebo.....     | Côte du Labrador, Golfe du St. Laurent. | Enquête va être faite sur la question de la limite Est de cette seigneurie.                                                                                                             |
| Washacoutai .....     | do                                      |                                                                                                                                                                                         |
| Coacoacho .....       | do                                      |                                                                                                                                                                                         |

JOSEPH BOUCHETTE,  
Dép. de l'Arpentage.

ÉTATS des terres obtenues dans le Haut-Canada pour la compagnie de la Baie d'Hudson.

| LOCALITÉ DES TERRES.                                                        | ACRES. | PRIX PAYÉ. | PRIX CONVENU. | REMARQUES.                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------|------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A l'embouchure de la rivière Pic, sur la rive nord du lac Supérieur.....    | 6300   | .....      | .....         | Patente en date du 10 déc. 1856.                                                                                                                            |
| A l'embouchure de la rivière Mississaga, sur la rive nord du lac Huron..... | 6238   | .....      | .....         | Patente en date du 12 déc. 1856.                                                                                                                            |
| A l'embouchure de la rivière La Cloche, sur le lac Huron.                   | 6400   | £50        | £50           | Patente en date du 31 août 1854. Ce paiement est pour couvrir les octrois projetés à Batchewahung, Michipicoton, Népigon, Fort William et Sault Ste. Marie. |

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Division du Bureau de l'Arpenteur Général,  
Toronto, 2 avril 1857.

## RAPPORT DU COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE.

Le soussigné a l'honneur de faire le rapport ci-dessous sur l'ordre de renvoi du 4 décembre 1863 du conseil exécutif au commissaire des terres de la couronne d'une dépêche du Duc de Newcastle à Lord Monck, en date du 3 novembre 1863, accompagnée de document sur la réclamation de la compagnie de la Baie d'Hudson quant à certains octrois de terre du gouvernement du Canada.

En l'année 1822, il aurait été intimé—on ne peut voir par qui et sous quelle forme—de la part du gouverneur-en-chef des Canadas à la compagnie de la Baie d'Hudson que l'on était pour convertir "l'Établissement," c'est-à-dire les édifices et le terrain adjacent de la compagnie au Sault Ste. Marie en dépôt militaire; mais l'affaire ne fut ni approuvée par le département militaire, ni agréée du gouvernement impérial, de sorte que l'établissement n'a jamais changé de propriétaires. La compagnie, cependant, croyant que la chose devant se faire, se mit à construire, soit en vue de ce changement soit pour une autre cause, d'autres édifices pour son négoce à un endroit plus rapproché du Lac Supérieur, et au mois de décembre 1824, elle demanda par lettre à Lord Bathurst, probablement en compensation des torts qu'elle avait soufferts, un octroi de 1,200 acres contigus à ses nouvelles bâtisses. Lord Bathurst, sans reconnaître la réclamation, transmit la lettre à Sir Peregrine Maitland, alors lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, lui enjoignant d'y donner suite si la chose était compatible avec le service public; et le 11 mars 1826, on voit ce dernier recommander l'octroi, "sauf le droit pour le gouvernement de rentrer en possession pleine et partielle de ces terres sur la remise de la valeur des impenses et améliorations faites."

D'où il suit que la seule demande faite d'abord au gouvernement colonial serait un octroi de 1,200 acres de terre au Sault Ste. Marie avoisinant les nouveaux édifices de la compagnie, que cette demande vit le jour pour la première fois en décembre 1824, et fut définitivement agréée par un ordre en conseil du Haut-Canada le 11 mars 1826, qu'après cette date la compagnie pouvait en aucun temps prendre les lettres-patentes de ces terres, et que si elle ne l'a pas fait, elle n'en doit accuser qu'elle-même.

En ce qui regarde la réclamation de £2,000 avec intérêt depuis 1824, le soussigné prends la liberté de remarquer que le gouverneur de la compagnie de la Baie d'Hudson, M. J. H. Pelly, écrit le 19 septembre 1826 à M. Wilmot Horton, sous-secrétaire des colonies, pour lui demander si "Lord Dalhousie (gouverneur-en-chef des Canadas) a reçu instruction de prendre possession des édifices achetés par le gouvernement de la compagnie de la Baie d'Hudson au Sault Ste. Marie, et s'il pouvait en toucher le prix de vente." M. Horton lui répond: "qu'on a jugé nécessaire de soumettre la question au département militaire et d'en conférer avec le Canada, et qu'il faudra attendre de plus amples renseignements du Bas-Canada avant qu'on puisse expédier des instructions précises à Lord Dalhousie." Il ne parle pas du prix de vente, et on ne voit pas qu'il y ait eu de nouvelles demandes adressées à l'échiquier pour en obtenir le paiement. Seules, les autorités impériales auraient pu à cette époque être responsables du prix des édifices qu'elles prenaient pour des fins militaires. Lord Dalhousie ne reçut pas d'autres instructions, et ne prit point possession des bâtisses, de sorte que la condition sur laquelle M. Pelly basait le paiement de la vente ne fut point remplie, et la compagnie cessa toute correspondance avec le gouvernement impérial sur le sujet.

Vers 1853, pour la première fois, la réclamation fut de nouveau mise devant le gouvernement provincial, mais seulement comme compensation des torts que subisait la compagnie, si ce dernier ne lui accordait pas les lettres patentes promises des 1,200 acres du Sault Ste. Marie. Le 3 octobre de cette année, une lettre écrite par Sir George Simpson, gouverneur de la compagnie de la Baie d'Hudson, à Stewart Derbyshire, écr., dont une copie est annexée à la dépêche citée par le soussigné, porte les mots suivants:—"l'affaire, cependant, en resta là; les lettres ne furent jamais émanées, et je ne puis croire que le gouvernement se refuse à terminer l'affaire, à moins qu'il ne se déclare prêt à indemniser la compagnie des édifices." M. Derbyshire, dans son mémoire, dit: "La compagnie ne parla plus de sa réclamation de £2,000 après cette époque (11 mars 1826), se trouvant satisfaite de l'octroi de terres que lui avait fait Lord Bathurst."

Dans les deux cas, l'assertion n'est appuyée d'aucun fait; la compagnie n'a jamais eu droit à des réclamations contre le gouvernement impérial, et encore moins contre celui de la province, pour cette demande de £2,000. La lettre de M. Pelly, en date du 19 septem-

bre 1826, écrite plusieurs mois après la date mentionnée par M. Derbyshire, constate que la réclamation n'existait pas encore alors, et il est évident d'après les termes de la même lettre qu'elle n'aurait sa raison d'être qu'après que le gouvernement impérial aurait adopté les vues des autorités militaires en Canada sur la nécessité d'occuper le poste de la compagnie au Sault Ste. Marie et aurait pris possession des lieux. S'il en avait été ainsi, la compagnie n'aurait pas tardé à produire sa réclamation et qui aurait été soldée depuis longtemps par le gouvernement impérial. Le fait est que ce dernier ne donna pas suite aux idées des autorités militaires en Canada et n'a jamais rien acheté de la compagnie qui a continué d'occuper le Sault Ste. Marie jusqu'à ce jour. Il n'y eut donc pas pour le Canada d'alternative d'indemniser la compagnie pour ses bâtiments, pas plus qu'il a existé de réclamation faite de £2000 que la compagnie suppose avoir "regardée comme acquittée par l'octroi de Lord Bathurst." La lettre de ce dernier ne reconnaît aucune réclamation, mais ordonne d'octroyer des terres à la compagnie à simple titre de faveur royale, comme la chose d'ailleurs était si commune à cette époque.

Parmi les documents qui accompagnent la dépêche renvoyée au commissaire des terres de la couronne, se trouve la copie d'une lettre du 1er novembre 1861 du principal facteur Hopkins au secrétaire de la compagnie de la Baie d'Hudson à Londres, dans laquelle cette demande se trouve énoncée sous une forme nouvelle et beaucoup plus onéreuse. M. Hopkins fait rapport que le commissaire des terres d'alors lui aurait dit dans une entrevue officielle qu'il aurait eue le 30 octobre 1861, que :—" la compagnie de la Baie d'Hudson, ayant une réclamation contre le gouvernement canadien de £2,000, depuis 1824, pour la valeur de leur établissement au Sault Ste. Marie, avait offert sous l'administration de Lord Elgin de se désister moyennant des octrois considérables de terre aux divers postes de la compagnie sur les lacs Huron et Supérieur. Cette proposition fut acceptée et clairement énoncée dans un ordre en conseil du mois de juillet 1854."—Le commissaire, suivant M. Hopkins, aurait parlé du bruit que faisait alors la question de la Baie d'Hudson, qu'on avait fait de ces octrois une arme contre le gouvernement, aurait ajouté que l'agitation était devenue si violente que le gouvernement avait cru devoir suspendre le susdit ordre en conseil, et enfin "qu'au lieu d'un octroi de 6,400 acres à chaque poste, la compagnie recevrait l'étendue (fixée par la suite par M. Hopkins au chiffre de 500 acres) qui lui serait nécessaire pour la traite, que ces terrains seraient évalués et le prix déduit sur la réclamation de la compagnie dont la balance lui serait payée comptant : " puis M. Hopkins termine en disant qu'il rappela à M. Vankoughnet que le montant de la réclamation était de £2,000 avec intérêt depuis 1824. Le mémoire de M. Vankoughnet sur cette entrevue est daté du 31 octobre 1861, et contient cette conclusion :—" attendu que l'arrangement pour le paiement de la réclamation de la compagnie a été rompu, il faut faire un nouveau marché. La compagnie devrait pouvoir acquérir à chaque poste le terrain qui lui est nécessaire pour ses affaires et pour créer des exploitations rurales qui la mettent en état de suffire aux besoins locaux :—une fois que le prix de ces terrains aura été fixé, on devra lui payer la balance de sa réclamation s'il y en a."

On remarquera que cette considération rapportée par MM. Hopkins et Vankoughnet, chacun dans sa rédaction officielle, dépend absolument de la reconnaissance supposée avoir été faite par un ordre en conseil du mois de juillet 1854 des droits de la compagnie par l'acceptation de l'offre faite par elle, sous l'administration de Lord Elgin, de se désister de sa réclamation moyennant des octrois considérables de terrains à ses divers postes des lacs Huron et Supérieur. Or, cet ordre en conseil est ainsi conçu :

" Sur les pétitions et les plans y attachés de Sir George Simpson, gouverneur de la Baie d'Hudson, relativement à ses postes, au nombre de huit, sur les Lacs Huron et Supérieur, savoir :—à La Cloche, Mississaga, Sault Ste. Marie, Batchewahung, Michipicoton, Pic, Népigon et Fort William ; demandant l'émission d'une patente pour 1200 acres de terre au Sault Ste. Marie, sur lesquels elle a dépensé des sommes d'argent considérables en améliorations, et qui, conformément aux termes d'une dépêche, en date du 30 décembre 1824, du très-honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, et par un ordre en conseil du 11 mars 1826, devaient être accordés à la compagnie (dans laquelle s'est fondue la compagnie du Nord-Ouest), à condition que la terre, ou aucune partie d'icelle, puisse être reprise par le gouvernement, pour des fins militaires, en payant pour les améliorations ; cet octroi étant donné en compensation d'une étendue de terre dans cette localité antérieurement concédée à la compagnie par les Indiens, et cédée, avec les bâtisses qui y étaient

érigées, au gouvernement pour des fins militaires, à une évaluation portée à £2,000 sterling par des officiers dûment nommés, laquelle somme n'a cependant jamais été payée à la compagnie ; aussi, demandant un octroi au Fort William de deux milles de front par cinq milles de profondeur, sur lesquels elle a fait des améliorations, au lieu de dix milles de front par environ douze milles de profondeur à cet endroit, achetés des Indiens par la compagnie en 1798 ; et enfin, un octroi de deux milles de front par cinq milles de profondeur à chacun de ses autres postes de La Cloche, Mississaga, Batchewahung, Michipicoton, Pic et Népigon, par droit de préemption, la compagnie en ayant l'occupation avec des améliorations.

“ Le rapport, daté du 21 janvier courant, du département des terres de la couronne, sur la demande de la compagnie de la Baie d'Hudson, dit qu'en opposition à ses prétentions aux terres du Sault Ste. Marie, il y a des pétitions—une de l'honorable Zaccheus Burnham, et une autre de M. William Henry—(sur laquelle il a été fait des rapports défavorables par le conseil exécutif le 20 août 1842 et le 17 janvier 1843), et dont les réclamations sont fondées sur un acte Indien de date antérieure, c'est-à-dire du 23 décembre 1760, à aucune réclamation connue de la compagnie ; que si, cependant, Son Excellence croit devoir regarder la possession de la propriété occupée par la compagnie de la Baie d'Hudson au Sault Ste. Marie comme constituant un droit de préemption à l'achat, et si elle est d'avis que les intérêts qu'y avait la compagnie du Nord-Ouest sont maintenant conférés à la compagnie de la Baie d'Hudson, il pourrait être fait une vente à ce poste d'une étendue de terre qui put assurer à l'association les améliorations qu'elles y a faites, en assignant en même temps à l'octroi projeté des bornes régulières et bien définies ; que le prix de vente pourrait faire le sujet d'une décision spéciale, puisque l'octroi comprendrait des lots de ville, et aussi des terres situées en dehors des limites de l'emplacement de la ville ; qu'il ne devrait inclure aucune partie du site projeté pour un canal, ni la ligne projetée pour un chemin de fer ou une voie publique, dans les environs des Chutes de Ste. Marie ; qu'il n'a été arpenté que les lisières de terre de La Cloche et de la rivière Mississaga, et qu'un M. Sayer et un M. McKay, trafiquants, ont pris possession et amélioré une portion du terrain qu'elle réclame, près de l'embouchure de la dite rivière, sur sa rive occidentale ; qu'une lisière sur sa rive orientale tombe dans les limites de la réserve réclamée par les Indiens en vertu du traité fait en septembre 1850 ; qu'en vertu des traités conclus à cette époque, les Indiens ont retenu des réserves au Fort William, sur la rivière à la Mouette, près du lac Népigon, au Gros Cap, près de Michipicoton, et à la Baie Batchewahung ; que comme les terres à ces postes mentionnés n'ont pas été spécialement désignées dans la demande de la compagnie de la Baie d'Hudson, il n'est pas possible de dire si les réserves en question, faites par les Indiens, sont enclavées dans les limites des terres dont la compagnie désire s'assurer la possession. Dans ce cas, cependant, comme il n'existe pas de contre réclamations, le rapport soumet si une vente d'une étendue de deux milles de front par cinq milles de profondeur ne pourrait pas être faite.

“ Le comité recommande qu'aux postes spécifiés dans la requête de la compagnie de la Baie d'Hudson (excepté au Sault Ste. Marie), l'étendue de terre demandée soit accordée à la dite compagnie pour la valeur nominale de cinquante louis, en en réservant les parties affectées par des contre-réclamations, et qu'au Sault Ste. Marie il soit fait un octroi de douze cents acres de terres de la couronne qui sont adjacentes à l'établissement de la compagnie, en vertu de l'arrangement fait par la compagnie avec le gouvernement impérial, communiqué par l'entremise de M. Wilmot Horton, le 28 décembre 1824 ; cet octroi ne devant comprendre aucune partie du site pour un canal tracé et mesuré par Samuel Keefer, écuier, ingénieur du bureau des travaux publics, en 1852, au dit Sault Ste. Marie et aux îles à travers lesquelles passe le dit site de canal, et en réservant un droit de passage suffisant pour un chemin de fer à double voie, et aussi une largeur de terrain suffisante pour pratiquer une voie publique dans le voisinage du dit Sault Ste. Marie, et le dit octroi ne devant comprendre aucune portion de cette partie de l'emplacement mesuré à la ville de Ste. Marie, au dit Sault Ste. Marie, située à l'est du ruisseau marqué en bleu sur le plan d'arpentage fait par l'arpenteur-provincial Alexander Vidal, écuier, en date du 22 juin 1847, lequel ruisseau sépare le site de l'ancien établissement de la compagnie de la Baie d'Hudson, au Sault Ste. Marie, des terres du côté ouest du ruisseau susdit, et que la dite compagnie occupe, s'étendant à l'ouest depuis le dit ruisseau jusqu'au Lac Supérieur,—cet octroi de 1200 acres devant acquitter complètement la réclama-

tion de £2,000 faite par la compagnie contre le gouvernement impérial en la dite année 1824. Le comité croit que les réclamations de MM. Henry et Burnham ne devraient pas être écoutées."

On peut voir que l'intention et l'effet de cet ordre sont tout à fait dénaturés dans le récit donné par M. Hopkins de son entrevue avec M. Vankoughnet; que cet ordre n'est pas basé sur aucune offre, ainsi que le prétend M. Hopkins, mais sur un principe tout à fait différent, et qu'on ne peut trouver dans les archives du département aucune trace de cette offre non plus que dans le greffre du conseil exécutif. En agir ainsi d'ailleurs eût été adopter d'autres bases que celles qu'avaient établies Sir George Simpson et M. Derbyshire, l'année précédente, qui prétendaient que les 1,200 acres du Sault Ste. Marie avaient été, par ordre, octroyé à la compagnie, et qu'ils tenaient cet octroi comme compensation des £1,200 en question, le soussigné ne peut tirer de tout cela d'autre conclusion ou que M. Hopkins s'est complètement mépris sur les idées de M. Vankoughnet, ou que ce dernier a agi d'après un exposé incorrect des droits de la compagnie et une fausse interprétation de l'ordre en conseil du mois de juillet 1854.

On remarquera les diverses phases par lesquelles ont passé les demandes de la compagnie de la Baie d'Hudson. En 1824, la compagnie, en mentionnant le changement qu'elle fait de son poste au Sault Ste. Marie, demande à titre de simple octroi de la couronne, suivant le soussigné, un don de 1,200 acres contigus à ses nouvelles constructions mais garde le silence sur aucune réclamation d'argent. En 1826, la compagnie avouant qu'elle n'a aucun droit à un paiement en argent, donne à entendre qu'elle aura ce droit si le gouvernement impérial adopte les projets du gouverneur des Canadas sur la nécessité de faire un dépôt militaire de son établissement du Sault Ste. Marie, et prend possession des bâtisses qui s'y trouvent. En 1853, Sir George Simpson et M. Derbyshire réclament ou le paiement de £1,200 ou l'octroi promis de 1,200 acres de terre dans le voisinage du Sault Ste. Marie; enfin, en 1861, M. Hopkins prétend que le commissaire des terres de la couronne a reconnu en substance la justice d'une réclamation de £1,200 avec intérêt depuis 1824.

Toutes ces réclamations se contredisent les unes les autres, d'abord avec la méthode de paiement alors en usage pour les terrains militaires, ensuite avec les faits quant à la prise de possession du Sault Ste. Marie par les autorités militaires d'après des ordres d'Angleterre, et enfin, avec l'aveu contenu dans les lettres qui contenaient ces réclamations.

Il reste au soussigné à examiner les ordres en conseil du mois de juillet 1854, et plus tard, qui regardent les réclamations de la compagnie. L'intention du gouvernement canadien en 1854 était d'octroyer à la compagnie (non en considération de sa prétendue réclamation de £2,000, mais par suite de son occupation de divers postes et de la position importante qu'elle avait depuis si longtemps et si heureusement dans le territoire du Nord-Ouest) une certaine étendue de terres à chacun de ses postes sur les lacs Huron et Supérieur, à savoir: le Fort William, La Cloche, Mississaga, Batchewahung, Michipicoton, Pic et Nepigon,—de deux milles de front et de cinq milles de profondeur, ne se réservant que les parties affectées par des réclamations antérieures. Au Sault Ste. Marie, l'octroi devait être de 1,200 acres contigus aux nouvelles constructions de la compagnie, sauf le site du canal projeté, le droit de passage pour un chemin de fer et l'emplacement de ville de Ste. Marie. Néanmoins, cette intention ne reçut point d'exécution, et l'ordre en conseil qui se rapportait à l'octroi de ces terres fut changé par un ordre subséquent du 8 novembre 1854, et abrogé en définitive par un autre ordre du 19 janvier 1857. Les progrès rapides de la colonisation qui s'avancait de plus en plus vers les postes en question, la découverte des richesses minérales de cette partie du pays, le fait, admis plus tard, que la compagnie n'avait pas besoin de ces terres pour l'exploitation de son trafic, et enfin, l'agitation que cette question soulevait par toute la province eurent, sans aucun doute, pour effet d'empêcher le gouvernement de donner suite à cette décision imprudente et dénuée de tout droit réel.

Le titre de propriété des terres du Fort William acquis des Sauvages le 30 juillet 1798, par la compagnie du Nord-Ouest et supposé lui avoir été transporté par la compagnie de la Baie d'Hudson, motive les remarques suivantes du commissaire des terres de la couronne, le 21 janvier 1854:—"On verra par une lettre du Général Gage au Capitaine Stevenson, en date du 8 avril 1771, que la couronne défendit aux Blancs l'achat d'aucune terre des Sauvages, et se réserva, par une proclamation du 7 octobre 1763, à elle seule ce

droit qui fut enlevé à tout autre." Ce titre des Sauvages ne fut pas, si le soussigné le comprend bien, reconnu par le traité des Sauvages de 1850 accompagnant la dépêche référée au soussigné : et les officiers de la compagnie en Canada n'ont pas depuis 1854 insisté pour qu'il fût pris en considération par le gouvernement. Elle a fait de son terrain du Fort William, et c'est ainsi que l'entend le gouvernement, absolument ce qu'elle fait de tous ses autres comptoirs.

Si le soussigné découvrait clairement un droit à la compagnie à l'octroi des 6,400 acres de terre à chaque poste, ou au paiement des £2,000 sterling, et à l'intérêt depuis 1824, ou à tous les deux à la fois, ce ne sont pas les appréhensions exprimées dans la lettre de Sir Edmund Head au Duc de Newcastle, laquelle lettre accompagne la dépêche de Sa Grâce qui lui est référée, qui l'empêcheraient de recommander l'octroi des divers terrains en question et le paiement de l'argent, mais ce droit il n'a pu en voir la trace nulle part, et ne le retrouve pas même exprimé dans les premières requêtes faites par la compagnie.

Comme compagnie de grand commerce qui a rendu pendant si longtemps des services aux aborigènes et possède des postes aux divers endroits ci-dessus énumérés, la compagnie de la Baie d'Hudson doit naturellement demander d'être traitée, comme elle doit l'être aussi, par le gouvernement avec tous les égards possibles, mais le soussigné ne trouve rien qui puisse la justifier de réclamer quoi que ce soit du gouvernement impérial ou canadien, à part l'octroi de 1,200 acres contigus à son nouveau poste du Sault Ste. Marie, octroi décidé en Angleterre en 1824 (comme par faveur royale), et agréé par le Haut-Canada en 1826. Outre cet octroi, sujet aux restrictions déjà énumérées, le soussigné serait néanmoins disposé à recommander d'octroyer à la compagnie de la Baie d'Hudson 500 acres à chacun de ses postes sur les lacs Huron et Supérieur pour les fins de leur trafic.

(Signé,)

A. CAMPBELL,  
*Commissaire.*

Vraie copie,

ANDREW RUSSELL,  
*Sous-Commissaire.*

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Ottawa, juillet 1866.

Le 11 mars 1826, il fut passé un ordre en conseil accordant à la compagnie de la Baie d'Hudson 1200 acres de terre près du Sault Ste. Marie, en conformité d'une dépêche du comte de Bathurst, en date du 28 décembre 1824, dans laquelle Sa Grâce exprime le désir que cet octroi se fasse si le public n'en doit éprouver aucun inconvénient. D'après une dépêche du Duc de Newcastle du 3 novembre dernier (1863), et d'autres documents déposés dans les archives du département, il paraît qu'en 1822 la compagnie de la Baie d'Hudson allègue avoir abandonné au gouvernement canadien certaines terres et bâtisses au Sault Ste. Marie, mais que cette transaction n'aurait pas été approuvée du département militaire, ni même, à ce qu'il paraît, sanctionnée par le gouvernement impérial. Rien ne prouve que les autorités militaires aient jamais pris possession de cet établissement, non plus que la valeur de l'établissement fut de £2,000, suivant l'extrait d'une lettre de M. Stewart Derbyshire à Sir George Simpson en date du 9 décembre 1853. L'établissement se trouve compris dans les 1200 acres réclamés par la compagnie [en vertu de l'ordre en conseil déjà cité, mais non dans les limites du terrain qui devait être octroyé en vertu de l'ordre en conseil du 3 juillet 1854.

En outre, il semblerait d'après une lettre de Sir George Simpson à Stewart Derbyshire, écr., en date du 3 octobre 1853, et une lettre de Stewart Derbyshire du 9 décembre 1853 à Sir George Simpson, que la réclamation de la compagnie pour indemnité de l'établissement, soi-disant cédé au gouvernement, serait abandonnée pourvu qu'on lui fit l'octroi de terrain en question. Il n'y a pas encore eu de lettres patentes d'émanées pour ces terres, pas plus qu'il n'appert que la compagnie en ait payé les honoraires ou les ait demandés avant 1846 : c'est pourquoi, et en vertu de la 12<sup>e</sup> Victoria, chapitre 31, ses droits se trouvent annéantis, et les mêmes terres ne pourraient dorénavant lui être vendues qu'au prix nominal de 2 chelins de l'acre au lieu d'honoraires.

En 1846, lorsque les terres minérales des lacs Huron et Supérieur furent exposées en vente, la compagnie demanda des octrois de terre à ses postes sur ces lacs, et en 1847, lorsque l'arpentage des lots de mine se fit, on traça les lignes de front de 10 milles carrés pour la compagnie à ses postes de La Cloche et de Mississaga sur le lac Huron, et 1200 acres au Sault Ste. Marie.

Sur les instances réitérées de Sir George Simpson, l'ordre en conseil du 3 juillet 1854 fut passé, octroyant à la compagnie une superficie de 10 milles (6,400) acres à chacun de ses postes des lacs Huron et Supérieur, à savoir :—La Cloche, Mississaga, Batchewahung, Michipicoton, Pic, Népigon, et Fort William, toutes positions très-importantes et situées à l'embouchure des principales rivières qui se déchargent dans les lacs Huron et Supérieur, au prix nominal de £50 ; le même ordre en conseil lui octroyant en outre 1,200 acres au Sault Ste. Marie, en vertu de la dépêche ci-dessus mentionnée de Lord Bathurst et à titre de compensation absolue pour la réclamation de £2,000 portée contre la métropole par la compagnie depuis 1824. On compléta, conformément à cet ordre en conseil, l'arpentage de ces terrains, excepté à Népigon, et on était à préparer les lettres patentes pour clore l'affaire lorsque l'ordre en conseil du 20 janvier 1857 vint tout suspendre.

Sur le rapport du commissaire des terres de la couronne, montrant qu'il était de la dernière évidence que l'intérêt public exigeait que l'ordre en conseil du 3 juillet 1854,—qui décernait l'octroi à la compagnie d'un terrain au Fort William, sur la Kaministiquia, fut révisé, on passa en conséquence un autre ordre en conseil, le 26 mai 1859, qui reprenait le terrain, réservant une étendue suffisante sur laquelle la compagnie avait fait des travaux d'amélioration et ordonnant de diviser le reste en lots de ville pour être ensuite mis en vente, ce qui fut fait.

Rien dans les archives du département ne montre qu'il y ait eu d'autres négociations entre le dernier ordre en conseil et le 31 octobre 1861, où le commissaire des terres de la couronne rédigea la note suivante sur le dos d'une pétition du gouverneur de la compagnie, Sir George Simpson :—“ La compagnie rendra ses lettres patentes.”

“ Vu la rupture de l'arrangement de la réclamation de la compagnie, on devra s'occuper de nouveau de la question. La compagnie devrait pouvoir acquérir à ses différents postes tels terrains qui seraient nécessaires à l'administration de ses affaires et à la culture dont elle a besoin ; puis une fois le prix de ces terrains fixé, on devrait acquitter la balance de sa réclamation s'il en restait une.

(Signé,) P. M. V.

31 octobre 1861.

Le facteur en chef Hopkins, dans un extrait de sa lettre du 1er novembre 1861, laquelle accompagne la dépêche du Duc de Newcastle, dit que dans une entrevue qu'il avait eue la veille de la note ci-dessus avec le commissaire, M. Vankoughnet, “ l'étendue des octrois réduits avait été fixée à 500 acres pour chaque poste.”

A l'égard de ce qui précède, le soussigné recommande respectueusement que la compagnie de la Baie d'Hudson n'ayant pas prouvé ses droits à la compensation de son établissement du Sault Ste. Marie, et ayant perdu par confiscation l'octroi gratuit qu'elle y possédait en négligeant de payer les honoraires de ses lettres patentes, et attendu que la réclamation de la compagnie pour terrains à ses autres postes des lacs Huron et Supérieur a le même caractère que celles des *squatters* ou personnes en possession de terres appartenant au gouvernement, les ordres en conseil du 11 mars 1826 et du 3 juillet 1854 soient annulés tant que la compagnie ait le droit d'acheter au prix courant des terres à chacun de ses postes ci-dessus mentionnés en y comprenant celles sur lesquelles elle a fait des améliorations, pourvu que l'étendue ne soit de plus de 500 acres. La somme de £50 payée par la compagnie en conformité de l'ordre en conseil du 3 juillet 1854, sera portée au compte de cette acquisition. Les terrains du Sault Ste. Marie ne comprendront pas les réserves d'un chemin de fer à deux voies, ni le site du canal arpenté par S. Keefer, écrivain, ingénieur du département, en 1852, ni une largeur de terrain suffisante dans le voisinage du Sault Ste. Marie, suivant l'ordre en conseil du 3 juillet 1854.

ANDREW RUSSELL,  
Sous-Commissaire,

*Mémoire sur les octrois de certains lots de terres à la Compagnie de la Baie d'Hudson au Sault Ste. Marie et ailleurs.*

On croit que le malentendu qui a eu lieu au sujet de ces octrois vient de ce que le mérite réel de la question n'a pas été depuis quelques années présenté de façon à en donner au gouvernement une connaissance officielle et formelle. La compagnie n'a cessé de supposer, ce semble, que le gouvernement est depuis longtemps mis en pleine possession des faits, faits dont chaque gouvernement a pu prendre connaissance, et se confiant absolument dans la justice de sa cause, elle a oublié de retracer de nouveau à ces gouvernements l'origine et l'histoire de sa réclamation, Il paraît également que les agents chargés depuis les dernières années de s'occuper de cette réclamation n'ont eu de la chose qu'une connaissance imparfaite, et sont même tombés quelquefois dans des inexactitudes et des erreurs dans leurs mémoires présentés au gouvernement. On ne saurait, cependant, s'étonner de ce fait si on considère qu'il s'est écoulé une période de 40 ans depuis l'origine de la question.

La correspondance a été des plus volumineuses et a eu lieu non-seulement entre la compagnie et le gouvernement provincial, mais encore avec les autorités militaires du Canada, avec le gouvernement impérial et le bureau colonial lui-même, et les divers bureaux de l'Etat.

On a généralement cru que l'octroi de ces terres avait été fait sans considération, et que la compagnie était plutôt l'obligée du gouvernement, qui en cela lui faisait une faveur, que créancière d'un droit qui lui était injustement et depuis longtemps méconnu. La compagnie ne le nie pas non plus, et n'est pas, à cause des raisons ci-dessus, tout-à-fait exempte de blâme à ce sujet. On croit, cependant, fermement qu'une simple étude des documents qui suivent convaincra tout esprit impartial que non-seulement sa réclamation est juste, mais encore qu'on lui a refusé le réglemant pendant près de 40 ans.

Ce qui constitue la considération véritable de ces octrois est la valeur d'un certain établissement près du Lac Supérieur que la compagnie fut priée de céder au gouvernement en 1823. Cette valeur a toujours été fixée à £2,000, sans que pas un seul des ministres des terres ait pu se convaincre, par les archives du département, du mode suivi en fixant cette valeur, non plus que la compagnie ait été réellement requise de céder, ou ait jamais cédé son établissement pour les fins publiques. L'origine de l'affaire se trouve expliquée dans les lettres suivantes échangées entre le secrétaire militaire du jour et la compagnie de la Baie d'Hudson, la réponse de l'agent au premier et la lettre de l'agent au secrétaire de la compagnie en Angleterre :—

“ BUREAU DU SECRÉTAIRE MILITAIRE,

“ Québec, 28 mars 1823.

“ THOMAS THAIN, écr.,

“ Agent, etc.

“ MONSIEUR,—Comme il paraît que les commissaires de la délimitation des frontières entre le Canada et les Etats-Unis ont fait rapport que le poste militaire de l'Île Drummond se trouve situé dans la région du Lac Huron qui appartient aux Etats-Unis, et devra par conséquent être demandé avant peu, le commandant des troupes de Sa Majesté a songé à choisir un site convenable pour établir le poste militaire en cet endroit et a de suite jeté les yeux sur St. Joseph. Cependant, comme le comptoir de la compagnie du Nord Ouest aux Chutes de Ste. Marie, lui paraît aussi être un endroit très-bien approprié, je suis chargé par Sa Seigneurie de m'informer de la compagnie, par votre entremise, si la compagnie serait disposée à céder ses bâtisses, et dans ce cas quelles seraient les conditions qu'elle ferait au gouvernement pour le logement des troupes et l'établissement militaire nécessaire.

(Signé,)

“ H. C. DARLING,

“ Secrétaire-Militaire.”

“ MONTREAL, 31 mai 1823.

“ Au Colonel DARLING,  
“ Secrétaire-Militaire.

“ MONSIEUR,—J’ai l’honneur d’accuser réception de votre lettre du 28 courant, m’avisant que Son Excellence le commandant des troupes de Sa Majesté a jeté les yeux sur le comptoir de la ci-devant compagnie du Nord-Ouest, aujourd’hui occupé par les employés de la compagnie de la Baie d’Hudson aux Chutes de Ste. Marie, comme endroit convenable pour en faire un poste militaire, dans le cas où l’Ile Drummond serait rendue au gouvernement américain, et me priant de faire connaître si la compagnie serait disposée à céder son établissement et à quelle condition.

“ Je prendrai la liberté de vous répondre que je ne me regarde pas comme revêtu de pouvoirs assez étendus pour entrer dans aucun détail, mais je vais transmettre sur le champ copie de votre lettre au gouverneur et au comité de la compagnie en leur demandant des instructions immédiates.

“ Convaincu que je suis de la bonne volonté avec laquelle le gouverneur et le comité vont se rendre aux vues du gouvernement de Sa Majesté avec autant d’empressement que je l’eusse fait moi-même si j’avais eu les mêmes pouvoirs que ci-devant comme agent de la compagnie du Nord Ouest, je prendrai la liberté de vous dire que la compagnie possède à cet endroit un dépôt considérable de produits et effets et qu’il lui faudrait un des bâtiments pour les emmagasiner, de même qu’une des petites maisons pour y loger les employés jusqu’à ce qu’on puisse le faire ailleurs. J’ajouterai aussi qu’il se trouve un moulin à scie dans l’établissement qui a été construit à grands frais avant d’être achevé. Il a été incendié par les Américains durant la dernière guerre et la compagnie du Nord-Ouest n’a pas encore reçu son indemnité du gouvernement. Je pense que le gouvernement prendrait aussi cet établissement.

“ Je termine en vous priant de m’informer si le gouvernement aura besoin du poste avant l’hiver prochain ou seulement au printemps suivant.

(Signé,)

“ THOMAS THAIN,  
“ Agent, etc.”

“ WILLIAM SMITH, Ecr.,  
“ Secrétaire de la Compagnie de la Baie d’Hudson,  
à Londres.

“ MONTREAL, 31 mai 1823.

“ MONSIEUR,—Je vous transmets ci-inclus pour l’information du gouverneur et du comité copie d’une lettre que je viens de recevoir du secrétaire-militaire du commandant des troupes de Sa Majesté, ainsi que copie de ma réponse, et vous prie de m’écrire le plus tôt possible.

“ Si M. McGillivray est encore à Londres au moment où cette lettre vous parviendra, il pourra expliquer au gouverneur et au comité la tenure en vertu des terrains et édifices occupés en ce moment par les employés de la compagnie. Les édifices sont bâtis sur une réserve militaire avec l’entente expresse que le gouvernement rentrera en possession du moment que l’exigeront les intérêts de Sa Majesté. Je suis donc porté à croire que le commandant des troupes de Sa Majesté ordonnera aux employés d’enlever les bâtisses si on ne peut convenir du prix. Il se trouve un lot de terre avoisinant la réserve militaire qu’occupait la maison Sir A. McKenzie et Cie., en 1802; nous pourrions, suivant moi, y élever les édifices nécessaires aux opérations de commerce de l’honorable compagnie.

(Signé,)

THOMAS THAIN.”

On trouve depuis cette date jusqu’à l’année 1825, époque du réglemeut final de la question, une masse de correspondances qui prouve le soin et la maturité avec laquelle toute l’affaire a été conduite.

On en a fait les extraits suivants :—

1re.—Lettre du colonel Darling à Thomas Thain, écr., datée à Québec le 6 mars 1824.

*Extrait.*

“ En réponse à votre lettre du 4 courant, que j’ai eu l’honneur de mettre devant le commandant des troupes de Sa Majesté, je suis chargé de vous prier de me donner un

état de la quantité et de la qualité des provisions emmagasinées au Sault Ste. Marie, leur valeur, ainsi qu'une espèce de devis de la grandeur, de l'état et de la valeur des édifices que l'on veut céder au gouvernement, afin que Sa Seigneurie puisse juger des démarches ultérieures à prendre.

"Quant à l'époque à laquelle l'établissement devra être cédé, elle dépendra entièrement des ordres que l'on recevra par rapport à la remise de l'Île Drummond aux Américains. Sur décision des commissaires de la délimitation des frontières, sujet sur lequel Sa Seigneurie n'a encore reçu aucune instruction.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé,)

H. C. DARLING."

2d.—Réponse à la précédente :—

MONTRÉAL, 25 mars 1824.

"Au Colonel DARLING,

"Secrétaire-Militaire.

"MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 courant, et suivant que vous me le mandiez d'avoir transmis, pour l'information de Son Excellence le commandant des troupes de Sa Majesté, un devis des édifices de Ste. Marie que l'on se propose de céder au gouvernement. Ces édifices ont coûté aux compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest des sommes d'argent considérables; cependant, après y avoir mûrement réfléchi, j'ai pensé que Sa Seigneurie trouverait très-modéré le prix de £2,000 que j'y mettais, attendu que le coût réel a été de plus du double de ce montant. Je suis prêt à transmettre une estimation détaillée des édifices dans le cas où Sa Seigneurie le désirerait.

"Quant aux provisions, les seuls articles que la compagnie possède en dépôt, outre ce qu'il lui faut pour les besoins de son commerce, sont environ 800 minots de blé-d'inde mis dans des barils à farine et environ 3,000 gallons de très-forte eau-de-vie en fûts de chêne dur de 9 gallons chaque. La plus grande partie de ces articles se trouvent en ce moment à Sandwich, mais devront être convoyés au Sault Ste. Marie de bonne heure cette année.

"Nous accepterions 8s. 4d. courant par minot de blé-d'Inde et 5s. courant par gallon d'alcool, ce qui fait un peu plus que la moitié du prix que ces articles ont coûté à la compagnie il y a deux ans.

"Je désirerais en outre qu'on permit aux employés de la compagnie de se loger dans une des maisons et de continuer de se servir de l'un des magasins pour le trafic en attendant l'érection de nouvelles bâtisses.

"Il est très-important pour la compagnie de recevoir une prompte réponse à la présente lettre. Dans le cas où Sa Seigneurie désirerait expédier des dépêches à l'Île Drummond, j'ai reçu instruction d'envoyer un canot exprès à Ste. Marie à l'ouverture de la navigation; ce canot partira le 25 avril prochain, si le temps le permet.

(Signé,)

"THOMAS THAIN."

3me.—Réponse du Secrétaire-Militaire, 31 mars.

"THOMAS THAIN, Ecr.,

"Montréal.

"MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux du commandant des troupes de Sa Majesté votre lettre du 25 courant, accompagnée d'un plan du terrain et d'une description des dimensions, de l'état et de la condition des édifices appartenant aux compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest au Sault Ste. Marie, et j'ai reçu instruction de Sa Seigneurie de vous informer qu'elle n'a aucune objection à approuver leur achat pour le gouvernement au prix de £2,000 courant, suivant ce que vous demandez dans votre lettre, tous les édifices, quais, etc., qui s'y trouvent décrits. Le terrain revient de droit à la couronne en prenant possession de ces bâtisses.

"Comme il n'y a rien de fixé sur l'époque de l'occupation du poste par les troupes de Sa Majesté, la compagnie pourra avoir l'usage de deux maisons, ainsi qu'elle le demande,

pour douze mois ou même pour plus longtemps. Cependant, ces édifices se trouvant en bon état, d'après votre lettre, il est entendu que ceux dont la compagnie se servira pour son usage seront livrés au besoin et dans le même état qu'aujourd'hui.

“ Le gouvernement n'a pas besoin des provisions.

(Signé),

“ H. C. DARLING.

“ Secrétaire-Militaire”.

La remise de ce poste ayant été déterminée, la compagnie trouva nécessaire de fonder un nouvel établissement à un endroit convenable dans le voisinage. Voici en quels termes elle en fit la demande :

Thomas Thain, écuyer, agent, au Colonel Darling, secrétaire-militaire, datée à Montréal, 29 avril 1824 :—

*Extrait.*

“ Comme il est nécessaire que la compagnie prenne les mesures nécessaires pour préparer des magasins qui devront être prêts à recevoir les marchandises, le 1er juin 1825, j'espère que Sa Seigneurie voudra bien accorder la permission d'en construire ce qu'il nous faudra dans le voisinage du magasin, sur les eaux dormantes à la tête du Sault, ainsi que sur la rive droite de la petite rivière qui va se jeter à une grande distance en aval de l'établissement actuel. Sa Seigneurie étant au fait des lieux, voudra bien nous désigner l'endroit qui devra être assez éloigné de façon à ne nuire en aucune façon aux fins militaires.

“ Il nous est essentiel d'avoir un établissement en bas du Sault afin de recevoir des navires qui arrivent du lac d'en bas les marchandises qui nous sont nécessaires.”

Cette permission fut donnée dans les termes suivants dans une lettre du secrétaire-militaire à la compagnie :

Le Colonel Darling secrétaire-militaire, à Thomas Thain, écuyer, agent, datée à Québec, 27 mai 1824 :—

*Extrait.*

“ Sa Seigneurie ne voit rien qui puisse empêcher la compagnie de construire les édifices dont elle a besoin dans le voisinage du magasin, sur les eaux dormantes de la tête du Sault et sur la rive droite de la petite rivière.

“ Il paraît tout à fait suffisant qu'il soit entendu que les terres en possession de la compagnie le sont par licence où occupation seulement, et que le gouvernement de Sa Majesté peut rentrer en possession à son plaisir ; la compagnie peut être du reste assurée que toutes les facilités lui seront données comme ci-devant.”

Il paraît qu'il y a eu beaucoup de questions de détail au sujet de l'inspection et de la livraison des terrains à l'ancien poste, et qu'on dépêcha à ce sujet sur les lieux des officiers de l'armée de Sa Majesté : voici la copie du rapport qu'ils rédigèrent le 6 septembre 1824, et qui fut communiquée à la compagnie :

“ ILE DRUMMOND,

“ 6 septembre 1824.

“ En conformité de la lettre du secrétaire-militaire, en date de Québec le 28 mai 1824, nous, soussignés, nous mîmes en route pour le Sault Ste. Marie, où nous fîmes l'inspection des édifices qui nous avaient été indiqués sur le plan ci-joint, et dont voici le résultat :

“ No. 1. Une scierie, 43½ pieds par 18. Charpente en bon ordre ; achevée.

“ 2. Hangar de construction de bateaux, 50 x 20. Charpente couverte de croutes et propre à rien autre chose.

“ 3. Boutique des charpentiers, 15 x 20. Ancienne et ne peut être réparée.

“ 4. Maison de pierre, 20 x 25. Les billots du toit et les solives commencent à périr.

“ 5. Magasin de pierre, 29 x 22, couvert en ferblanc et en bon ordre.

“ 6. Magasin, deux étages, 60 x 35, en bon ordre. Les solives sont très-écartées et sont à double plancher.

"7. Magasin de blé-d'inde, 30 x 30, en très-bon état. Charpente, lambrissée en planche au second étage. Le premier est ouvert.

"8. Habitation, 53 x 25.8, en bon ordre. La cuisine, No. 9, sur le plan, peut-être regardée comme faisant partie de la maison; elle mesure 28 x 18, est pourvue d'une bonne cheminée, et communique à la maison par un couloir de 10 pieds.

"10. Ecurie en charpente, lambrissée, de 24 x 50 de longueur, en bon ordre.

"11. Grange et étable, lambrissées; vieilles et ne peuvent être réparées.

"12. Habitation, 27.5 x 26.4. Charpente lambrissée; en bon ordre.

"13. Buvette et magasin, 50.6 x 20. Le temps a pourri les planches, et l'assiette de la construction n'est pas perpendiculaire.

"14. Forge, 19 x 18 en bon ordre. Une remise à charbon annexée à cette forge mesure 18 x 20, et n'est pas indiquée dans le mesurage No. 14.

"15. Maison des engagés, 16 x 20: vieille et ne peut être réparée.

"16. Quai S. E. 300 x 10. A besoin de réparation. Un four en pierre, en bon ordre.

(Signé)

"JOHN GUFF,  
"Capt. 76<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup>. et Major Commandant,  
"W. A. THOMPSON, D. A. D. G."

L'agent de la compagnie à Montréal écrit le 2 mars 1825 ce qui suit à l'officier qui avait la charge du poste:—

"Nous avons reçu l'avis officiel que les édifices devront être livrés le 1<sup>er</sup> juin prochain."

Il lui écrit encore le 28 avril:—

"Nous nous sommes adressés au colonel Darling pour savoir si le gouvernement était prêt à prendre possession de l'établissement de Ste. Marie au 1<sup>er</sup> juin, *suivant l'arrangement conclu l'an dernier avec Son Excellence Lord Dalhousie*; mais il nous a renvoyés à Sir P. Maitland, le commandant actuel des troupes de Sa Majesté, dont la réponse nous parviendra trop tard pour vous l'expédier cette fois. Nous avons demandé la permission de laisser les canots là où ils sont jusqu'à ce qu'on puisse les transporter ailleurs. Nous n'avons eu aucune explication particulière avec le gouvernement au sujet de l'étendue du terrain que les officiers de l'honorable compagnie occuperaient au Sault; nous attendons l'arrivée du Comte Dalhousie, qui devra être ici de bonne heure; cependant, nous croyons que nous occuperons le lot tracé par feu le colonel Bruyères pour Sir Alexander McKenzie et Cie., borné sur le côté supérieur par la petite rivière, sur l'autre par un Canadien, en front par la rivière et en arrière par la limite que nous jugerons nécessaire de prendre. Ce lot a déjà été clôturé par les employés de la compagnie du Nord-Ouest et est bien connu des habitants de Ste. Marie."

La compagnie après avoir démenagé à son nouveau poste manifesta le désir de n'avoir plus rien à faire avec celui qu'elle venait de laisser, c'est ce que constate l'extrait suivant d'une lettre de la compagnie au secrétaire-militaire, le 9 juillet 1825.

"Nous prenons la liberté de vous assurer que dans l'observation dont vous parlez dans votre lettre du 23 mai dernier, nous avons eu aucunement l'intention d'imputer de la négligence ou des omissions à Son Excellence au sujet de l'affaire. Nous avons appris que les papiers qui s'y rapportent n'avaient été envoyés de Québec qu'à la fin d'avril, et comme il était évident, en comparant les dates, que ce n'était que très peu de jours après que l'affaire avait été ainsi portée à la connaissance de Son Excellence, que vous nous aviez envoyé votre lettre du 9 mai, il nous était impossible de faire signifier à la remarque en question que la compagnie de la Baie d'Hudson allait avoir à souffrir par suite de retards ou de négligence de la part de Son Excellence, par qui, nous l'espérons, cette explication et ce désaveu seront agréés.

"Il n'en est pas moins vrai cependant que la compagnie a souffert du délai apporté dans l'exécution de l'arrangement conclu l'année dernière par le Comte Dalhousie pour l'achat des bâties; et comme nous aurions pu éviter ce tort en partie ainsi qu'économiser beaucoup de frais si nous avions reçu l'automne dernier communication de ce que vous nous mandez dans votre lettre du 9 mai, nous n'avons pu nous empêcher d'apprendre à Son Excellence que cette lettre était la première nouvelle que nous avions d'une différence

entre notre propre rapport sur l'état des bâtisses du Sault Ste. Marie et celui de l'officier envoyé par le Comte Dalhousie pour faire l'inspection et en rédiger un compte-rendu.

“ L'officier de la compagnie de la Baie d'Hudson qui commande le poste du Sault Ste. Marie dépend du gouverneur et du conseil du département du Sud à la factorerie Moose, par qui il reçoit ses instructions du gouverneur et du comité de Londres : or, en vertu de l'arrangement dont je viens de parler et se fiant sur son exécution à l'époque fixée, comme aussi afin de remplir sa part de la convention en se tenant prête à livrer le poste au 1er juin 1829, la compagnie de la Baie d'Hudson a engagé et envoyé au Sault des charpentiers et autres ouvriers pour construire les bâtisses nécessaires au logement de ses employés et à l'emmagasinage de ses marchandises. On a réuni les matériaux à cet effet l'automne dernier, et nous savons que tout sera avancé quoique non encore terminé au 1er juin. Afin d'être plus en état de céder au gouvernement ce jour là les édifices qu'on supposait vendus, M. Bethune, le premier facteur, a déménagé une partie des marchandises, matériel et provisions qui se trouvaient sous sa charge dans les magasins d'un traiteur voisin, M. C. W. Ermatinger.

“ Vu l'éloignement du poste du Sault Ste. Marie et la rareté des communications ainsi que la rapidité de la saison dans le nord, on est toujours obligé de faire les préparatifs d'une chose un an avant d'en entreprendre l'exécution ; ce qui fait que les dépenses dont je parle ici ont dû être inévitablement encourues. Nous ne mentionnons pas tous ces détails pour en faire un sujet de plainte ou de réclamation, mais bien pour expliquer la la chose à Son Excellence, et lui montrer la question sous son vrai jour.”

Les lettres que nous trouvons ensuite, et qui peuvent être communiquées, ont rapport au paiement de l'achat. L'agent de la compagnie de la Baie d'Hudson, M. Simon McGillivray, se rendit pour cela à Québec, et le 7 novembre 1829 il écrivit ce qui suit au secrétaire-militaire :

“ QUÉBEC, 7 novembre 1829.

“ Au Colonel DARLING,  
“ Secrétaire-militaire.

“ MONSIEUR, — Ayant reçu avis par une lettre de l'assistant-secrétaire-militaire à Son Excellence le major-général commandant les troupes, le 27 juillet dernier, qu'une lettre de notre maison de Montréal, McGillivray, Thain et Cie., datée du 9 juillet, “ ainsi que le reste de la correspondance relative à l'achat de l'établissement du Sault Ste. Marie,” seraient transmis au secrétaire-militaire, pour le prier de profiter de la plus prochaine occasion pour soumettre le tout au Comte Dalhousie, j'ai aujourd'hui l'honneur de renouveler cette prière. De plus, je vous demanderai la faveur de solliciter pour moi une audience de Sa Seigneurie, afin que je puisse expliquer plus pleinement le sujet de la correspondance à Son Excellence, et à sa satisfaction, je l'espère.

“ Je suis informé que les nouvelles bâtisses de la compagnie de la Baie d'Hudson au Sault Ste. Marie sont terminées, et que l'officier du poste y a déménagé tous les effets et le matériel de la compagnie, ainsi que les employés.

“ Les édifices cédés au gouvernement, qui devait en prendre possession, au premier juin dernier se trouvant ainsi inoccupés et exposés aux dégâts de la saison d'hiver, à moins qu'on ne prenne quelque mesure pour les en préserver, et comme l'époque avancée de la saison au moment où je recevais cette nouvelle et pouvais y répondre, ôtait toute possibilité au gouvernement d'y pourvoir avant le printemps prochain, j'ai cru sage, vu les circonstances, de donner instruction à des personnes compétentes de prendre soin des édifices durant l'hiver, et de les chauffer lorsqu'il en serait besoin, afin d'empêcher les effets de l'humidité ou du froid. J'ai, de plus, donné ordre de tenir un compte de ces frais distincts de toute autre charge ou réclamation à régler entre le gouvernement et la compagnie de la Baie d'Hudson au sujet de ces bâtisses.

(Signé,)

“ SIMON MCGILLIVRAY.”

Réponse :—

“ SIMON MCGILLIVRAY, Ecr.,

“ MON CHER MONSIEUR,—Lord Dalhousie vous recevra quand vous pourrez venir au Château au sujet de l'établissement du Sault Ste. Marie sur lequel Lord Bathurst a demandé plus de renseignements avant de soumettre l'affaire aux lords de la trésorerie. Il ne pourra donner ces renseignements qu'après qu'il aura reçu ces papiers de Sir P. Maitland.

Je les ai reçus dernièrement, et nous transmettrons une dépêche au secrétaire d'Etat par la prochaine occasion.

(Signé),

“ H. C. DARLING.

“ Lundi Matin.”

Un entrevue eut lieu en effet entre Lord Dalhousie et M. McGillivray, dont on peut juger du résultat par la lettre suivante adressée à celui-ci par le Colonel Darling :—

“ BUREAU DU SECRÉTAIRE-MILITAIRE,

“ Québec, 22 novembre 1825.

“ A SIMON MCGILLIVRAY.

“ MONSIEUR,—Au sujet d'une conversation que Lord Dalhousie a eue avec vous relative à l'achat projeté des établissements du Sault Ste. Marie des compagnies du Nord-Ouest et de la Baie d'Hudson, j'ai ordre de la part de Sa Seigneurie de vous informer qu'il a écrit dernièrement à Lord Bathurst à cet égard, pour lui dire que Sa Seigneurie considérait comme terminé l'arrangement avec la compagnie et n'attendait plus que sa sanction pour acquitter le prix d'achat et prendre possession des édifices.

(Signé),

“ H. C. DARLING,

“ Secrétaire-Militaire.”

Il est probable qu'il s'éleva alors quelques difficultés entre les autorités militaires, le bureau colonial et les lords de la trésorerie au sujet du département au débit duquel ce compte devait être porté ; car, au mois de septembre 1826, nous lisons ce qui suit dans une lettre adressée par M. Pelly au sous-secrétaire des colonies :—

“ M. Pelly présente ses compliments à M. Wilmot Horton et le prie de se rappeler la promesse qu'il lui a faite de l'informer si Lord Dalhousie avait reçu instruction de prendre possession des édifices achetés au Sault Ste. Marie, par le gouvernement, de la compagnie de la Baie d'Hudson ; en même temps, M. Pelly désirerait savoir s'il peut toucher le prix d'achat.”

Réponse :—

“ DOWNING STREET,

“ 27 septembre 1826.

“ A J. H. PELLY ECR.,

“ CHER MONSIEUR,—En réponse à votre note du 19 courant, me rappelant ma promesse de vous informer si on avait expédié à Lord Dalhousie des instructions touchant la prise de possession des édifices achetés de la compagnie de la Baie d'Hudson au Sault Ste. Marie, et me demandant si on pouvait en toucher le prix de vente, je vous dirai qu'on a jugé convenable de renvoyer la question aux autorités militaires, et d'en écrire au Canada ; de plus, qu'on aura besoin de renseignements plus détaillés du Bas-Canada avant d'adresser des instructions précises à Lord Dalhousie.

“ Je demeure, etc.,

(Signé),

“ R. W. HORTON.”

Depuis lors jusqu'à ce jour, la compagnie a fait valoir sa réclamation avec toute la diligence convenable, eu égard à la position de ceux qui avaient à régler l'affaire, et ce serait trop exiger que de les faire souffrir des difficultés administratives qui ont surgi à ce sujet.

Il s'éleva plus tard que quelque confusion sur l'octroi du nouveau terrain que l'on prétendit avoir été fait en dédommagement des établissements cédés : mais les deux choses sont distinctes. Voici d'ailleurs la correspondance échangée au sujet de l'octroi que la compagnie avait demandé :

" Ire.—Lettre du gouverneur de la compagnie au secrétaire des colonies, Londres, 15 décembre 1824.

" Au Très-Honorable Comte BATHURST,

" MILORD.—J'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie que Son Excellence le gouverneur en chef des Canadas ayant cru devoir approprier aux fins militaires les établissements de la compagnie de la Baie d'Hudson au Sault Ste. Marie, dans le Haut-Canada, la compagnie les a laissés pour transporter le siège de ses affaires plus près du Lac Supérieur où elle a fait construire de nouvelles bâtisses. Mais, comme il est nécessaire d'avoir quelque terrain agricole attaché à l'établissement pour l'utilité des gens qui y demeurent, je demande, au nom de la compagnie de la Baie d'Hudson, à votre seigneurie de vouloir bien lui octroyer 1,200 acres contigus à ses nouveaux établissements et d'émaner les instructions nécessaires aux officiers de la province, à qui il appartient, pour que cet octroi soit fait le plus tôt possible.

" J'ai, etc.,

(Signé,)

" J. H. PELLY."

2me.—Réponse de M. Horton, 28 décembre 1824.

" DOWNING STREET,

" 28 décembre 1824.

" À J. W. PELLY, Ecr.,

" MONSIEUR.—Je suis chargé par Lord Bathurst d'accuser réception de votre lettre du 15 courant, dans laquelle vous demandez un octroi de 1,200 acres de terre contigus aux établissements de la compagnie de la Baie d'Hudson, près du Lac Supérieur, et de vous informer que Sa Seigneurie a transmis copie de votre lettre au Major Général Sir Peregrine Maitland, avec instruction d'acquiescer, si la chose est possible, sans préjudice au service public.

Je suis, etc.,

(Signé,)

" R. W. HORTON."

Les autorités militaires firent rapport le 29 octobre 1825 (voir la lettre du commandant en chef au secrétaire militaire) *qu'il n'y avait aucune difficulté à l'octroi*, et il y eut une recommandation de faite au conseil dans le même sens (voir le livre bleu de 1855.)

C'est donc faire erreur que de supposer que le terrain demandé l'était à titre de compensation pour l'établissement qui avait été abandonné. La compagnie quitta les lieux où elle avait son ancien comptoir et se fit donner 1,200 acres pour y placer son nouvel établissement, mais la question du prix des édifices qu'elle céda est tout à fait étrangère à celle-là. Elle a continué d'occuper ce terrain de bonne foi jusqu'à ce jour, se fiant sur les assurances exprimées dans les lettres ci-dessus citées. Le gouvernement provincial a, d'ailleurs, toujours paru convaincu de la chose. En 1846, le commissaire des terres de la couronne demanda à la compagnie d'indiquer avec précision le site du local nécessaire à ses besoins au Sault Ste. Marie. (Voir lettre du 17 novembre.) Dans son rapport, l'arpenteur informe le département que la compagnie l'occupe depuis nombre d'années, qu'elle y a dépensé £1,000 pour y faire un chemin, et au-delà de £5,000 sterling en moulins, constructions, etc., et il ne paraît pas qu'il n'y ait jamais eu la moindre objection sérieuse à la consommation de cet octroi.

La compagnie réfère aux rapports suivants sur ce sujet :—

1. Rapport du département des terres de la couronne, 21 janvier 1854.
2. Rapport du conseil, 3 juillet 1854.
3. Une lettre du commissaire, 26 septembre 1856.

Les lettres suivantes font voir jusqu'à un certain point et ce qui a empêché le règlement final de ces réclamations ; elles contiennent la réponse à une lettre écrite par Sir Edmund Head, le gouverneur de la compagnie, au bureau colonial :

“ DOWNING STREET, 7 novembre 1863.

“ Au Très-Honorable Sir E. HEAD, Bart.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le Duc de Newcastle de vous communiquer, pour votre information, copie d'une dépêche de Sa Grâce au gouverneur du Canada sur le sujet de votre lettre du 10 ultimo, touchant certaines réclamations de la compagnie de la Baie d'Hudson, par suite de la cession de son établissement du Sault Ste. Marie au gouvernement canadien en 1822.

“ Je suis etc.,  
(Signé,)

“ T. FREDERIC ELLIOT.”

*Le Duc de Newcastle à Lord Monck.*

“ Canada No. 119.

DOWNING STREET,  
3 novembre 1863.

Au gouverneur Vicomte MONCK,

“ MILORD,—J'ai reçu du gouverneur de la compagnie de la Baie d'Hudson une lettre relative à certaines réclamations de la compagnie touchant des octrois de terre en Canada.

“ Je vous transmets copie de la lettre de Sir E. Head et des pièces justificatives qui l'accompagnent.

“ Il paraît d'après les archives de ce bureau qu'en 1822 la compagnie de la Baie d'Hudson abandonna au gouvernement canadien, pour des fins militaires, certaines terres et édifices au Sault Ste. Marie. L'affaire ne fut ni approuvée des autorités militaires, ni même considérée du gouvernement impérial: cependant, Lord Bathurst, alors secrétaire d'Etat pour les colonies, autorisa le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada à faire à la compagnie un octroi de 1200 acres de terre, pourvu que le service public n'en souffrit pas. D'un autre côté, il paraîtrait, d'après les pièces justificatives de la lettre de Sir E. Head, que la question du paiement de ces bâtisses n'a cessé depuis cette époque d'être pendante entre la compagnie et le gouvernement provincial.

“ D'après la lettre de Sir E. Head, la compagnie aurait fait arpenter, aurait occupé et amélioré les 1200 acres de terrains mentionnés dans la dépêche de Lord Bathurst, mais n'aurait jamais reçu aucun titre de propriété, non plus que l'argent du terrain et des bâtisses qu'elle avait abandonnés, ni les octrois de terre qu'on s'était proposé de lui faire en vue de ce prix.

“ Vous verrez que, quoiqu'il n'y ait pas de réclamation contre le gouvernement impérial au sujet de ces demandes, ce dernier se trouve, jusqu'à un certain point, engagé surtout à ce que l'octroi de 1,200 acres fait par Lord Bathurst soit confirmé légalement.

“ J'espère donc que vous mettez la chose devant votre conseil, et que vous le presserez d'en venir à un règlement de la question qui forme la base de la réclamation de Sir Edmund Head, et à laquelle, autant que j'en puis juger, la compagnie paraît avoir droit.

“ J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

“ NEWCASTLE.”

En résumé, on observera que dans tout le cours de ces longues négociations, il n'y a pas le moindre fait qui prête à supposer que la compagnie de la Baie d'Hudson ait cherché à représenter les faits sous un jour faux. Loin de presser le gouvernement de prendre une décision hâtive, elle a toujours attendu avec patience, quoiqu'à son propre détriment. La réclamation est devant le gouvernement depuis nombre d'années, et déjà il y a eu des décisions de prises à ce sujet. On peut se convaincre que dans tous les détails de l'étendue du terrain et de ses limites, ainsi que des conditions de l'octroi, on s'est étudié à bien considérer les réclamations contradictoires, et à sauvegarder les intérêts du public. A la demande du gouvernement, la compagnie a dépensé environ \$5,200 à faire arpenter des terres dont les arpentages ont été approuvés et adoptés par lui.

Il est inutile pour la compagnie de commenter les documents d'une date plus récente, sûre qu'elle est de voir les doutes du commissaire des terres de la couronne, par rapport au mérite réel de la question, se dissiper à l'aide des faits qu'elle lui communique en ce moment.

---

---

(No. 34.)

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 20 ultimo, demandant un état indiquant les noms des personnes qui ont soumissionné pour les réparations du havre de Port Dover, avec le montant de chaque soumission, et le montant dépensé pour ces réparations; aussi, copie de toute la correspondance avec le département des travaux publics et les rapports à ce département, au sujet de tel havre, depuis l'achèvement des réparations durant la saison dernière; aussi, un état des recettes provenant du dit havre pour les douze mois derniers.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 6 juillet 1866.

## RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, en date du 20 juin 1866, demandant copie de la correspondance relative à la dette non consolidée de la province depuis 1865, etc.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,

Secrétaire.

SECRETARIAT,

Ottawa, 9 juillet 1866.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,  
QUÉBEC, 14 août 1865.

MM. BARING, FRÈRES ET CIE.,  
MM. GLYN, MILLS, CURRIE ET CIE.,  
Londres.

MESSIEURS,—A propos des arrangements faits avec vous pour le paiement des balances de compte dues à vos maisons respectives pas plus tard que le 31 décembre prochain, et de l'autorisation que vous avez, d'ici là, de disposer des effets provinciaux déposés entre vos mains à cette fin au prix de 90 pour cent, j'ai maintenant l'honneur de vous informer que le gouvernement ayant jugé nécessaire de convoquer le parlement le plus tôt possible après le retour des délégués d'Angleterre—désire, si c'est possible, différer la présentation au parlement de mesures qui lui permettent de faire face à ses engagements envers vous et la banque de Montréal jusqu'à la session régulière de la législature l'hiver prochain, dans l'espoir que l'abondante récolte et la reprise probable du commerce rendront cette époque plus favorable pour l'exécution de ces arrangements.

L'on croit aussi que la confédération projetée des provinces de l'Amérique Britannique du Nord aura, pendant ce temps, fait assez de progrès pour permettre au gouvernement de décider quels moyens il devra prendre pour faire face à ses engagements, en rapport avec d'autres mesures financières qui devront être adoptées en vue de la prochaine union de ces colonies.

Sous ces circonstances, le gouvernement a décidé de vous retirer l'autorisation de vendre des effets publics au prix désigné, et de vous prier de l'aider à effectuer un emprunt, pour pas moins d'un ou ni plus de deux, sur dépôt de bons provinciaux, comme garantie collatérale, à tel prix que vous pourrez juger nécessaire d'établir.

La somme que le gouvernement désirerait ainsi emprunter temporairement, pour couvrir les balances qui vous sont dues et £200,000 sterling dus à la banque de Montréal, peut être portée à £750,000 sterling.

Et l'on espère que dans l'état actuel du marché monétaire, vous pourrez le négocier à un taux d'intérêt modéré, disons pas plus de cinq pour cent, par un dépôt de bons à un prix pas beaucoup plus bas que la cote actuelle.

Il n'y aurait aucune objection à ce que vous divisassiez cet emprunt entre différentes mains, et nous pensons qu'il ne peut y avoir aucune difficulté à obtenir toute la somme, ou telle partie que vous ne désireriez pas prêter vous-mêmes, des banques de Londres et d'Ecosse.

La somme de £200,000 est due à la banque de Montréal le 19 septembre prochain, et je vous serais fort obligé si vous pouviez me faire parvenir votre réponse avant cette date, car les arrangements que j'aurai à faire avec cette banque devront nécessairement dépendre de ce que vous me direz. Et il est aussi important pour moi de savoir ce que vous en pensez avant que la session du parlement ne soit prorogée, ce qui sera probablement vers la même époque.

Je crois devoir ajouter que je n'entrevois aucune difficulté à pourvoir au paiement de l'intérêt de janvier et juillet à même le revenu ordinaire, si nous sommes déchargés de l'obligation immédiate de remplir les engagements actuels.

L'apparence du revenu pour l'année courante, depuis le 1er juillet dernier, est maintenant satisfaisante, grâce à la certitude d'une récolte généralement abondante.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

A. T. GALT,  
Ministre des Finances.

LONDRES, 31 août 1865.

MONSIEUR,—Nous nous empressons selon votre désir d'accuser réception de la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser, en date du 14 du courant, par laquelle vous nous retirez l'autorisation de vendre les effets provinciaux que nous avons en notre possession, et vous exprimez le désir de nous rembourser de nos avances d'argent au moyen d'un emprunt à faire ici sur l'hypothèque de bons provinciaux comme garantie collatérale, pour un ou deux ans. Vous dites que la somme que le gouvernement du Canada désire obtenir est de £750,000, afin de payer £200,000 à la banque de Montréal, en même temps que la somme qui nous est due; mais nous craignons qu'un emprunt comme celui-là ne peut pas se faire aussi facilement que vous le supposez, et, d'après les apparences actuelles; pas à cinq pour cent d'intérêt par année. Nous ne pensons pas que si l'emprunt peut être fait, il puisse l'être à moins de six pour cent par année, et il faudrait probablement une marge de 10 pour cent au-dessous du prix actuel des effets canadiens, en en calculant la valeur après l'hypothèque. Notre commission serait la même que pour la vente des bons, mais il ne serait rien chargé de plus pour leur réalisation, parce qu'il faudrait employer des courtiers pour cette opération, et qu'ils exigeraient une commission.

Mais avant de tenter cette opération, nous devons vous prier de nous transmettre l'autorisation du gouvernement, soit par un ordre en conseil ou sous une autre forme qui pourra être convenue, ordonnant de faire cet emprunt, et engageant légalement le gouvernement pour le paiement de l'intérêt et du capital. Il est vrai qu'il y a quelques années nous avons, sur vos instructions, contracté un emprunt de £200,000 pour six mois, sur le dépôt de bons du Canada et la garantie de nos deux maisons en faveur des prêteurs, mais il sera évident pour vous que pour une somme de £750,000, pour un ou deux ans, l'autorisation et la responsabilité du gouvernement dans la transaction doivent être clairement définies et visibles, et nous nous permettrons de suggérer que la négociation devrait être accompagnée d'un avis explicatif du ministre des finances. Il doit nécessairement être entendu que la banque de Montréal ne sera pas remboursée tant que nous ne l'aurons pas été nous-mêmes.

Nous regrettons profondément que dans le but de remplir vos engagements envers nous et d'autres, vous ayez été obligé de chercher à emprunter sur ce marché dans un temps aussi défavorable tant pour la vente des bons du Canada que pour les emprunts garantis par ces bons, comme l'indiquent les prix actuels; mais s'il vous faut recourir à un moyen aussi désastreux, nous tâcherons de suivre vos ordres de la manière la moins préjudiciable pour le crédit provincial et la plus avantageuse pour le gouvernement.

Nous prenons acte que vous ferez à temps les remises nécessaires pour le paiement ponctuel des dividendes qui écherront au 1er janvier prochain,

Et nous avons l'honneur d'être, etc.,

BARING, FRÈRES et CIE.

GLYN, MILLS, CURRIE et CIE.

L'honorable A. T. GALT,  
Ministre des Finances, etc., etc.,  
Québec.

COPIE d'un Rapport de Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 19 Septembre 1865.

Sur un mémoire de l'honorable ministre des finances, en date du 14 du courant, soumettant une lettre des agents financiers, au sujet de l'emprunt projeté qui doit être fait en Angleterre, et recommandant que les agents soient autorisés à effectuer un emprunt de £750,000 sterling, pour une période de deux ans, si c'est possible, à un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent par année, et qu'ils soient aussi autorisés à déposer des bons provinciaux, comme garantie collatérale, à une marge de dix pour cent au-dessous du prix actuel du marché; il recommande de plus que les agents reçoivent la même commission sur l'emprunt que pour la vente des bons, c'est-à-dire, un pour cent sur £750,000, mais à la condition que si l'emprunt est remboursé par la vente d'effets provinciaux, soit ceux du Canada ou ceux de la confédération projetée des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, il ne sera rien chargé de plus sur la vente. Les agents devront de plus recevoir telle commission qu'ils pourront trouver nécessaire de payer aux courtiers qu'ils emploieront.

Le comité recommande que les différentes suggestions de l'honorable ministre des finances soient approuvées et adoptées.

Certifié,

W. A. HIMSWORTH,  
G. C. E.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,  
QUÉBEC, 22 septembre 1865.

MM. BARING, FRÈRES ET CIE.,  
MM. GLYN, MILLS, CURRIE ET CIE.

MESSEIERS,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 31 courant, que j'ai soumise à la considération du gouvernement, et j'ai aussi celui de vous transmettre sous ce pli une minute du conseil du 19 courant, qui vous autorise à contracter un emprunt aux conditions mentionnées dans votre lettre, avec l'entière confiance que votre action sera dirigée par la même sollicitude pour les intérêts de la province que nous avons si souvent eu occasion de reconnaître.

A l'égard de l'emprunt de la banque de Montréal, j'ai pris des arrangements pour le continuer jusqu'au 17 novembre prochain, époque à laquelle j'espère que j'aurai reçu de vous l'autorisation de tirer pour la somme de £200,000 sterling.

Les bons provinciaux maintenant déposés pour cet emprunt à la banque Union de Londres vous seront alors transportés, et si, avec ceux que vous avez déjà, le montant en est encore insuffisant comme garantie collatérale pour l'emprunt projeté, la somme qu'il vous faudra de plus vous sera immédiatement remise.

Je me suis fait autoriser par le parlement, dans le Bill des Subsidés, à en faire une nouvelle émission d'un million de piastres dans le cas où en aurait besoin.

Comme le siège du gouvernement est sur le point d'être transporté à Outaouais, je vous prie de vouloir bien à l'avenir adresser vos lettres au département en cette dernière ville.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. T. GALT,  
Ministre des Finances.

(Par le Paquebot Canadian.)

LONDRES, 12 octobre 1865.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 22 septembre, contenant une copie d'un ordre en conseil du 19 de septembre, nous autorisant à emprunter, au compte du gouvernement provincial, £750,000 pour une période de deux ans, si c'est possible, à un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent par année.

Le jour même de la réception de cette lettre la banque d'Angleterre élevait le taux minimum de son escompte à six pour cent, et deux jours après elle l'élevait à sept pour

cent. Il est donc évident que dans l'état actuel du marché monétaire, il ne peut être fait d'emprunt dans les limites que vous fixez, et nous attendons de nouvelles instructions de votre part sur les moyens de couvrir nos avances.

S'il survenait une amélioration notable dans les affaires monétaires, nous ne manquons pas d'en profiter, afin de mettre vos désirs à exécution; mais nous craignons fort qu'il ne soit pas probable de voir une pareille amélioration avant la fin de l'année, et il sera impossible de faire ce que vous désirez pour le paiement de traites afin de rembourser la banque de Montréal.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

BARING, FRÈRES et CIE.

GLYN, MILLS, CURRIE et CIE.

L'honorable A. T. GALT,  
Ministre des Finances, etc., etc.,  
Outaouais.

(Par *Damascus*.)

LONDRES, 19 octobre 1865.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre copie de votre lettre du 12 courant, dont nous confirmons le contenu. Nous vous tiendrons au courant de l'état de nos marchés, dans lesquels nous n'avons aucun changement à noter pour le moment, et nous devons répéter que nous ne voyons aucune apparence de possibilité de faire aucun arrangement aux conditions autorisées pour la liquidation du montant dû à la banque de Montréal, ainsi que de nos avances, et par conséquent nous serions heureux de savoir de vous quelles mesures le gouvernement se propose de prendre pour liquider nos comptes à l'époque indiquée dans votre lettre du 9 juin dernier. Nous ne doutons pas que vous vous prépariez aussi à faire les remises nécessaires pour le paiement des dividendes qui échoiront en janvier prochain.

Les bons consolidés canadiens 5 pour cent, dividende du 1er juillet dernier, sont cotés 81½ à 82¼, les 6 pour cent 95 à 96 pour cent. Taux minimum de la banque d'Angleterre, 7 pour cent.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

BARING, FRÈRES et CIE.

GLYN, MILLS, CURRIE et CIE.

L'honorable A. T. GALT,  
Ministre des Finances, etc., etc.,  
Outaouais.

*COPIE d'un Rapport de Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement en Conseil, le 9 novembre 1865.*

Sur un mémoire de l'honorable ministre des finances, en date du 9 du courant, soumettant que d'après des avis reçus des agents financiers de la province à Londres, en date du 12 ultimo, il leur a été impossible d'effectuer l'emprunt projeté de £750,000 sterling, aux conditions énoncées dans l'ordre en conseil du 19 septembre dernier;

Il recommande en conséquence qu'il soit autorisé à donner instruction aux agents financiers d'obtenir le dit emprunt à tel taux d'intérêt, et pour tel temps que l'état du marché monétaire le permettra, mais que dans le cas où il serait demandé un taux d'intérêt plus élevé que six pour cent, les agents soient requis de limiter la durée de l'emprunt au 1er octobre prochain.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Certifié,

WM. H. LEE.

G. C. E.

MONTREAL, 10 novembre 1865.

MM. GLYN, MILLS ET CIE.,  
MM. BARING, FRÈRES ET CIE,

MESSIEURS,—En conséquence des retards incidents au transport des départements du gouvernement à Outaouais, vos lettres des 12 et 19 ultimo ne me sont parvenues que le 6 du courant, et je les ai, depuis, soumises à la considération du gouvernement.

Nous regrettons d'apprendre que le changement survenu dans le marché monétaire vous ait empêché d'effectuer l'emprunt projeté, et surtout que vous ne nous ayez pas donné votre opinion sur les meilleurs moyens à prendre pour faire disparaître la difficulté qui en résulte. Nous supposons d'après vos lettres antérieures, auxquelles la mienne du 22 septembre était une réponse, qu'en vous voyant l'autorisation demandée il n'existait aucun doute raisonnable sur la possibilité d'effectuer cet emprunt, et nos arrangements ont été, jusqu'à un certain point, basés sur cette assurance.

Nos engagements, comme vous le savez, se composent d'environ £500,000 sterling, dus à vous-mêmes, qui doivent être positivement payés le 31 décembre prochain, et £200,000 sterling dus à la banque de Montréal, qui doivent être payés le 17 courant, et nous avons aussi à trouver, disons £300,000, pour les dividendes de janvier.

Aux prix actuels, le gouvernement ne peut penser à une vente d'effets publics, et il nous a semblé, en conséquence, que le meilleur moyen serait d'effectuer un emprunt temporaire pour couvrir les avances, disons de £750,000, à telles conditions et pour tel temps que l'état du marché monétaire le permettra, ne désirant pas prolonger encore une fois l'époque de votre remboursement. A cet effet, l'autorisation nécessaire vous a été envoyée dans les termes que vous suggérez, et nous aurions été prêts à en prolonger le terme si vous l'aviez jugé nécessaire. L'époque à laquelle ces avances échoient étant maintenant très-rapproché, il est impossible au gouvernement dans le peu de temps qui lui reste, de changer le mode par lequel il espérait obtenir les fonds, et en conséquence je suis autorisé, par l'ordre en conseil ci-joint, à vous prier de faire des arrangements pour l'emprunt désiré de £750,000, à tel taux d'intérêt et pour tel temps que l'état du marché monétaire le permettra; mais dans le cas où il serait demandé plus de six pour cent d'intérêt, nous préférons que l'emprunt fût limité au 1er octobre prochain. Nous avons, en attendant, pris des arrangements avec la banque de Montréal pour une continuation de son prêt jusqu'au 26 décembre prochain, date avant laquelle j'espère être en possession d'une autorisation de votre part de tirer sur vous pour la somme de £250,000 sterling.

Je ne puis supposer qu'avec l'autorisation qui vous est maintenant donnée, vous ne puissiez faire ce que nous désirons de vous, mais dans le cas où le marché monétaire tomberait dans un état tel qu'il empêcherait l'opération, le gouvernement compte sur votre abstention de faire aucune vente forcée ou le sacrifice de ses effets sans communiquer préalablement avec lui. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'un nouveau désappointement causerait de très-graves embarras au gouvernement.

A l'égard de l'intérêt de janvier, nous avons obtenu de la banque de Montréal l'engagement de fournir de l'échange au receveur-général pour £300,000 sterling, graduellement, jusqu'au paquebot du 29 décembre, époque à laquelle toute la remise sera complétée. Tout ce qui ne sera pas fourni par le revenu courant, pendant ce temps, lui sera remboursé à même cette source avant le 2 avril prochain. En attendant, la transaction a été complétée par la banque en portant la somme requise au crédit du receveur-général pour faire les remises comme susdit. Vous verrez par cet arrangement que la remise finale par le paquebot du 29 décembre ne vous parviendra que quelques jours plus tard, et, en conséquence, je dois vous prier de vouloir bien avancer, en attendant, la somme qui manquera.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que la dépression temporaire qui a affecté notre revenu durant les huit premiers mois de l'année est maintenant entièrement disparue, et que l'abondante récolte et les prix élevés remettent rapidement le pays dans un état de prospérité qui m'enlève beaucoup de soucis à l'égard de l'avenir.

Je demeure, etc.,

A. T. GALT,

Ministre des Finances.

*(Asia.)*

LONDRES, 25 novembre 1865.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de vos lettres du 10 courant, nous transmettant copie d'un ordre en conseil nous autorisant à obtenir un emprunt de £750,000, à tel taux d'intérêt et pour tel temps que l'état du marché monétaire le permettra, mais que dans le cas où il serait demandé plus de six pour cent d'intérêt, la durée de l'emprunt doit être limitée au 1er octobre prochain, et le tout a reçu notre attention.

Nous regrettons que vous nous ayez pensé négligents en ne soumettant pas à votre considération nos opinions sur les meilleurs moyens à prendre pour faire disparaître la difficulté survenue dans la négociation d'un emprunt aux conditions énoncées dans votre lettre du 22 septembre.

Vous nous permettez de vous rappeler que vous nous aviez donné à entendre que vous prendriez des mesures en Canada pour fournir les fonds nécessaires ici, et que lorsque vous avez changé d'avis et que vous nous avez chargé d'effectuer un emprunt temporaire en ce pays, les limites que vous posiez montraient que vous comptiez sur un marché monétaire facile en Angleterre. Nous ne pouvions rien dire de positif à cette époque, lorsqu'en quinze jours la valeur de l'argent avait augmenté de trois pour cent, et que le taux d'escompte était porté à sept pour cent par année, avec possibilité d'une nouvelle hausse, et il n'y avait aucune chance d'effectuer un emprunt à aucune condition, et que nous ignorions aussi si le gouvernement du Canada serait disposé à se soumettre aux conditions onéreuses qui doivent lui être imposées.

La réduction, le 23 courant, du taux d'escompte de banque de sept à six pour cent a rendu possible ce qui autrement aurait été impraticable, et nous cherchons maintenant, suivant vos ordres, de faire un emprunt pour jusqu'au 1er octobre 1866, de £750,000 au taux de sept pour cent par année, sur dépôt de £1,000,000 de bons du Canada cinq pour cent, dont il n'y a à Londres, en ce moment, que £917,100.

Soit £358,800 chez Baring, Frères et Cie.,  
358,800 chez Glyn, Mills, Currie et Cie.  
et 200,000 à la Banque Union,

en sorte qu'il faudra faire une nouvelle émission de bons pour compléter le montant requis. Nous ne pouvons dire encore si nous réussirons, et par conséquent nous nous bornons aujourd'hui à accuser réception de vos instructions et de l'ordre en conseil, et à vous informer que nous cherchons immédiatement à nous y conformer.

Nous voyons que vous avez fait des arrangements pour la remise des dividendes dus en janvier, entre cette date et le 29 de décembre, et comme la remise faite à cette dernière date ne nous parviendra que quelques jours après que les dividendes seront échus, nous avancerons, en attendant, suivant votre demande, la somme qui manquera à ces remises.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,  
BARING, FRÈRES ET CIE.,  
GLYN, MILLS, CURRIE ET CIE.

L'honorable A. T. GALT,  
Ministre des Finances, etc.,  
Outaouais.

*(Damascus.)*

LONDRES, 30 novembre 1865.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre copie de nos deux dernières lettres, en date du 23 et du 25 courant, et à propos de ce que nous vous écrivions au sujet d'un emprunt de £750,000 sur dépôt de débetures canadiennes, nous regrettons d'avoir à dire que jusqu'ici nos efforts pour exécuter les désirs du gouvernement du Canada n'ont pas eu de succès, mais nous allons les continuer et nous écrirons de nouveau à ce sujet par la malle de la semaine prochaine.

Les prix des bons du Canada sont un peu plus fermes ; les 5 pour cent sont de 83 à 84, les 6 pour cent de 97 à 98 pour cent. Le taux minimum d'escompte de la banque d'Angleterre reste à six pour cent.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,  
 BARING, FRÈRES ET CIE.,  
 GLYN, MILLS, CURRIE ET CIE.

L'honorable A. T. GALT,  
 Ministre des Finances, etc.,  
 Outaouais,

(*Peruvian.*)

LONDRES, 7 décembre 1865.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons porté au crédit du gouvernement du Canada, en proportions dans nos comptes respectifs, les sommes suivantes, savoir :—

Cinquante mille louis au 5 courant, argent reçu de la banque Nationale Provinciale d'Angleterre, sur dépôt de £66,700 de bons du Canada 5 pour cent, comme prêt temporaire jusqu'au 1er octobre 1866, à sept pour cent par année.

Dix mille louis ce jour, argent reçu de la compagnie de banque du Nord de l'Ecosse, Aberdeen, aux mêmes conditions que ci-dessus, sur dépôt de £13,300 de bons.

D'un autre côté, nous portons £600 au débit du gouvernement, de la même manière, pour notre commission d'un pour cent, et £150 pour courtage d'un quart pour cent payé, et il est entendu que dans le cas où les bons seraient vendus il ne sera pas chargé d'autre commission, excepté sur la différence entre la valeur nominale des bons, au pair, et le montant des emprunts, sur lesquels la commission est maintenant chargée.

Nous regrettons de n'avoir pu réaliser jusqu'ici, sur l'emprunt projeté de £750,000, qu'une somme aussi peu considérable, mais, comme vous le savez, les événements des quelques dernières années ont beaucoup diminué la faveur qui entourait autrefois les effets du Canada, tandis que le taux élevé d'intérêt offert par d'autres emprunteurs contrecarre considérablement nos efforts incessants pour nous rendre à vos désirs. Nous ne perdrons aucune occasion de compléter la somme requise, mais notre succès (qui est encore douteux) ne peut avoir lieu que graduellement et lentement, et si (comme vos instructions sont péremptoires) nous sommes obligés de donner un intérêt plus élevé à de futurs prêteurs, nous devons nécessairement mettre ceux qui ont déjà prêté leur argent sur le pied le plus favorisé.

Cette opération est entourée des plus grandes difficultés et démontre, comme il est de notre devoir de le dire, que le Canada ne doit pas compter sur des expédients temporaires, mais sur ses propres ressources, qui, nous sommes heureux de l'apprendre, sont maintenant en voie de se développer rapidement.

Pour votre gouverne, nous vous transmettons copie de la lettre d'engagement donnée aux prêteurs, les mettant à couvert de toute perte ultérieure, comme c'est l'ordinaire dans les opérations de cette nature ; et en vous renvoyant au double de notre lettre du 30 ultimo, transmis sous ce pli.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,  
 BARING, FRÈRES ET CIE.  
 GLYN, MILLS, CURRIE ET CIE.

L'honorable A. T. GALT,  
 Ministre des Finances, etc., etc.  
 Outaouais.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,  
 OUTAOUAIS, 21 décembre 1865.

MM. BARING, FRÈRES ET CIE.  
 MM. GLYN, MILLS, CURRIE ET CIE.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur d'accuser réception de vos lettres du 30 novembre et du 7 courant, dont je prends duement note du contenu, en approuvant les arrangements dont vous parlez.

Nous ne comprenons pas bien, cependant, cette partie de votre lettre dans laquelle vous dites que si vous êtes obligés de donner un intérêt plus élevé à de futurs prêteurs, vous devrez nécessairement mettre ceux qui ont déjà prêté leur argent sur le pied le plus favorisé. Nous pensons que les arrangements dont vous parlez devraient être positifs ; mais si vous avez consenti à cette condition, nous l'acceptons. Nous sommes fâchés de voir que l'opération a été entourée d'aussi grandes difficultés, mais nous espérons que vous réussirez dans vos efforts et que vous vous procurerez tout le montant de l'emprunt.

Nous apprécions toute la force de votre observation que le Canada doit à l'avenir compter sur ses propres ressources, mais nous pensons que vous n'avez pas assez considéré le fait que notre revenu a dernièrement été considérablement augmenté par un accroissement d'impôts, que nous ne sommes pas venus sur votre marché comme emprunteurs depuis plusieurs années, et que notre recours actuel à un emprunt temporaire provient principalement de la crainte d'adopter aucune mesure qui pourrait accroître les difficultés dans la voie de la confédération.

La dette non-consolidée que nous désirons continuer pendant quelques mois encore a été créée, il y a trois ans, à cause de la perturbation causée dans le commerce par la guerre américaine ; notre revenu souffrit gravement à cette époque, tandis que notre crédit fut aussi naturellement endommagé par notre proximité du siège de la guerre. Nous avons toute confiance que l'époque de difficulté est maintenant passée, mais nous ne voulons pas essayer de pourvoir permanemment au paiement de la dette flottante avant que nous puissions le faire à des conditions plus favorables que celles que nous pourrions obtenir aujourd'hui sur le marché monétaire.

Le gouvernement attend donc votre prochaine avec beaucoup d'intérêt.

Je demeure, etc.,

A. T. GALT,  
Ministre des Finances.

LONDRES, 14 décembre 1865.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre copie de notre dernière en date du 7 courant, et à l'égard de l'emprunt dont le gouvernement a besoin, et nous avons été constamment à l'affût afin d'exécuter vos instructions, mais nous regrettons de dire que depuis notre dernière, le marché monétaire a été beaucoup plus difficile et les demandes d'escompte à la banque d'Angleterre beaucoup plus considérables, en sorte que l'on s'attendait à voir de nouveau élever le taux d'escompte à sept pour cent, ce qui, cependant, n'a pas eu lieu, bien que si la demande continue à être aussi forte qu'à présent, le prix de l'argent va certainement hausser.

Pour ces raisons nous avons éprouvé beaucoup de difficultés à poursuivre l'opération, et voyant qu'il était impossible d'obtenir plus d'argent à sept pour cent, nous avons été forcés de porter l'intérêt à huit pour cent, et même à ce taux nous n'avons pu obtenir, jusqu'ici, que £55,000 pour le 18 courant, comme prêt jusqu'au 1er octobre 1866, et, ainsi que nous le disions dans notre dernière lettre, nous serons obligés de donner le même taux sur les emprunts faits antérieurement. Nous allons continuer nos efforts pour conduire l'opération à bonne fin, mais, comme vous voyez, nos chances de la compléter sont très-incertaines.

Les bons du Canada 6 pour cent sont cotés 96½ à 97½ pour cent, les 5 pour cent 82 à 83 pour cent.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

BARING, FRÈRES et CIE.  
GLYN, MILLS, CURRIE et CIE.

L'honorable A. T. GALT,  
Ministre des Finances, etc., etc.  
Outaouais. !

MONTRÉAL, 5 janvier 1866.

MM. BARING, FRÈRES ET CIE.,  
MM. GLYN, MILLS, CURRIE ET CIE.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 du courant, et je regrette de voir la difficulté persistante que vous faites exister à effectuer l'emprunt pour le gouvernement du Canada.

Nous tenons note des conditions auxquelles vous avez obtenu £55,000 sterling, et aussi que vous avez été obligés d'élever le taux d'intérêt sur les sommes mentionnées dans votre lettre précédente du 7 ultimo.

Nous espérons que l'état du marché monétaire vous permettra avant longtemps de compléter toute la transaction. En attendant, nous avons été obligés de prendre des arrangements pour le paiement du prêt d'un million de piastres (\$1,000,000) de la banque de Montréal, et bien que nous n'ayons pas reçu de vous l'avis précis que nous pouvions tirer pour les sommes déjà empruntées, nous présumons néanmoins qu'elles sont à la disposition du gouvernement, et en conséquence le receveur-général a donné des traites sur vous, à soixante jours de vue, en faveur de la banque de Montréal, pour £100,000, sterling, £50,000 sur chacune de vos maisons. Le reste de l'emprunt de la banque a été remboursé à même les balances d'argent en caisse.

Nous vous prions d'honorer ces traites, et si, pour une cause quelconque, vous n'aviez pas complété l'emprunt au montant requis, nous nous engageons à vous mettre en fonds avant l'échéance de ces traites pour un montant égal à la partie qui en restera découverte, de manière à ne vous placer sous aucun rapport dans une position moins favorable, à l'égard de vos avances, que celle qu'occupe la banque de Montréal.

Nous ne désirons pas, pour le moment, retirer les bons qui sont déposés à la banque Union de Londres au compte de la banque de Montréal, parce que nous avons été obligés d'accepter de nouvelles avances de la banque pour pourvoir au paiement de l'intérêt de janvier.

Quant aux fonds requis pour le Fonds d'Amortissement, j'ai à vous prier de faire le versement à même le produit de l'emprunt que vous effectuez, parce qu'il ne nous paraît pas désirable de tirer sur vous pour un compte et de remettre en même temps pour un autre. Si, cependant, je voyais qu'il existait des difficultés insurmontables dans la marche de l'emprunt, les remises seraient faites d'ici pour le Fonds d'Amortissement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. T. GATT,  
Ministre des Finances.

(Moravian.)

LONDRES, 21 décembre 1865.

MONSIEUR,—Depuis notre lettre du 14 du courant, nous avons réussi à obtenir un nouvel emprunt pour le gouvernement du Canada, au montant de £60,000 sterling, et nous vous donnons ci-dessous la liste des sommes portées au crédit du gouvernement par nos deux maisons en proportions égales, y compris la somme ci-dessus et celle mentionnée dans notre dernière, savoir :—

£55,000 le 18 courant, formés par des prêts des personnes suivantes jusqu'au 1er octobre 1866, à 8% d'intérêt par année, sur dépôt de bons 5% du Canada, comme suit :—

|                                  |                       |
|----------------------------------|-----------------------|
| £25,000 de A. Morrison.....      | sur £33,300 sterling. |
| 15,000 de J. Foster et Fils..... | sur 20,000 sterling.  |
| 10,000 de O. Heywood.....        | sur 13,300 sterling,  |
| 5,000 de S. Jordan.....          | sur 6,700 sterling.   |

£60,000 le 19 courant, exactement aux mêmes conditions :—

|                                      |                      |
|--------------------------------------|----------------------|
| £50,000 de MM. Nairne et autres..... | sur £66,000 de bons. |
| 10,000 de A. G. Dallas .....         | sur 13,300 de bons.  |

Et d'un autre côté, nous portons au débit du gouvernement de la même manière :—

£1,150 pour notre commission d'un pour cent.  
287 10s. pour courtage d'un quart pour cent payé ;

que vous voudrez bien porter dans vos livres.

A l'égard des avances faites par la banque de Montréal, nous ne supposons pas que les emprunts contractés jusqu'à présent seront exclusivement employés à la liquidation de cette dette, mais qu'une proportion convenable en sera aussi appliquée à la réduction des balances dues à nos deux maisons.

Le taux de la banque reste à six pour cent, les bons canadiens sont sans changement et sans activité. En vous renvoyant à la copie ci-incluse de notre lettre du 14 courant,

Nous avons l'honneur d'être,

BARING FRÈRES ET CIE.,  
GLYN, MILLS, CURRIE ET CIE.

L'honorable A. T. GALT,  
Ministre des Finances, etc.  
Ottawa.

LONDRES, 4 janvier 1866.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous inclure copie de notre lettre du 28 décembre, et nous avons à ajouter que nous avons effectué les nouveaux emprunts suivants sur dépôt de bons canadiens 5%, à huit pour cent par année, jusqu'au 1er octobre prochain, c'est-à-dire, du 1er janvier —

MM. Baring, Frères et Cie ..... sur £133,400 de bons, £100,000  
MM. Glyn, Mills, Currie et Cie ..... sur £133,400 de bons, £100,000

Et à partir du 2 janvier :—

MM. Sheppard, Pelly et Cie..... sur 66,000 de bons, £50,000  
Sheffield Neave, Ecr., ..... sur 6,600 de bons, 5,000

En tout.....£255,000

que nous portons au crédit du gouvernement du Canada en proportions égales dans nos comptes respectifs, en débitant le gouvernement dans les mêmes proportions.

Commission, 1% sur £255,000..... £ 2,550.00  
Courtage, ¼% sur 255,000..... 637.10s.

dont vous voudrez bien tenir compte.

Nous avons aussi emprunté les sommes de—

£40,000 sur £ 53,300 de bons pour le 8 courant,  
50,000 sur 66,700 de bons pour le 9 courant,

aux mêmes conditions qu'auparavant, ce qui fait un total de £520,000. Ces emprunts ne nous laissent que £23,900 de bons à engager pour la balance, mais en cas de besoin, nous prêterons les bons que nous tenons comme garantie pour nos maisons respectives.

Nous portons au débit du gouvernement du Canada, pour six mois de dividende jusqu'au 1er courant, sur £ 200,000 de bons canadiens 5% déposés à la

Banque Union..... £5,000  
Ajoutez la commission, 1 pour cent..... 50

Pour le 1er janvier..... £5,050

en proportions égales dans nos comptes respectifs. Les coupons ayant été présentés pour paiement par la banque Union, nous avons cru qu'il valait mieux les payer pour le crédit du gouvernement, bien que nous ne pensions pas qu'ils seraient présentés.

En vous écrivant, vous recevons votre lettre du 21 décembre, dont le contenu reçoit notre sérieuse attention.

Nous n'aurions pu rien emprunter pour le gouvernement à sept pour cent, s'il n'avait pas été entendu que si plus tard nous donnions un intérêt plus élevé, les souscripteurs immédiats de l'emprunt seraient placés sur le même pied que ceux qui prêteraient leur argent plus tard, et tout en prenant note de vos observations, nous pensons que cette libéralité aidait à procurer ce que nous avons obtenu.

Chacune de nos maisons annonça aux agents employés qu'elles souscriraient £100,000 comme encouragement pour les autres, et nos souscriptions étaient nécessairement sujettes

à la même commission d'un quart pour cent pour les courtiers, comme pour les autres sommes ; mais comme il y a une économie pour le gouvernement dans le taux d'intérêt chargé dans nos comptes, nous n'avons réellement souscrit, comme vous le remarquerez, qu'à partir du 1er du courant.

Comme nous croyons qu'il ne serait pas sage d'accorder un intérêt plus fort que huit pour cent, il peut se faire que nous ne puissions pas, sous les circonstances, ajouter au montant souscrit, mais nous croyons que l'opération a assez bien réussi pour nous permettre de faire face à la réclamation de la banque de Montréal pour £200,000, bien que les balances qui nous sont dues sont encore découvertes.

Nous espérons avoir fait preuve, par notre conduite passée, de notre constant désir de suivre vos ordres et de servir le gouvernement, et il n'était certainement pas dans notre intention de censurer, et encore moins de critiquer vos arrangements financiers, et notre seul objet était, comme nous croyions de notre devoir de le faire, d'attirer votre attention sur le fait démontré par la difficulté éprouvée à obtenir £750,000 sur des garanties incontestables, combien il faut peu compter sur le marché monétaire anglais dans les circonstances actuelles, et avec le prix élevé et variable de l'argent.

Le taux d'escompte a été porté aujourd'hui à huit pour cent.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

BARING, FRÈRES et CIE.

GLYN, MILLS, JURRIE et CIE.

L'honorable A. T. GALT,  
Ministre des Finances, etc., etc.,  
Outaouais.

6 janvier 1866.

Le ministre des finances fait respectueusement rapport, pour l'information de Son Excellence l'administrateur en conseil, qu'en vertu de l'autorité des ordres en conseil passés au sujet d'un emprunt temporaire en Angleterre, les agents financiers ont emprunté, aux conditions énoncées dans leurs lettres officielles, £115,000 sterling, et qu'ils continuent leurs efforts pour compléter l'emprunt.

Le gouvernement est placé sous l'engagement de rembourser maintenant un million de piastres à la banque de Montréal, et le ministre des finances recommande que ce paiement soit fait par lettre de change sur Londres pour £100,000 sterling, à 60 jours, et la balance par un transport au compte ordinaire du receveur-général.

Le ministre des finances doit attirer l'attention du gouvernement sur le fait que les balances dues aux agents financiers sont encore découvertes, et que le receveur-général n'a pas, en conséquence, la stricte autorisation de tirer sur les agents de Londres. Pour faire face, en conséquence, à l'éventualité possible qu'ils aient été dans l'impossibilité de compléter l'emprunt, et de faire honneur aux lettres de change qui doivent maintenant être tirées sur eux, il a fait, sauf l'approbation du conseil, un arrangement avec la banque de Montréal par lequel, si le receveur-général le demande, cette institution lui permettra de mettre les agents financiers en fonds, à Londres, pour faire honneur aux traites proposées de £100,000 avant leur maturité.

A. T. GALT,  
Ministre des Finances.

*Copie d'un Rapport de Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement en Conseil, le 9 novembre 1865.*

Sur un mémoire de l'honorable ministre des finances, en date du 9 du courant soumettant que vu que les agents financiers n'ont pu compléter l'emprunt projeté, conformément aux termes de l'ordre en conseil du 19 septembre, il est devenu nécessaire de prendre des arrangements avec la banque de Montréal pour la continuation de son prêt existant de \$1,000,000, et aussi de pourvoir à la remise à Londres de £300,000 pour payer l'intérêt de janvier sur la dette publique.

Il recommande donc qu'il soit autorisé à s'arranger avec la banque de Montréal aux conditions suivantes :—

Prêt de \$1,500,000 jusqu'au 2 avril, à sept pour cent, à remettre en lettres de change sterling graduellement jusqu'au 29 décembre. Le gouvernement déposera £400,000 sterling de débetures six pour cent à la banque, avec pouvoir de vendre si le prêt n'est pas remboursé au 2 avril.

Le prêt de \$1,000,000 sera prolongé jusqu'au 26 décembre, à sept pour cent; le gouvernement se proposant de le rembourser par lettres de change sterling tirées contre l'emprunt qui doit être fait par les agents anglais. La banque gardera, comme garantie de ce prêt, les £200,000 sterling de débetures cinq pour cent qu'elle possède actuellement, avec pouvoir de vendre si le prêt n'est pas remboursé au 26 décembre.

Le gouvernement s'engageant à ne pas retirer son compte à moins de six mois d'avis, et cet avis ne sera pas donné tant que la banque sera en avance, soit des \$1,500,000 empruntées lorsque le compte a été transféré à la banque, ou de toute autre somme subséquente.

Le gouvernement s'engageant aussi à conserver une balance moyenne mensuelle, au crédit de son compte courant, de \$400,000 à \$500,000.

Certifié,

WM. H. LEE.

G. C. C.

MONTRÉAL, 10 novembre 1865.

MONSIEUR,— Les agents financiers de la province n'ayant pas encore complété l'emprunt projeté sur lequel le gouvernement avait l'intention de rembourser à la banque la somme de \$1,000,000 qu'elle a avancée, et qui échoit le 17 du courant, il est devenu nécessaire que le gouvernement prenne des arrangements pour la continuation de ce prêt, et aussi de prendre des mesures pour faire la remise de £300,000 à Londres, pour payer l'intérêt de janvier sur la dette publique.

L'état des balances publiques et des engagements du gouvernement fait que les moyens de pourvoir à ce dernier montant soient presque entièrement indépendants du revenu courant. Je suis donc autorisé à vous demander de porter au crédit du receveur-général, à partir de cette date, la somme de \$1,250,000, devant rester comme prêt à sept pour cent d'intérêt jusqu'au 2 avril prochain, et à remettre en lettres de change sterling, graduellement, jusqu'au 29 décembre, auquel temps toute la somme de £300,000, avec telle autre quantité d'échange qui pourra être fourni à même nos balances en caisse, aura été remise à nos agents de Londres. Le gouvernement déposera à la banque, comme garantie collatérale pour ces avances, des débetures provinciales 6% au montant de £300,000 à £350,000 sterling, suivant que l'état du compte général en démontrera la nécessité, avec pouvoir de les vendre si ce prêt n'est pas remboursé le 2 avril.

A l'égard du prêt existant de \$1,000,000, le gouvernement désire qu'il soit prolongé à sept pour cent d'intérêt, jusqu'au 26 décembre prochain, auquel ou avant lequel temps nous espérons être en position de vous le rembourser en lettres de change sterling.

Les £200,000 sterling de débetures maintenant possédées par la banque à compte de ces avances resteront comme garantie, avec pouvoir de les vendre si le prêt n'est pas remboursé au 26 décembre. A l'égard de votre remarque que les balances flottantes au crédit du receveur-général n'ont pas été conformes à la convention qui existait lorsque la banque a pris le compte du gouvernement, je suis autorisé à dire que le gouvernement s'engage à garder une balance mensuelle moyenne, au crédit de son compte courant, de \$400,000 à \$500,000. Mais avant que ceci puisse être définitivement réglé, il sera nécessaire que j'examine les représentations que vous avez faites au sujet du fonctionnement du système des lettres de crédit qui est aujourd'hui suivi pour une grande partie des paiements du gouvernement.

Le gouvernement s'accorde aussi avec vous à considérer comme trop court le terme de l'avis qui doit être donné relativement au désir qu'il pourrait avoir de retirer son compte de la banque de Montréal, et il est prêt à s'engager à ne pas retirer ce compte à moins de six mois d'avis, et à ne pas donner cet avis tant que la banque sera en avance, soit de

\$1,500,000 prêtées lorsque le compte lui a été transféré, soit de toute autre somme subseq-  
 quemment prêtée. Je vous transmet copie d'un ordre en conseil passé à ce sujet.

Je demeure, etc.,

A. T. GALT,  
 Ministre des Finances.

E. H. KING, Ecr.,  
 Gérant de la Banque de Montréal,  
 Montréal.

OUTAOUAIS, 5 juin 1866.

MON CHER MONSIEUR,—En conséquence des fortes dépenses additionnelles qu'il est  
 clair que nous encourrons à cause des difficultés féniennes, il est évident que le gouverne-  
 ment aura besoin d'une plus forte somme que celle pour laquelle je me suis arrangé avec  
 vous pendant que j'étais à Montréal ; j'aimerais donc que vous me disiez si la banque  
 pourra sans inconvénient placer cinq cents à sept cent cinquante mille piastres (\$500 à  
 \$750,000) au crédit du receveur-général, remboursables au 1er août.

Votre très-obéissant,

A. T. GALT.  
 Ministre des Finances.

E. H. KING, Ecr.,  
 Gérant de la Banque de Montréal,  
 Montréal.

BANQUE DE MONTRÉAL,  
 Montréal, 7 juin 1866.

L'hon. A. T. GALT,  
 Ministre des Finances,  
 Outaouais.

CHER MONSIEUR,—Je n'ai reçu que ce matin votre lettre du 5 courant, et je vous ai  
 expédié une dépêche télégraphique vous disant que je vous répondrais affirmativement  
 aujourd'hui.

J'ai maintenant le plaisir de vous dire que la somme de sept cent cinquante mille  
 piastres a été placée au crédit du receveur-général (pour faire face aux dépenses extraor-  
 dinaires de la milice), tel que par reçu ci-joint, remboursable avec intérêt au taux de sept  
 pour cent par année au 1er août prochain.

Je suppose que le gouvernement n'aura pas d'objection à déposer de nouveau entre  
 les mains de nos agents de Londres (si c'est nécessaire) les £200,000 sterling de dében-  
 tures que nous possédions dernièrement, pour servir de couvert aux prêts courants de  
 cette banque. La banque est prête, en cette circonstance, à donner toute l'aide financière  
 en son pouvoir pour supporter le gouvernement, et je suis de plus chargé d'ajouter que  
 vous êtes autorisé, au reçu de la présente, à indiquer le premier jour de septembre comme  
 date du remboursement de ce prêt, si cette date vous convient mieux.

Je suis, etc,

E. H. KING,  
 Gérant Général.

---



---

## RÉPONSE ET RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE

A une Adresse de l'Honorable Assemblée Législative, en date du 4 Juillet 1866, demandant copie des documents qui concernent les Pêcheries du Fleuve et du Golfe St. Laurent.

Par ordre,

WM. MCDUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
OUTAOUAIS, 11 Juillet 1866.

---



---

*Lord Monck à M. Cardwell.*

No. 5.

MONTRÉAL, 19 février 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre, pour votre information, copie d'une proclamation avertissant tous les citoyens des Etats-Unis que leur droit de pêcher dans les eaux intérieures du Canada cessera d'exister en même temps que le Traité de Réciprocité, le 17 mars prochain.

J'ai l'honneur, d'être, etc.,

MONCK.

Au très-honorable E. Cardwell,  
Etc., etc., etc.

---

*Lord Monck à Sir F. Bruce, aux lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard, et au gouverneur de Terre-Neuve.*

MONTRÉAL, 20 février 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre, pour votre information, copie d'une proclamation que, de l'avis de mon conseil, j'ai lancée à propos de la cessation du droit de personnes, autres que des sujets anglais, de jouir des pêcheries intérieures de la province du Canada après le 17e jour de mars prochain, époque à laquelle expirera le traité conclu avec les Etats-Unis d'Amérique en vertu duquel ces personnes jouissaient de ce droit.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

MONCK.

Au Ministre à Washington,  
Lts. Gouv. des Provinces Maritimes et  
au Gouverneur de Terre-Neuve.

---

*M. Cardwell à Lord Monck.*

Canada, No. 21.

DOWNING STREET,  
10 mars 1866.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 5, du 19 février dernier.

Il était sans doute désirable, quelle que soit la ligne de conduite qu'après mûre considération le gouvernement de Sa Majesté pourra suivre, qu'avis immédiat fût donné à toutes les parties intéressées de la cessation des droits légaux dont jouissaient les pêcheurs américains en vertu du traité de 1854. L'on peut craindre, cependant, qu'après une aussi longue jouissance, et une cessation aussi brusque de ces droits, les difficultés qui entouraient la question des pêcheries, avant la conclusion du traité, ne soient considérablement accrues. Les gouvernements coloniaux devront montrer la plus grande tolérance dans l'exercice des droits qui leur reviennent par l'expiration de ce traité, et le gouvernement de Sa Majesté est maintenant occupé à donner à ce sujet sa plus sérieuse considération. J'espère pouvoir communiquer le résultat de ces délibérations avant que le temps de la pêche ne soit arrivé.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
EDWARD CARDWELL,

Vicomte Monck,  
Etc., etc., etc.

*M. Cardwell à Lord Monck.*

Canada, No. 38.

DOWNING STREET, 14 avril 1866.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie, pour son information, copie d'une lettre du ministère des affaires étrangères, contenant copie d'une dépêche de M. Howe, par laquelle il fait rapport des mesures adoptées par les commissaires des limites des pêcheries à Washington, en conséquence de l'expiration du Traité de Réciprocité.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
EDWARD CARDWELL.

Vicomte Monck,  
Etc., etc.

*M. Hammond au Sous-Secrétaire d'Etat pour les Colonies.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
11 avril 1866.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le comte de Clarendon de vous transmettre, pour qu'elle soit soumise à M. le secrétaire Cardwell, copie d'une dépêche de M. Howe au membre anglais de la commission collective établie en vertu du premier article du traité de Washington du 5 juin 1854, pour laquelle il fait rapport des mesures adoptées par les commissaires dans le but de clore la commission, en conséquence de l'expiration du Traité de Réciprocité.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
C. HAMMOND.

Au Sous-Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

*M. Howe au comte de Clarendon.*

WASHINGTON, 19 mars 1866.

MILORD.—Le traité de Washington, mieux connu sous le nom de Traité de Réciprocité, est terminé samedi, conformément à l'avis donné par le gouvernement des États-Unis le 17 mars 1865.

Depuis que cet avis a été donné, l'honorable E. A. Hamlin et moi avons cherché à pousser les affaires de la commission des limites des pêcheries de manière à pouvoir terminer nos travaux aussitôt que possible après l'expiration du traité sans causer d'embarras à aucun des gouvernements.

Nous nous sommes réunis ici en janvier, et j'ai maintenant l'honneur de faire rapport que nous avons réglé d'une manière amicale, et sans qu'il y eût nécessité de nommer un troisième arbitre, les lignes frontalières des rivières suivantes :

La rivière du Nord, Susquahanna, Elk, Sassafra, Potapsa, Chester, Severn, Choptauh, Nantobe et Delaware, dans les territoires des États-Unis, et les rivières aux Exploits, Gambo et Terra-Nueva, sur les côtes de Terre-Neuve.

L'on est maintenant en voie de préparer des cartes par lesquelles on pourra voir d'un coup-d'œil tout le champ des travaux des commissaires depuis 1855 là où ils sont terminés, et les indemnités sont prêtes à être distribuées aux gouvernements des cinq provinces. J'aurai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie un rapport plus détaillé.

En attendant, tout travail sur les lieux cessera, et les frais de la commission seront réduits d'autant.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JOSEPH HOWE.

Au Comte de Clarendon.

*Lord Monck à Sir F. Bruce.*

OUTAOUAIS, 26 mai 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre pour votre information copie d'une dépêche et de ses incloses que j'ai aujourd'hui adressées au vice-amiral Sir J. Hope.

Le système d'accorder des permis de pêche aux personnes qui ne sont pas sujettes de Sa Majesté, pour cette année, a reçu la sanction du gouvernement de Sa Majesté.

L'honoraire de chaque permis a été intentionnellement fixé à une somme très-minime, parce que l'on ne veut pas, pour cette année, atteindre d'autre but par son imposition que celui d'affirmer le droit exclusif du Canada aux pêcheries dans les eaux en question, et le gouvernement du Canada entretient l'espoir que l'on pourra conclure quelque arrangement permanent et satisfaisant à ce sujet avant le retour d'une nouvelle saison de pêche.

Vous comprenez que le système proposé n'affecte que les pêcheries canadiennes.

Quelques unes des autres provinces sont prêtes à adopter ce plan, mais certaines difficultés dans le règlement des détails de la mesure auraient retardé le commencement de son fonctionnement jusqu'à une époque si avancée de la saison, qu'il a été jugé préférable de n'accorder les permis que pour les eaux canadiennes, en laissant à régler le cas des autres provinces par un arrangement subséquent.

Je serais heureux de savoir de vous si cette proposition rencontre l'approbation du gouvernement des États-Unis.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

MONCK.

A Son Excellence le très-honorable Sir F. Bruce.

*Lord Monck au vice-amiral Sir J. Hope.*

OUTAOUAIS, 23 mai 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre pour votre information copie des instructions données par le gouvernement du Canada à M. Fortin, le magistrat stipendiaire qui commande la goëlette armée *La Canadienne*, employée à la protection des pêcheries canadiennes dans le golfe et le fleuve St. Laurent.

M. Fortin a été employé depuis plusieurs années à maintenir l'ordre et administrer la justice parmi les pêcheurs des colonies et des États-Unis dans ces eaux, et le gouvernement a une entière confiance dans son jugement et sa discrétion.

Vous remarquerez par ces instructions que l'on se propose, pour cette année, d'accorder des permis de pêche dans les eaux canadiennes aux personnes qui ne sont pas sujettes

de Sa Majesté, sur paiement d'un honoraire de 50cts (cinquante centins) par tonneau de mesurage de l'embarcation destinée à servir à la pêche.

La possession de ces permis mettra leur possesseur exactement dans la même position, à l'égard des eaux canadiennes, que celle qu'occupaient en vertu des dispositions du Traité de Réciprocité, les citoyens des Etats-Unis.

Je vous transmets vingt-cinq copies de la formule de permis ou licence que M. Fortin est autorisé à donner.

Ces permis porteront la signature d'Andrew Russell, l'assistant-commissaire des terres de la couronne, et seront contresignés par P. Fortin, comme magistrat stipendiaire.

J'ai aussi l'honneur de vous transmettre copie du chapitre 101 des statuts refondus du Canada, et vous remarquerez que par la 5e section les pouvoirs des juges de paix sont conférés à tous les officiers qui commandent les vaisseaux de Sa Majesté dans le golfe et le fleuve St. Laurent, pour la plus grande protection des sujets britanniques engagés dans l'exploitation des pêcheries.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
MONCK.

Vice Amiral Sir J. Hope.

Lord Monck à M. Cardwell.

No. 41.

OUTAOUAIS, 23 mai 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre pour votre information copie d'une dépêche et de ses incluses que j'ai adressées au ministre de Sa Majesté à Washington, au sujet du système de permis que l'on se propose d'accorder cette année aux personnes, autres que des sujets de Sa Majesté, qui désireront pêcher dans les eaux canadiennes.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
MONCK.

Au Très-Hon. Edward Cardwell

Sir F. Bruce à Lord Monck.

WASHINGTON, 4 juin 1866.

MILORD,—J'ai eu une conversation avec M. Morrill, le président du Comité des Voies et Moyens, à la demande de M. Seward, dans le but d'effectuer une telle réduction des droits sur le poisson, ou son abolition totale, qu'elle permettrait aux pêcheurs des provinces de l'Amérique du Nord de fréquenter avec leurs chargements les ports des Etats-Unis.

J'ai trouvé M. Morrill disposé à se contenter d'un droit de dix pour cent, qu'il considère comme nécessaire pour compenser les lourdes taxes imposées sur les articles employés par les pêcheurs des Etats-Unis. Il était aussi disposé à accepter le droit de cinquante centins par tonneau sur les bateaux pêcheurs américains.

Mais il me dit qu'il croyait que le permis de cinquante centins devrait donner droit aux pêcheurs américains d'aller dans les pêcheries de toutes les provinces, et que ce serait une charge trop forte si toutes les provinces imposaient un droit de tonnage semblable comme condition de pêche dans leurs eaux.

De fait, il me parut n'avoir aucun espoir d'obtenir une réduction de droit du Congrès, si cet arrangement ne pouvait être conclu.

J'aimerais savoir de Votre Seigneurie si un arrangement de cette nature serait accepté par les provinces généralement.

Le Bill du tarif sera soumis cette semaine, je pense.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
FREDERICK BRUCE.

Au Vicomte Monck.

Lord Monck à Sir F. Bruce.

OUTAOUAIS, 8 juin 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 4 du courant, m'informant des opinions de M. Morrill au sujet du droit imposé sur l'importation du poisson aux Etats-Unis, et d'autres matières.

J'ai aussi l'honneur de vous informer que j'ai demandé un rapport sur le sujet de votre dépêche au ministre des finances de la province, et qu'aussitôt que je l'aurai reçu, je communiquerai de nouveau avec Votre Excellence.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

MONCK.

A Sir F. Bruce.

*Lord Monck à M. Cardwell.*

No. 56.

OUTAOUAIS, 15 juin 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une circulaire que j'ai adressée hier aux lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Edouard, et au gouverneur de Terre-Neuve, avec incluses relativement aux pêcheries.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

MONCK.

Très-Hon. Edward Cardwell.

*Circulaire aux Lieutenants-Gouverneurs.*

PÊCHERIES.

OUTAOUAIS, 14 juin 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre pour votre information copie d'une minute approuvée du conseil exécutif du Canada, au sujet de l'octroi de permis de pêche aux personnes autres que des sujets britanniques dans les eaux de l'Amérique Britannique du Nord pour cette année.

Je puis ajouter que le gouvernement canadien n'a pas l'intention de réclamer aucune partie des fonds qui pourront être réalisés par la vente de ces permis, au-delà des frais que ce gouvernement aura à encourir pour les donner.

J'ai l'honneur de vous transmettre aussi trois copies des instructions données au Capt. Fortin, commandant de la goëlette *La Canadienne*, et aussi des formules de permis qu'il est autorisé à donner de la part du gouvernement du Canada.

Je vous serais très-obligé de vouloir bien me tenir au courant de ce qu'aura fait votre gouvernement à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

MONCK.

Aux lieut. gouverneurs de

Nouvelle-Ecosse  
Nouveau-Brunswick,  
Île du Prince Edouard et au  
Gouverneur de Terre-Neuve.

*Lord Monck à Sir F. Bruce.*

OUTAOUAIS, 19 juin 1866.

MONSIEUR,—A propos de votre dépêche du 4 juin courant, j'ai l'honneur de vous transmettre une minute approuvée du conseil exécutif de cette province, au sujet d'un arrangement qui permettrait aux citoyens des États-Unis de pêcher dans les eaux provinciales.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MONCK.

Son Excellence Sir F. Bruce

*Copie d'un Rapport de Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil le 18 Juin, 1866.*

Sur un mémoire en date du 16 juin, de l'honorable ministre des finances, sur le renvoi qui lui a été fait de la dépêche de Sir F. Bruce à Votre Excellence, en date du 4 juin, au sujet d'un arrangement avec les Etats-Unis pour obtenir une réduction des droits imposés par les Etats-Unis sur l'importation du poisson, dépendant de l'imposition d'un droit de tonnage sur les vaisseaux américains qui font la pêche dans les eaux provinciales.

Le ministre des finances recommande que Son Excellence Sir Frederick Bruce soit informé que le Canada ne serait pas prêt à conclure d'arrangement avec les Etats-Unis, relativement au droit des pêcheurs américains de pêcher dans les eaux canadiennes, si un tel arrangement n'était lié qu'à la question des droits à prélever par les Etats-Unis sur le poisson provenant des provinces.

Que le Canada est prêt à prendre en considération l'utilité de faire des concessions au sujet de droit de pêche dans ses eaux, pourvu que cette question soit liée à celle des relations commerciales entre les deux pays, mais qu'il ne pourrait consentir à se soumettre à aucune stipulation à l'égard des pêcheries sans qu'il soit arrêté quelque arrangement sur tous les autres points couverts par le dernier Traité de Réciprocité.

Qu'il croit de plus nécessaire d'observer que le droit de tonnage de cinquante centins par tonneau maintenant imposé n'a été adopté que pour cette année seulement, et qu'il ne doit aucunement être regardé comme étant considéré par le Canada être un équivalent du droit de pêche dans ses eaux.

Le comité approuve les opinions ci-dessus exprimées par le ministre des finances, et recommande qu'elles soient communiquées à Sir F. Bruce.

Pour copie conforme,

W. H. LEE,

G. C. E.

*Télégramme du Lieutenant Gouverneur Gordon à Lord Monck.*

20 juin 1866.

Mon gouvernement consent à donner des permis de pêche à cinquante centins par tonneau. Les recettes seront employées plus tard par arrangement équitable.

ARTHUR H. GORDON.

*Télégramme d'Halifax à Lord Monck.*

20 juin 1866.

Mon gouvernement fait ce que vous désirez à l'égard de la vente des permis de pêche.

W. F. WILLIAMS.

*Télégramme de l'Île du Prince-Edouard à Lord Monck.*

30 juin 1866.

Le gouvernement de l'Île consent à l'échange des permis de pêche.

GEORGE DUNDAS.

*Lord Monck à Sir F. Bruce.*

OUTAOUAIS, 21 juin 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu des dépêches télégraphiques des lieutenants-gouverneurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, à l'effet que les gouvernements de ces provinces ont consenti à la proposition faite par le gouvernement du Canada, que la possession d'un permis de pêche canadien donnerait droit au porteur, durant la saison de 1866, de faire la pêche dans les eaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse aussi bien que dans celles du Canada. Le porteur d'un permis

des gouvernements de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, s'ils en donnent, aura aussi le droit de pêcher dans les eaux canadiennes.

J'ai prié le vice-amiral Sir J. Hope de donner à ses croiseurs l'ordre de mettre cet arrangement à exécution.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
MONCK.

Son Excellence le très-honorable Sir F. Bruce,  
etc., etc., Washington.

*Lord Monck au Vice-Amiral Sir J. Hope.*

OUTAOUAIS, 21 juin 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu des dépêches télégraphiques des lieutenants-gouverneurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, à l'effet que les gouvernements de ces provinces ont consenti à la proposition faite par le gouvernement du Canada, que la possession d'un permis de pêche canadien donnerait droit au porteur, durant la saison de 1866, de faire la pêche dans les eaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse aussi bien que dans celles du Canada. Le porteur d'un permis des gouvernements du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle Ecosse, s'ils en donnent, aura aussi le droit de pêcher dans les eaux canadiennes.

Je vous serais très-obligé si vous vouliez bien donner à vos croiseurs l'ordre de mettre cet arrangement à exécution.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
MONCK.

Vice-Amiral Sir J. Hope,  
etc., etc.,

*Lord Monck à M. Cardwell.*

No. 63.

OUTAOUAIS, 21 juin 1866.

MONSIEUR,—Relativement à ma dépêche No. 56, du 15 du courant, au sujet de l'octroi de permis de pêche à des personnes autres que des sujets britanniques dans le cours de cette année, j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une dépêche de Sir F. Bruce, d'une minute approuvée du conseil exécutif du Canada, et d'autre correspondance tel que porté à la marge, se rapportant au même sujet, comme suit :—

Sir F. Bruce à Lord Monck ; 4 juin 1866.

Lord Monck à Sir F. Bruce ; 8 et 19 juin 1866.

Minute du Conseil ; 18 juin 1866.

Lord Monck à Sir F. Bruce ; 21 juin 1866.

Lord Monck au Vice-Amiral Sir J. Hope, 21 juin 1866.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
MONCK.

Au très-honorable Edward Cardwell, M.P. etc., etc.

*M. Cardwell à Lord Monck.*

Canada, No. 66.

DOWNING STREET, 23 juin 1866.

MILORD,—Relativement à votre dépêche du 23 mai, No. 41, j'ai l'honneur de vous dire que j'approuve les mesures que vous avez adoptées au sujet de l'octroi de permis de pêche aux pêcheurs américains.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
EDWARD CARDWELL.

Vicomte Monck.

*Sir F. Bruce à Lord Monck.*

WASHINGTON, 27 juin 1866.

MILORD,—Sur réception de la dépêche de Votre Excellence du 21 courant, je la communiquai au secrétaire d'Etat des États-Unis, et j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'un billet que j'ai reçu de M. Seward en réponse, dans lequel il dit qu'il aura beaucoup de plaisir à en communiquer le contenu au public.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

FREDERICK W. A. BRUCE.

Vicomte Monck.

*M. Seward à Sir F. Bruce.*

DÉPARTEMENT D'ÉTAT,  
25 juin 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre billet d'hier, m'annonçant la libérale décision des gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, relativement aux permis de pêche accordés par le Canada aux pêcheurs des États-Unis, et une décision semblable du gouvernement canadien à l'égard des permis de pêche accordés par les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Conformément à votre demande, je communiquerai cette information au Comité des Voies et Moyens, et j'aurai aussi le plaisir de la faire connaître au public.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. H. SEWARD.

L'hon. Sir F. Bruce.

*Lord Monck à Sir F. Bruce.*

OUTAOUAIS, 2 juillet 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 27 juin, ainsi que d'une copie d'un billet de M. Seward qui l'accompagnait, à propos de l'octroi de permis de pêche aux pêcheurs des États-Unis. A ce sujet, je puis maintenant informer Votre Excellence que le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard a décidé d'adopter le système accepté par les autres provinces. En conséquence, un permis de pêche accordé soit par le Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse ou l'Île du Prince-Edouard, donnera maintenant droit au porteur de pêcher dans les eaux de toutes ces colonies.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

MONCK.

Son Excellence Sir F. Bruce, Washington.

## RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE

A une Adresse de l'Honorable Assemblée Législative, datée du 4 juillet 1866 ; demandant des informations relatives aux pêcheries maritimes du fleuve et du golfe St. Laurent.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,

OUTAOUAIS, 19 juillet 1866.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Division des Pêcheries,

OUTAOUAIS, 19 juillet 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une formule de permis de pêche accordé aux pêcheurs des Etats-Unis, copie de l'arrêt du conseil du 14 juin dernier, concernant la reconnaissance mutuelle des permis accordés par chacune des provinces anglaises, et copie de l'acte qui confère les pouvoirs de magistrat aux officiers de la marine de S. M. engagés dans la protection des pêcheries,—pour faire partie de la réponse à une adresse de l'honorable assemblée législative en date du 4 courant.

J'ai, etc.

W. F. WHITCHER,  
Pour le Commissaire des Terres.

E. PARENT,

Assistant-Secrétaire Provincial.

[L. S.]

(Signé,)

MONCK.

PROVINCE DU CANADA.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc, etc, etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner,—  
SALUT :

Attendu qu'un certain traité a été conclu entre Sa Majesté et les Etats-Unis de l'Amérique, le cinquième jour de juin, mil huit cent cinquante-quatre, établissant un commerce réciproque ; et attendu que les Etats Unis de l'Amérique ont, en conformité des stipulations du dit traité donné avis de leur intention de terminer le dit traité ; et attendu qu'en conséquence de tel avis, le dit traité expirera le dix-sept mars, mil huit cent soixante-six ; et attendu qu'en vertu du dit traité plusieurs personnes, citoyens des Etats-Unis, ont placé des fonds et équipés des vaisseaux pour les fins de faire la pêche sur les côtes dans le territoire du Canada en vertu du dit traité ; et attendu qu'ils pourraient ignorer que leurs droits de faire ainsi la pêche sur les côtes finira le dit dix-septième

jour de mars. En conséquence, vu notre grand désir de prévenir tout dommage ou perte à nos bien-aimés sujets et aux citoyens d'un Etat avec lequel nous sommes heureusement en bonnes relations, nous, par notre présente proclamation royale, donnons avis et informons toutes personnes, non sujets de notre royaume, qu'après le dit dix-septième jour de mars prochain, nuls vaisseaux possédés et équipés dans les Etats-Unis de l'Amérique, ne pourront plus faire la pêche sur les côtes, sans se rendre passibles de la confiscation de leurs vaisseaux et des autres pénalités pécuniaires et personnelles imposées par la loi.—

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY Vicomte MONCK, Baron MONCK de Ballytramon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Otaouais, dans notre dite Province, ce vingtième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-six, et de Notre Règne la vingt-neuvième.

Par Ordre,

E. A. MEREDITH,  
Assistant Secrétaire.

PERMIS DE PECHE.

*Accordé en vertu du Statut 29 Victoria, chapitre 11, intitulé : " Acte des Pêcheries."*

Le commissaire des terres de la couronne de Sa Majesté Britannique, pour la province du Canada, agissant par l'assistant-commissaire des terres de la couronne soussigné.

Le navire ci-nommé \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_, dans l'Etat de \_\_\_\_\_, l'un des Etats-Unis d'Amérique, patron, ayant un équipage de \_\_\_\_\_ hommes, et étant du tonnage de \_\_\_\_\_ tonneaux ; est par le présent autorisé à faire la pêche de haute mer durant l'année mil huit cent soixante-six (1866), dans toutes les parties du golfe et du fleuve St. Laurent sous la juridiction du Canada, sans être restreint à aucune distance de la rive, et les citoyens des Etats-Unis à bord du dit navire sont, en commun avec les sujets de Sa Majesté, autorisés à débarquer sur les côtes du Canada dans le but de faire sécher leurs filets et préparer leur poisson, aux conditions suivantes, savoir :

Les pêcheries et limites ainsi mises en commun seront les mêmes que celles dont jouissaient les citoyens des Etats-Unis en vertu du traité de Washington, du 5 juin 1854 ;

Les pêcheurs anglais ne seront pas troublés dans la paisible occupation d'aucune partie des eaux ou côtes dans le but de prendre ou préparer le poisson, ou de tirer et faire sécher leurs filets ;

Les droits de propriété privée seront respectés ;

Les lois des pêcheries, les règlements municipaux, et les règles du havre du Canada seront obéis ;

Paiement de la somme de \$ \_\_\_\_\_, comme honoraire de tonnage sur le permis actuel.

Donné au département des terres de la couronne, Outaouais, ce \_\_\_\_\_ jour de mai 1866.  
Contresigné,

Magistrat stipendiaire,  
Commandant la goëlette du gouvernement, *La Canadienne*.

Asst. Com. des Terres de la Couronne.

COPIE d'un Rapport de Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil le 14 juin 1866.

Sur un mémoire en date du 14 du courant, de l'honorable commissaire des terres de la couronne, soumettant, à propos de la dépêche télégraphique reçue par Votre Excellence du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, à l'effet que le gouvernement de cette province avait consenti au système proposé de donner des permis de pêche aux pêcheurs américains, que dans son opinion (au commissaire) il serait à désirer que tous les permis de pêche accordés par les provinces de l'Amérique Britannique du Nord fussent mutuellement reconnus, et regardés et acceptés par chacune des provinces comme une autorisation et une protection suffisantes pour ceux qui les auront, sans égard à la localité dans les limites de la juridiction d'aucune des provinces dans laquelle ils pourront être trouvés, sujets, cependant, aux termes et conditions de ces permis respectivement, et qu'en recevant des gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse avis qu'ils sont prêts à reconnaître les permis qui pourront être octroyés par cette province, Votre Excellence donne des instructions afin de faire reconnaître également ceux qui auront été accordés par les provinces maritimes en question.

Le commissaire recommande de plus que Votre Excellence veuille bien informer les lieutenants-gouverneurs des autres provinces que le gouvernement canadien ne demandera rien des fonds qui pourront être réalisés sur la vente de ces permis, au-delà des frais que cette province pourra avoir à encourir en les émettant.

Le comité approuve les recommandations ci-dessus, et conseille à Votre Excellence de les approuver et faire exécuter.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,

G. C. E.

L'Honorable

Commissaire des Terres de la Couronne, etc., etc., etc.

(Des Statuts Refondus du Canada.)

CHAP. CL.—ACTE CONCERNANT LA NOMINATION DES MAGISTRATS DANS LES PARTIES ÉLOIGNÉES DE CETTE PROVINCE.

Sa majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

1. Le gouverneur en conseil pourra de temps à autre, nommer comme juges de paix, des personnes compétentes dont la juridiction s'étendra, comme tels, sur les parties de cette province qui sont en dehors des limites établies de tout district ou comté en cette province, et sur les parties reculées du Bas-Canada, bien que comprises dans les limites établies d'un district, selon que le gouverneur le déclarera et décrètera par proclamation, et il ne sera pas nécessaire que tels juges de paix résident ou possèdent des qualifications de propriété, dans les parties de la province pour lesquelles ils sont nommés et sur lesquelles leur juridiction peut s'étendre. 9 Victoria, chapitre 41, section 1.

2. Les juges de paix nommés en vertu de cet acte posséderont et exerceront tous les pouvoirs et autorité, et seront en tout, assujétis (sauf et excepté en ce qui regarde la résidence et la qualification de propriété) aux réquisitions des lois en force en cette province concernant les devoirs des juges de paix, en autant qu'elles sont applicables aux personnes nommées en vertu de cet acte, et qu'elles ne leur imposent pas des restrictions que l'on a en vue de faire disparaître par le présent. 9 Victoria, chapitre 41, section 2.

3. Chaque fois qu'en exécution des dits pouvoirs et autorité, un juge de paix nommé en vertu de cet acte, donne l'ordre d'emprisonner une personne quelconque, tel juge de paix pourra faire emprisonner cette personne dans la prison commune de cette province la plus près de lui, au moment où il donne le dit ordre, et le gardien de cette prison commune recevra telle personne et la tiendra sous sa garde dans la dite prison commune jusqu'à ce qu'elle soit élargie suivant le cours de la loi, ou admise à caution, dans les cas où un cautionnement peut être reçu d'après la loi. 9 Victoria, chapitre 41, section 3.

4. Dans tous les cas où, d'après les réquisitions susdites, il y a appel à la cour des sessions trimestrielles de la paix, tel appel pourra être porté, entendu et jugé par la cour des sessions générales trimestrielles de la paix, siégeant le plus près du lieu où la décision, sentence, ordre ou jugement dont appel a été rendu, donné ou prononcé, et le dit appel sera réclamé, alloué, et exercé dans les six mois de la date de telle décision, ordre sentence ou jugement; mais rien de contenu dans cet acte ne s'étendra aux appels de toute sentence, décision, ordre ou jugement, rendu, donné ou prononcé par tout juge de paix en cette province, nommé autrement qu'en vertu des dispositions de cet acte. 9 Victoria, chapitre 41, section 4.

5. Toutes les dispositions de cet acte s'appliqueront à tous officier ou officiers ayant le commandement d'aucun des vaisseaux de Sa Majesté dans le golfe et le fleuve Saint Laurent, et à toute autre personne nommée juge de paix avec instruction d'agir comme tel dans le golfe et le fleuve Saint Laurent, et sur les rives du dit golfe et fleuve, pour la meilleure protection de ceux des sujets de Sa Majesté qui sont engagés dans le commerce des pêcheries dans le dit golfe et fleuve, 16 Victoria, chapitre 15, section 1.

CHAP. XX.—ACTE POUR AMENDER LE CHAPITRE CENT UN DES STATUTS REFOUNDUS DU CANADA, CONCERNANT LA NOMINATION DES MAGISTRATS DANS LES PARTIES ÉLOIGNÉES DE LA PROVINCE.

*Sanctionné, le 30 juin 1864.*

Considérant qu'il est expédient d'amender le chapitre cent un des statuts refondus du Canada, intitulé : *Acte concernant la nomination des magistrats dans les parties éloignées de cette province*, de manière à autoriser certains officiers de marine à agir en qualité de juge de paix dans le golfe et le fleuve St. Laurent, ou sur leurs rives, dans les limites de certains districts du Bas-Canada : A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :—

1. Chaque fois qu'un vaisseau de la marine de Sa Majesté se trouvera dans le golfe ou le fleuve St. Laurent, chaque officier attaché ou appartenant à ce vaisseau, et ayant la commission de vice-amiral, capitaine de haut-bord, (*post captain*,) capitaine ou commandant ou lieutenant de la marine de Sa Majesté, sera *ex-officio* juge de paix dans et pour le district de Gaspé, Saguenay et Rimouski, tant que ce vaisseau restera dans les limites de cette partie de la province appelée Bas-Canada, et aura tous les pouvoirs et l'autorité conférés à tout juge de paix nommé en vertu de l'acte plus haut cité, et aura droit aux exemptions qu'il établit au sujet de la résidence ou de la qualification de propriété, et il ne lui sera pas nécessaire de prêter le serment d'office.

2. Chaque fois qu'il sera impossible à tel officier de la marine de Sa Majesté, agissant en qualité de juge de paix, ou à tout juge de paix nommé en vertu de l'acte ci-haut cité, de faire transporter directement à la prison commune la plus voisine aucun individu par lui envoyé à cette prison, tel officier ou juge de paix pourra mettre la personne devant être ainsi envoyée à la prison sous la garde du maître ou commandant d'un vaisseau se rendant au chef-lieu du district dans lequel se trouve la prison la plus voisine, ou à la cité de Québec, et chaque tel maître ou commandant de vaisseau est par le présent autorisé à recevoir tel individu sous sa garde, et à son arrivée au chef-lieu ou à la cité de Québec, de le délivrer au shérif du district dans lequel est située la prison à laquelle il est envoyé ou au shérif du district de Québec, selon le cas; et ce dernier le fera, avec toute la diligence possible, transporter à la prison commune à laquelle il est envoyé; et le maître ou commandant du vaisseau susdit ou toute personne chargée par le shérif du district de Québec, de transporter tel individu à la prison à laquelle il est envoyé, aura, jusqu'à ce qu'il ait été délivré au gardien de la prison, ou au shérif du district dans lequel elle est située, dans toutes les divisions territoriales ou parties de cette province à travers lesquelles il sera nécessaire de transporter tel individu, la même autorité et les mêmes pouvoirs à l'égard de ce dernier, et pourra requérir l'assistance de toutes personnes pour empêcher son évasion ou pour le reprendre s'il s'est évadé, tout comme pourrait le faire un shérif transportant, sous l'autorité de la loi, un prisonnier d'une partie à une autre de son propre district.

---

3. L'offense pour laquelle un individu est envoyé à la prison commune la plus voisine en vertu de l'acte plus haut cité ou en vertu du présent, sera toujours censée avoir eu lieu dans le district à la prison commune duquel il est ainsi envoyé.

4. Et considérant que le territoire constituant actuellement les comtés de Chicoutimi et Saguenay, est le même que celui qui lors de la passation de l'acte ci-dessous mentionné, formait la seconde division municipale du comté de Saguenay : à ces causes, pour dissiper tous doutes qui pourrait autrement surgir, il est déclaré et décrété que l'acte passé en la session tenue dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, intitulé : "*Acte pour autoriser les habitants occupant des terres et tenant feu et lieu dans les nouveaux établissements sur les rives du Saguenay, formant la seconde division municipale de ce comté, à établir un conseil municipal, et pour d'autres objets, s'est appliqué et s'appliquera aux comtés de Chicoutimi et Saguenay, tel que actuellement constitués, et qu'il n'a pas été, ni ne sera nécessaire qu'aucune personne domiciliée tenant feu et lieu dans l'un ou l'autre des dits comtés possède la qualification de propriété exigée des juges de paix dans les autres localités en vertu de l'acte passé en la sixième année du règne de Sa Majesté : "Acte pour la qualification des juges de paix, ou du chapitre cent des statuts refondus du Canada."*

---

---

RAPPORT ANNUEL

DE

PIERRE FORTIN, E<sup>C</sup>R.,

MAGISTRAT STIPENDIAIRE POUR LA PROTECTION DES PÊCHERIES  
DANS LE GOLFE ST. LAURENT A BORD

“LA CANADIENNE,”

PENDANT LA SAISON DE

1865.

.....  
*IMPRIME PAR ORDRE DE L'ASSEMBLEE LÉGISLATIVE.*  
.....



OTTAWA:  
IMPRIME PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX.  
1866:



## TABLE DES MATIERES.

— 0 —

|                                                                                                                                                                      | PAGES. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Rapport annuel.....                                                                                                                                                  | 5 à 37 |
| Remarques sur les pêches de la saison et sur leurs produits.....                                                                                                     | 38     |
| Première division.....                                                                                                                                               | 38     |
| Seconde division .....                                                                                                                                               | 41     |
| Troisième division .....                                                                                                                                             | 46     |
| Récapitulation générale .....                                                                                                                                        | 49     |
| Observations sur les différentes pêches.....                                                                                                                         | 51     |
| Pêche à la baleine .....                                                                                                                                             | 51     |
| De la pêche au maquereau en goëlettes.....                                                                                                                           | 53     |
| De la pêche de la morue en bâtiments sur les bancs .....                                                                                                             | 54     |
| Etat indiquant le nombre de goëlettes des Iles-de-la-Madeleine et de la côte nord du golfe St.<br>Laurent, engagées à faire la chasse du loup-marin, etc., etc ..... | 56     |
| Loup-marins capturés pendant l'automne de 1864 et la saison de 1865 .....                                                                                            | 58     |
| Produits des pêcheries :—                                                                                                                                            |        |
| Comté de Bonaventure .....                                                                                                                                           | 60     |
| Comté de Rimouski.....                                                                                                                                               | 60     |
| Comté de Gaspé .....                                                                                                                                                 | 67     |
| Comté de Saguenay.....                                                                                                                                               | 64     |
| Récapitulation générale .....                                                                                                                                        | 66     |
| Extrait du livre de Loch de "La Canadienne".....                                                                                                                     | 68     |
| Continuation de la liste des poissons du golfe et du fleuve St. Laurent .....                                                                                        | 72     |



# RAPPORT ANNUEL

DE

# PIERRE FORTIN, E<sup>C</sup>R.,

MAGISTRAT STIPENDIAIRE, COMMANDANT L'EXPÉDITION POUR  
LA PROTECTION DES PÊCHERIES DANS LE GOLFE ST.  
LAURENT À BORD DE "LA CANADIENNE,"  
PENDANT LA SAISON DE 1865.

LAPRAIRIE, 31 décembre 1865.

A l'honorable ALEXANDER CAMPBELL,  
Commissaire des Terres de la Couronne, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport suivant de ma croisière à bord de la goélette du gouvernement "La Canadienne" dans le golfe St. Laurent, pour la protection des pêcheries, pendant la saison de 1865.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très-humble et obéissant serviteur,  
P. FORTIN.

A l'honorable ALEXANDER CAMPBELL,  
Commissaire des Terres de la Couronne, Ottawa.

MONSIEUR,—J'aurais bien désiré partir pour le golfe aussitôt que l'année dernière, (le 30 avril) et plus tôt même si cela avait été possible; malheureusement, le calfatage, le peinturage des fonds de la goélette, ainsi que les autres travaux de réparations absolument nécessaires au pont et au grément ne nous permirent pas de mettre "La Canadienne" à l'eau avant le 29 avril.

Il nous fallait encore plusieurs jours pour prendre à bord les voiles, les manœuvres courantes et les approvisionnements nécessaires pour une campagne de six mois. Enfin le sept, l'équipage était au complet, tout était prêt à bord pour le départ, nous n'attendions plus qu'un vent favorable.

Le vent avait été de l'est depuis deux jours, mais à quatre heures de relevée (le 7) il se mit à souffler de l'ouest et nous nous hâtâmes de mettre à la voile à 4 heures et demie P. M.

Le lendemain au soir nous touchâmes à la Malbaie, où j'allai prêter devant le greffier de la cour les serments voulus par la loi, comme juge de paix pour le district de Saguenay — le 10, je m'arrêtai à Rimouski pour le même objet—en même temps, je donnai quelques licences de pêche au saumon.

Dans la nuit, une petite goélette du nom de Dolphin, mouillée comme nous à l'abri du bout d'en haut de l'île St. Bernabé (le vent venait de l'est) capitaine McIntosh, fut jetée par un grand vent de sud sur les récifs de cette île. Elle se trouvait dans une position très-critique, et il est probable qu'elle y aurait souffert de grandes avaries si elle n'avait été secourue par nous. Au premier cri d'alarme des naufragés, le capitaine Bernier vola à leur secours avec une partie de l'équipage de "La Canadienne," et après deux heures d'un travail très-difficile, il réussit à la mettre à flot et à la conduire dans un endroit où elle se trouva en sûreté.

Le 11 au matin, nous quittâmes Rimouski avec une jolie brise de vent du sud ; mais nous eûmes du mauvais temps et du vent contraire l'après-midi et la nuit ; cependant, nous pûmes atteindre la Pointe-de-Monts à 6 heures le lendemain matin.

Je donnai les permis de pêche au saumon de cet endroit, puis le vent ayant viré au nord-ouest dans l'après-midi, j'en profitai pour me rendre, vers 7 heures de relevée, à la Trinité, où je rencontrai A. Comeau, écrl., le garde-pêche de cette partie de la côte.

Je laissai entre les mains de cet officier les permis de pêche de sa division, pour qu'il les distribuât aux pêcheurs, et à 10h. 25m. p.m., mes affaires étant terminées en cet endroit, nous remîmes à la voile.

Le 13, nous n'eûmes qu'une bien légère brise accompagnée de brume.

Le 14 au matin, à la faveur d'un vent frais de la partie du nord-ouest, nous pûmes entrer dans la Baie des Sept-Iles, après avoir franchi des champs de glaces flottantes qui en bouchaient toute l'entrée. C'est dire que le printemps n'avait encore fait que peu de progrès sur la côte nord du fleuve St. Laurent. En effet, la neige couvrait encore les montagnes, et même la plaine en beaucoup d'endroits. Dans les bois il y en avait de deux à trois pieds d'épaisseur. Mais au milieu de ces neiges qui marquaient la rigueur du climat de cette contrée, on commençait à apercevoir, çà et là, des masses de rochers noirs et les sables des grèves, puis quelques bouquets de mousses et d'herbes jaunies ; mais de végétation, rien encore. Pourtant la débâcle avait eu lieu dans les rivières du nord à l'époque ordinaire, mais les eaux étaient partout grossies et on s'attendait bien à ce que les pêches fluviales et même les pêches maritimes commenceraient plus tard qu'à l'ordinaire.

Puisque j'en suis à parler du climat de la côte, quelque mots sur la chasse aux animaux à fourrures, qui se pratique dans cette contrée, ne seront peut-être pas déplacés ici.

La chasse aux renards avait été médiocre. Quant à celle de la marte, elle avait bien réussi pour les chasseurs qui avaient pénétré bien avant dans l'intérieur des terres. Les Sauvages de Bersimis, surtout, avaient apporté une quantité de ces fourrures si précieuses.

Les loutres, au contraire, avaient été assez rares.

Les lièvres paraissaient s'être donnés rendez-vous dans cette partie du pays, car jamais on ne les avait vu en aussi grand nombre ; et dans une année où les provisions étaient rares et manquaient même en plusieurs endroits, ils ont été d'un secours providentiel pour beaucoup de familles.

Quant au gibier, il n'a pas fait défaut non plus, et la perdrix blanche, le plus précieux de tous, et que l'on trouve sur cette côte pendant l'hiver, s'est montrée partout en quantité suffisante pour permettre aux chasseurs persévérants d'en faire de belles captures.

Je mis à terre aux Sept-Iles, le collecteur de ce port, M. Antoine Talbot et sa famille, ainsi que le garde-pêche de la division de Moisie. J'avais donné à celui-ci les instructions nécessaires pour le guider dans l'exécution de ses devoirs. Il devait se rendre à la Rivière Moisie aussitôt que possible.

Une fois libre, je donnai ordre de mettre à la voile pour Percé ; il était 11 heures 15 minutes A. M. Nous eûmes du bon vent dans la journée, mais le soir il fit calme. Le lendemain, ayant trouvé du vent contraire au Cap Gaspé, nous entrâmes dans le Bassin de Gaspé à 2 heures 35 minutes P. M.

J'envoyai de suite mander le garde-pêche de cette division, M. Thomas Boyle, et cet officier étant venu à bord, je commençai la distribution des permis de pêche de la Baie de Gaspé et des deux rivières qui s'y déchargent. A la nuit tombante j'avais terminé cette besogne assez considérable, puisqu'il y avait 54 permis à écrire en double.

Il n'y avait encore que deux grands bâtiments, dont un d'outre-mer, dans le port de Gaspé et quelques goélettes. Du reste les affaires y commençaient à peine. Les rivières et le havre du Bassin n'étaient libres que depuis une quinzaine de jours et leurs eaux étaient grossies outre mesure par la fonte des neiges, dont il y avait encore des masses de 3 à 4 pieds d'épaisseur et même plus dans les forêts environnantes. La température, comme on le pense, se ressentait de cet état de choses : il faisait encore bien froid, surtout la nuit.

Le 16, vers une heure du matin, nous sortîmes du Bassin de Gaspé, à la faveur d'une brise de terre. A 10 heures A. M., je débarquai à Douglstown pour y donner les permis de pêches au saumon de la Rivière St. Jean, du Barachois et de la Malbaie, puis je retournai à bord un peu avant-midi. Vers une heure de relevée, nous touchâmes à la Pointe St. Pierre et nous vîmes mouiller à Percé à 5 heures 15 m. P. M.

Je me hâtai de faire une courte visite aux établissements de cet endroit, puis à 8

heures 30 minutes P. M. nous remîmes à la voile pour les Iles-de-la-Madeleine, où nous arrivâmes le lendemain à 5 heures et demie de relevée. Nous mouillâmes à l'endroit appelé Le Moulin. Il y avait déjà là à l'ancre 11 goëlettes de Chéticamp, Ile du Cap Breton, qui venaient aux Iles dans l'intention de s'y livrer à la pêche de la morue.

Le 18 au matin, nous venions mouiller dans la Baie-de-Plaisance, vis-à-vis le Havre Amherst. J'allai de suite à terre et j'eus le plaisir de rencontrer le percepteur de la douane du port d'Amherst et les principaux armateurs et habitants de cette île. Voici les renseignements qu'ils eurent la bonté de me fournir :—

L'hiver avait été assez doux dans ces endroits. La neige était disparue depuis longtemps. La navigation dans la Baie-de-Plaisance, avait été ouverte pour les goëlettes armées pour la chasse du loup-marin dès le 21 mars, et les premières goëlettes de la Nouvelle-Ecosse, équipées pour la pêche du hareng, étaient arrivées au Havre Amherst le 27 avril.

Le hareng avait fait son apparition à cette dernière date dans la Baie-de-Plaisance et rarement on l'y avait vu en plus grande abondance. Aussi, toutes les goëlettes venues pour la pêche de ce poisson avaient pu en prendre des chargements complets, sans de bien grands efforts. Voici une liste de ces bâtiments :—

GOELETTES de la Nouvelle-Ecosse, venues ce printemps à l'île Amherst, pour la pêche du hareng.

| Nom de la goëlette.      | Nom du Capitaine.   | A quel port appartenant. | Tonnage. | Nombre de marins. | Harengs en barils. |
|--------------------------|---------------------|--------------------------|----------|-------------------|--------------------|
| "Anna Lavinia".....      | Wm. McDonald.....   | Halifax.....             | 81       | 4                 | 1,400              |
| "Amegaut".....           | R. Nicholson.....   | Pointe Mulgrave.....     | 69       | 10                | 1,000              |
| "Catherine".....         | D. Jackson.....     | Do.....                  | 21       | 4                 | 400                |
| "Nec plus Ultra".....    | P. Malcom.....      | Pointe Hawksbury.....    | 48       | 6                 | 700                |
| "Cruiser".....           | J. Walker.....      | Do.....                  | 40       | 3                 | 600                |
| "Alma".....              | E. Lahnes.....      | Halifax.....             | 65       | 10                | 900                |
| "Celerity".....          | H. Grezner.....     | Do.....                  | 67       | 8                 | 700                |
| "J. A. McKeanes".....    | J. Riteey.....      | Do.....                  | 49       | 10                | 700                |
| "Vinance".....           | G. Romkey.....      | Do.....                  | 57       | 3                 | 650                |
| "Dusky Lake".....        | Wm. Parks.....      | Liverpool (N.-E.).....   | 44       | 3                 | 500                |
| "Arriel Corkum".....     | J. Hunter.....      | Halifax.....             | 46       | 3                 | 700                |
| "Visit".....             | Wm. Fall.....       | Do.....                  | 45       | 7                 | 600                |
| "Sophia".....            | J. R. Hilton.....   | Yarmouth (N.-E.).....    | 110      | 10                | 1,800              |
| "Runama".....            | B. Merrill.....     | Digbey (N.-E.).....      | 46       | 3                 | 700                |
| "Almira".....            | J. Hilton.....      | Yarmouth (N.-E.).....    | 55       | 6                 | 800                |
| "Panda".....             | J. O'Neil.....      | Pointe Mulgrave.....     | 35       | 5                 | 500                |
| "Mary Alique".....       | J. Riteey.....      | Halifax.....             | 38       | 7                 | 600                |
| "Swan".....              | E. Publiconer.....  | Do.....                  | 46       | 10                | 700                |
| "Nimble".....            | Wm. Lord.....       | Lunembourg N.-E.).....   | 59       | 3                 | 800                |
| "P. S. L.".....          | J. Cruickshank..... | Halifax.....             | 67       | 3                 | 1,000              |
| "Bloomer".....           | J. Walker.....      | Pointe Hawksbury.....    | 62       | 5                 | 950                |
| "Tropic Bird".....       | E. Maxner.....      | Halifax.....             | 46       | 3                 | 700                |
| "Sirocco".....           | S. Andersen.....    | Do.....                  | 56       | 7                 | 800                |
| "Princess Louisa".....   | J. Muir.....        | Do.....                  | 43       | 6                 | 500                |
| "British Tar".....       | A. Evans.....       | Do.....                  | 41       | 3                 | 500                |
| "Humming Bird".....      | Wm. Lean.....       | Do.....                  | 49       | 7                 | 500                |
| "Speck".....             | Wm. Murray.....     | Pointe Hawksbury.....    | 36       | 5                 | 500                |
| "Bridgit & Ann".....     | Wm. McKay.....      | Do.....                  | 28       | 4                 | 400                |
| "Swan".....              | J. Hunt.....        | Halifax.....             | 74       | 6                 | Trader             |
| "Plover".....            | C. Reyder.....      | Yarmouth (N.-E.).....    | 44       | 4                 | 600                |
| "Mary".....              | J. Nickson.....     | Do.....                  | 43       | 4                 | 700                |
| "Calder".....            | A. Calder.....      | St. Andrews.....         | 39       | 4                 | 500                |
| "D. Campbell".....       | S. Leonard.....     | Do.....                  | 61       | 7                 | 700                |
| "Princess Augusta".....  | D. Ludlow.....      | West Iles.....           | 37       | 5                 | 500                |
| "Spray".....             | T. Banks.....       | Yarmouth.....            | 22       | 4                 | 400                |
| "Leading Star".....      | C. Counterway.....  | Halifax.....             | 38       | 6                 | 500                |
| "Brilliant Star".....    | S. Smith.....       | Do.....                  | 39       | 7                 | 600                |
| "Jane Otis".....         | R. Keating.....     | Do.....                  | 50       | 4                 | 40                 |
| "Louise Montgomery"..... | L. Montgomery.....  | Charlottown.....         | 35       | 4                 | 500                |
| "J. P. Tilton".....      | J. Rudolph.....     | Halifax.....             | 65       | 8                 | 1,000              |
|                          |                     | Total.....               | 1996     | 261               | 26,640             |

Je ferai remarquer que ces bâtiments étaient en petit nombre, comparé aux années passées, et qu'ils étaient tous, moins un, de la Nouvelle-Ecosse. Autrefois on en voyait un certain nombre des Etats-Unis et de l'Île du Prince-Edouard.

Les habitants des îles avaient pris entre eux environ 3000 barils de hareng. C'était à peine assez pour leur provision d'hiver: leur manque de grandes seines seul les avait empêché d'en prendre davantage, car lors de notre départ d'Amherst le 21 mai, on remarquait encore une grande affluence de harengs dans la Baie-de-Plaisance.

On prenait de la morue près de l'Île du Corps-Mort, depuis le 9 mai, et on s'attendait à la voir apparaître bientôt dans la Baie-de-Plaisance et dans les autres parages qu'elle a l'habitude de fréquenter dans le voisinage des îles.

Les goëlettes du Havre-Amherst et du Havre-aux-Maisons étaient revenues, moins une qui avait fait naufrage sur la Côte de la Baie St. Georges, de leur chasse périlleuse aux loups-marins, au milieu des glaces flottantes du golfe à l'époque ordinaire, c'est-à-dire vers le commencement de mai. Elles ne rapportaient en tout que 4,396 loups-marins. C'était des produits au-dessus de la moyenne des dernières années, sans être toutefois abondants.

Quelques goëlettes avaient mieux fait que les autres: elles pouvaient compter sur de bons bénéfices par la vente de l'huile, qui obtenait un grand prix ce printemps; les autres pourraient à peine payer leurs frais d'équipement. Les pêcheurs ne se plaignaient pas pourtant de ce que les loups-marins fussent devenus plus rares: c'est plutôt le mauvais temps et les tempêtes qui avaient nui au succès de leurs expéditions.

Le 19, je fis une visite du port d'Amherst, et je donne une liste des bâtiments qui s'y trouvaient :—

## VISITE DU PORT AMHERST, 19 MAI 1865.

| Nom de la goëlette. | Nom du capitaine.   | A quel port appartenant. | Tonnage. | Nombre de marins. | Harengs en barils. |
|---------------------|---------------------|--------------------------|----------|-------------------|--------------------|
| "D. Campbell".....  | George Leonard..... | St. Andrews, N.-E.....   | 61       | 7                 | 700                |
| "Mary".....         | J. Nickson.....     | Yarmouth.....            | 43       | 4                 | 700                |
| "P. S. L.".....     | J. Cruickshank..... | Halifax.....             | 67       | 8                 | 1,000              |
| "Président".....    | Aug. Martinet.....  | Amherst.....             | 36       | 4                 | Lest.              |
| "J. Tilton".....    | J. Rudolph.....     | Halifax.....             | 65       | 8                 | 1,000              |
| "Engédi".....       | G. Cormier.....     | Amherst.....             | 30       | 10                | Lest.              |
| "Cutter".....       | J. Vigneault.....   | Do.....                  | 27       | 9                 | do                 |
| "Loup-Marin".....   | A. Devaux.....      | Do.....                  | 37       | 9                 | do                 |
| "Flora".....        | L. Boudreau.....    | Do.....                  | 34       | 10                | do                 |
| "Marie Alma".....   | O. Bourque.....     | Do.....                  | 37       | 4                 | do                 |
| "Fleet Wing".....   | Is. Lacombe.....    | Do.....                  | 36       | 5                 | do                 |
| Total.....          |                     |                          | 473      | 78                | 3,400              |

On pourra voir en comparant cette liste et celle qui précède avec les états des années précédentes, que le nombre des goëlettes venues pour la pêche du hareng dans la Baie-de-Plaisance, cette année, était aussi considérable que dans les trois dernières années, mais il y en avait bien moins qu'en 1860 et 1861, alors qu'on en avait compté de 200 à 300 dans ce même Havre d'Amherst. La raison était que depuis le commencement de la guerre américaine, les harengs manquant de débouchés faciles, n'obtenaient pas un prix aussi élevé qu'autrefois, et un grand nombre de ces goëlettes accoutumées à faire la pêche de ce poisson, voyant qu'il n'y avait plus de bénéfices à y faire, s'étaient livrées à d'autres commerces et à d'autres pêches.

Le vingt mai, je fis une visite au Havre-aux-Maisons. Voici une liste des bâtiments que j'y trouvai :—

## VISITE DU HAVRE-AUX-MAISONS, 20 MAI 1865.

| Nom de la goëlette.  | Nom du capitaine.  | A quel port appartenant. | Tonnage. | Nombre de marins. | Cargaison. |
|----------------------|--------------------|--------------------------|----------|-------------------|------------|
| " Zélie".....        | H. Richard.....    | Havre-aux-Maisons.....   | 36       | 10                | Lest.      |
| " Zélie".....        | V. D. Cormier..... | Do .....                 | 33       | 10                | do         |
| " Anny".....         | Wm. Terriau.....   | Do .....                 | 41       | 10                | do         |
| " Archangel".....    | N. Jonfe .....     | Do .....                 | 40       | 10                | do         |
| " Mary".....         | N. Arseneau.....   | Do .....                 | 40       | 10                | do         |
| " Jenny Lind".....   | P. Turbide.....    | Do .....                 | 39       | 10                | do         |
| " Onézime".....      | M. Richard.....    | Do .....                 | 42       | 10                | do         |
| " Dolphin".....      | O. Richard.....    | Do .....                 | 52       | 10                | do         |
| " Greenock".....     | T. Terriau.....    | Do .....                 | 39       | 10                | do         |
| " Emélie".....       | A. Bourque.....    | Do .....                 | 27       | 10                | do         |
| " Two Brothers"..... | R. Delaney.....    | Do .....                 | 42       | 10                | do         |
| " Kate".....         | J. Smith.....      | Halifax.....             | 65       | 5                 | Sel.       |
|                      |                    | Total.....               | 496      | 115               |            |

Toutes ces goëlettes, à l'exception de la goëlette " Kate", d'Halifax, avaient été à la chasse du loup-marin, elles étaient alors occupées à s'équiper pour la pêche de la morue.

Dans mes courses aux différents havres, j'avais fait afficher, à tous les endroits visités par les pêcheurs, les réglemens qui concernent les Iles-de-la-Madeleine.

Le 21, la pêche du hareng étant considérée comme tout à fait finie, et n'ayant plus rien à y faire jusqu'à la pêche du maquereau, je donnai l'ordre du départ pour la Baie des Chaleurs.

A 4 heures 45 minutes P. M., nous quittâmes le Havre-aux-Maisons, et à 8 heures 45 minutes P. M., nous jetâmes l'ancre au Bassin. A 10 heures 45 minutes P. M. nous étions de nouveau sous voile, le vent était favorable, nous nous hâtâmes d'en profiter.

Nous fîmes une traversée très-rapide et le lendemain, à 4 heures et demie de relevée, nous étions mouillés dans la rade de Paspébiac. Je trouvai là les bâtimens suivans— les uns arrivaient d'Europe avec des marchandises et des fournitures de pêche, les autres étaient employés dans les pêcheries :—

## RADE DE PASPÉBIAC, 22 MAI 1865.

| Nom du bâtiment.           | Nom du capitaine. | Tonnage. | Nombre de marins. | Remarques.       |
|----------------------------|-------------------|----------|-------------------|------------------|
| Barque " Columbus".....    | P. Marrett.....   | 203      | 12                | Venant d'Europe. |
| Goëlette " Tickler".....   | P. Hubert.....    | 96       | 8                 | Do               |
| Barque " C. R. C.".....    | J. Ahier.....     | 210      | 12                | Do               |
| Brick " C. T. Sutton"..... | H. Soady.....     | 197      | 12                | Do               |
| Goëlette " Ant".....       | Wm. Mow.....      | 58       | 7                 | Cabotage.        |
| Do " Bee".....             | John Becket.....  | 53       | 7                 | Do               |
| Do " Nova Scotian".....    | L. Bourdage.....  | 63       | 5                 | Do               |
| " Lady Elgin".....         | C. Bernier.....   | 90       | 6                 | Do               |
|                            |                   | 970      | 69                |                  |

Je ne fis qu'une courte visite à Paspébiac, car tout y était dans l'ordre.

Depuis le 23, jour où je me rendis à Carleton, je fus occupé à donner les permis de pêche au saumon des rivières et de la côte de la Baie des Chaleurs. Et pour remplir ce devoir, j'allai, après avoir quitté Carleton, à la Nouvelle le 24 mai, à Dalhousie le 25, à Maguacha le 26, une seconde fois à New-Richmond le 27, puis une seconde fois à Carleton le 29.

Nous fûmes souvent retardés dans nos courses par des brouillards qui furent très-fréquents dans le golfe pendant la saison du printemps, et nous eûmes aussi à lutter plusieurs fois contre les vents contraires.

A Maguacha, je donnai à M. A. McEwen instruction d'examiner les filets de la Rivière Ristigouche et surtout d'empêcher M. Busted de tendre un de ses filets sur le banc de sable du milieu de la rivière, qui se trouve vis-à-vis sa propriété, mais de le faire placer près du rivage. Il avait aussi à voir à ce que M. Duncan ne tendit son filet plus loin que le veut la loi, — c'est à dire qu'il n'occupât qu'un tiers du cours de la rivière, ce qui fait les deux tiers de la partie du cours de la dite rivière qui appartient au Canada, en admettant que les deux provinces limitrophes s'en partagent le dit cours en portions égales à cet endroit.

Puis ayant appris quelques jours plus tard que M. Finlay Cook remplaçait M. McEwen dans ses fonctions de garde-pêche pour la division de la Rivière Ristigouche, je donnai au premier les mêmes instructions que j'avais données à celui-ci.

Je prendrai la liberté de faire remarquer que du côté Canadien de la Rivière Ristigouche, le chenal principal n'est jamais obstrué par les filets, et si le même système était suivi du côté du Nouveau-Brunswick, les saumons pourraient remonter ce cours d'eau en pleine liberté et se répandre dans tous les affluents pour s'y propager sans aucun obstacle. Il est facile de concevoir quels heureux résultats découleraient d'un semblable état de choses, s'il était mis de bonne foi en pratique.

De notre côté, nous n'avons que onze stations de pêche à saumon sur un parcours de 15 milles dans la Rivière Ristigouche, et la plupart n'occupent qu'un dixième, et je pourrais dire un vingtième seulement du cours de cette rivière.

On peut voir sur la carte, que j'ai fournie au département l'année dernière, que les filets sont tendus d'une façon bien différente du côté du Nouveau-Brunswick et qu'ils y sont très-rapprochés les uns des autres, surtout dans le voisinage de la limite des eaux de la marée. Mais outre cela, les lois qui ont pour but la protection du saumon, sont violées à chaque instant dans la province voisine; au moins c'est ce que me rapportent des personnes bien renseignées sur ces faits et qui habitent les bords de la Rivière Ristigouche.

Je reviendrai sur ce sujet dans une autre partie de mon rapport.

Qu'il me suffise de dire à présent qu'à cette visite des rivières de la Baie des Chaleurs, je n'y trouvai pas encore de filets à saumon de tendus. Les eaux grossies par la fonte des neiges étaient trop hautes et le courant trop fort pour permettre d'y fixer les piquets qui supportent les filets. Mais on voyait déjà des saumons à l'entrée des rivières.

La pêche du hareng avait été très-fructueuse cette année dans la Baie des Chaleurs, surtout sur la côte de Maria, où il en avait été pris au-delà de 12,000 barils.

Le 31, après avoir quitté Carleton sur les quatre heures du matin, je touchai au Port Daniel à dix heures, pour y donner les permis de pêche au saumon de cet endroit.

Vers le soir nous pûmes atteindre le Petit Pabos, et ayant rencontré M. J. Remon, garde-pêche, je lui remis les permis de pêche de son district. Vers neuf heures nous remîmes sous voile, et un peu après minuit nous vîmes mouiller à Percé.

Une violente tempête du N. N. O. vint bientôt nous assaillir dans cette rade et nous força d'y rester deux jours.

La pêche de la morue avait commencé sur la côte de Gaspé plus tard que l'année dernière. Elle n'avait pas été bonne jusqu'alors. Le capelan n'avait pas encore fait son apparition sur ces côtes. L'appât dont se servaient les pêcheurs était le hareng.

Le 3 juin, nous quittâmes Percé de très-bonne heure et après m'être arrêté quelques heures à la Malbaie et à la Pointe St. Pierre, nous entrâmes au Bassin de Gaspé à 3 heures et demie de relevée. Je fis la visite de ce port et après m'être assuré que tout y allait bien, je donnai l'ordre de partir au premier vent favorable.

La pêche du saumon était commencée depuis une semaine dans les rivières Sud-Ouest, Nord-Ouest et St. Jean. Elle s'annonçait sous des auspices très-favorables. On avait déjà pris de très gros saumon.

Les goélettes équipées pour la pêche de la baleine et de la morue étaient prêtes à prendre la mer, et n'attendaient qu'une occasion favorable pour se rendre dans les parages où elles espéraient rencontrer les meilleures chances de succès; les unes allaient au nord, les autres se rendaient même jusqu'à Terre-Neuve.

Le 4, nous profitâmes d'un vent frais du nord-ouest pour nous mettre en route pour les Iles-de-la-Madeleine. Nous quittâmes le Bassin de Gaspé vers les trois heures de relevée, et à 8 heures et demie le lendemain matin, nous étions mouillés au Moulin (Ile Amherst). Nous trouvâmes à cet endroit 5 goëlettes de l'Ile du Cap-Breton, équipées pour la pêche de la morue. Le mauvais temps les avait forcé d'y venir chercher un abri. Elles nous rapportèrent que la pêche de la morue était très-médiocre.

Le 6, vers midi, nous allâmes mouiller au Havre Amherst.

La pêche du maquereau se faisait dans la Baie-de-Plaisance depuis le 31 mai avec des succès variés. C'est pendant les premières nuits qui avaient suivi l'apparition du maquereau qu'il avait été pris le plus de ce poisson.

Je ne trouvai dans le port d'Amherst, sur onze goëlettes qui s'y trouvaient le 6 juin, comme on peut le voir par le tableau qui suit, que cinq goëlettes étrangères à la province, équipées pour la pêche du maquereau. Aussi le nombre de filets tendus dans la Baie-de-Plaisance, cette année, était bien inférieur à ce qu'il avait coutume d'être les années passées. Je ne crois pas qu'il y en eut plus de sept à huit cents au lieu de deux à trois mille, comme j'en avais compté déjà à pareille époque, il y a quelques années.

## PORT D'AMHERST, 6 JUIN 1865.

| Nom de la goëlette.     | Nom du capitaine.  | A quel port appartenant.   | Tonnage. | Nombre de ma-<br>rins. | Cargaison. |                 |
|-------------------------|--------------------|----------------------------|----------|------------------------|------------|-----------------|
|                         |                    |                            |          |                        | Filets.    | Maque-<br>reau. |
| " Marie Dina" .....     | T. Savard.....     | Québec.....                | 43       | 5                      | .....      | Barils.         |
| " A. Painchaud" .....   | P. Sodier.....     | Iles-de-la-Madeleine ..... | 45       | 5                      | .....      | Sel.            |
| " Nec plus Ultra" ..... | P. Malcom.....     | Gutt de Canso.....         | 48       | 9                      | 60         | 140             |
| " Fleet Wing" .....     | Ls. Lacombe.....   | Amherst.....               | 36       | 5                      | .....      | Lest.           |
| " Busy Bee" .....       | A. Emery.....      | Gutt de Canso.....         | 16       | 4                      | 28         | 45              |
| " Mary Ann" .....       | S. Redmond.....    | Halifax.....               | 42       | 6                      | 60         | 70              |
| " Clara" .....          | S. Haws.....       | Do .....                   | 33       | 8                      | 90         | 100             |
| " Blossom" .....        | J. Mason.....      | Do .....                   | 28       | 7                      | 80         | 100             |
| " Samuel Otis" .....    | R. Redmond.....    | De .....                   | 60       | 8                      | .....      | Morue.          |
| " Sarah" .....          | Hy. Boudreau ..... | Amherst.....               | 23       | 10                     | .....      | Lest.           |
| " Loup-Marin" .....     | A. Devaux.....     | Do .....                   | 37       | 10                     | .....      | Lest.           |
| Total.....              |                    |                            | 411      | 77                     | 318        | 455             |

Qui avait empêché un plus grand nombre de goëlettes de la Nouvelle-Ecosse d'armer cette année pour la pêche du maquereau, dans la Baie-de-Plaisance? Sans doute c'était le peu d'espoir de vendre leur poisson à profit, et l'insuccès de leurs pêches des deux ou trois dernières années.

Pendant cette visite aux Iles-de-la-Madeleine, qui se prolongea jusqu'au 12 juin au matin, je m'occupai particulièrement de faire observer les règlements qui s'appliquent à la pêche du maquereau et qui consistent, comme on sait, à obliger les pêcheurs à laisser toute cette partie de la Baie-de-Plaisance qui se trouve vis-à-vis le Havre Amherst, tout-à-fait libre de filets, pour les besoins de la navigation, et aussi pour donner aux bancs de maquereau un accès facile au fond de cette baie où l'on sait que ces poissons vont y déposer leur frai. Et j'ai la satisfaction de pouvoir affirmer que tous ces règlements ont été scrupuleusement observés par nos pêcheurs, de même que par les pêcheurs étrangers. Il en a été de même des règlements du Port d'Amherst.

Le 12, la pêche du maquereau était à peu près terminée; du reste, rien ne réclamait ma présence d'avantage dans la Baie-de-Plaisance, je donnai donc l'ordre du départ pour la côte du Labrador.

A 11 heures 45 minutes, A.M., nous levions l'ancre, et grâce à un fort vent de la partie sud, nous pûmes faire une traversée très-rapide et arriver au havre de Natashquan le lendemain à deux heures trois-quarts de relevée.

Je trouvai dans ce havre un brick, et dans le petit havre voisin 15 goëlettes canadiennes armées pour la pêche de la morue.

La morue s'était montrée sur la côte depuis 9 à 10 jours, mais elle n'était pas encore assez abondante pour permettre aux pêcheurs d'en prendre plus d'une *drasfi* ou deux par jour. Jusqu'alors, c'était le hareng qui avait servi d'appât, mais on espérait lui en substituer bien vite un autre dont la morue serait plus friand : le capelan, qui commençait à se montrer près des côtes.

Le 16, je visitai la grande Rivière Natashquan, dont je trouvai les eaux tellement grossies que le locataire de la pêche du saumon dans l'estuaire de ce magnifique cours d'eau, n'avait pu y tendre encore que deux filets, et ce qu'il avait pris de saumon (dix barils) ne valait presque pas le peine d'être mentionné. On pensait que vu que la saison de la pêche se trouvait déjà avancée, M. Boulet ne retirerait cette année encore que peu de produits de la Rivière Natashquan.

Je mesurai la limite nord de la pêche de l'estuaire de la Rivière Natashquan, et je plaçai à un mille de distance de la pointe nord de l'embouchure de la dite rivière, un poteau qui indiquait le point où serait placé dorénavant la station de M. Hippolite Vigneault. Celle-ci se trouvait être reculée d'environ un tiers de mille plus au nord qu'elle n'était auparavant.

Il fallut aussi faire transporter à 500 pas plus loin, dans une même direction, une des stations de M. Talbot.

Ces nouveaux arrangements complétés, il est certain que M. Boulet n'avait plus le moindre sujet de plainte à faire contre M. Vigneault, surtout depuis ce printemps, qu'il s'était ouvert un nouveau chenal dans l'entrée nord de la rivière.

Trois goëlettes du village de Natashquan avaient été à la chasse du loup-marin sur les glaces ce printemps, et une d'elles avait malheureusement péri, broyée par les glaces près des récifs appelés *Les Fleurs*, sur la côte ouest de Terre-Neuve. L'équipage, toutefois, avait pu être recueillie par une autre goëlette qui naviguait de compagnie.

Les deux autres, qui avaient eu le bonheur de revenir au port sans accident, avaient rapporté 640 loups-marins : c'était une pêche moyenne.

Je plaçai à la Rivière Natashquan un garde-pêche, et lui donnai des instructions pour se guider dans l'exécution de son devoir.

Je fus forcé, par de gros vents de nord-ouest, de rester à Natashquan jusqu'au 17. Ce jour-là nous appareillâmes à 10 heures du matin, et le soir nous mîmes en panne vis-à-vis Watshee-shoo.

J'informai M. Tanguay, qui vint à notre bord, de votre décision touchant l'affaire de la grande rivière Watshee-shoo. Je lui dis qu'il pouvait y pêcher cette année et je lui donnai un permis pour le faire ; mais je l'avertis qu'après cette saison ce cours d'eau serait fermé pour la pêche aux filets jusqu'à nouvel ordre et que, par conséquent, il ne pourrait plus y pêcher au saumon.

M. Tanguay n'avait encore pris que quelques saumons dans la petite rivière Watshee-Shoo et dans Piashter Bay.

Ne pouvant me rendre à la Rivière-à-la-Corneille, j'écrivis à ses occupants pour leur faire connaître la décision que vous aviez prise par rapport à cette rivière. La Corneille aussi devait être, une fois cette saison passée, fermée pour la pêche du saumon aux filets, jusqu'à nouvel ordre.

Nous continuâmes notre route pendant la nuit, et le 18 au matin, nous venions mouiller à la Pointe-aux-Esquimaux.

Douze goëlettes appartenant à ce village avaient été se livrer à la chasse des loups-marins sur les glaces ce printemps : elles avaient rapporté 3,137 de ces amphibiens. Depuis, elles étaient reparties pour aller faire la pêche de la morue sur la côte du Labrador.

Vers midi nous mîmes sous voile, mais le calme et les courants contraires nous forcèrent bientôt à jeter l'ancre.

Le lendemain, je m'assurai que personne ne pêchait à la Rivière-Romaine et après avoir donné un permis de pêche à André Blais, qui pêche sur la côte à quelques milles de distance de cette rivière, nous entrâmes à Mingan vers 5 heures et demie de relevée.

Je donnai les quelques permis de pêche à saumon de cet endroit. Ce jour-là, j'eus le plaisir de rencontrer M. Whitcher, qui prit passage à bord de "La Canadienne" avec le locataire de la division fluviale de la Rivière St. Jean.

Le 20, il faisait trop mauvais temps pour partir.

Le 21, nous mîmes à la voile à 9 heures, A.M., et après avoir visité les établissements de la Longue-Pointe, nous nous rendîmes à la Rivière St. Jean le soir.

Dans ces deux endroits la pêche de la morue commençait à peine, et il y en avait très-peu sur ces côtes.

Le lendemain je débarquai à la Rivière St. Jean; mais c'est avec les plus grandes difficultés que je pus me rendre avec mon canot jusqu'à l'établissement de M. Sirois, c'est-à-dire à environ un demi-mille en haut de son embouchure.

Les eaux de cette rivière, grossies depuis quelque temps par la fonte des neiges dans les forêts de l'intérieur et par des pluies abondantes, en avaient fait un immense torrent, contre lequel les bateaux de pêche luttèrent en vain pour le remonter, à moins d'être aidés par la marée montante.

Avec des courants si forts et des eaux si élevées, il était impossible aux locataires de la rivière de tendre leurs filets avec la moindre chance de succès. On considérait qu'au lieu d'y faire des profits, ils allaient y essayer des pertes.

Prenant tout cela en considération, M. Whiteher ne jugea pas à propos d'obliger les locataires de la Rivière St. Jean à accepter leur bail aux conditions convenues d'abord; et après avoir délibéré sur ce qu'il y avait de mieux à faire, nous en vîmes à la conclusion que je leur donnerais des permis de pêche pour neuf stations au prix de \$96.00. M. Beaulieu aussi devait avoir son ancienne station à raison de \$10.00.

Un peu avant-midi, nous quittâmes la Rivière St. Jean pour aller à la Rivière Shell-Drake, où nous arrivâmes vers le soir.

Comme à tous les autres postes que nous venions de visiter sur la côte nord, la pêche de la morue y avait été jusqu'alors mauvaise. J'y donnai quelques permis de pêche à saumon, puis nous repartîmes avant la nuit pour la Rivière-Moisie, que nous atteignîmes le lendemain après-midi.

Les eaux de la Rivière Moisie, s'étaient aussi grossies ce printemps par la fonte des neiges et par les pluies, mais pas assez toutefois pour empêcher le locataire d'y tendre ses filets.

Le saumon paraissait y être assez abondant, et M. Holliday avait déjà expédié plusieurs cargaisons de ce poisson, à l'état frais, à Québec.

La morue n'était parue sur les fonds de pêche de Moisie que depuis le 23; de plus, elle paraissait y être si peu abondante, et la saison se trouvait si avancée, qu'on ne pouvait guère espérer qu'il s'y ferait même une pêche moyenne. La morue depuis quelques années était de plus en plus rares dans ces parages, il faut bien le constater. Déjà plusieurs armateurs, découragés par les mauvais succès des années précédentes, avaient abandonné le banc de Moisie, et plusieurs autres se proposaient de le faire à la fin de cette saison, s'il ne s'opérait dans les produits de la pêche à la morue quelques changements favorables.

On verra par le tableau des appendices que le nombre des bateaux y était déjà beaucoup moins considérable que les années passées.

Le 24, je fus appelé pour entendre et juger un cas de contravention à la loi des pêches. Un pêcheur, engagé par écrit à servir comme tel, avait refusé de remplir son engagement. Le défendeur fut traduit devant moi, et l'offense ayant été prouvée, il fut condamné à \$30 d'amende, ou à défaut de paiement à un mois d'emprisonnement. Et comme il ne voulut pas ou ne pût pas payer cette amende, je me vis forcé de le prendre à bord pour le conduire à la prison la plus voisine du lieu où le jugement avait été rendu dans cette poursuite, qui se trouvait être à Percé, à 125 milles de distance de la Rivière Moisie. La prison commune du district, à la Malbaie, était encore plus éloignée, car il aurait fallu faire un voyage par mer de 220 milles pour s'y rendre; quant à faire la route par terre, c'aurait été une chose impossible.

Nous quittâmes la Rivière Moisie le 25, au matin. Je m'arrêtai dans l'après-midi à Pigou, à la Rivière Bason, et vers le soir à la Rivière Shallop. Je visitai les établissements de ces endroits; tout y était en ordre, mais la pêche de la morue n'avait pas fait plus de progrès là qu'à Moisie.

Le 26, au matin, nous vîmes jeter l'ancre vis-à-vis la Rivière-au-Tonnerre. La morue n'avait paru dans cet endroit que depuis deux jours, et la pêche ne s'annonçait pas sous des auspices très-favorables.

Comme on le voit par ce que je viens de dire dans les pages précédentes, la morue apparaissait sur toute la côte Nord beaucoup plus tard dans la saison, et partout en moindre quantité qu'à l'ordinaire. Il faut croire que quelques circonstances extraordinaires avaient influé sur les mouvements des bancs de morue dans le golfe cette année, et qu'au lieu de pénétrer dans ses eaux et dans celles du fleuve St. Laurent à l'époque ordinaire, ils s'étaient dirigés vers des côtes plus fortunées, probablement à la suite des troupes de petits poissons dont la morue fait sa nourriture habituelle, et qui, comme elle, font des voyages périodiques d'émigration dans le golfe.

Après avoir fait lever un filet, qui obstruait en partie l'entrée du port de la Rivière-au-Tonnerre, nous mîmes à la voile pour la Pointe Ouest de l'île d'Anticosti à 8 heures 15 minutes A. M.

A cet endroit, nous trouvâmes de la morue en abondance; les bateaux en prenaient depuis quelques jours de 5 à 7 *drafts* par jour. La morue y était arrivée depuis le 1er juin.

A 2 heures de relevée, nous mîmes le cap sur Percé; le lendemain, le mauvais temps survenant, nous fûmes contraints d'entrer dans le Bassin de Gaspé.

Au Cap-des-Rosiers et dans le voisinage, nous avions vu beaucoup de bateaux de pêche au large; malheureusement, il n'y avait que peu de morue.

Le 28, je vins avec la goélette au Barachois de la Malbaie, régler quelques différends à propos de pêche, qui étaient survenus entre des pêcheurs de cet endroit.

Dans l'après-midi, nous vîmes mouiller à Percé, et le prisonnier Dionne y fut de suite incarcéré.

Le 29, jour de fête et de chômage pour les pêcheurs, on craignait qu'il n'y eut des désordres à Percé, car il y avait beaucoup d'excitation. Je jugeai à propos de faire faire la patrouille par une partie de mes hommes pendant la nuit, ce qui eut l'effet de maintenir l'ordre et la tranquillité; il n'y eut qu'un cas d'assaut et batterie, qui fut jugé le lendemain devant P. LeBoutillier, éc., et le docteur Cormick, juge de paix, et moi. Le défendeur, trouvé coupable, fut condamné à \$10 d'amende, qui furent payées de suite.

La pêche de la morue n'était pas meilleure à Percé que lors de ma première visite, quoique les appâts (capelans) y fussent abondants.

Nous quittâmes Percé à 10 heures et demie du matin. Nous touchâmes à la Pointe St. Pierre vers une heure de relevée, puis nous entrâmes au Bassin de Gaspé le soir.

Le lendemain (1er juillet) je revins à Douglstown, puis après y avoir arrangé plusieurs disputes survenues en cet endroit depuis ma dernière visite, nous fîmes route pour l'île d'Anticosti à 11 heures et demi du matin.

Dans la Baie de Gaspé, la morue avait été très-rare depuis le commencement de la saison, aussi se plaignait-on beaucoup de l'insuffisance de la pêche.

Le 2, de bon matin, nous mouillâmes à la Pointe Sud-Ouest de l'île d'Anticosti.

Je chargeai de suite M. Têtu d'aller faire une inspection des filets à saumon tendus dans la Rivière Jupiter, et cet officier vint me rapporter quelques heures après que tout y était bien.

Je laissai en cet endroit un garde-pêche, destiné à exercer la surveillance sur les pêches de l'île d'Anticosti, surtout celles du saumon, et je donnai à ce fonctionnaire les instructions nécessaires en pareil cas.

Il y avait beaucoup de morue sur la côte de cette partie de l'île. Le saumon, au contraire, ne paraissait pas abondant: il n'en avait été pris encore que deux dans la Rivière Jupiter.

J'eus le plaisir de rencontrer en cet endroit le révérend M. Brunet, de l'Université Laval; ce savant botaniste y faisait une tournée d'herborisation. M. Gaudet, arpenteur provincial, se trouvait aussi à la Pointe du Sud-Ouest; il était chargé par le département de faire une exploration des rivières de l'île d'Anticosti au point de vue des pêcheries au saumon.

Dans l'après-midi nous fîmes voile pour la côte Nord. Le lendemain matin, à la hauteur du Rocher des Perroquets, nous fûmes assaillis par une violente tempête de vent du sud-est accompagnée de pluie. Néanmoins, nous pûmes entrer dans le Havre de Mingan vers 3 heures de relevée.

Il y avait 4 goélettes dans ce port.

Le 4, pluie, brume et vent d'est. Je profitai de la présence d'un plongeur habile qui se trouvait alors à Mingan, pour faire examiner la partie inférieure de notre gouvernail, dont les ferrures ne nous paraissaient plus solides à en juger par les violentes secousses

imprimées au bâtiment par le gouvernail lorsque nous naviguions par une mer houleuse. On trouva en effet que l'aiguillot de fer qui supporte la mèche du gouvernail était usé par le frottement, et surtout par l'oxydation. Mais il pouvait encore faire la saison sans danger, ce qui nous rassura beaucoup. Toutefois, ces ferrures devraient être remplacées par des ferrures en métal de cuivre.

Tout était tranquille à Mingan et dans les environs.

Le 5, nous quittâmes Mingan vers 4 heures du matin. Je touchai à la Pointe-aux-Esquimaux en passant, et le soir je débarquai à la Rivière Natisippi.

M. Rochette, le locataire de ce cours d'eau, y faisait une excellente pêche au saumon, et M. Kennedy, de la Rivière Agwanus, réussissait tout aussi bien que ce premier. Mais la morue était rare sur cette côte.

Le lendemain, à 4 heures du matin, nous vîmes mouiller à la Grande Rivière Natashquan. Voici les renseignements que j'y recueillis :—

M. Boulet y avait fait une mauvaise pêche de saumon ; il n'en avait que 50 barils de pris. M. Powell, le locataire de la division fluviale de ce magnifique cours d'eau, y avait fait au contraire une pêche au saumon, à la mouche artificielle, des plus belles. Jamais on avait vu autant de saumons, la plupart très-gros, aux pieds des rapides de cette rivière.

Enfin, on jugera du succès de M. Powell, quand j'aurai dit qu'à trois lignes ce monsieur et ses compagnons avaient déjà pris plusieurs centaines de saumons. Dans une seule journée, un d'entre eux, en avait pour sa part capturé trente-trois. C'était-là la preuve la plus évidente qu'il y avait beaucoup de saumon dans la Rivière Natashquan.

Et comment en aurait-il été autrement ? M. Boulet, depuis deux ans, soit à cause de la crue des eaux, soit à cause de l'inexpérience des pêcheurs qu'il employait, n'avait retiré qu'une cinquantaine de barils de saumon par année de cette rivière qui, dans des circonstances ordinaires et bien pêchée, devrait donner au moins 200 barils.

Ainsi, parce que M. Boulet n'a pas réussi il ne faut pas conclure de là qu'il y a moins de saumons dans cette rivière qu'autrefois. C'est tout le contraire : des personnes qui ont remonté ce cours d'eau, et qui y ont vu des centaines de saumons au pied et dans le voisinage des rapides, sont là pour attester ce fait.

Le garde-pêche de cette division me rapporta que tout y allait bien.

La pêche de la morue sur le banc de Natashquan paraissait s'améliorer depuis quelque temps.

À 9 heures et demie du matin, nous remîmes sous voile, et vers deux heures de relevée je visitai la Rivière de Kégasca jusqu'aux premiers rapides ; j'y trouvai un filet qui s'étendait un peu trop dans le chenal, je le fis de suite raccourcir.

Vers le soir nous quittâmes cette place, et le lendemain vers midi nous étions rendus au Petit Meccatina. Dans l'après-midi, je touchai à la Tête-à-la-Baleine, et le soir nous entrâmes dans le Havre de la Baie-des-Moutons. J'y trouvai 15 goëlettes, toutes du Canada, qui s'y livraient à la pêche de la morue avec assez de succès, mais il y avait eu un bien plus grand nombre de bâtiments pêcheurs quelques semaines auparavant.

La morue avait été très-abondante sur cette partie de la côte, de même qu'à la Tête-à-la-Baleine et au Petit Meccatina dès le commencement de la saison, de même que le capelan, mais depuis quelques jours elle avait diminuée en quantité. Malheureusement la plupart des bâtiments pêcheurs, ceux du Canada surtout, s'étaient rendus à cette place si bien connue de la côte du Labrador, lorsque le meilleur de la pêche était passé.

Les saumons apparaissaient tard à la Rivière Meccatina et dans les stations voisines, et il ne s'en prenait que très-peu.

Le soir, j'appris qu'il y avait des personnes sur les îles Murrs, occupées à y enlever les œufs de *gandes* (Guillemot, *Uria Ringvia*), et de *mermettes* (Pinguins, *Torda*, *Alca Torda*), je résolus d'y aller le lendemain.

Le 8, nous mîmes à la voile vers 4 heures du matin, et deux heures après nous étions aux Murr Rocks. J'y trouvai, comme on me l'avait dit, trois enleveurs d'œufs, formant partie de l'équipage d'une goëlette appelée "Ocean Bride," de 21 tonneaux, patron, Alexander Myers, d'Halifax. Ils vivaient sous une hutte sur un de ces rochers, et depuis trois semaines qu'ils étaient là, ils avaient déjà amassé 250 douzaines d'œufs. Leur culpabilité était évidente ; je prenais ces trois individus sur le fait de ramasser des œufs de gibiers sauvages, en contravention à une des clauses les plus importantes de l'acte de chasse du Bas-Canada. Il ne me restait plus donc qu'à appliquer les peines portées par

la loi en pareil cas. Je les condamnai chacun d'eux à \$20 d'amende, ou à défaut de paiement, à deux mois d'emprisonnement. Et comme ils ne purent payer, je les pris à bord de "La Canadienne" pour les conduire à la prison d'Amherst, aux Îles-de-la-Madeleine.

Cette expédition terminée, je retournai à l'entrée de la Baie-des-Moutons vers 9 heures du matin, puis j'allai visiter le Havre du Gros Meccatina, la Baie Rouge et La Tabatière, le Lac Salé, puis nous vîmes mouiller à trois heures de relevée près de l'Île-au-Renard, où l'on soupçonnait que se trouvait "l'Ocean Bride." Elle y était en effet mouillée dans un petit havre appelé : Eggman Harbor.

Je trouvai la cale de ce bâtiment à moitié remplie d'œufs de *mermettes* et de *gaudes* surtout. Il y en avait 914 douzaines. Le capitaine et ses deux hommes ne purent faire autrement que d'avoir que tous ces œufs de gibiers sauvages avaient été enlevés sur les îles qui avoisinent la côte du Labrador : ils étaient aussi eux coupables d'avoir violé notre acte de chasse. Il me fallut donc faire encore l'application sommaire de la loi.

Je condamnai le capitaine Myers et ses deux compagnons à \$20 d'amende chacun, ou à deux mois de prison, et je confisquai, au profit de Sa Majesté, la goëlette avec tout ce qui lui appartenait ; et comme ces personnes n'avaient pas d'argent pour payer cette amende, elles furent amenées à bord de "La Canadienne" pour être conduites en prison à Amherst. Puis je donnai le commandement de "l'Ocean Bride" au lieutenant de "La Canadienne," M. Moïse Leblanc, à qui je donnai un homme et un mousse pour l'aider à aller mettre notre prise en sûreté dans le Bassin de Gaspé. Le soir, nous vîmes mouiller dans un port sûr à la fonderie de Facteau.

Pendant que nous étions dans cet endroit, en attendant un vent favorable pour reprendre notre course vers la côte du Labrador, j'allai faire une visite aux îles appelées Goose-Islands. J'y trouvai (le 11) un habitant de la côte, le nommé Charles Lapierre, dans l'acte d'enlever des œufs de *mermettes* et de *gaudes*, qu'il avait amassés sur les îles que je viens de nommer. Comme la loi m'en donnait le droit et comme j'avais agi dans les cas précédents, je condamnai sur le champ cet individu à \$20 d'amende, et de plus je confisquai son bateau. L'amende fut payée le lendemain.

Le 12 au soir, nous pûmes mettre sous voile, et le lendemain nous entrâmes dans le Havre de Bonne-Espérance un peu après 8 heures du matin. Je trouvai dans ce magnifique havre 16 bâtiments, dont 12 venaient de différents ports de la côte Est de Terre-Neuve et les autres de la Nouvelle-Ecosse, principalement du port de Lunembourg, tous occupés à la pêche de la morue.

En voici un tableau :

HAVRE DE BONNE-ESPÉRANCE, 13 JUILLET 1865.

| Nom de la goëlette.           | Nom du capitaine.   | De quel port.         | Tonnage. | Nombre de marins. | Nombre de bateaux. | Nombre de seines. | Cargaison — Morue. — Quintaux. |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------|----------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------------------|
| Brigantin "Leo".....          | Jas. Ephren.....    | St. Jean, T.-N.....   | 67       | 9                 | 3                  | 1                 | 200                            |
| " Young Newfoundland".....    | Ed. Murphy.....     | Catelina, T.-N.....   | 73       | 12                | 6                  | 1                 | 300                            |
| " Phoca".....                 | Ed. Shin.....       | St. Jean, T.-N.....   | 81       | 8                 | 3                  | 1                 | 100                            |
| Brigantin " Charles".....     | J. Snow.....        | Do.....               | 114      | 12                | 3                  | 1                 | 100                            |
| " Emily".....                 | William Rake.....   | Mahon Bay, T.-N.....  | 39       | 6                 | 3                  | .....             | 20                             |
| " Dove".....                  | M. Horgen.....      | St. Jean, T.-N.....   | 10       | 4                 | 3                  | .....             | 25                             |
| Brigantin " St. Georges"..... | Wm. Silby.....      | Do.....               | 80       | 8                 | 3                  | 1                 | 80                             |
| " Arriel".....                | Wm. Andrews.....    | Do.....               | 50       | 8                 | 3                  | 1                 | 40                             |
| " Kate".....                  | M. Power.....       | Do.....               | 37       | 6                 | 2                  | .....             | 80                             |
| " Perseverance".....          | Henry Patrick.....  | Do.....               | 25       | 6                 | 3                  | .....             | 30                             |
| " Ann".....                   | Wm. Condon.....     | Catelina, T.-N.....   | 29       | 6                 | 3                  | .....             | 100                            |
| " Dart".....                  | J. Peter.....       | Do.....               | 30       | 7                 | 3                  | .....             | 100                            |
| " Vegete".....                | John Horman.....    | Lunembourg, N.-E..... | 30       | 10                | 3                  | .....             | 420                            |
| " Baronet".....               | Paul Burn.....      | Do.....               | 40       | 13                | 3                  | 1                 | 600                            |
| " Silver Arrow".....          | Frank Mason.....    | Do.....               | 35       | 12                | 3                  | 1                 | 400                            |
| " Delight".....               | James Bourgoïn..... | Mahon Bay, T.-N.....  | 48       | 11                | 4                  | 1                 | 350                            |
|                               |                     | Total.....            | 788      | 138               | 51                 | 9                 | 2,945 qtx.                     |

La présence d'un aussi grand nombre de bâtiments de pêche de Terre-Neuve dans un seul de nos ports de la côte Nord, donnait à penser que la pêche de la morue n'était pas fructueuse sur plusieurs points de cette île, dont les côtes sont en général si poissonneuses ; et les renseignements que je reçus alors ne firent que confirmer cette idée. Ces bâtiments n'avaient pas rencontré de morue ce printemps sur les bancs qu'ils avaient l'habitude de fréquenter, et voilà pourquoi ils étaient venus sur nos côtes quoiqu'ils fussent très-éloignés de leurs ports d'armement, dans l'espérance d'y avoir une meilleure chance que chez eux.

Dans la Baie-des-Saumons, qui touche pour ainsi dire à Bonne-Espérance, je visitai 10 goëlettes de pêche, dont six de Newburyport, États-Unis, deux de Terre-Neuve, une d'Halifax et une de Québec, comme le fait voir le tableau suivant :—

HAVRE DE LA BAIE-DES-SAUMONS, 13 JUILLET 1865.

| Nom de la goëlette.     | Nom du capitaine.  | De quel port.       | Tonnage. | Nombre de marins. | Nombre de bateaux. | Nombre de seines. | Cargaison<br>Morue.<br>—<br>Quintaux. |
|-------------------------|--------------------|---------------------|----------|-------------------|--------------------|-------------------|---------------------------------------|
| "Nancy".....            | Thomas Taylor..... | Halifax.....        | 63       | 6                 | .....              | .....             | Trader.                               |
| "Bumay".....            | S. Beckman.....    | Newburyport.....    | 14       | 14                | 5                  | 1                 | 400 qtx.                              |
| "Native America".....   | Thomas Tobin.....  | Do.....             | 92       | 16                | 5                  | 1                 | 300                                   |
| "Mary Clark".....       | N. Dow.....        | Do.....             | 74       | 16                | 5                  | 1                 | 300                                   |
| "Hiawatha".....         | Wm. Sawborn.....   | Do.....             | 127      | 16                | 5                  | 1                 | 400                                   |
| "J. W. Dodge".....      | Walter Joye.....   | Do.....             | 83       | 16                | 5                  | 1                 | 500                                   |
| "Belvina".....          | J. Coulombe.....   | Québec.....         | 56       | 4                 | .....              | .....             | Cabotage.                             |
| Brigantin "Jessie"..... | J. Dodge.....      | St. Jean, T.-N..... | 92       | 6                 | .....              | .....             | .....                                 |
| "Edward Lee".....       | John Hatfield..... | Newburyport.....    | 120      | 16                | 5                  | 1                 | 400                                   |
| "Noel".....             | Richard Joye.....  | St. Jean, T.-N..... | 120      | 20                | 7                  | 1                 | 600                                   |
| Total.....              |                    |                     | 941      | 130               | 37                 | 7                 | 2,900 qtx                             |

Parmi ces bâtiments se trouvait la goëlette "Nancy," d'Halifax avec des marchandises et occupée à faire le *troc* sur la côte. Mais le patron de ce bâtiment n'avait pas été faire une entrée en règle au port-franc, c'est-à-dire au Bassin de Gaspé : il avait donc violé les règlements du port-franc. L'excuse qu'il alléguait était qu'il avait tenté de le faire et qu'il avait été jeté hors de sa route par les vents contraires. Je pouvais, en ma qualité d'officier de douane, saisir ce bâtiment et l'amener au port d'entrée pour qu'il en fut disposé selon la loi. Mais je préférerai agir de ménagement, comme d'ailleurs, j'avais reçu autorisation de le faire du département des douanes. Toutefois, je ne voulais point permettre à la "Nancy," de continuer son commerce sur la côte et je l'obligeai à aller au port-franc. Le lendemain, elle partait pour sa nouvelle destination et j'ai su depuis par le collecteur du Bassin de Gaspé, M. J. C. Belleau, qu'elle s'était conformée en tout aux règlements du port-franc.

La morue était très-abondante sur la côte de Bonne-Espérance depuis trois semaines ; le capelan aussi y affluait. Aussi les pêcheurs avaient-ils fait bonne pêche, tant ceux qui ne se servaient que de la ligne que ceux qui avaient employé la seine à morue.

Les goëlettes qui étaient arrivées à cet endroit ou à la Baie-des-Saumons, lors de la première apparition de la morue sur cette côte, étaient déjà aux trois quarts chargées, et à l'une d'elles il ne fallait que 50 quintaux de ce poisson pour compléter sa cargaison.

Je fis la visite dans la Baie-des-Saumons d'un nouvel établissement, appartenant au Capitaine Dodge, de Newburyport, États-Unis, sur lequel il employait 35 hommes et 7 bateaux de pêche à la ligne, sans compter un bateau de seine. Il y avait déjà sur les *vigneaux* de cet établissement cent quintaux de morue à sécher, de 5 à 600 quintaux salés dans le *chaufaud*.

La pêche du saumon était assez bonne dans la Rivière St. Paul, que je visitai le 14, tandis que dans les autres stations des environs, elle n'avait fournie jusqu'alors que des produits au-dessous de la moyenne.

Le 15, nous quittâmes Bonne-Espérance. Vers 11 heures du matin, nous passâmes à Middle Bay où il y avait 9 goëlettes, dont la plus grande partie venait de la Nouvelle-Ecosse et le reste de Terre-Neuve, s'occupant avec succès à la pêche de la morue, et à 2 heures de relevée nous vîmes jeter l'ancre dans le Havre de Bradore, que nous trouvâmes, ainsi que le Havre du Bassin de Bradore, tout rempli de bâtiments de pêche à la morue.

En voici une liste :—

HAVRE DE LA BAIE DE BRADORE, 15 JUILLET 1865.

| Nom de la goëlette.    | Nom du capitaine.    | De quel port.         | Tonnage. | de<br>matins. | de<br>berges. | de<br>seines. | Cargaison<br>—<br>Morue.<br>—<br>Quintaux. |
|------------------------|----------------------|-----------------------|----------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------------------|
| " J. C. Miller"        | James Conicle.....   | Lunembourg, N.-E..... | 40       | 13            | 4             | .....         | 350                                        |
| " Flash"               | A. Sam.....          | Mahone Bay, T.-N..... | 40       | 11            | 3             | .....         | 400                                        |
| " Sirocco"             | S. Henderson.....    | Lunembourg.....       | 60       | 15            | 5             | 1             | 500                                        |
| " British Lass"        | J. Smith.....        | Do .....              | 29       | 11            | 3             | .....         | 200                                        |
| " Lady Caroline"       | Irvin Hyson.....     | Do .....              | 36       | 9             | 2             | .....         | 250                                        |
| " Napier"              | William Burns.....   | Halifax .....         | 40       | 11            | 3             | .....         | 300                                        |
| Brigantin " Mary Jane" | J. Connors.....      | St. Jean, T.-N.....   | 90       | 8             | 3             | 1             | 100                                        |
| " Harvest Home"        | Jacob Gates.....     | Lunembourg .....      | 29       | 12            | 3             | .....         | 300                                        |
| " Dielytris"           | J. Seaboyer.....     | Do .....              | 58       | 16            | 5             | 1             | 500                                        |
| " Joseph"              | John Bates.....      | St. Jean, T.-N.....   | 40       | 8             | 4             | 1             | 150                                        |
| " J. A. McKean"        | J. Ritey.....        | La Have.....          | 56       | 14            | 4             | 1             | 400                                        |
| " Young Nova Scotia"   | G. Reicer.....       | Lunembourg .....      | 66       | 13            | 9             | .....         | 400                                        |
| " Debel"               | Louis Lonas.....     | Halifax .....         | 41       | 14            | 4             | .....         | 450                                        |
| " A. Fraser"           | Ed. Hirtte.....      | Lunembourg.....       | 32       | 11            | 5             | .....         | 300                                        |
| " Quick Step"          | H. Moses.....        | Mahone Bay, T.-N..... | 40       | 13            | 5             | 1             | 400                                        |
| " Arthur"              | G. Sworetech.....    | Lunembourg .....      | 35       | 9             | 2             | .....         | 200                                        |
| " C. W. Lyle"          | J. Snidzer.....      | Do .....              | 31       | 11            | 3             | .....         | 200                                        |
| " Sea Slipper"         | Alfred Heister.....  | Do .....              | 40       | 13            | 4             | 1             | 350                                        |
| " Jos. Creighton"      | Jos. Bauckman.....   | Do .....              | 43       | 13            | 4             | .....         | 500                                        |
| " Alliance"            | G. Hickman.....      | Halifax .....         | 39       | 7             | 3             | .....         | 170                                        |
| " Lady Speedwell"      | Jeffrey Hickman..... | Lunembourg .....      | 53       | 14            | 5             | 1             | 400                                        |
| " Rosanada"            | John Silding.....    | Do .....              | 45       | 13            | 4             | .....         | 250                                        |
| " Prince Consort"      | Samuel Allan.....    | Do .....              | 35       | 10            | 3             | .....         | 400                                        |
| " Wonderer"            | F. Spindler.....     | La Have.....          | 40       | 11            | 3             | .....         | 200                                        |
| " Ripple"              | Ed. Maxner.....      | Lunembourg .....      | 55       | 16            | 5             | 1             | 700                                        |
| " Louisa Agnès"        | Peter Turner.....    | Mahone Bay.....       | 50       | 13            | 4             | .....         | 450                                        |
| " L. M. Moyl"          | Ed. Miller.....      | Lunembourg .....      | 55       | 14            | 5             | .....         | 550                                        |
| " Sea Slipper"         | C. Longman.....      | Cap Norman, T.-N..... | 15       | 4             | 1             | .....         | 40                                         |
| " Joam"                | Ed. Allan.....       | Lunembourg .....      | 50       | 13            | 4             | .....         | 200                                        |
| " Slide"               | R. Loyde.....        | Do .....              | 50       | 13            | 4             | .....         | 400                                        |
| " Nimble"              | William Land.....    | St. Jean, T.-N.....   | 60       | 16            | 5             | .....         | 500                                        |
| " Ready"               | R. Sanes.....        | Do .....              | 29       | 7             | 3             | .....         | 20                                         |
| " Trouble"             | M. Kates.....        | Do .....              | 15       | 7             | 2             | .....         | 10                                         |
| " Village Belle"       | Wm. Young.....       | Do .....              | 64       | 6             | 3             | .....         | 20                                         |
| " Golden West"         | J. Seaboyer.....     | Lunembourg .....      | 53       | 13            | 4             | .....         | 500                                        |
| " J. L. Vogler"        | Ths. Smith.....      | La Have.....          | 57       | 13            | 4             | 1             | 500                                        |
| " Allegro"             | Elias Oxner.....     | Do .....              | 52       | 13            | 4             | .....         | 200                                        |
| " Flirt"               | S. Oxner.....        | Do .....              | 44       | 13            | 4             | .....         | 300                                        |
| " Swan"                | L. Publiconer.....   | Do .....              | 50       | 13            | 4             | .....         | 300                                        |
| " Emmial"              | A. Garret.....       | Do .....              | 35       | 13            | 4             | .....         | 350                                        |
| " Dusky Lake"          | J. Renuley.....      | Do .....              | 40       | 12            | 4             | 1             | 200                                        |
| " Princess Louisa"     | J. Roaland.....      | Halifax .....         | 43       | 8             | 2             | .....         | 60                                         |
| Total .....            |                      |                       | 1912     | 498           | 162           | 11            | 13,270                                     |

On voit que malheureusement il ne figure pas beaucoup de goëlettes canadiennes, ni dans ce tableau ni dans les autres tableaux de goëlettes que j'ai donnés précédemment.

La morue paraissait être abondante sur les côtes dans le voisinage de la Baie de Bradore, de même que le capelan, qui servait pour amorcer les lignes. Toutefois, la pêche n'était pas aussi fructueuse que dans les postes voisins à l'ouest, et pour quelle raison ? Il était bien difficile de le dire au juste. Pourtant on hasardait des opinions pour expliquer ce fait assez étrange, et la plus accréditée parmi les pêcheurs, était que la morue trouvait

une nourriture trop abondante pour le moment sur les fonds où elle se tenait, et que les appâts que les pêcheurs lui tendaient au bout de leurs lignes, quelques frais qu'ils fussent et quelqu'adroitement déguisé que fut l'hameçon, ne la tentaient pas.

À l'Anse-aux-Blancs-Sablons, à l'Île-à-Bois et à l'Île-Verte, la pêche de la morue avait été jusqu'alors au-dessous d'une pêche moyenne. Cependant la morue y était en plus grande quantité depuis quelques jours, et on pouvait espérer encore qu'il s'y ferait une pêche ordinaire.

Le collecteur de douane du gouvernement de Terre-Neuve, stationné dans les environs de l'Anse-aux-Blancs-Sablons, avait cette année, comme les années passées, fait payer à l'établissement de Fruing et Cie., situé près du fond de cette Anse, des droits de douane au montant de £48 stg., et à l'établissement de la maison LeBoutillier et Frères, situé à l'extrémité ouest de l'Île-à-Bois, une somme de £40 stg., pour le même objet.

Ces faits s'étaient passés peu de temps avant l'ouverture de la navigation, et il m'avait été impossible d'arriver dans ces endroits à temps pour m'opposer aux prétentions de ce fonctionnaire de Terre-Neuve, comme j'étais requis par mes instructions de le faire, et pour protéger des marchands qui, d'après des documents officiels qui m'avaient été fournis par le gouvernement, se trouvaient établis sur le territoire Canadien.

Je dois, toutefois, ajouter que le collecteur de Terre-Neuve, à l'appui des droits que son gouvernement réclamait sur la portion du territoire en litige, c'est-à-dire une partie de l'Anse-aux-Blancs-Sablons et l'extrémité ouest de l'Île-à-Bois, produisait une copie de la commission de Sir William Bannerman, comme gouverneur de Terre-Neuve, imprimée dans la *Gazette Royale* de cette colonie, dans laquelle il était dit que la limite ouest du gouvernement de Terre-Neuve (sur la côte du Labrador) était par les 51 degrés 25 minutes de latitude nord, et par les 57 degrés 9 minutes de longitude ouest (méridien de Greenwich), et qu'elle renfermait Blancs-Sablons et Woody Island (l'Île-à-Bois.)

En consultant les cartes hydrographiques que j'avais sous la main, celles du capitaine Bayfield, et d'autres, il me paraissait que si la frontière de Terre-Neuve, sur la côte du Labrador, s'étend jusque par les 57 degrés et 9 minutes de longitude ouest, les prétentions de ce gouvernement sur le terrain en litige seraient justes, et nous ne pourrions réclamer ni l'Anse-aux-Blancs-Sablons ni l'Île-à-Bois.

Le 17, le capitaine Davis de la goélette baleinière de Gaspé, "l'Osprey," entra dans la Baie-de-Bradore avec une jeune baleine à la remorque. C'était la première que ce capitaine prenait depuis l'ouverture de la saison de la pêche; il pensait qu'elle rapporterait environ quinze barils d'huile. Les autres baleiniers de Gaspé avaient été un peu plus heureux dans leurs courses; toutefois, il n'y avait pas apparence que la pêche de la baleine produirait beaucoup cette année dans le golfe St. Laurent, car les baleines paraissaient y être rares; de plus, le temps avait été trop souvent mauvais depuis le printemps pour pouvoir se livrer à une chasse fructueuse de ces cétacés.

Le 18 au matin, nous quittâmes la Baie-de-Bradore, et vers le soir nous gagnâmes le mouillage de St. Augustin. Le saumon paraissait être assez rare dans cet endroit. La morue, au contraire, y était en telle abondance depuis la fin de juin que les 14 goélettes, dont voici un tableau plus bas, qui y avaient pêché, se trouvaient presque toutes chargées lors de ma visite. Chaque bateau, dans ce court espace de temps, avait pris de 150 à 200 quintaux de morue. C'était la plus belle pêche de morue qui avait été faite cette année sur nos côtes.

## HAVRE DE ST. AUGUSTIN, 18 JUILLET 1865.

| Nom de la goëlette.    | Nom du capitaine.  | De quel port.             | Tonnage. | Nombre de<br>marins. | Nombre de<br>berges. | Nombre de<br>seines. | Cargaison<br>—<br>Morue.<br>—<br>Quintaux. |
|------------------------|--------------------|---------------------------|----------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------------------------------|
| "Condor".....          | D. Reunkey.....    | La Have.....              | 81       | 18                   | 6                    | 1                    | 1,200                                      |
| "Sir C. Campbell"..... | Wm. Gardner.....   | Liverpool, N.-E.....      | 43       | 11                   | 3                    | .....                | 500                                        |
| "Dolphin".....         | T. Loyd.....       | Do.....                   | 31       | 8                    | 2                    | .....                | 300                                        |
| "Paragon".....         | J. Duthie.....     | Port Midway, N.-E.....    | 34       | 11                   | 3                    | .....                | 560                                        |
| "Salexy".....          | Ths. Gardner.....  | Liverpool, N.-E.....      | 34       | 10                   | 4                    | .....                | 500                                        |
| "Tyro".....            | S. Smith.....      | Do.....                   | 41       | 13                   | 4                    | 1                    | 650                                        |
| "Prowess".....         | D. Morine.....     | Port Midway.....          | 39       | 11                   | 4                    | 1                    | 500                                        |
| "Brilliant Star".....  | Steven Smith.....  | Do.....                   | 40       | 11                   | 5                    | 1                    | 600                                        |
| "Flying Fish".....     | R. Pye.....        | Gaspé.....                | 36       | 8                    | 2                    | 1                    | 150                                        |
| "Agile".....           | R. Vogler.....     | Liverpool, N.-E.....      | 28       | 9                    | 2                    | .....                | 400                                        |
| "Golden Eagle".....    | G. Snelizer.....   | Mahone Bay, T.-N.....     | 43       | 11                   | 3                    | .....                | 500                                        |
| "Zélie".....           | Vital Cormier..... | Iles-de-la-Madeleine..... | 33       | 10                   | 3                    | .....                | 260                                        |
| "Sprightley".....      | Peter Mader.....   | Halifax.....              | 34       | 11                   | 3                    | .....                | 550                                        |
| "Clara".....           | J. Stevens.....    | Lunembourg.....           | 31       | 10                   | 3                    | .....                | 450                                        |
|                        |                    | Total.....                | 538      | 152                  | 47                   | 5                    | 7,120                                      |

Le même jour (le 18), je distribuai les licences de pêche au saumon de St. Augustin.

Les vents contraires, presque toujours accompagnés de brume, nous retinrent à St. Augustin jusqu'au 21, jour où nous fimes voile pour la partie ouest de la côte. Le lendemain soir nous mouillâmes à Boat Island, où j'avais appris qu'il se trouvait des individus occupés à enlever des œufs de gibiers sauvages. J'allai dans un petit havre et, en effet, j'y trouvai trois hommes de la Nouvelle-Ecosse, qui avaient déjà amassé sur les îles voisines et avaient en leur possession environ 780 douzaines d'œufs, de *gaudes* surtout.

Je les condamnai sur le champ à \$20 d'amende chacun, ou à deux mois d'emprisonnement, et confisquai le bateau employé à transporter les œufs d'une île à l'autre, ainsi que les dits œufs. Et comme ils n'avaient pas d'argent pour payer cet amende, je les amenai à bord pour les transporter à la prison des Iles-de-la-Madeleine.

Ces individus formaient partie de l'équipage de "l'Ocean Bride," et ils avaient été déposés là par le capitaine, Alexander Myers.

Le lendemain nous quittâmes Boat Island, et nous arrivâmes à Coacoachoo un peu avant-midi.

Comme c'était dimanche (le 23), il me fallut attendre au lendemain pour aller à la recherche des autres individus formant le reste de l'équipage de "l'Ocean Bride," qui exerçaient leur métier de déprédateur sur les îles à l'ouest de la Baie de Coacoachoo.

Je partis le 24 de bon matin dans ma chaloupe, et vers le milieu du jour je les trouvai à un endroit appelé Studdard's Harbor. Ils avaient 600 douzaines d'œufs de gibiers sauvages en leur possession, presque tous des *gaudes*.

Je condamnai ces deux individus à \$20 d'amende chacun, et comme ils ne purent payer je les amenai à bord avec leur embarcation que je confisquai ainsi que leurs œufs.

Une fois ce devoir accompli, je me hâtai de quitter la côte Nord pour conduire mes prisonniers, au nombre de onze, à la prison d'Amherst, aux Iles-de-la-Madeleine.

Nous mîmes sous voile vers cinq heures de relevée et après une traversée accomplie presque tout le temps avec des vents contraires, nous vîmes mouiller au Havre Amherst le 26 à 11 heures 15 minutes A. M.

De suite je fis débarquer mes prisonniers sous bonne garde. Ils furent conduits à la prison et livrés à M. Tuzo, le geôlier.

En passant près des Iles-aux-Oiseaux et près de la Pointe Est des îles, nous avons rencontré beaucoup de goëlettes des Etats-Unis, au nombre de 130 ou environ, occupées à faire la pêche du maquereau qui était abondant dans ces parages, surtout dans le voisinage des côtes; et depuis le commencement de juillet, nos pêcheurs insulaires qui se livraient à cette pêche à la ligne, (et avec de l'appât broyé jeté sur l'eau pour attirer les bancs de

maquereau à la surface) au nombre un peu plus grand que les années passées, le faisaient avec succès, et quelques-uns d'entre eux réussissaient à prendre jusqu'à deux et même 3 barils de cet excellent poisson par jour. On comptait que depuis que cette pêche du maquereau, était commencée, de 200 à 300 goëlettes des Etats-Unis, presque toutes appartenant au port de Gloucester, avaient paru dans les eaux des Iles-de-la-Madeleine pour s'y livrer avec la persévérance et la sagacité bien reconnues des pêcheurs américains. Quelques-unes d'entre elles avaient bien réussi dans leurs opérations de pêche, d'autres ne pouvaient montrer que quelques barils de maquereau dans leurs cales.

Je n'ai guères besoin de répéter que ces goëlettes des Etats-Unis qui font la pêche du maquereau, sont les plus belles et les mieux équipées du monde, et qu'aucuns bâtiments de pêche des autres nations ne peuvent leur être comparés.

On comptait qu'il y avait cette année de 1000 à 1200 de ces goëlettes américaines occupées seulement à la pêche du maquereau dans le golfe St. Laurent, tant sur les côtes du Canada, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince Edouard, de la Nouvelle-Ecosse, qu'à la haute mer (dans le golfe.)

Je pris des renseignements sur la conduite de ceux des équipages de ces bâtiments qui étaient débarqués cette année aux Iles-de-la-Madeleine, et j'appris avec plaisir qu'ils n'y avaient commis aucun acte de déprédation et qu'ils n'y avaient pas troublé l'ordre public.

La pêche de la morue, tout autour des Iles, se poursuivait avec des chances qui pouvaient faire présager une pêche moyenne.

Le 28, nous quittâmes Amherst, mais il fit calme plat avec de la brume toute la journée et toute la nuit. Nous fîmes que quelques milles de route.

Le lendemain matin, je visitai l'Île d'Entrée. Je n'y appris rien qui mérite d'être noté ici.

Dans l'après-midi, je me rendis à la Grande-Entrée pour y examiner des lots de terre appartenant aux réserves du clergé, que j'avais ordre de vendre. J'ai eu l'honneur de vous faire un rapport spécial sur les résultats de cette visite.

Le soir, nous vîmes mouiller à Old-Harry. Nous avions rencontré dans l'après-midi 27 goëlettes américaines occupées à la pêche du maquereau près de l'Île Shag. Elles recueillaient des produits médiocres sous le rapport de la quantité mais excellent sous le rapport de la qualité.

J'avais trouvé que tout allait bien aux Iles-de-la-Madeleine. L'ordre et la paix publique régnaient; il n'y avait aucunes contestations entre les pêcheurs; aucune affaire d'importance n'y réclamait une plus longue visite de "La Canadienne," je profitai d'une brise de vent de nord-est qui s'élevât vers le soir pour faire route vers la côte de Gaspé. Mais bientôt le vent contraire vint à souffler et mettre à néant l'espoir que nous avions nourri de faire une traversée rapide, et nous n'atteignîmes le but de notre destination, qui était Percé, que le 1er août, au matin.

La veille, nous avions passé sur le fameux banc de pêche de Miscou. Nous y avons rencontré plusieurs goëlettes des Etats-Unis et de la Nouvelle-Ecosse, et un grand nombre de bateaux de la côte du Nouveau-Brunswick et de la côte de Gaspé, qui s'y livraient à la pêche de la morue avec assez de succès. La morue y était plus abondante depuis quelque temps et les produits de la pêche avaient augmenté en conséquence.

A Percé, sur les côtes voisines et même dans la Baie-des-Chaleurs, la pêche de la morue avait été mauvaise depuis ma dernière visite. On calculait que ces produits étaient d'un tiers moindre que ceux d'une année ordinaire à pareille époque. Pourtant depuis une semaine, la morue reparaisait près des côtes. L'encornet (l'un des meilleurs appâts pour la morue que l'on connaisse) commençait à se montrer près des rivages et il y avait bonne apparence que nos pêcheurs allaient pouvoir obtenir quelque succès dans leurs opérations.

Une visite aux établissements de Percé et les rapports que je regus de tous côtés, m'apprirent que tout était tranquille sur cette partie de la côte. Le soir nous nous mîmes en route pour le Bassin de Gaspé, mais le calme nous contraignit de mouiller à Douglstown au commencement de la nuit.

Le 2 au matin, nous entrâmes dans le Bassin de Gaspé; nous restâmes dans ce port jusqu'au 8. Des travaux de réparation au gréement, le pointurage de la goëlette, le débarquement des œufs confisqués que nous avions à bord nous obligèrent à faire ce séjour

prolongé. Il nous fallait en outre faire des approvisionnements de bois de chauffage et d'eau fraîche. De plus, j'avais à m'occuper de la vente de la goëlette "Ocean Bride," de sa cargaison d'œufs, et des autres œufs que j'avais confisqués à Boat Island et à Studdard's Harbor.

J'en fis remplir 33 barils (d'œufs de *gaudes*) de 50 douzaines chacun, ce qui faisait en tout 1,650 douzaines, qui furent vendues à l'encan au Bassin de Gaspé le 7 août, à raison de 8 sous la douzaine. Il en restait un baril ou deux qui étaient plus ou moins bons, je les gardai à bord.

Je ferai remarquer qu'un bon nombre d'œufs avaient été cassés pendant les différents transbordements que ces œufs avaient eu à subir avant d'être mis à terre à Gaspé. Un bien plus grand nombre s'était gâté dans la cale de "l'Ocean Bride," et nous avions laissé une certaine quantité d'œufs de *mermettes* à terre, parcequ'ils commençaient à pourrir et ne valaient pas la peine d'être mis à bord. C'est pourquoi sur les deux milles et quelques cents douzaines d'œufs que j'avais confisqués, il n'en restait que le nombre que j'ai cité plus haut à vendre.

La vente de "l'Ocean Bride" fût remise au 17, afin qu'on eut le temps de l'annoncer sur toute la côte de Gaspé.

Il y avait une dizaine de bâtiments dans le port de Gaspé. Tout y était tranquille, mais il y régnait peu d'activité, car la morue séchée destinée à l'embarquement pour les pays étrangers, n'avait pas encore commencé à y arriver des différents endroits de pêche de la côte de Gaspé et du Nord, où l'on s'occupe de sa préparation.

Appelé à New-Richmond par Ralph Dimock, éc., garde-pêche de la division de Maria, pour y juger un cas de contravention à l'acte des pêcheries, j'avais hâte de me rendre à cet endroit.

Il me fallait aussi me trouver présent à Percé le 14 août, à l'ouverture de la cour criminelle, pour y prêter main-forte aux autorités, en cas de besoin, car on craignait qu'il n'y eut des désordres sérieux. C'est pourquoi le shérif du comté, Philip Vibert, éc., avait bien voulu dans une lettre, dont voici copie, me demander de venir à Percé au temps susdit avec "La Canadienne," et la force armée que je commande :

BUREAU DU SHÉRIF,  
PERCÉ, 28 juin 1866.

MONSIEUR,—Craignant la possibilité de quelque trouble et tentative de délivrance par force, pendant le procès de Thomas Shinick, pour vol de nuit avec effraction, à la prochaine session criminelle, j'ai l'honneur de requérir votre assistance, et vous prie de bien vouloir vous trouver ici avec "La Canadienne" le ou avant le 12 août prochain.

Le terme criminel commencera le 13 août.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

PHILIP VIBERT,  
Shérif.

P. Fortin, Ecr.,

Goëlette du gouvernement "La Canadienne."

Aussitôt que les travaux dont j'ai parlé plus loin furent terminés, et que le temps nous le permit, nous mîmes à la voile. Ce fut le 8 à quatre heures et demie du matin que nous partîmes du Bassin de Gaspé, et à 2 heures 30 minutes P.M. nous touchâmes à la Grande Grave. Tout était tranquille à cet endroit et aux environs. Malheureusement la pêche y était mauvaise, surtout depuis quelque temps.

Nous cûmes si peu de vent vers le soir et pendant toute la nuit que nous ne pûmes nous rendre à la Pointe St. Pierre que le lendemain matin. Je m'y arrêtai un instant pour m'enquérir de la pêche de la morue qui, depuis une semaine, fournissait des produits assez abondants.

Le lendemain, à 10 heures et demie du matin, nous vîmes mouiller à Paspébiac.

J'allai visiter les établissements de cet endroit pendant quelques heures; tout y était bien.

Il n'y avait que quatre bâtiments et quelques goëlettes dans la rade. Vers midi, nous remîmes à la voile, et dans la nuit nous arrivâmes à New Richmond.

Je m'occupai de suite des affaires qui m'avaient appelé dans cet endroit. C'était des poursuites qu'il y avait à diriger ; premièrement, contre un Sauvage du nom de Capelan, pour avoir reçu, en violation des règlements de pêche, des saumons dardés par d'autres Sauvages ; deuxièmement, contre une personne du nom de Nadeau, qui avait eu ce saumon dardé en sa possession ; et troisièmement, contre un habitant de Carleton, qui avait reçu du saumon dardé d'un Sauvage de la Pointe de Cascapédia.

Le Sauvage Capelan était absent ; il n'y avait, par conséquent, rien à faire contre lui pour le moment. Quant aux deux autres inculpés, je les fis venir devant moi, à Carleton, dans l'après-midi. Les accusations leur ayant été lues, ils confessèrent tous deux jugements, et le minimum de l'amende leur fut infligé seulement ; mais le saumon que Nadeau avait en sa possession fut confisqué au profit de Sa Majesté.

Rien ne me retenait plus à Carleton, je profitai de la première chance favorable qui s'offrit à nous pour gagner Percé. Nous arrivâmes à cet endroit le 13 au matin.

La cour criminelle s'ouvrit le lendemain, sous la présidence du juge Hunter, et siégea jusque bien tard dans la soirée du 16. Pendant tout ce temps, j'avais placé un corps armé de mes marins auprès de la cour et de la prison, pour être prêt à agir selon les circonstances, s'il en était besoin. Mais heureusement, et d'après l'aveu de tout le monde, grâce à la présence de "La Canadienne" dans les eaux de Percé, ce terme fut un des plus tranquilles qu'on eut jamais eu à Percé, quoiqu'il s'y fut rassemblé des différentes parties du comté de quatre à cinq cents personnes tous les jours, et qu'il y ait eu beaucoup d'excitation à propos des procès criminels qui avaient eu lieu.

La lettre ci-jointe du shérif du comté fera foi de ce que je viens de dire.

BUREAU DU SHÉRIF,  
PERCÉ, 21 août 1765.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous offrir mes plus sincères remerciements pour les services efficaces et importants que vous m'avez rendus comme shérif du comté.

*Premièrement.*—En voulant bien accéder à ma requête, de vous trouver avec la goëlette du gouvernement "La Canadienne" à Percé, pendant la session criminelle, afin de m'assister en cas de besoin, et à arrêter toute tentative qui serait faite pour troubler la paix publique.

*Secondement.*—En plaçant à ma disposition, pendant le terme criminel, les officiers et l'équipage de votre vaisseau.

Veillez offrir mes sincères remerciements au capitaine Bernier, aux officiers et à l'équipage de "La Canadienne" pour leur activité et leur zèle à maintenir l'ordre. Mais je dois plus particulièrement mentionner M. Têtu et les hommes qu'il avait sous ses ordres pour la promptitude avec laquelle ils me rendaient la plus grande assistance en gardant les prisonniers et en les escortant, lorsqu'ils allaient à la cour de justice et lorsqu'ils en revenaient—le tout a été fait de cette manière régulière, calme et efficace qui est une preuve de la discipline maintenue à bord du vaisseau croiseur placé sous vos ordres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

PHILIP VIBERT.

Shérif.

P. Fortin, Ecr.,

Goëlette du gouvernement "La Canadienne."

Une fois que ma présence ne fût plus nécessaire à Percé, je me hâtai de quitter cette place pour une croisière sur les côtes du fleuve St. Laurent.

Le 17, au matin, nous mîmes sous voile avec un vent du large qui soulevait une houle des plus grosses que j'aie jamais vues dans ces parages.

A la hauteur du Cap Gaspé, nous trouvâmes du vent contraire et une forte mer, de sorte qu'il nous fallût entrer dans la Baie de Gaspé. Le soir nous mouillâmes à Sandy-Beach, et j'allai par terre chercher mes lettres au bureau de poste du Bassin.

Le lendemain à la première apparence de la brise de terre, nous étions sous voile.

Nous étions vers midi au Cap Des-Rosiers que je visitai, ainsi que l'Anse-à-la-Louise et Jersey-Cove. J'eus plusieurs difficultés à régler dans cette dernière place. Le soir nous jetâmes l'ancre dans l'Anse-aux-Griffons.

La pêche de la morue était mauvaise à tous ces endroits, quoique la *bouette* n'y eut pas marqué.

Le 19, je fis une visite aux établissements de pêche de la Rivière-au-Renard.

Ce joli poste augmente en importance tous les ans et promet de devenir un des plus considérables de la côte, tant sous le rapport de la pêche que de l'agriculture. Les terres y sont bonnes, et depuis quelques années il s'y est fait beaucoup de défrichements. Les récoltes de cette année promettaient d'y être des plus abondantes.

Jusqu'alors les bateaux de la Rivière-au-Renard avaient pris en moyenne 35 quintaux de morue chacun.

Vers midi, je me rendis à la Petite Rivière-au-Renard. Dans l'après-midi, je visitai le Petit Cap, l'Échouerie, la Pointe Jaune et l'Anse-à-Valeau.

A tous ces endroits, il se présentait quelques disputes à apaiser, quelques contestations à accorder entre les pêcheurs : quelquefois c'était pour le bornage d'une grève, d'autrefois pour l'emplacement d'un *chaufaud*, etc., etc., j'arrangeai toutes ces difficultés à l'amiable.

La pêche de la morue n'avait pas été très-bonne depuis le printemps à toutes ces places, cependant, elle y était un peu meilleure qu'à la Rivière-au-Renard. Les bateaux avaient en moyenne de 40 à 45 quintaux de morue chacun. La journée du 20 fut employée à visiter la Pointe Sèche, le Grand-Étang, le Petit Chloridonne, la Petite Vallée, la Grande Vallée et la Madeleine.

J'eus encore beaucoup de disputes à régler dans tous ces postes.

La pêche de la morue y avait été depuis le commencement de la saison bien au-dessous d'une pêche ordinaire.

Le hareng et le maquereau y étaient pourtant en assez grande abondance pour être employés journellement comme *appâts*, c'était la morue, elle, qui semblait manquer sur les fonds de pêche.

Le 21, vers une heure de relevée, nous vîmes mouiller dans la magnifique Baie-de-Montlouis.

Ce jolie poste de pêche, dont la population s'accroît assez rapidement depuis quelques années, comptait cette année 40 bateaux de pêche. Dans les postes voisins tels qu'à l'Anse Pleureuse, la Rivière-à-la-Pierre, la Rivière Claude et autres, il y en avait 47 en tout, c'est une augmentation assez marquée sur les années passées. Malheureusement la morue n'y était pas parue en aussi grande quantité qu'à l'ordinaire sur cette partie de la côte sud du fleuve St. Laurent, et les produits de la pêche valaient à peu près les deux tiers d'une année ordinaire.

La Rivière-de-Montlouis, qui se décharge du fond de la baie de ce nom à sa partie ouest, est un joli petit cours d'eau à l'entrée duquel les bateaux de pêche et de petites goëlettes trouvent un abri sûr contre la houle soulevée par les vents du large—mais ces dernières ne peuvent y pénétrer qu'à marée haute.

Plusieurs pêcheurs, qui avaient des *chaufauds* sur la rive droite de cette rivière, vinrent porter plainte contre M. Lapointe, armateur de Montlouis, alléguant contre lui que le quai qu'il avait construit en avant de leurs *chaufauds* sur le même côté de la rive, pour y faire accoster ses bateaux de pêche et les goëlettes qu'il employait à son commerce, avait eu l'effet de causer une accumulation de graviers et de sable en avant de leurs *chaufauds*, de manière à combler un petit chenal par lequel ils amenaient leurs bateaux de pêche, à marée basse, jusqu'à la tête de leurs *chaufauds*.

J'allai moi-même examiner les lieux, et je vis qu'en effet il y avait une accumulation de graviers et de sable en avant des *chaufauds* mentionnés plus haut : ce pouvait être l'effet du quai de M. Lapointe dont on se plaignait. Mais j'appris aussi que lors d'une crue subite et extraordinaire des eaux des rivières et des ruisseaux de cette partie du pays, à la suite des pluies abondantes du printemps, une nouvelle décharge qui avait été creusée au printemps pour faire égoutter des terres incultes situées sur un coteau qui domine ce côté de la rivière Montlouis, s'était changée en un torrent impétueux, qui avait entraîné devant lui une quantité suffisante de graviers et de sables pour remplir aucun chenal de rivière, à travers lequel il ne s'écoulait déjà que peu d'eau.

De plus, outre le chenal ordinaire que suivaient les bateaux pour remonter cette rivière, et qui se trouvait plus rapproché de sa rive ouest, il s'en était débouché un autre pendant la même crue d'eau dont j'ai parlé plus haut près de la rive Est, par lequel se

déchargeait une bonne partie des eaux de la rivière. Il se trouvait maintenant deux chenaux principaux à ce cours d'eau, au lieu d'un comme les années passées. Est-ce que l'ouverture de ce nouveau chenal à l'est de la rivière ne serait pas une cause suffisante, en fournissant une nouvelle voie à l'écoulement d'une partie des eaux de cette rivière, pour expliquer l'accumulation des sables et des graviers dans le petit chenal en question? Dans tous les cas, je crois qu'il est nécessaire d'attendre que l'expérience d'une autre année nous ait fournies de nouvelles preuves pour juger sainement de cette affaire et pour pouvoir dire avec vérité si le quai de M. Lapointe qui, du reste, est de la plus grande utilité pour les bateaux de pêche et les goëlettes, a causé ou non les torts dont on se plaint.

Nous fûmes retenus par les vents contraires dans la Baie de Montlouis jusqu'au 26. Je profitai de ce séjour prolongé, que j'étais ainsi obligé de faire en cet endroit, pour visiter l'Anse-Pleureuse et le joli lac qui s'y trouve à environ un mille de la mer, et qui nourrit de très-belles truites. Il peut avoir trois milles de longueur sur un mille de largeur, et il est entouré de hautes montagnes, toutes boisées, et dont l'aspect est des plus pittoresques. Il décharge ses eaux limpides à la mer par une petite rivière qui est à peine navigable en été pour un bateau plat.

J'appris que les habitants des environs avaient eu l'habitude de pêcher de la truite dans ce lac avec des filets. Je leur défendis de le faire dorénavant, comme étant contraire à la loi. En même temps, je leur dis ainsi qu'aux habitants de Montlouis qu'ils pourraient prendre des truites dans le fleuve St. Laurent et dans les petites rivières qui s'y déchargent, même avec de filets, pourvu que les truites prises de cette manière fussent destinées de bonne foi à servir de *bouette* pour la pêche de la morue. Plusieurs personnes des plus respectables de ces endroits me promirent de veiller de près à ce que les pêcheurs n'abusassent pas de cette faveur de prendre de la truite pour servir de *bouette*, lorsque les appâts fournis par les petits poissons de mer manquaient tout à fait.

La nécessité d'avoir un magistrat résidant à Montlouis se faisait vivement sentir depuis longtemps. On ne pouvait y faire de poursuites sommaires (excepté devant moi quand j'y allais) à moins qu'on ne fût à dix lieues de là, à Ste. Anne-des-Monts. Aussi, m'étais-je proposé de recommander au gouvernement de vouloir bien en nommer un pour cet endroit. Je l'ai fait le 6 septembre dernier, et quelques semaines après M. Louis Laflamme, propriétaire armateur de Montlouis et l'un des habitants les plus respectables de l'endroit, était porté sur la commission de la paix pour le district de Gaspé.

Le 26 au matin, le vent ayant viré au sud, nous mîmes sous voile pour gagner Ste. Anne-des-Monts; mais le vent se mit de nouveau à souffler avec violence de la partie de l'ouest, et force nous fût de faire route pour les Sept-Iles, où nous arrivâmes le soir. Il n'y avait plus d'établissements de pêche à la morue au fond de cette baie. Mais M. T. Hamilton en avait fondé un sur l'Île de la Grosse-Boule, où il avait 14 bateaux de pêche. Mais la morue était très-rare dans ces parages cette année et ne donnait lieu qu'à une pêche des plus médiocres.

À la Rivière Moisie, que je visitai le lendemain, les nouvelles de la pêche à la morue étaient encore plus alarmantes, car les bateaux n'y comptaient à peine que 20 quintaux chacun. Ce n'était pas le quart des pêches qui s'y étaient faites il y a quelques années. On était tenté de croire que la morue voulait désertier tout-à-fait les bancs de Moisie, là où elle s'était montrée si abondante quelquefois.

Il ne restait qu'une vingtaine de bateaux de pêche dans cet endroit.

Le garde-pêche, stationné à Moisie, me rapporta qu'il n'y avait eu aucune violation de la loi des pêches dans sa division.

La pêche du saumon y avait été assez abondante. Nous quittâmes Moisie le 27, dans l'après-midi, et le lendemain je visitai les établissements de pêche de Crooked Islands, la pêche de la morue y avait été jusqu'alors mauvaise, et le soir nous allâmes mouiller à la Baie-de-la-Trinité.

La pêche du saumon avait été médiocre dans cet endroit ainsi que dans les environs.

Le 28, j'allai à la Rivière Godbout. M. Comeau, fils, le gardien de ce cours d'eau pour le compte du locataire, me rapporta que tout y était bien et qu'il y avait une abondance extraordinaire de saumons sur les frayères.

Le 30 au soir, quoique le vent eût été contraire toute la journée, nous nous rendîmes à Bersimis, où j'appris du Révérend Père Nédelec, un des missionnaires résidents de cet

endroit et du chef de poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, que tout y était tranquille.

Cette bourgade avait encore pris un certain degré d'accroissement depuis l'année précédente, et les Sauvages Montagnais qui s'y étaient fixés se trouvaient dans de meilleures conditions d'existence que les autres Sauvages qui habitaient ou plutôt qui erraient sur les autres parties de la côte du Labrador.

Avant de m'embarquer, je reçus une plainte contre un marchand qui avait fait le trafic à la Pointe de Bersimis pendant l'été, mais qui était absent lors de ma visite, pour avoir vendu de la boisson aux Sauvages.

On calcule que les Sauvages avait pris environ 16 barils de saumon, soit au filet soit au dard, dans la Rivière de Bersimis.

Le lendemain, aussitôt que le vent se fut élevé, nous levâmes l'ancre et fîmes voile pour Rimouski, où nous arrivâmes dans l'après-midi.

Il n'y avait pas eu cette année de violation à la loi des pêches surtout en ce qui regarde la pêche du saumon dans cet endroit. Les poursuites que j'avais intentées l'année dernière contre celui qui avait pêché le saumon contrairement à la loi et qui avaient été suivies de la condamnation du coupable, avaient sans doute produit cet excellent résultat.

M. Luc Sylvain, fermier de la pêche à la mouche de la Rivière Rimouski, y avait pris huit saumons à la ligne; c'était beaucoup plus qu'il n'avait jamais fait auparavant: c'était un indice qu'il était entré plus de saumons dans cette rivière cette année que dans les années précédentes.

Il n'avait pas été pris une grande quantité de harengs du printemps dans les pêches en fascines, tendues vis-à-vis la paroisse de Rimouski et à l'Île St. Bernabé, mais depuis quelques temps, cependant, le hareng d'automne commençait à s'y montrer. Les sardines surtout abondaient et pas moins de 40 barriques de ce délicieux petit poisson avaient été prises dans une pêche à facines, en une seule marée.

Il en avait été consommé une partie à l'état frais, le reste avait été salé pour l'approvisionnement de l'hiver, moins cependant une certaine quantité qui n'avait pu être mis à terre en bonne condition et qu'on avait utilisé comme engrais.

Je n'ai pas besoin de vanter notre sardine: elle est au moins l'égale de celle qui se prend sur les côtes de France et dont on fait ces préparations tant goûtées du monde entier, connues sous le nom de sardines à l'huile.

Il est bien à regretter qu'elle soit si peu connue dans l'intérieur du pays et qu'on ait pas encore appris à l'estimer comme elle le mérite, à cause de son bon marché, de son goût excellent et de son extrême digestibilité.

Je m'occupai à faire un état de toutes les pêches en fascines de la paroisse de Rimouski, en y comprenant celles de l'Île St. Bernabé et de l'Île-à-Cannel: elles y sont au nombre de 25. Elles sont tendues pour prendre du hareng principalement.

Après avoir pris un approvisionnement de viandes fraîches, de légumes et d'eau, nous quittâmes Rimouski le 2 au matin, et la goëlette s'en alla mouiller le soir sous la pointe du Petit Métis; tandis que moi, accompagné de M. Têtu, j'allai par terre en visitant les paroisses de Ste. Luce, de Ste. Flavie, du Grand Métis et du Petit Métis pour y faire un dénombrement de toutes les pêches en fascines de ces endroits. Elles y sont au nombre de 56, dont 27 pour Ste. Luce, 9 pour Ste. Flavie, 9 pour le Grand Métis et 11 pour le Petit Métis.

Il ne se prend guères que du hareng et un peu de sardines dans ces pêches: quelques truites et quelques saumons écartés vont s'y emprisonner parfois; mais c'est une chose assez peu commune. Il n'y avait pas eu de morue cette année, ni à l'Île St. Bernabé, ni à Ste. Luce, ni à Ste. Flavie, ni au Grand Métis. Au Petit Métis, les 12 bateaux de pêche appartenant à MM. Fergusson et Leggatt n'en comptaient pas plus de 15 quintaux chacun. Quant au hareng, il n'avait pas été abondant dans les paroisses que je viens de nommer.

Le 3, je continuai la visite des postes de pêche de cette partie de la côte sud du fleuve St. Laurent et je touchai au Grand Matane, au Petit Matane, à l'Anse-à-la-Croix, le Ruisseau Jacques Hugues et les Grosses Roches.

Le 4, je débarquai à l'Anse-aux-Crapauds, au Ruisseau Wapper et aux Îlets-des-Méchins, puis le calme survenant nous fîmes entraînés au large par les courants, ce qui

m'empêcha de visiter les postes de pêche qui se trouvaient entre les Ilets-des-Méchins et le Cap-de-Chatte.

Dans la nuit, le mauvais temps prit et nous fûmes forcés d'aller à la rivière du Cap-de-Chatte, où nous jetâmes l'ancre le lendemain à 7h. 30m. A.M.

Dans tous les postes que je venais de visiter, je trouvai une grande augmentation de bateaux de pêche, ce qui avait aussi nécessité un accroissement dans le nombre des pêcheurs et des graviers.

Il y avait beaucoup d'établissements nouveaux, et l'on ne voyait pas de petites baies, de petites rivières ou de petits criques sans qu'ils fussent occupés par des *chaufauds*.

On avait fait sur toute cette côte de grands préparatifs pour se livrer en grand à l'exploitation de la pêche de la morue. Les armateurs avaient fait construire un grand nombre de bateaux de pêche. Des marchands de Matane en comptaient jusqu'à quarante, soixante et même quatre-vingts et plus chacun, comme on pourra le voir dans les appendices. Malheureusement, l'attente de tous ces pêcheurs, de tous ces armateurs et de tous ces marchands fut trompée. La morue non-seulement ne se montra pas sur cette côte en nombre ordinaire, mais elle y fut au contraire d'une rareté extrême pendant toute la saison de la pêche.

Vers le milieu de l'été, la *bouette* aussi devint difficile à se procurer : les pêcheurs étaient alors obligés d'aller à la Côte Nord chercher des *coques* dans les sables et les vases de l'embouchure des petites rivières, ce qui avait ajouté de nouvelles entraves au succès des travaux de nos pêcheurs. Ainsi, les produits de cette pêche de la morue se ressentiront-ils bien vivement de ce malheureux état de choses : on ne mettait pas à plus de 10 à 15 quintaux la moyenne de ce que chaque bateau avait pris de morue. On peut dire que c'était environ le quart seulement d'une pêche ordinaire pour cette partie de la côte. Heureusement que le prix élevé de la morue, qui avait presque doublé sur les marchés de Gaspé depuis deux ans, allait venir les indemniser en partie des grandes pertes qu'ils auraient eu à souffrir sans cela.

Je fus étonné, en parcourant les endroits nommés plus haut, du nombre de nouveaux colons qui s'étaient établis depuis peu sur le nouveau chemin qui relie Matane au Cap-de-Chatte. Malheureusement des grains de semence manquent à beaucoup d'entre eux. Et j'ai vu cet été, surtout dans le canton de Cherbourg, de magnifiques terrains qui étaient restés improductifs parce que les colons de cet endroit n'avaient pu s'y procurer de grains pour les ensemençer.

Il faut espérer que le gouvernement viendra en aide à ces pauvres malheureux.

Au Cap-de-Chatte, la pêche de la morue avait fourni environ 25 quintaux en moyenne par bateau. C'était à peu près la même chose à Ste. Anne-des-Monts que je visitai le 6.

Le nombre des bateaux de pêche avait aussi augmenté dans ces deux endroits depuis l'année dernière, comme on pourra le voir en consultant les appendices ; et c'est un malheur qu'il n'ait pu s'y faire, à cause de la rareté de la morue, une pêche assez abondante pour indemniser les nombreux pêcheurs de ces deux paroisses de tous leurs frais d'armements et leur procurer quelques bénéfices comme prix des labeurs pénibles de leur rude métier.

La pêche du saumon n'a pas non plus été bonne dans les rivières de cette partie de la côte. On me dit qu'il s'était dardé du saumon contrairement à la loi, mais on ne connaissait pas les coupables.

Il serait bien utile qu'il y eût un garde-pêche dans ces endroits éloignés. Ce serait le seul moyen d'empêcher les Sauvages et d'autres personnes peut-être de pêcher le saumon après la clôture de la pêche.

Je reçus une plainte contre un marchand de la paroisse de Ste. Anne-des-Monts, soupçonné d'avoir acheté du saumon dardé des Sauvages. Je lançai un warrant de recherche qui fut exécuté avec toute la rigueur possible dans son magasin et dans toutes ses bâtisses, mais on ne trouva rien qui put en aucune manière l'inculper.

Le 6, au soir, nous quittâmes Ste. Anne-des-Monts pour nous rendre sur la côte Nord, et le lendemain après-midi nous vîmes mouiller à Shell-Drake, que je visitai ce jour-là ainsi que les postes voisins.

La pêche de la morue y était assez bonne depuis quelque temps.

Le 8, je visitai les postes suivants : la Rivière-au-Tonnerre, Indian Harbour, Ridge

Point, Rambler's Cove, Ross's Establishment et Magpie River, et le soir nous allâmes jeter l'ancre à la Rivière St. Jean. Tout allait bien dans ces endroits excepté à Magpie, où je fus obligé de mettre un homme sous caution pour garder la paix.

Le 9, je débarquai à la Longue Pointe le matin, et un peu après midi nous entrâmes dans le port de Mingan ; et comme aucune affaire ne se présentait, je partis vers 4 heures de relevée. Je fis un court arrêt vers 6 heures du soir à la Pointe-aux-Esquimaux, et à 9 heures 15 minutes P. M. nous reprîmes notre course vers l'est, favorisés par une belle brise de vent de nord-ouest.

Le lendemain, à 10 heures et demie du matin, nous entrâmes dans le Havre de Natashquan. Il n'y avait plus là qu'un seul bâtiment : c'était le "Belus" qui attendait un chargement de morue sèche de M. De la Perrelle. La pêche de la morue ne s'était pas beaucoup remise de l'état assez-décourageant dans laquelle nous l'avions trouvé lors de notre dernière visite à cet endroit. Les bateaux de M. De la Perrelle comptaient environ 55 quintaux de morue chacun ; et ceux des habitants résidants pour pas plus de 20 quintaux.

Le 11, au matin, nous vîmes mouiller vis-à-vis la Grande Rivière Natashquan. M. Sylvestre, le garde-pêche de cette division, vint de suite porter plainte contre un nommé Pierre Boulet, pour avoir acheté des Sauvages des saumons pris dans la Rivière Natashquan contrairement à la loi. Celui-ci plaida coupable et le minimum de l'amende seulement lui fut imposé, c'est-à-dire \$8—mais le saumon (2 barils) qui avaient été mis à bord de la goëlette "Teaser," capitaine Gagné, furent confisqués.

La pêche du saumon avait été très-bonne dans les rivières suivantes : Corneille, Watshee-shoo, Nabisippi et Agwanus. Il n'y avait que M. Boulet qui n'avait pas eu de succès dans la belle et grande Rivière de Natashquan—j'ai dit pourquoi dans une partie de ce rapport. Le locataire de la division fluviale de cette rivière, M. Powell, au contraire y avait pris, avec deux de ses compagnons, environ 450 saumons à la mouche.

J'appris que des Sauvages Montagnais avaient pris, contrairement à la loi, une certaine quantité de saumons dans les limites de M. Powell ; mais comme ils étaient absents, je remis cette affaire à ma visite de retour.

Parti de Natashquan vers midi, je ne pus débarquer que le lendemain vers onze heures du matin à Kégasca.

La pêche du saumon était moyenne dans les rivières Kégasca, Washee-cootai et Romaine.

Partis de Kégasca à 4 heures de relevée, nous nous rendîmes au Petit Meccatina le 13 vers une heure de l'après-midi. Je visitai ce jour-là ce poste ainsi que ceux de la Tête-à-la-Baleine. Tout y était bien.

Nous profitâmes d'un bon vent d'ouest qu'il fit dans la nuit pour nous rendre à la Baie de Bradore, où nous mouillâmes le lendemain matin. Il n'y avait plus que 2 goëlettes dans ce port.

Le 15, j'allai à l'Anse-des-Dunes. Le 16, je visitai la Longue Pointe et l'Île Verte, puis nous vîmes mouiller à l'Anse-aux-Blancs-Sablons. Tout était tranquille dans tous ces postes. La pêche du hareng y avait été assez fructueuse. On rapportait que ce poisson abondait encore près des côtes qui sont au-delà de notre frontière, dans le détroit de Belle-Île, comme St. Modeste, à Pied-Noir. Beaucoup de nos pêcheurs étaient allés dans ces endroits pour y faire leurs chargements de hareng.

La pêche de la morue s'était un peu améliorée depuis ma première visite à la Baie de Bradore et dans les parages voisins de l'Anse-aux-Blancs-Sablons. Mais, à tout prendre, la pêche n'avait toujours été que bien moyenne.

Parti de l'Anse-aux-Blancs-Sablons le 17 au matin, je visitai le même jour le Havre des Belles-Amours et Middle Bay et Five Leagues le 18. Le 19, nous vîmes mouiller dans Bonne-Espérance.

Il n'y avait plus que quelques bâtiments attardés dans tous ces ports. Les pêches y étaient toutes terminées et la mauvaise saison de l'automne commençait à faire sentir ses rigueurs.

Le 20, nous nous rendîmes à St. Augustin vers une heure de relevée et nous fûmes forcés par la tempête de rester dans cet endroit jusqu'au 22. Ce jour-là, nous pûmes atteindre le poste de M. Legouvé, à la Tête-à-la-Baleine—puis visiter Kilkapoé dans l'après-midi et nous rendre le soir au Lac Salé.

Le 23, j'allai à la Tabatière, à la Baie Rouge, au Havre du Gros Meccatina et à la Baie-des-Moutons, et le soir nous fîmes route pour Natashquan.

Toute cette partie de la côte que je venais de visiter depuis quelques jours était tranquille. Il n'y avait plus de bâtiments pêcheurs étrangers.

Nous arrivâmes à la Grande Rivière Natashquan le 26, à 5 h. A.M., après une course contrariée par des calmes et des vents contraires.

Les Sauvages coupables d'avoir pris les saumons dans les limites du locataire de la division fluviale de la rivière étaient encore absents, mais je ne pouvais attendre leur retour. Il ne me restait qu'à confisquer le produit de leur pêche illégale sur la preuve du garde-pêche, et c'est ce que je fis.

J'allai dans l'après-midi faire une dernière visite au Havre de Natashquan, puis j'ordonnai le départ pour les Iles-de-la-Madeleine.

A 3 heures moins un quart de relevé, nous nous mîmes en route avec une belle brise de vent nord, et le lendemain après-midi, quoique nous ayons eu du calme une partie de la matinée, nous abordions à l'Île Bryon (Iles-de-la-Madeleine).

J'appris de M. White, qui habite cette île, où il fait de grandes cultures et élève beaucoup de bétail de belle race, que les goëlettes qui ont l'habitude de venir pêcher la morue autour de cette île et des Rochers-aux-Oiseaux, étaient moins nombreuses cette année qu'à l'ordinaire. La raison, c'est que ce poisson y avait été un peu moins abondant que les années passées et qu'en outre le temps avait été très-orageux et la mer trop houleuse pendant une partie de la saison pour permettre de faire la pêche des bancs avec succès. Du reste, M. White n'avait pas à se plaindre des équipages de ces bâtiments.

A la nuit tombante, nous quittâmes l'Île Bryon et vîmes mouiller le jour suivant au Havre-aux-Maisons. Les goëlettes de ce port, qui avaient été faire la pêche de la morue sur la côte Nord, étaient revenues avec des demi-chargeements à-peu-près: Est-ce que ces goëlettes n'avaient pas eu la chance d'aller aux endroits de pêche où la morue avait le plus donné cette année? C'avait été tout le contraire pour les goëlettes de la Nouvelle-Ecosse et surtout celles de Lunembourg, qui, à St. Augustin, aux Iles-aux-Chiens, à Bonne-Espérance, avaient trouvé la morue en assez grande abondance pour compléter leur chargement en quatre à cinq semaines seulement.

La pêche du maquereau, depuis ma dernière visite, avait été très-favorable pour les bateaux au large de la Grande-Entrée et sur les côtes de l'Île Allright.

Le 29, je visitai l'Étang-du-Nord. La pêche d'été avait fourni des produits moyens, mais depuis l'automne elle était devenue meilleure.

Il n'y avait pas eu de goëlettes des États-Unis dans cette direction depuis très-long-temps.

Le 30, nous vîmes mouiller à Amherst. Il y avait 7 goëlettes dans le port, dont une d'Halifax qui faisait le commerce de *troc*; les autres appartenaient aux îles.

La pêche de la morue avait produit dans la Baie-de-Plaisance 35 quintaux en moyenne par bateau. Au Moulin et à l'Anse-à-la-Cabane, elle avait été bien meilleure. Les pêches étaient à peu près terminées aux îles. Tout y paraissait tranquille. Il n'y avait plus que quelques bâtiments sur les côtes. Il ne me restait plus rien à y faire. Je profitai donc d'un vent favorable pour gagner la Baie-des-Chaleurs. Nous fîmes voile le 1er octobre à 1 heure de relevée et nous arrivâmes à Paspébiac le 2 au soir.

Le lendemain, je visitai ce port. Il y avait 10 bâtiments, dont 6 prenaient des cargaisons de morue séchée pour les pays étrangers: les autres étaient des côtiers appartenant aux établissements de pêche. Tout allait bien. Il y régnait une activité très-grande. La morue était en grande demande et on en offrait un prix très-élevé, de 24 à 25 chelins par quintal.

Les rapports qui nous arrivaient de toutes parts annonçaient que la pêche s'était ravivée cet automne sur la côte de Gaspé, et qu'elle donnait des produits aussi abondants qu'ils étaient de belle qualité. Rarement on avait vu la morue d'automne aussi grosse et aussi grasse. On citait des bateaux qui en avaient pris jusqu'à trente quintaux dans une seule semaine.

Le 4, nous quittâmes Paspébiac pour New-Richmond où j'arrivai le même soir.

Le lendemain, le garde-pêche de cet endroit, M. Dimock, vint porter plainte contre un marchand de l'endroit, pour avoir acheté des saumons dardés des Sauvages. Celui-ci,

ainsi que les témoins dans l'affaire, furent sommés de comparaître devant moi le 10 suivant.

Le lendemain, je visitai Carleton et le 7 je me rendis à la Mission-des-Sauvages. Le 9, je visitai Cross-Point et Dalhousie, et le 10 au matin nous vîmes mouiller de nouveau à New-Richmond.

Pendant ce voyage dans la Rivière Ristigouche, j'avais recueilli sur les pêches du saumon qui s'y font, des renseignements qui prouvent d'une manière indubitable que les lois de protection pour le saumon sur le côté du Nouveau-Brunswick, dans la Rivière Ristigouche surtout, sont très-souvent violés, même après la clôture de la pêche plusieurs personnes continuent à y prendre après cette époque du saumon la nuit avec des filets et des seines, sans que les gardes-pêche puissent mettre fin à ces déprédations regrettables. Je donne plus loin une liste des stations de pêche à saumon établies sur le côté du Nouveau-Brunswick de la Rivière Ristigouche. On verra en comparant ce tableau avec celui des stations qui se trouvent du côté Canadien, dont je donne aussi une liste plus bas, que nous avons très peu de filets à saumon dans cette rivière, et qu'ils n'y gênent en aucune manière la libre circulation du saumon dans ce cours d'eau : c'était tout le contraire de l'autre côté.

Je dois cette liste des stations de pêche au saumon de la Rivière Ristigouche, sur le côté du Nouveau-Brunswick, à l'obligeance de Alexandre Cook, écuyer, garde-pêche sur la Rivière Ristigouche et sur la Baie-des-Chaleurs, côté du Nouveau-Brunswick.

ETAT indiquant le nombre des stations de pêche à saumon dans la Rivière Ristigouche, sur la rive du Nouveau-Brunswick, depuis la Rivière Charlo en amont, jusqu'aux limites de la marée montante dans la dite Rivière Ristigouche, en 1865.

| Noms des propriétaires de stations de pêche à saumon. | Endroits où ces stations sont situées. | Nombre de stations. | Noms des propriétaires de stations de pêche à saumon. | Endroits où ces stations sont situées. | Nombre de stations. |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|
| Peter Hamilton .....                                  | Rivière Charlo.....                    | 1                   | Adam Fergusson .....                                  | Rivière à l'Anguille.....              | 1                   |
| Alexander McIntyre.....                               | Do .....                               | 1                   | Hugh Blair.....                                       | Pointe le Nain .....                   | 1                   |
| François Giroux.....                                  | Rivière à l'Anguille.....              | 1                   | Hugh Blair.....                                       | Do .....                               | 1                   |
| François Giroux, jr.....                              | Do .....                               | 1                   | John Duncan.....                                      | Campbellton .....                      | 1                   |
| Frédéric Porlier.....                                 | Do .....                               | 1                   | Peter Adams.....                                      | Do .....                               | 1                   |
| Frédéric Porlier, jr.....                             | Do .....                               | 1                   | Henry Duncan.....                                     | Do .....                               | 1                   |
| Wm. Warren .....                                      | Do .....                               | 1                   | Adam Fergusson.....                                   | Do .....                               | 1                   |
| Wm. M. Caldwell .....                                 | Do .....                               | 1                   | Adam Fergusson.....                                   | Do .....                               | 1                   |
| Wm. M. Caldwell .....                                 | Do .....                               | 1                   | Adam Fergusson.....                                   | Do .....                               | 1                   |
| Wm. Jamieson .....                                    | Do .....                               | 1                   | J. Picard.....                                        | Do .....                               | 1                   |
| Wm. Thomson.....                                      | Do .....                               | 1                   | R. Gerrard.....                                       | Do .....                               | 1                   |
| Wm. Hamilton .....                                    | Do .....                               | 1                   | Thomas Murray.....                                    | Do .....                               | 1                   |
| Simon McGregor.....                                   | Do .....                               | 1                   | John Gillis.....                                      | Do .....                               | 1                   |
| Simon McGregor.....                                   | Do .....                               | 1                   | John Diamond.....                                     | Do .....                               | 1                   |
| Alex. Hamilton.....                                   | Do .....                               | 1                   | James Gerrard.....                                    | Do .....                               | 1                   |
| J. C. Barberie.....                                   | Do .....                               | 1                   | Robert Duncan .....                                   | Do .....                               | 1                   |
| Dugal Stewart.....                                    | Do .....                               | 1                   | David Duncan.....                                     | Do .....                               | 1                   |
| Adam Fergusson .....                                  | Do .....                               | 1                   |                                                       |                                        |                     |
|                                                       |                                        |                     |                                                       | Total.....                             | 35                  |

ÉTAT indiquant le nombre des stations de pêche à saumon dans la Rivière Ristigouche, sur la rive du Canada, depuis la Pointe Maguacha\* en amont, jusqu'aux limites de la marée montante dans la dite Rivière Ristigouche, en 1865.

| Noms des propriétaires des stations de pêche à saumon. | Endroits où ces stations sont situées. | Nombre de stations. |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|
| Dr. Chs. Le Billois.....                               | Maguacha.....                          | 1                   |
| Jos. Marie Casey.....                                  | Do .....                               | 1                   |
| Edmond J. Stewart.....                                 | Rivière Ristigouche.....               | 1                   |
| Edmond J. Stewart.....                                 | Do .....                               | 1                   |
| Edmond J. Stewart.....                                 | Do .....                               | 1                   |
| Edmond J. Stewart.....                                 | Do .....                               | 1                   |
| M. Alex. Busted.....                                   | Battery Point.....                     | 1                   |
| John Duncan.....                                       | Rivière Ristigouche.....               | 1                   |
| John Fraser.....                                       | Cross Point.....                       | 1                   |
| Robert Busted.....                                     | Bourdon Point.....                     | 1                   |
| Robert Busted.....                                     | Do .....                               | 1                   |
| Robert Busted.....                                     | Do .....                               | 1                   |
|                                                        | Total.....                             | 12                  |

NOTA.—La Pointe Maguacha, sur la côte du nord de la Rivière Ristigouche à son embouchure, se trouve, à peu de chose près, vis-à-vis la Rivière Charlo sur la côte du Nouveau-Brunswick.

A New-Richmond, je m'occupai de la poursuite de M. Dimock contre M. J. Brown. E. H. LeGendre, écuyer, J. P., de Maria, voulu bien siéger avec moi. La preuve fut complète contre le défendeur et celui-ci fut condamné au minimum de l'amende et aux frais. Il lui fut donné un mois de délai pour payer l'amende. Cette condamnation, sans aucun doute, devra avoir un bon effet dans New-Richmond et mettre fin à l'achat du saumon dardé des Sauvages.

Le 11, nous étions de retour à Paspébiac de bon matin. Je passai la journée dans ce port occupé à recueillir des renseignements pour les statistiques qui accompagnent ce rapport.

Le 13, nous étions au Port Daniel. Le garde-pêche de cette division, M. Phelan, me dit qu'au commencement de la saison des tentatives avaient été faites dans les rivières pour y prendre de la truite contrairement à la loi; mais il y avait bientôt mis fin en dirigeant des poursuites contre les coupables.

Dans l'après-midi je visitai le Petit Pabos et la Grande Rivière. J'appris de M. James Remon, garde-pêche de Pabos, que tout avait bien été dans sa division pendant la saison de pêche qui allait finir. Il n'y avait pas eu d'infractions à la loi.

La pêche de la morue était très-abondante sur cette partie de la côte depuis que l'automne était commencé.

Le 14, je visitai par terre la Petite Rivière, l'Anse-du-Cap, l'Anse-au-Beau-fils, et j'arrivai à Percé le soir. Tout était tranquille dans ces endroits. Il se faisait aussi là une pêche de morue d'automne très-fructueuse.

Le 15, nous vîmes nous abriter sous la pointe de la Malbaie contre un fort vent du large. Le lendemain, la mer était très-houleuse, et bientôt plusieurs goëlettes que le mauvais temps avait forcé de relâcher, vinrent nous joindre dans cette rade, entre autres, la goëlette "Marguerite," qui avait perdu son mât de misaine, et qui avait fait d'autres avaries. J'allai de suite offrir à M. Sirois, le propriétaire, l'assistance nécessaire. M. Sirois se fit faire un mât neuf dans le chantier de construction de MM. John et Elias Collas, et aussitôt que la tempête fut apaisée j'envoyai le capitaine Bernier et un nombre suffisant d'hommes le remorquer à bord de la "Marguerite," le mettre en place et le gréer. Le 18, M. Sirois était prêt à se mettre en route pour Québec au commencement d'un vent favorable.

Je prêtai aussi assistance au capitaine Morin, de la goëlette "Mermaid," qui avait déchiré ses voiles, en lui fournissant de la toile pour les réparer.

Plusieurs personnes de la Malbaie vinrent faire des plaintes pour assaut et batterie ; je remis l'audition de ces causes au 24 du mois.

Je visitai la Pointe St. Pierre, où tout était tranquille.

Le 18, dans l'après-midi, nous quittâmes la Malbaie. Je visitai en passant la Grande Grave et le Petit Gaspé, puis nous entrâmes dans la Bassin de Gaspé le soir, à temps pour échapper à une violente tempête qui dura deux jours.

Le port de Gaspé renfermait alors un grand nombre de bâtiments, dont voici les noms :—

## BASSIN DE GASPÉ, 18 octobre 1865.

| Nom du bâtiment.           | Nom du capitaine.     | Tonnage. | Nombre de marins. | Observations.                                                   |
|----------------------------|-----------------------|----------|-------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Brick "Canada".....        | J. Horman.....        | 156      | 10                | De Cadix—avec sel.                                              |
| Brigantin "Alice".....     | P. Weary.....         | 68       | 7                 | De Liverpool—sel.                                               |
| Barque "Alice Jane".....   | T. LeGros, jur.....   | 380      | 10                | De Jersey (cargaison générale).                                 |
| Goëlette "Bee".....        | P. Briard.....        | 51       | 6                 | De Cardiff—avec charbon.                                        |
| Goëlette "J. Stewart"..... | J. Stewart.....       | 76       | 14                | Baleinier.                                                      |
| Brigantin "Puzzle".....    | R. Wells.....         | 73       | 5                 | De Cadix—avec sel.                                              |
| Goëlette "Cutter".....     | T. Vigneault.....     | 35       | 4                 | Venant des Iles-de-la-Madeleine.                                |
| do "Sea Flower".....       | P. Meagher.....       | 35       | 4                 | Cabotage.                                                       |
| do "Ocean Bride".....      | William Fope.....     | 21       | 2                 | do                                                              |
| do "Marie Anna".....       | T. Dépré.....         | 55       | 5                 | do                                                              |
| do "Orion".....            | T. Adams.....         | 26       | 5                 | do                                                              |
| do "Marie-Joséphine".....  | J. Boulet.....        | 35       | 4                 | do                                                              |
| Brick "Brothers".....      | John Vibert.....      | 173      | 8                 | Venant du Brésil.                                               |
| Brigantin "Prescilla"..... | P. Dorey.....         | 87       | 7                 | Venant de Cadix—avec sel.                                       |
| do "Laurel".....           | J. Le Gresley.....    | 102      | 6                 | Bâtiment venant d'être lancé, appartenant à D. et Elias Collas. |
| Goëlette "Britannia".....  | J. Ross.....          | 67       | 5                 | Venant du Nord—avec morue.                                      |
| do "Piper".....            | William Mann.....     | 47       | 4                 | Avec huîtres.                                                   |
| do "Rambler".....          | J. Davis.....         | 51       | 15                | Baleinier, du Sud.                                              |
| Brigantin "Zégri".....     | J. Bauje.....         | 110      | 7                 | De Jersey, avec cargaison générale.                             |
| do "Volonteer".....        | Ed. LeBoutillier..... | 59       | 5                 | do do do                                                        |
| do "Why Not".....          | John Palot.....       | 105      | 6                 | De Cadix—avec sel.                                              |
| Goëlette "St. Ignace"..... | Xavier Robert.....    | 40       | 5                 | Cabotage.                                                       |
| Brigantin "Rambler".....   | J. Le Bœuf.....       | 61       | 7                 | De Jersey, avec cargaison générale.                             |
| Brick "Harriet".....       | Thos. Daniel.....     | 152      | 7                 | De Cadix—avec sel.                                              |
| do "Hibernia".....         | J. How.....           | 178      | 9                 | De Holy Head, Iest.                                             |
| Goëlette "Admiration"..... | J. Tripp.....         | 46       | 14                | Baleinier, du Nord.                                             |
| do "Erin".....             | Ed. Quigley.....      | 32       | 4                 | Cabotage.                                                       |
| do "Fox".....              | John Huelin.....      | 95       | 7                 | Venant de Cadix—avec sel.                                       |
| do "Defiance".....         | William Annett.....   | 65       | 14                | Baleinier, venant du Nord.                                      |
| do "Parvenu".....          | P. Bouchard.....      | 15       | 4                 | De Percé—avec morue.                                            |
| Brigantin "Bradore".....   | Ed. Vautier.....      | 97       | 7                 | Venant du Labrador—avec morue.                                  |
| Goëlette "Emélite".....    | Ed. Burke.....        | 50       | 5                 | do des Iles-de-la-Madeleine.                                    |
| do "Zélie".....            | S. Cormier.....       | 36       | 10                | do do avec morue.                                               |
| do "Marie Rose".....       | N. Bernier.....       | 38       | 4                 | Cabotage.                                                       |
|                            |                       | 2717     | 236               |                                                                 |

On voit par ce tableau que pas moins de quinze de ces bâtiments étaient venus y prendre des chargements de morue séchée pour les pays étrangers, principalement pour l'Espagne et le Brésil.

Les nouvelles qui nous arrivaient de tous côtés sur les résultats de la pêche d'automne étaient des plus favorables. Presque partout la morue abondait sur la côte de Gaspé.

Depuis le Cap-des-Rosiers jusqu'au Grand-Etang cette pêche d'automne avait fourni autant de produits pour le commerce que toute la pêche d'été ; et comme la morue, soit séchée, soit simplement salée, se vendait à un prix plus élevé qu'on ne l'eut jamais vu

encore dans ces endroits, les pêcheurs se trouvaient en conséquence dans des conditions de prospérité comparativement assez belles, et ils allaient avoir, en échange de leur poisson, d'amples approvisionnements pour l'hiver.

Ayant terminé toutes mes affaires au Bassin de Gaspé, je le quittai le 23 après-midi, et le soir nous vîmes mouiller à Douglstown.

Mr. Conly, le garde-pêche de cette division, me dit qu'il n'avait aucune plainte à faire contre personne pour infraction à la loi des pêches.

Le 24, au matin, je me rendis à la Malbaie pour y tenir la cour. Il y avait trois poursuites; une pour dommage causé à un filet, et les autres pour assaut et batterie.

Dans le premier cas, le défendeur fut condamné à payer le dommage, se montant à \$10; dans les autres, les défendeurs furent condamnés à l'amende et aux frais.

Dans l'après-midi, nous allâmes mouiller à Percé. Cette visite devait être ma dernière en cet endroit, car la saison de la pêche était terminée et la mauvaise saison commençait, et le froid de l'hiver s'y faisait sentir vivement toutes les nuits. Du reste, rien n'exigeait que je prolongeasse mon séjour sur ces côtes. Le temps était arrivé de retourner au port d'hivernement.

Le 25, nous quittâmes Percé pour l'Île d'Anticosti, mais le vent devenant très-fort et debout, nous fûmes contraints de nous arrêter à la Malbaie. Le lendemain, même vent contraire.

Le 27, je retournai à Percé pour y conduire deux personnes qui, traduites devant moi, pour avoir proféré des menaces contre une femme de l'Anse-Brillant, n'avaient pu fournir de cautionnement nécessaire pour garder la paix. Puis après avoir visité le soir le Coin du Banc, nous nous mîmes en route pour l'Île d'Anticosti.

Le lendemain matin, nous arrivâmes à la Pointe du Sud-Ouest de cette île. Je pris à bord le garde-pêche que j'y avais laissé dans l'été pour surveiller les pêches de saumon de cette île. Ce garde-pêche, qui paraissait avoir rempli avec zèle et diligence son devoir, me dit qu'il avait visité les stations de pêche aussi souvent que les circonstances le lui avaient permis. Il rapportait qu'il n'y avait pas eu d'infractions à la loi des pêches sur cette île. Pourtant, il avait entendu dire à M. Bradley, qu'une personne avait bouché le chenal principal de la Rivière Dauphiné avec un filet. Je me propose de m'enquérir de ce cas l'année prochaine.

D'après M. Pope, gardien du phare de la Pointe du Sud-Ouest, la morue, le hareng et le maquereau avaient abondé pendant une partie de la saison dans le voisinage de cette pointe. Quelques goëlettes qui se trouvaient dans ces parages alors y avait fait de belles pêches. Mais il est difficile de se livrer avec avantage à la pêche sur cette côte dangereuse, où les bâtiments ne trouvent pas un seul havre pour se réfugier.

Un peu avant onze heures du matin, nous quittâmes notre mouillage pour les Sept-Îles.

Le soir, nous fûmes assaillis par une violente tempête de vent de sud-est, accompagnée de neige, qui dura toute la nuit. Le lendemain matin, saute de vent au nord avec neige aussi. Il nous fallut louvoyer longtemps pour gagner les Sept-Îles, où nous entrâmes le 30 au matin.

Le garde-pêche de Moisie m'y attendait: je le pris de suite à bord ainsi que le collecteur du port des Sept-Îles, M. Antoine Talbot, et nous nous préparâmes à faire voile pour Québec au premier vent favorable.

Dans l'après-midi, j'allai porter assistance au navire "Bravo," mouillé près de l'Île-Grande-Barque, et qui manquait de provisions: je lui en fournis pour son voyage.

Le 31, nous mîmes à la voile, mais le vent contraire vint bientôt nous forcer de mouiller à la Pointe-à-la-Chasse. Enfin, le 1er novembre, après avoir aidé de provisions le capitaine Landry, de la goëlette "Elmina," nous mîmes de nouveau à la voile.

Le lendemain, nous touchâmes à la Trinité, où je rencontrai le garde-pêche de cette division, M. Comeau, qui me fournit des renseignements sur les pêches de cet endroit, puis à 10 heures A. M. nous reprîmes notre course avec une belle brise de vent de nord-ouest, mais passé la Pointe-des-Monts, nous eûmes le vent plus debout.

Le 4, à 8 heures P. M., nous passâmes le phare du Bic.

Le 5, au matin, nous étions vis-à-vis Kamouraska, et le 6 nous vîmes mouiller en rade de Québec, à 7 heures A. M.

Je donnai de suite des ordres pour commencer à dégréer "La Canadienne" et le soir je déchargeai huit des mains de l'équipage.

Le 7, la goëlette fut remorquée au quai des steamers de la province. Le 8, nous commençâmes à débarquer les voiles, le cordage et tout le matériel du bâtiment pour les mettre dans les hangars du gouvernement, et le soir je déchargeai ce qui restait de l'équipage.

Le 9 et le 10, nous continuâmes les travaux de débarquement avec des hommes engagés pour cela ; le 11, tout était terminé, et "La Canadienne" était prête à aller en hivernement ; mais le *dock* n'était pas prêt, et en attendant, M. Le Blanc, le lieutenant, fut laissé en charge de "La Canadienne."

Le 24, elle fut placée dans un *dock* au chantier de M. Samson, et le lendemain elle était mise en hivernement au havre du Palais.

## R É S U M É .

Le résumé de mon rapport de 1865 devra nécessairement être court.

D'abord il n'est pas nécessaire que je donne, comme par le passé, de longs détails (déjà suffisamment connus par mes rapports précédents) sur la nature et l'étendue des divers services que la goëlette armée du gouvernement "La Canadienne", est appelée tous les ans à faire, scus mes ordres, dans le bas du fleuve et du golfe St. Laurent.

En deuxième lieu, le service de la protection des pêcheries s'est accompli, pendant la saison qui vient de finir, sans aucun de ces accidents à l'équipage ou au bâtiment qui méritent une mention spéciale, puis il n'a donné lieu à aucun de ces incidents, à l'exception de la condamnation de l'équipage de la goëlette "Ocean Bride" (et aussi de la confiscation de ce bâtiment, etc., au profit de Sa Majesté) pour avoir amassé et enlevé des œufs de gibiers sauvages sur les îles de la côte du Labrador, qui nécessitent de ma part de longues explications.

Qu'il me suffise de dire que la croisière de "La Canadienne", a duré cette année six mois, et qu'elle a eu tous les résultats qu'on avait lieu d'en attendre. Et en contribuant cette année, comme les années passées, pour la plus grande part, comme le témoignent les populations de notre littoral, au maintien de la paix et de l'ordre publics sur nos côtes maritimes et fluviales, en assurant à nos pêcheurs et à nos armateurs, qui sont si nombreux maintenant, cette sécurité pour leurs personnes, même dans les postes les plus éloignés, et cette jouissance paisible de leurs établissements de pêche et des terrains nécessaires aux diverses opérations de leur importante industrie, qu'ils occupent sur les terres du domaine public, en vertu de la loi des pêches, ou continuant à mettre en force sur toute l'étendue de nos côtes nos lois et nos règlements de pêche et en faisant fonctionner notre système d'organisation et de protection pour les pêches de saumon et de truite, au moyen de l'affermage de ces pêches ; en prêtant toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, à tous les officiers du gouvernement placés sur nos côtes, toute l'assistance possible, avec le concours de la force armée dont je dispose à bord de "La Canadienne", je n'ai fait que remplir les devoirs multiples que m'impose la charge pleine de responsabilité de commandant de l'expédition de la protection des pêcheries, en suivant les instructions que vous avez bien voulu me donner.

Les courses que j'ai faites cette année, pour remplir ma mission dans le golfe sont, à peu de choses près, les mêmes que l'année dernière ; et on pourra s'en assurer en consultant les extraits du livre de loch à notre bord.

Plusieurs poursuites pour infractions à la loi des pêcheries ont été intentées devant moi, pendant mes visites aux différentes parties de nos côtes, comme on a pu le voir en lisant mon rapport. La plupart se rapportaient à des offenses commises en contravention à la clause des règlements de pêche qui défend d'acheter ou de recevoir ou d'avoir en sa possession aucun saumon pris au dard et au flaubeau par les Sauvages ; et aussi à une autre clause des mêmes règlements qui défend de pêcher dans les limites d'une rivière dont la pêche au saumon est affermée par le gouvernement à quelque pêcheur, soit pour la pêche au filet, soit pour la pêche à la mouche.

Les personnes désignées dans ces poursuites ont été traduites devant moi, dans le moindre délai possible, toutes les fois qu'on a pu les atteindre. Et la manière exemplaire

avec laquelle elles ont été punies est un gage certain que de semblables offenses ne se renouvelleront pas à l'avenir, au moins dans les endroits où ces poursuites ont eu lieu.

Les autres poursuites étaient comme suit : pour un cas de désertion de la part d'un pêcheur, arrivé à la Rivière Moisie, et dans lequel l'accusé, ayant été trouvé coupable, fût condamné à \$30 d'amende ou à un mois d'emprisonnement—à défaut de paiement de la dite amende, ce pêcheur fut conduit à la prison de Percé pour y être détenu pendant le terme cité plus haut.

Il y a eu aussi deux autres plaintes pour avoir pêché de la truite contrairement à la loi.

Ce qui fait en tout onze poursuites pour contravention à la loi des pêches, sur toute l'étendue de nos côtes maritimes (plus de 1200 milles marins) dans la division dont j'ai la surintendance.

Or, en mettant en rapport ce nombre si petit comparativement d'infractions à l'acte des pêches, qui sont venues à ma connaissance cette année (et il y en a très-peu qui puissent m'échapper avec le système que nous avons maintenant en pratique), avec cette grande étendue de côtes maritimes, leur isolement et leur éloignement de l'action du gouvernement, le grand nombre de pêcheurs, soit nationaux soit étrangers, qui les fréquentent, le développement rapide qu'y ont pris les établissements de pêche depuis quelques années, les genres variés de pêche depuis qui s'y font, il me semble qu'il faut bien convenir que les lois de pêche sont observées sur nos côtes aussi bien qu'on puisse le désirer, surtout si l'on considère que je ne dispose pour mon service que d'un bâtiment voilier et que pour faire des courses rapides, comme je les fais en général dans le golfe, il me faut lutter presque constamment contre les vents contraires, les courants et les brumes qui désolent ces parages pendant la saison du printemps.

Il y a eu aussi le contingent ordinaire de poursuites pour assaut et batterie, pour dommages à la propriété et pour faire mettre sous caution pour garder la paix, mais elles étaient de peu d'importance. Aussi, je le répète, la campagne de "La Canadienne" dans le golfe, cette année, a été très-heureuse, et il me semble que je puis dire que ses résultats pour l'organisation et la protection de nos pêcheries et pour le maintien de l'ordre et de la paix publique sur nos côtes maritimes, ont été des plus satisfaisants.

Je termine ce résumé par quelques remarques sur la condamnation des onze hommes de l'équipage de la goëlette "Ocean Bride," et la saisie de ce bâtiment et de tout ce qu'il contenait, au profit de Sa Majesté, pour infraction à la loi de chasse du Bas-Canada. Et, naturellement, je devrai parler des gibiers sauvages qui fréquentent la côte du Labrador, de la quantité innombrable d'œufs qu'ils pondent sur les îles et les îlots qui bordent cette côte, et sur le commerce auquel les œufs d'une de ces espèces de gibiers ont donné lieu entre la côte du Labrador et le port d'Halifax.

De tout temps, depuis la découverte du pays, les bâtiments que les diverses pêches importantes qui s'y pratiquent ont attiré sur la côte du Labrador, ont toujours été dans l'habitude d'envoyer une partie des équipages sur les îles écartées où pondent le plus grand nombre de gibiers sauvages, surtout les *gaudes* et les *mermettes*, dans des moments où les travaux de la pêche sont arrêtés, pour en enlever des quantités d'œufs dont ils faisaient des approvisionnements pour leurs voyages.

De leur côté, les habitants résidents sur cette côte stérile, en amassaient aussi pour leur nourriture presque constante pendant les mois de l'été.

Mais bientôt l'excellence de ces œufs fut connue au loin et on ne se contenta plus de les amasser pour la consommation immédiate des habitants de la côte ou des pêcheurs qui fréquentent ces parages, mais on établit un véritable commerce de ces œufs entre le Labrador et la ville d'Halifax et quelques autres ports de la Nouvelle-Ecosse.

De six à huit goëlettes étaient équipées tous les ans dans cette colonie, uniquement pour se rendre sur les îles de la côte du Labrador et y enlever les œufs de quelques espèces de gibiers qui viennent périodiquement s'établir sur ces îles pour y faire la ponte.

Ces expéditions, qui duraient environ trois mois, rapportaient d'assez bons bénéfices aux équipages des bâtiments qui y étaient engagés, d'autant plus que ces œufs, à cause de leur grosseur, de leur excellent goût et surtout de la singularité de leur couleur et de leur provenance de contrées éloignées et peu connues, se vendaient dans les ports de la Nouvelle-Ecosse, à Halifax principalement, et même jusqu'à Boston, à un prix très-élevé, depuis vingt jusqu'à cinquante centins la douzaine.

Dans les premiers temps, ce commerce d'œufs se fit sans exciter beaucoup l'attention publique. On conçoit bien que cette soustraction d'une si grande quantité d'œufs à la fois dût avoir une influence des plus funestes sur la propagation des espèces de gibiers dont on enlevait ainsi les germes de générations nouvelles. Mais, d'un autre côté, ces gibiers étaient si nombreux et ils étaient répandus sur une si grande étendue de la côte du Labrador, que leur diminution fût d'abord à peine sensible. Cependant, à force de continuer à se livrer systématiquement à ces actes destructeurs, et à force de pourchasser ces pauvres gibiers d'une île à l'autre, et jusque dans les retraites les plus cachées, qu'ils s'étaient choisis pour soustraire leur précieuse ponte à la convoitise de l'homme, ils finirent par disparaître de quelques flots où l'enlèvement des œufs pouvait se pratiquer avec le plus de facilité, tandis que sur les autres, leur nombre avait diminué d'une manière alarmante—ce qui, enfin, éveilla l'attention publique.

Une fois ces faits parvenus à la connaissance du gouvernement, des lois furent passées pour arrêter ces déprédations, qui menaçaient de dépeupler nos côtes maritimes du nord, des précieuses espèces de gibiers aquatiques qui les visitent annuellement. Les premières datent de 1851. En 1858, deux clauses très-importantes, ayant pour but de défendre d'enlever ou de détruire les œufs de gibiers dans le Bas-Canada, et sur les îles du fleuve et du golfe St. Laurent, furent, à ma suggestion, intercalées dans un acte du parlement qui amendait et consolidait toutes nos lois de chasse. Ces mêmes clauses furent répétées dans la loi de chasse des statuts refondus pour le Bas-Canada, et ce sont celles qui sont maintenant en force par conséquent. Il est certain qu'elles sont suffisantes pour atteindre l'objet désiré. Mais ici se présente une sérieuse difficulté : comment mettre cette loi en force dans des régions éloignées et isolées comme le sont les côtes du Labrador ? Il n'y a qu'un magistrat résidant dans ces endroits, et il y est sans force et sans aucun moyen de se faire obéir par les milliers de pêcheurs qui vont dans ces parages. Il n'y a donc que le service de la protection des pêcheries sur lequel on puisse compter pour faire fonctionner d'une manière plus ou moins efficace notre loi de chasse, dans cette partie si éloignée du pays, et c'est là un des devoirs que j'ai à remplir comme chef de ce service.

Les premières années que je visitai les côtes du Labrador, tout en remplissant ma mission officielle, je n'ai négligé aucune occasion de faire connaître notre loi de chasse et particulièrement les clauses qui défendent l'enlèvement des œufs aux habitants de la côte et aux pêcheurs que j'y rencontrai. C'était le premier pas à faire pour arriver au complet fonctionnement de cette loi. Plus tard, je fis même des courses tout exprès pour atteindre des personnes qui étaient soupçonnées d'avoir enlevé des œufs, et, en 1858, j'allai jusqu'à laisser pendant quelque temps un officier et des hommes armés de mon équipage sur les îles Murr, situées au large du Gros Meccatina, pour les garder contre les déprédations des pêcheurs qui se trouvaient en grand nombre dans le voisinage.

Les diverses mesures que je pris alors pour mettre cette loi de chasse en force eurent un assez bon effet, et de six à huit goëlettes qui venaient d'Halifax pour y faire un cargaison d'œufs, on n'en vit bientôt plus que deux ou trois. Et celles-ci se cachaient si bien parmi les milliers d'îles, d'îlots et de rochers qui bordent la côte du Labrador en certains endroits, qu'il m'était impossible de les trouver ; ou bien elles venaient sur notre côte dès l'ouverture de la saison de la navigation et elles se hâtaient de la quitter dès qu'elles apprenaient que j'allais y faire mon apparition.

Cependant, j'acquiesçais d'année en année une connaissance plus intime des lieux que ces bâtiments avaient l'habitude de fréquenter, et je devais tôt ou tard en rejoindre quelques-uns : et c'est ce qui est arrivé cette année.

J'ai raconté, dans mon rapport, comment je m'étais emparé de tout un équipage de goëlette, composé de onze hommes, de leur bâtiment, de leurs embarcations et des œufs qu'ils avaient amassés, se montant à près de 2,500 douzaines.

J'ai déjà dit que tous ces gens avaient été condamnés à l'amende (qu'ils n'avaient pu payer), puis conduits en prison à Amherst, Îles-de-la-Madeleine, et ce qui était advenu à leur goëlette l'*Ocean Bride*, et de tout ce qu'elle contenait.

J'ai aussi mentionné la condamnation d'un habitant de la côte et la confiscation de son embarcation pour la même offense.

Ces divers actes accomplis en vertu de mon autorité judiciaire, quoique tardifs (c'était la première fois que je trouvais un bâtiment employé à enlever des œufs), n'en ont pas moins eu un grand retentissement sur toutes nos côtes et jusque dans les provinces

voisines, et son effet salulaire sera de la plus grande conséquence. Et on peut dire que maintenant que je connais tous les repaires des enleveurs d'œufs, aucun d'eux n'osera se livrer à l'avenir à ce commerce où il y aura plus de risques à courir que de bénéfices à faire. Mais les îles du Labrador, où pondent les gibiers sauvages, seront encore exposées plus ou moins aux déprédations des pêcheurs qui fréquentent ces parages pour la pêche de la morue, et aussi des habitants qui résident dans le voisinage. La crainte d'être pris sur le fait ou d'être poursuivis pour avoir enlevé des œufs, aurait bien l'effet d'empêcher un grand nombre de ces gens de violer notre loi de chasse, même pendant mes absences de la côte; mais il faut l'avouer, ces œufs tenteront toujours une certaine classe d'individus qui braveront la rigueur de la loi et iront commettre leurs actes de pillage à la faveur de la nuit.

Pour arrêter tout-à-fait ces déprédations, il faudrait lorsque mes devoirs m'appellent ailleurs, laisser des gardes armées sur les principales îles du Labrador. Toutefois, je n'oserais recommander une mesure semblable, parce qu'elle entraînerait trop de dépenses. Il faudra donc se contenter du système qui est à présent en opération, le faire fonctionner du mieux possible, et en tirer toutes les conséquences utiles et les résultats les plus avantageux pour la conservation des espèces de gibiers sauvages qui peuplent nos côtes maritimes.

Voici une liste des principales espèces de ces gibiers avec leurs noms techniques, vulgaires, français et anglais :

LISTE des principales espèces de gibiers qui fréquentent les côtes du golfe St. Laurent.

| Nom technique.            | Nom vulgaire.                           | Nom français.              | Nom anglais.                 |
|---------------------------|-----------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| Somatoria mollissima..... | Moyaque .....                           | Eider.....                 | Eider Duck.                  |
| Larus marinus.....        | Goëland anglais .....                   | Goëland à manteau noir...  | Black backed Sutt.           |
| Larus argentatus.....     | Goëland commun.....                     | Goëland argenté.....       | Silvery Sutt.                |
| Uria Ringvia .....        | Gaude .....                             | Guillemot bridé .....      | Guillemot or Murr.           |
| Uria Grille .....         | Pigeon de mer.....                      | Guillemot à miroir blanc.. | Black Guillemot.             |
| Alca Torda.....           | Mermette .....                          | Pingoin Torda .....        | Razor Bill Auck or Tinker.   |
| Fratercula Artica .....   | Perroquet de mer ou cal-<br>culeau..... | Macareu moine .....        | Common Fuffin.               |
| Sula Bassana.....         | Margot .....                            | Fou de Bassan .....        | Salan Goose.                 |
| Sterna Hirundo.....       | Esterlette .....                        | Hirondelle de mer .....    | Sea Swallow, Common<br>Fern, |

Je ferai remarquer que, de tous ces gibiers, ce sont les *mermettes* et les *gaudes* qui pondent le plus, et ce sont les œufs de ces derniers, et un peu ceux des *mermettes*, qui sont l'objet principal du commerce d'œufs entre le Labrador et la Nouvelle-Ecosse, dont j'ai parlé plus loin.

# REMARQUES

SUR

## LES PÊCHES DE LA SAISON ET SUR LEURS PRODUITS.

### PREMIERE DIVISION.

#### ILES-DE-LA-MADELEINE.

Cette division comprend les Iles-de-la-Madeleine, avec une étendue de côtes de 104 milles marins. Voir mon rapport de 1864, à la page 29.

#### *De la chasse du Loup-marin sur les glaces.*

Sept goëlettes du Havre Amherst et quatorze du Havre-aux-Maisons se sont livrées à cette chasse cette année. C'est quatre bâtiments de moins que l'année dernière. Il ne faut pas oublier que deux goëlettes du Havre-aux-Maisons ont péri corps et biens dans les glaces en 1864, et elles n'ont pas encore été remplacées.

Ces vingt-et-une goëlettes, montées par 210 marins, ont rapporté de leurs expéditions 4396 loups-marins, de la valeur de \$28,574. Mais à cela il faut ajouter 1500 jeunes loups-marins tués sur les glaces échouées près des Iles-de-la-Madeleine, et valant \$6,000, or, ce qui donne la somme de \$34,574 comme valeur totale des loups-marins tués par les pêcheurs des Iles-de-la-Madeleine cette année.

Le nombre des loups-marins tués au même endroit pendant les cinq dernières années par les équipages des goëlettes du Havre Amherst et du Havre-aux-Maisons, est comme suit :

|              |      |               |
|--------------|------|---------------|
| En 1861..... | 2750 | loups-marins. |
| 1862.....    | 9194 | do            |
| 1863.....    | 3959 | do            |
| 1864.....    | 1622 | do            |
| 1865 .....   | 4396 | do            |

Ainsi, les produits de cette année ont plus que doublé ceux de l'année dernière, sans être pour cela bien abondants.

#### *Pêche du Hareng de printemps.*

Ce poisson a été très-abondant cette année aux Iles-de-la-Madeleine, principalement dans la Baie-de-Plaisance.

*Nombre de barils de hareng pris cette année par les habitants des Iles-de-la-Madeleine et par les bâtiments étrangers.*

|                                     |              |         |
|-------------------------------------|--------------|---------|
| En 1865, par les habitants .....    | 3000         | barils. |
| do par les bâtiments étrangers..... | 26640        | do      |
| Total.....                          | <u>29640</u> | do      |

|                                      |       |         |
|--------------------------------------|-------|---------|
| En 1864, par les habitants .....     | 1500  | barils. |
| do par les bâtiments étrangers.....  | 1500  | do      |
| Total.....                           | 3000  | do      |
| En 1863, par les habitants .....     | 1550  | barils. |
| do par les bâtiments étrangers ..... | 25000 | do      |
| Total.....                           | 26550 | do      |
| En 1862, par les habitants .....     | 3050  | barils. |
| do par les bâtiments étrangers.....  | 6145  | do      |
| Total.....                           | 9195  | do      |
| En 1861, par les habitants .....     | 1500  | barils. |
| do par les bâtiments étrangers.....  | 40000 | do      |
| Total.....                           | 41500 | do      |

*Pêche du Maquereau du printemps.*

Cette pêche a été médiocre cette année dans la Baie-de-Plaisance.

*Nombre de barils de maquereau pris au filet par les habitants des Iles-de-la-Madeleine et par les pêcheurs étrangers, ce printemps :—*

|                        |     |         |
|------------------------|-----|---------|
| Par les habitants..... | 500 | barils. |
| Par les étrangers..... | 455 | “       |
| Total.....             | 955 | barils. |

*Pêche de la Morue d'été.*

(NOTA.—On entend par pêche d'été celle qui commence à l'ouverture de la navigation et qui se termine au 15 d'août, et par pêche d'automne celle qui commence à cette dernière date et se continue jusqu'à la fin de l'automne.)

|                                         |        |           |
|-----------------------------------------|--------|-----------|
| Produits de la pêche d'été en 1865..... | 9,630  | quintaux. |
| do do do 1864.....                      | 7,356  | do        |
| do do do 1863....                       | 10,120 | do        |
| do do do 1862.....                      | 6,616  | do        |
| do do do 1861.....                      | 7,307  | do        |

Je ferai remarquer que les pêcheurs qui ont exercé leur métier dans les eaux des Iles-de-la-Madeleine ont mieux réussi que ceux qui ont été pêché en goëlettes sur la côte du Labrador.

*Pêche du Maquereau d'été.*

Cette pêche a été assez fructueuse mais moindre, pourtant, que celle de l'année dernière, quoiqu'il y ait eu cette année un plus grand nombre de bateaux occupés à cette pêche.

|                                                     |       |         |
|-----------------------------------------------------|-------|---------|
| D'après mes rapports, j'évalue ses produits à ..... | 952   | barils. |
| En 1864 ils étaient de.....                         | 1,400 | do      |
| 1863 do .....                                       | 770   | do      |
| 1862 do .....                                       | 630   | do      |
| 1861 do .....                                       | 820   | do      |

*Pêche de la Morue d'automne.*

Cette pêche n'a pas été aussi bonne qu'on l'avait d'abord espérée, à cause des mauvais temps, qui ont été très-fréquents pendant la saison de l'automne. Ses produits sont estimés—

|                          |       |           |
|--------------------------|-------|-----------|
| En 1865, à.....          | 1,840 | quintaux. |
| 1864 ils étaient de..... | 1,814 | do        |
| 1863 do .....            | 2,230 | do        |
| 1862 do .....            | 1,654 | do        |
| 1861 do .....            | 1,824 | do        |

*Pêche de l'Aigrefin (Haddock.)*

Depuis quelques années, ce poisson visite les côtes des Iles-de-la-Madecine en assez grande quantité. On le rencontre sur les fonds de pêche qui avoisinent l'Etang-du-Nord. Il en a été pris—

|              |     |           |
|--------------|-----|-----------|
| En 1865..... | 437 | quintaux. |
| “ 1864.....  | 490 | do        |

## RÉCAPITULATION.

*Chasse du Loup-marin.*

|                                                          |                         |          |
|----------------------------------------------------------|-------------------------|----------|
| Loups-marins tués par les habitants sur les glaces ..... | 1,500, à \$4.00 chaque, | \$ 6,000 |
| Loups-marins tués par les équipages des goëlettes.....   | 4,396, à \$6.50 chaque, | 28,574   |

*Pêche du Hareng.*

|                                           |          |
|-------------------------------------------|----------|
| Hareng—3,000 barils, à \$3 par baril..... | \$ 9,000 |
|-------------------------------------------|----------|

*Pêche du Maquereau du printemps.*

|                                                         |       |
|---------------------------------------------------------|-------|
| Maquereau du printemps—500 barils, à \$6 par baril..... | 3,000 |
|---------------------------------------------------------|-------|

*Pêche de la Morue d'été.*

|                                                    |        |
|----------------------------------------------------|--------|
| Morue d'été—9,630 quintaux, à \$4 par quintal..... | 38,520 |
|----------------------------------------------------|--------|

*Pêche du Maquereau d'été.*

|                                                   |       |
|---------------------------------------------------|-------|
| Maquereau d'été—952 barils, à \$10 par baril..... | 9,520 |
|---------------------------------------------------|-------|

*Pêche de la Morue d'automne.*

|                                                           |       |
|-----------------------------------------------------------|-------|
| Morue d'automne—1,840 quintaux, à \$4.50 par quintal..... | 7,820 |
|-----------------------------------------------------------|-------|

*Pêche de l'Aigrefin (Haddock).*

|                                               |       |
|-----------------------------------------------|-------|
| Aigrefin—427 quintaux, à \$3 par quintal..... | 1,311 |
|-----------------------------------------------|-------|

*Huile de Foie de Morue.*

|                                                                      |       |
|----------------------------------------------------------------------|-------|
| 10,380 gallons d'huile de foie de morue et d'aigrefin, à 80 cts..... | 8,304 |
|----------------------------------------------------------------------|-------|

Total.....\$112,049

*Valeur totale des produits des différentes pêches de cette division :*

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| En 1865.....                        | \$112,049 00 |
| En 1864.....                        | 86,590 05    |
| Augmentation en faveur de 1865..... | \$ 25,458 95 |

## DEUXIEME DIVISION.

Cette division renferme les comtés de Bonaventure, de Gaspé, et une partie du comté de Rimouski, et comprend une étendue de côtes maritimes de 354 milles marins.

*Pêche du Hareng.*

Cette pêche qui s'est faite à l'époque ordinaire, c'est-à-dire, au printemps, a fourni des résultats plus satisfaisants que l'année dernière, et on peut dire qu'elle a été en général bonne, excepté, toutefois, dans le comté de Rimouski.

Cependant, les trois comtés qui forment cette division n'ont pas tous contribué à cette augmentation des produits dans les mêmes proportions. Ainsi, tandis que le comté de Bonaventure montre une augmentation de près de 5,000 barils de hareng. Dans le comté de Gaspé le produit de cette année ne dépasse celui de l'année dernière que de 300 barils à peu près. Dans le comté de Rimouski il y a eu une diminution considérable, comme le font voir les chiffres suivants :—

*Comté de Bonaventure.*

|               |                          |
|---------------|--------------------------|
| En 1865.....  | 19,925 barils de hareng. |
| En 1864 ..... | 2,545 do do              |

*Comté de Gaspé (les Iles-de-la-Madeleine ne sont pas comprises dans ces montants.)*

|               |                         |
|---------------|-------------------------|
| En 1865 ..... | 2,875 barils de hareng. |
| En 1864 ..... | 2,545 do do             |

\*

*Comté de Rimouski.*

|               |             |
|---------------|-------------|
| En 1865 ..... | 1,998 do do |
| En 1864 ..... | 5,842 do do |

Total de la pêche du hareng en 1865..... 24,798 barils de hareng.

Les produits de la pêche du hareng aux Iles-de-la-Madeleine, quoique faisant partie du comté de Gaspé, ne sont pas inclus dans ces montants. A cela il faut ajouter 850 boîtes de hareng fumé dans le comté de Bonaventure.

*Pêche de la Morue d'été.*

La pêche de la morue d'été n'a pas été bonne dans cette division, excepté sur quelques points où elle a fourni des produits ordinaires, depuis l'ouverture de la saison de la pêche jusque vers le milieu du mois d'août, c'est-à-dire pendant le temps que les pêcheurs appellent *pêche d'été*. Cependant, vu l'augmentation considérable dans le nombre des bateaux de pêche de cette partie de nos côtes, les produits de cette pêche seront encore très-importants.

Ils sont pour :—

|                                  |                          |
|----------------------------------|--------------------------|
| Le comté de Bonaventure, de..... | 6,171 quintaux de morue. |
| Le comté de Gaspé, de .....      | 72,380 do do             |
| Le comté de Rimouski, de .....   | 5,418 do do              |
| Total.....                       | 83,969 do do             |

On peut voir en consultant mes rapports que ces produits sont plus considérables, à cause du plus grand nombre de bateaux de pêche employés à cette pêche cette année que ceux de l'année dernière ; mais ils n'égalent pas ceux de l'année 1863.

*Pêche de la Morue d'automne.*

Cette pêche a été excellente en général sur les côtes renfermées dans cette deuxième division. Mais c'est surtout près des rivages baignés par les eaux du golfe, depuis Percé jusqu'à Port Daniel, qu'elle a fourni les plus beaux produits, tant sous le rapport de la qualité que sous celui de la quantité.

Voici le montant des produits de cette pêche pour cette année :—

|                           |        |                    |
|---------------------------|--------|--------------------|
| Comté de Bonaventure..... | 3,120  | quintaux de morue. |
| Comté de Gaspé*.....      | 38,607 | do do              |
| Comté de Rimouski..       | 1,688  | do do              |
| Total.....                | 43,415 | do do              |

Le montant total des produits des pêches de ces trois comtés (moins les Iles-de-la-Madeleine) s'élève au chiffre de 43,415 quintaux de morue.

C'est plus que l'année dernière, et même qu'en 1863.

A ces produits, il faut ajouter les langues et les noues et l'huile de foie de morue. Les premières entrent pour un montant de 318 barils ; et l'huile pour le chiffre important de 114,596 gallons.

Les chiffres suivants feront voir dans quelles proportions s'est accru le nombre des bateaux de pêche dans cette division :

*Bateaux de pêche dans le*

|                           | 1863. | 1864. | 1865. |
|---------------------------|-------|-------|-------|
| Comté de Bonaventure..... | 252   | 257   | 232   |
| Comté de Gaspé * .....    | 1166  | 1386  | 1724  |
| Comté de Rimouski .....   | 70    | 289   | 395   |
|                           | 1478  | 1932  | 2351  |

Augmentation de 1863 à 1865, inclusivement, 873 bateaux. Elle paraîtrait encore plus grande si je n'avais pas compté cette année, parmi les bateaux plats, une trentaine d'embarcations qui figurent dans les appendices de 1864 et 1863 comme bateaux de pêche. De là une diminution apparente dans le nombre de bateaux de pêche du comté de Bonaventure, tandis qu'au contraire il y a une légère augmentation. Quant aux bateaux plats (*flats*) qui servent à la pêche dans beaucoup d'endroits, comme à Moisie, à Carleton, à la Nouvelle et dans la Rivière Restigouche, ils ont aussi augmenté proportionnellement. Leur nombre est maintenant de 2,154.

*Pêche de l'Aigrefin (Haddock).*

On sait que ce poisson se pêche en même temps que la morue. Il en a été pris cette année, dans cette division, 2,949 quintaux.

*Pêche de la Barbue.*

On prend aussi ce poisson en pêchant la morue, surtout dans la Baie des Chaleurs. Il est moins bon que l'aigrefin, et sa valeur est bien moindre que celle de la morue. Produits, 372 quintaux.

*Pêche du Flétan.*

Produits, 504 barils.

*Pêche du Maquereau.*

Ce poisson a peu donné cette année sur la côte de Gaspé, aussi nos pêcheurs n'ont-ils pu en prendre que 643 barils ; c'est un peu plus que l'année dernière.

\* Iles-de-la-Madeleine non comprises.

*Pêche du Thon.*

Produits, 12 barils.

*Pêche de la Baleine.*

On peut dire que cette pêche a été très-infructueuse cette année. Cela est dû à deux causes principales : la rareté des baleines dans les eaux du golfe, et le mauvais temps qui a nui beaucoup aux opérations de nos pêcheurs.

|                        |        |          |
|------------------------|--------|----------|
| Produits en 1865 ..... | 14,420 | gallons. |
| do 1864 .....          | 25,014 | do       |
| do 1863 .....          | 14,400 | do       |
| do 1862 .....          | 26,000 | do       |
| do 1861 .....          | 23,600 | do       |

Le tableau suivant fera voir la quantité d'huile que chaque goëlette baleinière a rapporté :—

| Nom de la goëlette.     | Nom du capitaine.     | Tonnage. | Nombre de marins. | Huile de baleine. |
|-------------------------|-----------------------|----------|-------------------|-------------------|
|                         |                       |          |                   | Barils.           |
| " Lord Douglas " .....  | James Baker .....     | 58       | 15                | 195               |
| " Violet " .....        | H. Suddard .....      | 37       | 15                | 61                |
| " John Stewart " .....  | Chs. Stewart .....    | 76       | 15                | 50                |
| " Rambler " .....       | J. Davis .....        | 51       | 15                | 12                |
| " Highland Jane " ..... | John Ascah .....      | 64       | 15                | 9                 |
| " Breeze " .....        | William Harbour ..... | 45       | 15                | 10                |
| " Admiration " .....    | J. Tripp .....        | 46       | 15                | 137               |
|                         |                       | 377      | 105               | 474               |

Sur ces bâtiments il n'y en a que deux ou trois qui ont fait des bénéfices, les autres ont au contraire à peine payé leurs frais d'armement, ne laissant presque rien pour les gages des équipages. Evidemment, cette pêche paraît tomber dans un état de décadence depuis quelques années; j'en parlerai encore plus loin.

*Pêche de la Sardine.*

Cette pêche qui, comme l'on sait, se fait au moyen de pêches à fascine, s'était annoncée sous de très-bons auspices dans le mois d'août. Cependant, elle n'a pas été aussi bonne qu'on l'espérait. Malgré cela, ses produits dépassent ceux de l'année dernière. Ils sont évalués à 390 barils.

*Pêche du Saumon.*

Cette pêche n'a pas produit d'aussi bons résultats qu'on était en droit d'en attendre, vu le grand nombre de saumons qu'on avait vu dans le haut de plusieurs rivières de cette division pendant ces dernières années. Ceci est dû principalement à la grande crue des eaux qui s'est fait sentir dans les rivières de Gaspé, au printemps, et qui n'a pas permis aux pêcheurs de tendre leurs filets en temps propice. Pour cette raison, il a dû remonter un grand nombre de saumons dans les rivières cette année.

Voici un état des produits de cette pêche dans chacun des comtés qui forment cette division :

|                           | 1865.        | 1864.        |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Comté de Bonaventure..... | 299 barils.  | 230½ barils. |
| Comté de Gaspé .....      | 217¾ do      | 252½ do      |
| Comté de Rimouski .....   | 16¾ do       | 30 do        |
|                           | 533½ barils. | 513 barils.  |

On voit par ce tableau que le comté de Bonaventure a fourni près d'un quart de plus de barils de saumon que l'année dernière, tandis qu'au contraire, dans les deux autres comtés, il y a eu une diminution dans la production.

Mais à prendre tous les produits de cette division, on trouve que la pêche du saumon, quoique bien moins fructueuse qu'en 1863, a toujours dépassé d'une vingtaine de barils le rendement de l'année 1864 et celui de 1862.

#### *Pêche de la Truite.*

J'estime à environ 70 barils la quantité de truite qui a été prise soit dans les lacs pendant l'hiver, au moyen de lignes, soit sur les bords de la mer au moyen de seines, soit dans les rivières au moyen de filets ou à la mouche.

La plus grande partie de ce poisson est consommée à l'état frais.

#### POISSONS EMPLOYÉS COMME ENGRAIS DANS CETTE DIVISION.

##### *Capelan*

Depuis Bonaventure jusqu'à Port Daniel inclusivement, il a été pris cette année environ 2,380 barils de ce poisson, qui a été employé sur les terres comme engrais.

Je n'inclus pas dans ce montant la quantité de capelan qui a servi d'appât pour la pêche de la morue.

##### *Hareng.*

J'estime à 2,300 barils, la quantité de hareng pris à Carleton, à Maria et à Bonaventure, qui a été utilisé comme engrais cette année.

Il faut remarquer que beaucoup de ces harengs sont en général des poissons quelque peu endommagés qui ne pourraient pas servir à faire de bonnes préparations marinées.

##### *Plie.*

Le nombre des plies que l'on trouve dans le voisinage des côtes de Carleton est immense. Elles sont en général petites, mais on les prend facilement avec des seines.

Elles ne sont pas employées comme aliment par la population, quoique leur chair soit saine et de digestion facile, mais tout ce qui est pris est porté sur les terres qu'elles fertilisent beaucoup.

Le nombre de barils de ce poisson employés ainsi est estimé à 2,400.

#### RÉCAPITULATION.

##### PRODUITS DES DIFFÉRENTES PÊCHES DE LA DEUXIÈME DIVISION.

##### *Pêche du Hareng.*

|                                              |              |
|----------------------------------------------|--------------|
| Comté de Bonaventure.—19,925 barils, à \$3.. | \$ 59,775 00 |
| Comté de Gaspé —2,875 barils, à \$3.....     | 8,625 00     |
| Comté de Rimouski.—1,998 barils, à \$3.....  | 5,994 00     |
| do do 800 boîtes de hareng fumé, à 25cts.    | 200 00       |

|                                                     |              |
|-----------------------------------------------------|--------------|
| <i>Pêche de la Morue d'été.</i>                     |              |
| Comté de Bonaventure.—6,171 quintaux, à \$4.50..... | 27,769 00    |
| Comté de Gaspé.—72,380 quintaux, à \$4.50.....      | 325,710 00   |
| Comté de Rimouski.—5,418 quintaux, à \$4.50.....    | 24,381 00    |
| <i>Pêche de la Morue d'automne.</i>                 |              |
| Comté de Bonaventure.—3,120 quintaux, à \$5.....    | 15,600 00    |
| Comté de Gaspé.—38,607 quintaux, à \$5.....         | 193,035 00   |
| Comté de Rimouski.—1,688 quintaux, à \$5.....       | 8,440 00     |
| <i>Langues et Noues de Morue.</i>                   |              |
| 318 barils, à \$7 le baril.....                     | 2,226 00     |
| <i>Huile de Foie de Morue.</i>                      |              |
| 114,596 gallons, à 80cts. le gallon.....            | 91,676 80    |
| <i>Pêche de l'Aigrefin (Haddock.)</i>               |              |
| 2,949 quintaux, à \$3.50 le quintal.....            | 10,321 50    |
| <i>Pêche de la Barbué.</i>                          |              |
| 372 quintaux, à \$3.50 le quintal.....              | 1,302 00     |
| <i>Pêche du Flétan.</i>                             |              |
| 504 barils, à \$6 le baril.....                     | 3,024 00     |
| <i>Pêche du Maquereau.</i>                          |              |
| 643 barils, à \$10 le baril.....                    | 6,430 00     |
| <i>Pêche du Thon.</i>                               |              |
| 12 barils, à \$5 le baril.....                      | 60 00        |
| <i>Pêche de la Baleine.</i>                         |              |
| 14,420 gallons d'huile, à 90cts le gallon.....      | 12,978 00    |
| <i>Pêche de la Sardine.</i>                         |              |
| 390 barils, à \$5 le baril.....                     | 1,950 00     |
| <i>Pêche du Saumon.</i>                             |              |
| 533½ barils, à \$18 par baril.....                  | 9,603 00     |
| <i>Pêche de la Truite.</i>                          |              |
| 70 barils, à \$12 par baril.....                    | 840 00       |
| <i>Capelan employé comme engrais.</i>               |              |
| 2,300 barils, à 25cts. le baril.....                | 575 00       |
| <i>Hareng employé comme engrais.</i>                |              |
| 2,300 barils, à 25cts. le baril.....                | 575 00       |
| <i>Plie employée comme engrais.</i>                 |              |
| 2,400 barils, à 25cts. le baril.....                | 600 00       |
| Valeur des produits en 1865.....                    | \$811,690 30 |
| do do 1864.....                                     | 520,410 00   |
| Augmentation en faveur de 1865.....                 | \$291,280 30 |

### TROISIÈME DIVISION.

Cette troisième division comprend la Côte Nord du bas du fleuve et du golfe St. Laurent depuis Bersimis jusqu'à la Frontière de l'Est de la Province, à l'Anse-aux-Blancs-Sablons et l'Île d'Anticosti.

C'est en tout une étendue de côtes fluviales et maritimes de 570 milles marins.

#### *Pêche du Loup-marin du printemps.*

Les produits de cette pêche qui, comme je l'ai déjà dit dans plusieurs de mes rapports se fait au moyen de filets très-grands et en fil très-fort, ont été bien faibles cette année.

La saison n'avait pas été favorable pour ce genre de pêche ; de plus, les glaces flottantes sont venues plusieurs fois gêner les travaux des pêcheurs.

#### *Produits de la pêche du Loup-marin de printemps sur la Côte du Labrador.*

|              |      |              |
|--------------|------|--------------|
| En 1865..... | 451  | loux-marins. |
| En 1864..... | 2080 | do do        |
| En 1863..... | 165  | do do        |
| En 1862..... | 1293 | do do        |

#### *Chasse du Loup-marin sur les glaces.*

Le nombre de goëlettes équipées pour la chasse du loup-marin sur la Côte Nord, a été, cette année, comme suit :—

|                           |    |            |
|---------------------------|----|------------|
| Pointe-aux-Esquimaux..... | 14 | goëlettes. |
| Natashquan.....           | 2  | do         |
| Kégashca.....             | 3  | do         |
| Total.....                | 19 | do         |

Ces goëlettes ont rapporté de leur chasse 4,077 loups-marins, valant en tout \$26,500. Ces produits avaient été :

|                  |        |              |
|------------------|--------|--------------|
| En 1864, de..... | 5,154  | loux-marins. |
| En 1863, de..... | 3,147  | do           |
| En 1862, de..... | 13,195 | do           |

On peut considérer la chasse de cette année comme étant un peu au-dessous de la moyenne. A ces produits, il faut encore ajouter 1,500 loups-marins tués par les Sauvages, au fusil, et 500 loups-marins tués par les Blancs.

#### *Pêche de la Morue d'été.*

On a vu en lisant mon rapport que la morue avaient été abondante sur la partie Est de la Côte Nord du golfe St. Laurent, mais qu'au contraire elle n'avait fait son apparition que très-tard dans la saison et généralement en petite quantité sur la partie Ouest de cette même côte, comme à Kégashca et à Natashquan et sur la côté Nord du bas du fleuve St. Laurent, c'est-à-dire depuis Mingan jusqu'à la Trinité.

C'est surtout à Moisie que la rareté de ce poisson s'est faite le plus vivement sentir.

|                              |        |           |
|------------------------------|--------|-----------|
| Produits de cette pêche..... | 27,978 | quintaux. |
| Pêche du flétan.....         | 295    | barils.   |

#### *Pêche de la Morue d'automne.*

La pêche d'automne a été, en général, meilleure sur la partie Ouest que sur la partie Est de cette côte. Je pourrais citer plusieurs endroits dans la Baie de Magpie où a donné des produits très-satisfaisants.

Produits de cette pêche—6,512 quintaux de morue.

*Total de la pêche d'été et d'automne.*

|              |        |                    |
|--------------|--------|--------------------|
| En 1865..... | 34,490 | quintaux de morue. |
| 1864.....    | 35,360 | do                 |
| 1863.....    | 53,748 | do                 |
| 1862.....    | 52,975 | do                 |
| 1861.....    | 51,668 | do                 |
| 1852.....    | 9,980  | do                 |

A cela il faut ajouter :

|                                 |        |          |
|---------------------------------|--------|----------|
| Huile de foie de morue.....     | 28,154 | gallons. |
| Langues et noues de morue ..... | 35½    | barils.  |

*Pêche du Maquereau.*

Il n'y a pas eu de maquereau de pris sur la Côte Nord cette année.

*Pêche du Hareng d'automne..*

Cette pêche, qui s'est faite dans des conditions ordinaires et à l'époque accoutumée, a rapporté 2,574 barils de hareng. Ce sont les produits d'une pêche ordinaire.

|                                  |       |         |
|----------------------------------|-------|---------|
| En 1864, ils avaient été de..... | 2,050 | barils. |
| 1863, do .....                   | 2,943 | do      |
| 1862, do .....                   | 636   | do      |
| 1861, do .....                   | 2,371 | do      |

Mais à ce nombre de barils de hareng cités plus haut, il faut ajouter 2,500 barils de hareng rapportés par les goëlettes de la Pointe-aux-Esquimaux, de Natashquan et de Ké-gashca, qui ont fait la pêche du hareng dans le Détroit de Belle-Ile et sur la côte de Terre-Neuve, et aussi 2,500 barils par les goëlettes canadiennes qui ont été faire le *troc* sur notre Côte du Nord et celle de Terre-Neuve.

Total 7,574 barils de hareng. Hareng fumé—Produits 300 boîtes.

*Pêche du Loup-marin d'automne.*

Cette pêche d'automne (1864) a rapporté 1,260 loups-marins.

C'est mieux qu'en 1863, mais un peu moins qu'en 1862.

A. tout prendre, ce n'est toujours qu'une pêche moyenne.

*Pêche du Saumon.*

Cette pêche n'a pas été très-bonne encore cette année sur la Côte Nord du fleuve et du golfe St. Laurent. Pourtant quelques rivières, comme Nabisippi et Agwanus, ont rendu plus qu'à l'ordinaire. C'est à la Rivière Natashquan que cette pêche a le plus manqué cette année, comme l'année dernière. J'entends la pêche au filet, car la pêche à la mouche y a été très-bonne.

|                       |        |                   |
|-----------------------|--------|-------------------|
| Produits en 1865..... | 1,298½ | barils de saumon. |
| do 1864.....          | 1,169½ | do                |
| do 1863.....          | 1,992½ | do                |
| do 1862.....          | 1,819  | do                |
| do 1861.....          | 1,831  | do                |

Depuis deux ans la production a diminué assez considérablement sur la Côte Nord, comme on peut le voir par le tableau qui précède ; mais en tenant compte aussi de ces

faits-ci : que depuis quelques années, plusieurs rivières, comme la Rivière Godbout, la Rivière Ste. Marguerite, la Rivière Mingan et la Rivière Romaine, ont été closes pour la pêche au filet ; qu'il n'y est plus permis que d'y pêcher à la mouche ; de plus, qu'il y a cette année moins de stations de pêche au saumon dans la Rivière St. Jean qu'à l'ordinaire, on vient à s'expliquer la cause d'une grande partie de cette diminution dans la production de cette année et de 1864 sur celle des années passées. Mais si le saumon a diminué en quantité depuis 1863, il a beaucoup augmenté en valeur, à cause de sa rareté sans doute. Cet automne le saumon de première qualité s'est vendu jusqu'à 19 et même 20 piastres le baril, et la seconde qualité allait à 16 et 18 piastres.

*Pêche de la Truite.*

La quantité de 74½ barils de truite, dont une grande partie est consommée à l'état frais, est portée sur mes retours comme ayant été prise sur la Côte Nord cette année.

RÉCAPITULATION.

PRODUITS DES DIFFÉRENTES PÊCHES DE LA TROISIÈME DIVISION.

*Pêche du Loup-marin du printemps.*

451 loups-marins, à \$6.50..... \$ 2,931 50

*Chasse du Loup-marin dans les glaces par les goëlettes.*

4,077 loups-marins, à \$6.50..... 26,500 50

*Loup-marins tués par les Sauvages, au fusil.*

1,500 loups-marins, à \$4..... 6,000 00

*Loups-marins tués par les Blancs, au fusil.*

500 loups-marins, à \$4..... 2,000 00

*Pêche de la Morue d'été.*

27,978 quintaux, à \$4.50..... 125,901 00

*Pêche de la Morue d'automne.*

6,512 quintaux, à \$5..... 32,560 00

*Huile de Foie de Morue.*

28,154 gallons, à 80cts..... 22,523 00

*Langues et Noues de Morue.*

35½ barils, à \$8 ..... 284 00

*Pêche du Flétan.*

295 barils, à \$6..... 1,770 00

*Pêche du Hareng d'automne.*

2,574 barils, à \$6..... 15,444 00

*Hareng pris par les goëlettes de la Pointe-aux-Esquimaux, de Natashquan, et de Kégasca.*

2,500 barils, à \$6..... 15,000 00

*Hareng pris par les goëlettes canadiennes faisant le troc sur la côte du Labrador.*

|                                       |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| 2,500 barils, à \$6.....              | 15,000 00           |
| <i>Hareng fumé.</i>                   |                     |
| 300 boîtes, à 25cts.....              | 75 00               |
| <i>Pêche du Loup-marin d'automne.</i> |                     |
| 1,260 loups-marins, à \$6.50.....     | 8,190 00            |
| <i>Pêche du Saumon.</i>               |                     |
| 1,298½ barils, à \$18.....            | 13,368 00           |
| <i>Pêche de la Truite.</i>            |                     |
| 74½ barils, à \$12.....               | 894 00              |
| Total.....                            | <u>\$288,441 00</u> |

**RECAPITULATION GÉNÉRALE.**

*Valeur totale des produits des différentes pêches de la troisième division.*

|                                     |                     |
|-------------------------------------|---------------------|
| En 1865.....                        | \$287,541 00        |
| En 1864.....                        | 223,326 20          |
| Augmentation en faveur de 1865..... | <u>\$ 64,214 80</u> |

*Valeur total des produits des pêches de toutes les côtes du Canada dans le golfe et le bas du fleuve St. Laurent.*

|                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| Première division.....  | \$ 112,049 00         |
| Deuxième division.....  | 811,690 30            |
| Troisième division..... | 288,441 00            |
|                         | <u>\$1,212,180 30</u> |

*Valeur totale des produits des pêches maritimes ou grandes pêches sur nos côtes du golfe et du bas du fleuve St. Laurent.*

|                                                                          |                       |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Pêche du loup-marin.....                                                 | \$ 80,196 00          |
| Pêche du hareng.....                                                     | 129,113 00            |
| Pêche de la sardine.....                                                 | 1,950 00              |
| Pêche du maquereau.....                                                  | 18,950 00             |
| Pêche du thon.....                                                       | 60 00                 |
| Pêche de la morue.....                                                   | 924,749 80            |
| Pêche de l'aigrefin.....                                                 | 11,632 50             |
| Pêche de la barbue.....                                                  | 1,302 00              |
| Pêche du flétan.....                                                     | 4,794 00              |
| Pêche de la baleine.....                                                 | 12,978 00             |
| Pêche du capelan, de la plie ou du hareng employés<br>comme engrais..... | 1,750 00              |
|                                                                          | <u>\$1,187,475 30</u> |

*Valeur totale des produits de pêches fluviales ou petites pêches.*

|                         |              |
|-------------------------|--------------|
| Pêche de saumon .....   | \$ 22,971 00 |
| Pêche de la truite..... | 1,734 00     |

---

\$24,705 00

Différence en faveur des pêches maritimes... \$1,187,475 30

|                                                               |       |
|---------------------------------------------------------------|-------|
| Nombre de bateaux de pêche employés aux pêcheries canadiennes | 3,317 |
| Nombre de bateaux plats employés aux pêcheries canadiennes..  | 3,057 |
| Nombre de pêcheurs.....                                       | 6,736 |
| Nombre de graviers.....                                       | 4,388 |
| Nombre de marins.....                                         | 1,250 |

---

Nombre d'hommes employés au pêcheries canadiennes..... 12,374

*Nombre de filets employés aux pêcheries canadiennes.*

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| Filets à hareng.....     | 5,548           |
| Filets à maquereau.....  | 652             |
| Filets à saumon.....     | 41,032 brasses. |
| Filets à loup-marin..... | 9,273 brasses.  |

*Nombre de seines employées aux pêcheries canadiennes.*

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| Seines à hareng.....              | 121 |
| Seines à morue.....               | 20  |
| Seines à capelan.....             | 419 |
| Seines à maquereau.....           | 9   |
| Nombre de pêches en fascines..... | 104 |

## OBSERVATIONS SUR LES DIFFÉRENTES PÊCHES.

### PÊCHE A LA BALEINE.

J'ai déjà dit plus loin que cette pêche, pour laquelle il se fait depuis très-longtemps des armements au Bassin de Gaspé, paraissait être tombée dans un état de décadence depuis quelques années. En effet, nos baleiniers, quelque hardis et quelque persévérants qu'ils soient, n'obtiennent plus les mêmes succès qu'autrefois dans l'exploitation de leur industrie.

Les baleines (ce fait paraît être hors de doute maintenant, au moins, c'est l'opinion générale des baleiniers eux-mêmes) paraissent diminuer en nombre depuis quelques années dans les eaux qu'elles avaient l'habitude de fréquenter. De plus, elles ont été poursuivies avec tant d'acharnement par les pêcheurs qu'elles sont devenues timides au point de ne plus se laisser approcher que très-difficilement par les canots des baleiniers.

Du reste, ces faits que j'énonce ne doivent pas surprendre ceux qui ont étudié les caractères et les habitudes des grands mammifères, soit terrestres soit marins.

On sait qu'à mesure que l'homme avance ceux-ci reculent, et quelques espèces finissent même par disparaître tout-à-fait de certains pays et de certaines mers, lorsqu'elles sont poursuivies de trop près.

J'ai déjà dit dans mon rapport de l'année dernière comment la baleine franche, cette variété la plus importante du genre baleine, avait disparu tout-à-fait du golfe et du fleuve St. Laurent depuis une douzaine d'années.

Le morse et la vache-marine ont cessé depuis longtemps (environ 60 ans) de s'y montrer. On les y trouvaient en nombre immense dans les premiers temps de l'établissement du pays, aux Iles-de-la-Madeleine, à Miscou et à Natashquan.

Le cachalot, qu'on trouvait autrefois dans l'Océan Atlantique, ne s'y trouvent plus maintenant, et il faut, de nos jours, aller chercher ce cétacé dans les parties les plus reculées de l'Océan Pacifique. Mais il est des régions peu fréquentées par l'homme où ces mammifères se rencontrent encore en grand nombre, et parmi celles-ci il en est qui avoisinent notre pays; je veux parler du Détroit d'Hudson, du Détroit de Davis, de la Baie de Baffin et de la Côte du Groënland.

Ces bras de mer, où l'homme ne peut se rendre que pendant la saison de l'été, sont encore habités par de nombreux troupeaux de baleines franches, de baleines à bosse, de rorquals, de morses, et de plusieurs variétés de loups-marins. Et c'est de ce côté que, depuis un certain nombre d'années, les armateurs pour la pêche à la baleine de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis dirigent leurs navires au nombre de plusieurs centaines.

Depuis quelques années, on a même affecté des vaisseaux à vapeur à ce genre d'expéditions, et les bons bénéfices qu'ils ont rapportés après des voyages très-courts comparativement, ont démontré que la navigation à vapeur pourrait être employée très-utilement à l'exploitation de cette importante industrie. Ces expéditions par bateaux à vapeur partent surtout des ports de l'Écosse. Et je ne sache pas qu'il en soit sorti des ports des Etats-Unis pour la même destination.

Les baleiniers anglais, pour venir sur les lieux de pêche que je viens de nommer, sont obligés de traverser l'océan. Ceux des Etats-Unis, pour parvenir aux mêmes endroits, sont obligés aussi eux de faire un long voyage. Malgré cela, ces marins bravent tous les dangers que présentent les mers glaciales, s'en vont tous les ans faire une ample moisson d'huile et de fannons de baleine, d'huile de morse et de loup-marin, qui fournissent de bons bénéfices aux équipages des vaisseaux engagés dans cette pêche et alimentent le commerce des villes où ces marins font leurs armements.

J'ai dit que le Canada était, avec Terre-Neuve, le pays le plus rapproché de ces lieux de pêche.

En effet, de l'extrémité est de la province, il n'y a qu'environ 660 milles marins pour se rendre à l'entrée du Détroit d'Hudson, et le Détroit de Davis ne se trouve qu'à environ 300 milles plus loin. A l'entrée de ce Détroit on se trouve dans le voisinage des côtes ouest du Groënland.

La Baie de Baffin se trouve, comme on sait, plus au nord que le Détroit de Davis. Eh bien ! avec cet avantage de la proximité des lieux de pêche, et bien d'autres avantages, comme de bons ports dans le golfe, le Bassin de Gaspé, par exemple, où des armements pour la pêche de la baleine peuvent se faire facilement, des chantiers où l'on peut construire à bon marché des vaisseaux propres à cette navigation, et des marins plus qu'il n'en faut, puisque faute d'emploi un grand nombre de nos jeunes gens qui ont été élevés sur les bords du fleuve St. Laurent émigrent aux Etats-Unis pour s'engager comme matelots à bord des nombreux bâtiments, soit à voile soit à vapeur, qui sillonnent les lacs et les fleuves de ce pays.

Qu'avons nous fait en Canada pour exploiter ces ressources si grandes qui sont, pour ainsi-dire, à notre porte ? Je regrette bien de le dire : nous n'avons rien fait encore. Mais voilà le temps arrivé où il faut de toute nécessité commencer ce genre d'exploitation si l'on ne veut pas voir s'éteindre avant longtemps notre industrie de la pêche à la baleine.

Il faut choisir entre ces deux alternatives : ou bien nos baleiniers ne trouvant plus, avant peu d'années, un nombre suffisant de baleines pour leur permettre d'exercer leur métier avec quelque chance de succès, seront forcés d'y renoncer tout-à-fait pour se livrer à d'autres pêches pour lesquelles ils n'auront pas, peut-être, toutes les aptitudes nécessaires ; ou bien, quittant la voie routinière qu'ils ont suivie jusqu'à présent, encouragés par le gouvernement, et aidés par nos capitalistes et nos marchands de la Côte de Gaspé et de nos villes maritimes, ils iront dans les mers glaciales, qui nous touchent, pour ainsi dire, tenter la fortune de la grande pêche à la baleine.

De plus, la pêche à la baleine dans le golfe, même si les baleines ne diminuaient pas, ne peut fournir de l'emploi qu'à 7 ou 8 goëlettes tout au plus. Nous ne devons pas être satisfaits de cet état de choses. Il faut donner un essor nouveau à cette importante industrie ; il faut lui trouver de nouveaux horizons où elle puisse acquérir tout le développement dont elle est susceptible.

La population augmente rapidement sur la Côte de Gaspé et, de toute nécessité, nous devons dès aujourd'hui recourir aux moyens de fournir de l'emploi à la nouvelle génération qui surgit, si on ne veut pas s'exposer à la voir émigrer à l'étranger. Et rien ne lui conviendrait mieux que ces expéditions à la pêche à la baleine, qui, lorsqu'elles sont bien conduites rapportent toujours de bons bénéfices.

Mais pour induire nos armateurs et nos pêcheurs à préparer de telles expéditions, voici, à mon humble avis ce qu'il faudrait faire :

Accorder la prime d'encouragement aux bâtiments qui y seraient employés. Ces bâtiments seraient du port de 400 à 500 tonneaux.

Il faudrait par conséquent changer la clause 58 de l'acte 22 Victoria, chapitre 62, de manière à accorder quatre piastres pour chaque tonneau que jaugerait le bâtiment, pourvu qu'il soit employé uniquement à la pêche à la baleine, de quelque tonnage qu'il puisse être.

Cette prime, que je suggère comme mesure temporaire seulement, aura probablement l'effet d'attirer au port franc de Gaspé, lequel présente tant de facilités pour équiper ce genre d'expéditions, des armateurs soit de la Grande-Bretagne soit des Etats-Unis, pour s'occuper de cette pêche.

Il faut aussi, pour prendre charge des premières expéditions qui s'aventureront dans les mers glaciales, des pilotes exercés à ce genre de navigation, qui en outre connaîtront les passages les plus fréquentés par la baleine. Et ces pilotes ne peuvent nous venir que de l'étranger ; et il n'y a guères que l'appât d'une prime qui puisse les attirer chez nous.

Mais nos capitaines de goëlettes baleinières ne sont pas des marins nautonniers. Il faudrait donc aussi leur procurer les moyens de s'instruire dans la science de la navigation sur la haute mer. Et, en attendant qu'il soit établi une école de navigation théorique et pratique à bord d'un bâtiment, le gouvernement pourrait engager un capitaine de long cours, qui posséderait bien son art, pour donner des leçons de navigation gratis, dans le port de Gaspé pendant la saison de l'hiver, aux marins et aux maîtres pêcheurs que la fermeture de la navigation du golfe retient à terre.

Connaissant si bien le grand besoin de l'instruction nautique pour notre population maritime, (je ne connais pas un seul capitaine au long cours parmi toute la population

de Gaspé, et tout le transport de notre morue séchée, dans les pays étrangers, se fait par des bâtiments tous commandés par des marins étrangers à notre pays), j'ose affirmer que cette mesure sera suivie des plus heureux résultats. De plus, elle n'entraînerait pas une dépense de plus de \$1,200 par année.

Il faudrait aussi se procurer des modèles de navires baleiniers comme ceux dont se servent les baleiniers américains. Je n'ai pas besoin de dire que les navires ordinaires ne conviendraient guères pour la pêche à la baleine dans les mers glaciales, surtout si on était pour y faire un hivernement, mais qu'au contraire il faut qu'ils soient d'une construction spéciale et avec des emmenagements particuliers. Nous ne devons pas non plus négliger de fournir à nos pêcheurs, les meilleurs modèles des ustensiles en usage pour la pêche à la baleine, qu'on pourrait se procurer aux États-Unis.

Et enfin, une chose qui serait absolument nécessaire pour nos pêcheurs qui entreprendraient ces expéditions nouvelles pour eux, ce serait de leur procurer des renseignements précis sur les parages où se fait la pêche à la baleine dans les mers glaciales, sur la nature et la longueur de la navigation qu'ils auront à faire pour s'y rendre, sur la durée de leur voyage, sur la quantité d'approvisionnements dont ils auront besoin et sur les bénéfices qu'il y aurait à faire dans ce genre d'expéditions. On pourrait facilement aller puiser ces renseignements dans quelques ports de mer des États-Unis, où se font les plus grands armements pour la pêche de la baleine, tant dans les mers du Nord que dans les mers du Sud, comme par exemple à New-Bedford, dans l'État de Massachusetts, et New-London, dans l'État du Connecticut.

#### DE LA PÊCHE DU MAQUEREAU EN GOELETTES.

Cette pêche mérite tellement l'attention publique et toute la sollicitude du gouvernement que je crois devoir lui conserver un article séparé.

On sait que les maquereaux, après avoir accompli l'acte de la reproduction, se répandent en légions innombrables dans les eaux du golfe, surtout dans sa partie méridionale, et qu'ils visitent à peu près dans le même temps les différentes parties de la côte de Gaspé, quelquefois même les côtes Nord du fleuve St. Laurent, les côtes du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard, des Îles-de-la-Madeleine et de la Nouvelle-Ecosse. Ces poissons, qui fournissent les préparations marinées qui obtiennent le plus haut prix en Amérique après celles du saumon, donnent lieu pendant les mois de juillet, d'août, de septembre et même d'octobre, à une pêche des plus importantes qui se fassent dans le golfe.

Et malheureusement pour nous, elle est à peu de chose près (la Nouvelle-Ecosse a quelques goëlettes employées dans cette pêche), toute entre les mains des pêcheurs des États-Unis. Ce sont eux qui en ont pour ainsi dire le monopole et qui en retirent les immenses profits.

D'après les rapports les plus dignes de foi, il n'y avait pas moins de 1,200 à 1,500 goëlettes de pêche des États-Unis occupées à la pêche du maquereau cette année dans le golfe, et on estime à plus de 300,000 barils de ce poisson, valant au-delà de \$2,000,000, les produits de cette pêche. Sur ce nombre de bâtiments, de 200 à 300 viennent dans nos eaux, soit aux Îles-de-la-Madeleine, soit sur la côte de Gaspé, et j'estime à de 15,000 à 30,000 barils la quantité de maquereau qu'ils y prennent de cette manière.

La ville de Gloucester, dans l'État de Massachusetts, fournit à elle seule de 500 à 600 goëlettes pour cette pêche et ce sont les plus beaux bâtiments du monde, de cette classe. Ainsi, cette petite ville américaine équipe à elle seule, pour un seul genre de pêche, plus de trois fois le nombre de bâtiments que tout le Canada pour toutes nos pêcheries. Nous n'avons rien fait jusqu'à présent dans notre pays pour mettre à profit les ressources considérables que nous offre la pêche du maquereau d'été. Nous ne possédons pas un *seul bâtiment* armé pour cette pêche.

Les Américains viennent nous enlever tous les ans, sous nos yeux, dans nos eaux, des 15,000, 20,000 et 30,000 barils de maquereau, et nous nous contentons d'admirer leurs belles goëlettes de pêche, leur persévérance dans leurs opérations, leur dextérité à s'emparer du maquereau, et nous ne cherchons pas à les imiter. Il y a indifférence complète chez nous pour ce genre de pêche. Il faudrait pour le développer, comme pour celle de la morue en goëlette et de la baleine dans les mers glaciales, un puissant stimulant. Et c'est à l'attrait d'une prime élevée que nous serons obligés de recourir, je le crois bien, pour

engager les pêcheurs Canadiens à se livrer à ce genre d'industrie maritime. Il y a déjà une prime de \$4 par tonneau pour les bâtiments canadiens qui se livrent aux pêches dans le golfe. En doublant cette prime pendant quelque temps, je crois bien que nous atteindrions l'objet désiré, c'est-à-dire la création d'une flotte de belles goëlettes équipées pour cette pêche du maquereau.

En outre, comme pour cette pêche, il faut des bâtiments légers, très-fins voiliers et ayant des proportions particulières, nous serons aussi dans l'obligation de faire venir des États-Unis des modèles des meilleures goëlettes de pêche au maquereau sur lesquelles nos armateurs pourraient faire construire les bâtiments qu'ils destineront à cette pêche.

Qu'on me comprenne ; en suggérant au gouvernement de faire venir des États-Unis des modèles sur lesquels nous ferions construire des bâtiments pour la pêche à la baleine, celle de la morue sur les bancs et pour celle du maquereau en goëlettes, je ne veux nullement mettre en doute l'habileté et le savoir faire de nos constructeurs de navires. Bien au contraire, les progrès qu'ils ont faits (ceux de Québec surtout) depuis une douzaine d'années dans l'art de la construction navale, les a mis au rang des meilleurs constructeurs d'Europe et d'Amérique.

Mais ils se sont adonnés tout entier à la construction des gros navires et rarement ils ont eu de petits bâtiments à construire, surtout des bâtiments de pêche. Aux États-Unis, au contraire, ils sort tous les ans des ports des États de l'Est de deux à trois cents goëlettes neuves entièrement destinées à la pêche, sans compter les yachts. Et, je ne crains pas de le dire, la construction de ce genre de bâtiments légers et fins voiliers, a acquis plus de développement dans ce pays que partout ailleurs.

Ce sont donc les Américains qu'il faut imiter dans la construction de nos bâtiments de pêche comme l'ont déjà fait les constructeurs de quelques ports de la Nouvelle-Ecosse, comme Lunenburg, La Have et même Halifax, où il se construit maintenant des goëlettes de pêche qui peuvent presque rivaliser, pour la marche et les autres qualités, avec les goëlettes américaines. Nous autres, Canadiens, nous devrions faire la même chose de suite.

#### DE LA PÊCHE DE LA MORUE EN BÂTIMENTS SUR LES BANCs.

Cette pêche de la morue sur les bancs avec des goëlettes n'a pas encore pris de grands développements en Canada, car, à part quelques petites goëlettes des Îles-de-la-Madeleine qui vont pêcher sur les bancs voisins de ce groupe, qui rencortre-t-on sur le fameux banc de Miscou, sur le banc des Orphelins, sur les bancs que entourent les Îles-de-la-Madeleine, enfin sur tous les bancs de pêche du golfe St. Laurent ? Des goëlettes des États-Unis, de la Nouvelle-Ecosse et quelques goëlettes françaises. Les goëlettes américaines, et même celles de la Nouvelle-Ecosse surtout, sont très-supérieures aux nôtres sous tous les rapports. Elles sont plus grandes, plus fortes, elles sont construites sur des modèles approchant aussi près que possible de la perfection, et fournies de tout ce qui est nécessaires pour tenir la mer en tout temps, ayant surtout de bons câbles et de bonnes ancres.

Et la principale raison de cette différence entre nos bâtiments et les bâtiments américains, c'est qu'aux États-Unis, dans les ports de mer où se font les armements de pêche, les capitaux abondent et il y existe des compagnies puissantes qui font de l'industrie de la pêche leur principale affaire. Elles y entrent une source abondante de richesses, et en effet elles retirent d'énormes bénéfices. En Canada, au contraire, à part les capitaux versés dans l'industrie de la pêche à la morue, *en bateaux, le long des côtes* (c'est notre pêche la plus importante) et possédés presque en entier par des maisons commerciales de l'Île de Jersey, nous n'avons pas une seule grande maison, pas une seule grande association qui s'occupe de la pêche, et l'exploitation des différentes branches de cette industrie est laissée tout-à-fait entre les mains des pêcheurs et de quelques propriétaires de goëlettes qui, la plupart, manquent de capitaux nécessaires pour mener leur entreprise à bonne fin, et en tirer des bénéfices.

Les moyens ! voilà ce qui a toujours manqué à notre population du littoral pour développer les ressources précieuses que présentent les pêcheries du golfe St. Laurent.

Mais il faut bien me comprendre. Je ferai une distinction entre la pêche de la morue qui se fait près des côtes avec des bateaux et celle qui se fait sur les bancs au large, dans le golfe, avec des goëlettes.

La première, nous l'exploitons sur un grand pied et avec succès généralement, et les produits qu'elle fournit sont les meilleurs qui se rendent en Espagne et en Italie.

Elle acquiert des proportions plus grandes tous les ans, comme on peut le voir en consultant les appendices qui accompagnent mes rapports.

La pêche sur les bancs, au contraire, a été négligée par nos armateurs jusqu'à présent, et c'est celle-ci que je voudrais voir se développer en Canada.

C'est cette manière de pêcher que pratiquent les pêcheurs Français et Américains sur le Grand Banc de Terre-Neuve, sur le Banc Vert, sur le Banc de St. Pierre, sur le Banquereau, sur quelques autres bancs qui avoisinent les côtes de la Nouvelle-Ecosse, des Etats-Unis et dans le golfe St. Laurent. Elle procure aux marins de ces deux nations des profits considérables, et elle les oblige à équiper ces nombreuses flottilles de bâtiments pêcheurs, appelés *banquiers*, sur lesquels des milliers de marins apprennent le rude métier d'hommes de mer.

La pêche à la morue sur les bancs, tout le monde le sait, est la meilleure école de marine. Mais comment développer la pêche à la morue sur les bancs? Je répondrai: en offrant pendant quelques années un supplément de prime d'encouragement aux bâtiments qui seront employés pendant toute la saison à cette pêche. Mais, avant tout, il faudrait exiger que les goëlettes qui concourraient pour cette prime, seraient de véritables bâtiments de pêche, des *banquiers* solidement construits et pourvus de tous les appareils nécessaires, de bons câbles et de bonnes chaînes.

Et pour avoir des bâtiments de ce genre, nous serons obligés de faire venir des Etats-Unis des modèles de leurs meilleures goëlettes de pêche, que nos constructeurs pourraient facilement copier.

Par ce moyen nous aurions, du coup, des bâtiments tout-à-fait propres pour ce genre de pêche, auquel il serait facile, je n'en doute pas, de donner une extension considérable dans le golfe en accordant un supplément de prime, comme je l'ai dit plus haut. Toutefois, je ne recommanderais cette mesure qu'en faveur des bâtiments qui, sous certaines conditions, se livreraient à la pêche de la morue sur les bancs, que comme mesure temporaire, persuadé qu'une fois qu'elle sera mise sur un bon pied, elle pourra se suffire à elle-même sans le secours de l'Etat.

Avant de terminer, je me permettrai de suggérer au gouvernement comment on pourrait se procurer les meilleurs modèles des bâtiments de pêche américains.

Il faudrait envoyer une personne entendue quant aux choses qui concernent la pêche, dans les ports américains où se font les plus grands armements pour la pêche, comme à New Bedford pour la pêche à la baleine, à Gloucester pour la pêche du maquereau, et aussi à Newburyport et à Portsmouth pour la pêche de la morue sur les bancs.

Cette personne se procurerait dans ces endroits des modèles des meilleurs bâtiments de pêche qui sont construits dans ces ports et les apporterait en Canada pour les mettre à la disposition de nos constructeurs, soit des villes, soit des campagnes. On pourrait faire faire un *fac-simile* de ces modèles et les répandre dans tous les lieux où se fait la construction des bâtiments de pêche.

Par ce moyen qui n'entraînerait des dépenses que de quelques centaines de piastres, nous améliorerions de suite ou tout d'un coup notre construction navale des bâtiments de pêche.

J'ai déjà dit que la construction de grands navires avait fait de grands progrès depuis quelques années dans ce pays (à Québec surtout) et qu'elle rivalisait maintenant avec l'Angleterre et les Etats-Unis pour ses beaux produits; mais la construction des bâtiments de pêche qui se fait presque en entier dans les campagnes n'a guère fait de progrès, et nous sommes encore, quant à celle-ci, très-en arrière des constructeurs américains surtout et des constructeurs de la Nouvelle-Ecosse et des autres provinces d'en-bas.

C'est pour la forme surtout que nos bâtiments de pêche sont inférieurs à ceux de nos voisins. Eh bien! en prenant leurs modèles et en les imitant dans notre construction, nous serons avant peu d'années leurs égaux sous ce rapport. Et ceux qui ont vu nos vaisseaux de pêche et qui ont pu les comparer avec ceux des Etats-Unis, savent bien que ce sera déjà un progrès immense que nous aurions fait dans la voie du développement de nos pêches maritimes.

P. FORTIN.

ÉTAT montrant le nombre des goëlettes des Îles-de-la-Madeleine et de la Côte Nord du golfe St. Laurent, engagées à faire la chasse du loup-marin, dans les glaces, en 1865, avec le nom de la goëlette, celui du capitaine, le tonnage, le nombre de marins et la quantité de loups-marins tués.

## Goëlettes du Havre Amherst.

| Nom de la goëlette.      | Nom du capitaine.   | Tonnage. | No. de marins. | No. de loups-marins tués. | Valeur des loups-marins. | Observations.                                                                                                   |
|--------------------------|---------------------|----------|----------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                          |                     |          |                |                           | \$ cts.                  |                                                                                                                 |
| "Eugénie".....           | S. Cormier.....     | 30       | 10             | 130                       | 845 00                   | Ces goëlettes partent de: Îles-de-la-Madeleine pour faire la chasse du loup-marin, dans les glaces, le 21 mars. |
| "Cutter".....            | J. Vigneault.....   | 27       | 10             | 230                       | 1495 00                  |                                                                                                                 |
| "Flora".....             | L. Boudreau.....    | 34       | 10             | 90                        | 585 00                   |                                                                                                                 |
| "Sarah".....             | H. Boudreau.....    | 23       | 10             | 111                       | 721 50                   |                                                                                                                 |
| "Loup-marin".....        | Eug. Bourgeois..... | 37       | 10             | 320                       | 2080 00                  |                                                                                                                 |
| "Louisa Montgomery"..... | O. Bourque.....     | 35       | 10             | 70                        | 455 00                   |                                                                                                                 |
| "Espérance".....         | D. Chiasson.....    | 51       | 10             | 60                        | 390 00                   |                                                                                                                 |
|                          | Total.....          | 237      | 70             | 1011                      | 6571 50                  |                                                                                                                 |

## Goëlettes du Havre-aux-Maisons.

|                     |                  |     |     |       |          |                                                                  |
|---------------------|------------------|-----|-----|-------|----------|------------------------------------------------------------------|
| "Two Brothers"..... | R. Delaney.....  | 42  | 10  | 663   | 4309 50  | Ces goëlettes partent en même temps que celles du Havre Amherst. |
| "Tempérance".....   | D. Terriau.....  | 36  | 10  | 663   | 4309 50  |                                                                  |
| "Anny".....         | Wm. Terriau..... | 41  | 10  | 310   | 2015 00  |                                                                  |
| "Archangel".....    | L. Jonfe.....    | 40  | 10  | 310   | 2015 00  |                                                                  |
| "Jenny Lynd".....   | P. Turbide.....  | 39  | 10  | 240   | 1560 00  |                                                                  |
| "Emélie".....       | A. Bourque.....  | 27  | 10  | 30    | 195 00   |                                                                  |
| "Onésime".....      | M. Richard.....  | 42  | 10  | 280   | 1820 00  |                                                                  |
| "Zélie".....        | H. Richard.....  | 36  | 10  | 130   | 845 00   |                                                                  |
| "Mary Ann".....     | A. Arseneau..... | 36  | 10  | 200   | 1300 00  |                                                                  |
| "Greenock".....     | T. Terriau.....  | 39  | 10  | 120   | 780 00   |                                                                  |
| "Dolphin".....      | O. Richard.....  | 52  | 10  | 50    | 325 00   |                                                                  |
| "Flirt".....        | L. Bourque.....  | 46  | 10  | 94    | 611 00   |                                                                  |
| "Marie".....        | N. Arseneau..... | 40  | 10  | 72    | 468 00   |                                                                  |
| "Zélie".....        | V. Cormier.....  | 33  | 10  | 223   | 1449 50  |                                                                  |
|                     | Total.....       | 549 | 140 | 3,385 | 22002 50 |                                                                  |

## Goëlettes de la Pointe-aux-Esquimaux.

|                    |                      |     |     |       |          |                                                                                                          |
|--------------------|----------------------|-----|-----|-------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| "Ailsa".....       | F. Cumming.....      | 40  | 10  | 250   | 1625 00  | Ces goëlettes partent de la Pointe-aux-Esquimaux le 26 mars.                                             |
| "Amélie".....      | X. Cormier.....      | 47  | 10  | 250   | 1625 00  |                                                                                                          |
| "Iberville".....   | A. Boudreau.....     | 36  | 10  | 240   | 1560 00  |                                                                                                          |
| "Venelio".....     | P. Doyle.....        | 33  | 10  | 240   | 1560 00  |                                                                                                          |
| "Victoria".....    | S. Cormier.....      | 52  | 10  | 200   | 1300 00  |                                                                                                          |
| "Espérance".....   | E. Landry.....       | 21  | 10  | ..... | .....    |                                                                                                          |
| "Alphonsine".....  | P. Cyr.....          | 23  | 10  | 745   | 4842 50  | "L'Espérance" fut perdue sur le récif Les Fleurs, sur la côte de Terre-Neuve; mais l'équipage fut sauvé. |
| "Wide Awake".....  | Vital Vigneault..... | 42  | 10  | 180   | 1170 00  |                                                                                                          |
| "Eugénie".....     | C. Vigneault.....    | 51  | 10  | 292   | 1898 00  |                                                                                                          |
| "Attempt".....     | F. Le Marquand.....  | 20  | 10  | 36    | 234 00   |                                                                                                          |
| "Syrène".....      | J. Corriveau.....    | 46  | 10  | 104   | 676 00   |                                                                                                          |
| "Constantine"..... | Julien Boudreau..... | 54  | 10  | 400   | 2600 00  |                                                                                                          |
|                    | Total.....           | 465 | 120 | 2937  | 19090 50 |                                                                                                          |

ÉTAT montrant le nombre des goëlettes des Îles-de-la-Madeleine et de la Côte Nord du golfe St. Laurent, etc.—*Suite.*

## Goëlettes de Natashquan.

| Nom de la goëlette. | Nom du capitaine.   | Tonnage. | No. de marins. | No. de loups-marins tués. | Valeur des loups-marins. | Observations.                                     |
|---------------------|---------------------|----------|----------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------|
| "Tiber".....        | Paul Vigneault..... | 22       | 10             | 140                       | \$ cts.<br>910 00        | Ces goëlettes partirent de Natashquan le 28 mars. |
| "Notre-Dame".....   | L. Talbot.....      | 27       | 10             | 500                       | 3250 00                  |                                                   |
|                     | Total.....          | 49       | 20             | 640                       | 4160 00                  |                                                   |

## Goëlettes de Kégasca.

|                    |                     |     |    |     |         |                                                |
|--------------------|---------------------|-----|----|-----|---------|------------------------------------------------|
| "Marie-Julie"..... | S. Bourque.....     | 26  | 10 | 150 | 975 00  | Ces goëlettes partirent de Kégasca le 25 mars. |
| "Hirondelle".....  | Jules Poirrier..... | 27  | 10 | 300 | 1950 00 |                                                |
| "Victoria".....    | S. Foreman.....     | 65  | 10 | 50  | 325 00  |                                                |
|                    | Total.....          | 118 | 30 | 500 | 3250 00 |                                                |

## RÉCAPITULATION.

| Nombre total de goëlettes. | Nombre total de tonneaux. | Nombre total de marins. | Nombre total de loups-marins tués. | Valeur totale des loups-marins. |
|----------------------------|---------------------------|-------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| 38                         | 1418                      | 380                     | 8473                               | \$ cts.<br>55074 50             |

## LOUPS-MARINS capturés pendant l'automne de 1864 et pendant la saison de 1865.

| Noms des pêcheurs.                                                                         | Stations.                           | Brasses de filets. | Pêche d'automne en 1864. | Pêche du printemps en 1865. | Pêche d'été en 1865. | Pêche ou chasse sur la glace. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------------------|----------------------|-------------------------------|
| LeBoutillier et Frères.....                                                                | Blancs Sablons.....                 | 250                |                          | 50                          |                      |                               |
| Narcisse Dumas.....                                                                        | do .....                            | 188                |                          | 35                          |                      |                               |
| Charles Dicker.....                                                                        | Longue Pointe .....                 | 100                |                          | 15                          |                      |                               |
| John Bodman.....                                                                           | do .....                            | 140                |                          | 9                           |                      |                               |
| Baptiste Dumas.....                                                                        | do .....                            | 140                |                          | 10                          |                      |                               |
| Guillaume Labadie.....                                                                     | Anse des Dunes .....                | 180                |                          | 33                          |                      |                               |
| William Jones.....                                                                         | Baie de Bradore .....               | 600                |                          | 9                           |                      |                               |
| Louis Jones.....                                                                           | do .....                            | 100                |                          | 2                           |                      |                               |
| J. Buckle.....                                                                             | Belles Amours.....                  | 100                |                          | 9                           |                      |                               |
| Harriet Griffith.....                                                                      | Five Leagues.....                   | 140                |                          | 6                           |                      |                               |
| Andrew Duke.....                                                                           | do .....                            | 100                |                          | 1                           |                      |                               |
| Peter Hatwood.....                                                                         | Middle Bay .....                    | 20                 |                          | 6                           |                      |                               |
| Harry Sanson.....                                                                          | Little Fishery .....                | 70                 |                          | 9                           |                      |                               |
| James Buckle.....                                                                          | Bonne Espérance .....               | 300                |                          | 10                          |                      |                               |
| Léger Lévesque.....                                                                        | Ile Brûlée .....                    | 400                |                          | 2                           |                      |                               |
| Daniel Robin.....                                                                          | Ile du Vieux Fort.....              | 150                |                          | 3                           |                      |                               |
| Thomas Rule.....                                                                           | Ile aux Chiens .....                | 290                |                          | 12                          |                      |                               |
| Thomas Morris.....                                                                         | Canso Harbor .....                  | 80                 |                          | 5                           |                      |                               |
| Capitaine Fall.....                                                                        | Anse du Portage.....                | 400                |                          | 160                         |                      |                               |
| Andrew Kennedy.....                                                                        | St. Augustin .....                  | 300                | 8                        |                             |                      |                               |
| Jean Legouvé.....                                                                          | Tête à la Baleine (Pacachoo).....   | 300                | 4                        |                             |                      |                               |
| Jacques McKinnon.....                                                                      | Kilkapoé .....                      | 250                | 36                       |                             |                      |                               |
| André Roi.....                                                                             | Fonderie de Facteau .....           | 60                 |                          |                             | 15                   |                               |
| T. Ménard.....                                                                             | Baie de Ha! Ha! .....               | 75                 |                          |                             | 25                   |                               |
| Joseph Gallichon.....                                                                      | Lac Salé.....                       | 350                | 130                      |                             |                      |                               |
| Wm. Buckle.....                                                                            | La Tabatière.....                   | 600                | 630                      |                             |                      |                               |
| Samuel Robertson.....                                                                      | do .....                            | 500                | 160                      |                             |                      |                               |
| Xavier Gallibois.....                                                                      | Baie Rouge .....                    | 150                | 29                       |                             |                      |                               |
| François Lévesque.....                                                                     | Ile du Gros Meccatina .....         | 350                | 10                       |                             |                      |                               |
| William Rose.....                                                                          | do .....                            | 100                | 4                        |                             |                      |                               |
| Charles Bilodeau.....                                                                      | Tête à la Baleine de Meccatina..... | 500                | 134                      |                             |                      |                               |
| Michel Kenty.....                                                                          | do .....                            | 500                | 24                       |                             |                      |                               |
| Joseph Giguère.....                                                                        | do .....                            | 125                | 20                       |                             |                      |                               |
| Veuve Maujer.....                                                                          | Ile aux Goélands .....              | 300                | 25                       |                             |                      |                               |
| Daniel Maujer.....                                                                         | Petit Meccatina .....               | 100                | 44                       |                             |                      |                               |
| Louis Coulombe.....                                                                        | do .....                            | 70                 | 2                        |                             |                      |                               |
| F. X. Bilodeau.....                                                                        | Rivière Nétagamou .....             | 60                 |                          |                             | 46                   |                               |
| J. B. Fortier.....                                                                         | Wataghaistic.....                   | 150                |                          |                             | 48                   |                               |
| André Gallibois.....                                                                       | Pointe à Dumourier.....             | 100                |                          |                             | 96                   |                               |
| Michel Blais.....                                                                          | Rivière Etamamu.....                | 60                 |                          | 15                          |                      |                               |
| Gilbert Jones.....                                                                         | Manisuachi .....                    | 40                 |                          | 8                           |                      |                               |
| Joseph Aubé.....                                                                           | Coacoachoo .....                    | 40                 |                          | 10                          |                      |                               |
| George Métivier.....                                                                       | Olomanosheebou .....                | 100                |                          | 20                          |                      |                               |
| S. Kennedy.....                                                                            | Rivière Agwanus.....                | 260                |                          |                             | 40                   |                               |
| Olivier Rochette.....                                                                      | Rivière Nabissippi.....             | 75                 |                          |                             | 18                   |                               |
| Joseph Tanguay.....                                                                        | Watsheeshoo .....                   | 90                 |                          | 12                          |                      |                               |
| Iles-de-la-Madeleine, à l'en-<br>tour des îles sur la glace.                               |                                     |                    |                          |                             |                      | 1500                          |
| Tués au fusil par les Sau-<br>vages, depuis Bersimis<br>jusqu'aux Blancs Sa-<br>blons..... |                                     |                    |                          |                             |                      | 1500                          |
| Do do par les Blancs.                                                                      |                                     |                    |                          |                             |                      | 500                           |
|                                                                                            |                                     | 9273               | 1260                     | 451                         | 282                  | 3500                          |

## R É C A P I T U L A T I O N .

| Comment ces loups marins ont été pris, et où.                                                                                                                       | Quantité. | Qualité de loups-marins.    | —                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------------|----------------------|
|                                                                                                                                                                     |           |                             | \$ cts.              |
| Nombre de loups-marins pris au filet, sur la côte du Labrador, pendant l'automne de 1864 .....                                                                      | 1260      | Adultes. . . . .            | 8190 00              |
| Nombre de loups-marins pris au filet, sur la côte du Labrador, pendant le printemps de 1865.....                                                                    | 451       | do .....                    | 2925 50              |
| Nombre de loups-marins pris au filet, sur la côte du Labrador, pendant l'été de 1865.....                                                                           | 282       | Loups-marins d'esprit. .... | 1128 00              |
| Nombre de loups-marins tués au fusil par les Sauvages depuis Bersimis jusqu'à Blancs-Sablons .....                                                                  | 1500      | do .....                    | 6000 00              |
| Nombre de loups-marins tués au fusil par les Blancs depuis Bersimis jusqu'à Blancs-Sablons.....                                                                     | 500       | do .....                    | 2000 00              |
| Nombre de loups-marins tués sur les glaces, ce printemps, à l'entour des Iles-de-la-Madeleine.....                                                                  | 1500      | Jeunes .....                | 6000 00 <sup>3</sup> |
| Nombre de loups-marins tués par les chasseurs des Iles-de-la-Madeleine et de la côte du Labrador, à bord des goëlettes, ce printemps, dans les glaces du golfe..... | 8473      | Adultes .....               | 55074 50             |
| Nombre total des loups-marins tués.....                                                                                                                             |           |                             | 13,966               |
| Valeur totale des loups-marins.....                                                                                                                                 |           |                             | \$81,318             |

COMTÉ DE

| NOM DE L'ENDROIT.                   | Nombre de bateaux. | Nombre de pêcheurs. | Nombre de gravis. | Nombre de bateaux plats. | Filets à harengs. | Filets à maquereau. | Seines à capelan. | Seines à hareng. | Morue. Pêche |             | Haddock, quintaux. | Barbue, quintaux. | Hareng, barils. |
|-------------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|------------------|--------------|-------------|--------------------|-------------------|-----------------|
|                                     |                    |                     |                   |                          |                   |                     |                   |                  | D'été. Qtx.  | D'aut. Qtx. |                    |                   |                 |
| Rivière Ristigouche.....            | 20                 | 9                   | 10                | 35                       |                   |                     |                   |                  |              |             |                    |                   |                 |
| Nouvelle (en haut) et Maguacha..... | 18                 | 7                   | 9                 | 20                       |                   |                     |                   |                  |              |             |                    |                   | 345             |
| Carleton.....                       | 4                  | 50                  | 30                | 25                       | 250               | 4                   | 2                 | 2                |              |             |                    |                   | 4400            |
| Maria.....                          | 9                  | 60                  | 40                | 30                       | 380               |                     | 2                 | 4                | 15           |             |                    |                   | 10200           |
| New Richmond.....                   | 5                  | 10                  | 5                 | 5                        | 5                 |                     |                   |                  | 40           | 10          | 3                  |                   | 2365            |
| Petit et Grand Bonaventure.....     | 64                 | 123                 | 84                | 64                       | 64                | 40                  | 10                | 25               | 3000         | 840         | 40                 | 15                | 1720            |
| New Carlisle et Paspébiac.....      | 44                 | 88                  | 200               | 44                       | 44                | 21                  | 12                | 20               | 1000         | 740         | 36                 | 15                | 760             |
| Nouvelle (en bas).....              | 26                 | 52                  | 32                | 26                       | 52                | 5                   | 6                 |                  | 593          | 390         | 25                 | 16                | 40              |
| Shidouac.....                       | 5                  | 10                  | 7                 | 5                        | 10                | 1                   |                   |                  | 64           | 50          |                    | 5                 | 30              |
| Port Daniel.....                    | 36                 | 72                  | 45                | 36                       | 72                | 2                   | 6                 | 2                | 738          | 440         | 100                | 25                | 50              |
| Anse aux Gaseons.....               | 39                 | 78                  | 48                | 39                       | 90                | 6                   | 1                 |                  | 721          | 650         | 50                 | 30                | 15              |
| Total.....                          | 232                | 586                 | 510               | 293                      | 1022              | 79                  | 38                | 53               | 6171         | 3120        | 254                | 100               | 19925           |

COMTÉ DE

| NOM DE L'ENDROIT.             | Nombre de bateaux. | Nombre de pêcheurs. | Nombre de gravis. | Nombre de bateaux plats. | Filets à hareng. | Seines à capelan. | Nombre de pêches en facines. | Morue. Pêche |                |
|-------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------|--------------------------|------------------|-------------------|------------------------------|--------------|----------------|
|                               |                    |                     |                   |                          |                  |                   |                              | D'été. Qtx.  | D'aut.ne. Qtx. |
| Petit Capucin.....            | 23                 | 46                  | 29                | 15                       | 23               |                   | 1                            | 345          | 115            |
| Grand Capucin.....            | 40                 | 80                  | 50                | 30                       | 40               | 1                 |                              | 600          | 200            |
| Anse du Petit Méchin.....     | 20                 | 40                  | 25                | 13                       | 20               |                   |                              | 300          | 100            |
| Rivière du Grand Méchin.....  | 33                 | 66                  | 41                | 20                       | 33               |                   |                              | 195          | 165            |
| Ilets des Méchins.....        | 13                 | 26                  | 16                | 9                        | 13               |                   |                              | 150          | 65             |
| Anse à la Chaudronne.....     | 2                  | 4                   | 3                 | 1                        | 2                |                   |                              | 30           | 10             |
| Ruisseau Wapper.....          | 10                 | 20                  | 13                | 7                        | 10               |                   |                              | 150          | 50             |
| Grande Anse des Crapauds..... | 6                  | 12                  | 8                 | 2                        | 6                |                   |                              | 240          | 30             |
| Ruisseau Samuel.....          | 4                  | 8                   | 5                 | 2                        | 4                |                   |                              | 115          | 20             |
| Les Grosses Roches.....       | 9                  | 18                  | 11                | 3                        | 9                |                   | 1                            | 135          | 45             |
| Ruisseau Jacques Hugues.....  | 12                 | 24                  | 15                | 4                        | 12               |                   |                              | 360          | 60             |
| Cap Balance.....              | 6                  | 12                  | 8                 | 2                        | 6                |                   |                              | 90           | 30             |
| Anse à la Croix.....          | 56                 | 112                 | 66                | 25                       | 56               |                   | 8                            | 840          | 280            |
| Pointe au Massacre.....       | 17                 | 34                  | 21                | 5                        | 17               |                   |                              | 255          | 85             |
| Longue Pointe.....            | 20                 | 40                  | 25                | 6                        | 20               |                   | 2                            | 300          | 100            |
| Petite Rivière Matane.....    | 44                 | 88                  | 54                | 22                       | 44               | 2                 | 9                            | 660          | 220            |
| Grande Rivière Matane.....    | 25                 | 50                  | 30                | 8                        | 25               |                   | 8                            | 375          | 50             |
| Petite Rivière Blanche.....   | 2                  | 4                   | 2                 | 2                        | 2                |                   | 4                            | 4            | 5              |
| Grande Rivière Blanche.....   | 9                  | 18                  | 11                | 3                        | 9                |                   | 1                            | 20           | 5              |
| Rivière Tartigo.....          | 5                  | 10                  | 7                 | 2                        | 5                |                   | 1                            | 20           | 5              |
| Sandy Bay et les Boules.....  | 25                 | 50                  | 30                | 8                        | 25               |                   | 2                            | 50           | 10             |
| Petit Métis.....              | 12                 | 24                  | 15                | 5                        | 12               |                   | 3                            | 180          | 40             |
| Grand Métis.....              | 2                  | 4                   | 2                 | 2                        | 2                |                   | 9                            | 4            | 1              |
| Ste. Flavie.....              |                    |                     |                   |                          |                  |                   |                              | 9            |                |
| Ste. Luce.....                |                    |                     |                   |                          |                  |                   |                              | 27           |                |
| Rimouski.....                 |                    |                     |                   |                          |                  |                   |                              | 12           |                |
| Total.....                    | 395                | 790                 | 487               | 196                      | 395              | 3                 | 99                           | 5118         | 1688           |

BONAVENTURE.

|     | Maquereau, barils. | Flétan, barils. | Pile, barils. | Barils de hareng employés comme engrais. | Barils de capelan employés comme engrais. | Hareng fumé, en boîtes. | Langues et noues de morue, barils. | Huile de foie de morue, gallons. | Saumon, barils. | Truite, barils. | Commencement de la pêche à la morue. | Terminaison de la pêche à la morue. | Filets à saumon, brasses. | OBSERVATIONS.                   |
|-----|--------------------|-----------------|---------------|------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|
|     |                    |                 |               |                                          |                                           |                         |                                    |                                  |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                 |
| 50  | 2000               |                 |               | 500                                      |                                           | 450                     |                                    |                                  | 4               |                 |                                      |                                     |                           | Hareng, 13 mai.                 |
| 30  | 400                |                 |               | 500                                      |                                           | 400                     | 15                                 | 12                               | 54½             |                 |                                      |                                     |                           | Morue, 28 mai.                  |
| 4   |                    |                 |               |                                          |                                           |                         |                                    | 47                               | 63              |                 | 12 Juin                              | 15 Aout.                            |                           | Capelan, 30 mai.                |
| 9   |                    |                 |               | 1300                                     | 1300                                      |                         |                                    | 5                                | 5               |                 |                                      |                                     |                           | Maquereau, 20 juillet.          |
| 5   |                    |                 |               |                                          | 280                                       |                         | 10                                 | 1611                             |                 | 1               |                                      | 31 Oct.                             |                           | Encornet, 28 juillet.           |
| 10  |                    |                 |               |                                          | 200                                       |                         | 2                                  | 916                              |                 |                 |                                      |                                     |                           | Rivière Ristigouche.            |
| 2   |                    |                 |               |                                          | 200                                       |                         |                                    | 107                              |                 |                 |                                      |                                     |                           | 1000 Nouvelle (en h.) Maguacha. |
| 10  | 8                  |                 |               |                                          | 400                                       |                         | 4                                  | 1172                             | 28½             |                 | 28 Mai                               |                                     |                           | 2987 Carleton.                  |
| 8   | 10                 |                 |               |                                          |                                           |                         | 6                                  | 1305                             |                 |                 |                                      |                                     |                           | 3487 Maria.                     |
| 153 | 18                 | 2400            |               | 2300                                     | 2380                                      | 850                     | 49                                 | 8675                             | 299             | 6               |                                      |                                     |                           | 1680 New Richmond.              |
|     |                    |                 |               |                                          |                                           |                         |                                    |                                  |                 |                 |                                      |                                     |                           | 190 Petit et Grand Bonaventure  |
|     |                    |                 |               |                                          |                                           |                         |                                    |                                  |                 |                 |                                      |                                     |                           | 102 Port Daniel.                |
|     |                    |                 |               |                                          |                                           |                         |                                    |                                  |                 |                 |                                      |                                     | 12716                     |                                 |

RIMOUSKI.

|      | Hareng, barils. | Sardine, barils. | Flétan, barils. | Huile de foie de morue, gallons. | Saumon, barils. | Truite, barils. | Commencement de la pêche à la morue. | Terminaison de la pêche à la morue. | Filets à saumon, brasses. | OBSERVATIONS.                                                                                                                                                                             |
|------|-----------------|------------------|-----------------|----------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|      |                 |                  |                 |                                  |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 35   |                 |                  | 10              | 720                              |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 20   |                 |                  | 5               | 360                              |                 |                 |                                      |                                     |                           | La pêche à la morue a été très-mauvaise cette année dans le comté de Rimouski, comme on peut le voir par les appendices. La pêche d'été n'était pas bonne et celle d'automne pire encore. |
| 25   |                 |                  | 7               | 324                              |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 15   |                 |                  | 5               | 193                              |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 2    |                 |                  |                 | 36                               |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 13   |                 |                  | 2               | 180                              |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 7    |                 |                  | 1               | 243                              |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 3    |                 |                  |                 | 121                              |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 4    |                 |                  |                 | 115                              |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 15   |                 |                  | 2               | 162                              |                 |                 |                                      |                                     |                           | Hareng.                                                                                                                                                                                   |
| 8    |                 |                  |                 | 378                              |                 |                 |                                      |                                     |                           | Ce poisson a été loin d'être abondant et il n'y en avait pas assez pour la bouette, de manière que nos pêcheurs furent obligés de traverser sur la Côte Nord pour se procurer des coques. |
| 60   |                 |                  | 10              | 1008                             |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 20   |                 |                  | 2               | 306                              |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 19   |                 |                  | 2               | 360                              |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 50   |                 |                  | 10              | 792                              |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 5    | 20              |                  | 4               | 382                              |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 2    | 5               |                  | 2               | 5                                |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 20   | 8               |                  | 2               | 22                               |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 30   | 8               |                  | 1               | 22                               |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 50   | 2               |                  | 3               | 54                               |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 75   | 12              |                  | 2               | 198                              |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 40   | 15              |                  | 4               | 4                                |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 100  | 40              |                  | 20              |                                  |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 200  | 80              |                  | 20              |                                  |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 1100 | 200             |                  |                 |                                  | 16½             | 2               |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                                                           |
| 1998 | 390             | 165              | 6402            | 16½                              | 2               |                 |                                      |                                     | 530                       |                                                                                                                                                                                           |

COMTÉ DE

| NOM DE L'ENDROIT.                                                                    | Nombre de bateaux. | Nombre de pêcheurs | Nombre de graviers. | Nombre de bateaux plats. | Filets à hareng. | Filets à maquereau. | Seines à capelan. | Seines à hareng. | Morue. — Pêche |        | Haddock, quintaux. | Barbu, quintaux. | Hareng, barils. |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------------|------------------|---------------------|-------------------|------------------|----------------|--------|--------------------|------------------|-----------------|
|                                                                                      |                    |                    |                     |                          |                  |                     |                   |                  | D'été.         | D'aut. |                    |                  |                 |
| Ilots et New-Port.....                                                               | 73                 | 146                | 80                  | 73                       | 146              | 10                  | 14                | .....            | 2625           | 2000   | 1200               | .....            | 80              |
| Grand et Petit Pabos.....                                                            | 58                 | 116                | 65                  | 58                       | 116              | 9                   | 12                | .....            | 2200           | 1834   | 200                | .....            | 150             |
| Gr'de Rivière et Petite Rivière, O..                                                 | 113                | 226                | 160                 | 113                      | 230              | 6                   | 21                | .....            | 4095           | 4695   | 250                | 100              | 250             |
| Anse du Cap et Petite Rivière Est..                                                  | 103                | 206                | 140                 | 103                      | 206              | .....               | 19                | .....            | 4000           | 4535   | 220                | 40               | 150             |
| Anse au Beau-Fils.....                                                               | 38                 | 76                 | 40                  | 38                       | 76               | .....               | 12                | .....            | 1800           | 1900   | 100                | .....            | 100             |
| Percé.....                                                                           | 155                | 310                | 250                 | 155                      | 465              | 10                  | 25                | 2                | 9945           | 4340   | 150                | 10               | 200             |
| Ile Bonaventure.....                                                                 | 79                 | 158                | 115                 | 79                       | 237              | 5                   | 15                | .....            | 4455           | 2935   | 25                 | 15               | 100             |
| Canne de Roche et Coin du Banc..                                                     | 23                 | 46                 | 35                  | 23                       | 46               | .....               | 3                 | .....            | 1610           | 920    | 50                 | .....            | 75              |
| Barachois.....                                                                       | 15                 | 30                 | 20                  | 15                       | 30               | .....               | 4                 | .....            | 750            | 300    | 15                 | .....            | 40              |
| Belle Anse.....                                                                      | 10                 | 20                 | 12                  | 10                       | 20               | 2                   | 1                 | 1                | 600            | 425    | 10                 | .....            | 35              |
| Malbaie.....                                                                         | 41                 | 82                 | 60                  | 41                       | 123              | 3                   | 4                 | 1                | 2050           | 1640   | 20                 | .....            | 50              |
| Pointe St. Pierre.....                                                               | 98                 | 196                | 100                 | 70                       | 219              | 6                   | 4                 | 2                | 3910           | 1200   | 25                 | .....            | 100             |
| Chien Blanc et Red Head.....                                                         | 26                 | 52                 | 35                  | 26                       | 52               | 3                   | 1                 | .....            | 1410           | 480    | .....              | .....            | 25              |
| Bois Brûlé, Anse Brillante et Seal Cove.....                                         | 20                 | 40                 | 25                  | 20                       | 45               | 2                   | 2                 | .....            | 900            | 200    | .....              | .....            | 30              |
| Douglstown.....                                                                      | 23                 | 56                 | 35                  | 28                       | 84               | 4                   | 2                 | .....            | 840            | 560    | 30                 | 10               | 30              |
| Côté Sud de la Baie de Gaspé.....                                                    | 18                 | 36                 | 25                  | 18                       | 54               | 18                  | 2                 | .....            | 540            | 360    | 40                 | 25               | .....           |
| Côté Nord de la Baie de Gaspé, (comprenant Cap aux Os, S. Hook et Petit Gaspé.)..... | 20                 | 40                 | 25                  | 20                       | 60               | 20                  | 2                 | .....            | 600            | 300    | 60                 | 15               | 10              |
| Grande Grave.....                                                                    | 51                 | 102                | 90                  | 40                       | 153              | 30                  | 12                | .....            | 2040           | 300    | 100                | 25               | 40              |
| Middle Cove et St. George's Cove..                                                   | 45                 | 86                 | 53                  | 43                       | 129              | 14                  | 6                 | .....            | 1720           | 550    | 55                 | 10               | 15              |
| Indian Cove et Ship Head.....                                                        | 41                 | 82                 | 50                  | 41                       | 123              | 18                  | 4                 | .....            | 1640           | 750    | 40                 | 22               | 10              |
| Cap Des Rosiers.....                                                                 | 40                 | 80                 | 50                  | 40                       | 80               | 6                   | 6                 | .....            | 1400           | 800    | .....              | .....            | 50              |
| Anse-à-la-Louise.....                                                                | 20                 | 40                 | 25                  | 20                       | 40               | 8                   | 6                 | .....            | 700            | 400    | .....              | .....            | 40              |
| Jersey Cove.....                                                                     | 8                  | 16                 | 10                  | 8                        | 16               | 1                   | 2                 | .....            | 400            | 160    | .....              | .....            | 20              |
| Anse-aux-Griffons.....                                                               | 52                 | 104                | 70                  | 52                       | 104              | 6                   | 5                 | .....            | 2080           | 700    | .....              | .....            | 50              |
| Anse à Fougères.....                                                                 | 10                 | 20                 | 12                  | 10                       | 20               | 5                   | .....             | .....            | 560            | 200    | .....              | .....            | 8               |
| Grande Rivière au Renard.....                                                        | 95                 | 190                | 120                 | 75                       | 190              | 10                  | 7                 | 2                | 3325           | 1200   | .....              | .....            | 50              |
| Petite Rivière au Renard.....                                                        | 22                 | 44                 | 27                  | 22                       | 44               | 3                   | .....             | 1                | 1100           | 460    | .....              | .....            | 150             |
| Petit Cap, Echourie et Pointe Jaune                                                  | 19                 | 38                 | 23                  | 19                       | 38               | .....               | .....             | 1                | 855            | 185    | .....              | .....            | 30              |
| Anse à Vallean.....                                                                  | 14                 | 28                 | 17                  | 14                       | 28               | .....               | .....             | .....            | 630            | 210    | .....              | .....            | 45              |
| Grand Etang.....                                                                     | 22                 | 44                 | 27                  | 22                       | 44               | 4                   | 1                 | 1                | 1540           | 150    | .....              | .....            | 60              |
| Pointe Sèche.....                                                                    | 18                 | 36                 | 22                  | 18                       | 36               | .....               | .....             | 1                | 900            | 120    | 10                 | .....            | 50              |
| Petit et Grand Chloridonnet et Petite Anse.....                                      | 27                 | 54                 | 33                  | 27                       | 54               | 11                  | 3                 | 1                | 1350           | 305    | 30                 | .....            | 40              |
| Petite Vallée.....                                                                   | 7                  | 14                 | 9                   | 7                        | 14               | 4                   | .....             | 1                | 280            | 105    | 15                 | .....            | 30              |
| Anse à Mercier et Grande Vallée..                                                    | 52                 | 104                | 70                  | 52                       | 104              | 15                  | 3                 | 2                | 2340           | 440    | 50                 | .....            | 50              |
| Cap à l'Ours.....                                                                    | 10                 | 20                 | 12                  | 10                       | 20               | 9                   | 1                 | 1                | 200            | 150    | .....              | .....            | 40              |
| Grande Rivière-à-la-Madeleine.....                                                   | 4                  | 8                  | 6                   | 4                        | 8                | 3                   | .....             | 1                | 80             | 30     | .....              | .....            | 10              |
| Petite Rivière-à-la-Madeleine.....                                                   | 3                  | 6                  | 5                   | 3                        | 6                | .....               | .....             | .....            | 60             | 45     | .....              | .....            | 10              |
| Manche d'Épée.....                                                                   | 1                  | 2                  | 2                   | 1                        | 2                | .....               | .....             | .....            | 45             | 20     | .....              | .....            | 2               |
| Gros Mâle.....                                                                       | 3                  | 6                  | 4                   | 3                        | 6                | .....               | .....             | .....            | 120            | 60     | .....              | .....            | 2               |
| Anse Pleureuse.....                                                                  | 4                  | 8                  | 6                   | 4                        | 8                | .....               | .....             | .....            | 160            | 60     | .....              | .....            | 4               |
| Ruisseau des Olives.....                                                             | 3                  | 6                  | 4                   | 3                        | 6                | .....               | .....             | .....            | 120            | 60     | .....              | .....            | 6               |
| Montlouis.....                                                                       | 40                 | 80                 | 50                  | 40                       | 80               | .....               | 3                 | .....            | 1600           | 440    | .....              | .....            | 125             |
| Rivière à la Pierre.....                                                             | 12                 | 24                 | 15                  | 12                       | 24               | .....               | .....             | .....            | 540            | 140    | .....              | .....            | 25              |
| Rivière Glande.....                                                                  | 13                 | 26                 | 16                  | 13                       | 26               | .....               | .....             | .....            | 585            | 140    | .....              | .....            | 15              |
| Ruisseau Arbour.....                                                                 | 2                  | 4                  | 3                   | 2                        | 4                | .....               | .....             | .....            | 90             | 40     | .....              | .....            | 6               |
| Rivière Marsoin.....                                                                 | 3                  | 6                  | 5                   | 3                        | 6                | .....               | .....             | .....            | 135            | 60     | .....              | .....            | 6               |
| Ste. Anne à la Martre.....                                                           | 7                  | 14                 | 9                   | 7                        | 14               | .....               | .....             | .....            | 315            | 100    | .....              | .....            | 9               |
| Ste. Anne des Monts.....                                                             | 120                | 230                | 150                 | 120                      | 230              | 10                  | 2                 | .....            | 2400           | 1200   | .....              | .....            | 400             |
| Cap de Chat.....                                                                     | 40                 | 80                 | 50                  | 40                       | 80               | 5                   | 1                 | .....            | 800            | 400    | .....              | .....            | 50              |
| Ile Amherst et Berges dans les goélettes appartenant à cette île.....                | 73                 | 182                | 100                 | 79                       | 60               | 250                 | 5                 | 4                | 2355           | .....  | .....              | .....            | .....           |
| Ile Grindstone.....                                                                  | 18                 | .....              | .....               | .....                    | .....            | .....               | .....             | .....            | 2200           | 500    | 200                | .....            | 2300            |
| Ile Allright et Berges dans les goélettes appartenant à cette île.....               | 50                 | 100                | 60                  | 50                       | 15               | .....               | 2                 | 1                | 2400           | 900    | 100                | .....            | 302             |
| Ile d'Entrée.....                                                                    | 13                 | 62                 | 39                  | 20                       | 25               | 10                  | 18                | 2                | 260            | 260    | 60                 | .....            | 300             |
| Ile Coffin.....                                                                      | 7                  | 14                 | 5                   | 7                        | 6                | .....               | .....             | .....            | 25             | 10     | 2                  | .....            | 10              |
| Grosse Ile.....                                                                      | 6                  | 12                 | 5                   | 6                        | 3                | 2                   | 1                 | .....            | 120            | 50     | 25                 | .....            | 6               |
| Ile Bryon.....                                                                       | 12                 | 24                 | 15                  | 12                       | 20               | 2                   | 1                 | .....            | 240            | 120    | 50                 | .....            | 80              |
| Total.....                                                                           | 1923               | 3846               | 2491                | 1842                     | 3915             | 542                 | 233               | 26               | 82010          | 40447  | 3132               | 272              | 5873            |

GASPÉ.

| Maquereau, barils. | Fléjan, barils. | Thon, barils. | Langues et noues de morue, barils. | Huile de foie de morue, gallons. | Huile de baleine, gallons. | Saumon, barils. | Truite, barils. | Commencement de la pêche à la morue. | Terminaison de la pêche à la morue. | Filets à saumon, brasses. | OBSERVATIONS.                                                                                                                                                 |
|--------------------|-----------------|---------------|------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                    |                 |               |                                    |                                  |                            |                 |                 |                                      |                                     |                           |                                                                                                                                                               |
| 12                 | .....           | .....         | 9                                  | 3250                             | .....                      | 4               | .....           | 15 Mai                               | 31 Oct.                             | 40                        | Morue.<br>La morue parût sur la côte, entre New-Port et la Baie de Gaspé, vers le 25 avril, et depuis la Baie de Gaspé jusqu'au Cap-de-Chatte vers le 10 mai. |
| 25                 | 5               | .....         | 8                                  | 3840                             | .....                      | 27              | .....           | .....                                | .....                               | 436                       |                                                                                                                                                               |
| 30                 | 10              | .....         | 12                                 | 6330                             | .....                      | 11              | .....           | .....                                | .....                               | 290                       |                                                                                                                                                               |
| .....              | 3               | .....         | 10                                 | 6130                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 50                 | 20              | .....         | 25                                 | 12856                            | .....                      | 2               | .....           | .....                                | .....                               | 80                        |                                                                                                                                                               |
| 30                 | 10              | .....         | 9                                  | 6651                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 10                 | 5               | .....         | 5                                  | 2250                             | .....                      | 5               | .....           | .....                                | .....                               | 100                       |                                                                                                                                                               |
| 8                  | 6               | .....         | 4                                  | 945                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 5                  | 2               | .....         | 3                                  | 900                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 4                  | 5               | .....         | 15                                 | 3321                             | .....                      | 15½             | .....           | .....                                | .....                               | 420                       |                                                                                                                                                               |
| 30                 | 10              | .....         | 5                                  | 4590                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 15                 | 5               | .....         | 8                                  | 1710                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 5                  | .....           | .....         | 2                                  | 990                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 8                  | .....           | .....         | 2                                  | 1260                             | .....                      | 9½              | 1               | .....                                | .....                               | 325                       |                                                                                                                                                               |
| 25                 | .....           | .....         | 1                                  | 810                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| .....              | .....           | 12            | .....                              | .....                            | 14230                      | 109½            | 10              | .....                                | .....                               | 4720                      |                                                                                                                                                               |
| 20                 | .....           | .....         | .....                              | 810                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 15                 | .....           | .....         | 8                                  | 2106                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 10                 | .....           | .....         | 4                                  | 2043                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 10                 | .....           | .....         | 4                                  | 2151                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 25                 | 6               | .....         | 8                                  | 1980                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 15                 | 4               | .....         | 6                                  | 990                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 9                  | 2               | .....         | 3                                  | 504                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 25                 | 6               | .....         | 15                                 | 2504                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 6                  | 5               | .....         | 6                                  | 630                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 8                  | 10              | .....         | 20                                 | 4072                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 15                 | 5               | .....         | 6                                  | 1394                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 10                 | 5               | .....         | 5                                  | 936                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 5                  | 6               | .....         | 4                                  | 756                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 8                  | 5               | .....         | 5                                  | 1521                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 10                 | 15              | .....         | .....                              | 936                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| .....              | .....           | .....         | 5                                  | .....                            | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 12                 | 9               | .....         | 8                                  | 1525                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 4                  | 15              | .....         | 2                                  | 387                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 10                 | 8               | .....         | 15                                 | 2502                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 2                  | 20              | .....         | 3                                  | 315                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 1                  | 5               | .....         | 1                                  | 108                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| .....              | 5               | .....         | 1                                  | 103                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| .....              | .....           | .....         | .....                              | 58                               | .....                      | 6               | 4               | .....                                | .....                               | 250                       |                                                                                                                                                               |
| .....              | .....           | .....         | .....                              | 162                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| .....              | .....           | .....         | .....                              | 198                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| .....              | .....           | .....         | .....                              | 162                              | .....                      | 8               | .....           | .....                                | .....                               | 75                        |                                                                                                                                                               |
| .....              | 4               | .....         | 10                                 | 1836                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| .....              | .....           | .....         | 2                                  | 612                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| .....              | .....           | .....         | 2                                  | 652                              | .....                      | 1               | .....           | .....                                | .....                               | 50                        |                                                                                                                                                               |
| .....              | .....           | .....         | .....                              | 97                               | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| .....              | .....           | .....         | .....                              | 175                              | .....                      | 2               | .....           | .....                                | .....                               | 50                        |                                                                                                                                                               |
| .....              | .....           | .....         | .....                              | 373                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 10                 | 50              | .....         | .....                              | 3240                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 3                  | 20              | .....         | .....                              | 1080                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 550                | .....           | .....         | .....                              | 4729                             | .....                      | 7               | .....           | .....                                | .....                               | 6846                      |                                                                                                                                                               |
| 50                 | 35              | .....         | .....                              | 2925                             | .....                      | 1               | .....           | .....                                | .....                               | 100                       |                                                                                                                                                               |
| 600                | .....           | .....         | .....                              | 2340                             | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | 90                        |                                                                                                                                                               |
| 15                 | .....           | .....         | .....                              | 33                               | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 30                 | .....           | .....         | .....                              | 175                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 200                | .....           | .....         | .....                              | 369                              | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 7                  | .....           | .....         | .....                              | 9                                | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     |                                                                                                                                                               |
| 1942               | 321             | 12            | 269                                | 105921                           | 14220                      | 208½            | 18              | .....                                | .....                               | 7036                      | Pêches en fascines                                                                                                                                            |
| .....              | .....           | .....         | .....                              | .....                            | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     | 1                                                                                                                                                             |
| .....              | .....           | .....         | .....                              | .....                            | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     | 1                                                                                                                                                             |
| .....              | .....           | .....         | .....                              | .....                            | .....                      | .....           | .....           | .....                                | .....                               | .....                     | 2                                                                                                                                                             |



COMTÉ DE

| NOM DE L'ENDROIT.                                  | Nombre de bateaux. | Nombre de pêcheurs | Nombre de graviers. | Nombre de bateaux plats. | Filets à hareng. | Filets à maquereau. | Seines à capelan. | Seines à hareng. | Seines à maquereau. | Seines à morue. | Nombre de pêches en fascines. | Morue. Pêche. |             |
|----------------------------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------------|------------------|---------------------|-------------------|------------------|---------------------|-----------------|-------------------------------|---------------|-------------|
|                                                    |                    |                    |                     |                          |                  |                     |                   |                  |                     |                 |                               | D'été. Qtx.   | D'aut. Qtx. |
| Baie des Anglais.....                              | 1                  | 2                  | 1                   | 1                        |                  |                     |                   |                  |                     |                 |                               | 15            | 5           |
| Illets au Caribou, Trinité et Pointe de Monts..... | 5                  | 10                 | 2                   | 5                        |                  |                     |                   |                  |                     |                 |                               | 8             |             |
| Monts de Godbout.....                              | 1                  | 2                  |                     |                          |                  |                     |                   |                  |                     |                 |                               |               |             |
| Rivière Godbout.....                               | 2                  | 4                  | 2                   | 2                        |                  |                     |                   |                  |                     |                 |                               | 6             |             |
| St. Nicolas.....                                   | 10                 | 20                 | 12                  | 5                        |                  |                     | 2                 | 1                |                     |                 |                               | 60            |             |
| Rivière Bersimis et Manicouagan..                  | 20                 |                    |                     | 10                       |                  |                     |                   |                  |                     |                 | 1                             |               |             |
| <i>Ile d'Anticosti :—</i>                          |                    |                    |                     |                          |                  |                     |                   |                  |                     |                 |                               |               |             |
| Pointe Ouest de l'Île.....                         | 12                 | 24                 | 15                  | 12                       | 24               |                     |                   |                  |                     |                 |                               | 660           | 380         |
| Caplin Bay.....                                    | 25                 | 50                 | 30                  | 25                       | 30               |                     | 4                 | 2                |                     |                 |                               | 1000          | 400         |
| Bear River Bay.....                                | 8                  | 16                 | 9                   | 8                        | 16               |                     |                   | 1                |                     |                 |                               | 320           | 160         |
| Salmon River.....                                  | 2                  | 4                  | 2                   | 2                        | 5                |                     |                   | 1                |                     |                 |                               | 80            | 15          |
| Belle Bay.....                                     | 20                 | 40                 | 25                  | 20                       | 35               |                     | 1                 | 3                |                     |                 |                               | 800           | 500         |
| Shallop River.....                                 | 1                  | 2                  | 1                   | 1                        |                  |                     |                   |                  |                     |                 |                               |               |             |
| Rivière Dauphiné.....                              | 1                  | 2                  | 1                   | 1                        |                  |                     |                   |                  |                     |                 |                               |               |             |
| Rivière Jupiter.....                               | 1                  | 2                  | 1                   | 1                        |                  |                     |                   |                  |                     |                 |                               |               |             |
| Belle River.....                                   | 1                  | 2                  | 1                   | 1                        |                  |                     |                   |                  |                     |                 |                               |               |             |
| <b>Total .....</b>                                 | <b>767</b>         | <b>1514</b>        | <b>900</b>          | <b>726</b>               | <b>216</b>       | <b>31</b>           | <b>145</b>        | <b>42</b>        | <b>9</b>            | <b>20</b>       | <b>3</b>                      | <b>27978</b>  | <b>6512</b> |

RÉCAPITULATION

Quantité de bateaux de pêche, de bateaux plats, de pêcheurs, de graviers, de foie de morue et de baleine, dans le comté de Bonaventure, le comté de Gaspé, la Côte du Labrador, la Côte Nord du golfe et du fleuve St. Laurent et l'Île

| Nombre de bateaux de pêche. | Nombre de pêcheurs. | Nombre de graviers | Nombre de bateaux plats. | Nombre de filets à hareng. | Nombre de filets à maquereau. | Nombre de seines à capelan. | Nombre de seines à hareng. | Nombre de seines à maquereau. | Nombre de seines à morue. | Nombre de filets à saumon. (Par brasses.) | Nombre de pêches en fascines. | Morue. Pêche.    |                  | Haddock. |
|-----------------------------|---------------------|--------------------|--------------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------|------------------|------------------|----------|
|                             |                     |                    |                          |                            |                               |                             |                            |                               |                           |                                           |                               | D'été. Quintaux. | D'aut. Quintaux. |          |
| 3317                        | 6736                | 4388               | 3057                     | 5548                       | 652                           | 419                         | 121                        | 9                             | 20                        | 41032                                     | 104                           | 121577           | 51767            | 3386     |

SAGUENAY.—(Suite.)

| Hareng, barils. | Hareng fumé, en boîtes. | Flétan, barils. | Langues et noues de morue, barils. | Huile de foie de morue, gallons. | Saumon, barils. | Truite, barils. | Commencement de la pêche de la morue. | Terminaison de la pêche de la morue | Filets à saumon, brasses. | OBSERVATIONS.                                                                                                                                                         |
|-----------------|-------------------------|-----------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                 |                         |                 |                                    |                                  |                 |                 |                                       |                                     |                           |                                                                                                                                                                       |
|                 |                         |                 |                                    | 18                               | 8               | 24 juin         | 15 oct.                               | 75                                  |                           |                                                                                                                                                                       |
|                 |                         |                 | 7                                  | 83                               | 3               | "               | 15 août                               | 870                                 |                           |                                                                                                                                                                       |
|                 |                         |                 |                                    | 16                               |                 | "               | "                                     | 150                                 |                           |                                                                                                                                                                       |
|                 |                         |                 | 5                                  | 23                               |                 | "               | "                                     |                                     |                           |                                                                                                                                                                       |
|                 |                         |                 | 54                                 |                                  |                 | "               | "                                     |                                     |                           |                                                                                                                                                                       |
|                 |                         |                 |                                    | 15                               | 6               | "               | "                                     | 150                                 |                           |                                                                                                                                                                       |
| 100             | 20                      | 1               | 918                                |                                  |                 | "               | 15 oct.                               |                                     |                           | Ce poisson était paru vers le 1er juin à l'Île d'Anticosti, mais comme les pêcheurs n'étaient pas encore préparés, la pêche ne commença régulièrement que le 15 juin. |
| 180             | 25                      | 2               | 1260                               |                                  |                 | "               | "                                     |                                     |                           |                                                                                                                                                                       |
| 50              | 15                      | 1               | 432                                |                                  |                 | "               | "                                     |                                     |                           |                                                                                                                                                                       |
| 25              | 3                       |                 | 85                                 | 6½                               | 1½              | "               | "                                     | 80                                  |                           |                                                                                                                                                                       |
| 200             | 30                      | 2               | 1170                               |                                  |                 | "               | "                                     | 90                                  |                           |                                                                                                                                                                       |
|                 |                         |                 |                                    | 8                                | 1½              | "               | "                                     | 75                                  |                           |                                                                                                                                                                       |
|                 |                         |                 |                                    | 3½                               |                 | "               | "                                     | 60                                  |                           |                                                                                                                                                                       |
|                 |                         |                 |                                    | 3                                | 1½              | "               | "                                     | 60                                  |                           |                                                                                                                                                                       |
|                 |                         |                 |                                    | 4                                |                 | "               | "                                     | 60                                  |                           |                                                                                                                                                                       |
| <b>2574</b>     | <b>300</b>              | <b>295</b>      | <b>35½</b>                         | <b>28154</b>                     | <b>1298½</b>    | <b>74½</b>      |                                       | <b>20750</b>                        |                           |                                                                                                                                                                       |

GENÉRALE.

poisson pris, nombre de seines, de filets, de pêches en fascines, quantité d'huile de dans une partie du comté de Rimouski et dans le comté de Saguenay (comprenant d'Anticosti (ajoutés ensemble.)

| Barbac.   | Hareng. | Hareng fumé. | Maquereau. | Flétan. | Langues et noues de morue. | Flon.   | Sardine. | Huile de foie de morue. | Huile de baleine. | Huile de loup-marin. | Saumon. | Truite. | Peaux de loups-marins. | Filets à loup-marin, brasses. |
|-----------|---------|--------------|------------|---------|----------------------------|---------|----------|-------------------------|-------------------|----------------------|---------|---------|------------------------|-------------------------------|
| Quintaux. | Barils. | En boîtes.   | Barils.    | Barils. | Barils.                    | Barils. | Barils.  | Gallons.                | Gallons.          | Gallons.             | Barils. | Barils. |                        |                               |
| 372       | 34860   | 1150         | 2095       | 713     | 533½                       | 12      | 215      | 149152                  | 14220             | 779000               | 1332½   | 100½    | 13996                  | 9273                          |

# EXTRAIT

Du Livre de Loch de la Goëlette du Gouvernement "La Canadienne"  
pour la saison de 1865.

| Date.  | H. M.                                      | Date.  | H. M.                                     |
|--------|--------------------------------------------|--------|-------------------------------------------|
| Mai 7  | Parti de Québec..... 4 30 p.m.             | Juin 3 | Parti de la Malbaie..... 9 45 a.m.        |
| " 8    | Mouillé à la Pointe-aux-Pins. 0 30 a.m.    | " 3    | Mouillé au Bassin de Gaspé... 3 30 p.m.   |
| " 8    | Parti de la Pointe-aux-Pins.. 5 30 a.m.    | " 4    | Parti du Bassin de Gaspé.... 3 00 p.m.    |
| " 8    | Mouillé vis-à-vis St. Jean Port            | " 5    | Mouillé au Moulin (Amherst). 8 30 a.m.    |
|        | Joli ..... 11 30 a.m.                      | " 6    | Parti du Moulin..... 5 30 a.m.            |
| " 8    | Parti de St. Jean Port Joli... 2 15 p.m.   | " 6    | Mouillé au Havre Amherst... 1 00 p.m.     |
| " 8    | Mouillé à la Malbaie..... 9 10 p.m.        | " 8    | Parti du Havre Amherst.... 5 45 p.m.      |
| " 9    | Parti de la Malbaie ..... 0 23 a.m.        | " 8    | Mouillé au Havre-aux-Maisons. 9 00 p.m.   |
| " 9    | Mouillé à l'Île-aux-Lièvres... 1 40 a.m.   | " 10   | Parti du Havre-aux-Maisons.. 5 00 a.m.    |
| " 9    | Parti de l'Île-aux Lièvres... 1 40 p.m.    | " 10   | Mouillé au Havre Amherst... 8 00 a.m.     |
| " 9    | Jeté l'ancre au Bic..... 11 30 p.m.        | " 12   | Parti du Havre Amherst.... 10 45 a.m.     |
| " 10   | Parti du Bic..... 6 00 a.m.                | " 13   | Mouillé dans le Havre de la               |
| " 10   | Mouillé à l'Île St. Bernabé... 2 09 p.m.   |        | Frégate (Natashquan)..... 2 45 p.m.       |
| " 11   | Parti de l'Île St. Bernabé.... 9 30 a.m.   | " 17   | Parti du Havre de la Frégate. 10 00 a.m.  |
| " 12   | Mouillé à la Pointe de Monts. 6 00 a.m.    | " 17   | Mouillé à Watshee-shoo..... 7 45 p.m.     |
| " 12   | Parti de la Pointe de Monts .. 4 5 p.m.    | " 17   | Parti de Watshee-shoo..... 9 00 p.m.      |
| " 12   | Mouillé à la Baie-de-la-Trinité. 6 00 p.m. | " 18   | Mouillé à la Pointe-aux-Esqui-            |
| " 12   | Parti de la Baie-de-la-Trinité. 10 25 p.m. |        | maux..... 9 50 a.m.                       |
| " 14   | Mouillé aux Sept-Îles..... 9 00 a.m.       | " 18   | Parti de la Poiate-aux-Esqui-             |
| " 14   | Parti des Sept-Îles ..... 11 15 a.m.       |        | maux..... 0 35 p.m.                       |
| " 15   | Mouillé au Bassin de Gaspé... 4 40 p.m.    | " 18   | Mouillé à l'Île-aux-Morts.... 4 30 p.m.   |
| " 16   | Parti du Bassin de Gaspé .... 1 15 a.m.    | " 19   | Parti de l'Île-aux-Morts.... 0 10 a.m.    |
| " 16   | Mouillé à Douglstown..... 9 40 a.m.        | " 19   | Mouillé à Mingan..... 5 30 p.m.           |
| " 16   | Parti de Douglstown..... 11 45 a.m.        | " 21   | Parti de Mingan ..... 9 30 a.m.           |
| " 16   | Mouillé à la Pointe St. Pierre. 1 10 a.m.  | " 21   | Mouillé à la Longue-Pointe... 0 5 p.m.    |
| " 16   | Parti de la Pointe St. Pierre. 2 45 p.m.   | " 21   | Parti de la Longue-Pointe... 1 5 p.m.     |
| " 16   | Mouillé à Percé ..... 5 15 p.m.            | " 21   | Mouillé à la Rivière St. Jean. 9 45 p.m.  |
| " 16   | Parti de Percé ..... 8 30 p.m.             | " 22   | Parti de la Rivière St. Jean.. 10 15 a.m. |
| " 17   | Mouillé au Moulin, (Îles-de-la-            | " 22   | Mouillé à Shell-Drake ..... 6 5 p.m.      |
|        | Madeline)..... 5 30 p.m.                   | " 22   | Parti de Shell-Drake..... 9 45 p.m.       |
| " 18   | Parti du Moulin..... 6 15 a.m.             | " 23   | Mouillé à la Rivière Moisie... 4 00 p.m.  |
| " 18   | Mouillé au Havre Amherst... 9 20 a.m.      | " 25   | Parti de la Rivière Moisie... 7 45 a.m.   |
| " 20   | Parti du Havre Amherst... 0 15 p.m.        | " 25   | Mouillé à Pigou ..... 0 30 p.m.           |
| " 20   | Mouillé au Havre-aux-Maisons 1 15 p.m.     | " 25   | Parti de Pigou..... 1 15 a.m.             |
| " 21   | Parti du Havre-aux-Maisons.. 4 45 p.m.     | " 25   | Mouillé à la Rivière-aux-Rou-             |
| " 21   | Mouillé au Bassin (Île Am-                 |        | leaux ..... 2 00 p.m.                     |
|        | herst) ..... 8 45 p.m.                     | " 25   | Parti de la Rivière-aux-Bou-              |
| " 21   | Parti du Bassin..... 10 45 p.m.            |        | leaux ..... 2 50 p.m.                     |
| " 22   | Mouillé à Paspébiac..... 4 30 p.m.         | " 25   | Mouillé à la Rivière Chaloupe. 6 50 p.m.  |
| " 23   | Parti de Paspébiac..... 11 30 a.m.         | " 25   | Parti de la Rivière Chaloupe. 7 30 p.m.   |
| " 23   | Mouillé à Carleton..... 5 35 p.m.          | " 26   | Mouillé à la Rivière-au-Ton-              |
| " 24   | Parti de Carleton..... 6 30 a.m.           |        | nerre ..... 6 15 a.m.                     |
| " 24   | Mouillé à la Nouvelle (en haut) 8 00 a.m.  | " 26   | Parti de la Rivière-au-Ton-               |
| " 24   | Parti de la Nouvelle ..... 0 15 p.m.       |        | nerre ..... 8 15 a.m.                     |
| " 24   | Mouillé à Carleton..... 1 10 p.m.          | " 26   | Mouillé à la pointe ouest de              |
| " 25   | Parti de Carleton..... 4 20 p.m.           |        | l'Anticosti..... 1 00 p.m.                |
| " 25   | Mouillé à Dalhousie..... 6 35 p.m.         | " 26   | Parti de la pointe ouest de               |
| " 27   | Parti de Dalhousie..... 1 35 p.m.          |        | l'Anticosti..... 2 30 p.m.                |
| " 27   | Mouillé à New Richmond... 8 10 p.m.        | " 27   | Mouillé au Bassin de Gaspé... 1 45 p.m.   |
| " 29   | Parti de New Richmond .... 9 30 a.m.       | " 28   | Parti du Bassin de Gaspé.... 5 15 a.m.    |
| " 29   | Mouillé à Carleton ..... 0 30 p.m.         | " 28   | Mouillé au Barachois de la                |
| " 31   | Parti de Carleton ..... 4 30 a.m.          |        | Malbaie ..... 10 35 a.m.                  |
| " 31   | Mouillé à Port Daniel ..... 0 10 p.m.      | " 28   | Parti du Barachois de la Mal-             |
| " 31   | Parti de Port Daniel ..... 3 30 p.m.       |        | baie ..... 1 30 p.m.                      |
| " 31   | Mouillé au Petit Pabos..... 7 30 p.m.      | " 28   | Mouillé à Percé ..... 2 15 p.m.           |
| " 31   | Parti du Petit Pabos ..... 9 00 p.m.       | " 30   | Parti de Percé..... 11 30 a.m.            |
| " 31   | Mouillé à Percé ..... 11 30 p.m.           | " 30   | Mis en travers à la Pointe St.            |
| Juin 3 | Parti de Percé..... 3 20 a.m.              |        | Pierre..... 1 00 p.m.                     |
| " 3    | Mouillé à la Malbaie (Gaspé). 6 15 a.m.    | " 30   | Parti de la Pointe St. Pierre.. 2 00 p.m. |

EXTRAIT du Livre de Loch.—*Suite.*

| Date.   | H. M.                                                               | Date.    | H. M.                                                        |
|---------|---------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------|
| Juin 30 | Mouillé au Bassin de Gaspé... 5 20 p.m.                             | Juil. 29 | Parti de la Baie-de-Plaisance . 7 45 a.m.                    |
| Juillet | Parti du Bassin de Gaspé.... 4 15 a.m.                              | " 29     | Mouillé à l'Île-d'Entrée..... 9 30 a.m.                      |
| " 1er   | Mouillé à Douglastown ..... 5 30 a.m.                               | " 29     | Parti de l'Île-d'Entrée..... 11 45 a.m.                      |
| " 1er   | Parti de Douglastown ..... 11 50 a.m.                               | " 29     | Mouillé à Old Harry ..... 5 15 p.m.                          |
| " 2     | Mouillé à la pointe sud-ouest de l'Anticosti ..... 5 50 a.m.        | " 29     | Parti de Old Harry ..... 8 10 p.m.                           |
| " 2     | Parti de la pointe sud-ouest de l'Anticosti..... 3 45 p.m.          | Août 1   | Mouillé à Percé ..... 5 20 a.m.                              |
| " 3     | Mouillé dans le Havre Mingan.. 2 15 p.m.                            | " 1er    | Parti de Percé ..... 4 00 p.m.                               |
| " 5     | Parti du Havre de Mingan... 4 15 a.m.                               | " 1er    | Mouillé près de Douglastown.. 10 00 p.m.                     |
| " 5     | Mouillé à la Pointe-aux-Esquimaux ..... 6 30 a.m.                   | " 2      | Parti de Douglastown..... 6 20 a.m.                          |
| " 5     | Parti de la Pointe-aux-Esquimaux ..... 7 30 a.m.                    | " 2      | Mouillé au Bassin de Gaspé... 1 15 p.m.                      |
| " 5     | Mouillé à la Rivière Nabisippi.. 8 20 p.m.                          | " 8      | Parti du Bassin de Gaspé..... 4 30 a.m.                      |
| " 5     | Parti de la Rivière Nabisippi.. 9 20 p.m.                           | " 8      | Mis en travers à la Grande Grave 2 30 p.m.                   |
| " 6     | Mouillé à la Rivière Natashquan ..... 4 00 a.m.                     | " 8      | Parti de la Grande Grave.... 3 30 p.m.                       |
| " 6     | Parti de la Rivière Natashquan ..... 9 30 a.m.                      | " 9      | Mis en travers à la Pointe St. Pierre..... 8 00 a.m.         |
| " 6     | Mouillé aux Sables (de Natashquan) ..... 11 40 a.m.                 | " 9      | Parti de la Pointe St. Pierre.. 11 30 a.m.                   |
| " 6     | Parti des Sables Natashquan... 1 00 p.m.                            | " 10     | Mouillé à Paspébiac..... 10 30 a.m.                          |
| " 6     | Mouillé à la Rivière Kégashca.. 2 00 p.m.                           | " 10     | Parti de Paspébiac..... 0 15 p.m.                            |
| " 6     | Parti de la Rivière Kégashca.. 6 35 p.m.                            | " 11     | Mouillé à New-Richmond..... 0 10 a.m.                        |
| " 7     | Mouillé au Petit Meccatina.... 0 40 p.m.                            | " 11     | Parti de New-Richmond..... 1 35 p.m.                         |
| " 7     | Parti du Petit Meccatina..... 2 00 p.m.                             | " 11     | Mouillé à Carleton ..... 7 00 p.m.                           |
| " 7     | Mis en travers à la Tête-à-la-Baleine (de Meccatina)..... 3 25 p.m. | " 12     | Parti de Carleton ..... 10 00 a.m.                           |
| " 7     | Parti de la Tête-à-la-Baleine (de Meccatina)..... 5 40 p.m.         | " 13     | Mouillé à Percé ..... 7 30 a.m.                              |
| " 7     | Mouillé à la Baie-des-Moutons.. 7 20 p.m.                           | " 17     | Parti de Percé ..... 7 30 a.m.                               |
| " 8     | Parti de la Baie-des-Moutons.. 4 15 a.m.                            | " 17     | Mouillé à Sandy Beach..... 7 00 p.m.                         |
| " 8     | Mis en travers aux Murr Rocks. 6 00 a.m.                            | " 18     | Parti de Sandy Beach..... 5 00 a.m.                          |
| " 8     | Parti des Murr Rocks..... 8 30 a.m.                                 | " 18     | Mouillé à l'Anse-aux-Griffons. 6 30 p.m.                     |
| " 8     | Mis en travers à la Tabatière.. 0 30 p.m.                           | " 19     | Parti de l'Anse-aux-Griffons.. 4 00 a.m.                     |
| " 8     | Parti de la Tabatière ..... 1 00 p.m.                               | " 19     | Mouillé à la Rivière-au-Renard 7 30 a.m.                     |
| " 8     | Mouillé au Lac Salé ..... 1 30 p.m.                                 | " 19     | Parti de la Rivière-au-Renard 11 20 a.m.                     |
| " 8     | Parti du Lac Salé ..... 3 5 p.m.                                    | " 19     | Mis en travers à la Petite Rivière-au-Renard ..... 1 20 p.m. |
| " 8     | Mouillé près de Eggman Harbour ..... 3 45 p.m.                      | " 19     | Parti de la Petite Rivière-au-Renard ..... 1 30 p.m.         |
| " 8     | Parti de l'Île-aux-Renards... 6 25 p.m.                             | " 19     | Mis en travers de l'Anse-à-Valleau ..... 7 45 p.m.           |
| " 8     | Mouillé à la Fondrie de Facteau ..... 8 00 p.m.                     | " 19     | Parti de l'Anse-à-Valleau... 8 00 p.m.                       |
| " 12    | Parti de la Fondrie de Facteau.. 5 35 p.m.                          | " 20     | Mis en travers à la Pointe Sèche 6 00 a.m.                   |
| " 13    | Mouillé dans le Havre de Bonne-Espérance..... 8 20 a.m.             | " 20     | Parti de la Pointe Sèche..... 6 45 a.m.                      |
| " 15    | Parti du Havre de Bonne-Espérance ..... 10 20 a.m.                  | " 20     | Mis en travers au Grand-Etang 7 30 a.m.                      |
| " 15    | Mouillé dans la Baie de Bradore ..... 2 30 p.m.                     | " 20     | Parti du Grand-Etang..... 9 30 a.m.                          |
| " 18    | Parti de la Baie de Bradore... 3 30 a.m.                            | " 20     | Mis en travers au Petit-Chloridonne ..... 10 30 a.m.         |
| " 18    | Mouillé dans le Havre de St. Augustin ..... 8 00 p.m.               | " 20     | Parti du Petit Chloridonne... 11 30 a.m.                     |
| " 21    | Parti du Havre St. Augustin.. 9 00 a.m.                             | " 20     | Mis en travers à la Petite Vallée..... 1 30 p.m.             |
| " 22    | Mouillé à Boat Island ..... 6 00 p.m.                               | " 20     | Mouillé vis-à-vis l'Anse-à-Mercier..... 5 30 p.m.            |
| " 23    | Parti de Boat Island ..... 3 30 a.m.                                | " 20     | Parti de l'Anse-à-Mercier... 7 30 p.m.                       |
| " 23    | Mouillé à Coacoachoo..... 11 45 a.m.                                | " 20     | Mis en travers à la Grande Vallée..... 8 60 p.m.             |
| " 24    | Parti de Coacoachoo..... 5 10 p.m.                                  | " 20     | Mouillé à la Rivière-à-la-Madeleine..... 10 45 p.m.          |
| " 26    | Mouillé au Havre Amherst [Îles-de-la-Madeleine]..... 11 15 a.m.     | " 21     | Parti de la Rivière-à-la-Madeleine..... 5 30 a.m.            |
| " 28    | Parti du Havre Amherst..... 8 00 p.m.                               | " 21     | Mouillé dans la Baie de Montlouis ..... 1 00 p.m.            |
| " 28    | Mouillé dans la Baie-de-Plaisance..... 8 10 p.m.                    | " 26     | Parti de Montlouis..... 5 00 a.m.                            |
|         |                                                                     | " 26     | Mouillé aux Sept-Iles ..... 6 00 p.m.                        |
|         |                                                                     | " 27     | Parti des Sept-Iles..... 9 50 a.m.                           |
|         |                                                                     | " 27     | Mouillé à la Rivière Moisie... 0 15 p.m.                     |
|         |                                                                     | " 27     | Parti de la Rivière Moisie... 4 20 p.m.                      |

EXTRAIT du Livre de Loch.—*Suite.*

| Date.   | H. M.                                                           | Date.   | H. M.                                                              |
|---------|-----------------------------------------------------------------|---------|--------------------------------------------------------------------|
| Août 28 | Mouillé à Crooked Islands.... 11 00 a.m.                        | Sept 12 | Parti de Kégashca ..... 4 30 p.m.                                  |
| " 28    | Parti de Crooked Islands.... 0 45 p.m.                          | " 13    | Mis en travers au Petit Meccatina..... 1 15 p.m.                   |
| " 28    | Mouillé à la Trinité..... 4 40 p.m.                             | " 13    | Parti du Petit Meccatina .... 3 15 p.m.                            |
| " 29    | Parti de la Trinité..... 4 15 a.m.                              | " 13    | Mis en travers à la Tête-à-la-Baleine de Meccatina ..... 3 20 p.m. |
| " 29    | Mouillé à la Rivière Godbout.. 1 00 p.m.                        | " 13    | Parti de la Tête-à-la-Baleine de Meccatina..... 4 15 p.m.          |
| " 30    | Parti de la Rivière Godbout.. 2 15 a.m.                         | " 14    | Mouillé dans le Havre de la Baie de Bradore ..... 6 45 a.m.        |
| " 30    | Mouillé à Bersimis..... 5 20 p.m.                               | " 16    | Parti du Havre de la Baie de Bradore..... 5 30 a.m.                |
| " 31    | Parti de Bersimis..... 5 45 a.m.                                | " 16    | Mouillé à l'Anse des Dunes ..... 7 30 a.m.                         |
| " 31    | Mouillé à Rimouski ..... 3 15 p.m.                              | " 16    | Parti de l'Anse des Dunes ... 0 5 p.m.                             |
| Sept. 2 | Parti de Rimouski ..... 1 40 p.m.                               | " 16    | Mis en travers à la Longue Pointe..... 0 25 p.m.                   |
| " 2     | Mouillé à la pointe du Petit Métis ..... 5 5 p.m.               | " 16    | Parti de la Longue Pointe ... 1 20 p.m.                            |
| " 3     | Parti de la pointe du Petit Métis. 5 45 a.m.                    | " 16    | Mis en travers à l'Île-Verte ... 1 45 p.m.                         |
| " 3     | Mouillé au Grand-Matane..... 9 30 a.m.                          | " 16    | Parti de l'Île-Verte ..... 2 30 p.m.                               |
| " 3     | Parti du Grand-Matane..... 0 30 p.m.                            | " 16    | Mouillé aux Blancs-Sablons... 3 15 p.m.                            |
| " 3     | Mouillé au Petit-Matane..... 1 20 p.m.                          | " 17    | Parti de l'Anse-aux-Blancs-Sablons..... 6 15 a.m.                  |
| " 3     | Parti du Petit-Matane..... 3 50 p.m.                            | " 17    | Mouillé aux Belles-Amours... 8 00 a.m.                             |
| " 3     | Mouillé à l'Anse-à-la-Croix... 5 00 p.m.                        | " 18    | Parti des Belles-Amours..... 1 30 p.m.                             |
| " 3     | Parti de l'Anse-à-la-Croix .... 6 00 p.m.                       | " 18    | Mouillé à Five Leagues..... 3 00 p.m.                              |
| " 3     | Mis en travers au Ruisseau Jacques Hugues ..... 6 45 p.m.       | " 19    | Parti de Five Leagues..... 5 15 a.m.                               |
| " 3     | Parti du Ruisseau Jacques Hugues ..... 7 30 p.m.                | " 19    | Mouillé à Bonne-Espérance ... 10 30 a.m.                           |
| " 3     | Mis en travers aux Grosses Roches ..... 8 00 p.m.               | " 20    | Parti de Bonne-Espérance ... 8 30 a.m.                             |
| " 3     | Parti des Grosses Roches..... 9 00 p.m.                         | " 20    | Mouillé à St. Augustin ..... 1 15 p.m.                             |
| " 5     | Mouillé au Cap-de-Chatte ... 7 30 a.m.                          | " 21    | Parti de St. Augustin ..... 2 00 p.m.                              |
| " 5     | Parti du Cap-de-Chatte ..... 4 15 p.m.                          | " 21    | Mouillé dans le Havre de Dog Island..... 3 20 p.m.                 |
| " 5     | Mouillé à la pointe est du Cap-de-Chatte ..... 5 00 p.m.        | " 22    | Parti du Havre de Dog Island. 7 00 a.m.                            |
| " 6     | Parti de la pointe est du Cap-de-Chatte..... 6 15 a.m.          | " 22    | Mouillé à la Tête-à-la-Baleine de Pacachco ..... 9 35 a.m.         |
| " 6     | Mouillé à Ste. Anne-des-Monts. 8 30 a.m.                        | " 22    | Parti de la Tête-à-la-Baleine de Pacachco ..... 3 00 p.m.          |
| " 6     | Parti de Ste. Anne-des-Monts. 11 30 p.m.                        | " 22    | Mis en travers à Kilkapoë .... 4 15 p.m.                           |
| " 7     | Mouillé à Shell-Drake..... 6 10 p.m.                            | " 22    | Parti de Kilkapoë ..... 5 00 p.m.                                  |
| " 8     | Parti de Shell-Drake..... 8 00 a.m.                             | " 22    | Mis en travers à la Fondrie de Facteau..... 5 45 p.m.              |
| " 8     | Mouillé à la Rivière-au-Tonnerre..... 10 15 a.m.                | " 22    | Parti de la Fondrie de Facteau. 6 15 p.m.                          |
| " 8     | Parti de la Rivière-au-Tonnerre 0 45 p.m.                       | " 22    | Mouillé au Lac Salé..... 7 00 p.m.                                 |
| " 8     | Mis en travers à Indian Harbour 1 45 p.m.                       | " 23    | Parti du Lac Salé ..... 6 20 a.m.                                  |
| " 8     | Parti d'Indian Harbour..... 2 00 p.m.                           | " 23    | Mouillé à la Tabatière..... 7 40 a.m.                              |
| " 8     | Mis en travers à Ridge Point.. 3 00 p.m.                        | " 23    | Parti de la Tabatière ..... 3 15 p.m.                              |
| " 8     | Parti de Ridge Point..... 3 30 p.m.                             | " 23    | Mis en travers à la Baie-des-Moutons..... 4 00 p.m.                |
| " 8     | Mis en travers à Rambler's Cove 4 35 p.m.                       | " 23    | Parti de la Baie-des-Moutons. 4 35 p.m.                            |
| " 8     | Parti de Rambler's Cove ..... 7 15 p.m.                         | " 25    | Mouillé à Pashashebo ..... 9 00 p.m.                               |
| " 8     | Mouillé à la Rivière St. Jean.. 8 15 p.m.                       | " 26    | Parti de Pashashebo ..... 5 00 a.m.                                |
| " 8     | Parti de la Rivière St. Jean.. 11 30 p.m.                       | " 26    | Mis en travers à la Rivière Natashquan ..... 9 40 a.m.             |
| " 9     | Mouillé à la Longue Pointe... 3 30 a.m.                         | " 26    | Parti de la Rivière Natashquan. 11 30 a.m.                         |
| " 9     | Parti de la Longue Pointe ... 11 30 a.m.                        | " 26    | Mouillé dans le Havre de Natashquan ..... 0 50 p.m.                |
| " 9     | Mouillé dans le Havre de Mingan ..... 0 45 p.m.                 | " 26    | Parti du Havre de Natashquan. 2 45 p.m.                            |
| " 9     | Parti du Havre de Mingan ..... 4 00 p.m.                        | " 27    | Mouillé à l'Île-Bryon ..... 3 45 p.m.                              |
| " 9     | Mouillé à la Pointe-aux-Esquimaux..... 5 45 p.m.                | " 27    | Parti de l'Île-Bryon..... 10 45 p.m.                               |
| " 9     | Parti de la Pointe-aux-Esquimaux..... 9 15 p.m.                 | " 28    | Mouillé au Havre-aux-Maisons. 10 45 a.m.                           |
| " 10    | Mouillé dans le Havre à la Frégate [Natashquan]..... 10 30 a.m. | " 29    | Parti du Havre-aux-Maisons... 6 00 p.m.                            |
| " 11    | Parti du Havre à la Frégate .. 5 30 a.m.                        | " 29    | Mouillé au Havre Amherst... 11 00 p.m.                             |
| " 11    | Mouillé à la Rivière de Natashquan..... 7 3 a.m.                | Oct 1er | Parti du Havre Amherst..... 1 5 p.m.                               |
| " 11    | Parti de la Rivière de Natashquan..... 0 45 p.m.                | " 2     | Mouillé à Paspébiac ..... 11 45 p.m.                               |
| " 12    | Mouillé dans la Baie de Kégashca..... 11 00 a.m.                | " 4     | Parti de Paspébiac ..... 7 00 p.m.                                 |

EXTRAIT du Livre de Loch.—*Suite.*

| Date.  | H. M.                                                 | Date.              | H. M.                                                                                                                                                                         |
|--------|-------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Oct. 5 | Mouillé à New-Richmond . . . . . 1 35 a.m.            | Oct. 27            | Parti de la Malbaie . . . . . 1 40 p.m.                                                                                                                                       |
| " 6    | Parti de New-Richmond . . . . . 6 15 a.m.             | " 27               | Mouillé à Percé . . . . . 2 45 p.m.                                                                                                                                           |
| " 6    | Mouillé à la Nouvelle [en haut] 11 40 a.m.            | " 27               | Parti de Percé . . . . . 3 30 p.m.                                                                                                                                            |
| " 6    | Parti de la Nouvelle . . . . . 4 30 p.m.              | " 27               | Mouillé au Coin-du-Banc . . . . . 5 15 p.m.                                                                                                                                   |
| " 6    | Mouillé à Carleton . . . . . 5 00 p.m.                | " 27               | Parti du Coin-du-Banc . . . . . 6 15 p.m.                                                                                                                                     |
| " 7    | Parti de Carleton . . . . . 11 30 a.m.                |                    | Mouillé à la pointe sud-ouest                                                                                                                                                 |
| " 7    | Mouillé à la Mission-des-Sauvages . . . . . 6 35 p.m. | " 28               | de l'Île-d'Anticosti . . . . . 8 20 a.m.                                                                                                                                      |
| " 9    | Parti de la Mission-des-Sauvages . . . . . 11 00 a.m. | " 28               | Parti de la pointe sud-ouest de l'Île-d'Anticosti . . . . . 10 45 p.m.                                                                                                        |
| " 9    | Mouillé à Dalhousie . . . . . 2 45 p.m.               | " 30               | Mouillé aux Sept-Iles . . . . . 5 15 a.m.                                                                                                                                     |
| " 10   | Parti de Dalhousie . . . . . 3 10 a.m.                | " 31               | Parti des Sept-Iles . . . . . 9 30 a.m.                                                                                                                                       |
| " 10   | Mouillé à New-Richmond . . . . . 8 30 a.m.            | " 31               | Mouillé à la Pointe-à-la-Chasse . . . . . 10 55 a.m.                                                                                                                          |
| " 11   | Parti de New-Richmond . . . . . 5 35 a.m.             | N <sup>v</sup> 1er | Parti de la Pointe-à-la-Chasse . . . . . 8 15 a.m.                                                                                                                            |
| " 11   | Mouillé à Paspébiac . . . . . 9 5 a.m.                | " 3                | Mouillé à la Trinité . . . . . 7 30 a.m.                                                                                                                                      |
| " 12   | Parti de Paspébiac . . . . . 2 20 p.m.                | " 3                | Parti de la Trinité . . . . . 10 30 a.m.                                                                                                                                      |
| " 12   | Mouillé à Port Daniel . . . . . 6 15 p.m.             | " 5                | Mouillé à la Pointe-aux-Pins . . . . . 8 30 p.m.                                                                                                                              |
| " 13   | Parti de Port Daniel . . . . . 1 20 p.m.              | " 6                | Parti de la Pointe-aux-Pins . . . . . 2 15 a.m.                                                                                                                               |
| " 13   | Mouillé au Petit Pabos . . . . . 4 15 p.m.            | " 6                | Mouillé à Québec . . . . . 7 30 a.m.                                                                                                                                          |
| " 14   | Parti du Petit Pabos . . . . . 5 25 p.m.              | " 6                | 8 matelots déchargés ce soir . . . . .                                                                                                                                        |
| " 13   | Mouillé à la Grande Rivière . . . . . 6 00 p.m.       | " 7                | Venue au quai des vapeurs provinciaux . . . . . 4 00 p.m.                                                                                                                     |
| " 13   | Parti de la Grande Rivière . . . . . 7 40 p.m.        | " 8                | Commencé à débarquer le gréement . . . . .                                                                                                                                    |
| " 14   | Mouillé à Percé . . . . . 5 50 a.m.                   | " 8                | Tous les matelots sont aujourd'hui déchargés . . . . .                                                                                                                        |
| " 15   | Parti de Percé . . . . . 7 20 p.m.                    | " 9                | Continué à débarquer les effets de "La Canadienne" . . . . .                                                                                                                  |
| " 15   | Mouillé à la Malbaie . . . . . 9 45 p.m.              | " 10               | do do . . . . .                                                                                                                                                               |
| " 18   | Parti de la Malbaie . . . . . 4 35 p.m.               | " 11               | do do . . . . .                                                                                                                                                               |
| " 19   | Mis en travers à la Grande Grave . . . . . 10 00 a.m. | " 11               | Tous les effets de la goëlette ont été débarqués. La goëlette reste au quai jusqu'au 24 de novembre, jour où elle est touée à la Pointe-Lévi, au quai de M. Russell . . . . . |
| " 19   | Parti de la Grande Grave . . . . . 11 30 a.m.         | " 24               | "La Canadienne" mise dans le dock de M. Russell à la Pointe-Lévi . . . . . 11 00 p.m.                                                                                         |
| " 19   | Mouillé au Bassin de Gaspé . . . . . 3 30 p.m.        |                    |                                                                                                                                                                               |
| " 23   | Parti du Bassin de Gaspé . . . . . 5 00 p.m.          |                    |                                                                                                                                                                               |
| " 23   | Mouillé à Douglastown . . . . . 6 00 p.m.             |                    |                                                                                                                                                                               |
| " 24   | Parti de Douglastown . . . . . 5 35 a.m.              |                    |                                                                                                                                                                               |
| " 24   | Mouillé à la Malbaie . . . . . 9 45 a.m.              |                    |                                                                                                                                                                               |
| " 24   | Parti de la Malbaie . . . . . 1 10 p.m.               |                    |                                                                                                                                                                               |
| " 24   | Mouillé à Percé . . . . . 3 30 p.m.                   |                    |                                                                                                                                                                               |
| " 25   | Parti à Percé . . . . . 6 00 p.m.                     |                    |                                                                                                                                                                               |
| " 25   | Mouillé à la Malbaie . . . . . 6 45 p.m.              |                    |                                                                                                                                                                               |

## CONTINUATION

DE LA

### LISTE DES POISSONS DU GOLFE ET DU FLEUVE ST. LAURENT.

PIMELODUS NEBULOSUS,—*Le Sucur.*

LE PIMÉLODE NÉBULEUX,—*Cuvier et Valenciennes.*

En Canada.—*La Barbotte commune.*

Anglais.—*Common Fresh-water Cat-fish.*

De l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Siluroïdes*, du genre *Pimélode*.

Le *pimélode*, ou la *barbotte*, comme on appelle ce poisson dans ce pays, est si connu que je n'ai pas besoin d'en faire une description détaillée.

Il s'en trouve plusieurs variétés dans nos eaux fluviales et dans nos lacs. Mais je n'ai pu encore me procurer qu'un spécimen de la variété nommée plus haut. Elle est commune dans le fleuve St. Laurent et surtout dans les petites rivières vaseuses et où l'eau est stagnante.

Voici les dimensions et quelques-unes des particularités de ce spécimen.

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| Longueur totale.....     | 11 pouces. |
| Longueur de la tête..... | 2 “        |
| Largeur.....             | 2½ “       |

Nageoire dorsale, 1, 6, rayons.

Le premier rayon est épineux et fort. Les autres sont moux.

Deuxième dorsale, adipeuse, assez développée et arrondie à sa partie postérieure.

Pectorale, 1, 6 rayons.

Le premier est épineux, dentelé, très-fort et articulé, de manière à pouvoir se redresser ou se replier à la volonté du poisson. Cette épine est l'arme offensive et défensive du pimélode.

|               |                  |
|---------------|------------------|
| Ventrale..... | 8 rayons.        |
| Anale.....    | 20 do            |
| Caudale.....  | 19 $\frac{2}{3}$ |

Couleur, d'un brun tirant sur le noir sur le dos du poisson et sur la tête, et d'un blanc bleuâtre sous le ventre.

Nageoires, couleur noire et tachetées de rouge.

Les barbillons qui sont sur la tête, à sa partie antérieure et dont les extérieurs sont de beaucoup les plus longs, ont une couleur noire. Les quatre barbillons, plus petits que les premiers qui pendent sous la mâchoire inférieure, sont de couleur blanchâtre, au contraire.

La chair du pimélode n'a pas un goût désagréable lorsqu'il a été pêché dans une eau claire et limpide, et elle est même saine et très-nourissante. Mais lorsque ce poisson habite des eaux vaseuses, il prend bien vite le goût du milieu dans lequel il vit.

## LEUCISCUS CANADENSIS.

Français.—*Able*; improprement appelé en Canada *Mulet*.

Anglais.—*Chub*, *Dace*.

De l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Cyprinoides*, du genre *Leuciscus*, *Able*.

Le poisson qu'on appelle communément en Canada mulet est un able: car le vrai mulet, le mugil des auteurs, a, outre plusieurs autres caractères distinctifs, deux nageoires dorsales, tandis que l'able n'en a qu'une. De plus, je ne crois pas que le mugil se rencontre en Canada, au moins je ne l'y ai pas encore vu.

Il ne faut pas non plus confondre notre able avec le mulet (le *mullus* des anciens,) et dont on faisait un si grand cas à Rome qu'il s'y vendait à des prix fabuleux.

Martial, Juvenal, Sénèque, citent plusieurs de ces poissons, du poids de cinq à six livres au plus, qui s'y sont vendus au prix de mille francs pièce, et même au-delà.

Notre mulet (able) quoiqu'un très-beau poisson pour la forme et ses couleurs brillantes, n'a pas la valeur gastronomique ni du mugil, ni encore moins du mulle; mais ce n'en est pas moins un poisson d'un excellent goût, et qui offre une chaire saine et d'une digestion facile. Il est meilleur en automne qu'en toute autre saison.

Le spécimen d'able que je décris, a été pris dans les environs de Montréal le 2 décembre 1865. Voici ses principales proportions:—

|                                                                                                  |     |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------|
| Longueur totale.....                                                                             | 18½ | pouces  |
| do de la tête.....                                                                               | 3   | do      |
| Distance entre la partie postérieure de la tête à la partie antérieure de la nageoire dorsale... | 5   | do      |
| Longueur de la nageoire dorsale.....                                                             | 2   | do      |
| Hauteur do do do .....                                                                           | 2½  | do      |
| Distance de la partie postérieure de la nageoire dorsale à l'origine de la caudale.....          | 5   | do      |
| Longueur de la caudale.....                                                                      | 3½  | do      |
| Largeur do do .....                                                                              | 4½  | do      |
| Largeur du poisson au ventre.....                                                                | 4½  | do      |
| Épaisseur do do .....                                                                            | 2½  | do      |
| Dorsale.....                                                                                     | 10  | rayons. |

Le premier rayon a le tiers de la longueur du second rayon, qui est le plus long de toute la nageoire. Les 1er et 2e rayons ne sont pas branchus, et les huit autres le sont beaucoup, au contraire. La partie antérieure de cette nageoire se trouve vis-à-vis l'origine de la ventrale.

Pectorale, 17 rayons. Cette nageoire est longue et arrondie à son extrémité. Tous ses rayons sont branchus à l'exception du premier.

Ventrale, 8 rayons. Anale, 10 rayons.

Le premier rayon a un quart de pouce de longueur, le 2e un pouce, et le 3e trois pouces et demi. Ce dernier est le plus long de tous. Cette nageoire a une forme carrée, mais elle est plus longue que large.

Caudale, 13¾. Elle est grande et échancrée. Les deux rayons extérieurs sont très-forts.

Écailles — Il y a 47 écailles à la ligne latérale. Les plus grandes sont sur les flancs du poisson. Elles sont plus petites au ventre et à la partie postérieure du dos.

Depuis la partie antérieure de la dorsale jusqu'à la ligne latérale, on compte, en suivant une ligne diagonale courant de l'arrière à l'avant, 8 écailles, non compris celle sur laquelle passe la ligne latérale, et de plus 7 écailles, depuis cette dernière jusqu'à la partie moyenne du ventre.

La ligne latérale prend son origine à la partie supérieure de la tête, à la hauteur des yeux, puis elle descend sur le côté du poisson en décrivant une ligne courbe, jusqu'à ce qu'elle ait dépassé la huitième écaille. Elle suit après une ligne droite jusqu'à la queue.

Tête petite, légèrement arquée.

Bouche grande; pas de dents aux mâchoires, mais grosses dents au pharynx.

Museau court et arrondi.

Mâchoire supérieure, plus longue que l'inférieure. Langue d'une moyenne grandeur.

Trois *arecæaux* tranchiaux.

Sur la partie antérieure de la tête et près des orbites, à leur partie supérieure, on trouve une grande quantité (plus d'une centaine de chaque côté) de pores muqueux, dont quelques-uns ont jusqu'à une ligne de diamètre. Ces pores s'étendent jusque sur les joues.

L'orbite de l'œil est oval, et son plus grand diamètre a quatre lignes et demie.

Pupille noire, iris jaune avec reflets métalliques.

Narines doubles, placées à la hauteur de la partie supérieure de la prunelle et en dedans de la ligne des orbites. La narine antérieure est tubulaire; la postérieure, plus grande, est recouverte par une espèce de valvule attachée à la partie tubulaire de la narine antérieure.

La vessie natatoire a cinq pouces et trois quarts de longueur. Elle est partagée en deux lobes. Le lobe antérieur a deux pouces et un quart de longueur, et il est recouvert d'une membrane fibreuse peu adhérente. Sa partie postérieure est tronquée. Le lobe postérieur a trois pouces et demie de longueur: il est moins gros que l'autre et de forme plus allongée. Il communique avec le pharinx au moyen d'un canal membraneux qui s'insère à sa partie antérieure et postérieure. Il n'est pas, comme le premier, recouvert d'une membrane fibreuse.

Ces deux lobes sont joints ensemble par un canal membraneux d'une ligne de longueur seulement.

Couleur, d'un brun olive sur le dos avec des teintes verdâtres lorsqu'on regarde le poisson par devant.

Les flancs sont de couleur olive très-brillante, avec reflets métalliques, et le ventre est d'une belle couleur argentée.

La partie supérieure de la tête est d'un brun plus foncé que partout ailleurs.

Les côtés de la tête sont d'une couleur olivâtre avec reflets métalliques.

A la jonction du corps à la tête du poisson, on remarque une bande noirâtre qui s'étend depuis la partie supérieure de la tête jusqu'à la nageoire pectorale.

Ce spécimen est une femelle. Ses ovaires sont de grosseur moyenne; mais on n'y distingue pas les œufs à l'œil nu.

Un autre spécimen, pris dans l'hiver, de 12½ pouces de longueur, et que j'ai examiné aussi avec soin, présentait les mêmes particularités que celle-ci.

Je terminerai cette courte description, en disant que cet able est, par sa forme et par l'éclat de sa couleur qui reflète les teintes métalliques les plus brillantes, un des plus beaux poissons que nous ayons dans le fleuve St. Laurent.

Il ressemble beaucoup aux variétés décrites par Storer et DeKay, sous les noms de *Leuciscus Pulchellus* et de *Leuciscus Nitidus*; mais il en diffère sous certains rapports, comme on peut le voir en comparant la description que j'ai faite de notre able avec celle des variétés étudiées par ces deux naturalistes. Et voilà pourquoi n'ayant pas vu de description exacte de notre mulet (able) dans aucun des auteurs que j'ai pu me procurer, je lui ai donné le nom de *Canadensis*.

#### LEUCISCUS VITALIS—DeKay.

Français—L'able à bande dorée.

Anglais—Banded Dace.

De l'ordre des *Malacoptérygiens*, de la famille des *Cyprinoïdes*, du genre *Leuciscus*.

Cette très-jolie variété du genre des ables, se trouve dans le fleuve St Laurent et dans presque toutes les rivières et tous les ruisseaux qui s'y déchargent.

Sa longueur ordinaire est de deux pouces et demi à quatre pouces et demi. Le spécimen, d'après lequel j'ai fait cette courte description, est de cette dernière proportion.

Ce poisson a une jolie forme. Sa tête est de moyenne grandeur; sa bouche est petite et sans dents; il y a seulement quelques dents au pharinx.

Les yeux sont grands.

La nageoire dorsale est à peu près à égale distance de la tête à l'origine de la queue, et sa partie antérieure se trouve être vis-à-vis la partie antérieure de la ventrale. Elle est plus haute que large, et de forme quadrilatérale.

Les nageoires pectorale et ventrale sont de forme arrondie. L'anale, au contraire, est quadrilatérale.

La caudale est grande et très-échancrée.

Les écailles sont de moyenne grandeur. J'en ai compté quarante-et-une sur la ligne latérale. Il y en a sept sur le côté du poisson, depuis l'origine de la dorsale jusqu'à la ligne latérale, en suivant une ligne diagonale de l'arrière à l'avant, et cinq depuis la ligne latérale jusqu'à la partie médiane du ventre.

|                |                     |
|----------------|---------------------|
| Dorsale.....   | 9 rayons.           |
| Pectorale..... | 15 do               |
| Ventrale.....  | 8 do                |
| Anale.....     | 10 do               |
| Caudale .....  | 19 $\frac{1}{4}$ do |

Couleur, la tête est d'un brun olivâtre, de même que la partie supérieure du corps. Mais ce qui distingue surtout ce poisson, c'est une large bande de couleur dorée qui s'étend de chaque côté du dos depuis la tête jusqu'à la queue.

Au-dessous de la ligne latérale, il y a une autre bande, mais plus étroite, de couleur brune foncée.

Le ventre est d'un blanc argenté avec des teintes de couleur saumon.

Pupille noire et iris d'un brun clair.

Les nageoires ont une teinte jaunâtre.

La vessie natatoire, qui est recouverte dans l'abdomen d'une membrane noirâtre, d'une extrême ténuité, est divisée en deux lobes. L'antérieur est court ; le postérieur est plus long et se termine en pointe à l'arrière.

#### LEUCISCUS ATROMACULATUS—*DeKay.*

Français.—*L'able à tête noire.*

Anglais.—*Black-headed Dace.*

De l'ordre de *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Cyprinoïdes*, du genre *Leuciscus*, *Able*.

Cette autre variété du genre able est remarquable surtout à cause d'une bande noire de deux lignes de largeur environ, qui lui raye les côtés depuis les yeux jusqu'à la queue, et aussi à cause d'une petite tache noire qu'on trouve à la base de sa nageoire caudale.

La longueur moyenne de ce joli poisson est de quatre à six pouces ; mais il atteint quelquefois une plus grande taille.

Il a la tête grosse, la bouche grande et les lèvres épaisses, et pas de dents aux mâchoires.

Les yeux sont de moyenne grandeur ; plus petits que chez les *Leuciscus Vitalus*.

Il y a deux lignes bien marquées de pores muqueux.

On remarque une dépression sur la ligne vertébrale depuis le tête jusqu'à la nageoire dorsale.

Les écailles sont de moyenne grandeur et de forme presque orbiculaire. Elles sont plus petites que dans la variété que je viens de mentionner. J'en ai compté de soixante-et-une à soixante-et-deux à la ligne latérale, qui est courbe en descendant jusque vis-à-vis la nageoire dorsale ; en partant de là jusqu'à la queue, elle est droite.

Il y a dix écailles depuis la base de la dorsale à la ligne latérale, et depuis cette ligne jusqu'à la ventrale six écailles, en comptant celle où passe la ligne latérale.

Couleur, d'un brun foncé à la partie supérieure du corps, avec une bande noire sur les flancs, (comme je l'ai déjà dit) qui s'étend jusqu'au museau en passant par les yeux.

Au-dessous de la ligne latérale, la couleur est olive claire, et le dessous du ventre est d'un blanc argenté.

Le dessus de la tête est de couleur noirâtre, et les nageoires ont une teinte orange.

La nageoire dorsale est de forme carrée et de moyenne grandeur; est plus haute que longue. Elle est composée de 9 rayons, et placée à distance égale, à peu près, de la tête et de la queue.

La pectorale a 15 rayons; elle est grande et falciforme.

La ventrale est insérée au moins deux lignes plus en avant que la partie antérieure de la dorsale.

Elle a 8 rayons. L'anale en a 8 aussi.

La caudale est très-échancrée et formée de  $19\frac{2}{3}$  rayons.

La vessie natatoire est composée de deux lobes.

Le postérieur est deux fois plus long que l'antérieur et il est arrondi en arrière.

Ce petit poisson habite les mêmes eaux que la variété précédente.

CYPRINUS CATOSTOMUS—*Forster*—CATOSTOMUS FORSTERIANUS,—*Cuvier et Valenciennes*—LE CATOSTOME DE FORSTER.

Anglais.—*Red Sucker*.

En Canada.—*Carpe de Rapides*, et en plusieurs endroits *Meunier*.

De l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Cyprinoïdes*, du genre *Catostome*.

Ce castostome, qui ressemble beaucoup à celui que Richardson a décrit dans son bel ouvrage sur les poissons des régions du Nord de l'Amérique, habite le St. Laurent et ses affluents.

Je l'ai aussi rencontré dans quelques-unes des rivières qui se déchargent dans la Baie-des-Chaleurs, surtout dans la grande Rivière Cascapédiac. Il se rencontre aussi dans les rivières de la Côte Nord du fleuve et du golfe St. Laurent.

Ce poisson aime les eaux courantes, et c'est dans le voisinage des rapides qu'on le voit en plus grande quantité.

Sa taille ordinaire est de 18 à 20 pouces et même 25 pouces.

Voici quelques-unes des proportions d'un spécimen de cette variété de castostome, pris à Laprairie, à la seine, le 25 avril 1865 :—

|                                                                                       |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Longueur totale.....                                                                  | 14½ pouces            |
| Largeur .....                                                                         | 3½ do                 |
| Épaisseur.....                                                                        | 2 do                  |
| Longueur de la tête.....                                                              | 2 et 5 lignes.        |
| Distance de la tête à la partie antérieure de la nageoire dorsale.....                | 3 et 5 lignes.        |
| Largeur de la nageoire dorsale.....                                                   | 2½ pouces.            |
| Distance de la partie postérieure de la nageoire dorsale à l'origine de la queue..... | 5 pouces et 5 lignes. |
| Distance de l'extrémité du museau aux narines.....                                    | 1 pouce et 3 lignes.  |
| Distance des narines à l'œil.....                                                     | 3 lignes.             |
| Diamètre de l'orbite de l'œil.....                                                    | 3 lignes.             |

Nageoire dorsale de forme quadrangulaire; hauteur, 1 pouce et 7 lignes; 12 rayons, dont les premiers sont les plus longs, le dernier est le plus court et le plus frêle.

Nageoire pectorale, de forme arrondie de 2 pouces et 3 lignes de longueur et composée de 18 à 19 rayons.

Nageoire ventrale, insérée vis-à-vis le milieu de la nageoire dorsale, de forme large et arrondie, de 1½ pouce de longueur sur 2 pouces de largeur, formée de 11 rayons.

Nageoire anale, longueur 2½ pouces, largeur 2 pouces, formée de 11 rayons très-gros.

Ce que j'ai trouvé d'assez remarquable sur ce spécimen, c'est que tous les rayons de l'anale étaient couverts de chaque côté de petits tubercules, rudes au toucher, de la grosseur d'une tête d'épingle; il y en avait jusqu'à 18 sur un seul rayon.

Nageoire caudale très-bifurquée, 18 $\frac{1}{2}$  rayons.

Sur le côté droit, il y a des rayons couverts de tubercules semblables à ceux de l'anale, et sur le côté gauche il y en avait quatre seulement, et c'étaient les inférieurs dans les deux cas.

Longueur de la nageoire caudale 2 $\frac{1}{2}$  pouces. Largeur de la nageoire caudale 3 pouces.

Ligne latérale assez droite, mais pas bien distincte. J'y ai compté 95 écailles, dont les plus grandes sont près de la queue.

De la nageoire dorsale à la ligne latérale il y a 18 écailles sur le même rang, et de cette ligne à la ventrale 11 écailles.

Museau allongé et arrondi.

Narines doubles; la postérieure plus grande et fermée par une valvule.

L'œil est petit. Iris jaune. Prunelle noire. Les écailles sont petites, striées et de forme oblongue, leur bord libre est membraneux.

Couleur sur le dos, olivâtre; blanc argenté sur le ventre.

Une bande à bords irréguliers, d'un rouge vif, d'un pouce de largeur environ, couvre la ligne latérale et les côtés du poisson.

Partie supérieure de la tête noirâtre, côtés jaunâtres. Grandes taches noirâtres de forme irrégulière sur le dos et sur les flancs. Un peu en arrière de l'œil il y a une tache noirâtre. Les extrémités des nageoires dorsale, pectorale et caudale, sont de couleur noirâtre. Les ventrale et anale sont d'un jaune rougeâtre.

Bouche petite, avec caroncules couvertes de petits tubercules.

Mâle, laitance pas encore mure.

Vessie natatoire formée de deux lobes; l'antérieur de 1 $\frac{1}{2}$  pouce de longueur, et le postérieur de 2 $\frac{1}{2}$  pouces; diamètre de ce dernier,  $\frac{3}{4}$  de pouce.

CATOSTOMUS TUBERCULATUS—*Le Sueur.*

LE CATOSTOME TUBERCULE.—*Cuvier et Valenciennes.*

En Canada.—*La Carpe au nez galeux.*

Anglais.—*Horned Sucker.*

De l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille *Cyprinoïdes*, du genre *Catostome*,

Cette variété du genre catostome est une des meilleures que nous ayons pour la table. Elle est agréable au goût et saine. On n'y trouve pas non plus autant de petites arêtes que dans la plupart des autres catostomes. Elle habite le fleuve St. Laurent et ses affluents. On la trouve aussi dans les lacs de l'intérieur.

Sa taille ordinaire est de 15 à 18 pouces. Le spécimen que j'ai étudié avait 19 pouces de longueur.

|                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| Sa largeur était de..... | 4 $\frac{1}{2}$ pouces. |
| Nageoire dorsale.....    | 15 rayons.              |
| do pectorale.....        | 16 do                   |
| do ventrale.....         | 9 do                    |
| do anale.....            | 10 do                   |
| do caudale.....          | 19 $\frac{1}{2}$ do     |

Ligne latérale, bien distincte et presque droite.

Corps robuste et presque cylindrique.

Il y avait quatre tubercules sur le museau.

D'après les auteurs, on a compté souvent de trois à cinq de ces tubercules de chaque côté du museau, sur des spécimens de cette variété de catostome.

Écailles, grandes et striées.

Il y en a 11 depuis la partie antérieure de la base de la dorsale jusqu'à la partie médiane du ventre.

Depuis les narines, qui sont doubles, en gagnant en arrière, on trouve 20 petits trous sur une ligne soulevée, presque droite, lesquels paraissent être les orifices de petites glandes.

Il n'y a pas d'écaillés à la tête.

A la réunion de la tête au corps, il y a une ligne bien marquée.

CATOSTAMUS MACROLEPIDOTUS, — *Le Sueur* — LE CATOSTOME AUX GRANDE ÉCAILLES, —  
*Cuvier et Valenciennes.*

En Canada. — *Carpe Blanche.*

Anglais. — *Large scaled Sucker.*

De l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Cyprinoïdes*, du genre *Catostome*.

Parmi les nombreuses variétés du genre catostome qui habitent les eaux douces de l'Amérique du Nord, peu d'entre elles, je crois, atteignent une taille plus grande que celle qui fait le sujet de cette courte description.

Je me suis procuré plusieurs spécimens du catostome aux grandes écaillés, car ce poisson est assez commun dans le fleuve St. Laurent et dans nos rivières. On en prend beaucoup au printemps près de Sorel et dans le lac St. Pierre. Il est assez recherché sur nos marchés, car sa chair est agréable au goût.

Voici les principales dimensions d'un spécimen que j'ai étudié :—

|                                                                                      |     |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------|
| Longueur totale.....                                                                 | 26½ | pouces. |
| Largeur en avant de la nageoire dorsale.....                                         | 6   | do      |
| Épaisseur en arrière de la tête.....                                                 | 3¾  | do      |
| Longueur de la tête.....                                                             | 4½  | do      |
| Distance entre la tête et la partie antérieure de la nageoire dorsale, longueur..... | 6¾  | do      |
| Nageoire dorsale, longueur.....                                                      | 4   | do      |
| Distance entre la partie postérieure de la dorsale et l'origine de la caudale.....   | 7½  | do      |
| Nageoire caudale, longueur.....                                                      | 5   | do      |
| Nageoire dorsale, hauteur, à sa partie antérieure.....                               | 3¼  | do      |
| do do do postérieure.....                                                            | 1¾  | do      |
| Nageoire pectorale, longueur.....                                                    | 4   | do      |
| do ventrale, do.....                                                                 | 3   | do      |
| do anale, do.....                                                                    | 4½  | do      |

Dorsale, 16 rayons ; le 1er ½ pouce de longueur ; le 2me 1½ de longueur ; le 3me 3¼ de longueur.

Pectorale, 18 rayons de forme quadritérale.

Ventrale, 9 rayons en pointe.

Anale, 9 rayons extrémités arrondies.

Caudale, 18¼ rayons, très-échancrée.

Tête plus longue que large, sans écaillés, avec plusieurs protubérances osseuses à la partie antérieure ; arquée ainsi que le dos jusqu'à la dorsale.

Bouche assez grande, caroncules très-prononcées.

Narines doubles, la postérieure plus large.

Orbite, 1 pouce de diamètre. Iris jaune. Pupille noire. Opercule et préopercule sans écaillés et sans dentelures, avec un appendice membraneux à sa partie postérieure.

Depuis la dorsale en gagnant la queue, il y a une dépression assez marquée.

Sur la tête, on remarque une ligne de tubercules courant d'avant en arrière, en forme d'un S, très-ouvert et se joignant à la ligne latérale. Une autre petite ligne de tubercules

court en avant du côté de l'orbite et vient se joindre à la première ligne droite, à  $1\frac{1}{2}$  pouce en arrière des orbites.

La ligne latérale commence à la jonction du corps à la tête, à  $1\frac{1}{2}$  pouce de la ligne médiane du dos, se dirige en arrière et en descendant, en suivant la courbe des ouïes, jusqu'à une distance de  $1\frac{3}{4}$  pouce, puis elle se continue en arrière en formant une courbe légère, tournée en haut vis-à-vis la partie antérieure de la dorsale; plus loin, elle est à peu près droite.

Sur trois spécimens, je n'ai compté que 44 écailles à la ligne latérale; sur un autre, j'en ai trouvé 46.

Il y a 7 écailles depuis la partie antérieure de la dorsale jusqu'à la ligne latérale qui passe sur la septième écaille, et 6 écailles depuis la base de la ventrale jusqu'à cette ligne. Les écailles sont très-grandes (elles ont 1 pouce et 1 ligne de longueur sur ce spécimen), et sur le poisson elles présentent la forme de losange dont le plus grand diamètre est de haut en bas. Elles sont striées, principalement à leur bord libre.

Vessie natatoire,  $8\frac{1}{2}$  pouces de longueur, et divisée en trois lobes.

Le lobe antérieur est très-gros; sa partie antérieure est tronquée. Il a  $2\frac{1}{2}$  pouces de longueur sur  $2\frac{1}{2}$  pouces de largeur. Il est aussi recouvert d'une capsule fibreuse, claire et brillante. Le deuxième lobe a  $3\frac{1}{2}$  pouces de longueur sur  $1\frac{1}{2}$  pouce de largeur; sa partie antérieure est plus grosse. Le troisième lobe a 2 pouces de longueur sur  $\frac{3}{4}$  de pouce de largeur à la partie antérieure; sa partie postérieure se termine en pointe.

Dans mes spécimens, j'ai cru remarquer que chez les mâles le troisième lobe est plus grand que chez les femelles.

Couleur, brun olivâtre sur le dos, avec des teintes bleuâtres.

Côtés et ventre blanchâtres.

Nageoires—couleur d'orange et même rouge aux extrémités.

La dorsale est moins colorée que les autres nageoires.

#### SCLEROGNATHUS CYPRINUS.—*Le Sueur.*

#### LE SCLEROGNATHE CYPRIN.—*Cuvier et Valenciennes.*

En Canada—*Brême.*

Anglais—*Long-finned Chub Sucker.*

De l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Cyprinoïdes*, du genre *Sclerognathe*.

Le spécimen de cette variété de la famille des *Cyprinoïdes* que j'ai eu en ma possession, et d'après lequel je fais la courte description suivante, a été pris à Laprairie dans une seine, au printemps de 1865. Il n'a que  $8\frac{1}{2}$  pouces de longueur.

Le Sclerognathe cyprin, qu'on appelle en Canada, Brême, et même Brume, se rencontre dans le fleuve St. Laurent, et probablement aussi dans quelques-uns de ses affluents, mais pas en grande quantité.

Ce poisson est excellent à manger et d'une chair ferme.

La forme de son corps qui est très-comprimée, la hauteur de la partie antérieure de sa nageoire dorsale, sa queue très-échancrée et les couleurs brillantes de ses écailles en font un poisson remarquable.

Voici les principales dimensions du spécimen que j'ai étudié —

|                                              |                        |
|----------------------------------------------|------------------------|
| Longueur totale.....                         | $3\frac{1}{2}$ pouces. |
| do de la tête .....                          | $1\frac{1}{4}$ do      |
| Épaisseur du corps.....                      | $1\frac{1}{2}$ do      |
| Hauteur du corps en avant de la dorsale..... | $2\frac{3}{4}$ do      |

Les écailles sont grandes et de forme semi-rhomboidale. On en compte 40 à la ligne latérale: 9 écailles entre la dorsale et la ligne latérale (en comptant l'écaille sur laquelle passe cette ligne), et 8 depuis cette ligne jusqu'à la partie médiane du ventre.

Dorsale, 31 rayons, dont les troisième, quatrième et cinquième ont  $2\frac{1}{4}$  pouces de longueur. Depuis le dixième rayon jusqu'au dernier, ils n'ont pas tout à fait  $\frac{3}{4}$  de pouce de longueur.

|                                                   |                    |
|---------------------------------------------------|--------------------|
| Pectorale, de forme arrondie.....                 | 18 rayons.         |
| Ventrals, avec son extrémité taillée en pointe... | 10 do              |
| Anale, échancrée à son bord postérieur.....       | 9 do               |
| Caudale, très-échancrée.....                      | $18\frac{1}{4}$ do |

Ligne latérale presque droite.

Tête petite. Le museau projette au-delà de la bouche qui est petite, caronculée et légèrement bilobée à sa partie inférieure.

Narines doubles, rapprochées l'une de l'autre; la postérieure, plus grande, est recouverte d'une valvule. Yeux grands.

La couleur générale du poisson est d'un blanc argenté avec des teintes brillantes, verdâtres et dorées.

HYDRARGYRA ATRICAUDA.

Français—*Hydrargyre à barre noire à la queue.*

Anglais.—*Minnow. Champlain Minnow.*

De l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Cyprinoides*, du genre *Hydrargyre*.

Ce poisson, dont la longueur ordinaire varie entre deux pouces et demi et quatre et demi, habite les ruisseaux et les petites rivières. Il paraît se trouver en assez grande abondance en Canada où l'on s'en sert comme appât pour faire la pêche aux gros poissons du fleuve St. Laurent.

Il est allié au fundule, dont j'ai décrit une variété dans mon rapport de 1863, sous le nom de *fundulus vindescens*.

Ce dernier poisson est commun dans les eaux saumâtres du golfe. On l'emploie sur nos côtes maritimes pour appâter les lignes à morue lorsque les autres appâts habituels manquent.

L'hydrargyre est recouvert par tout le corps, la tête comprise, d'écaillés de moyenne grandeur, qui affectent une forme orbiculaire. On en compte trente-six à la ligne latérale, qui est à peu près droite.

Il y a sur la tête et aux opercules, un certain nombre de pores muqueux, dont trois paires se trouvent en dedans, une paire en avant et une autre paire en arrière des orbites.

Les narines sont doubles et s'ouvrent à une distance d'une ligne l'une de l'autre. La postérieure est un peu plus grande que l'intérieure.

L'œil est grand et rapproché du museau.

La bouche est de moyenne grandeur : la langue est assez longue et mince.

Il y a à la mâchoire inférieure, qui est plus longue que la supérieure, plusieurs rangées de dents petites, mais pointues et recourbées.

À la mâchoire supérieure, dents très-fines.

La vessie natatoire est très-mince. Elle occupe toute la longueur de la cavité abdominale.

Toutes les nageoires ont leurs extrémités arrondies.

La dorsale est grande et placée très-en arrière sur le dos. Sa partie antérieure est un peu en arrière de l'origine des ventrales. Elle est composée de 15 rayons, dont le premier est plus court. Les autres vont toujours en s'allongeant jusqu'au dernier rayon.

|                     |                    |
|---------------------|--------------------|
| La pectorale a..... | 15 rayons.         |
| La ventrale a.....  | 6 do               |
| L'anale a.....      | 10 do              |
| La caudale a.....   | $12\frac{3}{4}$ do |

La couleur est d'un brun très-foncé sur le dos et sur la tête. Sur les flancs, brun olive avec des apparences de barres transversales plus foncées, qui sont au nombre de 15 à 18.

Il y a une ligne étroite, noire et bien marquée à la ligne latérale.

Près de la queue, on trouve une barre transversale noire, d'environ 2 lignes de largeur, qui est la marque distinctive de cette variété d'hydrargyre.

Parmi les spécimens que j'ai étudiés, il y avait des femelles dont les ovaires étaient remplis d'œufs d'un cinquième de ligne de diamètre.

Les mâles paraissaient être plus petits que les femelles.

AMIA OCELLICAUDATA.—Richardson.

Français.—*Amie à ocelle sur la queue.*

En Canada.—*Poisson-castor, poisson de marais.*

En anglais.—*Mudfish, Western Mudfish, Bowfin of Lake Champlain.*

De l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Clupéoides*, du genre *Amie*.

Ce poisson qui est assez commun dans cette partie de l'Amérique Septentrionale, et à qui la forme de sa queue a valu le nom vulgaire qu'il porte en Canada, à cause de quelque ressemblance avec la queue du castor, habite le fleuve St. Laurent, quoiqu'il n'y soit pas très-abondant.

On le trouve plutôt dans les eaux tranquilles de nos lacs de l'intérieur.

Le spécimen d'après lequel je fais cette description a été pris dans le fleuve, aux environs de Sorel, et m'a été fourni par Vital Têtu, écr., de Québec.

*Description.*

|                                                                                           |     |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------------|
| Longueur totale.....                                                                      | 25  | pouces.      |
| do de la tête.....                                                                        | 4   | do           |
| Distance entre la tête et la partie antérieure de la nageoire dorsale.....                | 4   | do 3 lignes. |
| Longueur de la nageoire dorsale.....                                                      | 11½ | do           |
| Distance entre la partie antérieure du museau et l'origine de la ventrale.....            | 11½ | do           |
| Distance entre la partie postérieure de la ventrale et l'origine de l'anale.....          | 3¼  | do           |
| Distance entre la partie postérieure de l'anale et les premiers rayons de la caudale..... | 2¼  | do           |
| Nageoire dorsale.....                                                                     | 50  | rayons.      |
| do pectorale.....                                                                         | 17  | do           |
| do ventrale.....                                                                          | 7   | do           |
| do anale.....                                                                             | 10  | do           |
| do caudale.....                                                                           | 22  | do           |
| Hauteur de la dorsale à sa partie antérieure.....                                         | 1¼  | do           |
| Hauteur de la dorsale à sa partie postérieure.....                                        | 1¾  | do           |

Les nageoires pectorale et ventrale ont une forme arrondie à leur extrémité.

La nageoire caudale a 3¾ pouces de longueur sur 4¼ pouces de largeur, et la membrane qui unit ses rayons est recouverte à sa partie antérieure, sur un espace d'un pouce de largeur, de petites écailles oblongues très-peu adhérentes,

Les écailles ont ½ pouce de longueur et 3 lignes de largeur sur le dos et sur les côtés du poisson. Elles sont plus petites de moitié sous le ventre. Leur forme est allongée et elles sont membraneuses à leur partie libre, et carrées à leur partie insérée.

La ligne latérale est légèrement courbe à sa partie antérieure, en descendant sur une étendue d'environ deux pouces, puis elle suit une ligne droite jusqu'à la queue,

On y compte soixante-et-huit écailles, plus de trois à cinq écailles très-petites sur la queue.

La tête du poisson-castor est aplatie à sa partie supérieure.

Au bord de la mâchoire supérieure, on voit deux barbillons d'un quart de pouce de longueur.

Les narines sont grandes.

Les orbites sont oblongs et leur plus grand diamètre est d'un demi-pouce.

On compte douze rayons aux branchies. Les os de la tête ont une surface raboteuse, et les sutures qui les soudent ensemble sont très-apparentes.

La bouche est grande.

Entre les deux branches de la mâchoire inférieure, qui ne sont pas soudées à leur partie antérieure on remarque une espèce de bouclier osseux, ayant une surface raboteuse, qui remplit tout l'espace compris entre les deux branches de cette mâchoire, qui est un peu plus longue que la supérieure.

On trouve à la mâchoire supérieure une rangée assez irrégulière de dents fortes et pointues; à sa partie postérieure, elles sont plus petites.

On distingue sur les os palatins quatre groupes de seize à vingt dents chacun, et en dehors de ces groupes et sur les bords extérieurs de cette mâchoire une rangée de sept à huit dents grosses et recourbées.

À la mâchoire inférieure, il y a sur son bord antérieur, une rangée de trente-deux dents longues et pointues, et à deux lignes plus en arrière une bande de petites dents, en pavé, au nombre de soixante-et-dix de chaque côté.

Dans le pharynx on voit, à sa partie supérieure, deux plaques de dents petites et pointues et une plaque plus petite à sa partie inférieure.

La langue est courte, épaisse et détachée.

Le gosier est petit.

Couleur, brun noirâtre à la partie supérieure de la tête, du corps et sur les côtés et ayant une teinte rosée sous le ventre.

Nageoire dorsale d'un brun olivâtre, moins foncé que le dos.

La pectorale est de même couleur que la précédente avec quelques taches jaunâtres. Ventrale et anale de couleur olive pâle avec teinte rosée sur les rayons.

Caudale, brune, avec des teintes vinées sur la membrane qui lie les rayons ensemble.

Ce qui distingue cette espèce des autres espèces du genre *Amie*, c'est une ocelle, ou tache noire ovale, dont le plus grand diamètre a cinq lignes, et entourée d'un cercle jaunâtre qu'on trouve sur cette dernière nageoire à sa partie antérieure. Elle en occupe les quatrième, cinquième, sixième et septième rayons, à compter depuis la partie supérieure du poisson.

La laitance du mâle est de couleur jaunâtre. Elle est contenue dans deux organes d'où partent deux conduits membraneux qui bientôt se réunissent pour ne former qu'un seul canal, lequel va se terminer à un orifice d'une ligne et demie de diamètre, situé à un demi-pouce en arrière de l'orifice anal qui est plus grand.

La vessie natatoire a cela de remarquable, qu'elle est comme chez les Erythrins, grande et cellulaire. Elle ressemble beaucoup aux poumons des reptiles.

L'estomac est assez développé et les intestins forment quatre circumvolutions dans l'abdomen.

Le cœur est petit, mais le foie est comparativement très-gros.

Ce poisson, que l'on rencontre assez rarement sur nos marchés, est bon à manger, sa chair est saine quoique un peu coriace.

#### MORRHUA DUCTOR.

Français.—*Morue Pilote*.

Anglais.—*Pilot Codfish*.

De l'ordre des *Malacoptérygiens subrachiens*, de la famille des *Gadoïdes*, du genre *Morrhua*.

Tous les pêcheurs qui fréquentent le golfe St. Laurent, ont rencontré sur les bancs de pêche et quelquefois dans le voisinage des côtes, cette variété de morue, dont la

taille ne dépasse guères 15 à 16 pouces et à laquelle j'ai conservé son nom vulgaire de morue-pilote, parce que, au dire des pêcheurs que j'ai consultés à ce sujet, elle précède ordinairement la morue ordinaire sur les bancs qui servent de lieu d'habitation à cette dernière pendant les mois de l'été, et semble en quelque sorte la guider vers ces endroits comme le ferait un pilote.

Je ferai remarquer, en outre, que cette variété est rare dans le golfe. Elle appartient sans doute aux mers du Nord. Cependant, je n'en ai vu aucune description dans les ouvrages d'histoire naturelle que j'ai consultés.

La morue, appelée *morhua minuta* par Linnée, paraît-être celle qui se rapproche le plus de la variété qui fait le sujet de cette courte notice. Mais elle en diffère sous plusieurs rapports, comme on pourra le voir par la description suivante d'un spécimen de notre morue-pilote, qui a été pris par un des marins de "La Canadienne" le 1er juin 1865, au large de la Rivière Watshee-shoo, sur la Côte Nord du golfe St. Laurent.

|                                                         |                      |
|---------------------------------------------------------|----------------------|
| Longueur totale.....                                    | 13½ pouces.          |
| Largeur.....                                            | 3¼ do                |
| Épaisseur.....                                          | 1½ do                |
| Longueur de la tête.....                                | 1 pouce et 5 lignes. |
| Distance de la tête à la première nageoire dorsale..... | 2½ pouces.           |

Première dorsale, arrondie à son extrémité un peu plus long que large, 15 rayons. Ses premiers rayons sont courts. Les rayons du milieu plus longs. Les cinq postérieurs vont en raccourcissant de manière à ce que le dernier n'a plus qu'une ligne de longueur.

Deuxième dorsale, 16 rayons.

Les antérieurs sont plus longs.

Cette nageoire a sa plus grande hauteur en avant; en arrière, elle est arrondie et ses derniers sont courts.

Troisième dorsale, 18 rayons.

Le premier a le quart, et le deuxième la moitié de la longueur du troisième. Les cinquième et sixième sont les plus longs.

Les rayons postérieurs sont très-courts.

Pectorale, 16 rayons, arrondie à son extrémité.

Ventrale, 6 rayons, extrémité terminée en pointe.

Première anale, 21 rayons, arrondie.

Deuxième anale, 16 rayons, plus petite que la première. Il y a une espèce de tubercule à sa base antérieure.

Caudale, 30¾ rayons, extrémité légèrement arrondie.

Tête de moyenne grandeur, la partie supérieure aplatie.

Le museau est arrondi.

Les mâchoires sont d'égale grandeur. Sous la mâchoire inférieure, on trouve un barbillon mince et éfilé, de ¾ de pouce de longueur.

Dents aux deux mâchoires, distinctes et séparées les unes des autres.

Au vomer, une plaque de dents fines forment un triangle ouvert, dont le sommet est dirigé en avant.

Langue pointue.

Narines doubles, d'égale grandeur, et s'ouvrant dans une dépression de la tête.

Orbites grands. Yeux grands.

Iris jaune. Prunelle bleue. Ligne latérale bien distincte, plus étroite que dans la morue ordinaire, commençant en arrière de l'orbite et suivant la ligne dorsale jusqu'à la partie postérieure de la première dorsale; de là, elle s'incline vers l'abdomen en décrivant une courbe bien prononcée jusque vis-à-vis les deux tiers de la deuxième dorsale. De ce point jusqu'à l'origine de la caudale, elle suit une ligne droite en tenant le milieu entre la ligne du dos et celle du ventre.

Couleur, dos olivâtre; côtés, fond gris, couvert de taches de forme irrégulière et d'anneaux de couleur olivâtre.

De chaque côté du corps on trouve cinq taches brunâtres, irrégulières, s'étendant depuis les ouïes jusqu'à la queue.

Ventre, d'un blanc sale et couvert d'une quantité innombrable de petits points noirs.

Les nageoires dorsales sont tachetées de lignes irrégulières de couleur olivâtre.

Pectorales, de couleur olivâtre claire, avec une tache noirâtre tirant sur le verdâtre à son origine et à sa partie antérieure.

Ventrale, d'un blanc sale.

Première anale, d'un blanc sale à sa base et tachetée de noir à son extrémité.

Deuxième anale, d'un blanc sale à sa base et à son premier tiers; les deux autres tiers sont de couleur brune.

La chair de cette variété de morue ne présente aucune différence avec celle de la morue ordinaire.

D. 15, 16, 18; P. 16; V. 6; A. 21, 16; C. 30 $\frac{3}{4}$ .

—————  
MERLANGUS CARBONARIUS.—*Cuvier.*

Français—*Merlan.*

En Canada—*Goberge.*

Anglais—*Pollack, Coal-fish, Sea Salmon.*

De l'ordre des *Malacoptérygiens subrachiens*, de la famille des *Gadoïdes*, du genre *Merlan*.

Ce poisson se prend quelquefois sur la côte de Gaspé pendant l'été. On en voit aussi, mais rarement, sur la côte sud du fleuve St. Laurent depuis le Cap Gaspé jusqu'à un peu au-delà du Cap de Chatte.

J'ai connaissance qu'il en a été capturé un, il y a deux ans, à l'endroit appelé les Ilets-des-Méchins, sur cette côte.

Pendant plusieurs saisons, il y a de cela une vingtaine d'années, on prenait un assez grand nombre de merlans sur la côte ouest du groupe des Iles-de-la-Madeleine, mais à présent on n'en voit presque plus dans ces parages.

Le merlan est bon à manger, quoique pas aussi délicat que la morue. On le trouve répandu sur les côtes orientales de l'Amérique du Nord, depuis la latitude de New-York jusque dans la mer glaciale et sur les côtes septentrionales de l'Europe.

Il abonde surtout dans la Baie de Fundy.

—————  
T A B L E .

- 1.—*Pimelodus Nebulosus.*
- 2.—*Leuciscus Canadensis.*
- 3.—*Leuciscus Vittalus.*
- 4.—*Leuciscus Atromaculatus.*
- 5.—*Cyprinus Catostomus.*
- 6.—*Catostomus Tuberculatus.*
- 7.—*Catostomus Macrolepidotus.*
- 8.—*Sclerognathus Cyprinus.*
- 9.—*Hydrargyra Atricauda.*
- 10.—*Amia Ocellicaudata.*
- 11.—*Morrhua Ductor.*
- 12.—*Merlangus Carbonarius.*

P. FORTIN.

# RÉPONSE

A une adresse de l'honorable Conseil Législatif en date du 21 juin 1866, demandant copie du dernier rapport des syndics des chemins à barrières de la rive nord de Québec.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,

Secrétaire.

SECRETARIAT,

Ottawa, 25 juin 1866.

## MEMORANDUM, CHEMINS A BARRIÈRES, RIVE NORD DE QUÉBEC.

### Débitures émises :

|                       |         |
|-----------------------|---------|
| Privilégiées.....     | £47,800 |
| Non privilégiées..... | 62,482  |

### En possession du gouvernement :

|                       |               |
|-----------------------|---------------|
| Privilégiées.....     | £ 1,500       |
| Non privilégiées..... | 13,000        |
|                       | <u>14,500</u> |

Total de la dette..... £124,782

L'intérêt sur les débiteures privilégiées se paie régulièrement.

|                                                                                          |                    |                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Arrérages d'intérêt sur débiteures non privilégiées restant dus le 31 décembre 1864..... | £ 5,634 12 6       |                    |
| A déduire le montant payé sur débiteures non privilégiées pendant l'année courante.....  | 1,945 14 2         |                    |
|                                                                                          | <u>£3,688 18 4</u> |                    |
| Intérêts sur débiteures non privilégiées pour l'année à expirer le 31 décembre 1865..... |                    | 3,748 18 4         |
|                                                                                          |                    | <u>£7,437 16 8</u> |

Non compris l'intérêt dû au gouvernement.

Le revenu brut pour l'année expirée le 31 décembre 1864, s'est élevé à £11,205. Sur cette somme, £6,662 12 10 ont été payés pour intérêts sur les débiteures ; la balance a été appliquée aux frais d'entretien.

Le revenu brut pour la présente année est estimé à £11,461. Sur cette somme, £4,933 13 2 ont été payés pour intérêts sur les débiteures ; la balance a été appliquée aux frais d'entretien et au paiement des intérêts sur les débiteures privilégiées pour les six mois à expirer le 31 décembre courant. Augmentation du revenu brut de cette année, £256.

(Signé,)

J. PORTER,

Sec. C. R. N.

Québec, 12 décembre 1865.

# RÉPONSE

A une adresse de l'honorable Conseil Législatif à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 15 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé de toutes les dépenses encourues jusqu'à ce jour, pour la construction des édifices du parlement et des bureaux publics en la ville d'Ottawa; aussi, un état des sommes requises pour terminer les dits édifices et compléter leur ameublement et le coût probable du nivellement et embellissement des terrains en dépendant; et aussi, un état du montant nécessaire, chaque année, pour le chauffage, l'éclairage, le salaire des employés et autres dépenses nécessaires pour le service et l'entretien des dits édifices.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Ottawa, 9 juillet 1866.

*Montant total des sommes dépensées pour les édifices publics à Ottawa, jusqu'au 15 juin 1866.*

|                                                                                             |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Edifices du parlement—à Thomas McGreevy, entrepreneur.....                                  | \$1,073,712 16 |
| Edifices des départements—à Jones, Haycock et Cie., entrepreneurs.....                      | 932,957 52     |
| Appareils pour le chauffage et la ventilation—à Ch. Garth, entrepreneur...                  | 71,094 04      |
| Combustible et personnel des chauffeurs.....                                                | 16,734 45      |
| Aqueduc.....                                                                                | 29,471 31      |
| Tuyaux du gaz allant du conduit principal de la compagnie du gaz aux trois<br>édifices..... | 3,526 17       |
| Pose des timbres et timbres.....                                                            | 4,322 93       |
| Tapis pour le parlement.....                                                                | 13,826 57      |
| Tapis pour les départements.....                                                            | 6,082 26       |
| Ameublement, installations, appareils à gaz dans l'édifice du parlement.....                | 10,390 91      |
| Do do édifices des départements.....                                                        | 17,647 04      |
| Nouvelles portes et autres changements.....                                                 | 1,535 05       |
| Chemins et trottoirs.....                                                                   | 11,089 18      |
| Arbitrages.....                                                                             | 23,500 00      |
| Surveillance et dépenses imprévues.....                                                     | 161,799 70     |
| Enlèvement de la neige.....                                                                 | 45 00          |

\$2,377,734 32

*Etat des sommes nécessaires pour terminer les édifices du parlement et des départements,  
à compter du 1er mai 1866.*

*Construction :*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                        |           |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------|
| Travaux en voie de progrès et exécutés en partie, comprenant pose des timbres, tuyaux et autres travaux de protection contre l'incendie—Lucarnes pour garde-robes et salles de lecture, appareils à gaz, gazomètres—lavemains et cabinets additionnels.....                            | \$ 27,977 |                |
| Installation des bureaux de poste, salles de réception, écrans dans les corridors, divisions dans les galeries, tablettes pour les archives et la papeterie, trône temporaire et sièges de l'orateur, peinturage additionnel, inscriptions pour les portes, les bureaux de poste, etc. |           | 18,000         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                        |           | \$ 45,977      |
| Achèvement de la bibliothèque, toiture de la grande tour, couronnement, cabinets.....                                                                                                                                                                                                  |           | 231,500        |
| Estimations de progrès et comptes pour mai.....                                                                                                                                                                                                                                        | \$ 21,500 |                |
| Estimations finales sur contrats actuels.....                                                                                                                                                                                                                                          | 100,000   |                |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                        |           | <u>121,500</u> |

*Ameublement et installations à l'intérieur :*

|                                             |           |                |
|---------------------------------------------|-----------|----------------|
| Appareils à gaz permanents.....             | \$ 29,500 |                |
| Trône permanent et sièges de l'orateur..... | 5,500     |                |
| Cadran dans la grande tour.....             | 8,000     |                |
| Intérieur de la bibliothèque.....           | 26,000    |                |
| Ameublement pour les trois édifices.....    | 60,000    |                |
|                                             |           | <u>129,000</u> |

*Aqueduc :*

|                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| Machine à vapeur pour l'aqueduc..... | 6,500 |
|--------------------------------------|-------|

*Terrains :*

|                                         |                  |
|-----------------------------------------|------------------|
| Nivellement, clôtures et barrières..... | 90,000           |
| Surveillance et dépenses imprévues..... | 85,000           |
|                                         | <u>\$709,477</u> |

*Dû conformément aux arbitrages des arbitres spéciaux, y compris les frais d'arbitrage, en tant que connus jusqu'à ce jour.*

|                                                            |          |                  |
|------------------------------------------------------------|----------|------------------|
| Balance due d'après arbitrage à Jones, Haycock et Cie..... | \$70,780 |                  |
| Arbitrage en faveur de Fuller et Jones.....                | 5,064    |                  |
| Arbitrage en faveur de Stent et Laver.....                 | 6,931    |                  |
| Mémoire de frais taxé par les arbitres :                   |          |                  |
| Dans l'affaire Jones, Haycock et Cie.....                  | 2,203    |                  |
| " Fuller et Jones.....                                     | 181      |                  |
| " Stent et Laver.....                                      | 200      |                  |
|                                                            |          | <u>85,359</u>    |
|                                                            |          | <u>\$794,836</u> |

On n'a pas constaté d'autres frais dans ces trois cas.

Dans le cas de Thomas McGreevy, l'arbitrage n'a pas encore été rendu et ne peut par conséquent être inclus dans l'état qui précède.

*Estimation du coût des services par année.*

|                                                                                                                                                                                                    |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Entretien des trois édifices, pendant une année—y compris, peinture, ouvrage de vitrier, de charpentier, de plombier et de maçon, entretien des terrains après qu'ils auront été nivelés, etc..... | \$17,500        |
| Personnel des serviteurs pour le chauffage et la ventilation, l'approvisionnement d'eau, les messages etc., pendant une année (dépense ordinaire).....                                             | 10,000          |
| Gaz pour une année, supposant qu'il y ait pendant l'hiver une session de trois mois.....                                                                                                           | 8,400           |
| Bois de chauffage pour une année.....                                                                                                                                                              | 19,500          |
|                                                                                                                                                                                                    | <u>\$55,400</u> |

LA MAISON DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC en compte avec Alexandre LeMoine,  
Trésorier.

Dt.

| 1866.    |                                                                                                                                                                                 | \$     | cts. | \$     | cts.        |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------|--------|-------------|
| Juin 30. | Payé à la banque de Montréal, une lettre de change pour £254 7s. 10d. sterling, remise à MM. Budden, Beaven et Tozer, en paiement d'huile et de provisions pour les phares..... |        |      | 1,240  | 94          |
| do       | banque de Montréal, au crédit de l'hon. receveur-général.....                                                                                                                   |        |      | 465    | 73          |
| do       | montant payé pour les résumés suivants :—                                                                                                                                       |        |      |        |             |
| No. 1    | Dépenses contingentes.....                                                                                                                                                      | 3,849  | 41   |        |             |
| 2        | Bureau du havre.....                                                                                                                                                            | 1,964  | 60   |        |             |
| 3        | Bouées.....                                                                                                                                                                     | 2,184  | 71   |        |             |
| 4        | Balises.....                                                                                                                                                                    | 186    | 61   |        |             |
| 5        | Compte d'huile.....                                                                                                                                                             | 1,578  | 92   |        |             |
| 6        | Quarantaine.....                                                                                                                                                                | 4      | 50   |        |             |
| 7        | Dépôts de provisions.....                                                                                                                                                       | 318    | 94   |        |             |
| 8        | Phares flottants.....                                                                                                                                                           | 2,220  | 21   |        |             |
| 9        | Provisions.....                                                                                                                                                                 | 166    | 20   |        |             |
| 10       | Phare de Portneuf.....                                                                                                                                                          | 127    | 93   |        |             |
| 11       | do Ste. Croix.....                                                                                                                                                              | 36     | 32   |        |             |
| 12       | do St. Antoine.....                                                                                                                                                             | 16     | 30   |        |             |
| 13       | do Bellechasse.....                                                                                                                                                             | 104    | 78   |        |             |
| 14       | do l'Île aux Grues.....                                                                                                                                                         | 122    | 27   |        |             |
| 15       | do Pilier.....                                                                                                                                                                  | 449    | 69   |        |             |
| 16       | do Kamouraska.....                                                                                                                                                              | 97     | 66   |        |             |
| 17       | do Les Pélerins.....                                                                                                                                                            | 722    | 40   |        |             |
| 18       | do Pot à l'Eau-de-Vie.....                                                                                                                                                      | 94     | 82   |        |             |
| 19       | do Ile Rouge.....                                                                                                                                                               | 334    | 81   |        |             |
| 20       | do Ile Verte.....                                                                                                                                                               | 289    | 87   |        |             |
| 21       | do Biquet.....                                                                                                                                                                  | 383    | 68   |        |             |
| 22       | do Pointe-aux-Pères.....                                                                                                                                                        | 97     | 49   |        |             |
| 23       | do Pointe-des-Monts.....                                                                                                                                                        | 817    | 91   |        |             |
| 24       | do Cap des Rosiers.....                                                                                                                                                         | 293    | 33   |        |             |
| 25       | do Pointe ouest d'Anticosti.....                                                                                                                                                | 483    | 36   |        |             |
| 26       | do Pointe sud-ouest d'Anticosti.....                                                                                                                                            | 1,534  | 40   |        |             |
| 27       | do Extrémité est d'Anticosti.....                                                                                                                                               | 810    | 62   |        |             |
| 28       | do Forteau.....                                                                                                                                                                 | 415    | 36   |        |             |
| 29       | do Belle-Île.....                                                                                                                                                               | 401    | 05   |        |             |
| 30       | Havre de Gaspé.....                                                                                                                                                             | 483    | 44   |        |             |
| 31       | Items divers.....                                                                                                                                                               | 256    | 44   |        |             |
| 32       | Traitement des officiers de la Maison de la Trinité.....                                                                                                                        | 10,070 | 57   |        |             |
| 33       | do gardiens des phares.....                                                                                                                                                     | 13,740 | 00   |        |             |
|          | Balance.....                                                                                                                                                                    |        |      | 44,658 | 60          |
|          |                                                                                                                                                                                 |        |      |        | 19 46       |
|          |                                                                                                                                                                                 |        |      |        | \$46,384 73 |

Av.

| 1866.    |                                                                                  | \$   | cts. | cts.        |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------|------|------|-------------|
| Juin 30. | Reçu sur les produits de la vente d'huile de rebut, anciennes provisions, etc. : |      |      |             |
|          | De A. Marmen, huile de rebut.....                                                |      | 139  | 15          |
|          | De A. J. Maxham et Cie., huile de rebut.....                                     | \$67 | 07   |             |
|          | do do vieilles lampes et provisions..                                            | 8    | 50   |             |
|          |                                                                                  |      | 75   | 57          |
|          | De M. Murray, vieilles lampes.....                                               |      | 24   | 00          |
|          | De John Blampied, anciennes provisions.....                                      |      | 58   | 40          |
|          | De Louis Moulin, do.....                                                         |      | 34   | 50          |
|          | Reçu de Joseph Archer, surplus à lui payé le 1er sept. dernier.....              |      |      | 331 62      |
| do       | greffier de la maison de la Trinité, pour amendes et frais.....                  |      |      | 21 20       |
| do       | de lettres de crédit de l'honorable receveur-général.....                        |      |      | 112 91      |
|          |                                                                                  |      |      | 45,919 00   |
|          |                                                                                  |      |      | \$46,384 73 |

E. E.  
QUÉBEC, 30 juin 1866.

(Signé,)

A. LEMOINE,  
Trésorier.

Assermenté comme étant correct, à Québec, ce 6me jour de juillet 1866.

(Signé,)

R. HENRY WURTELE, J.P.

Examiné et trouvé exact.  
(Signé,)

VITAL TETU, Maitre.

## LE FONDS DES PILOTES INFIRMES DE QUEBEC en compte courant avec

D<sup>i</sup>.

|                                                                                                                                                                  | \$    | cts. | \$       | cts. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|----------|------|
| 1865. Pour les sommes et pensions suivantes payées durant l'année 1865 :—                                                                                        |       |      |          |      |
| Arrrages de pensions jusqu'au 31 décembre 1864 .....                                                                                                             | 89    | 00   |          |      |
| Montant de la liste des pensions pour le trim. expiré le 31 janv. 1865...                                                                                        | 2,142 | 25   |          |      |
| do do do 30 avril 1865...                                                                                                                                        | 2,104 | 16   |          |      |
| do do do 31 juillet 1865 ..                                                                                                                                      | 2,133 | 95   |          |      |
| do do do 31 octobre 1865.                                                                                                                                        | 1,983 | 40   |          |      |
| Accordé comme secours.....                                                                                                                                       | 215   | 34   |          |      |
|                                                                                                                                                                  |       |      | 8,668    | 10   |
| Pour les sommes d'argent suivantes, prêtées et placées :—                                                                                                        |       |      |          |      |
| Montant des bons des commissaires du havre de Quebec, pour \$1000, achetés à l'escompte .....                                                                    | 883   | 94   |          |      |
| Montant prêté à J. B. Dion, pilote, par obligations devant O'Brien, N.P.                                                                                         | 119   | 00   |          |      |
| do Jean Dion, do transport do ...                                                                                                                                | 60    | 00   |          |      |
| do Frs. Jos. Pouliot, do obligation do ...                                                                                                                       | 300   | 00   |          |      |
| do Chs. Brown, do devant E. B. Lindsay, N.P.                                                                                                                     | 40    | 00   |          |      |
|                                                                                                                                                                  |       |      | 1,393    | 94   |
| Pour les sommes suivantes payées :—                                                                                                                              |       |      |          |      |
| Edward O'Brien, pour avoir aidé le trésorier dans la perception et la distribution du fonds des pilotes infirmes, du 1er décembre 1864 au 1er décembre 1865..... | 439   | 92   |          |      |
| J. N. Duquet et Cie., pour publication dans le <i>Canadien</i> de l'état annuel du fonds.....                                                                    | 16    | 56   |          |      |
| Middleton et Dawson, pour do <i>Quebec Gazette</i> do ...                                                                                                        | 16    | 00   |          |      |
| A. Côte et Cie., pour do <i>Journal de Québec</i> , do et pour impression de blancs de certificats .....                                                         | 37    | 07   |          |      |
| R. Allyn, avocat, pour consultation.....                                                                                                                         | 11    | 33   |          |      |
| C. H. Têtu, payé le mémoire de frais du shérif de Kamouraska.....                                                                                                | 22    | 20   |          |      |
| do bureau du registraire, pour l'enregist. d'un mémorial..                                                                                                       | 1     | 50   |          |      |
| Divers—Payé les dépenses des funér'les de la veuve T. Lemieux. \$20 00                                                                                           |       |      |          |      |
| do do enfant de B. Prejens.. 10 00                                                                                                                               |       |      |          |      |
|                                                                                                                                                                  |       |      | 30       | 00   |
| Pondage—Montant remis à R. R. Dobell sur R. Rob. Small.....                                                                                                      | \$4   | 15   |          |      |
| do do au Capt. Marchildon, sur la goëlette Adeline 1 82                                                                                                          |       |      |          |      |
|                                                                                                                                                                  |       |      | 5        | 97   |
|                                                                                                                                                                  |       |      | 580      | 55   |
| Balance .....                                                                                                                                                    |       |      | 4,259    | 19   |
|                                                                                                                                                                  |       |      | \$14,901 | 78   |

E. E.

MAISON DE LA TRINITÉ,  
Québec, 31 décembre 1865.Attesté sous serment comme étant correct et fidèle, ce 18e jour de janv. 1866.  
(Signé,)Examiné.—Balance en main, quatre mille deux cent cinquante-neuf piastres  
18 janvier 1866.

## Alexandre LeMoine, Trésorier de la Maison de la Trinité de Québec.

A<sup>v</sup>.

|                                                                                                           | \$    | cts. | \$       | cts.  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|----------|-------|
| 1865. Balance entre les mains du trésorier le 31 décembre 1864.....                                       |       |      | 4,537    | 97    |
| Restitution—montant reçu d'une personne inconnue.....                                                     |       |      |          | 5 00  |
| Capital et intérêt reçus des personnes suivantes, durant l'année 1865 :—                                  |       |      |          |       |
| De Jos. Cary, 1 année d'intérêt sur \$1,200, au 23 mai 1865 .....                                         | 72    | 00   |          |       |
| Des commissaires du havre de Québec, 6 mois d'intérêt sur \$1,000, au 1er juillet 1865.....               | 30    | 00   |          |       |
| Du ministre et des syndics de l'église St. André, 1 année d'intérêt sur \$2,000, au 11 novembre 1865..... | 120   | 00   |          |       |
| De la succes. de Sir Jas. Stuart, 1 année d'intér. sur \$4,000, au 9 mai 1865                             | 240   | 00   |          |       |
| De P. Boisseau, 1 année d'intérêt sur \$2,600, au 26 janvier, 1865 .....                                  | 156   | 00   |          |       |
| Du gouvernement provincial, 1 do \$800, au 1er juillet, 1865... \$48                                      |       |      |          |       |
| do do 1 do 4,000, au 8 sept. 1865... 240                                                                  |       |      |          |       |
| do do 1 do 1,600, au 1st oct. 1865.. 96                                                                   |       |      |          |       |
| do do 1 do 2,000, au 1er oct., 1865... 120                                                                |       |      |          |       |
| do do 18 mois do 4,000, au 13 déc., 1865... 360                                                           |       |      |          |       |
|                                                                                                           |       |      | 864      | 00    |
| Des syndics des chem. à barrières, 1 année do \$22,800, au 1er juillet 1865                               | 1,368 | 00   |          |       |
| De la corporat'n de la cité de Québec, 1 do do 8,000, au 1er nov. 1865                                    | 546   | 00   |          |       |
| De Jean Bte. Dion, montant d'une obligation du 3 janv. 1865... \$50 00                                    |       |      |          |       |
| Intérêt .....                                                                                             |       |      | 1        | 63    |
|                                                                                                           |       |      | 51       | 63    |
| De Jean Dion, montant du transport .....                                                                  | \$40  | 00   |          |       |
| Intérêt .....                                                                                             | 1     | 33   |          |       |
|                                                                                                           |       |      | 41       | 33    |
| De Jean Bte. Bourget, montant d'une obligation.....                                                       | \$20  | 00   |          |       |
| Intérêt .....                                                                                             | 1     | 00   |          |       |
|                                                                                                           |       |      | 21       | 00    |
| Amendes—Montant reçu durant l'année 1865 .....                                                            |       |      |          |       |
| Pondage— do do .....                                                                                      |       |      |          |       |
|                                                                                                           |       |      | 3,509    | 96    |
|                                                                                                           |       |      |          | 56 00 |
|                                                                                                           |       |      | 6,792    | 85    |
|                                                                                                           |       |      | \$14,901 | 78    |

(Signé,)

A. LEMOINE,  
Trésorier.

J. B. RENAUD, J.P.

et dix-neuf centins.  
(Signé,)

JAS. GILLESPIE, Maître.

---



---

## RÉPONSE

A une Adresse de l'honorable Assemblée Législative, en date du 10 juin 1866; demandant un état des nominations dans le service public de la province depuis le 1er mai 1864.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
OTTAWA, 13 juillet 1866.

---



---

### BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF.

Joseph Cairns—Messenger—\$450 par année—pour remplir une vacance.

Patrick Batterton do do do

Tous deux nommés par autorité du président du conseil exécutif.

---

### DEPARTEMENT DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL.

Henry J. Morgan—Commis surnuméraire, Division Ouest—\$2.50 par jour—nommé le 19 novembre 1864.

Peter Logan—Messenger, Division Ouest—\$1.00 par jour—nommé le 14 février 1865.

Tous deux nommés par l'honorable secrétaire provincial.

---

### BUREAU DU GOUVERNEUR.

Pas de nominations.

---

### DEPARTEMENT DU RECEVEUR-GENERAL.

M. J. B. H. Neeve—Commis sous l'acte du timbre—\$1000 par année—nommé le 29 mars 1865—autorité, 27 et 28 Vic., chaps. 4 et 5, et ordre en conseil daté le 28 mars 1865.

BUREAU DE L'ADJUDANT-GÉNÉRAL DE MILICE.

| Noms.                     | Devoirs.                           | Si c'est pour remplir une vacance, ou un nouvel emploi. | Salaire.     | Autorité en vertu de laquelle la nomination a été faite. | Observations.                           |
|---------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Col. P. L. Macdougall     | Adjudant général de milice.        | Vacance                                                 | 3000 00      | Acte de la milice, 1863, sec. 44.                        |                                         |
| Lieut.-Col. W. S. Durie   | Assistant do                       | Temporaire et provisoire                                | 1600 00      | Ord. en cons., jan. 6 et mars 10, '66                    | Non encore en service. Paie [non emise. |
| do Sml. P. Jarvis         | do do                              | do                                                      | 1600 00      | do                                                       |                                         |
| do W. O. Smith            | do do                              | do                                                      | 1600 00      | do                                                       |                                         |
| do L. T. Suzor            | do do                              | do                                                      | 1200 00      | do                                                       |                                         |
| do J. B. Taylor           | Dép.-assl. do                      | do                                                      | 1200 00      | do                                                       |                                         |
| do F. T. Atcherley        | do do                              | do                                                      | 1200 00      | do                                                       |                                         |
| do George Browne          | do do                              | do                                                      | 1200 00      | do                                                       |                                         |
| Lieut. L. A. Casault      | do do                              | do                                                      | 1200 00      | Minute du conseil, janvier 2, 1866                       | do                                      |
| Capt. Carter, 16e rég.    | Surintendant des écoles militaires | do                                                      | 1200 00      | do                                                       |                                         |
| Lieut. Mailhand, 15e rég. | Arpenteur militaire                | do                                                      | 1200 00      | Ordre en conseil, déc. 23, 1864                          |                                         |
| Evariste Gélinas          | Commis de 1re classe.              | Nouveau                                                 | 1200 00      | Budget de 1865                                           |                                         |
| George Sherwood           | Commis surnuméraire.               | do                                                      | p. jour 2 50 |                                                          |                                         |
| Joseph R. Boulet          | do                                 | do                                                      | do           |                                                          |                                         |
| F. X. Hucl                | Gardien et messenger.              | Vacance                                                 | do 2 00      | Sir E. P. Taché, Min. de la milice                       |                                         |
| Louis Morel               | do                                 | do                                                      | p.an. 400 00 | do                                                       |                                         |
| T. Boutette               | Assistant messenger surnuméraire.  | Nouveau                                                 | p. jour 1 00 | do                                                       |                                         |

12

DEPARTEMENT DU REGISTRATEUR PROVINCIAL.

|                                                                                                                                                         |                               |                     |                               |                                                                                             |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| J. V. DeBoucherville                                                                                                                                    | Ouvrage général de bureau     |                     | \$2 p. jour, ou \$730 par an. | Lettre du Premier-Sir E. P. Taché.                                                          |  |
| Wm. M. Goodeve                                                                                                                                          | do                            |                     | \$2 p. jour, ou \$730 par an. | Autorité du président du conseil en l'absence du secrétaire provincial et du registrauteur. |  |
| MEMO.—Les commis suivants sont employés temporairement à faire les rapports requis par l'acte d'enregistrement, 29 Victoria, chapitre 24, section 79 :— |                               |                     |                               |                                                                                             |  |
| E. G. Powell                                                                                                                                            | Employé à faire des extraits. |                     | \$2 par jour.                 |                                                                                             |  |
| W. C. Matthews                                                                                                                                          | do                            |                     | do                            |                                                                                             |  |
| Daniel Stevenson                                                                                                                                        | do                            |                     | do                            |                                                                                             |  |
| Fred. M. Ross                                                                                                                                           | do                            |                     | do                            |                                                                                             |  |
| Philip A. Berg                                                                                                                                          | do                            |                     | do                            |                                                                                             |  |
| BUREAU D'AGRICULTURE.                                                                                                                                   |                               |                     |                               |                                                                                             |  |
| J. C. Taché                                                                                                                                             | Deputé du ministre.           | Vacance             | \$2400 00                     | Ordre en conseil, 6 oct., 1864.                                                             |  |
| Stanilas Drapeau                                                                                                                                        | Commis des statistiques.      | Nouvelle nomination | 200 00                        | Chap. 11, stat. ref. du Canada.                                                             |  |
| W. H. Johnson                                                                                                                                           | do                            | do                  | 1000 00                       | Ordre en conseil, 17 mars 1865.                                                             |  |

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

| Nom.              | Devoirs.                                                                 | Date de la Nomination. | Salaires.       | En vertu de quelle autorité.        | Observations.                                                                        |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| E. Thomas         | Secrétaire du commissaire.                                               | Mai 15, 1865.          | \$973.33 par an | Commiss. des terres de la couronne. |                                                                                      |
| W. J. Cooper      | Commiss de 3e classe                                                     | Jun 1er, 1866          | 600.00 do       | do                                  | A rempli les devoirs de commiss surnuméraire depuis le 22 août 1864.                 |
| C. E. Dobbs       | Commiss de 4e classe                                                     | Mai 4, 1866            | 500.00 do       | do                                  | Nommé pour remplir la vacance causée par la nom. de V. E. Tessier à un emp. au C. L. |
| Wm. A. Varin      | do                                                                       | Mai 21, 1866           | 500.00 do       | do                                  | Employé temporairement, vice J. Nickinson, résigné.                                  |
| W. M. Steers      | Commiss surnuméraire.                                                    | Janv. 22, 1866         | 500.00 do       | do                                  | Employé temporairement jusqu' 31 juillet '65.                                        |
| John Bruneau      | do                                                                       | Avril 24, 1865         | 500.00 do       | do                                  |                                                                                      |
| F. W. Blacklock   | Arpenteur et dessinateur.                                                | Mars 1er, 1866         | 1200.00 do      | do                                  |                                                                                      |
| G. D. Kirkpatrick | do                                                                       | Janv. 30, 1866         | 2.00 par jour.  | Commissaire des terres de la        |                                                                                      |
| Gso. Bouchette    | Dessinateur.                                                             | Janv. 30, 1866         | 2.00 do         | do                                  | Commissaire des terres de la                                                         |
| P. E. McMullen    | do                                                                       | Avril 11, 1866         | 500.00 par an   | do                                  | Commissaire des terres de la                                                         |
| Joe. Graham       | Agent des terres de la couronne pour la partie de Victoria et Feisboro'  | Mars 31, 1865          | do              | do                                  | Commissaire des terres de la                                                         |
| James Ross        | Agent des terres de la couronne pour le comté de Wellington              | Jun 16, 1865           | do              | do                                  | Commissaire des terres de la                                                         |
| C. J. Holterman   | Agent des terres de la couronne pour la partie du comté de Renfrew       | Jun 12, 1865           | do              | do                                  | Commissaire des terres de la                                                         |
| T. Barron         | Agent des terres de la couronne pour le comté des Deux-Montagnes         | Mai 28, 1864           | do              | do                                  | Commissaire des terres de la                                                         |
| E. P. Felton      | Agent des t. de la cour. pour la p. de Sherbrooke, Stanstead et Drummond | Mars 6, 1865           | do              | do                                  | Commissaire des terres de la                                                         |
| E. Heath          | Agent des terres de la couronne pour la partie de Fontic.                | Oct. 4, 1864           | do              | do                                  | Commissaire des terres de la                                                         |
| E. Blondeau       | Commiss au bureau du surintendant des mesureurs de bois, Québec.         | Mai 4, 1864.           | \$400.00 par an | Commiss. des terres de la couronne. |                                                                                      |
| N. Stewart        | do                                                                       | Oct 26, 1864           | 500.00 do       | do                                  |                                                                                      |
| Daniel Carey      | do                                                                       | Oct 1er, 1864          | 800.00 do       | do                                  |                                                                                      |
| E. R. Jones       | do                                                                       | Jun 7, 1864            | 100.00 do       | do                                  |                                                                                      |
| P. Marenett       | Garde-pêche, H.-C                                                        | Nov. 11, 1864          | 100.00 do       | do                                  |                                                                                      |
| J. W. Kerr        | do                                                                       | Dec. 16, 1864          | 100.00 do       | do                                  |                                                                                      |
| P. Kiehl          | do                                                                       | Oct. 18, 1864          | 200.00 do       | do                                  |                                                                                      |
| H. Richards       | do                                                                       | Janv. 24, 1866         | 100.00 do       | do                                  |                                                                                      |
| John Eastwood     | do                                                                       | Mars 31, 1866          | 100.00 do       | do                                  |                                                                                      |
| Jos. Wilson       | do                                                                       | Mai 3, 1866            | 100.00 do       | do                                  |                                                                                      |
| C. T. Dupont      | do                                                                       | Janv. 22, 1866         | 100.00 do       | do                                  |                                                                                      |
| J. B. Hall        | do                                                                       | Mai 9, 1866            | 30.00 do        | do                                  |                                                                                      |
| S. F. Copp        | do                                                                       | Sept. 21, 1864         | 30.00 do        | do                                  |                                                                                      |
| Jos. Eden, jr     | do                                                                       | Oct. 15, 1864          | 40.00 do        | do                                  |                                                                                      |
|                   | do                                                                       | Oct 28, 1865           | 50.00 do        | do                                  |                                                                                      |

Lorsque les emplois de surintendants énumérés dans les dispositions de l'acte des pêcheries furent abolis, il fallut nommer des garde-pêche dans les différentes localités pour mettre à exécution les dispositions de l'acte des pêcheries.

Pour remplacer feu W. Gibbard.

Vice T. Boyle, destitué.

Vice G. G. Boswell, décedé.

Vice Andrew Geddes, décedé.

Vice T. Barron, décedé.

Vice John Pelton, résigné.

Vice G. M. Judson, destitué.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.—*Suite.*

| Nom.                   | Devoirs.                                                                 | Date de la nomination. | Salaire.                                                                                                                            | En vertu de quelle autorité.       | Observations.                                                                                                                                                           |                                 |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| W. Beatty .....        | Conducteur, chemin de Parry Sound                                        | Mars, 1865 .....       | Employés seulement durant la saison de travail, à \$3 par jour, et dépenses continues. \$ 600 par année. 1000 do ..... 400 do ..... | Commis. des terres de la couronne. | Nouveau chemin de colonisation.                                                                                                                                         |                                 |
| T. F. Nicholl .....    | do Buckhorn.....                                                         | Avril, 1865 .....      |                                                                                                                                     | do                                 | do                                                                                                                                                                      | do                              |
| J. R. Benson .....     | do do Buckhorn.....                                                      | Avril, 1866 .....      |                                                                                                                                     | do                                 | do                                                                                                                                                                      | Vice T. F. Nicholl.             |
| J. Graham .....        | do do Bobcaygeon.....                                                    | Janv., 1865 .....      |                                                                                                                                     | do                                 | do                                                                                                                                                                      | Vice R. Hughes, décédé.         |
| J. A. Snow .....       | do do Monck .....                                                        | Mai, 1865 .....        |                                                                                                                                     | do                                 | do                                                                                                                                                                      | Nouveau chemin de colonisation. |
| T. D. Taylor .....     | do do Levant .....                                                       | Mai, 1866 .....        |                                                                                                                                     | do                                 | do                                                                                                                                                                      | do                              |
| C. F. Aylsworth .....  | do do Missisipi.....                                                     | Juin, 1866 .....       |                                                                                                                                     | do                                 | do                                                                                                                                                                      | Vice M. P. Hayes, résigné.      |
| S. O. McGinn .....     | do do Opeongo .....                                                      | Juillet, 1865 .....    |                                                                                                                                     | do                                 | do                                                                                                                                                                      | Vice Wm. Harris, do             |
| A. Deceun .....        | Commis au bur. des sauvag., Toronto                                      | Mai 19, 1864.....      |                                                                                                                                     | \$ 600 par année.                  | Ordre en conseil.....                                                                                                                                                   | Vice H. McDougall, do           |
| R. McKenzie .....      | Surintendant visiteur.....                                               | Janv. 6, 1865.....     |                                                                                                                                     | 1000 do .....                      | Commis. des terres de la couronne.                                                                                                                                      | Vice L. Talford, do             |
| Rév. H. P. Chase ..... | Missionnaire des ind. de Chippawa.                                       | Janv. 23, 1865.....    | 400 do .....                                                                                                                        | do                                 | Vice Rév. M. Flood, do                                                                                                                                                  |                                 |
| Dr. W. McCargo.....    | Médecin d'une partie des sauvages de la G. R.....                        | Oct. 13, 1865 .....    | 280 do .....                                                                                                                        | do                                 | Vice Dr. Whicher, décédé.                                                                                                                                               |                                 |
| S. G. Murray .....     | Commis au département.....                                               | Janv. 20, 1866.....    | 750 do .....                                                                                                                        | Ordre en conseil.....              | En conséquence de la retraite de M. Turnor pour cause de mauvaise santé.                                                                                                |                                 |
| A. O. B. Kemp .....    | Agent des t. de la couronne P. la p. de Stauslead, Missisquoi et Sheford | Fév. 8, 1866.....      | Commission comme suit : 5 p. ct. sur 1re \$2000.                                                                                    | do                                 | Vice O. J. Kemp, décédé.                                                                                                                                                |                                 |
| Geo. Rogers .....      | Agent des terres de la couronne p. la partie des Deux-Montagnes.         | Déc. 5, 1865 .....     | 2½ p. ct. sur 2ad \$28000.                                                                                                          | do                                 | Vice T. Barron, destiné.                                                                                                                                                |                                 |
| Chas. Marcotte .....   | Agent des t. de la cour. de Portneuf.                                    | Janv. 3, 1866 .....    | 14 au-dessus de \$30000.                                                                                                            | do                                 | Vice A. Bochet, résigné.                                                                                                                                                |                                 |
| T. Z. Cloutier.....    | Agent des t. de la c. de Chicoutimi.                                     | Janv. 23, 1866.....    | \$30000.                                                                                                                            | do                                 | Vice V. Martin, do                                                                                                                                                      |                                 |
| C. F. Fournier .....   | Chemins Elgin et Taohé.....                                              | Avril 8, 1865.....     | \$1000 par année.....                                                                                                               | do                                 | do                                                                                                                                                                      |                                 |
| R. Popo .....          | Inspecteur des mines d'or, division de la Chaudière.....                 | Mai 1, 1865.....       | \$5 par jour.....                                                                                                                   | do                                 | Vice C. L. DeBellefeuille.                                                                                                                                              |                                 |
| John R. Nash .....     | Agent du bois de la couronne, Péninsule de l'Ouest.....                  | Mai 28, 1864.....      | \$1200 par année.                                                                                                                   | do                                 | Vice A. W. Powell.                                                                                                                                                      |                                 |
| J. F. Elliott .....    | Sous-agent pour J. R. Nash.....                                          | Sept. 9, 1865 .....    | 200 do .....                                                                                                                        | Commis. des terres de la couronne  | do                                                                                                                                                                      |                                 |
| John McKay .....       | Commis au bureau du percepteur des droits sur les bois de la c. Québec.  | Mai 27, 1864.....      | do                                                                                                                                  | do                                 | Vice                                                                                                                                                                    |                                 |
| E. T. Smith .....      | Commis temporaire au bureau des bois de la couronne, Ottawa.....         | Juin 22, 1864.....     | \$1.50 par jour...                                                                                                                  | do                                 | Employé comme commis temporaire à la mort de son père, dont l'emploi, percepteur des droits et péages de glissoires, fut réuni à celui d'agent des bois de la couronne. |                                 |

ANDREW RUSSELL,  
*Sous-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Ottawa, 25 juin 1866.

## DEPARTEMENT EN LOI DU HAUT-CANADA.

Francis Curran—Assistant-messager—Pour remplir une vacance —\$450 par année.

---

## DEPARTEMENT EN LOI DU BAS-CANADA.

L. W. Sicotte—Commis additionnel—\$1000 par année—Autorité, ordre en conseil du 18 décembre 1865.

---

## DEPARTEMENT DES FINANCES.

W. A. Blackmore—Ecrivain Sténographe—\$973.33—Pour remplir une vacance —Autorité, ordre en conseil, 29 septembre 1864.

H. A. Jones—Prépare et inscrit les mandats, etc.—\$500—Pour remplir une vacance—Autorité, ministre des finances.

John A. Torrance—Secrétaire du ministre des finances—\$1200—Pour remplir une vacance —Autorité, ministre des finances.

---

## DIVISION DE L'AUDITION, DEPARTEMENT DES FINANCES.

L'hon. John Simpson—Sous-auditeur—\$2400—Nouvelle nomination—Autorité, ordre en conseil, 8 août 1864.

John Richard Hall—Commis général—\$500—Nouvelle nomination—Autorité, ordre du département.

DIVISION DES DOUANES DU DEPARTEMENT DES FINANCES.

| Noms.              | Emplois.                                      | Noms des ports.   | Salaires.  | Autorité.             | Observations.     |
|--------------------|-----------------------------------------------|-------------------|------------|-----------------------|-------------------|
| John Barn          | Messageur                                     | Bytown            | \$ 240 00  | Ministre des finances | Pour remplir vac. |
| John Drok          | Préposé au débarquement.                      | Chatham           | 300 00     | Gouverneur-général    | do                |
| Jos. Peel Brown    | do                                            | Gifftan           | 500 00     | do                    | do                |
| David Young        | Doanier                                       | Coaticook         | 300 00     | do                    | do                |
| Wm. A. Booth       | Commis                                        | Colborne          | 200 00     | do                    | do                |
| C. Walsh           | Préposé au débarquement                       | Kyross            | 350 00     | do                    | do                |
| Pierre Dorot       | do                                            | Laocelle          | 400 00     | do                    | do                |
| E. S. Collette     | Commis                                        | London            | 900 00     | do                    | do                |
| D. Mackay          | Evaluateur                                    | Montréal          | 1800 00    | Nouveau.              | do                |
| P. G. Fautoux      | Assistant-évaluateur                          | do                | 800 00     | do                    | do                |
| Ewen McLennan      | do                                            | do                | 800 00     | do                    | do                |
| Theo. Gader        | Préposé au débarquement                       | do                | 800 00     | do                    | do                |
| Jno. O'Meara       | do                                            | do                | 600 00     | do                    | do                |
| Edmond Bourret     | do                                            | do                | 600 00     | do                    | do                |
| Chas. E. Ewing     | do                                            | do                | 600 00     | do                    | do                |
| W. D. Wilson       | do                                            | Cobourg           | 200 00     | do                    | do                |
| R. P. McMillan     | do                                            | Cornwall          | 400 00     | do                    | do                |
| Jno. Reid          | do                                            | Elgin             | 125 00     | do                    | do                |
| A. Talbot          | Préposé au débarq. et sous-percepteur         | Gaspé             | 75 00      | do                    | do                |
| S. S. Walsh        | Préposé au débarquement                       | Guelph            | 400 00     | do                    | do                |
| W. H. McLean       | Doanier                                       | Kingston          | 500 00     | do                    | do                |
| F. A. Lavoie       | Commis                                        | Montréal          | 400 00     | do                    | do                |
| Robt. Stuart       | Ecluser                                       | do                | 600 00     | do                    | do                |
| Jas. Henderson     | Préposé au débarquement                       | Niagara           | 500 00     | do                    | do                |
| N. P. Wakefield    | Doanier                                       | Péretangishene    | 200 00     | do                    | do                |
| Dun. Macpherson    | Evaluateur                                    | Québec            | 1400 00    | do                    | do                |
| C. F. Bouchard     | do                                            | do                | 1400 00    | do                    | do                |
| Vincent Cazeau     | Commis                                        | do                | 500 00     | Nouveau.              | do                |
| Isidore Belleau    | Préposé au débarquement                       | Sarnia            | 200 00     | do                    | do                |
| Geo. W. Thomas     | Doanier                                       | Sault Ste. Marie  | 400 00     | do                    | do                |
| C. T. Dupont       | do                                            | Stanstead         | 375 00     | do                    | do                |
| A. E. B. Paton     | Préposé au débarquement                       | do                | 400 00     | do                    | do                |
| Saml. Knight       | do                                            | Windsor           | 500 00     | do                    | do                |
| John Watson        | do                                            | Maitland          | 500 00     | do                    | do                |
| Thos. G. Galbraith | Percepteur des péages du canal                | do                | Commission | do                    | do                |
| Alex. Graham       | do                                            | Cartier           | 400 00     | do                    | do                |
| R. N. Elliott      | do                                            | Essex, No. 1 et 2 | do         | do                    | do                |
| B. N. Bejannin     | Assistant-percepteur du revenu de l'intérieur | Hastings          | do         | do                    | do                |
| E. G. Conway       | Percepteur du revenu de l'intérieur           | Linceln           | do         | do                    | do                |
| J. C. Langley      | do                                            | Leeds             | do         | do                    | do                |
| P. McGlaskin       | do                                            | Lambton           | do         | do                    | do                |

| Noms.             | Emplois.                                 | Noms des ports.            | Salaires.  | Autorité.          | Observations.     |
|-------------------|------------------------------------------|----------------------------|------------|--------------------|-------------------|
| Thos. White       | Sous-percepteur du revenu de l'intérieur | Wentworth                  | \$ 600 00  | Gouverneur-général | Nouveau.          |
| J. Meagher        | do                                       | do                         | 600 00     | do                 | do                |
| R. Woodsworth     | do                                       | Peel, Div. 2               | 600 00     | do                 | Pour remplir vac. |
| Pierre A. Mercier | Sous-évaluateur                          | Montréal                   | 800 00     | do                 | do                |
| A. D. Macdonell   | Sous-percepteur du revenu de l'intérieur | Ontario, No. 3             | 600 00     | do                 | do                |
| E. Nighthale      | do                                       | Montréal, No. 1            | 600 00     | do                 | Nouveau.          |
| W. Hastie         | do                                       | do                         | 600 00     | do                 | do                |
| L. Blanchard      | do                                       | do                         | 600 00     | do                 | do                |
| Jas. Casey        | do                                       | do                         | 600 00     | do                 | do                |
| Geo. Scobell      | do                                       | do                         | 600 00     | do                 | do                |
| L. Boivin         | Percepteur du revenu de l'intérieur      | St. Hyacinthe              | Commission | do                 | Pour remplir vac. |
| B. Lassalle       | do                                       | Trois-Rivières             | do         | do                 | do                |
| A. Heineman       | Sous-percepteur du revenu de l'intérieur | Québec                     | 600 00     | do                 | Nouveau.          |
| M. Macnamara      | do                                       | do                         | 600 00     | do                 | do                |
| J. Harey          | do                                       | do                         | 600 00     | do                 | do                |
| Robt. Bell        | Inspecteur des canaux                    | do                         | 1400 00    | do                 | do                |
| H. Kavanaugh      | do des ports                             | do                         | 1400 00    | do                 | do                |
| J. F. Brown       | Commis                                   | do                         | 900 00     | do                 | do                |
| Jas. C. Audy      | do                                       | Douanes et acise, dépt. F. | 500 00     | do                 | do                |

DEPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES,  
Ottawa, 4 juillet 1866.

R. S. M. BOUCHEITE,  
Commissaire des Douanes et de l'Accise.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

|               |                                                                     |                 |                                    |
|---------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------|
| F. H. Ennis   | Secrétaire des arbitres provinciaux, Vice G. T. Pemberton, résigné. | \$1000          | Ordre en conseil, 26 juillet 1864. |
| J. B. Derouin | Dessinateur (au bureau de l'architecte à Québec)                    | \$75 par mois   | Commissaire, 10 juillet 1864.      |
| Thos. Guevin  | Ingénieur                                                           | do              | do                                 |
| E. H. Parent  | do                                                                  | \$2.50 par jour | Ordre en conseil, 8 août 1864.     |
| C. E. Michaud | Dessinateur                                                         | \$75 par mois   | do                                 |

DEPARTEMENT DES POSTES.

| Noms et dates.                           | Devoirs.                                                                               | Salaires. | Vacances ou nouveaux emploi.                                                                   |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| John M. Keary (6 juin 1864).....         | Commis de 4e classe, bureau de poste, London.....                                      | \$ 500    | Vacance par la destitution de M. J. Brennan.                                                   |
| James Ferguson do .....                  | Commis de malle, service des malles océaniques.....                                    | 400       | Vacance par le décès de A. Graham.                                                             |
| H. John Foley (24 juin 1864).....        | do do .....                                                                            | 400       | Nouvel emploi, le personnel n'étant pas suffisant.                                             |
| William Weston (17 novembre 1865).....   | Commis de 4e classe, bureau de l'inspecteur des B. de P., Toronto.....                 | 500       | Nouvel emploi, rendu nécessaire par l'augmentation des affaires.                               |
| John McDougall (8 avril 1865).....       | do do .....                                                                            | 500       | Vacance par le décès de M. F. J. Holloway.                                                     |
| James Gordon do .....                    | Commis de 4e classe, département des postes, bureau de poste, Hamilton.....            | 500       | Nouvel emploi, rendu nécessaire par l'augmentation des affaires.                               |
| James G. Leslie (8 juin 1865).....       | do do .....                                                                            | 500       | Vacance par le décès de M. A. Smith.                                                           |
| Israël St. Amour (6 juillet 1865).....   | do do .....                                                                            | 500       | Nouvel emploi, rendu nécessaire par l'augmentation des affaires.                               |
| Samuel Johnson (22 sept. 1865).....      | Commis de 3e classe, bureau de poste, Montréal (auparavant employé comme facteur)..... | 600       | Vacance par le décès de M. A. Green.                                                           |
| George O'Donohoe (3 janvier 1866).....   | Commis de 4e classe, département des postes, insp. des b. de P., Montréal.....         | 500       | Nouvel emploi, rendu nécessaire par l'augmentation des affaires.                               |
| Frederick W. King (26 février 1866)..... | do do .....                                                                            | 500       | Vacance par la résignation de M. T. W. Cantwell.                                               |
| Thos. Cross (12 avril, 1866).....        | do do .....                                                                            | 500       | do do .....                                                                                    |
| Richd. Shaw do .....                     | do do .....                                                                            | 500       | Nouvel emploi, rendu nécessaire par l'augmentation du nombre des bureaux de mandats d'argent.  |
| James O'Hara do .....                    | Commis de malle, service des malles océaniques.....                                    | 400       | Vacance par la résignation de Andrew Smith.                                                    |
| Timoléon Ducharme do .....               | Commis de 4e classe, bureau de poste, Montréal.....                                    | 500       | Vacance par le renvoi de M. J. J. Stuart.                                                      |
| Henry Boulter do .....                   | do do .....                                                                            | 500       | Nouvel emploi, rendu nécessaire par l'augmentation des affaires et maladie de l'un des commis. |

SERVICE DES MALLES DE CHEMINS DE FER.

|                                      |                                                         |     |                                                                                                  |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Patrick Hynes (9 mai 1864).....      | Commis de malle de chemin de fer, de 3e classe do ..... | 480 | Vacance par le renvoi de M. J. T. Medworth.                                                      |
| J. O. Bennett (24 juin 1864).....    | do do .....                                             | 480 | Nouvel emploi au commencement du service postal sur le chemin de fer de Welland.                 |
| John Graham (28 juin 1864).....      | do do .....                                             | 480 | Vacance par la résignation de M. A. McPherson.                                                   |
| William Wright (17 sept. 1864).....  | do do .....                                             | 480 | Nouvel emploi, rendu nécessaire par l'augmentation des affaires, district de Toronto.            |
| J. A. McPherson (28 oct., 1864)..... | do do .....                                             | 480 | Vacance par transfert au bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Montréal, de M. W. Fraser. |
| S. J. Jones do .....                 | do do .....                                             | 480 | Vacance par transfert au département des postes de M. J. C. Paterson.                            |
| Arthur Donis (21 novembre 1864)..... | do do .....                                             | 480 | Nouvel emploi pour service sur le chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.               |

|                                            |             |     |                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------|-------------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| F. X. Gallaher (14 novembre 1864).....     | do do ..... | 480 | Nouvel emploi pour service sur chemin de fer de Montréal et Jonction de Vermont.                                                                                 |
| J. O. Benoit (15 novembre 1864).....       | do do ..... | 480 | Vacance par transfert de F. Pridham au bureau de poste, Montréal.                                                                                                |
| W. A. Waril (25 janvier 1865).....         | do do ..... | 480 | Vacance par la démission de C. J. Walker.                                                                                                                        |
| N. A. Beaudet (17 février 1865).....       | do do ..... | 480 | Nouvel emploi pour service de l'embranchement des Trois-Rivières sur le chemin de fer Grand Tronc.                                                               |
| J. Bernard (7 mars 1865).....              | do do ..... | 480 | Vacance par la résignation de M. S. J. Jones.                                                                                                                    |
| Hume Flood (15 mars 1865).....             | do do ..... | 480 | Nouvel emploi rendu nécessaire par l'augmentation des affaires, district de Montréal.                                                                            |
| James O'Hara (18 juin 1865).....           | do do ..... | 480 | Vacance par transfert au bureau de l'inspecteur des bureaux de postes, London, de M. A. Thomson.                                                                 |
| Gordon Robertson (15 septembre 1865).....  | do do ..... | 480 | Vacance par transfert au bureau de l'inspecteur des bureaux de postes, Montréal, de T. W. Cantwell.                                                              |
| Theodore J. Essex (22 septembre 1865)..... | do do ..... | 480 | Vacance par la résignation de M. S. Hume.                                                                                                                        |
| George Mackenzie (3 janvier 1866).....     | do do ..... | 480 | Vacance par transfert au département des postes, de M. P. Pennock.                                                                                               |
| Andrew Patton (17 mars 1866).....          | do do ..... | 480 | Nouvel emploi rendu nécessaire par l'augmentation des affaires, district de London.                                                                              |
| F. Briegel do .....                        | do do ..... | 480 | Vacance par transfert au chemin de fer de l'Ontario et Prescott, de M. Thompson.                                                                                 |
| Geo. Willoughby (12 avril 1866).....       | do do ..... | 480 | Vacance par transf. au serv. de la malle océanique, de M. Jas. O'Hara.                                                                                           |
| W. C. Ashdown do .....                     | do do ..... | 480 | Nouvel emploi au chemin de fer d'Ontario à Prescott, rendu nécessaire pour l'augmentation des affaires résultant du transport du siège du gouvernement à Ottawa. |
| Frederick Tyner (5 juin 1866).....         | do do ..... | 480 | Vacance par la résignation de M. Geo. Mackenzie.                                                                                                                 |
| Geo. F. Burns do .....                     | do do ..... | 480 | Nouvel emploi rendu nécessaire par l'augmentation des affaires, district de Toronto.                                                                             |
| Edward Gordon do .....                     | do do ..... | 480 | Vacance par la démission de P. J. Maher.                                                                                                                         |

Toutes les nominations ci-dessus ont été faites par Son Excellence le gouverneur-général.

RAPPORT

DU

SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION

DU

BAS-CANADA,

POUR L'ANNÉE

1865.

.....  
Imprime par ordre de l'Assemblée Législative.  
.....



OTTAWA:  
IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX.  
1866.



---



---

TABLE DES MATIÈRES.

---

|                                                                                                                                   | PAGES. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Rapport du Surintendant de l'Éducation, pour 1865.....                                                                            | 5      |
| Tableau du progrès de l'instruction publique dans le Bas-Canada, depuis l'année 1863.....                                         | 5      |
| Tableau des sommes prélevées pour l'instruction publique dans le Bas-Canada, depuis 1856 à 1865...                                | 6      |
| Tableau indiquant les sources d'où provient la différence d'augmentation entre 1°. 1864 et 1863,<br>2°. 1865 et 1864.....         | 7      |
| Récapitulation des cinq grandes divisions des écoles.....                                                                         | 7      |
| Tableau comparé du nombre d'enfants apprenant chaque branche de l'enseignement, depuis l'année 1853                               | 8      |
| Tableau des écoles dissidentes et de leurs élèves.....                                                                            | 9      |
| Tableau du nombre des élèves qui ont fréquenté les Ecoles Normales.....                                                           | 10     |
| Diplômes octroyés aux élèves des Ecoles Normales, depuis l'établissement de ces institutions.....                                 | 10     |
| Caisse d'économie des instituteurs.....                                                                                           | 11     |
| Sommaire statistique annuel des bureaux d'examineurs du Bas-Canada, année 1865.....                                               | 12     |
| Rapport du Surintendant au Conseil de l'instruction publique de l'examen des bureaux d'examineurs..                               | 14     |
| Bureau des examinateurs d'Ottawa.....                                                                                             | 14     |
| Bureau des examinateurs de Pontiac.....                                                                                           | 15     |
| Lettre au Secrétaire Provincial au sujet de la distribution de la subvention de l'éducation supérieure,<br>pour l'année 1865..... | 15     |
| Liste additionnelle de la distribution de la subvention de l'éducation supérieure.....                                            | 17     |
| Rapport sur l'Ecole Normale Jacques-Cartier.....                                                                                  | 18     |
| Rapport sur l'Ecole Normale McGill.....                                                                                           | 21     |
| Rapport sur l'Ecole Normale Laval.....                                                                                            | 24     |

---

APPENDICE.

|                                                                                                                                                                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| TABLEAU A.—Tableau des sommes prélevées pour l'instruction publique dans le Bas-Canada, pour<br>l'année 1865.....                                                                                                               | 28 |
| Récapitulation du tableau A.....                                                                                                                                                                                                | 46 |
| TABLEAU B.—Contenant la statistique de toutes les Institutions d'Éducation, et plus particulièrement<br>celles des écoles supérieures et secondaires.....                                                                       | 47 |
| TABLEAU C.—Contenant la statistique des écoles catholiques des cités de Québec et de Montréal.....                                                                                                                              | 54 |
| No. 1.—Ecoles catholiques de la cité de Québec, 1865.....                                                                                                                                                                       | 55 |
| No. 2.—Ecoles catholiques de la cité de Montréal, 1865.....                                                                                                                                                                     | 55 |
| No. 3.—Etat du nombre des élèves qui fréquentent les écoles tenues par les Frères des<br>Ecoles Chrétiennes de Montréal, 1865.....                                                                                              | 56 |
| No. 4.—Etat du nombre des élèves qui fréquentent les écoles des Sœurs de la Congrè-<br>gation de Notre-Dame, dans la ville de Montréal, 1865.....                                                                               | 57 |
| TABLEAU D.—Indiquant la circonscription de chaque district d'inspection et donnant les noms des<br>comtés ou parties de comté qu'elle renferme, avec la résidence et le traitement des<br>inspecteurs.....                      | 58 |
| TABLEAU E.—Grand tableau statistique préparé d'après les rapports des inspecteurs, des commissaires<br>et syndics d'écoles, et d'après ceux des institutions d'éducation supérieure subven-<br>tionnées, pour l'année 1865..... | 59 |
| TABLEAU F.—Tableau de la distribution de la subvention de l'éducation supérieure, pour l'année 1865,<br>en vertu de l'acte 18 Vict., chap. 54.....                                                                              | 63 |

|                                                                                                                   | PAGES. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Liste No. 1.—Universités .....                                                                                    | 63     |
| Liste No. 2.—Collèges classiques .....                                                                            | 63     |
| Liste No. 3.—Collèges industriels .....                                                                           | 63     |
| Liste No. 4.—Académies de garçons ou mixtes .....                                                                 | 64     |
| Liste No. 5.—Académies de filles .....                                                                            | 65     |
| Liste No. 6.—Ecoles modèles .....                                                                                 | 66     |
| Liste des pensions accordées aux instituteurs et institutrices retirés de l'enseignement, pour l'année 1865 ..... | 69     |
| Etat des dépenses pour l'impression des Journaux d'Education, pour l'année 1865.....                              | 70     |
| Etat des dépenses des Ecoles Normales, pour l'année 1865.....                                                     | 71     |
| Ecole Normale Jacques-Cartier.....                                                                                | 71     |
| Id.    Laval .....                                                                                                | 71     |
| Id.    McGill .....                                                                                               | 71     |
| Tableau des livres envoyés aux inspecteurs d'école pour être donnés en prix en 1865 et 1866.....                  | 72     |

# RAPPORT

DU

## SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION

POUR LE

### BAS-CANADA,

POUR L'ANNÉE 1865.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,  
Montréal, 10 juillet 1866.

A l'honorable SECRÉTAIRE PROVINCIAL,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état de l'instruction publique pour l'année 1865.

Conformément à la décision du comité chargé de surveiller la publication des documents officiels, le rapport ayant été publié *in extenso* l'année dernière, et ne devant l'être ainsi que tous les trois ans, celui-ci n'est pas accompagné des extraits des rapports des inspecteurs d'écoles, et ne contient qu'un résumé des statistiques.

Les statistiques jointes au présent rapport constatent un progrès soutenu dans la diffusion des diverses branches d'enseignement. Le tableau suivant donne les résultats généraux obtenus depuis l'année 1853. Je ferai observer que si le chiffre des institutions et des élèves est, comme d'ordinaire, un peu plus élevé dans ce tableau que dans le grand tableau synoptique résumant les rapports des inspecteurs et des commissaires d'écoles, c'est qu'on a complété le premier par le tableau de l'éducation supérieure où sont comprises plusieurs institutions qui ne figurent point dans le grand tableau synoptique.

TABLEAU du progrès de l'instruction publique dans le Bas-Canada, depuis l'année 1853.

|                       | 1853.   | 1854.   | 1855.   | 1856.   | 1857.   | 1858.   |
|-----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Institutions .....    | 2,352   | 2,795   | 2,868   | 2,919   | 2,946   | 2,985   |
| Elèves.....           | 108,284 | 119,733 | 127,058 | 143,141 | 148,798 | 156,872 |
| Contributions .....\$ | 165,848 | 233,032 | 249,136 | 406,764 | 424,208 | 459,396 |

TABLEAU du progrès de l'instruction publique, etc.—*Suite.*

| —                     | 1859.   | 1860.   | 1861.   | 1862.   | 1863.   | 1864.   | 1865.   |
|-----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Institutions .....    | 3,199   | 3,264   | 3,345   | 3,501   | 3,552   | 3,604   | 3,706   |
| Elèves .....          | 168,148 | 172,155 | 180,845 | 188,635 | 193,131 | 196,739 | 202,648 |
| Contributions .....\$ | 498,436 | 503,859 | 526,219 | 542,728 | 564,810 | 593,964 | 597,448 |

| —                     | Augmentation sur 1853. | Augmentation sur 1856. | Augmentation sur 1858. | Augmentation sur 1864. |
|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Institutions .....    | 1,354                  | 787                    | 721                    | 102                    |
| Elèves .....          | 94,354                 | 59,507                 | 45,776                 | 5,909                  |
| Contributions .....\$ | 431,600                | 190,684                | 138,052                | 3,484                  |

L'augmentation du nombre des institutions de tout genre atteint cette année le chiffre de 102; elle n'était que de 52 l'année dernière; celle du nombre des élèves s'élève à 5,909, contre 3,608 en 1864. D'un autre côté, l'augmentation du chiffre des contributions scolaires de tout genre, qui était de \$28,453.72 pour 1864, se trouve n'être que de \$4,184.39 pour 1865. Voici le détail des contributions scolaires des divers genres, année par année depuis 1856, on remarquera que les contributions pour construction de maisons d'école ont pris peu d'augmentation. J'ai déjà recommandé à plusieurs reprises un plan de subventions spéciales pour cet objet qui donnerait l'élan à cette partie importante de notre système d'instruction publique.

TABLEAU des sommes prélevées pour l'instruction publique dans le Bas-Canada, de 1856 à 1865.

| Années. | Cotisation pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction d'édifice. | Total prélevé. |
|---------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------|----------------|
| 1856    | 113,884 87                            | 93,897 90                                                     | 173,488 98             | 25,493 80                               | 406,765 55     |
| 1857    | 113,887 08                            | 78,791 17                                                     | 208,602 37             | 22,928 63                               | 424,209 25     |
| 1858    | 115,185 09                            | 88,372 69                                                     | 231,192 65             | 24,646 22                               | 459,396 65     |
| 1859    | 115,792 51                            | 109,151 96                                                    | 251,408 44             | 22,083 57                               | 498,436 48     |
| 1860    | 114,424 76                            | 123,939 64                                                    | 249,717 10             | 15,778 23                               | 503,859 73     |
| 1861    | 113,969 29                            | 130,560 92                                                    | 264,689 11             | 17,000 00                               | 526,219 32     |
| 1862    | 110,966 75                            | 134,033 15                                                    | 281,930 23             | 15,798 84                               | 542,728 97     |
| 1863    | 110,534 25                            | 134,888 50                                                    | 307,638 14             | 11,749 76                               | 564,810 65     |
| 1864    | 112,158 34                            | 144,515 61                                                    | 321,037 30             | 15,553 12                               | 593,264 37     |
| 1865    | 112,447 09                            | 147,158 23                                                    | 324,801 87             | 13,041 57                               | 597,448 76     |

TABLEAU indiquant les sources d'où provient la différence d'augmentation entre  
1° 1864 et 1863, 2° 1865 et 1864.

|                                       |          |          |           |          | Total de<br>l'augmentation. |
|---------------------------------------|----------|----------|-----------|----------|-----------------------------|
| Augmentation de 1863 sur<br>1864..... | 1,624 09 | 9,627 11 | 13,399 16 | 3,803 36 | 28,453 72                   |
| Augmentation de 1865 sur<br>1864..... | 288 75   | 2,642 62 | 3,764 57  | .....    | .....                       |
| Diminution de 1865 sur<br>1864.....   | .....    | .....    | .....     | 2,511 55 | 4,184 39                    |

Les grandes divisions de l'instruction publique se résument, comme suit, à l'aide des rapports de l'éducation supérieure, de ceux des inspecteurs d'écoles et des renseignements que le département a pu se procurer à d'autres sources sur les institutions indépendantes :

RECAPITULATION DES CINQ GRANDES DIVISIONS.

| Divisions.               | Nombre<br>des<br>écoles. | Effectif<br>du<br>corps enseignant. | Nombre<br>des<br>élèves. |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Ecoles supérieures ..... | 10                       | 79                                  | 818                      |
| do secondaires.....      | 210                      | 1,099                               | 28,613                   |
| do normales.....         | 3                        | 31                                  | 219                      |
| do spéciales.....        | 4                        | 16                                  | 265                      |
| do primaires .....       | 3,479                    | 3,561                               | 172,733                  |
| Total.....               | 3,706                    | 4,786                               | 202,648                  |

D'après ce tableau, les écoles supérieures se composent des universités et des écoles indépendantes de théologie, de droit et de médecine. Les écoles secondaires comprennent les collèges classiques, les collèges industriels et les académies de garçons et de filles. Aux écoles spéciales appartiennent les instituts des sourds-et-muets, les écoles d'agriculture et celles des arts et métiers. Enfin, les écoles primaires désignent toutes les écoles, tant écoles-modèles et écoles élémentaires placées sous le contrôle des commissaires et des syndic dissidents, qu'écoles indépendantes sur lesquelles on a pu obtenir des renseignements.

Le tableau suivant, à l'exception des deux premiers items qui n'ont rapport qu'aux établissements primaires, présente, comme les années précédentes, les chiffres combinés des rapports de l'éducation supérieure et de ceux des inspecteurs d'écoles, en ce qui concerne les diverses branches d'enseignement.

TABLEAU comparé du nombre d'enfants apprenant chaque branche de l'enseignement, depuis l'année 1853.

|                                        | 1853. | 1854. | 1855. | 1856. | 1857. | 1858. | 1859. | 1860. | 1861. | 1862. | 1863. | 1864. | 1865.  | Augmentation sur 1853. | Augmentation sur 1858. | Augmentation sur 1864. | Diminution sur 1864. |
|----------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|------------------------|------------------------|------------------------|----------------------|
| Elèves lisant bien .....               | 27367 | 32861 | 43407 | 46940 | 48833 | 52099 | 64362 | 67753 | 75236 | 77108 | 77676 | 75555 | 96491  | 69124                  | 44392                  | 20936                  | .....                |
| Elèves écrivant .....                  | 50072 | 47014 | 58033 | 60086 | 61943 | 65404 | 80152 | 81244 | 87115 | 92572 | 97086 | 99351 | 107161 | 57089                  | 41757                  | 7810                   | .....                |
| Apprenant l'arithmétique simple .....  | 18281 | 22897 | 30631 | 43359 | 52845 | 55847 | 63514 | 63341 | 69519 | 74518 | 75719 | 14197 | 83930  | 65649                  | 28083                  | .....                  | 267                  |
| Apprenant l'arithmétique composée..... | 12428 | 18073 | 22588 | 23431 | 26643 | 28196 | 30919 | 31758 | 41812 | 44357 | 45727 | 46529 | 52892  | 40464                  | 24696                  | 6360                   | .....                |
| Apprenant la tenue des livres.....     | ..... | 799   | 1976  | 5012  | 5500  | 6689  | 7135  | 7319  | 9347  | 9614  | 9630  | 9615  | 10381  | 10381                  | 3692                   | 751                    | .....                |
| Apprenant la géographie.....           | 12185 | 13326 | 17700 | 30134 | 32606 | 37847 | 45393 | 49462 | 59071 | 59392 | 60555 | 66412 | 64718  | 52553                  | 26871                  | .....                  | 2175                 |
| Apprenant l'histoire .....             | 6738  | 11486 | 15520 | 17580 | 26147 | 42316 | 45997 | 46324 | 51095 | 54461 | 59024 | 66394 | 71153  | 64415                  | 28837                  | 4259                   | .....                |
| Apprenant la grammaire française.....  | 15353 | 17352 | 23260 | 29328 | 39097 | 43307 | 53452 | 54214 | 60426 | 61314 | 63913 | 63564 | 76097  | 60744                  | 32790                  | 7593                   | .....                |
| Apprenant la grammaire anglaise.....   | 7066  | 7097  | 9004  | 11824 | 12074 | 15348 | 19773 | 25073 | 27904 | 28452 | 27358 | 29428 | 30453  | 23387                  | 15105                  | 1025                   | .....                |
| Apprenant l'analyse grammaticale.....  | 4412  | 9283  | 16439 | 26310 | 34064 | 40733 | 44466 | 46872 | 49460 | 50893 | 52244 | 60311 | 66237  | 61825                  | 25504                  | 5926                   | .....                |

Dans quelques unes de ces branches, l'arithmétique composée, la grammaire française et la grammaire anglaise, l'augmentation paraît être très-considérable. Pour la première fois, il y a cette année une diminution dans le chiffre des élèves qui apprennent la géographie.

Je reproduis ici, comme je l'ai fait pour 1864, un état des écoles dissidentes divisées en écoles dissidentes catholiques et écoles dissidentes protestantes.

TABLEAU des écoles dissidentes et de leurs élèves.

| No. | Noms des inspecteurs d'écoles. | Ecoles dissidentes protestantes. |                  | Ecoles dissidentes catholiques. |                  |
|-----|--------------------------------|----------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|
|     |                                |                                  | Nombre d'élèves. |                                 | Nombre d'élèves. |
| 1   | J. B. F. Painchaud .....       |                                  |                  |                                 |                  |
| 2   | Rév. R. G. Plees.....          | 4                                | 164              |                                 |                  |
| 3   | John Meagher .....             | 2                                | 85               | 1                               | 60               |
| 4   | Th. Tremblay.....              | 1                                | 35               |                                 |                  |
| 5   | Vincent Martin .....           |                                  |                  |                                 |                  |
| 6   | G. Tanguay.....                |                                  |                  |                                 |                  |
| 7   | S. Boivin.....                 |                                  |                  |                                 |                  |
| 8   | John Hume .....                | 6                                | 207              |                                 |                  |
| 9   | P. F. Béland.....              | 1                                | 40               |                                 |                  |
| 10  | F. E. Juneau .....             | 3                                | 146              |                                 |                  |
| 11  | F. Crépault .....              |                                  |                  |                                 |                  |
| 12  | P. M. Bardy.....               | 3                                | 78               |                                 |                  |
| 13  | P. Hubert.....                 | 2                                | 67               |                                 |                  |
| 14  | W. Alexander.....              | 10                               | 212              | 1                               | 12               |
| 15  | B. Maurault .....              |                                  |                  |                                 |                  |
| 16  | H. Hubbard .....               | 4                                | 98               |                                 |                  |
| 17  | M. Stenson.....                |                                  |                  | 8                               | 157              |
| 18  | R. Parmelee.....               | 14                               | 331              | 12                              | 501              |
| 19  | J. N. A. Archambault .....     | 3                                | 95               |                                 |                  |
| 20  | Chas. Decazes.....             | 6                                | 124              |                                 |                  |
| 21  | Michel Caron.....              | 20                               | 602              |                                 |                  |
| 22  | L. Grendin.....                | 11                               | 472              |                                 |                  |
| 23  | John Bruce.....                | 7                                | 280              | 13                              | 494              |
| 24  | F. X. Valade.....              | 21                               | 760              |                                 |                  |
| 25  | A. D. Dorval.....              | 6                                | 167              | 1                               | 71               |
| 26  | C. Germain .....               | 5                                | 145              | 1                               | 25               |
| 27  | C. B. Rouleau .....            |                                  |                  |                                 |                  |
| 28  | Bolton McGrath.....            | 17                               | 650              |                                 |                  |
|     |                                | 146                              | 4763             | 37                              | 1320             |

Les écoles normales ont continué à donner les mêmes résultats satisfaisants que les années précédentes. Le rapport de l'année dernière contenait des indications très détaillées sur les carrières suivies par les jeunes gens sortis de ces institutions, et prouvait que presque tous avaient enseigné, au moins pendant les trois années exigées par le règlement d'admission à ces écoles, et qu'un très grand nombre étaient restés instituteurs au-delà de ce terme. Ces renseignements n'avaient trait qu'aux élèves des deux écoles Jacques-Cartier et Laval. Le rapport du Principal de l'école normale McGill pour cette année fournit, sur le même point, un témoignage non moins satisfaisant. On trouvera aussi de nouveaux détails à l'appui de ce fait dans les rapports de MM. les directeurs des deux autres écoles.

Le tableau suivant indique le nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles normales depuis l'établissement de ces institutions.

TABLEAU du nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles normales.

| Années scolaires.       | Ecole Jacques-Cartier. | Ecole McGill.        |                       |        | Ecole Laval.         |                       |        | Nombre d'élèves-instituteurs. | Nombre d'élèves-institutrices. | Grand total. |
|-------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|--------|----------------------|-----------------------|--------|-------------------------------|--------------------------------|--------------|
|                         | Elèves-instituteurs.   | Elèves-instituteurs. | Elèves-institutrices. | Total. | Elèves-instituteurs. | Elèves-institutrices. | Total. |                               |                                |              |
| 1ère session, 1857..... | 18                     | 5                    | 25                    | 30     | 22                   | .....                 | 22     | 45                            | 25                             | 70           |
| Session 1857-1858.....  | 46                     | 7                    | 63                    | 70     | 36                   | 40                    | 76     | 89                            | 103                            | 192          |
| Session 1858-1859.....  | 50                     | 7                    | 76                    | 83     | 34                   | 52                    | 86     | 91                            | 128                            | 219          |
| Session 1859-1860.....  | 53                     | 9                    | 72                    | 81     | 40                   | 54                    | 94     | 102                           | 126                            | 228          |
| Session 1860-1861.....  | 52                     | 5                    | 56                    | 61     | 41                   | 53                    | 94     | 98                            | 109                            | 207          |
| Session 1861-1862.....  | 41                     | 10                   | 58                    | 68     | 39                   | 52                    | 91     | 90                            | 110                            | 200          |
| Session 1862-1863.....  | 57                     | 8                    | 72                    | 80     | 39                   | 52                    | 91     | 104                           | 124                            | 228          |
| Session 1863-1864.....  | 56                     | 7                    | 67                    | 74     | 34                   | 49                    | 83     | 97                            | 116                            | 213          |
| Session 1864-1865.....  | 56                     | 5                    | 60                    | 65     | 43                   | 35                    | 98     | 104                           | 115                            | 219          |

S'il nous était permis de former un département d'élèves-institutrices à l'école normale Jacques Cartier, comme la chose est depuis longtemps suggérée, on pourrait dire avec vérité que nos écoles normales répondent à tous les besoins des diverses classes de la population. Pour cela, il faudrait que la subvention totale des écoles normales fût augmentée.

Le tableau suivant donne le nombre des diplômés octroyés par ces institutions depuis leur établissement.

DIPLÔMES octroyés aux élèves des écoles normales, depuis l'établissement de ces institutions.

| Genre de diplômés octroyés. | Jacques-Cartier.     | McGill.              |                       |        | Laval.               |                       |        | No. d'élèves instituteurs. | No. d'élèves institutrices. | Grand total. |
|-----------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|--------|----------------------|-----------------------|--------|----------------------------|-----------------------------|--------------|
|                             | Elèves instituteurs. | Elèves instituteurs. | Elèves institutrices. | Total. | Elèves instituteurs. | Elèves institutrices. | Total. |                            |                             |              |
| Académies .....             | 17                   | 6                    | 4                     | 10     | 13                   | .....                 | 13     | 36                         | 4                           | 40           |
| Ecoles modèles.....         | 81                   | 13                   | 100                   | 113    | 68                   | 82                    | 150    | 162                        | 182                         | 344          |
| Ecoles élémentaires.....    | 77                   | 27                   | 207                   | 234    | 27                   | 95                    | 122    | 131                        | 302                         | 433          |
| Totaux.....                 | 175                  | 46                   | 311                   | 357    | 108                  | 177                   | 285    | 329                        | 488                         | 817          |

D'après les rapports des directeurs des écoles normales, 503 élèves sortis de ces écoles se sont livrés à l'enseignement, et l'on peut porter ce chiffre à quelque chose de plus, si l'on considère que le Principal de l'école normale McGill ne fait mention que des élèves enseignant à la date de son rapport, sans compter ceux qui avaient abandonné l'enseignement.

On remarquera que beaucoup de ces élèves enseignent depuis quatre, cinq, six, sept et même huit années, et qu'un grand nombre d'entre eux se sont courageusement établis dans les localités les plus pauvres et les plus éloignées de nos grands centres; ce qui fait également honneur et à ces localités et au zèle des élèves.

*Je manquerais à mon devoir si je n'appelais encore très vivement l'attention du*

gouvernement sur l'état de délabrement dans lequel se trouve l'édifice qui sert aux classes de l'école normale Jacques-Cartier, et sur les justes réclamations que fait à ce sujet M. le Principal de cette école, dans son rapport.

La nécessité de compléter notre système d'écoles normales par l'établissement d'un département d'élèves-institutrices à l'école normale Jacques-Cartier, et par la construction d'édifices convenables pour cette école et pour celle de Québec, a été souvent représentée au gouvernement et à la législature. Quelque peu de succès qu'aient eu jusqu'ici ces représentations, il n'est que juste de les renouveler.

Il en est de même de la nécessité qu'il y a d'augmenter la subvention accordés à la caisse d'économie des instituteurs. Les instituteurs ne s'abonnent qu'en petit nombre que parce qu'ils voient que le taux des pensions payées est trop minime. Or, le nombre des abonnés n'augmentant point ou plutôt diminuant, il est certain que le gouvernement se verra dans la nécessité d'abolir cette institution, et en ce cas, il devra en toute justice rembourser, au moins avec intérêt, à tous les abonnés le montant de toutes leurs primes. Ce remboursement serait plus coûteux que l'augmentation de subvention sollicitée.

Le tableau suivant indique le mouvement de cette institution depuis son établissement, et vient à l'appui des suggestions réitérées qui ont été faites à cet égard.

## CAISSE D'ÉCONOMIE DES INSTITUTEURS.

| Années.    | Nombre des instituteurs qui se sont inscrits chaque année. | Nombre de pensionnaires chaque année. | Taux de la pension pour chaque année d'enseignement. | Total des pensions payées. |
|------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------|
| 1857 ..... | 150                                                        | 63                                    | \$ ots.<br>4 00                                      | \$ ots.<br>886 90          |
| 1858 ..... | 74                                                         | 91                                    | 4 00                                                 | 2211 74                    |
| 1859 ..... | 18                                                         | 123                                   | 4 00                                                 | 3115 36                    |
| 1860 ..... | 9                                                          | 130                                   | 3 00                                                 | 2821 57                    |
| 1861 ..... | 9                                                          | 160                                   | 3 00                                                 | 3603 58                    |
| 1862 ..... | 10                                                         | 164                                   | 1 75                                                 | 2522 09                    |
| 1863 ..... | 13                                                         | 171                                   | 2 25                                                 | 3237 00                    |
| 1864 ..... | 7                                                          | 170                                   | 1 75                                                 | 2727 00                    |
| 1865 ..... | 11                                                         | 160                                   | 1 75                                                 | 2587 00                    |

Je m'abstiendrai d'énumérer de nouveau les motifs que j'ai déjà tant de fois exposés dans mes rapports, et qui devraient porter le gouvernement et la législature à régler les difficultés financières de ce département, difficultés dont j'ai si souvent retracé l'histoire et les causes, à assurer d'une manière permanente la subvention de l'éducation supérieure, et à augmenter celle des écoles communes et des municipalités pauvres. Je n'ignore point que ces sujets occupent l'attention du gouvernement et ne puis que former des vœux pour la plus prochaine réalisation des espérances que nourrissent les vrais amis de l'éducation.

Parmi les documents qui font partie de l'appendice, on trouvera des rapports détaillés de l'inspection des bureaux d'examineurs établis à Aylmer et au Portage du Fort, que j'ai faite, en vertu d'une résolution du conseil de l'instruction publique. M. Dunkin, sous l'autorité de la même résolution, a également visité les bureaux catholiques et protestants qui siègent à Waterloo et à Sweetsburg et celui de Sherbrooke ; mais ses rapports n'ont pas encore été soumis au conseil.

Ci-suit le résumé des tableaux statistiques annuels fournis par les secrétaires des bureaux d'examineurs.



---

Il y a raison de croire, d'après ce tableau et celui de l'année dernière, qu'il s'est produit une certaine amélioration par suite du règlement passé par le conseil, et l'inspection qui a été faite des divers bureaux a constaté dans le niveau général de l'instruction primaire dans le Bas-Canada un état de choses beaucoup plus satisfaisant que je n'aurais osé l'espérer. Le nombre très-consi dérable de jeunes personnes qui ont écrit devant ces bureaux des dictées irréprochables, sous le triple rapport de l'écriture, de l'orthographe et de la grammaire, est à lui seul une preuve matérielle d'un très grand progrès.

Il n'y a aucun doute non plus qu'indépendamment des progrès que signale l'augmentation du nombre des écoles et de celui des élèves, une très grande amélioration s'est fait sentir dans l'enseignement, non-seulement par l'introduction de nouvelles branches et de nouvelles méthodes, mais encore par l'aptitude des maîtres et par les résultats obtenus. Ce fait est confirmé par les remarques des directeurs des écoles normales qui trouvent généralement les candidats pour admission à l'école beaucoup mieux préparés, et par les observations que m'ont fréquemment faites dans le même sens les directeurs des collèges et des maisons d'éducation supérieure.

Le nouveau règlement du conseil et les programmes d'examen qui ont été publiés ont beaucoup contribué à donner ce résultat. Dans un grand nombre d'écoles et d'établissements d'éducation, on s'occupe de préparer les élèves à subir l'examen devant les bureaux d'examineurs, et quoique cette tâche appartienne plus particulièrement aux écoles normales, il en résulte que les programmes publiés par le conseil de l'instruction publique ont été adoptés dans beaucoup d'endroits, et que le niveau de l'instruction primaire tend à s'élever considérablement, grâce à cette mesure.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Surintendant de l'Education.

## A L'HONORABLE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

BUREAU DE L'ÉDUCATION.

9 octobre, 1865.

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'inspection que j'ai faite des Bureaux d'examineurs des comtés d'Ottawa et de Pontiac.

## BUREAU D'OTTAWA.

Le neuf septembre dernier j'ai visité ce Bureau établi à Aylmer. M. John Wood en est le secrétaire et j'ai examiné les registres, dictées et certificats en sa présence et lui ai adressé, ainsi qu'au révérend M. Michel, président du Bureau, les observations que j'ai crues convenables, indépendamment de celles que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Il est tenu un registre des séances indépendamment de celui des examens. Ces deux registres sont régulièrement tenus et dans un ordre parfait, ainsi que les dictées et certificats qui forment les dossiers de chaque examen. On a même conservé les solutions de problèmes sur l'arithmétique. Les certificats d'âge manquent souvent et les curés et ministres ont toujours omis de mentionner l'instruction religieuse et se contentent de certifier la moralité ou la bonne conduite des candidats. J'ai eu occasion de faire la même remarque pour trois autres Bureaux, et je dois dire que par là, un des objets les plus importants que le conseil avait en vue, savoir : de constater chez les candidats au moins un certain degré d'instruction religieuse, se trouve frustré.

Dans l'examen des dictées, j'ai trouvé sur un total de soixante et quatorze dictées, sept appréciations un peu trop sévères qui toutes portaient cependant sur la différence entre la note *un* et la note *deux*. Dans tous les cas où les candidats ont été renvoyés sur la dictée l'appréciation m'a paru correcte. Dans onze examens l'appréciation de la dictée m'a paru trop indulgente sous le rapport de l'orthographe, et dans presque tous ces cas j'aurais donné la note *trois* et renvoyé le candidat. Il est à remarquer que les jugements trop sévères se montrent dans les premières séances et ceux où l'on a montré trop d'indulgence dans les dernières ; d'où il faudrait conclure que le Bureau, après avoir montré un peu trop de sévérité au début, en ce qui concerne les diplômes de première classe, se serait peu à peu relâché au point d'en être arrivé peut-être à une trop grande indulgence, surtout en ce qui concerne les diplômes de seconde classe.

Un grand nombre de dictées sont trop courtes, l'écriture est bien mauvaise dans un certain nombre et paraît avoir été jugée avec un peu trop d'indulgence.

Il n'y a eu personne de renvoyé sur les diverses matières d'examen autres que la dictée, ce qui pourrait faire soupçonner une trop grande indulgence sur l'examen verbal.

Dans plusieurs cas on a voté, ce qui montre que les examinateurs se sont réunis pour l'appréciation des matières et ont jugé collectivement ce qui est correct et conforme au règlement.

Sur une des dictées, j'ai trouvé une note constatant que malgré plusieurs erreurs on avait cru devoir donner le diplôme de première classe, par suite de l'excellent résultat obtenu sur les autres matières, en conséquence, on a marqué la dictée de première classe quoiqu'elle dût être de seconde classe. Tout en rendant justice aux motifs qui ont fait agir les examinateurs dans cette circonstance je ne saurais approuver leur décision.

Dans un bon nombre d'examens où la dictée et l'écriture m'ont paru excellentes, toutes les autres matières ont été marquées du No. un, ce qui donne la satisfaction de penser que ces institutrices et institutrices sont très-instruits et très-propres à remplir leur mission. Je cite les noms de MM. de Coeli et Eugène Long, natifs de France, et de M. James Parkinson et de Mlles. Rhoda McKay, Julie Anne Merriman, Mary Belton, Ann Latimer, Jane McMaster, Mary Ann Evans, Helen Dodge et Sarah Hall.

Il y a eu depuis la passation du règlement douze séances, sans compter celle qui a eu lieu uniquement pour l'organisation du Bureau. Il y a toujours eu quatre ou cinq membres présents aux séances. Un des membres n'a été présent que deux fois.

BUREAU DE PONTIAC.

Le onze septembre j'ai visité ce Bureau, qui se tient au Portage-du-Fort. J'ai fait au Dr. Purvis, membre du Bureau, et à M. Leblanc, le secrétaire, les observations que j'ai crues convenables. J'ai conféré avec ces messieurs qui m'ont exposé les difficultés qu'ils rencontrent et qui jusqu'à un certain point peuvent expliquer les irrégularités que j'aurai à mentionner. J'ai lieu d'espérer cependant qu'il y aura quelque amélioration.

Il n'y a point de registres des assemblées du Bureau. Le secrétaire m'a dit qu'il y avait généralement quatre membres présents. M. Bastien n'a jamais été présent.

Une partie du registre des examens est encore en blanc, et les résultats des examens n'y ont été entrés qu'à dater de la séance de février 1863.

Faute d'avoir bien saisi l'objet du règlement on s'est contenté d'indiquer la nature du diplôme donné, de faire une marque dans chaque colonne pour constater que le candidat avait subi l'examen sur la matière indiquée en tête, mais on a négligé d'indiquer par les chiffres, 1, 2 et 3 l'explication du résultat. On n'a point indiqué non plus si les diplômes étaient pour l'anglais, pour le français ou pour les deux langues. Sur cinquante examens vingt-deux dictées manquaient, dans deux autres cas tous les papiers manquaient. Près de la moitié des dictées qui ont été conservées sont insuffisantes pour la longueur; quelques unes n'étaient point de plus de trois ou quatre lignes. Dans quelques dossiers où la dictée était absente des lettres écrites par le candidat pour demander son admission indiquent une bonne écriture et une bonne orthographe. Dans un très grand nombre de dictées l'écriture est excellente et sous ce rapport la généralité des candidats admis m'ont paru avoir une aptitude remarquable. A part leur insuffisance quant à la longueur presque toutes les dictées que j'ai pu voir m'ont paru mériter l'appréciation favorable qui en a été faite tant sous le rapport de l'orthographe que sous celui de l'écriture. Je n'ai trouvé qu'une seule dictée sur laquelle j'aurais renvoyé le candidat.

Le tout respectueusement soumis.

(Vraie copie.)

(Signé,)

P. J. O. CHAUVEAU,

Surint. de l'Éducation

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

Montréal, 27 février 1860.

L'hon. SECRÉTAIRE PROVINCIAL,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le projet de la distribution de la subvention de l'éducation supérieure pour l'année (1865.) mil huit cent soixante et cinq. Il était resté de l'année mil huit cent soixante et quatre une balance de six cent quarante-huit piastres, laquelle ajoutée à la somme à distribuer pour mil huit cent soixante et cinq forme la somme de soixante et huit mille six cent quarante-huit piastres.

Je propose des subventions en faveur des nouvelles institutions suivantes :

Académie de garçons d'Iberville..... \$150 00

*Ecoles modèles.*

|                               |       |
|-------------------------------|-------|
| Bagotville.....               | 56 00 |
| Côteau du Lac, couvent.....   | 56 00 |
| St. Jean Chrysostôme.....     | 56 00 |
| St. Jérôme, couvent.....      | 74 00 |
| St. Joseph de Chicoutimi..... | 56 00 |
| St. Jacques l'Achigan.....    | 74 00 |
| Grondines.....                | 56 00 |

*Ecoles Modèles.—(Suite.)*

|                                             |       |
|---------------------------------------------|-------|
| Grande Rivière, Gaspé.....                  | 74 00 |
| St. Lin.....                                | 74 00 |
| Ste. Monique.....                           | 56 00 |
| St. Martin.....                             | 74 00 |
| N. D. de Portneuf.....                      | 56 00 |
| Percé.....                                  | 56 00 |
| Ste. Brigide.....                           | 56 00 |
| Beauport.....                               | 74 00 |
| Waterloo et Templeton.....                  | 74 00 |
| Acton Vale—garçons.....                     | 74 00 |
| do. filles.....                             | 74 00 |
| Montréal, école du faubourg Ste. Marie..... | 74 00 |
| Trinity Church school.....                  | 56 00 |
| do do St. Ann street.....                   | 74 00 |
| do do St. Mathews.....                      | 56 00 |
| St. Roch, sud, couvent.....                 | 74 00 |
| Côteau Landing, dissid.....                 | 56 00 |

Je propose aussi d'augmenter la subvention de l'académie des garçons de St. Jean Dorchester de la somme de cent piastres, cette institution ayant reçu un développement considérable dans le cours de cette année, tant par la nomination de nouveaux professeurs que par l'introduction de nouvelles branches d'enseignement ;

Je propose aussi d'augmenter de quatre vingts piastres la subvention de l'académie commerciale catholique de Montréal, les commissaires ayant beaucoup de difficultés à entretenir cette institution avec la subvention insuffisante qui lui est payée par la cité de Montréal.

Le montant total de ces nouvelles subventions et augmentations forme une somme de mille huit cent quatre vingt-dix piastres, et pour y faire face il a été nécessaire d'opérer dans le projet une réduction de un pour cent sur les subventions, à l'exception des institutions qui reçoivent moins de cent piastres.

Dans cette réduction, on a négligé les centins en faveur de chaque institution au-dessous de cinquante centins et contre elle au-dessus.

En ce qui concerne les écoles modèles dont les noms suivent : Ste. Monique, Portneuf, St. Brigide, Beauport, Waterloo, les traitements accordés par les municipalités aux instituteurs m'ayant paru insuffisants, je crois devoir recommander qu'il me soit permis d'informer ces municipalités que la somme accordée doit être ajoutée au traitement de l'instituteur, et que je sois autorisé à payer directement ces sommes aux instituteurs et à donner avis, s'il en est lieu, aux municipalités que dans le cas où elles les déduiraient du traitement il leur sera retenu un égal montant sur leur prochaine subvention des écoles communes.

Le révérend M. Burrage, qui était censé remplir la charge de secrétaire de l'institution royale, étant décédé, j'ai retranché du deuxième item de la liste la somme de quatre cents piastres qui lui était payée trimestriellement, cette subvention étant considérée comme une continuation de la pension qui était autrefois accordée à M. Burrage par la législature. L'université McGill m'a cependant notifié qu'elle avait nommé M. Baynes pour remplacer M. Burrage, et elle réclame la continuation de la subvention qui lui était faite pour payer le salaire d'un secrétaire de l'institution royale s'appuyant sur les termes dans lesquels cette subvention a toujours été mentionnée dans les documents officiels, depuis la passation de l'acte pour la subvention de l'éducation supérieure.

Quoique cette demande ne me paraisse point bien fondée ou du moins conforme aux intentions de ce département et du gouvernement lorsque la première distribution fut faite sous le régime actuel, je crois cependant devoir la soumettre à la considération du gouvernement. J'ai aussi à faire rapport sur une requête du collège de Ste. Anne de Lapocatière, qui demande une augmentation de subvention. Cette institution, qui rend les plus grands services et fait, je dois l'admettre, les plus grands efforts pour répandre l'instruction dans ses divers degrés dans la partie du pays où elle se trouve située, reçoit actuellement le *maximum* de la subvention accordée aux collèges classiques. Il me paraî-

traît donc très-difficile d'accorder cette demande sans augmenter également la subvention des autres institutions placées sur la même liste, ce qui serait impossible, dans l'état actuel du fonds de l'éducation supérieure.

Je transmets avec ce rapport le dossier de cette affaire qui m'avait été envoyé par votre département.

Le montant des diverses listes est comme suit :

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Universités.....                    | \$ 4,277 00 |
| Collèges classiques.....            | 13,249 00   |
| do industriels.....                 | 7,754 00    |
| Académie des garçons et mixtes..... | 12,875 00   |
| do filles.....                      | 10,250 00   |
| Ecoles modèles.....                 | 18,628 00   |

Formant en tout une somme de..... \$67,033 00  
pour laquelle je vous prie de vouloir bien obtenir l'émanation d'un warrant ou d'une lettre de crédit en ma faveur.

Vous voudrez bien observer qu'en tenant compte de la balance laissée l'année dernière et de la somme appropriée par l'acte de l'éducation supérieure, il restera encore une somme de \$1,615 00 pour faire face aux nouvelles demandes ou aux omissions.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. J. O. CHAUVÉAU,  
Surint. de l'Éducation.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

Montréal, août 1865.

L'hon. SECRÉTAIRE PROVINCIAL,  
Québec.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre une liste additionnelle d'institution d'éducation supérieure qui n'avaient pu être entrées dans la première que j'ai transmise au gouvernement, en janvier dernier, soit que leur rapport ne fût pas arrivé à cette époque, soit qu'il existât quelque raison de ne pas les admettre alors. Elle s'élève à la somme de \$296.00, pour laquelle somme de deux cent quatre-vingt-seize piastres j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien recommander à Son Excellence, le gouverneur-général d'émaner un warrant en ma faveur, sur la balance de \$944.00 restant au crédit du fonds de l'éducation supérieure pour l'année 1864.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. J. O. CHAUVÉAU,  
Surint. de l'Éducation.

*Liste additionnelle de demandes d'aide sur les fonds d'éducation supérieure.*

|                                       | 1864.   | 1863. | 1864. |
|---------------------------------------|---------|-------|-------|
|                                       | Elèves. | Subv. | Subv. |
| Académie d'Eaton.....                 | 48      | ..... | 74 0  |
| St. Alexandre, Kamouraska (E. M)..... | 80      | ..... | 74 0  |
| St. Hermas.....                       | 99      | 74 0  | 74 0  |
| St. Zéphirin.....                     | 67      | ..... | 74 0  |

# RAPPORT

SUR

## L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER,

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1864-65.

A l'honorable P. J. O. CHAUVEAU,  
Surintendant de l'éducation,  
etc., etc., etc.

MONSIEUR LE SURINTENDANT,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état et les progrès de l'école normale Jacques-Cartier, pendant l'année scolaire 1864-65.

Nous avons admis cette année encore 56 élèves, 33 anciens et 23 nouveaux. Ils nous venaient des districts suivants :

| Nombre total des élèves. | District de Montréal. | District de Terre-bonne. | District de Joliette. | District de Richelieu. | District de Trois-Rivières. | District d'Iberville. | District de Beauharnois. |
|--------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------|--------------------------|
| 33 élèves anciens.....   | 8                     | 2                        | 1                     | 5                      | .....                       | 8                     |                          |
| 23 élèves nouveaux.....  | 9                     | .....                    | 1                     | 4                      | 1                           | 6                     | 4                        |
| 56 .....                 | 17                    | 2                        | 2                     | 9                      | 1                           | 14                    | 11                       |

Les élèves du district de Richelieu appartiennent presque tous à la paroisse de Berthier, tandis que ceux du district de Montréal et de Beauharnois nous sont fournis par un grand nombre de paroisses.

Les élèves nouveaux, en général, n'avaient pas reçu d'autre préparation que celle de l'école modèle de leur village, à l'exception de deux qui avaient été au collège.

Le tableau suivant indique la manière dont nos cinquante-six élèves ont été répartis dans les différentes classes :—

|                           | Elèves anciens. | Elèves nouveaux. | Total. |
|---------------------------|-----------------|------------------|--------|
| Classe de 3me année.....  | 8               | ...              | 8      |
| Classe de 2me année.....  | 13              | 1                | 14     |
| Classe de 1ère année..... | 12              | 22               | 34     |
|                           | —               | —                | —      |
| Total .....               | 33              | 23               | 56     |

Après avoir fait subir aux élèves deux examens, l'un au milieu et l'autre à la fin de l'année, j'ai pu vous présenter, monsieur le surintendant, les noms de dix-sept d'entre eux, auxquels vous avez bien voulu accorder des diplômes, savoir :

5 pour école académique,  
8 " " modèle,  
4 " " élémentaire.

J'eus l'honneur de vous faire remarquer alors que plusieurs élèves de la première année ayant témoigné le désir de continuer leurs études une seconde année dans la classe supérieure, il avait été jugé inutile, comme les années précédentes, de leur accorder le diplôme d'école élémentaire.

J'ai indiqué dans le tableau suivant ce que je puis appeler le résultat de toute l'année ou les différents mouvements de nos élèves.

|                                          | Elèves anciens. | Elèves nouveaux. | Total. |
|------------------------------------------|-----------------|------------------|--------|
| Nombre d'élèves qui ont reçu le diplôme, | 15              | 2                | 17     |
| " " qui continuent à étudier,            | 6               | 14               | 20     |
| " " sortis pour enseigner,               | 3               | 0                | 3      |
| " " qui étudient au collège, etc.,       | 5               | 1                | 6      |
| " " sortis pour différentes raisons,     | 3               | 3                | 6      |
| " " sortis par maladie,                  | 1               | 3                | 4      |
| Total.....                               | 33              | 23               | 56     |

Jusqu'à ce jour, 429 élèves ont été admis dans notre école, savoir :

|                           |     |
|---------------------------|-----|
| Année scolaire 1857 ..... | 18  |
| " " 1857-58 .....         | 46  |
| " " 1858-59 .....         | 50  |
| " " 1859-60 .....         | 53  |
| " " 1860-61 .....         | 52  |
| " " 1861-62 .....         | 41  |
| " " 1862-63 .....         | 57  |
| " " 1863-64 .....         | 56  |
| " " 1864-65 .....         | 56  |
| Total.....                | 429 |

c'est, en moyenne annuelle, 47%.

Le nombre des diplômes accordés jusqu'à aujourd'hui est de 175, dont

17 pour école académique,  
81 " " modèle,  
77 " " élémentaire.

C'est une moyenne annuelle de 19 $\frac{4}{5}$ .

Comme plusieurs élèves ont reçu successivement les trois diplômes, le nombre des diplômes ne représente pas celui des instituteurs, lequel n'est en réalité que de 114, savoir :

17 qui ont reçu le diplôme d'école académique,  
64 " " " " " modèle,  
33 " " " " " élémentaire.

Total.....114, c'est, en moyenne annuelle, 12%.

Les tableaux suivants indiquent les résultats que nous avons obtenus avec ce nombre d'instituteurs, depuis le commencement de l'école normale Jacques-Cartier.

Vous y verrez, M. le surintendant, que plusieurs de nos anciens élèves continuent encore à enseigner, en dépit des difficultés attachées à une carrière aussi pénible et aussi peu rémunérée. Une pareille persévérance mérite certainement l'attention du gouvernement.

**TABLEAU SYNOPTIQUE** qui indique le résultat de l'école normale Jacques-Cartier jusqu'à ce jour.

|                        |                                                                        |                                                |                  |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| 114 instituteurs, dont | 55 n'étaient plus obligés d'enseigner à la fin de 1864, mais dont..... | 21 enseignent encore, savoir .....             | 4 depuis 8 ans.  |
|                        |                                                                        |                                                | 2 " 7 "          |
|                        |                                                                        |                                                | 4 " 5 "          |
|                        |                                                                        |                                                | 11 " 4 "         |
|                        |                                                                        |                                                | 8 pendant 4 ans. |
|                        | 18 ont enseigné, savoir.....                                           | 1 " 3 "                                        |                  |
|                        |                                                                        | 2 " 2 "                                        |                  |
|                        |                                                                        | 7 " 1 an environ.                              |                  |
|                        | 16 n'ont pas enseigné, dont:                                           | 5 sont entrés au collège.                      |                  |
|                        |                                                                        | 2 n'ont pas trouvé de situation dans le temps. |                  |
|                        |                                                                        | 5 ont pris une autre carrière.                 |                  |
|                        |                                                                        | 2 étaient malades.                             |                  |
|                        |                                                                        | 2 sont morts.                                  |                  |
|                        |                                                                        | 8 depuis 3 ans.                                |                  |
|                        | 59 sont encore obligés d'enseigner, dont.....                          | 11 " 2 "                                       |                  |
|                        |                                                                        | 13 " 1 "                                       |                  |
|                        | 32 enseignent, savoir .....                                            | 1 est entré au collège.                        |                  |
|                        |                                                                        | 1 a enseigné pendant 1 an.                     |                  |
|                        |                                                                        | 2 n'ont pas trouvé de situation.               |                  |
|                        | 27 n'enseignent pas, dont..                                            | 3 sont malades.                                |                  |
|                        |                                                                        | 1 est mort.                                    |                  |
|                        |                                                                        | 17 viennent de recevoir leurs diplômes.        |                  |

Je regrette, Monsieur le Surintendant, d'avoir encore à vous rappeler l'état de délabrement où se trouve la maison que nous habitons. Je sais les réclamations que vous avez faites : si je reviens à la charge, c'est par l'impulsion d'un devoir que je considère comme impérieux : je ne puis consentir à porter plus longtemps une aussi grande responsabilité que celle que j'ai en ce moment :—

1. Le fil à plomb accuse une inclinaison de toute la bâtisse vers l'est, d'au moins six pouces. C'est presque l'épaisseur de la muraille qui est très haute et qui fait face aux vents de l'ouest.

2. Dans les mouvements que nécessite l'entrée et la sortie des classes, il est impossible d'écrire dans mon bureau et dans la salle d'étude.

3. Nous sommes obligés d'interdire les récréations et les exercices qui demandent un peu d'agitation. Pendant les grands vents de l'hiver j'ai dû interrompre les études et les classes parce que les élèves ne pouvaient étudier sous l'impression de la crainte où ils étaient.

D'ailleurs, nous sommes très gênés par le manque d'espace. Ce qui nous a empêchés d'appliquer dans notre enseignement une véritable méthode pédagogique, en même temps que nous étions privés d'un profit réel que nous aurions pu réaliser en admettant un plus grand nombre d'enfants à l'école modèle.

En ce moment notre cour de récréation se trouve encombrée de bois de chauffage et de briques : ce qui lui donne un tout autre aspect que celui d'un lieu destiné à reposer à la fois l'esprit et le corps de jeunes gens qui étudient. Je ne rappellerai pas ce principe élémentaire que le local exerce la plus grande influence sur l'éducation morale et physique à la fois ; je me contenterai de dire que le jeu, les exercices variés, la gymnastique sont d'une absolue nécessité pour conserver la santé des jeunes gens, surtout de ceux qui, comme les nôtres, viennent presque tous de la campagne.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Surintendant,  
Votre très humble serviteur,

H. A. B. VERBEAU, Ptre.,  
Principal.

## RAPPORT

SUR

# L'ÉCOLE NORMALE MCGILL,

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1864-65.

A l'hon. SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION,  
Bas-Canada.

MONSIEUR,—Comme supplément à mon rapport de l'année dernière, j'ai l'honneur de vous soumettre les faits suivants relatifs à l'emploi des instituteurs gradués de l'école normale McGill.

Le nombre total des personnes qui ont reçu des diplômes de cette école depuis sa fondation, en 1857 a été de 268, ce qui donne une moyenne annuelle de 30. Sur le nombre total il n'y a que 42 instituteurs, tout le reste se compose d'institutrices.

D'après les rapports que j'ai reçus, le nombre de ces gradués employés dans l'enseignement est de 198, divisé comme suit :

|                                        |     |
|----------------------------------------|-----|
| Porteurs d'un diplôme élémentaire..... | 97  |
| “ “ diplôme d'école modèle.....        | 91  |
| “ “ diplôme académique.....            | 10  |
|                                        | 198 |

|                                                                                                                         |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| A ce nombre il faut ajouter huit élèves qui étudient<br>actuellement pour obtenir le diplôme du plus<br>haut degré..... | 8 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|

Total... .. 206

Parmi ceux qui restent, 24 étaient membres des classes de l'an dernier, et il est à supposer qu'ils ne sont pas employés vu le peu de temps qui s'est écoulé depuis l'époque à laquelle ils ont été gradués, et 43 appartenaient aux classes des années précédentes et n'ont point encore d'emploi. De leur nombre un est mort et 16 se sont mariés peu après leur sortie de l'école, quelques-uns ont quitté le Canada, et les autres n'ont pas trouvé d'emploi ou ont négligé de m'en informer.

Il est à remarquer que c'est surtout les institutrices qui restent sans emploi, les instituteurs trouvent presque toujours immédiatement des places.

Je n'ai point de renseignements précis sur la durée des engagements de nos instituteurs, mais, en parcourant la liste je trouve qu'une portion considérable de ceux qui ont reçu des diplômes dans les premières années de notre établissement sont encore employés comme instituteurs, et plusieurs dans des postes stables et permanents. J'ai raison de croire que la moyenne de la durée de leurs engagements excède trois ans.

Je dois citer aussi un fait encourageant pour ceux qui suivent ou voudraient suivre l'enseignement supérieur de l'école, c'est qu'un nombre minime des porteurs de diplômes académiques ou de diplômes d'école modèle est resté jusqu'à présent sans emploi.

J'ai l'honneur, etc.,

J. W. DAWSON,  
Principal de l'École Normale McGill.

## A l'hon. SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION.

MONSIEUR,—L'année dernière nous avons 65 étudiants, 5 hommes et 60 jeunes filles ; 28 résidaient à Montréal et 37 dans d'autres localités. Quatre étudiaient pour le diplôme académique, 20 pour le diplôme d'école modèle, et 41 pour le diplôme élémentaire. En outre, trois bacheliers-ès-lettres, de l'université McGill, se sont inscrits comme aspirants au diplôme académique, en vertu des nouveaux règlements au sujet de ce diplôme.

Le nombre des étudiants n'a pas été aussi considérable que durant certaines années précédentes ; mais je crois que comme bonne préparation et comme succès dans leurs travaux, nos étudiants de cette année sont supérieurs à ceux des années précédentes. Sous ce rapport, nous avons pu recommander pour des diplômes autant d'aspirants que durant les années précédentes où nous avons un plus grand nombre d'élèves.

À la clôture des examens, les candidats suivants ont été recommandés pour des diplômes :

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Pour le diplôme académique..... | 7  |
| “ d'école modèle.....           | 10 |
| “ d'école élémentaire.....      | 26 |

—  
43

Ces chiffres portent à 355 le nombre des diplômes accordés par l'école, et le nombre total des personnes qui ont reçu des diplômes, à 247.

Le progrès le plus important de l'an dernier a été l'ouverture d'une classe pour l'instruction des aspirants au diplôme académique. Quatre jeunes demoiselles ont suivi cette classe, et leurs études de l'année ont été couronnées de succès. La formation de cette classe n'était qu'un essai. Les résultats peuvent être considérés comme très-satisfaisants, mais l'année prochaine nous apporterons des améliorations qui seront de sûres garanties d'un succès plus notable encore. Nous devons une large part de reconnaissance à M. McGregor, professeur de l'école modèle des garçons, qui a bien voulu se charger de l'enseignement classique dans les classes académiques et d'école modèle. Sans son aide notre personnel restreint n'eût pas permis cette heureuse innovation. Je dois aussi remercier MM. les professeurs Hicks et Robins pour le zèle qu'ils ont montré à accomplir les travaux extra nécessités, par cette classe.

La préparation des institutrices à l'examen pour le diplôme académique, enseignement qui les rend capables de préparer les enfants à entrer au collège, semblera peut-être à certaines personnes du pays un projet d'une utilité douteuse. Mais ce système est en usage dans d'autres pays et, dans l'état actuel de notre enseignement, il devra, je n'en doute pas, produire des résultats qu'on ne pourrait atteindre autrement. Le succès de cet enseignement contribuera à augmenter encore l'estime en laquelle le public tient nos institutrices sans faire dommage à nos instituteurs. Je dois dire, toutefois, qu'avec les faibles traitements que l'on donne aujourd'hui, il est impossible d'avoir un nombre suffisant de ces derniers.

J'espère aussi que les avantages offerts par l'école normale pour l'enseignement supérieur nous amèneront un plus grand nombre de jeunes gens, car plusieurs trouvaient jusqu'à présent un inconvénient à y entrer en ce que l'école ne pouvait les préparer aux examens pour le diplôme académique.

Je suis heureux d'avoir à dire que j'ai eu plusieurs preuves de la bonne opinion qu'on a de nos gradués, et j'ai raison de croire que presque tous nos anciens élèves sont employés comme instituteurs. Toutefois pour plusieurs raisons, telles que les déplacements et autres, il me serait impossible de fournir des statistiques précises à ce sujet.

Notre personnel de professeurs et d'instituteurs à l'école normale et aux écoles modèles est toujours le même, et je n'aurais à répéter à ce sujet que les éloges les mieux mérités.

On doit grandement se féliciter de ce que le choix des instructeurs de cette école a si bien fait qu'aucun changement n'a été nécessaire ni même désirable depuis plusieurs années.

Je dois dire, comme à l'ordinaire, que les ministres de la ville ont continué leur précieux enseignement à l'école normale, et que les arrangements entre l'école modèle et la société religieuse coloniale de la rue Bonaventure continuent à fonctionner avantageusement.

Je rappellerai ici la nécessité d'aggrandir notre bâtisse pour pouvoir y ajouter un laboratoire de chimie et de nouvelles salles de récitation pour les écoles modèles ; je signalerai aussi les demandes réitérées d'augmentation de traitements faites pour les professeurs ordinaires. J'espère que les diverses questions si importantes pour la cause de l'enseignement et qui ne demandent qu'une si faible portion des deniers publics, seront bientôt favorablement décidées par le gouvernement.

Il est bon de dire ici que depuis plusieurs années on fait faire aux garçons de l'école l'exercice militaire, et aux filles de l'école modèle des exercices de maintien, (*calisthenics*).

Les garçons les plus avancés ont formé une association de carabiniers organisée le 4 septembre 1864, et dont les exercices bi-hebdomadaires ont été réguliers depuis cette époque. Le gouvernement a fourni des armes, les élèves ont acheté leurs uniformes et les officiers leurs épées ; l'école a fourni un arsenal pour les carabiniers. Ce corps militaire comprenait durant la dernière année scolaire 45 hommes, actuellement ce nombre augmenterait de beaucoup si l'on pouvait se procurer des armes plus légères, car les carabines en usage sont beaucoup trop lourdes pour un grand nombre des enfants. Il faut espérer qu'on remédiera à cet inconvénient l'année prochaine.

A l'inspection du 16 juillet dernier, le major-de-brigade a parlé dans les termes les plus flatteurs de la bonne tenue du corps. J'ajouterai qu'en outre de l'exercice régulier on a dès l'abord accordé aux filles et aux garçons deux récréations de 15 ou 20 minutes, dans le cours de la journée, à part la récréation du midi. Cette innovation a eu de très-bons effets.

J'ai l'honneur, etc.

J. W. DAWSON.

*Principal.*

# RAPPORT

SUR

## L'ÉCOLE NORMALE LAVAL,

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1864-65.

A l'honorable P. J. O. CHAUVEAU,  
Surintendant de l'Éducation, B. C.  
Montréal.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année scolaire 1864-1865.

Il y a eu, comme de coutume, beaucoup de demandes d'admission, surtout de candidats du sexe féminin. Je remarque avec plaisir qu'en général les filles qui se présentent ainsi sont mieux préparées ; mais je ne puis en dire autant des garçons. Ceux et celles qui ont été instruits par nos anciens élèves, ont de plus l'avantage de connaître déjà nos méthodes.

Je persiste à soutenir que deux années ne suffisent pas pour enseigner convenablement toutes les matières que renferme notre programme, et que les élèves qui aspirent à un brevet pour école élémentaire, ne peuvent, dans le court espace de dix mois, se mettre au fait des méthodes et des procédés d'enseignement, de manière à donner des garanties de succès. Je recommande donc de nouveau que les élèves qui n'ont jamais enseigné, soient tenus à deux années d'étude pour obtenir un diplôme pour école élémentaire, et à trois années, pour avoir un brevet pour école modèle, et je me flatte, monsieur, que vous voudrez bien soumettre cette suggestion à la considération favorable du conseil de l'instruction publique.

Durant l'année, nos cours ont été suivis par 98 élèves ; jamais le nombre n'en avait été aussi grand. Sur 43 élèves-maîtres, 3 se préparaient au diplôme pour académie, 16 à celui pour école modèle, et 24 pour école élémentaire ; cependant, les trois premiers ont abandonné dans le cours de l'hiver. Parmi les 55 élèves-maîtresses, 12 aspiraient au diplôme pour école-modèle, et 43 à celui pour école élémentaire.

32 de ces 98 élèves ont obtenu des brevets, c'est-à-dire 12 maîtres et 20 maîtresses : 17 étaient pour école-modèle, et 15 pour école élémentaire. Vous avez bien voulu les leur distribuer vous-même, monsieur le surintendant, et leur adresser de sages conseils, que j'espère leur voir mettre constamment en pratique.

M. Doyle ayant résigné sa situation, M. Daniel McSweeney, instituteur depuis de longues années, a été nommé pour le remplacer le 13 décembre dernier. Par son zèle, son assiduité et la dignité de sa conduite, celui-ci a déjà gagné l'estime et le respect de ses élèves, et leur a fait faire de rapides progrès dans l'étude de la langue anglaise.

Quant aux autres professeurs, je n'ai toujours qu'à me louer de leur dévouement à leurs devoirs si onéreux et si multipliés. C'est peut-être l'occasion de rappeler, monsieur, ce que vous avez proclamé hautement dans l'un de vos précédents rapports, que, dans l'École Laval, nous sommes tous *surchargés* d'ouvrage, et qu'il est *urgent* d'apporter un remède à cet état de choses.

Je continue à recevoir des nouvelles généralement favorables sur le compte de nos élèves qui tiennent des écoles. Je remarque surtout avec un plaisir tout particulier que plusieurs de ceux qui ont reçu des diplômes au commencement de notre institution, se livrent encore à l'enseignement, et la plupart avec un grand succès.

Sur 89 élèves-maîtres munis du diplôme de notre école :—

70 enseignent ou ont enseigné,  
 3 sont morts avant d'enseigner,  
 3 sont encore à l'école normale,  
 1 complète un cours collégial,  
 12 seulement n'ont pas enseigné.

—  
 89

Sur 167 élèves-maîtresses munies du même diplôme :—

156 enseignent ou ont enseigné,  
 5 sont encore à l'école normale,  
 6 seulement n'ont pas enseigné.

—  
 167

En huit ans, il a donc été accordé des diplômes à 256. Sur ce nombre, 226 ont enseigné, et 30 seulement ne l'ont pas fait, plusieurs par maladie et quelques-uns faute de trouver assez tôt une situation.

En moyenne, sur 32 élèves recevant un diplôme par année, 28 se sont livrés à l'enseignement, c'est-à-dire les sept-huitièmes. Il était impossible de dépasser un tel résultat.

Nos élèves, tant instituteurs qu'institutrices, je dois le reconnaître à leur louange n'ont en général reculé, ni devant l'éloignement des lieux, ni devant l'isolement et les privations. Il y en a d'échelonnés d'une extrémité à l'autre du Bas-Canada. Je crois devoir vous citer quelques exemples d'abnégation et de courage de leur part : Mlle. Ann Enright a passé deux ans sur l'île Bonaventure, à une lieue au large de Percé ; Mlle. O. Forgues enseigne à Paspébiac ; Mlle. D. Croteau, à Carleton ; Mlle. S. Gravel, à Cascapédiac ; Mlles. E. Bélanger et J. Laroche, à Percé ; Melles. H. de Tonnancour, E. Bacon et J. Dancusse, à la Grande Baie ; Mlles. E. Sinnot, H. de Tonnancour, C. Vallée et G. Létourneau ont tour à tour enseigné aux Escoumains ; Mlle. O. Asselin est également rendue à Papineauville. D'autres sont aussi éloignées d'ici, mais se trouvent près de leurs parents.

Parmi nos élèves-maîtres, M. Louis Ouellet a enseigné deux ans à la Pointe-aux-Esquimaux, et continue à la Grande-Baie ; M. Laroche, à Chicoutimi ; M. Bacon, à Maria ; MM. Pichet et Trépanier, au Port-Daniel ; M. Goulet, à Matane, puis à l'Anse-aux-Grisfonds ; MM. Robitaille et Provensal, à la Rivière-au-Renard ; M. D. Couture, au Cap-des-Rosiers.

Notre département des élèves-institutrices a déjà fourni bon nombre de sujets aux ordres religieux enseignants : aux Ursulines, 3 professes et 4 novices ; chez les Sœurs de la Charité, 2 professes et 2 novices ; chez les Sœurs du Bon Pasteur, 5 professes ; chez les Dames de Jésus-Marie, à St. Joseph-de-Lévis, 2 novices. Il y en a une de morte dans chacune des maisons suivantes : les Ursulines, le Bon Pasteur et le couvent de Jésus-Marie. L'une des professes Ursulines, la mère Marie de la Visitation (Dlle. Luce Couture), avec deux des novices (Dlles. Mondor et Mangan), est allée contribuer à fonder une nouvelle maison de son ordre à Ontonagon, dans l'état du Michigan ; elle en est aujourd'hui la supérieure. Une autre de nos élèves a fait profession chez les Ursulines de New-York.

De même, parmi nos instituteurs, M. Cyrille Fournier a prononcé ses premiers vœux chez les Clercs de St. Viateur. C'est ainsi que, de jour en jour, nos élèves se trouvent plus en état de rendre service à la jeunesse du pays.

Sans compter les meilleures méthodes qu'ils s'empressent communément d'introduire dans leurs classes, ils ont grandement contribué par leur exemple à améliorer celles des autres écoles : je puis vous donner l'agréable assurance d'un changement notable de ce côté-là.

Cette année, nous avons eu le regret de perdre une élève-maîtresse, Mlle. Edith Pâquet, décédée le 18 mai chez ses parents, à la Rivière du Loup en bas, et un ancien élève-maître, M. François Ferland, décédé le 28 août à St. Pierre, Ile d'Orléans. Après avoir enseigné à Arthabaska dans une famille privée, et à St. Sauveur comme assistant, il venait de se charger de l'école modèle de Charlesbourg.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Surintendant,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

JEAN LANGÉVIN, Ptre.,  
 Principal.

| •<br>ELEVES.               | Elèves se préparant au diplôme. |         |                | Nombre total d'élèves. | Nouveaux élèves. | Diplômes accordés pour écoles. |          |              | Total des diplômes. | Elèves munis de diplômes. |                   | Sortis sans diplôme. |
|----------------------------|---------------------------------|---------|----------------|------------------------|------------------|--------------------------------|----------|--------------|---------------------|---------------------------|-------------------|----------------------|
|                            | Elémentaire.                    | Modèle. | Pour académic. |                        |                  | Elémentaires.                  | Modèles. | Académiques. |                     | De l'école normale.       | Des examinateurs. |                      |
| Instituteurs en 1857.....  | 11                              | 11      | .....          | 22                     | 22               | .....                          | .....    | .....        | .....               | .....                     | 2                 | 8                    |
| do en 1858.....            | 16                              | 16      | .....          | 32                     | 17               | 4                              | 9        | .....        | 13                  | 13                        | .....             | 3                    |
| do en 1859.....            | 15                              | 19      | .....          | 34                     | 20               | 2                              | 16       | .....        | 18                  | 18                        | 1                 | 3                    |
| do en 1860.....            | 25                              | 11      | 4              | 40                     | 25               | 1                              | 7        | 4            | 12                  | 8                         | 2                 | 3                    |
| do en 1861.....            | 24                              | 14      | 3              | 41                     | 19               | 4                              | 5        | 1            | 10                  | 9                         | 3                 | 8                    |
| do en 1862.....            | 19                              | 20      | 4              | 43                     | 17               | 2                              | 8        | 4            | 14                  | 9                         | 2                 | 10                   |
| do en 1863.....            | 24                              | 11      | 4              | 39                     | 22               | 4                              | 8        | 4            | 16                  | 13                        | 1                 | 7                    |
| do en 1864.....            | 22                              | 12      | .....          | 34                     | 17               | 7                              | 6        | .....        | 13                  | 11                        | 2                 | 6                    |
| do en 1865.....            | 24                              | 16      | 3              | 43                     | 22               | 3                              | 9        | .....        | 12                  | 8                         | .....             | 17                   |
|                            |                                 |         |                |                        | 181              | 27                             | 68       | 13           | 108                 | 89                        | 13                | 65                   |
| Institutrices en 1857..... | .....                           | .....   | .....          | .....                  | .....            | .....                          | .....    | .....        | .....               | .....                     | .....             | 3                    |
| do en 1858.....            | 27                              | 13      | .....          | 40                     | 40               | 8                              | .....    | .....        | 8                   | 8                         | 2                 | 7                    |
| do en 1859.....            | 27                              | 25      | .....          | 52                     | 26               | 10                             | 17       | .....        | 27                  | 27                        | 2                 | 4                    |
| do en 1860.....            | 39                              | 15      | .....          | 54                     | 41               | 15                             | 12       | .....        | 27                  | 26                        | 3                 | 5                    |
| do en 1861.....            | 39                              | 14      | .....          | 53                     | 36               | 9                              | 12       | .....        | 21                  | 21                        | 5                 | 5                    |
| do en 1862.....            | 31                              | 17      | .....          | 48                     | 31               | 6                              | 15       | .....        | 21                  | 21                        | 1                 | 7                    |
| do en 1863.....            | 37                              | 15      | .....          | 52                     | 32               | 14                             | 12       | .....        | 26                  | 25                        | 5                 | 11                   |
| do en 1864.....            | 37                              | 12      | .....          | 49                     | 37               | 21                             | 6        | .....        | 27                  | 24                        | 2                 | 4                    |
| do en 1865.....            | 43                              | 12      | .....          | 55                     | 34               | 12                             | 8        | .....        | 20                  | 15                        | 8                 | 12                   |
|                            |                                 |         |                |                        | 277              | 95                             | 82       | .....        | 177                 | 167                       | 28                | 58                   |
| Grand total.....           |                                 |         |                |                        | 458              | 122                            | 150      | 13           | 285                 | 256                       | 41                | 123                  |

NOMBRE d'années depuis lequel enseignent les élèves sortis de l'Ecole Normale Laval.

| Maîtres munis du diplôme.     | 8e    | 7e    | 6e | 5e    | 4e    | 3e | 2e | 1er | Total. |
|-------------------------------|-------|-------|----|-------|-------|----|----|-----|--------|
| Académique.....               |       |       | 2  | ..... | ..... | 3  | 3  | 2   | 10     |
| Modèle.....                   | 4     | 5     | 1  | 5     | 2     | 7  | 11 | 13  | 48     |
| Elémentaire.....              | 1     | ..... | 2  | ..... | 2     | 2  | 3  | 2   | 12     |
|                               | 5     | 5     | 5  | 5     | 4     | 12 | 17 | 17  | 70     |
| Maîtresses munies du diplôme. |       |       |    |       |       |    |    |     |        |
| Modèle.....                   | ..... | 6     | 5  | 13    | 16    | 19 | 11 | 8   | 78     |
| Elémentaire.....              | 2     | 4     | 9  | 5     | 8     | 13 | 29 | 8   | 78     |
|                               | 2     | 10    | 14 | 18    | 24    | 32 | 40 | 16  | 156    |
| Grand total.....              | 7     | 15    | 19 | 23    | 28    | 44 | 57 | 33  | 226    |

---

APPENDICE AU RAPPORT

DU

SURINTENDANT DE L'EDUCATION.

---

**TABLEAU A.**

**TABLEAU DES SOMMES PRÉLEVÉES POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LE BAS-CANADA, POUR L'ANNÉE 1865.**

| DISTRICT D'INSPECTION DE          | Subvention annuelle. | Cotisation pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisation spéciale. | Rétrobration mensuelle. | Cotisation pour construction d'édifices. | Total prélevé. |
|-----------------------------------|----------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------|----------------|
|                                   |                      |                                       |                                                             |                         |                                          |                |
| <b>J. MEAGHER.</b>                |                      |                                       |                                                             |                         |                                          |                |
| Port Daniel.....                  | 130 58               | 130 58                                | 13 42                                                       | 270 40                  | .....                                    | 414 40         |
| Hope et diss.....                 | 98 68                | 98 68                                 | 217 32                                                      | 122 56                  | .....                                    | 438 56         |
| Cox.....                          | 126 46               | 126 46                                | 73 54                                                       | 175 00                  | .....                                    | 375 00         |
| Hamilton, St. Bonaventure.....    | 147 98               | 147 98                                | 55 27                                                       | 205 08                  | 84 00                                    | 582 33         |
| New Richmond et diss.....         | 170 70               | 170 70                                | 253 30                                                      | 100 00                  | .....                                    | 524 00         |
| María.....                        | 206 10               | 206 10                                | 99 90                                                       | 205 04                  | .....                                    | 511 04         |
| St. Carleton.....                 | 108 30               | 108 30                                | 82 70                                                       | 192 00                  | .....                                    | 383 00         |
| Nouvelle.....                     | 84 18                | 84 18                                 | 112 82                                                      | 90 00                   | .....                                    | 287 00         |
| Shoobred.....                     | 92 30                | 92 30                                 | 142 50                                                      | 179 20                  | .....                                    | 414 00         |
| Mann.....                         | 89 52                | 89 52                                 | 22 58                                                       | 5 60                    | .....                                    | 117 70         |
| Ristigouche.....                  | 58 90                | 58 90                                 | 65 02                                                       | 10 80                   | .....                                    | 134 72         |
| Matapédia.....                    | 35 04                | 35 04                                 | 24 26                                                       | 78 80                   | .....                                    | 138 10         |
| Kistigouche, village sauvage..... | 50 00                | 50 00                                 | 100 00                                                      | .....                   | .....                                    | 150 00         |
| Rustico.....                      | 43 06                | 43 06                                 | 176 94                                                      | .....                   | .....                                    | 220 00         |
| Papabiac.....                     | 131 29               | 131 29                                | 8 71                                                        | 40 00                   | .....                                    | 180 00         |
| <b>Total.....</b>                 | <b>1573 09</b>       | <b>1573 09</b>                        | <b>1448 28</b>                                              | <b>1762 48</b>          | <b>84 00</b>                             | <b>4887 85</b> |
| <b>T. TREMBLAY.</b>               |                      |                                       |                                                             |                         |                                          |                |
| Pabos.....                        | 42 72                | 42 72                                 | 332 28                                                      | 35 00                   | .....                                    | 410 00         |
| Newport.....                      | 46 92                | 46 92                                 | 140 08                                                      | .....                   | .....                                    | 187 00         |
| Grande-Rivière.....               | 149 00               | 149 00                                | 332 00                                                      | 124 00                  | .....                                    | 605 00         |
| Ile Bonaventure.....              | 30 00                | 30 00                                 | 80 00                                                       | 10 80                   | 150 00                                   | 270 80         |
| Perce et diss.....                | 169 04               | 169 04                                | 206 96                                                      | 40 00                   | 540 00                                   | 956 00         |
| Malbaie, St. George.....          | 14 56                | 14 56                                 | 49 49                                                       | .....                   | 400 00                                   | 484 05         |
| Douglas.....                      | 111 68               | 111 68                                | 32 33                                                       | 56 00                   | .....                                    | 200 01         |
| York et Haldimand.....            | 32 34                | 32 34                                 | 115 66                                                      | 20 00                   | .....                                    | 168 00         |
| Baie de Gaspé, sud.....           | 58 78                | 58 78                                 | 141 22                                                      | 91 00                   | .....                                    | 291 00         |
| <b>Total.....</b>                 | <b>1266 88</b>       | <b>1216 00</b>                        | <b>2601 18</b>                                              | <b>566 66</b>           | <b>1434 45</b>                           | <b>5818 29</b> |

| REV. R. G. PLEES.                    | Subvention annuelle. | Cotisation pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisation spéciale. | Rétrobration mensuelle. | Cotisation pour construction d'édifices. | Total prélevé.  |
|--------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------|-----------------|
|                                      |                      |                                       |                                                             |                         |                                          |                 |
| <b>G. TANGUAY.</b>                   |                      |                                       |                                                             |                         |                                          |                 |
| Baie de Gaspé, nord.....             | 35 74                | 35 74                                 | 133 83                                                      | 48 86                   | .....                                    | 169 57          |
| St. Anne-des-Monts.....              | 98 24                | 98 24                                 | 24 16                                                       | .....                   | 204 45                                   | 375 71          |
| Cap-Charte (pas de rapport).....     | 50 88                | 50 88                                 | 65 71                                                       | .....                   | 140 00                                   | 245 65          |
| Cap-des-Rosiers.....                 | 39 94                | 39 94                                 | 73 28                                                       | 20 00                   | .....                                    | 116 00          |
| Mont-Louis.....                      | 22 62                | 22 62                                 | 120 10                                                      | 2 00                    | .....                                    | 202 00          |
| Grande-Grève.....                    | 79 90                | 79 90                                 | 470 66                                                      | 12 00                   | .....                                    | 614 00          |
| Cap-Désespoir et diss.....           | 131 34               | 131 34                                | 239 66                                                      | 107 00                  | .....                                    | 447 50          |
| Rivière-aux-Renards.....             | 100 84               | 100 84                                | 43 66                                                       | .....                   | .....                                    | 96 00           |
| Ans-à-Grisfondé.....                 | 52 34                | 52 34                                 | .....                                                       | .....                   | .....                                    | .....           |
| Malbaie.....                         | .....                | .....                                 | .....                                                       | .....                   | .....                                    | .....           |
| <b>Total.....</b>                    | <b>728 16</b>        | <b>728 16</b>                         | <b>2386 00</b>                                              | <b>2386 00</b>          | <b>24892 16</b>                          | <b>24892 16</b> |
| <b>REV. R. G. PLEES.</b>             |                      |                                       |                                                             |                         |                                          |                 |
| Québec, cité (protestante).....      | .....                | .....                                 | .....                                                       | .....                   | .....                                    | .....           |
| <b>G. TANGUAY.</b>                   |                      |                                       |                                                             |                         |                                          |                 |
| St. Anne-de-la-Pocatière, No. 1..... | 268 48               | 268 48                                | 261 02                                                      | 72 40                   | .....                                    | 601 90          |
| St. Anne-de-la-Pocatière, No. 2..... | 116 56               | 116 56                                | 79 52                                                       | 10 80                   | .....                                    | 206 88          |
| St. Onésime d'Ikworth.....           | 88 60                | 88 60                                 | 30 00                                                       | .....                   | .....                                    | 118 60          |
| St. Facôme.....                      | 205 86               | 205 86                                | 100 20                                                      | 45 60                   | .....                                    | 351 68          |
| Rivière-Quelle.....                  | 235 26               | 235 26                                | 32 19                                                       | 56 00                   | .....                                    | 383 45          |
| St. Denis.....                       | 201 46               | 201 46                                | 422 54                                                      | 153 50                  | .....                                    | 777 50          |
| Mont-Carmel.....                     | 67 00                | 67 00                                 | 36 34                                                       | .....                   | .....                                    | 103 94          |
| Kamouraska.....                      | 287 08               | 287 08                                | 123 02                                                      | 610 00                  | .....                                    | 1020 10         |
| St. Pascal.....                      | 382 44               | 382 44                                | 117 56                                                      | .....                   | .....                                    | 500 00          |
| St. Hélène.....                      | 143 58               | 143 58                                | 161 50                                                      | .....                   | .....                                    | 305 08          |
| St. André.....                       | 187 54               | 187 54                                | 228 46                                                      | 135 36                  | .....                                    | 551 36          |
| St. Alexandre.....                   | 186 14               | 186 14                                | 269 86                                                      | 353 40                  | .....                                    | 466 00          |
| Notre-Dame-du-Portage.....           | 101 06               | 101 06                                | 116 94                                                      | 79 60                   | .....                                    | 576 40          |
| Rivière-du-Loup.....                 | 131 58               | 131 58                                | 130 47                                                      | 200 00                  | .....                                    | 331 65          |
| St. Edouard.....                     | 136 80               | 136 80                                | 479 27                                                      | .....                   | .....                                    | 810 07          |
| Cacouna.....                         | 200 56               | 200 56                                | 222 44                                                      | 127 98                  | 104 00                                   | 654 98          |
| St. Arsenè.....                      | 189 92               | 189 92                                | 163 59                                                      | .....                   | .....                                    | 353 51          |
| St. Modeste.....                     | 70 10                | 70 10                                 | 25 90                                                       | 24 00                   | .....                                    | 120 00          |
| Ile-Verte.....                       | 373 30               | 373 30                                | 317 70                                                      | 139 30                  | .....                                    | 830 30          |
| St. Antoin.....                      | 100 72               | 100 72                                | 19 28                                                       | 32 80                   | .....                                    | 152 80          |
| St. Eloi.....                        | 157 92               | 157 92                                | 16 58                                                       | .....                   | 52 00                                    | 226 50          |
| Trois-Pistoles, No. 1.....           | 188 80               | 188 80                                | 182 25                                                      | .....                   | .....                                    | 371 05          |
| Trois-Pistoles, No. 2.....           | 201 34               | 201 34                                | 197 92                                                      | 33 20                   | .....                                    | 399 26          |
| St. Mathieu-ce-Roux.....             | 84 10                | 84 10                                 | 34 40                                                       | 60 00                   | .....                                    | 151 70          |
| St. Simon.....                       | 136 46               | 136 46                                | 212 54                                                      | .....                   | .....                                    | 400 00          |
| St. Fabien.....                      | 137 46               | 137 46                                | 195 29                                                      | 66 45                   | .....                                    | 389 20          |
| St. Epiphane, Viger.....             | 125 04               | 125 04                                | 25 90                                                       | .....                   | 312 00                                   | 462 94          |

TABLEAU des sommes prélevées pour l'Instruction Publique dans le Bas-Canada, pour l'année 1865.—(Suite.)

| DISTRICT D'INSPECTION DE           | Subvention annuelle. |      | Cotisation pour éгалer la subvention. |      | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. |      | Rétribution mensuelle. |       | Cotisation pour construction d'édifices. |      | Total prélevé. |      |
|------------------------------------|----------------------|------|---------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------|------|------------------------|-------|------------------------------------------|------|----------------|------|
|                                    | \$                   | cts. | \$                                    | cts. | \$                                                            | cts. | \$                     | cts.  | \$                                       | cts. | \$             | cts. |
| G. TANGUAY.—Suite.                 |                      |      |                                       |      |                                                               |      |                        |       |                                          |      |                |      |
| Ste. Cécile.....                   | 270                  | 20   | 270                                   | 20   | 51                                                            | 05   | 127                    | 60    | .....                                    | 448  | 85             |      |
| Rimouski, paroisse.....            | 308                  | 06   | 308                                   | 06   | 282                                                           | 04   | 268                    | 00    | .....                                    | 859  | 00             |      |
| St. Anaclet.....                   | 123                  | 56   | 123                                   | 56   | 97                                                            | 94   | .....                  | ..... | .....                                    | 221  | 50             |      |
| Lessard.....                       | 242                  | 50   | 242                                   | 50   | 536                                                           | 45   | 81                     | 70    | 308                                      | 90   | 1169           | 55   |
| Lepage.....                        | 249                  | 06   | 249                                   | 06   | 166                                                           | 94   | 35                     | 00    | 100                                      | 00   | 551            | 00   |
| St. Octave.....                    | 180                  | 32   | 180                                   | 32   | 180                                                           | 48   | 30                     | 00    | .....                                    | 390  | 80             |      |
| Métis.....                         | 57                   | 08   | 180                                   | 32   | 150                                                           | 73   | 15                     | 90    | .....                                    | 168  | 71             |      |
| Metane, paroisse.....              | 260                  | 12   | 260                                   | 12   | 95                                                            | 73   | 15                     | 90    | .....                                    | 648  | 35             |      |
| Matane, village.....               | 62                   | 06   | 62                                    | 06   | 129                                                           | 05   | 18                     | 80    | .....                                    | 209  | 91             |      |
| MacNider.....                      | 139                  | 62   | 139                                   | 62   | 10                                                            | 38   | 54                     | 40    | .....                                    | 204  | 40             |      |
| Rimouski, village.....             | 92                   | 36   | 92                                    | 36   | 100                                                           | 79   | 168                    | 00    | .....                                    | 361  | 15             |      |
| Total.....                         | 6701                 | 60   | 6701                                  | 60   | 6165                                                          | 04   | 3131                   | 51    | 876                                      | 90   | 16375          | 05   |
| J. B. F. PAINCHAUD.                |                      |      |                                       |      |                                                               |      |                        |       |                                          |      |                |      |
| Iles-de-la-Magdeleine.....         | 149                  | 85   | 149                                   | 85   | 174                                                           | 15   | 26                     | 00    | .....                                    | 350  | 00             |      |
| Aubert.....                        | 149                  | 85   | 149                                   | 85   | 257                                                           | 45   | 282                    | 80    | .....                                    | 690  | 10             |      |
| Total.....                         | 299                  | 70   | 299                                   | 70   | 431                                                           | 60   | 308                    | 80    | .....                                    | 1040 | 10             |      |
| A. D. DORVAL.                      |                      |      |                                       |      |                                                               |      |                        |       |                                          |      |                |      |
| L'Assomption, village.....         | 166                  | 40   | 166                                   | 40   | 160                                                           | 32   | 40                     | 00    | .....                                    | 366  | 72             |      |
| L'Assomption, paroisse.....        | 229                  | 60   | 229                                   | 60   | 181                                                           | 86   | 80                     | 00    | .....                                    | 491  | 46             |      |
| St. Sulpice.....                   | 114                  | 76   | 114                                   | 76   | 117                                                           | 24   | 38                     | 40    | .....                                    | 270  | 40             |      |
| Repentigny.....                    | 87                   | 38   | 87                                    | 38   | 33                                                            | 63   | 35                     | 20    | .....                                    | 176  | 21             |      |
| St. Paul l'Ermitte.....            | 113                  | 74   | 113                                   | 74   | 243                                                           | 26   | 65                     | 60    | .....                                    | 422  | 60             |      |
| Lachenaie.....                     | 106                  | 82   | 106                                   | 82   | 82                                                            | 68   | 126                    | 00    | .....                                    | 315  | 50             |      |
| St. Henri de Masouche et diss..... | 321                  | 40   | 321                                   | 40   | 509                                                           | 06   | 138                    | 40    | .....                                    | 968  | 86             |      |
| St. Lin et diss.....               | 339                  | 16   | 339                                   | 16   | 158                                                           | 84   | 106                    | 75    | .....                                    | 695  | 60             |      |
| St. Roch.....                      | 314                  | 72   | 314                                   | 72   | 266                                                           | 28   | 114                    | 60    | .....                                    | 922  | 31             |      |
| L'Epiphanie.....                   | 168                  | 00   | 168                                   | 00   | 168                                                           | 00   | 456                    | 00    | .....                                    | 111  | 33             |      |
| Total.....                         | 168                  | 00   | 168                                   | 00   | 168                                                           | 00   | 130                    | 31    | .....                                    | 293  | 00             |      |

|                                         |      |    |      |    |       |       |       |       |       |      |       |    |
|-----------------------------------------|------|----|------|----|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|----|
| St. Barthelmy .....                     | 274  | 60 | 274  | 60 | 341   | 40    | 219   | 00    | ..... | 826  | 00    |    |
| Berthier, village et diss .....         | 178  | 74 | 178  | 74 | 246   | 98    | 230   | 55    | ..... | 656  | 27    |    |
| Berthier, paroisse.....                 | 283  | 54 | 283  | 54 | 344   | 46    | 55    | 60    | 35    | 00   | 718   | 60 |
| St. Cuthbert.....                       | 351  | 58 | 351  | 58 | 500   | 03    | ..... | ..... | ..... | 851  | 61    |    |
| St. Gabriel et diss .....               | 357  | 92 | 357  | 92 | 118   | 08    | 282   | 40    | ..... | 736  | 49    |    |
| Ile du Pads .....                       | 67   | 36 | 67   | 36 | 86    | 64    | 18    | 80    | ..... | 172  | 80    |    |
| Lanoraie .....                          | 232  | 54 | 232  | 54 | 327   | 46    | 126   | 40    | ..... | 686  | 40    |    |
| Lavalrie.....                           | 147  | 76 | 147  | 76 | 187   | 69    | 42    | 20    | ..... | 377  | 65    |    |
| St. Norbert .....                       | 169  | 58 | 169  | 58 | 39    | 42    | 85    | 60    | ..... | 285  | 60    |    |
| Ile St. Ignace .....                    | 63   | 08 | 63   | 08 | 24    | 25    | 24    | 00    | ..... | 111  | 33    |    |
| St. Alphonse .....                      | 215  | 58 | 215  | 58 | 37    | 42    | ..... | ..... | ..... | 293  | 00    |    |
| St. Ambroise et diss .....              | 247  | 46 | 247  | 46 | 452   | 15    | 166   | 40    | ..... | 866  | 01    |    |
| St. Félix et diss.....                  | 305  | 00 | 305  | 00 | 237   | 21    | 140   | 00    | ..... | 682  | 21    |    |
| St. Jean de Matha .....                 | 152  | 16 | 152  | 16 | ..... | ..... | 48    | 00    | ..... | 200  | 16    |    |
| Ste. Mélanie .....                      | 158  | 60 | 158  | 60 | 336   | 85    | 39    | 00    | ..... | 534  | 45    |    |
| St. Paul.....                           | 234  | 36 | 234  | 36 | 405   | 64    | 88    | 80    | ..... | 728  | 80    |    |
| St. Thomas .....                        | 226  | 44 | 226  | 44 | 189   | 98    | ..... | ..... | ..... | 426  | 42    |    |
| Ste. Elizabeth .....                    | 340  | 16 | 340  | 16 | 404   | 30    | 61    | 60    | ..... | 806  | 06    |    |
| St. Charles Borromée.....               | 150  | 06 | 150  | 06 | 249   | 94    | ..... | ..... | ..... | 400  | 00    |    |
| L'Industrie, village.....               | 300  | 10 | 300  | 10 | 425   | 90    | ..... | ..... | ..... | 728  | 00    |    |
| Ste. Beatrix.....                       | 101  | 18 | 101  | 18 | 19    | 84    | 44    | 00    | ..... | 158  | 02    |    |
| Chertsey.....                           | 103  | 00 | 103  | 00 | 56    | 10    | ..... | ..... | ..... | 273  | 00    |    |
| Kilkenny.....                           | 171  | 84 | 171  | 84 | 68    | 16    | 54    | 80    | 113   | 00   | 294   | 80 |
| Rawdon et diss.....                     | 223  | 72 | 223  | 72 | 697   | 85    | 96    | 85    | ..... | 988  | 42    |    |
| St. Esprit.....                         | 205  | 76 | 205  | 76 | 394   | 24    | 48    | 00    | ..... | 648  | 00    |    |
| St. Julien.....                         | 158  | 16 | 158  | 16 | 2     | 72    | 39    | 40    | 49    | 00   | 249   | 28 |
| St. Alexis.....                         | 169  | 58 | 169  | 58 | 101   | 52    | 44    | 24    | ..... | 315  | 84    |    |
| St. Liguori.....                        | 172  | 18 | 172  | 18 | 327   | 82    | 53    | 20    | ..... | 536  | 00    |    |
| St. Jacques, No. 2 .....                | 264  | 66 | 264  | 66 | 404   | 74    | ..... | ..... | ..... | 722  | 60    |    |
| St. Jacques, No. 1 .....                | 114  | 84 | 114  | 84 | 153   | 68    | 34    | 80    | ..... | 303  | 32    |    |
| Total.....                              | 8104 | 42 | 8104 | 42 | 9085  | 64    | 2909  | 90    | 689   | 00   | 20788 | 96 |
| V. MARTIN.                              |      |    |      |    |       |       |       |       |       |      |       |    |
| Chicoutimi, village .....               | 90   | 66 | 90   | 66 | 197   | 34    | 102   | 00    | ..... | 390  | 00    |    |
| Chicoutimi, paroisse.....               | 268  | 50 | 268  | 50 | 452   | 03    | 300   | 00    | ..... | 1059 | 35    |    |
| Grande Baie.....                        | 147  | 86 | 147  | 86 | 260   | 54    | 169   | 60    | 38    | 86   | 578   | 00 |
| Bagotville, paroisse, St. Alphonse..... | 149  | 80 | 149  | 80 | 397   | 45    | ..... | ..... | ..... | 477  | 25    |    |
| Bagotville, village.....                | 48   | 62 | 48   | 62 | 64    | 38    | 40    | 80    | ..... | 138  | 80    |    |
| Lacarrière.....                         | 92   | 26 | 92   | 26 | 225   | 24    | 65    | 20    | ..... | 385  | 70    |    |
| St. Joseph.....                         | 69   | 04 | 69   | 04 | 264   | 62    | ..... | ..... | ..... | 333  | 66    |    |
| St. Jean.....                           | 39   | 34 | 39   | 34 | 26    | 66    | ..... | ..... | ..... | 66   | 00    |    |
| Hebertville.....                        | 54   | 82 | 54   | 82 | 89    | 18    | ..... | ..... | ..... | 176  | 80    |    |
| Hervey.....                             | 43   | 40 | 43   | 40 | 116   | 60    | ..... | ..... | ..... | 160  | 00    |    |
| Oniatouan.....                          | 45   | 58 | 45   | 58 | 54    | 42    | ..... | ..... | ..... | 100  | 00    |    |
| Total.....                              | 1049 | 88 | 1049 | 88 | 2031  | 46    | 710   | 40    | 38    | 86   | 3880  | 60 |

TABLEAU des sommes prélevées pour l'Instruction Publique dans le Bas-Canada, pour l'année 1865.—Suite.

| DISTRICT D'INSPECTION DE           | Subvention annuelle. | Cotisation pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisation spéciale. | Rétrobration mensuelle. | Cotisation pour construction d'édifices. | Total prélevé. |
|------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------|----------------|
|                                    |                      |                                       |                                                             |                         |                                          |                |
| P. M. BARDY.                       |                      |                                       |                                                             |                         |                                          |                |
| Québec, cité, catholique.....      | 3123 68              | 3123 68                               | 124 46                                                      | 6829 00                 | .....                                    | 6952 68        |
| Beauport, paroisse.....            | 355 54               | 355 54                                | 124 46                                                      | 758 00                  | .....                                    | 1238 00        |
| Charlebourg.....                   | 276 64               | 276 64                                | 215 92                                                      | 237 60                  | .....                                    | 890 75         |
| St. Dunstan et diss.....           | 47 08                | 57 08                                 | 259 78                                                      | 15 00                   | .....                                    | 288 00         |
| St. Ambroise.....                  | 356 32               | 356 32                                | 94 48                                                       | 233 75                  | .....                                    | 849 85         |
| Valcartier.....                    | 95 52                | 95 52                                 | 169 77                                                      | 40 00                   | 25 00                                    | 215 00         |
| Stonham.....                       | 77 88                | 77 88                                 | 229 20                                                      | 126 40                  | .....                                    | 397 65         |
| Ardenne Lorette.....               | 246 80               | 246 80                                | 455 34                                                      | 187 32                  | .....                                    | 602 40         |
| St. Foye et diss.....              | 122 66               | 122 66                                | 147 26                                                      | 410 26                  | .....                                    | 745 32         |
| St. Colomb de Sillery et diss..... | 385 22               | 532 22                                | 549 18                                                      | 108 00                  | .....                                    | 1065 76        |
| St. Roch, nord.....                | 131 59               | 131 59                                | 169 50                                                      | 148 00                  | .....                                    | 779 77         |
| Cap Rouge.....                     | 67 50                | 67 50                                 | 81 75                                                       | 20 00                   | .....                                    | 383 00         |
| St. Michel de Beauport.....        | 68 40                | 68 40                                 | 54 77                                                       | 198 72                  | .....                                    | 170 15         |
| Grondines, No. 1.....              | 113 74               | 113 74                                | 45 20                                                       | 60 00                   | .....                                    | 170 15         |
| St. Casimir.....                   | 188 46               | 188 46                                | 152 34                                                      | 160 48                  | .....                                    | 367 23         |
| Daschambeault.....                 | 263 88               | 263 88                                | 197 51                                                      | 101 60                  | .....                                    | 293 66         |
| St. Alban.....                     | 147 32               | 147 32                                | 52 00                                                       | 96 00                   | .....                                    | 574 90         |
| Cap Santé.....                     | 164 09               | 164 09                                | 32 00                                                       | 84 96                   | .....                                    | 383 76         |
| St. Basile.....                    | 226 00               | 226 00                                | 52 00                                                       | 278 00                  | .....                                    | 463 20         |
| St. Raymond.....                   | 328 08               | 328 08                                | 32 00                                                       | 34 96                   | .....                                    | 424 08         |
| St. Catherine.....                 | 188 80               | 188 80                                | 154 27                                                      | 276 80                  | .....                                    | 325 76         |
| Beureville.....                    | 69 86                | 69 86                                 | 43 08                                                       | 276 80                  | .....                                    | 224 13         |
| Pointe-aux-Trembles.....           | 248 48               | 248 48                                | 350 64                                                      | 32 50                   | .....                                    | 568 36         |
| St. Augustin.....                  | 177 36               | 177 36                                | 286 43                                                      | 279 00                  | .....                                    | 560 50         |
| Château Richer.....                | 173 76               | 173 76                                | 195 48                                                      | 36 80                   | .....                                    | 739 19         |
| St. Joachim.....                   | 108 52               | 108 52                                | 62 00                                                       | 1 60                    | .....                                    | 340 80         |
| St. Tite-des-Caps.....             | 38 00                | 38 00                                 | 137 31                                                      | 5 65                    | .....                                    | 101 60         |
| St. Férol.....                     | 99 70                | 99 70                                 | 30 85                                                       | 177 22                  | .....                                    | 105 35         |
| L'Ange Gardien.....                | 105 36               | 105 36                                | 53 02                                                       | 100 00                  | .....                                    | 419 89         |
| St. Anne.....                      | 117 02               | 117 02                                | 58 52                                                       | 15 20                   | .....                                    | 247 87         |
| Laval.....                         | 42 98                | 42 98                                 | 277 13                                                      | 286 04                  | .....                                    | 111 20         |
| St. Laurent.....                   | 105 48               | 105 48                                | 104 84                                                      | 48 00                   | .....                                    | 429 94         |
| St. Jean.....                      | 162 00               | 162 00                                | .....                                                       | 237 00                  | .....                                    | 876 13         |
| St. Francois.....                  | 63 42                | 63 42                                 | .....                                                       | 48 53                   | .....                                    | 216 79         |
| Total.....                         | 9866 08              | 9866 08                               | 6720 42                                                     | 71333 09                | 135 00                                   | 87654 59       |

| DISTRICT D'INSPECTION DE             | Subvention annuelle. | Cotisation pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisation spéciale. | Rétrobration mensuelle. | Cotisation pour construction d'édifices. | Total prélevé. |
|--------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------|----------------|
|                                      |                      |                                       |                                                             |                         |                                          |                |
| P. HUBERT.                           |                      |                                       |                                                             |                         |                                          |                |
| St. Famille.....                     | 100 38               | 100 38                                | 162 86                                                      | 50 00                   | .....                                    | 150 38         |
| St. Pierre.....                      | 115 54               | 115 54                                | 910 55                                                      | 189 98                  | .....                                    | 468 38         |
| St. Roch, Sud et diss.....           | 683 51               | 683 51                                | 37 78                                                       | 233 90                  | .....                                    | 1827 96        |
| Grondines No. 2, village.....        | 62 84                | 62 84                                 | 239 11                                                      | 151 68                  | .....                                    | 262 30         |
| Portneuf et diss.....                | 210 69               | 210 69                                | 48 02                                                       | 150 20                  | .....                                    | 600 00         |
| Ile Laval.....                       | 42 98                | 42 98                                 | .....                                                       | 13 80                   | .....                                    | 104 80         |
| Total.....                           | 9866 08              | 9866 08                               | 6720 42                                                     | 71333 09                | 135 00                                   | 87654 59       |
| P. HUBERT.                           |                      |                                       |                                                             |                         |                                          |                |
| Trois-Rivières, ville et diss.....   | 684 86               | 684 86                                | 381 78                                                      | 576 00                  | .....                                    | 1260 86        |
| Trois-Rivières, Banlieue.....        | 68 62                | 68 62                                 | 210 66                                                      | 12 00                   | .....                                    | 462 40         |
| Pointe du Lac.....                   | 186 38               | 186 38                                | 276 76                                                      | 210 60                  | .....                                    | 397 04         |
| Yamaché.....                         | 363 24               | 363 24                                | 70 18                                                       | 21 60                   | .....                                    | 850 60         |
| St. Séver.....                       | 105 82               | 105 82                                | 260 22                                                      | 108 60                  | .....                                    | 197 60         |
| St. Barnabé.....                     | 184 38               | 184 38                                | 209 82                                                      | 17 30                   | 72 66                                    | 553 40         |
| Shawinigan.....                      | 114 18               | 114 18                                | 24 00                                                       | 169 20                  | .....                                    | 413 96         |
| Rivière-et-diss.....                 | 232 20               | 232 20                                | 81 49                                                       | 52 80                   | .....                                    | 261 65         |
| Rivière-du-Loup, No. 1.....          | 117 36               | 117 36                                | 317 41                                                      | 74 40                   | .....                                    | 654 65         |
| Maskinongé.....                      | 262 84               | 262 84                                | 111 62                                                      | 97 20                   | .....                                    | 394 90         |
| St. Justin.....                      | 186 08               | 186 08                                | 21 26                                                       | 109 20                  | .....                                    | 290 08         |
| St. Dédace.....                      | 159 62               | 159 62                                | 80 32                                                       | 109 22                  | .....                                    | 428 22         |
| St. Ursule.....                      | 247 68               | 247 68                                | 83 60                                                       | 88 60                   | .....                                    | 292 60         |
| St. Paulin.....                      | 120 40               | 120 40                                | 285 69                                                      | 198 80                  | .....                                    | 645 25         |
| Dumontier.....                       | 250 76               | 250 76                                | 146 40                                                      | 31 20                   | .....                                    | 293 70         |
| Cap de la Magdeleine.....            | 116 10               | 116 10                                | 342 29                                                      | 189 93                  | .....                                    | 760 23         |
| Champlain.....                       | 237 98               | 237 98                                | 244 29                                                      | 189 96                  | .....                                    | 555 79         |
| Batiscan.....                        | 121 64               | 121 64                                | 233 48                                                      | 24 85                   | 308 50                                   | 789 19         |
| St. Anne de la Pêrade, paroisse..... | 222 36               | 222 36                                | 132 96                                                      | 46 40                   | .....                                    | 295 58         |
| St. Prosper.....                     | 116 22               | 116 22                                | 182 87                                                      | 98 10                   | .....                                    | 607 55         |
| St. Stanislas.....                   | 376 58               | 376 58                                | 69 66                                                       | 58 00                   | .....                                    | 373 08         |
| St. Geneviève.....                   | 245 42               | 245 42                                | 69 34                                                       | 69 60                   | .....                                    | 249 00         |
| St. Narcisse.....                    | 110 66               | 110 66                                | .....                                                       | 47 14                   | .....                                    | 47 14          |
| Radnor.....                          | 46 02                | 46 02                                 | 111 96                                                      | 225 35                  | 104 00                                   | 768 35         |
| St. Maurice et diss.....             | 327 04               | 327 04                                | 24 44                                                       | 24 00                   | .....                                    | 96 60          |
| Peterborough.....                    | 48 16                | 48 16                                 | 69 87                                                       | 24 40                   | .....                                    | 174 65         |
| Huntertown.....                      | 30 38                | 30 38                                 | 116 68                                                      | 8 90                    | .....                                    | 181 10         |
| Notre-Dame du Mont-Carmel.....       | 55 62                | 55 62                                 | 471 91                                                      | 50 40                   | .....                                    | 741 83         |
| Rivière-du-Loup, No. 2.....          | 219 52               | 219 52                                | 81 60                                                       | 104 00                  | .....                                    | 292 00         |
| St. Anne de la Pêrade, village.....  | 106 40               | 106 40                                | .....                                                       | .....                   | .....                                    | .....          |
| St. Flore, pas de rapport.....       | 41 26                | 41 26                                 | 92 64                                                       | 51 80                   | .....                                    | 198 30         |
| St. Tite.....                        | 53 86                | 53 86                                 | .....                                                       | .....                   | .....                                    | .....          |
| Total.....                           | 5809 64              | 5722 36                               | 4795 13                                                     | 2986 65                 | 485 16                                   | 13389 30       |

TABEAU des sommes prélevées pour l'Instruction Publique dans le Bas-Canada pour l'année 1865.—*Suite.*

| DISTRICT D'INSPECTION DE                  | Subvention annuelle. | Octisation pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisation spéciale. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction d'édifices. | Total prélevé. |
|-------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|----------------|
|                                           | \$ cts.              | \$ cts.                               | \$ cts.                                                     | \$ cts.                | \$ cts.                                  | \$ cts.        |
| <b>LOUIS GRONDIN.</b>                     |                      |                                       |                                                             |                        |                                          |                |
| Laprairie.....                            | 424 72               | 424 72                                | 866 48                                                      | 340 60                 | .....                                    | 1631 80        |
| St. Philippe.....                         | 265 00               | 265 00                                | 397 60                                                      | 65 58                  | .....                                    | 728 18         |
| St. Jacques-le-Mineur.....                | 263 40               | 263 40                                | 196 73                                                      | 50 00                  | .....                                    | 510 13         |
| St. Constant et diss.....                 | 269 96               | 269 96                                | 408 59                                                      | 203 32                 | .....                                    | 882 17         |
| St. Jadore.....                           | 225 18               | 225 18                                | 308 39                                                      | .....                  | .....                                    | 528 57         |
| St. Adore.....                            | 260 02               | 260 02                                | 326 25                                                      | 173 40                 | .....                                    | 759 67         |
| Châteauguay et diss.....                  | 217 50               | 217 50                                | 248 47                                                      | 189 66                 | .....                                    | 646 63         |
| St. Philomène.....                        | 348 08               | 348 08                                | 186 50                                                      | 146 00                 | .....                                    | 1108 26        |
| St. Marine et diss.....                   | 235 36               | 235 36                                | 791 91                                                      | 378 00                 | .....                                    | 485 46         |
| St. Urbain et diss.....                   | 359 72               | 359 72                                | 217 64                                                      | 70 00                  | .....                                    | 1829 63        |
| St. Jean-Chrysostôme, No. 1, et diss..... | 112 60               | 112 60                                | 508 40                                                      | 54 40                  | .....                                    | 691 00         |
| St. Antoine-Abbé.....                     | 144 36               | 144 36                                | 217 64                                                      | 324 00                 | .....                                    | 416 40         |
| St. Clément et diss.....                  | 588 32               | 588 32                                | 378 91                                                      | .....                  | .....                                    | 1291 23        |
| St. Timothée.....                         | 334 52               | 334 52                                | 565 48                                                      | 142 40                 | .....                                    | 1042 40        |
| St. Louis de Gonzague et diss.....        | 473 00               | 473 00                                | 696 00                                                      | 381 20                 | .....                                    | 1550 20        |
| St. Cécile et diss.....                   | 250 98               | 250 98                                | 341 52                                                      | 94 61                  | .....                                    | 687 11         |
| St. Stanislas de Kostka.....              | 132 84               | 132 84                                | 55 66                                                       | 35 60                  | .....                                    | 224 10         |
| Total.....                                | 4905 56              | 4905 56                               | 7104 01                                                     | 2703 37                | .....                                    | 14712 94       |
| <b>J. N. A. ARCHAMBAULT.</b>              |                      |                                       |                                                             |                        |                                          |                |
| St. Lazare.....                           | 59 92                | 59 92                                 | 240 08                                                      | 7 50                   | .....                                    | 307 50         |
| Chambly et diss.....                      | 337 92               | 337 92                                | 716 19                                                      | 426 52                 | .....                                    | 1500 63        |
| Longueuil, paroisse.....                  | 118 60               | 118 60                                | 200 07                                                      | 33 00                  | 62 52                                    | 414 20         |
| Longueuil, village.....                   | 318 36               | 318 36                                | 311 43                                                      | 199 20                 | .....                                    | 828 99         |
| Boucherville.....                         | 304 68               | 304 68                                | 435 05                                                      | 432 00                 | .....                                    | 1171 73        |
| St. Bruno.....                            | 194 34               | 194 34                                | 625 66                                                      | 162 00                 | .....                                    | 982 00         |
| St. Hubert.....                           | 130 80               | 130 80                                | 369 20                                                      | 240 00                 | .....                                    | 740 00         |
| Varennes, paroisse.....                   | 243 28               | 243 28                                | 41 92                                                       | 54 50                  | .....                                    | 389 70         |
| Varennes, village.....                    | 158 72               | 158 72                                | 399 28                                                      | 63 20                  | .....                                    | 621 20         |
| Verchères.....                            | 362 90               | 362 90                                | 537 10                                                      | 98 40                  | .....                                    | 998 40         |
| Contrecoeur.....                          | 242 04               | 242 04                                | 257 96                                                      | 93 50                  | .....                                    | 593 50         |
| St. Antoine.....                          | 205 86               | 205 86                                | 836 09                                                      | 55 50                  | .....                                    | 1580 78        |
| St. Marc.....                             | 154 20               | 154 20                                | 646 80                                                      | 56 50                  | .....                                    | 857 50         |
| Total.....                                | 5483 69              | 5483 69                               | 8092 78                                                     | 4461 82                | 1005 56                                  | 19043 85       |
| <b>W. J. ALEXANDER.</b>                   |                      |                                       |                                                             |                        |                                          |                |
| St. Guillaume d'Upton.....                | 223 74               | 105 24                                | 41 82                                                       | 27 28                  | .....                                    | 174 44         |
| St. Bonaventure d'Upton.....              | 105 24               | 177 84                                | 222 79                                                      | 119 60                 | .....                                    | 520 23         |
| St. Germain de Grantham.....              | 143 58               | 143 58                                | 116 39                                                      | 90 50                  | .....                                    | 350 47         |
| St. Frederick.....                        | 71 04                | 71 04                                 | 294 99                                                      | 31 20                  | .....                                    | 397 23         |
| Wickham.....                              | 194 00               | 194 00                                | 705 50                                                      | 80 00                  | 270 00                                   | 1249 50        |
| St. André d'Acton.....                    | 222 37               | 222 37                                | 1063 69                                                     | 196 20                 | 337 00                                   | 1819 26        |
| Tingwick et Chemer et diss.....           | 88 98                | 88 98                                 | 151 02                                                      | 152 00                 | .....                                    | 392 00         |
| Chester, ouest.....                       | 84 90                | 84 90                                 | 58 70                                                       | 56 00                  | 180 00                                   | 379 60         |
| Weyward et diss.....                      | 150 46               | 150 46                                | 437 43                                                      | 85 54                  | 156 71                                   | 830 14         |
| St. Christophe.....                       | 189 30               | 189 30                                | 132 74                                                      | 10 10                  | .....                                    | 310 10         |
| St. Norbert.....                          | 243 06               | 243 06                                | 93 70                                                       | 159 20                 | .....                                    | 392 20         |
| Stanford.....                             | 55 28                | 55 28                                 | 215 02                                                      | 147 00                 | .....                                    | 605 08         |
| St. Valère de Bulstrode.....              | 21 36                | 21 36                                 | 109 39                                                      | 30 00                  | .....                                    | 145 00         |
| St. Clotilde.....                         | 68 74                | 68 74                                 | 131 26                                                      | 85 00                  | .....                                    | 285 00         |
| Arthabaska.....                           | 12 22                | 12 22                                 | 80 78                                                       | 12 00                  | .....                                    | 105 00         |
| St. Eulalie.....                          | 20 58                | 13 78                                 | 58 22                                                       | 27 20                  | 198 00                                   | 297 20         |
| St. Albert.....                           | 29 50                | 29 50                                 | 178 50                                                      | 20 00                  | .....                                    | 228 00         |
| St. Venceslas.....                        | 111 58               | 111 58                                | 288 42                                                      | 22 00                  | .....                                    | 422 00         |
| St. Léonard.....                          | 110 96               | 110 96                                | 249 04                                                      | 65 00                  | .....                                    | 425 00         |
| St. Théodore d'Acton.....                 | 2455 77              | 2211 45                               | 4689 12                                                     | 1432 82                | 1141 71                                  | 9475 10        |
| St. Victoire.....                         | .....                | .....                                 | .....                                                       | .....                  | .....                                    | .....          |
| St. Ours, village.....                    | .....                | .....                                 | .....                                                       | .....                  | .....                                    | .....          |
| Total.....                                | .....                | .....                                 | .....                                                       | .....                  | .....                                    | .....          |
| <b>S. BOIVIN.</b>                         |                      |                                       |                                                             |                        |                                          |                |
| St. Fidèle.....                           | 94 52                | 94 52                                 | 85 48                                                       | 108 80                 | .....                                    | 288 30         |
| Malbaie.....                              | 312 70               | 312 70                                | 204 27*                                                     | 726 40                 | .....                                    | 1243 37        |
| St. Agnès.....                            | 149 68               | 149 68                                | 118 30                                                      | 92 50                  | .....                                    | 360 48         |
| St. Irénée.....                           | 112 82               | 112 82                                | 128 00                                                      | 96 00                  | .....                                    | 336 82         |
| Aboulements.....                          | 262 74               | 262 74                                | 195 26                                                      | 224 00                 | .....                                    | 672 00         |
| St. Urbain.....                           | 86 02                | 86 02                                 | 57 48                                                       | 20 00                  | .....                                    | 163 50         |
| Settrington.....                          | 61 04                | 61 04                                 | .....                                                       | 17 00                  | .....                                    | 39 00          |

|                                 |         |         |         |         |         |          |
|---------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|
| Belœil.....                     | 221 56  | 221 56  | 268 72  | 370 00  | .....   | 850 28   |
| St. Julie.....                  | 162 00  | 162 00  | 26 24   | 62 50   | .....   | 250 74   |
| St. Ours, paroisse.....         | 255 38  | 255 38  | 289 62  | 652 80  | .....   | 1197 80  |
| St. Roch.....                   | 113 62  | 113 62  | 189 38  | 56 00   | .....   | 359 00   |
| Sorel, ville et diss.....       | 540 22  | 540 22  | 149 76  | 468 20  | .....   | 1158 18  |
| Sorel, paroisse.....            | 401 32  | 401 32  | 150 91  | 339 70  | 459 70  | 1361 63  |
| St. Robert.....                 | 154 76  | 154 76  | 335 46  | .....   | .....   | 472 25   |
| St. Aimé.....                   | 380 74  | 380 74  | 339 46  | 54 80   | .....   | 716 20   |
| St. Marcel.....                 | 137 14  | 137 14  | 213 26  | .....   | .....   | 405 20   |
| St. Victoire.....               | 172 74  | 172 74  | 104 36  | .....   | .....   | 277 10   |
| St. Ours, village.....          | 92 59   | 92 59   | 440 75  | 536 00  | .....   | 1069 84  |
| Total.....                      | 5483 69 | 5483 69 | 8092 78 | 4461 82 | 1005 56 | 19043 85 |
| <b>W. J. ALEXANDER.</b>         |         |         |         |         |         |          |
| St. Guillaume d'Upton.....      | 223 74  | 105 24  | 41 82   | 27 28   | .....   | 174 44   |
| St. Bonaventure d'Upton.....    | 105 24  | 177 84  | 222 79  | 119 60  | .....   | 520 23   |
| St. Germain de Grantham.....    | 143 58  | 143 58  | 116 39  | 90 50   | .....   | 350 47   |
| St. Frederick.....              | 71 04   | 71 04   | 294 99  | 31 20   | .....   | 397 23   |
| Wickham.....                    | 194 00  | 194 00  | 705 50  | 80 00   | 270 00  | 1249 50  |
| St. André d'Acton.....          | 222 37  | 222 37  | 1063 69 | 196 20  | 337 00  | 1819 26  |
| Tingwick et Chemer et diss..... | 88 98   | 88 98   | 151 02  | 152 00  | .....   | 392 00   |
| Chester, ouest.....             | 84 90   | 84 90   | 58 70   | 56 00   | 180 00  | 379 60   |
| Weyward et diss.....            | 150 46  | 150 46  | 437 43  | 85 54   | 156 71  | 830 14   |
| St. Christophe.....             | 189 30  | 189 30  | 132 74  | 10 10   | .....   | 310 10   |
| St. Norbert.....                | 243 06  | 243 06  | 93 70   | 159 20  | .....   | 392 20   |
| Stanford.....                   | 55 28   | 55 28   | 215 02  | 147 00  | .....   | 605 08   |
| St. Valère de Bulstrode.....    | 21 36   | 21 36   | 109 39  | 30 00   | .....   | 145 00   |
| St. Clotilde.....               | 68 74   | 68 74   | 131 26  | 85 00   | .....   | 285 00   |
| Arthabaska.....                 | 12 22   | 12 22   | 80 78   | 12 00   | .....   | 105 00   |
| St. Eulalie.....                | 20 58   | 13 78   | 58 22   | 27 20   | 198 00  | 297 20   |
| St. Albert.....                 | 29 50   | 29 50   | 178 50  | 20 00   | .....   | 228 00   |
| St. Venceslas.....              | 111 58  | 111 58  | 288 42  | 22 00   | .....   | 422 00   |
| St. Léonard.....                | 110 96  | 110 96  | 249 04  | 65 00   | .....   | 425 00   |
| St. Théodore d'Acton.....       | 2455 77 | 2211 45 | 4689 12 | 1432 82 | 1141 71 | 9475 10  |
| St. Victoire.....               | .....   | .....   | .....   | .....   | .....   | .....    |
| St. Ours, village.....          | .....   | .....   | .....   | .....   | .....   | .....    |
| Total.....                      | .....   | .....   | .....   | .....   | .....   | .....    |
| <b>S. BOIVIN.</b>               |         |         |         |         |         |          |
| St. Fidèle.....                 | 94 52   | 94 52   | 85 48   | 108 80  | .....   | 288 30   |
| Malbaie.....                    | 312 70  | 312 70  | 204 27* | 726 40  | .....   | 1243 37  |
| St. Agnès.....                  | 149 68  | 149 68  | 118 30  | 92 50   | .....   | 360 48   |
| St. Irénée.....                 | 112 82  | 112 82  | 128 00  | 96 00   | .....   | 336 82   |
| Aboulements.....                | 262 74  | 262 74  | 195 26  | 224 00  | .....   | 672 00   |
| St. Urbain.....                 | 86 02   | 86 02   | 57 48   | 20 00   | .....   | 163 50   |
| Settrington.....                | 61 04   | 61 04   | .....   | 17 00   | .....   | 39 00    |

TABLEAU des sommes prélevées pour l'Instruction publique dans le Bas-Canada pour l'année 1865.—(Suite.)

| DISTRICT D'INSPECTION DE   | Subvention annuelle. |       | Cotisation pour éгалer la subvention. |       | Cotisation au-delà de la cotisation spéciale. |       | Rétribution mensuelle. |       | Cotisation pour construction d'édifices. |       | Total prélevé. |         |
|----------------------------|----------------------|-------|---------------------------------------|-------|-----------------------------------------------|-------|------------------------|-------|------------------------------------------|-------|----------------|---------|
|                            | \$                   | cts.  | \$                                    | cts.  | \$                                            | cts.  | \$                     | cts.  | \$                                       | cts.  | \$             | cts.    |
| <b>S. BOIVIN. (Suite.)</b> |                      |       |                                       |       |                                               |       |                        |       |                                          |       |                |         |
| Rais St. Paul.....         | 363                  | 48    | 363                                   | 48    | 50                                            | 77    | 320                    | 00    | .....                                    | ..... | .....          | .....   |
| Pétrie-Rivière.....        | 82                   | 30    | 82                                    | 30    | 8                                             | 70    | 32                     | 00    | .....                                    | ..... | .....          | .....   |
| Ile-aux-Coudres.....       | 79                   | 14    | 79                                    | 14    | 40                                            | 80    | 27                     | 00    | .....                                    | ..... | .....          | .....   |
| Escoumains.....            | 116                  | 34    | 116                                   | 34    | 74                                            | 00    | 19                     | 00    | .....                                    | ..... | .....          | .....   |
| DeSalles.....              | 45                   | 00    | 45                                    | 00    | .....                                         | ..... | 30                     | 00    | .....                                    | ..... | .....          | .....   |
| Tadoussac.....             | 51                   | 78    | 56                                    | 00    | 69                                            | 26    | 20                     | 00    | .....                                    | ..... | .....          | .....   |
| St. Pie-die.....           | 50                   | 74    | 50                                    | 74    | .....                                         | ..... | 48                     | 00    | .....                                    | ..... | .....          | .....   |
| Pointe-aux-Esquimaux.....  | 90                   | 00    | .....                                 | ..... | .....                                         | ..... | .....                  | ..... | .....                                    | ..... | .....          | .....   |
| Bergeonnes.....            | .....                | ..... | .....                                 | ..... | .....                                         | ..... | .....                  | ..... | .....                                    | ..... | .....          | .....   |
| Caillières.....            | .....                | ..... | .....                                 | ..... | .....                                         | ..... | .....                  | ..... | .....                                    | ..... | .....          | .....   |
| Total.....                 | 1948                 | 30    | 1803                                  | 48    | 1032                                          | 32    | 1855                   | 80    | .....                                    | ..... | .....          | 4681 60 |
| <b>J. OREPAULT.</b>        |                      |       |                                       |       |                                               |       |                        |       |                                          |       |                |         |
| Beaumont.....              | 138                  | 94    | 138                                   | 94    | 232                                           | 54    | 34                     | 00    | .....                                    | ..... | .....          | 406 08  |
| St. Charles.....           | 246                  | 00    | 246                                   | 00    | 294                                           | 00    | 200                    | 00    | .....                                    | ..... | .....          | 740 00  |
| St. Gervais.....           | 307                  | 16    | 307                                   | 16    | 270                                           | 26    | 250                    | 00    | .....                                    | ..... | .....          | 856 42  |
| St. Lazare.....            | 235                  | 48    | 235                                   | 48    | 150                                           | 12    | .....                  | ..... | .....                                    | ..... | .....          | 385 60  |
| St. Michel, village.....   | 137                  | 14    | 137                                   | 14    | 128                                           | 86    | 520                    | 00    | .....                                    | ..... | .....          | 786 00  |
| St. Michel, paroisse.....  | 130                  | 68    | 130                                   | 68    | 61                                            | 22    | 24                     | 00    | .....                                    | ..... | .....          | 215 90  |
| St. Vallier.....           | 169                  | 30    | 169                                   | 30    | 128                                           | 70    | 101                    | 50    | .....                                    | ..... | .....          | 389 50  |
| St. Raphaël.....           | 297                  | 44    | 297                                   | 44    | 107                                           | 81    | 66                     | 50    | 40                                       | 00    | .....          | 501 75  |
| Berthier.....              | 138                  | 04    | 138                                   | 04    | 57                                            | 54    | 138                    | 24    | .....                                    | ..... | .....          | 338 82  |
| St. François.....          | 281                  | 50    | 281                                   | 50    | 6                                             | 50    | 62                     | 00    | .....                                    | ..... | .....          | 350 00  |
| St. Pierre.....            | 161                  | 10    | 161                                   | 10    | 58                                            | 90    | 281                    | 14    | .....                                    | ..... | .....          | 461 14  |
| St. Thomas.....            | 527                  | 94    | 527                                   | 94    | 212                                           | 06    | 282                    | 40    | .....                                    | ..... | .....          | 1082 40 |
| Cap St. Ignace.....        | 382                  | 26    | 382                                   | 26    | 332                                           | 64    | 100                    | 00    | .....                                    | ..... | .....          | 784 90  |
| Grosse Ile.....            | 4                    | 18    | 68                                    | 28    | 7                                             | 72    | 64                     | 00    | .....                                    | ..... | .....          | 140 00  |
| Ile-aux-Grues.....         | 462                  | 72    | 462                                   | 72    | 192                                           | 28    | 531                    | 00    | .....                                    | ..... | .....          | 1188 00 |
| L'Islet.....               | 73                   | 70    | 73                                    | 70    | 75                                            | 80    | 43                     | 50    | .....                                    | ..... | .....          | 193 00  |
| St. Cyrille.....           | 336                  | 32    | 336                                   | 32    | 188                                           | 01    | 188                    | 01    | .....                                    | ..... | .....          | 692 83  |
| St. Jean-Port-Joli.....    | 386                  | 92    | 386                                   | 92    | 193                                           | 04    | 200                    | 00    | .....                                    | ..... | .....          | 687 00  |
| St. Roch-des-Arnauds.....  | 243                  | 96    | 243                                   | 96    | .....                                         | ..... | .....                  | ..... | .....                                    | ..... | .....          | .....   |

|                                     |      |    |       |       |       |       |       |       |       |       |       |           |
|-------------------------------------|------|----|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------|
| St. Louise.....                     | 124  | 02 | 124   | 02    | 20    | 50    | 101   | 40    | ..... | ..... | ..... | 245 92    |
| Buckland.....                       | 90   | 44 | 90    | 44    | 15    | 00    | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | 135 44    |
| St. Cajetan d'Armagh.....           | 73   | 26 | 73    | 26    | 94    | 74    | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | 168 00    |
| St. Albert.....                     | 149  | 86 | 149   | 86    | 76    | 14    | 44    | 00    | ..... | ..... | ..... | 270 00    |
| Total.....                          | 4719 | 72 | 4715  | 54    | 2913  | 38    | 3172  | 78    | 40    | 00    | ..... | 10841 70  |
| <b>F. E. JUNEAU.</b>                |      |    |       |       |       |       |       |       |       |       |       |           |
| St. Nicolas.....                    | 250  | 86 | 250   | 86    | 269   | 14    | 450   | 00    | ..... | ..... | ..... | 960 00    |
| St. Romald et diss.....             | 203  | 28 | 203   | 28    | 154   | 77    | 45    | 10    | 300   | 00    | ..... | 703 15    |
| St. Henri.....                      | 300  | 26 | 300   | 26    | 599   | 04    | 234   | 23    | ..... | ..... | ..... | 1139 53   |
| St. Jean Chrysostôme.....           | 282  | 62 | 282   | 62    | 386   | 38    | 298   | 35    | ..... | ..... | ..... | 967 85    |
| St. Lambert.....                    | 186  | 08 | 186   | 08    | 86    | 52    | 84    | 80    | ..... | ..... | ..... | 357 20    |
| St. Joseph de Lévis.....            | 340  | 74 | 340   | 74    | 155   | 26    | 1420  | 00    | ..... | ..... | ..... | 1916 00   |
| St. Etienne de Lauzon.....          | 86   | 14 | 86    | 14    | 204   | 86    | 30    | 00    | ..... | ..... | ..... | 321 04    |
| Notre-Dame de la Victoire.....      | 119  | 94 | 119   | 94    | 173   | 72    | 300   | 00    | ..... | ..... | ..... | 532 66    |
| Lévis, ville.....                   | 518  | 80 | 518   | 80    | 193   | 30    | 712   | 10    | 276   | 80    | ..... | 1701 00   |
| Etchemin, village.....              | 90   | 66 | 90    | 66    | 29    | 84    | 200   | 00    | ..... | ..... | ..... | 320 00    |
| St. Isidore.....                    | 289  | 74 | 289   | 74    | 139   | 46    | 64    | 00    | ..... | ..... | ..... | 493 20    |
| St. Bernard.....                    | 202  | 58 | 202   | 58    | ..... | ..... | 118   | 80    | ..... | ..... | ..... | 321 38    |
| St. Anselme.....                    | 296  | 54 | 296   | 54    | 117   | 46    | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | 414 00    |
| St. Marguerite, pas de rapport..... | 206  | 20 | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | .....     |
| St. Hérodine.....                   | 124  | 70 | 124   | 70    | 246   | 90    | 149   | 60    | ..... | ..... | ..... | 371 60    |
| St. Claire.....                     | 276  | 52 | 276   | 52    | 47    | 88    | 240   | 00    | ..... | ..... | ..... | 474 00    |
| Bienville, village.....             | 114  | 77 | 114   | 77    | 15    | 23    | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | 370 00    |
| Total.....                          | 3890 | 43 | 3684  | 33    | 2808  | 06    | 4346  | 98    | 576   | 80    | ..... | 11416 11  |
| <b>F. X. VALADE.</b>                |      |    |       |       |       |       |       |       |       |       |       |           |
| Hochelaga et diss.....              | 89   | 12 | 89    | 12    | 192   | 54    | 126   | 00    | ..... | ..... | ..... | 407 66    |
| Côte St. Louis et diss.....         | 197  | 38 | 197   | 38    | 243   | 94    | 224   | 00    | ..... | ..... | ..... | 665 32    |
| Côte Visitation et diss.....        | 51   | 74 | 51    | 74    | 148   | 26    | 32    | 80    | ..... | ..... | ..... | 232 80    |
| Côte des Neiges et diss.....        | 223  | 48 | 223   | 48    | 949   | 42    | 109   | 60    | ..... | ..... | ..... | 1282 50   |
| St. Pierre et diss.....             | 137  | 82 | 137   | 82    | 1238  | 83    | 108   | 00    | ..... | ..... | ..... | 1484 65   |
| St. Henri et diss.....              | 219  | 64 | 219   | 64    | 1295  | 22    | 50    | 00    | ..... | ..... | ..... | 1564 86   |
| Longue-Pointe et diss.....          | 119  | 28 | 119   | 28    | 214   | 72    | 136   | 30    | ..... | ..... | ..... | 470 80    |
| Pointe-aux-Trembles et diss.....    | 153  | 96 | 153   | 96    | 275   | 24    | 239   | 80    | ..... | ..... | ..... | 669 00    |
| Rivière des Prairies.....           | 119  | 38 | 119   | 38    | 102   | 02    | 142   | 46    | ..... | ..... | ..... | 363 86    |
| Sault aux Récollets.....            | 178  | 30 | 178   | 30    | 40    | 80    | 63    | 79    | ..... | ..... | ..... | 282 89    |
| Haut du Sault.....                  | 25   | 32 | 25    | 32    | 29    | 68    | 16    | 20    | ..... | ..... | ..... | 71 20     |
| Montréal, cité, catholique.....     | 1862 | 38 | 1862  | 38    | 1862  | 38    | 98648 | 00    | ..... | ..... | ..... | 102372 76 |
| St. Laurent et diss.....            | 328  | 52 | 328   | 52    | 778   | 02    | 220   | 00    | ..... | ..... | ..... | 1826 54   |
| Lachine et diss.....                | 268  | 04 | 268   | 04    | 431   | 23    | 435   | 00    | ..... | ..... | ..... | 1134 27   |
| Pointe-Claire.....                  | 201  | 80 | 201   | 80    | 286   | 13    | 166   | 00    | ..... | ..... | ..... | 652 93    |
| St. Anne.....                       | 114  | 98 | 114   | 98    | 78    | 77    | 168   | 01    | ..... | ..... | ..... | 361 76    |

TABLEAU des sommes prélevées pour l'Instruction Publique dans le Bas-Canada, pour l'année 1865.—(Suite.)

| DISTRICT D'INSPECTION DE           | Subvention annuelle. |      | Cotisation pour égarder la subvention. |      | Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales. |      | Rétrotribution mensuelle. |      | Cotisation pour construction d'édifices. |      | Total prélevé. |      |
|------------------------------------|----------------------|------|----------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------|------|---------------------------|------|------------------------------------------|------|----------------|------|
|                                    | \$                   | cts. | \$                                     | cts. | \$                                                            | cts. | \$                        | cts. | \$                                       | cts. | \$             | cts. |
| F. X. VALADE.—Suite.               |                      |      |                                        |      |                                                               |      |                           |      |                                          |      |                |      |
| Ste. Geneviève, No. 1              | 113                  | 16   | 113                                    | 16   | 186                                                           | 84   | 43                        | 20   |                                          |      | 343            | 20   |
| Ste. Geneviève, No. 2              | 42                   | 28   | 42                                     | 28   | 2                                                             | 00   | 9                         | 20   |                                          |      | 53             | 48   |
| Ste. Geneviève, No. 3              | 83                   | 76   | 83                                     | 76   | 73                                                            | 24   | 36                        | 00   |                                          |      | 193            | 00   |
| Vaudreuil et diss.                 | 427                  | 66   | 427                                    | 66   | 653                                                           | 34   | 445                       | 50   |                                          |      | 1526           | 50   |
| Ile Perrot                         | 106                  | 26   | 106                                    | 26   | 88                                                            | 82   | 24                        | 80   |                                          |      | 219            | 88   |
| Rigaud, paroisse, et diss.         | 309                  | 98   | 309                                    | 98   | 71                                                            | 28   | 279                       | 63   |                                          |      | 660            | 79   |
| Rigaud, village                    | 127                  | 64   | 127                                    | 64   | 243                                                           | 36   | 72                        | 00   |                                          |      | 443            | 00   |
| Ste. Marthe et diss.               | 300                  | 60   | 300                                    | 60   | 400                                                           | 57   | 121                       | 60   |                                          |      | 937            | 57   |
| St. Clet                           | 126                  | 72   | 126                                    | 72   | 129                                                           | 96   | 242                       | 00   | 104                                      | 90   | 498            | 68   |
| Newton                             | 116                  | 34   | 116                                    | 34   | 174                                                           | 75   | 155                       | 80   |                                          |      | 449            | 89   |
| St. Polycarpe et diss.             | 519                  | 00   | 519                                    | 00   | 531                                                           | 47   | 401                       | 60   |                                          |      | 1451           | 97   |
| St. Zouique et diss.               | 237                  | 30   | 237                                    | 30   | 510                                                           | 99   | 221                       | 80   |                                          |      | 970            | 09   |
| St. Ignace du Côteau du Lac        | 239                  | 32   | 239                                    | 32   | 401                                                           | 28   | 187                       | 00   |                                          |      | 827            | 50   |
| Soulanges                          | 259                  | 34   | 259                                    | 34   | 281                                                           | 16   | 321                       | 40   |                                          |      | 861            | 90   |
| Sault au Récollet, Côte St. Michel | 90                   | 44   | 90                                     | 44   | 180                                                           | 08   | 66                        | 40   |                                          |      | 336            | 92   |
| Village St. Jean-Baptiste et diss. | 256                  | 50   | 256                                    | 50   | 437                                                           | 25   | 406                       | 75   |                                          |      | 1100           | 50   |
| Total                              | 7647                 | 34   | 7647                                   | 34   | 12532                                                         | 59   | 103920                    | 34   | 104                                      | 90   | 123205         | 17   |
| C. GERMAIN.                        |                      |      |                                        |      |                                                               |      |                           |      |                                          |      |                |      |
| St. Vincent de Paul                | 286                  | 92   | 286                                    | 92   | 319                                                           | 56   | 334                       | 60   |                                          |      | 941            | 08   |
| St. François de Sales              | 116                  | 10   | 116                                    | 10   | 308                                                           | 84   | 34                        | 00   |                                          |      | 458            | 94   |
| Ste. Rose, paroisse                | 214                  | 72   | 214                                    | 72   | 349                                                           | 28   | 86                        | 40   |                                          |      | 650            | 40   |
| Ste. Rose, village                 | 107                  | 36   | 107                                    | 36   | 172                                                           | 64   | 176                       | 00   |                                          |      | 456            | 00   |
| St. Martin, village                | 94                   | 40   | 94                                     | 40   | 185                                                           | 60   | 44                        | 00   |                                          |      | 324            | 00   |
| St. Martin, Côte St. Elzéar        | 44                   | 56   | 44                                     | 56   | 91                                                            | 44   | 12                        | 40   |                                          |      | 248            | 40   |
| St. Martin, Côte St. Antoine       | 38                   | 66   | 38                                     | 66   | 33                                                            | 34   | 6                         | 00   |                                          |      | 78             | 00   |
| St. Martin, bus                    | 36                   | 96   | 36                                     | 96   | 65                                                            | 84   | 65                        | 84   |                                          |      | 125            | 00   |
| St. Martin, haut                   | 51                   | 40   | 51                                     | 40   | 23                                                            | 60   | 22                        | 40   |                                          |      | 75             | 00   |
| St. Martin, haut du bord de l'eau  | 41                   | 96   | 41                                     | 96   | 56                                                            | 86   | 22                        | 00   |                                          |      | 98             | 82   |
| St. Martin, bas du bord de l'eau   | 51                   | 66   | 51                                     | 66   | 53                                                            | 22   | 50                        | 00   |                                          |      | 126            | 88   |
| St. Martin, l'Abord à Plouffe      | 103                  | 12   | 103                                    | 12   | 3                                                             | 88   | 50                        | 00   |                                          |      | 157            | 00   |

|                                  |      |    |      |    |      |    |      |    |     |    |       |    |
|----------------------------------|------|----|------|----|------|----|------|----|-----|----|-------|----|
| Ste. Thérèse, village et diss.   | 183  | 46 | 183  | 46 | 527  | 00 | 164  | 00 |     |    | 354   | 46 |
| Ste. Thérèse, paroisse           | 188  | 28 | 188  | 28 | 122  | 72 | 44   | 50 |     |    | 425   | 50 |
| Terrebonne, paroisse             | 137  | 80 | 137  | 80 | 144  | 70 | 45   | 60 |     |    | 439   | 68 |
| Terrebonne, village              | 218  | 76 | 218  | 76 | 90   | 00 |      |    | 111 | 58 | 308   | 76 |
| Ste. Anne des Plaines            | 225  | 40 | 225  | 40 | 43   | 51 | 90   | 00 |     |    | 358   | 91 |
| Lacorn, Ste. Sophie de           | 190  | 38 | 190  | 38 | 188  | 43 | 175  | 00 |     |    | 553   | 81 |
| St. Jérôme et diss.              | 422  | 92 | 422  | 92 | 528  | 08 | 16   | 00 |     |    | 967   | 00 |
| St. Jérôme, No. 4                | 27   | 58 | 27   | 58 | 74   | 42 |      |    |     |    | 102   | 00 |
| St. Sauveur                      | 205  | 86 | 205  | 86 | 14   | 14 |      |    |     |    | 220   | 00 |
| St. Adèle                        | 188  | 46 | 188  | 46 | 27   | 54 | 17   | 60 |     |    | 216   | 00 |
| St. Janvier, village             | 54   | 48 | 54   | 48 | 61   | 52 | 36   | 40 |     |    | 133   | 60 |
| St. Janvier, paroisse            | 93   | 84 | 93   | 84 | 88   | 41 |      |    |     |    | 218   | 65 |
| St. Eustache et diss.            | 29   | 06 | 29   | 06 | 33   | 02 |      |    |     |    | 62    | 08 |
| St. Augustin                     | 371  | 62 | 371  | 62 | 686  | 81 | 147  | 20 |     |    | 1205  | 63 |
| St. Joseph                       | 281  | 88 | 281  | 88 | 269  | 89 | 51   | 56 |     |    | 573   | 33 |
| St. Benoît                       | 162  | 14 | 162  | 14 | 6    | 40 | 56   | 80 |     |    | 215   | 34 |
| St. Hermas                       | 224  | 74 | 224  | 74 | 311  | 01 | 200  | 80 |     |    | 736   | 55 |
| St. Placide                      | 178  | 96 | 178  | 96 | 134  | 00 | 60   | 00 |     |    | 372   | 96 |
| Ste. Scholastique                | 167  | 20 | 167  | 20 | 256  | 50 | 179  | 20 |     |    | 602   | 90 |
| Côte Ste. Marie                  | 357  | 24 | 357  | 24 | 659  | 41 | 202  | 50 |     |    | 1219  | 45 |
| Côte St. Joachim                 | 29   | 96 | 29   | 96 | 57   | 16 | 19   | 20 |     |    | 106   | 32 |
| St. Columban                     | 61   | 60 | 61   | 60 | 133  | 05 | 56   | 00 |     |    | 250   | 65 |
| St. Gannet No. 1                 | 101  | 30 | 101  | 30 | 106  | 15 | 46   | 00 |     |    | 253   | 45 |
| St. Gannet No. 2                 | 50   | 34 | 50   | 34 | 138  | 10 | 12   | 99 |     |    | 201   | 43 |
| St. Raphaël, Sud                 | 42   | 94 | 42   | 94 | 77   | 06 |      |    |     |    | 120   | 00 |
| St. Raphaël, Nord                | 77   | 10 | 77   | 10 | 13   | 55 | 12   | 00 |     |    | 102   | 65 |
| Ste. Angélique, No. 1, Mille-Is. | 38   | 56 | 38   | 56 | 19   | 46 | 24   | 00 |     |    | 82    | 02 |
| Ste. Angélique, No. 2            | 21   | 98 | 21   | 98 | 63   | 02 |      |    |     |    | 85    | 00 |
| Ste. Angélique, No. 3            | 22   | 22 | 22   | 22 | 58   | 62 |      |    |     |    | 80    | 84 |
| Abercrombie                      | 19   | 36 | 19   | 36 | 64   | 69 |      |    |     |    | 84    | 05 |
| Morin et diss.                   | 55   | 98 | 55   | 98 | 13   | 19 |      |    |     |    | 69    | 15 |
| Ste. Agathe                      | 51   | 32 | 51   | 32 | 158  | 63 | 24   | 00 |     |    | 234   | 00 |
| Total                            | 5670 | 96 | 5670 | 96 | 6376 | 92 | 2409 | 45 | 111 | 58 | 14628 | 91 |
| Stanstead                        | 579  | 60 | 579  | 60 | 940  | 40 | 1300 | 00 |     |    | 2820  | 00 |
| Barston                          | 271  | 00 | 271  | 00 | 674  | 30 |      |    |     |    | 1898  | 30 |
| Coaticook                        | 79   | 24 | 79   | 24 | 91   | 46 | 236  | 46 | 953 | 00 | 407   | 16 |
| Barford                          | 79   | 14 | 79   | 14 | 220  | 86 | 304  | 80 |     |    | 604   | 80 |
| Haley                            | 257  | 08 | 257  | 08 | 182  | 92 | 782  | 80 |     |    | 1232  | 80 |
| Magog                            | 119  | 72 | 119  | 72 | 355  | 28 | 460  | 80 |     |    | 935   | 80 |
| Clifton                          | 61   | 50 | 61   | 50 | 92   | 50 | 132  | 80 |     |    | 286   | 80 |
| Compton                          | 340  | 62 | 340  | 62 | 761  | 38 | 1201 | 04 |     |    | 2303  | 04 |
| Hereford                         | 41   | 38 | 41   | 38 | 208  | 62 | 304  | 50 |     |    | 697   | 36 |
| Easton                           | 215  | 36 | 215  | 36 | 575  | 31 | 130  | 95 |     |    | 921   | 63 |

TABLEAU des sommes prélevées pour l'Instruction Publique dans le Bas-Canada pour l'année 1865.—Suite.

| DISTRICT D'INSPECTION DE               | Subvention annuelle. | Cotisation pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisation spéciale. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction d'édifices. | Total prélevé. |
|----------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|----------------|
|                                        |                      |                                       |                                                             |                        |                                          |                |
| <b>H. HUBBARD ET STENSON.—(Suite.)</b> |                      |                                       |                                                             |                        |                                          |                |
| Newport.....                           | 45 56                | 45 56                                 | 265 56                                                      | 240 00                 | .....                                    | 551 12         |
| Ascot.....                             | 248 70               | 248 70                                | 834 00                                                      | 943 60                 | .....                                    | 2026 30        |
| Sherbrooke.....                        | 336 20               | 336 20                                | 400 03                                                      | 284 80                 | .....                                    | 1021 03        |
| Oxford.....                            | 81 96                | 81 96                                 | 131 04                                                      | 169 60                 | 90 00                                    | 472 60         |
| West Bury.....                         | 33 58                | 33 58                                 | 94 96                                                       | 44 00                  | .....                                    | 172 54         |
| Bury.....                              | 111 80               | 111 80                                | 531 69                                                      | 112 00                 | .....                                    | 755 49         |
| Lingwick.....                          | 63 76                | 63 76                                 | 336 24                                                      | 57 72                  | .....                                    | 457 72         |
| Windsor, sud.....                      | 102 18               | 102 18                                | 192 82                                                      | 60 00                  | .....                                    | 265 00         |
| Windsor, nord.....                     | 80 62                | 80 62                                 | 219 38                                                      | 52 00                  | 19 00                                    | 371 00         |
| Shipton et diss.....                   | 302 06               | 302 06                                | 358 86                                                      | 628 66                 | 400 00                                   | 1689 52        |
| Cleveland et diss.....                 | 216 60               | 216 60                                | 383 40                                                      | 771 60                 | .....                                    | 1871 60        |
| Melbourne.....                         | 233 56               | 233 56                                | 223 74                                                      | 120 00                 | 258 00                                   | 835 30         |
| Melbourne, village.....                | 27 48                | 27 48                                 | 82 70                                                       | 28 00                  | .....                                    | 138 27         |
| Brompton.....                          | 81 74                | 81 74                                 | 238 07                                                      | 403 20                 | .....                                    | 723 01         |
| Windsor, St. George dé.....            | 70 10                | 70 10                                 | 229 90                                                      | 114 80                 | .....                                    | 414 80         |
| Windsor.....                           | 61 84                | 61 84                                 | 188 16                                                      | 298 80                 | .....                                    | 548 80         |
| Dunswell.....                          | 82 18                | 82 18                                 | 126 22                                                      | 352 00                 | 33 00                                    | 593 40         |
| Woodon et diss.....                    | 91 46                | 91 46                                 | 514 54                                                      | 64 80                  | .....                                    | 670 80         |
| Wolfstown.....                         | 173 32               | 173 32                                | 203 82                                                      | 138 60                 | .....                                    | 515 54         |
| St. Camille.....                       | 140 18               | 140 18                                | 251 65                                                      | 54 90                  | 150 68                                   | 597 41         |
| Carthby.....                           | 54 94                | 54 94                                 | 145 06                                                      | 108 00                 | .....                                    | 308 00         |
| Whitton.....                           | 81 08                | 81 08                                 | 4 82                                                        | 18 00                  | .....                                    | 54 00          |
| Ham, sud.....                          | 57 88                | 57 88                                 | 8 31                                                        | 40 00                  | 157 00                                   | 227 00         |
| Ham, nord.....                         | 25 22                | 25 22                                 | 4 78                                                        | 40 00                  | .....                                    | 367 00         |
| St. Gabriel de Stratford.....          | 68 96                | 68 96                                 | 258 04                                                      | 50 80                  | .....                                    | 280 80         |
| Durham.....                            | 46 70                | 46 70                                 | 183 80                                                      | 728 00                 | 166 08                                   | 1401 48        |
| St. Pierre.....                        | 183 38               | 183 38                                | 334 00                                                      | 130 00                 | 446 00                                   | 1422 00        |
| Kingsey.....                           | 198 40               | 198 40                                | 647 60                                                      | 107 92                 | 70 43                                    | 1023 40        |
| Stoke, pas de rapport.....             | 271 66               | 271 66                                | 573 34                                                      | .....                  | .....                                    | .....          |
| Kingsey.....                           | 10 96                | 10 96                                 | .....                                                       | .....                  | .....                                    | .....          |
| Total.....                             | 5578 70              | 5587 74                               | 11989 05                                                    | 11016 20               | 2875 80                                  | 31448 79       |

| ROULEAU ET McGRATH.             | Subvention annuelle. | Cotisation pour éгалer la subvention. | Cotisation au-delà de la subvention et cotisation spéciale. | Rétribution mensuelle. | Cotisation pour construction d'édifices. | Total prélevé. |
|---------------------------------|----------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|----------------|
|                                 |                      |                                       |                                                             |                        |                                          |                |
| Notre-Dame de Bonsecours.....   | 103 78               | 103 78                                | 154 85                                                      | 74 50                  | .....                                    | 333 13         |
| Ste. Angélique et diss.....     | 183 02               | 183 02                                | 583 47                                                      | 110 75                 | 74 47                                    | 936 71         |
| St. André Avelin.....           | 173 20               | 173 20                                | 345 35                                                      | 188 76                 | .....                                    | 707 81         |
| Lochaber.....                   | 237 30               | 237 30                                | 801 40                                                      | 70 43                  | .....                                    | 1109 13        |
| Buckingham et diss.....         | 305 66               | 305 66                                | 894 67                                                      | 347 20                 | .....                                    | 1547 63        |
| Templeton.....                  | 204 96               | 204 96                                | 611 23                                                      | 211 60                 | .....                                    | 1027 79        |
| Hull, pas de rapport.....       | 148 66               | 148 66                                | .....                                                       | .....                  | .....                                    | .....          |
| Aylmer.....                     | 179 30               | 80 00                                 | .....                                                       | 40 00                  | .....                                    | 120 00         |
| Wakefield.....                  | 55 62                | 55 62                                 | 102 50                                                      | 92 80                  | .....                                    | 146 42         |
| Masham.....                     | 199 42               | 199 42                                | 38 00                                                       | 222 61                 | .....                                    | 524 53         |
| Low.....                        | 92 92                | 92 92                                 | 38 00                                                       | 60 00                  | .....                                    | 130 92         |
| Orslow.....                     | 185 96               | 185 96                                | 631 38                                                      | 967 60                 | 80 00                                    | 1864 84        |
| Bristol.....                    | 228 48               | 228 48                                | 434 28                                                      | 115 95                 | .....                                    | 778 71         |
| Clarendon.....                  | 263 40               | 263 40                                | 20 60                                                       | 234 00                 | .....                                    | 518 00         |
| Litchfield.....                 | 44 69                | 44 69                                 | 351 10                                                      | 206 80                 | 200 00                                   | 451 49         |
| Cahmet et diss.....             | 118 70               | 118 70                                | 3 10                                                        | 295 20                 | .....                                    | 565 00         |
| Mansfield.....                  | 56 90                | 56 90                                 | 180 59                                                      | 127 20                 | .....                                    | 137 20         |
| Sheen.....                      | 43 98                | 43 98                                 | 383 06                                                      | 91 20                  | .....                                    | 315 77         |
| Chichester.....                 | 60 94                | 60 94                                 | 371 46                                                      | 142 40                 | .....                                    | 738 40         |
| Alumettes.....                  | 171 62               | 171 62                                | .....                                                       | 127 50                 | .....                                    | 670 58         |
| Manitouaki, pas de rapport..... | 79 58                | 79 58                                 | 200 82                                                      | 100 00                 | .....                                    | 395 00         |
| Waterloo.....                   | 94 18                | 94 18                                 | 363 50                                                      | 241 60                 | .....                                    | 718 72         |
| Earley.....                     | 113 62               | 113 62                                | 292 78                                                      | 81 80                  | .....                                    | 229 60         |
| Waltham.....                    | 45 22                | 45 22                                 | 228 34                                                      | 172 00                 | .....                                    | 502 00         |
| L'Ange-Gardien.....             | 101 66               | 101 66                                | 87 22                                                       | 8 40                   | .....                                    | 128 40         |
| Hartwell.....                   | 32 78                | 32 78                                 | 1118 60                                                     | 435 40                 | .....                                    | 1824 86        |
| St. Etienne et diss.....        | 270 86               | 270 86                                | 112 00                                                      | 33 20                  | .....                                    | 214 04         |
| Ripon.....                      | 68 84                | 68 84                                 | 100 82                                                      | 24 32                  | .....                                    | 174 32         |
| St. Joseph de Wakefield.....    | 49 18                | 49 18                                 | 90 60                                                       | 120 00                 | .....                                    | 305 88         |
| Portage-du-Fort.....            | 95 28                | 95 28                                 | 28 35                                                       | 64 80                  | .....                                    | 144 03         |
| Thorne.....                     | 50 88                | 50 88                                 | 188 07                                                      | 95 60                  | .....                                    | 345 60         |
| St. Elizabeth de Wakefield..... | 61 93                | 61 93                                 | .....                                                       | .....                  | .....                                    | .....          |
| Total.....                      | 4023 22              | 3794 98                               | 8763 14                                                     | 5103 32                | 354 47                                   | 18015 91       |
| <b>M. CARON.</b>                |                      |                                       |                                                             |                        |                                          |                |
| St. Jean et diss.....           | 520 94               | 520 94                                | 867 26                                                      | 374 90                 | .....                                    | 1763 10        |
| Laocelle et diss.....           | 417 04               | 417 04                                | 1011 92                                                     | 329 95                 | .....                                    | 1768 91        |
| St. Valentin et diss.....       | 329 54               | 329 54                                | 676 10                                                      | 266 00                 | 53 75                                    | 1325 89        |
| St. Luc.....                    | 123 00               | 123 00                                | 302 00                                                      | 88 00                  | .....                                    | 513 00         |
| L'Acadie et diss.....           | 274 14               | 274 14                                | 540 50                                                      | 170 00                 | .....                                    | 984 64         |
| St. Cyrrien et diss.....        | 517 66               | 517 66                                | 244 61                                                      | 112 00                 | .....                                    | 874 27         |
| St. Rémi et diss.....           | 374 20               | 374 20                                | 404 78                                                      | 205 70                 | .....                                    | 984 68         |
| St. Edouard.....                | 225 00               | 225 00                                | 294 95                                                      | .....                  | 62 18                                    | 582 13         |

TABLEAU des sommes prélevées pour l'Instruction publique dans le Bas-Canada pour l'année 1865.—(Suite.)

| DISTRICT D'INSPECTION DE                 | Subvention annuelle. |      | Cotisation pour égarer la subvention. |      | Cotisation au-delà de la subvention et cotisation spéciale. |       | Rétribution mensuelle. |       | Cotisation pour construction d'édifices. |       | Total prélevé. |       |
|------------------------------------------|----------------------|------|---------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------|-------|------------------------|-------|------------------------------------------|-------|----------------|-------|
|                                          | \$                   | cts. | \$                                    | cts. | \$                                                          | cts.  | \$                     | cts.  | \$                                       | cts.  | \$             | cts.  |
| <b>M. CARON. (Suite.)</b>                |                      |      |                                       |      |                                                             |       |                        |       |                                          |       |                |       |
| St. Michel-Archange et diss.....         | 288                  | 06   | 288                                   | 06   | 98                                                          | 84    | 104                    | 00    | .....                                    | ..... | 490            | 40    |
| Sherrington et diss.....                 | 225                  | 72   | 235                                   | 72   | 489                                                         | 58    | 209                    | 00    | .....                                    | ..... | 934            | 80    |
| Iberville.....                           | 179                  | 76   | 179                                   | 76   | 1000                                                        | 24    | 95                     | 20    | .....                                    | ..... | 1275           | 20    |
| St. Albanase et diss.....                | 204                  | 16   | 204                                   | 16   | 155                                                         | 91    | 733                    | 47    | .....                                    | ..... | 2427           | 12    |
| St. George, Henriville et diss.....      | 609                  | 22   | 609                                   | 22   | 1084                                                        | 43    | 733                    | 47    | .....                                    | ..... | 739            | 01    |
| St. Grégoire.....                        | 291                  | 78   | 291                                   | 78   | 384                                                         | 03    | 63                     | 20    | .....                                    | ..... | 852            | 86    |
| St. Alexandre.....                       | 326                  | 72   | 326                                   | 72   | 490                                                         | 14    | 36                     | 00    | .....                                    | ..... | 309            | 53    |
| Ste. Brigitte et diss.....               | 207                  | 90   | 207                                   | 90   | 23                                                          | 16    | 71                     | 47    | .....                                    | ..... | .....          | ..... |
| Total.....                               | 5214                 | 84   | 5214                                  | 84   | 8067                                                        | 95    | 3171                   | 12    | .....                                    | ..... | 16376          | 84    |
| <b>B. MAURAUULT.</b>                     |                      |      |                                       |      |                                                             |       |                        |       |                                          |       |                |       |
| Baie Du Fèvre.....                       | 337                  | 10   | 337                                   | 10   | 512                                                         | 90    | 294                    | 00    | .....                                    | ..... | 1144           | 00    |
| St. Zéphirin.....                        | 144                  | 36   | 144                                   | 36   | 127                                                         | 10    | 27                     | 20    | .....                                    | ..... | 298            | 66    |
| St. Thomas de Pierreville.....           | 310                  | 32   | 310                                   | 32   | 273                                                         | 28    | 58                     | 00    | .....                                    | ..... | 641            | 60    |
| St. François, paroisse.....              | 211                  | 18   | 211                                   | 18   | 98                                                          | 92    | 56                     | 80    | .....                                    | ..... | 366            | 90    |
| St. François, village.....               | 50                   | 20   | 50                                    | 20   | 20                                                          | 00    | 15                     | 00    | .....                                    | ..... | 85             | 20    |
| St. David.....                           | 443                  | 72   | 443                                   | 72   | 367                                                         | 28    | 181                    | 84    | .....                                    | ..... | 992            | 84    |
| St. Michel.....                          | 275                  | 84   | 324                                   | 00   | 138                                                         | 24    | 83                     | 00    | .....                                    | ..... | 547            | 24    |
| Gentilly.....                            | 57                   | 42   | 57                                    | 42   | 66                                                          | 58    | 16                     | 00    | .....                                    | ..... | 140            | 00    |
| Blandford.....                           | 160                  | 64   | 160                                   | 64   | 88                                                          | 88    | .....                  | ..... | .....                                    | ..... | 249            | 52    |
| Ste. Gertrude.....                       | 367                  | 98   | 367                                   | 98   | 284                                                         | 02    | 230                    | 40    | .....                                    | ..... | 882            | 40    |
| St. Grégoire.....                        | 153                  | 18   | 153                                   | 18   | 8                                                           | 82    | 90                     | 00    | .....                                    | ..... | 282            | 00    |
| St. Césaire.....                         | 322                  | 88   | 322                                   | 88   | 177                                                         | 12    | 76                     | 00    | .....                                    | ..... | 576            | 00    |
| Nicolet.....                             | 313                  | 14   | 313                                   | 14   | .....                                                       | ..... | 100                    | 00    | .....                                    | ..... | 417            | 14    |
| St. Monique, No. 1.....                  | 61                   | 50   | 61                                    | 50   | 263                                                         | 69    | 60                     | 20    | .....                                    | ..... | 713            | 50    |
| St. Monique, No. 2 (pas de rapport)..... | 338                  | 46   | 338                                   | 46   | 240                                                         | 44    | 200                    | 00    | .....                                    | ..... | 885            | 10    |
| St. Pierre-les-Beccués.....              | 414                  | 66   | 414                                   | 66   | .....                                                       | ..... | .....                  | ..... | .....                                    | ..... | .....          | ..... |
| Béancour.....                            | 4010                 | 74   | 3949                                  | 24   | 2667                                                        | 27    | 1490                   | 44    | .....                                    | ..... | 8162           | 10    |
| Total.....                               | 4010                 | 74   | 3949                                  | 24   | 2667                                                        | 27    | 1490                   | 44    | .....                                    | ..... | 8162           | 10    |

| CHAS. DECAZES.                       | Subvention annuelle. |       | Cotisation pour égarer la subvention. |       | Cotisation au-delà de la subvention et cotisation spéciale. |       | Rétribution mensuelle. |       | Cotisation pour construction d'édifices. |       | Total prélevé. |       |
|--------------------------------------|----------------------|-------|---------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------|-------|------------------------|-------|------------------------------------------|-------|----------------|-------|
|                                      | \$                   | cts.  | \$                                    | cts.  | \$                                                          | cts.  | \$                     | cts.  | \$                                       | cts.  | \$             | cts.  |
| St. Marie de Monnoir et diss.....    | 506                  | 68    | 506                                   | 68    | 527                                                         | 06    | 126                    | 00    | .....                                    | ..... | 1160           | 34    |
| St. Mathias.....                     | 206                  | 78    | 206                                   | 78    | 493                                                         | 22    | 99                     | 45    | .....                                    | ..... | 799            | 45    |
| St. Hilaire.....                     | 179                  | 64    | 179                                   | 64    | 452                                                         | 62    | 167                    | 00    | .....                                    | ..... | 799            | 26    |
| St. Jean-Baptiste.....               | 238                  | 08    | 238                                   | 08    | 84                                                          | 03    | 95                     | 20    | .....                                    | ..... | 417            | 31    |
| St. Césaire et diss.....             | 534                  | 50    | 534                                   | 50    | 886                                                         | 30    | 15                     | 00    | .....                                    | ..... | 1385           | 80    |
| St. Paul d'Abbotsford et diss.....   | 175                  | 24    | 175                                   | 24    | 376                                                         | 37    | 136                    | 55    | .....                                    | ..... | 688            | 16    |
| L'Ange-Gardien.....                  | 219                  | 66    | 219                                   | 66    | 264                                                         | 34    | 103                    | 40    | .....                                    | ..... | 587            | 40    |
| St. Ebrhem de Soraba.....            | 108                  | 86    | 108                                   | 86    | 147                                                         | 73    | 107                    | 30    | .....                                    | ..... | 407            | 24    |
| St. Hélie.....                       | 102                  | 42    | 102                                   | 42    | 197                                                         | 52    | 170                    | 40    | .....                                    | ..... | 626            | 80    |
| St. Hugues.....                      | 290                  | 30    | 290                                   | 30    | 166                                                         | 10    | 170                    | 40    | .....                                    | ..... | 561            | 43    |
| St. Simon.....                       | 233                  | 10    | 233                                   | 10    | 278                                                         | 33    | 50                     | 00    | .....                                    | ..... | 587            | 56    |
| St. Rosalie.....                     | 205                  | 08    | 205                                   | 08    | 294                                                         | 08    | 88                     | 40    | .....                                    | ..... | 436            | 84    |
| St. Dominique.....                   | 270                  | 44    | 270                                   | 44    | 62                                                          | 00    | 104                    | 40    | .....                                    | ..... | 1104           | 81    |
| St. Pie et diss.....                 | 480                  | 90    | 480                                   | 90    | 462                                                         | 31    | 161                    | 60    | .....                                    | ..... | 1741           | 25    |
| St. Hyacinthe, ville.....            | 421                  | 90    | 421                                   | 90    | 1121                                                        | 60    | 187                    | 75    | .....                                    | ..... | 1109           | 40    |
| St. Hyacinthe, paroisse.....         | 320                  | 74    | 320                                   | 74    | 420                                                         | 66    | 368                    | 00    | .....                                    | ..... | 723            | 15    |
| St. Damase.....                      | 279                  | 12    | 279                                   | 12    | 270                                                         | 03    | 74                     | 00    | .....                                    | ..... | 446            | 08    |
| La Présentation.....                 | 214                  | 90    | 214                                   | 90    | 320                                                         | 18    | .....                  | ..... | .....                                    | ..... | 475            | 72    |
| St. Barnabé.....                     | 148                  | 78    | 148                                   | 78    | 326                                                         | 94    | .....                  | ..... | .....                                    | ..... | 714            | 25    |
| St. Jude.....                        | 208                  | 58    | 208                                   | 58    | 505                                                         | 67    | 88                     | 53    | .....                                    | ..... | 464            | 97    |
| St. Denis, No. 1.....                | 133                  | 68    | 133                                   | 68    | 242                                                         | 76    | 117                    | 00    | .....                                    | ..... | 717            | 00    |
| St. Charles.....                     | 151                  | 60    | 151                                   | 60    | 448                                                         | 40    | 49                     | 50    | .....                                    | ..... | 255            | 00    |
| St. Liboire.....                     | 108                  | 52    | 108                                   | 52    | 213                                                         | 13    | 16                     | 74    | .....                                    | ..... | 344            | 27    |
| St. Hyacinthe le Confesseur.....     | 114                  | 40    | 114                                   | 40    | 177                                                         | 30    | 42                     | 40    | .....                                    | ..... | 388            | 32    |
| St. Denis, No. 2.....                | 168                  | 62    | 168                                   | 62    | .....                                                       | ..... | .....                  | ..... | .....                                    | ..... | .....          | ..... |
| Total.....                           | 6022                 | 52    | 6022                                  | 52    | 8796                                                        | 66    | 2442                   | 22    | .....                                    | ..... | 17261          | 40    |
| <b>J. BRUCE.</b>                     |                      |       |                                       |       |                                                             |       |                        |       |                                          |       |                |       |
| Grenville No. 1, pas de rapport..... | 154                  | 54    | 91                                    | 68    | 41                                                          | 31    | 23                     | 00    | .....                                    | ..... | 160            | 99    |
| Grenville No. 2.....                 | 91                   | 68    | 235                                   | 14    | 206                                                         | 86    | 141                    | 49    | .....                                    | ..... | 583            | 49    |
| Dundee et diss.....                  | 238                  | 90    | 238                                   | 90    | 276                                                         | 01    | 199                    | 33    | .....                                    | ..... | 714            | 24    |
| St. Anicet et diss.....              | 263                  | 76    | 263                                   | 76    | 909                                                         | 34    | 183                    | 90    | .....                                    | ..... | 1357           | 00    |
| Godmanchester et diss.....           | 114                  | 08    | 114                                   | 08    | 268                                                         | 16    | 102                    | 50    | .....                                    | ..... | 484            | 74    |
| Edin.....                            | 110                  | 12    | 110                                   | 12    | 505                                                         | 24    | 204                    | 20    | .....                                    | ..... | 819            | 56    |
| Hunabington, village et diss.....    | 274                  | 04    | 274                                   | 04    | 555                                                         | 76    | 136                    | 80    | .....                                    | ..... | 965            | 60    |
| Hinchinbrooke et diss.....           | 136                  | 82    | 136                                   | 82    | 427                                                         | 21    | 244                    | 70    | .....                                    | ..... | 810            | 78    |
| Franklin.....                        | 369                  | 22    | 369                                   | 22    | 301                                                         | 21    | 499                    | 40    | .....                                    | ..... | 1179           | 33    |
| St. Malachie d'Ormatown et diss..... | 283                  | 96    | 283                                   | 96    | 874                                                         | 61    | 564                    | 45    | .....                                    | ..... | 1794           | 86    |
| Hemmingford et diss.....             | 303                  | 32    | 303                                   | 32    | 419                                                         | 67    | 655                    | 40    | .....                                    | ..... | 1378           | 39    |
| St. André et diss.....               | 201                  | 68    | 201                                   | 68    | 538                                                         | 53    | 1177                   | 01    | .....                                    | ..... | 1177           | 01    |
| Lachute.....                         | 198                  | 42    | 198                                   | 42    | 95                                                          | 58    | .....                  | ..... | .....                                    | ..... | 224            | 00    |
| Gore et Wentworth.....               | 303                  | 88    | 303                                   | 88    | 370                                                         | 68    | 563                    | 64    | .....                                    | ..... | 1238           | 20    |
| Chatham No. 1 et diss.....           | .....                | ..... | .....                                 | ..... | .....                                                       | ..... | .....                  | ..... | .....                                    | ..... | .....          | ..... |

TABLEAU des sommes prélevées pour l'Instruction Publique dans le Bas-Canada, pour l'année 1865.—Suite.

| DISTRICT D'INSPECTION DE          | Subvention annuelle. |      | Cotisation pour éгалer la subvention. |      | Cotisation au-delà de la subvention et cotisation spéciale. |      | Rétribution mensuelle. |      | Cotisation pour construction d'édifices. |      | Total prélevé. |      |
|-----------------------------------|----------------------|------|---------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------|------|------------------------|------|------------------------------------------|------|----------------|------|
|                                   | \$                   | cts. | \$                                    | cts. | \$                                                          | cts. | \$                     | cts. | \$                                       | cts. | \$             | cts. |
| <b>P. M. BARDY.</b>               |                      |      |                                       |      |                                                             |      |                        |      |                                          |      |                |      |
| Chatham No. 2.....                | 120                  | 50   | 120                                   | 50   | 95                                                          | 48   | 165                    | 60   |                                          |      | 381            | 58   |
| Montréal cité, protestants.....   | 690                  | 40   | 690                                   | 40   | 244                                                         | 15   | 57000                  | 00   |                                          |      | 58880          | 80   |
| St. Annet No. 2.....              | 119                  | 46   | 119                                   | 46   | 120                                                         | 26   | 344                    | 60   |                                          |      | 438            | 35   |
| Havelock.....                     | 168                  | 70   | 168                                   | 70   |                                                             |      |                        |      |                                          |      | 633            | 56   |
| Total.....                        | 4310                 | 62   | 4156                                  | 08   | 6940                                                        | 46   | 61539                  | 55   | 51                                       | 34   | 72717          | 43   |
| <b>R. PARMELEE.</b>               |                      |      |                                       |      |                                                             |      |                        |      |                                          |      |                |      |
| Shefford.....                     | 419                  | 64   | 419                                   | 64   | 900                                                         | 36   | 346                    | 00   |                                          |      | 1666           | 04   |
| Brome.....                        | 354                  | 52   | 354                                   | 52   | 45                                                          | 48   | 1378                   | 40   |                                          |      | 1778           | 40   |
| Granby et diss.....               | 352                  | 26   | 352                                   | 26   | 640                                                         | 44   | 86                     | 66   |                                          |      | 1073           | 36   |
| Stokeley et diss, Nord.....       | 237                  | 86   | 237                                   | 86   | 731                                                         | 74   | 177                    | 60   |                                          |      | 1147           | 20   |
| Stokeley et diss, Sud.....        | 80                   | 94   | 80                                    | 94   | 19                                                          | 66   | 313                    | 60   |                                          |      | 413            | 60   |
| Ely, Nord.....                    | 76                   | 98   | 76                                    | 98   | 379                                                         | 37   | 15                     | 20   |                                          |      | 471            | 55   |
| Ely, Sud et diss.....             | 120                  | 64   | 120                                   | 64   | 627                                                         | 56   | 140                    | 00   |                                          |      | 888            | 00   |
| St. Cécile de Milton et diss..... | 250                  | 86   | 250                                   | 86   | 578                                                         | 98   | 14                     | 40   |                                          |      | 844            | 24   |
| Roxton.....                       | 360                  | 94   | 360                                   | 94   | 959                                                         | 66   | 86                     | 20   |                                          |      | 1406           | 20   |
| Farnham, Est.....                 | 217                  | 64   | 217                                   | 64   | 892                                                         | 36   | 42                     | 40   |                                          |      | 1080           | 00   |
| St. Romuald et diss.....          | 286                  | 02   | 286                                   | 02   | 1015                                                        | 53   | 29                     | 20   |                                          |      | 1343           | 95   |
| St. Valérien.....                 | 107                  | 40   | 107                                   | 40   | 818                                                         | 76   |                        |      |                                          |      | 835            | 51   |
| Dunham.....                       | 441                  | 24   | 441                                   | 24   | 362                                                         | 36   | 494                    | 46   |                                          |      | 1260           | 00   |
| Stanbridge et diss.....           | 206                  | 32   | 206                                   | 32   | 535                                                         | 42   | 40                     | 82   |                                          |      | 2041           | 56   |
| Freighsburg.....                  | 194                  | 56   | 194                                   | 56   | 264                                                         | 14   | 64                     | 16   |                                          |      | 782            | 56   |
| Philipsburg.....                  | 356                  | 22   | 356                                   | 22   | 727                                                         | 74   |                        |      |                                          |      | 522            | 86   |
| Sutton.....                       | 225                  | 44   | 225                                   | 44   | 374                                                         | 56   |                        |      |                                          |      | 1553           | 96   |
| Poiton.....                       | 184                  | 16   | 184                                   | 16   | 415                                                         | 84   | 227                    | 92   |                                          |      | 1169           | 00   |
| Clarenceville.....                | 106                  | 60   | 106                                   | 60   | 59                                                          | 56   | 251                    | 37   |                                          |      | 397            | 53   |
| St. Thomas de Foucault.....       | 285                  | 54   | 285                                   | 54   | 922                                                         | 38   | 589                    | 29   |                                          |      | 1797           | 12   |
| Boiton et diss.....               |                      |      |                                       |      |                                                             |      |                        |      |                                          |      |                |      |
| Total.....                        | 5550                 | 52   | 5550                                  | 52   | 11939                                                       | 41   | 4277                   | 59   | 1035                                     | 00   | 22802          | 52   |

| DISTRICT D'INSPECTION DE             | Subvention annuelle. |      | Cotisation pour éгалer la subvention. |      | Cotisation au-delà de la subvention et cotisation spéciale. |      | Rétribution mensuelle. |      | Cotisation pour construction d'édifices. |      | Total prélevé. |      |
|--------------------------------------|----------------------|------|---------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------|------|------------------------|------|------------------------------------------|------|----------------|------|
|                                      | \$                   | cts. | \$                                    | cts. | \$                                                          | cts. | \$                     | cts. | \$                                       | cts. | \$             | cts. |
| <b>P. F. BELAND.</b>                 |                      |      |                                       |      |                                                             |      |                        |      |                                          |      |                |      |
| St. Jean Deschaillos.....            | 273                  | 92   | 273                                   | 92   | 162                                                         | 08   | 113                    | 84   |                                          |      | 549            | 84   |
| Lotbinière.....                      | 246                  | 22   | 246                                   | 22   | 210                                                         | 32   | 124                    | 54   |                                          |      | 581            | 08   |
| St. Croix.....                       | 250                  | 06   | 250                                   | 06   | 585                                                         | 19   | 311                    | 30   |                                          |      | 1146           | 55   |
| St. Florian.....                     | 115                  | 88   | 115                                   | 88   | 106                                                         | 12   | 234                    | 26   |                                          |      | 656            | 26   |
| St. Antoine de Tilly.....            | 226                  | 10   | 226                                   | 10   | 603                                                         | 36   |                        |      | 200                                      | 00   | 829            | 46   |
| St. Apollinaire.....                 | 176                  | 24   | 176                                   | 24   | 151                                                         | 76   | 50                     | 00   |                                          |      | 378            | 00   |
| St. Gilles.....                      | 97                   | 30   | 97                                    | 30   | 22                                                          | 70   | 18                     | 00   |                                          |      | 138            | 00   |
| St. Agathe, No. 1.....               | 51                   | 32   | 51                                    | 32   | 30                                                          | 68   |                        |      | 25                                       | 00   | 107            | 00   |
| St. Agathe, No. 2.....               | 119                  | 28   | 119                                   | 28   | 106                                                         | 72   |                        |      |                                          |      | 226            | 00   |
| St. Sylvestre, Sud.....              | 299                  | 72   | 299                                   | 72   | 138                                                         | 67   |                        |      |                                          |      | 438            | 39   |
| St. Sylvestre, Nord.....             | 164                  | 59   | 164                                   | 59   | 251                                                         | 41   | 16                     | 00   |                                          |      | 416            | 00   |
| St. Agapit.....                      | 38                   | 70   | 38                                    | 70   | 73                                                          | 30   |                        |      |                                          |      | 128            | 00   |
| St. Marie.....                       | 385                  | 80   | 385                                   | 80   | 1194                                                        | 20   |                        |      |                                          |      | 1680           | 00   |
| St. Elzéar.....                      | 260                  | 58   | 260                                   | 58   | 209                                                         | 07   | 300                    | 00   |                                          |      | 400            | 00   |
| St. Joseph.....                      | 348                  | 08   | 348                                   | 08   | 134                                                         | 92   |                        |      |                                          |      | 567            | 15   |
| St. Frédéric.....                    | 169                  | 58   | 169                                   | 58   | 477                                                         | 07   | 1019                   | 00   |                                          |      | 304            | 50   |
| St. François.....                    | 373                  | 28   | 373                                   | 28   | 115                                                         | 74   | 150                    | 00   |                                          |      | 2044           | 35   |
| St. George.....                      | 200                  | 10   | 200                                   | 10   |                                                             |      |                        |      |                                          |      | 465            | 84   |
| Metgermette, pas de rapport.....     | 66                   | 36   | 66                                    | 36   | 180                                                         | 30   | 147                    | 84   |                                          |      | 421            | 30   |
| Kamélie.....                         | 93                   | 16   | 93                                    | 16   | 151                                                         | 53   | 130                    | 00   |                                          |      | 392            | 09   |
| St. Edouard.....                     | 110                  | 56   | 110                                   | 56   |                                                             |      |                        |      |                                          |      |                |      |
| Total.....                           | 4066                 | 83   | 4000                                  | 47   | 5044                                                        | 56   | 2614                   | 78   | 400                                      | 78   | 12059          | 81   |
| <b>J. HUME.</b>                      |                      |      |                                       |      |                                                             |      |                        |      |                                          |      |                |      |
| St. Victor de Tring.....             | 130                  | 78   | 130                                   | 78   | 253                                                         | 87   | 105                    | 75   |                                          |      | 490            | 40   |
| St. Ephrem.....                      | 104                  | 02   | 104                                   | 02   | 134                                                         | 23   | 83                     | 00   |                                          |      | 321            | 25   |
| Koryth.....                          | 76                   | 54   | 76                                    | 54   | 27                                                          | 46   | 28                     | 80   |                                          |      | 132            | 80   |
| Lambton.....                         | 99                   | 48   | 99                                    | 48   | 88                                                          | 62   | 24                     | 00   |                                          |      | 212            | 00   |
| Aylmer.....                          | 97                   | 78   | 97                                    | 78   | 126                                                         | 23   | 113                    | 21   |                                          |      | 337            | 22   |
| Standon.....                         | 48                   | 50   | 48                                    | 50   |                                                             |      | 50                     | 40   |                                          |      | 50             | 40   |
| Frampton, Ouest.....                 | 182                  | 24   | 182                                   | 24   |                                                             |      | 21                     | 36   |                                          |      | 203            | 60   |
| Frampton, Est.....                   | 153                  | 98   | 153                                   | 98   |                                                             |      |                        |      |                                          |      | 153            | 98   |
| Crambourne, pas de rapport.....      | 47                   | 04   | 47                                    | 04   | 581                                                         | 08   |                        |      |                                          |      | 877            | 00   |
| Lectis.....                          | 285                  | 92   | 285                                   | 92   | 749                                                         | 52   | 300                    | 00   |                                          |      | 1816           | 10   |
| Inverness et diss.....               | 121                  | 86   | 121                                   | 86   | 122                                                         | 14   | 10                     | 00   |                                          |      | 254            | 00   |
| Nelson.....                          | 288                  | 74   | 288                                   | 74   | 181                                                         | 18   | 238                    | 40   |                                          |      | 708            | 32   |
| St. Calixte de Somerset.....         | 158                  | 04   | 158                                   | 04   | 355                                                         | 33   | 148                    | 80   |                                          |      | 1431           | 03   |
| St. Julie.....                       | 248                  | 72   | 248                                   | 72   | 156                                                         | 60   |                        |      |                                          |      | 405            | 32   |
| St. Sophie d'Halifax.....            | 314                  | 60   | 314                                   | 60   | 276                                                         | 85   | 274                    | 08   |                                          |      | 908            | 93   |
| St. Ferdinand et diss.....           | 89                   | 54   | 89                                    | 54   | 32                                                          | 00   | 32                     | 00   |                                          |      | 815            | 45   |
| Ireland.....                         | 174                  | 44   | 174                                   | 44   | 324                                                         | 88   | 40                     | 00   |                                          |      | 624            | 32   |
| St. Pierre de Broughton et diss..... | 27                   | 36   | 27                                    | 36   |                                                             |      |                        |      |                                          |      |                |      |
| Shenley, pas de rapport.....         |                      |      |                                       |      |                                                             |      |                        |      |                                          |      |                |      |
| Total.....                           | 2930                 | 06   | 2807                                  | 16   | 4071                                                        | 80   | 1459                   | 80   | 1392                                     | 96   | 9741           | 72   |

RECAPITULATION.

|                               | \$   | cts. | \$     | cts. | \$     | cts. | \$     | cts. | \$     | cts. |
|-------------------------------|------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|
| R. Painchaud .....            | 299  | 70   | 299    | 70   | 431    | 60   | 308    | 80   | 1040   | 10   |
| Jos. Meagher .....            | 1873 | 09   | 1448   | 28   | 1448   | 28   | 1762   | 48   | 4867   | 85   |
| T. Tremblay .....             | 1266 | 88   | 2691   | 18   | 2691   | 18   | 566    | 66   | 5818   | 29   |
| G. Tangway .....              | 6701 | 60   | 6165   | 04   | 6165   | 04   | 3131   | 51   | 16875  | 03   |
| T. J. Crépeault .....         | 4719 | 72   | 2913   | 38   | 2913   | 38   | 3172   | 78   | 10841  | 70   |
| F. E. Juneau .....            | 3684 | 23   | 2808   | 06   | 2808   | 06   | 4346   | 98   | 11416  | 07   |
| P. E. Bland .....             | 4066 | 83   | 4000   | 47   | 5044   | 56   | 2614   | 78   | 12059  | 81   |
| J. Hume .....                 | 1948 | 83   | 2807   | 16   | 4071   | 80   | 1459   | 80   | 9731   | 72   |
| V. Martin .....               | 728  | 16   | 1049   | 88   | 2081   | 46   | 710    | 40   | 3880   | 60   |
| S. Boivin .....               | 9866 | 08   | 1803   | 48   | 1032   | 32   | 1855   | 80   | 4691   | 60   |
| Rév. R. G. Plees .....        | 5869 | 64   | 728    | 16   | 6720   | 42   | 23864  | 00   | 24592  | 16   |
| P. M. Bardy .....             | 2455 | 77   | 9856   | 08   | 4795   | 13   | 71133  | 09   | 87854  | 69   |
| P. Hubert .....               | 4386 | 58   | 5732   | 36   | 4689   | 12   | 2936   | 65   | 13939  | 80   |
| W. J. Alexander .....         | 8104 | 42   | 2211   | 45   | 2667   | 27   | 1432   | 82   | 9475   | 10   |
| B. Maurant .....              | 6022 | 52   | 3949   | 24   | 9085   | 64   | 1490   | 44   | 8162   | 10   |
| A. D. Dorval .....            | 4905 | 56   | 8104   | 42   | 8796   | 66   | 2909   | 90   | 20788  | 96   |
| L. Grondin .....              | 7647 | 34   | 6022   | 52   | 7104   | 01   | 2442   | 22   | 17261  | 40   |
| F. X. Valade .....            | 5214 | 84   | 4905   | 56   | 12532  | 59   | 2703   | 37   | 14712  | 94   |
| S. M. Caron .....             | 4310 | 62   | 7647   | 34   | 8067   | 99   | 103920 | 34   | 124205 | 17   |
| S. Braco .....                | 5483 | 69   | 5214   | 84   | 6940   | 46   | 3171   | 12   | 16576  | 34   |
| J. N. A. Archambault .....    | 5550 | 32   | 4156   | 08   | 8092   | 78   | 01539  | 55   | 72717  | 43   |
| R. Parmelee .....             | 5670 | 96   | 5483   | 69   | 11939  | 41   | 4461   | 82   | 19043  | 85   |
| C. Germain .....              | 5378 | 70   | 5560   | 52   | 6376   | 92   | 4277   | 59   | 22802  | 82   |
| H. Hubbard et Stenson .....   | 4023 | 22   | 5670   | 96   | 11989  | 05   | 11016  | 20   | 14628  | 91   |
| M.M. Rouleau et McGrath ..... |      |      | 3794   | 98   | 8763   | 14   | 5103   | 32   | 31448  | 79   |
| Total .....                   |      |      | 112447 | 09   | 147158 | 23   | 324801 | 87   | 18041  | 57   |
|                               |      |      |        |      |        |      |        |      | 597448 | 76   |

**TABLEAU B.**

Contenant la statistique de toutes les Institutions d'Education, et plus particulièrement celle des écoles supérieures et secondaires.

| No. | INSTITUTIONS.                        |                                                             |                                                      |                                                   |                                                             |                                                                                                   |                                            |                                                            |                                                    |                                                         | FINANCES.                |                                  |                                                                       |                                       |                                |                                           |  | COURS D'ETUDES. |  |  |  |  |  |  |
|-----|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------|--|-----------------|--|--|--|--|--|--|
|     | Depenses annuelles de l'institution. | Revenu annuel de l'institution provenant de toutes sources. | Nombre d'élèves recevant l'instruction gratuitement. | Nombre d'élèves recevant gratuitement la pension. | Nombre d'élèves recevant gratuitement partie de la pension. | Valeur des propriétés foncières possédées par l'institution, y compris les édifices occupés, etc. | Montant total des dettes de l'institution. | Valeur des édifices occupés pour les ans de l'institution. | Nombre de volumes dans la bibliothèque des élèves. | Nombre de volumes dans la bibliothèque des professeurs. | Nombre total de volumes. | Nombre de globes et planétaires. | Nombre de cartes géographiques ou autres possédées par l'institution. | Valeur du musée d'histoire naturelle. | Valeur du cabinet de physique. | Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique. |  |                 |  |  |  |  |  |  |
| 1   | 84853                                | 80916                                                       | .....                                                | .....                                             | .....                                                       | 350000                                                                                            | .....                                      | 350000                                                     | .....                                              | 25300                                                   | 25300                    | .....                            | .....                                                                 | 26300                                 | .....                          |                                           |  |                 |  |  |  |  |  |  |
| 2   | 156115                               | 155414                                                      | 262                                                  | 25                                                | 205                                                         | 1382217                                                                                           | 181370                                     | 801370                                                     | 17873                                              | 61791                                                   | 79664                    | 89                               | 475                                                                   | 22096                                 | 1958                           |                                           |  |                 |  |  |  |  |  |  |
| 3   | 46048                                | 43590                                                       | 141                                                  | 17                                                | 68                                                          | 147385                                                                                            | 42992                                      | 132455                                                     | 7011                                               | 6618                                                    | 13669                    | 23                               | 276                                                                   | 2854                                  | 1505                           |                                           |  |                 |  |  |  |  |  |  |
| 4   | 40387                                | 38293                                                       | 1241                                                 | 3                                                 | .....                                                       | 145270                                                                                            | 18745                                      | 126780                                                     | 2549                                               | 4549                                                    | 7098                     | 66                               | 490                                                                   | 480                                   | 4396                           |                                           |  |                 |  |  |  |  |  |  |
| 5   | 209669                               | 200290                                                      | 6995                                                 | 264                                               | 401                                                         | 945219                                                                                            | 64990                                      | 889933                                                     | 13417                                              | 27292                                                   | 40709                    | 155                              | 1173                                                                  | 400                                   | 11808                          |                                           |  |                 |  |  |  |  |  |  |
| 6   | 39479                                | 35961                                                       | 219                                                  | .....                                             | 106                                                         | 92000                                                                                             | .....                                      | 92000                                                      | 2081                                               | 11550                                                   | 13631                    | 28                               | 184                                                                   | 3500                                  | 192                            |                                           |  |                 |  |  |  |  |  |  |
|     | 577151                               | 554464                                                      | 8761                                                 | 309                                               | 780                                                         | 3062091                                                                                           | 310397                                     | 2592558                                                    | 42931                                              | 137100                                                  | 180031                   | 361                              | 2598                                                                  | 55630                                 | 19359                          |                                           |  |                 |  |  |  |  |  |  |
|     | Grand total.....                     |                                                             |                                                      |                                                   |                                                             |                                                                                                   |                                            |                                                            |                                                    |                                                         |                          |                                  |                                                                       |                                       |                                |                                           |  |                 |  |  |  |  |  |  |

TABLEAU B—Contenant la statistique de toutes les institutions d'Education, et plus particulièrement celle des écoles supérieures et secondaires.—*Suite.*

COURS D'ÉTUDES.—*Suite.*

|   | de mémoire. | livres. | algèbre. | géométrie. | trigono- | coniques. | différentiel et intégral. | la physique. | à faire des | l'astronomie. | la chimie. | l'histoire | est la | est la | la langue | la gram- | l'analyse | les dictées | la versi- | la com- | l'anglais. |
|---|-------------|---------|----------|------------|----------|-----------|---------------------------|--------------|-------------|---------------|------------|------------|--------|--------|-----------|----------|-----------|-------------|-----------|---------|------------|
| 1 | 428         | 233     | 263      | 345        | 156      | 46        | 9                         | 151          | .....       | 111           | 100        | 89         | 1525   | 457    | 1472      | 1300     | 1114      | 60          | 691       | 1161    |            |
| 2 | 824         | 283     | 121      | 128        | 43       | 15        | 13                        | 55           | 15          | 46            | 33         | 93         | 1407   | 117    | 1230      | 1000     | 1084      | 29          | 383       | 585     |            |
| 3 | 2666        | 831     | 433      | 388        | 58       | 20        | 76                        | 204          | 53          | 137           | 35         | 157        | 1835   | 450    | 2026      | 1797     | 1788      | 65          | 634       | 1808    |            |
| 4 | 8147        | 572     | 67       | 88         | 4        | .....     | .....                     | 53           | 16          | 143           | 46         | 353        | 6165   | 770    | 10397     | 8788     | 9066      | 164         | 4036      | 2568    |            |
| 5 | 102         | 102     | 112      | 113        | 34       | 7         | 4                         | 84           | 7           | 27            | 68         | 140        | 144    | 75     | 219       | 209      | 131       | .....       | 103       | 194     |            |
| 6 | 12257       | 2111    | 996      | 1062       | 295      | 94        | 102                       | 547          | 91          | 464           | 282        | 829        | 11076  | 1869   | 15344     | 13094    | 13193     | 318         | 5847      | 6316    |            |

186

TABLEAU B—Contenant la statistique de toutes les Institutions d'Education, et plus particulièrement celle des écoles supérieures et secondaires.—*Suite.*

COURS D'ÉTUDES.—*Suite.*

| Nos. | Nombre d'élèves apprenant la grammaire anglaise. | Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques anglaises. | Nombre d'élèves apprenant la version anglaise. | Nombre d'élèves apprenant la composition ou amplification anglaise. | Nombre d'élèves apprenant la grammaire latine. | Nombre d'élèves apprenant la version latine. | Nombre d'élèves exerçant à la composition ou amplification latine. | Nombre d'élèves apprenant la grammaire grecque. | Nombre d'élèves exerçant à la composition ou amplification grecque. | Nombre d'élèves apprenant la grammaire hébraïque. | Nombre d'élèves apprenant l'italien. | Nombre d'élèves apprenant l'allemand. | Nombre d'élèves apprenant la géographie. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada. |
|------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| 1    | 955                                              | 2133                                                            | 568                                            | 1402                                                                | 385                                            | 331                                          | 116                                                                | 778                                             | 116                                                                 | 1                                                 | 13                                   | 1669                                  | 831                                      | 414                                          | 479                                            | 172                                                | 557                                             |                                                 |
| 2    | 710                                              | 645                                                             | 183                                            | 164                                                                 | 74                                             | 93                                           | 36                                                                 | 91                                              | 36                                                                  |                                                   |                                      |                                       | 951                                      | 660                                          | 146                                            | 132                                                | 152                                             | 368                                             |
| 3    | 823                                              | 1095                                                            | 170                                            | 269                                                                 | 26                                             | 70                                           | 23                                                                 | 44                                              | 23                                                                  |                                                   | 5                                    | 2748                                  | 1765                                     | 337                                          | 453                                            | 173                                                | 1349                                            |                                                 |
| 4    | 3615                                             | 2090                                                            | 87                                             | 926                                                                 | 20                                             |                                              |                                                                    |                                                 |                                                                     |                                                   | 7                                    | 9380                                  | 6491                                     | 967                                          | 770                                            | 1475                                               | 4263                                            |                                                 |
| 5    | 129                                              | 200                                                             | 65                                             | 34                                                                  | 3                                              | 21                                           | 4                                                                  | 34                                              | 4                                                                   |                                                   |                                      |                                       | 192                                      | 164                                          | 77                                             | 102                                                | 192                                             |                                                 |
| 6    | 6232                                             | 7063                                                            | 312                                            | 2900                                                                | 488                                            | 568                                          | 179                                                                | 950                                             | 179                                                                 | 1                                                 | 12                                   | 21                                    | 14940                                    | 9911                                         | 1941                                           | 1936                                               | 2074                                            | 6729                                            |

TABLEAU B.—Contenant la statistique de toutes les Institutions d'Éducation, et plus particulièrement celle des écoles supérieures et secondaires.—*Suite.*

COURS D'ÉTUDES.—*Suite.*

| Nos. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire des États-Unis. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale. | Nombre d'élèves apprenant les belles-lettres. | Nombre d'élèves apprenant la rhétorique. | Nombre d'élèves apprenant la déclamation. | Nombre d'élèves apprenant la philosophie intellectuelle et morale. | Nombre d'élèves apprenant la théologie. | Nombre d'élèves apprenant les éléments de la jurisprudence. | Nombre d'élèves apprenant les éléments du droit constitutionnel. | Nombre d'élèves apprenant l'agriculture théorique. | Nombre d'élèves apprenant l'agriculture pratique. | Nombre d'élèves apprenant l'horticulture. | Nombre d'élèves suivant un cours commercial spécial. | Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire. | Nombre d'élèves apprenant l'architecture. | Nombre d'élèves apprenant la couture. | Nombre d'élèves apprenant la broderie. | Nombre d'élèves apprenant le dessin. | Nombre d'élèves apprenant la peinture. |
|------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
| 1    | .....                                                | .....                                          | 258                                           | .....                                    | .....                                     | .....                                                              | 139                                     | .....                                                       | .....                                                            | .....                                              | .....                                             | .....                                     | .....                                                | .....                                         | .....                                     | .....                                 | .....                                  | .....                                | .....                                  |
| 2    | 79                                                   | 374                                            | 211                                           | 187                                      | 500                                       | 164                                                                | 52                                      | 7                                                           | 12                                                               | 19                                                 | 62                                                | 251                                       | 108                                                  | 161                                           | 46                                        | .....                                 | .....                                  | 96                                   | 2                                      |
| 3    | 10                                                   | 110                                            | 54                                            | 52                                       | 121                                       | 52                                                                 | 38                                      | .....                                                       | .....                                                            | 122                                                | 42                                                | 69                                        | 393                                                  | 117                                           | 67                                        | 20                                    | 20                                     | 30                                   | 6                                      |
| 4    | 46                                                   | 111                                            | 98                                            | 131                                      | 348                                       | 14                                                                 | 4                                       | 40                                                          | 56                                                               | 181                                                | 225                                               | 19                                        | 650                                                  | 275                                           | 34                                        | 22                                    | 15                                     | 188                                  | 40                                     |
| 5    | 216                                                  | 602                                            | 256                                           | 343                                      | 654                                       | 18                                                                 | .....                                   | .....                                                       | .....                                                            | 25                                                 | .....                                             | 91                                        | .....                                                | 213                                           | .....                                     | 11083                                 | 4278                                   | 503                                  | 207                                    |
| 6    | .....                                                | 74                                             | 67                                            | 26                                       | 120                                       | 14                                                                 | .....                                   | .....                                                       | .....                                                            | 76                                                 | .....                                             | .....                                     | .....                                                | 64                                            | 16                                        | 55                                    | .....                                  | 85                                   | 10                                     |
|      | 351                                                  | 1271                                           | 943                                           | 689                                      | 2243                                      | 262                                                                | 233                                     | 47                                                          | 68                                                               | 423                                                | 329                                               | 430                                       | 1151                                                 | 830                                           | 163                                       | 11180                                 | 4313                                   | 902                                  | 265                                    |

\* Lennoxville, 3; séminaire de Québec, 40; séminaire de Montréal, 84; séminaire de St. Hyacinthe, 12.



TABEAU B.—Contenant la statistique de toutes les Institutions d'Education, et plus particulièrement celle des écoles supérieures et secondaires.—*Suite.*

| SANTÉ DES ÉLÈVES. |                                  | CARRIÈRE EMBRASSEE PAR LES ÉLÈVES SORTIS DEPUIS DEUX ANS. |                         |                                    |                                               |                                                                                 |                                                                     |                                                        |                                                                               |                                              |                                             |                                       |                                             |                                           |                                       |                                          |                                                         |                                                                           |                                       |
|-------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Nos.              | Fièvres et maladies épidémiques. | Nombre d'élèves décédés durant l'année.— <i>Suite.</i>    |                         |                                    |                                               | Nombre d'élèves sortis après avoir terminé tout leur cours, l'année précédente. | Nombre d'élèves sortis après avoir fait plus de la moitié du cours. | Nombre de ces élèves continuant ailleurs leurs études. | Nombre d'élèves sortis depuis deux ans, ayant embrassé l'état ecclésiastique. | Nombre d'élèves se livrant à l'enseignement. | Nombre d'élèves se livrant à l'agriculture. | Nombre d'élèves préparant au barreau. | Nombre d'élèves se préparant à la médecine. | Nombre d'élèves se préparant au notariat. | Nombre d'élèves étudiant l'arpentage. | Nombre d'élèves étudiant le génie civil. | Nombre d'élèves se livrant ou se préparant au commerce. | Nombre d'élèves se livrant ou se préparant à quelque branche d'industrie. | Nombre d'élèves ayant laissé le pays. |
|                   |                                  | Tués accidentellement.                                    | Noyés accidentellement. | Morts par suite d'autres maladies. | Nombre total d'élèves décédés durant l'année. |                                                                                 |                                                                     |                                                        |                                                                               |                                              |                                             |                                       |                                             |                                           |                                       |                                          |                                                         |                                                                           |                                       |
| 1                 | .....                            | .....                                                     | .....                   | .....                              | .....                                         | .....                                                                           | .....                                                               | .....                                                  | .....                                                                         | .....                                        | .....                                       | .....                                 | .....                                       | .....                                     | .....                                 | .....                                    | .....                                                   | .....                                                                     | .....                                 |
| 2                 | 1                                | .....                                                     | 1                       | 2                                  | 93                                            | 151                                                                             | 23                                                                  | 57                                                     | 17                                                                            | 67                                           | 19                                          | 13                                    | 11                                          | 3                                         | 5                                     | 75                                       | 74                                                      | 17                                                                        |                                       |
| 3                 | 1                                | .....                                                     | 3                       | 5                                  | 61                                            | 71                                                                              | 32                                                                  | 20                                                     | 15                                                                            | 64                                           | 7                                           | 13                                    | 17                                          | .....                                     | .....                                 | 102                                      | 13                                                      | 15                                                                        |                                       |
| 4                 | 11                               | 2                                                         | 1                       | 4                                  | 195                                           | 178                                                                             | 135                                                                 | .....                                                  | 77                                                                            | 296                                          | 9                                           | 5                                     | 4                                           | 5                                         | 3                                     | 325                                      | 121                                                     | 56                                                                        |                                       |
| 5                 | 16                               | .....                                                     | 6                       | 31                                 | 70                                            | 353                                                                             | 38                                                                  | 14                                                     | 166                                                                           | .....                                        | .....                                       | .....                                 | .....                                       | .....                                     | .....                                 | .....                                    | 29                                                      | 15                                                                        |                                       |
| 6                 | .....                            | .....                                                     | .....                   | 1                                  | 63                                            | 56                                                                              | .....                                                               | .....                                                  | 71                                                                            | .....                                        | .....                                       | .....                                 | .....                                       | .....                                     | .....                                 | .....                                    | .....                                                   | 3                                                                         |                                       |
|                   | 29                               | 2                                                         | 1                       | 14                                 | 491                                           | 809                                                                             | 228                                                                 | 77                                                     | 546                                                                           | 427                                          | 157                                         | 309                                   | 32                                          | 8                                         | 8                                     | 502                                      | 237                                                     | 106                                                                       |                                       |

TABLEAU B — Contenant la statistique de toutes les Institutions d'Education, et plus particulièrement celle des écoles supérieures et secondaires. — Suisse.

| Nos. | PROFESSEURS.                         |                                 |                                                     |                                |                                                                 | ELEVES.            |                   |                           |                                     |                                |                              |                              |                                                                                     |                                                                         |                                                                |                                                           |                                       |                                      |                          |
|------|--------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|---------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
|      | Nombre de religieuses institutrices. | Nombre d'institutrices laïques. | Nombre de professeurs ecclésiastiques ou religieux. | Nombre de professeurs laïques. | Nombre total de professeurs, d'instituteurs ou d'institutrices. | Nombre de garçons. | Nombre de filles. | Nombre d'élèves externes. | Nombre d'élèves demi-pensionnaires. | Nombre d'élèves pensionnaires. | Nombre d'élèves catholiques. | Nombre d'élèves protestants. | Nombre d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution. | Nombre d'élèves dont les parents résident ailleurs, dans le Bas-Canada. | Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Haut-Canada. | Nombre d'élèves dont les parents résident aux Etats-Unis. | Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans. | Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans. | Nombre total des élèves. |
| 1    | 818                                  | .....                           | .....                                               | .....                          | 79                                                              | 818                | .....             | 390                       | .....                               | 428                            | 357                          | 461                          | 480                                                                                 | 254                                                                     | 76                                                             | 8                                                         | .....                                 | 818                                  | 818                      |
| 2    | 2556                                 | .....                           | 194                                                 | 43                             | 177                                                             | 2556               | .....             | 1013                      | 459                                 | 1084                           | 2023                         | 533                          | 1421                                                                                | 1048                                                                    | 24                                                             | 63                                                        | 1577                                  | 979                                  | 2556                     |
| 3    | 2169                                 | .....                           | 103                                                 | 23                             | 127                                                             | 2169               | 80                | 1332                      | 573                                 | 344                            | 2103                         | 146                          | 1822                                                                                | 389                                                                     | 23                                                             | 15                                                        | 1889                                  | 360                                  | 2249                     |
| 4    | 5132                                 | .....                           | 54                                                  | 71                             | 159                                                             | 5132               | 1358              | 6218                      | 226                                 | 46                             | 4482                         | 2008                         | 6253                                                                                | 184                                                                     | 6                                                              | 47                                                        | 5492                                  | 998                                  | 6490                     |
| 5    | 540                                  | 68                              | .....                                               | 3                              | 611                                                             | 87                 | 17231             | 12405                     | 2061                                | 2852                           | 17121                        | 197                          | 16164                                                                               | 1062                                                                    | 45                                                             | 47                                                        | 15663                                 | 1655                                 | 17318                    |
| 6    | 7                                    | 4                               | 3                                                   | 17                             | 31                                                              | 104                | 115               | 71                        | .....                               | 148                            | 160                          | 59                           | 28                                                                                  | 184                                                                     | 7                                                              | .....                                                     | 3                                     | 216                                  | 219                      |
|      | 547                                  | 107                             | 307                                                 | 233                            | 1184                                                            | 10866              | 18784             | 21429                     | 3319                                | 4902                           | 26246                        | 3404                         | 26168                                                                               | 8121                                                                    | 181                                                            | 180                                                       | 24624                                 | 5026                                 | 29650                    |

## TABLEAU C.

### QUATRIÈME DIVISION.—ÉCOLES SPÉCIALES.

| No. | Nom de l'institution.                                  | Date de la fondation. | Fondateurs. | Composition                |                         | Composition                  |                    |
|-----|--------------------------------------------------------|-----------------------|-------------|----------------------------|-------------------------|------------------------------|--------------------|
|     |                                                        |                       |             | du<br>corps administratif. | du<br>corps enseignant. | Nombre des profes-<br>seurs. | Nombre des élèves. |
| 1   | Institut des sourds-muets<br>du Coteau St. Louis.....  | 1849                  | .....       | .....                      | .....                   | 6                            | 57                 |
| 2   | Institut des sourdes-muet-<br>tes de Montréal .....    | 1853                  | .....       | .....                      | .....                   | 5                            | 75                 |
| 3   | Ecole d'agriculture à Ste.<br>Anne-de-la-Pocatière ... | 1858                  | .....       | .....                      | .....                   | 2                            | 31                 |
| 4   | Ecole des arts et manu-<br>factures .....              | 1859                  | .....       | .....                      | .....                   | 3                            | 102                |
|     | Total, .....                                           |                       |             |                            |                         | 16                           | 265                |

### CINQUIÈME DIVISION.—ÉCOLES PRIMAIRES.

| No. | SECTIONS.                                                                                                                                                                                                          | Nombre d'écoles. | Nombre d'institu-<br>teurs et<br>d'institutrices. | Nombre<br>des élèves. |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------|-----------------------|
| 5   | Première section.<br>Ecoles modèles des écoles normales.....                                                                                                                                                       | 4                | 11                                                | 794                   |
| 6   | Seconde section.<br>Ecoles primaires supérieures ou <i>écoles modèles</i><br>comprenant les écoles supérieures de filles qui<br>ne sont pas mentionnées dans la quatrième sec-<br>tion des écoles secondaires..... | 278              | 325                                               | 22893                 |
| 7   | Troisième section.<br>Ecoles élémentaires.....                                                                                                                                                                     | 3197             | 3225                                              | 149046                |
|     | Total.....                                                                                                                                                                                                         | 3479             | 3561                                              | 172733                |

### RÉCAPITULATION DES CINQ GRANDES DIVISIONS.

| No. | DIVISIONS.              | Nombre d'écoles. | Effectif du<br>corps enseignant. | Nombre<br>des élèves. |
|-----|-------------------------|------------------|----------------------------------|-----------------------|
| 8   | Ecoles supérieures..... | 10               | 79                               | 818                   |
| 9   | Ecoles secondaires..... | 210              | 1099                             | 28613                 |
| 10  | Ecoles normales.....    | 3                | 31                               | 219                   |
| 11  | Ecoles spéciales.....   | 4                | 16                               | 265                   |
| 12  | Ecoles primaires .....  | 3479             | 3561                             | 172733                |
|     | Total.....              | 3706             | 4786                             | 202648                |

## No. 1.

## CONTENANT LA STATISTIQUE DES CITÉS DE QUÉBEC ET DE MONTREAL.

## ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA CITÉ DE QUÉBEC, EN 1865.

|                                                           |      |
|-----------------------------------------------------------|------|
| Ursulines de Québec.                                      | 567  |
| Hôpital-général.                                          | 82   |
| Écoles des Frères de la doctrine chrétienne.              | 1947 |
| Sœurs du Bon Pasteur.                                     | 431  |
| Sœurs de la charité.                                      | 739  |
| Congrégation de Notre-Dame à St. Roch.                    | 840  |
| Congrégation de Notre-Dame à St. Sauveur.                 | 710  |
| Académies et autres écoles indépendantes.                 | 2180 |
| Séminaire de Québec.                                      | 394  |
| Université-Laval.                                         | 101  |
| École de théologie ou grand Séminaire.                    | 40   |
| École Normale Laval, élèves-maîtres.                      | 43   |
| Elèves-institutrices.                                     | 55   |
| Écoles modèles annexes de l'école normale Laval, garçons. | 125  |
| Filles.                                                   | 210  |
| Total.                                                    | 8464 |

## No. 2.

## ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA CITÉ DE MONTRÉAL.

|                                                                       |       |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|
| Orphelines des Sœurs de la Miséricorde.                               | 36    |
| École de l'évêché.                                                    | 100   |
| Écoles des sourdes-muettes.                                           | 75    |
| Le petit séminaire de Montréal.                                       | 195   |
| Étudiants en théologie.                                               | 84    |
| Collège Ste. Marie, R. P. Jésuites.                                   | 264   |
| Écoles des Frères de la doctrine chrétienne.                          | 4065  |
| École des sœurs de la congrégation de Notre-Dame.                     | 4198  |
| École des orphelins et orphelines de l'hôpital-général, Sœurs Grises. | 40    |
| Écoles des sœurs de la Providence.                                    | 450   |
| La maîtrise.                                                          | 100   |
| Salles d'asiles.                                                      | 1222  |
| Écoles indépendantes irlandaises.                                     | 510   |
| Autres écoles et académies.                                           | 1264  |
| École normale Jacques-Cartier.                                        | 56    |
| École modèle annexe.                                                  | 139   |
| Académie des sœurs du Sacré-Cœur.                                     | 73    |
| Total.                                                                | 12876 |





## TABLEAU D.

INDIQUANT la circonscription de chaque district d'inspection et donnant les noms des comtés ou parties de comté qu'elle renferme, avec la résidence et le traitement des inspecteurs.

| No. | Nom de l'inspecteur et description de son district d'inspection.                                                                    | Résidence.                 | Traitement |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------|
|     |                                                                                                                                     |                            | \$         |
| 1   | J. B. F. Painchaud, Iles de la Magdeleine.....                                                                                      | Iles de la Magdeleine..... | 125        |
| 2   | Ludger Lussier, vice Meagher, comté de Bonaventure.....                                                                             | Carleton.....              | 600        |
| 3   | T. Tremblay, comté de Gaspé.....                                                                                                    | Grande Rivière, Gaspé....  | 600        |
| 4   | G. Tanguay, comtés de Kamouraska, Rimouski et Témiscouata.....                                                                      | St. Gervais.....           | 875        |
| 5   | V. Martin, comté de Chicoutimi.....                                                                                                 | Chicoutimi.....            | 500        |
| 6   | S. Boivin, comtés de Charlevoix et Saguenay.....                                                                                    | Baie St. Paul.....         | 500        |
| 7   | John Hume, comté de Mégantic et partie de ceux de Dorchester et de la Beauce.....                                                   | Leeds.....                 | 750        |
| 8   | F. E. Juneau, comtés de Dorchester et de Lévis.....                                                                                 | Québec.....                | 700        |
| 9   | P. F. Béland, comtés de la Beauce et de Lotbinière.....                                                                             | St. Julie.....             | 700        |
| 10  | J. Crépault, comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet.....                                                                       | St. Vallier.....           | 750        |
| 11  | P. M. Bardy, comtés de Québec, Montmorency, Portneuf et population catholique de la cité de Québec.....                             | Québec.....                | 1000       |
| 12  | Rév. R. G. Pless, population protestante de la cité de Québec.....                                                                  | Québec.....                | 250        |
| 13  | P. Hubert, comtés de St. Maurice, Maskinongé et Champlain.....                                                                      | Trois-Rivières.....        | 750        |
| 14  | W. T. Alexander, comtés de Drummond et d'Arthabaska, et les écoles catholiques de Chester, Tingwick, Kingsey et Durham.....         | Roxton Falls, Shefford.... | 700        |
| 15  | B. Maurault, comtés de Nicolet et Yamaska.....                                                                                      | Gentilly.....              | 750        |
| 16  | H. Hubbard, écoles protestantes des comtés de Stanstead, Richmond, Compton, et partie de Drummond et Arthabaska.....                | Sherbrooke.....            | 800        |
| 17  | M. Stenson, écoles catholiques des comtés de Wolfe, Richmond, Compton et de la ville électorale de Sherbrooke.....                  | Danville.....              | 700        |
| 18  | R. Parmelee, comtés de Missisquoi et de Brome, et écoles protestantes du comté de Shefford.....                                     | Waterloo.....              | 875        |
| 19  | J. N. A. Archambault, comtés de Richelieu, Verchères et Chamblay.....                                                               | Varenes.....               | 800        |
| 20  | Chs. Decazes, comtés de Bagot, Rouville et St. Hyacinthe.....                                                                       | Danville, Richmond.....    | 800        |
| 21  | Michel Caron, comtés de Napierville, Iberville et St. Jean.....                                                                     | St. Jean.....              | 700        |
| 22  | Jehn Bruce, comté de Huntingdon, partie de Châteauguay et d'Argenteuil, et la population protestante de la cité de Montréal.....    | Huntingdon.....            | 1000       |
| 23  | F. X. Valade, comtés de Jacques-Cartier, Hochelaga, Vaudreuil et Soulanges, et la population catholique de la cité de Montréal..... | Longueil.....              | 1000       |
| 24  | A. D. Dorval, comtés de Berthier, Joliette, Montcalm et l'Assomption.....                                                           | L'Assomption.....          | 875        |
| 25  | L. Grondin, comtés de Beauharnois, Laprairie et Châteauguay, moins les protestants d'Ormstown et de St. Jean Chrysostôme.....       | Laprairie.....             | 700        |
| 26  | C. Germain, comtés de Laval, Terrebonne, Deux-Montagnes et partie d'Argenteuil.....                                                 | St. Vincent de Paul.....   | 750        |
| 27  | B. McGrath, population protestante des comtés d'Outaouais et de Pontiac.....                                                        | Aylmer.....                | 550        |
| 28  | C. B. Rouleau, population catholique des comtés d'Outaouais et de Pontiac.....                                                      | Aylmer.....                | 550        |
|     | Total.....                                                                                                                          |                            | \$19650    |

**TABIEAU E.**

**GRAND TABLEAU STATISTIQUE préparé d'après les rapports des Inspecteurs, des Commissaires et Syndics d'Écoles, et d'après ceux des institutions d'Éducation supérieure subventionnées pour l'année 1865.**

| No.   | DISTRICT D'INSPECTION DE |                        |                         |                           |                            |                  |                                                |                  |                           |                  |                                               |                  |
|-------|--------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------|----------------------------|------------------|------------------------------------------------|------------------|---------------------------|------------------|-----------------------------------------------|------------------|
|       | No. de municipalités.    | No. d'arrondissements. | No. de maisons d'école. | No. d'écoles en opération | No. d'écoles élémentaires. | Nombre d'élèves. | No. d'écoles primaires supérieures de garçons. | Nombre d'élèves. | No. d'écoles dissidentes. | Nombre d'élèves. | No. d'écoles primaires supérieures de filles. | Nombre d'élèves. |
| 1     | 2                        | 8                      | 7                       | 2                         | 5                          | 157              | 13                                             | 850              | 4                         | 169              | 5                                             | 217              |
| 2     | 5                        | 6                      | 10                      | 16                        | 30                         | 2201             | 13                                             | 75               | 4                         | 147              | 2                                             | 147              |
| 3     | 17                       | 52                     | 47                      | 32                        | 32                         | 1599             | 1                                              | 1                | 2                         | 35               | .....                                         | .....            |
| 4     | 22                       | 46                     | 36                      | 29                        | 29                         | 1517             | 2                                              | 160              | 1                         | .....            | .....                                         | .....            |
| 5     | 11                       | 37                     | 27                      | 34                        | 32                         | 1821             | 2                                              | 124              | .....                     | .....            | .....                                         | .....            |
| 6     | 38                       | 202                    | 111                     | 202                       | 180                        | 6790             | 13                                             | 861              | .....                     | .....            | 4                                             | 208              |
| 7     | 16                       | 51                     | 49                      | 52                        | 46                         | 2143             | 4                                              | 267              | .....                     | .....            | .....                                         | .....            |
| 8     | 19                       | 126                    | 95                      | 90                        | 95                         | 3819             | 4                                              | 169              | 6                         | 207              | 1                                             | 105              |
| 9     | 22                       | 138                    | 70                      | 113                       | 123                        | 6630             | 3                                              | 270              | 1                         | 40               | 1                                             | 40               |
| 10    | 17                       | 127                    | 77                      | 91                        | 88                         | 6469             | 7                                              | 186              | 3                         | 146              | 8                                             | 553              |
| 11    | 23                       | 112                    | 75                      | 133                       | 122                        | 5890             | 16                                             | 1076             | 2                         | 78               | 8                                             | 348              |
| 12    | 41                       | 145                    | 121                     | 178                       | 208                        | 10242            | 16                                             | 1181             | 3                         | .....            | .....                                         | .....            |
| 13    | 33                       | 136                    | 96                      | 134                       | 124                        | 6033             | 10                                             | 204              | .....                     | .....            | .....                                         | .....            |
| 14    | 32                       | 144                    | 125                     | 119                       | 138                        | 4188             | 3                                              | 514              | .....                     | .....            | .....                                         | .....            |
| 15    | 17                       | 113                    | 92                      | 117                       | 109                        | 4676             | 3                                              | 153              | 4                         | 98               | 1                                             | 55               |
| 16    | 34                       | 207                    | 264                     | 262                       | 266                        | 8429             | 3                                              | .....            | .....                     | .....            | .....                                         | .....            |
| 17    | 21                       | 87                     | 66                      | 58                        | 68                         | 2002             | .....                                          | .....            | .....                     | .....            | .....                                         | .....            |
| 18    | 17                       | 285                    | 186                     | 216                       | 249                        | 7067             | 5                                              | 343              | 26                        | 832              | 8                                             | 157              |
| 19    | 26                       | 102                    | 97                      | 116                       | 105                        | 6158             | .....                                          | .....            | .....                     | .....            | .....                                         | .....            |
| 20    | 27                       | 168                    | 138                     | 169                       | 173                        | 9617             | 3                                              | 212              | 5                         | 103              | 1                                             | 78               |
| 21    | 16                       | 126                    | 129                     | 118                       | 125                        | 6588             | 13                                             | 1159             | 20                        | 602              | .....                                         | .....            |
| 22    | 19                       | 116                    | 109                     | 114                       | 98                         | 6087             | 11                                             | 1161             | 11                        | 472              | .....                                         | .....            |
| 23    | 32                       | 152                    | 152                     | 146                       | 185                        | 10921            | 9                                              | 1905             | 20                        | 774              | 18                                            | 976              |
| 24    | 29                       | 149                    | 101                     | 139                       | 119                        | 8274             | 56                                             | 4765             | 21                        | 760              | 8                                             | 705              |
| 25    | 40                       | 184                    | 182                     | 178                       | 176                        | 9848             | 9                                              | 588              | 7                         | 238              | .....                                         | .....            |
| 26    | 45                       | 132                    | 108                     | 132                       | 114                        | 5103             | 10                                             | 820              | 6                         | 170              | .....                                         | .....            |
| 27    | 29                       | 82                     | 71                      | 72                        | 72                         | 2528             | 1                                              | 59               | .....                     | .....            | .....                                         | .....            |
| 28    | 69                       | 51                     | 51                      | 59                        | 86                         | 3059             | .....                                          | .....            | 17                        | 650              | .....                                         | .....            |
| Total | 671                      | 3302                   | 2686                    | 3121                      | 3197                       | 149046           | 213                                            | 17729            | 170                       | 5840             | 65                                            | 4079             |

GRAND TABLEAU STATISTIQUE préparé d'après les rapports des Inspecteurs, des Commissaires et Syndics d'Ecoles, etc. — Suite.

| No. | Nombre d'academies. | Nombre d'élèves. | Nombre de collèges. | Nombre d'élèves. | Nombre d'écoles normales | Nombre d'élèves. | Nombre de convents enseignans. | Nombre d'élèves. | Nombre d'écoles indépendantes. | Nombre d'élèves. | Total des institutions de tout genre. | Nombre total des éléves des institutions d'éducation de tout genre. | Nombre d'élèves lisant de puis A. B. C. jusqu'à lecture courante. | Nombre d'élèves lisant couramment. | Nombre d'élèves lisant bien. | Nombre d'élèves écrivant. | Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique simple. | Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique composée. | Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres. |
|-----|---------------------|------------------|---------------------|------------------|--------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 1   | 1                   | 128              | 1                   | 28               | 1                        | 28               | 1                              | 84               | 20                             | 1107             | 5                                     | 157                                                                 | 26                                                                | 52                                 | 70                           | 84                        | 81                                               | 1031                                               | 825                                            |
| 2   | 2                   | 138              | 1                   | 28               | 1                        | 28               | 1                              | 84               | 20                             | 1107             | 51                                    | 3424                                                                | 571                                                               | 1142                               | 1711                         | 1839                      | 896                                              | 1031                                               | 825                                            |
| 3   | 2                   | 128              | 1                   | 28               | 1                        | 28               | 1                              | 84               | 20                             | 1107             | 33                                    | 1674                                                                | 282                                                               | 565                                | 827                          | 890                       | 740                                              | 888                                                | 27                                             |
| 4   | 4                   | 128              | 1                   | 28               | 1                        | 28               | 1                              | 84               | 20                             | 1107             | 13                                    | 1674                                                                | 283                                                               | 566                                | 828                          | 887                       | 741                                              | 889                                                | 28                                             |
| 5   | 4                   | 128              | 1                   | 28               | 1                        | 28               | 1                              | 84               | 20                             | 1107             | 35                                    | 1689                                                                | 272                                                               | 546                                | 811                          | 723                       | 381                                              | 311                                                | 49                                             |
| 6   | 4                   | 128              | 1                   | 28               | 1                        | 28               | 1                              | 84               | 20                             | 1107             | 207                                   | 3968                                                                | 1461                                                              | 2923                               | 4584                         | 4271                      | 1833                                             | 2033                                               | 256                                            |
| 7   | 1                   | 77               | 2                   | 359              | 1                        | 98               | 1                              | 84               | 20                             | 1107             | 207                                   | 3968                                                                | 1461                                                              | 2923                               | 4584                         | 4271                      | 1833                                             | 2033                                               | 256                                            |
| 8   | 1                   | 70               | 1                   | 252              | 1                        | 98               | 1                              | 84               | 20                             | 1107             | 207                                   | 3968                                                                | 1461                                                              | 2923                               | 4584                         | 4271                      | 1833                                             | 2033                                               | 256                                            |
| 9   | 1                   | 70               | 1                   | 252              | 1                        | 98               | 1                              | 84               | 20                             | 1107             | 207                                   | 3968                                                                | 1461                                                              | 2923                               | 4584                         | 4271                      | 1833                                             | 2033                                               | 256                                            |
| 10  | 2                   | 121              | 1                   | 252              | 1                        | 98               | 1                              | 84               | 20                             | 1107             | 207                                   | 3968                                                                | 1461                                                              | 2923                               | 4584                         | 4271                      | 1833                                             | 2033                                               | 256                                            |
| 11  | 2                   | 391              | 1                   | 110              | 1                        | 98               | 1                              | 84               | 20                             | 1107             | 207                                   | 3968                                                                | 1461                                                              | 2923                               | 4584                         | 4271                      | 1833                                             | 2033                                               | 256                                            |
| 12  | 8                   | 427              | 1                   | 105              | 1                        | 98               | 1                              | 84               | 20                             | 1107             | 207                                   | 3968                                                                | 1461                                                              | 2923                               | 4584                         | 4271                      | 1833                                             | 2033                                               | 256                                            |
| 13  | 2                   | 160              | 1                   | 105              | 1                        | 98               | 1                              | 84               | 20                             | 1107             | 207                                   | 3968                                                                | 1461                                                              | 2923                               | 4584                         | 4271                      | 1833                                             | 2033                                               | 256                                            |
| 14  | 1                   | 63               | 1                   | 250              | 1                        | 98               | 1                              | 84               | 20                             | 1107             | 207                                   | 3968                                                                | 1461                                                              | 2923                               | 4584                         | 4271                      | 1833                                             | 2033                                               | 256                                            |
| 15  | 4                   | 340              | 2                   | 311              | 1                        | 40               | 1                              | 150              | 6                              | 165              | 235                                   | 9902                                                                | 1650                                                              | 3302                               | 4950                         | 3792                      | 2732                                             | 2431                                               | 34                                             |
| 16  | 13                  | 964              | 2                   | 311              | 1                        | 40               | 1                              | 150              | 6                              | 165              | 235                                   | 9902                                                                | 1650                                                              | 3302                               | 4950                         | 3792                      | 2732                                             | 2431                                               | 34                                             |
| 17  | 12                  | 947              | 1                   | 40               | 1                        | 150              | 1                              | 150              | 1                              | 30               | 70                                    | 2282                                                                | 570                                                               | 572                                | 1140                         | 885                       | 777                                              | 165                                                | 58                                             |
| 18  | 12                  | 947              | 1                   | 40               | 1                        | 150              | 1                              | 150              | 1                              | 30               | 70                                    | 2282                                                                | 570                                                               | 572                                | 1140                         | 885                       | 777                                              | 165                                                | 58                                             |
| 19  | 1                   | 40               | 3                   | 696              | 1                        | 175              | 8                              | 1163             | 7                              | 175              | 261                                   | 8014                                                                | 1335                                                              | 2355                               | 4344                         | 4815                      | 2084                                             | 2338                                               | 355                                            |
| 20  | 1                   | 40               | 3                   | 696              | 1                        | 175              | 8                              | 1163             | 7                              | 175              | 261                                   | 8014                                                                | 1335                                                              | 2355                               | 4344                         | 4815                      | 2084                                             | 2338                                               | 355                                            |
| 21  | 5                   | 558              | 2                   | 389              | 1                        | 175              | 8                              | 1163             | 7                              | 175              | 261                                   | 8014                                                                | 1335                                                              | 2355                               | 4344                         | 4815                      | 2084                                             | 2338                                               | 355                                            |
| 22  | 3                   | 610              | 2                   | 570              | 1                        | 65               | 4                              | 655              | 5                              | 123              | 147                                   | 11787                                                               | 1984                                                              | 3004                               | 4506                         | 5578                      | 3207                                             | 2177                                               | 166                                            |
| 23  | 3                   | 610              | 2                   | 570              | 1                        | 65               | 4                              | 655              | 5                              | 123              | 147                                   | 11787                                                               | 1984                                                              | 3004                               | 4506                         | 5578                      | 3207                                             | 2177                                               | 166                                            |
| 24  | 10                  | 1715             | 4                   | 790              | 1                        | 56               | 24                             | 4669             | 65                             | 10345            | 232                                   | 20974                                                               | 6402                                                              | 5995                               | 6805                         | 12986                     | 5590                                             | 1963                                               | 950                                            |
| 25  | 1                   | 162              | 2                   | 324              | 1                        | 56               | 24                             | 4669             | 65                             | 10345            | 232                                   | 20974                                                               | 6402                                                              | 5995                               | 6805                         | 12986                     | 5590                                             | 1963                                               | 950                                            |
| 26  | 2                   | 180              | 4                   | 582              | 1                        | 137              | 10                             | 914              | 6                              | 97               | 186                                   | 11331                                                               | 1888                                                              | 3776                               | 5667                         | 4774                      | 2347                                             | 2127                                               | 252                                            |
| 27  | 2                   | 180              | 4                   | 582              | 1                        | 137              | 10                             | 914              | 6                              | 97               | 186                                   | 11331                                                               | 1888                                                              | 3776                               | 5667                         | 4774                      | 2347                                             | 2127                                               | 252                                            |
| 28  | 2                   | 62               | 30                  | 5388             | 3                        | 219              | 99                             | 16392            | 318                            | 24616            | 3688                                  | 200771                                                              | 38932                                                             | 67318                              | 96491                        | 107161                    | 64071                                            | 52892                                              | 8270                                           |

GRAND TABLEAU STATISTIQUE préparé d'après les rapports des Inspecteurs, des Commissaires et Syndics d'Ecoles, etc.—Suite.

| No. | Nombre d'élèves apprenant l'orthographe. |      | Nombre d'élèves apprenant la géographie. |       | Nombre d'élèves apprenant la grammaire. |       | Nombre d'élèves apprenant l'analyse et la grammaire raisonnée. | Nombre d'élèves apprenant le style épistolaire. | Nombre d'élèves apprenant l'horticulture et l'agriculture. | Nombre d'élèves apprenant les mathématiques. | Nombre d'élèves apprenant le mesurage. | Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire. | Nombre d'élèves apprenant la musique vocale. | Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale. | Nombre d'élèves apprenant l'histoire. | Nombre d'instituteurs munis de diplômes. | Total des instituteurs. |
|-----|------------------------------------------|------|------------------------------------------|-------|-----------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------|
|     | 75                                       | 2111 | 50                                       | 1449  | 4                                       | 60    |                                                                |                                                 |                                                            |                                              |                                        |                                               |                                              |                                                     |                                       |                                          |                         |
| 1   | 75                                       | 2111 | 50                                       | 1449  | 4                                       | 60    | 58                                                             | 594                                             | 88                                                         | 72                                           | 61                                     | 898                                           | 268                                          | 60                                                  | 6                                     | 1                                        | 7                       |
| 2   | 2111                                     | 1449 | 382                                      | 1059  | 179                                     | 413   | 1088                                                           | 25                                              | 199                                                        | 12                                           | 18                                     | 30                                            | 325                                          | 120                                                 | 36                                    | 22                                       | 28                      |
| 3   | 467                                      | 339  | 381                                      | 360   | 244                                     | 381   | 360                                                            | 199                                             | 64                                                         | 48                                           | 48                                     | 325                                           | 120                                          | 1120                                                | 24                                    | 24                                       | 24                      |
| 4   | 638                                      | 339  | 49                                       | 228   | 2469                                    | 2469  | 2469                                                           | 1522                                            | 76                                                         | 56                                           | 56                                     | 30                                            | 12                                           | 1931                                                | 13                                    | 13                                       | 13                      |
| 5   | 178                                      | 153  | 452                                      | 2869  | 1094                                    | 1094  | 973                                                            | 598                                             | 40                                                         | 110                                          | 105                                    | 30                                            | 12                                           | 429                                                 | 4                                     | 8                                        | 24                      |
| 6   | 3394                                     | 1355 | 373                                      | 118   | 516                                     | 91    | 508                                                            | 91                                              | 26                                                         | 110                                          | 183                                    | 30                                            | 12                                           | 429                                                 | 11                                    | 1                                        | 12                      |
| 7   | 1081                                     | 749  | 1175                                     | 3835  | 1175                                    | 3835  | 3115                                                           | 1315                                            | 52                                                         | 50                                           | 183                                    | 30                                            | 12                                           | 429                                                 | 5                                     | 3                                        | 8                       |
| 8   | 3820                                     | 2950 | 1175                                     | 3835  | 1175                                    | 3835  | 3115                                                           | 1315                                            | 52                                                         | 50                                           | 183                                    | 30                                            | 12                                           | 429                                                 | 15                                    | 1                                        | 16                      |
| 9   | 5760                                     | 2144 | 1034                                     | 3227  | 3082                                    | 913   | 185                                                            | 185                                             | 78                                                         | 47                                           | 75                                     | 66                                            | 247                                          | 1082                                                | 13                                    | 1                                        | 13                      |
| 10  | 1832                                     | 1020 | 260                                      | 1832  | 7477                                    | 5146  | 2054                                                           | 427                                             | 1483                                                       | 569                                          | 343                                    | 859                                           | 404                                          | 6615                                                | 64                                    | 53                                       | 117                     |
| 11  | 4712                                     | 4830 | 1812                                     | 1499  | 1129                                    | 328   | 328                                                            | 328                                             | 72                                                         | 68                                           | 48                                     | 867                                           | 22                                           | 1138                                                | 20                                    | 20                                       | 20                      |
| 12  | 12866                                    | 949  | 160                                      | 421   | 726                                     | 698   | 23                                                             | 23                                              | 17                                                         | 17                                           | 7                                      | 8                                             | 22                                           | 434                                                 | 12                                    | 12                                       | 12                      |
| 13  | 12866                                    | 949  | 160                                      | 421   | 726                                     | 698   | 23                                                             | 23                                              | 17                                                         | 17                                           | 7                                      | 8                                             | 22                                           | 434                                                 | 12                                    | 12                                       | 12                      |
| 14  | 159                                      | 901  | 54                                       | 1508  | 1239                                    | 178   | 178                                                            | 178                                             | 62                                                         | 62                                           | 7                                      | 8                                             | 22                                           | 1100                                                | 10                                    | 10                                       | 10                      |
| 15  | 1277                                     | 901  | 54                                       | 1508  | 1239                                    | 178   | 178                                                            | 178                                             | 62                                                         | 62                                           | 7                                      | 8                                             | 22                                           | 1100                                                | 10                                    | 10                                       | 10                      |
| 16  | 1543                                     | 181  | 61                                       | 340   | 121                                     | 340   | 121                                                            | 121                                             | 62                                                         | 62                                           | 7                                      | 8                                             | 22                                           | 1100                                                | 10                                    | 10                                       | 10                      |
| 17  | 1943                                     | 181  | 61                                       | 340   | 121                                     | 340   | 121                                                            | 121                                             | 62                                                         | 62                                           | 7                                      | 8                                             | 22                                           | 1100                                                | 10                                    | 10                                       | 10                      |
| 18  | 1994                                     | 1994 | 693                                      | 3553  | 1129                                    | 1485  | 1485                                                           | 1262                                            | 1376                                                       | 1376                                         | 74                                     | 32                                            | 32                                           | 799                                                 | 2                                     | 2                                        | 2                       |
| 19  | 2889                                     | 1817 | 659                                      | 479   | 5456                                    | 5456  | 2712                                                           | 2712                                            | 390                                                        | 76                                           | 10                                     | 180                                           | 200                                          | 3490                                                | 17                                    | 17                                       | 17                      |
| 20  | 3752                                     | 5806 | 5641                                     | 3824  | 2603                                    | 688   | 688                                                            | 688                                             | 65                                                         | 340                                          | 604                                    | 428                                           | 2570                                         | 5678                                                | 23                                    | 23                                       | 23                      |
| 21  | 5820                                     | 1995 | 545                                      | 2916  | 1653                                    | 270   | 270                                                            | 270                                             | 21                                                         | 13                                           | 58                                     | 25                                            | 169                                          | 288                                                 | 26                                    | 40                                       | 66                      |
| 22  | 659                                      | 413  | 372                                      | 277   | 464                                     | 135   | 135                                                            | 135                                             | 20                                                         | 20                                           | 14                                     | 25                                            | 169                                          | 288                                                 | 26                                    | 40                                       | 66                      |
| 23  | 1022                                     | 512  | 510                                      | 35    | 318                                     | 318   | 72                                                             | 72                                              | 20                                                         | 20                                           | 2                                      | 25                                            | 169                                          | 288                                                 | 26                                    | 40                                       | 66                      |
| 24  | 12866                                    | 4978 | 24221                                    | 60753 | 53143                                   | 21254 | 1488                                                           | 3742                                            | 3319                                                       | 5001                                         | 25922                                  | 3544                                          | 48562                                        | 714                                                 | 262                                   | 976                                      |                         |
| 25  | 5820                                     | 1995 | 545                                      | 2916  | 1653                                    | 270   | 270                                                            | 270                                             | 21                                                         | 13                                           | 58                                     | 25                                            | 169                                          | 288                                                 | 26                                    | 40                                       | 66                      |
| 26  | 1774                                     | 1319 | 545                                      | 2916  | 1653                                    | 270   | 270                                                            | 270                                             | 21                                                         | 13                                           | 58                                     | 25                                            | 169                                          | 288                                                 | 26                                    | 40                                       | 66                      |
| 27  | 659                                      | 413  | 372                                      | 277   | 464                                     | 135   | 135                                                            | 135                                             | 20                                                         | 20                                           | 14                                     | 25                                            | 169                                          | 288                                                 | 26                                    | 40                                       | 66                      |
| 28  | 1022                                     | 512  | 510                                      | 35    | 318                                     | 318   | 72                                                             | 72                                              | 20                                                         | 20                                           | 2                                      | 25                                            | 169                                          | 288                                                 | 26                                    | 40                                       | 66                      |

GRAND TABLEAU STATISTIQUE préparé d'après les rapports des Inspecteurs, des Commissaires et Syndics d'Écoles, etc. — Suite.

| No. | Nombre d'institutrices munies de diplômes. | Nombre d'institutrices non munies de diplômes. | Nombre total d'institutrices | Nombre d'instituteurs recevant moins de \$100. | Nombre d'instituteurs recevant \$100 et au-dessus | Nombre d'instituteurs recevant \$200 in. jusqu'à \$400 ex. | Nombre d'instituteurs recevant \$400 et au-dessus | Minimum du salaire des instituteurs. | Maximum du salaire des instituteurs. | Nombre d'institutrices recevant au-dessous de \$100. | Nombre d'institutrices recevant \$100 in. jusqu'à \$200 ex. | Nombre d'institutrices recevant \$200 in. jusqu'à \$400 ex. | Nombre d'institutrices recevant \$400 et au-dessus | Minimum du salaire des institutrices. | Maximum du salaire des institutrices. | Nombre de bibliothèques publiques. | Nombre de volumes. |
|-----|--------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|--------------------|
| 1   | 7                                          | 36                                             | 43                           | .....                                          | 7                                                 | .....                                                      | .....                                             | 120                                  | 260                                  | .....                                                | 36                                                          | 7                                                           | .....                                              | 120                                   | 150                                   | 2                                  | 13500              |
| 2   | 8                                          | .....                                          | .....                        | .....                                          | 25                                                | 3                                                          | .....                                             | 104                                  | 320                                  | .....                                                | 8                                                           | .....                                                       | .....                                              | 160                                   | .....                                 | .....                              | .....              |
| 3   | 15                                         | .....                                          | .....                        | .....                                          | 5                                                 | 19                                                         | .....                                             | 130                                  | 338                                  | .....                                                | 6                                                           | .....                                                       | .....                                              | 120                                   | .....                                 | .....                              | .....              |
| 4   | 26                                         | .....                                          | .....                        | .....                                          | 4                                                 | 8                                                          | .....                                             | 120                                  | 420                                  | .....                                                | 5                                                           | .....                                                       | .....                                              | 60                                    | .....                                 | .....                              | .....              |
| 5   | 174                                        | 9                                              | 183                          | .....                                          | 10                                                | 1                                                          | .....                                             | 63                                   | 250                                  | .....                                                | 22                                                          | .....                                                       | .....                                              | 40                                    | .....                                 | .....                              | 475                |
| 6   | 38                                         | 1                                              | 39                           | .....                                          | 11                                                | 1                                                          | .....                                             | 40                                   | 320                                  | .....                                                | 14                                                          | .....                                                       | .....                                              | 56                                    | .....                                 | .....                              | 6628               |
| 7   | 75                                         | 6                                              | 81                           | .....                                          | 5                                                 | 1                                                          | .....                                             | 64                                   | 200                                  | .....                                                | 16                                                          | .....                                                       | .....                                              | 60                                    | .....                                 | .....                              | 1660               |
| 8   | 106                                        | 12                                             | 118                          | .....                                          | 6                                                 | 1                                                          | .....                                             | 100                                  | 260                                  | .....                                                | 29                                                          | .....                                                       | .....                                              | 60                                    | .....                                 | .....                              | .....              |
| 9   | 145                                        | 1                                              | 146                          | .....                                          | 4                                                 | 10                                                         | .....                                             | 72                                   | 300                                  | .....                                                | 12                                                          | .....                                                       | .....                                              | 64                                    | .....                                 | .....                              | 2750               |
| 10  | 105                                        | 1                                              | 106                          | .....                                          | 4                                                 | 1                                                          | .....                                             | 100                                  | 300                                  | .....                                                | 44                                                          | .....                                                       | .....                                              | 60                                    | .....                                 | .....                              | 4442               |
| 11  | 97                                         | 116                                            | 213                          | .....                                          | 38                                                | 3                                                          | .....                                             | 100                                  | 1200                                 | .....                                                | 64                                                          | .....                                                       | .....                                              | 60                                    | .....                                 | .....                              | 21160              |
| 12  | 116                                        | 116                                            | 232                          | .....                                          | 11                                                | 9                                                          | .....                                             | 104                                  | 360                                  | .....                                                | 24                                                          | .....                                                       | .....                                              | 40                                    | .....                                 | .....                              | 10312              |
| 13  | 104                                        | 4                                              | 108                          | .....                                          | 3                                                 | 2                                                          | .....                                             | 80                                   | 400                                  | .....                                                | 57                                                          | .....                                                       | .....                                              | 40                                    | .....                                 | .....                              | .....              |
| 14  | 108                                        | 2                                              | 110                          | .....                                          | 1                                                 | 2                                                          | .....                                             | 76                                   | 300                                  | .....                                                | 8                                                           | .....                                                       | .....                                              | 40                                    | .....                                 | .....                              | 1600               |
| 15  | 328                                        | 4                                              | 332                          | .....                                          | 5                                                 | 4                                                          | .....                                             | 50                                   | 300                                  | .....                                                | 152                                                         | .....                                                       | .....                                              | 50                                    | .....                                 | .....                              | .....              |
| 16  | 57                                         | 2                                              | 59                           | .....                                          | 1                                                 | 1                                                          | .....                                             | 170                                  | 300                                  | .....                                                | 17                                                          | .....                                                       | .....                                              | 60                                    | .....                                 | .....                              | .....              |
| 17  | 57                                         | 2                                              | 59                           | .....                                          | 4                                                 | 1                                                          | .....                                             | 96                                   | 300                                  | .....                                                | 42                                                          | .....                                                       | .....                                              | 60                                    | .....                                 | .....                              | .....              |
| 18  | 211                                        | 57                                             | 268                          | .....                                          | 17                                                | 1                                                          | .....                                             | 120                                  | 170                                  | .....                                                | 137                                                         | .....                                                       | .....                                              | 80                                    | .....                                 | .....                              | .....              |
| 19  | 71                                         | 71                                             | 142                          | .....                                          | 4                                                 | 19                                                         | .....                                             | 150                                  | 360                                  | .....                                                | 73                                                          | .....                                                       | .....                                              | 40                                    | .....                                 | .....                              | 7790               |
| 20  | 125                                        | 30                                             | 155                          | .....                                          | 28                                                | 15                                                         | .....                                             | 80                                   | 360                                  | .....                                                | 28                                                          | .....                                                       | .....                                              | 40                                    | .....                                 | .....                              | 10600              |
| 21  | 81                                         | 8                                              | 89                           | .....                                          | 21                                                | 21                                                         | .....                                             | 140                                  | 500                                  | .....                                                | 59                                                          | .....                                                       | .....                                              | 48                                    | .....                                 | .....                              | .....              |
| 22  | 85                                         | 46                                             | 132                          | .....                                          | 8                                                 | 16                                                         | .....                                             | 140                                  | 400                                  | .....                                                | 77                                                          | .....                                                       | .....                                              | 80                                    | .....                                 | .....                              | 1200               |
| 23  | 86                                         | 46                                             | 132                          | .....                                          | 61                                                | 14                                                         | .....                                             | 3                                    | 1200                                 | .....                                                | 67                                                          | .....                                                       | .....                                              | 48                                    | .....                                 | .....                              | .....              |
| 24  | 91                                         | 186                                            | 277                          | .....                                          | 101                                               | 37                                                         | .....                                             | 48                                   | 1200                                 | .....                                                | 53                                                          | .....                                                       | .....                                              | 48                                    | .....                                 | .....                              | 25360              |
| 25  | 134                                        | 28                                             | 162                          | .....                                          | 31                                                | 12                                                         | .....                                             | .....                                | 188                                  | .....                                                | 80                                                          | .....                                                       | .....                                              | 88                                    | .....                                 | .....                              | 8142               |
| 26  | 100                                        | 100                                            | 200                          | .....                                          | 11                                                | 10                                                         | .....                                             | 120                                  | 404                                  | .....                                                | 67                                                          | .....                                                       | .....                                              | 72                                    | .....                                 | .....                              | .....              |
| 27  | 34                                         | 4                                              | 38                           | .....                                          | 17                                                | 16                                                         | .....                                             | 73                                   | 360                                  | .....                                                | 31                                                          | .....                                                       | .....                                              | 50                                    | .....                                 | .....                              | .....              |
| 28  | 32                                         | 2                                              | 34                           | .....                                          | 4                                                 | 17                                                         | .....                                             | 168                                  | 400                                  | .....                                                | 20                                                          | .....                                                       | .....                                              | 60                                    | .....                                 | .....                              | .....              |
|     | 2569                                       | 555                                            | 3124                         | 216                                            | 418                                               | 318                                                        | 24                                                | .....                                | .....                                | 1796                                                 | 1143                                                        | 167                                                         | 1                                                  | .....                                 | .....                                 | 174                                | 115529             |

## TABLEAU F.

TABLEAU de la distribution de la subvention de l'Éducation Supérieure, pour l'année 1865, en vertu de l'acte 18 Vict., chap. 54.

## LISTE No. 1.—UNIVERSITÉS.

| NOM DE L'INSTITUTION.                                                                              | Nombre d'élèves. | Subvention annuelle pour 1864. | Subvention annuelle pour 1865. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------|--------------------------------|
|                                                                                                    |                  | \$ cts.                        | \$ cts.                        |
| Collège McGill.....                                                                                | 292              | 2359 00                        | 2338 00                        |
| Au même, pour une année de salaire du messenger de l'institution royale et dépenses casuelles..... |                  |                                | 271 00                         |
| Bishop's College.....                                                                              | 15               | 1687 00                        | 1670 00                        |
| Total.....                                                                                         |                  |                                | 4277 00                        |

## LISTE No. 2.—COLLÉGES CLASSIQUES.

| NOM DE L'INSTITUTION.                                                                            | Nombre d'élèves. | Subvention annuelle pour 1864. | Subvention annuelle pour 1865. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------|--------------------------------|
|                                                                                                  |                  | \$ cts.                        | \$ cts.                        |
| Nicolet.....                                                                                     | 219              | 1687 00                        | 1670 00                        |
| St. Hyacinthe.....                                                                               | 236              | 1687 00                        | 1670 00                        |
| Ste. Thérèse.....                                                                                | 210              | 1330 00                        | 1337 00                        |
| Ste. Anne Lapocatière.....                                                                       | 228              | 1687 00                        | 1670 00                        |
| L'Assomption.....                                                                                | 189              | 1350 00                        | 1337 00                        |
| Ste. Marie, Montréal.....                                                                        | 264              | 1350 00                        | 1337 00                        |
| High School du Collège McGill, pour l'instruction de 30 élèves désignés par le gouvernement..... | 264              | 1128 00                        | 1128 00                        |
| High School de Québec.....                                                                       | 125              | 1128 00                        | 1128 00                        |
| St. François, Richmond.....                                                                      | 124              | 1012 00                        | 1002 00                        |
| Trois-Rivières.....                                                                              | 94               | 588 00                         | 582 00                         |
| Morrin.....                                                                                      | 23               | 392 00                         | 388 00                         |
| Total.....                                                                                       |                  |                                | 13249 00                       |

## LISTE No. 3.—COLLÉGES INDUSTRIELS.

| NOM DE L'INSTITUTION.          | Nombre d'élèves. | Subvention annuelle pour 1864. | Subvention annuelle pour 1865. |
|--------------------------------|------------------|--------------------------------|--------------------------------|
|                                |                  | \$ cts.                        | \$ cts.                        |
| Joliette.....                  | 120              | 829 00                         | 821 00                         |
| Masson.....                    | 205              | 909 00                         | 891 00                         |
| Notre-Dame de Lévis.....       | 180              | 829 00                         | 821 00                         |
| St. Michel de Bellechasse..... | 110              | 829 00                         | 821 00                         |
| Laval.....                     | 91               | 332 00                         | 329 00                         |
| Rigaud.....                    | 142              | 829 00                         | 821 00                         |
| Ste. Marie de Monnoir.....     | 153              | 580 00                         | 574 00                         |
| Ste. Marie de Beauce.....      | 117              | 332 00                         | 329 00                         |
| Rimouski.....                  | 115              | 490 00                         | 485 00                         |
| Lachute.....                   | 140              | 225 00                         | 223 00                         |
| Verchères.....                 | 145              | 332 00                         | 329 00                         |
| Varennnes.....                 | 110              | 248 00                         | 246 00                         |
| Sherbrooke.....                | 63               | 248 00                         | 246 00                         |
| Longueuil.....                 | 300              | 336 00                         | 333 00                         |
| St. Laurent.....               | 255              | 490 00                         | 485 00                         |
| Total.....                     |                  |                                | 7554 00                        |

## LISTE No. 4.—ACADÉMIES DE GARÇONS, OU MIXTÉS.

| NOM DE L'INSTITUTION.                           | Nombre<br>d'élèves. | Subvention             | Subvention             |
|-------------------------------------------------|---------------------|------------------------|------------------------|
|                                                 |                     | annuelle pour<br>1864. | annuelle pour<br>1865. |
|                                                 |                     | \$ cts.                | \$ cts.                |
| Aylmer, catholiques.....                        | 65                  | 222 00                 | 220 00                 |
| Aylmer, protestants.....                        | 42                  | 222 00                 | 220 00                 |
| Beauharnais, St. Clément.....                   | 216                 | 222 00                 | 220 00                 |
| Bonin, St. André, Argenteuil.....               | 105                 | 222 00                 | 220 00                 |
| Baie du Febvre.....                             | 154                 | 148 00                 | 147 00                 |
| Baie St. Paul.....                              | 80                  | 164 00                 | 162 00                 |
| Barnston.....                                   | 72                  | 148 00                 | 147 00                 |
| Berthier.....                                   | 150                 | 330 00                 | 327 00                 |
| Belœil.....                                     | 68                  | 330 00                 | 327 00                 |
| Bedford.....                                    | 81                  | 100 00                 | 100 00                 |
| Chambly.....                                    | 115                 | 173 00                 | 171 00                 |
| Cap Santé.....                                  | 22                  | 148 00                 | 147 00                 |
| Clarendon.....                                  | 55                  | 148 00                 | 147 00                 |
| Cassville.....                                  | 35                  | 148 00                 | 147 00                 |
| Compton.....                                    | 40                  | 148 00                 | 147 00                 |
| Cookshire.....                                  | 44                  | 148 00                 | 147 00                 |
| St. Cyprien.....                                | 110                 | 148 00                 | 147 00                 |
| Charleston.....                                 | 70                  | 300 00                 | 297 00                 |
| Danville.....                                   | 120                 | 222 00                 | 220 00                 |
| Dudswell.....                                   | 38                  | 148 00                 | 147 00                 |
| Dupham.....                                     | 60                  | 295 00                 | 292 00                 |
| Durham.....                                     | 75                  | 131 00                 | 130 00                 |
| St. Eustache.....                               | 120                 | 222 00                 | 220 00                 |
| Farnham, catholiques.....                       | 259                 | 197 00                 | 195 00                 |
| Farnham, protestants.....                       | 72                  | 222 00                 | 220 00                 |
| Freleighsburg.....                              | 54                  | 197 00                 | 195 00                 |
| St. Coloman de Silery.....                      | 164                 | 148 00                 | 147 00                 |
| Ste. Foye.....                                  | 52                  | 148 00                 | 147 00                 |
| Gentilly.....                                   | 104                 | 148 00                 | 147 00                 |
| Granby.....                                     | 126                 | 295 00                 | 292 00                 |
| Georgeville.....                                | 45                  | 148 00                 | 147 00                 |
| St. Grégoire.....                               | 120                 | 148 00                 | 147 00                 |
| Académie Girouard, St. Hyacinthe.....           | 250                 | 150 00                 | 149 00                 |
| Huntingdon.....                                 | 91                  | 328 00                 | 325 00                 |
| St. Jean Dorchester, catholiques.....           | 360                 | 295 00                 | 291 00                 |
| St. Jean Dorchester, protestants.....           | 102                 | 295 00                 | 292 00                 |
| Knowlton.....                                   | 65                  | 295 00                 | 292 00                 |
| Kamouraska.....                                 | 77                  | 328 90                 | 325 00                 |
| Laprairie.....                                  | 220                 | 197 00                 | 195 00                 |
| Lotbinière.....                                 | 22                  | 131 00                 | 130 00                 |
| L'Islet.....                                    | 125                 | 222 00                 | 220 00                 |
| Académie Commerciale Catholique, Montréal.....  | 130                 | 222 00                 | 299 00                 |
| Montmagny.....                                  | 207                 | 246 00                 | 244 00                 |
| Ste. Marthe.....                                | 100                 | 148 00                 | 147 00                 |
| Missisquoi.....                                 | 80                  | 226 00                 | 224 00                 |
| Pointe-aux-Trembles, Hochelaga.....             | 72                  | 295 00                 | 292 00                 |
| Philipsburg.....                                | 70                  | 148 00                 | 147 00                 |
| Sherbrooke.....                                 | 59                  | 328 00                 | 325 00                 |
| Sorel, catholiques.....                         | 359                 | 328 00                 | 384 00                 |
| Sorel, protestants.....                         | 22                  | 131 00                 | 130 00                 |
| Stanbridge.....                                 | 80                  | 222 00                 | 220 00                 |
| Sutton.....                                     | 67                  | 187 00                 | 185 00                 |
| Shefford.....                                   | 76                  | 340 00                 | 337 00                 |
| Stanstead.....                                  | 176                 | 526 00                 | 521 00                 |
| St. Timothée.....                               | 125                 | 131 00                 | 130 00                 |
| Vaudreuil.....                                  | 99                  | 148 00                 | 147 00                 |
| Yamachiche.....                                 | 130                 | 222 00                 | 220 00                 |
| Académie Commerciale et Littéraire, Québec..... | 100                 | 148 00                 | 147 00                 |
| Roxton.....                                     | 57                  | 129 00                 | 128 00                 |
| St. André.....                                  | 105                 | 93 00                  | 93 00                  |
| Iberville.....                                  | 50                  | .....                  | 150 00                 |
| Dufresne, St. Thomas, Montmagny.....            | .....               | .....                  | 200 00                 |
| <b>Total.....</b>                               | .....               | .....                  | <b>13075 00</b>        |

## LISTE No. 5.—ACADEMIES DE FILLES.

| NOM DE L'INSTITUTION.                        | Nombre<br>d'élèves. | Subvention             | Subvention             |
|----------------------------------------------|---------------------|------------------------|------------------------|
|                                              |                     | annuelle pour<br>1864. | annuelle pour<br>1865. |
|                                              |                     | \$ cts.                | \$ cts.                |
| Ste. Anne de la Pérade.....                  | 160                 | 133 00                 | 132 00                 |
| St. Ambroise de Kildare.....                 | 100                 | 93 00                  | 93 00                  |
| L'Assomption.....                            | 170                 | 133 00                 | 132 00                 |
| St. Aimé.....                                | 144                 | 112 00                 | 111 00                 |
| Baie St. Paul.....                           | 108                 | 112 00                 | 111 00                 |
| Beleil.....                                  | 85                  | 93 00                  | 93 00                  |
| Boucherville.....                            | 119                 | 93 00                  | 93 00                  |
| Berthier.....                                | 138                 | 100 00                 | 100 00                 |
| Les Cèdres.....                              | 69                  | 93 00                  | 93 00                  |
| Chambly.....                                 | 141                 | 149 00                 | 148 00                 |
| St. Césaire.....                             | 163                 | 125 00                 | 124 00                 |
| Ste. Croix.....                              | 65                  | 149 00                 | 148 00                 |
| Cowansville.....                             | 30                  | 149 00                 | 148 00                 |
| St. Charles, Industrie.....                  | 309                 | 199 00                 | 197 00                 |
| Châteauguay.....                             | 116                 | 93 00                  | 93 00                  |
| St. Clément.....                             | 255                 | 149 00                 | 148 00                 |
| St. Cyprien.....                             | 164                 | 93 00                  | 93 00                  |
| St. Denis.....                               | 130                 | 93 00                  | 93 00                  |
| Ste. Elizabeth.....                          | 102                 | 199 00                 | 197 00                 |
| St. Eustache.....                            | 145                 | 96 00                  | 96 00                  |
| Ste. Famille.....                            | 54                  | 191 00                 | 189 00                 |
| St. Grégoire.....                            | 202                 | 224 00                 | 222 00                 |
| Ste. Geneviève.....                          | 84                  | 93 00                  | 93 00                  |
| St. Henri de Mascouche.....                  | 102                 | 93 00                  | 93 00                  |
| St. Hilaire.....                             | 90                  | 93 00                  | 93 00                  |
| St. Hngues.....                              | 100                 | 298 00                 | 295 00                 |
| St. Hyacinthe, Sœurs de la Charité.....      | 250                 | 133 00                 | 132 00                 |
| St. Hyacinthe, Sœurs de la Présentation..... | 228                 | 133 00                 | 132 00                 |
| L'Islet.....                                 | 80                  | 133 00                 | 132 00                 |
| Ile Verte.....                               | 93                  | 131 00                 | 130 00                 |
| St. Jean, Dorchester.....                    | 480                 | 224 00                 | 222 00                 |
| St. Jacques de l'Achigan.....                | 198                 | 199 00                 | 197 00                 |
| St. Joseph de Lévis.....                     | 290                 | 298 00                 | 295 00                 |
| Kakouna.....                                 | 95                  | 166 00                 | 164 00                 |
| Kamouraska.....                              | 100                 | 149 00                 | 148 00                 |
| Laprairie.....                               | 136                 | 93 00                  | 93 00                  |
| Longueuil.....                               | 378                 | 298 00                 | 295 00                 |
| St. Lin.....                                 | 125                 | 93 00                  | 93 00                  |
| St. Laurent, Jacques-Cartier.....            | 144                 | 199 00                 | 197 00                 |
| Longue-Pointe.....                           | 40                  | 149 00                 | 148 00                 |
| Montréal, Sœurs de la Providence.....        |                     |                        |                        |
| Pension de 12 sourdes-muettes.....           | 68                  | 440 00                 | 440 00                 |
| Ste. Marie de Monnoir.....                   | 150                 | 149 00                 | 148 00                 |
| Ste. Marie de Beauce.....                    | 136                 | 166 00                 | 164 00                 |
| St. Martin.....                              | 103                 | 93 00                  | 93 00                  |
| St. Michel de Bellechasse.....               | 96                  | 224 00                 | 222 00                 |
| St. Nicolas.....                             | 86                  | 93 00                  | 93 00                  |
| St. Paul de l'Industrie.....                 | 52                  | 93 00                  | 93 00                  |
| Pointe-Claire.....                           | 95                  | 93 00                  | 93 00                  |
| Pointe-aux-Trembles, Portneuf.....           | 110                 | 199 00                 | 197 00                 |
| Rivière Ouelle.....                          | 80                  | 171 00                 | 169 00                 |
| Rimouski.....                                | 133                 | 224 00                 | 222 00                 |
| Ste. Scholastique.....                       | 140                 | 99 00                  | 99 00                  |
| Sherbrooke.....                              | 200                 | 298 00                 | 295 00                 |
| Sorel.....                                   | 418                 | 343 00                 | 340 00                 |
| Ste. Thérèse.....                            | 151                 | 93 00                  | 93 00                  |
| St. Thomas de Pierreville.....               | 71                  | 149 00                 | 148 00                 |
| St. Timothée.....                            | 104                 | 133 00                 | 131 00                 |
| St. Thomas de Montmagny.....                 | 193                 | 224 00                 | 222 00                 |
| Trois-Rivières.....                          | 296                 | 224 00                 | 222 00                 |
| Terrebonne.....                              | 130                 | 93 00                  | 93 00                  |
| Trois-Pistoles, No. 1.....                   | 40                  | 131 00                 | 130 09                 |
| Varennes.....                                | 97                  | 166 00                 | 164 00                 |
| Vaudreuil.....                               | 114                 | 93 00                  | 93 00                  |
| Yamachiche.....                              | 144                 | 149 00                 | 148 00                 |
| Youville et St. Benoît.....                  | 94                  | 149 00                 | 148 00                 |
| Académie de la rue St. Denis, Montréal.....  |                     |                        |                        |
| Sœurs de la Congrégation de Montréal.....    | 142                 | 186 00                 | 184 00                 |
| Total.....                                   |                     |                        | 10250 00               |

## LISTE NO. 6.—ÉCOLES MODÈLES.

| NOM DE L'INSTITUTION.                                                                      | Nombre<br>d'élèves. | Subvention<br>annuelle pour<br>1864. | Subvention<br>annuelle pour<br>1865. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| St. Andrew's School, Québec .....                                                          | 39                  | \$ 501 00                            | cts. 496 00                          |
| British and Canadian School Society, Montréal .....                                        | 304                 | 663 00                               | 656 00                               |
| Colonial Church and School Society, Sherbrooke .....                                       | 75                  | 166 00                               | 164 00                               |
| British and Canadian School Society, Québec.....                                           | 146                 | 726 00                               | 719 00                               |
| National School, Québec .....                                                              |                     | 368 00                               | 364 00                               |
| Pointe St. Charles, Montréal.....                                                          | 153                 | 245 00                               | 243 00                               |
| Sociétés d'Éducation, Québec.....                                                          | 194                 | 927 00                               | 918 00                               |
| Sociétés d'Éducation, Trois-Rivières .....                                                 | 305                 | 499 00                               | 494 00                               |
| Free School in connection with the American Presbyterian School<br>Society, Montréal ..... | 142                 | 332 00                               | 329 00                               |
| Colonial Church and School Society, Montréal .....                                         | 1158                | 663 00                               | 656 00                               |
| Lorette, école de filles .....                                                             |                     | 133 00                               | 133 00                               |
| Lorette, école de garçons .....                                                            |                     | 133 00                               | 133 00                               |
| St. François, école sauvage .....                                                          | 32                  | 166 00                               | 164 00                               |
| Québec, Basse-Ville, Infant School.....                                                    |                     | 166 00                               | 164 00                               |
| Québec, Haute-Ville, Infant School .....                                                   |                     | 201 00                               | 199 00                               |
| St. Jacques, Montréal.....                                                                 | 738                 | 828 00                               | 820 00                               |
| Les commissaires catholiques de Québec .....                                               | 631                 |                                      |                                      |
| Pour leurs écoles modèles .....                                                            |                     | 332 00                               | 329 00                               |
| Arthabaskaville .....                                                                      | 75                  | 56 00                                | 56 00                                |
| Beaumont.....                                                                              | 87                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Béancour .....                                                                             | 160                 | 56 00                                | 56 00                                |
| Berthier, dissidents .....                                                                 | 30                  | 56 00                                | 56 00                                |
| Boucherville .....                                                                         | 106                 | 74 00                                | 74 00                                |
| Bury .....                                                                                 | 63                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Châteauguay .....                                                                          | 72                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Château-Richer .....                                                                       | 63                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Château-Richer, (filles).....                                                              | 70                  | 56 00                                | 56 00                                |
| Cap St. Ignace.....                                                                        | 93                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Carleton.....                                                                              | 75                  | 109 00                               | 108 00                               |
| Chicoutimi .....                                                                           | 80                  | 138 00                               | 137 00                               |
| Côte des Neiges.....                                                                       | 87                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Côteau St. Louis .....                                                                     | 130                 | 74 00                                | 74 00                                |
| Côteau du Lac .....                                                                        | 51                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Deschambault .....                                                                         | 50                  | 149 00                               | 148 00                               |
| Deschambault, (couvent).....                                                               | 192                 | 74 00                                | 74 00                                |
| Eboulements .....                                                                          | 78                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Écureuils .....                                                                            | 125                 | 56 00                                | 56 00                                |
| Escoumains .....                                                                           | 33                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Farnham Ouest.....                                                                         | 77                  | 56 00                                | 56 00                                |
| Grande-Baie .....                                                                          | 44                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Henriville, Iberville .....                                                                | 110                 | 56 00                                | 56 00                                |
| Henriville, (couvent) .....                                                                | 185                 | 56 00                                | 56 00                                |
| Huntingdon, (couvent) .....                                                                | 67                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Iberville .....                                                                            | 118                 | 74 00                                | 74 00                                |
| Lachine.....                                                                               | 266                 | 74 00                                | 74 00                                |
| Lachine, dissidents .....                                                                  | 66                  | 74 00                                | 74 00                                |
| L'Acadie .....                                                                             | 113                 | 74 00                                | 74 00                                |
| Lacolle .....                                                                              | 126                 | 74 00                                | 74 00                                |
| Lacolle, dissidents.....                                                                   | 120                 | 74 00                                | 74 00                                |
| Leeds.....                                                                                 | 52                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Lotbinière .....                                                                           | 30                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Magog.....                                                                                 | 22                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Malbaie .....                                                                              | 64                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Matane .....                                                                               | 77                  | 56 00                                | 56 00                                |
| Melbourne, (filles) .....                                                                  | 82                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Montréal, école protestante de la rue Panet.....                                           | 130                 | 74 00                                | 74 00                                |
| Montréal, école allemande protestante .....                                                | 64                  | 56 00                                | 56 00                                |
| Montréal, école de la rue Visitation .....                                                 | 113                 | 56 00                                | 56 00                                |
| Montréal, école St. Patrice, Pointe St. Charles .....                                      | 112                 | 74 00                                | 74 00                                |
| Nicolet .....                                                                              | 94                  | 56 00                                | 56 00                                |
| Notre-Dame de la Victoire.....                                                             | 190                 | 74 00                                | 74 00                                |
| Pointe Claire.....                                                                         | 60                  | 149 00                               | 148 00                               |
| Pointe-aux-Trembles, Portneuf.....                                                         | 63                  | 74 00                                | 74 00                                |
| Pointe du Lac .....                                                                        | 99                  | 74 00                                | 74 00                                |

LISTE NO. 6.—ÉCOLES MODÈLES.—*Suite.*

| NOM DE L'INSTITUTION.                        | Nombre<br>d'élèves. | Subvention             |                        |
|----------------------------------------------|---------------------|------------------------|------------------------|
|                                              |                     | annuelle pour<br>1864. | annuelle pour<br>1865. |
|                                              |                     | \$                     | cts.                   |
| Québec, faubourg St. Jean.....               | 87                  | 74                     | 00                     |
| Rigaud, (couvent).....                       | 108                 | 74                     | 00                     |
| Rivière des Prairies.....                    | 30                  | 56                     | 00                     |
| Rivière du Loup, Maskinongé.....             | 70                  | 74                     | 00                     |
| Rivière-Ouelle.....                          | 47                  | 74                     | 00                     |
| Sault au Récollet.....                       | 73                  | 74                     | 00                     |
| Shefford Ouest.....                          | 50                  | 75                     | 00                     |
| Sherrington.....                             | 118                 | 93                     | 00                     |
| Sommerset.....                               | 39                  | 149                    | 00                     |
| Stanford.....                                | 40                  | 56                     | 00                     |
| St. Aimé.....                                | 129                 | 74                     | 00                     |
| St. Alexandre, Iberville.....                | 45                  | 74                     | 00                     |
| St. Alexandre, Kamouraska.....               | 73                  | 74                     | 00                     |
| St. Anicet.....                              | 86                  | 56                     | 00                     |
| St. André, Kamouraska.....                   | 75                  | 74                     | 00                     |
| Ste. Anne Lapérade.....                      | 103                 | 74                     | 00                     |
| Ste. Anne des Plaines.....                   | 113                 | 74                     | 00                     |
| Ste. Anne No. 2, Kamouraska.....             | 140                 | 74                     | 00                     |
| St. Anselme, (couvent).....                  | 88                  | 74                     | 00                     |
| St. Antoine de Tilly.....                    | 22                  | 74                     | 00                     |
| St. Calixte de Somerset, (couvent).....      | 60                  | 74                     | 00                     |
| Ste. Cécile.....                             | 155                 | 74                     | 00                     |
| St. Césaire.....                             | 140                 | 74                     | 00                     |
| St. Charles, Bellechasse, (filles).....      | 96                  | 74                     | 00                     |
| St. Charles, Bellechasse, (garçons).....     | 78                  | 74                     | 00                     |
| St. Charles, St. Hyacinthe.....              | 106                 | 74                     | 00                     |
| Ste. Claire.....                             | 80                  | 74                     | 00                     |
| St. Constant.....                            | 112                 | 112                    | 00                     |
| St. Denis, Kamouraska.....                   | 102                 | 74                     | 00                     |
| St. Denis, No. 1, Richelieu.....             | 63                  | 74                     | 00                     |
| St. Edouard, Napierville.....                | 124                 | 74                     | 00                     |
| Rivière du Loup, Témiscouata, (filles).....  | 86                  | 74                     | 00                     |
| Rivière du Loup, Témiscouata, (garçons)..... | 74                  | 74                     | 00                     |
| Ste. Famille.....                            | 56                  | 74                     | 00                     |
| Ste. Foye.....                               | 105                 | 74                     | 00                     |
| St. François du Lac.....                     | 110                 | 74                     | 00                     |
| St. Frédéric, Drummond.....                  | 49                  | 74                     | 00                     |
| St. Hermas, Deux-Montagnes.....              | 95                  | 74                     | 00                     |
| St. Jacques-le-Mineur.....                   | 103                 | 112                    | 00                     |
| St. Janvier.....                             | 84                  | 56                     | 00                     |
| St. Jean-Baptiste, village.....              | 230                 | 74                     | 00                     |
| St. Jean Chrysostôme, No. 2.....             | 95                  | 56                     | 00                     |
| St. Jean Deschailions.....                   | 62                  | 74                     | 00                     |
| St. Jean Port-Joli, (filles).....            | 40                  | 74                     | 00                     |
| St. Jérôme.....                              | 127                 | 56                     | 00                     |
| St. Joachim, Deux-Montagnes.....             | 80                  | 74                     | 00                     |
| St. Joseph de Lévis.....                     | 275                 | 74                     | 00                     |
| Ste. Julie de Mégantic.....                  | 50                  | 56                     | 00                     |
| Ste. Geneviève de Batiscan.....              | 99                  | 74                     | 00                     |
| St. George de Cacouna.....                   | 48                  | 56                     | 00                     |
| Ste. Gertrude.....                           | 35                  | 74                     | 00                     |
| St. Gervais, (couvent).....                  | 65                  | 74                     | 00                     |
| St. Gervais.....                             | 24                  | 74                     | 00                     |
| St. Grégoire.....                            | 53                  | 74                     | 00                     |
| Ste. Hélène, Kamouraska.....                 | 81                  | 56                     | 00                     |
| St. Henri de Mascouche.....                  | 65                  | 74                     | 00                     |
| St. Henri, diss., Hochelaga.....             | 90                  | 74                     | 00                     |
| St. Henri, comm., Hochelaga.....             | 150                 | 74                     | 00                     |
| St. Henri, Hochelaga, (couvent).....         | 350                 | 56                     | 00                     |
| St. Henri de Lauzon.....                     | 70                  | 74                     | 00                     |
| St. Hilaire.....                             | 43                  | 74                     | 00                     |
| St. Hubert.....                              | 53                  | 56                     | 00                     |
| St. Irénée.....                              | 65                  | 74                     | 00                     |
| St. Isidore.....                             | 84                  | 74                     | 00                     |
| St. Lambert, Lévis.....                      | 69                  | 56                     | 00                     |

LISTE No. 6.—ÉCOLES MODÈLES.—*Suite.*

| NOM DE L'INSTITUTION.                         | Nombre<br>d'élèves. | Subvention             | Subvention             |
|-----------------------------------------------|---------------------|------------------------|------------------------|
|                                               |                     | annuelle pour<br>1864. | annuelle pour<br>1865. |
|                                               |                     | \$ cts.                | \$ cts.                |
| St. Laurent, Montmorency .....                | 93                  | 74 00                  | 74 00                  |
| St. Léon.....                                 | 82                  | 56 00                  | 56 00                  |
| Ste. Martine, (garçons).....                  | 130                 | 56 00                  | 56 00                  |
| Ste. Martine, (filles).....                   | 120                 | 56 00                  | 56 00                  |
| St. Michel Archange .....                     | 75                  | 74 00                  | 74 00                  |
| St. Narcisse.....                             | 94                  | 74 00                  | 74 00                  |
| St. Nicolas.....                              | 45                  | 74 90                  | 74 00                  |
| St. Paschal.....                              | 96                  | 74 00                  | 74 00                  |
| Ste. Philomène .....                          | 69                  | 74 00                  | 74 00                  |
| St. Pierre les Beéquets .....                 | 62                  | 56 00                  | 56 00                  |
| St. Philippe.....                             | 72                  | 74 00                  | 74 00                  |
| St. Placide.....                              | 61                  | 74 00                  | 74 00                  |
| St. Roch de l'Achigan.....                    | 92                  | 74 00                  | 74 00                  |
| St. Romuald de Lévis.....                     | 195                 | 74 00                  | 74 00                  |
| St. Romuald de Lévis.....                     | 80                  | 74 00                  | 74 00                  |
| Ste. Rose .....                               | 80                  | 74 00                  | 74 00                  |
| St. Sévère.....                               | 80                  | 74 00                  | 74 00                  |
| Ste. Scholastique .....                       | 90                  | 74 00                  | 74 00                  |
| St. Stanislas, Champlain.....                 | 142                 | 74 00                  | 74 00                  |
| St. Stanislas, Beauharnais .....              | 102                 | 56 00                  | 56 00                  |
| St. Sulpice.....                              | 98                  | 56 00                  | 56 00                  |
| Ste. Ursule.....                              | 99                  | 56 00                  | 56 00                  |
| St. Valentin .....                            | 92                  | 56 00                  | 56 00                  |
| St. Vincent de Paul .....                     | 42                  | 56 00                  | 56 00                  |
| St. Vincent de Paul, (couvent).....           | 40                  | 74 00                  | 74 00                  |
| St. Zéphirin .....                            | 60                  | 74 00                  | 74 00                  |
| Cap Rouge.....                                | 100                 | .....                  | 56 00                  |
| Bagotville .....                              | 53                  | .....                  | 56 90                  |
| Côteau du Lac, (couvent) .....                | 93                  | .....                  | 56 00                  |
| St. Jean Chrysostôme, Lévis .....             | 54                  | .....                  | 56 00                  |
| St. Jérôme, (couvent).....                    | 129                 | .....                  | 74 00                  |
| St. Joseph de Chicoutimi.....                 | 65                  | .....                  | 56 00                  |
| St. Jacques de l'Achigan .....                | 128                 | .....                  | 74 00                  |
| Grondines.....                                | 82                  | .....                  | 56 00                  |
| Grande-Rivière, Gaspé .....                   | 115                 | .....                  | 74 00                  |
| St. Lin .....                                 | 98                  | .....                  | 74 00                  |
| Ste. Monique.....                             | 92                  | .....                  | 56 00                  |
| St. Martin .....                              | 107                 | .....                  | 74 00                  |
| Notre-Dame de Portneuf.....                   | 70                  | .....                  | 56 00                  |
| Percé.....                                    | 46                  | .....                  | 56 00                  |
| Ste. Brigide.....                             | 67                  | .....                  | 56 00                  |
| Beauport.....                                 | 80                  | .....                  | 74 00                  |
| Waterloo, Templeton.....                      | 132                 | .....                  | 74 00                  |
| Acton Vale, (garçons) .....                   | 74                  | .....                  | 74 00                  |
| Acton Vale, (filles).....                     | 80                  | .....                  | 74 00                  |
| Montréal, (école Ste. Marie).....             | .....               | .....                  | 74 00                  |
| Montréal Trinity Church School.....           | 115                 | .....                  | 56 00                  |
| Montréal (Ann St) .....                       | 158                 | .....                  | 74 00                  |
| Montréal, St. Mathews, Pte. St. Charles ..... | 144                 | .....                  | 56 00                  |
| St. Roch, sud .....                           | 40                  | .....                  | 74 00                  |
| St. Roch, sud, (couvent).....                 | 50                  | .....                  | 74 00                  |
| Côteau Landing, dissidents.....               | 57                  | .....                  | 56 00                  |
| Total.....                                    | .....               | .....                  | 18628 00               |

LISTE des pensions accordées aux instituteurs et institutrices retirés de l'enseignement, pour l'année 1865.

|                              | \$ cts. |                                | \$ cts. |
|------------------------------|---------|--------------------------------|---------|
| Veuve Olivier Aubry .....    | 8 50    | William Hartley .....          | 5 00    |
| Jean Marie Annette.....      | 21 00   | Agnès Hamel .....              | 24 00   |
| F. X. Allard.....            | 18 00   | John Hughes .....              | 19 00   |
| Adèle Bouchard .....         | 19 00   | Anna Howison .....             | 26 00   |
| Jonathan Beers .....         | 13 00   | Léon Kérouac .....             | 28 00   |
| Alexis Bouchard.....         | 11 00   | Mlle. E. Landry .....          | 14 00   |
| Joseph Belleau.....          | 15 00   | L. Lacasse.....                | 7 00    |
| Louis Bolduc.....            | 13 00   | E. Lortie.....                 | 14 00   |
| H. F. Bernard.....           | 4 00    | Hélène Létourneau .....        | 17 00   |
| Mlle. E. Brown .....         | 11 00   | Louise Liévain.....            | 22 00   |
| Mlle. G. P. Bélair.....      | 11 00   | Éléonore Létourneau .....      | 22 00   |
| Mlle. E. Badeaux.....        | 7 00    | Catherine Lamb.....            | 22 00   |
| Joseph Bussière.....         | 16 00   | James Lloyd.....               | 24 00   |
| L. M. Bertrand.....          | 16 00   | Magloire Langlois.....         | 24 00   |
| P. Bouchard .....            | 16 00   | Luce Lesieur Désaulniers ..... | 22 00   |
| Reine Beaubien .....         | 6 00    | P. J. Mathon.....              | 7 00    |
| Mlle. A. Butler .....        | 18 00   | C. Michaud.....                | 15 00   |
| Louis Boucher.....           | 18 00   | John Martin .....              | 16 00   |
| Ursule Bouffard.....         | 20 00   | Lydia McElkin .....            | 13 00   |
| Virginie Buteau.....         | 22 00   | Isidore Manseau .....          | 15 00   |
| Victoire Bérubé .....        | 22 00   | John McManus .....             | 19 00   |
| Pierre Brisset .....         | 22 00   | Walter McVicar .....           | 20 00   |
| Pierre Bélanger .....        | 21 00   | F. X. Montmarquet .....        | 20 00   |
| Ursule Beaudoin .....        | 24 00   | Mme. F. X. Montmarquet .....   | 20 00   |
| Odile Baril .....            | 24 00   | Robert Morrow .....            | 22 00   |
| Joseph Bonin .....           | 24 00   | William Miller.....            | 21 00   |
| Marguerite Beliveau.....     | 24 00   | Mélanie Michaud .....          | 12 00   |
| P. Boucher.....              | 7 00    | J. Mathon .....                | 20 00   |
| Joseph Bernier .....         | 26 00   | Emilie Malherbe .....          | 26 00   |
| Andrew Clarke.....           | 15 00   | Matthew O'Meara .....          | 15 00   |
| M. Anne Courteau .....       | 6 00    | Jeremiah O'Shea .....          | 22 00   |
| William Colgon .....         | 21 00   | R. P. O'Donnell .....          | 20 00   |
| Esther Clément .....         | 13 00   | Mlle. E. Pellerin .....        | 15 00   |
| Marie Carpentier .....       | 20 00   | Josephte Proulx .....          | 15 00   |
| Mlle. Milburge Casault ..... | 18 00   | M. Anne Pinard .....           | 15 00   |
| Marcel Côté .....            | 5 00    | J. B. Philinger .....          | 15 00   |
| Héloïse Courville.....       | 26 00   | Flore Pelletier .....          | 13 00   |
| Marguerite Dorion .....      | 15 00   | Thersile Pothier.....          | 7 00    |
| L. De Montigny .....         | 7 00    | J. C. Pacaud .....             | 19 00   |
| De Tonnancour .....          | 9 00    | Elizabeth Pâquet .....         | 19 00   |
| Madame Vict. Denault .....   | 5 00    | C. H. Pâquin .....             | 22 00   |
| L. A. Desrochers .....       | 17 00   | Rodolphe Puize.....            | 24 00   |
| Mme. L. A. Desrochers .....  | 19 00   | F. O. Pâquet .....             | 28 00   |
| Denise Desgagniers .....     | 12 00   | Mme. F. X. Perreault .....     | 22 00   |
| Edwidge Dupont .....         | 15 00   | Mlle. Césaire Richard .....    | 15 00   |
| Mme. Veuve Dastou.....       | 3 00    | Henriette Rhéaume .....        | 10 00   |
| Marguerite Dupuis .....      | 11 00   | Déméris Raymond .....          | 9 00    |
| Louise Demers .....          | 13 00   | Anna Reece .....               | 9 00    |
| Mme. C. Dion .....           | 18 00   | Adèle Rivard .....             | 9 00    |
| Mme. Veuve Decelles.....     | 14 00   | Mlle. H. E. Roy .....          | 5 00    |
| Julie Fournier .....         | 15 00   | Caroline Rankin .....          | 17 00   |
| J. B. Fortin.....            | 6 00    | Maurice Racicot .....          | 17 00   |
| Clémence Frégeau.....        | 20 00   | F. Renaud .....                | 17 00   |
| P. Guay.....                 | 9 00    | Adam Ross .....                | 15 00   |
| George Guay.....             | 14 00   | Eliza Robin .....              | 19 00   |
| H. Guyon .....               | 15 00   | Pierre Rouleau.....            | 20 00   |
| Mlle. M. A. Greensil.....    | 15 00   | James Ryan .....               | 21 00   |
| J. B. Goudreault.....        | 15 00   | William Ramsay .....           | 26 00   |
| M. Louise Girouard .....     | 15 00   | Mme. Gregg .....               | 17 00   |
| Elizabeth Gagné .....        | 15 00   | L. F. St. Michel .....         | 15 00   |
| André Gagnon .....           | 10 00   | Henriette Ste. Marie .....     | 11 00   |
| Joseph Gagnon .....          | 17 00   | Mme. F. Sénéchal .....         | 13 00   |
| Martin Grocier.....          | 19 00   | Mlle. M. Sénéchal .....        | 18 00   |
| J. R. Grant .....            | 15 00   | Alexis Soulard .....           | 20 00   |
| Antoine L. Gouin .....       | 22 00   | Peter Scannell .....           | 21 00   |
| James Garatty .....          | 26 00   | Thomas Strong .....            | 19 00   |
| Aurélie Gagnon.....          | 12 00   | Montaigne Scott .....          | 15 00   |
| F. X. Gaudry.....            | 28 00   | Lucile Toussaint.....          | 19 00   |
| B. Gravel .....              | 28 00   | Germain Tremblay .....         | 19 90   |

LISTE des pensions accordées aux instituteurs et institutrices retirés de l'enseignement, pour l'année 1865.—*Suite.*

|                           | \$ | cts. |                         | \$                       | cts. |    |
|---------------------------|----|------|-------------------------|--------------------------|------|----|
| Mme. Veuve Thibault ..... | 15 | 00   | PENSIONNAIRES NOUVEAUX. |                          |      |    |
| Adelaïde Talon .....      | 21 | 00   |                         | Agnès Boulé .....        | 15   | 00 |
| M. Anne Thibault .....    | 21 | 00   |                         | Esther Couture .....     | 4    | 00 |
| Marceline Thauvette ..... | 7  | 00   |                         | Léocadie Dubuc .....     | 15   | 00 |
| Basile Vanier .....       | 26 | 00   |                         | Mathilde Fournier .....  | 11   | 00 |
| Daniel Watters .....      | 10 | 00   |                         | Victor Mignault .....    | 11   | 00 |
| Claire Watters .....      | 7  | 00   |                         | Mme. C. O'Keefe .....    | 22   | 00 |
| William Wilson .....      | 18 | 00   |                         | Emelie Robitaille .....  | 15   | 00 |
| A. C. Wolfe .....         | 22 | 00   |                         | Augustin Vallières ..... | 11   | 00 |
| Marguerite Young .....    | 7  | 00   |                         | Honorine Dumais .....    | 7    | 00 |
| Raymond Chaput .....      | 28 | 00   |                         |                          |      |    |
| Nazaire Caron .....       | 26 | 00   |                         | Total .....              | 2634 | 50 |
| Mlle. L. Lalonde .....    | 17 | 00   |                         |                          |      |    |
| Marie Lamontagne .....    | 12 | 00   |                         |                          |      |    |

ETAT de la dépense pour l'impression des Journaux de l'Éducation, pour l'année 1865.

| 1865.         |                                                | \$   | cts. | \$   | cts. |
|---------------|------------------------------------------------|------|------|------|------|
|               | Montant du découvert au 31 décembre 1864 ..... | 651  | 69   |      |      |
| Janvier 4...  | E. Sénécal, journal français .....             | 217  | 50   |      |      |
| Id. 19...     | Id. Id. anglais .....                          | 153  | 25   |      |      |
| Février 4...  | Id. Id. français .....                         | 110  | 00   |      |      |
| Id. 16...     | Id. Id. anglais .....                          | 71   | 00   |      |      |
| Mars 15...    | Id. Id. français, 24 pages .....               | 110  | 00   |      |      |
| Avril 3...    | Id. Id. anglais .....                          | 106  | 50   |      |      |
| Id. 12...     | Id. Id. français, 24 pages .....               | 165  | 00   |      |      |
| Mai 4...      | Id. Id. anglais .....                          | 71   | 00   |      |      |
| Id. 19...     | Id. Id. français .....                         | 100  | 00   |      |      |
| Juin 5...     | Id. Id. anglais .....                          | 71   | 00   |      |      |
| Id. 20...     | Id. Id. français .....                         | 110  | 00   |      |      |
| Avril 3...    | Id. Id. français, 24 pages .....               | 106  | 50   |      |      |
| Id. 18...     | Id. Id. français, 24 pages .....               | 165  | 00   |      |      |
| Septem. 14... | Id. Id. anglais .....                          | 71   | 00   |      |      |
| Id. 25...     | Id. Id. français, 20 pages .....               | 137  | 50   |      |      |
| Octobre 17... | Id. Id. anglais .....                          | 71   | 00   |      |      |
| Novem. 4...   | Id. Id. français, 24 pages .....               | 165  | 00   |      |      |
| Id. 23...     | Id. Id. français, 24 pages .....               | 106  | 50   |      |      |
| Décem. 18...  | Id. Id. français, tables et calendrier .....   | 217  | 50   |      |      |
| Juin 6, 1865  | Lettre de crédit .....                         |      |      | 1800 | 00   |
| Juin 30, 1865 | Dépôt au crédit du receveur-général .....      |      |      | 244  | 38   |
| Id.           | Id. Id. .....                                  |      |      | 297  | 48   |
|               | Découvert au 31 décembre 1865 .....            |      |      | 645  | 08   |
|               |                                                | 2986 | 94   | 2986 | 94   |

ETAT des dépenses des écoles normales, pour l'année 1865.

| ECOLE NORMALE JACQUES CARTIER.                |       | \$ | cts. | \$    | cts. |
|-----------------------------------------------|-------|----|------|-------|------|
| Balance en mains au 31 décembre 1864.....     |       |    |      | 1219  | 13   |
| Subvention du gouvernement.....               |       |    |      | 8936  | 00   |
| Honoraires des élèves.....                    |       |    |      | 3028  | 44   |
| Dépenses.....                                 | 12273 | 91 |      |       |      |
| Balance.....                                  | 909   | 66 |      |       |      |
|                                               |       |    |      | 13183 | 57   |
| LAVAL.                                        |       |    |      |       |      |
| Balance en mains au 31 décembre 1864.....     |       |    |      | 497   | 18   |
| Subvention du gouvernement.....               |       |    |      | 8532  | 00   |
| Honoraires des élèves.....                    |       |    |      | 4621  | 11   |
| Montant du découvert au 31 décembre 1865..... |       |    |      | 1509  | 71   |
| Dépenses.....                                 | 15160 | 00 |      |       |      |
|                                               |       |    |      | 15160 | 00   |
| MCGILL.                                       |       |    |      |       |      |
| Balance en mains au 31 décembre 1864.....     |       |    |      | 1089  | 34   |
| Subvention du gouvernement.....               |       |    |      | 8532  | 00   |
| Honoraires des élèves.....                    |       |    |      | 2322  | 62   |
| Dépenses.....                                 | 12046 | 16 |      |       |      |
| Montant du découvert.....                     |       |    |      | 102   | 20   |
|                                               | 12046 | 16 |      | 12028 | 18   |

TABLEAU des livres envoyés aux inspecteurs d'école pour être donnés en prix en 1865 et 1866.

| No. | LIVRES DISTRIBUES PAR         | Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne. Série |    | Bénaud. Dictionnaire Classique. |    | L'Abbé Langevin. Cours de Pédagogie. |   | Revue Agricole. |    | Manuel de l'Apostolat. |   | Conseillers du Peuple. 3 <sup>e</sup> exp. Rameau. 6. |    | Journal de l'Instruction Publique. Doubles, 26. Id. Simples, 23. |   | Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne. Série. In-8. |   |   |   |   |   |   |    |     |
|-----|-------------------------------|-----------------------------------------------|----|---------------------------------|----|--------------------------------------|---|-----------------|----|------------------------|---|-------------------------------------------------------|----|------------------------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------|---|---|---|---|---|---|----|-----|
|     |                               | 21                                            | 20 | 18                              | 22 | 7                                    | 9 | 49              | 95 |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 1   | Le surintendant.....          |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 2   | L'inspecteur Archambault..... |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 3   | Id. Alexander.....            |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 4   | Id. Bruce.....                |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 5   | Id. Barty.....                |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 6   | Id. Béland.....               |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 7   | Id. Boivin.....               |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 8   | Id. Crépault.....             |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 9   | Id. Caron.....                |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 10  | Id. Dorval.....               |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 11  | Id. DeCazes.....              |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 12  | Id. Germain.....              |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 13  | Id. Grondin.....              |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 14  | Id. Hubert.....               |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 15  | Id. Hume.....                 |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 16  | Id. Hubbard.....              |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 17  | Id. Juneau.....               |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 18  | Id. Maréchal.....             |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 19  | Id. Maurault.....             |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 20  | Id. Meagher.....              |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 21  | Id. McGrath.....              |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 22  | Id. Pless.....                |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 23  | Id. Fainchaud.....            |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 24  | Id. Parmelee.....             |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 25  | Id. Ronleau.....              |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 26  | Id. Stenson.....              |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 47  | Id. Tangway.....              |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 28  | Id. Tremblay.....             |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 29  | Id. Valade.....               |                                               |    |                                 |    |                                      |   |                 |    |                        |   |                                                       |    |                                                                  |   |                                                      |   |   |   |   |   |   |    |     |
| 30  | Id. Total.....                | 21                                            | 20 | 18                              | 22 | 7                                    | 9 | 49              | 95 | 4                      | 6 | 4                                                     | 10 | 6                                                                | 6 | 6                                                    | 4 | 2 | 2 | 3 | 6 | 6 | 12 | 214 |

TABEAU des livres envoyés aux inspecteurs d'école pour être donnés en prix, en 1865 et 1866.—*Suite.*

| No. | Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, Série In-12. | Bibliothèque de l'Enfance, Série In-18. | Abrégé de l'Histoire du Canada, par Garnau. | Devoir du Chrétien. | Grammaire de l'Honond. | Abrégé de Géographie. | Cérémonies Funèbres, Prochures. | Livres anglais pour Catholiques seulement. | Sadler's Popular Library. | Canon Schmidt's Tales. | Livres anglais pour Catholiques et Protestants. | The Journal of Education. | The Child's Book of Nature. | Life of Bishop Plessis. | The Prince of Wales, Visit to America. | Agricultural Review. | Paul and Virginia. | National School Books. | Hunter's Ottawa Scenery, C. W. | Livres anglais pour Protestants seulement. |
|-----|------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|---------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------------------|----------------------------------------|----------------------|--------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------|
| 1   | 30                                                   | 298                                     | 26                                          | 6                   | 4                      | 4                     | 88                              | 84                                         | 11                        | 7                      | 5                                               | 2                         | 4                           | 7                       | 11                                     | 2                    | 17                 | 79                     | 8                              |                                            |
| 2   | 6                                                    | 200                                     | 24                                          | 6                   | 4                      | 4                     | 12                              | 16                                         | 16                        | 16                     | 16                                              | 16                        | 16                          | 16                      | 16                                     | 16                   | 16                 | 16                     | 16                             |                                            |
| 3   | 4                                                    | 200                                     | 24                                          | 8                   | 5                      | 5                     | 25                              | 50                                         | 25                        | 25                     | 25                                              | 25                        | 25                          | 25                      | 25                                     | 25                   | 25                 | 25                     | 25                             |                                            |
| 4   | 2                                                    | 36                                      | 12                                          | 8                   | 8                      | 8                     | 18                              | 24                                         | 18                        | 18                     | 18                                              | 18                        | 18                          | 18                      | 18                                     | 18                   | 18                 | 18                     | 18                             |                                            |
| 5   | 12                                                   | 260                                     | 30                                          | 12                  | 8                      | 8                     | 20                              | 20                                         | 20                        | 20                     | 20                                              | 20                        | 20                          | 20                      | 20                                     | 20                   | 20                 | 20                     | 20                             |                                            |
| 6   | 6                                                    | 230                                     | 30                                          | 6                   | 6                      | 6                     | 16                              | 16                                         | 16                        | 16                     | 16                                              | 16                        | 16                          | 16                      | 16                                     | 16                   | 16                 | 16                     | 16                             |                                            |
| 7   | 8                                                    | 200                                     | 24                                          | 10                  | 6                      | 6                     | 10                              | 10                                         | 10                        | 10                     | 10                                              | 10                        | 10                          | 10                      | 10                                     | 10                   | 10                 | 10                     | 10                             |                                            |
| 8   | 8                                                    | 232                                     | 24                                          | 12                  | 6                      | 6                     | 6                               | 6                                          | 6                         | 6                      | 6                                               | 6                         | 6                           | 6                       | 6                                      | 6                    | 6                  | 6                      | 6                              |                                            |
| 9   | 4                                                    | 168                                     | 18                                          | 8                   | 6                      | 6                     | 18                              | 24                                         | 18                        | 18                     | 18                                              | 18                        | 18                          | 18                      | 18                                     | 18                   | 18                 | 18                     | 18                             |                                            |
| 10  | 4                                                    | 270                                     | 30                                          | 16                  | 8                      | 8                     | 14                              | 24                                         | 14                        | 14                     | 14                                              | 14                        | 14                          | 14                      | 14                                     | 14                   | 14                 | 14                     | 14                             |                                            |
| 11  | 4                                                    | 200                                     | 24                                          | 8                   | 5                      | 5                     | 14                              | 24                                         | 14                        | 14                     | 14                                              | 14                        | 14                          | 14                      | 14                                     | 14                   | 14                 | 14                     | 14                             |                                            |
| 12  | 4                                                    | 250                                     | 36                                          | 10                  | 10                     | 10                    | 12                              | 18                                         | 12                        | 12                     | 12                                              | 12                        | 12                          | 12                      | 12                                     | 12                   | 12                 | 12                     | 12                             |                                            |
| 13  | 4                                                    | 150                                     | 18                                          | 8                   | 6                      | 6                     | 8                               | 16                                         | 8                         | 8                      | 8                                               | 8                         | 8                           | 8                       | 8                                      | 8                    | 8                  | 8                      | 8                              |                                            |
| 14  | 10                                                   | 200                                     | 24                                          | 12                  | 3                      | 3                     | 12                              | 18                                         | 12                        | 12                     | 12                                              | 12                        | 12                          | 12                      | 12                                     | 12                   | 12                 | 12                     | 12                             |                                            |
| 15  | 4                                                    | 100                                     | 12                                          | 4                   | 3                      | 3                     | 18                              | 18                                         | 18                        | 18                     | 18                                              | 18                        | 18                          | 18                      | 18                                     | 18                   | 18                 | 18                     | 18                             |                                            |
| 16  |                                                      |                                         |                                             |                     |                        |                       |                                 |                                            |                           |                        |                                                 |                           |                             |                         |                                        |                      |                    |                        |                                |                                            |
| 17  | 8                                                    | 160                                     | 20                                          | 10                  | 6                      | 6                     | 16                              | 16                                         | 16                        | 16                     | 16                                              | 16                        | 16                          | 16                      | 16                                     | 16                   | 16                 | 16                     | 16                             |                                            |
| 18  | 6                                                    | 100                                     | 24                                          | 10                  | 6                      | 6                     | 6                               | 6                                          | 6                         | 6                      | 6                                               | 6                         | 6                           | 6                       | 6                                      | 6                    | 6                  | 6                      | 6                              |                                            |
| 19  | 4                                                    | 230                                     | 24                                          | 10                  | 4                      | 4                     | 6                               | 14                                         | 6                         | 14                     | 14                                              | 14                        | 14                          | 14                      | 14                                     | 14                   | 14                 | 14                     | 14                             |                                            |
| 20  | 4                                                    | 100                                     | 18                                          | 10                  | 3                      | 3                     | 20                              | 20                                         | 20                        | 20                     | 20                                              | 20                        | 20                          | 20                      | 20                                     | 20                   | 20                 | 20                     | 20                             |                                            |
| 21  |                                                      |                                         |                                             |                     |                        |                       |                                 |                                            |                           |                        |                                                 |                           |                             |                         |                                        |                      |                    |                        |                                |                                            |
| 22  |                                                      |                                         |                                             |                     |                        |                       |                                 |                                            |                           |                        |                                                 |                           |                             |                         |                                        |                      |                    |                        |                                |                                            |
| 23  | 4                                                    | 42                                      | 18                                          | 10                  | 2                      | 2                     |                                 |                                            |                           |                        |                                                 |                           |                             |                         |                                        |                      |                    |                        |                                |                                            |
| 24  |                                                      |                                         |                                             |                     |                        |                       |                                 |                                            |                           |                        |                                                 |                           |                             |                         |                                        |                      |                    |                        |                                |                                            |
| 25  | 3                                                    | 70                                      | 15                                          | 6                   | 2                      | 2                     | 24                              | 36                                         | 24                        | 36                     | 36                                              | 36                        | 36                          | 36                      | 36                                     | 36                   | 36                 | 36                     | 36                             |                                            |
| 26  | 3                                                    | 200                                     | 30                                          | 6                   | 4                      | 4                     | 20                              | 40                                         | 20                        | 40                     | 40                                              | 40                        | 40                          | 40                      | 40                                     | 40                   | 40                 | 40                     | 40                             |                                            |
| 27  | 3                                                    | 230                                     | 30                                          | 10                  | 6                      | 6                     | 16                              | 16                                         | 16                        | 16                     | 16                                              | 16                        | 16                          | 16                      | 16                                     | 16                   | 16                 | 16                     | 16                             |                                            |
| 28  | 8                                                    | 100                                     | 24                                          | 12                  | 2                      | 2                     | 12                              | 12                                         | 12                        | 12                     | 12                                              | 12                        | 12                          | 12                      | 12                                     | 12                   | 12                 | 12                     | 12                             |                                            |
| 29  | 15                                                   | 300                                     | 40                                          | 6                   | 6                      | 6                     | 30                              | 40                                         | 30                        | 40                     | 40                                              | 40                        | 40                          | 40                      | 40                                     | 40                   | 40                 | 40                     | 40                             |                                            |
| 30  | 233                                                  | 4526                                    | 589                                         | 200                 | 117                    | 115                   | 94                              | 388                                        | 400                       | 388                    | 388                                             | 388                       | 388                         | 388                     | 388                                    | 388                  | 388                | 388                    | 388                            |                                            |

TABLEAU des livres envoyés aux inspecteurs d'école pour être donnés en prix, en 1865 et 1866.—*Suite.*

| No. | The Young Woman's Companion. | Life in a Whaler. | Marvels of Nature. | The Children's Picture Book. | Ramus Ships of British Navy. | English History Read. | Different Tales and Adventures. | Works of Natural History. | Poetical Works. | Robinson Crusoe. | Fresh Leaves. | The Good Grand Mother. | Life of Julius Caesar. | The Common Objects of the Country. | Popular Geology. | Wild Flowers. | History of Greece. | The Charter of Nations. | Society for promoting Knowledge. | Knowledge's Series. | Nelson's Series. |     |
|-----|------------------------------|-------------------|--------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------|---------------------------------|---------------------------|-----------------|------------------|---------------|------------------------|------------------------|------------------------------------|------------------|---------------|--------------------|-------------------------|----------------------------------|---------------------|------------------|-----|
| 1   | 3                            | 2                 | 3                  | 4                            | 3                            | 2                     | 6                               | 4                         | 4               | 3                | 2             | 2                      | 2                      | 2                                  | 2                | 2             | 2                  | 2                       |                                  | 15                  | 6                |     |
| 2   |                              |                   |                    |                              |                              | 2                     | 7                               | 4                         |                 |                  |               | 2                      | 2                      | 2                                  | 2                | 2             | 2                  | 2                       |                                  | 2                   | 5                |     |
| 3   |                              |                   |                    |                              |                              | 3                     | 4                               | 3                         |                 |                  | 1             | 2                      | 2                      | 2                                  | 2                | 2             | 2                  | 2                       |                                  | 2                   | 4                |     |
| 4   | 2                            | 2                 | 3                  | 5                            | 1                            | 3                     | 36                              | 9                         | 30              |                  | 7             | 4                      | 2                      | 6                                  | 4                | 3             | 3                  | 3                       | 14                               | 49                  | 64               |     |
| 5   | 4                            | 2                 |                    |                              |                              | 2                     | 5                               | 2                         | 2               |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         | 9                                | 1                   | 3                |     |
| 6   |                              |                   |                    |                              |                              |                       | 4                               |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 3                | 3   |
| 7   |                              |                   |                    |                              |                              |                       | 5                               |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 1                | 2   |
| 8   |                              |                   |                    |                              |                              |                       | 5                               |                           | 6               |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 3                | 8   |
| 9   |                              |                   |                    |                              |                              |                       |                                 |                           |                 |                  | 2             |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 9                | 10  |
| 10  |                              |                   |                    |                              |                              |                       |                                 |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 8                |     |
| 11  |                              |                   |                    |                              |                              |                       |                                 |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 12               | 6   |
| 12  |                              |                   |                    |                              |                              |                       |                                 |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 11               | 8   |
| 13  |                              |                   |                    |                              |                              |                       |                                 |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 8                | 6   |
| 14  |                              |                   |                    |                              |                              |                       |                                 |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 2                | 3   |
| 15  |                              |                   |                    |                              |                              |                       |                                 |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 3                | 3   |
| 16  |                              |                   |                    |                              |                              |                       | 20                              | 9                         | 15              |                  | 2             | 4                      |                        | 4                                  | 3                | 2             |                    |                         |                                  | 26                  | 33               |     |
| 17  |                              |                   |                    |                              |                              |                       |                                 |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  | 10                  | 44               |     |
| 18  |                              |                   |                    |                              |                              |                       |                                 |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 2                | 4   |
| 19  |                              |                   |                    |                              |                              |                       |                                 |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 22               | 8   |
| 20  |                              |                   |                    |                              |                              |                       | 8                               | 14                        | 14              |                  | 2             |                        |                        | 2                                  |                  |               |                    |                         |                                  | 9                   | 24               |     |
| 21  |                              |                   |                    |                              |                              |                       | 22                              | 21                        | 10              |                  | 1             |                        |                        | 1                                  | 2                |               |                    |                         |                                  | 12                  | 29               |     |
| 22  | 1                            | 2                 | 2                  | 2                            | 2                            | 2                     | 9                               | 7                         | 8               |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     |                  |     |
| 23  |                              |                   |                    |                              |                              |                       | 14                              | 7                         | 5               |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 40               | 4   |
| 24  |                              |                   |                    |                              |                              |                       | 6                               |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 30               | 40  |
| 25  |                              |                   |                    |                              |                              |                       |                                 |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 4                | 3   |
| 26  |                              |                   |                    |                              |                              |                       |                                 |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 1                | 1   |
| 27  |                              |                   |                    |                              |                              |                       |                                 |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 2                | 3   |
| 28  |                              |                   |                    |                              |                              |                       |                                 |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 10               | 7   |
| 29  |                              |                   |                    |                              |                              |                       | 8                               |                           |                 |                  |               |                        |                        |                                    |                  |               |                    |                         |                                  |                     | 7                | 218 |
|     | 6                            | 6                 | 8                  | 11                           | 6                            | 12                    | 106                             | 64                        | 94              | 3                | 14            | 12                     | 4                      | 15                                 | 11               | 7             | 2                  | 5                       | 139                              | 239                 | 218              |     |

TABEAU des livres envoyés aux Inspecteurs d'école pour être donnés en prix, en 1865 et 1866.—*Suite.*

| No. | Appleton's Series. | Chamber's Series. | Crosby's Series. | Harper's Series. | Carter's Series. | Tinknor's Series. | Hogg's Series. | Parker's Series. | Nimmot's Series. | Partridge's Series. | Grith's Series. | Sampson's Series. | Darton's Series. | Autres livres. | Total des livres français. | Total des livres anglais pour catholiques seulement. | Total des livres anglais pour protestants seulement. | Total des livres anglais et anglais. |      |      |      |
|-----|--------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|----------------|------------------|------------------|---------------------|-----------------|-------------------|------------------|----------------|----------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------|------|------|------|
| 1   | 2                  |                   |                  |                  |                  |                   |                |                  |                  |                     |                 |                   |                  | 11             | 655                        | 167                                                  | 36                                                   | 87                                   | 290  | 945  |      |
| 2   |                    |                   |                  |                  | 1                | 1                 | 1              | 1                | 1                |                     |                 |                   |                  |                | 250                        | 30                                                   | 20                                                   | 50                                   | 300  | 300  |      |
| 3   |                    |                   |                  |                  | 1                | 1                 | 1              | 1                | 1                |                     |                 |                   |                  | 3              | 258                        | 75                                                   | 25                                                   | 100                                  | 500  | 350  |      |
| 4   | 29                 |                   | 7                | 10               | 6                | 7                 | 9              | 4                | 24               | 28                  |                 |                   |                  | 18             | 50                         | 42                                                   | 411                                                  | 453                                  | 503  | 503  |      |
| 5   |                    |                   |                  | 1                | 1                | 1                 | 1              | 1                |                  |                     | 1               |                   |                  |                | 350                        | 20                                                   | 22                                                   | 50                                   | 400  | 400  |      |
| 6   |                    |                   |                  | 1                | 1                | 1                 | 1              | 2                |                  | 3                   |                 |                   |                  |                | 300                        | 16                                                   | 14                                                   | 30                                   | 330  | 330  |      |
| 7   |                    |                   |                  |                  |                  |                   |                |                  |                  |                     |                 |                   |                  |                | 266                        |                                                      |                                                      |                                      |      | 266  | 266  |
| 8   |                    |                   |                  |                  |                  |                   |                |                  |                  |                     |                 |                   |                  |                | 300                        |                                                      |                                                      |                                      |      | 300  | 300  |
| 9   | 2                  | 6                 |                  |                  |                  |                   |                | 2                | 6                |                     | 2               |                   |                  |                | 218                        | 42                                                   | 40                                                   | 82                                   | 200  | 200  |      |
| 10  | 3                  | 3                 | 2                | 2                | 3                | 3                 | 3              | 3                | 4                |                     | 3               |                   |                  |                | 350                        |                                                      | 50                                                   | 50                                   | 400  | 400  |      |
| 11  | 5                  | 2                 |                  |                  | 3                | 3                 |                |                  | 2                |                     |                 |                   |                  |                | 250                        | 38                                                   | 12                                                   | 50                                   | 300  | 300  |      |
| 12  |                    |                   |                  |                  | 3                |                   |                |                  | 2                |                     |                 |                   |                  | 2              | 326                        | 24                                                   | 2                                                    | 28                                   | 54   | 380  | 380  |
| 13  | 3                  | 8                 | 4                |                  |                  |                   |                |                  | 8                | 6                   |                 |                   |                  | 9              | 200                        | 30                                                   | 65                                                   | 95                                   | 295  | 295  |      |
| 14  |                    |                   |                  | 2                | 4                | 2                 |                |                  |                  |                     | 2               | 3                 |                  |                | 270                        | 12                                                   | 18                                                   | 30                                   | 300  | 300  |      |
| 15  | 15                 | 2                 | 1                |                  |                  |                   | 1              |                  |                  | 5                   | 2               | 4                 |                  |                | 130                        | 18                                                   | 22                                                   | 50                                   | 90   | 220  |      |
| 16  |                    |                   |                  | 8                | 5                |                   | 12             |                  | 7                | 8                   |                 | 12                |                  |                | 270                        | 16                                                   | 22                                                   | 50                                   | 250  | 250  |      |
| 17  |                    |                   |                  |                  | 1                |                   | 1              |                  | 1                |                     |                 |                   |                  |                | 224                        |                                                      | 8                                                    | 18                                   | 40   | 264  | 264  |
| 18  |                    |                   |                  |                  |                  |                   |                |                  |                  |                     |                 |                   |                  |                | 162                        |                                                      |                                                      |                                      |      | 162  | 162  |
| 19  |                    |                   |                  |                  |                  |                   |                |                  |                  |                     |                 |                   |                  |                | 280                        | 20                                                   | 4                                                    | 6                                    | 30   | 310  | 310  |
| 20  |                    |                   |                  |                  |                  |                   |                |                  |                  |                     |                 |                   |                  |                | 130                        | 20                                                   | 20                                                   | 50                                   | 90   | 220  | 220  |
| 21  | 18                 |                   | 2                | 9                | 1                | 1                 | 4              | 2                | 5                | 1                   | 1               | 6                 |                  | 17             | 130                        | 2                                                    | 206                                                  | 208                                  | 208  | 208  |      |
| 22  |                    |                   |                  |                  |                  |                   |                |                  |                  |                     |                 |                   |                  | 5              | 80                         |                                                      | 80                                                   | 80                                   | 80   | 80   | 80   |
| 23  |                    |                   |                  |                  |                  |                   |                |                  |                  |                     |                 |                   |                  |                | 80                         |                                                      |                                                      |                                      |      | 80   | 80   |
| 24  | 15                 | 28                | 5                | 5                | 6                |                   | 8              | 2                | 20               | 16                  |                 | 18                | 7                | 21             | 100                        | 60                                                   | 25                                                   | 250                                  | 250  | 250  |      |
| 25  |                    |                   |                  |                  |                  |                   |                |                  | 2                |                     |                 |                   |                  |                | 240                        | 60                                                   | 6                                                    | 95                                   | 195  | 195  | 195  |
| 26  |                    |                   |                  |                  |                  |                   |                |                  |                  |                     |                 |                   |                  |                | 300                        | 16                                                   |                                                      | 66                                   | 306  | 306  | 306  |
| 27  |                    |                   |                  |                  |                  |                   |                |                  |                  | 1                   |                 | 1                 |                  |                | 160                        | 12                                                   | 30                                                   | 334                                  | 334  | 334  | 334  |
| 28  |                    |                   |                  |                  |                  |                   |                |                  |                  |                     |                 |                   |                  |                | 393                        | 70                                                   | 18                                                   | 8                                    | 78   | 471  | 471  |
| 29  |                    |                   |                  |                  |                  |                   |                |                  |                  |                     |                 |                   |                  |                | 6234                       | 788                                                  | 146                                                  | 1771                                 | 2705 | 8939 | 8939 |
|     | 92                 | 144               | 28               | 40               | 32               | 19                | 48             | 19               | 79               | 73                  | 14              | 44                | 19               | 88             | 6234                       | 788                                                  | 146                                                  | 1771                                 | 2705 | 8939 |      |

(No. 42.)

**REPONSE**

A une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 14 ult., demandant des renseignements sur les congés accordés aux juges du Bas-Canada, pendant les trois dernières années, et au sujet de la tenue des cours.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
OTTAWA, 16 juillet 1866.

---

---

(No. 42.)

**REPONSE SUPPLEMENTAIRE**

A une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 14 ult., demandant des renseignements sur les congés accordés aux juges du Bas-Canada, et au sujet de la tenue des cours.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 24 juillet 1866.

---

*(Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, les documents ci-dessus ne sont pas imprimés.)*

---

---

RAPPORT

DES

COMMISSAIRES

DE

L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD,

NOMMÉS POUR S'ENQUÉRIR

DU COMMERCE DES

ANTILLES, MEXIQUE ET BRÉSIL.

.....  
Imprime par ordre de l'Assemblée Législative.  
.....



OTTAWA:  
IMPRIME PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX.  
1866:





|                                                         | Page.      |
|---------------------------------------------------------|------------|
| BANQUES,—affaires de, à Porto Rico .....                | 156        |
| aux Antilles, en général.....                           | 170        |
| Barbades, visite aux .....                              | 10         |
| Rapport.....                                            | 61         |
| Bardeaux pour les Barbades.....                         | 68, 70     |
| Bœuf séché .....                                        | 29         |
| Bois de construction pour le Brésil .....               | 29         |
| Demerara .....                                          | 45         |
| Barbades.....                                           | 67, 69, 71 |
| Cuba .....                                              | 130        |
| Boîtes en bottes, pour Demerara .....                   | 45         |
| pour Cuba .....                                         | 131        |
| Brésil, visite au.....                                  | 16         |
| Rapport .....                                           | 19         |
| Marche du commerce avec le.....                         | 31         |
| Bureau de poste, anglaise, à St. Thomas .....           | 103        |
|                                                         |            |
| CABOTAGE du Brésil rendu libre.....                     | 17         |
| Cacao, Trinité .....                                    | 52         |
| Café, facture simulée de .....                          | 35         |
| Récolte moyenne de, dans tous les pays .....            | 140        |
| Caoutchouc, facture simulée de.....                     | 35         |
| Cargaisons assorties pour les Barbades.....             | 70         |
| pour la Guiane Anglaise.....                            | 46         |
| pour Haiti.....                                         | 145        |
| pour la Jamaïque.....                                   | 116        |
| pour Porto Rico.....                                    | 153        |
| pour la Trinité.....                                    | 59         |
| Cercles pour les Barbades.....                          | 69         |
| doivent être ronds .....                                | 116        |
| pour Cuba .....                                         | 131        |
| Chaises, pour le Brésil .....                           | 30         |
| Cuba .....                                              | 168        |
| Charbon, pour le Brésil .....                           | 30         |
| pour St. Thomas.....                                    | 97         |
| Chaussures, tarif brésilien sur les.....                | 28         |
| Clous pour Cuba.....                                    | 132        |
| Commerce des Antilles ( <i>Sommaire</i> ).....          | 167        |
| Commerce de l'Amérique Britannique avec le Brésil ..... | 23         |
| avec les Antilles .....                                 | 164        |
| Communications postales—                                |            |
| Arrangement avec la Guyane Anglaise .....               | 9          |
| <i>Voir aussi</i> .....                                 | 46         |
| Do do Trinité.....                                      | 9          |
| Do do Barbades.....                                     | 10         |
| Do do Antigua .....                                     | 11         |
| Do do Jamaïque .....                                    | 15         |
| <i>Voir aussi</i> .....                                 | 114        |
| Commissaires, noms des .....                            | 3          |

|                                                               | Page.  |
|---------------------------------------------------------------|--------|
| Comparaison des tarifs des Antilles, etc.....                 | 171    |
| Compte de ventes—Barbades .....                               | 47     |
| Brésil .....                                                  | 32     |
| Guyane Anglaise .....                                         | 47     |
| Cuba.....                                                     | 132    |
| Haiti .....                                                   | 145    |
| Jamaïque.....                                                 | 117    |
| Porto Rico.....                                               | 156    |
| Conseil du commerce confédéré, Résolutions du.....            | 4      |
| Contrebande à Cuba .....                                      | 120    |
| Cuba, visite à .....                                          | 13     |
| Rapport.....                                                  | 120    |
| Délégués de, en Espagne.....                                  | 121    |
| <br>                                                          |        |
| DÉLÉGUÉS de Cuba et Porto Rico en Espagne .....               | 121    |
| Demerara. <i>Voir</i> Guiane Anglaise.                        |        |
| Dépêches—Impériales—approbation de la mission.....            | 4      |
| Distance de St. Thomas à Halifax, St. Jean, Québec, etc ..... | 170    |
| Do    du Brésil à           do           do .....             | 171    |
| Douves, pour Demerara.....                                    | 45     |
| Barbades.....                                                 | 67, 70 |
| <br>                                                          |        |
| EREGISTREMENT du commerce au Brésil .....                     | 18, 31 |
| à Cuba .....                                                  | 123    |
| <br>                                                          |        |
| FACTURE simulée d'envois aux Barbades .....                   | 74     |
| Brésil. ....                                                  | 35     |
| Jamaïque .....                                                | 119    |
| Porto Rico .....                                              | 158    |
| Farine pour le Brésil et les Tropiques en général.....        | 29     |
| compte de ventes de, à Rio .....                              | 33     |
| Barbades .....                                                | 68     |
| Tarif sur la, à Cuba .....                                    | 123    |
| Foin, pour les Barbades .....                                 | 71     |
| pour Cuba.....                                                | 168    |
| <br>                                                          |        |
| GLACE, pour le Brésil, etc .....                              | 30     |
| Gouvernement Impérial, dépêches du .....                      | 4      |
| Grenade, Rapport sur .....                                    | 81     |
| Guyane Anglaise, visite à.....                                | 8      |
| Rapport .....                                                 | 36     |
| <br>                                                          |        |
| HAITI, visite à.....                                          | 15     |
| Rapport sur .....                                             | 139    |
| Huile de charbon pour le Brésil.....                          | 31     |
| pour la Trinité.....                                          | 58     |
| pour les Barbades.....                                        | 64     |

|                                                                 | Page.     |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|
| ILES Turques et Caiques.....                                    | 146       |
| Instructions aux Commissaires .....                             | 6, 7      |
| <br>                                                            |           |
| JAMAÏQUE, visite à la.....                                      | 15        |
| Rapport .....                                                   | 109       |
| Arrangement postal avec la.....                                 | 15        |
| <i>Voir aussi</i> .....                                         | 116       |
| Jambons, pour les Barbades.....                                 | 69        |
| Brésil—compte de ventes de.....                                 | 29        |
| <br>                                                            |           |
| LABEUR, la question de, aux Tropiques :—                        |           |
| Le système de, à Porto Rico .....                               | 149       |
| au Brésil.....                                                  | 19        |
| à Cuba .....                                                    | 120       |
| à la Guiane Anglaise .....                                      | 37        |
| Lettre du Capitaine Général de Porto Rico .....                 | 12        |
| <i>Voir aussi</i> .....                                         | 155       |
| <i>Voir aussi</i> St. Thomas .....                              | 103 à 105 |
| Observations générales sur.....                                 | 167       |
| Recommandations des Commissaires.....                           | 2         |
| Lard pour la Trinité.....                                       | 59        |
| comptes de ventes de, pour le Brésil.....                       | 32        |
| Lignes de steamers à St. Thomas.....                            | 96        |
| <br>                                                            |           |
| MÉCANISMES pour Cuba .....                                      | 168       |
| Marche du commerce avec le Brésil .....                         | 31        |
| Martinique, visite à .....                                      | 10        |
| Rapport .....                                                   | 135       |
| Meubles pour le Brésil.....                                     | 30        |
| pour Cuba .....                                                 | 168       |
| Monnaie du Brésil .....                                         | 21        |
| de Cuba .....                                                   | 133       |
| d'Haïti .....                                                   | 142       |
| de Porto Rico.....                                              | 154       |
| Moyenne annuelle des importations aux Antilles Espagnoles ..... | 168       |
| <br>                                                            |           |
| NAVIRES, sorte de, pour le marché Brésilien.....                | 31        |
| Noms des Commissaires .....                                     | 3         |
| <br>                                                            |           |
| OIGNONS pour Cuba .....                                         | 169       |
| <br>                                                            |           |
| PEROU, route intérieure du, note sur la page.....               | 19        |
| Poids et mesures :—                                             |           |
| Danois (Sainte Coix) .....                                      | 95        |
| Hollandais (Guiane Anglaise).....                               | 49        |
| Portugais (Brésil).....                                         | 25        |
| Espagnols (la Trinité).....                                     | 54        |
| (Cuba).....                                                     | 134       |

|                                            | Page.    |
|--------------------------------------------|----------|
| Poisson, pour le Brésil.....               | 29, 34   |
| Trinité.....                               | 60       |
| Barbades.....                              | 69, 70   |
| Porto Rico.....                            | 156      |
| Pois naturelle, à la Trinité.....          | 58       |
| Porto Rico, visite à.....                  | 11       |
| Rapport.....                               | 149      |
| Ports de Porto Rico, fermés.....           | 150      |
| Ports d'entrée aux Antilles Anglaises..... | 175      |
| do            à Porto Rico.....            | 150      |
| Prix aux—                                  |          |
| Barbades.....                              | 67, 72   |
| Brésil.....                                | 25       |
| Guiane Anglaise.....                       | 47       |
| Cuba.....                                  | 132, 133 |
| Haiti.....                                 | 146      |
| Jamaïque.....                              | 117, 118 |
| Martinique.....                            | 136      |
| Porto Rico.....                            | 156      |
| Trinité.....                               | 59, 60   |

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| RECOMMANDATIONS des Commissaires..... | 2 |
|---------------------------------------|---|

|                                                      |       |
|------------------------------------------------------|-------|
| SAINTE CROIX, Rapport sur.....                       | 94    |
| St. Thomas, visite à.....                            | 8, 12 |
| Rapport sur.....                                     | 96    |
| Ste. Lucie, do.....                                  | 89    |
| St. Vincent, do.....                                 | 77    |
| Subside, proposé pour les steamers à St. Thomas..... | 169   |
| Sucre, de Demerara.....                              | 46    |
| Trinité.....                                         | 59    |

|                          |    |
|--------------------------|----|
| TABAGO, rapport sur..... | 86 |
|--------------------------|----|

| Tarifs des—          | Sur import's, Sur export's. |     |
|----------------------|-----------------------------|-----|
| Antigua.....         | 160                         |     |
| Barbades.....        | 65                          |     |
| Brésil.....          | 26                          |     |
| Guyane Anglaise..... | 38                          |     |
| Cuba.....            | 122                         | 124 |
| Grenade.....         | 83                          | 85  |
| Haiti.....           | 143                         | 141 |
| Jamaïque.....        | 112                         | 114 |
| Martinique.....      | 136                         |     |
| Porto Rico.....      | 149                         |     |
| Sainte Croix.....    | 94                          |     |
| Ste. Lucie.....      | 91                          | 92  |
| St. Thomas.....      | 96                          |     |

|                                                          | Page.         |               |
|----------------------------------------------------------|---------------|---------------|
|                                                          | Sur import's. | Sur export's. |
| Tarifs des—                                              |               |               |
| St. Vincent.....                                         | 79.....       | 80            |
| Tabago.....                                              | 88            |               |
| Trinité.....                                             | 56.....       | 54            |
| Transbordement à Rio de Janeiro.....                     |               | 34            |
| Demerara.....                                            |               | 51            |
| Porto Rico.....                                          |               | 153           |
| Travailleurs de couleur.....                             | 37, 53,       | 120           |
| Trinité, visite à.....                                   |               | 9             |
| Rapport sur.....                                         |               | 52            |
| <br>VENEZUELA, commerce avec, <i>via</i> la Trinité..... |               | <br>60        |
| Viandes, pour le Brésil.....                             |               | 29            |



---

# RAPPORT.

---

*A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Gouverneur-Général de l'Amérique-Britannique du Nord, etc., etc., etc.*

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Les Commissaires nommés par les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, "pour se rendre aux Antilles Anglaises et aux îles des Antilles Étrangères, au Brésil et au Mexique, afin de s'enquérir du commerce de ces pays, et de constater jusqu'à quel point il serait possible d'étendre le commerce qui existe aujourd'hui entre eux et l'Amérique Britannique du Nord," ont l'honneur de faire rapport :—

Que, conformément aux instructions qui leur avaient été données, ils se réunirent à Londres en décembre dernier, et s'abouchèrent immédiatement avec le secrétaire d'Etat pour les colonies, l'honorable Edward Cardwell, au sujet de leur mission.

Qu'après avoir reçu de lui et du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des lettres d'introduction auprès des gouvernements des colonies anglaises dans les Antilles, et auprès des consuls anglais résidant dans les îles et pays étrangers qu'ils étaient chargés de visiter, et après avoir recueilli les renseignements relatifs à leur mission qu'ils pouvaient le plus facilement se procurer en Angleterre, ils se rendirent aux Antilles pour accomplir le mieux qu'il leur serait possible les importants devoirs qui leur avaient été confiés.

Que les Commissaires n'étaient pas revêtus de l'autorisation de négocier des traités commerciaux, mais qu'ils étaient seulement chargés de s'enquérir, de fournir des renseignements, de faire rapport, et de faire aussi des recommandations à leurs gouvernements respectifs qui pussent ultérieurement conduire à des négociations et arrangements par les autorités compétentes.

Qu'agissant conformément à l'avis que le gouvernement canadien "serait prêt à recommander au parlement la réduction ou même l'abolition de tous droits de douane maintenant prélevés sur les produits des pays" que les Commissaires étaient chargés de visiter, "si la même faveur était accordée aux principaux articles de production de l'Amérique Britannique du Nord sur leurs marchés," ils obtinrent des gouvernements des colonies anglaises de Demerara, de la Trinité, des Îles-du-Vent, des Îles-sous-le-Vent et de la Jamaïque, un acquiescement formel aux propositions suivantes :—

"Que les droits de douane et de port sur les produits et navires des différentes colonies ne seront prélevés que pour les fins du revenu et pour le maintien des établissements indispensables, et que les gouvernements seront prêts à examiner d'une manière libérale toute plainte au sujet des impôts qui pourrait être faite par un autre gouvernement à raison de ce que ces impôts seraient de nature à entraver le commerce."

Que trouvant le service postal entre l'Amérique Britannique et les Antilles irrégulier et insuffisant, les Commissaires obtinrent des mêmes autorités un engagement conditionnel d'aider, au moyen d'une subvention ou autrement, à l'établissement de communications postales perfectionnées.

Que les Commissaires acceptèrent ces propositions, sauf l'approbation de leurs gouvernements respectifs.

Que la nature des recherches faites, la variété des sujets étudiés, et la diversité des lois, douanes, tarifs, etc., des pays visités, sembleraient exiger, et justifieraient probablement, un volumineux rapport. Néanmoins, les Commissaires se sont efforcés d'éviter les répétitions inutiles, et ont, en conséquence, compulsé et arrangé la masse de matériaux recueillis par les différents membres de la commission sous forme d'annexe à leur rapport, comprenant :—

- 1°.—La relation de leurs démarches dans chaque colonie et pays visités.
- 2°.—Une courte description de chaque colonie et pays, sous des chapitres différents, accompagnée de tableaux statistiques indiquant la population, les revenus et dépenses, les tarifs, produits, importations, exportations, prix des denrées et marchandises, droits de havres, droits de tonnage, et le commerce en général, avec des suggestions pour l'information des producteurs, marchands et armateurs, etc.
- 3°.—Des observations générales sur les produits respectifs de l'Amérique du Nord et des pays visités, et les raisons qui font croire aux commissaires que les relations commerciales entre eux peuvent être considérablement multipliées.

Que les "suggestions" que les Commissaires sont en mesure d'offrir pour faire disparaître les "entraves au commerce direct" entre l'Amérique Britannique du Nord et les Antilles Anglaises et Étrangères, le Brésil et le Mexique, se trouvent sous chacun des chapitres ci-dessus mentionnés, mais peuvent être brièvement récapitulées comme suit :—

- 1°.—D'établir promptement une ligne de paquebots propres au transport des malles, des voyageurs et du fret entre Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, et St. Thomas, aux Antilles, lesquels toucheraient, jusqu'à l'achèvement du chemin de fer intercolonial, à Portland, dans les États-Unis, de manière à établir une communication semi-mensuelle entre les ports en question.
- 2°.—De faire une convention ou arrangement avec les autorités postales des États-Unis pour la prompt transmission des lettres, etc., du Canada et des provinces maritimes par chaque malle des États-Unis qui serait expédiée de Boston ou New-York pour les Antilles, le Brésil, le Mexique, etc., et aussi pour la transmission par les malles des États-Unis de la correspondance expédiée de ces pays.
- 3°.—D'établir une ligne hebdomadaire de paquebots entre Montréal et Halifax, et d'achever le plus tôt possible le chemin de fer intercolonial.
- 4°.—D'obtenir, au moyen de traités réciproques ou autrement, une réduction des droits maintenant imposés sur la farine, le poisson, le bois de construction, le lard, le beurre, et les autres principaux produits de l'Amérique Britannique du Nord, dans les Antilles, et surtout au Brésil et dans les Colonies Espagnoles.
- 5°.—D'obtenir, s'il est possible, des autorités Espagnoles et Brésiliennes une remise

des droits onéreux imposés aujourd'hui sur le transfert des navires du pavillon anglais sous ceux de l'Espagne et du Brésil.

6°.—D'obtenir, au moyen de négociations avec les autorités qu'il appartient, une assimilation des tarifs des Colonies des Antilles Anglaises à l'égard des farines, du bois de construction, du poisson, et des autres principaux produits de l'Amérique Britannique du Nord,—mesure qui faciliterait considérablement les opérations commerciales, et que l'on peut certainement demander en vue de l'assimilation qui est sur le point de se faire dans les tarifs du Canada et des provinces maritimes.

7°.—D'encourager, par une législation prudente et une bonne politique fiscale, le rapide développement des immenses ressources naturelles des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et de conserver autant qu'il leur sera possible l'avantage dont elles jouissent aujourd'hui, de pouvoir produire à meilleur marché qu'aucun autre pays la plupart des produits de première nécessité que les habitants des tropiques sont obligés de se procurer des ports du nord.

Que les Commissaires sont heureux de pouvoir informer Votre Excellence qu'ils ont été reçus avec une attention marquée par les représentants de Sa Majesté dans les colonies anglaises ; par Sa Majesté Impériale l'Empereur du Brésil ; et par les autorités de toutes les îles et places étrangères qu'ils ont visitées ; et que partout ils ont trouvé les gouvernements et les populations désireux d'obtenir des renseignements, et disposés à seconder le but de leur mission.

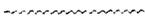
Que les Commissaires prient humblement Votre Excellence de transmettre, par les voies qu'il appartient, l'expression de leur profonde reconnaissance et des obligations qu'ils ont aux Lords de l'Amirauté et au Vice-Amiral Sir James Hope, commandant l'escadre des Antilles et de l'Amérique du Nord, pour l'obligeance qu'ils ont eu de mettre à leur disposition l'un des vaisseaux de Sa Majesté, sur lequel ils ont été conduits de Demerara aux différentes Îles de la station des Barbades.

Les Commissaires, voyant que le Mexique était encore le théâtre de la guerre, ont cru qu'il était inutile de retarder leur retour par une visite à la capitale de cet empire.

Pour jeter plus de clarté sur le sujet des communications postales, il a été préparé une carte qui est annexée à ce rapport.

Les Commissaires soumettent très respectueusement leur rapport à la considération de leurs gouvernements respectifs.

|                             |   |                                                                               |
|-----------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------|
| Canada .....                | { | WM. McDOUGALL, Président.<br>THOS. RYAN,<br>A. M. DELISLE,<br>J. W. DUNSCOMB. |
| Nouvelle-Écosse.....        | { | JAMES MACDONALD,<br>T. LEVESCONTE.                                            |
| Nouveau-Brunswick .....     | { | WM. SMITH.                                                                    |
| Ile du Prince-Édouard ..... | { | W. H. POPE.                                                                   |



# RELATION DES COMMISSAIRES.

Le conseil de commerce confédéré, qui se réunit à Québec en septembre 1865, dans le but d'établir une ligne d'action concertée entre les provinces de l'Amérique Britannique du Nord au sujet du traité de réciprocité avec les Etats-Unis et des affaires commerciales en général, résolut :

“ Que, dans l'opinion de ce conseil, il serait grandement à désirer qu'une requête fût présentée au gouvernement impérial de Sa Majesté, lui demandant de prendre des mesures pour permettre aux provinces de l'Amérique Britannique du Nord d'ouvrir des communications avec les Antilles, avec l'Espagne et ses colonies, et avec le Brésil et le Mexique, dans le but de s'assurer de quelle manière le commerce de ces provinces avec ces pays pourrait être étendu et placé sur un pied plus avantageux.”

Cette résolution du conseil confédéré fut approuvée par le secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, \* et transmise par Son Excellence Sir John Michel, l'adminis-

\* *Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies à l'Administrateur du gouvernement du Canada.*

Canada, No. 154.

DOWNING STREET, 28 octobre 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche du vicomte Monck, en date du 23 septembre, No. 187, me transmettant copie de deux minutes approuvées du conseil exécutif du Canada, suggérant que des mesures devraient être prises dans le but d'étendre le commerce du Canada dans les Antilles Anglaises et Espagnoles, au Mexique, au Brésil et ailleurs. Je vous prie d'assurer le gouvernement du Canada que le gouvernement de Sa Majesté approuve cordialement la suggestion qu'il a faite, et qu'il la secondera par tous les moyens en son pouvoir.

Nécessairement, ce projet ne doit pas s'appliquer seulement au Canada, mais aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord collectivement.

Avec cette entente, je prierai le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de recommander l'objet en vue aux cours étrangers qu'il appartient, et d'introduire auprès des ministres anglais à l'étranger les messieurs qui seront chargés de cette mission.

Pour ma part, je serai heureux de donner instruction aux gouverneurs des colonies anglaises de leur aider par tous les moyens en leur pouvoir. A cette fin, cependant, il sera nécessaire que vous me transmettiez les noms des messieurs qui seront chargés de cette mission. J'envoie par cette malle copie de la correspondance aux lieutenants-gouverneurs des provinces maritimes, à Terre-Neuve et à l'île du Prince-Edouard, et je les charge de vous communiquer sans délai les noms des messieurs qui consentiront à représenter ces différentes colonies.

Au reçu de cette information et après consultation avec votre conseil exécutif, vous m'informerez du résultat. Le gouvernement de Sa Majesté prendra alors les mesures ultérieures que j'ai indiquées.

M'étant mis en communication avec les lords du comité du conseil privé pour le commerce au sujet de l'extension projetée des relations commerciales des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, j'ai reçu de leurs seigneuries une lettre dont je crois à propos de vous envoyer copie sous ce pli.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé)

EDWARD CARDWELL.

L'Administrateur du gouvernement  
du Canada.

*Sir Emerson Tennent au Sous-Secrétaire d'Etat pour les Colonies.*

CHAMBRE DE COMMERCE.

WHITEHALL, 26 octobre 1865.

MONSIEUR,—Je suis chargé par les lords du comité du conseil privé pour le commerce d'accuser réception de votre lettre d'hier, et de vos communications et envois antérieurs, relativement à la proposition du conseil confédéré des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, d'envoyer des députations à Washington, aux Antilles, et aux différents pays de l'Amérique du Sud, dans le but d'améliorer et d'étendre les relations commerciales des possessions de l'Amérique Britannique du Nord avec les Etats-Unis d'Amérique et d'autres pays.

En réponse, je suis chargé de vous prier de dire à M. le secrétaire Cardwell que leurs seigneuries approuvent l'intention que paraît avoir le conseil confédéré, et qu'ils sont d'avis que le gouvernement de Sa Majesté devrait signifier son approbation de la démarche qui est sur le point d'être faite.

trateur du gouvernement du Canada, aux gouverneurs des provinces maritimes, avec prière de lui faire savoir s'ils s'uniraient au Canada pour envoyer des commissaires tel que demandé par la résolution.

Les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard répondirent affirmativement et envoyèrent des commissaires, qui devaient se joindre à ceux du Canada pour mettre la résolution à effet.

La commission se composait des messieurs suivants :

DU CANADA.

L'hon. WILLIAM McDUGALL, M. P. P., secrétaire provincial du Canada ;

L'hon. THOMAS RYAN, M. C. L.

J. W. DUNSCOMB, écuyer, percepteur des douanes à Québec ; et

A. M. DELISLE, écuyer.

Il semble à leurs seigneuries qu'il est hors du domaine de ce département d'entrer dans l'examen de la question de la convenance, comme matière de principe général, d'établir des conventions commerciales séparées entre des groupes de possessions coloniales de Sa Majesté et des pays étrangers. En même temps, leurs seigneuries croient devoir attirer l'attention sur les difficultés qui pourraient surgir à l'égard des pays étrangers qui ont des traités de réciprocité avec ce pays, si quelque colonie ou des colonies faisaient des arrangements pour donner à un pays étranger des avantages qui ne seraient pas donnés aux autres. Cette question a tellement été discutée lors de la négociation du traité de réciprocité entre les Etats-Unis et les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, qu'il est inutile aujourd'hui de faire plus qu'exprimer l'espoir qu'il sera possible d'éviter de semblables difficultés dans le cas actuel.

Les documents originaux qui accompagnaient votre lettre du 25 courant sont renvoyés sous ce pli.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. EMERSON TENNENT.

Le Sous-Secrétaire d'Etat,  
Bureau Colonial.

*M. Hammond au Sous-Secrétaire d'Etat pour les Colonies.*

BUREAU DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
11 novembre 1865.

MONSIEUR,—J'ai soumis au comte de Clarendon votre lettre du 7 du courant et ses incluses, relativement aux mesures proposées par le gouvernement du Canada pour l'extension des relations commerciales des provinces de l'Amérique Britannique du Nord avec les Antilles Anglaises et Espagnoles, et avec le Mexique, le Brésil et d'autres pays, et je suis chargé de vous prier de dire à M. le secrétaire Cardwell que Sa Seigneurie en conclut que, à l'égard des pays étrangers, les agents qui pourront être envoyés des colonies de l'Amérique Britannique du Nord ne s'arrogeront aucun caractère indépendant, ou n'essaieront de négocier ou conclure aucun arrangement avec les gouvernements des pays étrangers, mais seront seulement autorisés, ainsi qu'il est proposé par la septième résolution du conseil confédéré sur les traités de commerce à propos des négociations avec les Etats-Unis, incluse dans la dépêche de Lord Monck, No. 185, du 23 septembre, à conférer avec le ministre anglais dans chaque pays étranger, et à lui donner des renseignements sur les intérêts des provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Une conduite identique a été suivie dans les différentes négociations entamées pour les traités commerciaux dans lesquelles le gouvernement de Sa Majesté a été récemment engagé avec des puissances étrangères ; et lord Clarendon, en recevant de M. Cardwell copie des instructions données aux délégués des colonies, sera prêt à autoriser le Ministre de Sa Majesté à Madrid, à l'égard des Ant. les Espagnoles, et les Ministres de Sa Majesté sur le continent d'Amérique, à se mettre en relation avec ces délégués coloniaux, et tout d'abord de les aider dans leur recherche des moyens qui pourraient exister d'étendre le commerce des colonies anglaises, et ensuite à s'assurer jusqu'à quel point des ouvertures à ce sujet auraient chance d'être bien reçues par les gouvernements auprès desquels ces ministres sont accrédités.

Après avoir ainsi établi la base de leurs démarches ultérieures, le gouvernement de Sa Majesté pourrait ensuite examiner, conjointement avec les lords du comité du Conseil Privé pour le commerce, quelles seraient les propositions qui pourraient être faites aux pays étrangers au nom des colonies, conformément aux engagements généraux des traités conclus par la couronne britannique, et ce point étant réglé d'une manière satisfaisante, des instructions pourraient être préparées en ce pays pour les ministres de Sa Majesté dans les pays en question, et des pleins pouvoirs pourraient leur être donnés par Sa Majesté, en vertu desquels ils s'efforceraient de mettre sous forme d'engagements internationaux les arrangements qui pourraient ultérieurement être jugés acceptables non seulement aux colonies elles-mêmes, mais aussi aux pouvoirs étrangers avec lesquels ils seraient conclus.

Je suis, etc.,

(Signé),

E. HAMMOND.

Le Sous-Secrétaire d'Etat, Bureau Colonial.

## DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

L'hon. JAMES MACDONALD, M. P. P., secrétaire-financier de la Nouvelle-Ecosse, et  
L'hon. ISAAC LEVESCONTE, M. P. P.

## DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

WILLIAM M. SMITH, Ecr., contrôleur des douanes à St. Jean.

## DE L'ILE DU PRINCE EDOUARD.

L'hon. W. H. POPE, M. P. P., secrétaire colonial de l'Île du Prince Edouard.

Il fut décidé que les Commissaires se rendraient en Angleterre, et se mettraient, une fois arrivés, en communication avec l'hon. Edward Cardwell, principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies. Conformément à cet arrangement, tous les membres de la commission, à l'exception de M. Smith, se réunirent à Londres au commencement de décembre 1865.

Après avoir annoncé leur arrivé au secrétaire d'Etat pour les colonies, les Commissaires se mirent en correspondance avec le gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, Son Excellence le Vicomte Monck, alors en Irlande, qui vint immédiatement à Londres. Ils eurent, en compagnie de Son Excellence, plusieurs entrevues avec M. Cardwell, à la demande duquel lord Clarendon, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, leur donna des lettres d'introduction auprès des consuls anglais à tous les endroits qu'ils se proposaient de visiter dans les possessions étrangères, tandis que M. Cardwell leur donna lui-même des lettres d'introduction auprès des gouvernements des colonies anglaises dans les Antilles. Ils furent aussi mis en relations avec le comité du conseil privé pour le commerce, qui leur donna des renseignements précieux; et l'amirauté donna instruction au vice-amiral Sir James Hope, commandant l'escadre de la station de l'Amérique du Nord et des Antilles, de faire préparer un vaisseau de guerre pour les conduire de place en place dans les Antilles.

Les instructions qui reçurent l'approbation du gouvernement impérial, et en vertu desquelles agirent les Commissaires canadiens, sont les suivantes:—

## “ DEPARTEMENT DES FINANCES,

“ Outaouais, 17 novembre 1865.

“ MESSIEURS,—Par ordre de Son Excellence l'administrateur du gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence a bien voulu vous nommer Commissaires pour vous rendre aux Antilles Anglaises et aux Iles des Antilles Etrangères, au Brésil et au Mexique, afin de vous enquérir du commerce de ces pays, et de constater jusqu'à quel point il serait possible d'étendre le commerce qui existe aujourd'hui entre eux et l'Amérique Britannique du Nord.

“ Ces pays produisent tous des articles qui entrent en très-grande quantité dans la consommation des populations du Canada et des provinces maritimes, tandis qu'à leur tour ils consomment nos principaux articles de production en immense quantité. Naturellement, donc, il devrait exister un commerce entre eux qui devrait se faire dans les conditions les plus favorables. De fait, cependant, ce commerce est très restreint et ne se développe que très lentement.

“ Les raisons de cet état de choses se trouvent en partie, sans doute, dans les difficultés qui accompagnent toujours l'ouverture de nouveaux marchés et la diversion du commerce; mais principalement dans les lois fiscales qui, tant de notre côté que de leur, entravent le libre échange de nos produits respectifs. Les rapides développements de la production du Canada en bois, céréales et poissons, et la perspective prochaine que les grandes ressources des provinces maritimes seront également placées sous un système commercial uniforme pour toute l'Amérique Britannique du Nord, font qu'il est très important, aux yeux du gouvernement, d'établir un enquête sur l'état et les conditions de notre commerce avec les Antilles et l'Amérique du Sud, et sur les meilleurs moyens de les développer.

“ Ce sujet devient de la plus haute importance dans un temps où notre immense commerce avec les Etats-Unis est menacé d'interruption, et où il sera certainement continué à l'avenir dans des conditions autres que celles qui ont existé jusqu'ici.

“ Sachant donc que les pays que vous êtes sur le point de visiter offrent un marché pour tout les produits de surplus de l'Amérique Britannique du Nord, et qu'ils

peuvent nous offrir en échange tous les produits des tropiques, il est très désirable que nous fassions un effort pour faire disparaître les entraves artificielles qui existent à la liberté de nos relations commerciales.

“Le gouvernement a décidé de vous confier cet important devoir, dans l’accomplissement duquel il est probable que vous serez aidés par un ou plusieurs représentants des provinces maritimes. Nous croyons fermement que les vues de ces messieurs coïncideront avec les vôtres sur tous les points; mais si malheureusement il survenait entre vous quelque divergence d’opinion importante, il deviendra alors de votre devoir d’agir en vertu de l’autorité qui vous est maintenant conférée; au nom du Canada seul, en faisant rapport des circonstances à Son Excellence, afin de lui permettre d’entrer en communication avec les gouvernements des colonies-sœurs dans le but de rétablir l’unité d’action désirable.

“Les instructions en vertu desquelles vous agirez devront nécessairement être d’un caractère très général, et leur application doit être en grande partie laissée à votre propre jugement, dans lequel le gouvernement a la plus grande confiance.

“Vous devrez dans tous les cas faire rapport de la nature et de la quantité des produits des différents pays que vous visiterez, de leur commerce, leur tarif et les autres charges imposées au commerce, leur prix courant ordinaire, etc. Il sera aussi désirable d’indiquer les différentes coutumes de commerce entre les marchands, ainsi que tout ce qui pourrait être de quelque utilité pour notre classe commerciale.

“Il sera ensuite de votre devoir d’examiner si vous pouvez offrir quelques suggestions pour faire disparaître ce qui vous paraîtra être les obstacles au commerce direct avec l’Amérique Britannique du Nord.

“Il serait inconvenant de la part du gouvernement d’anticiper l’action de la législature à l’égard des impôts; mais il est nécessaire que vous sachiez que ce gouvernement serait prêt à recommander au parlement la réduction ou même l’abolition de tous droits de douanes maintenant prélevés sur les produits de ces pays, si la même faveur était accordée aux principaux articles de production de l’Amérique Britannique du Nord sur leurs marchés.

“Vous aurez probablement à vous occuper tout d’abord des Antilles Anglaises, et ensuite des Iles Espagnoles, Françaises et autres îles étrangères, après quoi vous visiterez Demerara et le Brésil. Si vous en avez le temps, vous visiterez le Mexique; mais dans l’état de trouble actuel de cet empire, il ne sera pas nécessaire que vous retardiez beaucoup votre retour à cette fin. L’on espère que vos travaux seront terminés vers le 1er avril prochain.

“Vous vous rendrez en Angleterre le plus tôt possible, et vous vous présenterez au secrétaire d’Etat pour les colonies, pour lequel Son Excellence vous donnera des lettres, et vous en recevrez, j’en suis sûr, des lettres d’introduction auprès des autorités anglaises dans les endroits que vous devrez visiter, qui vous procureront toutes les facilités nécessaires pour faire votre enquête.

“Vous voudrez bien me faire rapport, pour l’information de Son Excellence l’administrateur du gouvernement, de temps à autre, des progrès que vous aurez faits, en indiquant les endroits où des lettres pourront vous être adressées.

“J’ai l’honneur d’être, etc.

“A. T. GALT,

“Ministre des Finances du Canada.”

Les instructions au Commissaire du Nouveau-Brunswick lui furent communiquées par le gouverneur de cette colonie, et étaient comme suit :—

“FRÉDÉRICTON, N. B., 15 décembre 1865.

“MONSIEUR,—Sa Majesté ayant bien voulu autoriser la nomination de commissaires chargés d’une mission d’enquête sur les meilleurs moyens d’étendre le commerce des provinces de l’Amérique Britannique du Nord, je vous ai nommé Commissaire pour la province du Nouveau-Brunswick à cet effet, ayant la plus grande confiance dans l’habileté et le zèle avec lesquels vous remplirez les devoirs qui vous seront assignés.

“Je vous charge donc de vous rendre aux Antilles, pour y joindre les Commissaires nommés par les gouvernements des autres provinces de l’Amérique Britannique du Nord, et coopérer avec eux.

“Vous chercherez, de concert avec eux, à vous assurer jusqu’à quel point il serait possible de faire des arrangements avec quelques colonies anglaises ou possessions étrangères dans les Antilles, ou avec les empires du Mexique ou du Brésil, par lesquels le com-

merce entre ces pays et les colonies de l'Amérique Britannique du Nord serait développé et étendu d'avantage. Vous n'êtes autorisé à contracter aucun engagement ou à faire aucune promesse au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick, mais vous aurez la liberté de faire toute suggestion qui vous paraîtra convenable, et vous discuterez l'objet de votre mission avec ceux qui seront nommés pour en conférer avec vous de la manière la plus entière et la plus franche possible. Il sera de votre devoir, dans ces conférences, d'obtenir tous les renseignements possibles sur les concessions commerciales mutuelles et les changements correspondants dans les tarifs respectifs des différentes colonies et pays en question, qui vous paraîtront de nature à faciliter l'obtention du but désiré.

“ Vous recueillerez de plus, généralement, tous autres renseignements, aux différents endroits que vous visiterez, qui vous paraîtront utiles à la classe commerciale du Nouveau-Brunswick, ou qui pourront amener l'ouverture de nouveaux marchés pour les produits de la province, et un nouveau champ à l'exercice de son activité.

“ Vous ferez de temps à autre rapport de vos démarches à l'honorable secrétaire provincial, et, à votre retour dans la province, vous ferez un rapport général des renseignements que vous aurez obtenus.

“ J'ai l'honneur d'être, etc.,

“ Wm. Smith, écr.,

“ Contrôleur des Douanes, etc.”

“ ARTHUR H. GORDON.”

Les instructions aux délégués de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard ne furent pas données par écrit; mais elles étaient de même nature que les précédentes.

Les Commissaires quittèrent l'Angleterre le 2 janvier dans l'*Atrato*, et arrivèrent à St. Thomas le 16. M. Smith, du Nouveau-Brunswick, les y attendait. Comme il fut jugé utile de diviser le travail de la commission, trois de ses membres, MM. Dunscomb (Canada), Levesconte (Nouvelle-Ecosse), et Pope (Île du Prince-Edouard), furent chargés de se rendre au Brésil, tandis que les cinq autres convinrent, après mûre considération, de se rendre par la ligne des paquebots-poste à Demerara, où, ainsi qu'une lettre de Sir James Hope les en informait, le vapeur de S. M. *Buzzard* devait, le 26 janvier, être prêt à les conduire aux différentes Îles des Antilles qu'ils pourraient vouloir visiter dans les limites de la station navale des Barbades. Les messieurs choisis pour la mission des Antilles partirent le même soir pour Demerara, et ceux qui devaient se rendre au Brésil partirent par le prochain vapeur de New-York pour Rio.

Pendant leur voyage à Demerara, les paquebots-poste intercoloniaux touchent à St. Christophe, Antigua, la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique, Sainte Lucie, et les Barbades; cependant, les Commissaires ne débarquèrent à aucun de ces endroits, parce que les paquebots n'y arrêtent que le tems suffisant pour livrer et recevoir les malles.

Le 22 janvier ils arrivèrent à Georgetown. S. E. M. Hincks les reçut avec beaucoup de bonté, et mit une salle des édifices publics à leur disposition.

Les Commissaires ayant constaté que les droits d'importation établis par tarif à Demerara, et dans toutes les îles des Antilles anglaises généralement, étaient modérés, il parut inutile de demander un changement immédiat de ces droits; mais ils suggérèrent à Son Excellence que, comme mesure préliminaire pour encourager le commerce entre les Antilles et l'Amérique Britannique du Nord, l'établissement d'un service postal amélioré était très désirable.

Les commissaires informèrent Son Excellence qu'ils seraient prêts à recommander à leurs gouvernements respectifs d'accorder une subvention raisonnable pour atteindre ce but, si les gouvernements des colonies des Antilles répondaient à cet offre d'une manière libérale. Les raisons qu'ils firent valoir furent principalement celles-ci: que les communications entre l'Amérique Britannique du Nord et les Antilles sont aujourd'hui fort peu satisfaisantes, le seul service régulier étant accompli par un paquebot qui part d'Halifax une fois par mois, le jour de son départ dépendant de l'arrivée du steamer d'Europe, et celui de son arrivée à Halifax étant par conséquent incertain et non pas fixé de manière à rencontrer régulièrement les paquebots intercoloniaux qui distribuent les malles dans les îles. En conséquence, les lettres de l'Amérique du Nord restent souvent plusieurs jours au bureau de poste de St. Thomas, et le tems qui s'écoule avant que des réponses puissent être reçues est tel qu'il empêche les marchands des provinces britanniques d'envoyer des commandes à Demerara ou aux Îles-du-Vent. Que de plus il existe aujourd'hui de grandes difficultés dans l'expédition des lettres du Canada par la voie d'Halifax, surtout en hiver; et que bien qu'ils espèrent que cette difficulté serait bientôt vaincue par la construction d'un chemin de

fer intercolonial, cependant, même dans ce cas, le service postal actuel serait tout à fait insuffisant.

Son Excellence entra dans le sujet avec chaleur, et promit de seconder le projet de tout son pouvoir.

Enfin, le 29, après discussion et consultation de la part du gouverneur avec son Conseil Combiné et plusieurs citoyens influents de Georgetown, le mémoire suivant fut signé en double par M. Hincks, de la part de Demerara, et par M. McDougall, de la part des Commissaires.

**MÉMOIRE.**—“ Les propositions suivantes sont arrêtées entre le gouverneur de la Guyane Anglaise et les Commissaires de l'Amérique Britannique du Nord, comme base de négociations futures au sujet de relations commerciales étendues entre l'Amérique Britannique du Nord et les colonies anglaises dans les Antilles :

1. “ Que les droits de douane et de port sur les produits et navires des différentes colonies ne seront prélevés que pour les fins du revenu et pour le maintien des établissements indispensables, et que les différents gouvernements seront prêts à examiner d'une manière libérale toute plainte au sujet des impôts qui pourrait être faite par un gouvernement, à raison de ce que ces impôts seraient de nature à entraver le commerce.

2. “ Qu'il est désirable d'étendre et améliorer les communications postales entre les Antilles et l'Amérique Britannique du Nord.

3. “ Que si l'on trouvait possible d'effectuer un arrangement satisfaisant pour l'établissement d'une pareille communication sur la base que les colonies des Antilles contribueraient en proportion raisonnable à toute subvention que l'on croirait nécessaire d'accorder, le gouverneur de la Guyane Anglaise serait prêt à recommander au Conseil Combiné de la colonie de contribuer pour une part équitable de cette subvention.”

Dans les entrevues qu'ils eurent avec Son Excellence, il fut entendu que ce serait une juste division des charges si les Antilles payaient la moitié de la subvention nécessaire et l'Amérique Britannique du Nord l'autre moitié.

Pendant leur séjour à Georgetown, les Commissaires n'eurent qu'à se louer des attentions constantes de Son Excellence à leur égard ; et ils doivent aussi rendre témoignage à l'hospitalité des citoyens. Ils furent invités à un dîner public auquel ils exposèrent au long le but de leur mission, et ils reçurent des assurances réitérées de la faveur avec laquelle serait reçue toute mesure qui aurait pour but le développement du commerce avec l'Amérique Britannique du Nord. Ils partirent le 31 janvier, à bord du steamer de S. M. *Buzzard*, pour la Trinité, et arrivèrent à Port d'Espagne, qui en est le chef-lieu, le 3 février.

À Port d'Espagne, ils se rendirent immédiatement auprès de Son Excellence M. Manners-Sutton, ci-devant gouverneur du Nouveau-Brunswick, avec lequel les communications suivantes furent échangées :

**MÉMOIRE.**—“ A propos de l'entrevue qui a eu lieu aujourd'hui entre Son Excellence l'honorable J. H. T. Manners-Sutton, gouverneur de la Trinité, et les Commissaires du commerce et de la navigation de l'Amérique Britannique du Nord, le soussigné, afin d'arriver à une entente mieux définie sur les questions discutées entre eux, à l'honneur de soumettre, au nom des Commissaires, les propositions suivantes :

1. “ Que des mesures devraient être prises pour étendre le commerce et la navigation entre l'Amérique Britannique du Nord et les colonies des Antilles, et que dans ce but les droits de douane et de port sur les produits et navires des différents pays devraient être prélevés uniquement pour les fins du revenu et le maintien des établissements indispensables.

2. “ Que les communications postales actuelles entre l'Amérique Britannique du Nord et les Antilles ne sont pas satisfaisantes et devraient être améliorées, et, à cet effet, les différentes colonies devraient aider par une subvention (s'il était nécessaire) à l'établissement d'une ligne semi-hebdomadaire entre St. Thomas et Halifax, qui toucherait à des ports commerciaux intermédiaires convenables sur la côte de l'Amérique du Nord.

“ Port d'Espagne, 5 février 1866.

“ WM. MCDUGALL,

“ Président de la Commission, A. B. N.”

**MÉMOIRE.**—“ Je partage l'opinion exprimée dans le mémoire des Commissaires du commerce et de la navigation de l'Amérique Britannique du Nord, que les droits de

douane ou de port qui entravent l'extension du commerce et de la navigation entre les colonies des Antilles et l'Amérique Britannique du Nord, et qui ne sont pas nécessaires pour les fins du revenu, devraient être abolis.

“ Je partage aussi l'opinion des Commissaires que le système actuel des communications postales entre les Antilles et l'Amérique Britannique du Nord est défectueux, et je prendrai en considération, tout en appréciant à sa juste valeur l'importance commerciale de la question, tout projet qui pourra m'être soumis pour l'amélioration de ce système.

“ J. H. T. MANNERS-SUTTON.

“ La Trinité, 5 février 1866.”

Les Commissaires eurent ici une entrevue avec un corps nombreux de commerçants, auxquels ils expliquèrent leurs vues et opinions, et qui montrèrent une bonne disposition à encourager l'échange réciproque des produits si désirable pour les deux parties, surtout en établissant des communications postales plus directes et plus fréquentes. Ces messieurs exprimèrent leur regret de ce que le séjour des Commissaires fût de si courte durée qu'ils ne pussent accepter l'hospitalité publique que les citoyens de Port d'Espagne avaient l'intention de leur offrir,—regret qui fut parfaitement partagé.

Les Commissaires partirent pour les Barbades le 6. Ils regrettèrent extrêmement que la nécessité où ils se trouvaient d'arriver aux Barbades le 8, à temps pour prendre le paquebot-poste de St. Thomas, les empêchât d'arrêter à Tabago, la Grenade et St. Vincent, comme ils en avaient d'abord l'intention, car ils comprirent que les habitants de ces îles désiraient et attendaient leur visite.

Ils arrivèrent à Bridgetown, aux Barbades, le 8. A leur arrivée, une députation de la classe commerciale vint à leur rencontre, et exprima le désir de rendre service aux Commissaires pendant leur visite, et les accompagna à l'hôtel du gouvernement, où ils eurent une longue entrevue avec Son Excellence M. James Walker, et le 9 ils le rencontrèrent officiellement, avec le procureur-général, l'hon. John Sealy, et l'orateur de la chambre d'assemblée, l'hon. Chas. Packer,—et la convention arrêtée avec le gouverneur de Demerara fut ratifiée par Son Excellence dans les termes suivants :—

“ BARBADES, 9 février 1866.

“ J'approuve parfaitement cette convention. Quant aux deux dernières propositions, je serai prêt, aussitôt qu'elles prendront une forme pratique, à seconder la considération favorable de cet arrangement par tous les moyens en mon pouvoir.

“ JAMES WALKER.”

L'intervalle entre le 9 et le 14 fut employé à obtenir une connaissance générale du commerce de l'île et à visiter les divers points d'intérêt. Les Commissaires furent traités par Son Excellence avec une bienveillance constante. Il mit à leur disposition tous les documents publics qu'ils désirèrent consulter, et leur fournit toutes les facultés possibles de recueillir des renseignements statistiques. Le 13, ils furent invités par les marchands à un dîner public, et profitèrent de cette occasion pour exposer de nouveau le but de leur visite. Ils eurent ici la bonne fortune de rencontrer le lieutenant-gouverneur de St. Vincent, M. Berkley, qui promit de leur envoyer tous les documents nécessaires relatifs au commerce de cette île. St. Vincent, Tabago et la Grenade sont des sous-gouvernements des Barbades, et Son Excellence, M. Walker, promit aussi de nous envoyer des documents à leur sujet. A cause, probablement, de la défectuosité du service postal, ces documents n'ont pas encore été reçus par les Commissaires.

Le 14 ils partirent pour l'île française de la Martinique, et arrivèrent à St. Pierre le lendemain. Ils furent reçus par M. Lawless, le consul anglais, et conduits à la mairie et à la Bourse, où ils furent présentés à un certain nombre des principaux marchands. M. Laborde, le président de la chambre de commerce, ayant exprimé au nom des marchands le désir de recevoir des explications détaillées sur le but de la commission, il fut tenu une assemblée, et les vues des Commissaires au sujet du commerce et des relations postales furent exposées aux membres de la Bourse. L'assemblée exprima ensuite, par l'organe de M. Laborde, son approbation des idées ainsi émises, et sa conviction que la Martinique ne manquerait pas de faire tout en son pouvoir pour encourager une réciprocité de commerce, et pour contribuer à l'amélioration des moyens de communication avec l'Amérique Britannique du Nord. Le gouverneur de la Martinique, M. de Lapelin, demeure au Fort de France, à 19 milles de St. Pierre, et les Commissaires durent quitter la Martinique sans

visiter Son Excellence. Il eut, cependant, la complaisance d'envoyer son aide-de-camp avec des instructions aux départements publics de donner aux Commissaires tous les renseignements qu'ils désireraient.

La Martinique étant une île française, tout ce qui se fit le fut en français, et des exemplaires français des tableaux du commerce et de la navigation, ainsi que d'autres documents, furent présentés aux officiers publics et aux marchands.

Les Commissaires partirent de la Martinique le 16, et jetèrent l'ancre à English Harbor, Antigua, dans la soirée du 17 février.

D'English Harbor ils partirent le lendemain matin pour St. Jean, par terre, et à leur arrivée ils reçurent la visite de l'hon. Chas. M. Eldridge, secrétaire colonial, *pro-tem.*, qui leur communiqua le désir de Son Excellence le colonel Stephen J. Hill, qu'ils se rendissent immédiatement à l'hôtel du gouvernement.

Le lendemain, ils eurent une autre entrevue avec Son Excellence et quelques membres du conseil exécutif, et après ample discussion, Son Excellence et les membres du conseil qui étaient présents exprimèrent unanimement leur approbation des idées qu'ils avaient émises. Son Excellence sanctionna formellement la convention préliminaire relative à la ligne projetée de paquebots-poste, en endossant comme suit le mémoire rédigé à Demerara :

“ ANTIGUA, 19 février 1866.

“ J'approuve parfaitement la convention ci-jointe, et sur l'avis de mon gouvernement local, je serai prêt à recommander à la législature la plus favorable considération des propositions qu'elle contient.

“ STEPHEN J. HILL,  
“ Gouverneur-en-chef des Iles Sous-le-Vent.”

Dans l'après-midi, Son Excellence voulut bien consentir à présider une assemblée publique qui avait été organisée, et à laquelle il fut adopté des résolutions favorables aux propositions des Commissaires.

Les Commissaires partirent de l'île d'Antigua le 20, et arrivèrent à St. Thomas le lendemain. Dans leur voyage des Barbades, ils avaient passé, sans y arrêter, Ste. Lucie, la Dominique, la Guadeloupe (où la quarantaine, établie à cause du choléra, les aurait retardés), et St. Christophe.

Le 22 février, ils se rendirent auprès de Son Excellence le gouverneur Danois Rothe, avec lequel ils eurent une longue et satisfaisante entrevue.

Pendant qu'ils étaient là, ils crurent de leur devoir de s'enquérir autant que possible des raisons qui avaient fait choisir St. Thomas pour être le principal point de distribution des malles d'Europe venant aux Antilles, de la nature des arrangements postaux qui y existent, et des facilités qui pourraient être et seraient offertes à l'établissement de la ligne projetée de paquebots de l'Amérique Britannique du Nord. Ils se mirent donc en communication avec l'agent de la poste anglaise, et avec d'autres personnes attachées au service des postes. Ils renvoient à l'appendice, sous le titre “ St. Thomas,” pour le résultat de leurs entrevues et de leurs recherches.

L'hon. M. McDougall, qui avait jusqu'ici agi comme président de la commission, s'étant décidé à revenir au Canada par la ligne des paquebots du Brésil à New-York, qui touche à St. Thomas, l'hon. Jas. Macdonald (de la Nouvelle-Ecosse) fut choisi pour le remplacer comme président. M. Macdonald et les autres Commissaires, l'hon. M. Ryan, M. Delisle et M. Smith, partirent pour Porto-Rico dans la matinée du 24, et arrivèrent à San Juan, capitale de l'île, dans l'après-midi du même jour, où le consul anglais, M. Cowper, vint les recevoir à bord.

En allant rendre visite au capitaine-général suppléant, les Commissaires furent informés que le capitaine général, le général Marchesi, serait absent de la ville jusque vers le 1er mars. Ils décidèrent donc, en attendant, de visiter Mayaguez et Ponce,—deux villes importantes de l'île,—où ils furent accompagnés par M. Cowper, le consul anglais.

M. Macdonald désirant se rendre à la Havane, M. Ryan fut choisi comme président.

A Mayaguez, les Commissaires furent présentés par M. Krug, le vice-consul, au corregidor (principal magistrat), et à plusieurs commerçants importants.

A Ponce, M. Bassanta, le vice-consul, en fit autant.

A ces deux endroits, les marchands exprimèrent en termes énergiques leur désir d'étendre leur commerce avec l'Amérique Britannique du Nord, et écrivirent des lettres

dans lesquelles ils exprimaient l'opinion que le but de la commission serait bien plus facilement atteint si le service postal était amélioré.

Le 2 mars, les Commissaires revinrent à San Juan, et eurent une longue entrevue avec Son Excellence le général Marchesi, qui se déclara favorable à l'établissement d'une nouvelle ligne de paquebots, de manière à obtenir une communication régulière entre Porto-Rico et l'Amérique Britannique du Nord; et, à sa demande, les lettres suivantes furent échangées à ce sujet :—

“ SAN JUAN DE PORTO-RICO, 2 mars 1866.

“ MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été nommés par nos gouvernements coloniaux respectifs, avec la sanction du gouvernement de la Grande-Bretagne, pour visiter les Antilles et autres pays dans le but d'accroître les relations commerciales entre ces pays et les provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

“ Dans les différentes possessions, soit de l'Espagne, de la France ou de l'Angleterre, que nous avons visitées, nous avons partout été accueillis par une plainte générale contre l'insuffisance des communications postales actuelles avec l'Amérique Britannique du Nord, et contre l'absence d'un service de malles plus rapide et plus régulier avec ces provinces, et nous avons reçu l'assurance de tous les gouvernements locaux avec lesquels nous avons eu l'avantage de négocier, qu'ils étaient prêts à contribuer pour une part équitable à toute subvention raisonnable qui serait accordée pour l'établissement d'une ligne de paquebots entre Halifax et quelque point central des Antilles, où une distribution semi-mensuelle des lettres pour toutes les îles et la terre ferme pourrait être faite au moyen des paquebots inter-coloniaux qui rencontrent aujourd'hui ceux d'Europe, à St. Thomas, tous les quinze jours.

“ Nous sentons que l'objet qui nous amène aux Antilles sera considérablement secondé si Votre Excellence veut bien recommander le projet que nous lui avons exposé, à la considération favorable du gouvernement espagnol; et nous sommes convaincus que l'île de Porto Rico, sous le rapport de l'augmentation du revenu et du commerce, retirera des avantages particuliers de l'établissement d'une bonne ligne de paquebots de l'Amérique Britannique du Nord.

“ Nous avons l'honneur d'être, etc.,

“ P. RYAN, Président,

“ A. M. DELISLE,

“ WM. SMITH.”

“ A Son Excellence le général Marchesi,

“ Capitaine-général de Porto-Rico, etc.”

“ SAN JUAN DE PORTO-RICO, 2 mars 1866.

“ MESSIEURS,—Étant informé, par votre lettre de ce jour, de l'importante mission qui vous a été confiée par vos gouvernements coloniaux respectifs, avec la sanction du gouvernement anglais, de visiter les Antilles dans le but de chercher à accroître les relations commerciales entre ces pays et l'Amérique Britannique du Nord, je crois de mon devoir de vous féliciter de ce que vous êtes engagés à l'accomplissement d'un devoir aussi utile qu'intéressant, et qui vous a conduit à cette île espagnole, où je suis heureux de recevoir une députation aussi distinguée.

“ L'un des objets que vous avez en vue—celui de l'établissement d'un système plus efficace pour assurer des communications postales plus rapides et plus régulières entre l'Amérique Britannique du Nord et les Antilles, approuvé, comme vous m'assurez que cette heureuse idée l'a été, par plusieurs des gouvernements locaux des Antilles,—reçoit ma plus entière approbation, et je le regarde comme étant de nature à procurer de grands avantages à cette île.

“ J'ai l'honneur d'être, messieurs, etc.,

“ MARCHESI.

“ MM. Ryan, Delisle et Smith.”

Les Commissaires partirent de Porto-Rico le 3 mars, mais ayant été retardés durant le voyage, ils n'arrivèrent à St. Thomas que dans la soirée du lendemain, trop tard pour prendre le paquebot sur lequel ils avaient l'intention de se rendre à la Jamaïque. Ils quittèrent ici le S. S. M. *Buzzard*, car il ne pouvait dépasser les limites de la station des Barbades. Ils doivent beaucoup de remerciements au vice-amiral Sir James Hope pour avoir mis ce vaisseau aussi entièrement à leur disposition, ainsi qu'au capitaine Lindsay et à ses officiers, pour la courtoisie et les attentions invariables qu'ils leur ont montrées.

Le 12 mars, les Commissaires partirent de St. Thomas sur le *Tyne*, et arrivèrent à la Havane le 17. Accompagnés de M. Synge, le consul anglais, les Commissaires eurent l'honneur de se rendre, sur invitation, auprès du capitaine-général, le général Dulce, et auprès de l'intendant, le comte Armildez de Toledo. Les questions commerciales ne furent pas discutées lors de l'entrevue avec le capitaine-général, mais elles le furent amplement avec Son Excellence l'intendant, qui est chargé des affaires financières de l'île. Après une conversation prolongée, durant laquelle les avantages qui pourraient résulter de l'extension du commerce entre les possessions espagnoles et anglaises furent passés en revue, Son Excellence pria les Commissaires de lui dresser une lettre sur ce sujet, qu'il promit d'incorporer à une dépêche au gouvernement de Sa Majesté la reine d'Espagne, et en même temps il leur dit que ses idées personnelles n'étaient pas opposées à l'esprit de ces suggestions. Son Excellence offrit aux Commissaires des documents relatifs au commerce cubain, et voulut bien accepter des exemplaires des tableaux du commerce et de la navigation des différentes colonies.

La lettre des Commissaires et la réponse de Son Excellence sont comme suit :—

“ HAVANE, 22 mars 1866.

“ MONSIEUR,—A propos de l'entrevue que vous avez bien voulu accorder aux Commissaires de l'Amérique Britannique du Nord, le 20 du courant, j'ai maintenant l'honneur, conformément au désir exprimé par Votre Excellence, de récapituler par écrit l'exposé que je vous ai fait verbalement alors.

“ Les Commissaires, au nom desquels je vous écris, ont été nommés par les gouvernements provinciaux du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince Edouard, pour visiter les Antilles, dans le but d'obtenir des renseignements et, s'il était possible, de trouver les moyens d'encourager et étendre les relations commerciales entre ces pays et l'Amérique Britannique du Nord.

“ La nomination de cette commission et l'objet qu'elle a en vue ont reçu l'approbation du gouvernement anglais, dont l'intervention sera, comme de raison, nécessaire pour parfaire les arrangements que le gouvernement d'Espagne pourrait approuver entre ses possessions des Antilles et celles de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord.

“ Le commerce qui existe entre Cuba et l'Amérique Britannique du Nord est déjà très-considérable, bien que toute son importance et sa valeur ne paraisse pas dans les statistiques publiées sur notre commerce, parce qu'une grande partie de ce commerce a passé jusqu'ici par la voie des ports de mer des États-Unis, en transit de Cuba aux provinces anglaises, et *vice versa*.

“ Cependant, quelque considérable que soit déjà ce commerce, il n'en est pas moins susceptible d'un très grand développement. La consommation du sucre et de la mélasse peut être considérablement et rapidement accrue en réduisant les droits d'importation actuellement élevés en Canada, et je suis autorisé à dire que le gouvernement canadien est tout disposé à recevoir dans un esprit libéral toute proposition pour la réduction de ces droits, si elle était accompagnée de réglemens par lesquels un encouragement réciproque serait accordé aux produits de l'Amérique Britannique du Nord à Cuba.

“ Il y a beaucoup d'articles dont la consommation est très-grande dans cette île et dont la production est commune aux États-Unis et à l'Amérique Britannique du Nord. Ces articles ont été jusqu'ici principalement importés des États-Unis, à cause de l'avantage géographique de la position rapprochée de ses ports de mer, et parce qu'ils ont admis ces articles *en franchise de droits*, depuis quelques années, des provinces anglaises, ce qui leur permettait de les fournir à Cuba et aux autres parties des Antilles à aussi bas prix que l'auraient pu faire les producteurs provinciaux.

“ Mais les choses sont maintenant changées. Les États-Unis ont déclaré le Traité de Réciprocité terminé, et ils ne peuvent plus tirer d'approvisionnements des provinces anglaises sans payer les droits élevés aujourd'hui imposés par leur tarif, et la conséquence en est que les céréales, les farines, le beurre, le saindoux, les viandes, les chevaux, les bestiaux, le poisson et les huiles de poisson, les planches et madriers, les douilles et doutes, etc., seront à l'avenir à meilleur marché dans les provinces anglaises, et que les approvisionnements destinés aux Antilles y seront obtenus à meilleure composition qu'aux États-Unis.

“ Mais à part l'importante considération d'acheter sur le marché le plus favorable, il se présente une autre question non moins importante, et intimement liée à la politique coloniale de l'Espagne. Est-il prudent, est-il sage à l'Espagne de permettre que ses

riches possessions des Antilles dépendent entièrement, pour beaucoup d'articles de première nécessité, d'une seule source d'approvisionnement, et que cette source soit les États-Unis, puissance si proverbialement incertaine dans ses relations avec les autres puissances, et surtout avec l'Espagne? Ne serait-il pas d'une plus saine politique de seconder et encourager une source d'approvisionnement concurrente dans l'Amérique Britannique du Nord, dont les provinces, lorsqu'elles seront réunies sous un seul et même gouvernement, comme on le propose aujourd'hui, formeront tout d'abord une confédération d'environ quatre millions d'âmes parfaitement capable d'établir sur le continent de l'Amérique du Nord un contrepoids et une barrière au principe agressif et absorbant qui semble animer la démocratie des États-Unis.

« Si malheureusement il s'élevait quelque difficulté entre les gouvernements d'Espagne et des États-Unis, il serait évidemment de l'avantage des Antilles Espagnoles d'avoir des relations commerciales solides avec l'Amérique Britannique du Nord, de telle sorte que leurs approvisionnements nécessaires ne pussent être subitement interrompus. Mais pour commencer des relations de cette nature, il peut se faire qu'il soit essentiel que l'Espagne fasse quelques concessions raisonnables, qui profiteraient autant aux Antilles Espagnoles qu'à l'Amérique Britannique du Nord; et je me permettrai de faire observer à Votre Excellence que ce serait déjà un pas important de fait dans cette direction, si le gouvernement espagnol voulait permettre quelque réduction considérable dans les droits de douane, disons sur les céréales, les farines, les denrées, le poisson, les bois de construction et autres produits, *pourvu qu'ils soient importés de l'Amérique Britannique du Nord dans des navires voguant sous pavillon espagnol.*

« L'effet d'une pareille mesure serait de donner l'approvisionnement de ces articles à l'Amérique Britannique du Nord, et en même temps d'assurer aux *navigateurs espagnols* un commerce de transport considérable.

« Une autre concession qui aurait aussi pour effet de seconder l'objet en vue serait d'accorder la remise, jusqu'à un certain point, des droits de tonnage très-considérables prélevés aujourd'hui sur le transfert des navires d'un pavillon étranger sous le pavillon espagnol.

« Si cette taxe était suffisamment réduite, les armateurs espagnols pourraient acheter des navires dans l'Amérique Britannique du Nord, où ils sont construits de la meilleure qualité et à meilleur marché qu'ailleurs, et de cette manière ils auraient des navires au moyen desquels ils pourraient commander le commerce de transport non seulement entre les provinces anglaises, Cuba et Porto-Rico, mais encore entre ces îles et la partie du nord-ouest des États-Unis, dont la voie de communication par eau la plus directe et la moins chère, entre ses villes et l'Océan, est celle du golfe St. Laurent, et des rivières, des lacs et des canaux du Canada.

« Il y a une autre concession que le gouvernement espagnol sera sans doute disposé à faire, c'est-à-dire, celle d'aider à toute ligne de paquebots-poste que les gouvernements de l'Amérique Britannique du Nord et les possessions de l'Espagne, de la France et de l'Angleterre aux Antilles, pourraient décider d'établir afin d'assurer des communications et un service postal plus rapides et plus directs.

« Des concessions de cette nature contribueraient beaucoup à produire des relations commerciales intimes et des intérêts matériels communs, qui sont les avant-coureurs certains des sympathies et des amitiés nationales.

« J'ai déjà dit que le gouvernement du Canada était bien disposé à réduire les impôts sur les sucres et la mélasse, et comme le Canada tire son principal approvisionnement de ces articles des Îles Espagnoles, celles-ci retireront un avantage correspondant à l'augmentation de consommation qui suivra cette réduction.

« Je puis ajouter, comme preuve de l'esprit de libéralité des possessions anglaises, que les navires et chargements espagnols sont admis dans leurs ports sur le même pied, à tous égards, que les navires et chargements anglais, ce qui forme un contraste frappant avec les impôts et restrictions auxquels le pavillon espagnol est soumis ailleurs.

« Votre Excellence sait sans doute s'il existe quelque obstacle à l'octroi des concessions que je viens d'énumérer, à raison de quelque stipulations de traités conclus entre l'Espagne et d'autres pays; mais s'il est vrai que l'Espagne n'inclut pas généralement son commerce colonial dans ses conventions commerciales avec d'autres nations, il ne peut y avoir aucune difficulté sur ce point. Je serais cependant heureux de savoir si je suis bien renseigné à ce sujet.

“ Je dois, en terminant, remercier Votre Excellence, au nom de mes collègues commissaires et au mien, pour la réception courtoise et cordiale que vous nous avez faite, et vous assurer du profond respect avec lequel

“ J’ai l’honneur d’être,

“ De Votre Excellence, le très-obt. serviteur,

“ T. RYAN,

“ Président de la Commission de l’A. B. du N.”

“ 31 mars 1866.

“ Le comte A. de Toledo a le plaisir de dire à M. Ryan, président de la Commission des provinces de l’Amérique Britannique du Nord, en réponse à sa lettre du 22 du courant, qu’il a reçu avec la plus grande satisfaction les livres et documents concernant les statistiques des provinces anglaises, qu’il a eu la bonté de lui envoyer, et il est très-reconnaissant de cette cordiale attention. M. Ryan peut aussi être certain qu’il fera tout en son pouvoir pour étudier des documents aussi intéressants, afin de seconder les vues des Commissaires.

“ En attendant, il prie M. Ryan et la Commission de recevoir l’assurance de son profond respect et de sa considération.

“ L. U. C. ARMILDEZ DE TOLEDO.

“ Thos. Ryan, éc.,

“ Président de la Commission Anglaise.”

Le 23 mars, avant la réception de la réponse de l’Intendant, il fut décidé que M. Delisle et M. Smith suivraient la côte sud de l’île jusqu’à Santiago de Cuba, et de là se rendraient à Kingston, dans la Jamaïque, tandis que M. Ryan resterait à la Havane pour terminer les négociations et poursuivre les recherches. Il visita alors le port de Matanzas, sur la rive nord, d’où il est expédié une grande quantité de sucre et de mélasse moscouade dans les provinces. Il y rencontra M. Da Costa, le vice-consul anglais, et fit la connaissance de marchands intéressés dans le commerce de l’endroit, qui donnèrent à la Commission beaucoup de renseignements. Le 28 mars, il revint à la Havane, et le 31, jour de la réponse de l’intendant, il s’embarqua pour New-York.

MM. Delisle et Smith partirent de la Havane pour Batabano le 24 mars, et s’embarquèrent à bord d’un caboteur à vapeur pour Santiago de Cuba, où ils arrivèrent le 28, et restèrent jusqu’au 8 avril, et ils employèrent leur temps à recueillir des renseignements sur le commerce de cette partie de l’île.

Le 9, ils arrivèrent à Kingston, Jamaïque, et écrivirent à Son Excellence le gouverneur, Sir Henry Storks, qu’ils iraient lui faire visite le lendemain, ce qu’ils firent en conséquence ; et Son Excellence les reçut avec une grande cordialité,—déclara approuver complètement leur projet. Il les présenta aux membres de son conseil exécutif, qui décida de faire convoquer une assemblée des marchands, laquelle eut lieu le 13. Les Commissaires expliquèrent leurs vues à l’assemblée, et les résolutions suivantes furent adoptées :—

“ Résolu,—Que cette assemblée voit avec plaisir l’arrivée parmi nous de M. A. M. Delisle et de M. Wm. Smith, Commissaires du commerce de l’Amérique Britannique du Nord, et désire offrir ses sincères remerciements à ces messieurs pour les lucides et intéressantes explications qu’ils lui ont donné au sujet du commerce entre l’Amérique Britannique du Nord et les îles des Antilles Anglaises.

“ Résolu—Que cette assemblée partage entièrement les idées émises par les Commissaires au sujet du commerce intercolonial, et dans le cas où elles seraient mises en pratique, elle recommanderait fortement au gouvernement la convenance de contribuer pour une part équitable à toute subvention nécessaire pour l’établissement d’une ligne de paquebots qui feraient le service, les provinces de l’Amérique Britannique du Nord étant disposées à établir ce commerce sur un pied qui leur serait mutuellement avantageux.”

Sir Henry Storks apposa ensuite à la convention rédigée à Demerara l’assentiment suivant :—

“ J’approuve pleinement cette convention. Je serai prêt à seconder l’arrangement arrêté lorsque la nouvelle forme de gouvernement sera établie dans la colonie.

“ Kingston, 17 avril 1866.

“ H. K. STORKS.”

Les Commissaires partirent de Kingston le 18, et le 20 ils arrivaient à Port-au-Prince, Haïti. Ils furent présentés par M. St. John, le chargé d'affaires anglais, à M. Elie, le ministre Haïtien des finances et du commerce, par lequel ils furent présentés au président Geffrard, qui les reçut avec beaucoup de civilité, se déclara favorable à leurs vues, et leur fournit des documents statistiques. Ils partirent de Port-au-Prince le 21 avril, et arrivèrent à New-York le 29.

Les Commissaires qui se rendirent au Brésil visitèrent d'abord les villes de Para, Pernambuco et Bahia. Ils rencontrèrent dans chacune de ces villes plusieurs des principaux marchands, et en obtinrent des renseignements sur le commerce de leurs districts respectifs. Les Commissaires arrivèrent à Rio-Janeiro, la capitale de l'empire, le 27 février 1866, et firent de suite connaître au gouvernement de Sa Majesté Impériale l'Empereur, par l'entremise du vice-consul anglais, et leur arrivée et le but de leur visite.

Son Excellence Senhor Saraiva, ministre brésilien des affaires étrangères, voulut bien informer les Commissaires qu'il était prêt à conférer avec eux au sujet de leur visite, et leur indiqua un jour où il pourrait les recevoir.

Les Commissaires se rendirent donc auprès de Son Excellence et lui expliquèrent longuement la position commerciale et l'avenir des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et le désir des différents gouvernements coloniaux d'étendre leurs relations commerciales avec le Brésil. Son Excellence parut éprouver beaucoup d'intérêt aux différentes questions qui lui furent soumises, déclara qu'elle était prête à faire tout en son pouvoir pour développer le commerce de l'empire, et demanda aux Commissaires de lui donner un mémoire des propositions qui avaient été discutées avec elle, afin qu'elle pût les soumettre à la considération des ministres, à une réunion du conseil qui devait avoir lieu le lendemain. Le mémoire suivant fut en conséquence transmis à Son Excellence :—

“ HOTEL DES ETRANGERS,

“ Rio Janeiro, 5 mars 1866.

“ Les soussignés ont l'honneur de soumettre respectueusement à Son Excellence, qu'ils forment partie d'une Commission nommée récemment par les gouvernements des provinces de l'Amérique Britannique du Nord,—le Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince Edouard,—pour visiter l'empire du Brésil, et pour s'assurer si le gouvernement de Sa Majesté Impériale partagerait avec les gouvernements des différentes provinces sus-nommées le désir qu'ils éprouvent d'accroître les relations commerciales entre le Brésil et ces provinces ; et aussi de s'assurer si le gouvernement de Sa Majesté Impériale serait disposé à regarder l'établissement d'un libre échange réciproque entre l'empire du Brésil et les provinces de l'Amérique Britannique du Nord comme étant de nature à accroître les relations commerciales entre les deux pays, à développer leurs ressources, et à produire des résultats mutuellement avantageux pour leurs habitants ; et de plus, si le gouvernement de Sa Majesté Impériale croit qu'il serait convenable d'ouvrir réciproquement le commerce de cabotage des deux pays, et de permettre le transfert des navires construits dans les colonies anglaises à l'enregistrement brésilien aux mêmes conditions que les navires brésiliens peuvent aujourd'hui être transférés à l'enregistrement anglais.

“ Les soussignés prendront encore la liberté de faire remarquer à Son Excellence que les pays qu'ils représentent contiennent une population de près de quatre millions d'âmes, qui consomment beaucoup de sucre, café, tabac, peaux, caoutchouc, bois d'ébénisterie et autres produits du Brésil, et que ces pays produisent des farines, du poisson et des bois de construction.

“ Le droit d'échanger réciproquement et librement les produits du Brésil et des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, l'ouverture mutuelle du commerce de cabotage du Brésil et des colonies anglaises, et la permission de transférer les navires anglais à l'enregistrement brésilien aux mêmes conditions que les navires brésiliens peuvent être aujourd'hui transférés à l'enregistrement britannique, conduiraient, de l'avis des soussignés, à l'établissement d'un commerce très-étendu entre ces pays, activeraient le développement de leurs vastes ressources, et serviraient les intérêts de leurs habitants.

“ A Son Excellence,

“ Senhor JOSE ANTONIO SARAIVA,

“ Secrétaire d'Etat de Sa Majesté Impériale

“ aux affaires étrangères, etc., etc. etc.”

“ J. W. DUNSCOMB,

“ ISAAC LEVESCONTE,

“ W. H. POPE.”

Les commissaires eurent ensuite plusieurs entrevues avec le ministre des finances, ainsi qu'avec le directeur-général du revenu et un officier du département des douanes, et discutèrent longuement avec ces messieurs la question du commerce des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, et les différentes propositions contenues dans le mémoire soumis à la considération du ministre des affaires étrangères. Les commissaires fournirent au gouvernement Brésilien des tableaux statistiques du commerce des différentes provinces, et en reçurent les rapports officiels du commerce et de la navigation du Brésil. La réponse du gouvernement impérial aux propositions soumises par les commissaires leur fut communiquée dans la lettre suivante (\*) de S. E. Senhor Saraiva :

“ RIO-JANEIRO, 27 mars 1866.

“ **MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.**

“ Le gouvernement impérial a reçu le mémoire qui lui a été adressé par les commissaires du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Édouard, contenant les propositions suivantes :

“ 1<sup>o</sup> L'établissement réciproque d'une plus grande liberté de commerce entre les deux pays ;

“ 2<sup>o</sup> Liberté du commerce de cabotage pour les navires des dites possessions, avec les mêmes clauses et la même réciprocité ;

“ 3<sup>o</sup> Permission de transférer les navires construits dans les colonies anglaises sous le pavillon brésilien, aux mêmes conditions que sont aujourd'hui transférés les navires brésiliens sous le pavillon anglais.

“ En réponse, je dois dire que le gouvernement impérial a l'intention de faire un effort pour obtenir l'insertion dans les lois brésiliennes de tous les principes qui tendent à développer notre commerce au plus haut degré, non seulement avec l'Amérique, mais encore avec toutes les nations du monde.

“ La réalisation des vues du gouvernement impérial dépendant néanmoins de mesures de législation, il ne peut que vous assurer que la proposition en question sera prise en considération en temps opportun, et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'à l'égard du commerce de cabotage, le gouvernement impérial vient justement de lui donner plus d'extension, en permettant aux navires étrangers de le faire entre les ports de l'empire où il existe des entrepôts de douane, jusqu'à la fin de décembre 1867,—terme qui sera naturellement prolongé.

“ Si ce n'est pas exactement tout ce que désirent les commissaires, c'est sans nul doute un pas dans cette direction, à quoi il faut ajouter qu'il y a un projet pendant

RIO DE JANEIRO, 27 de Março de 1866.

\* Gabinete do Ministro dos Negocios Estrangeiros.

O Governo Imperial recebeu o memoradum que lhe foi dirigido pelos Snrs. Commissarios do Canada, Nova Escossia, Nova Brunswick e Ilha do Principe Edward, contendo as seguintes proposições :

1o. Mais amplo e reciproco estabelecimento de commercio livre entre os duos Paizes.

2o. Franqueza de commercio de cabotagem aos navios das ditas Possessoens com a mesma clausula e reciprocidade.

3o. Admissão da transferencia dos navios construidos nas colonias inglezas para bandeira brazileira e sob as mesmas condições de que os navios de construcção brazileira sejam transferidos para a bandeira das colonias inglezas.

Em resposta cabe-me dizer que e Governo Imperial esta no proposito de esforçar se para que sejam inseridos na leglação do Brazil todos as principios que tenham a desenvolver mais o nosso commercio, não só com a America como com as demais naçoens do mundo.

Dependendo porém, de medidas legislativas a realisação das vistas do Governo Imperial apenas pôde elle agora afañar que será opportunamente considerada a proposta de que se trata, e tenho o prazer de annunciar que, em relação á cabotagem o Governo Imperial acaba de ampliar a respectiva navegacão, permitindo que os navios estrangeiros a fação entre os portos do Imperio em que ha Alfandegas até o fim de dezembro de 1867 : prazo que naturalmente será espaçado.

Se não é isso quanto desejão os Snrs. Commissarios, é sem duvida um passo n'esse caminho ; accrescendo que do Senado pendem um projecto que facilita a transferencia da bandeira dos navios estrangeiros para a nacional.

Approveito a occasião para afferecer aos Snrs. Commissarios a expaessão dos meus sentimentos de perfeita estima e distincta consideracão.

JOSE ANTONIO SARAIVA

Aos Snrs. Commissarios do Canada,  
Nova-Brunswick, Nova Escossia,  
e Ilha do Principe Edward.

devant le sénat, qui a pour but de faciliter le changement de pavillon des navires étrangers pour le pavillon national.

“ Je saisis cette occasion d’offrir aux commissaires l’expression de ma parfaite estime et de ma considération distinguée.

“ (Signé,) JOSÉ ANTONIO SARAIVA.

“ Aux Commissaires du Canada, Nouveau-Brunswick,  
“ Nouvelle-Ecosse et Ile du Prince Edouard.”

Les commissaires répondirent à cette lettre dans les termes suivants :—

“ RIO JANEIRO, 28 mars 1866.

“ Les commissaires soussignés des provinces anglaises du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l’Ile du Prince-Edouard, ont l’honneur d’accuser réception d’une communication de Son Excellence Senhor José Antonio Saraiva, secrétaire de Sa Majesté Impériale aux affaires étrangères, en réponse au mémoire qu’ils avaient eu l’honneur d’adresser à Son Excellence le 5 de mars courant.

“ Les soussignés prient Son Excellence de vouloir bien leur permettre de l’informer qu’ils reçoivent avec la plus vive satisfaction la nouvelle de l’intention du gouvernement de Sa Majesté Impériale de faire un effort pour obtenir l’insertion dans les lois du Brésil de tous les principes les plus propres à développer le commerce du Brésil avec toutes les nations du globe.

“ Son Excellence ayant dit que la réalisation des vues du gouvernement impérial dépend de mesures de législation, les soussignés prient respectueusement Son Excellence de vouloir bien recevoir l’expression de leurs remerciements pour l’assurance qu’elle leur a donnée que les propositions contenues dans le mémoire qu’ils ont eu l’honneur de soumettre à Son Excellence, seront prises en considération en temps opportun. Les mesures déjà adoptées par le gouvernement de Sa Majesté Impériale à l’égard du commerce de cabotage, et dans le but de faciliter le transfert des navires étrangers à l’enregistrement brésilien—qui forment le sujet de deux des propositions que les soussignés ont eu l’honneur de soumettre à la considération de Son Excellence—sont à leurs yeux un pas important vers l’accomplissement de l’objet de leur visite à l’empire du Brésil, et ils espèrent qu’il leur sera permis de nourrir l’espoir que l’autre proposition, lorsqu’elle aura été mûrement considérée, recevra l’approbation du gouvernement et de la législature du Brésil; et en attendant les soussignés profiteront de la plus prochaine occasion de soumettre à leurs gouvernements respectifs la communication de Son Excellence.

“ Les soussignés ont aussi l’honneur d’offrir à Son Excellence l’expression de leur plus sincère reconnaissance pour les attentions et la considération dont ils ont été entourés, non seulement par Son Excellence, mais aussi par tous ceux des officiers du gouvernement de Sa Majesté Impériale avec lesquels ils ont eu des rapports; et ils saisissent cette occasion d’offrir à Son Excellence l’expression de leur profond respect et de leur considération distinguée, et de se sousscrire,

“ De Son Excellence les très-humbles serviteurs,

(Signé),

“ J. W. DUNSCOMB,

“ ISAAC LEVESCONTE,

“ W. M. POPE.”

Les commissaires croient à propos de dire que peu de temps après leur arrivée, ils eurent l’honneur d’être présentés à Sa Majesté Impériale l’Empereur par le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique à la cour du Brésil.

L’empereur, dans le cours d’une longue audience dont les commissaires furent honorés au Palais Boa-Vista à Sao-Cristovao, écouta avec un plaisir manifeste l’expression du désir de l’Amérique Britannique d’étendre ses relations commerciales avec l’empire brésilien. Sa Majesté s’enquit minutieusement du Pont Victoria, de l’étendue, du climat, de l’agriculture, des chemins de fer, des canaux, des produits, du commerce et de la marine de l’Amérique Britannique du Nord, et manifesta beaucoup d’intérêt à l’objet qui avait amené les commissaires au Brésil.

Ils eurent aussi l’insigne honneur d’être présentés à Sa Majesté Impériale l’Impératrice, qui leur fit des questions sur leur pays, et déploya une connaissance familière des ouvrages les plus récents sur l’Amérique Britannique du Nord.

Les commissaires partirent de Rio-Janeiro le 3 avril, et arrivèrent à New-York le 2 mai.

## BRÉSIL.

L'empire du Brésil couvre une superficie de 3,134,000 milles carrés. Les Etats-Unis n'en couvrent que 2,999,848 ; la Chine que 1,297,000 ; l'Inde Anglaise que 954,000 ; en sorte qu'à l'exception de la Russie, qui en a 7,800,000, et l'Amérique Britannique, qui en a, disons 3,400,000, c'est le plus grand pays du monde. Il est presque aussi grand que toute l'Europe. Découvert en 1499 par Pinzon, le commandant d'une flotte Portugaise, qui fut jeté hors de sa course par des vents contraires en allant aux Indes par le Cap de Bonne-Espérance, il resta avec quelques vicissitudes colonie portugaise jusqu'au commencement du siècle actuel. En 1808, la famille impériale du Portugal s'enfuit au Brésil en conséquence des complications européennes, et retourna au Portugal en 1820. En 1821, un congrès national proclama l'indépendance du pays, et en 1822 Don Pedro, fils aîné du roi Jean VI de Portugal, fut choisi et proclamé empereur. Son fils, Pedro II, règne aujourd'hui. Le gouvernement du Brésil est une monarchie constitutionnelle,—la chambre basse ayant l'initiative de la répartition des impôts, et les ministres y sont, comme chez nous, responsables aux chambres.

La position géographique du Brésil lui donne beaucoup d'avantages. Il se trouve sur la route directe des navires qui voyagent entre les ports de l'Europe ou de l'Amérique du Nord et les océans Pacifique et Indien, et l'on fait souvent de Pernambuco une station de mi-chemin où ils reçoivent des ordres. Avec une ligne côtière de 3,000 milles, une navigation intérieure de plusieurs milliers de milles de plus,\*—avec de nombreux et beaux havres, sûrs et d'accès facile—avec un sol d'une grande fertilité, et un climat qui permet à la végétation tropicale de se développer dans toute sa vigueur,—avec des richesses minérales variées et presque inépuisables,—il paraît être spécialement destiné à devenir un pays riche et prospère.

On évalue aujourd'hui sa population à 10,045,000 âmes, dont un cinquième est esclave ; mais comme il n'a jamais été fait de recensement bien exact, beaucoup pensent que ces chiffres sont exagérés. La population esclave diminue rapidement, car les nègres ont le droit de s'émanciper, et depuis plusieurs années l'importation des esclaves a été défendue sous des peines très-sévères. Les principales villes, Rio-Janeiro (qui contient près d'un demi million d'âmes), Bahia, Pernambuco, Para, sont bien bâties, et possèdent tout ce qu'il faut pour faire un commerce sur une très-grande échelle.

Pour avoir une connaissance parfaite du commerce du Brésil, il faut non seulement examiner les statistiques des affaires de tout l'empire, mais étudier encore les détails qui se rattachent aux provinces séparément, dont plusieurs sont aussi grandes que beaucoup de pays indépendants.

Leurs noms et leur population sont comme suit :

|                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| 1. S. Pedro Rio Grande do Sul ..... | 420,000   |
| 2. Santa Catharina.....             | 150,000   |
| 3. Parana.....                      | 100,000   |
| 4. San Paulo.....                   | 780,000   |
| 5. Rio de Janeiro.....              | 1,400,000 |
| 6. Espirito Santo.....              | 65,000    |
| 7. Bahia.....                       | 1,400,000 |
| 8. Serjipe.....                     | 275,000   |
| 9. Alagoas.....                     | 300,000   |
| 10. Pernambuco.....                 | 1,300,000 |

\*La navigation à vapeur sur l'Amazonese fait régulièrement comme suit :

|                                     |                      |                          |
|-------------------------------------|----------------------|--------------------------|
| Au Brazil : de Para à Manãos        | 862 milles anglais : | Prix du passage, \$50 00 |
| do Manãos à Tabatinga               | 859                  | do 40 00                 |
| Au Pérou : de Tabatinga à Yurimagua | 709                  | do 33 00                 |
|                                     | 2,430                | 123 00                   |

C'est incontestablement la meilleure route pour beaucoup d'articles fabriqués d'Europe ou de l'Amérique du Nord au Pérou.

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| 11. Parahyba.....             | 280,000    |
| 12. Rio Grande del Norte..... | 225,000    |
| 13. Ceara.....                | 540,000    |
| 14. Piahy.....                | 250,000    |
| 15. Maranhao.....             | 400,000    |
| 16. Para.....                 | 320,000    |
| 17. Minas Geraes.....         | 1,450,000  |
| 18. Goyaz.....                | 220,000    |
| 19. Matto Grosso.....         | 100,000    |
| 20. Amazonas.....             | 70,000     |
|                               | 10,045,000 |

## FINANCES.

Les revenus et dépenses de l'empire, pendant les trois dernières années pour lesquelles nous avons des statistiques, sont comme suit :—

|             | Revenus.     | Dépenses.    |
|-------------|--------------|--------------|
| 1861-2..... | \$27,935,405 | \$28,023,728 |
| 1862-3..... | 25,743,738   | 29,760,495   |
| 1863-4..... | 29,086,638   | 29,182,278   |

Les principales recettes de 1863-4 provenaient des sources suivantes :

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Droits d'importation..... | \$15,398,013 |
| Droits d'exportation..... | 4,540,626    |
| Revenu intérieur.....     | 4,684,836    |

Les principales dépenses furent faites par les départements

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Des finances.....        | \$ 9,517,651 |
| De la guerre.....        | 6,101,400    |
| De la marine.....        | 4,354,698    |
| Des travaux publics..... | 3,791,692    |

La dette publique est de différentes sortes. La dette étrangère, contractée exclusivement en Angleterre, s'élève (1863-4) à £7,947,100 sterling, et l'intérêt en est d'environ 5 pour cent; la dette consolidée du pays (31 mars 1865) est de \$40,188,200, presque toute à 6 pour cent d'intérêt.

De plus, il y a une dette flottante d'environ \$2,000,000, et une émission de papier-monnaie du gouvernement d'environ \$14,000,000, ce qui fait une dette totale d'environ \$96,000,000.

## EXPORTATIONS.

Les produits d'un aussi vaste pays sont nécessairement très-variés. Ils embrassent tous les légumes et les fruits des tropiques, plusieurs espèces de fourrures et de bois de teinture, beaucoup de drogues médicinales, de l'or et des diamans. Cependant, nous n'avons d'intérêt que dans les principaux produits exportés, qui étaient comme suit durant les trois dernières années pour lesquelles nous avons des statistiques :—

## VALEUR DES EXPORTATIONS DU BRÉSIL.\*

|                        | 1861-2.    | 1862-3.    | 1863-4.    |
|------------------------|------------|------------|------------|
|                        | \$         | \$         | \$         |
| Spiritueux (rhum)..... | 429,185    | 409,615    | 325,135    |
| Coton.....             | 3,893,075  | 8,408,904  | 14,167,805 |
| Sucre, blanc.....      | 3,199,815  | 3,004,933  | 2,301,378  |
| “ brun.....            | 7,968,085  | 6,635,581  | 7,621,013  |
| Crin et manille.....   | 172,506    | 159,466    | 215,971    |
| Cacao.....             | 721,029    | 789,468    | 654,371    |
| Café.....              | 29,373,497 | 28,237,467 | 27,065,342 |
| Peaux, salées.....     | 2,926,376  | 2,417,294  | 2,613,037  |
| “ séchées.....         | 1,916,885  | 1,207,923  | 1,360,809  |
| Diamants.....          | 2,120,724  | 2,058,088  | 2,064,362  |
| Tabac.....             | 2,439,309  | 3,101,005  | 1,756,317  |
| Caoutchouc.....        | 1,219,079  | 1,637,956  | 1,847,687  |
| Bois de rose.....      | 463,919    | 391,023    | 335,116    |
| Thé (indigène).....    | 702,188    | 757,391    | 755,204    |
| Or (en lingots).....   | 1,060,600  | 388,813    | 57,018     |
| Divers.....            | 1,753,699  | 1,585,066  | 1,594,785  |
| Total.....             | 60,359,971 | 61,239,998 | 64,735,350 |

Les pays auxquels ces exportations ont été envoyées, en 1863-4, sont :—

|                                           |            |                                        |               |
|-------------------------------------------|------------|----------------------------------------|---------------|
| Grande-Bretagne et ses possessions.....\$ | 26,242,549 | <i>Rapporté</i> .....                  | \$ 62,637,605 |
| Etats-Unis.....                           | 10,833,383 | Ports de la Méditerranée.....          | 319,175       |
| France et ses possessions.....            | 8,530,467  | Belgique.....                          | 310,172       |
| Ports de la Manche.....                   | 6,789,614  | Italie.....                            | 282,574       |
| Portugal et ses possessions.....          | 3,331,129  | Turquie.....                           | 298,595       |
| Espagne et ses possessions.....           | 2,158,308  | Russie.....                            | 247,407       |
| Rio da Prata.....                         | 2,007,132  | Côte d'Afrique.....                    | 245,684       |
| Suède et Norvège.....                     | 842,400    | Ports de la mer Baltique.....          | 154,070       |
| Villes Hanséatiques.....                  | 592,190    | Mexique.....                           | 145,759       |
| Chili.....                                | 594,328    | Grèce.....                             | 46,123        |
| Autriche.....                             | 382,417    | Ports non spécifiés.....               | 23,899        |
| Danemark.....                             | 333,688    | Hollande.....                          | 20,667        |
|                                           |            | Pour consommation à bord des navires.. | 3,620         |
| <i>Reporté</i> .....\$                    | 62,637,605 |                                        | \$ 64,735,350 |

Les exportations de l'année provenaient des provinces suivantes :—

|                        |            |                       |               |
|------------------------|------------|-----------------------|---------------|
| Rio de Janeiro.....\$  | 27,112,320 | <i>Rapporté</i> ..... | \$ 49,240,560 |
| Pernambuco.....        | 9,226,728  | Para.....             | 2,914,936     |
| Bahia.....             | 6,529,083  | Parahyba.....         | 2,904,528     |
| Alagoas.....           | 3,296,591  | Rio Grande.....       | 2,378,515     |
| Maranhao.....          | 3,075,838  | Autres provinces..... | 7,296,811     |
| <i>Reporté</i> .....\$ | 49,240,560 |                       | \$ 64,735,350 |

\* En réduisant le tableau ci-dessus de la monnaie brésilienne en monnaie anglaise, la valeur du mil réis est portée à 50 centins. C'est là une approximation très rapprochée.

MONNAIE BRÉSILIENNE, au pair :

|                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| Contos, = 1000 mil réis..... | = £112 10 0 stg. |
| Mil réis, = 1000 réis.....   | = 0 2 3          |
| Cruzado, = 400 “.....        | = 0 0 10.8       |
| Pataca, = 320 “.....         | = 0 0 8.44       |
| Testao, = 100 “.....         | = 0 0 2.7        |
| Vintem, = 20 “.....          | = 0 0 0.54       |

ESPECES :

|                             |
|-----------------------------|
| Or, 10 mil réis.            |
| Argent, 500 réis,—200 réis. |
| Cuivre, 40 “ 20 “           |

ESPECES ANGLAISES :

Souverain—Rs. 8 \$888.  
(Lisez huit mil huit cent quatre-vingt-huit réis.)

Les droits d'exportation se sont élevés aux sommes suivantes :—

| 1861-2.     | 1862-3.     | 1863-4.     |
|-------------|-------------|-------------|
| \$4,005,788 | \$4,076,827 | \$4,452,069 |

En 1863-4, ils furent perçus aux endroits suivants :

|                      |              |                       |              |
|----------------------|--------------|-----------------------|--------------|
| Rio .....            | \$ 1,848,598 | <i>Rapporté</i> ..... | \$ 3,166,105 |
| Pernambuco .....     | 653,943      | Santos.....           | 220,238      |
| Bahia .....          | 409,922      | Alagoas.....          | 230,784      |
| Maranhao .....       | 253,637      | Autres places.....    | 834,942      |
| <i>Reporté</i> ..... | \$ 3,166,105 |                       | \$ 4,452,069 |

Les autres droits perçus aux bureaux de douane, en 1863-4, ont été—

|                                         |            |
|-----------------------------------------|------------|
| Acquits (despacho maritime) .....       | \$ 114,202 |
| Droits particuliers aux provinces ..... | 285,161    |
| Impôts extraordinaires.....             | 34,360     |
| Dépôts .....                            | 307,967    |
|                                         | \$ 741,690 |

#### IMPORTATIONS.

Les articles importés au Brésil en retour des exportations, ont été :

|                                  | 1861-2.             | 1862-3.             | 1863-4.             |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|                                  | \$                  | \$                  | \$                  |
| Huile.....                       | 482,944             | 464,866             | 561,144             |
| Morue et autre poisson.....      | 757,429             | 744,766             | 691,683             |
| Liqueurs spiritueuses .....      | 1,475,172           | 728,725             | 832,863             |
| Chaussures .....                 | 660,160             | 617,558             | 663,104             |
| Viandes .....                    | 4,005,472           | 2,748,734           | 3,571,888           |
| Charbons.....                    | 1,402,733           | 1,038,171           | 916,833             |
| Chapeaux.....                    | 686,545             | 696,512             | 692,249             |
| Peaux crues et cuirs .....       | 384,507             | 487,533             | 450,620             |
| Drogues.....                     | 619,648             | 499,805             | 749,079             |
| Farine .....                     | 2,899,899           | 2,461,313           | 2,071,291           |
| Ferronnerie .....                | 3,099,185           | 2,603,943           | 2,398,958           |
| Fer .....                        | 516,006             | 725,364             | 335,027             |
| Poterie et verrerie .....        | 812,488             | 920,870             | 731,428             |
| Machines.....                    | 382,104             | 425,465             | 310,687             |
| Beurre .....                     | 925,579             | 1,103,163           | 970,068             |
| Tissus de coton .....            | 17,469,384          | 11,913,703          | 11,985,448          |
| “ laine .....                    | 1,958,492           | 1,983,529           | 2,200,500           |
| “ toile .....                    | 1,183,037           | 1,085,198           | 1,496,318           |
| “ soie.....                      | 1,069,771           | 1,093,859           | 1,175,496           |
| “ mélangé.....                   | 1,398,790           | 1,243,035           | 1,367,972           |
| Lingots.....                     | 1,021,744           | 2,194,444           | 9,803,530           |
| Orfèvrerie d'or et d'argent..... | 902,651             | 1,149,371           | 771,277             |
| Papier.....                      | 544,579             | 496,747             | 603,723             |
| Poudre.....                      | 284,579             | 300,793             | 259,301             |
| Argent.....                      | 47,750              | 68,000              | 382,619             |
| Hardes.....                      | 632,963             | 865,448             | 764,780             |
| Sel .....                        | 564,636             | 564,038             | 663,361             |
| Vin .....                        | 2,082,865           | 2,354,369           | 2,816,031           |
| Autres articles.....             | 6,994,582           | 7,987,017           | 11,285,659          |
| <b>Total.....</b>                | <b>\$55,265,595</b> | <b>\$49,586,354</b> | <b>\$61,522,937</b> |

Les pays d'où furent tirées ces importations furent, en 1863-4 :

|                                         |            |                            |            |
|-----------------------------------------|------------|----------------------------|------------|
| Grande-Bretagne et ses possessions...\$ | 32,419,055 | <i>Rapporté</i> .....\$    | 60,261,610 |
| France et ses possessions .....         | 11,555,206 | Danemark .....             | 66,210     |
| Rio da Prata.....                       | 4,531,186  | Hollande .....             | 58,046     |
| Portugal et ses possessions .....       | 3,173,206  | Italie.....                | 389,202    |
| Etats-Unis .....                        | 3,129,742  | Autriche .....             | 388,272    |
| Villes Hanséatiques .....               | 2,726,934  | Chili .....                | 73,341     |
| Espagne .....                           | 1,125,037  | Pérou .....                | 11,490     |
| Belgique.....                           | 902,952    | Ports non mentionnés ..... | 135,000    |
| Ports de l'empire.....                  | 493,298    | Pesca .....                | 4,948      |
| Suède .....                             | 204,994    | Afrique .....              | 134,812    |
| <i>Rapporté</i> .....\$                 | 60,261,610 | Paraguay .....             | 6          |
|                                         |            | Total.....\$               | 61,522,937 |

Ces importations furent ainsi distribuées parmi les provinces :—

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Importations à Rio ..... | \$ 35,316,677 |
| “ Pernambuco .....       | 9,198,737     |
| “ Bahia.....             | 8,051,435     |
| “ Para.....              | 2,642,117     |
| “ Rio Grande.....        | 2,073,536     |
| “ Maranhao.....          | 1,953,957     |
| “ Ceara .....            | 458,993       |
| “ Santos .....           | 187,081       |
| “ Autres provinces.....  | 1,060,404     |
|                          | \$61,522,937  |

Les rapports brésiliens, d'où sont tirés les chiffres ci-dessus, ne mentionnent pas séparément les colonies anglaises d'aucune partie du monde. Pour trouver le montant des exportations du Brésil à l'Amérique Britannique du Nord, il faut consulter les tableaux des importations des différentes provinces. Pour trouver les importations dans l'empire, il faut prendre les exportations des provinces. Cela nous donne les tableaux suivants :

TABLEAUX indiquant l'étendue du commerce direct de l'Amérique Britannique du Nord avec le Brésil.

| Exportations.                              | Quantités.      | Valeur. |           |
|--------------------------------------------|-----------------|---------|-----------|
|                                            |                 | \$      | \$        |
| <i>Ile du Prince-Edouard, (1864) .....</i> | <i>nil</i>      |         |           |
| <i>Nouveau-Brunswick, (1864) .....</i>     | <i>nil</i>      |         |           |
| <i>Nouvelle-Ecosse, (1865).</i>            |                 |         |           |
| Morue, — .....                             | 277,120 lbs.    | 12,000  | 12,000    |
| <i>Terre-Neuve, (1864).</i>                |                 |         |           |
| Morue sèche .....                          | 154,518 quintx. | 772,590 |           |
| Farine .....                               | 580 barils.     | 2,900   |           |
| Planches et madriers.....                  | 4,000 pieds     | 40      | 775,530   |
| <i>Canada, (Québec), (1865).</i>           |                 |         |           |
| Planches } Pieds, impériaux .....          | 355,946 } ..... | 3,560   | 3,560     |
| de pin. } ou mesure de Québec .....        | 18,000 } .....  |         |           |
| Total .....                                |                 |         | \$791,090 |

\* Les commissaires n'ont pas de rapports de Gaspé, excepté que sept navires en sont partis pour le Brésil en 1864-5, avec des chargements, et il y a eu sans doute une exportation considérable de poisson.

| Importations.                      | Quantités. | Valeur. |                |
|------------------------------------|------------|---------|----------------|
|                                    |            | \$      | \$             |
| <i>Ile du Prince-Edouard</i> ..... | <i>nil</i> |         |                |
| <i>Nouveau-Brunswick</i> .....     | <i>nil</i> |         |                |
| <i>Nouvelle-Ecosse.</i>            |            |         |                |
| Café.....lbs.                      | 42,886     | 6,433   |                |
| Tabac.....colis                    | 60         | 60      |                |
| <i>Terreneuve</i> .....            | <i>nil</i> |         | 6,493          |
| <i>Canada</i> .....                | <i>nil</i> |         |                |
| <b>Total</b> .....                 |            |         | <b>\$6,493</b> |

Ces tableaux ne s'appliquent nécessairement qu'au commerce direct. Les quantités de produits du Brésil qui viennent dans l'Amérique Britannique du Nord, et surtout au Canada, par les Etats-Unis et l'Angleterre, et celles des produits de l'Amérique Britannique envoyés par les mêmes routes détournées, sont incontestablement beaucoup plus fortes, et il est très regrettable qu'on ne puisse les constater avec certitude.

## MARINE MARCHANDE.

Les navires et vaisseaux engagés dans le commerce de l'empire pendant les trois dernières années qui figurent dans les rapports, sont comme suit :

|                                       | 1861-2. |            | 1862-3. |            | 1863-4. |            |
|---------------------------------------|---------|------------|---------|------------|---------|------------|
|                                       | Entrés. | Acquittés. | Entrés. | Acquittés. | Entrés. | Acquittés. |
| <b>VOYAGES DE LONG COURS—NAVIRES.</b> |         |            |         |            |         |            |
| Brésiliens.....                       | 214     | 128        | 400     | 177        | 374     | 368        |
| Etrangers.....                        | 2,579   | 2,470      | 2,664   | 2,550      | 2,516   | 2,428      |
|                                       | 2,793   | 2,598      | 3,064   | 2,727      | 2,890   | 2,796      |
| <b>TONNAGE.</b>                       |         |            |         |            |         |            |
| Brésilien.....                        | 30,215  | 27,934     | 42,695  | 41,216     | 61,604  | 45,796     |
| Etranger.....                         | 908,692 | 1,055,194  | 903,518 | 1,055,800  | 854,197 | 984,257    |
|                                       | 938,907 | 1,083,128  | 946,213 | 1,097,016  | 915,801 | 1,030,053  |
| <b>CABOTAGE.</b>                      |         |            |         |            |         |            |
| NAVIRES.....                          | 3,110   | 3,013      | 3,452   | 3,411      | 3,370   | 2,966      |
| TONNAGE.....                          | 659,420 | 610,345    | 726,390 | 724,489    | 658,651 | 567,432    |

La marine étrangère ne souffre aucun désavantage dans les ports brésiliens. Les importations en navires étrangers ne paient pas de droits plus élevés que celles apportées par les navires brésiliens. Le commerce de cabotage vient d'être ouvert aux navires de toutes les nations, ainsi que les commissaires en ont été formellement informés par ordre du gouvernement impérial, dans une communication de Son Excellence Sr. Saraiva, ministre des affaires étrangères de Sa Majesté Impériale.

## PRIX, ETC.

Les officiers des douanes brésiliennes donnent les prix suivants comme étant la moyenne des prix officiels des principaux articles d'exportation durant l'année 1863-4, aux principaux ports de l'empire (monnaie brésilienne) :—

|                        | Rio.    | Bahia.  | Pernam-<br>buco. | Maranhao. | Para.   |
|------------------------|---------|---------|------------------|-----------|---------|
| Rhum..... par canada   | \$400   | \$356   | \$385            | .....     | .....   |
| Coton..... par arroba. | 16\$073 | 21\$854 | 22\$657          | 22\$160   | 19\$233 |
| Sucre, blanc..... do   | 4\$886  | 2\$642  | 3\$542           | .....     | .....   |
| " brun..... do         | 3\$112  | 2\$402  | 2\$473           | .....     | .....   |
| Café..... do           | 6\$749  | 6\$311  | 8\$460           | .....     | .....   |
| Peaux, salées..... do  | 6\$163  | 6\$425  | 4\$447           | .....     | .....   |
| " sèches..... do       | 7\$380  | 7\$502  | 3\$215           | .....     | .....   |
| Cacao..... do          | .....   | .....   | 4\$792           | 4\$828    | .....   |

La liste des prix commerciaux brésiliens la plus exacte nous donne les chiffres suivants pour le marché de Rio-Janeiro :

|                         | Prix courant brésilien, 24 mars 1866. | Le même réduit en monnaie et poids et mesures du Canada. |
|-------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Rhum.....               | 95 \$000 @ 100 \$000 par pipa.....    | 40 @ 48 cts. par gallon.                                 |
| Coton.....              | 20 \$000 @ 21 \$000 par arroba.....   | 31 @ 35 cts. par lb.                                     |
| Sucre, brut.....        | 2 \$100 @ 2 \$200 ".....              | 3½ @ 3½ cts. "                                           |
| " raffiné.....          | 3 \$600 @ 4 \$500 ".....              | 6 @ 7 cts. "                                             |
| Café, fin .....         | 7 \$800 ".....                        | 12 cts. "                                                |
| " inférieur.....        | 4 \$800.....                          | 7½ cts. "                                                |
| Cacao.....              | 3 \$300 @ 3 \$400.....                | 5 cts. "                                                 |
| Peaux, salées.....      | \$250 @ \$250 par libra.....          | 12½ @ 14 cts. "                                          |
| " sèches.....           | \$220 @ \$240 ".....                  | 11 @ 12 cts. "                                           |
| Tabac, en feuilles..... | 4 \$000 @ 7 \$000 par arroba.....     | 6½ @ 11 cts. "                                           |
| Caoutchouc.....         | 16 \$000 ".....                       | 24 cts. "                                                |

## POIDS BRÉSILIENS.

Ton. = 13½ quintal = lb. avoir-du-poids 1748.93  
 Quintal = 4 arrobas = " 129.55  
 Arroba = 32 libras = " 32.39  
 Libra = 2 marcos.  
 Marco = 8 oncas.

## MESURES LIQUIDES.

Pipa = 180 canadas = 105½ gls. imp.  
 Almude = 12 canadas.  
 Canada = 4 quartilhos.

Mém.—Le canada de Bahia est de 435 pouces cubes, le canada ci-dessus, en usage à Rio, est de 162½ pouces cubes.

## MESURES LINEAIRES.

Braça = 2 varas = 10 palmos = pouces 86.6162  
 Vara = 5 palmos = 43.3081  
 Palmo = 8 polegadas = 8.6616  
 Polegada = 1.0827

Une loi passée dernièrement décrète que le système métrique français des poids et mesures devra remplacer immédiatement le système brésilien:

A ces prix il faut ajouter les droits d'exportation brésiliens, qui sont de deux sortes : 1<sup>o</sup> le droit impérial, qui est le même pour tout l'empire, et de 7 pour cent sur tous les articles ; et 2<sup>o</sup> le droit provincial, qui varie dans les différentes provinces et s'élève de 2 à 14 pour cent. Si nous ajoutons 20 pour cent aux prix de la liste ci-dessus, nous arriverons à un prix approximatif très-rapproché du coût des différents articles rendus à bord des navires.

Il n'est pas facile de dire quelle est précisément le prix du fret à l'Amérique du Nord, car il dépend de beaucoup de circonstances variables. Il ne devrait certainement pas excéder celui de l'Angleterre même, où plusieurs des articles ci-dessus sont expédiés avant d'être apportés ici.

#### TARIF.

Le tarif brésilien fait une distinction entre les articles de première nécessité et les articles de luxe, — ces derniers étant frappés d'un impôt plus élevé. Les bois de construction, les meubles et les hardes sont presque les seules exceptions à cette règle.

Les droits d'importation sont nominalement *ad valorem*, mais en réalité ils sont spécifiques dans leur application, car il est établi une valeur officielle sur toutes les variétés et espèces possibles d'importations, et les droits *ad valorem* sont prélevés d'après cette valeur officielle. Le tarif publié n'énumère pas moins de 1475 articles, et couvre un volume octavo de 318 pages, avec un index alphabétique de 85 pages de plus. En conséquence de ce système, les listes de prix usitées par les marchands portent le droit à tant de *réis* sur chaque unité de mesure ou de poids, comme si le tarif était spécifique, au lieu de mentionner les taux *ad valorem*.

Ces droits sont de 5, 10, 20, 30, 40 et 50 pour cent, et, dans quelques cas, il y est ajouté 2 ou 5 pour cent pour certaines fins spéciales ou pendant des périodes limitées.

Les droits de 50 pour cent ne s'appliquent qu'aux liqueurs fermentées (bière, cidre, hydromel,) et aux spiritueux et vins.

Les droits de 40 pour cent sont prélevés sur les meubles et autres articles en bois, et sur les articles d'habillement de presque toutes les sortes, tels que chaussures, paletots, pantalons, chemises.

Les chapeaux paient 30 pour cent, ainsi que les velours, les soieries, les cotonnades, les ferronneries, les bois de construction de toutes sortes, le blé, l'huile de baleine et autres huiles animales.

La liste de 20 pour cent est limitée, et comprend principalement les peaux et les métaux en gueuse.

La liste de 10 pour cent comprend les chevaux, les viandes salées ou fumées, le poisson, le blé et la farine de blé, le son, les patates, l'avoine, etc.

L'orfèvrerie d'or et d'argent (y compris les montres), les graines de jardin et de prairies, sont frappés d'un droit de 5 pour cent.

Les instruments d'agriculture, les machines pour les fabriques, les bateaux à vapeur ou les chemins de fer, les vaches, moutons et chèvres, les abeilles, les vers à soie, les charbons, le coke, le guano et autres engrais sont admis en franchise.

La liste suivante est celle du tarif des droits établis d'après l'évaluation officielle sur les principaux articles de production ou de fabrication de l'Amérique Britannique du Nord, qui pourraient peut-être être expédiés au Brésil, à laquelle est ajoutée une colonne indiquant la quantité de ces articles exportés en 1863-4 des Etats-Unis au Brésil. Cette année ne fut pas une année de commerce considérable entre les deux pays, à cause de la guerre, mais cet état est donné afin de faire voir qu'il se fait un commerce de ces articles par un peuple qui n'a pas d'avantages naturels plus grands, pour les produire, et pas beaucoup de facilités géographiques plus grandes pour les expédier, que n'en possèdent les provinces anglaises :

| ARTICLES.                                         | Chiffre des droits officiels<br>(monnaie brésilienne—réis<br>et mil réis.) | Tarif des droits<br>sur lequel ce<br>chiffre officiel<br>est basé. | Quantités ou valeur des<br>articles exportés des États-<br>Unis au Brésil (monnaie<br>des États-Unis.) |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Instruments d'agriculture .....                   |                                                                            | Libres .....                                                       | \$29,073.                                                                                              |
| Ale et bière (a) .....                            | \$280 par canada .....                                                     | 50 pour cent.                                                      |                                                                                                        |
| Bottes (b) .....                                  | 2 \$000 par pair .....                                                     | 40 " .....                                                         | 7640 paires.                                                                                           |
| Souliers .....                                    | \$800 " .....                                                              |                                                                    |                                                                                                        |
| Charbon .....                                     | Libre .....                                                                | Libre .....                                                        | 319 tonneaux.                                                                                          |
| Morue .....                                       | \$600 par quintal .....                                                    | 10 pour cent.                                                      | 1654 qtx.                                                                                              |
| Viandes:—Bœuf (salé) (d) .....                    | \$480 par arroba .....                                                     | " .....                                                            | 645 barils.                                                                                            |
| " langues .....                                   | \$600 " .....                                                              | " .....                                                            |                                                                                                        |
| Porc (salé) (d) .....                             | \$600 " .....                                                              | " .....                                                            | 566 barils.                                                                                            |
| (fumé) .....                                      | \$060 par libra .....                                                      | " .....                                                            | Jambons et lard séché.                                                                                 |
| Lard (Bacon) .....                                | \$600 par arroba .....                                                     | " .....                                                            | 134,229 lbs.                                                                                           |
| Pain et biscuits (de mer) .....                   | \$150 par arroba .....                                                     | 10 pour cent.                                                      | 5123 barils                                                                                            |
| Craquelins:—Biscuits fins .....                   | \$050 par libra .....                                                      | 30 pour cent.                                                      | 1485 tin.                                                                                              |
| Ordinaires .....                                  | \$400 par arroba .....                                                     | 10 pour cent.                                                      | 1553 boîtes.                                                                                           |
| Beurre .....                                      | \$120 par libra .....                                                      | 30 pour cent.                                                      | 8091 lbs.                                                                                              |
| Saindoux (c) .....                                | 1 \$500 par arroba .....                                                   | " .....                                                            | 1,729,017 lbs.                                                                                         |
| Orge—dans la balle .....                          | \$200 par arroba .....                                                     | 10 pour cent.                                                      |                                                                                                        |
| Perlée .....                                      | \$020 par arroba .....                                                     | " .....                                                            |                                                                                                        |
| Blé .....                                         | \$060 par arroba .....                                                     | " .....                                                            |                                                                                                        |
| Farine de blé .....                               | \$150 " .....                                                              | " .....                                                            | 407,974 barils.                                                                                        |
| Son .....                                         | \$150 " .....                                                              | " .....                                                            |                                                                                                        |
| Glace .....                                       | \$300 par ton .....                                                        | " .....                                                            | 2518 tonneaux.                                                                                         |
| Hardes—faites .....                               | Plusieurs espèces énumérées,<br>cotons, lainages, etc. ....                | 40 pour cent .....                                                 | \$2491.                                                                                                |
| Tissus de laine (f) .....                         | Grossiers \$480 par vara .....                                             | } 30 pour cent.                                                    |                                                                                                        |
|                                                   | Moyens \$800 " .....                                                       |                                                                    |                                                                                                        |
|                                                   | Fins 1 \$500 " .....                                                       |                                                                    |                                                                                                        |
| Animaux:—Chevaux .....                            | 5 \$000 chaque .....                                                       | 10 pour cent.                                                      |                                                                                                        |
| Vaches .....                                      |                                                                            | Libres.                                                            |                                                                                                        |
| Patates .....                                     | \$200 par quintal .....                                                    | 10 pour cent.                                                      | 58 minots.                                                                                             |
| Papier:—A impression .....                        | \$020 par libra .....                                                      | " .....                                                            | \$32 013.                                                                                              |
| Autres sortes .....                               |                                                                            | 30 pour cent.                                                      |                                                                                                        |
| Foin .....                                        | \$120 par arroba .....                                                     | 10 pour cent.                                                      | 56 bales.                                                                                              |
| Meubles .....                                     | Plusieurs montants énu-<br>mérés—tous) .....                               | 40 pour cent.                                                      | \$48,660 meubles.                                                                                      |
| Avoine .....                                      | \$050 par libra .....                                                      | 10 pour cent.                                                      | \$30,000 autres articles en                                                                            |
| Huiles de poisson et animales (a) .....           | \$180 par canada .....                                                     | 30 pour cent.                                                      | 533 minots. [bois.                                                                                     |
| Huiles à brûler (a) .....                         | \$200 par libra .....                                                      | " .....                                                            | 34,452 gal. Pét. cru.                                                                                  |
|                                                   |                                                                            |                                                                    | 298,316 " raffiné.                                                                                     |
|                                                   |                                                                            |                                                                    | 90,043 gal. huile de charb                                                                             |
|                                                   |                                                                            |                                                                    | 2,896 benzine.                                                                                         |
| Savon .....                                       | Divers .....                                                               | 30 pour cent.                                                      | 460,928 lbs.                                                                                           |
| Suif .....                                        | \$500 et \$700 par arroba .....                                            | 10 pour cent.                                                      | 45,378.                                                                                                |
| Bois carré et billots.                            | Jusq. 40 palmes de long. \$030 p. pal. 060 " .....                         | 30 pour cent.                                                      | } 8008 bottes de douves.                                                                               |
| Pin ou tout bois excepté le chêne et le teck (g). | Plus de 40 palmes Jusq. 50 palmes de long. 080 " .....                     | " .....                                                            |                                                                                                        |
|                                                   | Plus de 50 palmes Plus de 50 palmes 100 " .....                            | " .....                                                            |                                                                                                        |
|                                                   | Plus de 10 et jusq'à 20 pes. d'épaisseur. Jusq. 50 palmes. 150 " .....     | " .....                                                            |                                                                                                        |
|                                                   | Plus de 20 pes. d'épaisseur. Plus de 50 palmes 240 " .....                 | " .....                                                            |                                                                                                        |
|                                                   | Plus de 20 jus- qu'à 30. Jusq. 60 palmes. 400 " .....                      | " .....                                                            |                                                                                                        |
|                                                   | Plus de 30. Plus de 60 palmes 600 " .....                                  | " .....                                                            |                                                                                                        |
|                                                   | Plus de 60 palmes 800 " .....                                              | " .....                                                            |                                                                                                        |
|                                                   | Plus de 60 palmes 1000 " .....                                             | " .....                                                            |                                                                                                        |
| MADRIERS ET PLANCHES.                             |                                                                            |                                                                    |                                                                                                        |
| Pin jusqu'à un pouce d'épaisseur                  | \$20 par palme .....                                                       | 30 pour cent.                                                      |                                                                                                        |
| Pour chaque pouce d'épaisseur de plus .....       | 20 " .....                                                                 | " .....                                                            |                                                                                                        |

(a) Lorsque la bière, l'ale et les huiles viennent en futailles, elles ne sont frappées que des droits ci-dessus, et il est fait une remise de 10 et 12 pour cent sur les huiles, pour la tare. Lorsqu'elles sont en grandes bouteilles (dames-jeannes, cruches,) elles paient 25 pour cent. de plus; lorsqu'elles sont en bouteilles ordinaires, flacons, ou autres vaisseaux en grès ou en verre, 50 pour cent de plus.

(b) Pour mieux faire voir le caractère du tarif brésilien et ses minutieuses énumérations, nous

REMARQUES CONCERNANT CERTAINS ARTICLES QUI PEUVENT ÊTRE EXPORTÉS DE  
L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD AU BRÉSIL.

Relativement à quelques articles que les commissaires pensent pouvoir être profitablement exportés de l'Amérique Britannique du Nord au Brésil, ils ont cru devoir ajouter les remarques suivantes :

*Ale et Bière.*—Il ne paraît y avoir aucune raison pourquoi l'ale et la bière ne seraient

annexons ici le tarif des bottes et souliers et autres chaussures,—le tout formant l'article 51 sur les 1475 :—

|                                                                                                                                |        |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------|
| Bottes—Longues bottes à l'écuÿère de cuir blanc ou de couleur .....                                                            | 4\$000 | la paire     |
| “ “ verni en tout ou en partie .....                                                                                           | 6 000  | “            |
| “ De cuir verni.....                                                                                                           | 3 200  | “            |
| “ De toute autre qualité .....                                                                                                 | 2 000  | “            |
| “ (Bottines hessoises) de cuir de toute autre qualité—pour hommes et femmes.....                                               | 1 600  | “            |
| “ “ garçons et filles .....                                                                                                    | 900    | “            |
| “ “ petits enfants.....                                                                                                        | 400    | “            |
| “ De toute sorte d'étoffe de laine, coton ou toile—pour hommes et femmes.....                                                  | 1 000  | “            |
| “ “ garçons et filles.....                                                                                                     | 700    | “            |
| “ “ petits enfants .....                                                                                                       | 300    | “            |
| “ De toute qualité de soie—pour hommes et femmes.....                                                                          | 2 000  | “            |
| “ “ garçons et filles.....                                                                                                     | 1 300  | “            |
| “ “ petits enfants.....                                                                                                        | 800    | “            |
| “ De peau de chamois ou mouton ou toute autre peau ou tissus—pour garçons et filles..                                          | 200    | “            |
| “ “ petits enfants ...                                                                                                         | 150    | “            |
| Pantouffes ou sandales de cuir verni ou de chèvre, ou de même nature.....                                                      | 600    | “            |
| “ cuir de toute autre qualité, unies.....                                                                                      | 200    | “            |
| “ “ brodées ou ornementées.....                                                                                                | 360    | “            |
| “ toute espèce de coton ou toile, unies.....                                                                                   | 160    | “            |
| “ “ brodées ou ornementées.....                                                                                                | 300    | “            |
| “ lisières ou autres tissus de laine, unies.....                                                                               | 240    | “            |
| “ “ brodées ou ornementées .....                                                                                               | 1 200  | “            |
| “ toute qualité de soie, unies.....                                                                                            | 800    | “            |
| “ “ brodées ou ornementées.....                                                                                                | 1 600  | “            |
| Demi-bottes de cuir verni.....                                                                                                 | 2 000  | “            |
| “ toute autre espèce .....                                                                                                     | 1 600  | “            |
| “ communes, propres aux soldats, marins, etc.....                                                                              | 600    | “            |
| Souliers de bois de toutes sortes.....                                                                                         | 600    | “            |
| “ (lacés et à boucles, semelles épaisses) de cuir verni—pour hommes et femmes                                                  | 1 280  | “            |
| “ “ garçons et filles... ..                                                                                                    | 800    | “            |
| “ “ petits enfants.....                                                                                                        | 300    | “            |
| “ toute autre espèce de cuir—pour hommes et femmes .....                                                                       | 800    | “            |
| “ “ garçons et filles .....                                                                                                    | 600    | “            |
| “ “ petits enfants .....                                                                                                       | 240    | “            |
| “ communs, comme ceux des soldats, matelots, etc.....                                                                          | 400    | “            |
| “ à semelles minces, de cuir verni—pour hommes .....                                                                           | 800    | “            |
| “ “ femmes .....                                                                                                               | 400    | “            |
| “ “ garçons.....                                                                                                               | 500    | “            |
| “ “ filles.....                                                                                                                | 300    | “            |
| “ “ petits enfants .....                                                                                                       | 200    | “            |
| “ tout de soie, unis—pour hommes et femmes .....                                                                               | 600    | “            |
| “ “ garçons et filles .....                                                                                                    | 400    | “            |
| “ “ petits enfants .....                                                                                                       | 300    | “            |
| “ “ brodés ou ornementés—pour hommes et femmes.....                                                                            | 1 600  | “            |
| “ “ garçons et filles.....                                                                                                     | 1 200  | “            |
| “ “ petits enfants.....                                                                                                        | 800    | “            |
| “ toute autre sorte de cuir ou tissus—pour hommes.....                                                                         | 600    | “            |
| “ “ femmes .....                                                                                                               | 300    | “            |
| “ “ garçons .....                                                                                                              | 400    | “            |
| “ “ filles.....                                                                                                                | 200    | “            |
| “ “ petits enfants .....                                                                                                       | 150    | “            |
| Souliers communs (tamancos) de cuir verni, avec ou sans ornements—pour hommes et femmes                                        | 300    | “            |
| “ “ garçons et filles... ..                                                                                                    | 200    | “            |
| “ “ petits enfants.....                                                                                                        | 150    | “            |
| “ de toute autre qualité—pour hommes.....                                                                                      | 200    | “            |
| “ “ garçons et filles.....                                                                                                     | 150    | “            |
| “ “ enfants .....                                                                                                              | 100    | “            |
| Souliers et pantouffes en chamois, tures ou chinois, pour bals, représentations théâtrales et autres assemblées publiques..... |        | —Ad valorem. |

(c) Tare, 16 p. cent de remise lorsqu'il est en futaille.

(d) 35 p. cent de tare sur le poids brut, en barils ou caques.

(f) Les *twoceds* canadiens et de la Nouvelle-Ecosse seraient probablement dans cette catégorie.

(g) Le chêne a la même classification que le pin, et les droits sont à peu près en proportion de leur valeur relative. L'épaisseur ou le diamètre est calculé d'après la moyenne des deux bouts du même morceau.

pas envoyées au Brésil des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, qui produisent de l'orge en abondance. La consommation de cet article au Brésil est très considérable.

Les quantités exportées de la Grande-Bretagne au Brésil ont été—

|              |        |         |
|--------------|--------|---------|
| En 1862..... | 14,987 | barils. |
| En 1863..... | 20,463 | “       |
| En 1864..... | 18,554 | “       |

Elles sont quelquefois importées en futailles, mais la chaleur du climat rend préférable de les envoyer en bouteilles.

*Viandes.*—Une grande quantité du bœuf consommé au Brésil est le bœuf séché en lanières des provinces du Sud et de Buenos-Ayres, qui fait de plus en plus concurrence aux viandes salées et même à la morue du Nord. Les Etats-Unis faisaient autrefois un bien plus grand commerce de ces articles avec le Brésil qu'ils n'en font aujourd'hui, et lorsque le bœuf et le lard baisseront de prix, ce commerce reprendra sans doute, et le nôtre pourra grandir en même tems. Les viandes salées et fumées de première qualité obtiendront toujours un prix élevé dans tout climat des tropiques.

*Farines.*—Il faudra faire attention de n'envoyer que la meilleure qualité de nos produits au Brésil. Cette remarque s'applique spécialement à la farine de blé. Les consommateurs sont les classes aisées et la population des villes. Si d'un côté ils ont des goûts recherchés, ils sont toujours prêts à payer un prix élevé pour un article réellement supérieur, et nulle autre farine que celle préparée avec grand soin et d'un blé de choix sec, ou séché au four, qui puisse résister à la chaleur humide des tropiques, sans se détériorer, ne devrait être expédiée du Canada.

Une quantité considérable de farine de Montréal a été envoyée depuis trois ans à Pernambuco, par voie d'Angleterre, et elle a été parfaitement appréciée. Il est certain qu'une grande quantité de la farine expédiée de New-York au Sud est fabriquée dans cette ville en imitation de celle du Sud de l'Ohio, tant pour les barils que pour la farine elle-même, et qu'elle répond aux besoins. Il est digne de l'attention du commerce de voir s'il ne devrait pas y avoir une marque spéciale pour la farine destinée à la consommation des tropiques, puisque avec du soin et de l'honnêteté dans les expéditions, la farine du Canada atteindrait avec le tems une grande réputation.

*Poisson.*—Le marché du Brésil pour le poisson est considérable et l'un des meilleurs du monde. La morue de Gaspé est préférée à toute autre et commande toujours le prix le plus élevé. Pendant que les commissaires étaient à Rio-Janeiro, il est arrivé à ce port deux chargements de poisson de l'Amérique Britannique du Nord, l'un venant d'Halifax et l'autre de Jersey. Ils furent vendus au prix très rémunérateur de \$12.50 par quintal portugais de 128 lbs. anglaises. Le poisson de la marque C. R. C., paqueté par la maison Charles Robin et Cie., commande toujours le plus haut prix.

La supériorité de ce poisson vient de ce qu'il est mieux choisi et paqueté dans de meilleures tinettes que celui d'aucune autre maison engagée dans ce commerce, qu'il est de grandeur uniforme, et très petit, tandis que les tinettes dans lesquelles il est paqueté sont faites avec le plus grand soin.

La morue est envoyée au Brésil dans des tambours et tinettes, qui contiennent un quintal portugais. Les tambours sont préférés aux tinettes sur le marché de Pernambuco, mais à Bahia et à Rio-Janeiro, la même qualité de poisson en tinettes commande d'une piastre à une piastre et demie de plus qu'en tambours. Aucun poisson ne devrait être envoyé au Brésil, et surtout à Rio-Janeiro, que du petit poisson dur et marchand, qui ne soit brûlé ni par le sel ni par le soleil.

Pour mieux faire voir l'importance pour tout pays de communications étendues avec les autres, qui offrent le choix de plusieurs marchés pour la vente de leurs produits, les commissaires peuvent observer ici qu'en même temps que le poisson se vendait \$12.50 le quintal au Brésil, le prix à Demerara et les îles voisines variait de \$5 à \$6.

Le droit brésilien sur le poisson n'est que de 30 centins par quintal, mais il semble aux commissaires que des négociations pour son abolition pourraient être couronnées de succès, ce qui produirait des résultats avantageux au commerce entre le Brésil et les provinces. Une concession équivalente à l'égard du café serait sans doute hautement appréciée par le gouvernement impérial du Brésil.

*Bois de construction.*—Le Brésil abonde en beaux et précieux bois, comme le bois de rose, l'acajou, le bois de fer, etc., mais ils sont tous excessivement lourds et durs, exigent

beaucoup de travail pour les déplacer, et des outils de la meilleure trempe pour les travailler, ce qui entraîne des dépenses constantes et considérables. Le pin de l'Amérique Britannique du Nord étant beaucoup plus léger et plus facile à travailler, serait à meilleur marché pour la construction et pour beaucoup d'autres fins que les bois brésiliens, et serait en grande demande s'il y avait approvisionnement constant. Une grande quantité de pin blanc et résineux est déjà employée au Brésil, où il est envoyé des États-Unis. Une maison commerciale de Rio fournit aux commissaires les renseignements suivants sur ce sujet :

“ Les planches de pin blanc se vendent bien ici ; elles devraient être sciées en longueurs égales de 14 pieds et plus—soit, 14, 16, 18, 20 pieds, etc.,—toutes de 9 pouces de largeur et de 1 pouce d'épaisseur. Il faudrait bien veiller à la largeur et à l'épaisseur. Cette description de planches sera probablement désignée sous le nom de ‘bois d'un pouce.’ ”

*Meubles et articles en bois.*—Le marché du Brésil pour les meubles est presque illimité, mais nos fabricants auraient à visiter le pays ou à prendre d'autres moyens d'obtenir des patrons des chaises, sofas, etc., qui sont presque tous faits à fonds de jonc. Il pourrait se faire un échange pour des bois du Brésil, qui pourraient être employés dans la confection des meilleures espèces de meubles ici.

*Glace.*—Le commerce de la glace pourrait devenir une industrie importante. La glace est un article de première nécessité au Brésil. Les principales villes de la côte l'importent des États-Unis ; et en 1863-4, les tableaux d'exportations des États-Unis font voir qu'il en a été envoyé 2,518 tonneaux (valeur avant l'exportation, \$19,157) des ports des États-Unis au Brésil.

En 1865, les exportations de glace, de Boston seulement, aux Antilles et aux ports de l'Amérique du sud, ont été :—

|                           | Ton'x. |                       | Ton'x. |
|---------------------------|--------|-----------------------|--------|
| À Rio Janeiro.....        | 3,319  | À la Guadeloupe ..... | 537    |
| Aspinwall .....           | 1,209  | Mansanilla .....      | 65     |
| Kingston (Jamaïque) ..... | 2,232  | Martinique.....       | 803    |
| Barbades.....             | 1,309  | Mayaguez .....        | 185    |
| Honduras.....             | 706    | Bermudes.....         | 186    |
| St. Thomas.....           | 1,282  | Porto Rico.....       | 218    |
| Demerara .....            | 1,238  | Port d'Espagne .....  | 1,393  |
| Surinam .....             | 430    | Port au Prince.....   | 275    |
| Havane .....              | 8,130  | Santiago.....         | 725    |
| Cienfuegos.....           | 532    | Haïti .....           | 120    |
| Cuba (St. Iago).....      | 420    |                       |        |
| Antigua.....              | 405    |                       |        |
|                           |        |                       | 25,719 |

De plus, 55,224 tonneaux ont été expédiés le long des côtes, et 24,411 à travers l'Atlantique ou aux Ports des Océans Indien et Pacifique. Et cette exportation de glace en 1865 n'était pas très-considérable ; il en avait été exporté 142,463 tonneaux en une seule année, avant la guerre.

A Para, qui est à 70 milles en amont de la rivière de ce nom (l'embouchure sud de l'Amazone), il est moins coûteux de la faire que de l'importer, et elle se détaille à 3d. sterling la livre. Cette glace fabriquée est cependant bien inférieure à celle que nous pourrions envoyer. Halifax et St. Jean ont des ports ouverts en toute saison, en sorte que la glace pourrait être expédiée de là au milieu de l'hiver (qui est l'été du Brésil), tandis que tous les ports du fleuve et des lacs du Canada, qui ont de la glace de belle eau douce en quantité illimitée à côté de leurs quais, pourraient en faire des approvisionnements pour l'exportation d'été avec moins de frais de transports qu'aucun des autres ports du continent.

*Beurre et saindoux.*—Le beurre fait au Brésil est de mauvaise qualité, et de beaux échantillons du beurre de l'Amérique du Nord peuvent s'y vendre à des prix élevés. Il ne supporte, cependant, pas le climat aussi bien, et n'est pas en usage aussi général que le saindoux, dont il s'importe de grandes quantités. Le saindoux destiné au marché du Brésil devrait être en branche et de la meilleure qualité, soigneusement empaqueté par petites quantités.

*Charbon.*—L'on trouve du charbon dans la Rio Grande du sud, mais même dans cette province il s'importe beaucoup de charbon anglais. Le charbon importé au Brésil est presque exclusivement employé pour la vapeur et dans les usines à gaz. Il n'y a pas de droits sur le charbon ni sur le coke.

*Instruments d'agriculture.*—Le Brésil fait de grands progrès dans l'agriculture. Jusqu'à tout dernièrement les méthodes suivies pour la culture du sol étaient primitives, les charrues étaient en bois, et les autres instruments défectueux. Il y a aujourd'hui un grand marché pour toute espèce d'instruments des champs employés à la culture du sucre, du coton, du café, etc., qui sont admis en franchise.

*Huile de charbon.*—Cette huile est en grand usage au Brésil. Jusqu'ici les Etats-Unis ont eu le monopole de l'approvisionnement.

*Navires.*—Les chiffres donnés dans une page précédente indiquent clairement que le tonnage possédé au Brésil n'est pas du tout suffisant pour le commerce d'un pays aussi fertile, et dont les côtes sont aussi considérables. Il existe aujourd'hui un droit de 15 pour cent sur le transfert des navires des pavillons étrangers au pavillon du Brésil, ce qui, avec d'autres frais, a eu l'effet d'empêcher l'achat de navires étrangers par les Brésiliens. L'abolition ou une réduction importante de cet impôt, dont parle la lettre du ministre des affaires étrangères de S. M. L., citée dans une autre partie de ce rapport, était sous la considération du sénat lorsque les commissaires sont partis, et lorsqu'elle aura lieu, le marché du Brésil devra être excellent pour les navires de construction coloniale.

Les navires construits au Brésil sont en bois dur, très-durable, mais très-dispendieux, et nos navires, de matériaux plus faciles à travailler et moins dispendieux, seraient certainement préférés s'ils pouvaient être transférés aux propriétaires brésiliens sans avoir à payer des droits trop onéreux. L'ouverture récente du commerce de cabotage de l'empire aux navires étrangers,—l'une des concessions demandées par les commissaires,—indique que le gouvernement apprécie sagement les principes libéraux d'économie politique moderne, et donne bon espoir que l'autre concession dont il est parlé sera bientôt accordée. Cette ouverture du commerce de cabotage stimulera le commerce le long des côtes, et aura un effet indirect sur le commerce étranger, et l'on peut en conséquence raisonnablement espérer qu'elle engagera les Brésiliens à acheter plus de navires eux-mêmes. Les navires les plus propres au cabotage de l'empire seraient ceux de 150 à 300 tonneaux. Les vents y étant fermes, les plus recherchés sont les navires grésés en goëlettes, à peu près comme ceux qui sont en usage sur les lacs canadiens. Avant d'être expédiés aux mers des tropiques, ils devraient toujours être cuivrés pour prévenir leur destruction par les vers de mer.

*Divers.*—Il y a beaucoup d'autres articles qui pourraient être fabriqués et envoyés au Brésil. Le tableau des exportations des Etats-Unis à ces pays donne \$52,049 de lampes, \$50,281 de machines à coudre, \$6,039 de balais et brosses, \$20,538 d'articles en caoutchouc, \$13,369 de clous, \$8,980 d'allumettes, et nous avons des manufactures de tous ces articles dans les provinces.

Quand nous voyons nos voisins jouir d'un commerce que les rapports brésiliens portent à \$10,833,383 d'exportations aux Etats-Unis, et à \$3,129,742 d'importations, ce qui fait près de \$14,000,000 en tout—et que les rapports des Etats-Unis portent à \$14,441,617 d'importations du Brésil (valeur en or), et à \$5,537,140 (valeur en papier-monnaie) d'exportations, soit, ensemble, \$17,000,000\*,—lorsque l'on sait de plus que nous contribuons pour une grande partie de ce commerce, tout en ne retirant que peu de profits et point d'honneur,—cela devrait engager ceux de nos marchands qui prennent un intérêt patriotique au commerce à risquer quelque chose pour participer à une aussi grande source de richesse.

#### LA MARCHÉ DU COMMERCE AVEC LE BRÉSIL.

La grande valeur des principaux articles d'exportation du Brésil fait qu'il est souvent absolument nécessaire que des navires partent des ports brésiliens pour les grands marchés du monde, comme Londres, Liverpool, le Havre, Hambourg, New-York. L'on ne peut guère s'attendre qu'aucun marchand des provinces anglaises puisse acheter toute une cargaison, disons le café, par exemple, tandis qu'à Londres, une pareille opération est

\* Ces chiffres correspondent assez bien, en tenant compte du fret et des profits sur les importations aux Etats-Unis.

fréquente. La marche du commerce, tout en devant être directe à l'égard des produits d'exportation de l'Amérique du Nord, ne reviendrait donc pas toujours par la même route, et de fait il ne serait pas désirable qu'il en fût ainsi. Pour le mieux démontrer, l'on peut citer un "voyage de tournée" qui a été réellement fait.

L'*Augustina*, capt. Bernier, chargea à Montréal de farine et de lard, et partit de Québec le 28 novembre 1865, pour St. Jean de Terre-neuve. A Terre-neuve, elle prit un chargement de morue pour Pernambuco. A Pernambuco, l'*Augustina* obtint un chargement de sucre pour Greenock. De Greenock elle transporta un chargement de machines et de charbon à Cienfuegos, Cuba; et elle rapporte maintenant un chargement de sucre de Cuba au Canada. Le propriétaire est tellement satisfait du résultat de ce voyage, qu'il construit maintenant un autre navire de 441 tonneaux pour faire la même tournée.

## COMPTES DE VENTE.

Nous soumettons ici des comptes de ventes simulées de chargements de diverses espèces, qui feront voir exactement la nature des charges auxquelles sont soumises les expéditions à Rio :—la monnaie employée est nécessairement les *réis* et *milréis* brésiliens.

COMPTE DE VENTE SIMULÉE de 12 bchs. de *jambons*, reçus de et vendus à Rio-Janeiro.

|                                                                                                                |              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| 12 bchs. contenant 192 jambons.<br>Pesant en tout 3075 lbs.<br>Tare 312 lbs.<br>Net.....2763 lbs. @ 240rs..... |              | Rs. 663 \$120 |
| A 8 mois de crédit.                                                                                            |              |               |
| FRAIS.                                                                                                         |              |               |
| Fret, (variable).....                                                                                          | Rs.....      |               |
| Droit sur 3075 lbs. @ 70rs.....                                                                                | Rs 215 \$530 |               |
| Ajoutez droit de 5% sur 30%.....                                                                               | 35 \$930     |               |
| Expéditeur et conferencia .....                                                                                | 251 \$460    |               |
| Déchargement, pesage, timbres et menus frais .....                                                             | 7.500        |               |
|                                                                                                                | 11.120       |               |
|                                                                                                                | Rs.....      |               |
| Intérêt sur frais, 8½ mois @ 10%.....                                                                          |              |               |
| Courtage ½% .....                                                                                              | 3.320        |               |
| Commission et garantie 5% .....                                                                                | 33.160       |               |
|                                                                                                                |              | Rs.           |

Rio-Janeiro, mars 1866.

E. E.

COMPTE DE VENTE SIMULÉE de *lard*, reçu de et vendu à Rio-Janeiro.

|                                               |         |             |
|-----------------------------------------------|---------|-------------|
| 20 bchs. de lard @ 26\$000 .....              |         | Rs. 520.000 |
| A 8 mois de crédit.                           |         |             |
| FRAIS.                                        |         |             |
| Fret .....                                    | Rs..... |             |
| Droit sur 130 arrobas @ 600rs .....           | 78\$000 |             |
| Expéditeur.....                               | 10\$000 |             |
| Frais de débarquement et de tonnellerie ..... | 8\$500  |             |
| Conférence, timbres et menus frais.....       | 9\$800  |             |
|                                               | Rs..... |             |
| Intérêt sur frais 8½ mois 10%.....            |         |             |
| Courtage ½% .....                             | 2\$600  |             |
| Commission et garantie 5% .....               | 26\$000 |             |
|                                               |         | Rs.         |

Rio-Janeiro, mars 1866!

E. E.

COMPTE DE VENTE SIMULÉE de *farine*, reçue de

et vendue à Rio-Janeiro.

|                                                            |            |                 |
|------------------------------------------------------------|------------|-----------------|
| 3560 brls. farine @ 20\$000 .....                          |            | Rs. 71.200\$000 |
| Moins, escompte, 6% .....                                  |            | 4.272 \$000     |
| A 1 mois de crédit.                                        |            |                 |
| FRAIS.                                                     |            | Rs. 66.928\$000 |
| Fret .....                                                 | Rs         |                 |
| Droit sur 21,360 arrobas @ 150 rs. cu 900 rs. par brl..... | 3.204\$000 |                 |
| Expéditeur.....                                            | 100\$000   |                 |
| Emmagasinage et charroyage.....                            | 1.231\$000 |                 |
| Assurance contre le feu ½% .....                           | 178\$000   |                 |
| Police et timbres .....                                    | 58\$560    |                 |
| Conférence, timbres et menus frais .....                   | 114\$260   |                 |
| Intérêt sur frais, 45 jours, 10%.....                      |            |                 |
| Courtage, ½%.....                                          | 356\$000   |                 |
| Commission et garantie, 5%.....                            | 3.346\$400 |                 |
|                                                            |            | Rs.             |

S. E. et O.

Rio-Janeiro, mars 1866.

COMPTE DE VENTE SIMULÉE de 500 barillets de *saindoux*, reçus de  
à Rio-Janeiro.

et vendus

|                                                        |             |  |     |
|--------------------------------------------------------|-------------|--|-----|
| 500 brlts. saindoux, pesant, net .....                 | 20,318 lbs. |  |     |
| Moins 6% p <sup>r</sup> différence dans le poids ..... | 1,219 lbs.  |  |     |
| A 8 mois de crédit.                                    |             |  |     |
| FRAIS.                                                 |             |  |     |
| Fret.....                                              |             |  |     |
| Droit sur 586 arr. 1 lb. @ 1\$500 par arr .....        | 897\$050    |  |     |
| Ajoutez, droit 5% sur 30% .....                        | 146\$510    |  |     |
| Travail à la douane, pesage, etc .....                 | 18\$460     |  |     |
| Entrepôt à la douane .....                             | 12\$310     |  |     |
| Expéditeur.....                                        | 20\$000     |  |     |
| Timbres et menus frais .....                           | 11\$840     |  |     |
|                                                        |             |  |     |
| Intérêt sur frais, 8½ mois, 10%.....                   |             |  |     |
| Courtage ½%.....                                       | 47\$750     |  |     |
| Commission et garantie 5%.....                         | 477\$500    |  |     |
|                                                        |             |  | Rs. |

S. E. et O.

Rio-Janeiro, mars 1866.

COMPTE DE VENTE SIMULÉE de 3036 pièces de *pin blanc*, reçues de  
à Rio-Janeiro.

et vendues

|                                                                                                                                               |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 3036 pièces pin blanc, mesurant 45,492 pieds, 1 pouce @ 65rs.....                                                                             | Rs. 2.956\$980 |
| Moins 5% <sub>o</sub> déduction pour bois fendu .....                                                                                         | 147\$840       |
| A 6 mois de crédit.                                                                                                                           |                |
| FRAIS.                                                                                                                                        |                |
| Fret .....                                                                                                                                    | Rs .....       |
| Droit sur 87,955 palmes @ 5rs.....                                                                                                            | Rs. 439.770    |
| Ajoutez droit 5% <sub>o</sub> sur 30% <sub>o</sub> .....                                                                                      | 73.310         |
|                                                                                                                                               | 513\$080       |
| Expéditeur.....                                                                                                                               | 15\$000        |
| Livraison, louage de nègre et mesurage .....                                                                                                  | 52\$000        |
| Le débarquement et le déchargement sont ordinairement aux frais du<br>navire s'il n'y a pas de condition contraire dans la charte-partie..... |                |
| Timbres et menus frais.....                                                                                                                   | 11\$630        |
|                                                                                                                                               | Rs.....        |
| Intérêt sur frais 6½ mois 10% <sub>o</sub> .....                                                                                              |                |
| Courtage ½% <sub>o</sub> .....                                                                                                                | 14\$050        |
| Commission et garantie 5% <sub>o</sub> .....                                                                                                  | 140\$450       |
|                                                                                                                                               | Rs.            |

E. E.

Rio-Janeiro, mars 1866.

COMPTE DE VENTE SIMULÉE de *morue*, reçue de

et vendue à Rio-Janeiro.

|                                                                       |                 |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 22579 qtx. morue @ 18\$000 .....                                      | Rs. 40.626\$000 |
| A 8 mois de crédit.                                                   |                 |
| FRAIS.                                                                |                 |
| Fret .....                                                            | Rs.....         |
| Droit sur 22579 qtx. @ 600rs.....                                     | 1.354\$200      |
| Expéditeur.....                                                       | 50\$000         |
| Débarquement, livraison, louage de nègre, emmagasinage et menus frais | 348\$340        |
| Timbres, 1% <sub>o</sub> .....                                        | 40\$630         |
|                                                                       | Rs.....         |
| Intérêt sur frais 8½ mois 10% <sub>o</sub> .....                      |                 |
| Courtage ½% <sub>o</sub> .....                                        | 203\$130        |
| Commission et garantie 5% <sub>o</sub> .....                          | 2.031\$300      |
|                                                                       | Rs.             |

E. E.

Rio-Janeiro, mars 1866.

## FACTURE SIMULÉE.

Rio-Janeiro, 1er mai 1866

Facture de 3000 sacs de café de 5 arrobas ou 160 lbs. chaque.

|                                                           |                |                                |
|-----------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------|
| 3000 sacs pesant 15000 arrobas @ 6500.....                |                | Rs. 97.500\$000                |
| FRAIS.                                                    |                |                                |
| Droit sur éval. 15000 arrobas 6\$000.....                 | Rs. 90.000.000 |                                |
| .....Droit 11 pour cent .....                             | Rs. 9.900.000  |                                |
| Copalagias 40rs. pr. sac .....                            | 120.000        |                                |
| Sacs 700rs. chaque .....                                  | 2.100.000      |                                |
| Frais d'embarquement 240rs. pr. sac.....                  | 720.000        |                                |
| Courtage 50rs. pr. sac .....                              | 150.000        |                                |
|                                                           |                | 12.990\$000                    |
| Commission 2½ p. cent et 1½ p. cent pour charroyage ..... |                | Rs. 110.490\$000<br>4.419\$600 |
| Courtage de billet et timbres $\frac{3}{16}$ .....        |                | Rs. 114.909\$600<br>215\$640   |
|                                                           |                | Rs. 115.125\$240               |
|                                                           |                | £11,992.4.3                    |

E. ET O. E.

## FACTURE SIMULÉE de caoutchouc expédié de Para.

|                                                                       |           |                       |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|
| 46 caisses contenant caoutchouc fin, poids net 470 @ 24\$000.....     |           | Rs. 11,280\$000       |
| 2 caisses contenant caoutchouc entrefin, poids net 20 @ 21\$000.....  |           | 420\$000              |
| 8 caisses contenant caoutchouc Sernamby, poids net 140 @ 15\$000..... |           | 2.100\$000            |
| FRAIS.                                                                |           |                       |
| Droit d'exp. 20 pour cent sur Rs. 13,395\$800 .....                   | 2.679.160 |                       |
| Droit municipal.....                                                  | 2.480     |                       |
| Coût des caisses, cercles de fer, etc. ....                           | 336       |                       |
| Honoraires du consul, timbres et menus frais .....                    | 10        | 3.027\$640            |
| Commission 3 pour cent.....                                           |           | 16.827.640<br>504.828 |
|                                                                       |           | Rs. 17.232\$468       |

## GUYANE ANGLAISE.

La Guyane Anglaise, quelquefois appelée Demerara, fut d'abord établie par la compagnie de la Guyane-Hollandaise en 1580. Après avoir fréquemment changé de maîtres, les trois établissements de Demerara, Essequibo et Berbice furent définitivement cédés à la Grande-Bretagne en 1814. En 1831, le nom de Guyane Anglaise fut pour la première fois appliqué à la colonie—les trois établissements étant maintenant désignés sous le nom de comtés.

La superficie de la Guyane peut être sûrement portée à 100,000 milles carrés, et se trouvera probablement beaucoup plus considérable lorsque les limites en seront établies.

Le recensement de 1861 a donné les résultats suivants :

|                                              |         |
|----------------------------------------------|---------|
| Natifs de la Guyane Anglaise.....            | 93,861  |
| “ des Antilles.....                          | 8,309   |
| “ de Madère et des Iles de Cape de Verd..... | 9,359   |
| “ des Indes.....                             | 22,081  |
| “ de l'Afrique.....                          | 9,299   |
| “ de la Chine.....                           | 2,629   |
| Aborigènes.....                              | 7,000   |
| Divers pays.....                             | 2,859   |
| Total.....                                   | 155,907 |

Depuis ce recensement, la population s'est beaucoup accrue par l'importation de travailleurs asiatiques, et par quelque immigration des îles voisines.

### REVENUS, DÉPENSES, ETC.

Le gouvernement de Demerara est constitué d'une manière particulière. Outre le gouverneur, il y a un conseil appelé *Court of Policy*, qui se compose de neuf membres, et cinq *représentants financiers*. Ils se réunissent à époques fixes en Conseil Combiné, pour la discussion des mesures de finance. L'hon. Francis Hincks, C. B., qui a longtems fait partie du gouvernement du Canada, est maintenant gouverneur de la Guyane, et paraît avoir beaucoup fait pour sa prospérité.

La dette de la colonie est d'environ \$2,800,000, dont environ la moitié est couverte par des billets des planteurs, donnés en paiement de leur quote-part des frais d'introduction des immigrants. Les revenus et dépenses de la Guyane durant les trois dernières années pour lesquelles nous avons des rapports, ont été :—

|           | Revenus.    | Dépenses.   |
|-----------|-------------|-------------|
| 1862..... | \$1,320,034 | \$1,425,407 |
| 1863..... | 1,255,800   | 1,205,692   |
| 1864..... | *1,556,401  | †1,297,652  |

Les principales sources de revenus ont été, en 1864 :

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| Droits d'importation généraux..... | \$737,980 |
| do sur les vins et spiritueux..... | 181,188   |
| do sur le rhum (excise).....       | 278,195   |
| do de phares et de tonnage.....    | 20,126    |
| Divers.....                        | 338,912   |
| Total.....                         | 1,556,401 |

\* Outre \$209,879 reçues durant l'année pour des fins spéciales.

† Outre \$186,103 remboursées à compte de fonds spéciaux.

Les principales dépenses ont été, en 1864 :—

|                                                  |           |
|--------------------------------------------------|-----------|
| Immigration .....                                | \$184,523 |
| Administration de la justice, police, etc.....   | 260,935   |
| Travaux publics, chemins et ponts .....          | 40,107    |
| Fonds d'amortissement.....                       | 85,480    |
| Intérêt sur la dette publique.....               | 74,346    |
| Etablissements du revenu.....                    | 90,605    |
| Liste civile.....                                | 122,058   |
| Provision pour les ministres de la religion..... | 87,417    |
| Divers .....                                     | 352,181   |

\$1,297,652

L'article de dépense le plus important est peut-être celui qui a rapport à l'immigration. La question du travail est le problème social et politique le plus important à résoudre dans toutes les régions tropicales, et la Guyane Anglaise a ouvert la marche, parmi les colonies des Antilles Anglaises, en introduisant le travail libre des Indes et de la Chine. L'on peut ajouter ici qu'autant que les commissaires ont pu en juger, la condition de ces travailleurs était au moins égale à celle des Africains affranchis.

La demande de bras trouvant ainsi à se pourvoir convenablement, l'industrie productive de la Guyane n'est pas entravée au même degré que celle des colonies des Antilles qui n'ont pas adopté le système de l'importation des travailleurs. Son commerce est en conséquence extrêmement actif,—beaucoup plus considérable qu'on ne le pourrait croire en comparant le chiffre de sa population à celui de plusieurs des îles. Elle possède aussi un sol d'une fertilité prodigieuse, et il ne lui faut qu'un plus grand nombre de bras pour accroître sa production à un point presque illimité; mais sans quelque moyen comme celui qu'elle a adopté d'importer des travailleurs pour cultiver ses plantations, sa fertilité serait restée inerte et improductive.

Il n'y a pas de droits d'exportation à Demerara, et le tarif des droits d'importation est généralement modéré,—le montant des droits perçus étant d'environ 14 pour cent de la valeur des articles importés. Lorsque les revenus du pays le permettront, son tarif pourra être modifié sur le poisson et les bois de construction.

## DROITS D'IMPORTATION.

Le tarif des droits d'importation est comme suit :—

| Articles.                            | Droits.           | Articles.                                                  | Droits.           |
|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------------------------------|-------------------|
|                                      | \$ cts.           |                                                            | \$ cts.           |
| Lard (bacon).....                    | 0 02 par lb.      | Oignons .....                                              | 0 10 par 100 lb.  |
| Bœuf, salé.....                      | 3 00 par brl.     | Peintures .....                                            | 0 25 par qtl.     |
| Bœuf, séché .....                    | 0 02 par lb.      | Poivre .....                                               | 0 05 par lb.      |
| Pain .....                           | 0 50 par 100 lbs. | Capsules .....                                             | 0 40 par M.       |
| Briques.....                         | 0 30 par M.       | Pistolets .....                                            | 1 00 chaque brl.  |
| Seaux.....                           | 0 25 par doz.     | Poix .....                                                 | 0 50 par brl.     |
| Beurre .....                         | 0 02 par lb.      | Porc salé.....                                             | 3 00 par brl.     |
| Chandelles, de suif .....            | 0 03 par lb.      | Patates .....                                              | 0 08 par minot.   |
| Chandelles, de blanc de baleine.     | 0 05 par lb.      | Riz .....                                                  | 0 25 par 100 lbs. |
| Fromage .....                        | 0 02 par lb.      | Résine .....                                               | 0 50 par brl.     |
| Chocolat.....                        | 0 04 par lb.      | Sagou .....                                                | 0 02 par lb.      |
| Cigares .....                        | 4 00 par M.       | Sel.....                                                   | 0 00½ par lb.     |
| Planches de lambrissage.....         | 1 50 par M.       | Bardeaux .....                                             | 0 50 par M.       |
| Charbon en bcts.....                 | 0 24 par bcts.    | Douves en bottes .....                                     | 0 08 par botte.   |
| Charbon en tonneaux.....             | 0 36 par ton.     | Plomb à tirer.....                                         | 0 02 par lb.      |
| Cacao .....                          | 0 1½ par lb.      | Ardoises .....                                             | 1 00 par M.       |
| Café .....                           | 0 1½ par lb.      | Tabac à priser.....                                        | 0 25 par lb.      |
| Confiseries .....                    | 0 15 par lb.      | Savon .....                                                | 0 01 par lb.      |
| Cordage.....                         | 1 00 par qtl.     | Douves, W. O.....                                          | 2 00 par M.       |
| Blé d'Inde, légumes secs.....        | 0 05 par minot.   | Douves, R. O.....                                          | 1 50 par M.       |
| Balais de blé d'Inde .....           | 0 20 par doz.     | Sucre, raffiné .....                                       | 4 00 par qtl.     |
| Farine de blé d'Inde .....           | 0 25 par 100 lbs. | Sucre, brut .....                                          | 0 40 par qtl.     |
| Poisson, séché.....                  | 0 50 par qtl.     | Tapioca .....                                              | 0 02 par lb.      |
| Poisson, salé, saumon .....          | 2 00 par brl.     | Goudron .....                                              | 0 50 par brl.     |
| Poisson, salé, maquereau .....       | 1 00 par brl.     | Thé .....                                                  | 0 12 par lb.      |
| Poisson, salé, autres sortes.....    | 0 75 par brl.     | Tabac, en bcts., pas moins de                              |                   |
| Poisson, fumé.....                   | 0 00½ par lb.     | 800 lbs.....                                               | 0 18 par lb.      |
| Farine de blé .....                  | 1 00 par brl.     | Do en plus petits lots...                                  | 0 24 par lb.      |
| Farine de seigle.....                | 0 50 par brl.     | Do ouvré.....                                              | 0 18 par lb.      |
| Gange.....                           | 0 08 par lb.      | Pipes à fumer .....                                        | 1 00 par grosse.  |
| Moulée .....                         | 0 5 par minot.    | Langues .....                                              | 0 02 par lb.      |
| Poudre à miner .....                 | 0 04 par lb.      | Térébenthine.....                                          | 0 18 par gal.     |
| Poudre en canistres .....            | 0 10 par lb.      | Vernis, ne contenant pas d'es-                             |                   |
| Jambons.....                         | 0 02 par lb.      | sencces .....                                              | 0 18 par gal.     |
| Foin .....                           | 0 10 par 100 lbs. | Vernis, contenant des essences...                          | 2 00 par gal.     |
| Cercles, de bois .....               | 1 50 par M.       | Les articles suivants paient un droit <i>ad valorem</i> de |                   |
| Cercles, de fer.....                 | 0 10 par qtl.     | 10 pour cent :—                                            |                   |
| Chevaux .....                        | 7 00 par tête.    | Arrowroot et Tous-les-Mois.                                |                   |
| Saindoux .....                       | 0 02 par lb.      | Anes.                                                      |                   |
| Chaux, à bâtir, en bcts.....         | 0 25 par bet.     | Munitions.                                                 |                   |
| Chaux, à clarifier, en barriques.    | 0 25 par brq.     | Articles d'apothicairerie et épiceries.                    |                   |
| Chaux, à clarifier, en bcts.....     | 0 12½ par bet.    | Matériaux de construction.                                 |                   |
| Chaux, à clarifier, en brls.....     | 0 06 par brl.     | Cidre.                                                     |                   |
| Chaux, à clarifier, en jarres.....   | 0 03 par jarre.   | Voitures.                                                  |                   |
| Bois de construction.....            | 2 00 par M.       | Articles d'ébénisterie et de tapissier.                    |                   |
| Drèche, en futailles .....           | 5 00 per bet.     | Bouchons.                                                  |                   |
| Liqueur de drèche, en btls., pintes. | 0 24 par doz.     | Futailles.                                                 |                   |
| Liqueur de drèche, btls., chopines.  | 0 12 par doz.     | Horloges et montres.                                       |                   |
| Allumettes, pas moins de 10          |                   | Provisions des travailleurs ( <i>Coolies</i> ).            |                   |
| grosses.....                         | 1 00 par grosse.  | Drogueries et produits chimiques.                          |                   |
| Allumettes, moins de 10 grosses..    | 2 00 par grosse.  | Approvisionnement des plantations.                         |                   |
| Bois d'allumettes .....              |                   | Poterie.                                                   |                   |
| Mulets.....                          | 5 00 par tête.    | Œufs.                                                      |                   |
| Fusils.....                          | 2 00 chaque.      | Verrerie.                                                  |                   |
| Opium.....                           | 1 50 par lb.      | Provisions moulues.                                        |                   |
| Avoine.....                          | 0 05 par minot.   | Meules à aiguiser.                                         |                   |
| Huile.....                           | 0 15 par gal.     | Ferronnerie et coutellerie.                                |                   |
| Huile, explosive .....               | 2 00 par gal.     | Merceries et articles de modes.                            |                   |

NOTE.—Pour les droits sur les vins et spiritueux que donnent les tableaux du commerce de Demerara, séparément du tarif général, voir page 47.

## IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

Les chiffres suivants indiquent les quantités des articles frappés de droits spécifiques, importés pendant les trois dernières années :

## IMPORTATIONS à Demerara en 1863, 1864 et 1865.

| A R T I C L E S .                    | 1863.     | 1864.      | 1865.     |
|--------------------------------------|-----------|------------|-----------|
| Lard ( <i>bacon</i> )..... lbs.      | 6,589     | 6,589      | 14,279    |
| Bœuf, (salé)..... brls.              | 4,460     | 5,026      | 3,877     |
| “ (séché ou fumé)..... lbs.          | 2,284     | 3,667      | 2,576     |
| Pain..... “                          | 1,587,358 | 1,322,608  | 1,388,578 |
| Briques..... No.                     | 2,058,667 | 2,977,985  | 2,998,170 |
| Seaux..... doz.                      | 856       | 1,832      | 1,578     |
| Beurre..... lbs.                     | 589,815   | 613,301    | 545,697   |
| Chandelles (de suif)..... “          | 322,104   | 554,543    | 199,980   |
| “ (blanc de baleine)..... “          | 182,749   | 170,722    | 333,227   |
| Fromage..... “                       | 253,418   | 288,318    | 188,691   |
| Chocolat..... “                      | 139       | 361        | 123       |
| Cigares.....                         | 1,329,455 | 1,407,765  | 1,917,930 |
| Charbon (boucauts).....              | 26,025    | 27,288     | 35,812    |
| “ (tonneaux).....                    | 20,566    | 24,720     | 30,736    |
| Cacao..... lbs.                      | 100,078   | 115,130    | 131,842   |
| Café..... “                          | 2,636     | 2,745      | 5,013     |
| Confiseries..... “                   | 39,149    | 34,415     | 32,097    |
| Cordage..... qtl.                    | 284       | 3,069      | 2,353     |
| Blé d'Inde, légumes secs..... minots | 66,758    | 57,946     | 67,697    |
| Balais de blé d'Inde..... doz.       | 603       | 461        | 712       |
| Farine..... lbs.                     | 2,296,144 | 2,115,844  | 2,440,460 |
| Poisson (séché)..... qtl.            | 66,851    | 69,249     | 70,178    |
| “ (salé) soit                        |           |            |           |
| “ saumon..... brls.                  | 255       | 186        | 175       |
| “ maquereau..... “                   | 5,435     | 5,031      | 4,817     |
| “ autres sortes..... “               | 5,522     | 4,478      | 8,190     |
| “ fumé..... lbs.                     | 15,108    | 23,288     | 20,778    |
| Farine..... brls.                    | 75,847    | 83,542     | 77,055    |
| Moulée, etc..... minots              | 12,272    | 7,744      | 13,959    |
| Poudre (en barillet)..... lbs.       | 3,039     | 2,600      | 4,350     |
| “ (canistres).....                   | 3,739     | 9,015      | 10,939    |
| Jambons..... lbs.                    | 331,058   | 375,123    | 211,410   |
| Foin.....                            | 651,790   | 975,160    | 620,650   |
| Cercle (de bois).....                | 1,412,260 | 2,214,155  | 1,697,014 |
| “ (de fer)..... qtl.                 | 6,595     | 10,717     | 6,962     |
| Chevaux.....                         | 99        | 81         | 222       |
| Saindoux..... lbs.                   | 512,449   | 588,950    | 413,256   |
| Chaux (à batis)..... bcts.           | 1,175     | 1,797      | 2,213     |
| “ (à clarifier)..... barq.           | 1,750     | 2,569      | 2,705     |
| Bois (de toutes sortes)..... pds.    | 6,972,938 | 10,864,043 | 9,058,580 |
| Liquor de drèche..... bcts.          | 1,840     | 1,862      | 2,089     |
| “ (en bouteilles)..... doz.          | 52,056    | 82,646     | 78,340    |
| Allumettes..... grosse               | 1,560     | 11,663     | 4,726     |
| Mulets.....                          | 97        | 200        | 286       |
| Fusils.....                          | 282       | 593        | 857       |
| Oignons..... lbs.                    | 726,220   | 640,090    | 830,200   |
| Opium ou Bhang..... “                | 1,760     | 5,082      | 7,379     |
| Avoine..... minots                   | 45,198    | 63,141     | 40,373    |
| Huile..... galls.                    | 87,245    | 97,153     | 105,933   |
| Peintures..... qtl.                  | 2,470     | 4,155      | 2,896     |
| Poivre..... lbs.                     | 23,694    | 21,655     | 46,869    |
| Capsules.....                        | 1,272,500 | 1,169,025  | 1,188,500 |
| Pistolets..... No.                   | 5         |            | 66        |
| Pois..... brls.                      | 445       | 1,243      | 296       |
| Porc (salé)..... “                   | 11,228    | 12,822     | 11,920    |
| Patates..... minots                  | 36,939    | 32,216     | 39,218    |

## IMPORTATIONS à Demerara en 1863, 1864 et 1865.

| ARTICLES.                        | 1863.      | 1864.      | 1865.      |
|----------------------------------|------------|------------|------------|
| Riz .....                        | 22,861,908 | 22,059,800 | 20,934,436 |
| Résine .....                     | 13         | 78         | 38         |
| Sagou .....                      | 87,875     | 44,696     | 108,278    |
| Sel .....                        | 961,054    | 1,181,854  | 1,295,910  |
| Bardeaux .....                   | 710,900    | 877,040    | 471,700    |
| Douves en bottes .....           | 53,560     | 65,640     | 55,420     |
| Plomb à tirer .....              | 28,270     | 77,270     | 31,885     |
| Ardoises .....                   | 173,400    | 341,990    | 155,000    |
| Tabac à priser .....             | 13,241     | 12,827     | 5,156      |
| Savon .....                      | 723,936    | 970,870    | 723,806    |
| Douves et fongailles, W. O ..... | 254,585    | 667,605    | 581,455    |
| “ autres sortes .....            | 465,468    | 947,675    | 386,966    |
| Sucre .....                      | 533        | 343        | 488        |
| Tapioca .....                    | 746        | 419        | 964        |
| Goudron .....                    | 706        | 719        | 1,009      |
| Thé .....                        | 29,925     | 25,978     | 20,507     |
| Tabac (en feuille) .....         | 238,776    | 323,482    | 340,746    |
| “ (ouvert) .....                 | 34,380     | 24,297     | 34,854     |
| Pipes à fumer .....              | 4,193      | 4,561      | 7,432      |
| Langues .....                    | 11,852     | 22,338     | 17,865     |
| Térébenthine (crue) .....        |            |            |            |
| “ (essence de) .....             | 1,704      | 4,707      | 2,862      |
| Vernis .....                     | 911        | 1,871      | 1,514      |

## VINS ET SPIRITUEUX.

|                            |        |        |        |        |
|----------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Eau-de-vie .....           | galls. | 40,647 | 44,111 | 54,238 |
| Genièvre .....             | “      | 32,202 | 29,913 | 35,001 |
| Rhum .....                 | “      | 762    |        |        |
| Whisky .....               | “      | 112    | 76     | 214    |
| Liqueurs et cordiaux ..... | “      | 1,294  | 1,567  | 1,889  |
| Vin (en futaille) .....    | “      | 22,653 | 29,153 | 33,935 |
| Vin (en bouteille) .....   | doz.   | 1,960  | 2,462  | 2,596  |
| Spiritueux parfumés .....  | galls. | 931    | 1,338  | 1,625  |

Ci-suit un état de la valeur des articles payant un droit *ad valorem* durant les trois dernières années—1863 à 1865, inclusivement :—

|            |                |
|------------|----------------|
| 1863 ..... | \$1,299,915 06 |
| 1864 ..... | 2,229,446 56   |
| 1865 ..... | 2,118,954 40   |

TABLEAU de la quantité des produits exportés de la colonie, durant les trois dernières années inclusivement.

| Année.    | Sucre.    | Rhum.     | Mélasse. | Café. | Bois.        | Coton.  |
|-----------|-----------|-----------|----------|-------|--------------|---------|
|           | Boucauts. | Poinçons. | Tonnes.  |       | Pieds cubes. | Balles. |
| 1863..... | 77,105    | 30,252    | 5,704    | ..... | 408,769      | 52      |
| 1864..... | 75,312    | 26,053    | 12,639   | ..... | 816,812      | 239     |
| 1865..... | 86,110    | 31,336    | 14,454   | ..... | 503,849      | 561     |

TABLEAU de la valeur des machines importées pour l'usage des plantations, durant les années 1863 à 1865 inclusivement.

|            |               |
|------------|---------------|
| 1863 ..... | \$ 137,916 42 |
| 1864 ..... | 225,231 44    |
| 1865 ..... | 257,965 56    |

NOMBRE DE BESTIAUX importés de 1863 à 1865 inclusivement.

|            |      |
|------------|------|
| 1863 ..... | 2054 |
| 1864 ..... | 1579 |
| 1865 ..... | 2779 |

TABLEAU des droits reçus sur les importations et les vins et spiritueux, indiquant les remises faites chaque année, et le montant net des droits, de 1863 à 1865.

| Année.   | DROITS D'IMPORTATION. |           |            | Année.  | DROITS SUR LES VINS ET SPIRITUEUX. |          |            |
|----------|-----------------------|-----------|------------|---------|------------------------------------|----------|------------|
|          | Droits reçus.         | Remises.  | Droit net. |         | Droits reçus.                      | Remises. | Droit net. |
| 1863 ..  | 605,664 76            | 52,619 05 | 553,015 71 | 1863... | 172,419 58                         | 1,253 40 | 171,166 18 |
| 1864 ... | 777,085 61            | 39,105 15 | 737,980 46 | 1864... | 182,440 79                         | 1,252 50 | 181,188 29 |
| 1865 ... | 748,049 19            | 31,761 98 | 716,287 21 | 1865... | 217,172 62                         | 1,505 92 | 215,666 70 |

VALEUR des importations et exportations.

| Année.    | Importations. | Exportations. |
|-----------|---------------|---------------|
| 1863..... | £1,121,979 7  | 1,679,385 11  |
| 1864..... | 1,508,560 3   | 1,845,351 13  |
| 1865..... | 1,359,292 3   | 2,089,639 1   |

## TONNAGE entré et acquitté aux douanes depuis 1863.

| Année.    | Entrés.*     | Acquittés.   |
|-----------|--------------|--------------|
| 1863..... | 152,755 ton. | 132,176 ton. |
| 1864..... | 171,861 “    | 145,082 “    |
| 1865..... | 171,465 “    | 158,066 “    |

\* La différence entre les entrées et les acquittements vient de ce que les paquebots de la malle sont portés dans les unes et non dans les autres.

La valeur des articles séparés qui paient un droit *ad valorem* ne peut être donnée, excepté pour 1864. Elle était alors comme suit :—

|                                                     | Quantités. | Valeur.      |
|-----------------------------------------------------|------------|--------------|
|                                                     |            | \$ cts.      |
| Arrowroot et tous-les-mois.....                     | 43         | 201 54       |
| Anes.....                                           | 62         | 370 20       |
| Munitions.....                                      | 3          | 56 30        |
| Articles d'apothicaireries et d'épiceries.....      | 11,839     | 39,287 66    |
| Matériaux de construction.....                      | 7,961      | 9,506 91     |
| Cidre.....                                          | 8          | 65 95        |
| Voitures.....                                       | 45         | 7,702 40     |
| Articles d'ébenisterie et de tapissier.....         | 1,076      | 12,597 67    |
| Bouchons.....                                       | 405        | 2,708 84     |
| Futailles.....                                      | 3,975      | 10,026 18    |
| Horloges et montres.....                            | 111        | 2,278 23     |
| Provisions des travailleurs ( <i>coolies</i> )..... | 951        | 10,170 84    |
| Drogueries et produits chimiques.....               | 1,973      | 46,802 45    |
| Approvisionnements des plantations.....             | 14,911     | 80,306 51    |
| Poterie.....                                        | 4,085      | 15,325 45    |
| Œufs.....                                           | 6          | 15 40        |
| Verrerie.....                                       | 1,972      | 16,472 68    |
| Provisions moulues.....                             | 3,023      | 4,689 10     |
| Meules à aiguiser.....                              | 382        | 794 44       |
| Ferronnerie et coutellerie.....                     | 86,375     | 326,904 99   |
| Mercerie et articles de mode.....                   | 3,164      | 302,053 89   |
| Bijoux.....                                         | 85         | 5,757 83     |
| Toiles, cotonnades et lainages.....                 | 5,653      | 1,126,283 41 |
| Cuir ouvré.....                                     | 1,949      | 102,104 70   |
| Instruments de musique.....                         | 246        | 8,565 97     |
| Munitions navales.....                              | 546        | 2,307 04     |
| Papiers ouvrés.....                                 | 23,974     | 14,599 99    |
| Marinades et sauces.....                            | 325        | 1,911 49     |
| Viandes et poisson conservés.....                   | 1,817      | 13,581 27    |
| Fruits en conserves.....                            | 187        | 1,598 97     |
| Papeterie.....                                      | 914        | 29,815 20    |
| Paille ouvrée.....                                  | 806        | 7,269 10     |
| Sellerie.....                                       | 136        | 8,222 43     |
| Orfèvrerie d'argent et plaquée.....                 | 51         | 3,284 20     |
| Mâtures.....                                        | 91         | 284 90       |
| Jouets.....                                         | 164        | 3,032 00     |
| Vinaigre.....                                       | 450        | 2,076 82     |
| Bois ouvrés.....                                    | 8,134      | 10,438 61    |

Les machines importées pour l'usage des plantations sont admises en franchise—ainsi que les bestiaux.

Les tableaux suivants nous ont été fournis par les officiers de douane de Demerara, et servent à indiquer la direction du commerce.

GUYANE ANGLAISE.  
IMPORTATIONS, 1864.

| ARTICLES.                             | Quantité totale.  | VALEUR.                 |                 |               |                      |                 |                      |        |      |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------------|-----------------|---------------|----------------------|-----------------|----------------------|--------|------|
|                                       |                   | Total des importations. | Du Royaume-Uni. | Des Antilles. | Des autres colonies. | Des Etats-Unis. | Des Etats étrangers. |        |      |
|                                       |                   | \$                      | cts.            | \$            | cts.                 | \$              | cts.                 | \$     | cts. |
| Pain.....                             | 1,358,832 lbs.    | 13,794                  | 12              | 985           | 08                   | 12,403          | 12                   | 3      | 07   |
| Blé d'Inde et légumes secs.....       | 57,837 minots     | 1,326                   | 11              | 1,801         | 03                   | 9,285           | 00                   | 1,634  | 00   |
| Farine de blé d'Inde et d'avoine..... | 2,163,392 lbs.    | 10,784                  | 09              | 1,297         | 06                   | 9,003           | 14                   | 6      | 05   |
| Farine de seigle.....                 | 1 1/2 bl.         | 1                       | 10              |               |                      |                 |                      | 1      | 10   |
| Farine de blé.....                    | 87,531 lbs.       | 111,664                 | 08              | 12,383        | 19                   | 98,825          | 19                   | 412    | 10   |
| Moulinée et son.....                  | 7,727 minots      | 695                     | 10              | 24            | 15                   | 397             | 15                   | 26     | 05   |
| Foin.....                             | 992,852 lbs.      | 3,442                   | 15              | 2             | 12                   | 101             | 02                   | 1,592  | 10   |
| Avoine.....                           | 62,306 minots     | 10,232                  | 13              | 2,049         | 17                   | 4,038           | 10                   | 994    | 06   |
| Sagu.....                             | 20,989,931 lbs.   | 108,810                 | 04              | 31,473        | 06                   | 70,563          | 18                   | 328    | 09   |
| Beurre.....                           | 44,696 "          | 433                     | 15              | 473           | 08                   | 3               | 10                   | 6      | 17   |
| Lard (bacon).....                     | 610,506 "         | 25,009                  | 00              | 22,417        | 04                   | 303             | 05                   | 757    | 02   |
| Beuf, salé.....                       | 7,493 "           | 299                     | 05              | 200           | 15                   | 8               | 10                   | 21,729 | 08   |
| " ".....                              | 5,205 "           | 24,221                  | 18              | 574           | 17                   | 47              | 06                   | 47     | 06   |
| " séché.....                          | 3,639 "           | 927                     | 68              | 158           | 15                   |                 |                      | 6,416  | 03   |
| Fromage.....                          | 287,845 "         | 3,175                   | 04              | 115           | 05                   |                 |                      | 6,493  | 07   |
| Jambons.....                          | 372,083 1/2 "     | 10,410                  | 06              | 30,539        | 09                   |                 |                      | 16,306 | 05   |
| Saindoux.....                         | 570,290 "         | 16,488                  | 09              | 15            | 09                   |                 |                      | 40,721 | 19   |
| Porc, salé.....                       | 13,287 "          | 49,246                  | 00              | 3,550         | 04                   |                 |                      | 507    | 03   |
| Langues.....                          | 20,800 "          | 49,587                  | 18              | 67            | 02                   |                 |                      |        |      |
| Bœufs.....                            | 1,579 No.         | 8,850                   | 06              | 48            | 16                   |                 |                      |        |      |
| Chevaux.....                          | 81 "              | 3,011                   | 11              | 1,430         | 00                   |                 |                      | 218    | 15   |
| Mulets.....                           | 200 "             | 3,447                   | 18              | 769           | 02                   |                 |                      | 3      | 02   |
| Bois de construction.....             | 11,118,410 pds.   | 32,945                  | 16              | 1,410         | 02                   |                 |                      | 4,400  | 09   |
| Huiles.....                           | 96,442 gals.      | 19,527                  | 03              | 11,601        | 19                   |                 |                      |        |      |
| Poisson, séché.....                   | 59,845 qtx. 1 lb. | 58,268                  | 12              | 52            | 17                   |                 |                      |        |      |
| saumon salé.....                      | 484 lbs.          | 469                     | 16              | 2             | 10                   |                 |                      |        |      |
| maqueron.....                         | 5,012 1/2 "       | 5,355                   | 17              | 427           | 17                   |                 |                      |        |      |
| autres sortes.....                    | 4,502 "           | 4,155                   | 04              | 377           | 00                   |                 |                      |        |      |
| fumé.....                             | 24,915 "          | 226                     | 16              | 20            | 02                   |                 |                      |        |      |

G U Y A N E A N G L A I S E .  
E X P O R T A T I O N S , 1 8 6 4 .

V A L E U R .

| A R T I C L E S .        | Quantité totale.     | V A L E U R .           |                 |               |                      |                 |                      | Aux Etats étrangers. |
|--------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------|---------------|----------------------|-----------------|----------------------|----------------------|
|                          |                      | Total des exportations. | Au Royaume-Uni. | Aux Antilles. | Aux autres colonies. | Aux Etats-Unis. | Aux Etats étrangers. |                      |
| Sucre, raffiné .....     | 60 qtx. 8qrs. 25lbs. | \$ 129                  | 8447            | 54            | 156                  | 1,353           | \$ 74                |                      |
| " étranger.....          | 679 bds.             | 10,088                  | 1,239,643       | 131           | 2,412                | 74,034          | 2,214                |                      |
| " colonial.....          | 73,312 1/2 "         | 1,319,625               |                 | 1,422         |                      |                 |                      |                      |
| Méclasse, étrangère..... | 79 tonnes            | 349                     | 40              | 2,349         | 9,931                | 23,422          | 309                  |                      |
| Méclasse .. ..           | 12,639 "             | 56,370                  | 15,732          |               |                      |                 | 5,435                |                      |
| Café .....               | 55,870 lbs.          | 1,603                   | 430             | 163           | 95                   | 885             | 8                    |                      |
| Rhum, étranger.....      | 189 tonnes           | 1,797                   | 776             | 184           | 485                  |                 | 350                  |                      |
| Rhum.....                | 26,053 "             | 247,507                 | 222,085         | 5,614         | 11,618               |                 | 8,189                |                      |
| Épouire .....            | 150 lbs.             | 1                       |                 |               |                      |                 | 1                    |                      |
| Tabac, en feuille.....   | 19,052 lbs.          | 1,065                   |                 | 935           |                      |                 | 125                  |                      |
| " ouvré .....            | 7,273 "              | 737                     |                 | 737           |                      | 4               |                      |                      |
| Cigares.....             | 53,100 No.           | 185                     |                 | 22            |                      |                 | 163                  |                      |

## DROITS SUR LES VINS ET SPIRITUEUX.

Les droits sur les vins et spiritueux sont élevés aux Antilles parce qu'une grande partie de leurs revenus consiste dans les droits d'accise sur la distillation du rhum.

Ce droit d'accise sur le rhum s'élève, dans la Guiane Anglaise, à \$2.00 par gallon ; la consommation de 1864 a atteint le chiffre de 141,669 gallons, ce qui a donné \$283,338.

Voici le chiffre des droits sur les vins et les spiritueux :—

| Articles.                            | Droit.               |
|--------------------------------------|----------------------|
| Eau de vie.....                      | à \$2 00 par gallon. |
| Vin en futailles.....                | 0 80 “               |
| Vin en bouteilles d'une pinte.....   | 1 70 par douzaine.   |
| Vin en bouteilles d'une chopine..... | 0 85 “               |
| Genièvre.....                        | 2 00 par gallon.     |
| Whisky.....                          | 2 00 “               |
| Liqueurs et cordiaux.....            | 2 00 “               |
| Spiritueux anglais.....              | 2 00 “               |
| Spiritueux en parfums.....           | 1 00 “               |

## OBSERVATIONS DIVERSES.

Les commissaires croient que les renseignements suivants sur les importations et exportations spéciales de Demerara pourront être de quelque utilité à ceux qui voudront nouer des relations avec cette colonie :—

*Planches et madriers.*—On se sert beaucoup du bois du pays, comme le *green heart* et le *walaba* pour la charpente des maisons. Les solives et les cloisons se font avec le pin blanc ou résineux ; la toiture avec des planches de pin, ainsi que les murs. Les lambourdes des planchers sont de *green heart* et les planchers de pin résineux et de *grabwood*. Il paraît donc que les planchers et les chevrons seraient l'espèce de bois de pin blanc qu'on pourrait y envoyer comme matériaux de construction. Le surintendant des travaux publics croit que les planches de pin blanc à rainure et à languette trouveraient un débit très-facile. Il en a acheté tout récemment une petite quantité de 1½ pouce, à rainure et languette, à \$40 le M., et m'a fait remarquer qu'elles lui revenaient moins cher que celles qui se produisent dans la colonie. Une autre personne également bien informée a fourni le renseignement suivant :—“ Les planches importées servent à la construction des petites maisons dans les sucreries, et comme la main-d'œuvre est très-dispendieuse, nous aimons à les avoir larges et longues, car les planches longues mais étroites sont défectueuses. La moyenne du prix est de \$24 à \$25 par M., les droits acquittés. Les chargements de bois devraient être de 150,000 à 230,000 pieds ; la première quantité jusqu'à 180,000 est la plus avantageuse.” Les commissaires croient devoir ajouter que les planches qu'ils ont vues à Demerara étaient d'une qualité très-inférieure et se vendraient à peine en Canada. Elles viennent presque toutes des ports de la Nouvelle-Ecosse.

*Douves.*—Jusqu'à la guerre américaine, les marchands de Demerara tiraient exclusivement leurs douves de Norfolk, en Virginie ; une fois ce port bloqué, ils s'adressèrent aux provinces anglaises. La plupart des chargements se firent à Liverpool, Nouvelle-Ecosse ; car les prix relativement élevés des douves de chêne rouge du Canada les obligèrent à remplacer celles-ci par les douves de frêne de la Nouvelle-Ecosse. On dit que les douves de frêne mêlées à celles de chêne rouge forment des fûts excellents, et les négociants de Demerara sont d'avis que si le marché était approvisionné, le débit serait toujours certain. Les douves de chêne servent à la confection des boucauts de mélasse. Toutes les douves doivent avoir de 41 à 42 pouces de long ; plus longues ou plus épaisses que d'ordinaire pour les fûts, elles ne peuvent qu'augmenter le fret, et ne sont d'aucune utilité.

*Boîtes en botes.*—On croit qu'il serait possible d'induire les planteurs qui fabriquent le sucre fin par le procédé dit *vacuum pan*, à se servir de boîtes au lieu de sacs. Ils se servent de sacs au lieu de boucauts d'abord pour économiser le fret, et ensuite pour la commodité des détailliers épiciers anglais, incapables d'acheter à la fois une aussi grande quantité de sucre qu'un boucaut. Ces raisons ne s'opposent aucunement à ce que les planteurs de Demerara se servent de boîtes comme ceux de l'île de Cuba. La quantité de sacs expédiés de Demerara est d'environ 50,000 par an, et coûtent à Georgetown environ

55 centins par sac. Les boîtes d'une capacité de 4 à 5 quintaux, c'est-à-dire du double des sacs, pourraient coûter à Demerara environ 80 à 96 centins, sans les droits.

*Sucre.*—Le sucre de Demerara, fabriqué d'après les procédés les plus modernes, mérite une attention toute particulière. L'usage du bassin vide et de la machine centrifuge produit un article qui combine la force du grain avec la supériorité de la couleur; le sucre d'après ce procédé se trouve presque entièrement dépouillé de mélasse. La cassonade brune se met d'ordinaire dans des boucauts de douves de 40 pouces; et une grande partie du sucre fabriqué avec le bassin vide s'expédie dans des sacs d'une capacité de 2 quintaux environ. Le marché est approvisionné toute la saison.

#### COMMUNICATIONS POSTALES.

Le maître des postes de la Demerara, M. Dalbon, a communiqué aux commissaires le mémoire ci-dessous qui montre le manque de relations régulières postales entre cette colonie et l'Amérique Britannique du Nord.

“ La colonie possède une communication postale avec l'Angleterre et avec quelques-unes de ses colonies (entre autres, celles de l'Amérique du Nord), avec les pays étrangers par voie d'Angleterre, de même qu'avec les Antilles anglaises et étrangères deux fois par mois, par les vapeurs de la compagnie des paquebots à vapeur de la malle royale.

“ Elle jouit aussi d'une communication postale mensuelle avec l'Europe et les Iles de la Trinité, Grenade, St. Vincent, Ste. Lucie et de la Martinique, par une ligne de vapeurs que vient d'y établir le gouvernement français.

“ La colonie peut communiquer avec le Canada et les provinces de l'Amérique du Nord soit par la voie d'Angleterre, soit par St. Thomas,—par la première deux fois par mois : mais la correspondance, par cette route, est très défectueuse, et par le prix du port, qui est de 1s. 5d. la demi-once, et par le temps que mettent les lettres à se rendre à leur destination.

“ La voie de St. Thomas est aussi défectueuse et n'a lieu qu'une fois par mois ; d'un autre côté, on ne peut payer que jusqu'à cette île le port des lettres de Demerara pour les provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Point d'enregistrement par cette route. Le port est de 5d. la demi-once, sur lequel 4d. se remboursent aux postes impériales : la colonie se contentant du denier qui reste. \* \* \* \* \*

“ Le port des lettres entre cette colonie et les autres colonies anglaises sur la route desservie par la ligne française est 4d. le quart d'once ; c'est le même port pour Surinam, Cayenne et la Martinique. La colonie n'ajoute rien à ces taux de 4d., parce qu'elle ne rend compte qu'aux postes françaises au taux de 6d. l'once, et gagne néanmoins plus sur ces lettres que sur celles qui paient double. Ainsi, il faut que la colonie reçoive au moins 1s. 4d. sur les lettres d'une once, et comme elle ne doit à l'administration française que 6d. sur ces mêmes lettres, son profit est de 10d. par once. \* \* \* \* \*

“ Les lettres pour le Canada et les provinces de l'Amérique du Nord envoyées par l'Angleterre *doivent être affranchies*, tandis que celles qu'on envoie par St. Thomas\* doivent au contraire être expédiées non affranchies, sans être soumises au port double. En 1859, qui est la dernière année où les postes de cette colonie ont été sous le contrôle du maître-général des postes, le chiffre de la correspondance n'a été que de 131,708 lettres, tandis qu'il s'est élevé à plus de 230,000 en 1865.

“G. T. DALTON, M.P.C.”

#### CARGAISONS DE DEMARARA.

Nous donnons maintenant des listes de chargement de Québec à Demarara qui nous ont été gracieusement fournies par des négociants de ce dernier endroit, avec des notes qui ne sauraient manquer d'être utiles à ceux qui se proposent de tenter l'entreprise.

\* Voici les dates auxquelles le paquebot de la malle Cunard laisse St. Thomas pour les Bermudes et Halifax, durant cette année :

|             |            |               |
|-------------|------------|---------------|
| 17 janvier. | 4 juin.    | 24 septembre. |
| 13 février. | 3 juillet. | 22 octobre.   |
| 12 mars.    | 1er août.  | 19 novembre.  |
| 9 avril.    | 29 août.   | 17 décembre.  |
| 7 mai.      |            |               |

Cargaison à l'entrée du brigantin *B. L. George*, de Québec, arrivé le 16 juin 1865, et consigné à MM. S. A. Harvey et Cie.

|                                            |                                                                 |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| 1,174 douves en bottes et fonds de tonneau | } vendus à \$3½ poingon de rhum et \$2½ la barrique de mélasse. |
| 28,806 douves de chêne rouge.....          |                                                                 |
| 400 pieds planches P. B.....               | do \$63 p. M.                                                   |
| 1 baril de farine.....                     | do \$21 p. M.                                                   |

Net..... \$4,675 70

Acquitté pour Québec, le 10 juillet 1865, avec 225 barriques de mélasse, coûtant \$4,167 84.

Cargaison à l'entrée du brigantin *Myrah*, de Québec, arrivé le 28 décembre 1865, et consigné à MM. Rose, Duff et Cie.

|                                        | \$  | cts. |
|----------------------------------------|-----|------|
| 330 poingons en bottes.....            | } 4 | 00   |
| 3960 fonds .....                       |     |      |
| 1000 douves, C. B., inférieures.....   | 72  | 00   |
| 3010 fonds, C. B.....                  | 100 | 00   |
| 123 minots de pommes de terre .....    | 3   | 00   |
| 287 do d'avoine.....                   | 3   | 80   |
| 102 do d'oignons en mauvais ordre..... | 1   | 25   |
| 29000 douves C. R., bonne qualité..... | 65  | 00   |

Le navire prend en ce moment un chargement de mélasse pour Portland, E.-U., dont le prix excédera les revenus nets à l'entrée; la balance en sera tirée sur l'armateur et le chargement à Québec en faveur d'une maison de New-York, qui la remettra aux correspondants d'Europe des consignataires du navire et du chargement à Demerara.

Cargaison à l'entrée du brick *Stc. Cécile*, de Québec, arrivé le 23 septembre 1865, et consigné à MM. Rose, Duff et Cie.

|                                                            |         |
|------------------------------------------------------------|---------|
| 34900 douves C. R. (inférieures, la plupart de frêne)..... | \$42 00 |
| 66 paquets de boucauts de sucre .....                      | } 2 00  |
| 400 pieds de bois pour les fonds.....                      |         |

Le navire a pris chargement de mélasse pour New-York, le 10 octobre 1865.

Cargaison à l'entrée du brigantin *Myrah*, de Québec, arrivé le 21 août 1865, et consigné à MM. S. A. Harvey et Cie.

|                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| 1100 poingons en bottes..... | vendus à \$3 30  |
| 13200 morceaux de fonds..... | } do 75 00 p. M. |
| 12800 douves de C. B.....    |                  |
| 20000 douves de C. R.....    | do 60 00 p. M.   |
| Net.....                     | \$5,126 02       |

Acquitté pour Québec le 22 septembre 1865, avec du sucre et des mélasses pour \$6,870.28.

PRIX COURANTS.

Les cotes suivantes donnent les quantités et les qualités des divers articles du marché de Demerara.

(A moins d'indiquer spécialement le contraire, les prix incluent les droits et s'appliquent aux articles en lots.)

BŒUF.—Demi-quarts pour famille, Halstead et Chamberlain, et Smith, \$13.50 à \$17.50 en lots

- BIÈRE.**—Tennents, \$7.25 à \$7.50 ; Alsopps et Bass, \$9.00 à \$9.50 ; en petits lots ; autres marques, \$6.00 à \$6.50 ; Aile, \$8.50 à 9.00 le baril de 4 douzaines.
- “ en barriques—droit, \$0.—Meilleures marques, \$35 à \$40 ; les autres, \$25 à \$30.
- BISCUITS (PILOTES).**—\$2.75 à \$3 pour frais, de Goodwin de New-York, et Titus de Baltimore, par baril (invendable s'il est brisé). Biscuits de matelots \$3 le baril. Anglais, \$5 à \$5.50 par 100 lbs. Demande limitée pour ce dernier.
- BRIQUES (A BATIR).**—Grisés Stock et Clyde, \$26 à \$28 en détail. (RÉFRACTAIRES) \$10 pour les rouges, \$35 pour les blanches, en détail. Demandes pour toutes.
- BEURRE.**—Français, \$19 à \$20 par tinette de 70 lbs. net, bon. Irlandais, 2me qualité de choix, \$24 à \$25. Détail de ce dernier lent.
- CHANDELLES (DE SUIF).**—Courtes, 7, 12 et 14 à la livre, américaines, première qualité, en boîtes de 20 lbs., \$3.50 à \$3.75 de Baltimore ; autres espèces, \$3 ; longues, 7, 12 et \$14, et autres espèces, invendables. Composition (droit de 5 cts. par livre), 22 à 23 cents la livre, en lots, pour les anglaises.
- FROMAGE.**—Américain 20 centins. Le bon, en demande. Inférieur, invendable.
- CHARBON.**—Ecosse et Liverpool, \$13 à \$14 la barrique ; \$11 le tonneau, en lots pour les plantations. En demande.
- BLÉ-D'INDE.**—Jaune, \$2.25 par sac de 2 minots. Ventes par petits lots.
- FARINE D'AVOINE.**—Fraiche de Baltimore et de Brandywine, \$4.25 par baril. Se vend.
- BISCUITS.**—\$3.50 par baril. Nominal. Importations rares.
- POISSON (MORUE).**—Frais, en petits lots, détail, \$22 pour Terre-neuve, et \$25 pour futaille de 4 quintaux. Epuisé chez les premiers négociants. Haddock, \$21 par futaille de 4 quintaux.
- FARINE.**—Fraiche, Baltimore et extra Ohio, ventes en lots, \$9 ; extra de boulanger, \$10. Demande limitée pour cette dernière.
- JAMBONS.**—Supérieurs anglais, 25 à 30 centins. Américains, 20 centins. Ventes faciles.
- FOIN.**—2 à 2 et  $\frac{3}{4}$  de centins par livre, pour celui de Londres et des États-Unis. Liverpool invendable.
- HARENGS.**—\$5 à \$5.25 pour le bon ; l'inférieur invendable.
- FEUILLARD.**—3 à 3-20 centins la livre. Cercles de bois, \$1.50 le 1000 ; 13 et 14 pieds de long, \$30 ; ventes faciles ; 11 et 12 pieds cerclés, \$28 à \$30. En grande demande.
- CHEVAUX.**—Anglais et français, de trait et de selle, \$100 à \$200. Ventes nominales.
- SAINDOUX.**—Américain, \$5 à \$5.50 en vaisseau de ferblanc de 24 lbs., bon et ferme de New-York et Baltimore. Marché approvisionné.
- CHAUX.**—\$12 en boucauts neufs. Détail.
- “ (A CLARIFIER) droit 25 cts. par poignon ; \$13 à \$13.50 le poignon pour Londres, Écosse et Liverpool ; \$14.50 pour Bristol en lot. Toutes les espèces en demande.
- BOIS, (Pin B.)**—Détail \$27 pour les madriers. \$35 pour les planches, en demande.
- “ (R. R.)—Aucun sur le marché. Bois de colombage et planche, 2, 1 $\frac{1}{2}$  et 1 $\frac{1}{2}$  pouce très en demande.
- ENGRAIS, (EN FRANCHISE).**—Phosphate et guano phosphaté, \$65 le tonneau. Marché approvisionné. Sulfate d'ammoniaque, \$82 à \$85 en gros, \$90 à \$95 en détail. Abondance. Consommation considérable et ferme de tous ces engrais.
- MAQUEREAU.**—\$10 en détail pour les bons, petits et moyens. En demande.
- ALLUMETTES.**—\$19 à \$20 par caisse de 10 grosses. En demande.
- MULES.**—\$90 à \$160 pour les grosses du Brésil et des États-Unis, en détail. Abondantes. Ventes languissantes.
- AVOINE.**—\$4.75 le sac de 4 minots, d'Europe, en petits lots. Très en demande. Ventes, de Québec, \$3.80 le baril ; de l'Île du P. E., 75 cts. le minot.
- POIS.**—\$3 à \$3.50 le sac de 2 minots en petits lots.
- “ (FENDUS)—\$5.75 à \$3 le baril.
- PORC.**—Mess américain, \$28 à \$30, clair \$32. Ventes. Prime mess et croupe, \$23 à \$24. Approvisionnement léger et demande de toutes les espèces.
- POMMES DE TERRE.**—Bonnes, américaines, \$2.75 le baril.
- RIZ.**—Jaune Calcutta, \$5.25 ; blanc, \$7.25 à \$7.50 première qualité, lots de 160 lbs. par poche, à bord des navires qui arrivent de Calcutta. Inférieur, prix moindres, suivant les qualités.

SAUMON.—\$20 le baril ; \$30 le tierçon. Nominal.  
 ARDOISE (COUNTES).—10 x 20, \$60. En demande.  
 SAVON.—Par boîtes de 56 lbs. Blake, \$2.75 ; Taylor et Timmis (couronne), \$3.80 ; autres espèces invendables ; américain dur, 5½ cts. la lb.  
 SEL.—\$2.75 à \$3 par baril pour le Liverpool en petits lots.  
 DOUVES (C. R.).—\$50 à \$60 par mille pour bonnes ; \$65 à \$70 pour inspectées.  
 DOUVES (C. B.).—Avec fonds. Les bonnes seules en demande ; \$85 le 1000 avec les fonds.  
 BARIQUAULTS.—\$1.45. Ventes de boucauts américains de seconde main en lots.  
 GOUDRON.—\$6 le baril pour le goudron américain ; \$10 pour le Stockholm. Détail.  
 POIX.—\$9 par baril, des E.-U. ; \$12 pour Stockholm.  
 TABAC (FEUILLES).—Bon, 40 cts. par lb. Inférieur invendable. Tabac ouvré, de 55 à 60 cts., suivant la qualité.

## PRIX DES EXPORTATION, 22 FÉVRIER.

SUCRE.—Moscouade, par 100 lbs., \$4.12 ; ventes faciles. De bassin à air vide par 100 lbs. Hollandaises, \$6½ à \$7.  
 MÉLASSES.—Gallon impérial, 18 à 20 cts., suivant la qualité, Moscouade. Bassin vide, 24 à 25 cts., suivant la qualité.  
 RHUM.—45 à 46 cts. suivant la force de preuve.  
 NOTE.—100 lbs. Hollandaises=110 lbs. anglaises environ ; nuls frais supplémentaires pour les barriques ; le chargement venant directement des plantations ne comporte aucun frais.

PRIX D'ARRIMAGE.—Boucauts de sucre, 20 cts. chaque, tierçons, 16 cts., barils, 8 cts., poinçons de rhum, 16 cts., boucauts, 12 cts., barils, 8 cts.

FRAIS DE COMMISSION.—Les marchands à commission de Georgetown exigent 5 pour cent sur les taux bruts pour garantie et remise. Ventes à 3 mois ; taux de banque 8 pour cent par année. Si les recettes des ventes servent à acheter des produits sur place, la commission d'achat est de 2½ pour cent. Les ordres d'achat de produits accompagnés d'effets sur les banques de Londres se paient 2½ pour cent ; d'effets sur des maisons de commerce connues de Londres, 3½ pour cent. Les billets sont tous à 90 jours.

## FRAIS DIVERS.

Ci-suit les mémoires commerciaux de la colonie :—

## REMORQUAGE.

Par le vapeur *Essequibo*, 110 chevaux.  
 “ *Berbice*, 120 chevaux, n'excédant pas :—

| Tonneaux. | 15 pieds. | 16 pieds. | 17 pieds. | 18 pieds. | 18 pds, 6 pouc. |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------|
| 400       | \$50      | \$ 50     | \$ 60     | \$ 70     | \$ 80           |
| 500       | 50        | 50        | 70        | 80        | 90              |
| 600       | 60        | 60        | 80        | 90        | 120             |
| 700       | 60        | 60        | 90        | 100       | 130             |
| 800       | 70        | 80        | 100       | 120       | 140             |
| 900       | 80        | 90        | 120       | 140       | 160             |
| 1000      | 90        | 100       | 130       | 160       | 180             |

Les navires de 17 pieds 6 pouces de jaugeage ou moins, et dont le registre n'excède pas 600 tonneaux, ne sont remorqués qu'à la bouée carantée, sur la limite extérieure de la barre.

L'usage du grelin du vapeur coûte \$10, pourvu qu'il soit retenu avant le départ du navire.

Le comité des pilotes fait une réduction de 5-12mes du pilotage aux navires qui prennent le vapeur.

Les capitaines et consignataires qui ont besoin du service des vapeurs doivent en donner avis le plus de jours possible à l'avance.

L'usage du cabestan breveté, enlevant 14 tonneaux, \$20 par levée.

## PILOTAGE.

| Taux de Pilotage.           | Remorquage. | Sans remorquage. |
|-----------------------------|-------------|------------------|
| 10 pieds ou au-dessous..... | \$ 7 00     | \$12 00          |
| 11 " ".....                 | 7 58        | 13 00            |
| 12 " ".....                 | 10 50       | 18 00            |
| 13 " ".....                 | 13 42       | 23 00            |
| 14 " ".....                 | 16 91       | 29 00            |
| 15 " ".....                 | 20 41       | 35 00            |
| 16 " ".....                 | 23 90       | 41 00            |
| 17 " ".....                 | 27 41       | 47 00            |
| 18 " ".....                 | 30 91       | 53 00            |
| 19 " ".....                 | 36 16       | 62 00            |
| 20 " ".....                 | 42 00       | 72 00            |

## LOYER D'EMMAGASINAGE

*Dans les entrepôts de la douane, par mois ou par partie de mois*

|                                           |        |
|-------------------------------------------|--------|
| Tabac par bct.....                        | \$1 00 |
| Vin par pipe.....                         | 0 32   |
| Pour les lots plus faibles en proportion. |        |
| Genièvre, doubles caisses.....            | 0 04   |
| " caisses simples.....                    | 0 02   |
| Rhum pour consommation, par poignon.....  | 0 48   |
| " pour exportation.....                   | 0 16   |
| Sucre, par boucaut.....                   | 0 50   |
| " par tierçon.....                        | 0 50   |
| " par baril.....                          | 0 08   |
| " raffiné, par poignon.....               | 0 30   |
| " " par boucaut.....                      | 0 16   |
| " " par baril.....                        | 0 08   |
| Farine, par baril.....                    | 0 04   |
| " d'avoine, par brl.....                  | 0 04   |
| Bœuf, par brl.....                        | 0 05   |
| Lard, par brl.....                        | 0 05   |
| Poisson de conserve, par brl.....         | 0 05   |
| Chandelles, par boîte de 20 lbs.....      | 0 02   |
| Savon, par boîte de 50 lbs.....           | 0 02   |
| Riz, par poche.....                       | 0 08   |
| Cacao, par sac.....                       | 0 04   |
| Beurre, par tinette.....                  | 0 02   |
| Saindoux, par barillet.....               | 0 02   |

Toutes les autres marchandises suivent cette proportion. La poudre est emmagasinée dans les magasins de la colonie pour 1 centin par livre par mois.

#### DROITS DE TONNAGE.

Navires de 70 ton'x et moins, 5cts. par tonneau; au-dessus de 70 tonneaux, 15 cts. par tonneau.

Honoraires du shérif, \$2 par navire de 70 ton'x et au-dessous; \$4 pour les navires de plus de 70 tonneaux.

Honoraires du bureau du secrétaire provincial, \$2 pour les navires de 70 ton'x et au-dessous; et \$3.33 pour ceux de plus de 70 tonneaux.

Honoraires du maître du havre, 4 cts. par tonneau.

Officier de santé, visite d'inspection, \$4; visite en quarantaine, \$2 par visite.

#### REMISES DU COMMERCE.

Il y a une remise de 5 pour cent sur le pin blanc pour les morceaux fendus. Il n'y en a pas sur le pin résineux.

On vend les douves, l'ardoise, la brique et les cercles de bois par millier de 1000 pièces.

#### DÉBARQUEMENT PAR ALLÉGE.

\$3.00 par charge de 100 barils. 20cts. par boucaut de charbon;—\$0 à 31cts. par tonneau. Sucre, 24cts. par boucaut. Rhum, 16cts. par poinçon. Lest—sable, \$1.10 à 1.25; vase, 90cts. à \$1.00 le tonneau. Tous les chargements se font par alléges; les alléges qui chargent directement des plantations ne coûtent rien.

## LA TRINITÉ.

Cette île, colonisée en 1585 par les Espagnols, a été cédée à la Grande-Bretagne en 1797. Sa superficie est de 1754 milles carrés, ou de 1,122,880 acres, dont 68,592 sont en culture suivant le recensement de 1861. Sa population était aussi à la même époque de 84,438 âmes; ayant augmenté de 14,829 en dix ans. Voici comment se compose cette population:

|                              |        |
|------------------------------|--------|
| Indigènes de la Trinité..... | 46,936 |
| Colonies anglaises.....      | 11,716 |
| Angleterre.....              | 1,040  |
| Etats Etrangers.....         | 4,301  |
| Chine.....                   | 461    |
| Indes.....                   | 13,488 |
| Afrique.....                 | 6,035  |
| Divers.....                  | 461    |
|                              | 84,438 |

Port d'Espagne, la capitale, renferme 18,980 âmes.

La Trinité est une colonie royale et est administrée par un gouverneur et un conseil, sans institutions représentatives.

### REVENU ET DÉPENSES.

|           | Revenu.   | Dépenses. |
|-----------|-----------|-----------|
| 1862..... | \$996,860 | \$980,290 |
| 1863..... | 921,885   | 944,905   |
| 1864..... | 1,038,365 | 965,780   |

Les principales sources de revenu pour 1864 étaient :

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Douanes—Importations..... | £78,112 |
| Droits de tonnage.....    | 5,979   |
| " " quaiage.....          | 435     |
| " " d'entrepôt.....       | 875     |
| Saisies, etc.....         | 223     |
|                           | £85,624 |

|                          |        |
|--------------------------|--------|
| Droits sur le rhum.....  | 40,311 |
| Droit d'exportation..... | 20,388 |
| Divers.....              | 42,362 |

Les principales sources de dépenses étaient :

|                              |         |
|------------------------------|---------|
| Etablissements.....          | £64,788 |
| Immigration.....             | 25,963  |
| Intérêt et rachat.....       | 28,201  |
| Etablissements médicaux..... | 14,600  |
| Divers.....                  | 41,571  |

La dette de la Trinité est d'environ \$940,000.

### PRODUCTIONS.

Les principales productions de l'île sont le sucre, le rhum, la mélasse, les noix de cacao, le café et le cacao; ce dernier article est très-supérieur et rapporte \$5 par tonneau de plus que le cacao ordinaire. Les versants des montagnes, dont une a 3,000 pieds d'élévation,

et sept autres 2,000, sont admirablement propres à la culture du café de la meilleure qualité; l'exportation n'est, cependant, pas encore considérable. La quantité de terrain consacrée à la culture des principaux produits est répartie comme suit, savoir :—

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Cannes à sucre.....         | 36,739 |
| Café, cacao, et coton ..... | 14,238 |
| Noix de cacao.....          | 1,345  |

Un autre article de commerce de l'Île est la poix, produit minéral d'une grande valeur:

EXPORTATIONS.

La Trinité a suivi l'exemple de la colonie voisine, la Guiane, en important sa main-d'œuvre d'Asie, d'où il suit qu'elle progresse. Les exportations ont doublé durant les dix dernières années et son revenu a presque triplé. Voici ses exportations de l'année dernière :

|                       | 1863.        | 1864.       | 1865.     |
|-----------------------|--------------|-------------|-----------|
| Sucre.....boucauts    | 37,394       | 39,634      | 30,837    |
| “ ..... tierçons      | 6,549        | 6,738       | 6,143     |
| “ ..... barils        | 4,867        | 5,388       | 5,215     |
| Mélasses.....poingons | 8,926        | 15,227      | 9,324     |
| “ ..... tierçons      | 187          | 408         | 293       |
| Rhum.....poingons     | 2,547        | 611         | 933       |
| Cacao.....lbs         | 7,014,337    | 5,009,006   | 6,611,160 |
| Café.....lbs          | 89,350       | 7,110       | 36,002    |
| Coton .....balles     | 7            | 381         | 920       |
| Asphalte.....tonneaux | 1,300        | 2,365       | 17,700    |
| Noix de cacao.....No. |              | 246,667     | 419,752   |
| Valeur totale.....    | £796,497 st. | £1,101,510  |           |
| ou disons.....        | \$3,982,485  | \$5,507,550 |           |

Les principaux produits ont été expédiés aux destinations suivantes :—

|                               | Sucre.     |          | Rhum.     |          |
|-------------------------------|------------|----------|-----------|----------|
| Angleterre.....               | 77,897,050 | lbs.     | 49,095    | Gallons. |
| France.....                   | 556,000    | “        | .....     | “        |
| Etats-Unis.....               | 611,600    | “        | 121       | “        |
| Espagne.....                  | 18,000     | “        | .....     | “        |
| Madère.....                   | 5,000      | “        | .....     | “        |
| Amérique Britannique du Nord. | 21,400     | “        | 96        | “        |
| Antilles Anglaises.....       | 200        | “        | 7,296     | “        |
| Antilles Françaises.....      | 400        | “        | .....     | “        |
| Vénézuëla.....                | .....      | .....    | 3,467     | “        |
|                               | 79,109,650 | “        | 60,075    | “        |
|                               | Mélasses.  |          | Cacao.    |          |
| Angleterre.....               | 1,155,035  | Gallons. | 3,075,606 | lbs.     |
| France.....                   | 200        | “        | 1,065,868 | “        |
| Etats-Unis.....               | 403,000    | “        | 524,302   | “        |
| Espagne.....                  | 8,445      | “        | .....     | “        |
| Madère.....                   | 5,100      | “        | .....     | “        |
| Amérique Britannique du Nord. | 4,475      | “        | 18,765    | “        |
| Antilles anglaises.....       | .....      | .....    | 50,457    | “        |
| Antilles françaises.....      | .....      | .....    | 255,496   | “        |
| Vénézuëla.....                | .....      | .....    | 98,369    | “        |
|                               | 1,576,255  | “        | 5,088,863 | “        |

L'asphalte ou la poix naturelle est exportée en Angleterre, en Belgique et en France ; les rapports ne donnent pas la quantité exportée dans chacun de ces pays.

## DROITS D'EXPORTATION.

La Trinité prélève un droit sur ses exportations afin d'aider l'immigration ; cette taxe étant de :—

|                       |    |    |               |               |
|-----------------------|----|----|---------------|---------------|
| Sur le sucre.....     | 5s | 0d | sterling..... | par boucaut.  |
| “                     | 3  | 4  | “             | “ tierçon.    |
| “                     | 0  | 10 | “             | “ baril.      |
| Sur les mélasses..... | 1  | 8  | “             | “ poinçon.    |
| “                     | 0  | 10 | “             | “ tierçon.    |
| Sur le rhum.....      | 3  | 4  | “             | “ poinçon.    |
| Sur le cacao.....     | 1  | 1  | “             | “ 100 barils. |
| Sur le café.....      | 0  | 10 | “             | “ 100 lbs.    |

## IMPORTATIONS.

La valeur des importations de l'île durant les trois dernières années a été, en—

|           |             |
|-----------|-------------|
| 1862..... | \$3,667,990 |
| 1863..... | 3,554,880   |
| 1864..... | 4,419,700   |

La valeur des importations en 1864 des divers pays a été comme suit :

|                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| Royaume-Uni.....                  | £ stg. 426,325   |
| Amérique Britannique du Nord..... | 56,110           |
| Indes Orientales.....             | 31,440           |
| France.....                       | 40,690           |
| Antilles Anglaises.....           | 73,199           |
| Antilles Etrangères.....          | 42,307           |
| Etats-Unis.....                   | 179,178          |
| Espagne.....                      | 6,113            |
| Italie.....                       | 421              |
| Hollande.....                     | 25               |
| Vénézuëla.....                    | 26,101           |
| Ténériffe.....                    | 919              |
| Madère.....                       | 1,110            |
|                                   | £ stg. 883,932   |
|                                   | soit \$4,419,700 |

L'importation des articles dans lesquels l'Amérique Britannique du Nord est principalement intéressée, s'est faite des pays suivants :—

|                                        |               |
|----------------------------------------|---------------|
| PAIN.—Des Etats-Unis.....              | 6,033 barils  |
| BEURRE.—De l'Angleterre.....           | 123,004 lbs.  |
| De France.....                         | 272,980 “     |
| Des Etats-Unis.....                    | 23,000 “      |
| De l'Amérique Britannique du Nord..... | 600 “         |
| Des Antilles Anglaises.....            | 39,183 “      |
| Des “ Etrangères.....                  | 53,076 “      |
|                                        | 503,843 lbs.* |

\* Les poids et mesures espagnoles dont on se sert dans l'île sont,

1 Fanega = 110 lbs. anglaises.

1 Aroba = 25 “ “

1 Quintal = 100 “

La vara de Castille est la mesure de longueur, et égale 32,982 pouces anglais.

|                    |                                      |                  |
|--------------------|--------------------------------------|------------------|
| FROMAGE.....       | Des Etats-Unis.....                  | 70,000 lbs.      |
|                    | Des Antilles Anglaises .....         | 81,532 "         |
|                    | Divers pays.....                     | 11,112 "         |
|                    |                                      | 162,644 lbs.     |
| POISSON SÉCHÉ..... | De l'Angleterre.....                 | 3,578 lbs.       |
|                    | Des Etats-Unis.....                  | 12,800 "         |
|                    | De l'Amérique Britannique du Nord... | 4,446,440 "      |
|                    | Des Antilles anglaises.....          | 344,840 "        |
|                    | De Venezuela.....                    | 23,716 "         |
|                    | De divers pays.....                  | 350 "            |
|                    |                                      | 4,831,724 lbs.   |
| POISSON MARINÉ.... | De l'Amérique Britannique du Nord... | 3,092 lbs.       |
|                    | De divers pays.....                  | 731 "            |
|                    |                                      |                  |
| FARINE .....       | Des Etats-Unis.....                  | 50,247 brls.     |
|                    | De divers pays.....                  | 2,840 "          |
|                    |                                      |                  |
| SAINDOUX.....      | Des Etats-Unis.....                  | 388,000 brls.    |
|                    | De divers pays.....                  | 45,464 "         |
|                    |                                      |                  |
| BOIS.....          | De l'Amérique Britannique du Nord... | 4,939,893 pieds. |
|                    | De divers pays.....                  | 71,270 "         |
|                    |                                      |                  |
| VIANDES SALÉES.... | Des Etats-Unis.....                  | 1,379,738 lbs.   |
|                    | De l'Amérique Britannique du Nord... | 17,000 "         |
|                    | De divers pays.....                  | 601,819 "        |
|                    |                                      |                  |
| BARDEAUX.....      | De l'Amérique Britannique du Nord... | 1,669,400        |
|                    | De divers pays.....                  | 58,300           |
|                    |                                      |                  |
| BARIQUAUX .....    | Des Etats-Unis.....                  | 49,474 pqt.      |
|                    | De l'Amérique Britannique du Nord..  | 1,090 "          |
|                    | De divers pays.....                  | 16,231 "         |
|                    |                                      | 66,795 pqt.      |
| DOUVES.....        | Des Etats-Unis.....                  | 107,393          |
|                    | De l'Amérique Britannique du Nord... | 125,694          |
|                    | De divers pays.....                  | 71,600           |
|                    |                                      | 304,687          |

## TARIF.

Le tarif sur les importations de la Trinité est modéré; les droits représentent moins de 15 pour cent de la valeur brute des importations.

|                                                                                                                                                                                               | Sterling. |    |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----|----|
|                                                                                                                                                                                               | £         | s. | d. |
| Animaux vivants, savoir :                                                                                                                                                                     |           |    |    |
| Anes, chaque.....                                                                                                                                                                             | 0         | 2  | 1  |
| Veaux et chèvres, chaque.....                                                                                                                                                                 | 0         | 1  | 0  |
| Bœuf, vaches, taureaux, chaque.....                                                                                                                                                           | 0         | 2  | 1  |
| Mules, chaque.....                                                                                                                                                                            | 1         | 0  | 0  |
| Moutons, chaque.....                                                                                                                                                                          | 0         | 2  | 0  |
| Âneaux, chaque.....                                                                                                                                                                           | 0         | 1  | 0  |
| Truies et cochons, chaque.....                                                                                                                                                                | 0         | 1  | 0  |
| Chevreaux et cochons de lait, chaque.....                                                                                                                                                     | 0         | 0  | 6  |
| Chevaux, juments, hongres, étalons et pouliches, chaque.....                                                                                                                                  | 2         | 0  | 0  |
| Briques.....les 1,000.....                                                                                                                                                                    | 0         | 1  | 0  |
| Beurre.....la lb.....                                                                                                                                                                         | 0         | 0  | 1  |
| Chandelles de suif.....les 100 lbs.....                                                                                                                                                       | 0         | 2  | 1  |
| " de cire, de spermacetti, de composition et toutes autres.....les 100 lbs.....                                                                                                               | 0         | 6  | 0  |
| Carrosses sur ressorts, 4 roues.....chaque.....                                                                                                                                               | 7         | 0  | 0  |
| " " 2 roues.....".....                                                                                                                                                                        | 4         | 0  | 0  |
| Chocolat.....la lb.....                                                                                                                                                                       | 0         | 0  | 1  |
| Fromage, cacao et café.....les 100 lbs.....                                                                                                                                                   | 0         | 5  | 0  |
| Charbon.....le boucaut.....                                                                                                                                                                   | 0         | 1  | 0  |
| " en tas.....le tonneau.....                                                                                                                                                                  | 0         | 0  | 3  |
| Blé d'inde.....le minot.....                                                                                                                                                                  | 0         | 0  | 2½ |
| Coton, toile, laine (fabriqués) ou coton, ou toile, ou laine mêlés avec une autre matière (la soie exceptée) pour chaque.....£100 de valeur.....                                              | 5         | 0  | 0  |
| Biscuits et autres céréales.....le baril.....                                                                                                                                                 | 0         | 0  | 7  |
| Engins, machines, bassins à sucre, et appareils pour les fabriques de sucre ou autre produit, pour chaque.....£100.....                                                                       | 3         | 10 | 0  |
| Poisson, sèche ou salé.....les 100 lbs.....                                                                                                                                                   | 0         | 1  | 0  |
| " mariné.....le baril.....                                                                                                                                                                    | 0         | 2  | 6  |
| Farine, le baril.....de 196 lbs.....                                                                                                                                                          | 0         | 5  | 0  |
| Poudre.....la lb.....                                                                                                                                                                         | 0         | 0  | 3½ |
| Gants et passementerie, pour chaque.....£100 de valeur.....                                                                                                                                   | 10        | 0  | 0  |
| Crin, fabriqué de tissus de crin ou de poil de chèvre pur ou mêlé avec d'autre matière, pour chaque.....£100 de valeur.....                                                                   | 5         | 0  | 0  |
| Fer, objets fabriqués de fer, cuivre, laiton, fer-blanc, plomb, zinc mêlé ou non à toute autre matière, et tous les articles désignés sous le nom de quincaillerie, pour chaque.....£100..... | 5         | 0  | 0  |
| Bijouterie et montres.....£100 de valeur.....                                                                                                                                                 | 10        | 0  | 0  |
| Saindoux.....les 100 lbs.....                                                                                                                                                                 | 0         | 2  | 6  |
| Cuir fabriqué ou non (les gants exceptés), pour chaque.....£100 de valeur.....                                                                                                                | 5         | 0  | 0  |
| Chaux (à bâtir).....le boucaut.....                                                                                                                                                           | 0         | 1  | 0  |
| " (à clarifier) pour chaque.....£100 de valeur.....                                                                                                                                           | 3         | 10 | 0  |
| Bois—pin, épinette et pin blanc.....les 1000 pieds.....                                                                                                                                       | 0         | 6  | 0  |
| Liquueur de malt, en fût.....les 64 gallons.....                                                                                                                                              | 0         | 10 | 0  |
| " en bouteilles, par douzaine }<br>de bouteilles d'une pinte, et en proportion. }                                                                                                             | 0         | 0  | 6  |
| Engrais, pour chaque.....£100 de valeur.....                                                                                                                                                  | 3         | 10 | 0  |

|                                                                                                                                       | Sterling. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
|                                                                                                                                       | £ s. d.   |
| Allumettes (Lucifer), pour chaque grosse de<br>boîtes ou autre paquet, chaque boîte ne con-<br>tenant pas plus de 120 allumettes..... | 0 2 6     |
| Farine ou autre fleur non de froment.....le baril.....                                                                                | 0 1 0     |
| do do do .....le poinçon.....                                                                                                         | 0 4 0     |
| Viande salée ou fumée.....les 100 livres.....                                                                                         | 0 4 2*    |
| Mélasses.....le gallon.....                                                                                                           | 0 0 6     |
| Mousquets, fusils, engins d'oisellerie, montures<br>et canons de fusil.....chaque.....                                                | 0 5 0     |
| Huile d'olive.....le gallon.....                                                                                                      | 0 0 9     |
| Avoine, pois et fèves.....le minot.....                                                                                               | 0 0 2½    |
| Opium.....la livre.....                                                                                                               | 0 10 0    |
| Poix.....le baril.....                                                                                                                | 0 0 6     |
| Riz.....les 100 livres.....                                                                                                           | 0 2 0     |
| Bardeaux.....les 1000.....                                                                                                            | 0 1 0     |
| Bariquauts.....le paquet.....                                                                                                         | 0 0 6     |
| Soierie pure ou mêlée, rubans, pour chaque.....£100 de valeur....                                                                     | 10 0 0    |
| Savon.....les 100 livres.....                                                                                                         | 0 1 0     |
| Spiritueux et eaux fortes.....p. gal. de pr. d'hyd.                                                                                   | 0 6 0     |
| Liqueurs et cordiaux.....le gallon.....                                                                                               | 0 6 0     |
| Douves.....les 1000.....                                                                                                              | 0 10 0    |
| Sucre, raffiné ou non.....les 100 lbs. ....                                                                                           | 0 10 0    |
| Goudron.....le baril.....                                                                                                             | 0 0 6     |
| Thé.....la livre.....                                                                                                                 | 0 0 2     |
| Tuiles, à bassin, etc., autres tuiles à toiture.....les 1000.....                                                                     | 0 2 1     |
| do à paver.....les 100.....                                                                                                           | 0 1 0     |
| do de marbre.....les 100.....                                                                                                         | 0 2 1     |
| do d'égoût, pour chaque.....£100 de valeur....                                                                                        | 3 10 0    |
| Tabac—Non fabriqué.....la livre.....                                                                                                  | 0 0 4     |
| Fabriqué, tête de nègre, cavendish<br>et à priser.....la livre.....                                                                   | 0 0 6     |
| Cigares.....la livre.....                                                                                                             | 0 0 9     |
| Térébenthine, esprits de.....le gallon.....                                                                                           | 0 0 1     |
| Vins en fût, français (excepté le vin de Côte<br>et le Muscat).....le gallon.....                                                     | 0 1 0     |
| Vin de Côte.....le gallon.....                                                                                                        | 0 0 2     |
| Vins de Ténériffe, des Canaries, Malaga sec et<br>sucré, de Fayal, de Sicile et de Muscat.....le gallon.....                          | 0 0 8     |
| Vin de Xérès, de Madère, d'Oporto et autres,<br>non énumérés ci-dessus.....le gallon.....                                             | 0 1 0     |
| Vins en bouteilles (excepté le Muscat) la dou-<br>zaine de bouteilles d'une pinte.....                                                | 0 6 0     |
| Muscat, la douzaine de bouteilles d'une pinte et<br>ainsi de suite, en proportion.....                                                | 0 4 0     |
| Articles non mentionnés, pour chaque.....£100.....                                                                                    | 3 10 0    |

*Exemptions.*—L'argent, le billon et les diamants, les livres imprimés et la volaille, les munitions et provisions des armées de terre et de mer de Sa Majesté.

#### DROITS DE QUAIAGE ET AUTRES CHARGES COMMERCIALES.

En outre des droits d'importation et d'exportation, il y a encore des droits de tonnage et de quaiage à payer.

Les droits de tonnage sont, pour,

|                               |        |
|-------------------------------|--------|
| 50 tonneaux et au-dessus..... | 42 cts |
| 25 " et au-dessous de 50..... | 30     |
| Au-dessous de 25.....         | 6      |

\* A l'exception du bœuf séché en lanières (Tasso), qui ne paie que 10d<sup>s</sup> par 100 lbs.

LEST de 80 cts. à \$1 le tonneau.

Alléges, \$3 par jour,—60 cts. par boucaut. On ne prélève aucun droit de tonnage sur les navires qui arrivent et partent sur lest.

Les droits de quaiage sur les principaux articles produits par l'Amérique du Nord sont, pour le—

|                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| Beurre.....        | 2 cts. par tinette. |
| La brique.....     | 48 do m.            |
| Le charbon.....    | 48 do bet. ou tonn. |
| La farine.....     | 9 do brl.           |
| Le poisson.....    | 6 do quintal.       |
| Le jambon.....     | 24 do 100 lbs.      |
| Le bois.....       | 48 do m.            |
| Le lard.....       | 12 do brl.          |
| Les patates.....   | 9 do                |
| Les douves.....    | 48 do m.            |
| Les baricauts..... | 2 do paquet.        |

#### MOUVEMENT MARITIME.

Le tonnage total des navires qui sont venus et ont été acquittés dans l'Île en 1864 a été :

|                        | Entrés. |         | Acquittés. |         |
|------------------------|---------|---------|------------|---------|
|                        | No.     | Ton'x.  | No.        | Ton'x.  |
| Navires anglais.....   | 662     | 98,151  | 673        | 98,996  |
| Navires étrangers..... | 188     | 36,165  | 183        | 36,728  |
|                        | 850     | 134,316 | 856        | 135,724 |

#### REMARQUES DIVERSES.

Les principaux articles de commerce de la Trinité qui se signalent à l'attention particulièrement :

*La Poix.*—De grandes étendues de terrain paraissent y recouvrir de la poix ou pétrole solidifié ; à La Brea, qui se trouve à environ un mille du rivage de la mer, on voit un lac de poix d'environ 100 acres, dont une petite partie est à moitié liquide. Deux compagnies, l'une anglaise et l'autre américaine, se sont organisées pour exploiter ce lac et envoyer la poix sur le marché, soit en partie raffinée comme pétrole, soit en blocs d'asphalte ; et il est certain qu'avant peu ce produit minéral deviendra l'un des articles les plus importants du commerce de l'Île. Il peut soutenir la concurrence sur les marchés voisins avec le pétrole de l'Amérique du Nord, et il a été constaté que la matière brute donne environ 70 gallons par tonne d'huile brute. Les travaux pour l'extraction de l'huile brute qui avaient été commencés ont dû être abandonnés par suite de l'insalubrité de l'endroit, situé au-dessous de quelques grandes lagunes ; les ouvriers que l'on avait fait venir sont morts, et il a été impossible de s'en procurer d'autres.

On est en train de creuser le sol sur d'autres parties de l'île dans l'espoir de trouver quelques couches d'huile, comme en Pennsylvanie et dans le Haut-Canada.

Le droit de régate payé au gouvernement est pour

|                                     |                      |                  |
|-------------------------------------|----------------------|------------------|
| La poix brute.....                  | s. d. stg.           | 0 6 par tonneau. |
| La poix liquide.....                | 0 6 " "              |                  |
| La poix bouillie.....               | 1 0 " "              |                  |
| Le pétrole brut.....                | 2 0 par 240 gallons. |                  |
| Le pétrole distillé.....            | 3 8 " "              |                  |
| Le pétrole distillé et raffiné..... | 4 0 " "              |                  |

L'une des compagnies qui possèdent ces lacs de poix a passé un contrat avec une maison française pour lui fournir 1,500 tonneaux par année de poix bouillie en blocs, employée comme pavés, à \$8. 80 le tonneau livré à bord du navire. La même compagnie s'est aussi engagée envers une maison d'Anvers à lui fournir 20,000 tonneaux, à 50s. sterling par tonneau, pour faire de l'huile. Nous donnons ces prix parce que nous ne croyons pas impossible qu'ils puissent être de quelque utilité dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. On devra, cependant, se rappeler que la poix est regardée par les négociants comme un chargement très-lourd pour les navires, et il est arrivé plusieurs fois qu'on a condamné à St. Thomas des navires qui faisaient voile pour l'Europe avec de tels chargements.

*Cacao.*—Le cacao de la Trinité occupe le premier rang sur les marchés européens. Les Français des colonies, comme ceux qui habitent le sol natal, en font une grande consommation, et il n'est pas du tout impossible qu'avec une réduction de droits sur cet article, et l'ouverture de communications avec l'Amérique Britannique du Nord, les Canadiens-Français ne deviennent eux aussi des consommateurs importants de ce fruit.

*Farine.*—Les marques les plus estimées ici sont à l'heure qu'il est: "Express," "Favorita," "Princess Alice," "Federal," "Kosciusko," "Lake Mills," "St. Lawrence," "Broadstreet Mill," "Empress," "Ohio," et "Brandywine." Par là, le négociant peut se faire une idée de la qualité qui convient le mieux à ce marché. Ici, de même que dans toutes les Antilles, on exige invariablement et strictement que les cercles, au lieu d'être plats, soient ronds.

*Sucre.*—Le poids d'un boucaut de sucre expédié de la Trinité donne une moyenne d'environ 1 tonneau, un tierçon environ  $\frac{2}{3}$  d'un boucaut, et un baril environ 240 livres. Durant sa traversée en Europe, le sucre perd environ  $\frac{1}{10}$  de son poids.

*Poisson.*—La morue préférée dans l'île est celle qu'on y expédie de Ragged Island, Nouvelle-Ecosse.

*Lard.*—Le lard doit être gras. Le mess et le clair mess sont les marques les plus convenables à ce marché.

#### CHARGEMENT ASSORTI POUR LA TRINITÉ.

La population de l'île n'étant pas nombreuse, les chargements qu'on y envoie doivent être peu considérables et assortis aux besoins du marché. Voici l'état d'un bon chargement pour la Trinité:—

ETAT d'un chargement de céréales, denrées, etc., des Etats-Unis, et des prix qu'on peut en avoir, tous droits payés.

|                                                         |                    |
|---------------------------------------------------------|--------------------|
| 1256 barils, farine extra.....                          | \$8 75             |
| 150 " farine de blé-d'inde.....                         | 5 00               |
| 140 " } biscuits de pilote (carrés).....                | { 3 75             |
| 50 demi " }                                             | { 2 00             |
| 100 tinettes } saindoux, par lb.....                    | 0 18               |
| 100 tinettes }                                          |                    |
| 10 qrs. jambons, par lb.....                            | 0 18               |
| 50 tinettes de beurre, 25 lbs. par tinette.....         | 4 00               |
| 50 barils de lard, mess, 200 lbs. par brl.....          | 25 00              |
| 100 boîtes de fromage, par lb.....                      | 0 22               |
| 150 boîtes de chandelles, 18 à la lb.....               | 0 17 $\frac{1}{2}$ |
| 100 sacs de blé-d'inde jaune, deux minots par sac ..... | 2 50               |
| 50 demi barils de bœuf, 100 lbs. chaque.....            | 14 00              |
| 50 sacs de pois B'K'E., deux minots par sac.....        | 2 50               |
| 50 poinçons de gâteaux de lin, 750 lbs. chaque.....     | 20 00              |
| 2 boucauts de tabac en feuilles, par 100 lbs.....       | 30 00              |

#### LISTE DES PRIX.

On voulut bien nous communiquer une liste des prix de cargaison de produits américains arrivés peu de temps avant notre visite (5 février 1866).

*Matériaux pour tonnellier.*—Dernier arrivage de 80,000 douelles (C. R.) de la Nouvelle-Ecosse, \$55 par M.

(Dernier arrivage des Etat-Unis, 2,000 paquets de bariquauts (seconde main) vendus \$1.50 le paquet.)

Conditions : trois mois.

*Bois.*—Dernier arrivage de la rivière Clyde, Nouvelle-Ecosse, avec 125 M. pieds P. B., de la planche de 1 pouce et du madrier de 2 pouces. Vente, \$24 par M. pieds, droits payés ; 5 par cent déduits pour les dégâts.

*Poisson.*—Dernier arrivage de Ragged Island, Nouvelle-Ecosse.

|                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| 218 quarts de morue .....            | \$21 00 |
| 37 boîtes .....                      | 7 20    |
| 41 quarts d'haddock.....             | 18 00   |
| 30 boîtes de poisson à écailles..... | 4 00    |
| Barils de maquereau, No. 3.....      | 7 00    |

Le prix des exportations de la Trinité, le 5 février, était :—

|                                 |        |
|---------------------------------|--------|
| Sucre, par 100 livres.....      | \$3 50 |
| Boucauts, avec sucre.....       | 5 00   |
| Rhum, pff. 22 imp.....          | 0 35   |
| Cacao, par 100 lbs.....         | 12 50  |
| Huile de cacao, par gallon..... | 1 05   |

#### COMMERCE AVEC LE VÉNÉZUELA.

Un commerce considérable vient de naître entre la Trinité et le Vénézuéla.

Le peu de stabilité du gouvernement de cette république empêche les négociants d'y accumuler leurs marchandises, tandis que le voisinage de la Trinité en fait un entrepôt naturel pour la réception et le transbordement pour l'Europe et l'Amérique du Nord des produits des possessions espagnoles. Plusieurs vapeurs font escale à la Trinité dans leur route, allant et revenant, aux ports de l'Amérique Centrale et du Sud. Une ligne régulière de communication est en opération entre le Port d'Espagne et Carthagène.

## LES BARBADES.

Les Barbades furent colonisées pour la première fois par les Anglais en 1825. L'île a 21 milles de long sur 14 de large, et contient 106,470 acres, ou 166 milles carrés environ. Sa population, en 1861, était de 152,727, dont 16,594 blancs, le reste se composant de nègres et de gens de couleur. Elle est donc plus peuplée qu'aucune autre île et fournit même des émigrés à quelques autres. Les Barbades jouissent du gouvernement responsable.

### REVENU ET DÉPENSES.

Le revenu et les dépenses durant les trois dernières années ont été comme suit, savoir :—

|           | Revenu.   | Dépenses. |
|-----------|-----------|-----------|
| 1862..... | \$468,410 | \$467,305 |
| 1863..... | 512,860   | 522,475   |
| 1864..... | 536,955   | 521,920   |

Les principales sources de revenu en 1864 étaient :—

|                                                 |           |
|-------------------------------------------------|-----------|
| Les droits de douane sur les importations ..... | £45,979   |
| Tonnage.....                                    | 10,568    |
| Loyers d'entrepôt, amendes, etc.....            | 189       |
|                                                 | £56,736   |
| Droits sur le rhum (Excise).....                | £11,873   |
| Droits du port et du havre.....                 | 1,428     |
| Licences.....                                   | 4,583     |
| Emprunts et paiements.....                      | 13,226    |
| Divers.....                                     | 19,545    |
|                                                 | £107,391  |
| Total.....                                      | £107,391  |
| soit.....                                       | \$536,955 |

Les principales sources de dépense ont été :—

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| Les établissements.....  | £52,184   |
| Travaux et édifices..... | 10,996    |
| Chemins.....             | 5,250     |
| Dette.....               | 5,922     |
| Divers.....              | 30,032    |
|                          | £104,384  |
| Total.....               | £104,384  |
| soit.....                | \$521,920 |

La dette de l'île n'est plus que de £5,000.

### IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

Là où existe une population dense, il faut beaucoup d'industrie pour lui permettre de vivre. La main-d'œuvre est peu chère et on fait produire au sol tout ce qu'il est susceptible de donner. L'île compte 100,000 acres de terrain soumis à une haute culture, ce qui lui donne l'aspect d'un jardin bien tenu. Les chemins sont partout excellents et les bâtisses solides. La terre s'y vend cher, vu son peu d'étendue et l'abondance de la main-d'œuvre. Les planteurs ont dû profiter de tous les moyens pour faire produire leurs terres ; c'est ainsi qu'ils se servent avec avantage de la charrue à vapeur, du guano et d'autres engrais arti-

ciels. Les exportations de l'île ont dû nécessairement augmenter et les importations de même. Voici les chiffres des trois dernières années :—

|           | Importations. | Exportations. |
|-----------|---------------|---------------|
| 1862....  | \$4,565,705   | \$5,338,060   |
| 1863..... | 4,391,045     | 4,905,720     |
| 1864..... | 4,549,680     | 4,616,485     |

Les pays avec lesquels l'île commerçait en 1864, sont :

|                                             | Importations. | Exportations. |
|---------------------------------------------|---------------|---------------|
| Royaume-Uni.....                            | £363,109      | £548,953      |
| Antilles Anglaises.....                     | 51,835        | 170,602       |
| Guyane Anglaise.....                        | 22,636        | 50,340        |
| Colonies de l'Amérique Britannique du Nord. | 81,525        | 35,056        |
| Etats-Unis.....                             | 315,809       | 91,097        |
| Antilles Espagnoles.....                    | 13,652        | 1,208         |
| Callao.....                                 | 48,420        | .....         |
| Autres pays.....                            | 12,950        | 25,641        |
| Total.....                                  | £909,936      | £922,897      |
| Soit.....                                   | \$4,549,680   | \$4,614,485   |

Les articles d'exportation sont :

|                       |                                   |                |          |
|-----------------------|-----------------------------------|----------------|----------|
| <b>LE COTON :</b>     | Au Royaume-Uni.....               | 583 balles.    | £2,915   |
| <b>LES MÉLASSES :</b> | Aux Etats-Unis.....               | 7,603 bcts.    | £34,236  |
|                       | Amérique Britannique du Nord..... | 5,683 "        | 25,573   |
|                       | Autres pays.....                  | 257 "          | 1,156    |
|                       |                                   | 13,543         | £60,965  |
| <b>LE RHUM :</b>      | Au Royaume-Uni.....               | 9,210 gallons. | £691     |
|                       | Amérique Britannique du Nord..... | 4,526 "        | 339      |
|                       |                                   | 13,736         | £1,030   |
| <b>LE SUCRE :</b>     | Au Royaume-Uni.....               | 36,108 bcts.   | £541,623 |
|                       | Etats-Unis.....                   | 380 "          | 5,700    |
|                       | Amérique Britannique du Nord..... | 181 "          | 2,715    |
|                       | Autres pays.....                  | 60 "           | 900      |
|                       |                                   | *36,729        | £550,938 |

Les articles d'importation sont :

|                     |                                   |                |         |
|---------------------|-----------------------------------|----------------|---------|
| <b>LE BISCUIT :</b> | Etats-Unis.....                   | 1,450,645 lbs. | £10,155 |
|                     | Amérique Britannique du Nord..... | 14,280 "       | 100     |
|                     | Autres pays.....                  | 50,392 "       | 353     |
|                     |                                   | 1,515,317      | £10,608 |
| <b>LE BEURRE :</b>  | Royaume-Uni.....                  | 331,727 lbs.   | £16,586 |
|                     | Etats-Unis.....                   | 449,995 "      | 22,500  |
|                     | Amérique Britannique du Nord..... | 4,250 "        | 212     |
|                     | Autres pays.....                  | 75,039 "       | 3,752   |
|                     |                                   | 861,011 "      | £43,050 |

\* Ce chiffre est de beaucoup au-dessous de la moyenne. Les exportations de sucre de 1866 s'élèveront probablement à 55,000 boucauts.

|                         |                                   |               |         |
|-------------------------|-----------------------------------|---------------|---------|
| LES BESTIAUX :          | Antilles Espagnoles.....          | 2,149         | £12,882 |
|                         | Autres pays.....                  | 206           | 1,236   |
|                         |                                   | No. 2,355     | £14,118 |
| LE CHARBON :            | Royaume-Uni .....                 | 10,525 ton'x. | £13,156 |
| LA FARINE DE BLÉ-D'INDE | Etats-Unis.....                   | 68,135 bbls.  | £54,508 |
|                         | Autres pays.....                  | 2,045 "       | 1,636   |
|                         |                                   | 70,180 "      | £55,144 |
| LE FROMAGE :            | Royaume-Uni.....                  | 23,408 lbs.   | £780    |
|                         | Etats-Unis .....                  | 277,651 "     | 9,255   |
|                         | Autres pays.....                  | 13,232 "      | 437     |
|                         |                                   | 314,291 "     | £10,472 |
| LES VOITURES :          | Royaume-Uni.....                  | 32            | £2,880  |
|                         | Etats-Unis .....                  | 74            | 1,850   |
|                         | Autres pays .....                 | 2             | 37      |
|                         |                                   | No. 108       | £4,767  |
| LE POISSON SÉCHÉ :      | Amérique Britannique du Nord..... | 98,452 qtx.   | £59,071 |
|                         | Autres pays.....                  | 2,541 "       | 1,523   |
|                         |                                   | 100,993       | £60,594 |
| LE POISSON MARINÉ :     | Amérique Britannique du Nord..... | 10,750 brls.  | £6,375  |
|                         | Etats-Unis .....                  | 3,053 "       | 1,526   |
|                         | Autres pays.....                  | 2,084 "       | 1,042   |
|                         |                                   | 15,887 "      | £8,943  |
| LA FARINE :             | Etats-Unis.....                   | 71,024 brls.  | £88,780 |
|                         | Amérique Britannique du Nord..... | 975 "         | 1,219   |
|                         | Autres pays.....                  | 6,552 "       | 8,189   |
|                         |                                   | 78,551        | £98,188 |
| LES CHEVAUX :           | Amérique Britannique du Nord..... | 34            | £ 680   |
|                         | Royaume-Uni.....                  | 21            | 420     |
|                         | Autres pays.....                  | 7             | 140     |
|                         |                                   | No. 62        | £1,240  |
| LA GLACE :              | Etats-Unis.....                   | 594 tonn'x.   | £356    |
| LE BOIS :               | Etats-Unis.....                   | 663,630 pieds | £1,127  |
|                         | Amérique Britannique du Nord..... | 4,895,746 "   | 9,791   |
|                         |                                   | 5,459,376 "   | £10,918 |
| LE SAINDOUX :           | Etats-Unis.....                   | 277,307 lbs.  | £12,577 |
|                         | Amérique Britannique du Nord..... | 2,750 "       | 92      |
|                         | Autres pays.....                  | 16,736 "      | 557     |
|                         |                                   | 396,793 "     | £13,226 |

## LES HUILES ET FLUIDES A BRULER : \*

|                                   |           |        |
|-----------------------------------|-----------|--------|
| Royaume-Uni.....                  | 373 brls. | £3,250 |
| Amérique Britannique du Nord..... | 8 "       | 24     |
| Etats-Unis.....                   | 596 "     | 1,250  |
| Antilles.....                     | 324 "     | 452    |
| Autres pays.....                  | 12 "      | 28     |
|                                   | <hr/>     |        |
|                                   | 1,312 "   | £5,004 |

## LES OIGNONS ET LES POMMES DE TERRE :

|                                   |             |        |
|-----------------------------------|-------------|--------|
| Grande Bretagne .....             | 773 minots. | £222   |
| Etats-Unis .....                  | 1,704 "     | 511    |
| Amérique Britannique du Nord..... | 972 "       | 292    |
| Autres pays.....                  | 1,408 "     | 431    |
|                                   | <hr/>       |        |
|                                   | 4,857       | £1,456 |

## LES VIANDES SALEÉS :

|                                   |              |         |
|-----------------------------------|--------------|---------|
| Royaume-Uni.....                  | 311,602 lbs. | £5,193  |
| Etats-Unis.....                   | 2,239,530 "  | 37,325  |
| Amérique Britannique du Nord..... | 10,450 "     | 174     |
| Antilles.....                     | 143,000 "    | 2,383   |
|                                   | <hr/>        |         |
|                                   | 2,704,582 "  | £45,075 |

## LES DOUVES :

|                   |           |         |
|-------------------|-----------|---------|
| Etats-Unis .....  | 3,142,854 | £31,428 |
| Autres pays ..... | 535,600   | 5,361   |
|                   | <hr/>     |         |
|                   | 3,678,454 | £36,789 |

## LE BARDEAU DE CÈDRE :

|                                   |           |        |
|-----------------------------------|-----------|--------|
| Etats-Unis .....                  | 2,978,202 | £1,197 |
| Amérique Britannique du Nord..... | 2,474,850 | 990    |
|                                   | <hr/>     |        |
|                                   | 5,453,052 | £2,187 |

## LE BARDEAU DE CYPRES :

|                 |           |        |
|-----------------|-----------|--------|
| Etats-Unis..... | 5,096,609 | £2,530 |
|-----------------|-----------|--------|

## LE SAVON :

|                  |                |         |
|------------------|----------------|---------|
| Etats-Unis ..... | 2,231,494 lbs. | £13,943 |
| Autres pays..... | 118,300 "      | 72      |
|                  | <hr/>          |         |
|                  | 2,349,794 "    | £14,015 |

## LES CERCLES DE BOIS :

|                                   |           |         |
|-----------------------------------|-----------|---------|
| Grande-Bretagne .....             | 1,476,720 | £11,814 |
| Amérique Britannique du Nord..... | 184,200   | 1,473   |
| Etats-Unis.....                   | 9,900     | 79      |
|                                   | <hr/>     |         |
|                                   | 1,670,820 | £13,366 |

## LIQUEUR DE MALT EN BOUTEILLES :

|                                   |        |        |
|-----------------------------------|--------|--------|
| Grande-Bretagne .....             | 12,096 | £3,629 |
| Etats-Unis .....                  | 149    | 44     |
| Amérique Britannique du Nord..... | 2,109  | 633    |
| Antilles.....                     | 56     | 17     |
|                                   | <hr/>  |        |
|                                   | 14,410 | £4,323 |

\* On a trouvé du pétrole au nord-est des Barbades, et une compagnie s'est formée pour exploiter les ressources de ce district.

## TARIF.

On ne saurait dire que le tarif des Barbades est élevé ou déraisonnable dans son ensemble ; cependant, on doit observer qu'il est presque hostile aux principaux articles d'exportation de l'Amérique Britannique du Nord. C'est ainsi que les droits les plus élevés sont ceux qui sont imposés sur le beurre (\$1.90 par 100 lbs.), le saindoux (\$1.02 do.), les cercles et les douves (76 cts. par 1200), le bois (63 cts. par M. pieds), la farine (\$1.06 par baril), et les viandes salées (\$1.28 par 100 lbs.) Son arrangement semble, en outre, assez inégal ; c'est ainsi que les viandes salées paient \$1.28 par 100 lbs. et le poisson séché seulement 6 cts. par 112 lbs. Dans le cas où l'Amérique Britannique du Nord modifierait son tarif de façon à favoriser les produits des Barbades, il faudrait presser les autorités de l'île de diminuer, par réciprocité, les droits sur les articles que nous venons énumérer.

Voici le tarif en détail :—

## DROITS DE DOUANES A L'ENTRÉE.

*Mémoire.*—A part les droits indiqués ci-dessous, tous les articles paient en outre un droit uniforme de 25 pour cent, qui doit cesser au mois de décembre 1866. C'est ainsi que l'arrowroot, taxé à 10d., est en réalité soumis à un droit de 1s. 0½d.

|                                                                                                                                                                                                    | £ | s. | d. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| Arrowroot, Tous-les-mois et tous les autres amidons, par 100 lbs.....                                                                                                                              | 0 | 0  | 10 |
| Biscuits de toute espèce, par 100 lbs.....                                                                                                                                                         | 0 | 0  | 5  |
| Briques, par 1000.....                                                                                                                                                                             | 0 | 2  | 1  |
| Beurre, par 100 lbs.....                                                                                                                                                                           | 0 | 6  | 3  |
| Chandelles de suif, par 100 lbs.....                                                                                                                                                               | 0 | 4  | 2  |
| “ d'autres espèces, par 100 lbs.....                                                                                                                                                               | 0 | 8  | 4  |
| Bestiaux, par tête.....                                                                                                                                                                            | 0 | 8  | 4  |
| Ciment, par baril.....                                                                                                                                                                             | 0 | 1  | 0½ |
| Fromage, par 100 lbs.....                                                                                                                                                                          | 0 | 6  | 3  |
| Cigares, par 1000.....                                                                                                                                                                             | 1 | 5  | 0  |
| Charbon et préparations au, par tonneau.....                                                                                                                                                       | 0 | 2  | 1  |
| Cacao, par 100 lbs.....                                                                                                                                                                            | 0 | 1  | 0½ |
| Cuivre, par 100 feuilles.....                                                                                                                                                                      | 0 | 1  | 0½ |
| Cordage, excepté la ficelle, par 100 lbs.....                                                                                                                                                      | 0 | 1  | 0½ |
| Blé-d'inde et grain brut, par minot.....                                                                                                                                                           | 0 | 0  | 2½ |
| Poisson séché, salé ou fumé, par 112 lbs.....                                                                                                                                                      | 0 | 0  | 2  |
| “ mariné, par baril de 200 lbs.....                                                                                                                                                                | 0 | 0  | 4  |
| Farine de blé ou de seigle, par baril.....                                                                                                                                                         | 0 | 3  | 6  |
| “ de blé-indes et autre, par baril.....                                                                                                                                                            | 0 | 1  | 0  |
| Genièvre, par chaque gallon, de ou au-dessous de la force de preuve de 25°, par l'Hydromètre appelé “ bubble”.....                                                                                 | 0 | 2  | 1  |
| Et pour chaque degré de force additionnelle sur chaque gallon, un droit de....                                                                                                                     | 0 | 0  | 1  |
| Cercles de bois, par 1200.....                                                                                                                                                                     | 0 | 2  | 6  |
| Chevaux, chaque.....                                                                                                                                                                               | 1 | 13 | 4  |
| Saindoux, par 100 lbs.....                                                                                                                                                                         | 0 | 3  | 4  |
| Plomb en feuilles ou en tuyaux, par 100 lbs.....                                                                                                                                                   | 0 | 0  | 5  |
| Blanc de plomb, par 100 lbs.....                                                                                                                                                                   | 0 | 1  | 0½ |
| Bois, pin blanc, jaune, résineux et épinette, d'un pouce d'épais, par 100 pieds de superficie.....                                                                                                 | 0 | 2  | 1  |
| Liquide de malt, en fût, la barrique n'excédant pas 64 gallons.....                                                                                                                                | 0 | 4  | 2  |
| do en bouteilles (d'une pinte) par douzaine.....                                                                                                                                                   | 0 | 0  | 3  |
| Alumettes, lucifer et autres, par grosse de boîtes de 12 douzaines, les boîtes devant contenir 100 allumettes, et celles qui en contiennent plus ou moins devant payer un droit proportionnel..... | 0 | 2  | 6  |
| Viandes, salées ou marinées, par 100 lbs.....                                                                                                                                                      | 0 | 4  | 2  |
| Mules, chaque.....                                                                                                                                                                                 | 0 | 1  | 5  |
| Gâteau de lin, par 100 lbs.....                                                                                                                                                                    | 0 | 0  | 4  |
| Huile de kérosine, par gallon.....                                                                                                                                                                 | 0 | 0  | 2  |
| Riz, par 100 lbs.....                                                                                                                                                                              | 0 | 0  | 5  |

|                                                                             | £  | s. | d. |
|-----------------------------------------------------------------------------|----|----|----|
| Bardeaux, wallaba ou cyprès, par 1000 .....                                 | 0  | 2  | 1  |
| “ autres espèces, par 1000 .....                                            | 0  | 1  | 0½ |
| Tabac à priser, pour chaque £100 de valeur.....                             | 25 | 0  | 0  |
| Savon, pour chaque 100 lbs .....                                            | 0  | 1  | 0½ |
| Spiritueux (autres que le genièvre et le rhum) et cordiaux, par gallon..... | 0  | 3  | 4  |
| Douves ou douves en bottes, par 1200 morceaux .....                         | 0  | 2  | 6  |
| Sirop de canne, par gallon.....                                             | 0  | 1  | 0½ |
| Thé, par lb.....                                                            | 0  | 0  | 2½ |
| Tabac, par lb .....                                                         | 0  | 0  | 2½ |
| Vins, par chaque valeur de £100.....                                        | 15 | 0  | 0  |

*L'importation des articles suivants pour consommation, sauf prohibition en vertu d'actes du Parlement Impérial, est sujette aux droits ci-dessous, savoir :*

|                                                                                                      | £ | s. | d. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| Café, par 100 lbs .....                                                                              | 0 | 2  | 1  |
| Mélasses, par 100 lbs .....                                                                          | 0 | 1  | 0½ |
| Rhum, sur chaque gallon, de force de preuve au-dessous de 25°, par l'Hydromètre appelé "bubble"..... | 0 | 2  | 8  |
| Et pour chaque gallon d'un degré plus élevé, une somme additionnelle de.....                         | 0 | 0  | 1  |
| Sucre raffiné, par 100 lbs.....                                                                      | 0 | 7  | 6  |
| “ brut ou mosecuade, par 100 lbs.....                                                                | 0 | 2  | 1  |
| Toutes autres espèces, par 100 lbs.....                                                              | 0 | 5  | 0  |

*Impôts sur les articles ci-dessous importés d'ailleurs que des lieux défendus par acte du Parlement Impérial :*

|                                                                                                   | £ | s. | d. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| Poudre à miner, par barillet de 25 lbs.....                                                       | 0 | 1  | 0½ |
| Tout autre article non spécialement énuméré ci-dessus ou excepté, 3 pour cent <i>ad valorem</i> . |   |    |    |

TABLEAU DES ARTICLES EXEMPTÉS DE DROITS.

|                                                                                        |                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effets à l'usage du gouverneur de l'île et du commandant des troupes.                  | Coques de navire, bateaux, mâts, espars, appareils, palans et attirail de navire condamné sur inspection, et qui a acquitté ses droits de tonnage. |
| Matériaux de construction et approvisionnements pour l'usage des armées de Sa Majesté. | Glace.                                                                                                                                             |
| Asphalte.                                                                              | Sangsues.                                                                                                                                          |
| Graisse de baleine, têtes et rebuts de poisson.                                        | Jus de lime et de citron.                                                                                                                          |
| Billon, argent et diamants.                                                            | Chaux à bâtir et à clarifier.                                                                                                                      |
| Veaux qui têtent et petits animaux.                                                    | Bétail et fonds de ferme non-énumérés.                                                                                                             |
| Cassarèpe.                                                                             | Bois de campêche.                                                                                                                                  |
| Cidre.                                                                                 | Engrais.                                                                                                                                           |
| Ouate.                                                                                 | Vêtements et accoutrements militaires.                                                                                                             |
| Nois de cacao.                                                                         | Noix.                                                                                                                                              |
| Œufs.                                                                                  | Vieux métaux.                                                                                                                                      |
| Bouteilles vides, de verre ou de grès.                                                 | Orgues et autres instruments de musique en usage dans les églises.                                                                                 |
| Poisson et tortue, frais.                                                              | Colis dans lesquels les marchandises sont importées (sauf les valises, les cuves neuves, les boucauts et les poinçons).                            |
| Viandes fraîches.                                                                      | Bagage des voyageurs.                                                                                                                              |
| Fruits et légumes.                                                                     | Patrons et échantillons.                                                                                                                           |
| Ameublements qui ont déjà servi.                                                       | Poiré.                                                                                                                                             |
| Bois de chauffage et charbon de bois.                                                  | Effets personnels d'individus de l'île morts à l'étranger.                                                                                         |
| Gravier.                                                                               | Pouzzolane.                                                                                                                                        |
| Gingembre, vert.                                                                       |                                                                                                                                                    |
| Foin et paille.                                                                        |                                                                                                                                                    |
| Bâtons de houé.                                                                        |                                                                                                                                                    |
| Houblon.                                                                               |                                                                                                                                                    |

|                                                                                                   |                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Livres imprimés ou manuscrits, blancs et papiers, cartes, gravures, musique, tableaux et statues. | graines, bulbes, et racines de fleurs et d'arbustes.               |
| Peaux vertes et peaux.                                                                            | Tablettes et pierres sépulcrales.                                  |
| Sel.                                                                                              | Suif.                                                              |
| Sciure de bois.                                                                                   | Poix, goudron, résine.                                             |
| Eau gazeuse et eau minérale.                                                                      | Térébenthine.                                                      |
| Echantillons démonstratifs d'histoire naturelle.                                                  | Tortue et écaille de tortue brute.                                 |
|                                                                                                   | Vins et liqueurs à l'usage des <i>mess</i> d'officiers de l'armée. |

## DROITS DU HAVRE.

Droits de tonnage, 54 cts. par tonneau, si le navire débarque son chargement en tout ou plus que la moitié ; le tonnage est calculé sur la valeur du chargement, de sorte que s'il n'y a que la moitié de la valeur du chargement ou le quart de débarqué, le tonnage est en proportion de la valeur qui reste. Les navires arrivant avec une cargaison partielle paient tout le tonnage s'ils débarquent toute leur cargaison. Droits du havre, \$3 par navire. Honoraires du secrétaire colonial, \$3. Déchargement par allége, vaisseaux marchands, avec chargement général de riz, d'avoine, de guano, briques, etc., par charge de bateau de 15 tonneaux, \$4. Charbon, en tas, 35 cts. par tonne. Viandes salées, poisson, morue, saindoux, chandelles, beurre, poix, résine, ciment et autres articles du même genre, 3½ cts. par baril. Farines, blé-d'inde, biscuits, craquelins et autres articles du même genre, 2½ cts. par baril. Huile de kérosine, vins et autres liqueurs, 5 cts. par baril. Gâteaux de lin de 10 à 15 cts. par poignon de 55 lbs. Bariquants, 2 cts. le paquet. Chevaux et mules, \$4 de 2 à 12 têtes. Bestiaux de 4 à 16 têtes, \$4. Poisson par qtl. 1½ cts. Douves, 60 cts. par 1000 morceaux. Bardeaux—petits, par mille, 5 cts., de 10 pouces, 8 cts.; de 12 pouces, 15 cts. Wallaba, 10 cts.; en tas, 20 cts. Foin, \$4 par charge de 15 tonneaux. Bois de chauffage, 50 cts. par corde. Sucre, 25 cts. par boucaut; 18 cts. par tierçon; 4 cts. par baril. Tabac, 30 cts. par boucaut. Mélasses, 16 cts. par poignon. Rhum, 20 cts. par poignon. Lest—vase, 80 cts; pierre, \$1.20 par tonneau. Main-d'œuvre, 80 cts. à \$1 par jour. Eau, 36 cts. le poignon, accosté. Les navires qui font escale ou viennent s'infirmer du marché ne paient aucun autre droit que \$1 à l'officier qui les visite. Le pin blanc et jaune, les douves et le bardeau se vendent généralement sur billet à trois mois. Remises pour bois fendus aux acheteurs de pin résineux de 2½ par cent; 5 par cent sur le pin blanc.

## DIVERSES REMARQUES.

Les articles d'exportation de l'île des Barbades n'offre rien de particulier à l'observateur ; cependant, comme l'île est le centre commercial des groupes environnants, on cherche à se renseigner sur les qualités de bois et autres articles qui y trouvent un marché. Diverses maisons de première recommandation transpirent trois mémoires que les Commissaires donnent plus bas.

*Remarques sur le bois, les douves, etc., de l'espèce dont s'approvisionne d'ordinaire le marché des Barbades.*

## No. 1.

*Pin blanc.*—Cet article trouve ici un débit considérable, et le marché s'approvisionne régulièrement de la Nouvelle-Ecosse, un peu du Nouveau-Brunswick, et quelque fois du Maine, Etats-Unis. L'espèce en usage est la planche d'un pouce et le madrier de 2 pouces, ce dernier en proportion de 10 à 15 par cent; la moyenne du prix est d'environ \$20 à 21 par mille; \$18 à \$24 étant les prix extrêmes. Le bois frais, de même que les planches de moins de 10 pieds et le madrier de moins de 20 pieds de mesure de superficie, sont jetés de côté comme invendables, ou se vendent à \$3 et \$4 le mille, suivant le prix du bon bois.

On vend fréquemment ici des chargements de cet article, livrable aux marchés voisins. La planche d'épinette, avec un peu de madriers, se vend très-bien durant la moisson; on en fait les fonds de boucauts; et le prix varie de \$3 à \$4 le mille d'après le prix du pin blanc; on vend aussi de temps en temps de ces chargements ici pour les marchés voisins.

On se sert peu du merrain d'épinette et de pin blanc ; on coupe le madrier de longueur pour les petites maisons.

On se sert, surtout dans la construction, du pin résineux .

*Douves.*—On ne se sert à peu près que de douves de chêne rouge ; celles de frêne, de hêtre et de mérisier ne sont pas aimées et se vendent à très-bas prix. On ne fait pas usage du chêne blanc ; notre exportation de rhum étant faible, on trouve ce qu'il nous faut chez les importateurs de nouveautés, qui reçoivent d'Angleterre leurs marchandises emballées dans des poignons.

Les douves de chêne rouge, bonne qualité, se vendent de \$50 à \$56 les 1,200 morceaux ; elles doivent avoir 42 pouces de long, de 3½ à 4 pouces de large et 1½ et 1¾ de pouce d'épais ; les prix ont été plus élevés cette année et ont varié de \$60 à \$80, à cause des petites quantités qui se trouvaient sur le marché, et du retard des arrivages. Les arrivages doivent se faire ici durant les trois derniers mois de l'année.

Les douves sciées ne se vendent pas.

*Douves en bottes.*—On en fait un plus grand usage depuis la guerre américaine qu'au paravant. On envoie ici de grandes quantités de douves en bottes de deuxième main, qui ne se vendent que \$1 ou \$1.20 par botte. Des douves nouvelles en bottes ne se vendraient pas, à cause du peu de différence dans les prix ; nos planteurs préfèrent les douves.

*Bardeaux.*—La consommation de cet article est considérable, surtout du bardeau de cèdre de 18 à 20 pouces de long, qui nous vient de St. Etienne, N.-B., ou de Calais, Maine, E.-U., et se vend environ \$3 le mille. On apporte ici d'Halifax du bardeau meilleur encore, qui est plus épais et porte 21 pouces de long, pour \$5 à \$5.50 le mille. On reçoit aussi quelquefois de St. Jean, N.-B., du bardeau de pin blanc de bonne qualité, en tas, qui se vend de \$6 à \$6.50 le mille. Le bardeau par couches jouit de peu de faveur ; il se vend de \$3 à \$3.50 le mille. Il doit être fendu, car on n'aime pas celui qui est scié.

## No. 2.

*Pin blanc.*—Les planches doivent avoir 1 pouce d'épais, et les madriers 2 pouces ; la largeur de chaque doit varier de 8 à 20 pouces, et la longueur de 15 à 25 pieds. La proportion du madrier avec la planche doit être de 10 à 15 pour cent. La remise établie par le commerce sur ce bois est de 5 pour cent sur la partie vendable du chargement, c'est-à-dire, sur la partie saine d'aubier, etc. Le prix actuel est de \$22 le mille, et varie de \$18 à \$24, suivant l'approvisionnement du marché.

*Pin blanc de rebut.*—Ce bois consiste dans la partie du chargement affectée d'aubier, de vermoulu, ainsi que des planches de moins de 10 pieds, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, et se vend toujours de \$3 à \$4 le M. de moins que l'autre.

*Merrain de pin blanc.*—On pourrait mêler avec avantage celui de 3 × 4 et de 6 × 8 dans une certaine proportion avec un chargement de planches ou de madriers ; mais la demande dépendrait absolument du marché de pin résineux, dont l'abondance pourrait en retarder la vente. La remise n'est sur ce bois que de 2½ pour cent sur la partie vendable ; on ne fait aucune remise sur la partie de rebut ainsi qu'il est d'usage pour les planches et madriers de rebut. Le prix se règle sur la demande, et l'article ne se vend qu'avec la planche et le madrier et aux mêmes termes.

*Epinette.*—L'épinette, des mêmes dimensions que le pin blanc, se vend ordinairement bien ; les prix actuels sont de \$18 par M. et varient de \$14 à \$20 par M., suivant la demande.

*Pin rouge.*—Le pin rouge, des mêmes dimensions que le pin blanc, ne rapporterait guère plus que l'épinette, si ce n'est à défaut de pin résineux, ce à quoi on ne s'attend guère.

*Bardeau.*—Celui de pin blanc et de cèdre, en tas, coupé sur 22 pouces de long et 4½ à 6 pouces de large et de bonne épaisseur, soit ¾ ou 1 pouce, rapporte de \$6 à \$8 par M. Les caisses de 100 chaque, soit 18 pouces de long et 3½ à 4½ pouces de large, rapportent de \$3 à \$3½ le M., et celles de 22 pouces de long et de même largeur de \$4 à \$5 le M.

*Douves.*—Les douves préparées de chêne rouge de 42 pouces de long, de 3½ à 5 pouces de large et de 1 à 1½ de pouce d'épais, droites et exemptes de sève, rapportent aujourd'hui \$58 les 1200 morceaux ; le prix varie de \$40 à \$65 les 1200 morceaux. Les douves qui n'ont pas les dimensions qu'on vient d'indiquer ne rapportent guère plus que la moitié du prix.

## No. 3.

MÉMOIRE indiquant le meilleur mode d'emballage, la description et la qualité des articles de commerce de de marché.

10.—*Marchandises des États-Unis.*

La fleur de farine doit être dans des barils de 196 lbs., poids net, cercles ronds. Marques les plus estimées de New-York : *Extra Ohio* "Barbadoes," "Bridgetown," "Roanoke," "St. Lawrence." De Philadelphie : "Broad-street" et "Princess Alice." La superfine est regardée comme celle qui vient en second, et les marques les plus connues sont : "Favorita," "Prince Albert," "Powhattan," "Valley Mills," etc. La fleur de farine de Baltimore est de même très-estimée ; marque, "Howard-street." Dans un chargement de Philadelphie, quelques barils de fleur de familles des marques de "Jenny Lind," "Redstone," "Ivory" et "Trumpet Mills" se vendent toujours très-bien, surtout les deux premières marques.

LA FARINE doit être en barils de même que la fleur de farine. Elle doit être d'un jaune riche. Marques favorites :—"Price and Tatnall's"—"Brandywine," et "March's Calorie"—depuis quelque temps, cependant, cette dernière ne se conserve guère ; les deux premières lui sont préférées.

BLÉ-D'INDE.—Il doit être gros, plat, jaune brillant et contenu dans des sacs de 2 minots de pas moins de 112 lbs. par sac. Le blé-d'inde blanc et mêlé ne se vend pas.

CRAQUELINS.—Les barils doivent peser 70 à 74 lbs. ; l'article doit être toujours *empaqueté*. Marques favorites de New-York : "Treadwell's" et "Goodwin's," de Philadelphie : "Watson's."

BISCUITS.—Ils doivent être en sacs de 112 lbs. chaque ; mêmes marques que les craquelins ; les biscuits de pilotes ne se vendent pas.

POIS.—Ceux du Canada doivent être en sacs de 2 minots ou en barils de 3½ minots ; les sacs sont préférés. Doivent être jaunes ; mêlés aux noirs, ils deviennent invendables. Les pois "black eye" doivent être emballés de la même façon. Les fendus doivent être dans des barils de 3½ minots chaque.

GATEAUX DE LIN.—Doivent être dans des poinçons de 750 lbs. ; ceux de Philadelphie ont la préférence.

LARD.—Les barils doivent avoir 290 lbs net. Doit être gras, sans os, et chaque baril doit porter l'étampe de l'Inspecteur. Le clair et le *mess* sont les marques favorites. Le *prime mess* jouit de peu de faveur.

BŒUF.—En demi-barils de 100 lbs. net ; le plus estimé est celui qui vient de la maison Halstead et Chamberlain. Le *mess* en baril est peu goûté et ne se vend guère.

JAMBONS.—Ne doit jamais peser plus de 12 lbs. Ils se gardent mieux lorsqu'on les envoie en tas et couverts de toile.

BEURRE.—Le meilleur empaquetage est la tinette de 25 lbs. Le "Goshen" est estimé.

SAINDOUX.—En saux de ferblanc de 25 lbs. Le saindoux raffiné "Leaf" est le préféré.

CHANDELLES.—De suif. L'huile de charbon leur a succédé en grande partie. Les longueurs préférées étaient les longues 12, 16½ et 18 en boîtes de 10 et de 20 lbs. ; celles-là ont la préférence. Bonnes marques :—Winchester's et Jackson's (Boston), Allan Hay's (New-York), Delbert's, Grant's et Cook's (Philadelphie). Doivent être fermes et blanches.

HUILE—de Kérosine.—Vaisseaux de fer blanc de 6 gallons préférés. On l'importe aussi en barils de 50 à 60 gallons chaque.

FROMAGE.—Marque favorite : "Miles et fils" New-York.

20.—*Marchandises des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord.*

MORUE.—Les barriques doivent être de 1, 2, 3 et 4 qtx. chaque, les boîtes de 100 lbs., plein poids. La morue doit être bonne, jaune-clair et bien marinée ; la moyenne et la petite sont les plus estimées. La grosse est peu goûtée et ne doit pas être épaisse.

HADDOCK.—A obtenu assez de faveur depuis peu. Même empaquetage et mêmes qualités que la morue.

MAQUEREAU.—En barils et demi-barils. Dimensions : petit, moyen et gros, No. 3.

HARENG.—Mariné—en barils de 200 lbs. Le rond et le fendu ne doit pas être mis dans le même baril. Le gros, No. 1, préféré. Fumé, en boîtes. Moyen et petit préféré.

SAUMON.—Quelques barils et demi-barils trouveront toujours des acheteurs. Les tierçons peu aimés.

HARENGS PLEINS, FUMÉS.—Mêmes conditions que le hareng. On ne saurait trop, dans les chargements de poisson mariné, faire attention à ce que les barils soient remplis de saumure et bien étanches avant l'embarquement, car ils se rouillent et se détériorent rapidement dans ce climat.

CERCLES DE BOIS.—Pour les poinçons de mélasse, en paquets de 24 chaque et de pas moins de 9 pieds de long. On ne se sert pas de cercles de baril.

CHEVAUX.—Importation considérable des Etats du Nord ; prix \$135 à \$180, suivant la forme et la qualité : supérieurs, \$200. Du Canada, de \$100 à 150. Doivent être gros et forts ; les petits peu estimés.

PIN BLANC.—L'espèce vendue sur ce marché est la planche d'un pouce avec un assortiment de madiers de 2 et 3 pouces d'épais (la partie la plus considérable étant de 2 pouces), dans une proportion de 12 à 15 p. cent de tout le chargement. La planche ne devrait pas avoir moins de 15 pouces de large et de 10 pieds de long ; toute celle qui n'a pas cette dimension est mise de côté comme rebut, et la remise exigée est de \$1 à \$4 le M. On jette de même au rebut toutes les planches de bois frais et gommeux. Le bois doit être clair avec le moins de nœuds possible.

DOUVES DE CHENE ROUGE.—Doivent avoir une largeur uniforme de 4 à 4½ pouces et 4 pieds de long. Ventes de novembre à juin. On achète très peu de chêne blanc ici.

BARDEAU—CÈDRE.—Il devra avoir 22 pouces de long sur 4 à 5 pouces de large ; il se vend aussi quoiqu'il n'ait pas cette largeur. Le prix varie de \$2.50 à \$7 le mille, suivant la qualité et la dimension.

Les ventes se font à deux et trois mois de crédit ; cependant, les paiements peuvent toujours être faits sous un délai très-court à un escompte de 6 pour cent par année.

#### CARGAISONS ASSORTIES.

Il n'est pas facile de préciser exactement les quantités de chaque marchandise qu'on peut expédier aux Barbades, car la chose dépend beaucoup de l'état du marché ; cependant, en supposant que l'approvisionnement du marché est à peu près égal en tout, on peut classer ainsi une

*Cargaison assortie d'un navire d'une capacité de 1,800 à 1,900 barils.*

|                      |            |                          |
|----------------------|------------|--------------------------|
| Farine.....          | 650 barils | 400 extra de l'Ohio.     |
|                      |            | 200 superfine.           |
|                      |            | 50 de famille.           |
| Fleur de farine..... | 550 "      |                          |
| Blé-d'inde.....      | 125 "      | 250 sacs.                |
| Craquelins.....      | 100 "      | "                        |
| Biscuits.....        | 100 "      | 100 "                    |
| Pois.....            | 75 "       | 100 " Canada.            |
| ".....               |            | 25 " fendus.             |
| Gâteaux de lin.....  | 100 "      | 30 barriques.            |
| Lard.....            | 75 "       | 50 inspecté.             |
|                      |            | 20 clair.                |
| Bœuf.....            | 25 "       | 25 demi-barils.          |
| Jambons.....         | 5 "        | 100 jambons.             |
| Beurre.....          | 12½ "      | 100 tinettes.            |
| Saindoux.....        | 12½ "      | 100 "                    |
| Chandelles.....      | 10 "       | 200 boîtes.              |
| Huile.....           | 10 "       | 20 vaisseaux de ferblanc |
| Fromage.....         | 15 "       | 50 fromages.             |

*Assortiment d'une cargaison, disons de 2,000 à 2,400 quintaux.*

|     |                                             |      |      |
|-----|---------------------------------------------|------|------|
| 300 | barrisques de 4 qtx. chaque de morue.....   | 1200 | qtx. |
| 50  | “ 3 “ “ .....                               | 150  | “    |
| 75  | “ 2 “ “ .....                               | 150  | “    |
| 100 | caisses de 1 “ “ .....                      | 100  | “    |
| 100 | “ 100 lbs. “ .....                          | 90   | “    |
| 75  | barrisques de 4 qtx. chaque de haddock..... | 300. | “    |
| 50  | barils de harengs (ronds).....              | 50   |      |
| 50  | “ “ (fendus).....                           | 50   |      |
| 50  | demi-barils “ .....                         | 25   |      |
| 10  | barils de saumon.....                       | 10   |      |
| 20  | demi-barils “ .....                         | 10   |      |
| 50  | barils de maquereau.....                    | 50   |      |
| 25  | “ harengs pleins (alewives), fumés.....     | 25   |      |

2210 quintaux.

*Assortiment d'un chargement de bois de 100 M. pieds à 120 M. pieds.*

|    |                                         |
|----|-----------------------------------------|
| 80 | M. planches de pin 1 pouce d'épais.     |
| 8  | “ madriers “ (assortis).                |
| 12 | “ planches d'épinette, 1 pouce d'épais. |
| 10 | “ bardeaux de 4 pouces.                 |

## DOUVES.

60 à 120 M. chêne rouge, inspectées.

## ET SUR LE PONT.

200 à 500 paquets de cerceles de bois.

## PRIX COURANTS.

Liste des prix courants et du marché des Barbades :—

BRIDGETOWN, 3 février 1866.

*Dernières ventes, prix de chargement, droits acquittés.*

AILE.—Par bet. 64 gallons, \$10 à \$30, suivant la marque, en bouteilles, id. Droit, 6 cents par douz. Rare.

HARENGS PLEINS, FUMÉS.—\$5.50 par baril.—En demande.

BEUF.—Mess, barils, de \$6.75 à \$11, suivant la qualité. Nominal; peu acheté. De famille, demi-barils H. et C's ex *Eastern Star*, \$13.86. Autres marques à \$10.55. En demande.

BISCUIT.—Brown. “Treadwell's” ex *Golden Fleece*, \$4.27; ex *Milwaukie*, \$4.85 par sac. Goodwin's ex *John Boynton*, \$4.84 par sac. Biscuit de pilote peu acheté.

EAU-DE-VIE.—Vendange de Martel de 1859, \$3½, vendange de Hennessy de 1859, \$3½. Otard, \$3.00. Gregorie, Commandon et Cie., des vignobles, 1re qualité, \$2.65—prix nominaux.

BRIQUES.—Réfractaires, \$26 à \$32; Écossaises, \$25; Écosse, à bâtir, \$15; Londres, à bâtir, \$14½; Bristol id, \$8; Cork, \$8 à \$9; Liverpool, \$19.

BEURRE.—D'Amérique, pas de ventes récentes. En demande. Irlandais, pas de bon sur le marché. Français, ventes de quartants à 27½ cts., id. à 28½ cts. par lb. En demande.

CHANDELLES.—Américaines, “Jackson” ex *Northern Star*, 12s à \$19.25, 15s à \$15, 18s à \$16.27 et 20s à \$17.6 par 100 lbs, 12s et 16s en demande, soit la moitié de chacune dans des boîtes de 10 lbs.

CHARBON DE BOIS.—Ventes à 85 cts. le baril.

FROMAGE.—“Miles et fils”, pas de ventes récentes. En demande.

**CHARBON.**—Le meilleur chargement est celui de 250 ton'x. ou environ, qui arrive vers la fin de novembre. En bons et gros morceaux propres aux machines à vapeur. Écossais préféré. Un chargement de 700 tonn'x. de Pietou, N.-E., s'est vendu à \$7.50, mais si l'article eût été déjà connu sur le marché, les prix eussent été de beaucoup plus élevés.

**MORUE.**—(N'est pas prise en entrepôt)—chargement de l'Adélaïde, supposé à \$17½ le tierçon. Ventes à Halifax, \$19 le tierçon. Marché approvisionné.

**CACAO.**—Ventes, \$9.50. En baisse.

**CAFÉ.**—Jamaïque par lots, à \$16.62½ par 100 lbs.

**BLÉ-D'INDE.**—Américain ex *Golden Fleece*, \$2.37 par sac; ex *Milwaukie*, \$2.53; ex *J. Boynton*, \$2.65. En demande.

**CRAQUELINS.**—“Treadwell,” ex *Golden Fleece*, \$4.37; ex *Milwaukie*, \$4.67; ex *J. Boynton*, \$4.26 par baril. Ventes assez faciles.

**FARINE DE BLÉ-D'INDE.**—“Brandywine” ex *Golden Fleece*, \$4.26; ex *Milwaukie*, \$4.53; “Calorio” ex *J. Boynton*, \$4.35 par baril. En demande.

**FLEUR DE FARINE.**—“Extra Ohio” ex *Golden Fleece*, \$8.59; ex *Milwaukie*, \$9; ex *J. Boynton*, \$8.77 par baril. Rare.

**JAMBONS.**—Américains, ventes à 12 à 15 cts. Marché approvisionné.

**FOIN.**—Pas de ventes récentes. Celui d'Amérique, en balles cerclées de fer et pesant de 300 lbs. à 489 lbs. se vend de \$1 à \$2 les 100 lbs.; prix moyen, \$1.50 cts. On l'apporte généralement sur le pont par 50 balles à la fois et d'une qualité très inférieure. Celui des prairies d'Angleterre est très estimé et rapporte \$1 œ plus que tous les autres.

**HARENGS.**—Ventes à \$4.44 à \$4.75 par brl., suivant la qualité. En demande.

**CHEVAUX.**—Américains, \$120 à \$180 par tête.

**CERCLES.**—De bois. Ventes, \$36 par 1200 mcx. de 13 et 14 pieds, 12 pieds invendables. En rouleau, pas de ventes récentes. En demande.

**HUILE DE KÉROSINE.**—Ventes récentes. En canistres, ex *E. Star*, à 90 cts.; ex *Golden Fleece*, 3-100 par gallon. En demande.

**SAINDOUX.**—Américain “New-York” ex *Golden Fleece*, à 19 5-16 cts.

**BOIS.**—Pin blanc, ex *Vivid*, \$21.77; ex *Beatrice*, \$22.06 par M. En demande. Pin résineux ex *H. Beals*, livré en partie à la Trinité.

**MAQUEREAU.**—Ventes à \$9.50 à \$9.75. En demande.

**ALLUMETTES.**—Ex *Golden Fleece*, à \$8.60 par boîtes de 10 grosses en entrepôt. En demande.

**MULES.**—Dernières arrivées, américaines, vendues à \$130; en entrepôt pour exportation. “Buénos Ayres”, ex *Lorance*, vendues d'avance au prix supposé de \$91 par tête.

**GATEAUX DE LIN.**—Ex *J. Boynton*, \$19.78 par 750 lbs. En demande.

**AVOINE.**—Irlandaise, en sacs de 4 minots, nulle sur le marché. En demande. Noire, do, ventes à \$3.68 à \$4.17 par 160 lbs.

**OIGNONS.**—Ventes à \$3.24 par 100 lbs.

**POIS.**—En sacs de 2 minots B. E. Pois, ex *Milwaukie*, \$2 le sac. Canada, pas de ventes. Fendus, do., ex *Milwaukie*, \$6.02 par baril. Marché lourd pour toutes les qualités.

**LARD.**—“Mess”, ex *Gaston*, \$24.25; ex *Milwaukie*, \$24.37½ par baril.

**PORTER.**—Pipcs de “Lane” inférieur, à \$13 la pipe de 64 gallons.

**PATATES.**—Nominales.

**RIZ.**—Riz blanc de table, ventes à \$3.65. Jaune à \$3½ par 100 lbs.

**SAUMON.**—Pas de vente. En demande.

**BARDEAUX.**—Cèdre, 18 pouces ex *H. Gilbert*, \$3.12½; gros, 22 pouces, à \$5 à \$6 par M., suivant la qualité. Pin blanc, \$2.76. Cyprès, pas d'arrivages récents. Wallaba, pas de ventes récentes.

**SAVON.**—Le blanc refusé. Le noir de “Peech” s'importe aujourd'hui par les négociants.

**DOUVES.**—Chêne rouge ex *Vivid*, à \$58½; ex *Watchmate*, \$59.25 par 1200 morceaux. L'approvisionnement actuel est faible. Douves en boîtes, boucaut de 2e main ex *Golden Fleece*, \$1.20. Se vend.

**SUCRE.**—Raffiné, en morceau, Liverpool, 10½ cts. Londres, 10 cts. Hollande, 10 cts. Amérique, 10½ cts.

**TABAC.**—En feuilles, 12 à 22 cts. la lb., suivant la qualité. Approvisionnement abondant et nominal. Fabriqué, ventes, 20 à 27 cts. la lb. Abondant et lourd.

**NOTE.**—Tous ces prix sont ceux du commerce de gros. Les ordres de peu de valeur ne s'exécutent qu'à des prix plus élevés.

## PRODUITS.

SUCRE.—Ventes  $\$3\frac{1}{2}$  à  $\$3\frac{3}{4}$  par 100 lbs.

MÉLASSES.—Ventes 17 à 18 cts.

RHUM.—Ventes 50 à 55 cts., pour la consommation.

BCTS. DE SUCRE, avec le produit, \$5 chaque.

BARIQUES DE MÉLASSE, do \$4 chaque.

## CARGAISONS REÇUES AUX BARBADES ET COMMENT IL EN A ÉTÉ DISPOSÉ.

*Par le "Golden Fleece," de New-York, 12 février 1866.*

100 barils inspectés de lard "Mess," vendus à vente privée.  
 500 " farine extra " Barbadoes,"  $\$7.70\frac{1}{4}$  par baril en entrepôt.  
 198 " " " Eagle," vente privée.  
 169 " " " Brandywine,"  $\$4.53\frac{1}{4}$ , droits acquittés.  
 200 " " " Fairfax,"  $\$4.52\frac{3}{4}$  "  
 50 " pois fendus,  $\$6.47$ , droits acquittés.  
 30 demi-barils de bœuf pour famille, " Halstead et Chamberlain,"  $\$12.60\frac{1}{4}$ , en entrepôt.  
 200 sacs de blé-d'inde jaune, 2 minots chaque,  $\$2.45\frac{1}{2}$ , droits acquittés.  
 150 " pois (*black eye*), 2 "  $\$2.72\frac{3}{4}$  "  
 50 " du Canada, 2 "  $2.80\frac{1}{4}$  "  
 50 " biscuits de matelots " Goodwins,"  $4.63\frac{1}{4}$  "  
 150 tinettes de saindoux. Vente privée.  
 150 boîtes de fromage,  $\$18.08$  et  $\frac{1}{16}$ , en entrepôt, par 100 lbs.  
 150 barils craquelins,  $\$4.70\frac{1}{4}$ . Droits acquittés.

*Par le "Henry Trowbridge," de New-York, 12 février 1866.*

100 barils de lard. Vente privée.  
 498 " farine " Barbadoes,"  $\$7.72\frac{1}{2}$ , en entrepôt.  
 265 " " " Brandywine,"  $\$4.53\frac{1}{4}$ , droits acquittés.  
 150 " craquelins " Threadwells,"  $\$4.76\frac{1}{4}$ , droits acquittés.  
 50 " pois fendus,  $\$6.47\frac{1}{4}$ , droits acquittés.  
 148 sacs pois (*black eye*),  $\$2.72\frac{3}{4}$ , droits acquittés.  
 100 " biscuits,  $4.63\frac{1}{4}$  "  
 150 tinettes de saindoux. Vente privée.  
 40 sacs de blé-d'inde,  $\$2.49\frac{1}{4}$ . Droits acquittés.  
 40 demi-barils de bœuf pour famille, H. et C.,  $\$12.60\frac{1}{4}$ , en entrepôt.

*Par le "Scotland," de New-York, 10 février 1866.*

609 barils de farine (marque inconnue),  $\$8.67\frac{1}{2}$ . Droits acquittés.  
 100 " blé-d'inde " Brandywine," 4.50. "  
 400 sacs de blé-d'inde, 2.52. "  
 30 demi-barils de bœuf, H. et C. Vente privée.  
 140 caisses d'huiles de charbon, 95 cts. par gallon. Mesure commune.  
 40 boîtes de fromage,  $\$19.50$  par 100 lbs., en entrepôt.  
 77 sacs de biscuits, 112 lbs. chaque, " Treadwell,"  $\$4.59$  droits acquittés.  
 25 barils de craquelins, " 4.84 "  
 300 boîtes de chandelles de suif, 10 lbs. chaque,  $20.12\frac{1}{16}$ .  
 500 boucauts de sucre seconde main, (douves en bottes), offre  $\$1.15$ , refusée, tenue à  $\$1.20$  le paquet.

*Par le "Maude," de Philadelphie, 6 février 1866.*

592 barils farine (inférieure)  $\$8.25$  et  $\$8.50$ , droits acquittés.  
 58 " blé-d'inde, " Brandywine,"  $\$4.42$ , droits acquittés.  
 509 sacs de blé-d'inde jaune,  $\$2.50\frac{1}{2}$ , droits acquittés.



COMPTE simulé d'un chargement de douves de chêne rouge, reçu du patron,  
de vendu par ordre et au compte de

## VENDU A DIVERS A 3 MOIS.

| M. C. U.                                             |                                   | \$ | cts.  | \$ | cts.     |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------|----|-------|----|----------|
| 3 9 20                                               | douves de chêne rouge à \$75..... |    | 296   | 25 |          |
| 22 9 20                                              | " " " 70.....                     |    | 1,606 | 50 |          |
| 31                                                   | " " " 60.....                     |    | 1,866 | 00 |          |
| 7 5 20                                               | " " " 55.....                     |    | 415   | 25 |          |
| 5 6                                                  | " " " 52.....                     |    | 291   | 20 |          |
| 2                                                    | " " " 50.....                     |    | 100   | 00 |          |
| 4 15                                                 | pourries.                         |    | 19    | 25 |          |
| 74                                                   | 15                                |    |       |    | 4,588 45 |
| FRAIS.                                               |                                   |    |       |    |          |
| Droit payé à 50 cts. $\frac{3}{4}$ M.....            |                                   |    | 37    | 00 |          |
| 25 pour cent de surplus .....                        |                                   |    | 9     | 26 |          |
| " transport, etc.....                                |                                   |    | 25    | 90 |          |
| " escompte de banque .....                           |                                   |    | 68    | 82 |          |
| Notre commission, garantie, etc., à 5 pour cent..... |                                   |    | 229   | 40 | 370 38   |
| Recettes nettes .....                                |                                   |    |       |    | 4,218 07 |
| \$4,218 07 ou £878 15s. 3 $\frac{1}{4}$ d. stg.      |                                   |    |       |    |          |

Les Barbades, 12 février 1866.

E. ET O. E.

COMPTE simulé d'une cargaison de denrées, etc., 1866.

## VENDU A DIVERS A 2 OU 3 MOIS.

| Février.                                                                         |       | @ \$ |                  | \$    | cts.      |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------|------|------------------|-------|-----------|
| Par 390 barils, farine, "Gallia" et "Favorita,"                                  |       | \$ 9 | 00               | 3,510 | 00        |
| " " 270 " " "Richmond," etc.,                                                    |       | " 7  | 28               | 1,965 | 60        |
| " " 112 " " "Superfine,"                                                         |       | " 7  | 75               | 868   | 00        |
| " " 50 " " "Gallia," (non inspectée)                                             |       | " 8  | 20               | 410   | 00        |
| " 290 barils farine de blé-d'inde,                                               |       | " 4  | 18 $\frac{1}{2}$ | 1,213 | 65        |
| " 50 " biscuit brun, 3,850 lbs. à \$4 25 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ 112 lbs.    |       |      |                  | 146   | 26        |
| 190 sacs de blé-d'inde, 2 minots chaque,                                         |       | " 2  | 41               | 457   | 90        |
| 30 poingons de farine d'avoine, 750 lbs. chaque,                                 |       | " 19 | 00               | 570   | 00        |
| 25 barils d'huile de charbon, 1,046 gallons,                                     |       | " 73 | 86               | 772   | 58        |
| 69 boucauts en bottes,                                                           |       | " 1  | 30               | 89    | 70        |
| 822.290.50.190.30.25.69                                                          |       |      |                  |       | 10,002 69 |
| Frais.                                                                           |       |      |                  |       |           |
| Droit à payer sur 822 barils de farine à 84 cts. et 25 pour cent de surplus ...  | \$863 | 10   |                  |       |           |
| " 290 " " farine de blé-d'inde à 24 cts. et 25 p. c. " ...                       | 87    | 00   |                  |       |           |
| " 3,850 lbs. de biscuit à 10 cts. et 25 pour cent " ...                          | 4     | 82   |                  |       |           |
| " 22,500 " gâteaux de lin à 8 cts. et 25 p. c. " ...                             | 22    | 50   |                  |       |           |
| " 350 minots de blé-d'inde à 50 cts. et 50 p. cent " ...                         | 23    | 75   |                  |       |           |
| " 25 barils d'huile de kérosine.....                                             | 22    | 50   |                  |       |           |
| " Valeur \$600 à 3 p. cent et 25 p. c. de surplus }                              |       |      |                  |       |           |
| " 2,070 morceaux de douves en bottes à 60 cts. par }                             |       |      | 1                | 30    |           |
| " 1,200 morceaux et 25 p. cent de surplus .....                                  |       |      |                  |       |           |
| A payer, jauge de 25 brls. d'huile, à 16 cts.....                                |       |      | 4                | 00    |           |
| " emmagasinage, transport, etc.....                                              |       |      | 60               | 00    |           |
| " escompte de la banque sur \$4,820 00 à 1 pour cent de surplus.....             |       |      | 48               | 20    |           |
| " " " 5,183 69 à 1 $\frac{1}{2}$ pour cent " .....                               |       |      | 77               | 76    |           |
| " notre commission sur les ventes, notre garantie, etc., 5 p. c. de surplus..... |       |      | 500              | 20    |           |
| Recettes nettes.....                                                             |       |      |                  |       | 1,715 13  |
| \$3,283 56 ou £1,726 15s. 8d. stg.                                               |       |      |                  |       | 8,288 56  |

Les Barbades, 13 février 1866.

E. ET O. E.

FACTURE simulée d'une cargaison de mélasse et de sucre.

| ACHETE A DIVERS.                                      |  | \$ cts.  | \$ cts.  |
|-------------------------------------------------------|--|----------|----------|
| 155 poinçons de mélasse à \$4 .....                   |  | 620 00   |          |
| Contenant, 17,407 gallons à 18 cts.....               |  | 3,133 26 |          |
| 15 poinçons préparés pour commencer la vente.....     |  | 60 00    |          |
| 4 boucauts de mélasse à \$2½ .....                    |  | 10 00    |          |
| 7 brls. " " 1½ .....                                  |  | 8 75     |          |
|                                                       |  | 3,832 01 |          |
| Moins 20 poinçons renvoyés vides à \$2.....           |  | 40 00    |          |
|                                                       |  |          | 3,792 01 |
| 2 boucauts de sucre à \$5 .....                       |  | 10 00    |          |
| Contenant 3,680 lbs. de sucre à \$3 35 pour cent..... |  | 123 28   |          |
|                                                       |  |          | 133 28   |
| FRAIS.                                                |  |          |          |
| Payé, transport, emmagasinage et charroyage.....      |  | 23 62    | 3,925 29 |
| Notre commission de 5 pour cent sur \$3,965 29 .....  |  | 198 26   | 221 88   |
|                                                       |  |          | 4,147 17 |
| \$4,147 17 ou £863 19s. 10½d. stg.                    |  |          |          |

Les Barbades, 13 février 1866.

E. ET O. E.

FACTURE simulée d'une cargaison de sucre.

| ACHETE A DIVERS.                                          |          | \$ cts.  | \$ cts.   |
|-----------------------------------------------------------|----------|----------|-----------|
| AA 60   2860 boucauts,                                    | à \$5 00 | 300 00   |           |
| E   Cont. 1,106 lbs. de sucre, net,                       | " 3 30   | 3,690 11 |           |
| TL 55   79 <sup>25</sup> bcts.,                           | " 5 00   | 125 00   |           |
| SH   Cont. 53,073 lbs. de sucre, net,                     | " 3 30   | 1,751 41 |           |
| TL 39   63 <sup>25</sup> bcts.,                           | " 5 00   | 125 00   |           |
| T   Cont. 47,653 lbs. de sucre, net,                      | " 3 30   | 1,572 62 |           |
| TH 1   10 tierçons,                                       | " 3 00   | 30 00    |           |
| Cont. 10,170 lbs. de sucre, net,                          | " 3 30   | 335 61   |           |
| TH ½   8 barils,                                          | " 0 20   | 1 60     |           |
| Cont. 1,769 lbs. de sucre, net,                           | " 3 30   | 58 38    | 7,997 73  |
| Sans marque, 160 poinçons de mélasse,                     | " 4 00   | 640 00   |           |
| Cont. 17,202 gallons de mélasse,                          | " 0 15   | 2,580 30 |           |
| 10 poinçons préparés,                                     |          | 40 00    |           |
| 12 boucauts de mélasse,                                   | à 2 50   | 30 00    |           |
| 16 barils " "                                             | " 1 50   | 24 00    |           |
|                                                           |          | 3,314 30 |           |
| Moins 31 poinçons renvoyés vides,                         | à 2 00   | 62 00    |           |
|                                                           |          |          | 3,252 36  |
| FRAIS.                                                    |          |          |           |
| Payé, emmagasinage, transport et charroyage.....          |          | 31 55    |           |
| " débarquement de 160 poinçons de mélasse, à 16 cts.....  |          | 25 60    |           |
| " " 10 tierçons de sucre, " 18 " .....                    |          | 1 80     |           |
| " " 8 barils " " 4 " .....                                |          | 0 32     |           |
| " " 16 poinçons " " 10 " .....                            |          | 1 60     |           |
| " " des ports de mer .....                                |          |          |           |
| " " sur 60 bcts. de sucre, à 75 cts.....                  |          | 45 00    |           |
| " " 50 " " \$1.....                                       |          | 50 00    |           |
| " " tonnellerie de mélasse à bord.....                    |          | 26 00    |           |
| " " matériaux de tonnellerie à bord.....                  |          | 17 09    |           |
| " " transport aux ports de mer, peser le sucre.....       |          | 4 00     |           |
|                                                           |          | 6 00     | 785 01    |
| Payé,—Commis pour recevoir le sucre aux ports de mer..... |          | 576 05   |           |
| Notre commission sur \$11,520 99 à 5 pour cent.....       |          |          | 12,035 04 |
| \$12,035 04 ou £2,507 6s. stg.                            |          |          |           |

Les Barbades, 13 février 1866.

E. ET O. E.



Importations, 1864, St. Vincent.

| Articles importés.      | Pays d'importa-tion. | Quantités.    | Valeur.   | Articles importés.        | Pays d'importa-tion. | Quantités.   | Valeur.    |
|-------------------------|----------------------|---------------|-----------|---------------------------|----------------------|--------------|------------|
| Aile et Porter.....     | G.-Bretagne..        | Bcts. B. D.   | £ s. d.   | Chevaux.....              | G.-Bretagne..        | Nombre.      | £ s. d.    |
|                         | Antilles Ang.        | 249 11 92     | 1088 18 2 |                           | Antilles Ang.        | 1            | 40 0 0     |
| Pain et biscuit.....    | G.-Bretagne..        | Qtz. Q. Lbs.  | 766 15 8  |                           | Antilles Holl.       | 42           | 654 9 8    |
|                         | Antilles Ang.        | 3 0 14        | 2 8 5     |                           | Antilles Ang.        | 22           | 220 0 0    |
| Beurre .....            | G.-Bretagne..        | 333 0 2       | 473 17 11 | Glace .....               | Antilles Ang.        | Pieds.       | 156 13 6   |
|                         | Etats-Unis ...       | 198 2 9       | 183 2 11  | Bois, pin                 | Antilles Ang.        | 3697         | 34 3 8     |
|                         | G.-Bretagne..        | 270 0 18      | 1078 0 11 | Bois, résineux ...        | G.-Bretag ..         | 5810         | 32 17 10   |
|                         | Antilles Ang.        | 294 1 25      | 1460 4 3  | Bois, épinette            | Antilles A..         | 39629        | 195 17 5   |
|                         | Antilles Fran.       | 65 2 10       | 307 12 1  | et pin bl...              | Amér. B.N.           | 950220       | 2805 6 0   |
| Briques.....            | G.-Bretagne..        | Nombre.       | 37000     | Saindoux .....            | G.-Bretagne..        | Qtz. B. Lbs. | 1 2 14     |
| Poteaux de cèdre.....   | Antilles Ang.        | 44390         | 115 16 3  |                           | Antilles Ang.        | 188 0 5      | 560 12 10  |
| Bestiaux.....           | Antilles Ang.        | 202           | 26 8 9    |                           | Etats-Unis ...       | 33 3 12      | 65 18 4    |
|                         | do                   | 37            | 198 16 0  | Avoine, pois, grain ..... | G.-Bretagne..        | Minots.      | 3920       |
| Farine de blé-d'inde    | Antilles Ang.        | Brls. ½ brls. | 1093 25   |                           | Antilles Ang.        | 6214         | 1219 15 1  |
|                         | Etats-Unis....       | 416 80        | 388 1 10  |                           | Etats-Unis ...       | 272          | 44 15 4    |
| Fromage.....            | G.-Bretagne..        | Qtz. Q. Lbs.  | 15 0 1    | Huile, pois'n             | G.-Bretagne..        | Galls.       | 155        |
|                         | Antilles Ang.        | 92 2 4        | 295 0 4   | Autres                    | Antilles Ang.        | 2995         | 565 17 10  |
|                         | Etats-Unis ...       | 26 2 6        | 62 1 0    | Huiles.....               | Antilles Ang.        | 2445         | 335 18 4   |
| Poisson, séché et salé  | G.-Bretagne..        | Quintaux.     | 8         |                           | Antilles Fran.       | 427          | 123 17 2   |
|                         | Antilles Ang.        | 7898          | 7134 5 1  | Douves .....              | Etats-Unis ...       | 374          | 54 0 1     |
|                         | Antilles Fran.       | 17            | 13 11 4   |                           | Possess. Esp.        | 65           | 14 0 0     |
|                         | Amériq. B.N.         | 1414          | 1105 15 7 | Bardeau de cèdre.....     | Antilles Ang.        | 11200        | 89 12 0    |
|                         | Terreneuve....       | 495           | 626 18 9  | Bardeau                   | Amér. B. du N.       | 36306        | 185 0 10   |
| Poisson, mariné.....    | Antilles Ang.        | Brls.         | 957       | Wallaba....               | Antilles Ang.        | 1045500      | 593 8 4    |
|                         | Amériq. B. N.        | 249           | 847 11 0  |                           | Amér. B. du N.       | 270300       | 114 2 0    |
|                         | Etats-Unis ...       | 20            | 23 0 0    | Tabac, en feuilles .....  | Etats-Unis ...       | 15000        | 33 0 0     |
|                         | Terreneuve ...       | 50            | 120 1 4   | Tabac, manu-facturé ..... |                      | 711750       | 759 14 6   |
|                         | Madère .....         | 108           | 90 0 0    |                           | Qtz. Q. Lbs.         | 407 3 13     | 1601 19 10 |
| Poisson, fumé           | G.-Bretagne..        | Qtz. Q. Lbs.  | 0 1 0     | Suif .....                | Antilles Ang.        | 1 0 8        | 22 8 0     |
|                         | Antilles Ang.        | 33 0 0        | 0 5 6     |                           | do                   | 0 0 9        | 1 9 2      |
|                         | Amériq. B. N.        | 25 2 0        | 32 18 2   | Cercles de bois .....     | Antilles Fran.       | 0 1 7        | 12 17 1    |
| Fleur de farine .....   | Antilles Ang.        | Brls. ½ brls. | 6674 16   |                           | Antilles Holl.       | 42 2 22      | 94 17 1    |
|                         | Antilles Fran.       | 100           | 114 11 8  |                           | G.-Bretagne..        | 10 3 26      | 27 0 2     |
|                         | Etats-Unis ...       | 1890          | 2297 13 5 |                           |                      |              |            |
| Jambons et lard (bacon) | G.-Bretagne..        | Qtz. Q. Lbs.  | 65 1 16   |                           | G.-Bretagne ..       | 177320       | 691 11 8   |
|                         | Antilles Ang.        | 117 1 7       | 406 5 8   |                           | Antilles Ang.        | 31940        | 152 4 2    |
|                         | Etats-Unis....       | 25 2 5        | 63 4 2    |                           | Amér. B. du N.       | 7710         | 36 6 3     |

Voici le nom des pays avec lesquels St. Vincent a fait le commerce en 1865, un peu plus tard que la période ci-dessus mentionnée :

|                                   | Exportations. | Importations. |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Royaume-Uni.....                  | £53,690       | £142,931      |
| Antilles Anglaises.....           | 62,931        | 6,912         |
| Amérique Britannique du Nord..... | 5,321         | 4,988         |
| Antilles étrangères.....          | 857           | 53            |
| do danoises.....                  | 283           |               |
| do hollandaises.....              | 25            | 66            |
| do suédoises.....                 | 8             |               |
| do espagnoles.....                | 3,386         |               |
| Madère .....                      | 338           | 500           |
| Etats-Unis.....                   | 4,949         | 363           |
| Callao.....                       | 4,312         |               |
| Possessions Espagnoles.....       | 44            | 600           |

## NAVIGATION.

Les navires venus à St. Vincent de l'Amérique Britannique du Nord sont au nombre de 13, donnant un tonnage de 1274 tonn'x. ; on en compte 3 des Etats-Unis, tonnage total, 300 tonn'x.

## TARIF.

Tableau des droits perçus à St. Vincent sur les importations et exportations :—

*Droits d'importation:*

|                                                                                                              | £  | s. | d. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|
| Aile, bière, cidre, porter ou poiré en fût, par tonneau.....                                                 | 2  | 10 | 0  |
| Aile, bière, etc., en bouteilles par chaque douz. de bout. d'une pinte.                                      | 0  | 0  | 8  |
| Anes, par tête.....                                                                                          | 0  | 4  | 0  |
| Bœuf et porc salés ou préparés, par chaque 200 lbs.....                                                      | 0  | 12 | 6  |
| Biscuit, par qtl.....                                                                                        | 0  | 1  | 0  |
| Beurre, par qtl.....                                                                                         | 0  | 6  | 0  |
| Briques, par M.....                                                                                          | 0  | 4  | 0  |
| Chandelles de suif, par qtl.....                                                                             | 0  | 1  | 6  |
| Chandelles de cire et de spermacetti, par qtl.....                                                           | 0  | 10 | 0  |
| Chandelles stéariques ou d'autres compositions, par qtl.....                                                 | 0  | 5  | 0  |
| Bestiaux, de boucherie, par tête.....                                                                        | 0  | 10 | 0  |
| Cacao.....                                                                                                   | 0  | 2  | 0  |
| Fromage, par qtl.....                                                                                        | 0  | 4  | 4  |
| Café, par qtl.....                                                                                           | 0  | 2  | 0  |
| Cordages, par qtl.....                                                                                       | 0  | 1  | 6  |
| Toile, par rouleaux de 43 verges.....                                                                        | 0  | 1  | 0  |
| Raisins de Corinthe et autres fruits secs, par qtl.....                                                      | 0  | 2  | 0  |
| Fleur de farine, par baril de 196 lbs., net.....                                                             | 0  | 4  | 0  |
| Poisson séché ou salé, par chaque 112 lbs.....                                                               | 0  | 2  | 0  |
| Poivre blanc et noir, par qtl.....                                                                           | 0  | 4  | 0  |
| Riz, par qtl.....                                                                                            | 0  | 1  | 0  |
| Moutons, chèvres et cochons, par tête.....                                                                   | 0  | 1  | 0  |
| Savon, commun et jaune, par qtl.....                                                                         | 0  | 1  | 0  |
| Autres qualités de savon, par qtl.....                                                                       | 0  | 2  | 0  |
| Sucre brut, de provenance des possessions britanniques, par qtl..                                            | 0  | 5  | 0  |
| Sucre raffiné, par qtl., fabriqué de sucre ou de la mélasse.....                                             | 0  | 10 | 0  |
| Douves de chêne rouge ou blanc, en balles de 35 morceaux.....                                                | 0  | 0  | 3  |
| Ardoise et tuiles de toute espèce, par M. morceaux... ..                                                     | 0  | 4  | 2  |
| Sagou, tapioca et farine d'avoine, par qtl.....                                                              | 0  | 1  | 0  |
| Spiritueux et cordiaux, par gallon.....                                                                      | 0  | 4  | 0  |
| Tabac non fabriqué, par lb.....                                                                              | 0  | 0  | 0  |
| Tabac fabriqué, par lb.....                                                                                  | 0  | 1  | 0  |
| Thé, par lb.....                                                                                             | 0  | 0  | 3  |
| Suif, graisse à lubrifier par qtl.....                                                                       | 0  | 1  | 0  |
| Térébenthine, esprit de, par gallon.....                                                                     | 0  | 0  | 2  |
| Vinaigre, par baril de 30 gallons.....                                                                       | 0  | 2  | 0  |
| Tous les vins par valeur de £100.....                                                                        | 20 | 0  | 0  |
| Bois, sur chaque mille pieds de pin blanc résineux, mesure de superficie, un pouce d'épaisseur.....          | 0  | 7  | 0  |
| Pin blanc et épinette ou autre bois, par chaque mille pieds, mesure de superficie, un pouce d'épaisseur..... | 0  | 4  | 0  |
| Bardeaux, de cèdre ou de pin, par mille morceaux.....                                                        | 0  | 1  | 0  |
| Bardeaux de cyprès, wallaba et d'autres bois.....                                                            | 0  | 2  | 0  |
| Cercles de bois, pour chaque 1000 morceaux.....                                                              | 0  | 1  | 0  |
| Douves et fonds de toutes sortes, pour chaque 1000 pieds.....                                                | 0  | 2  | 0  |
| Acajou.....                                                                                                  | 1  | 0  | 0  |

|                                                                                                                | £ | s. | d. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| Toute espèce de bois non énumérés ci-dessus, par cent pieds de mesure de superficie, un pouce d'épaisseur..... | 0 | 15 | 0  |
| Poteaux de cèdre ou autres ou gros bois, par 100 morceaux.....                                                 | 0 | 5  | 0  |

Toutes espèces de marchandises non énumérées ci-dessus, 5 pour cent. Excepté les suivantes admises en franchise, à savoir : espèces monnayées, bilion, diamants, fruits et légumes frais, glace, livres et papier imprimés, engrais, équipements et costumes militaires, et toute machine importée pour être mise en opération dans l'île et mue soit par eau, par le vent, par la vapeur ou par force de chevaux.

|                                                                                             | £ | s. | d. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| Poisson mariné, par chaque 200 lbs.....                                                     | 0 | 2  | 0  |
| Harengs, saumon et autre poisson fumé, par chaque 112 lbs...                                | 0 | 2  | 0  |
| Jambons, bacon, bœuf séché, langues salées, par chaque 112 lbs.                             | 0 | 6  | 3  |
| Chevaux, juments, pouliches, par tête, et n'ayant pas plus de 12 mains de hauteur.....      | 0 | 10 | 0  |
| Tous les autres chevaux.....                                                                | 1 | 0  | 0  |
| Saindoux, par qtl.....                                                                      | 0 | 2  | 0  |
| Plomb en feuilles ou en tuyaux, par qtl.....                                                | 0 | 2  | 0  |
| Chaux à bâtir, par bet.....                                                                 | 0 | 0  | 6  |
| Farine autre que celle de blé, par baril.....                                               | 0 | 1  | 3  |
| Mules, par tête.....                                                                        | 0 | 10 | 0  |
| Provisions navales, poix, goudron, térébenthine crue et résine, par baril.....              | 0 | 1  | 0  |
| Huile commune de poisson, par gallon.....                                                   | 0 | 0  | 1  |
| Toute autre sorte d'huile de poisson excepté la commune.....                                | 0 | 0  | 3  |
| Poudre, par lb.....                                                                         | 0 | 0  | 0  |
| Sur chaque mousquet, engin de chasse, revolver, carabine, pistolet ou autre arme à feu..... | 1 | 0  | 0  |
| Pois, haricots et toute autre espèce de grains, par minot, excepté le riz.....              | 0 | 0  | 1  |

*Droits d'exportation.*

|                                                                                                                              | £ | s. | d. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| Sur chaque boucaut de sucre, de la provenance de ce gouvernement, de 38 pouces de haut et plus.....                          | 0 | 2  | 0  |
| Sur chaque boucaut de sucre, comme susdit, d'au-dessous de 38 pouces de haut et de pas moins de 24.....                      | 0 | 1  | 9  |
| Sur chaque boucaut ou barrique de sucre d'au-dessous de 34 pouces et de plus de 672 lbs. poids brut.....                     | 0 | 1  | 4  |
| Sur chaque barrique de sucre n'ayant pas plus de 672 lbs. poids brut, ni moins de 336 lbs. poids brut.....                   | 0 | 0  | 8  |
| Sur chaque barrique, baril, demi-baril ou colis de sucre de moins de 336 lbs. poids brut.....                                | 0 | 0  | 4  |
| Sur chaque poignon ou barrique de rhum, comme susdit, de plus de 52 gallons impériaux.....                                   | 0 | 1  | 0  |
| Sur chaque poignon, barrique de rhum ou colis de rhum ou autre spiritueux, comme susdit, de pas plus de 52 gallons impériaux | 0 | 0  | 6  |
| Sur chaque poignon de mélasse de 90 gallons et plus.....                                                                     | 0 | 0  | 9  |
| Sur chaque barrique ou colis de mélasse de moins de 90 gallons.                                                              | 0 | 0  | 6  |
| Sur chaque 200 lbs. d'arrowroot, et ainsi de suite, en proportion pour toute autre quantité.....                             | 0 | 0  | 6  |
| Sur chaque 112 lbs. de coton, comme susdit, et en proportion pour toute autre fraction de quintal.....                       | 0 | 0  | 3  |
| Sur chaque 112 lbs. comme susdit, et en proportion pour toute fraction de cette quantité.....                                | 0 | 0  | 3  |

## GRENADA.

Superficie de l'île, 76,538 acres ; population, 31,900 âmes. Dette publique, £7,000, stg/, soit \$35,000.

L'île de Curaçoa, qui comprend 6,913 acres, et une population de 3,071 âmes, fait partie du gouvernement de la Grenade, et les rapports de commerce des deux îles n'en font qu'un.

Voici les statistiques du revenu, des dépenses, des importations et des exportations de ces deux îles, pour 1862, 1863 et 1864 :—

|            | Valeur des importations. | Valeur des exportations. | Revenu. | Dépenses. |
|------------|--------------------------|--------------------------|---------|-----------|
|            | \$                       | \$                       | \$      | \$        |
| 1862 ..... | 562,595                  | 439,305                  | 91,985  | 88,855    |
| 1863 ..... | 450,375                  | 562,385                  | 95,525  | 93,010    |
| 1864 ..... | 544,940                  | 726,355                  | 100,475 | 86,175    |

Le tableau ci-dessous donne le détail des importations et des exportations de Grenade pour 1864 :—

## EXPORTATIONS, 1864.—GRENADA.

| Articles exportés.      | Pays d'exportation. | Quantités.     |               | Valeur. |      | Articles exportés. | Pays d'exportation.                      | Quantités.    |                | Valeur. |      |      |    |   |
|-------------------------|---------------------|----------------|---------------|---------|------|--------------------|------------------------------------------|---------------|----------------|---------|------|------|----|---|
|                         |                     | Qrs.           | Balles. Saes. | £       | s.   |                    |                                          | d.            | Qts.           | Qrs.    | £    | s.   | d. |   |
| Arrowroot.              | Royaume-U...        | 2              |               | 15      | 0    | 0                  | Peaux vertes, taur'u. }<br>Mélasses... } | 10            |                | 3       | 4    | 0    |    |   |
| Ouate .....             | Royaume-U...        | 656            |               | 15215   | 4    | 0                  |                                          | Tonn'x.       |                |         |      |      |    |   |
| Graine de coton.....    | Antilles Ang.       | 101            | 64            | 1802    | 10   | 0                  | Royaume-U...                             | 22            |                | 107     | 5    | 0    |    |   |
|                         | Royaume-U...        |                | Sacs.         | 1618    | 10   | 6                  | Antilles Ang.                            | 10            |                | 44      | 10   | 0    |    |   |
| Cacao .....             | Antilles Ang.       |                | 60            | 40      | 0    | 0                  | Etats-Unis ...                           | 5             |                | 21      | 0    | 0    |    |   |
|                         | Royaume-U...        | 329            | 19            | 3       | 0    | 13614              | 9                                        | 10            | Gallons.       |         | 3819 | 0    | 0  |   |
| Café .....              | France .....        | 6              | 5             | 0       | 0    | 250                | 0                                        | 0             | Royaume-U...   | 51241   |      |      |    |   |
|                         | Etats-Unis....      | 8              | 7             | 3       | 12   | 155                | 0                                        | 0             | Etats-Unis ... | 354     |      | 30   | 0  | 0 |
|                         | Antilles Ang.       | 86             | 8             | 3       | 17   | 2979               | 4                                        | 4             | Antilles Ang.  | 18542   |      | 626  | 11 | 8 |
|                         | Antilles Fran.      | 42             | 1             | 0       | 3    | 1719               | 16                                       | 8             | Antilles Fran. | 844     |      | 79   | 17 | 6 |
|                         |                     | Etats-Unis.... |               | Qtx.    | Qrs. |                    |                                          | Antilles Esp. | 2302           |         | 161  | 10   | 0  |   |
|                         | Royaume-U...        | 8              |               | 3       |      | 18                 | 10                                       | 0             | Antilles Holl. | 52156   |      | 4257 | 0  | 0 |
| Peaux vertes, taur'u. } | Royaume-U...        | 141            |               |         |      | 43                 | 6                                        | 0             | Rhum.....      |         |      |      |    |   |
|                         | Antilles Ang.       | 248            |               |         |      | 37                 | 0                                        | 0             | Royaume-U...   | 4492    | 15   | 0    | 15 |   |
|                         | Etats-Unis....      | 79             |               |         |      | 12                 | 10                                       | 0             | Etats-Unis ... | 69      | 13   | 0    | 19 |   |
|                         |                     |                |               |         |      |                    |                                          |               | Antilles Ang.  | 1       | 11   | 1    | 0  |   |
|                         |                     |                |               |         |      |                    |                                          |               | Etats-Unis ... | 1       | 11   | 1    | 0  |   |
|                         |                     |                |               |         |      |                    |                                          |               | Antilles Esp.. | 1       | 15   | 2    | 24 |   |
|                         |                     |                |               |         |      |                    |                                          |               | Sucre, M'o.    |         |      |      |    |   |
|                         |                     |                |               |         |      |                    |                                          |               | Royaume-U...   | 4492    | 15   | 0    | 15 |   |
|                         |                     |                |               |         |      |                    |                                          |               | Antilles Ang.  | 69      | 13   | 0    | 19 |   |
|                         |                     |                |               |         |      |                    |                                          |               | Etats-Unis ... | 1       | 11   | 1    | 0  |   |
|                         |                     |                |               |         |      |                    |                                          |               | Antilles Esp.. | 1       | 15   | 2    | 24 |   |
|                         |                     |                |               |         |      |                    |                                          |               | Tonn'x.        |         |      |      |    |   |
|                         |                     |                |               |         |      |                    |                                          |               | Royaume-U...   | 4492    | 15   | 0    | 15 |   |
|                         |                     |                |               |         |      |                    |                                          |               | Etats-Unis ... | 69      | 13   | 0    | 19 |   |
|                         |                     |                |               |         |      |                    |                                          |               | Antilles Ang.  | 1       | 11   | 1    | 0  |   |
|                         |                     |                |               |         |      |                    |                                          |               | Etats-Unis ... | 1       | 11   | 1    | 0  |   |
|                         |                     |                |               |         |      |                    |                                          |               | Antilles Esp.. | 1       | 15   | 2    | 24 |   |

## IMPORTATIONS, 1864.—GRENADA.

| Articles importés.           | Pays d'importa-tion. | Quantités.            | Valeur.     | Articles importés.          | Pays d'importa-tion.        | Quantités.            | Valeur.     |
|------------------------------|----------------------|-----------------------|-------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------|-------------|
|                              |                      | Qtz. Q. Lbs.          | £ s. d.     |                             |                             | Qtz. Q. Lbs.          | £ s. d.     |
| Biscuit .....                | Royaume-U...         | 9 0 24                | 55 11 3     | Saindoux...                 | Antilles Ang.               | 223 3 22              | 1070 0 2    |
|                              | Antilles Ang.        | 4 0 12                |             |                             | Etats-Unis ....             | 66 3 23               |             |
|                              | Royaume-U...         | 26 0 20               |             |                             |                             | 44 1 20               |             |
| Beurre ..                    | Antilles Ang.        | 441 1 18              | 3315 8 10   | Toiles, cotons et soieries. | Royaume-U...                | .....                 | 34216 3 7   |
|                              | Etats-Unis ...       | 146 2 22              |             |                             | Amér. B. du N.              | .....                 | .....       |
| Briques.....                 | Royaume-U...         | No. 53800             | 174 8 10    | Malt en fût .....           | Royaume-U...                | Ects. 75½             | 458 2 3     |
| Poteaux de cèdre.....        | Antilles Ang.        | Feet. 250             | 5 13 0      |                             | Antilles Ang.               | 38                    |             |
| Planches de cèdre.           | Antilles Ang.        | 374                   | 7 4 8       | Malt en bouteilles          | Royaume-U...                | Doz. 2787             | 1340 16 8   |
| Charbon ...                  | Royaume-U...         | Tonn'x. 381           | 471 3 4     |                             | Antilles Ang.               | 803½                  |             |
| Bêtes à cornes ...           | Antilles Ang.        | 18                    |             | 545 6 0                     | Allumettes                  | Royaume-U...          | Grosses. 12 |
|                              | Royaume-U...         | No. 5                 |             |                             |                             | Antilles Ang.         | 1011        |
|                              | Antilles Ang.        | 1                     | 469 5 6     | Viandes, salées ...         | Etats-Unis ...              | 150                   | 5982 2 6    |
|                              | Vénézuéla.....       | 67                    |             |                             |                             | Brls. 30              |             |
| Farine de blé-d'inde         | Antilles Ang.        | Brls. 341½            | 441 4 7     | Avoine et pois .....        | Royaume-U...                | 881                   | 937 11 0    |
|                              | Etats-Unis ...       | 129                   |             |                             |                             | Antilles Ang.         |             |
| Fromage...                   | Royaume-U...         | Qtz. Q. Lbs. 26 3 22  | 13445 12 11 |                             | Etats-Unis ...              | 150                   | 2302        |
|                              | Antilles Ang.        | 71 2 5                |             |                             |                             | Vénézuéla ...         |             |
|                              | Etats-Unis ...       | 28 0 24               |             | Huiles .....                | Royaume-U...                | Gals. 2030            | 606 3 8     |
| Poterie.....                 | Antilles Ang.        | .....                 | 8226 5 9    |                             | Antilles Ang.               | 1852                  |             |
| Poisson, séché.....          | Royaume-U...         | 34 1 24               | 626 10 6    | Huiles d'ol.                | Vénézuéla....               | 236                   | 640 17 0    |
|                              | Antilles Ang.        | 9419 2 2              |             |                             |                             | Royaume-U...          |             |
|                              | Amér. B. du N.       | 31 2 26               | 23 3 3      |                             | Antilles Ang.               | 1211                  |             |
|                              | Vénézuéla....        | 125 6 12              |             |                             |                             | Antilles Fran.        | 357         |
| Poisson, mariné...           | Royaume-U...         | 3 brls.               | 58 12 6     |                             | Antilles Esp.               | 163                   | 270 2 27    |
|                              | Antilles Ang.        | Brls. Lbs. 423 170    |             |                             | Oignons ...                 | Etats-Unis ...        |             |
|                              | Etats-Unis ...       | 69                    | 23 3 3      |                             | Royaume-U...                | 225 1 0               | 174 12 0    |
|                              | Amér. B. du N.       | 40                    |             |                             | Patates ...                 | Antilles Ang.         |             |
|                              | Antilles Ang.        | 120 137               | 12821 18 8  |                             | Etats-Unis ...              | 172 1 8               |             |
|                              | Royaume-U...         | 194                   |             |                             | Douves .....                | No. 5,500             | 234 19 2    |
| Poisson, fumé ...            | Antilles Ang.        | Qtz. Q. Lbs. 43 1 2   | 58 12 6     |                             | Etats-Unis ...              | 11,000                |             |
|                              | Etats-Unis ...       | 32 0 16               |             |                             |                             | Amér. B. du N.        | 12,339      |
|                              | Amér. B. du N.       | 2 0 26                | 947 14 10   |                             | Amér. B. du N.              | 59,300                | 319 14 2    |
| Fleur de farine ...          | Antilles Ang.        | Brls. 6920            |             |                             | Bard. de cèdre et de pin... | Etats-Unis ...        |             |
|                              | Etats-Unis ...       | 1328                  | 460 0 0     |                             | Antilles Ang.               | 226,700               |             |
|                              |                      | 1548                  |             |                             | Savon .....                 | Qtz. Q. Lbs. 1329 0 0 | 2269 16 10  |
| Jambons et lard (bacon)      | Royaume-U...         | Qtz. Q. Lbs. 104 2 18 | 4229 8 2    | Tabac, fabriqué.            | Antilles Ang.               | 390 0 6               |             |
|                              | Antilles Ang.        | 119 3 23              |             |                             |                             | Royaume-U...          | 1 2 26      |
|                              | Etats-Unis ...       | 9 6 10                | 460 0 0     | Tabac, brut...              | Antilles Ang.               | 1 2 5                 | 2124 14 8   |
| Chevaux...                   | Royaume-U...         | No. 7                 |             |                             |                             | Royaume-U...          |             |
|                              | Antilles Ang.        | 5                     | 4229 8 2    |                             | Antilles Ang.               | 202 3 17              | 109 0 22    |
|                              |                      | 5                     |             |                             |                             | Antilles Holl.        |             |
| Bois, épinette et pin blanc. | Royaume-U...         | Pieds. 20632          | 4229 8 2    | Tabac, cigares              | Etats-Unis...               | 109 0 22              | 7,000       |
|                              | Antilles Ang.        | 36979                 |             |                             |                             | Royaume-U...          |             |
|                              | Etats-Unis ...       | 317870                | 4229 8 2    |                             | Antilles Ang.               | 5,200                 | 64 2 7      |
|                              | Amér. B. du N.       | 714752                |             |                             | Suif .....                  | Antilles Holl.        |             |
|                              |                      |                       |             |                             | Qtz. Q. Lbs. 22 1 17        | 54 11 5               |             |

Principaux pays avec lesquels l'Île fait le commerce :—

|                                   | Importations. | Exportations. |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
|                                   | £             | £             |
| Royaume-Uni.....                  | 65,832        | 140,370       |
| Amérique Britannique du Nord..... | 3,521         | .....         |
| Etats-Unis .....                  | 11,307        | 936           |
| Antilles.....                     | 40,649        | 11,615        |

DROITS D'IMPORTATION, 1866.

|                                                         | £ | s. | d. |
|---------------------------------------------------------|---|----|----|
| Amandes dans l'écorce, par 100 lbs.....                 | 0 | 4  | 0  |
| “ sans l'écorce, par 100 lbs.....                       | 0 | 2  | 0  |
| Arrowroot, par 100 lbs .....                            | 0 | 4  | 0  |
| Biscuits, par 100 lbs.....                              | 0 | 1  | 0  |
| “ de fantaisie ou sucré, par 100 lbs .....              | 0 | 2  | 0  |
| Beurre, par 100 lbs.....                                | 0 | 8  | 0  |
| Briques, par 100 .....                                  | 0 | 5  | 0  |
| Chandelles de suif par 100 lbs.....                     | 0 | 5  | 0  |
| “ de cire, spermacetti, ou composition par 100 lbs..... | 0 | 8  | 0  |
| Cacao, par 100 lbs .....                                | 0 | 3  | 0  |
| Café.....                                               | 0 | 6  | 0  |
| Fromage.....                                            | 0 | 6  | 0  |
| Charbon, par tonneau.....                               | 0 | 2  | 0  |
| Bestiaux, savoir :—                                     |   |    |    |
| Anes, par tête.....                                     | 0 | 6  | 0  |
| Chèvres “ .....                                         | 0 | 1  | 0  |
| Chevreaux “ .....                                       | 0 | 0  | 6  |
| Bœufs, taureaux, vaches, par tête.....                  | 0 | 12 | 0  |
| Veaux, par tête.....                                    | 0 | 6  | 0  |
| Chevaux, juments, pouliches, par tête.....              | 1 | 5  | 0  |
| Étalons, poulins, mules, par tête .....                 | 0 | 12 | 6  |
| Moutons.....                                            | 0 | 2  | 0  |
| Agneaux .....                                           | 0 | 1  | 0  |
| Truies et cochons, par tête.....                        | 0 | 2  | 0  |
| Farine de blé, par baril.....                           | 0 | 4  | 0  |
| “ d'autre espèce, par baril .....                       | 0 | 2  | 0  |
| Poisson séché, fumé ou salé, par 100 lbs.....           | 0 | 1  | 0  |
| Saumon mariné, par baril.....                           | 0 | 4  | 0  |
| “ “ ou conservé dans du vinaigre, par baril.....        | 0 | 8  | 4  |
| Maquereau et harengs, par baril.....                    | 0 | 2  | 0  |
| Fruits secs ou de conserve, par 100 lbs.....            | 0 | 8  | 0  |
| Poudre (importation non prohibée)                       |   |    |    |
| à gros grains, pour miner, par 100 lbs.....             | 0 | 4  | 0  |
| d'autres espèces, par 100 lbs.....                      | 0 | 6  | 0  |
| Grains, à savoir :—                                     |   |    |    |
| Orge, par 100 lbs.....                                  | 0 | 1  | 0  |
| Haricots, pois, avoine, calavances, par minot.....      | 0 | 0  | 3  |
| Mais ou blé-d'inde, par minot.....                      | 0 | 0  | 3  |
| Indigo, par 100 lbs.....                                | 0 | 15 | 0  |
| Saindoux, par 100 lbs.....                              | 0 | 4  | 0  |
| Maccaroni et vermicelle, par 100 lbs.....               | 0 | 4  | 0  |
| Chaux à bâtir ou éteinte, par baril.....                | 0 | 0  | 1  |

|                                                                                                | £ | s. | d. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| Viandes salées, préparées ou marinées, à savoir :—                                             |   |    |    |
| Bœuf et porc, par baril.....                                                                   | 0 | 8  | 0  |
| Bacon, jambons, langues et bœuf séché, par 100 lbs.....                                        | 0 | 5  | 0  |
| Seucisses, par 100 lbs.....                                                                    | 0 | 10 | 0  |
| Farine de blé-d'inde, par baril.....                                                           | 0 | 2  | 0  |
| Gâteaux de lin, par 100 lbs.....                                                               | 0 | 1  | 0  |
| Farine d'avoine, par baril.....                                                                | 0 | 2  | 0  |
| Liqueurs de malt, cidre et poiré, barriques de pas plus de 64 gallons.....                     | 0 | 6  | 0  |
| “ “ “ “ en bouteilles d'une pinte, par douzaine.....                                           | 0 | 0  | 3  |
| Allumettes. lucifer, par grosse.....                                                           | 0 | 0  | 3  |
| Mélasse, par gallon.....                                                                       | 0 | 0  | 1  |
| Huiles, à savoir ;—                                                                            |   |    |    |
| D'olive, par gallon.....                                                                       | 0 | 0  | 8  |
| De cacao, de baleine, de saindoux, de poisson, de ricin et d'autre espèce...                   | 0 | 0  | 3  |
| Poivre, blanc et noir, par 100 lbs.....                                                        | 0 | 2  | 0  |
| Riz.....                                                                                       | 0 | 2  | 0  |
| Savon.....                                                                                     | 0 | 2  | 0  |
| Sucre raffiné.....                                                                             | 0 | 12 | 0  |
| “ moscouade ....                                                                               | 0 | 8  | 0  |
| Spiritueux, à savoir :—                                                                        |   |    |    |
| Eau-de-vie, whisky, cordiaux et liqueurs, par gallon.....                                      | 0 | 3  | 0  |
| Genièvre.....                                                                                  | 0 | 1  | 6  |
| Rhum et rhum de la baie.....                                                                   | 0 | 2  | 0  |
| Ardoise pour couvrir, par 1000.....                                                            | 0 | 6  | 0  |
| Tuiles pour couvrir, “.....                                                                    | 0 | 6  | 0  |
| “ à paver, “.....                                                                              | 0 | 6  | 0  |
| Thé, par lb.....                                                                               | 0 | 0  | 4  |
| Tabac, brut, par 100 lbs.....                                                                  | 0 | 12 | 6  |
| “ fabriqué (excepté les cigares et le tabac à priser), par 100 lbs.....                        | 0 | 15 | 0  |
| Cigares longs, par 1000.....                                                                   | 0 | 5  | 0  |
| Autres cigares, “.....                                                                         | 0 | 10 | 0  |
| Tabac à priser, par 100 lbs.....                                                               | 0 | 15 | 0  |
| Goudron, poix et résine, par baril.....                                                        | 0 | 1  | 0  |
| Térébenthine crue, “.....                                                                      | 0 | 2  | 0  |
| “ esprit de, par gallon.....                                                                   | 0 | 0  | 3  |
| Suif et graisse, par 100 lbs.....                                                              | 0 | 4  | 0  |
| Vernis, par gallon.....                                                                        | 0 | 0  | 3  |
| Bois, à savoir :—                                                                              |   |    |    |
| Pin résineux, par 1000 pieds.....                                                              | 0 | 7  | 6  |
| “ blanc, jaune et épinette, par 1000 pieds.....                                                | 0 | 5  | 0  |
| Autres espèces.....                                                                            | 0 | 7  | 6  |
| Douves de C. R.....                                                                            | 0 | 5  | 0  |
| “ de C. B. et fonds.....                                                                       | 0 | 7  | 6  |
| “ en bottes pour les poinçons, chaque.....                                                     | 0 | 6  | 0  |
| “ “ “ boucauts, “.....                                                                         | 0 | 6  | 0  |
| Poinçons vides, chaque.....                                                                    | 0 | 1  | 0  |
| Bardeaux de cyprès et wallaba, par 1000.....                                                   | 0 | 4  | 0  |
| Autres espèces, par 1000.....                                                                  | 0 | 2  | 0  |
| Planches de cèdre, par 1000 pieds.....                                                         | 0 | 7  | 6  |
| Pôteaux “ “ “ “.....                                                                           | 0 | 7  | 6  |
| Bois franc, par 1000 pieds.....                                                                | 0 | 7  | 6  |
| Acajou, bois de rose et autres bois d'ébénisterie, par 1000 pieds.....                         | 0 | 7  | 6  |
| Autres espèces.....                                                                            | 0 | 7  | 6  |
| Vins en fût, à savoir :—                                                                       |   |    |    |
| Vins français, (excepté de Bordeaux, vin de côte et muscat) par gallon...                      | 0 | 0  | 6  |
| Tenériffe, des Canaries, Malaga sec et sucré, Fayal, vins siciliens et muscat, par gallon..... | 0 | 0  | 4  |
| Vin-de-côte, par gallon.....                                                                   | 0 | 0  | 2  |

|                                                                                                                                                         | £ | s. | d. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| Bordeaux, Xérès, Madère, Oporto, et autres vins non énumérés, par gallon.                                                                               | 0 | 1  | 0  |
| Vins en bouteilles, à savoir :                                                                                                                          |   |    |    |
| Champagne, par douzaine de bouteilles d'une pinte .....                                                                                                 | 0 | 6  | 0  |
| Muscat .....                                                                                                                                            | 0 | 1  | 6  |
| Toutes autres espèces.....                                                                                                                              | 0 | 3  | 0  |
| Les articles non indiqués spécialement comme ci-dessus et qui ne sont pas compris dans la liste des exemptions, paient £5 pour cent <i>ad valorem</i> . |   |    |    |
| En outre 5 pour cent sur le montant de tous les droits d'importation.                                                                                   |   |    |    |

## EXEMPTIONS.

Argent monnayé, billon, diamants, glace, chiens, fruits et légumes frais, engrais, foin, poisson et viandes fraîches irlandaises, paille, vieux meubles des immigrés, livres et papiers imprimés, plantes de toute espèce, objets d'art pour usage particulier, les articles requis pour le service des armées de Sa Majesté ou l'usage de la colonie.

## DROITS D'EXPORTATION, 1866.

| SUCRE—                            | £ | s. | d. |
|-----------------------------------|---|----|----|
| Bct. de 42 pouces, 2000 lbs ..... | 0 | 1  | 8  |
| do 40 do 1800 lbs .....           | 0 | 1  | 8  |
| do 38 do 1650 lbs .....           | 0 | 1  | 4  |
| Tierçons, 1000 lbs .....          | 0 | 0  | 10 |
| Autres colis de 100 lbs .....     | 0 | 0  | 1  |
| RHUM—                             |   |    |    |
| Poinçon, 120 gallons .....        | 0 | 0  | 8  |
| Boucaut, 60 do .....              | 0 | 0  | 4  |
| Autres colis, par gallon.....     | 0 | 0  | 0½ |
| MELASSE—                          |   |    |    |
| Poinçon .....                     | 0 | 0  | 5  |
| CACAO—                            |   |    |    |
| 100 lbs .....                     | 0 | 0  | 2  |

## DROITS DE HAVRE.

| <i>Port de St. George</i>                                                   | £ | s. | d. |
|-----------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| Sur chaque navire arrivant ou partant, au-dessus de 60 ton'x .....          | 0 | 1  | 6  |
| “ avec demi cargaison.....                                                  | 0 | 0  | 9  |
| “ avec quart de cargaison.....                                              | 0 | 0  | 4½ |
| “ de 60 tonneaux et au-dessous.....                                         | 0 | 1  | 6  |
| Droits et taxes de havre, par tonneau.....                                  | 0 | 0  | 4½ |
| <i>Port de Grenville.</i> —Taxe sur les produits embarqués.                 |   |    |    |
| Sur chaque boucaut de sucre.....                                            | 0 | 1  | 2  |
| “ poinçon de rhum ou de mélasse, tierçon de sucre, de café ou de cacao..... | 0 | 0  | 7  |
| “ balle de coton.....                                                       | 0 | 0  | 9  |
| “ sac de café, de coton ou de cacao.....                                    | 0 | 0  | 2  |
| “ boucaut de rhum, jus ou arbuste de lime.....                              | 0 | 0  | 3½ |
| (Cette taxe est prélevée sur l'armateur et le navire.)                      |   |    |    |
| <i>Taux de pilotage de Grenville :</i>                                      |   |    |    |
| Sur tout navire à trait carré et d'un tirant d'au moins 13 pieds.....       | 5 | 5  | 8  |
| “ “ “ de moins de 13 pieds.....                                             | 3 | 19 | 2  |
| “ Sloop ou goëlette à hunier.....                                           | 2 | 12 | 10 |
| “ Sloop ou goëlette qui n'est pas un <i>drogher</i> (remorqueur).....       | 0 | 13 | 0  |
| “ <i>Drogher</i> de l'île (lorsque requis).....                             | 0 | 14 | 5  |

| <i>Loyer d'entrepôt :—</i>                                  |  | £ | s. | d. |
|-------------------------------------------------------------|--|---|----|----|
| Biscuit, par sac ou baril.....                              |  | 0 | 0  | 1  |
| Beurre, par quartaut.....                                   |  | 0 | 0  | 1  |
| Cidre, poiré, malt, par boucaut.....                        |  | 0 | 0  | 4  |
| “ “ par baril.....                                          |  | 0 | 0  | 2  |
| “ “ par douzaine.....                                       |  | 0 | 0  | 1  |
| Chandelles, par 100 lbs.....                                |  | 0 | 0  | 1  |
| Fromage, “.....                                             |  | 0 | 1  | 1  |
| Café et cacao, “.....                                       |  | 0 | 0  | 1  |
| Blé-d'inde ou grain, par minot.....                         |  | 0 | 0  | 1  |
| Morue, haddock, poisson sec ou à écailles, par quintal..... |  | 0 | 0  | 1  |
| Poisson mariné, par baril.....                              |  | 0 | 0  | 2  |
| Fleur de farine ou farine, par baril.....                   |  | 0 | 0  | 2  |
| Saindoux, par quartaut.....                                 |  | 0 | 0  | 1  |
| Viandes salées, par 100 lbs.....                            |  | 0 | 0  | 1  |
| Riz “.....                                                  |  | 0 | 0  | 1  |
| Rhum et autres spiritueux, par poingoin.....                |  | 0 | 1  | 0  |
| “ “ boucaut.....                                            |  | 0 | 0  | 6  |
| Savon, par 100 lbs.....                                     |  | 0 | 0  | 1  |
| Thé “.....                                                  |  | 0 | 0  | 4  |
| Tabac (feuille) et tabac à priser, par 100 lbs.....         |  | 0 | 0  | 4  |
| Cigares, le 1000.....                                       |  | 0 | 0  | 1  |
| Vins en fût, par boucaut.....                               |  | 0 | 0  | 6  |
| “ en bouteilles, par douzaine.....                          |  | 0 | 0  | 1  |
| Sucre raffiné, écrasé ou moscouade, par 100 lbs.....        |  | 0 | 0  | 1  |

## DROITS DE CONSOMMATION SUR LE RHUM.

Pour chaque gallon de rhum, de force de preuve..... 0 1 2  
 1d. de plus pour chaque degré de plus.

## TABAGO.

Tabago contient 62,080 acres et une population de 15,410 âmes. La dette publique est de £3,900 stg., soit \$19,500.

Voici les statistiques de son revenu, de ses dépenses, de ses importations et exportations pour 1862, 3 et 4 :—

|           | Valeur<br>des importations. | Valeur<br>des exportations. | Revenu. | Dépenses. |
|-----------|-----------------------------|-----------------------------|---------|-----------|
|           | \$                          | \$                          | \$      | \$        |
| 1862..... | 276,875                     | 376,740                     | 49,395  | 49,955    |
| 1863..... | 234,245                     | 244,865                     | 41,460  | 46,075    |
| 1864..... | 238,910                     | 321,430                     | 43,100  | 41,140    |

## IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE L'ILE DE TABAGO.

Ci-suivent les tableaux du commerce relatifs aux importations et exportations de l'île de Tabago :—

## IMPORTATIONS, 1864.—TABAGO.

| Articles importés.     | Pays d'importa-tion. | Quantités.         | Valeur. | Articles importés.           | Pays d'importa-tion.                  | Quantités.     | Valeur. |
|------------------------|----------------------|--------------------|---------|------------------------------|---------------------------------------|----------------|---------|
| Aile et Porter .....   | G.-Bretagne..        | Bcts. Douz. 47 104 | } 636   | Saindoux .....               | G.-Bretagne..                         | Lbs. 1184      | } 246   |
|                        | Antilles Ang.        | 19 299             |         |                              |                                       | Antilles Ang.. |         |
| Pain et biscuit .....  | G.-Bretagne..        | Brls. 311½         | } 332   | Toiles et cotons .....       | G.-Bretagne..                         | Colis. 138     | } 10738 |
|                        | Antilles Ang.        | 103                |         |                              | Lainages .....                        | G.-Bretagne..  |         |
| Beurre.....            | G.-Bretagne..        | Lbs. 3068          | } 827   | Viandes, salées .....        | G.-Bretagne..                         | Brls. 28       | } 3849  |
|                        | Antilles Ang.        | 14717              |         |                              |                                       | Antilles Ang.. |         |
| Briques.....           | G.-Bretagne..        | No. 50450          | } 191   | Allumettes ...               | Antilles Ang..                        | Grosse. 615    | } 109   |
|                        | Antilles Ang.        | 2550               |         |                              |                                       |                |         |
| Charbon .....          | G.-Bretagne..        | Bcts. 564          | } 418   | Avoine.....                  | G.-Bretagne..                         | Gals. 1287     | } 713   |
|                        | Antilles Ang.        | 1½                 |         |                              | Huile et esp't de térében-thine ..... | G.-Bretagne..  |         |
| Farine de blé-d'inde.. | Antilles Ang.        | Lbs. 358           | } 369   |                              | Antilles Ang..                        | Minots. 27     | } 13    |
|                        | G.-Bretagne..        | 992                |         |                              | Oignons .....                         | Antilles Ang.. |         |
| Fromage.....           | Antilles Ang.        | 2473               | } 122   | Patates .....                | Amériq. B. N..                        | 111            | } 74    |
|                        | Amériq. B. N.        | 100                |         |                              | Douves ...                            | Antilles Ang.. |         |
| Poterie.....           | G.-Bretagne..        | Colis. 33          | } 176   |                              | Amériq. B. N..                        | 5340           | } 61    |
|                        | Antilles Ang.        | 42                 |         |                              | Bardeaux ...                          | Antilles Ang.. |         |
| Poisson, séché.....    | G.-Bretagne..        | Quint'x. 21        | } 4389  |                              | Amériq. B. N..                        | 61400          | } 315   |
|                        | Antilles Ang.        | 4595               |         |                              | Savon.....                            | G.-Bretagne..  |         |
|                        | Amériq. B. N.        | 86                 |         |                              | Antilles Ang..                        | 316 1 16       | } 955   |
| Poisson, mariné .....  | G.-Bretagne..        | Brls. 44           | } 328   | Tabac, ma-nufacturé ..       | G.-Bretagne..                         | Lbs. 330       |         |
|                        | Antilles Ang.        | 220½               |         |                              |                                       | Antilles Ang.. | 99      |
|                        | Amériq. B. N.        | 49½                |         | Tabac, brut... G.-Bretagne.. |                                       | 4310           | } 622   |
| Ameuble-ment.....      | G.-Bretagne..        | Colis. 2           | } 85    |                              | Antilles Ang..                        | 8035           |         |
|                        | Antilles Ang.        | 52                 |         |                              | Suif .....                            | G.-Bretagne..  | 3319    |
| Fleur de farine .....  | Antilles Ang.        | Brls. 3980         | } 5131  |                              | Antilles Ang..                        | 412            |         |
| Jambons et Bacon ..... | G.-Bretagne..        | Lbs. 3952          |         | } 304                        | Cercles de bois .....                 | G.-Bretagne..  | 47295   |
|                        | Antilles Ang.        | 2402               |         |                              |                                       | Antilles Ang.. | 1460    |
| Bois, pin blanc.....   | Antilles Ang.        | Pieds sup. 95792   | } 1246  |                              |                                       |                |         |
|                        | Amériq. B. N.        | 151413             |         |                              |                                       |                |         |

## EXPORTATIONS, 1864.—TABAGO.

| Articles exportés. | Pays d'exporta-tion. | Quantités.    | Valeur. | Articles exportés. | Pays d'exporta-tion. | Quantités.     | Valeur. |
|--------------------|----------------------|---------------|---------|--------------------|----------------------|----------------|---------|
| Peaux vertes.      | Antilles Ang.        | 81            | } 24    | Rhum .....         | G.-Bretagne..        | Gals. 50384    | } 4318  |
|                    |                      | Poinçons. 356 |         |                    |                      | Antilles Ang.. |         |
| Mélasses.....      | G.-Bretagne..        | 66            | } 2099  |                    | Amériq. B. N.        | 1436           | } 55695 |
|                    | Antilles Ang.        | 2             |         |                    | Sucre.....           | G.-Bretagne..  |         |
|                    | Amériq. B. N.        | 2             |         |                    | Antilles Ang..       | 5312           |         |
|                    |                      |               |         |                    | Amériq. B. N.        | 40             |         |

Les importations de l'Amérique Britannique du Nord se sont élevées à £1,041 stg.;

les exportations à £161 stg. Les importations du Royaume-Uni à £17,401 ; les exportations à £56,629 stg.; le reste du commerce de Tabago se fait avec les îles voisines.

## TARIF.

Plus bas se trouvent le tarif de la colonie et les diverses taxes sur le commerce et la navigation.

|                                                                                   | £ | s. | d. |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| Amandes, raisins, prunes, raisins de Corinthe et autres fruits secs, par qtl..... | 0 | 12 | 0  |
| Anes, par tête.....                                                               | 0 | 5  | 0  |
| Bœuf et porc, par 200 lbs.....                                                    | 0 | 6  | 0  |
| Bateau, par pied de quille.....                                                   | 0 | 2  | 6  |
| Son, par minot.....                                                               | 0 | 0  | 3  |
| Eau-de-vie et autres spiritueux, par gallon.....                                  | 0 | 3  | 0  |
| Biscuit, par baril.....                                                           | 0 | 2  | 0  |
| Briques, par 1000.....                                                            | 0 | 3  | 0  |
| Beurre, par lb.....                                                               | 0 | 0  | 1  |
| Chandelles de suif, par lb.....                                                   | 0 | 0  | 1  |
| Autres espèces ".....                                                             | 0 | 0  | 2  |
| Animaux de boucherie, par tête.....                                               | 0 | 10 | 0  |
| Champagne par douzaine de bouteilles d'une pinte.....                             | 0 | 9  | 0  |
| Porcelaine de Chine et verrerie, 10 pour cent <i>ad valorem</i> .                 |   |    |    |
| Charbon, par boucaut.....                                                         | 0 | 1  | 6  |
| " en tas, par tonneau.....                                                        | 0 | 2  | 0  |
| Café et cacao, moulu ou non, par lb.....                                          | 0 | 0  | 1  |
| Cordiaux, par douzaine de bouteilles d'une pinte.....                             | 0 | 9  | 0  |
| Blé d'inde et grains de toute espèces, bruts, par minot.....                      | 0 | 0  | 3  |
| Poisson séché, salé ou fumé, par quintal.....                                     | 0 | 1  | 0  |
| Poisson mariné, par baril.....                                                    | 0 | 2  | 0  |
| Farine de froment, par baril de 196 lbs.....                                      | 0 | 3  | 6  |
| " d'autres grains, par baril.....                                                 | 0 | 1  | 6  |
| Fruits de conserve, 10 pour cent <i>ad valorem</i> .                              |   |    |    |
| Ameublement, 10 pour cent <i>ad valorem</i> .                                     |   |    |    |
| Poudre, 10 pour cent <i>ad valorem</i> .                                          |   |    |    |
| Jambon, bacon, bœuf séché, langues séchées et marinées, et saucisses, par lb...   | 0 | 0  | 2  |
| Cercles de bois, par 1000.....                                                    | 0 | 4  | 0  |
| " en faisceau, par faisceau.....                                                  | 0 | 1  | 0  |
| Chevaux, juments, pouliches, étalons et poulins, par tête.....                    | 1 | 0  | 0  |
| Indigo, 10 pour cent <i>ad valorem</i> .                                          |   |    |    |
| Saindoux, par lb.....                                                             | 0 | 0  | 0½ |
| Chaux à bâtir, par minot.....                                                     | 0 | 0  | 1  |
| Bois de pin blanc, jaune et d'épinette, par 1000 pieds.....                       | 0 | 8  | 0  |
| Pin résineux, ".....                                                              | 0 | 10 | 0  |
| Acajou et autres bois d'ébénisterie, par pied cube.....                           | 0 | 0  | 3  |
| Liqueur de malt, poiré et cidre, par boucaut.....                                 | 0 | 10 | 0  |
| Liqueur de malt, poiré et cidre en bouteilles d'une pinte, par douzaine.....      | 0 | 0  | 6  |
| Blocs de marbre et pavés, 10 p. cent <i>ad valorem</i> .                          |   |    |    |
| Mules, par tête.....                                                              | 0 | 10 | 0  |
| Mousquets, fusils et autres armes à feu, 15 p. cent <i>ad valorem</i>             |   |    |    |
| Noix de cacao, par 1000.....                                                      | 1 | 0  | 0  |
| Huile et esprits de térébenthine, par gallon.....                                 | 0 | 0  | 4  |
| Rames, par pied.....                                                              | 0 | 0  | 1  |
| Poivre et autres épices, par lb.....                                              | 0 | 0  | 3  |
| Poix, goudron, térébenthine et résine, par baril.....                             | 0 | 1  | 0  |
| Riz, par 100 lbs.....                                                             | 0 | 2  | 0  |
| Sel, par minot.....                                                               | 0 | 0  | 2  |
| Moutons, chèvres et cochons, par tête.....                                        | 0 | 2  | 0  |
| Bardeaux, par 1000.....                                                           | 0 | 2  | 0  |
| Douves de boucauts et de poiçons, en bottles, par botte.....                      | 0 | 0  | 3  |

|                                                                                                      | £ | s. | d. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| Soiries ouvrées, 10 p. cent <i>ad valorem</i> .....                                                  |   |    |    |
| Ardoises, par 1000.....                                                                              | 0 | 6  | 0  |
| Savon, par qtl.....                                                                                  | 0 | 1  | 6  |
| Espars, par pied cube.....                                                                           | 0 | 0  | 2  |
| Douves de chêne rouge, par 100 morceaux.....                                                         | 0 | 6  | 0  |
| “ de chêne blanc et fonds, par 1000 morceaux.....                                                    | 0 | 8  | 0  |
| Sucre, de provenance des Etats à esclaves, par lb.....                                               | 0 | 0  | 3  |
| Sucre ne provenant pas des Etats à esclaves, par lb.....                                             | 0 | 0  | 1  |
| Thé, par lb.....                                                                                     | 0 | 0  | 4  |
| Tuiles, par 1000.....                                                                                | 0 | 3  | 0  |
| Tabac brut, par lb.....                                                                              | 0 | 0  | 2  |
| “ ouvré, par lb.....                                                                                 | 0 | 0  | 4  |
| “ cigares, 25 p. cent <i>ad valorem</i> .....                                                        |   |    |    |
| Dindes et oies, par tête.....                                                                        | 0 | 1  | 0  |
| Vinaigre, par gallon.....                                                                            | 0 | 0  | 6  |
| Vins, 20 p. cent <i>ad valorem</i> .....                                                             |   |    |    |
| Tous autres articles que ceux qui se trouvent énumérés ci-dessus, 7½ p. cent <i>ad valorem</i> ..... |   |    |    |

DE PLUS.—Il y a encore un droit de 40 p. cent sur tous les articles du tarif ci-dessus, imposé par un acte passé le 1er juin 1865 (28 Victoria, chapitre 8), intitulé : “ Acte pour pouvoir à d’autres fonds et accroître le revenu général de cette Ile,” laquelle loi expire le 1er juin 1867.

Exemptions :—Argent monnayé, lingots et diamants.

Viandes fraîches, poisson, fruits et légumes.

Glace.

Livres imprimés, et échantillons d’histoire naturelle.

Tous les articles importés par le gouvernement pour service de l’île.

#### DROITS D’EXPORTATION DE CETTE COLONIE.

*Aucun.*

#### AUTRES FRAIS, ETC.

DROITS DE TONNAGE.—Un chelin et six deniers sur l’acquiescement de tout navire sortant de l’île, par tonneau de registre de tel navire.

Pourvu que tout navire sur lest, entrant et sortant de l’île, n’aura rien à payer.

Et pourvu aussi que les petits vaisseaux qui font le commerce dans les Antilles et les colonies n’aient à payer ces droits que deux fois par année et pas plus.

DROITS DE PHARE.—Trois deniers par tonneau de tout navire ou vaisseau.

#### SAINTE LUCIE.

Superficie de l’île, 158,620 acres ; population, 26,674 âmes. Dette publique £14,000 stg., soit \$70,000. Statistiques concernant les importations, les exportations, le revenu et les dépenses de l’île pour 1862, 1863 et 1864 :—

|           | Valeur des importations. | Valeur des exportations. | Revenu. | Dépenses. |
|-----------|--------------------------|--------------------------|---------|-----------|
|           | \$                       | \$                       | \$      | \$        |
| 1862..... | 468,035                  | 439,960                  | 73,445  | 79,010    |
| 1863..... | 347,915                  | 418,555                  | 79,030  | 90,455    |
| 1864..... | 451,815                  | 556,915                  | 88,320  | 89,965    |

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

| Articles importés.     | Pays d'importation.     | Quantités.           | Valeur.         | Articles importés.                   | Pays d'importation.                 | Quantités.              | Valeur.          |           |
|------------------------|-------------------------|----------------------|-----------------|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|------------------|-----------|
| Aile et porter.        | G.-Bretagne..           | Gallons. 2042        | £ s. d. 282 5 0 | Saindoux .....                       | Barbades.....                       | Qtz. q. lbs. 62 1 22    | £ s. d. 845 9 5  |           |
|                        | Barbades.....           | 1751                 |                 |                                      |                                     | Etats-Unis ...          |                  | 216 2 2   |
| Pain et biscuit.....   | Barbades.....           | Qtz. q. lbs. 11 0 3  | 52 1 3          | Toiles, cotons et lainages           | G.-Bretagne..                       | Colis. 410              | 24886 15 10      |           |
|                        | Etats-Unis ...          | 18 0 0               |                 |                                      |                                     | France .....            |                  | 13        |
| Beurre.....            | Barbades.....           | 5 3 27               | 1767 18 6       |                                      | Antilles Ang..                      | 260                     |                  |           |
|                        | Etats-Unis ...          | 22 1 8               |                 |                                      |                                     | Antilles Fran.          |                  | 50        |
| Briques et tuiles..... | G.-Bretagne..           | No. 35000            | 79 9 6          | Avoine, pois et son .....            | G.-Bretagne..                       | Minots. 284             | 585 17 0         |           |
|                        |                         | Colis. 1             | 5 10 11         |                                      | Barbades.....                       | 689                     |                  |           |
| Balais                 | G.-Bretagne..           | 1                    |                 |                                      | Etats-Unis ...                      | 204                     |                  |           |
| Seaux et cuvettes..    | Etats-Unis ...          | Colis. 108           | 9 7 6           | Huile, de poisson .....              | G.-Bretagne..                       | 86                      |                  |           |
| Charbon .....          | G.-Bretagne..           | Tonx. 94             | 60 17 2         |                                      | Etats-Unis ...                      | 32                      | 23 17 11         |           |
|                        |                         | Barils. 82           |                 | Huiles, autres                       | G.-Bretagne..                       | 795                     |                  |           |
| Blé-d'inde ...         | Barbades... ..          | 82                   | 593 14 7        |                                      | Antilles Ang..                      | 85                      | 2118 4 11        |           |
|                        | Etats-Unis ...          | 302                  |                 |                                      |                                     | Etats-Unis ...          |                  | 415       |
|                        | Antilles Fran.          | 6                    |                 |                                      |                                     | Antilles Fran.          |                  | 7168      |
| Fromage.....           | G.-Bretagne..           | Qtz. q. lbs. 13 3 22 | 252 2 0         | Huiles et fluides à brûler           | G.-Bretagne..                       | 424                     | 117 16 8         |           |
|                        | Barbades.....           | 17 0 26              |                 |                                      |                                     | Barbades.....           |                  | 67        |
|                        | Etats-Unis ...          | 37 3 17              |                 |                                      |                                     | Etats-Unis ...          |                  | 1177      |
|                        | Antilles Fran.          | 3 2 0                |                 |                                      | Bois, pin blanc .....               | Colonies de l'Am. B. N. | Pieds. 554026    | 2723 2 8  |
| Poterie.....           | G.-Bretagne..           | Colis. 46            | 723 9 4         | Viandes, salées et préparées .....   | Etats-Unis ...                      | 33000                   |                  |           |
|                        | Barbades.....           | 28                   |                 |                                      |                                     | G.-Bretagne..           | 2610             |           |
|                        | Antilles Fran.          | 80 3308              |                 |                                      |                                     | Antilles Ang..          | 53371            |           |
| Poisson, salé          | G.-Bretagne..           | Qtz. q. lbs. 4 1 10  | 7440 16 0       |                                      | Etats-Unis ...                      | 118150                  | 4598 17 9        |           |
|                        | Colonies de l'Am. B. N. | 16 3 24              |                 |                                      | Allumettes ...                      | Barbades.....           |                  | 109       |
|                        | Barbades.....           | 6850 0 0             |                 |                                      | Douves .....                        | Colonies de l'Am. B. N. | 11000            | 82 16 8   |
|                        | Grenade .....           | 100 0 0              |                 |                                      |                                     | G.-Bretagne..           | 885 1 24         |           |
|                        | Trinité .....           | 3 3 0                |                 |                                      | Savon.....                          | Barbades.....           | 186 1 10         | 1421 1 11 |
|                        | Etats-Unis ...          | 32 3 2               |                 |                                      |                                     | Colis. 88               | 59 16 2          |           |
|                        | Antilles Fran.          | 31 3 2               |                 | Suif .....                           | G.-Bretagne..                       | 88                      |                  |           |
| Poisson, mariné .....  | Colonies de l'Am. B. N. | 10                   | 787 9 0         | Tabac, cigares et tabac à priser ... | Antilles Holl.                      | 3                       | 78 11 7          |           |
|                        | Barbades.....           | 421                  |                 |                                      |                                     | Antilles Fran.          |                  | 72        |
|                        | Etats-Unis ...          | 225                  |                 |                                      | Tabac, brut..                       | Barbades.....           | Lbs. 10215       | 3 16 0    |
| Meubles.....           | G.-Bretagne..           | Colis. 12            | 188 0 11        |                                      | Etats-Unis ...                      | 49960                   |                  |           |
|                        | Barbades... ..          | 3 more.              |                 |                                      |                                     | Antilles Esp...         | 100              |           |
|                        | Etats-Unis ...          | 79                   |                 |                                      | Cereles de bois et en faisceau..... | G.-Bretagne..           | Par faisceau. 40 | 57 11 4   |
|                        | Antilles Fran.          | 2 80                 |                 |                                      |                                     | G.-Bretagne..           | 88950            |           |
| Farine.....            | Barbades.....           | Barils. 689          | 8065 12 3       |                                      | Barbades.....                       | 7500                    | 507 4 10         |           |
|                        | Etats-Unis ...          | 4100                 |                 |                                      |                                     |                         |                  | 96450     |
| Chevaux ...            | Antilles Fran.          | No. 2                |                 |                                      |                                     |                         |                  |           |
|                        | Buenos Ayres .....      | 2                    | 45 0 0          |                                      |                                     |                         |                  |           |

| Articles exportés. | Pays d'exportation. | Quantités. | Valeur.   | Articles exportés. | Pays d'exportation. | Quantités. | Valeur.   |
|--------------------|---------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------------|-----------|
|                    |                     | Lbs.       | £ s. d.   |                    |                     | Gallons.   | £ s. d.   |
| Coton .....        | G.-Bretagne ..      | 16396      | 1055 9 0  | Mélasses.....      | Colonies de         |            |           |
|                    | Barbades .....      | 1910       | 190 0 0   |                    | P.A. B. du N.       | 39400      | 1182 0 0  |
| Cacao .....        | G.-Bretagne..       | 144258     | 2403 12 0 |                    | Barbades.....       | 19100      | 573 0 0   |
|                    | Antilles Ang.       | 60285      | 1005 5 8  |                    | Etats-Unis ...      | 17000      | 570 0 0   |
|                    | Antilles Fran.      | 17216      | 286 18 8  | Rhum .....         | G.-Bretagne..       | 805        | 42 0 0    |
| Café .....         | Barbades.....       |            |           |                    | Barbades.....       | 720        | 57 0 0    |
|                    | Antilles Fran.      |            |           |                    | St. Vincent...      | 470        | 34 0 0    |
|                    |                     | No.        |           |                    | Antilles Ang.       | 75         | 11 15 0   |
| Peaux vertes       | Antilles Fran.      | 659        | 121 12 0  |                    |                     | Lbs.       |           |
|                    |                     | Gallons.   |           | Sucre, Mosc.       | G.-Bretagne..       | 8080525    | 95400 0 0 |
| Mélasses.....      | G.-Bretagne..       | 51400      | 1542 0 0  |                    | Etats-Unis...       | 29500      | 300 0 0   |

Comme on le voit, le commerce d'exportation de Ste. Lucie se fait presque exclusivement avec la Grande-Bretagne et les Antilles voisines. La même chose a lieu pour son commerce d'importation, sauf une valeur d'environ £18,000 stg., qui vient des États-Unis.

## TARIF.

Ci-suivent le tarif, les droits d'exportation et autres statistiques commerciales.

## DROITS SUR LES IMPORTATIONS.

Le tarif suivant a été fixé par une loi de la législature coloniale en date du 8 septembre 1857.

|                                                                         |         |        |
|-------------------------------------------------------------------------|---------|--------|
| Farine de froment, par baril.....                                       | £ s. d. | 0 2 0  |
| “ d'autres grains, par baril.....                                       |         | 0 0 9  |
| Poisson, séché, salé et mariné, par qtl.....                            |         | 0 1 0  |
| Viandes salées ou préparées, par 100 lbs.....                           |         | 0 3 0  |
| Riz .....                                                               |         | 0 1 0  |
| Sucre raffiné, par cent <i>ad valorem</i> .....                         |         | 10 0 0 |
| Rhum et autres spiritueux, (tel que fixé par une ordonnance de taxe.)   |         |        |
| Vins, cordiaux et liqueurs, par cent <i>ad valorem</i> .....            |         | 10 0 0 |
| Tabac, cigares, bouts, tabac à priser, par cent <i>ad valorem</i> ..... |         | 10 0 0 |
| “ fabriqué sous une autre forme, par lb.....                            |         | 0 0 3  |
| “ brut, par lb.....                                                     |         | 0 0 2  |
| Bois, pin résineux, par M.....                                          |         | 0 8 0  |
| “ pin blanc et autres.....                                              |         | 0 5 0  |
| Bardeaux, callaba et cyprès, par 1000.....                              |         | 0 3 0  |
| “ cèdre et de copeau, par 1000.....                                     |         | 0 1 0  |
| Mâts, espars, par pouce de diamètre moyen.....                          |         | 0 0 2  |
| Tous les autres articles non énumérés, per cent <i>ad valorem</i> ..... |         | 5 0 0  |

## EXEMPTIONS.

Argent monnayé, lingots, diamants, poisson frais, viandes fraîches, fruits et légumes, volaille, foin et paille, glace, mules et bœufs, engrais, cercles de bois et cercles en bottes, douves et douves en bottes, barriques vides, moulins, engins à vapeur, cornues, casseroles à sucre, barres de fournaise, charnues, sarcleurs et voitures, les emballages dans lesquelles sont importées les marchandises, si ce n'est dans des valises neuves, articles à l'usage du gouverneur ou de l'administrateur, articles achetés en entrepôt pour l'usage des personnes qui ont le droit de les importer en franchise, échantillons d'histoire naturelle, graines, bulbes et racines de fleurs ou d'arbustes, livres imprimés, accoutrements militaires, matériaux à bâtir et importés, de bonne foi, pour l'usage des armées de Sa Majesté, équipements pour la milice, vins et autres liqueurs à l'usage des *mess* militaires de l'île, et tous les articles importés pour le service public de l'île.

Le droit d'importation sur le rhum se trouve réservé spécialement dans l'ordonnance qui fixe la taxe à imposer tous les ans. Les droits de 1866 sont ceux qui suivent :—

|                                                            |  |  |  |  | £ | s. | d. |
|------------------------------------------------------------|--|--|--|--|---|----|----|
| Rhum, force de preuve de 25 et au-dessous, par gallon..... |  |  |  |  | 0 | 3  | 0  |
| id. id. 24 id. id. ....                                    |  |  |  |  | 0 | 3  | 1  |
| id. id. 23 id. id. ....                                    |  |  |  |  | 0 | 3  | 2  |
| id. id. 22 id. id. ....                                    |  |  |  |  | 0 | 3  | 3  |
| id. id. 21 id. id. ....                                    |  |  |  |  | 0 | 3  | 4  |
| id. id. 20 id. id. ....                                    |  |  |  |  | 0 | 3  | 5  |
| id. id. 19 et au-dessus id. ....                           |  |  |  |  | 0 | 4  | 0  |

Les droits additionnels qui suivent sont prélevés par l'ordonnance du 20 juillet 1865, "pour fixer les droits à prélever pour le service public de 1866 et pour en appliquer le montant."

|                                                                                                                                                   |              |   |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---|---|
| Farine de froment, par baril.....                                                                                                                 | 0            | 1 | 3 |
| Sur tous les droits payables sur les importations en général, la farine de blé exceptée, en vertu de la dite ordonnance du 8 septembre 1857 ..... | 5 pour cent. |   |   |

D'après une ordonnance du 5 mai 1865, "pour donner au gouverneur le droit d'emprunter une somme de pas plus d'un millier de louis pour satisfaire aux exigences du service public et créer un fonds pour en opérer le remboursement"—un droit *ad valorem* d'un demi pour cent se trouve imposé sur tous les articles importés dans la colonie et qui paient des droits en vertu de l'ordonnance de 1857, ainsi que sur les articles suivants qu'elle admet en franchise, à savoir : mules, bœufs, engrais, cercles de bois et cercles en faisceau, douves et douves en bottes, barriques vides, moulins, engins à vapeur, cornues, casseroles à sucre, barres de fournaise, charrues, sarcleurs et voitures.

NOTE.—L'ordonnance de 1857 est une loi permanente. Les droits nouveaux prélevés en vertu de l'ordonnance du 20 juillet 1865, ne le sont que pour une année et jusqu'au 31 décembre prochain,—ceux de l'ordonnance du 5 mai 1865 jusqu'à ce que l'emprunt soit acquitté, et dans tous les cas avant le 31 janvier 1869.

#### DROITS D'EXPORTATION.

Ces droits sont comme suit :

|                                 | £ | s. | d. |
|---------------------------------|---|----|----|
| Charbon de bois, par baril..... | 0 | 2  | 0  |
| Campêche, par tonneau.....      | 0 | 8  | 0  |
| Bois de corde.....              | 0 | 4  | 0  |
| Peaux vertes, pièce.....        | 0 | 0  | 6  |
| Café, par 100 lbs.....          | 0 | 1  | 0  |
| Cacao, do .....                 | 0 | 0  | 6  |
| Sucre, do .....                 | 0 | 0  | 4½ |
| Rhum, par poignon.....          | 0 | 3  | 0  |
| Mélasse, do .....               | 0 | 1  | 6  |

#### DROITS DE TONNAGE.

NOTE.—De ces droits, les suivants existeront jusqu'à ce que l'emprunt d'immigration, £15,000, soit payé, à savoir : le sucre, 3d. par 100 lbs.; le rhum, 1s. par poignon; la mélasse, 6d. par poignon. Les autres sont permanents.

#### DROITS DE TONNAGE.

Les droits de tonnage à Ste. Lucie sont :—

|                                                                                                                                                                                      |   |    |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| Sur tout navire de 50 tonneaux et au-dessus, soit en chargement soit en décharge-ment, par tonneau et par voyage.....                                                                | £ | s. | d. |
|                                                                                                                                                                                      | 0 | 1  | 8  |
| Sur tout navire de moins de 50 tonneaux, par tonneau payable deux fois par année, au premier voyage le ou après le 1er janvier, et au premier voyage le ou après le 1er juillet..... | 0 | 1  | 8  |

---



---

 SONT EXEMPTÉS DE CES DROITS.

Les navires de 50 tonneaux et au-dessus, en chargement ou déchargement d'une portion seulement de leur cargaison, pourvu qu'il n'excède pas les  $\frac{1}{2}$  de la cargaison, aux taux suivants, savoir:—

|                                                                                                          |   |                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-------------------------|
| Tout navire chargeant ou déchargeant un quart ou moins de sa cargaison.....                              | } | un quart des droits     |
|                                                                                                          |   | ci-dessus.              |
| Tout navire chargeant ou déchargeant plus d'un quart et pas plus de la moitié de sa cargaison.....       | } | la moitié des droits    |
|                                                                                                          |   | ci-dessus.              |
| Tout navire chargeant ou déchargeant plus de la moitié et pas plus des trois quarts de sa cargaison..... | } | trois quarts des droits |
|                                                                                                          |   | ci-dessus.              |

(Ordonnance de 1865—the Castries Dredge Ordinance.)

Sur les mêmes navires, par chaque tonneau de plus..... 0 0 3

(Payable au maître du havre.)

Sur tout navire jetant l'ancre, et entrant à la douane..... 0 0 2½

(Quaiages payables à la corporation municipale de Castries.)

Sur tout navire de 50 tonneaux et au-dessus, par tonneau et par voyage..... 0 0 10

Sur tout navire de moins de 50 tonneaux, par tonneau et par voyage..... 0 0 4

## SONT EXEMPTÉS DE CES DROITS.

Les navires de 50 tonneaux et au-dessus, chargeant et déchargeant une partie seulement de leur cargaison, aux taux suivants, savoir:—

|                                                                                                           |   |                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-------------------------|
| Tout navire chargeant ou déchargeant un quart au moins de sa cargaison.....                               | } | un quart des droits     |
|                                                                                                           |   | ci-dessus.              |
| Tout navire chargeant ou déchargeant plus d'un quart et pas plus de la moitié de sa cargaison.....        | } | la moitié des droits    |
|                                                                                                           |   | ci-dessus.              |
| Tout navire chargeant ou déchargeant plus de la moitié, et pas plus des trois quarts de sa cargaison..... | } | trois quarts des droits |
|                                                                                                           |   | ci-dessus.              |

NOTE.—Le droit de tonnage de ls. 8d. par tonneau, est imposé par l'ordonnance des taxes annuelles. Les droits imposés en vertu de l'ordonnance du creusement de Castries se prélèvent durant dix ans. Les quaiages sont perçus en vertu d'une ordonnance permanente.



Quelques négociants qui font des avances aux planteurs sur leurs récoltes achètent presque tous les produits de cette île pour les marchés Danois. Ces négociants monopolisent ainsi le commerce d'importation.

Tous les navires de 20 tonneaux ou au-dessus sont forcés de payer un droit de pilotage ; lorsqu'ils ne prennent pas de pilote, ils ne paient que la moitié de ce droit.

Les droits de port sur les navires étrangers. sont :—

Pilotage, \$1.24 par pied. En outre du pilotage, lorsque le navire prend un pilote, il y a encore une taxe de mouillage et de remorquage de \$7.63 pour les navires, \$5.76 pour les bricks, de \$3.83 pour les goëlettes et de \$1.92 pour les sloops. Sont exempts de ces taxes les navires à la recherche d'un marché, pourvu qu'ils s'éloignent dans les 24 heures sans avoir fait aucun déchargement.

#### POIDS ET MESURES (DANOIS) DE L'ILE STE. CROIX.

|                                   |                    |                    |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| 1 tonneau anglais équivaut à..... | 2,032              | lbs. danoises.     |
| 1 quintal.....                    | 101 $\frac{6}{10}$ | do                 |
| 1 poinçon.....                    | 1,500              | do                 |
| 1 boucaut de sucre.....           | 1,500              | do                 |
| 1 baril, moyenne de.....          | 196 à 200          | do                 |
| 100 gallons danois.....           | 83 $\frac{3}{10}$  | gallons impériaux. |
| 1 aune équivaut à.....            | 24 $\frac{3}{8}$   | pouces anglais.    |

## ST. THOMAS.

Bien que son étendue n'excède pas 12,000 acres et qu'elle ne soit pas cultivée sur une grande échelle, l'île de St. Thomas est une possession très-importante du Danemark. Elle est administrée par un vice-gouverneur et un conseil subordonnés au gouvernement de Sainte Croix.

Sa population est estimée être de 13,000 à 14,000, plus une population flottante d'environ 3,000.

### COMMERCE ET FINANCES.

St. Thomas est un port franc depuis plus d'un siècle. Le seul droit imposé sur les importations est de  $1\frac{1}{2}$  pour cent *ad valorem*. Les importations de cette île varient de \$7,000,000 à \$10,000,000 par année, et se composent principalement de vins, spiritueux, nouveautés et ferronneries pour les marchés ou îles voisines, et de houille pour les paquebots-poste et vaisseaux de guerre. Pour 1864-65, ses exportations se sont élevées à \$7,048,672. Le tableau suivant fait connaître les quantités de charbon, de bois de construction et de poisson importés et les pays d'où ils viennent:—

|                             | Du Danemark. | De la Grande-Bretagne. | Des Etats-Unis. | De l'Amérique Britannique du Nord. | Des Antilles, etc. |
|-----------------------------|--------------|------------------------|-----------------|------------------------------------|--------------------|
| Charbon (tonnes).....       |              | 69,565                 | 1,382           | 1,084,410                          | 83                 |
| Bois de construction (pds.) | 9,253        |                        | 570,000         | 1,084,410                          | 106,819            |
| Bardeaux .....              |              |                        | 3,334,000       | 664,679                            | 77,000             |
| Poisson, sec.....           |              |                        | 4,845           | 2,664                              |                    |
| { Paquets .....             |              |                        |                 |                                    |                    |
| { Valeur.....               |              |                        | \$12,915        | \$9,677                            |                    |
| Poisson, vert.....          |              |                        | 1,709           | 504                                | 266                |
| { Barils.....               |              |                        |                 |                                    |                    |
| { Valeur.....               |              |                        | \$4,765         | \$2,019                            | \$857              |

Les exportations d'articles importés est considérable, mais elle n'exporte aucun de ses produits. Pour l'année expirée en mars 1865, les revenus de son commerce se décomposent comme suit:—

|                                                     |           |
|-----------------------------------------------------|-----------|
| Droits d'importation .....                          | \$83,844  |
| do sur les navires .....                            | 32,858    |
| do de havre.....                                    | 10,117    |
| do d'enregistrement de navires et embarcations..... | 300       |
|                                                     | \$127,119 |

Par des licences et autres ressources à l'intérieur, elle prélève environ \$70,000 de plus.

\$28,000 sont payées chaque année au Danemark, qui tient sur cette île environ cent soldats.

Les droits de tonnage ne sont que de 45 centins par tonne sur les cargaisons débarquées de navires européens; sur tous les autres, y compris ceux de l'Amérique du Nord, seulement 19 centins—différence qui a probablement pour but de favoriser l'importation de provisions de préférence aux nouveautés et spiritueux apportés d'Europe.

### PAQUEBOTS-POSTE ARRETANT A ST. THOMAS.

Ce n'est pas par ses productions, ses ressources ou son commerce que St. Thomas est une place importante, mais bien parce qu'il s'y trouve un excellent havre dont l'entrée et

la sortie sont faciles, et dont la proximité avec l'Europe—car elle est située entre l'Amérique du Nord et le Brésil, Buénos-Ayres, et autres contrées de l'Amérique du Sud—ce qui en fait un port d'escale entre l'Europe et le Mexique. Sa position par rapport aux Antilles elles-mêmes, fait aussi de cette île le point central du système postal de ces régions.

C'est pour cela qu'elle a été choisie comme lieu de rendez-vous des navires de la compagnie royale britannique de paquebots-poste, lesquels partent tous les quinze jours de Southampton, et à leur arrivée à St. Thomas distribuent leurs malles aux navires des lignes auxiliaires postales, dont trois divergent de cet endroit, deux d'entre eux desservant d'autres îles.

De ce côté de l'Atlantique, elle est aussi le premier port d'escale d'une des lignes de la compagnie de steamers allant des Antilles au Pacifique, et dont les navires partent de Liverpool tous les quinze jours pour St. Thomas, où ils touchent, soit en revenant de Colon (Aspinwall), soit en s'y rendant.

La ligne mexicaine de la compagnie générale transatlantique française, qui voyage de St. Nazaire à Vera-Cruz deux fois par mois, fait aussi de St. Thomas son premier port d'escale des Antilles.

Les paquebots de la ligne mensuelle des Etats-Unis et du Brésil arrêtent aussi là dans leur route entre New-York et Para, Pernambuco, Bahia et Rio Janeiro.

Une autre ligne voyage aussi de St. Thomas aux îles espagnoles.

Et, finalement, il y a une ligne mensuelle d'Halifax à St. Thomas *via* les Bermudes.

Ce serait, par conséquent, le lieu le mieux choisi pour le terminus des Antilles de la ligne britannique américaine, car une fois à St. Thomas, les lettres peuvent être facilement distribuées à tout autre port des Antilles. Il y a aussi à St. Thomas des chantiers et docks pour radouber les navires. Il y a une cale mobile (*patent slip*) sur laquelle des navires de plus de 1,200 ton'x. peuvent être mis à sec, et dans peu sera achevé un superbe bassin flottant (*dock*) capable de recevoir les navires de la plus grande dimension. La compagnie des paquebots de la malle royale a là un très-beau quai, et les autres compagnies européennes ci-dessus désignées en font actuellement construire. Le représentant de Sa Majesté danoise, Son Excellence le lieutenant-gouverneur Rothe, a donné aux commissaires l'assurance que tous paquebots-poste des provinces de l'Amérique Britannique du Nord trouveraient là les mêmes facilités que celles déjà accordées aux steamers d'Europe et des Etats-Unis, et les gérants des diverses lignes établies ont offert de fournir le charbon, etc., à des prix modérés à notre ligne projetée.

Il est peut-être à propos de faire remarquer ici qu'il y a probabilité qu'une demande considérable de charbon de la Nouvelle-Ecosse sera bientôt faite à St. Thomas pour les steamers fréquentant ce port. M. Cameron, l'agent de la compagnie des steamers de la malle royale, en a fait la commande d'un chargement qui lui a été envoyé comme échantillon.

Pour connaître l'étendue du système postal dont St. Thomas est la clé et donner une idée des correspondances qu'une ligne postale de l'Amérique Britannique du Nord pourrait y trouver, des tableaux de diverses routes postales sont ci-joint **annexés** :—



E N A L L A N T.—Suite.

| Division No. 3a.         |                      |                     | Division No. 4.        |                      |                   | Division No. 5a.          |                  |                          | Division No. 5b.      |                  |                      |
|--------------------------|----------------------|---------------------|------------------------|----------------------|-------------------|---------------------------|------------------|--------------------------|-----------------------|------------------|----------------------|
| Des Barbades à Demerara. |                      |                     | Des Barbades à Tabago. |                      |                   | De Colon à Sainte Marthe. |                  |                          | De Colon à Grey-Town. |                  |                      |
| No. de Voyages.          | Départ des Barbades. | Arrivée à Demerara. | No. de Voyages.        | Départ des Barbades. | Arrivée à Tabago. | No. de Voyages.           | Départ de Colon. | Arrivée à Sainte Marthe. | No. de Voyages.       | Départ de Colon. | Arrivée à Grey-Town. |
| 7                        | Janvier 20           | Janvier 22          | 9                      | Janvier 20           | Janvier 23        | 11                        | Janvier 26       | Janvier 29               | 21                    | Février 10       | Février 11           |
| 17                       | Février 4            | Février 6           | 19                     | Février 4            | Février 7         | 33                        | Février 26       | Mars 1                   | 42                    | Mars 13          | Mars 14              |
| 29                       | Février 22           | Février 22          | 31                     | Février 7            | Mars 10           | 53                        | Mars 20          | Mars 23                  |                       |                  |                      |
| 37                       | Mars 7               | Mars 9              | 39                     | Mars 7               | Mars 10           |                           |                  |                          |                       |                  |                      |
| 49                       | Mars 20              | Mars 22             | 51                     | Mars 20              | Mars 23           |                           |                  |                          |                       |                  |                      |
|                          | 9 P.M.               | 5 P.M.              |                        | 8 P.M.               | 7 A.M.            |                           | 2 P.M.           | 1 P.M.                   |                       | 8 A.M.           | 2 P.M.               |

Etc., Etc., deux fois par mois.

E N R E V E N A N T .

| Division No. 5b.      |                      |                  | Division No. 5a.          |                          |                  | Division No. 4.         |                   |                       | Division No. 3a.          |                     |                       |
|-----------------------|----------------------|------------------|---------------------------|--------------------------|------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------|---------------------------|---------------------|-----------------------|
| De Grey-Town à Colon. |                      |                  | De Sainte Marthe à Colon. |                          |                  | De Tabago aux Barbades. |                   |                       | De Demerara aux Barbades. |                     |                       |
| No. de Voyages.       | Départ de Grey-Town. | Arrivée à Colon. | No. de Voyages.           | Départ de Sainte Marthe. | Arrivée à Colon. | No. de Voyages.         | Départ de Tabago. | Arrivée aux Barbades. | No. de Voyages.           | Départ de Demerara. | Arrivée aux Barbades. |
| 2                     | Janvier 16           | Janvier 18       |                           |                          |                  | 4                       | Janvier 23        | Janvier 26            | 6                         | Janvier 24          | Janvier 26            |
| 22                    | Février 16           | Février 18       | 12                        | Janvier 31               | Février 2        | 14                      | Février 7         | Février 10            | 16                        | Février 8           | Février 10            |
|                       |                      |                  | 32                        | Mars †                   | Mars 4           | 24                      | Février 23        | Février 26            | 26                        | Février 24          | Février 26            |
| 42                    | Mars 16              | Mars 18          | 34                        | Mars †                   | Mars 4           | 44                      | Mars 9            | Mars 12               | 36                        | Mars †              | Mars 21               |
|                       |                      |                  | 44                        | Mars                     | Mars             |                         | Mars 24           | Mars 26               | 46                        | Mars 24             | Mars 26               |
|                       | 4 P.M.               | 8 A.M.           |                           | 5 P.M.                   | Minuit.          |                         | 4 P.M.            | 2 A.M.                |                           | 8 A.M.              | 4 A.M.                |



**TABLEAU DES DATES DE LA COMPAGNIE DES PAQUEBOTS DES  
ANTILLES ET DU PACIFIQUE, (CAPITAL LIMITÉ.)**

*Route C.*

|                               |        |
|-------------------------------|--------|
| Départ de Liverpool.....      | le 10  |
| Arrivée à St. Thomas .....    | le 29  |
| Départ de " .....             | le 1er |
| Arrivée à Sainte Marthe.....  | le 4   |
| Départ de " .....             | le 5   |
| Arrivée à Colon.....          | le 7   |
| Départ de " .....             | le 15  |
| Arrivée à Kingston.....       | le 18  |
| Départ de " .....             | le 20  |
| Arrivée à Port-au-Prince..... | le 21  |
| Départ de " .....             | le 22  |
| Arrivée à Liverpool.....      | le 12  |

*Route D.*

|                                             |        |
|---------------------------------------------|--------|
| Départ de Liverpool.....                    | le 25  |
| Arrivée à St. Thomas.....                   | le 14  |
| Départ de " .....                           | le 16  |
| Arrivée à Sainte Marthe.....                | le 19  |
| Départ de " .....                           | le 20  |
| Arrivée à Colon.....                        | le 23  |
| Départ de " .....                           | le 1er |
| Arrivée à Kingston.....                     | le 4   |
| Départ de " .....                           | le 6   |
| (Arrêtant à Port-au-Prince, si nécessaire.) |        |
| Arrivée à Liverpool.....                    | le 27  |

**TABLEAU DES DATES DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANS-  
ATLANTIQUE.**

*Ligne Française de Paquebots-poste.*

Ligne de St. Nazaire à Vera-Cruz, (Mexique,) arrêtant à St. Thomas et à la Havane.  
 Ligne correspondante de St. Thomas à Fort-de-France, (Martinique,) arrêtant à la  
 Pointe-à-Pitre, (Guadeloupe.)  
 Ligne correspondante de St. Thomas à Kingston, (Jamaïque,) arrêtant à Porto-Rico,  
 Cap d'Haïti et Santiago de Cuba.  
 Ligne correspondante de Vera-Cruz à Matamoras, arrêtant à Tampico.  
 Départ de St. Nazaire le 16 de chaque mois.

ALLER.

|                              |        |
|------------------------------|--------|
| Départ de Saint Nazaire..... | le 16  |
| Arrivée à Saint Thomas.....  | le 30  |
| Départ de " .....            | le 1er |
| Arrivée à la Havane.....     | le 5   |
| Départ de la " .....         | le 7   |
| Arrivée à Vera-Cruz.....     | le 10  |

RETOUR.

|                              |       |
|------------------------------|-------|
| Départ de Vera Cruz.....     | le 13 |
| Arrivée à la Havane.....     | le 16 |
| Départ de la " .....         | le 18 |
| Arrivée à Saint Thomas.....  | le 22 |
| Départ de Saint Thomas.....  | le 23 |
| Arrivée à Saint Nazaire..... | le 8  |

**STEAMERS ESPAGNOLS ENTRE ST. THOMAS EL LA HAVANE.**

*Ces steamers partent de St. Thomas et de la Havane le 1er et le 16 de chaque mois.*

**ALLER.**

**ROUTE ET TABLEAU DES DATES DE L'UN D'EUX—(ils sont les mêmes pour l'autre.)**

|        |                     |                       |                    |
|--------|---------------------|-----------------------|--------------------|
| le 1er | départ de la Havane | et arrivée à Nuevitas | le 3               |
| le 3   | "                   | " Nuevitas            | " Gibara le 4      |
| le 4   | "                   | " Gibara              | " Baracoa le 5     |
| le 5   | "                   | " Baracoa             | " Cuba le 6        |
| le 7   | "                   | " Cuba                | " St. Domingole 9  |
| le 9   | "                   | " St. Domingo         | " Mayaguez le 10   |
| le 10  | "                   | " Mayaguez            | " Aquadilla le 10  |
| le 10  | "                   | " Aquadilla           | " Porto Rico le 11 |
| le 12  | "                   | " Porto Rico          | " St. Thomas le 13 |

**RETOUR.**

|       |                      |                         |                    |
|-------|----------------------|-------------------------|--------------------|
| le 16 | départ de St. Thomas | et arrivée à Porto Rico | le 17              |
| le 17 | "                    | " Porto Rico            | " Aquadilla le 18  |
| le 18 | "                    | " Aquadilla             | " Mayaguez le 19   |
| le 19 | "                    | " Mayaguez              | " St. Domingole 20 |
| le 20 | "                    | " St. Domingo           | " Cuba le 22       |
| le 22 | "                    | " Cuba                  | " Baracoa le 23    |
| le 23 | "                    | " Baracoa               | " Gibara le 24     |
| le 24 | "                    | " Gibara                | " Nuevitas le 25   |
| le 25 | "                    | " Nuevitas              | " Havana le 27     |

**TABLEAU DES DATES DE LA COMPAGNIE DE STEAMERS DES ETATS-UNIS ET DU BRÉZIL.**

*De New-York à Rio-Janeiro, arrêtant à St. Thomas, Para, Pernambuco et Bahia.*

|                  |               |          | Jours du mois. | Heures du jour. | Séjour aux ports. |
|------------------|---------------|----------|----------------|-----------------|-------------------|
| New-York—        |               | Départ.  | 22             | 3 P.M.          |                   |
| St. Thomas.....  | 1,425 milles. | Arrivée. | 29             | 3 A.M.          | 12 heures.        |
| Para.....        | 1,615 milles. | Départ.  | 29             | 3 P.M.          |                   |
|                  |               | Arrivée. | 7              | 12 P.M.         | 24 heures.        |
| Pernambuco ..... | 1,080 milles. | Départ.  | 8              | 12 P.M.         |                   |
|                  |               | Arrivée. | 15             | 2 A.M.          | 12 heures.        |
| Bahia .....      | 375 milles.   | Départ.  | 15             | 2 P.M.          |                   |
|                  |               | Arrivée. | 17             | 2 A.M.          | 16 heures.        |
| Rio-Janeiro..... | 725 milles.   | Départ.  | 17             | 6 P.M.          |                   |
|                  |               | Arrivée. | 20             | 3 P.M.          | 6 jours.          |
|                  | 5,220 milles. |          |                |                 |                   |
| Rio-Janeiro—     |               | Départ.  | 25             | 3 P.M.          |                   |
| Bahia .....      | 725 milles.   | Arrivée. | 29             | 4 A.M.          | 20 heures.        |
| Pernambuco ..... | 375 milles.   | Départ.  | 29             | 12 P.M.         |                   |
|                  |               | Arrivée. | 1              | 8 P.M.          | 14 heures.        |
| Para .....       | 1,080 milles. | Départ.  | 2              | 10 A.M.         |                   |
|                  |               | Arrivée. | 6              | 6 P.M.          | 24 heures.        |
| St. Thomas ..... | 1,615 milles. | Départ.  | 7              | 6 P.M.          |                   |
|                  |               | Arrivée. | 14             | 11 A.M.         | 24 heures.        |
| New-York .....   | 1,425 milles. | Départ.  | 15             | 11 A.M.         |                   |
|                  |               | Arrivés. | 21             | 3 P.M.          |                   |
|                  | 5,220 milles. |          |                |                 |                   |

## ARRANGEMENT DES POSTES ANGLAISES.

Pendant leur séjour à St. Thomas, les Commissaires ont adressé certaines questions à l'agent des postes anglaises, et il a eu l'obligeance d'y répondre. Ci-suivent la lettre à lui adressée et sa réponse :—

ST. THOMAS, 22 février 1866.

MONSIEUR,—Dans le cours de leurs travaux, les Commissaires du commerce et de la navigation de l'Amérique Britannique du Nord ont souvent entendu des plaintes contre les arrangements postaux actuels pour la transmission de la correspondance entre l'Amérique Anglaise et les Antilles. Avant de donner aucun conseil pour l'amélioration de ce service, il est à propos qu'ils connaissent les arrangements dont on se plaint, et c'est dans ce but que les questions ci-jointes ont été préparées, mais vous voudrez bien les regarder que comme des suggestions.

Si vous vous apercevez que ces questions omettent quelque point d'importance, les Commissaires entretiennent l'espoir que vous n'hésitez pas à le signaler.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre serviteur respectueux,

(Signé), WM. McDougall,  
Président.

P. VAN VLIENDEN,

Agent des postes anglaises, St. Thomas.

## QUESTIONS SOUMISES.

1. Quelle est votre charge, et de qui tenez vous votre nomination ?
2. Les malles des provinces de l'Amérique Anglaise à destination des Antilles et acheminées par la voie des postes des Etats-Unis passent-elles entre vos mains, et dans quel cas ?
3. Si le port n'est payé que pour les Etats-Unis seulement, que faites-vous à l'égard de ce qui reste à payer ?
- Quel est le prix d'affranchissement des lettres et journaux, jusqu'à leur destination aux Antilles Anglaises ?
5. S'ils sont à destination d'une des Antilles étrangères et affranchis, quel est le prix et comment en est-il disposé ?
6. Même demande lorsqu'ils ne sont affranchis que jusqu'aux Etats-Unis ?
7. Même demande lorsqu'ils ne sont affranchis que jusqu'à St. Thomas ?
8. Y a-t-il une différence dans le prix par la voie d'Halifax ou des Etats-Unis, et quelle est-elle ?
9. Si elle n'est pas affranchie, y a-t-il quelque différence à l'égard de la correspondance acheminée par la voie d'Halifax, et quelle différence ?
10. Quelles sont vos relations avec les postes (danoises) locales, et quelles sont les choses qui doivent passer par ces dernières ?
11. Quelles sont celles venant des Antilles Anglaises qui passent par vos mains ?
12. Quelles sont celles venant des colonies étrangères ?
13. Lorsqu'elles sont adressées à l'une des colonies de l'Amérique Anglaises, (disons le Canada) et affranchies, quel en est le port (sur les lettres et journaux) et par quelle route expédiées.
14. Si elles ne sont pas affranchies, qu'exige-t-on ?
15. Veuillez avoir la complaisance de suggérer tout ce que votre expérience vous conseillera pour le bien du service postal entre l'Amérique Anglaise et les Antilles. Il importerait beaucoup de savoir quelles mesures seraient nécessaires pour assurer la trans-

mission des lettres des Antilles Anglaises ou étrangères à l'Amérique Britannique du Nord, soit par les lignes brésiliennes de steamers *viâ* New-York, ou par toute autre nouvelle ligne de paquebots-poste qui pourra s'établir dans l'Amérique Britannique du Nord.

St. THOMAS,  
22 février 1866.

AGENCE DES PAQUEBOTS-POSTE ANGLAIS,  
St. Thomas, 23 février 1866.

MONSIEUR,—Conformément à votre lettre du 22 courant, renfermant une suite de questions faites par les Commissaires du commerce et de la navigation de l'Amérique Britannique du Nord au sujet des arrangements pour la transmission de la correspondance entre l'Amérique Anglaise et les Antilles, j'ai l'honneur de transmettre les réponses que j'ai pu faire, tout en espérant qu'elles seront trouvées satisfaisantes.

Je ne suis pas en mesure de satisfaire aux questions contenues dans le 15<sup>e</sup> paragraphe, mais, ainsi que je le fais dans mes réponses, je serais d'avis de recommander que les Commissaires s'adressassent à l'inspecteur des postes des Antilles, Chas. Bennett, écr., qui, je n'en doute nullement, soumettrait l'affaire à Sa Seigneurie, le directeur-général des postes, pour donner ensuite une réponse satisfaisante; ou peut-être serait-il mieux de s'adresser à Sa Seigneurie directement, attendu que M. Bennett pourrait être parti de Londres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur,

P. V. VLIENDEN.

WM. McDougall, écr.,  
Président de la commission du commerce et de la  
navigation de l'Amérique Britannique du Nord.

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS SOUMISES PAR LE PRÉSIDENT DES COMMISSAIRES DU COMMERCE.

1. Ce bureau est l'agence des paquebots anglais. Il est chargé de la réception et expédition des malles anglaises acheminées par les paquebots subventionnés par le gouvernement britannique. Je suis nommé comme agent par Sa Seigneurie le directeur-général des postes.

2. Les malles venant des provinces de l'Amérique Britannique du Nord et à destination des Antilles ne sont reçues à cette agence que par la ligne Cunard, c'est-à-dire toutes les quatre semaines, et elles viennent directement d'Halifax *viâ* les Bermudes avec la correspondance des Etats-Unis.

3. Les lettres de l'Amérique Anglaise reçues ici non affranchies et à destination des Antilles Anglaises sont expédiées sans retard, et le montant de leur port est porté en compte au débit du bureau de réception.

4. Voir le tarif postal transmis.

5. Voir le tarif postal. Pour tout port étranger, la correspondance affranchie est envoyée à sa destination à la première occasion.

6. Les lettres non affranchies reçues ici pour les colonies étrangères des Antilles ou pour tout port étranger, sont envoyées au bureau de l'inspecteur, qui les garde et en fixe le prix du port, et avis est envoyé au destinataire de chaque lettre, afin que la remise du port soit faite avant sa complète transmission.

7. Dans tous les cas, il faut que les lettres soient affranchies jusqu'à leur destination, autrement elles sont considérées comme ne l'étant pas du tout, et celles destinées à un port étranger envoyées au bureau de l'inspecteur, lequel en dispose en conséquence.

8. Le port des lettres de l'Amérique Anglaise à destination de St. Thomas ou des Antilles Anglaises, est de 4d. lorsqu'elles n'excèdent pas une demi-once; des Etats-Unis, 1s.

---

9. Voir réponse No. 3.

10. Cette agence n'a nulle relation avec les postes (danoises) locales. La correspondance apportée par des navires anglais ou étrangers qui n'ont pas de contrat avec le directeur-général des postes doit passer par les postes locales.

11. Toute la correspondance acheminée par les steamers subventionnés par le gouvernement anglais passe par l'agence des paquebots-poste anglais d'ici.

12. Voir réponse No. 11.

13. Voir le tarif postal. La correspondance pour l'Amérique Britannique est expédiée par la ligne Cunard qui part d'ici pour les Bermudes.

14. La correspondance non affranchie pour les provinces de l'Amérique Britannique du Nord est expédiée par la voie des Bermudes, et les frais de port à payer sont portés au débit de ce Bureau.

15. Comme je ne suis pas en mesure de rien suggérer à cet égard, il serait bon que les Commissaires s'adressassent à Charles Bennett, écr., inspecteur des postes des Antilles, à Londres, afin qu'il puisse soumettre l'affaire au directeur-général des postes, duquel on obtiendra sans doute une réponse satisfaisante.

Il ne faudra pas que les Commissaires oublient de lui dire où sa réponse devra leur être envoyée.

ST. THOMAS,  
23 février 1866.



## DROITS DE HAVRE.

Ci-suit le tarif officiel des droits de havre au port de St. Thomas :—

Les navires chargeant ou déchargeant, soit la moitié d'une cargaison ou la cargaison entière, paient dans la proportion suivante par 100 tonneaux de jaugeage, savoir :—

|                                                                                                                                                                                                   |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Navire américain ou anglais, à simple ou double pont.....                                                                                                                                         | \$57 12 |
| Navires chargeant ou déchargeant un quart ou moitié de cargaison.....                                                                                                                             | 37 74   |
| Navires chargeant ou déchargeant moins d'un quart de cargaison.....                                                                                                                               | 21 42   |
| Les navires arrivant et repartant sur lest peuvent mouiller dans le port aussi longtemps qu'ils le veulent, et ne sont sujets qu'aux droits suivants par 100 tonneaux de jaugeage, savoir :—..... | 4 08    |

Et pour les navires de toute espèce, soit sur lest ou chargés, un droit fixe est exigé :

|                                        |        |
|----------------------------------------|--------|
| Navire ou barque.....                  | \$2 70 |
| Brick ou brigantin.....                | 1 45   |
| Goëlette à mâit de perroquet.....      | 0 80   |
| Toutes autres goëlettes ou sloops..... | 0 05   |

Les navires n'apportant que du charbon et repartant sur lest, ne paient que la moitié des droits de tonnage.



## JAMAÏQUE.

La Jamaïque est la plus considérable des Antilles Anglaises, son territoire est de 6,400 milles carrés. En 1861, sa population était de 441,264, ainsi répartie :—

|                | Hommes. | Femmes. | Total.  |
|----------------|---------|---------|---------|
| Blancs .....   | 7,295   | 6,521   | 13,816  |
| Mulâtres ..... | 38,226  | 42,848  | 81,074  |
| Noirs .....    | 167,277 | 179,097 | 346,374 |
|                | 212,798 | 228,466 | 441,264 |

D'où il suit que depuis 1844 (17 ans) cette population n'a augmenté que de 63,831. Le climat de cette île est superbe. Quelques parties de son sol sont montagneuses—le sommet de la montagne Bleue est à 7,318 pieds au-dessus du niveau de la mer—et riches en minéraux. Dans d'autres parties se trouvent de belles vallées et de grandes plaines. Les plus beaux fruits des tropiques y abondent. Le café, l'indigo et le sucre peuvent y être facilement cultivés. Avec un système d'exploitation bien organisé, la Jamaïque pourrait redevenir une des îles les plus prospères et les plus productives du monde.

Il y a environ 300 raffineries, à peu près le même nombre de distilleries de rhum, et deux compagnies qui exploitent la culture du coton.

Il y a trois compagnies de mines de cuivre, et une compagnie de mines d'argent et de plomb, mais aucune de ces mines n'est maintenant exploitée.

Les revenus et dépenses de l'île se décomposent comme suit pour 1862, 63 et 64 :

|           | Revenus.    | Dépenses.   |
|-----------|-------------|-------------|
| 1862..... | \$1,452,435 | \$1,462,010 |
| 1863..... | 1,466,770   | 1,511,430   |
| 1864..... | 1,392,580   | 1,078,720   |

Il n'y a eu aucune immigration durant ces dernières années dans cette île.

### EXPORTATIONS.

Les exportations de l'île ne sont pas aussi considérables que peuvent le faire supposer son climat, sa population et sa position avantageuse. Entre plusieurs nous choisissons quelques années pour faire voir combien la quantité de ses productions a diminué :

|           | Exportation de sucre.           | Rhum.   | Gingembre. | Piment.   | Café.      |
|-----------|---------------------------------|---------|------------|-----------|------------|
|           | Boucauts.                       | Tonnes. | lbs.       | lbs.      | lbs.       |
| 1800..... | 105,584                         | 37,841  | 652,320    | 1,640,880 | 11,116,474 |
| 1820..... | 122,922                         | 46,933  | 617,420    | 1,666,740 | 22,127,444 |
| 1832..... | 98,686                          | 33,685  | 2,355,560  | 4,024,800 | 19,815,010 |
| 1833..... | Année de l'acte d'émancipation. |         |            |           |            |
| 1838..... | Émancipation complète.          |         |            |           |            |
| 1839..... | 49,213                          | 16,072  | 1,669,200  | 3,812,760 | 8,897,421  |
| 1850..... | 36,030                          | 15,591  | 799,276    | 4,059,825 | 5,127,255  |
| 1862..... | 36,759                          | 19,852  | 841,330    | 5,536,513 | 5,601,157  |
| 1863..... | 33,372                          | 17,374  | 807,520    | 4,466,855 | 8,485,731  |
| 1864..... | 28,438                          | 13,540  | 679,951    | 8,929,870 | 5,424,184  |

Tableau détaillé des exportations de 1862, 1863 et 1864 :—

| Exportations.                     | En 1862.          | En 1863.            | En 1864.                         |
|-----------------------------------|-------------------|---------------------|----------------------------------|
| Sucre.....boucauts                | 33,077            | 29,898              | 25,124                           |
| “.....tierçons                    | 4,480             | 4,320               | 3,872                            |
| “.....barils                      | 5,406             | 4,752               | 5,866                            |
| Rhum.....poingons                 | 19,831            | 17,258              | 13,502                           |
| “.....barriques                   | 71                | 22                  | 12                               |
| “..... $\frac{1}{4}$ de tonne     | 24                | 21                  | 122                              |
| Mélasses.....tonnes               | .....             | 1                   | .....                            |
| Café..... lbs.                    | 5,601,157         | 8,485,731           | 5,424,184                        |
| Piment.....                       | 5,536,513         | 4,456,855           | 8,929,870                        |
| Gingembre.....                    | 841,330           | 7,210               | 6,071                            |
| Arrowroot.....                    | 22,316            | 12,884              | 37,204                           |
| Bois de campêche..... ton'x.      | 30,895            | 29,984              | 27,828                           |
| Fustic.....                       | 1,190             | 1,261               | 3,951                            |
| Espars de bois lance.....quantité | 2,735             | 1,054               | 1,811                            |
| Acajou et autre bois.....pieds    | 13,399            | 1 T. et 21,175 pds. | 15 T. 2,000 p.                   |
| Gaiac et ébène.....ton.           | 405 $\frac{1}{4}$ | 194                 | 377 ton'x.                       |
| Succades.....qtx                  | 215               | 269                 | 225 $\frac{1}{2}$ qtx. et 5 lbs. |
| Liqueur de citron.....gallons     | .....             | 175                 | 56 gals.                         |
| Cire..... lbs                     | 95,536            | 99,008              | 878 qtx. 1q. 24 lbs.             |
| Miel.....gallons                  | 8,946             | 5,964               | 601 qtx. 3 qrs. 41 lbs           |
| Noix de cacao.....quantité        | 880,571           | 808,613             | 738,766                          |
| Coton..... lbs                    | 1,949             | 15,352              | 19,147                           |
| Minéral de cuivre.....ton.        | 16 $\frac{1}{2}$  | .....               | .....                            |
| “ de plomb.....                   | .....             | .....               | .....                            |
| Chevaux.....quantité              | 27                | 4                   | 3                                |
| Mulets.....                       | .....             | 84                  | 50                               |
| Bestiaux.....                     | .....             | 150                 | 30                               |

## Valeur de ces exportations :

|              |                           |             |
|--------------|---------------------------|-------------|
| En 1862..... | £1,113,442 sterling, soit | \$5,567,210 |
| 1863.....    | 1,007,925 “ “             | 5,039,625   |
| 1864.....    | 946,906 “ “               | 4,734,530   |

En 1865, les exportations aux pays suivants ne se sont élevées qu'à £912,004, soit \$4,560,020 :—

|                                                 |          |    |     |
|-------------------------------------------------|----------|----|-----|
| Royaume-Uni.....                                | £723,153 | 8  | 4   |
| France.....                                     | 2,756    | 17 | 0   |
| Villes Anséatiques.....                         | 50,197   | 11 | 6   |
| Colonies de l'Amérique Britannique du Nord..... | 3,528    | 1  | 3   |
| Antilles Anglaises.....                         | 14,778   | 16 | 10  |
| Gibraltar.....                                  | 12,473   | 17 | 4   |
| Etats-Unis d'Amérique.....                      | 74,3     | 0  | 8 3 |
| Antilles Espagnoles.....                        | 3,382    | 13 | 11  |
| Nouvelle Grenade.....                           | 9,456    | 12 | 0   |
| Mexique.....                                    | 1,474    | 10 | 0   |
| République d'Haïti.....                         | 14,902   | 10 | 4   |
| Antilles Danoises.....                          | 932      | 13 | 11  |
| Honduras.....                                   | 646      | 4  | 5   |

Total.....£912,004 5 1

## IMPORTATIONS.

Elles égalent à peu près les exportations sur la moyenne des années, et se décomposent comme suit :—

|              |            |      |             |
|--------------|------------|------|-------------|
| En 1862..... | £1,141,984 | soit | \$5,709,920 |
| 1863.....    | 1,087,529  | “    | 5,437,635   |
| 1864.....    | 1,142,919  | “    | 5,714,595   |

Tableau des articles compris dans ces totaux :—

| IMPORTATIONS.                            |          | En 1862.        | En 1863.        | En 1864.        |
|------------------------------------------|----------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Farine .....                             | Barils   | 102,623         | 98,066          | 104,540         |
| Farine de blé d'inde.....                | "        | 26,286          | 16,349          | 18,128          |
| Pain et biscuits.....                    | Qtz.     | 4,230           | 3,897           | 3,453           |
| Riz .....                                | Lbs.     | 5,158,486       | 6,731,247       | 6,183,713       |
| Blé d'inde .....                         | Minots   | 26,488          | 22,846          | 22,311          |
| Pois, fèves et calavances ..             | "        | 1,123           | 842             | 708             |
| Orge, avoine et seigle .....             | "        | 2,426           | 1,785           | 750             |
| Blé .....                                | "        | 14,188          | 9,826           | 4,103           |
| Bœuf.....                                | Barils   | 2,878           | 2,897           | 2,789           |
| Porc.....                                | "        | 15,281          | 13,377          | 10,303          |
| Langues salées.....                      | "        | 537             | 1,004           | 691             |
| Langues, bœuf, jambon et saucisses ..... | Qtz.     | 2,439           | 2,690           | 2,113           |
| Beurre.....                              | Tinettes | 11,321          | 9,957           | 9,447           |
| Saindoux.....                            | "        | 7,436           | 6,876           | 7,594           |
| Saumon, salé.....                        | Barils   | 1,173           | 1,076           | 1,133           |
| Do fumé.....                             | Qtz.     |                 | 29              | 5               |
| Hareng fumé.....                         | Boîtes   | 3,945           | 4,117           | 5,048           |
| Maquereau .....                          | Barils   | 16,836          | 19,447          | 20,219          |
| Alowives .....                           | "        | 5,473           | 3,587           | 3,414           |
| Hareng.....                              | "        | 33,074          | 34,425          | 33,711          |
| Morue .....                              | Qtz.     | 82,503          | 81,084          | 69,548          |
| Eau-de-vie.....                          | Gallons  | 17,205          | 15,432          | 16,127          |
| Genièvre .....                           | "        | 5,321           | 5,079           | 5,623           |
| Aile et bière.....                       | Tonnes   | 552 et 35 gal.  | 286 et 175 gal. | 307 et 159 gal. |
| Cidre et poiré.....                      | "        | 1 et 155 gal.   | et 198 gal.     | 6 et 101 gal.   |
| Vins en fûts .....                       | "        | 115 et 230 gal. | 112 et 190 gal. | 119 et 146 gal. |
| Do en bouteille.....                     | "        | 20 et 8 gal.    | 23 et 75 gal.   | 34 et 113 gal.  |
| Fromage.....                             | Qtz.     | 1,724           | 2,234           | 1,647           |
| Sucre raffiné.....                       | Lbs.     | 35,872          | 54,288          | 54,561          |
| Thé .....                                | "        | 11,145          | 15,007          | 15,782          |
| Chandelles, spermaceti.....              | Boîtes   | 88              | 109             | 9               |
| Do composition.....                      | "        | 2,915           | 2,312           | 2,792           |
| Do suif.....                             | "        | 16,248          | 14,045          | 15,571          |
| Savon.....                               | "        | 38,516          | 33,099          | 26,951          |
| Huiles.....                              | Gallons  | 85,305          | 79,380          | 69,191          |
| Sel .....                                | Qtz.     | 65,377          | 37,451          | 22,879          |
| Tabac, manufacturé .....                 | Lbs.     | 169,463         | 132,756         | 110,929         |
| Do en feuille .....                      | "        | 148,999         | 154,922         | 136,552         |
| Briques .....                            | No.      | 677,093         | 392,128         | 341,660         |
| Charbon .....                            | Ton'x.   | 28,019          | 20,610          | 33,620          |
| Chevaux .....                            | Quantité | 25              | 2               | 22              |
| Anes .....                               | "        |                 | 1               | 1               |
| Bêtes à cornes .....                     | "        | 307             | 5               | 1               |
| Cochons .....                            | "        | 26              | 16              | 10              |
| Moutons et chèvres .....                 | "        |                 | 5               | 13              |
| Douves de chêne rouge .....              | "        | 139,045         | 413,924         | 280,414         |
| Do blanc et fonçailles .....             | "        | 242,017         | 172,949         | 7,760           |
| Boucauts en bottes .....                 | "        | 15,195          | 11,731          | 12,334          |
| Poinçons en bottes .....                 | "        | 23,754          | 74,163          | 13,190          |
| Bois de sapin.....                       | Pieds    | 94,437          | 53,724          | 3,891,351       |
| Bois de pin.....                         | "        | 4,407,438       | 2,690,719       | 60,119          |
| Bardeaux de cyprès .....                 | Quantité |                 | 222,000         | 100,000         |
| Bardeaux de cèdre.....                   | "        | 2,720,700       | 4,468,050       | 7,540,601       |
| Cercles de bois.....                     | "        | 613,170         | 449,900         | 420,840         |

En 1865, la valeur totale des importations des pays suivants a été de £1,050,984, soit \$5,254,920 :—

|                                                 |          |    |    |
|-------------------------------------------------|----------|----|----|
| Importé du Royaume-Uni.....                     | £612,784 | 18 | 2  |
| Villes Anseatiques.....                         | 17,725   | 17 | 11 |
| France .....                                    | 206      | 2  | 10 |
| Colonies de l'Amérique Britannique du Nord..... | 107,925  | 19 | 4  |
| Antilles Anglaises.....                         | 5,575    | 16 | 6  |
| Etats-Unis .....                                | 270,507  | 9  | 9  |

|                          |            |   |   |
|--------------------------|------------|---|---|
| Antilles Espagnoles..... | 3,711      | 4 | 5 |
| Nouvelle Grenade.....    | 1,181      | 9 | 6 |
| République d'Haïti.....  | 1,272      | 8 | 0 |
| Antilles Danoises.....   | 93         | 1 | 0 |
| Total.....               | £1,050,984 | 7 | 5 |

## NAVIGATION.

Le nombre des navires entrés à la Jamaïque en 1864, a été de 548, leur jaugeage de 145,084 tonneaux ; le nombre acquitté de 542, et leur jaugeage de 138,585 tonneaux.

## TARIF, ETC.

Tableau des droits d'importation et d'exportation, et des droits de navigation et honoraires de pilotage pour l'île de la Jamaïque.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Droits. |    | Droits additionnels. |    | Taxes de ville. |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----|----------------------|----|-----------------|----|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | s.      | d. | s.                   | d. | s.              | d. |
| Aile, bière, cidre, poiré, porter, par tonne.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 107     | 0  |                      |    | 2               | 0  |
| Anes, par tête.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 5       | 0  |                      |    |                 |    |
| Porc séché, par qtl.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 10      | 0  |                      |    |                 |    |
| Orge, fèves, pois, par minot.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 0       | 3  |                      |    |                 |    |
| Bœuf, séché, par qtl.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 10      | 0  |                      |    |                 |    |
| Do ou porc, salé ou mariné, par baril de 200 lbs.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 10      | 0  | 4                    | 0  | 0               | 3  |
| Livres, réimpressions étrangères, par valeur de £100.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 400     | 0  |                      |    |                 | 2  |
| Eau-de-vie, par gallon.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 7       | 0  | 1                    | 0  | 0               | 2  |
| Pain ou biscuit, par qtl.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 6       | 0  |                      |    |                 |    |
| Briques, par 1,000.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 4       | 0  |                      |    |                 |    |
| Beurre, par qtl.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 9       | 0  |                      |    |                 |    |
| Beurre, en tinette de 66 lbs.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |         |    |                      |    | 0               | 2  |
| Calavances, par minot.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 0       | 3  |                      |    |                 |    |
| Chandelles, cire ou spermaceti, par 56 lbs.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 10      | 0  |                      |    | 0               | 1  |
| Do composition, do.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 7       | 0  |                      |    | 0               | 1  |
| Do suif, do.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2       | 6  |                      |    | 0               | 1  |
| Bestiaux, par tête.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 10      | 0  |                      |    | 1               | 0  |
| Voitures, ne servant pas à la culture, par valeur de £100.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 200     | 0  |                      |    |                 |    |
| Fromage, par qtl.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 10      | 0  |                      |    | 0               | 3  |
| Charbon.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |         |    |                      |    | 0               | 3  |
| Caëno, par qtl.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 10      | 0  |                      |    |                 |    |
| Café, des colonies anglaises, par qtl (le café étranger est prohibé).....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 20      | 0  |                      |    |                 |    |
| Cordiaux, par gallon.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 8       | 0  |                      |    |                 |    |
| Blé-d'inde, par minot.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 0       | 3  |                      |    | 0               | 1  |
| Poisson, séché et salé, par qtl.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 2       | 6  | 1                    | 0  | 0               | 2  |
| Do alewives et hareng, salé, par baril.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 2       | 0  |                      |    | 0               | 3  |
| Do maquereau, salé, par baril.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 4       | 0  |                      |    | 0               | 3  |
| Do saumon, salé, par baril.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 10      | 0  |                      |    | 0               | 3  |
| Do do, fumé, par qtl.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 10      | 0  |                      |    | 0               | 3  |
| Do hareng, fumé, par boîte de 25 lbs.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 0       | 6  |                      |    |                 |    |
| Do saumon, non autrement désigné, par qtl.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 4       | 0  |                      |    |                 |    |
| Do salé, do par baril.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 4       | 0  |                      |    |                 |    |
| Farine, de blé ou de seigle, par baril.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 8       | 0  |                      |    |                 |    |
| Genièvre, par gallon.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 6       | 0  | 2                    | 0  | 0               | 2  |
| Poudre (la poudre à mine exceptée) par lb.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 0       | 6  |                      |    |                 |    |
| Jambons, par qtl.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 10      | 0  |                      |    |                 |    |
| Boucauts et barriques, en botte, chaque.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 0       | 6  |                      |    | 0               | 1  |
| Chevaux, juments et hongres, par tête.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 8       | 0  |                      |    |                 |    |
| Indigo, par lb.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 0       | 3  |                      |    |                 |    |
| Saindoux, par qtl.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 5       | 0  |                      |    |                 |    |
| Do par tinette de 60 lbs.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |         |    |                      |    | 0               | 2  |
| Machines (mues par les chevaux), presses hydrauliques et d'imprimerie, fer galvanisé, moulins, pompes à incendie, pompes, trucs et roues de chemin de fer, machines pour les plantations de sucre et de café, tuyaux d'aqueduc ou autres, charrues, charrues-herses, herses, cultivateurs, rouleaux servant de herses, hoes, plantoirs, machines à coudre, tablettes de marbre, fil de fer pour clôture, clôtures en fil de fer, barrières en fer et palissades de tombe, par valeur de £100..... | 80      | 0  |                      |    |                 |    |

|                                                                                                                       | Droits. |    | Droits additionnels. |    | Taxes de ville. |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----|----------------------|----|-----------------|----|
|                                                                                                                       | s.      | d. | s.                   | d. | s.              | d. |
| Allumettes, par grosse, de 12 douzaines de boîtes, de 100 par boîte.....                                              | 5       | 0  |                      |    |                 |    |
| Farine, autre que celle de blé, par baril.....                                                                        | 1       | 0  | 1                    | 0  | 0               | 3  |
| Mulets, par tête.....                                                                                                 | 8       | 0  |                      |    | 4               | 0  |
| Avoine, par minot.....                                                                                                | 0       | 3  |                      |    |                 |    |
| Huile, par gallon.....                                                                                                | 0       | 4  |                      |    | 0               | 3  |
| Riz, par qtl.....                                                                                                     | 2       | 0  | 1                    | 6  | 0               | 2  |
| Riz, non émondé, par minot.....                                                                                       | 1       | 0  |                      |    |                 |    |
| Rhum, force de preuve, des colonies anglaises, p. gal. (le rhum étranger prohibé)                                     | 6       | 0  |                      |    |                 |    |
| Sel, par qtl.....                                                                                                     | 0       | 1  |                      |    | 0               | 7  |
| Saucisses, sèches ou conservées, par qtl.....                                                                         | 10      | 0  |                      |    |                 |    |
| Cigares, par lb.....                                                                                                  | 2       | 6  | 0                    | 6  |                 |    |
| Savon, par boîte de 56 lbs.....                                                                                       | 3       | 0  |                      |    | 0               | 2  |
| Spiritueux, non autrement désignés, par gallon.....                                                                   | 8       | 0  |                      |    |                 |    |
| Sucre, non raffiné, des colonies anglaises, par qtl. (Sucre étranger prohibé)                                         | 10      | 0  |                      |    |                 |    |
| Sucre, raffiné, par lb., et sucre candi (l'étranger prohibé, excepté le raffiné en entrepôt dans le Royaume-Uni)..... | 0       | 2  |                      |    |                 |    |
| Sucre, raffiné, par 100 lbs.....                                                                                      |         |    |                      |    | 0               | 4  |
| Thé, par lb.....                                                                                                      | 1       | 6  |                      |    |                 |    |
| Thé, par 100 lbs.....                                                                                                 |         |    |                      |    | 4               | 0  |
| Tabac, manufacturé, y compris le cavendish, par lb.....                                                               | 0       | 6  | 0                    | 4  |                 |    |
| Tabac, par 100 lbs.....                                                                                               |         |    |                      |    | 4               | 0  |
| Tabac, non manufacturé, par 100 lbs.....                                                                              | 21      | 0  |                      |    | 4               | 0  |
| Tabac, non manufacturé, par lb.....                                                                                   |         |    | 0                    | 3  |                 |    |
| Tabac, à priser, par lb.....                                                                                          |         |    | 0                    | 6  |                 |    |
| Langues, séchées, par qtl.....                                                                                        | 10      | 0  |                      |    |                 |    |
| Langues, salées ou marinées, par baril de 200 lbs.....                                                                | 10      | 0  | 4                    | 0  | 0               | 3  |
| Blé, par minot.....                                                                                                   | 0       | 4  | 0                    | 4  | 0               | 1  |
| Whisky, par gallon.....                                                                                               | 5       | 0  | 3                    | 0  |                 |    |
| Vins, en fût, par tonne.....                                                                                          | 300     | 0  |                      |    | 4               | 0  |
| Vins, en fût, par gallon.....                                                                                         |         |    | 0                    | 3½ |                 |    |
| Vins, en bouteille, par gallon.....                                                                                   |         |    | 0                    | 9½ |                 |    |
| Bois, planches de pin, par M. pieds en superficie et d'un pouce d'épaisseur                                           | 12      | 0  |                      |    | 1               | 0  |
| Bois, pin blanc, par M. pieds en superficie et d'un pouce d'épaisseur....                                             | 8       | 0  |                      |    | 1               | 0  |
| Bois, bardeaux de cyprès, de 12 pouces de long, par mille.....                                                        | 4       | 0  | 1                    | 0  | 0               | 8  |
| Bois, bardeaux de Boston et autres non désignés, par mille.....                                                       | 2       | 0  | 1                    | 0  | 0               | 8  |
| Bois, douves et fonçailles, de chêne rouge ou blanc ou de frêne, par mille                                            | 4       | 0  |                      |    | 1               | 0  |
| Bois, cercles, par mille.....                                                                                         | 1       | 0  |                      |    | 1               | 0  |
| Tous autres articles de toute description qui ne sont pas déjà énumérés ou désignés, par valeur de £100.....          | 250     | 0  |                      |    | 2               | 0  |

Articles non-énumérés admis en entrepôt.

ARTICLES ADMIS FRANCS DE DROITS.—Cire-vierge,—oiseaux (chanteurs), livres (imprimés) et papiers imprimés, lingots, uniformes (pour l'armée et la marine), voitures, charrettes et wagons pour les fins agricoles, charbon, monnaie, coke, coton, cahiers avec en-têtes de page lithographiés et photographiés, poisson (frais), lin, fruits (frais), guano et autres engrais, gommés, foin et paille, chanvre, peaux (crues), glace, tôle pour toiture, sangsues, malt (drèche de), cartes géographiques, musique, viandes (fraîches), aliments pour l'armée et la marine (bêtes à cornes exceptées), gâteaux de lin (entiers ou en poudre), tableaux à l'huile, combustible breveté, plantes, volailles, résines, sel gemme, salsepareille, ardoises pour toitures, ardoises pour les écoles, sel de soude, échantillons d'histoire naturelle, suif, étoupe, écaille de tortue, tortues, légumes (frais). Il est fait remise du droit sur la poudre, pour les fins de mine ou de route.

#### Déclarations.

A compter du premier janvier 1864, les importateurs ou leurs agents devront faire leurs déclarations aux diverses douanes de l'île pour les marchandises anglaises et tous les vins devant être consommés à l'intérieur, que ces articles soient à bord ou en entrepôt, lesquelles énuméreront et classeront les dites marchandises conformément à la cédule ci-jointe :—

PRODUITS CHIMIQUES.—Comprenant toutes les drogues, médecines, boîtes de pilules, savon liquide, savon blanc et instruments de chirurgie.

**TISSUS DE COTON.**—Comprenant les indiennes, le calicot, nappes, coton jaune, coton du pays, drills, mouchoirs, toiles de Hollande, toiles à carreaux, croydons, madappo-lames, platillas.

**POTERIE.**—Comprenant la porcelaine, faïencerie, etc.

**VERRERIE.**—Lampes, globes, cheminées, etc.

**ÉPICERIES.**—Comprenant les boîtes de conserve de viandes, poisson, biscuits au sucre, orge perlée, pois fendus, fruits, gelées, confitures et toutes les confiseries.

**FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE.**—Comprenant les articles de ferronnerie, ferblanterie, pierres meulières, cordage, clous, articles de cuivre, cirage, briques à couteau, vaisselle plaquée, etc.

**PASSEMENTERIE ET ARTICLES DE MODE.**—Confections, draps double largeur, flanelles, bijouteries, coussins, cabas, corbeilles, réticules, jouets, boîtes à toilette, brosses à cheveux et à dents, matériaux de tailleur; chapeaux pour femmes et pour hommes, crinolines, gants, robes, millerets, aiguilles, ceinturons, broderies, etc.

**BIJOUTERIE.**—Montres d'or et d'argent, anneaux, horloges, etc.

**CUIR OUVRÉ.**—Bottes et souliers, matériaux de cordonnerie, formes, empeignes de bottes et souliers, articles de sellerie, etc.

**TOILES.**—Osnaburgh, toiles à voile, drills, dowlas, platillas, britannias.

**COULEURS ET MATÉRIAUX** de peintre en bâtiment, y compris litharge, mastique, noir de fumée, etc.

**PARFUMERIE.**—Essences de toute sorte, savons de senteur, pomades, etc.

**MATÉRIAUX DE PHOTOGRAPHE.**—Verres, cadres, etc.

**VAISSELLE D'OR ET D'ARGENT.**

**PÂPETERIE.**—Papier, cartes, lettres de change, blanc de comptes, connaissements, plumes d'acier et métalliques, pains à cacheter, enveloppes, etc.

**VINS.**—Leurs noms doivent être désignés.

*Produits étrangers prohibés.*

Café, rhum, sucre raffiné (excepté le sucre raffiné en entrepôt dans le Royaume-Uni), sucre non raffiné.

DROITS D'EXPORTATION DE LA JAMAÏQUE.

|                                                                                         | Total. | 16 Vic.,           | 16 Vic.,           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------|--------------------|
|                                                                                         | s. d.  | Chap. 29.<br>s. d. | Chap. 24.<br>s. d. |
| Sucre, par boucaut.....                                                                 | 5 9    | 2 9                | 3 0                |
| Rhum, par poignon.....                                                                  | 4 6    | 2 0                | 2 6                |
| Café, par tierçon de 784 lbs.....                                                       | 6 0    | 2 0                | 4 0                |
| Gingembre, par qtl.....                                                                 | 1 0    | .....              | 1 0                |
| Cire-vierge, par qtl.....                                                               | 2 0    | .....              | 2 0                |
| Noix de cacao, par 1000.....                                                            | 1 0    | .....              | 1 0                |
| Miel, par qtl.....                                                                      | 1 0    | .....              | 1 0                |
| Piment, par sac de 110 lbs.....                                                         | 1 10   | 0 4                | 0 6                |
| Arrowroot, par qtl.....                                                                 | 1 0    | .....              | 1 0                |
| Bois de campêche et autres bois de teinture, gaïac,<br>ébène et cocus, par tonneau..... | 1 0    | .....              | 1 0                |
| Acajou, par 1,000 pieds de superficie.....                                              | 5 0    | .....              | 5 0                |
| Bestiaux de toute espèce, par tête.....                                                 | .....  | .....              | 0 6                |

**NOTE.**—Trois tierçons sont comptés comme équivalant à deux boucauts, et huit barils comme équivalant à un boucaut.



---

Pour tout navire ou barque, le pilotage dans l'ancien havre sera de £5 8s.; pour tout brick, brigantin, etc., £2 14s., et pour toute goëlette ou sloop £1 7s., et le même taux est exigé pour le pilotage à la sortie.

#### RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Les Commissaires ont pu remarquer que le marché de la Jamaïque méritait que l'on attirât l'attention sur l'écoulement facile qu'y trouveraient certains bois en partie ouvrés. Nous pourrions y envoyer du bardeau de cèdre, que l'on trouve préférable en ce qu'il résiste mieux que le bardeau de pin à la chaleur et-aux ravages des insectes. Plutôt que par des ports étrangers et par l'intermédiaire de marchands à commission, il serait mieux que nos douves de chêne rouge y fussent expédiées directement, ainsi que les douves à baril en bottes et les cercles de bois.

On a pu voir aussi qu'aux Antilles les cercles ronds pour les barils de farine étaient généralement préférés. Cela vient de ce qu'autrefois les Espagnols y envoyaient de la farine dont les barils avaient des cercles plats, et que cette farine était inférieure à celle que contenaient les barils dont les cercles étaient ronds, et le préjugé existe maintenant à ce point que les marchands sont obligés de mettre des cercles ronds aux barils de farine s'ils ne veulent pas vendre cet article à une piastre au-dessous de sa valeur réelle sur le marché. On a aussi un autre motif pour préférer les cercles ronds, c'est que dans la plupart des îles les chemins étant très-raboteux, la farine s'y fait beaucoup cahoter, et comme les barils à cercles ronds sont plus forts, ils résistent mieux au voiturage que les autres.

#### COMMUNICATIONS POSTALES.

Le steamer *Montezuma* voyage entre New-York et Kingston (Jamaïque) en vertu d'un contrat avec le gouvernement de l'île, lequel paie aux propriétaires de ce navire environ \$21,000 par année pour qu'il fasse un voyage par mois en chaque sens, mais les Commissaires ont appris qu'il devait cesser ses voyages sur cette route, la compagnie n'y trouvant pas une rémunération suffisante,—résultat que l'on nous dit imputable au prix trop élevé qu'elle exige pour le transport des marchandises. Il y a lieu de croire, cependant, que cette voie de communication pourrait être maintenue par la nouvelle ligne projetée entre les provinces de l'Amérique Anglaise et les Antilles.

#### CARGAISONS ASSORTIES.

Pour faire connaître quel est le chargement qu'il conviendrait le mieux d'expédier au marché de la Jamaïque, les Commissaires reproduisent ici quelques documents relatifs aux transactions commerciales :

FACTURE de divers articles expédiés par  
Kingston, (Jamaïque), consigné à

New York, janvier 1866.  
à bord de patron, pour  
par son ordre, à ses risques et périls.

|                |                                                                                             | \$ cts.      | \$ cts.         | \$ cts.  |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------|----------|
| 73             | Brls. de porc, première qualité.....                                                        | 23 60        | 2080 50         |          |
| 52             | "    S. P. mess .....                                                                       | 21 50        | 1118 00         |          |
|                | mise en baril et charriage.....                                                             |              | 41 88           |          |
| 15             | Demi-barils de langues de porc, New-Roots.....                                              | 16 50 & ctge | 1 50            | 3240 33  |
| 10½            | Brls. de bœuf, Smith's market .....                                                         | 5 12½ "      |                 | 249 00   |
| 800            | Brls. de fleur extra, Ohio .....                                                            | 9 00 "       | 7200 00         | 51 25    |
| 50½            | "    par paire.....                                                                         | 9 50 "       | 237 50          |          |
|                | Inspection, paquetage, doublure et charriage..                                              |              | 127 50          |          |
| 216            | Brls. de farine de blé-d'inde, Gilfim's Brandywine...<br>paquetage, doublure et charriage.. | 0 04½        | 972 00<br>27 30 | 7565 00  |
|                | Pour surveiller et couvrir la farine d'une toile                                            |              |                 | 999 30   |
| 100            | Brls. de craquelins, de 7514 lbs.....                                                       | 0 06½        | 460 23          | 5 25     |
| 20             | Brls. de biscuit de mer, 1392 lbs.....                                                      | 0 06         | 83 52           |          |
|                | 120 Brls. @.....                                                                            | 0 40         | 48 00           |          |
| 320            | Barillets de saindoux, 12245-2400-9845 lbs.....                                             | 0 19         | 1870 55         | 591 75   |
| 8              | Brls. d'huile de saindoux, 330-4-326 gallons.....                                           | 1 85         | 603 10          |          |
|                | Charriage.....                                                                              |              | 8 25            |          |
| 200            | Barillets de beurre, 6088-1212-4876 lbs.....                                                | 0 28         | 1365 28         | 2481 90  |
|                | Charriage.....                                                                              |              | 3 00            |          |
| 50             | Boîtes de fromage, 1543 lbs.....                                                            | 0 23 & ctge  | 0 75            | 1368 28  |
| 50             | Boîtes d'amidon de blé-d'inde, 40 lbs. chac. = 2000..<br>10 pour cent d'escompte.....       | 0 13         | 260 00<br>26 00 | 354 89   |
|                | Charriage.....                                                                              |              |                 | 234 00   |
| 5              | Boîtes d'huîtres, de 4 doz. chac. = 20 doz. de b. de 1 lb.<br>10 pour cent d'escompte.....  | 3 00         | 60 00<br>6 00   | 1 00     |
|                | Charriage.....                                                                              |              |                 | 54 00    |
| 10             | Boîtes de lait condensé, 4 chacune = 40 doz. de boîtes<br>de 1 lb. chacune, Borden.....     | 3 75         | 150 00          | 0 75     |
|                | 10 pour cent d'escompte.....                                                                |              | 7 50            |          |
|                | Charriage.....                                                                              |              |                 | 142 50   |
| 100            | Ballots de papier, 500 rames, recouvert de paille.....                                      | 0 50 & ctge  | 0 01            | 0 75     |
| 50             | Brls. oignons, 3339 tresses.....                                                            | 0 04         | 133 56          | 251 00   |
|                | 50 Brls.....                                                                                | 0 35         | 17 50           |          |
| 25             | Brls. de pommes de terre.....                                                               | 3 00         | 75 00           |          |
|                | Charriage.....                                                                              |              | 6 00            |          |
| 50             | Sacs de pois, B. E.....                                                                     | 3 25         | 162 50          | 232 06   |
|                | Charriage.....                                                                              |              | 1 75            |          |
| 282            | Bottes de douves } 300 bottes de douves et fonçailles                                       | 5 25         |                 | 164 25   |
| 18             | Fonçailles                                                                                  |              |                 | 1575 00  |
| Sur le pont 10 | Brls. d'huile de Kérosine, 417½ gallons .....                                               | 0 62         | 258 85          |          |
| 50             | Caisses do E 2-5 = 500 gallons.....                                                         | 0 70         | 350 00          |          |
|                | Proportion des droits de douane.....                                                        |              | 5 00            |          |
|                |                                                                                             |              |                 | 613 85   |
|                |                                                                                             |              |                 | 20176 16 |
|                | FRAIS.                                                                                      |              |                 |          |
|                | Acquit, connoissement et timbre.....                                                        |              | 1 90            |          |
|                | Assurance, \$700 @ 10 pour cent.....                                                        |              | 70 00           |          |
|                | Bal. do 23800 " 2½ p. e.....                                                                |              | 535 50          |          |
|                |                                                                                             |              |                 | 607 40   |
|                |                                                                                             |              |                 | 20783 56 |
|                | Commission, 2½ pour cent.....                                                               |              |                 | 519 59   |
|                |                                                                                             |              |                 | 21303 15 |

E. et O. E.





## C U B A .

Le territoire de Cuba est d'environ 49,000 milles carrés. En 1846, sa population était de 898,752; en 1862, elle avait atteint le chiffre de 1,359,238, dont 764,750 blancs, 225,938 nègres affranchis, et 368,550 esclaves. Là s'arrêtent les chiffres officiels, mais comme le commerce des esclaves s'y fait encore, bien qu'à la sourdine, et que les autorités n'ont pas fait connaître le nombre qui a débarqué dans l'île depuis ces dernières années, on croit que le chiffre déclaré de la population esclave est beaucoup moins élevé qu'il ne l'est réellement, car on pense qu'elle est aujourd'hui de 500,000. Les Chinois, au nombre de 34,050, sont considérés comme blancs. Leur immigration a commencé en 1847, et depuis ce temps 66,395 hommes et 52 femmes sont débarqués dans cette île. On porte à 10,382 le nombre de ceux qui sont morts durant la traversée de la Chine ici—chiffre excédant de beaucoup celui de la mortalité parmi les asiatiques expédiés aux Antilles Anglaises.

Cuba a justement été nommée la reine des Antilles. Non-seulement elle est la plus considérable de ces îles, mais son sol est généralement d'une grande richesse, et c'est pour cela que ses productions excèdent en quantité et en valeur celles de toutes les autres Antilles réunies. La capitale, Havane, qui se targue de la magnificence de son havre, a une population de 250,000 âmes. Il s'y trouve aussi d'autres villes importantes par leur commerce et l'étendue de leur territoire.\* Ses chemins de fer sont en voie d'être prolongés, et bientôt ils correspondront avec presque tous les principaux ports de mer.

Cette île est immensément riche, et l'intérêt que l'Espagne lui porte,—car c'est la principale des colonies qui lui restent,—se comprend aisément.

À la Havane, le gouvernement est partagé en deux : le capitaine-général a la direction des affaires militaires comme représentant de Sa Majesté, et l'intendant est chargé de tout ce qui concerne les finances.

Une grande partie du revenu de l'île va au trésor du gouvernement d'Espagne, lequel tient une forte armée répartie dans les villes, et une flotte considérable sur ses côtes. Les arrangements fiscaux sont du ressort de l'intendant, et ils sont faits de manière à verser le plus possible dans le trésor espagnol. Les droits ne peuvent être modifiés que par l'autorisation du gouvernement espagnol, et comme ce dernier n'est pas encore convaincu qu'un tarif modéré rapporte plus qu'un tarif trop élevé, les droits d'importation sont excessivement élevés, d'où il suit que la contrebande s'y fait sur une grande échelle.

De connivence avec les officiers de douane, et souvent à leur instance, le revenu y est constamment fraudé, de sorte qu'il est tout à fait impossible de se fier aux tableaux officiels d'exportation et d'importation.

Cet état de choses est évidemment très-préjudiciable, et a fini à la longue par attirer l'attention du gouvernement espagnol, lequel paraît vouloir modifier sa politique à l'égard de ses possessions dans les Antilles.

Depuis l'abolition de l'esclavage aux États-Unis, Cuba étant le seul lieu où il existe encore au nord de l'Équateur, le besoin de changement se fait impérieusement sentir, et le gouvernement d'Espagne a pris les mesures pour connaître les vues de ses propres colons sur les améliorations sociales et commerciales qui semblent inévitables avec le nouvel état de choses. À cet effet, il a invité Cuba et Porto-Rico à envoyer une délégation de 24 membres ainsi composée :—

\* Bien que la Havane soit la plus considérable des villes Cubaines et que ses importations et exportations excèdent de beaucoup celles de ses sœurs, l'Amérique Britannique a fait beaucoup plus d'affaires à d'autres ports à raison de ce que la demande des provinces est principalement la cassonade en boucaut, tandis que le sucre expédié de la Havane est surtout le sucre terré mis en caisse. Matanzas, Cardenas, Cienfuegos sont jusqu'ici les ports les plus fréquentés par les navires de l'Amérique Anglaise, mais la Trinité, St. Iago et Sagua sont aussi des ports importants, et le dernier le deviendra davantage comme terminus d'un nouveau chemin de fer qui va lui ouvrir un débouché à l'intérieur. Comme il se trouve au côté nord de l'île, il offrira cet avantage d'être d'un accès plus facile aux navires de l'Amérique Britannique que les ports du sud.

La moitié sera nommée par le gouvernement et choisie parmi ceux qui habitent l'île depuis un certain nombre d'années, ou qui ont eu quelque emploi au département des colonies, l'autre moitié sera élue par les habitants des municipalités, c'est-à-dire par les premiers contribuables de chaque classe, savoir : les hommes de profession, les marchands, industriels et propriétaires fonciers.

De ces délégués la Havane en enverra deux ; les quatorze autres municipalités de Cuba, un chacune, et Porto-Rico, six.

Une fois à Madrid, tous devront travailler de concert pour donner au ministre des colonies les renseignements qui lui serviront à baser un projet de loi devant renfermer un code de lois spéciales pour les îles, lequel remplacera le mode actuel de gouvernement par décrets royaux, et qui existe depuis que ces îles ne sont plus représentées dans les Cortès. Après qu'il aura été discuté par le cabinet, et s'il est adopté par le ministère, ce projet sera présenté aux Cortès et soumis ensuite à la sanction de la couronne.

Les Commissaires se trouveront à Cuba pendant que l'élection des délégués se faisait, et le résultat leur a paru comme très-satisfaisant pour les deux partis politiques de l'île—les Espagnols et les Créoles—qui, tous deux, se trouvaient équitablement représentés.

Le gouvernement d'Espagne doit affecter une somme annuelle comme indemnité aux membres de cette délégation, lesquels devront habiter près de la cour d'Espagne jusqu'à la solution de la question du futur gouvernement des îles. Comme toutes les négociations au sujet du commerce avec les Antilles Espagnoles doivent se poursuivre à Madrid, la présence de ces délégués pourrait être opportune s'il devait s'y agir de quelque décision à l'égard du commerce avec l'Amérique Britannique.

#### TARIF.

Le tarif de Cuba est nominaleme<sup>nt</sup> *ad valorem* pour presque tous les articles, et il stipule des droits distincts : \*

1. Sur les productions espagnoles importées par des navires espagnols.
2. Sur les productions espagnoles importées par des navires étrangers.
3. Sur les productions étrangères importées d'Espagne par des navires espagnols.
4. Sur les productions étrangères importées du lieu de leur production par des navires espagnols.
5. Sur les productions étrangères importées du lieu de leur production par des navires étrangers.

En pratique ce tarif est spécifique, car le gouvernement fixe la valeur des marchandises, qui reste toujours la même malgré les fluctuations du marché. Dans la plupart des cas, l'évaluation est beaucoup au-dessus du prix courant aux ports de chargement, et la conséquence est que bien que les taux ne soient pas indiqués comme excédant 29½ et 35½ pour cent, en bien des cas ils s'élèvent réellement jusqu'à 60 ou 70 pour cent. La planche, par exemple, qui ne coûte pas plus de \$10 par mille pieds dans aucun de nos ports de l'Amérique Anglaise, est évaluée à \$20 par mille, et comme sur cette évaluation le droit est de 29½ pour cent (avec une *balanza* d'un pour cent sur ce droit), il équivaut à \$5.96 par mille pieds, ou à un taux *ad valorem* d'environ 60 pour cent. Ci-suit le tarif de Cuba sur les articles de production étrangère importés directement de leur lieu de production par des navires étrangers ;

\* Il importe de faire remarquer ici qu'un nouveau tarif a été préparé par l'Intendant, lequel, tout en réduisant le nombre des articles imposables, augmente le droit sur ceux exportés à cette île par les colonies de l'Amérique Anglaise de manière à le rendre plus que le premier désavantageux à notre commerce. Il n'est pas certain, cependant, qu'il devienne loi, car les marchands de la Havane ont été consultés à son sujet, et ils se sont déclarés opposés à son introduction.

| ARTICLES.                                                                    | Evaluation officielle.       | Droit officiel.     | Montant du droit calculé en piastres et centins, avec une balanza d'un pour cent ajoutée. |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aile et bière, en fûts .....                                                 | \$1 50 par arroba.....       | 35½ pour cent ..... | 54 cts. par arroba.                                                                       |
| do en bouteilles.....                                                        | 3 00 par douzaine .....      | do do .....         | \$1 20 par douz.                                                                          |
| Pommes.....                                                                  | 2 00 par baril.....          | 29½ do .....        | 86 cts. par baril.                                                                        |
| Barils vides, 1re espèce.....                                                | 2 00 chaque.....             | do do .....         | 60 do do                                                                                  |
| do 2me do .....                                                              | 0 50 do .....                | do do .....         | 15 do do                                                                                  |
| Fèves.....                                                                   | 3 00 par 100 lbs.....        | 35½ do .....        | \$1 08 par 100 lbs.                                                                       |
| Biscuits de fantaisie.....                                                   | 8 00 do do .....             | do do .....         | 3 12 do                                                                                   |
| Biscuits de choix .....                                                      | .....                        | do do .....         | 6 22 do                                                                                   |
| Son .....                                                                    | .....                        | .....               | 90 cts. par 100 lbs.                                                                      |
| Briques.....                                                                 | \$12 00 par 1000.....        | 35½ pour cent.....  | \$4 30 par 1000                                                                           |
| Balais de maïs.....                                                          | .....                        | .....               | 45 cts. par douz.                                                                         |
| Beurre.....                                                                  | \$16 00 par 100 lbs.....     | 29½ pour cent.....  | \$4 77 par 100 lbs.                                                                       |
| Chandelles, suif.....                                                        | 12 00 do .....               | 35½ do .....        | 4 30 do                                                                                   |
| do composition.....                                                          | 28 00 do .....               | 29½ do .....        | 8 34 do                                                                                   |
| do spermacetti.....                                                          | 32 00 do .....               | do do .....         | 9 53½ do                                                                                  |
| Chaises à fond de canne, par douzaine...                                     | 25 00 par douzaine.....      | 35½ do .....        | 8 95 par douz.                                                                            |
| do en bois .....                                                             | 12 50 do .....               | do do .....         | 4 47½ do                                                                                  |
| (Autres chaises de différentes évaluations officielles).                     | .....                        | .....               | .....                                                                                     |
| Fromage.....                                                                 | 10 00 par 100 lbs.....       | 29½ do .....        | 2 98 par 100 lbs.                                                                         |
| Charbon.....                                                                 | Libre.....                   | Libre.....          | Libre.                                                                                    |
| Farine de blé-d'Inde.....                                                    | \$5 00 par baril.....        | 35½ pour cent.....  | 89 et ¼c. par gallon.                                                                     |
| Blé-d'Inde .....                                                             | 2 00 par 100 lbs.....        | do do .....         | 72 cts. par arroba.                                                                       |
| Farine des États-Unis ou de l'Amérique Brit. du Nord en navires étrangers... | .....                        | .....               | .....                                                                                     |
| Farine de l'Amérique Britannique du Nord en navires espagnols.....           | .....                        | 3 50 do .....       | .....                                                                                     |
| Poisson, morue.....                                                          | \$3 50 par 100 lbs.....      | 29½ pour cent.....  | \$1 04 par 100 lbs.                                                                       |
| do fumé.....                                                                 | 60½c. par boîte de 100 ..... | 35½ do .....        | 22½c. par boîte de 100                                                                    |
| do maquereau.....                                                            | \$3 00 par baril.....        | 29½ do .....        | \$1 34 par baril de 200 lbs.                                                              |
| do saumon.....                                                               | 9 00 par 100 lbs.....        | do do .....         | \$2 68 par 100 lbs.                                                                       |
| do sec.....                                                                  | .....                        | .....               | 1 26 do                                                                                   |
| Poin .....                                                                   | \$ 0 50 par 100 lbs.....     | 29½ pour cent.....  | 14½ do                                                                                    |
| Cercles.....                                                                 | 30 00 par 1000 lbs.....      | do do .....         | \$8 93 par 1000.                                                                          |
| Chevaux, hongres.....                                                        | 150 chaque.....              | 35½ do .....        | 53 70.                                                                                    |
| do étalons et juments.....                                                   | Libres.....                  | Libres.....         | Libres.                                                                                   |
| Saindoux.....                                                                | \$12 00 par 100 lbs.....     | 35½ pour cent.....  | \$4 30 par 100 lbs.                                                                       |
| Clous, fer.....                                                              | 7 00 do .....                | do do .....         | 2 51 do                                                                                   |
| Huile, de charbon, raffinée.....                                             | .....                        | 29½ do .....        | 14½ cts. par gallon.                                                                      |
| do de baleine.....                                                           | \$ 2 50 par arroba.....      | do do .....         | \$2 98 par 100 lbs.                                                                       |
| Avoine.....                                                                  | 1 50 par 100 lbs.....        | 35½ do .....        | 0 54 do                                                                                   |
| Oignons.....                                                                 | 2 00 par baril.....          | do do .....         | 0 71 par baril.                                                                           |
| Viandes, salées, savoir: Bœuf.....                                           | 9 00 do .....                | do do .....         | 3 23 do                                                                                   |
| do Porc.....                                                                 | 15 00 do .....               | do do .....         | 4 30 do                                                                                   |
| do Jambon .....                                                              | 10 00 par 100 lbs.....       | do do .....         | 3 58½ par 100 lbs.                                                                        |
| do Porc séché.....                                                           | 9 00 do .....                | 29½ do .....        | 2 68 do                                                                                   |
| Papier—                                                                      | .....                        | .....               | .....                                                                                     |
| A lettre et à imprimer.....                                                  | 2 50 par rame.....           | 35½ do .....        | 89 cts. par rame.                                                                         |
| A enveloppe, petite grandeur .....                                           | 0 25 do .....                | do do .....         | 9 do do                                                                                   |
| Pommes de terre.....                                                         | 2 50 par baril.....          | 29½ do .....        | 74½ do par baril.                                                                         |
| Sel.....                                                                     | 3 75 par 400 lbs.....        | do do .....         | \$1 87 par 200 lbs.                                                                       |
| Bois de construction, savoir:                                                | .....                        | .....               | .....                                                                                     |
| Planches, pin blanc et rouge, et rognures.....                               | 20 00 par 1000 pds.....      | do do .....         | \$5 96 par 1000 pds.                                                                      |
| do emboutetées.....                                                          | .....                        | .....               | 8 97 do do                                                                                |
| Etoupe.....                                                                  | \$ 4 00 par 100 lbs.....     | 35½ pour cent.....  | 1 43 par 1000 lbs.                                                                        |
| Douves, de toute espèce.....                                                 | 25 00 par 1000 .....         | 29½ do .....        | 7 44 par 1000.                                                                            |
| Douves, en bottes .....                                                      | 1 00 chaque.....             | do do .....         | 0 30 chaque.                                                                              |
| do en boîtes .....                                                           | 75 do .....                  | do do .....         | 0 22½ do                                                                                  |
| Bardeaux.....                                                                | 3 75 par 1000.....           | do do .....         | 1 12 par 1000.                                                                            |
| Savon, en barre .....                                                        | 8 00 par 100 lbs.....        | 35½ do .....        | 2 87 par 100 lbs.                                                                         |
| Suif.....                                                                    | 7 00 do .....                | 29½ do .....        | 2 16 do                                                                                   |
| Spiritueux, savoir: Whisky.....                                              | .....                        | .....               | 11 72 par 40 gallons.                                                                     |
| Langues, fumées.....                                                         | 7 00 par 100 lbs.....        | 29½ pour cent ..... | 2 09 par 100 lbs.                                                                         |

Sur la bière, l'aile ou le cidre, la douane alloue pour la cassure 4 pour cent sur la facture ; sur le beurre, le saindoux et le suif, le rabais pour la tare est de 16 pour cent lorsque le vaisseau a des cercles de bois, et de 20 pour cent lorsqu'il est cerclé en fer ; sur les clous, douze pour cent, 11 pour cent de tare sur les tierçons et 2 lbs. sur les sacs. Aux acheteurs, elle accorde 7 pour cent sur les tierçons et rien sur les sacs. La tare allouée sur les paquets de poisson est de 10 pour cent. Sur les barils de fèves, de son et d'avoine, 20 lbs. par baril.

Sur la planche, elle alloue 5 pour cent à l'acquéreur pour le bois fendu.

Les articles suivants importés pour Cuba ne paient pas de droits :—machines et ustensiles pour les plantations de sucre, plantes et arbres, étalons, juments et ânes, charbon et coke, sangsues, écorce de tan, dividivi, moulins à riz, glace, or et argent, pierre à pavage.

Les articles non désignés dans le tarif paient le droit de ceux auxquels ils ressemblent le plus. Dans les ports de la Havane et de Matanzas, tout les spiritueux, en sus du droit coté, paient 50 cts. par pipe, 25 cts. par demi-pipe, et 12 cts. par dame-jeanne ou douzaine de bouteilles pour l'asile des orphelins.

Des marchandises importées et arrivant endommagées peuvent être vendues à l'encan sous la surveillance des officiers de douane, et si elles le sont pour moins que leur évaluation dans le tarif, les droits sont perçus sur le montant qu'elles peuvent rapporter. La farine payant un droit fixe est exceptée de cet avantage. Des produits étrangers qui ont payé le droit d'importation peuvent être exportés en franchise.

Les marchandises qui ne sont pas d'une nature périssable peuvent être déposées dans les entrepôts de l'Etat moyennant un et demi pour cent à l'entrée et un pour cent à la sortie, et sans payer d'autres droits si elles sont exportées. Si elles sont importées pour la consommation, elles paient le même droit que si elles n'eussent pas été entreposées. Si elles restent dans les entrepôts pendant plus d'une année, elles paient 2½ pour cent par année ou partie d'année sur le taux de leur évaluation. Les marchandises importées par tout navire espagnol de moins de 60 tonneaux, ou par tout navire étranger de moins de 80 tonneaux, ne peuvent être entreposées.

Pour le bœuf endommagé il n'est pas alloué plus de 6 pour cent s'il est importé des Etats-Unis, ou 14 pour cent s'il vient de l'Amérique du Sud, à moins qu'il ne soit tout-à-fait gâté ; alors il faut qu'il soit jeté à la mer, bien qu'on exige le droit sur la quantité réellement importée.

Le tableau ci-dessus n'embrasse que les droits exigés sur les principaux articles produits et manufacturés dans l'Amérique Britannique du Nord lorsqu'ils sont importés à Cuba par d'autres navires que des navires espagnols ; quand ils sont importés par des navires espagnols, les droits sont de 9 pour cent de moins sur ceux cotés à 29½ pour cent, et de 10 pour cent de moins sur ceux payant 35½ pour cent.

L'article farine a une cote exceptionnelle dans le tarif, et nous reproduisons ci-après les règlements qui le concernent :—

1. La farine venant de ports d'Espagne dans des navires espagnols est exempte de droits d'importation à Cuba.
2. La farine venant de pays étrangers dans des navires étrangers paient le droit suivant pour chaque baril pesant 92 kos.,—mesure équivalant à près de 200 livres espagnoles :—

|                                                                                                                                                                                                        |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Farine espagnole importée par des navires étrangers.....                                                                                                                                               | \$1 00 |
| Farine étrangère importée de ports étrangers par des navires espagnols, celle des Etats-Unis exceptée.....                                                                                             | 3 50   |
| Farine étrangère venant dans des navires espagnols et importée des Etats-Unis, c'est-à-dire tant que restera en force l'acte du 30 juin 1854, relatif aux droits de tonnage des navires espagnols..... | 4 00   |
| Farine étrangère importée par navires étrangers.....                                                                                                                                                   | 3 00   |

Pratiquement ce tarif prohibe l'importation de la farine de tout autre pays que l'Espagne.

La même observation peut se faire à l'égard de l'enregistrement des navires étrangers à Cuba. Elle ne leur est par tout-à-fait fermée comme aux Etats-Unis, mais ces droits sont si élevés qu'il vaudrait autant qu'elle le fût. Ces droits sont comme suit :—

Sur les navires jaugeant plus de 400 tonneaux..... \$6 00 par tonneau.

NOTE.—Les navires de 100 à 400 tonneaux ne sont pas admis.

Sur les navires jaugeant moins de 100 tonneaux..... \$8 00 par tonneau.

NOTE.—Ils ne sont pas toujours admis à ce prix ou à aucun prix.

Il y a aussi des frais judiciaires qui peuvent s'élever à plusieurs centaines de piastres pour chaque navire.

#### DROITS D'EXPORTATION.

Il y a aussi un droit d'exportation de 5 à 7½ pour cent sur une évaluation fixe. Sur les principaux articles d'exportation, ces droits s'élèvent aux sommes suivantes :—

|                                                        |        |               |
|--------------------------------------------------------|--------|---------------|
| Café, lavé et écossé.....                              | \$0 23 | par 100 lbs.  |
| “ non lavé.....                                        | 0 23   | “             |
| Cacao.....                                             | 0 16   | “             |
| Cassonade.....                                         | 0 20   | “             |
| Sucre terré.....                                       | 0 20   | “             |
| Mélasses, y compris le contenant.....                  | 0 25   | par 150 gals. |
| Rhum.....                                              | 0 25   | par barrique. |
| Miel, y compris le vaisseau.....                       | 0 02   | par gal.      |
| Tabac, ¾ de feuille à enveloppe, ¼ pour remplissage... | 1 75   | par 100 lbs.  |
| Cigares.....                                           | 0 75   | par mille.    |

#### IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, on ne saurait se fier aux tableaux officiels des importations et exportations. Il est par conséquent inutile de les reproduire ici dans leurs détails, mais nous donnons à la place les chiffres suivants relatifs au commerce de divers ports:—

TABLEAU comparatif de l'exportation de sucre et des mélasses des principaux ports de Cuba.

|                       | SUCRE—EN BOITES—EXPORTE DE |           |           |        |           |           |           |          |             |         |             | DESTINATION.     |                   |         |                  |                 |         | TOTAL.       |  |
|-----------------------|----------------------------|-----------|-----------|--------|-----------|-----------|-----------|----------|-------------|---------|-------------|------------------|-------------------|---------|------------------|-----------------|---------|--------------|--|
|                       | Havane.                    | Matanzas. | Cardenas. | Sagua. | Remedios. | Nuevitas. | St. Jago. | Trinité. | Cienfuegos. | Total.  | Etats-Unis. | Grande-Bretagne. | Nord de l'Europe. | France. | Sud de l'Europe. | Autres parties. | Boites. | En tonneaux. |  |
| 1865.                 |                            |           |           |        |           |           |           |          |             |         |             |                  |                   |         |                  |                 |         |              |  |
| En 1864.....          | 1119917                    | 250342    | 24963     | 2230   | .....     | 3         | 1490      | 10810    | 6496        | 1406251 | 160926      | 622508           | 58304             | 242226  | 288762           | 83525           | 1406251 | 267188       |  |
| 1865.....             | 1171676                    | 286155    | 30968     | 936    | 39        | 41        | 3893      | 12006    | 1913        | 1507632 | 493056      | 428796           | 73033             | 212875  | 268826           | 31049           | 1507632 | 286478       |  |
| SUCRE—EN BOUCAUTS.    |                            |           |           |        |           |           |           |          |             |         |             |                  |                   |         |                  |                 |         |              |  |
| En 1864.....          | 16304                      | 52755     | 52742     | 69957  | 30734     | 15916     | 40827     | 30876    | 73994       | 384707  | 248735      | 109149           | 3023              | 4724    | 2626             | 16445           | 384707  | 237557       |  |
| 1865.....             | 19095                      | 63883     | 62598     | 81463  | 35087     | 15600     | 35522     | 36635    | 82069       | 431952  | 338678      | 76525            | 4654              | 4032    | 1640             | 6373            | 431952  | 256623       |  |
| MELASSES—EN BOUCAUTS. |                            |           |           |        |           |           |           |          |             |         |             |                  |                   |         |                  |                 |         |              |  |
| En 1864.....          | 13699                      | 83950     | 75307     | 23235  | 11344     | 10011     | 51        | 11085    | 38493       | 269775  | 205577      | 29641            | 817               | 1032    | 216              | 25492           | 269775  | 170804       |  |
| 1865.....             | 11497                      | 84156     | 91509     | 26181  | 12561     | 9173      | 201       | 14661    | 35485       | 285424  | 226579      | 33397            | 2884              | 2323    | 463              | 20078           | 285424  | 186525       |  |

ETAT COMPARATIF DES IMPORTATIONS A LA HAVANE.

| ANNÉES.   | MORUE.—QUINTAUX.       |                                   |                                                     |                                                     | FARINE.—BARIQS.          |                                |                                |  |
|-----------|------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--|
|           | Prov. Anglaises.       | Etats-Unis.                       | Europe.                                             | Total.                                              | Espagne.                 | Etats-Unis.                    | Total.                         |  |
| 1863..... | 28,349                 | 9,237                             | 34,448                                              | 72,084                                              | 210,253                  | 1,180                          | 211,433                        |  |
| 1864..... | 32,159                 | 2,468                             | 42,455                                              | 77,082                                              | 230,117                  | 1,578                          | 231,695                        |  |
| 1865..... | 23,262                 | 1,050                             | 38,696                                              | 63,009                                              | 213,606                  | 8,765                          | 222,371                        |  |
|           | Saindoux.<br>Quintaux. | Planches.<br>M. pieds.            | Planches pour<br>boîtes à sucre.                    | Douves en<br>boîtes.                                | Charbon.<br>Tonneaux.    | Huile de charbon.<br>Quintaux. | Huile de baleine.<br>Quintaux. |  |
|           | Etats-Unis.            | Amérique Bri-<br>tannique du Nord | Etats-Unis et<br>Amérique Britan-<br>nique du Nord. | Etats-Unis et<br>Amérique Britan-<br>nique du Nord. | Anglais<br>et américain. | Etats-Unis.                    | Etats-Unis.                    |  |
| 1863..... | 113,342                | 8,152                             | 368,075                                             | 69,659                                              | 110,759                  | 20,243                         | 2,085                          |  |
| 1864..... | 129,361                | 11,185                            | 569,080                                             | 45,552                                              | 148,884                  | 25,699                         | 2,103                          |  |
| 1865..... | 123,492                | 21,925                            | 449,023                                             | 31,603                                              | 143,820                  | 15,912                         | 2,180                          |  |

NOMBRE DE NAVIRES ANGLAIS AU PORT DE MATANZAS EN 1865.  
*Commerce direct en navires anglais, entre Matanzas et la Grande Bretagne et les Colonies Anglaises.*

| ENTRÉES.                 |           |                  |           | ACQUITTÉS.               |           |                  |           |
|--------------------------|-----------|------------------|-----------|--------------------------|-----------|------------------|-----------|
| Nombre total de navires. |           | Tonnage total.   |           | Nombre total de navires. |           | Tonnage total.   |           |
| Avec cargaisons.         | Sur lest. | Avec cargaisons. | Sur lest. | Avec cargaisons.         | Sur lest. | Avec cargaisons. | Sur lest. |
| 103                      | 12        | 115              | 33,616    | 2,684                    | 36,300    | £111,530         | 63        |
|                          |           |                  |           |                          |           |                  | 2         |
|                          |           |                  |           |                          |           |                  | 65        |
|                          |           |                  |           |                          |           |                  | 21,078    |
|                          |           |                  |           |                          |           |                  | 658       |
|                          |           |                  |           |                          |           |                  | 21,736    |
|                          |           |                  |           |                          |           |                  | £331,120  |

*Commerce indirect ou de transport en navires anglais entre Matanzas et d'autres pays.*

| ENTRÉES.              |                  |           |          | ACQUITTÉS.         |                  |           |          |
|-----------------------|------------------|-----------|----------|--------------------|------------------|-----------|----------|
| Nombre de navires.    |                  | Tonnage.  |          | Nombre de navires. |                  | Tonnage.  |          |
| Pays d'arrivée.       | Avec cargaisons. | Sur lest. | Total.   | Pays de départ.    | Avec cargaisons. | Sur lest. | Total.   |
| Etats-Unis .....      | 59               | 10        | 17,953   | Etats-Unis.....    | 117              | 1         | 30,059   |
| France .....          | 1                | 1         | 345      | France.....        | 2                | 478       | 478      |
| Côtes.....            | 4                | 24        | 7,937    | Côtes.....         | 35               | 1,805     | 15,548   |
| Amérique du Sud ..... | 3                | 4         | 496      | Hambourg.....      | 1                | 255       | 255      |
| Mexique.....          | 1                | 16        | 3,600    | Panemarck.....     | 1                | 285       | 285      |
| Danemark.....         | 1                | 1         | 371      |                    |                  |           |          |
| Saint Domingue.....   | 1                | 1         | 155      |                    |                  |           |          |
| Espagne.....          | 2                | 2         | 432      |                    |                  |           |          |
|                       | 68               | 54        | 16,650   |                    | 37               | 163       | 46,625   |
|                       |                  |           | 15,916   |                    |                  |           | 46,625   |
|                       |                  |           | 32,566   |                    |                  |           | £528,262 |
|                       |                  |           | £152,750 |                    |                  |           |          |

*Navires Anglais et Etrangers au port de Mataneas en 1865.*

| Nationalité des navires. |     | Avec cargaisons. |         | Sur lest. |         | Total.   |         | Nationalité des navires. |         | Avec cargaisons. |         | Sur lest. |         | Total.   |         |
|--------------------------|-----|------------------|---------|-----------|---------|----------|---------|--------------------------|---------|------------------|---------|-----------|---------|----------|---------|
|                          |     | Navires.         | Tonn'x. | Navires.  | Tonn'x. | Navires. | Tonn'x. | Navires.                 | Tonn'x. | Navires.         | Tonn'x. | Navires.  | Tonn'x. | Navires. | Tonn'x. |
| Anglais.....             | 171 | 50,266           | 66      | 19,600    | 237     | 69,866   | 139     | 53,319                   | 39      | 15,042           | 228     | 68,361    | 228     | 68,361   |         |
| Espagnols.....           | 173 | 30,672           | 26      | 5,981     | 199     | 36,653   | 168     | 30,240                   | 8       | 1,440            | 176     | 31,680    | 176     | 31,680   |         |
| Etats-Unis.....          | 177 | 50,003           | 52      | 16,204    | 229     | 66,207   | 186     | 48,482                   | 33      | 10,919           | 219     | 59,411    | 219     | 59,411   |         |
| Danois.....              | 1   | 190              | .....   | .....     | 1       | 190      | 1       | 190                      | .....   | .....            | 1       | 190       | 1       | 190      |         |
| .....                    | 4   | 1,826            | 1       | 351       | 5       | 2,177    | 5       | 2,177                    | .....   | .....            | 5       | 2,177     | 5       | 2,177    |         |
| .....                    | 1   | .....            | 2       | 715       | 3       | 935      | 5       | 1,715                    | .....   | .....            | 5       | 1,715     | 5       | 1,715    |         |
| .....                    | 4   | 1,519            | .....   | .....     | 4       | 1,519    | 3       | 804                      | .....   | .....            | 3       | 804       | 3       | 804      |         |
| .....                    | 4   | .....            | .....   | .....     | 3       | 617      | 2       | 599                      | .....   | .....            | 2       | 599       | 2       | 599      |         |
| .....                    | 2   | 364              | 1       | 253       | 3       | 617      | 3       | 804                      | .....   | .....            | 3       | 804       | 3       | 804      |         |
| .....                    | 5   | 2,004            | 1       | 510       | 6       | 2,514    | 6       | 2,514                    | .....   | .....            | 6       | 2,514     | 6       | 2,514    |         |
| .....                    | 2   | 794              | 1       | 535       | 3       | 1,329    | 3       | 794                      | .....   | .....            | 2       | 794       | 2       | 794      |         |
| .....                    | 2   | 112              | .....   | .....     | 2       | 112      | 2       | 794                      | .....   | .....            | 2       | 794       | 2       | 794      |         |
| .....                    | 3   | 438              | .....   | .....     | 3       | 438      | 3       | 438                      | .....   | .....            | 3       | 438       | 3       | 438      |         |
| .....                    | 1   | .....            | 1       | 352       | 1       | 352      | 1       | 352                      | .....   | .....            | 1       | 352       | 1       | 352      |         |
| .....                    | 1   | 543              | 1       | 179       | 2       | 722      | 2       | 722                      | .....   | .....            | 2       | 722       | 2       | 722      |         |
| .....                    | 1   | 177              | 2       | 427       | 3       | 604      | 3       | 604                      | .....   | .....            | 3       | 604       | 3       | 604      |         |
| .....                    | 547 | 130,128          | 154     | 48,107    | 701     | 182,235  | 578     | 143,072                  | 80      | 27,401           | 658     | 170,473   | 658     | 170,473  |         |

A C Q U I T T E S .

E N T R E E S .

128

*Navires étrangers engagés dans le commerce direct et indirect, au port de Matanzas, en 1865.*

ENTRÉS.

ACQUITTÉS.

| Nationalité des navires. | Commerce direct. |        | Commerce indirect. |        | Total. | Nationalité des navires. | Commerce direct. |        | Commerce indirect. |        | Total. |         |
|--------------------------|------------------|--------|--------------------|--------|--------|--------------------------|------------------|--------|--------------------|--------|--------|---------|
|                          | Navires.         | Ton'x. | Navires.           | Ton'x. |        |                          | Navires.         | Ton'x. | Navires.           | Ton'x. |        |         |
| Etats-Unis .....         | 194              | 54,702 | 35                 | 10,505 | 229    | 65,207                   | 201              | 54,207 | 18                 | 5,204  | 219    | 59,411  |
| Espagnols .....          | 114              | 20,520 | 85                 | 16,133 | 199    | 36,653                   | 95               | 17,100 | 81                 | 14,580 | 176    | 31,680  |
| Danois .....             | 1                | 580    | 4                  | 1,597  | 5      | 2,177                    | 1                | 190    | .....              | .....  | 1      | 190     |
| Français .....           | 1                | .....  | 3                  | 935    | 3      | 935                      | 4                | 1,826  | .....              | .....  | 5      | 2,177   |
| Russe .....              | .....            | .....  | 3                  | 1,070  | 4      | 1,519                    | .....            | .....  | 1                  | 351    | 5      | 1,715   |
| Brémois .....            | 1                | 449    | 3                  | 1,070  | 4      | 1,519                    | .....            | .....  | 5                  | 1,715  | 5      | 1,715   |
| Hanoveriens .....        | .....            | .....  | 3                  | 617    | 3      | 617                      | .....            | .....  | 3                  | 804    | 3      | 804     |
| Norvégiens .....         | .....            | .....  | 6                  | 2,514  | 6      | 2,514                    | .....            | .....  | 2                  | 599    | 2      | 599     |
| Suédois .....            | .....            | .....  | 3                  | 1,329  | 3      | 1,329                    | .....            | .....  | 6                  | 2,514  | 6      | 2,514   |
| Prussiens .....          | .....            | .....  | 2                  | 112    | 2      | 112                      | .....            | .....  | 2                  | 794    | 2      | 794     |
| Oldenbourgeois .....     | .....            | .....  | 3                  | 438    | 3      | 438                      | .....            | .....  | 2                  | 112    | 2      | 112     |
| Italien .....            | .....            | .....  | 1                  | 352    | 1      | 352                      | .....            | .....  | 3                  | 438    | 3      | 438     |
| Mexicain .....           | 1                | 543    | 1                  | 179    | 2      | 722                      | .....            | .....  | 1                  | 352    | 1      | 352     |
| Hollandais .....         | .....            | .....  | 3                  | 604    | 3      | 604                      | .....            | .....  | 2                  | 722    | 2      | 722     |
| .....                    | 311              | 76,794 | 153                | 36,575 | 464    | 113,369                  | 301              | 73,323 | 129                | 28,789 | 430    | 102,112 |

## DROITS DE TONNAGE REVISÉS.

Ce qui suit est une traduction libre du récent décret de l'intendant général à l'égard des droits de tonnage :—

“ Il a plu à Son Excellence l'intendant général du trésor, en vertu d'une autorisation royale en date du 21 décembre dernier, de décider qu'à partir du premier juillet prochain, *un droit unique* serait substitué aux différents droits de havre actuellement imposés sur tous les navires arrivant à cette île :—

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Etrangers. | Nationaux. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| 1.—Tous navires entrant avec une cargaison et s'en retournant chargés, paieront par tonneau de jaugeage.....                                                                                                                                                                                                                                  | \$ 2 35    | \$ 1 35    |
| 2.—Tous navires entrant avec un chargement et repartant sur lest                                                                                                                                                                                                                                                                              | 2 30       | 1 30       |
| 3.—Tous navires arrivant sur lest et repartant chargés.....                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2 00       | 1 00       |
| 4.—Tous navires chargés de charbon dans la mesure ou au-delà de la mesure de leur tonnage, ou dont le chargement se composera de charbon et d'autre chose.....                                                                                                                                                                                | 0 50       | 0 00       |
| Tous navires n'ayant que du charbon, mais moins que n'en peut permettre leur tonnage, paieront à raison de la quantité de charbon qu'ils apporteront.....                                                                                                                                                                                     | 0 50       | 0 00       |
| Et pour tout tonneau inoccupé.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 1 50       | 0 62       |
| Tous navires ayant moins de charbon qu'il n'en peuvent porter et avec lui d'autres articles en n'importe quelle quantité, paieront d'après le nombre de tonneaux de charbon.....                                                                                                                                                              | 1 35       | 0 73       |
| Et pour le reste de la cargaison....                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2 35       | 1 35       |
| 5.—Tous navires entrant sur lest et repartant avec un chargement complet de mélasse.....                                                                                                                                                                                                                                                      | 0 50       | 0 37       |
| 6.—Tous navires arrivant sur lest et ne se chargeant que de produits du pays, par tonneau de chargement.....                                                                                                                                                                                                                                  | 2 00       | 1 00       |
| Et pour tout tonneau inoccupé.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 0 05       | 0 05       |
| 7.—Tous navires arrivant et repartant sur lest.....                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 0 05       | 0 05       |
| 8.—Tous navires arrivant en transit ou en détresse.....                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 0 05       | 0 05       |
| 9.—Tous steamers faisant un commerce régulier avec l'île, sous n'importe quel pavillon et venant de n'importe quelle place, sont exempts de tous droits, pourvu qu'ils n'apportent ou n'emportent pas plus de six tonneaux de chargement ; et lorsqu'ils transportent des malles, ils obtiennent leur acquit en douane avant tous les autres. |            |            |
| 10.—Tous steamers naviguant comme ci-dessus, mais apportant ou emportant plus que les six tonneaux prescrits, paieront \$1.60 s'ils sont étrangers, et 62½ cts. s'ils portent le pavillon espagnol.                                                                                                                                           |            |            |
| 11.—Les paquebots-poste paient le tonnage spécifié par leur contrat avec le gouvernement.                                                                                                                                                                                                                                                     |            |            |
| 12.—Tous steamers non compris dans les cédules 9, 10 et 11, paient un tonnage d'après leur pavillon et le lieu de départ, déduction faite de l'espace occupé par l'engin et les voutes à charbon.”                                                                                                                                            |            |            |

*Le tarif précédent remplace les taux prélevés ci-devant, savoir :—*

|                                             |                                  |
|---------------------------------------------|----------------------------------|
| Droits de tonnage.                          | Droits d'enregistrement.         |
| Do de dragueur.                             | Déclaration et acquit en douane. |
| Officier de santé.                          | Quaiage.                         |
| Phare.                                      | Droits de déchargement.          |
| Visite douanière à l'entrée et à la sortie. |                                  |

## OBSERVATIONS DIVERSES.

*Planches et madriers.*—La planche de pin blanc qui convient le mieux au marché cubain est celle de 10 pouces et plus de large, et de 20 pieds et plus de long; mais un

chargement de ce bois, et dont la moyenne est d'environ 15 pieds, se vend quelquefois facilement, à la condition que sa largeur soit régulière. A la Havane, il s'emploie environ 12,000,000 de pieds de planches de pin blanc par année, et d'épinette blanche environ 2,000,000. La planche d'épinette blanche est peu employée, mais de petits lots trouvent quelquefois des acheteurs. La proportion des bois de construction importés à la Havane en 1865, de l'Amérique Britannique du Nord, a été de 25 p. cent de la totalité; en 1864, elle n'était que de 10 p. cent. Une maison de commerce de la Havane nous a transmis la note suivante pour un chargement de bois de pin :—

|              |        |                                                 |
|--------------|--------|-------------------------------------------------|
| 10,000 pds., | 2 × 3  | } De toute longueur depuis 18 jusqu'à 36 pieds. |
| 10,000 "     | 4 × 4  |                                                 |
| 25,000 "     | 3 × 4  |                                                 |
| 30,000 "     | 3 × 5  | } De 16 à 24 pieds de long.                     |
| 51,000 "     | 4 × 5  |                                                 |
| 10,000 "     | 4 × 6  | } De 20 à 30 pieds de long.                     |
| 10,000 "     | 4 × 7  |                                                 |
| 10,000 "     | 5 × 8  |                                                 |
| 10,000 "     | 5 × 7  |                                                 |
| 10,000 "     | 5 × 9  |                                                 |
| 10,000 "     | 5 × 10 |                                                 |
| 15,000 "     | 2 × 12 |                                                 |

155,000

*Planches de boîtes à sucre.*—La consommation de cette planche à Cuba est énorme, car il lui en faut chaque année pour environ 1,500,000 boîtes, dont 700,000 pour la Havane, le reste pour Cardenas, Matanzas, etc. Cienfuegos n'est pas un marché pour cette planche, car il n'y s'y fait que peu de boîtes à sucre. Pour Cuba, cette planche doit être d'un pouce à un pouce et quart, et plus elle est lourde le mieux c'est. Cette qualité de planche qui vient de St. Jean (N.-B.) et de Trois-Rivières est préférée à celle de l'Etat du Maine, parce qu'elle est plus lourde et plus forte. Le marché de Cuba est de plus en plus fourni de cette qualité de planche importée de l'Amérique Anglaise. En 1864, sur les 529,500 planches importées des Etats-Unis et de l'Amérique Britannique du Nord, seulement 19 p. cent venaient de cette dernière; en 1865, sur les 648,500 importées, l'Amérique Britannique figurait pour le chiffre de 40 p. cent.

Une maison de St. Iago donne les dimensions et qualités suivantes de bois de tonnerie qui conviennent le mieux au marché de cette place :—

**POUR BOUCAUTS A SUCRE (CHENE ROUGE FENDU).**

Diamètre du fond, 33 pouces anglais.

Longueur de la douve, 44 " "

Epaisseur " 1½ " "

**TONNES POUR LE RHUM (CHENE BLANC FENDU, PARTIE SAINTE SEULEMENT).**

Diamètre du fond, 29 pouces anglais.

Fond, 34½ " " (en dehors).

Longueur de la douve, 42 " "

Epaisseur " 1 " et 1 ligne.

Capacité, 120 gallons mesure de vin.

**FUTAILLES POUR LE CAFÉ (CHENE ROUGE FENDU).**

Diamètre du fond, 30 pouces anglais.

Longueur de la douve, 42½ " "

Epaisseur " 1 " "

**TONNES POUR LA MÉLASSE (CHENE ROUGE FENDU).**

Diamètre du fond, 30 pouces anglais.

Longueur de la douve, 42½ " "

Epaisseur " 1 " 1 linge.

**CERCLES (CHENE BLANC OU NOYER DUR).**

Les deux tiers de 14 pieds et l'autre tiers de 12,

*Clous.*—Il s'emploie de grandes quantités de clous coupés à Cuba, et celui fabriqué dans les provinces anglaises y est reconnu de bonne qualité. Il en a été fait de fortes commandes à Montréal. Un récent envoi de clous de St. Jean (N.-B.) à la Havane était mêlé de bons et de mauvais, ce qui peut nuire à la réputation de cet article venant de l'Amérique Britannique. On devrait faire nos barrilets moins grossièrement, attendu qu'ils ne peuvent faire concurrence à ceux venant des Etats-Unis. Pour Cuba, les clous doivent être à tête ronde, ceux à tête plate ne sont pas reçus sur le marché.

Voici le meilleur assortiment pour le marché de la Havane :—

60 pour cent de 12d., 30 pour cent de 4d.; et 10 pour cent de 10d.  
Il peut aussi comprendre des petits lots de 6d., 20d., 30d., et 40d.

Pour Cienfuegos, les clous coupés doivent être de 8d., et de bon fer épais.

#### COMPTE DE VENTES.

COMPTE DE VENTE SIMULÉE de 83,222 pieds d'épinette blanche reçue de St. Jean, Nouveau-Brunswick.

|                                                                                                 | \$ cts. | \$ cts.    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------|
| 83,222 pieds de volige d'épinette blanche, à \$27½.....                                         |         | 2,288 60   |
| FRAIS.                                                                                          |         |            |
| Fret de 83,222 pieds, à \$7 50.....                                                             | 627 47  |            |
| Droit sur do " 20 M., 29½ pour cent, 1 pour cent sur le droit.....                              | 495 92  |            |
| Surveillance pendant le déchargement, 4 jours à \$3, note des droits et louage de chaloupe..... | 16 00   |            |
| Commission, 2½ pour cent sur \$2,288 60.....                                                    | 57 21   |            |
|                                                                                                 |         | 1,196 60   |
| Produit net.....                                                                                |         | \$1,092 00 |

COMPTE DE VENTE SIMULÉE de 200 M. pieds de planche de pin blanc reçue de St. Jean, Nouveau-Brunswick.

|                                                         | \$ cts.  | \$ cts.  |
|---------------------------------------------------------|----------|----------|
| 200,000 pieds, de planche pin blanc, débarquée.         |          |          |
| Moins 1,500 " fendus.                                   |          |          |
| 198,500                                                 |          |          |
| Do 9,925 5 pour cent de déduction ordinaire.            |          |          |
| 188,575 pieds nets, à \$30.....                         |          | 5,657 25 |
| FRAIS.                                                  |          |          |
| Fret sur 200,000 pieds, à \$7 50.....                   | 1,500 00 |          |
| Droits sur do " 20 M. 29½ pour cent et 1 pour cent..... | 1,191 80 |          |
| Surveillance du déchargement.....                       | 25 50    |          |
| Louage de chaloupe et note des droits.....              | 4 50     |          |
| Commission, 2½ pour cent.....                           | 141 43   |          |
|                                                         |          | 2,863 23 |
| Produit net.....                                        |          | 2,794 02 |

COMPTE DE VENTE SIMULÉE de 8,128 bottes de douves à sucre, reçues des Provinces Anglaises.

|                                                            | \$ cts.  | \$ cts.    |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|
| 8,128 bottes de douves à sucre, à 8½.....                  |          | 8,636 00   |
| FRAIS.                                                     |          |            |
| Fret à 20 cents.....                                       | 1,625 60 |            |
| Droits à 75 cents, 29½ pour cent et 1 pour cent, bal ..... | 1,816 30 |            |
| Louage de chaloupe et note des droits.....                 | 6 50     |            |
| Commission, 2½ pour cent sur \$8,636.....                  | 215 90   |            |
|                                                            |          | 3,664 30   |
| Produit net.....                                           |          | \$4,971 70 |

Les bottes de douves à sucre se vendent généralement à terme, et, dans ce cas, une commission additionnelle de 2½ pour cent est portée dans le compte de vente.

COMPTE DE VENTE SIMULÉE de 600 barils de clous de l'Amérique Britannique du Nord.

|                                                        | \$ cts.  | \$ cts.    |
|--------------------------------------------------------|----------|------------|
| 600 barils clous au comptant, à \$7½.....              |          | 4,500 00   |
| Droits, \$7.35½ pour cent et 1 pour cent balanza ..... | 1,505 91 |            |
| Fret à 25cts. p. baril.....                            | 150 00   |            |
| Perception et livraison.....                           | 41 50    |            |
| Commission, 2½ sur \$4,500 .....                       | 112 50   |            |
|                                                        |          | 1,809 91   |
|                                                        |          | \$2,690 09 |

C'est là le tarif des droits, mais ceux réellement payés ne s'élèvent pas si haut à raison de ce que l'on évite systématiquement le paiement des droits, ainsi qu'on l'a dit plus haut. Le résultat de tous ces comptes de vente simulée paraîtrait sans doute plus avantageux si les droits à payer figuraient comme l'étant toujours.

#### MONNAIES.

Jadis tous les comptes de marchand étaient tenus en piastres et réaux (le réal équivalant à 12½ cts.) mais le système décimal a été adopté depuis peu, et à la douane comme dans tous les départements publics ou du gouvernement, les comptes sont maintenant tenus en piastres et centins.

Les monnaies sont ainsi classées à Cuba :

#### MONNAIES D'ARGENT.

|                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| Medio real <i>sencillo</i> ..... | 5 cts.            |
| Medio real <i>fuerte</i> .....   | demi-réal ou 6½c. |
| Un réal " .....                  | 12½ cts.          |
| Un réal <i>sencillo</i> .....    | 10 cts.           |
| 10 réales " } .....              | Une piastre.      |
| 8 réales <i>fuertes</i> . }      |                   |

#### MONNAIES D'OR.

|                             |                                  |
|-----------------------------|----------------------------------|
| 17 piastres (doublon) ..... | Une once d'or espagnol.          |
| 16 " " .....                | Une " mexicain ou de l'Am. du S. |

Il y a des demis, des quarts, des huitièmes et seizièmes des monnaies ci-dessus désignées et qui valent en proportion.

## POIDS.

Presque tout ce qui se pèse à Cuba, se vend au poids de *l'arroba* (*quart*), ou au quintal. La différence entre le poids espagnol et anglais ou américain est de 2 pour cent contre ces derniers, savoir :

|                                                                                              |                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| 102 lbs. anglaises ou américaines équivalent à                                               | 100 lbs. espagnoles.                  |
| 25 lbs. poids espagnol.....                                                                  | 1 arroba.                             |
| 100 " ".....                                                                                 | 4 arrobas, ou 1 quintal.              |
| 1 arroba de vin ou spiritueux.....                                                           | 4 1-10 mesure de vin anglaise.        |
| 1 <i>fanega</i> (mesure pour le sel, le blé-d'inde, etc., équivalent à environ 3½ minots.... | 200 lbs. espagnoles ou 204 anglaises. |

## MESURES.

Les marchandises nouveautés, les bois de construction, etc., sont généralement mesurés au *vara* (verge espagnole), qui est de trois pieds. Le *vara* équivalent à environ 33½ pouces anglais ou américains, et ci-dessous nous les comparons avec les autres mesures :

|                                       |                                      |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| 108 <i>varas</i> , équivalent à ..... | 100 verges anglaises ou américaines. |
| 140 " " à.....                        | 100 aunes françaises.                |

Les mélasses se vendent généralement par baril de 5½ gallons, et on les met ensuite dans des boucauts de 110 gallons environ.

Dans l'exportation de marchandises par tonneau aux ports de cette île, les quantités suivantes sont généralement comprises :—

|                                         |                              |
|-----------------------------------------|------------------------------|
| Sucre, en boîtes.....                   | 2,240 lbs. au tonneau.       |
| " en boucauts, tierçons ou barils ..... | 2,000 " "                    |
| Café, en sacs .....                     | 2,000 " "                    |
| Bois de campêche.....                   | 2,000 " "                    |
| Tabac, en ballots.....                  | 2,240 " "                    |
| Cigares, en caisses .....               | 40 pieds cubes.              |
| Cèdre et acajou, en billots.....        | 40 "                         |
| Rhum (Aguardiente).....                 | 2 pipes de 125 gallons chaq. |
| Miel .....                              | 224 gallons.                 |

## LA MARTINIQUE.

Cette île est une possession française. Elle a été découverte par Colomb en 1493. Elle est de forme irrégulière, haute et rocheuse, longue d'environ 45 milles et d'une largeur variant de 10 à 15 milles. Son étendue est de 382 milles carrés.

Son sommet le plus élevé—le Mont Pelé—est à 4,450 pieds au-dessus du niveau de la mer.

D'immenses masses de roches volcaniques couvrent l'intérieur et s'étendent des montagnes aux rives, où elles forment de nombreux accidents de terrain le long de la côte. Entre ces monticules de roches se trouvent des vallées irrégulières, mais d'une grande fertilité. Celles du côté ouest, appelées Basses-Terres, sont plus vastes, plus fertiles, et plus planes que celles du côté est, appelées Hautes-Terres.

Le climat est chaud, mais non insalubre, et il est tempéré par des brises régulières. Environ les deux-cinquièmes de la surface sont en culture, le reste est couvert d'arbres et de roches nues.

Pour les fins administratives, l'île est divisée en deux arrondissements, 14 cantons et 26 communes.

Le gouvernement se compose d'un gouverneur et conseil privé de sept membres, et le conseil de la colonie est de 30 membres.

Les principales productions sont le sucre, le café, le cacao, les mélasses, le rhum, le cassis et le bois de teinture.

St. Pierre est la principale ville, au nord-ouest, où se font presque toutes les affaires commerciales de l'île; le gouverneur réside à Port-de-France. Ces deux villes ont chacune un excellent havre, mais le plus avantageux est à Port-Royal, sur le côté sud-ouest.

La Martinique a un collège et un couvent où l'on enseigne non-seulement l'anglais et le français, mais aussi les hautes branches de l'éducation. Elle a de belles églises et un vaste jardin public appelé le Jardin des Plantes. Le couvent, que dirigent des religieuses, a 250 élèves, et le collège, dirigé par des prêtres, en a plus de 300. Parmi les plus riches habitants, il y en a beaucoup qui envoient leurs enfants faire leur éducation aux États-Unis, afin qu'ils y apprennent mieux l'anglais. La religion catholique est presque universelle dans l'île, et l'usage de la langue française y est presque exclusif.

Le 31 décembre 1864, la population de la Martinique se décomposait comme suit :—

|                                               |        |
|-----------------------------------------------|--------|
| St. Pierre.....                               | 21,525 |
| Port-de-France.....                           | 11,283 |
| Trinité.....                                  | 5,650  |
| Ailleurs.....                                 | 96,895 |
| Immigrés.....                                 | 15,576 |
| Garnison.....                                 | 1,021  |
| Fonctionnaires ne tenant pas feu et lieu..... | 600    |

Total..... 152,550

Le nombre des immigrés (coolis) des Antilles y est de 7,250; africains, 2,023; et chinois, 662 :—

### PRODUCTIONS.

Nombre des plantations en culture :—

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Plantations de sucre..... | 567   |
| “ de café.....            | 305   |
| “ de cacao.....           | 112   |
| “ de coton.....           | 21    |
| Provisions et fruits..... | 5,495 |

6,500

|                     |    |
|---------------------|----|
| Poteries.....       | 12 |
| Chaufourneries..... | 58 |

—6,570

Main-d'œuvre :—

|                                                      |               |
|------------------------------------------------------|---------------|
| Nombre de travailleurs aux plantations de sucre..... | 32,472        |
| do do provisions.....                                | 17,570        |
| do do café.....                                      | 1,282         |
| do à d'autres cultures.....                          | 7,657         |
| do aux poteries.....                                 | 253           |
| do aux chauxfourneries.....                          | 368           |
| do à diverses occupations domestiques.....           | 9,957         |
| <b>Total.....</b>                                    | <b>69,559</b> |

Etendue de terre cultivée :—

|                                               |                        |           |
|-----------------------------------------------|------------------------|-----------|
| Pour le sucre.....                            | 19,710                 | Hectares. |
| do café.....                                  | 504                    | do        |
| do cacao.....                                 | 517                    | do        |
| do coton.....                                 | 178                    | do        |
| do tabac.....                                 | 22                     | do        |
| do les provisions, fruits, etc.....           | 12,285                 | do        |
| Savanes, (pâturages).....                     | 23,139                 | do        |
| Pour les forêts.....                          | 19,236                 | do        |
| Plantations non-cultivées.....                | 14,772                 | do        |
| do dont les titres de propriété sont en doute | 8,419                  | do        |
|                                               | 98,782 ou              |           |
|                                               | 244,151 acres anglais. |           |

COMMERCE D'EXPORTATION.

Ci-suivent les principales productions exportées des îles de la Martinique et de la Guadeloupe, durant l'année expirée le 31 décembre 1863 :—

|                       |          | Martinique. | Guadeloupe. |
|-----------------------|----------|-------------|-------------|
| Sucre .....           | boucauts | 60,918      | 60,532      |
| Mélasses.....         | gallons  | 22,293      | 67,645      |
| Rhum et tafia.....    | do       | 1,481,950   | 373,599     |
| Café .....            | lbs      | 72,300      | 920,000     |
| Coton.....            | do       | 3,600       | 73,000      |
| Cacao.....            | do       | 580,500     | 152,831     |
| Cassis.....           | do       | 815,825     | 290         |
| Bois de teinture..... | do       | 1,645,000   | 1,849,000   |

Les Commissaires ne purent débarquer à la Guadeloupe à cause du choléra, qui faisait de grands ravages parmi la population.

TARIF.

Ci-suit le tarif des droits sur les articles importés à la Martinique, et qui sont produits dans l'Amérique Britannique du Nord. Aussi, une liste des prix de cargaison (16 février 1866), frais de port, etc., etc :—

| Droits.                        | Importations.   | Prix de carg., droit-payé.   |
|--------------------------------|-----------------|------------------------------|
| \$ 0 56½ Alewives.....         | Ⓕ baril.....    | \$ 5 50                      |
| 0 38 Bœuf, de famille.....     | Ⓕ do .....      | 24 15                        |
| 0 19 Do en ½ baril.....        | Ⓕ ½ baril.....  | 12 08                        |
| 0 38 Do mess.....              | Ⓕ baril.....    | 8 00                         |
| 0 12½ Fèves, blanches.....     | Ⓕ 2 minots..... | 5 55                         |
| 1 71 Chandelles, suif.....     | Ⓕ 100 lbs.....  | 3 05                         |
| 0 28 Morue.....                | Ⓕ do .....      | \$4. 94 grosse, 4 31 petite. |
| 0 16½ Blé-d'inde, jaune.....   | Ⓕ 2 minots..... | 3 15                         |
| 2 16 Fromage.....              | Ⓕ 100 lbs.....  | .....                        |
| 0 62½ Farine, marque Amér..... | Ⓕ baril.....    | 8 25 to 8 30                 |

| Droits.   | Importations.              | Prix de cargaison, droits payés. |
|-----------|----------------------------|----------------------------------|
| 0 05      | Harengs, fumés.....        | \$ boîte..... 0 50 à 0 60        |
| 0 56½     | Do salés.....              | \$ baril..... 3 50               |
| 0 25      | Jambons.....               | \$ 100 lbs..... 18 52            |
| 6 67      | Chevaux.....               | \$ tête..... 100 à 130           |
| * { 1 21½ | Bois de construction, P.B. | \$ 1000 pieds..... 23 à 24       |
| 1 21½     | Do épinette                | \$ Do..... 18 00                 |
| 0 45      | Saindoux.....              | \$ 100 lbs..... 19 00            |
| 5 75      | Mulets.....                | \$ tête..... 139 50              |
| 0 56½     | Maquereau.....             | \$ baril..... 11 à 12            |
| 0 19      | Bêtes à cornes.....        | \$ tête..... 60 00               |
| 0 02½     | Oignons.....               | \$ 100 lbs..... 4 16             |
| Libres.   | Vieux boucauts de sucre    | \$ chaque..... 1 39              |
| 0 20      | Porc, 1re qualité.....     | \$ baril..... 25 00              |
| 0 12¼     | Pois, B. E.....            | \$ 2 minots..... 3 00            |
| 0 03      | Pommes de terre.....       | \$ 100 lbs..... .....            |
| Libres.   | Douves, C. R.....          | \$ 1000 pièces..... .....        |
| † { 0 21½ | Bardeaux, cypres.....      | \$ do..... 3 50 à 5 00           |
| 0 18½     | Do P. B. et cèdre.         | \$ do..... 2 50 à 3 00           |

## FRAIS DE PORT, ETC.

*Droits de Tonnage.*

|                                         |         |               |
|-----------------------------------------|---------|---------------|
| Chargements des ⅔ de bois.....          | \$ ton. | \$ 0 29½ cts. |
| “ ⅓ de provisions.....                  | “       | 0 53¼         |
| Caboteurs avec tout chargement.....     | “       | 0 21          |
| Tous navires sur lest pour charger..... | “       | 0 3½          |

*Taxe pour les bouées.*

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Par navire non caboteur..... | \$ 0 93 cts. |
| “ caboteur.....              | 0 55         |

*Visite des officiers de santé.*

|                                |            |      |
|--------------------------------|------------|------|
| 100 tonn'x. et au-dessous..... | \$ navire, | 1 11 |
| 101 à 150 tonn'x.....          | “          | 1 67 |
| 151 à 200 “.....               | “          | 2 22 |
| 201 tonn'x. et au-dessus.....  | “          | 2 78 |

*Pilotage.*

|                               |   |       |
|-------------------------------|---|-------|
| 30 tonn'x. et au-dessous..... | “ | 3 20  |
| 31 à 60 tonn'x.....           | “ | 6 48  |
| 61 à 100 tonn'x.....          | “ | 9 72  |
| 101 à 150 “.....              | “ | 14 08 |
| 151 à 200 “.....              | “ | 17 82 |
| 201 à 250 “.....              | “ | 21 06 |
| 251 à 300 “.....              | “ | 24 32 |
| 301 à 350 “.....              | “ | 27 51 |
| 351 tonn'x. et au-dessus..... | “ | 30 79 |

\* Des provinces anglaises en navires anglais, et des États-Unis en navires américains, avec certificat, 54½c.

† Des provinces anglaises en navires anglais, et des États-Unis en navires américains, avec certificat, 7c.

L'or et l'argent américains et français sont les monnaies du cours.

*Interprête.*

|                               |            |        |
|-------------------------------|------------|--------|
| 20 tonn'x. et au-dessous..... | par navire | \$1 85 |
| 21 à 40 tonn'x.....           | “          | 2 78   |
| 41 à 60 “.....                | “          | 3 70   |
| 61 à 80 “.....                | “          | 4 63   |
| 81 à 100 “.....               | “          | 6 48   |
| 101 à 150 “.....              | “          | 7 40   |
| 151 à 200 “.....              | “          | 8 33   |
| 201 ton. et au-dessus.....    | “          | 11 11  |

*Frais généraux.*

|                |                     |      |
|----------------|---------------------|------|
| Passeport..... | pour chaque navire, | 1 11 |
| Permis.....    | “                   | 0 95 |

*Lest.*

Pierre ..... 3 ton. 1 00

Les navires voulant essayer le marché peuvent entrer et rester 3 jours en ne payant que \$2.10, pilotage compris.

*Quaiage.*

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Sacs.....                 | 1 c. chaque. |
| Barils.....               | 2 “          |
| Barillets.....            | 5 “          |
| Bois de construction..... | 12 c. par M. |
| Douves.....               | 15 “         |
| Bardeaux.....             | 2 “          |

A la Martinique, toutes les ventes de bois sont à quatre mois et celles de provisions à quatre et cinq mois. Les mélasses, sucre, rum, café et cacao ne se vendent qu'au comptant.

## L'ILE D'HAÏTI.

Saint Domingue ou Haïti est une des plus riches et plus belles îles des Antilles. Sa longueur est de 396 milles et sa plus grande largeur de 163 milles. Y compris les îles de Tortuga, Gonaïve, etc., son étendue est de 27,690 milles carrés.

Elle est traversée par trois chaînes de montagnes entre lesquelles se trouvent de grandes vallées des plaines et des savanes. La hauteur de la chaîne principale et centrale, appelée Cibao, est de 7,200 pied.

Depuis 1842, cette île superbe est divisée en deux républiques : St. Domingue et Haïti.

Les Commissaires n'ont pu visiter que la dernière, et les observations qu'ils soumettent ici ne se rapportent qu'à elle, naturellement.

### RÉPUBLIQUE D'HAÏTI.

La partie de l'île dont se compose Haïti est l'extrémité ouest, dont l'étendue est d'environ 10,081 milles carrés, ou environ les deux cinquièmes de tout ce territoire.

Sa population, qui est presque exclusivement d'origine africaine, est portée à 1,000,000 par les meilleures autorités, mais il n'a pas été fait de recensement depuis bien des années.

Le pays est parsemé de plaines et vallées fertiles bien arrosées, où croissent naturellement de nombreux produits de valeur, entre autres des bois à teinture de différentes sortes et des plantes médicinales. La principale culture est le café, le coton, le tabac, et, sur une plus petite échelle, le sucre, le cacao et l'indigo.

La végétation tropicale n'est nulle part plus luxuriante. Les bois d'acajou, de fustic, satiné et de gaïac abondent dans les montagnes, d'où se tirent les principale exportations de ces bois.

La culture du coton augmente rapidement d'année en année, tandis que celle du sucre a assez diminué pour qu'il cesse d'être là un article d'exportation, car sa production ne va guère au-delà des besoins de la consommation intérieure.

Les ressources minérales d'Haïti, qui sont variées autant que riches, se composent d'or, de platine, d'argent, de mercure, de cuivre, de fer, d'étain, de soufre, de manganèse, d'antimoine, de sel gemme, etc. ; mais, malheureusement, aucun de ces métaux n'est encore livré à l'exportation.

La république est divisée en six départements, lesquels sont subdivisés en arrondissements et communes. Par la constitution, le pouvoir souverain réside chez le peuple et l'exécutif est confié à un président élu à vie ; la législature se compose d'une chambre des communes et d'un sénat désignés collectivement sous le nom d'assemblée nationale ; le plus haut pouvoir judiciaire appartient à une cour de cassation, qui est le tribunal des appels, et il y a différentes autres cours inférieures. Les lois sont basées sur le code civil de France. Tout le patronage, tant civil que militaire, est exercé par le président.

Le peuple professe la religion catholique, mais les autres religions y sont tolérées. Le blanc ne peut devenir propriétaire foncier, et les lois, en général, s'opposent à l'établissement des blancs sur cette île. La langue est le français, et la partie instruite de la population le parle correctement.

### IMPORTATIONS DES ÉTATS-UNIS.

A l'encontre d'autres nations, il semble que les Etats-Unis aient pris le soin d'entretenir des relations commerciales avec cette île, et nos marchands seront peut-être surpris de voir, par le tableau suivant—lequel est pour 1863-64—que les Etats-Unis ont exporté à Haïti et St. Domingue plus de poisson sec que dans tous les autres pays ensemble :—

|                                             |      |                |                |
|---------------------------------------------|------|----------------|----------------|
| A St. Domingue et Haïti.....                | Qtz. | 85,315         | \$511,794      |
| Aux Antilles Espagnoles.....                | "    | 36,580         | 149,516        |
| Aux Colonies Hollandaises et Danoises ..... | "    | 28,080         | 91,884         |
| À d'autres pays.....                        | "    | 42,430         | 214,724        |
|                                             |      | <u>192,505</u> | <u>987,918</u> |

Ils envoient aussi à Haïti plus de poisson salé qu'aucun autre pays,—les chiffres suivants en font foi :

|                               | Barils.       | Barillets.    |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| A St. Domingue et Haïti ..... | 33,453        | 466           |
| Aux Antilles Anglaises.....   | 11,309        | 1,132         |
| Indes Orientales .....        | 2,161         | 6,172         |
| En d'autres pays.....         | 26,833        | 4,420         |
|                               | <u>73,756</u> | <u>12,190</u> |

Après les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, les Etats-Unis trouvent à St. Domingue le marché le plus avantageux pour leur porc, dont nous donnons ci-joint le chiffre de l'exportation :

|                                          | Brls.   |  |
|------------------------------------------|---------|--|
| Dans l'Amérique Britannique du Nord..... | 125,694 |  |
| A St. Domingue et Haïti.....             | 55,279  |  |
| Aux Antilles Anglaises .....             | 46,673  |  |
| En Angleterre, Ecosse et Irlande.....    | 43,615  |  |
| Aux Antilles Espagnoles .....            | 22,681  |  |
| En d'autres pays .....                   | 23,655  |  |

317,597

Ci-suit le tableau de l'exportation de leur savon pour la même année :

|                                         | lbs.      |  |
|-----------------------------------------|-----------|--|
| A Haïti et St. Domingue .....           | 2,678,313 |  |
| Au Mexique.....                         | 1,414,995 |  |
| A la Nouvelle Grenade et Vénézuëla..... | 1,006,157 |  |
| Aux Antilles Espagnoles .....           | 756,335   |  |
| Au Brésil. ....                         | 460,928   |  |
| Aux Antilles Anglaises .....            | 445,037   |  |
| En d'autres pays .....                  | 1,413,323 |  |

8,175,088

L'exportation de leur farine dans cette île a été d'au moins 128,624 barils ; de planches et madriers, 6,302 M. pieds ; de bardeaux, 9,114 M. ; de beurre, 361,277 lbs. Et ils portent le total des exportations de leurs propres produits à \$4,272,864. Ils évaluent à \$2,032,712 leurs importations de l'île pour la même année.

Les produits de ce pays ne sont pas assez appréciés dans l'Amérique Britannique. Sa récolte de café\*, par exemple, est plus considérable que celle d'aucun autre pays de cet émisphère, le Brésil excepté, car, en moyenne, elle n'est jamais moindre de 23,000 tonneaux.

#### COMMERCE.

Grâce à l'obligeance du président Geffrard, de M. Elie, le ministre des finances et

\*Moyenne de la production du café par les pays suivants, de 1856 à 1864 inclusivement :

|                                           |              |
|-------------------------------------------|--------------|
| Brsil .....                               | 151,730 ton. |
| Java et Sumatra.....                      | 61,370 "     |
| Ceylan .....                              | 29,860 "     |
| Haïti et St. Domingue.....                | 23,210 "     |
| Vénézuëla.....                            | 15,870 "     |
| Cuba .....                                | 5,670 "      |
| Porto Rico.....                           | 5,780 "      |
| Jamaïque .....                            | 2,010 "      |
| Antilles Hollandaises et Françaises.....  | 1,000 "      |
| Nouvelle Grenade et Guatemala.....        | 900 "        |
| Costa Rica.....                           | 4,900 "      |
| Afrique et Arabie .....                   | 2,360 "      |
| Bombay, Madras et la côte du Malabar..... | 5,000 "      |
| Singapore et Macassar .....               | 1,970 "      |
| Manille.....                              | 1,370 "      |

du commerce, et de M. Spencer St. John, le chargé d'affaires anglais, les Commissaires ont pu se procurer les renseignements qui suivent à l'égard du commerce et de la condition financière d'Haïti, sur l'exactitude desquels on peut compter.

Son commerce d'importation, qui s'est élevé à \$8,715,260 (en or) en 1863, a atteint le chiffre de \$10,226,665 en 1864, et des pays où ces importations ont été faites, les Etats-Unis figurent au premier rang; leurs exportations à cette île ont augmenté de \$3,813,610, à \$4,971,330, et elles se composent presque entièrement de bois et de provisions.

L'Angleterre figure au second rang, ses exportations ayant atteint le chiffre de \$2,518,150 en 1863, et de \$3,133,120 en 1864; la France, au troisième rang, les articles par elle introduits s'élevant à \$1,278,735 pour 1863, et à \$1,368,850 pour 1864.

La grande augmentation dans les exportations des Etats-Unis est dû à ce que les récoltes de céréales ont manqué à Haïti ces deux dernières années, à l'augmentation de la culture du coton et l'abandon des jardins potagers, ce qui a fait augmenter le prix de tous les aliments au point de produire la misère parmi les classes pauvres. L'augmentation du commerce avec l'Angleterre vient de l'augmentation correspondante dans les envois de coton d'Haïti et du prix très-élevé de cet article, qui a rapporté beaucoup d'argent aux habitants de certains districts. Les articles exportés d'Angleterre se composent principalement de marchandises et de ferronnerie, tandis que ceux importés de France sont les vins, les étoffes pour vêtements et les conservés.

#### Exportations d'Haïti durant les trois dernières années :

| Articles exportés.                | 1863.            | 1864.            | 1865.           |
|-----------------------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Café.....                         | 71,712,345 lbs.  | 45,168,764 lbs.  | 49,705,458 lbs. |
| Coton.....                        | 2,217,769 "      | 3,237,594 "      | 3,619,049 "     |
| Cacao.....                        | 2,338,400 "      | 1,339,941 "      | 1,895,473 "     |
| Acajou.....                       | 2,016,557 pds.   | 2,369,501 pds.   | 2,070,018 pds.  |
| Bois de Campêche, ou Logwood..... | 116,669,400 lbs. | 153,235,100 lbs. | 84,296,530 lbs. |
| Bois jaune.....                   | 38,675 pds.      | 77,400 pds.      | 51,075 pds.     |
| Bois du Brésil.....               | 17,550 "         | 75,475 "         | 57,900 "        |
| Gaiac.....                        | 231,100 "        | 4,222,500 "      | 10,732,750 "    |
| Peaux.....                        | 3,243 côtés      | 23,857 côtés.    | 16,453 côtés    |
| Cire jaune.....                   | 35,821 lbs.      | 205,327 lbs.     | 83,975 lbs.     |
| Miel.....                         | 70,215 "         | 58,640 "         | 25,179 "        |
| Graine de ricin.....              | .....            | 40,021 pchs      | 1 pch.          |
| Graine de cotonnier.....          | .....            | 39,640 "         | 38,047 "        |
| Gomme de galac.....               | .....            | .....            | 11 bar.         |
| Ecailles de tortue.....           | 661 lbs.         | 1,330 lbs.       | 1,038 lbs.      |
| Chiffons.....                     | 30,773 "         | 11,650 "         | 2,100 "         |
| Tabac en feuille.....             | .....            | 1,056,859 "      | 667,498 "       |
| Pelures d'orange.....             | 29,246 "         | 76,804 "         | 100,500 "       |
| Pistaches.....                    | .....            | 8,000 "          | 437 "           |
| Vieux cuivre.....                 | 9,410 "          | 9,363 "          | 9,915 "         |

Ce tableau renferme de curieux renseignements. Le principal article de commerce d'Haïti est le café, et le revenu de l'île dépend de la somme que produit sa récolte; mais comme il y est cultivé avec peu de soin, cette récolte varie excessivement.

Le café payant un droit d'exportation, une grande quantité quitte le pays par des voies irrégulières; on ne connaît pas au juste cette quantité, mais on la dit très considérable.

Comme on l'a déjà dit, la culture qui est la plus soignée est celle du coton, qui augmente rapidement. A la grande satisfaction du commerce, le gouvernement a aboli le droit d'un denier par livre, mais celui qui existe sur le bois de campêche a paralysé le commerce de cet article, qu'il est presque impossible d'écouler maintenant.

Les Commissaires n'ont pu se procurer le chiffre des exportations aux différents pays, mais ils ont pu constater que tout le commerce d'exportation avait diminué de \$12,290,000 en 1863 à \$9,475,000 en 1864. Malgré les richesses naturelles de cette île, on ne saurait nier que le chiffre de ses productions va en diminuant.

## PRIX.

La valeur moyenne des différents articles d'exportation varie comme suit :—

|                       | 1863. |    |         | 1864. |    |                  |
|-----------------------|-------|----|---------|-------|----|------------------|
|                       | £     | s. | d.      | £     | s. | d.               |
| Café .....            | 2     | 9  | 3½ stg. | 2     | 5  | 0 par 100 lbs.   |
| Bois de campêche..... | 1     | 2  | 9 “     | 0     | 17 | 10 par 1000 pds. |
| Coton .....           | 0     | 1  | 4 “     | 0     | 2  | 0 par lb.        |
| Cacao.....            | 1     | 9  | 4 “     | 1     | 6  | 0 par 100 lbs.   |

Les revenus de la république proviennent surtout des droits d'importation d'exportation, qui ont atteint—

|              |             |
|--------------|-------------|
| En 1860..... | \$2,558,330 |
| 1861 .....   | 2,319,165   |
| 1862.....    | 2,830,000   |

et qui sont principalement imposés sur les articles manufacturés et sur l'exportation du café.

Les menus taxes et la vente des terres publiques ont produit en 1862 environ \$131,705. Malgré ces revenus considérables, il y a eu depuis une longue période, et chaque année, un déficit qui a toujours été comblé par l'émission de papier-monnaie, savoir :—

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| En 1859 au montant de..... | \$ 151,380 |
| 1860 do .....              | 179,520    |
| 1861 do .....              | 405,965    |
| 1862 do .....              | 407,415    |

Total des émissions en 4 ans..... \$1,144,280

Dont il restait en main au 1er janvier..... 399,170

La différence, soit : \$745,110, représente le déficit des quatre années dernières.

Dans le budget de 1864, qui vient d'être mis devant la chambre, les dépenses sont évaluées comme suit :—

|                                           |            |
|-------------------------------------------|------------|
| Finance et commerce.....                  | \$ 338,880 |
| Ministre des affaires étrangères..        | 859,140    |
| “ de la guerre et de la marine.....       | 691,805    |
| “ de l'intérieur et de l'agriculture..... | 858,460    |
| “ de l'instruction publique.....          | 224,125    |
| “ de la justice et des cultes.....        | 138,570    |

\$3,110,980

On calcule que les revenus seront—

|                    |             |
|--------------------|-------------|
| Les douanes.....   | \$2,820,250 |
| Menus revenus..... | 123,625     |

\$2,943,875

Ce qui laisse un déficit de..... 167,105

Pour combler ce déficit, le ministre des finances propose d'ajouter dix pour cent aux droits d'importation et d'exportation, ce qui devrait produire \$282,025, laissant un surplus de \$114,915.

La dette nationale d'Haïti comprend certaines sommes dues à la France, et se compose ainsi :—

|                         |                     |
|-------------------------|---------------------|
| Indemnité à la France.. | £ 924,000 sterling. |
| Dette .....             | 512,000 do          |

Total de la dette extérieure..... 1,436,000 do

Dette intérieure..... 1,715 do

Total..... £1,437,715

L'indemnité à la France sera réglée en cinq versements annuels de £120,000, et cinq autres de £64,000, plus un versement extra de £4,000 pour la dernière année.

La dette due à la France sera éteinte en 16 paiements annuels de £22,000.

On croit que l'indemnité sera éteinte en 1873 et la dette en 1879, s'il n'y a pas de nouvelles insurrections.

Le cours monétaire du pays est la *gourde* ou piastre de papier, qui varie en valeur et est actuellement fort dépréciée par suite de sa trop grande circulation. Au mois d'avril 1866, on changeait 18 *gourdes* de Haïti ou piastres de papier pour une piastre espagnole.

En 1864, la moyenne du change a été de 224 *gourdes* ou piastres de Haïti par doublon de 16 piastres ; le chiffre correspondant en 1863 était de 204 *gourdes*.

## TARIF.

Voici le tarif des droits sur les articles qui pourraient être exportés de l'Amérique Britannique du Nord :

|                                                                     | Argent espagnol. |
|---------------------------------------------------------------------|------------------|
| Pommes, par baril .....                                             | \$ 0 40          |
| Bière, en barriques de 60 gallons .....                             | 2 00             |
| “ en demi-barriques de 30 gallons .....                             | 1 00             |
| “ par douzaine de bouteilles.....                                   | 0 25             |
| Beurre, par quintal.....                                            | 1 00             |
| Briques, par 1000.....                                              | 0 50             |
| Balais de crin ou de maïs, par douzaine.....                        | 1 00             |
| “ “ “ époussettes, par douzaine.....                                | 0 50             |
| Seaux de bois, la pièce .....                                       | 0 12             |
| Bœuf salé, par baril.....                                           | 1 50             |
| “ fumé, par quintal.....                                            | 1 50             |
| Biscuit blanc, par quintal .....                                    | 0 75             |
| “ commun, par quintal .....                                         | 0 37             |
| Bottes fines, par paire .....                                       | 1 50             |
| “ demi-fines, par paire.....                                        | 0 75             |
| “ communes, par paire .....                                         | 0 50             |
| Chandelles de suif, par lb .....                                    | 0 02             |
| Charbon, par boucaut.....                                           | 1 00             |
| “ par baril.....                                                    | 0 20             |
| Blé d'Inde en grain, par baril.....                                 | 1 00             |
| Fromage de toute qualité, par lb.....                               | 0 02             |
| Voitures,—carosses, et calèches, chacune .....                      | 10 00            |
| Gigs, chaque .....                                                  | 5 00             |
| Tilburys, chaque .....                                              | 5 00             |
| pour enfants avec ressorts, chacune.....                            | 0 50             |
| Voitures démontées, 20 pour cent <i>ad valorem</i> .....            |                  |
| Poisson,—maquereau, par baril.....                                  | 0 50             |
| Morue salée, par quintal .....                                      | 0 40             |
| Harengs salés, par baril .....                                      | 0 50             |
| “ fumés, par boîte.....                                             | 0 06             |
| Sardines, par baril.....                                            | 0 50             |
| Saumon, par baril .....                                             | 1 50             |
| “ par demi-baril.....                                               | 0 75             |
| “ par quart.....                                                    | 0 37             |
| Farine de blé, par baril.....                                       | 1 50             |
| “ de blé d'Inde, par baril .....                                    | 1 00             |
| “ de seigle, par baril .....                                        | 1 50             |
| Foin, par ballot .....                                              | 0 30             |
| Chevaux, étalons et hongres.....                                    | libres.          |
| Harnais, 20 pour cent <i>ad valorem</i> .....                       |                  |
| Jambons, par lb.....                                                | 0 02             |
| Bois, pin, (en franchise jusqu'au 28 fév. 1868), par 100 pieds..... | 1 75             |
| “ chêne, “ “ “ par “ .....                                          | 3 50             |

|                                               | Argent espagnol. |
|-----------------------------------------------|------------------|
| Allumettes, par grosse.....                   | \$ 0 02          |
| Mouton salé, par baril.....                   | 2 00             |
| Huile à brûler, par gallon.....               | 0 05             |
| Oignons, par quintal.....                     | 1 00             |
| Avoine, par baril.....                        | 0 30             |
| Pommes de terre, par baril.....               | 0 40             |
| Pommes de terre, en petits paniers.....       | 0 06             |
| Bardeaux, en franchise jusqu'au 28 fév. 1868. |                  |
| Savon de toute qualité, par 100 lbs.....      | 1 25             |
| Pelles de fer, par douzaine.....              | 0 75             |
| Suif, par lb.....                             | 0 01             |

N. B.—Un droit temporaire de 10 pour cent sur le montant des droits comme ci-dessus a été ajouté en vue de l'extinction de la dette publique.

Par suite d'un incendie désastreux qui a eu lieu dernièrement à Port-au-Prince, capitale d'Haïti, et a réduit en cendres plus d'une moitié de la ville, le gouvernement a décidé que tous les bois de construction seraient admis en franchise pendant deux ans à partir du 28 février 1866.

## NAVIGATION.

Le tableau ci-dessous indique le nombre des navires entrés et acquittés aux ports Haïtiens :—

*Entrés.*

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| Années, 1863..... | 703 Navires. |
| do 1864.....      | 745 do       |
| do 1865.....      | 562 do       |

*Acquittés.*

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| Années, 1863..... | 794 Navires. |
| do 1864.....      | 707 do       |
| do 1865.....      | 548 do       |

## DÉTAIL PAR PAVILLONS.

| Entrés.                   |       |       |       | Acquittés.                                     |       |       |       |
|---------------------------|-------|-------|-------|------------------------------------------------|-------|-------|-------|
| Nationalité.              | 1863. | 1864. | 1865. | Nationalité.                                   | 1863. | 1864. | 1865. |
| Français.....             | 126   | 130   | 93    | France.....                                    | 107   | 137   |       |
| Anglais.....              | 292   | 365   | 311   | Angleterre.....                                | 114   | 323   |       |
| Américains.....           | 152   | 90    | 65    | Allemagne.....                                 | 30    | 20    |       |
| Hambourgeois.....         | 23    | 14    | 13    | Etats-Unis.....                                | 371   | 89    |       |
| Danois.....               | 27    | 37    | 18    | Belgique.....                                  | 2     |       |       |
| Hollandais.....           | 25    | 25    | 17    | Italie.....                                    | 6     | 4     |       |
| Hanovriens.....           | 12    | 11    | 5     | Espagne.....                                   | 3     | 12    |       |
| Brémois.....              | 11    | 7     | 3     | Danemark.....                                  | 1     | 35    |       |
| Haïtiens.....             | 10    | 19    | 5     | Antilles (île voisine).....                    | 90    |       |       |
| Prussiens.....            | 6     | 2     | 4     | Amérique (et Amérique Bri.)...<br>do (Sd)..... | 2     |       |       |
| Oldenbourgeois.....       | 4     | 6     | 4     | Haïti.....                                     |       | 21    |       |
| Italiens.....             | 4     | 4     | 3     | Hanovre.....                                   |       | 9     |       |
| Espagnols.....            | 3     | 17    | 9     | Hollande.....                                  |       | 22    |       |
| Norvégiens.....           | 3     | 13    | 4     | Oldenbourg.....                                |       | 7     |       |
| Russes.....               | 2     |       | 3     | Prusse.....                                    |       | 4     |       |
| République Argentine..... | 1     |       |       | Suède.....                                     |       | 14    |       |
| Belges.....               | 1     |       |       | Vénézuela.....                                 |       | 5     |       |
| Portugais.....            | 1     |       |       | Expediés à la Jamaïque.....                    | 43    |       |       |
| Vénézuéliens.....         |       | 5     | 1     | do Angleterre.....                             | 16    |       |       |
| Suédois.....              |       |       | 3     | do Etats-Unis.....                             | 7     |       |       |
| Mecklenbourgeois.....     |       |       | 1     |                                                |       |       |       |

## MANIFESTES DE CARGAISONS ET COMPTES DE VENTE SIMULÉE.

Pour l'usage du commerce, nous publions les manifestes et les comptes de vente simulée qui suivent :

RAPPORT ET MANIFESTE de la cargaison chargée au port de Boston, à bord de la goëlette \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, patron, à destination de Port-au-Prince, (Haïti).

| Paquets ou articles en gros.           | Contenus ou quantités.                     | Valeur au port d'exportation. |      |
|----------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------|------|
|                                        |                                            | \$                            | cts. |
| Porc.....                              | 75 barils.....                             | 2,625                         | 00   |
| Chaises.....                           | 8 boîtes.....                              | 108                           | 40   |
| Allumettes.....                        | 10 caisses—246 grosses.....                | 147                           | 60   |
| Harengs fumés ( <i>Alewites</i> )..... | 95 barils et 10 demi.....                  | 805                           | 00   |
| Planches.....                          | 10321 pieds.....                           | 238                           | 99   |
| Bardeaux.....                          | 40 M.—160 paquets.....                     | 170                           | 00   |
| Morue.....                             | 30 tambours—qtx. 117 2 4.....              | 955                           | 99   |
| Morue.....                             | 15 do —qtx. 63 1 8.....                    | 425                           | 78   |
| Beurre.....                            | 30 barillets et 2 caisses—960 lbs.....     | 318                           | 00   |
| Tabac.....                             | 10 balles—600 lbs.....                     | 160                           | 00   |
| Huile.....                             | 10 barils et 65 caisses—1,051 gallons..... | 648                           | 00   |
| Verrerie.....                          | 2 paquets.....                             | 132                           | 00   |
| Cordage.....                           | 17 rouleaux—1,163 lbs.....                 | 276                           | 00   |
| Chiffon.....                           | 4 pièces (en 1 paquet).....                | 56                            | 00   |
| Potasse.....                           | 1 baril—591 lbs.....                       | 64                            | 00   |
| Déchets (coton).....                   | 2 balles—359 lbs.....                      | 116                           | 00   |
| Brosses.....                           | 1 boîte—10 douz.....                       | 158                           | 00   |
| Clous.....                             | 10 barillets—1,000 lbs.....                | 76                            | 00   |
| Fil de fer.....                        | 1 boîte—100 lbs.....                       | 67                            | 00   |
| Etoupé.....                            | 10 balles—500 lbs.....                     | 56                            | 00   |
| Résine.....                            | 1 baril.....                               | 6                             | 50   |
| Suif.....                              | 2 barils—452 lbs.....                      | 66                            | 00   |
| Huile (de poisson).....                | 1 baril—42½ gallons.....                   | 61                            | 50   |
| Huile (de lin).....                    | 6 barils—242 do.....                       | 422                           | 00   |
| Beurre.....                            | 75 barillets—1,648 lbs.....                | 497                           | 00   |
| Poulies.....                           | 72 poulies.....                            | 68                            | 00   |
| Harengs salés.....                     | 42 tambours—qtx. 201 2 8.....              | 1,015                         | 83   |
| Morue.....                             | 18 do —qtx. 75 1 24.....                   | 527                           | 39   |
| Maquereau.....                         | 1 et ½ barils.....                         | 18                            | 00   |
| Savon.....                             | 250 boîtes—3,500 lbs.....                  | 385                           | 00   |
| Morue.....                             | 100 tambours—qtx. 601 1 18.....            | 4,508                         | 71   |
| do (française en entrepôt).....        | 50 do —qtx. 276 3 11.....                  | 2,353                         | 20   |
| Harengs fumés.....                     | 67 barils.....                             | 579                           | 50   |
| Beurre.....                            | 70 barillets—1,702 lbs.....                | 595                           | 70   |

RAPPORT ET MANIFESTE de la cargaison chargée au port de Boston, à bord de la goëlette  
 —, —, patron, à destination de Jérémie (Haïti).

| Paquets ou articles en gros. | Contenus ou quantités.                                | Valeur au port d'exportation. |
|------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------|
|                              |                                                       | \$ cts.                       |
| Morue.....                   | 30 tambours—qtx. 147 2 22.....                        | 1,107 72                      |
| Harengs.....                 | 500 boîtes.....                                       | 300 00                        |
| Porc.....                    | 10 barils.....                                        | 297 50                        |
| Farine.....                  | 113 do.....                                           | 1,673 50                      |
| Fromage.....                 | 25 boîtes—744 lbs.....                                | 178 56                        |
| Beurre.....                  | 2 caisses—240 “.....                                  | 79 20                         |
| Saindoux.....                | 42 do —5,004 “.....                                   | 1,136 49                      |
| Savon.....                   | 1,000 boîtes—14,000 lbs.....                          | 1,540 00                      |
| Chandelles.....              | 100 do —1,000 “.....                                  | 185 00                        |
| Huile de kérosine.....       | 12 barils.....                                        | 285 40                        |
| Huile de lin.....            | 2 do —619 lbs.....                                    | 121 74                        |
| Résine.....                  | 1 baril—294 “.....                                    | 8 40                          |
| Poix.....                    | 1 do.....                                             | 7 00                          |
| Gomme arabique.....          | 2 demi-barils—191 lbs.....                            | 134 30                        |
| Peinture.....                | 24 barillets—600 lbs.....                             | 63 00                         |
| Quincaillerie.....           | 10 caisses et 31 barillets.....                       | 505 54                        |
| Muscade.....                 | 1 boîte—63 lbs.....                                   | 44 10                         |
| Verres de lampes.....        | 4 caisses—80 douz.....                                | 64 40                         |
| Castor.....                  | 1 boîte contenant 1 castor.....                       | 15 00                         |
| Raisins.....                 | 100 boîtes d'un qr.....                               | 90 00                         |
| Tabac.....                   | 40 demi-balles et 25 balles et 1 boîte—4,553 lbs..... | 1,180 85                      |
| Bois.....                    | 30,185 pieds de planches et merrain.....              | 822 16                        |
| Bardeaux.....                | 125 paquets—31½ M.....                                | 171 86                        |
| Allumettes.....              | 26 boîtes—445½ grosses.....                           | 461 43                        |
| Légumes.....                 | 19 barils.....                                        | 58 50                         |
| Briques.....                 | 17 M.....                                             | 204 00                        |
| Indigo.....                  | 2 seaux—50 lbs.....                                   | 63 50                         |
| Chapeaux.....                | 5 caisses—30½ douz.....                               | 319 25                        |
| Pâtisserie.....              | 4 do.....                                             | 195 50                        |
| Pain.....                    | 5 barils—462 lbs.....                                 | 31 53                         |
| Côtonnades.....              | 1 caisse.....                                         | 39 00                         |
| Amandes.....                 | 2 barils et 1 demi-baril—227 lbs.....                 | 88 90                         |
| Eau de rose.....             | 6 caisses—6 douz.....                                 | 20 25                         |
| Lampes.....                  | 1 baril.....                                          | 7 85                          |

VENTE simulée d'une cargaison de provisions aux prix courants en piastres.

|                                                                    |                 |              |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|
| 100 barils, farine.....                                            | \$ 100 00       | \$ 10,000 00 |
| 200 do.....                                                        | 200 00          | 40,000 00    |
| 100 barils, pore, 1re qual., gras.....                             | 600 00          | 60,000 00    |
| 100 tinettes (ferblanc) de saindoux, 20 lbs. chaque, 2000 lbs..... | 5 50            | 11,000 00    |
| 50 tambours de morue, 20000 lbs.....                               | 120 00          | 24,000 00    |
| 50 barils de morue.....                                            | 260 00          | 13,000 00    |
| 100 jarres de beurre, 10 lbs. chaque, 1000 lbs.....                | 6 00            | 6,000 00     |
| 200 boîtes de savon, 20 barres chacune.....                        | 30 00           | 6,000 00     |
| 100 sacs de riz, 80 lbs. chacun, 8000 lbs.....                     | 1 00            | 8,000 00     |
| 50 barils de harengs.....                                          | 150 00          | 7,500 00     |
| 25 boîtes de sucre, 2600 lbs.....                                  | 3 00            | 7,800 00     |
| 10 barils de blé-d'inde moulu.....                                 | 70 00           | 700 00       |
| 20 do avoine.....                                                  | 70 50           | 1,400 00     |
| 20 barils de bœuf, 28 lbs. chacun.....                             | 120 00          | 2,400 00     |
| 50 rouleaux de corde pour balles de coton.....                     | 250 00          | 12,500 00    |
| 800 pièces de merrain, contenant 25000 pieds.....                  | 600 00 p. 1000. | 15,000 00    |
| 1,200 do bois, do 20000 do.....                                    | 600 00 p. 1000. | 12,000 00    |
| 50 paquets de bardeaux, 200 chacun.....                            | 40 00           | 2,400 00     |
| 300 boîtes de savon, 20 barres chacune.....                        | 30 00           | 9,000 00     |
|                                                                    |                 | 248,700 00   |

VENTE SIMULÉE d'une cargaison de provisions, etc.—*Suite.*

| MOINS—LES DROITS.                                                        |                  | \$      | cts. | \$       | cts. |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------|---------|------|----------|------|
| 250 barils de farine.....                                                | à P. 1 50        | 375     | 00   |          |      |
| 100 do porc.....                                                         | " 1 50           | 150     | 00   |          |      |
| 2,000 lbs. de saindoux.....                                              | " 1 50 p. cent.  | 30      | 00   |          |      |
| 20,000 lbs. de morue.....                                                | " 40 00 p. cent. | 8       | 00   |          |      |
| 50 barils de maquereau.....                                              | " 0 50           | 25      | 00   |          |      |
| 1,000 lbs. de beurre.....                                                | " 0 01           | 10      | 00   |          |      |
| 1,000 lbs. de savon.....                                                 | " 1 25 p. cent.  | 125     | 00   |          |      |
| 8,000 lbs. de riz.....                                                   | " 0 75 p. cent.  | 60      | 00   |          |      |
| 50 barils de hareng.....                                                 | " 0 50           | 25      | 00   |          |      |
| 2,600 lbs. de sucre.....                                                 | " 0 03           | 78      | 00   |          |      |
| 30 barils de blé et d'avoine.....                                        | " 0 30           | 9       | 00   |          |      |
| 20 barillets de bœuf.....                                                | " 0 37½          | 7       | 50   |          |      |
| 50 rouleaux de corde.....                                                | " 1 50           | 75      | 00   |          |      |
| 25,000 pieds de merrain.....                                             | " 2 00 p. 1000.  | 50      | 00   |          |      |
| 20,000 pieds de bois.....                                                | " 1 75 p. 1000.  | 35      | 00   |          |      |
| 12,000 bardeaux.....                                                     | " 0 40 p. 1000.  | 4       | 80   |          |      |
| QUAIAGE.                                                                 |                  |         |      |          |      |
| 485 barils de farine, porc, maquereau, hareng,<br>blé, avoine, bœuf..... | à P. 0 12        | 58      | 20   |          |      |
| 50 tambours de morue.....                                                | " 0 50           | 25      | 00   |          |      |
| 23,600 barils de saindoux, sucre, riz, beurre et savon.....              | " 0 12           | 28      | 32   |          |      |
| 50 rouleaux de corde.....                                                | " 0 12           | 6       | 00   |          |      |
| 45,000 pieds de merrain et bois.....                                     | " 0 50 p. 1000.  | 22      | 50   |          |      |
| 12,000 bardeaux.....                                                     | " 0 50 p. 1000.  | 6       | 00   |          |      |
| PESAGE.                                                                  |                  |         |      |          |      |
| 43,600 lbs., à 50 centims pour cent.....                                 |                  | 21      | 80   |          |      |
| Droit de consignation, 6 pour cent.....                                  |                  | P.1,235 | 12   |          |      |
|                                                                          |                  | 74      | 10   |          |      |
| 10 pour cent, droits additionnels.....                                   |                  | P.1,309 | 22   |          |      |
|                                                                          |                  | 130     | 92   |          |      |
| Droits payables ¼ en or, P. 360 03 @ \$18 00.....                        |                  | 6,480   | 54   |          |      |
| ¾ en monnaie courante @ \$15 1080 11.....                                |                  | 16,201  | 65   |          |      |
|                                                                          |                  |         |      | 22,682   | 19   |
|                                                                          |                  |         |      | 226,017  | 81   |
| MOINS.                                                                   |                  |         |      |          |      |
| Main-d'œuvre.....environ.....                                            |                  | 2,000   | 00   |          |      |
| Outward freight " P.1000 à 18 pour 1.....                                |                  | 18,000  | 00   |          |      |
|                                                                          |                  |         |      | 20,000   | 00   |
|                                                                          |                  |         |      | 206,017  | 81   |
| Commission, 2½ pour cent.....                                            |                  | 6,217   | 50   |          |      |
| Emmagasinage, 1 ".....                                                   |                  | 2,487   | 00   |          |      |
| Livraison, 2½ ".....                                                     |                  | 6,217   | 50   |          |      |
| Assurance contre le feu, 3 ".....                                        |                  | 7,461   | 00   |          |      |
|                                                                          |                  |         |      | 22,383   | 00   |
| Produit net.....                                                         |                  |         |      | 183,634  | 81   |
| 18 piastres Haïtiennes = 1 Peso Espagnol ou piastre d'or.....            |                  |         |      | P.10,201 | 93   |

## FRAIS.

Voici les déboursés probables pour un navire de 150 tonneaux durant 15 jours dans le havre de Port-au-Prince :—

|                                             |          |                    |
|---------------------------------------------|----------|--------------------|
| Droits de tonnage, 150 t'x. @\$1.....       | \$150 00 |                    |
| 10 pour cent.....                           | 15 00    |                    |
|                                             |          | 165 00             |
|                                             |          | -----              |
| Soit \$124 75 = Ct. \$2,224 50              |          |                    |
| 41 25 =                                     | 618 75   |                    |
|                                             |          | -----              |
|                                             |          | \$2,843 25         |
| Pilotage, entrée et acquittement.....       | 300 00   |                    |
| Officiers de douane et administration.....  | 200 00   |                    |
| Timbres et divers.....                      | 200 00   |                    |
| Honoraires de médecins.....                 | 300 00   |                    |
| Débarquement, aux termes du nolisement..... | 500 00   |                    |
|                                             |          | -----              |
|                                             |          | \$4,343 25 m. cte. |

Ce qui, au cours actuel de \$18 pour \$1 espagnole, représente \$241.37 en or.

On trouve des manœuvres à \$16 et \$20 monnaie courante, ou \$1 espagnole par jour ; les arrimeurs sont payés environ \$2 en or par jour. Les provisions sont à des prix raisonnables ; les fournitures de navires sont très-chères à tous les ports.

## ILES TURQUES ET CAIQUES.

Ces îles forment une dépendance de la Jamaïque et se trouvent à la partie la plus S. E. du groupe de Bahama.

Bien que pouvant donner avec avantage les mêmes produits que les autres Antilles, elles ne sont que peu cultivées, et le principal article d'exportation est le sel.

En 1863, les importations de ces îles se sont montées à \$215,813 ; les exportations à \$169,474 ; le revenu à \$36,363 ; les dépenses à \$50,145. En 1862, la quantité de sel exporté s'est élevée à 1,360,028 minots, évalués à \$108,565 ; en 1863, on a exporté 1,982,596 minots, évalués à \$140,657.

## PORTO RICO.

L'île espagnole de Porto Rico présente une superficie de 3,750 milles carrés; sa population est de 603,181 âmes, dont 310,430 blancs, 251,015 nègres libres, et 41,736 esclaves.

St. Jean est la capitale de l'île, mais Ponce et Mayaguez sont des villes plus importantes au point de vue commercial.

On observera que le nombre des esclaves est très petit comparativement à la population totale, en sorte que si le régime d'esclavage dont il est parlé dans ce rapport à propos de Cuba était changé, ce changement n'affecterait pas beaucoup Porto Rico. Les lois obligent tout journalier, blanc ou noir, à présenter le premier de chaque mois à l'alcade de son district son livret du mois précédent, contenant un certificat du nombre de jours durant lesquels il a travaillé, signé par ses maîtres, et pour chaque jour durant lequel il n'a pas travaillé un certificat de médecin, sans quoi il est obligé de travailler sur les chemins pendant un nombre égal de jours à douze sous par jour.

Les montagnes de Porto Rico sont supposées riches en minéraux, mais l'industrie de l'île est entièrement agricole; aucune mine n'est exploitée et il y a bien peu de fabriques. Le sol est excessivement fertile et comparativement bien cultivé. Toutes les productions de l'île sont de première qualité et atteignent des prix fort élevés sur les marchés étrangers; l'île est renommée non seulement pour son sucre, son café, etc., mais encore pour son bétail, dont elle exporte une grande quantité dans les autres Antilles.

### TARIF DES IMPORTATIONS.

Les observations générales sur le tarif de Cuba s'appliquent à celui de Porto Rico, mais l'évaluation officielle et les droits *ad valorem* sont plus faibles dans cette dernière que pour Cuba. A Porto Rico, ils varient entre 17 et 30 pour cent sur l'évaluation fixée par le gouvernement, et la différence en faveur des importations par les navires espagnols est d'environ 6 pour cent au lieu de 8 et 10 comme à Cuba. Cette différence suffit toutefois pour que les marchands anglais préfèrent généralement les navires espagnols.

Voici la liste des droits calculés sur les articles importés par des navires étrangers directement du lieu de production. Tous articles autrement importés paient un droit additionnel de 8½ p. cent sur l'évaluation officielle :

| Droits. | IMPORTATIONS.             | Quantités sur lesquelles les droits sont prélevés. |
|---------|---------------------------|----------------------------------------------------|
| \$ cts. |                           |                                                    |
| 0 46½   | Ale et porter .....       | Douzaine.                                          |
| 0 51½   | Pommes .....              | Baril.                                             |
| 1 59    | Bœuf, salé et mariné..... | do                                                 |
| 0 73    | Fèves .....               | 100 lbs.                                           |
| 2 78    | Beurre .....              | do                                                 |
| 1 62    | Lard, séché .....         | do                                                 |
| 1 42½   | Biscuit de mer.....       | do                                                 |
| 0 37    | Betteraves .....          | do                                                 |
| 0 26    | Balais .....              | Douzaine.                                          |
| 2 82    | Chandelles, suif.....     | 100 lbs.                                           |
| 4 84    | do composition .....      | do                                                 |
| 5 52    | do bougie.....            | do                                                 |
| 0 56    | Morue .....               | do                                                 |
| 0 56    | Morue de St. Pierre ..... | do                                                 |
| 0 56    | Hareng .....              | do                                                 |
| 0 56    | Merlan .....              | do                                                 |
| 2 09    | Fromage.....              | do                                                 |

| Droits. | IMPORTATIONS.                      | Quantités sur lesquelles les droits sont prélevés. |
|---------|------------------------------------|----------------------------------------------------|
| \$ cts. |                                    |                                                    |
| 3 80    | Farine de blé d'inde.....          | Tonne.                                             |
| 0 95    | do .....                           | Barils.                                            |
| 1 78    | Biscuits assortis .....            | 100 lbs.                                           |
| 1 78    | do à la soude .....                | do                                                 |
| Libres. | Charbon.....                       |                                                    |
| 0 69½   | Choux .....                        | Douzaine.                                          |
| 4 00    | Farine*.....                       | Baril.                                             |
| 0 69½   | Cidre, en bouteilles .....         | Douz. qts.                                         |
| 1 39½   | Barils, 100 cuartos.....           | = 21 gallons.                                      |
| 0 53    | Harengs, salés .....               | Baril.                                             |
| 0 17½   | do fumés .....                     | Boîte                                              |
| 2 82    | Jambons .....                      | 100 lbs.                                           |
| 0 12    | Poin .....                         | do                                                 |
| 34 85   | Chevaux, excepté les étalons.....  | Chaque.                                            |
| Libres. | do étalons.....                    |                                                    |
| Libre.  | Glace.....                         |                                                    |
| 2 18    | Saindoux .....                     | 100 lbs.                                           |
| 0 71    | Maquereau.....                     | Baril.                                             |
| 0 26    | Allumettes.....                    | Grosse.                                            |
| 11 85   | Mulets.....                        | Chaque.                                            |
| Libres. | Juments.....                       |                                                    |
| 0 17    | Huile, kérosine.....               | Gallons.                                           |
| 2 32    | do baleine .....                   | do                                                 |
| 1 06    | Clous.....                         | 100 lbs.                                           |
| 0 47    | Avoine .....                       | do                                                 |
| 0 50    | Oignons .....                      | do                                                 |
| 2 65    | Porc, salé dans la saumure .....   | Baril.                                             |
| 0 29    | Pommes de terre .....              | 100 lbs.                                           |
| 0 09    | Papier d'emballage .....           | Rm.                                                |
| 0 73    | Pois.....                          | 100 lbs.                                           |
| 1 39½   | Seaux .....                        | Douz.                                              |
| 0 26    | Pierres à remouleur .....          | Chaque.                                            |
| 2 12    | Savon .....                        | 100 lbs.                                           |
| 1 39½   | Cuves.....                         | Douz.                                              |
| 0 70    | Navets .....                       | Baril.                                             |
| 0 51½   | Goudron.....                       | do                                                 |
| 0 03    | Vinaigre.....                      | cuarto                                             |
|         |                                    | 4 et 3-1 quartillos=1 gallon.                      |
|         | BOIS.                              |                                                    |
| 2 65    | Pin blanc.....                     | par 1000 pieds.                                    |
| 2 65    | Epinette blanche et autre.....     | do do                                              |
| 0 88    | Bardeaux .....                     | par 1000.                                          |
|         | TENNELLERIE.                       |                                                    |
| 0 18    | Douves en bottes et boucauts ..... | Dim. des bcts. de s.                               |
| 4 42    | Cercoles fendus.....               | par 1000.                                          |
| 3 53½   | Douves, boucaut.....               | do                                                 |

\*Voir page 123, pour les droits sur la farine importée à Cuba. Les mêmes observations s'appliquent à Porto Rico.

Les droits sont payables en argent espagnol. Le cours monétaire de l'île est principalement composé d'argent des Etats-Unis, et de doublons d'Espagne, de Colombie et autres pays. L'argent espagnol commande de 4 à 6 p. cent de prime par \$16. Les autres monnaies ont cours à \$16.

L'argent espagnol varie de 2 à 4 p. cent de prime. 101 <sup>44</sup>/<sub>100</sub> livres avoir-du-poids d'Angleterre ou des Etats-Unis sont égales à 100 livres d'Espagne.

Il n'y a maintenant dans l'île que quatre ports d'importation, savoir : San Juan, Mayaguez, Ponce et Arroyo. Il y a treize ports d'importation, savoir : les quatre ports sus-nommés, et Aracibo, Aguadilla, Cabo Rojo, Guayanilla, Salmas, Humacão, Fayado, Naguabo et Viegnés. Trois ports, savoir : Aracibo, Naguabo et Aguadilla ont été fermés l'année dernière aux importations. Cette mesure, dictée par le gouverneur espagnol par des motifs d'économie, est très-arbitraire et préjudiciable au commerce.

## DROITS D'EXPORTATION.

Tous les droits d'exportation ont été dernièrement abolis à Porto-Rico.

## EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS.

Le tableau suivant donne les quantités des articles exportés en 1864 :—

| Du port de                            | Sucre,<br>livres. | Mélasses,<br>gallons. | Café,<br>livres. | Tabac,<br>livres. | Peaux<br>crues,<br>livres. | Coton,<br>livres. | Rhum,<br>gallons. |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------------|------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|
| San Juan .....                        | 17,149,994        | 370,273               | 3,467,383        | 886,356           | 328,145                    | 250,780           | 1,779             |
| Arecibo.....                          | 7,036,205         | 216,712               | .....            | 3,370,823         | .....                      | .....             | .....             |
| Aguadilla.....                        | 6,325,800         | 64,810                | 2,853,000        | .....             | 50,800                     | 376,000           | 1,169             |
| Mayaguez.....                         | 22,362,005        | 809,289               | 5,783,686        | 13,362            | 176,318                    | 231,937           | .....             |
| Ponce.....                            | 21,476,382        | 889,488               | 1,780,926        | 211,528           | 6,264                      | 472,250           | .....             |
| Arroyo.....                           | 11,944,356        | 620,709               | 72,956           | 119,933           | .....                      | 62,935            | 3,463             |
| Humacao, Naguabo et Fa-<br>jardo..... | 18,576,782        | 734,110               | .....            | 29,865            | .....                      | .....             | .....             |
| Guayanilla et Guanica.....            | 6,903,493         | 115,185               | 1,030,825        | 46,461            | 8,158                      | 181,285           | .....             |
| 1864                                  | 111,775,022       | 3,820,076             | 14,993,836       | 4,078,333         | 569,665                    | 1,575,187         | 6,411             |
| 1863                                  | 141,058,103       | 4,747,054             | 21,540,492       | 5,270,210         | 606,722                    | 203,760           | 103,200           |
| 1862                                  | 150,804,153       | 4,933,008             | 13,229,633       | 9,646,700         | 473,715                    | 234,782           | 243,320           |

Ces articles ont été expédiés à destination des pays suivants :

| Aux ports de               | Sucre.      | Mélasses. | Café.      | Tabac.    | Peaux<br>crues. | Coton.    | Rhum. |
|----------------------------|-------------|-----------|------------|-----------|-----------------|-----------|-------|
| Grande-Bretagne.....       | 57,272,174  | .....     | 561,238    | 150,111   | .....           | 551,175   | ..... |
| Etats-Unis.....            | 35,892,774  | 3,504,179 | 493,374    | .....     | 71,732          | 339,885   | ..... |
| Amérique B. du N.....      | 6,662,789   | 287,558   | 233,732    | .....     | .....           | .....     | ..... |
| Espagne.....               | 1,386,876   | 1,368     | 4,653,215  | 88,220    | 379,775         | 411,147   | 487   |
| France.....                | 9,291,565   | .....     | 853,172    | 199,926   | .....           | .....     | 3,000 |
| Gênes.....                 | .....       | .....     | 595,845    | .....     | .....           | .....     | ..... |
| Allemagne Septentrionale.. | .....       | .....     | .....      | 4,950,899 | .....           | .....     | ..... |
| Cuba.....                  | .....       | .....     | 1,958,036  | .....     | .....           | .....     | ..... |
| Divers ports.....          | 1,268,844   | 26,971    | 5,645,224  | 189,177   | 118,158         | 272,987   | 2,924 |
|                            | 111,775,022 | 3,820,076 | 14,993,836 | 4,678,333 | 569,665         | 1,575,189 | 6,411 |

LES tableaux suivants indiquent les quantités des principaux articles exportés de l'île à destination des possessions anglaises de l'Amérique Britannique du Nord, durant les années 1863, 1864 et 1865, et les ports où ils ont été chargés :—

|                    | Sucre,<br>Lbs.   | Mélasses,<br>Gallons. | Café,<br>Lbs.  | Tabac,<br>Lbs. | Rum,<br>Quarts. | Valeur.             |
|--------------------|------------------|-----------------------|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| <b>1863.</b>       |                  |                       |                |                |                 |                     |
| San Juan.....      | 871,548          | 78,987                | 29,066         |                | 5,035           |                     |
| Arecibo.....       | 9'6,722          | 42,469                |                |                |                 |                     |
| Mayaguez.....      | 2,671,002        | 36,707                | 18,200         |                |                 |                     |
| Ponce.....         | 3,633,648        | 141,640               | 4,990          | 9,726          |                 |                     |
| <b>Totaux.....</b> | <b>8,122,920</b> | <b>299,803</b>        | <b>52,256</b>  | <b>9,726</b>   | <b>5,035</b>    | <b>\$119,785 95</b> |
| <b>1864.</b>       |                  |                       |                |                |                 |                     |
| San Juan.....      | 641,143          | 131,155               | 2,100          |                |                 |                     |
| Arecibo.....       |                  | 5,208                 |                |                |                 |                     |
| Aguadilla.....     | 60,800           | 1,130                 |                |                |                 |                     |
| Mayaguez.....      | 1,877,992        | 14,175                | 14,046         |                |                 |                     |
| Ponce.....         | 3,878,845        | 125,770               | 217,586        | 4,920          |                 |                     |
| Guayanilla.....    | 204,000          | 10,120                |                |                |                 |                     |
| <b>Totaux.....</b> | <b>6,662,780</b> | <b>287,558</b>        | <b>233,732</b> | <b>4,920</b>   |                 | <b>\$113,666 31</b> |
| <b>1865.</b>       |                  |                       |                |                |                 |                     |
| San Juan.....      | 798,704          | 68,200                |                |                | Peaux.<br>Lbs.  |                     |
| Arecibo.....       | 377,733          |                       |                |                | 3,104           |                     |
| Mayaguez.....      | 2,793,945        | 35,300                | 14,531         |                |                 |                     |
| Ponce.....         | 5,160,216        | 243,600               | 49,237         |                |                 |                     |
| Guayanilla.....    | 107,253          | 13,300                |                |                |                 |                     |
| <b>Totaux.....</b> | <b>9,233,844</b> | <b>352,100</b>        | <b>63,768</b>  |                | <b>3,104</b>    | <b>\$125,678 05</b> |

D'après les rapports de la navigation, les transactions de Porto Rico avec l'Amérique Britannique du Nord ont été comme suit :—

|                             | ENTRÉS.            |           |              |                       | ACQUITTES. |              |                       |
|-----------------------------|--------------------|-----------|--------------|-----------------------|------------|--------------|-----------------------|
|                             | Pavillon.          | Nos.      | Ton'x.       | Hommes<br>d'équipage. | Nos.       | Ton'x.       | Hommes<br>d'équipage. |
| <b>1863.</b>                |                    |           |              |                       |            |              |                       |
| Halifax.....                | Anglais.....       | 63        | 5,303        | 476                   | 46         | 4,656        | 347                   |
| Do.....                     | Américain.....     | 12        | 3,055        | 74                    | 10         | 2,826        | 58                    |
| Yarmouth.....               | Anglais.....       | 1         | 55           | 6                     | 1          | 55           | 6                     |
| Terreneuve.....             | Espagnol.....      | 1         | 80           | 8                     | 2          | 178          | 14                    |
| Do.....                     | Anglais.....       | 4         | 316          | 32                    | 4          | 316          | 32                    |
| St. Jean, Nouveau-Brunswick | Do.....            | 3         | 464          | 27                    | 6          | 791          | 48                    |
|                             | <b>Totaux.....</b> | <b>84</b> | <b>9,273</b> | <b>623</b>            | <b>69</b>  | <b>8,822</b> | <b>505</b>            |
| <b>1864.</b>                |                    |           |              |                       |            |              |                       |
| Halifax.....                | Anglais.....       | 58        | 5,291        | 348                   | 37         | 685          | 263                   |
| Terreneuve.....             | Do.....            | 12        | 1,624        | 81                    | 8          | 3,844        | 57                    |
| Nouveau-Brunswick.....      | Américain.....     | 1         | 176          | 10                    | 4          | 582          | 44                    |
| Do.....                     | Anglais.....       | 2         | 330          | 11                    | 3          | 412          | 24                    |
| Nassau.....                 | Do.....            |           |              |                       | 3          | 1,077        | 32                    |
|                             | <b>Totaux.....</b> | <b>73</b> | <b>7,421</b> | <b>450</b>            | <b>55</b>  | <b>6,604</b> | <b>420</b>            |

## DROITS DE HAVRE.

Voici quels sont les droits de havre aux ports de San Juan, Mayaguez et Ponce :

|                                                                                                                                         | Argent espagnol. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
|                                                                                                                                         | \$ cts.          |
| Droits de tonnage, navires étrangers, par tonneau.....                                                                                  | 1 00             |
| do do espagnols, do .....                                                                                                               | 0 37½            |
| Droits de phare, navires de 150, tonn'x et au-dessous, par tonneau.                                                                     | 0 03             |
| Au-dessus de 150 tonn'x., pour chaque tonneau de surplus.....                                                                           | 0 01             |
| Ancrage \$2 (pour changer d'ancrage, si c'est nécessaire, \$2) .....                                                                    | 4 00             |
| Passé du fort, \$1.50 à Mayaguez, à San Juan et Ponce, \$2, inter-<br>prête, \$8, visite du médecin du port, \$4.50.....                | 14 00            |
| Honoraires du maître du havre, \$6, pilotage à Mayaguez, \$10, à San<br>Juan, \$16, à Ponce, \$19, entrée et sortie. Canot, \$3.25..... | 19 25            |
| Acquittement de la douane, y compris papier timbré, etc., \$8 à San<br>Juan, et à Mayaguez.....                                         | 9 75             |
| Honoraires du consul, 1 ct. par tonneau; certificat d'acquittement,<br>50 cts .....                                                     | 0 00             |
| Acquittement du droit de port (à San Juan seulement) 12½ cts.<br>par tonneau.....                                                       | 0 00             |

## PRIX DU DEBARQUEMENT, ETC., A MAYAGUEZ.

|                                                                                                  | Monnaie courante. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
|                                                                                                  | \$ cts.           |
| Débarquement de la cargaison par charge d'environ 40 tonneaux...                                 | 10 00             |
| do lest, par tonneau.....                                                                        | 0 50              |
| Chargement de sucre et de mélasse par boucaut, 25 cts., tierçon,<br>12½ cts., barils 6¼ cts..... | 0 00              |
| do café, par boucaut, 18¾, sac, 3 cts.....                                                       | 0 00              |
| do oranges et autres cargaisons, par charge.....                                                 | 10 00             |
| do lest, sable, on ne peut s'en procurer d'autre, (sable<br>compris) par tonneau.....            | 0 75              |
| do peaux crues, chacune, 1c.; coton et tabac, par balle..                                        | 0 03              |
| Pompe pour transvaser, la mélasse par tonne.....                                                 | 0 06½             |

Le bois est ordinairement déchargé en radeaux par l'équipage et reçu à terre par des journaliers, qui sont payés 31½ cts. par M. pieds de pin blanc, et 18¾ cts. par M. bardeaux. Il n'y a pas de quais pour charger et décharger les navires, et c'est l'usage que le navire supporte les frais de chargement et de déchargement, qui se font au moyen d'allèges, à moins de stipulation spéciale contraire.

Les vaisseaux arrivant ou partant sur lest ne paient pas de droits de tonnage; ceux qui arrivent sur lest et partent chargés exclusivement de mélasses ne paient pas non plus de droit; mais tout navire arrivant avec une cargaison et repartant chargé de mélasses paie le tonnage. Les navires étrangers chargés exclusivement de charbon ne paient que 50 cts. de droit par tonneau; les navires espagnols chargés de charbon sont exempts de droits. Les navires peuvent aller à l'entrée du port sans jeter l'ancre et obtenir des renseignements sur le marché, etc., en envoyant un canot à une petite distance de terre, sans accoster, puis repartir sans payer de droits de havre. Si le navire jette l'ancre et repart sans décharger, il paie les droits de havre (à l'exception du droit de tonnage). Mais s'il débarque un seul colis, il paie le droit de tonnage.

Il faut avoir bien soin de se procurer un certificat du médecin du port, deux copies du manifeste sur lequel doit être clairement indiqué le tonnage, le nombre et la désignation des colis en chiffres et en toutes lettres, la valeur de la cargaison en chiffre et une liste de toutes les provisions à bord avec le total; ces deux copies doivent être signées par le capitaine. Aussi, un certificat signé par le consul espagnol au port de départ.

CHARGEMENT A PONCE.—34 cts. par boucaut ou par tonne pour l'exportation. Les observations générales relatives à Mayaguez s'appliquent à ce port et aux autres.

## CARGAISONS ASSORTIES.

Les Commissaires ont eu communication, par une maison importante, de la liste suivante, avec observations, d'une cargaison générale de produits et marchandises convenables à Mayaguez :

## DÉTAIL APPROXIMATIF D'UNE CARGAISON GÉNÉRALE BIEN ASSORTIE.

- 50 bls. porc, 1ère qualité { chaque baril du poids de 200 lbs net, frais, gras, et aussi  
 10 " ordinaire } désossé que possible ; le porc dit *prime* est peu demandé.  
 50 " maquereau (moyen No. 3).  
 75 jambons, pesant de 12 à 15 lbs. chacun, maigres, couverts de toile et pas empaquetés.  
 12 quarts de baril bœuf ordinaire.  
 100 bls. biscuits de pilote, empaquetés.  
 30 chaudières (ferblanc) de saindoux, 25 lbs. chaque. Le saindoux en "branche" est préféré.  
 50 do do beurre, 10 à 25 lbs. chaque.  
 400 boîtes de chandelles, 20 lbs. chacune, 18 et 20 préférées.  
 100 " fromage,  
 100 " savon, 18 lbs. chacune.  
 50 " hareng fumé (petit ou moyen).  
 25 barillets de sel d'Epsom, 20 à 25 lbs. chacun.  
 400 rames de papier d'emballage, (grande dimension, gris ou jaune.)  
 30 bls. avoine (noire ou blanche).  
 50 " *alewives* fumés.  
 100 " farine de froment (196 bls. blanche et fraîche, barils à cercles ronds).  
 250 " farine de blé-d'inde. } jaune claire et fraîche.  
 25 " boucauts do }  
 50 boîtes d'huile de Kérosine (chaque boîte contenant deux mesures en ferblanc de 5 gallons chacune.)  
 50 pierre à remouler (petites dimensions).  
 100 barillets } beaux craquelins assortis, tels que biscuits au citron, à l'eau, au beurre,  
 100 boîtes } au sucre, au lait et à la soude.  
 100 sacs de riz (200 lbs. chacun, riz commun des Indes Orientales.)  
 150 bls. de pommes de terre.  
 100 " oignons en tresses.  
 25 boîtes de tabac ouvré (couleur foncée.)  
 5 bls. de betteraves rouges.  
 25 " fèves blanches.  
 25 " clous de tonnellers.  
 25 " farine de seigle.  
 25 " pommes.

*A quoi on peut ajouter—*

- 150 tierçons morue (barils de petite dimension ; le poisson doit être d'une moyenne grosseur et bien préparé.)  
 50 " morue (*haddock*)—(ne jamais charger de merluche ni de lingue.)

*De plus,*

- 1000 douves à sucre en bottes, avec fougailles  
 500 " mélasse, "  
 50 mille cercles pour boucauts, bonne qualité.  
 50 do bardeaux (cèdre préféré.)  
 Bois de pin blanc.

Tous les produits s'achètent ici au comptant. La monnaie courante dans l'île de Porto Rico est l'argent américain (demi-piastres et quarts do) au pair. Les doublons

sont aussi en circulation. Les doublons de Colombie sont pris en paiement pour \$16; mais lorsqu'on les achète il faut payer une prime de 1½ à 3 pour cent, c'est-à-dire de \$16.24 cts. à \$16.48, suivant qu'ils sont abondants ou rares. Les doublons espagnols sont à 5 et 6¼ de prime sur \$16, c'est-à-dire valent de \$16.80 à \$17.

Tous les *droits et taxes* payables au gouvernement doivent être payés en *monnaie* espagnole, or ou argent, qui est ordinairement à 6¼ pour cent de prime.

Le taux courant de l'escompte est 1 pour cent par mois. Les provisions, le poisson, etc., sont vendus à 4, 5 et 6 mois de crédit; quelquefois, si la cargaison est très-considérable et l'article très-abondant, on obtient 9 mois. Le bois se vend de 5 à 9 mois. Les articles de tonnellerie de 9 à 12 mois.

Sur le bois, on accorde 5 pour cent de remise pour le bois fendu. La tare sur les provisions, le poisson, etc., est réelle, c'est-à-dire qu'il faut déduire le poids réel de l'emballage.

#### COMMUNICATIONS POSTALES.

Les communications postales de Porto Rico avec l'Amérique Britannique sont très-défectueuses, et les marchands, aux principaux ports, désirent vivement qu'elles soient améliorées. Voici ce qu'écrivait une maison de Ponce :—

“ Il est arrivé que des ordres d'exécution immédiate ont mis plus de temps à parvenir ici que s'ils avaient été expédiés par voie d'Angleterre.

“ Notre commerce avec les provinces anglaises de l'Amérique a beaucoup augmenté depuis dix ans, et des communications sûres seraient d'un grand avantage aux commerçants des deux pays.”

Une autre maison écrit :—

“ Notre commerce avec l'Amérique Britannique du Nord a été jusqu'à présent très-restreint, et cela peut être attribué au manque total de communications postales régulières. Nous verrions avec plaisir des améliorations dans ce sens. \* \* \* En 1864 une lettre de nos correspondants du Canada contenant une lettre de crédit ne nous est point arrivée, l'original, le duplicata et le triplicata ont été égarés.”

Six des principales maisons de Mayaguez ont adressé aux Commissaires une lettre collective, dans laquelle elles disent :—

“ Nous approuverions et recommanderions fortement le projet d'établir un service régulier de la malle entre vos provinces et un port central de distribution dans les Antilles.

#### BANQUES.

C'est un fait singulier que Porto Rico ne possède aucune banque publique; plusieurs établissements particuliers font le change, mais le capital n'est pas assez abondant. Bien que l'île soit riche sous le rapport agricole, ses ressources commerciales sont très-limitées. M. Krug, vice-consul anglais à Mayaguez, faisant allusion à ce fait, dit que le commerce ne se développera qu'à la condition que les capitalistes des provinces anglaises prennent l'initiative.

Le prix du change sur l'Europe varie considérablement à Porto Rico, suivant la saison de l'année, le prix le plus bas coïncide généralement avec la saison des sucres, vers mars ou avril, et le prix est le plus élevé au mois d'avril ou au mois de novembre. Le change sur Londres varie de \$190 à \$525, monnaie courante, pour £100 à 90 jours. On ne peut vendre aussi facilement de change sur Paris, et il est coté de \$100 à \$104, monnaie courante, pour 500 francs. On ne peut vendre non plus les billets sur Halifax ou toute autre ville de l'Amérique Britannique du Nord. Les traites sur New-York, tirées à 60 jours payables en or, valent à peu près le pair, mais il en est rarement offert.



## COMPTÉ DE VENTE SIMULÉE d'une cargaison de provisions pour Mayaguez.

|                                                                      | \$   | cts. | \$ | cts.     |
|----------------------------------------------------------------------|------|------|----|----------|
| 100 tierçons de morue, 65616, 8530 13 pour cent, \$57086, à 55½..... |      |      |    |          |
| 50 demi-tierçons " 25257, 3283, 21974, " 5½.....                     |      |      |    |          |
| 29 barils de porc de 1ère qualité (désossé) " 34.....                |      |      |    |          |
| 75 " p. de terre (celles de la N.-E. se cons. le mieux) " 2½.....    |      |      |    |          |
| 50 " " " " " 3.....                                                  |      |      |    |          |
| 85 " oignons (en tresses) 3½, \$297 50, moins réduction de \$32..... |      |      |    |          |
| 50 " farine de blé (blanche) à 10½.....                              |      |      |    |          |
| 25 " farine de blé-d'inde (jaune) " 6.....                           |      |      |    |          |
| 50 " biscuit de pilote, " 5.....                                     |      |      |    |          |
| 10 " fèves blanches, 2452, 200, 2252, " 5.....                       |      |      |    |          |
| 25 " avoine noire, " 3.....                                          |      |      |    |          |
| 6 " betteraves rouges, " 2.....                                      |      |      |    |          |
| 12 quarts de baril de bœuf ordinaire, " 4.....                       |      |      |    |          |
| 99 boîtes de fromage, 2525 à 20f. \$505 00 }.....                    |      |      |    |          |
| 1 " " " avarié, 0 75 }.....                                          |      |      |    |          |
| 250 " chandelles, 18s. 20s. \$5000, à 20.....                        |      |      |    |          |
| 50 " huile de kérosine (jarres de 5 gals.) 500 qts., " 2.....        |      |      |    |          |
| 31 " tabac ouvré, (foncé) 2643, 528, \$2115, " 24.....               |      |      |    |          |
| 148 " boîtes de craquelins fins, " 1½.....                           |      |      |    |          |
| 2 " " " à demi vides, " 2.....                                       |      |      |    |          |
| 117 barillets de craquelins ordinaires, " 2.....                     |      |      |    |          |
| 1 " " " vide, " 2.....                                               |      |      |    |          |
| 200 chaudières de saindoux, 4932s., " 32.....                        |      |      |    |          |
| 50 " beurre, 1104s., " 26.....                                       |      |      |    |          |
| 195 rames de papier (d'emballage jaune) " 2.....                     |      |      |    |          |
| 5 " " " avarié, " 2.....                                             |      |      |    |          |
| 725 pieds moins 5 p. c. = 689 pieds de bois, " 22.....               |      |      |    |          |
| 4, 5 et 6 mois.                                                      |      |      |    |          |
|                                                                      |      |      |    | 11585 96 |
| FRAIS.                                                               |      |      |    |          |
| Droit d'importation.....                                             | 1492 | 14   |    |          |
| 3 certificats de débarquement.....                                   |      | 15   | 00 |          |
| Main-d'œuvre et tonnellerie.....                                     |      | 87   | 63 |          |
| Escompte, 5 pour cent.....                                           |      | 579  | 30 |          |
| Commission et garantie 5 pour cent.....                              |      | 579  | 29 |          |
|                                                                      |      |      |    | 2753 36  |
| Produits nets.....                                                   |      |      |    | 8832 60  |

NOTE.—Ceci est une vente réelle faite le 6 décembre 1865.

Les observations sur certains articles ont trait à Mayaguez.  
La morue doit être de moyenne grosseur, dure et bien préparée.

## FACTURE SIMULÉE de 338 poinçons de Mélasse, chargées à Ponce, P.R., pour le Canada.

|                                                                            | \$  | cts. | \$ | cts.        |
|----------------------------------------------------------------------------|-----|------|----|-------------|
| 348 poinçons de mélasse, dont :                                            |     |      |    |             |
| 49,710 gallons mélasse.....*307110.....                                    |     |      |    |             |
| 52,272 do barils.....67110.....                                            |     |      |    |             |
|                                                                            |     |      |    | 16,408 47   |
| FRAIS.                                                                     |     |      |    |             |
| Tonnellerie à terre et à bord, main-d'œuvre pour le chargement, à \$1..... | 348 | 00   |    |             |
| Tonnellerie de 29 barils vides, remis à..... 2 00                          |     | 58   | 00 |             |
| Certificat du consul, au pair..... 2 50                                    |     | 2    | 66 | 408 66      |
|                                                                            |     |      |    | 16,817 13   |
| Commission, 5 pour cent.....                                               |     |      |    | 840 86      |
|                                                                            |     |      |    | \$17,657 99 |

\* Lisez \$30 pour 110 gallons.

## FACTURE SIMULÉE d'une cargaison de sucre chargée à Mayaguez.

|                                                                                                                                                 |               | \$ cts.    | \$ cts.   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------|-----------|
| T. 1-48-48 Bets., sucre                                                                                                                         | 58,464s. à 5½ |            | 3,069 36  |
| F. A. 1-45-45 do                                                                                                                                | 56,259s. à 5½ |            | 3,023 92  |
| 93                                                                                                                                              | 114,723s.     |            | 6,093 28  |
| FRAIS.                                                                                                                                          |               |            |           |
| Droit municipal 3¼                                                                                                                              |               | \$35 85    |           |
| Prime sur l'argent espagnol                                                                                                                     |               | 2 24       |           |
|                                                                                                                                                 |               | 38 09      |           |
| Transport de la plantation                                                                                                                      |               | 93 00      |           |
| Main-d'œuvre et tonnellerie                                                                                                                     |               | 65 25      |           |
|                                                                                                                                                 |               |            | 196 34    |
| Commission, 2½ pour cent                                                                                                                        |               |            | 6,289 62. |
|                                                                                                                                                 |               |            | 157 24    |
| Couvert par une traite à 90 jours sur Londres garantie par une lettre de crédit pour £1,289 7s. 5d. à 500                                       |               | \$6,446 86 |           |
| Les marchands prennent ces traites aux prix d'achat ou les vendent sur le marché; dans le dernier cas, on exige 1 pour cent pour l'endossement. |               |            | 6,446 86  |

## FACTURE SIMULÉE de 343 bcts. de sucre chargés à Ponce, P. R., pour le Canada.

|                                                     |                   | \$ cts. | \$ cts.     |
|-----------------------------------------------------|-------------------|---------|-------------|
| 343 bcts., sucre brut                               | lbs. 514,500      |         |             |
| Tare, 12 pour cent                                  | 61,740            |         |             |
| Net                                                 | 452,760 at \$5 00 |         | 22,638 00   |
| FRAIS.                                              |                   |         |             |
| Droits locaux sur 452,760 lbs                       |                   | 141 49  |             |
| Prime, 6½ pour cent                                 |                   | 8 84    |             |
|                                                     |                   | 150 33  |             |
| Peseur de la douane                                 |                   | 21 75   |             |
| Tonnellerie et cercles extra sur 343 bcts., à 50c   | \$171 50          |         |             |
| Moins 14 bcts. vides pour remplissage, à \$1        | 14 00             |         |             |
|                                                     |                   | 157 50  |             |
| Main-d'œuvre, chargement, remplissage, pesage, etc. |                   | 128 62  |             |
| Certificat du consul, au pair                       | \$2 50            | 2 66    | 460 86      |
|                                                     |                   |         | 23,098 86   |
| Commission, 2½ pour cent                            |                   |         | 577 47      |
|                                                     |                   |         | \$23,676 33 |

## FACTURE SIMULÉE de mélasses chargées à Mayaguez.

|                                                                               |                                        | \$ cts.  | \$ cts.    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------|------------|
| 183 poinç. } Mélasses, résultat de 201 poinçons contenant 20,670 gallons dont |                                        |          |            |
| 10 trqs. }                                                                    | 9,124 gallons à \$18 par 1,110 gallons | 1,493 00 |            |
|                                                                               | 3,768 do 17 do                         | 582 33   |            |
|                                                                               | 2,696 do 16 do                         | 392 14   |            |
|                                                                               | 5,082 do 15 do                         | 693 00   |            |
|                                                                               |                                        |          | 3,160 49   |
| FRAIS.                                                                        |                                        |          |            |
| Transport de la plantation                                                    |                                        | 201 00   |            |
| 183 pcs. vides, \$6                                                           |                                        | 1,098 00 |            |
| 10 trqs. vides, 4½                                                            |                                        | 45 00    |            |
| Main-d'œuvre et tonnellerie                                                   |                                        | 198 51   | 1,542 51   |
|                                                                               |                                        |          | 4,703 00   |
| Commission, 5 pour cent                                                       |                                        |          | 235 15     |
|                                                                               |                                        |          | \$4,938 15 |

Si le sucre et les mélasses sont chargés ensemble, par exemple  $\frac{2}{3}$  de sucre et  $\frac{1}{3}$  de mélasse, la commission ordinaire, argent en main, n'est que de 2½ pour cent.

Le droit municipal (3¼ cts.) sur le sucre sera bientôt aboli.

## ANTIGOA.

Antigoa est l'île principale du groupe des îles Sous-le-Vent. Elle fut découverte par Colomb en 1493, et colonisée par les Anglais en 1632. Elle a environ 18 milles de long sur 9 de large. Sa superficie est de 108 milles carrés. En 1861, sa population se composait de 27,237 noirs, 6,619 mulâtres et 2,556 blancs, formant un total de 36,412. Ses côtes sont élevées, rocheuses et dentelées de tous côtés par des havres, des baies et des ruisseaux. Les seules terres élevées qu'on y rencontre sont les montagnes Sheckerly, qui n'ont pas plus de 1,500 pieds de haut. L'île éprouve des sécheresses fréquentes. Les principaux produits d'exportation sont le sucre, le rhum, la mélasse et l'arrowroot. Depuis deux ou trois ans le colonel Hill, gouverneur de l'île, et quelques autres particuliers, y ont introduit la culture du coton que l'on a trouvée avantageuse et qui ne pourra que se développer d'année en année.

Le gouvernement est formé d'un gouverneur, d'un conseil et d'une assemblée. Le gouverneur est aussi gouverneur-en-chef des îles Sous-le-Vent. Le Port Anglais a un dock appartenant au gouvernement et où peuvent entrer les plus gros navires. C'est la station des paquebots, et il est distant d'environ 12 milles de San Juan, siège du gouvernement.

Voici la valeur des importations, exportations, revenus et dépenses pour 1863 :—

|                    |            |
|--------------------|------------|
| Importations.....  | \$ 869,560 |
| Exportations ..... | 1,198,150  |
| Revenus.....       | 190,290    |
| Dépenses.....      | 177,270    |

En 1863, les importations provenaient des pays suivants :—

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| Royaume-Uni .....                 | \$349,730 |
| Antilles Anglaises.....           | 168,441   |
| Amérique Britannique du Nord..... | 59,017    |
| Etats-Unis.....                   | 255,360   |
| Autres pays.....                  | 37,012    |

Total.....\$869,560

La quantité de sucre produit dans l'île et exportée en 1863, a été de 1,373 boucauts ; rhum, 939 tonnes ; mélasses, 6,018 tonnes ; presque tous ces produits étaient à destination du Royaume-Uni.

La valeur totale des exportations pour le Royaume-Uni en 1863, a été \$1,096,035

|    |    |                                      |        |
|----|----|--------------------------------------|--------|
| do | do | pour l'Amérique Britannique du Nord. | 11,977 |
| do | do | pour les Etats-Unis.....             | 10,052 |
| do | do | pour d'autres pays.....              | 80,088 |

Total.....\$1,198,152

Le tableau suivant indique le nombre, le tonnage et la nationalité des navires entrés et acquittés aux ports de la colonie d'Antigoa, en l'année 1863.

| Nationalité des Navires. | ENTRÉS.         |          |
|--------------------------|-----------------|----------|
|                          | No. de Navires. | Tonnage. |
| Anglais.....             | 390             | 24,663   |
| Américains .....         | 2               | 250      |
| Français.....            | 21              | 397      |
| Hollandais.....          | 6               | 151      |
| Danois.....              | 2               | 117      |
| Suédois.....             | 13              | 319      |
| Portuguais.....          | 2               | 282      |
| Allemand.....            | 1               | 74       |
| Total.....               | 437             | 26,253   |

|                          |  | ACQUITTÉS.      |          |
|--------------------------|--|-----------------|----------|
| Nationalité des navires. |  | No. de navires. | Tonnage. |
| Anglais .....            |  | 411             | 26,402   |
| Américains .....         |  | 2               | 250      |
| Français .....           |  | 20              | 396      |
| Hollandais .....         |  | 6               | 151      |
| Danois .....             |  | 2               | 117      |
| Suédois.....             |  | 13              | 319      |
| Portuguais .....         |  | 3               | 432      |
| Allemand .....           |  | 1               | 74       |
| Total.....               |  | 458             | 28,141   |

Ci-suit un état des quantités d'articles et de provisions importées à Antigua en 1863, et qui sont produits dans l'Amérique Britannique du Nord, ainsi que les droits sur ces importations :—

| Articles.                              | Quantités importées.            | Droit d'importation.                  | Remarques.                                                          |
|----------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Aile et bière.....                     | 3,249 douzaines et 54½ tonn'x   | 9d. stg. par douz. £2 stg. par ton... | } Presqu'en entier du Royaume-Uni.                                  |
| Pain et biscuits.....                  | 573½ barils et 107,662 lbs..... | 2s. par 100 .....                     |                                                                     |
| Bœuf et lard.....                      | 3,075 barils .....              | 1d. per lb.....                       | Presqu'en entier des Etats-Unis.                                    |
| Fromage .....                          | 63,187 lbs.....                 | 1d. par lb.....                       | Principalement des Etats-Unis.                                      |
| Poisson séché.....                     | 8,746 quintaux .....            | 1s. par ql.....                       | do do                                                               |
| Beurre .....                           | 99,471 lbs.....                 | 1d. par lb.....                       | do do                                                               |
| Poisson mariné .....                   | 6,622 barils .....              | 2s. par brl.....                      | Partie des Etats-Unis et partie du Royaume-Uni.                     |
| Farine de blé.....                     | 19,986 barils .....             | 5s. par brl.....                      | Partie des Etats-Unis et partie de l'Amérique Britannique du Nord.  |
| Jambons, lard séché, langues, etc..... | 67,840 lbs... ..                | 1d. par lb.....                       | Principalement des Etats-Unis.                                      |
| Saindoux.....                          | 30,836 lbs.....                 | 1d. par lb.....                       | La moitié des Etats-Unis, le reste du Royaume Uni et d'autres pays. |
| Farines.....                           | 14,341 barils.....              | 2s. par brl.....                      | Partie des Etats-Unis.                                              |
| Pois, maïs, avoine, etc....            | 74,087 minots .....             | 3d. par minot....                     | Principalement des Etats-Unis.                                      |
| Bois—Pin blanc et épinette .....       | 1,325,893 .....                 | 8s. 4d. par 1000 pd.                  | do do                                                               |
| Bardeaux — en cèdre et en pin .....    | 1,324,584 .....                 | 2s. 4d. par 1000 p.                   | Presqu'en entier de l'Amérique Brit. du Nord.                       |
| Cercles de bois.....                   | 311,250 .....                   | 5s. par 1000.....                     | do do                                                               |
| Douves de bois.....                    | 244,473 .....                   | 10s. 5d. par 1000..                   | do do                                                               |
| Douves à sucre, en bottes              | 6,999 .....                     | 9 chaque.....                         | Partie du Royaume-Uni et partie des Antilles Anglaises.             |

Les Commissaires n'ont pu obtenir les derniers rapports d'Antigua et de ses dépendances, ayant été obligés de partir avant qu'ils fussent préparés.

Le secrétaire de la colonie a promis de les expédier par la malle sitôt qu'ils seraient prêts, mais ils ne sont pas encore arrivés. Nul doute que cette promesse ait été remplie, et il faut croire que les papiers ont été égarés par suite de l'imperfection des communications postales.

## ST. CHRISTOPHE.

L'île de St. Christophe, communément appelée St. Kitts, fut découverte par Colomb en 1493. Elle est longue de 23 milles, sur une largeur de cinq milles environ, et sa superficie est de 68 milles carrés. Au centre de l'île il y a des montagnes stériles d'où jaillissent des sources thermales. Le point le plus élevé, appelé Mont de la Misère, a 3,711 pieds au-dessus du niveau de la mer ; c'est un volcan éteint dont le cratère est encore visible. Les principaux articles d'exportation sont le sucre, le rhum et la mélasse. L'île est régie par un lieutenant-gouverneur, sous les ordres du gouverneur-général d'Antigua, un conseil législatif et une chambre d'assemblée. D'après le dernier recensement, fait en 1861, la population était de 24,455 habitants, presque tous d'origine africaine.

Voici la valeur des importations, des exportations, du revenu et des dépenses pour 1864 :

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Valeur des importations..... | \$943,345 |
| Valeur des exportations..... | 627,040   |
| Revenu .....                 | 97,225    |
| Dépenses .....               | 106,285   |

Voici les quantités des produits expédiés de l'île en 1863 et 1864 :

## SUCRE.

|           |                  |               |               |
|-----------|------------------|---------------|---------------|
| 1863..... | 10,508 boucauts. | 175 tierçons. | 7,359 barils. |
| 1864..... | 5,188 do         | 220 do        | 4,766 do      |

## RHUM.

|            |                 |              |
|------------|-----------------|--------------|
| 1863 ..... | 1,045 poinçons. | 16 boucauts. |
| 1864 ..... | 321 do          | 15 do        |

## MELASSES.

|           |                 |             |             |
|-----------|-----------------|-------------|-------------|
| 1863..... | 3,032 poinçons. | 2 boucauts. | 148 barils. |
| 1864..... | 1,850 do        | ... do      | 12 do       |

## MONTSERRAT.

Cette île est de forme ovale ; elle a 10 milles de long sur une largeur d'environ 7 milles. Lors du recensement de 1861, sa population était de 7,654 habitants. Le versant Est de l'île est montagneux et boisé. Le sucre, le rhum et la mélasse, le coton, l'arrow-root et le tamarin sont les principaux produits de sa culture. L'île est régie par un président, un conseil exécutif et une assemblée législative. La ville capitale, Plymouth, est située sur le côté S. O. de l'île :

Voici la valeur des importations, des exportations, du revenu et des dépenses pour 1862 et 1863.

## IMPORTATIONS.

|                 |           |
|-----------------|-----------|
| Année 1862..... | \$111,930 |
| do 1863.....    | 100,500   |

## EXPORTATIONS.

|                 |          |
|-----------------|----------|
| Année 1862..... | \$74,410 |
| do 1863 .....   | 74,690   |

## REVENU.

|                 |          |
|-----------------|----------|
| Année 1862..... | \$21,954 |
| do 1863.....    | 21,900   |

## DEPENSES.

|                 |          |
|-----------------|----------|
| Année 1862..... | \$22,330 |
| do 1863.....    | 19,280   |

Suit le tableau des produits exportés de l'île en 1862, 1863 et 1864 :

| Année.    | Sucre. |       |       | Béton. |      | Tonnes, mélasses. | Tonnes, rhum. | Barils de jus de citron concouté. | Barils de tamarins. | Chevaux. | Bestiaux. | Moutons. | Cordes de bois de chauffage. |
|-----------|--------|-------|-------|--------|------|-------------------|---------------|-----------------------------------|---------------------|----------|-----------|----------|------------------------------|
|           | B'cts. | Trqs. | Brls. | Ton'x. | Qtz. |                   |               |                                   |                     |          |           |          |                              |
| 1862..... | 445    | 332   | 1055  | 87     | 15   | 135               | 21            | 35                                | 200                 | 4        | 112       | 43       | 668                          |
| 1863..... | 333    | 611   | 709   | 126    | 16   | 133               | 0             | 7                                 | 247                 | 7        | 221       | 81       | 464                          |
| 1864..... | 200    | 290   | 510   | 153    | 5    | 295               | 2             | 93                                | 499                 | 17       | 734       | 358      |                              |

### NEVIS.

Cette île est située en face de l'extrémité S. de St. Christophe et presque entièrement formée par une montagne conique qui s'élève à 2,500 pieds au-dessus du niveau de la mer, et est entourée par une bande de terre extrêmement fertile. Sa superficie est d'environ 21 milles carrés. Elle est régie par un président, un conseil législatif et une assemblée. Lors du recensement de 1861, la population était de 9,822 habitants. Il n'y a environ qu'un quart de l'île susceptible de culture. Ses produits sont le sucre, le rhum et la mélasse.

Voici la valeur des importations, des exportations, du revenu et des dépenses pour les années 1862, 1863 et 1864 :

#### VALEUR DES IMPORTATIONS.

|                 |           |
|-----------------|-----------|
| Année 1862..... | \$155,625 |
| do 1863.....    | 180,105   |
| do 1864.....    | 141,130   |

#### VALEUR DES EXPORTATIONS.

|                 |           |
|-----------------|-----------|
| Année 1862..... | \$214,345 |
| do 1863.....    | 249,960   |
| do 1864.....    | 80,295    |

#### REVENU.

|                 |          |
|-----------------|----------|
| Année 1862..... | \$33,360 |
| do 1863.....    | 33,120   |
| do 1864.....    | 23,965   |

#### DEPENSES.

|                 |          |
|-----------------|----------|
| Année 1862..... | \$30,810 |
| do 1863.....    | 32,470   |
| do 1864.....    | 22,080   |

## LA DOMINIQUE.

L'île de la Dominique est située entre les deux îles françaises de la Martinique et de la Guadeloupe; elle a environ 29 milles de long sur une largeur moyenne de 10 milles. Superficie, 291 milles carrés. Population, 25,065 habitants.

Elle est d'origine volcanique; cela est évidemment démontré par l'existence du soufre, etc. Sa surface est montagneuse. Le Morne du Diablotin, la plus haute montagne, s'élève de 5,300 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ses vallées sont fertiles et arrosées par de nombreux cours d'eau. Elle produit de bon bois de construction.

Ses principaux produits sont le sucre, la mélasse, le rhum, le café, le cacao, les oranges et le coton. Ses pêcheries sur la côte sont très-productives.

Voici la valeur des importations et des exportations de 1861 à 1864, inclusivement :

| VALEUR DES IMPORTATIONS. |           |
|--------------------------|-----------|
| Année 1861.....          | \$278,754 |
| do 1862.....             | 304,960   |
| do 1863.....             | 241,285   |
| do 1864.....             | 2217,79   |
| VALEUR DES EXPORTATIONS. |           |
| Année 1861.....          | \$501,985 |
| do 1862.....             | 471,450   |
| do 1863.....             | 364,275   |
| do 1864.....             | 244,045   |
| REVENU.                  |           |
| Année 1861.....          | \$62,635  |
| do 1862.....             | 67,635    |
| do 1863.....             | 59,535    |
| do 1864.....             | 74,310    |
| DÉPENSES.                |           |
| Année 1861.....          | \$68,060  |
| do 1862.....             | 65,365    |
| do 1863.....             | 70,480    |
| do 1864.....             | 73,010    |

Produits exportés de l'île:—

| SUCRE.          |                |
|-----------------|----------------|
| Année 1861..... | 8,543,400 lbs. |
| do 1862.....    | 7,037,750 "    |
| do 1863.....    | 6,034,357 "    |
| do 1864.....    | 4,615,770 "    |
| MELASSES.       |                |
| Année 1861..... | 59,820 gals.   |
| do 1862.....    | 41,860 "       |
| do 1863.....    | 30,880 "       |
| do 1864.....    | 37,780 "       |
| RHUM.           |                |
| Année 1861..... | 70,790 gals    |
| do 1862.....    | 61,170 "       |
| do 1863.....    | 49,032 "       |
| do 1864.....    | 40,990 "       |

## LES ILES VIERGES.

Ces îles forment un groupe à l'est de Porto-Rico, et appartiennent en bloc aux trois puissances suivantes : l'Espagne, l'Angleterre et le Danemark. Quatorze appartiennent à l'Angleterre ; la principale et la plus grande est Tortola ; la capitale des îles anglaises, nommée aussi Tortola, est située sur cette île. La superficie de ces îles est de 92 milles carrés, et leur population de 6,051 habitants.

Tortola a un port magnifique parfaitement abrité et pouvant recevoir un nombre considérable de navires de tout tonnage.

Les principaux produits sont le coton, le sucre, la mélasse et le rhum.

Les affaires de l'île sont administrées par un lieutenant-gouverneur, un conseil et une assemblée législative.

Voici l'état de la valeur des importations et des exportations, du revenu et des dépenses des Îles Vierges, durant les années 1862, 1863 et 1864.

| VALEUR DES IMPORTATIONS. |          |
|--------------------------|----------|
| Année 1862.....          | \$38,620 |
| do 1863.....             | 44,372   |
| do 1864.....             | 40,740   |

| VALEUR DES EXPORTATIONS. |          |
|--------------------------|----------|
| Année 1862.....          | \$78,525 |
| do 1863.....             | 57,065   |
| do 1864.....             | 61,530   |

| REVENU.         |          |
|-----------------|----------|
| Année 1862..... | \$10,105 |
| do 1863.....    | 9,275    |
| do 1864.....    | 10,550   |

| DÉPENSES.       |         |
|-----------------|---------|
| Année 1862..... | \$9,595 |
| do 1863.....    | 9,270   |
| do 1864.....    | 10,350  |

Produits expédiés de l'île durant les années suivantes :—

| SUCRE.          |           |
|-----------------|-----------|
| Année 1862..... | 692 brls. |
| do 1863.....    | 241 "     |
| do 1864.....    | 155 "     |

| RHUM.           |           |
|-----------------|-----------|
| Année 1862..... | 382 gals. |
| do 1863.....    | 285 "     |

| CANNES À SUCRE. |             |
|-----------------|-------------|
| Année 1863..... | 20,700 lbs. |
| do 1864.....    | 11,900 "    |

| COTON.          |            |
|-----------------|------------|
| Année 1863..... | 5,375 lbs. |
| do 1864.....    | 25,225 "   |

La canne à sucre, le bétail, le charbon de bois et la chaux à bâtir sont exportés en quantités considérables des Îles Vierges et se vendent bien à St. Thomas. Depuis plusieurs années on avait négligé la culture du coton, mais on la reprend. Le sol des Îles Vierges est très propice à cette culture. Il y a un droit d'exportation de 25 cts. par 100 lbs. sur le produit.

Le droit de tonnage sur les navires est de 30 cts. par tonneau chaque année, ou un faible droit sur les colis de chaque cargaison si on le préfère.

## OBSERVATIONS DIVERSES ET GENERALES.

Les produits des tropiques diffèrent essentiellement de ceux de l'Amérique Anglaise. Le blé, l'orge, l'avoine, les pommes de terre et les légumes ordinaires dans les latitudes tempérées ne peuvent être cultivés ni aux Antilles ni au Brésil ; le poisson que l'on prend dans cette région n'a aucune valeur commerciale ; le bois est extrêmement dur, difficile à travailler et ne peut servir aux mêmes usages que les nôtres. Quant à des manufactures comme celles de l'Amérique Britannique du Nord, où l'on emploie des milliers de bras, elles sont totalement inconnues. Mais la terre cultivée produit le sucre que nous considérons comme un des articles les plus indispensables à la vie, le café, le cacao, le tabac, l'arrowroot, le sagou, le tapioca et des fruits rares ; leurs bois produisent des gommés très recherchés dans les arts et manufactures. D'un autre côté, le sol des provinces anglaises produit du blé et d'autres céréales en grande abondance et de première qualité. Leurs immenses forêts fournissent tous les ans des millions de pieds de bois de construction ; leurs pêcheries sont les plus riches et les plus productives du monde ; leurs artisans peuvent fabriquer à aussi bon marché que partout ailleurs les articles les plus en demande sur les marchés des tropiques, et leur marine marchande n'a d'égale que celles de l'Angleterre, de la France et des Etats-Unis. Il est donc évident qu'entre deux pays dont l'un possède en excès ce que l'autre n'a pas, un système d'échange serait éminemment avantageux. Il est aussi évident que nos navires devraient transporter aux Antilles et au Brésil la farine, le poisson, le bois et les autres produits de notre industrie et les échanger pour du sucre, du café et d'autres produits de ces régions.

Il y a près de quarante ans le commerce direct entre l'Amérique Britannique du Nord et les Antilles était, relativement à la population et à la richesse des provinces à cette époque, beaucoup plus considérable que depuis quelques années. Sa diminution date de l'époque où l'Angleterre abolit les droits différentiels sur les navires des Etats-Unis et ouvrit au monde entier le commerce des ports de l'Amérique Anglaise et des Antilles. Ces concessions furent suivies de l'établissement de lignes de communication entre les Etats-Unis et l'Amérique Britannique du Nord, établissement qui a de beaucoup précédé la construction d'une ligne aboutissant à l'Atlantique en traversant le territoire anglais ; enfin, en 1854, fut signé le traité de réciprocité en vertu duquel les principaux produits des colonies anglaises étaient admis sans avoir à payer de droits sur les marchés des Etats-Unis.

## NOTRE COMMERCE ACTUEL AVEC LES ANTILLES.

Il est difficile de préciser l'étendue du commerce de l'Amérique Britannique du Nord avec les Antilles, l'Amérique Centrale et le Brésil, parce que les douanes canadiennes n'ont pas de registres spéciaux pour ces régions, si ce n'est les Antilles Anglaises, et comprennent toutes les autres sous ce titre : "Autres pays étrangers." Toutefois, le montant total, importations et exportations, s'élève à environ \$4,000,000 par année, divisées comme suit :

## NOUVELLE-ECOSSE, 1865.

|                                                                                       | Importations.           | Exportations.                                            |                    |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Antilles Anglaises.....                                                               | \$667,206               | \$1,966,459                                              |                    |                    |
| Danoises, }<br>Hollandaises, }<br>Françaises, }<br>Espagnoles, }<br>St. Domingue..... | Antilles..... 1,288,921 | { 9,069<br>{ 1,617<br>{ 153,275<br>{ 380,894<br>{ 21,067 |                    |                    |
| Brésil.....                                                                           |                         |                                                          | 6,493              | 12,000             |
| Mexique.....                                                                          |                         |                                                          | .....              | 14,331             |
|                                                                                       |                         |                                                          | <u>\$1,962,620</u> | <u>\$2,558,712</u> |

## ILE DU PRINCE-ÉDOUARD, 1864.

|                         | Importations. | Exportations. |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Antilles Anglaises..... | \$32,401      | \$36,961      |

## NOUVEAU-BRUNSWICK, 1864.

|                         |                  |                  |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Antilles Anglaises..... | \$18,777         | \$101,382        |
| Françaises.....         | 886              | 3,665            |
| Hollandaises.....       |                  | 2,580            |
| Danoises.....           |                  | 2,803            |
| Espagnoles.....         | 178,302          | 158,424          |
| Haiti.....              | 5,302            | 1,613            |
| Mexique.....            | 2,595            | 6,425            |
|                         | <u>\$205,862</u> | <u>\$276,892</u> |

## CANADA, 1864-5.

|                                        |                    |                  |
|----------------------------------------|--------------------|------------------|
| Antilles Anglaises.....                | \$209,329          | \$41,313         |
| Autres pays sus-nommés—évaluation..... | 950,000            | 400,000          |
|                                        | <u>\$1,159,329</u> | <u>\$441,313</u> |

## TERRE-NEUVE, 1864.

|                         |                  |                    |
|-------------------------|------------------|--------------------|
| Antilles Anglaises..... | \$74,906         | \$398,740          |
| do Etrangères.....      | 292,744          | 202,393            |
| Brésil.....             |                  | 755,642            |
|                         | <u>\$367,650</u> | <u>\$1,356,775</u> |
| Total.....              | \$3,727,862      | \$4,670,653        |

Nul doute que ce commerce est susceptible d'une grande extension; car l'Amérique Britannique du Nord peut fournir plus facilement que tout autre pays les articles dont ont besoin les régions tropicales.

## COMPARAISON DU COMMERCE DES ANTILLES ANGLAISES ET ESPAGNOLES.

Voici le tableau de cette comparaison, auquel les Commissaires ont joint un état de la population :—

|                                                        | Importations<br>en 1864. | Exportations<br>en 1864. | Population<br>en 1861. |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------|
| <b>ANTILLES ANGLAISES.</b>                             |                          |                          |                        |
| Guyane Anglaise .....                                  | \$7,542,800              | \$9,226,760              | 155,907                |
| Jamaïque .....                                         | 5,714,595                | 4,734,530                | 441,264                |
| Les Barbades.....                                      | 4,549,680                | 4,614,485                | 152,727                |
| La Trinité .....                                       | 4,419,700                | 5,507,555                | 84,438                 |
| Bahamas (années communes).....                         | 1,000,000                | 800,000                  | 35,487                 |
| Honduras (1863).....                                   | 1,328,760                | 1,953,220                | 25,635                 |
| St. Christophe .....                                   | 943,345                  | 627,040                  | 24,455                 |
| Antigua (1863).....                                    | 869,560                  | 1,198,150                | 36,412                 |
| Grenade.....                                           | 544,940                  | 726,355                  | 31,900                 |
| St. Vincent.....                                       | 506,330                  | 782,065                  | 31,755                 |
| Ste. Lucie.....                                        | 451,815                  | 556,915                  | 26,674                 |
| Tabago.....                                            | 248,910                  | 321,430                  | 15,410                 |
| Les Îles Turques (1863).....                           | 245,813                  | 169,474                  | 4,372                  |
| La Dominique .....                                     | 217,790                  | 244,045                  | 25,065                 |
| Nevis.....                                             | 141,130                  | 80,295                   | 9,822                  |
| Montserrat (1863).....                                 | 100,500                  | 74,690                   | 7,654                  |
| Les Îles Vierges.....                                  | 40,740                   | 61,530                   | 6,061                  |
|                                                        | <b>\$28,866,408</b>      | <b>\$31,678,539</b>      | <b>1,115,028</b>       |
| <b>ANTILLES ESPAGNOLES.</b>                            |                          |                          |                        |
| Cuba.....                                              | \$129,542,388            | \$166,446,718            | 1,396,470              |
| Porto Rico.....                                        | 10,379,324               | 4,965,382                | 603,191                |
|                                                        | <b>\$139,922,207</b>     | <b>\$171,412,100</b>     | <b>1,999,651</b>       |
| ANTILLES EN POSSESSION D'AUTRES PAYS..... (à peu près) | \$13,000,000             | \$13,000,000             | 420,000                |
| <b>ILES INDEPENDANTES.</b>                             |                          |                          |                        |
| Haïti .....                                            | \$10,206,665             | \$9,475,000              | 1,000,000              |
| St. Domingue..... (à peu près)                         | 1,500,000                | 1,500,000                | 150,000                |
|                                                        | <b>\$11,726,665</b>      | <b>\$10,975,000</b>      | <b>1,150,000</b>       |
| Total.....                                             | <b>\$193,515,280</b>     | <b>\$227,065,639</b>     | <b>4,684,679</b>       |

Bien que disposés à donner une grande valeur au marché que les Antilles Anglaises offrent aux produits du sol et des fabriques de l'Amérique Britannique du Nord,—puisque ces îles y font des importations et exportations qui représentent plus de \$60,000,000 par année,—les Commissaires ne peuvent fermer les yeux sur le fait que la population de ces colonies est disséminée sur plusieurs îles isolées, ayant des gouvernements et des tarifs différents, des usages et des lois de commerce nullement uniformes. Le travail n'y a pas encore été bien organisé depuis l'émancipation des noirs ; les planteurs y sont, en conséquence, relativement pauvres, et un grand nombre de leurs propriétés sont hypothéquées par des capitalistes étrangers qui, par suite, en contrôlent les produits et les font consigner à leur agents.

Nul doute qu'avec le temps on triomphera de ces désavantages ; les progrès de l'émancipation dans d'autres pays, placeront bientôt les possessions anglaises sur un pied d'égalité avec les autres pays, et les propriétés seront bientôt dégreuvées. Mais actuellement il faut tenir compte de tous les obstacles qui entraveront nécessairement notre commerce avec les Antilles Anglaises.

D'autre part, les ressources énormes des îles espagnoles et l'étendue du commerce de Cuba et de Porto-Rico, surtout de la première de ces deux îles, méritent la plus sérieuse considération. Les chiffres qui précèdent sont pris dans les documents officiels et nul doute

de beaucoup inférieurs à la réalité. Toutefois, ils donnent une idée de la prodigieuse fertilité et de l'immense activité commerciale de ces îles. Leur population réunie est à peu près le double de celle des Antilles Anglaises ; leur commerce est au moins cinq fois plus considérable ; la main-d'œuvre y est abondante et les capitaux n'y manquent point, surtout à Cuba.

On y consomme les produits de l'Amérique Britannique du Nord en assez grande quantité pour assurer un débouché à tout le surplus de nos principaux produits ;—cet argument devrait suffire pour nous engager à établir, s'il est possible, des relations commerciales directes entre ces îles et les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. (\*)

En outre des articles mentionnés dans la partie de ce rapport relative à Cuba et à Porto Rico, comme étant en demande immédiate, et ayant déjà été placés, on trouverait encore à placer les articles suivants qui n'ont pas encore été exportés en quantité des colonies anglaises :—

*Aile et bière*.—Les améliorations apportées dans nos principales brasseries ont rendue la bière du Canada égale en qualité à la bière anglaise, et l'on devrait pouvoir en faire une forte exportation. Il est vrai que nous importons une partie de notre houblon, mais nous exportons de l'orge supérieur à celle des Etats-Unis, et c'est une supériorité que nous avons sur les brasseurs américains. Dans les Iles Espagnoles, on demande la bière surtout en pipe ou barils de quarante gallons.

*Fèves*.—Nos grosses fèves blanches se vendraient parfaitement à Cuba, et cette culture pourrait devenir très-avantageuse.

*Son*.—Le son fin en gros sacs est toujours en grande demande. Le gros son peut-être importé d'Espagne à meilleur marché.

*Chaises*.—Les chaises dont on se sert dans les Iles Espagnoles sont presque exclusivement les chaises de bois ou à fond de jonc. La même observation s'applique aux sofas. On pourrait exporter avec avantage cet article et en général toutes sortes de meubles, mais nos fabricants devront avoir soin de se pourvoir des modèles convenables.

*Le foin*.—Est envoyé à Cuba en grande quantité des Etats-Unis et même de l'Angleterre ; il est généralement mis en balles de 240 livres.

*Machines*.—La demande de machines est très-considérable à Cuba, et augmentera d'année en année. On prolonge les chemins de fer à l'intérieur de l'île. Des vapeurs pour le cabotage et le commerce extérieur sont constamment nécessaires ; de plus, des machines à vapeur sont généralement employées sur les plantations de cannes à sucre. Les Etats-Unis fournissent aujourd'hui presque toutes les machines, mais pourquoi nos

\* Tableau des importations moyennes, par année, des Antilles Espagnoles :—

|                             |              |               |
|-----------------------------|--------------|---------------|
| Vins et huiles.....         | \$13,000,000 |               |
| Viandes.....                | 13,000,000   |               |
| Grains.....                 | 10,000,000   |               |
| Poisson.....                | 4,000,000    |               |
| Farine.....                 | 10,000,000   |               |
| Aliments divers.....        | 6,000,000    |               |
|                             |              | \$60,000,000  |
| <b>Articles fabriqués :</b> |              |               |
| Cotons.....                 | 7,500,000    |               |
| Toiles.....                 | 8,500,000    |               |
| Laines.....                 | 2,000,000    |               |
| Soies.....                  | 2,500,000    |               |
| Fourrures.....              | 4,500,000    |               |
| Bois.....                   | 10,000,000   |               |
| Meubles.....                | 1,500,000    |               |
| Poterie.....                | 1,500,000    |               |
| Pierre.....                 | 1,500,000    |               |
| Verrerie.....               | 1,000,000    |               |
|                             |              | \$40,500,000  |
| Métaux.....                 |              | 17,000,000    |
| Divers.....                 |              | 26,000,000    |
|                             |              | \$143,500,000 |

fabricants n'essayeraient-ils pas de leur faire concurrence ? Les Commissaires conseilleraient à quelques-uns de nos ingénieurs et mécaniciens de visiter Cuba pour s'assurer des articles dont on a besoin en ce genre.

On peut encore mentionner, les grosses *briques* de 10 à 12 pouces de long, bien finies et dures ; les *balais à trois cordes* avec fil d'archal et manches peints ; l'*avoine noire* ou *mêlée*, car il existe un préjugé contre l'avoine blanche ; les gros *oignons* rouges en barils ; les grosses *pâtates* blanches en barils ; en un mot, les colonies de l'Amérique Britannique du Nord pourraient fournir à ces îles\* presque tout les produits qu'elles tirent jusqu'à présent des États-Unis.

L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD PEUT-ELLE FAIRE CONCURRENCE AUX ÉTATS-UNIS  
DANS LE COMMERCE AVEC LES ANTILLES.

Le génie inventif des Américains, l'esprit d'entreprise et l'activité de leurs marchands, l'accumulation du capital dans toutes les branches d'industrie pendant de longues années de paix, un développement dû à une immigration sans exemple dans l'histoire du monde, leur ont donné l'avantage du commerce avec les Antilles, avantage que, suivant le cours ordinaire des événements, les populations agricoles de la vallée du St. Laurent ne pouvaient espérer d'ici à de longues années. Mais une guerre inattendue, destructive et sans précédent, a changé, dans quatre ans, presque toutes, sinon toutes, ces conditions. Un système commercial condamné par l'expérience et rejeté par les nations les plus civilisées du monde a suivi la guerre, et élevé le prix de toutes les denrées aux États-Unis. L'abrogation du traité qui leur permettait d'importer francs de droits presque tous les articles qu'ils fournissent aux Antilles, a encore ajouté aux difficultés de ce commerce. Pour ces raisons, les Commissaires sont persuadés que les colonies anglaises de l'Amérique Britannique du Nord ont aujourd'hui autant d'avantages que les États-Unis pour le commerce avec les Antilles ; c'est ce qu'on n'aurait pu admettre en 1862.

COMMUNICATIONS POSTALES.

Peu de temps après leur arrivée aux Antilles, les Commissaires acquirent la certitude que l'un des obstacles les plus sérieux au développement du commerce avec ces îles, et celui qu'on devra s'occuper dès le début de faire disparaître, est le manque de communications postales régulières entre les Antilles et l'Amérique Britannique du Nord. Ils ont pu constater par eux-mêmes combien le service avec St. Thomas est défectueux. Ils croyaient trouver à leur arrivée des dépêches et lettres du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Mais le vapeur qui part tous les mois d'Halifax n'était pas arrivé, et ils durent continuer leur route vers le sud sans avoir d'autres nouvelles de leurs gouvernements et de leurs amis que celles qu'ils avaient reçues à Southampton.

Ils apprirent que les malles du Canada, *via* Halifax et Saint Thomas, arrivaient rarement à Saint Thomas avant cinq ou six semaines de trajet. De plus, un nouveau retard provient de l'existence de deux bureaux de poste dans cette île, l'un Danois et l'autre Anglais. Partout, depuis la Guyane Anglaise jusqu'à Porto-Rico, l'on se plaint de l'insuffisance des communications postales avec l'Amérique Britannique du Nord. Un riche marchand des Barbades a déclaré aux Commissaires qu'ayant demandé à Montréal des ordres pour du sucre, on les lui refusa non parce que le sucre des Barbades ne convenait pas, mais parce qu'il fallait trop de temps pour transmettre un ordre à un moment donné. Convaincus de l'importance d'établir de bonnes communications postales, les Commissaires entamèrent, avec le gouverneur de la Guyane Anglaise, des négociations approuvées subséquemment par les gouverneurs de la Trinité, de la Jamaïque, des Barbades et d'Antigua, ces deux dernières faisant entrer leurs dépendances dans l'arrangement. Les marchands de l'île française de la Martinique consei-

\* Voir à la fin du rapport la liste détaillée de ces articles

rent à ce que leur gouvernement fournit une part raisonnable de subvention dans le nouvel arrangement, et à Porto Rico, cette île Espagnole si importante, il n'y eût qu'une voix en faveur de cette amélioration.

Le baquebot Cunard d'Halifax à St. Thomas, *via* les Bermudes, est subventionné par le gouvernement anglais à la condition qu'il attendra à Halifax l'arrivée du vapeur d'Europe afin de porter les dépêches à l'escadre des Antilles,—condition que l'on ne saurait changer à moins de donner une juste compensation au gouvernement anglais. Mais une compensation suffisante consisterait dans l'établissement d'une ligne de vapeurs alternant avec la ligne Cunard. Comme le service se ferait alors tous les quinze jours, il est probable que l'Amirauté Anglaise n'hésiterait pas à fixer le jour du départ du vapeur Cunard, puisque les dépêches auraient de plus fréquentes occasions d'être expédiées. Mais Halifax étant un port peu convenable pour le Canada, surtout en hiver, il serait indispensable que la nouvelle ligne touchât à Portland.

En examinant la carte qui accompagne ce rapport, on comprendra mieux cet arrangement, et l'on verra aussi qu'une portion des Antilles, surtout Porto Rico et les îles à l'est de cette dernière, ainsi que la Guyane Anglaise, sont plus intéressées dans cet arrangement que les autres îles, telles que Haïti et Cuba, qui ont déjà de fréquentes communications avec New-York. En discutant la question de la subvention postale, les Commissaires ont supposé que les îles en fourniraient collectivement une moitié et les provinces anglaises l'autre moitié.

Cette subvention ne sera pas considérable et se trouvera nécessairement compensée par les avantages que le service donnera. Pour faire le service avec St. Thomas par un vapeur de 1,600 tonneaux, marchant à une vitesse de 10 nœuds à l'heure, \$100,000 suffiraient amplement.

#### POSITION GÉOGRAPHIQUE DES PROVINCES COMPARÉE A CELLE DES ETATS-UNIS.

Les Commissaires feront observer ici que les cartes publiées jusqu'à ce jour peuvent faire croire que les Etats du Nord sont dans une position beaucoup plus avantageuse que les provinces anglaises pour communiquer avec les Antilles. Sur la carte ci-jointe, où le méridien de St. Thomas est central, on verra que la différence de parcours en faveur de Boston et de New-York est presque insignifiante. En comparant les distances de St. Thomas aux différents ports on demeure encore plus convaincu de cette vérité.

|                                                                 | Milles géographiques. | Différence en faveur de New-York, |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| St. Thomas à New-York.....                                      | 1426                  |                                   |
| “ Portland.....                                                 | 1541                  | 115                               |
| “ Halifax.....                                                  | 1584                  | 158                               |
| “ St. Jean, N. B.....                                           | 1616                  | 190                               |
| “ Québec, savoir: de Saint Thomas à Scatterie (Cap Breton)..... | 1685                  |                                   |
| “ Scatterie à Québec.....                                       | 620                   |                                   |
|                                                                 | — 2305                | 879                               |

Voici les chiffres pour le Brésil :—

|                              | Milles géographiques. | Différence au détri- ment de New-York. | Différence en faveur de New-York. |
|------------------------------|-----------------------|----------------------------------------|-----------------------------------|
| De Pernambuco à Halifax..... | 3331                  |                                        |                                   |
| “ New-York.....              | 3364                  | 33                                     |                                   |
| “ Gaspé.....                 | 3762                  |                                        | 398                               |
| “ Québec.....                | 4116                  |                                        | 752                               |

Ainsi, Halifax se trouve plus près que New-York des ports du Brésil. De plus, la distance de Pernambuco à Liverpool étant de 4,060 milles, il s'en suit que pour se rendre des provinces anglaises au Brésil en passant par l'Angleterre on fait un détour énorme et inutile.

Mais cette question des distances comparatives des ports de l'Amérique Anglaise et de ceux des Etats-Unis aux Antilles, bien que d'une certaine importance, n'a pas une signification commerciale aussi grande qu'on pourrait le supposer. La question principale est celle-ci : Quelle est la position de ces ports relativement aux districts qui produisent les articles les plus demandés sous les tropiques ? Ces articles sont le poisson, la viande, les autres produits animaux, les céréales et le bois. Les districts d'Outaouais et du Nouveau-Brunswick sont les deux plus importants de l'Amérique pour le commerce de bois. On prend du poisson très-demandé sur les marchés dans les environs de St. Jean de Terre-Neuve, — d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, — et dans le golfe St. Laurent. Les céréales, les produits animaux, et une foule d'articles fabriqués se trouvent à aussi bon marché au nord de la ligne frontière qu'au sud de la même ligne. De sorte que si nos ports ont un léger désavantage sur ceux des Etats-Unis pour la proximité des Antilles, ils n'ont rien à leur envier en ce qui regarde les distances aux centres de production des articles en demande sous les tropiques. Si les marchands et consommateurs des Antilles peuvent se procurer le bois, le poisson et la farine directement par eau sans avoir recours aux chemins de fer et sans courir les risques et les inconvénients des transbordements, on ne voit pas pourquoi ils ne préféreraient pas la route directe.

#### BANQUES.

La banque Coloniale d'Angleterre a plusieurs succursales aux Antilles, et ses billets sont en pleine circulation dans toutes les possessions anglaises, ainsi qu'à St. Thomas, où elle a aussi une succursale.

La banque Internationale avait commencé à établir des succursales aux Antilles Anglaises, mais bientôt elle trouva plus avantageux de s'en remettre à la banque Coloniale qui, aujourd'hui, semble avoir le monopole presque entier des opérations monétaires.

Toutefois, à Georgetown, il y a, en outre de la banque Coloniale, une institution locale connue sous le nom de Banque de la Guyane Anglaise, qui, avec un capital comparativement modeste, semble faire de bonnes affaires et ne peut que profiter au commerce de la colonie.

Les ordres pour des produits des Antilles envoyés dans les possessions anglaises, peuvent généralement être exécutés lorsqu'ils sont accompagnés de lettres de crédit sur Londres, que l'on peut facilement obtenir dans toutes les banques des provinces ; — on peut aussi se procurer des lettres de crédit sur New-York, mais pas avec les mêmes avantages. Nul doute qu'avec le développement du commerce, les transactions seront de plus en plus facilitées par les banques du Canada et des provinces maritimes.

Les mêmes observations s'appliquent aux autres îles des Antilles. Dans les Iles Françaises on peut toujours se procurer des lettres de crédit sur Paris.

A Cuba et Porto Rico, il n'y a pour ainsi dire que de l'or et de l'argent en circulation. Il y a aussi des billets de la banque de la Havane, mais ils n'existent que pour de fortes sommes.

Dans les Antilles Anglaises, le taux de l'intérêt est généralement élevé, tandis qu'à la Havane, où le capital est abondant, le bon papier commercial s'escompte quelquefois au-dessous de six pour cent, et le prix de l'argent est généralement modéré.

#### COMPARAISON DES TARIFS.

Les Commissaires soumettent les tableaux suivants qui indiquent les différents tarifs des régions qu'ils ont visitées, sur les principaux articles de l'Amérique Anglaise, le tout réduit à une même unité.

La conversion de l'argent sterling en monnaie courante a été faite au taux ordinaire du change, soit 24 chelins et 4 deniers par louis sterling. Ces tableaux font voir que le tarif des Antilles Espagnoles est beaucoup plus élevé que celui des Antilles Anglaises.

Mais ils démontrent aussi que, même dans les Iles Anglaises, les droits ne sont pas uniformes. La farine qui paie 79 cts. par baril à Ste. Lucie, paie \$1.95 à la Jamaïque. Le bois qui paie 66 cts. par M. aux Barbades, paie \$2 à la Guyane Anglaise; des inégalités semblables se remarquent pour les autres articles.—Il serait bien désirable qu'on établît un tarif uniforme.

## FARINE.

| Droits au—           | Par brl. |
|----------------------|----------|
| Brésil.....          | \$0 45   |
| Sainte Croix.....    | 0 50     |
| Martinique.....      | 0 62½    |
| Ste. Lucie.....      | 0 79     |
| St. Vincent.....     | 0 97     |
| Grenade.....         | 0 97     |
| Guyane Anglaise..... | 1 00     |
| Barbades.....        | 1 06     |
| Tabago.....          | 1 20     |
| La Trinité.....      | 1 22     |
| Haïti.....           | 1 65     |
| Jamaïque.....        | 1 95     |
| Cuba.....            | 4 00     |
| Porto Rico.....      | 4 00     |

## BOIS DE PIN BLANC.

| Droits à—            | Par M.  |
|----------------------|---------|
| Haïti.....           | Libres. |
| Barbades.....        | \$0 63  |
| St. Vincent.....     | 0 97½   |
| Martinique.....      | 1 21½   |
| Grenade.....         | 1 22    |
| Ste. Lucie.....      | 1 28    |
| La Trinité.....      | 1 46    |
| Guyane Anglaise..... | 2 00    |
| Jamaïque.....        | 2 19    |
| Porto Rico.....      | 2 65    |
| Brésil.....          | 5 00    |
| Cuba.....            | 5 96    |

## POISSON—(MORUE SÈCHE).

| Droits aux—          | Par 100 lbs. |
|----------------------|--------------|
| Barbades.....        | \$0 05       |
| Sainte Croix.....    | 0 23         |
| Ste. Lucie.....      | 0 24         |
| La Trinité.....      | 0 24         |
| Grenade.....         | 0 24         |
| Tabago.....          | 0 29         |
| Brésil.....          | 0 30         |
| Haïti.....           | 0 44         |
| St. Vincent.....     | 0 44         |
| Guyane Anglaise..... | 0 45         |
| Porto Rico.....      | 0 56         |
| Cuba.....            | 1 04         |

## BEURRE.

| Droits à—            | Par quintal. |
|----------------------|--------------|
| Ste. Lucie.....      | \$0 89       |
| Haiti.....           | 1 12         |
| St. Vincent.....     | 1 46         |
| Sainte Croix.....    | 1 50         |
| Barbades.....        | 2 12         |
| Grenade.....         | 2 18         |
| Jamaïque.....        | 2 19         |
| Guyane Anglaise..... | 2 24         |
| La Trinité.....      | 2 27         |
| Porto Rico.....      | 3 11         |
| Tabago.....          | 3 17         |
| Cuba.....            | 5 34         |
| Brésil.....          | 6 70         |

## SAINDOUX.

| Droits à—            | Par quintal. |
|----------------------|--------------|
| Sainte Croix.....    | \$0 40       |
| St. Vincent.....     | 0 49         |
| La Trinité.....      | 0 68         |
| Ste. Lucie.....      | 0 70         |
| Barbades.....        | 1 02         |
| Grenade.....         | 1 08         |
| Jamaïque.....        | 1 22         |
| Tabago.....          | 1 60         |
| Haiti.....           | 1 68         |
| Guyane Anglaise..... | 2 24         |
| Porto Rico.....      | 2 44         |
| Brésil.....          | 2 59         |
| Cuba.....            | 4 82         |

## LARD.

| Droits à—            | Par brl. de 200 lbs. |
|----------------------|----------------------|
| Sainte Croix.....    | \$1 43               |
| Ste. Lucie.....      | 1 46                 |
| Haiti.....           | 1 50                 |
| Brésil.....          | 1 86                 |
| Grenade.....         | 1 95                 |
| La Trinité.....      | 2 03                 |
| Tabago.....          | 2 05                 |
| Barbades.....        | 2 06                 |
| Porto Rico.....      | 2 65                 |
| Guyane Anglaise..... | 3 00                 |
| St. Vincent.....     | 3 00                 |
| Jamaïque.....        | 3 47                 |
| Cuba.....            | 4 30                 |

## RÉSULTATS IMMÉDIATS DE LA COMMISSION.

Les Commissaires ne doutent pas que le commerce côtier du vaste empire du Brésil n'eût été ultérieurement ouvert au monde entier quand même ils n'auraient pas visité Rio Janeiro, mais ils sont convaincus que leur arrivée a hâté cette importante mesure. La lettre du senhor Saraiva est le premier document officiel qui ait annoncé cette détermination du gouvernement brésilien.

Depuis le retour des Commissaires, un nombre considérable de marchands des Antilles anglaises et étrangères a visité les provinces anglaises, pour des fins commerciales, et des ordres pour du sucre et de la mélasse ont été transmis, en plus grand nombre que jamais, du Canada aux Antilles Anglaises. Des demandes de machines ont été adressées de l'île de Ste. Croix et s'exécutent actuellement à Oakville, Haut-Canada. Ces faits sont encourageants en ce qu'ils montrent que le commerce des pays visités par les Commissaires n'attend pas l'intervention des gouvernements pour prendre un rapide essor. Les premières tentatives réussiront ou ne réussiront pas, mais ils fourniront en tous cas des renseignements que le rapport le mieux élaboré ne saurait donner. Enfin, l'énergie des commerçants et leur esprit d'entreprise que les Commissaires ont eu pour but de réveiller, sauront bientôt triompher de tous les obstacles.



---



---

 PORTS D'ENTREE AUX ANTILLES ANGLAISES.

|                                                                                                                                                                                                |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| *Anguilla, à.....                                                                                                                                                                              | Anguilla.    |
| St. Jean.....                                                                                                                                                                                  | Antigoa.     |
| Nassau, N. P., et tout port de douane.....                                                                                                                                                     | Bahamas.     |
| Bridgetown.....                                                                                                                                                                                | Barbades.    |
| Hamilton et St. George.....                                                                                                                                                                    | Bermudes.    |
| New Amsterdam.....                                                                                                                                                                             | Berbice.     |
| *Georgetown.....                                                                                                                                                                               | Demerara.    |
| Roseau.....                                                                                                                                                                                    | Dominique.   |
| St. George.....                                                                                                                                                                                | Grenade.     |
| Kingston, *Savana le Mar, *Baie Montego, *St. Louis, *Port Antonio, *Ste. Anne, Falmouth, *Port Maria, *Baie Morant, *Baie Annotto, *Rivière Noire, *Rio Buéno, Port Morant, *Old Harbour..... | Jamaïque.    |
| Plymouth.....                                                                                                                                                                                  | Montserrat.  |
| Charlestown.....                                                                                                                                                                               | Névis.       |
| Basse-terre.....                                                                                                                                                                               | St. Kitt's.  |
| Castries.....                                                                                                                                                                                  | Ste. Lucie.  |
| Kingston.....                                                                                                                                                                                  | St. Vincent. |
| Scarborough.....                                                                                                                                                                               | Tabago.      |
| Road Harbour.....                                                                                                                                                                              | Tortola.     |
| Port d'Espagne, *San Fernando, et Mayaro.....                                                                                                                                                  | Trinité.     |

Les ports marqués \* sont des ports d'entrepôt.

VALEUR DES EXPORTATIONS faites par les États-Unis aux pays mentionnés ci-dessous, d'articles produits ou fabriqués aux États-Unis qui peuvent être produits ou fabriqués au Canada ou dans les autres provinces de l'Amérique Britannique du Nord. (Pour l'année finissant le 9 juin 1864.)

|                                                    | Antilles Anglaises. | Antilles Françaises. | Antilles Espagnoles. | Haïti et St. Domingue. | Mexique.  | Amérique Centrale. | Nouvelle Grenade et Venezuela. | Brsél.    | Républiques Argentine et Cisplatine. |
|----------------------------------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|------------------------|-----------|--------------------|--------------------------------|-----------|--------------------------------------|
| Instruments aratoires.....                         | \$ 10,117           | \$ 817               | \$ 75,842            | \$ 10,709              | \$ 33,701 | \$ 1,600           | \$ 41,947                      | \$ 29,073 | \$ 24,771                            |
| Alcool.....                                        | 11,162              | .....                | 1,428                | 9,908                  | 9,908     | 607                | 13,748                         | .....     | 29,503                               |
| Animaux.....                                       | 4,142               | .....                | 11,231               | 349                    | 3,370     | .....              | 4,632                          | 12,260    | .....                                |
| Pommes.....                                        | 9,906               | 1,900                | 32,092               | 1,369                  | 8,370     | 122                | 1,028                          | 622       | .....                                |
| Potasse.....                                       | 7                   | 378                  | 649                  | 96                     | 1,727     | .....              | 622                            | .....     | .....                                |
| Écorce.....                                        | 35                  | .....                | 1,028                | 424                    | 424       | .....              | 31,540                         | 9,806     | 1,589                                |
| Beuf.....                                          | 333,963             | 53,262               | 51,563               | 40,664                 | 3,915     | 1,767              | 3,226                          | .....     | .....                                |
| Bière, aile et porter.....                         | 45,693              | 137                  | 34,050               | 660                    | 15,274    | 202                | 972                            | 15,341    | 1,805                                |
| • Cirage.....                                      | 4,347               | .....                | 2,654                | 215                    | 6,398     | 4,791              | 972                            | 6,415     | 1,089                                |
| Bateaux et rames.....                              | 5,201               | 842                  | 113,268              | 177                    | 4,191     | 92                 | 1,979                          | .....     | .....                                |
| Noir animal.....                                   | .....               | .....                | .....                | .....                  | 228       | .....              | .....                          | .....     | .....                                |
| Registres.....                                     | .....               | .....                | 9,911                | 50                     | 1,128     | .....              | 112,500                        | 19,192    | 17,386                               |
| • Bottes et soulers, (en cuir).....                | 150,622             | 1,061                | 184,657              | 22,482                 | 373,146   | 11,592             | 40,717                         | 26,971    | 3,603                                |
| • Pain et biscuit.....                             | 260,300             | 19,112               | 83,896               | 12,419                 | 19,865    | 2,521              | 40,717                         | .....     | 100                                  |
| Briques.....                                       | 2,432               | 2,008                | 23,825               | 3,519                  | 157       | 300                | 772                            | 6,039     | .....                                |
| Balais et brosses.....                             | 7,244               | 892                  | 29,734               | 237                    | 11,755    | 495                | 6,776                          | 2,090     | 2,411                                |
| Beurre.....                                        | 201,633             | 4,478                | 232,709              | 91,605                 | 59,513    | 1,951              | 148,466                        | 50        | 13,297                               |
| Bœufs.....                                         | 32,402              | 6,865                | 183,479              | 8,227                  | 37,744    | 655                | 50,586                         | 8,987     | 2,908                                |
| Câbles et cordage.....                             | 413,372             | 22,278               | 191,650              | 31,611                 | 147,523   | 878                | 85,651                         | 5,284     | 6,464                                |
| Chandelles.....                                    | 52,921              | 5,108                | 48,565               | 4,111                  | 65,195    | 1,360              | 7,774                          | 4,560     | .....                                |
| Voitures et parties de.....                        | 1,974               | .....                | 118,268              | .....                  | 7,472     | .....              | 714                            | .....     | .....                                |
| Chars—pour chemins de fer.....                     | 1,294               | 795                  | 31,250               | 429                    | 3,770     | 6,000              | 2,250                          | 12,801    | 512                                  |
| Lustres et appareils à gaz.....                    | 122,121             | 2,110                | 109,187              | 28,705                 | 21,689    | 1,189              | 18,848                         | 1,562     | 8,855                                |
| Fromage.....                                       | 2,485               | 491                  | 6,179                | 289                    | 10,116    | 541                | 95,730                         | 19,767    | 2,180                                |
| Horloges.....                                      | 32,326              | 251                  | 35,757               | 1,467                  | 263,678   | 3,710              | 218,451                        | 2,491     | .....                                |
| Habits.....                                        | 2,443               | 20,980               | 9,359                | 34,186                 | 94,466    | 20,466             | 5,844                          | 10,288    | .....                                |
| Charbon.....                                       | 1,672               | .....                | 2,182                | .....                  | 43,260    | 423                | 1,909                          | 275       | .....                                |
| Peignes et boutons.....                            | 4,323               | .....                | 8,842                | 558                    | 3,770     | .....              | 35,859                         | 1,137     | 594                                  |
| Confiserie.....                                    | 9,354               | 1,200                | 33,119               | 5,395                  | 16,318    | 510                | 25,482                         | 116,339   | 350                                  |
| Cuir jaune et rouge ouvré, art. non spécifiés..... | 13,677              | 480                  | 46,561               | 3,976                  | 82,001    | 2,499              | 25,482                         | 15        | .....                                |
| Coutellerie.....                                   | 3,445               | .....                | 11,370               | 157                    | 17,745    | 1,436              | 4,866                          | .....     | .....                                |
| Poterie.....                                       | 1,566               | .....                | 27,322               | .....                  | 1,740     | .....              | .....                          | .....     | .....                                |
| • Gufs.....                                        | 35,812              | 45,183               | 149,516              | 511,794                | 4,472     | 475                | 15,227                         | 9,941     | 1,173                                |
| Poisson—sec ou fumé.....                           | 73,984              | 28,099               | 48,324               | 228,094                | 4,137     | .....              | 9,493                          | 3,003     | 600                                  |
| do marié.....                                      | .....               | .....                | 11,617               | 1,137                  | 20,231    | .....              | 15,935                         | 3,159     | 350                                  |
| Ferrures ou peaux.....                             | 8,395               | 1,923                | 3,520                | 21,701                 | 21,701    | 275                | 15,935                         | 45,451    | 17,475                               |
| Fruits, confits ou secs.....                       | 25,454              | 1,398                | 82,407               | 9,501                  | 40,670    | 818                | 32,360                         | .....     | .....                                |
| Verrerie.....                                      | .....               | .....                | .....                | .....                  | .....     | .....              | .....                          | .....     | .....                                |

|                                        |         |        |           |         |         |        |         |         |         |
|----------------------------------------|---------|--------|-----------|---------|---------|--------|---------|---------|---------|
| Colle forte.....                       | 93      | 4,339  | 19,340    | 93      | 346     | .....  | 172     | 129     | .....   |
| Graisse.....                           | 1,824   | .....  | .....     | .....   | 3,841   | .....  | 30,338  | 15,633  | 2,496   |
| Poudre de chasse.....                  | 178,706 | 30,114 | 288,997   | 56,907  | 40,781  | 1,904  | 58,423  | 43,593  | 46,944  |
| Jambon et lard.....                    | 45,560  | 784    | 700       | 15,068  | 11,168  | 21,063 | 143,758 | .....   | .....   |
| Quincailleterie.....                   | 1,549   | 55     | 21,666    | 6,823   | 11,966  | 437    | 5,047   | 14,790  | .....   |
| Chapeaux—laine, poil ou soie.....      | 15,893  | 880    | 34,564    | 2,460   | 11,996  | 40     | 4,061   | 187     | .....   |
| do paille ou feuille de palmier.....   | 36,224  | .....  | 7,250     | 2,692   | 9,387   | .....  | 145     | .....   | .....   |
| Foin.....                              | 4,024   | .....  | 1,238     | 50,427  | 2,082   | 17,734 | 69,546  | 322     | .....   |
| • Chanvre, articles non spécifiés..... | 1,794   | .....  | 205,445   | 5,013   | 5,892   | .....  | 5,186   | 48,660  | 6,702   |
| • Houbion.....                         | 71,663  | 5,519  | 56,637    | 5,013   | 5,892   | .....  | 14,748  | 19,157  | 69,202  |
| Meubles.....                           | 36,743  | 8,785  | 50,056    | 603     | 55,008  | 1,124  | 14,748  | 22,464  | 2,877   |
| Glace.....                             | .....   | .....  | .....     | .....   | 2,207   | 67     | 97      | 30      | .....   |
| Caoutchoucs.....                       | .....   | .....  | 1,480     | .....   | 11,493  | 638    | 2,452   | 13,369  | 6,009   |
| Encr.....                              | 11      | .....  | 10,090    | 90      | 11,493  | .....  | 2,452   | .....   | .....   |
| Ferronnerie—fonte.....                 | 19,017  | 3,864  | 144,446   | 9,854   | 70,555  | 688    | 9,814   | 100     | .....   |
| Clous.....                             | 3,050   | .....  | 90,264    | 2,601   | 34,346  | .....  | .....   | 66,000  | 5,467   |
| Machines à vapeur.....                 | .....   | .....  | 341,868   | .....   | .....   | .....  | .....   | 54,592  | .....   |
| Locomotives.....                       | 30,864  | 1,549  | 492,147   | 17,738  | 483,128 | 13,840 | 71,370  | 20,111  | 3,181   |
| Autres machines.....                   | 2,556   | .....  | 9,901     | 776     | 13,001  | 250    | 171,346 | 84      | 1,511   |
| Coffres forts et portes.....           | 26,653  | 1,098  | 267,979   | 15,101  | 175,672 | 8,895  | 59,049  | 81,808  | 322,677 |
| Autres articles.....                   | 210     | .....  | .....     | .....   | .....   | .....  | .....   | .....   | 6,527   |
| Articles d'acier, ressorts, etc.....   | 13,015  | 193    | 10,641    | 1,346   | 45,147  | 904    | 28,907  | 52,049  | 18,257  |
| Lampes.....                            | 306,818 | 41,772 | 2,206,964 | 135,629 | 340,683 | 6,653  | 493,771 | 249,213 | 15,612  |
| • Saindoux.....                        | 23,781  | 1,310  | 15,160    | 258     | 11,118  | 1,836  | 4,734   | .....   | .....   |
| • Cuir, articles communs.....          | 942     | .....  | 19,844    | 796     | 4,577   | 1,945  | 5,304   | .....   | 1,471   |
| do non-spécifiés.....                  | 3,096   | 573    | 20,551    | 11,559  | 4,577   | .....  | .....   | .....   | .....   |
| Chaux et ciment.....                   | 153,888 | 28,766 | 735,337   | 144,516 | 2,101   | 7,410  | 59,049  | .....   | 6,527   |
| Bois, planches et madriers.....        | 1,371   | .....  | 135       | .....   | 2,130   | .....  | 258     | 1,623   | 137,581 |
| lattes et fiches.....                  | 1,058   | .....  | 745,834   | .....   | 23,230  | 1,116  | 17,477  | 18,793  | 8,766   |
| bois divers.....                       | 19,481  | 1,975  | 58,080    | 7,701   | 23,230  | 1,166  | 1,808   | 53      | .....   |
| bardeaux.....                          | 16,726  | 4,521  | 10,391    | 44,939  | 9,638   | 1,166  | 280     | 256     | 66      |
| do travaillés.....                     | 1,100   | 187    | 67,486    | 2,397   | 8,081   | 1,500  | 2,207   | 183     | 2,174   |
| Marbre et pierre, bruts.....           | 4,140   | .....  | 262       | 100     | 494     | .....  | 36      | 2,289   | 872     |
| do.....                                | 1,288   | .....  | 23,211    | 1,267   | 9,268   | .....  | 5,433   | 1,878   | 1,000   |
| Mâts et espars.....                    | 29,030  | 770    | 1,267     | 703     | 9,268   | 96     | 8,354   | 3,037   | 1,000   |
| Allumettes.....                        | 5,949   | 350    | 2,558     | 5,504   | 2,179   | 287    | 3,245   | .....   | 1,639   |
| Vianées, conservées.....               | 3,990   | 1,306  | 6,122     | 19,188  | 19,188  | 350    | 3,245   | 1,149   | 133,639 |
| Médecines.....                         | 10,536  | .....  | 89,534    | 868     | 5,362   | 600    | 14,758  | 1,005   | .....   |
| Instruments de musique.....            | 18,119  | 97     | 366,077   | 6,770   | 78,234  | 878    | 7,339   | 260,573 | .....   |
| Huiles, de baleine et de poisson.....  | 32,927  | .....  | 366,077   | 510     | 5,624   | .....  | 30,656  | .....   | .....   |
| do saïdoux et de suif.....             | 85,712  | 9,655  | 76,817    | 12,236  | 78,234  | .....  | 7,339   | 3,272   | 4,371   |
| de pétrole, de charbon, etc.....       | 11,486  | 2,479  | 31,744    | 5,413   | 11,594  | 353    | 21,701  | 32,013  | 3,361   |
| Oignons.....                           | 19,237  | 1,307  | 39,427    | 8,281   | 31,744  | 1,822  | 37,374  | 32,013  | 1,273   |
| Peintures, assorties.....              | 45,968  | 1,177  | 192,229   | 6,366   | 64,258  | 1,393  | 16,332  | 5,115   | 4,042   |
| Papeterie.....                         | 5,817   | 457    | 34,842    | 603     | 14,580  | 1,526  | 16,332  | 5,993   | .....   |
| Parfumerie et savons parfumés.....     | 3,588   | 46     | 23,842    | 794     | 10,764  | 344    | 9,171   | 5,993   | .....   |
| Articles de photographie.....          | 3,378   | 80     | 20,238    | 794     | 10,764  | 344    | 9,171   | 482     | .....   |
| Sauces et marinades.....               | 3,378   | 80     | 20,238    | 794     | 10,764  | 344    | 9,171   | 482     | .....   |
| Vaisselle plate.....                   | 2,771   | 45     | 11,611    | 58      | 3,083   | 1,107  | 2,805   | 5,798   | .....   |

VALEUR des EXPORTATIONS faites par les Etats-Unis aux pays mentionnés ci-dessous, d'articles produits, etc.—*Suite.*

| A R T I C L E S .                                                             | Antilles anglaises. | Antilles françaises. | Antilles espagnoles. | Haiti et St. Domingue. | Mexique.   | Amérique centrale. | Nouvelle Grenade et Venezuela. | Brésil.   | Républiques Argentine et Cisplatine. |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|------------------------|------------|--------------------|--------------------------------|-----------|--------------------------------------|
|                                                                               | \$                  | \$                   | \$                   | \$                     | \$         | \$                 | \$                             | \$        | \$                                   |
| Lard.....                                                                     | 803,467             | 73,153               | 414,944              | 920,254                | 7,160      | 3,769              | 35,128                         | 3,263     | 1,337                                |
| Patates.....                                                                  | 62,616              | 2,299                | 309,615              | 5,828                  | 35,927     | 16,742             | 16,742                         | 47        |                                      |
| Presses et caractères d'imprimerie.....                                       | 10,264              |                      | 21,918               | 1,504                  | 13,690     | 722                | 14,187                         | 756       | 4,161                                |
| Farine de seigle.....                                                         | 4,870               | 1,055                | 7,110                |                        |            |                    | 4,116                          | 152       |                                      |
| Avoine.....                                                                   | 10,907              | 163                  | 34,699               | 2,041                  | 20,063     |                    | 893                            | 333       |                                      |
| Fèves.....                                                                    | 9,278               | 1,714                | 102,897              | 4,051                  | 3,695      | 69                 | 4,291                          |           |                                      |
| Pois.....                                                                     | 98,302              | 127                  | 6,748                | 29                     | 350        |                    | 642                            |           |                                      |
| Pois.....                                                                     | 205                 | 77                   | 2,326                |                        | 816        |                    | 223                            |           |                                      |
| Orgo.....                                                                     | 2,148               | 31                   | 1,549                | 114                    | 230        |                    |                                | 697       |                                      |
| Son.....                                                                      | 9,048               | 115                  | 13,949               | 2,511                  | 51,655     | 469                | 9,189                          | 1,520     | 167                                  |
| Selleries et harnais.....                                                     | 2,923               | 62                   | 8,165                | 2,202                  | 11,449     | 210                | 7,186                          | 5,308     |                                      |
| Echelles et balances.....                                                     | 6,254               | 95                   | 68,687               | 1,191                  | 53,861     | 1,272              | 46,713                         | 50,281    | 53,737                               |
| Machines à coudre.....                                                        | 13,153              | 164                  | 51,595               | 1,105                  | 31,466     | 76                 | 59,085                         | 51,805    | 30,094                               |
| Grainolines.....                                                              | 3,212               | 329                  | 6,041                |                        | 3,494      |                    | 598                            |           |                                      |
| Tabac à priser.....                                                           | 42,932              | 365                  | 67,391               | 259,268                | 138,978    | 305                | 103,186                        | 39,611    | 650                                  |
| Savon.....                                                                    | 28,106              |                      | 4,856                | 254                    | 29,160     | 1,584              | 5,418                          | 2,138     | 6,353                                |
| Spiritueux—Whisky.....                                                        | 6,021               | 65                   | 2,941                | 352                    | 30,030     | 345                | 11,748                         |           | 152                                  |
| Eau-de-vie.....                                                               | 8,919               | 1,120                |                      |                        | 5,961      |                    | 511                            | 493       | 20,001                               |
| Empois.....                                                                   | 91,834              | 16,605               | 718,955              | 325                    | 260        | 1,625              | 604                            | 2,962     | 3,033                                |
| Douves et fougalles.....                                                      | 170,915             | 22,274               | 1,432,134            | 5,270                  | 2,151      |                    | 8,833                          | 11,272    | 16,337                               |
| Douves en boîtes.....                                                         | 6,563               |                      | 454,719              |                        | 2,846      |                    |                                | 1,790     | 32                                   |
| Cerces.....                                                                   | 1,684               |                      | 134,114              | 428                    | 1,577      |                    | 62                             | 750       |                                      |
| Barils et boucauts vides.....                                                 | 1,627               | 1,613                | 1,613                | 1,166                  | 11,369     | 1,373              | 1,888                          | 2,000     | 445                                  |
| Peèles et accessoires.....                                                    | 69                  |                      | 13,075               |                        | 349        |                    | 349                            |           |                                      |
| Articles en paillo.....                                                       | 6,847               | 353                  | 148,661              | 600                    | 2,829      |                    | 81,988                         | 5,276     |                                      |
| Suif.....                                                                     | 4,788               | 20                   | 230                  |                        | 53,749     |                    |                                |           |                                      |
| Bois de construction.....                                                     | 83,400              | 27                   | 6,349                | 1,711                  | 7,594      | 592                | 6,693                          | 2,397     | 1,584                                |
| Tabac manufacturé et cigares.....                                             | 6,570               | 39,371               | 97,155               | 6,975                  | 70,425     | 628                | 50,301                         | 31,043    | 43,769                               |
| Malles et valises.....                                                        | 1,477               | 632                  | 36,091               | 6,501                  | 30,425     | 75                 | 4,592                          | 2,015     |                                      |
| Verdis.....                                                                   | 6,647               | 79                   | 27,793               | 546                    | 4,708      | 1,339              | 3,043                          | 396       | 4,330                                |
| Verges.....                                                                   | 9,002               | 595                  | 3,320                | 1,435                  | 9,742      | 403                | 6,591                          | 156       |                                      |
| Vinaigre.....                                                                 | 8,913               | 11                   | 4,714                | 1,154                  | 5,449      | 474                | 2,128                          | 525       | 443                                  |
| Voitures, charrettes, broutilles.....                                         | 11,453              | 2,010                | 17,599               | 1,253                  | 34,214     | 58                 | 8,031                          | 4,687     |                                      |
| Farine de blé.....                                                            | 3,134,348           | 556,307              | 62,429               | 933,450                | 855,744    | 1,713              | 69,382                         | 3,432,223 | 222,510                              |
| Membres de bois.....                                                          | 16,121              | 602                  | 26,350               | 3,654                  | 30,213     | 804                | 491,555                        | 10,114    | 3,648                                |
| Articles de bois non spécifiés.....                                           | 25,541              | 3,693                | 94,932               | 17,167                 | 37,908     | 3,007              | 22,485                         | 11,423    |                                      |
| Lainages.....                                                                 |                     | 350                  | 3,100                |                        | 12,232     | 646                | 3,000                          |           |                                      |
| Total des exportations des Etats-Unis d'articles produits aux Etats-Unis..... | 10,638,616          | 1,427,740            | 18,203,817           | 4,272,864              | 10,927,960 | 312,721            | 7,247,369                      | 5,434,772 | 1,469,701                            |

TABLEAU des importations faites par les Etats-Unis des pays ci-dessous mentionnés, en 1864.

| ARTICLES.                                                         | Antilles anglaises. | Antilles françaises. | Antilles espagnoles. | Haïti et St. Domingue. | Mexique.  | Amérique centrale. | Nouvelle Grenade et Venezuela. | Brsil.     | Républiques Argentines. |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|------------------------|-----------|--------------------|--------------------------------|------------|-------------------------|
|                                                                   | \$                  | \$                   | \$                   | \$                     | \$        | \$                 | \$                             | \$         | \$                      |
| Noix de coco.....                                                 | 12,184              |                      |                      |                        | 20        | 200                | 26,544                         | 13,114     |                         |
| Noix pour teinture.....                                           | 62                  |                      |                      |                        |           |                    | 4,493                          |            |                         |
| Cochenille.....                                                   | 2,410               |                      |                      |                        | 123,070   | 1,056              | 34,719                         |            |                         |
| Indigo.....                                                       | 5,189               |                      |                      |                        |           | 7,829              | 54,136                         |            |                         |
| Bois de campêche.....                                             | 143,776             |                      | 2,189                | 353,317                | 59,635    |                    | 3,942                          |            |                         |
| Fastie et autres bois de teinture.....                            | 9,272               |                      | 12,171               | 8,886                  | 50,664    | 2,391              | 11,554                         | 39         |                         |
| Guaao.....                                                        | 90,993              |                      | 1,943                | 6,173                  | 204       |                    | 24,041                         |            |                         |
| Crin à tisser.....                                                | 16                  |                      | 1,518                |                        | 1,917     |                    | 387                            |            |                         |
| Feuilles de palmier.....                                          |                     |                      | 124,036              |                        | 21        | 2,255              |                                | 77,921     | 122,171                 |
| Ananas et bananes.....                                            | 107,785             |                      | 18,225               |                        | 927       |                    | 143                            | 504        | 244                     |
| Chiffons.....                                                     | 3,693               |                      | 2,006                | 231                    |           |                    |                                |            |                         |
| Articles de bois:                                                 |                     |                      |                      |                        |           |                    |                                |            |                         |
| Cèdre.....                                                        | 4,687               |                      | 163,171              |                        | 1,152     |                    | 287                            |            |                         |
| Gaïac.....                                                        | 663                 |                      | 3,600                | 19,695                 | 400       |                    | 943                            |            |                         |
| Acajou.....                                                       | 9,859               |                      | 18,177               | 32,430                 | 60,682    |                    | 208                            |            |                         |
| Bois de rose.....                                                 | 2,262               |                      | 62                   |                        |           |                    |                                | 154,555    |                         |
| Bois divers pour meubles.....                                     | 479                 |                      | 15,321               | 3,058                  | 108       | 1,455              |                                | 12,427     |                         |
| Arrowroot.....                                                    | 8,395               |                      | 8                    |                        | 49        |                    |                                | 259        |                         |
| Laiton, en lingot, en barry, et vieux.....                        | 27,976              |                      | 6,469                |                        | 1,070     | 40                 | 288                            |            |                         |
| Cacao et chocolat.....                                            | 83,956              |                      | 4,569                | 36,633                 | 1,068     | 840                | 119,947                        | 22,736     |                         |
| Café.....                                                         | 256,956             | 133                  | 70,284               | 1,246,257              | 2,927     | 319,300            | 2,164,606                      | 10,510,882 |                         |
| Cuivre brut et en lingots.....                                    |                     |                      | 8,502                |                        | 16,125    | 483                | 17,628                         |            |                         |
| do vieux.....                                                     | 79,862              |                      | 42,273               | 827                    | 5,276     |                    | 3,322                          | 1,646      | 1,000                   |
| Coton brut.....                                                   | 647,086             |                      | 1,188,681            | 173,637                | 4,859,725 | 1,009              | 294,524                        | 285,839    |                         |
| Copalum et tola.....                                              | 718                 |                      | 13,463               |                        |           |                    | 15,593                         | 38,551     |                         |
| Ecorce de quinquina.....                                          | 23,814              |                      | 2,711                |                        | 4,045     | 30,068             | 286,352                        |            |                         |
| Salsapareille.....                                                |                     |                      |                      |                        |           |                    | 857                            |            |                         |
| Fruits:                                                           |                     |                      |                      |                        |           |                    |                                |            |                         |
| Oranges.....                                                      | 11,766              | 256                  | 40,611               | 528                    | 1,954     | 9                  | 1,053                          |            |                         |
| Bananes et plantains.....                                         | 11,010              |                      | 48,507               |                        | 1,172     | 678                | 21                             | 4,589      | 85,924                  |
| Fourrures, brutes.....                                            |                     |                      |                      |                        | 1,110     |                    | 4,846                          |            |                         |
| Gonjèvre.....                                                     | 10,887              |                      | 835                  |                        |           |                    | 22,499                         |            |                         |
| Chapeaux, paille, palmier.....                                    | 383                 |                      | 1,248                |                        |           |                    | 27                             |            |                         |
| Cornes.....                                                       | 182                 |                      | 417                  | 346                    | 138       |                    |                                | 11,563     | 176                     |
| Chanvre.....                                                      | 62                  |                      | 441                  |                        | 34,052    |                    |                                | 83         |                         |
| Herbe sisale, et matériaux divers pour cordages non énumérés..... |                     |                      |                      |                        | 29,403    |                    |                                | 167        |                         |

TABLEAU des Importations principales faites par les Etats-Unis des pays ci-dessous mentionnés, 1864.—*Suite.*

| ARTICLES.                                                                  | Antilles anglaises. | Antilles françaises. | Antilles espagnoles. | Haiti et St. Domingue. | Mexique.   | Amérique centrale. | Nouvelle Grenade et Venezuela. | Brsil.     | Républiques Argentines. |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|------------------------|------------|--------------------|--------------------------------|------------|-------------------------|
| Peaux sèches.....                                                          | \$ 47,226           | \$ 2,744             | \$ 42,200            | \$ 12,134              | \$ 217,314 | \$ 59,201          | \$ 799,439                     | \$ 966,698 | \$ 1,793,167            |
| do crus.....                                                               | 7,776               | 1,046                | 2,746                | 219                    | 2,049      | 92                 | 39,362                         | 39,362     | 159,558                 |
| do de chèvres.....                                                         | 25,625              | .....                | 145,491              | 12,475                 | 344,615    | 30,891             | 106,787                        | 43,717     | 91,422                  |
| Miel.....                                                                  | 316                 | .....                | 519                  | .....                  | 201        | 9,945              | 155                            | 1,098,176  | .....                   |
| Cacouehou, brut.....                                                       | 41,565              | 155                  | 70,065               | 704                    | 494        | 86                 | 263,996                        | 1,098,176  | .....                   |
| Pe, vieux.....                                                             | 1,113               | .....                | 9,017                | .....                  | 172        | 314                | 1,051                          | 11,854     | .....                   |
| Noix.....                                                                  | 1,545               | .....                | 8,988                | .....                  | 314        | 385                | 800                            | 62,675     | .....                   |
| Huile de palmier.....                                                      | 1,691               | .....                | 718                  | .....                  | 15         | 1,755              | .....                          | 40,745     | .....                   |
| Riz, brut.....                                                             | 177,679             | .....                | .....                | .....                  | 36,247     | .....              | 741                            | .....      | .....                   |
| Sel.....                                                                   | 95,472              | .....                | .....                | .....                  | .....      | .....              | 126                            | .....      | .....                   |
| Graines de vanille.....                                                    | .....               | .....                | 3,795                | .....                  | 22,873     | .....              | .....                          | .....      | .....                   |
| Rhum.....                                                                  | 24,801              | 120                  | 11,713               | 2,853                  | 2,771      | 244                | 296                            | 312        | .....                   |
| Sucre jaune.....                                                           | 939,623             | 146,101              | 23,320,494           | 28,021                 | 11,819     | 106,275            | 1,144                          | 642,533    | .....                   |
| do blanc.....                                                              | 13,581              | 8,277                | 2,487,229            | 244                    | .....      | 8,701              | 4,639                          | 35         | .....                   |
| do raffiné.....                                                            | 547                 | .....                | 19,102               | .....                  | 169        | .....              | 10                             | .....      | .....                   |
| Mélasses.....                                                              | 411,222             | 2,495                | 6,543,489            | 1,418                  | 31         | 666                | 8,384                          | 6,546      | .....                   |
| Tabac, en feuille.....                                                     | 24,980              | .....                | 994,140              | 12,190                 | 2,658      | .....              | 13,639                         | 405        | 3,314                   |
| do travaillé.....                                                          | 11,995              | 42                   | 1,308,618            | 48                     | 1,690      | 103                | 699,022                        | 134        | .....                   |
| Cigares.....                                                               | 433                 | .....                | .....                | .....                  | .....      | .....              | 15,002                         | .....      | .....                   |
| Parapluies et ombrelles.....                                               | .....               | .....                | .....                | .....                  | .....      | .....              | 5,256                          | .....      | .....                   |
| Lainages.....                                                              | 166                 | .....                | 1,255                | .....                  | 96,111     | 21                 | .....                          | 259,366    | 3,618,431               |
| Total des importations des produits de ces pays entrés aux Etats-Unis..... | 4,085,306           | 205,415              | 37,073,034           | 2,032,712              | 7,384,391  | 592,387            | 8,196,227                      | 14,441,617 | 5,971,227               |

---

## RÉPONSE

A une Adresse de l'Honorable Assemblée Législative, en date du 18 juillet 1866 ; demandant copie de toute la correspondance et des contrats passés depuis le 1er mai 1864, au sujet du changement dans le personnel des propriétaires de l'Asile des Aliénés de Beauport, et du soutien des aliénés du dit asile.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
OUTAOUAIS, 23 juillet 1866.

---

QUÉBEC, 6 juillet 1864.

MONSIEUR,—Je suis chargé par les commissaires de l'asile des aliénés de Beauport de vous faire savoir, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général que, nonobstant la reconstruction de la partie centrale de l'édifice principal et l'addition de deux grandes ailes très-commodes, les commissaires sont d'avis que les édifices sont beaucoup trop encombrés de malades, dont le nombre est aujourd'hui de 547.

Lorsque les chambres des mansardes de l'édifice principal furent occupées pour la première fois, il fut entendu qu'elles ne devaient l'être que temporairement et jusqu'à ce que de meilleurs appartements pussent être préparés. Depuis ce temps, il a été préparé de meilleurs appartements, mais les mansardes continuent à être encombrées de malades.

Plusieurs de ces chambres sont tout à fait impropres à être occupées par des personnes aliénées. Elles sont trop petites et ne peuvent être aérées convenablement.

Dans le document intitulé : *Hopitaux et Asiles d'Aliénés des Colonies*, reçu dernièrement d'Angleterre par le gouvernement du Canada, il est dit explicitement, à la page 19, qu'il est également nécessaire pour la ventilation de donner pour chaque malade mille pieds cubes d'espace dans les salles occupées en commun, et quinze cents pieds dans les chambres occupées par un seul individu, dans les climats tempérés.

Maintenant, beaucoup des chambres seules, dont il est question plus haut, ne contiennent pas 500 pieds cubes d'espace. Quelques unes en contiennent moins de 300, et elles sont occupées par des malades malpropres.

La maison Richardson et les hangars qui y sont attenant furent condamnés l'année dernière par le Dr. Douglas, l'un des propriétaires de l'asile, comme étant tout à fait impropres à servir encore une autre année, et cependant l'on ne fait aucun préparatifs pour placer ailleurs les nombreux malades qui s'y trouvent.

Les commissaires sont d'avis que l'état des chambres des mansardes en question et celles de la maison de Richardson et des hangars, est tel que l'on ne devrait pas permettre de le laisser subsister, et les propriétaires s'exposent au blâme en permettant que le nombre des malades soit augmenté autant qu'il l'a été, s'ils n'ont pas protesté contre cette augmentation.

Les commissaires sont aussi d'opinion que l'on devrait construire des appentis, pour protéger contre les rayons du soleil, les malades qui sortent dans les cours pour prendre l'air et de l'exercice. Cette observation ne s'applique pas aux cours qui sont abritées par les bâtisses de l'asile.

Les commissaires sont de plus d'opinion que l'on devrait donner plus d'occupation et plus de moyens d'amusement aux aliénés, car sans cela les chances de guérison sont bien moindres que lorsque ces moyens existent.

Sous ces circonstances, les commissaires se permettront de suggérer respectueusement que le nombre actuel des malades ne soit pas accru, mais qu'on le laisse diminuer graduellement par les décès et les sorties, et que les propriétaires soient invités à faire construire des logements convenables pour les malades qui occupent aujourd'hui la maison de Richardson, les hangars qui y sont attachés, et les mansardes de l'édifice principal.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. LEMOINE,  
Secrétaire C. A. A.

L'honorable WM. McDOUGALL,  
Secrétaire Provincial.

ASILES DES ALIÉNÉS DE QUÉBEC,  
11 juillet 1864.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception d'une lettre, en date du 6 juillet, qui vous a été adressée par le secrétaire des commissaires de l'asile des aliénés de Québec, et qui vous a été transmise pour être soumise à nos observations.

Nous ferons ces observations dans l'ordre où se trouvent les sujets qu'embrassent la lettre des commissaires.

Lorsque les chambres des mansardes des annexes de chaque aile furent faites, elle furent construites uniquement pour la réclusion temporaire des malades de la pire catégorie; ces chambres n'existent nullement dans la bâtisse principale, mais ne sont rattachées qu'aux quartiers occupés par les fous bruyants et indociles.

Ces chambres furent faites petites et noires exprès.

Le document intitulé: *Hôpitaux et Asiles d'Aliénés des Colonies*, mentionné dans la lettre de M. Lemoine, contient quelques renseignements et quelques avis utiles. Ce document a reçu notre très-sérieuse considération, mais il me paraît pas être venu à l'esprit des commissaires qu'aucune autre colonie anglaise soit placée à l'égard des extrêmes de température, dans la position des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, ou que les dispositions internes nécessaires à la santé et au bien-être des personnes enfermées dans les prisons et dans les asiles d'aliénés, dans les Indes Orientales ou Occidentales, seraient nuisibles ou impraticables dans le Bas-Canada.

Pour preuve la grande diversité d'opinion qui existe au sujet de la quantité d'espace cube nécessaire à chaque habitant d'un asile, nous pouvons faire remarquer que lorsque l'asile de Québec fut construit, les propriétaires donnèrent pour chaque malade près de trois fois la quantité d'espace cube que les commissaires impériaux des asiles d'aliénés croyaient alors nécessaire.

Pour preuve de l'extrême propreté et de la parfaite ventilation qui existent à l'asile des aliénés de Québec, nous renvoyons aux rapports des inspecteurs de prisons, et aux nombreux rapports des commissaires eux-mêmes.

Pour prouver davantage que le système de ventilation dans cet asile est parfait, nous pouvons renvoyer à l'état de santé et à la bonne digestion de nos malades, et à l'absence complète parmi eux des maladies engendrées ou causées par l'encombrement.

Nous approuvons parfaitement les opinions exprimées et les observations faites dans la lettre de M. Lemoine sur l'état et la condition de la maison Richardson et des hangars qui y sont attachés, et nous sommes prêts à prendre tous les arrangements nécessaires pour mieux loger les aliénés qui les occupent, et qui pourront convenir au gouvernement et à nous-mêmes.

Depuis la mort du Dr. Frémont, plusieurs milliers de louis ont été employés à mettre l'asile des aliénés de Québec en état de recevoir cinq cents malades. La reconstruction de la maison blanche et l'érection des ailes nécessaires pour la réception de cent cinquante malades de la classe de ceux qui l'occupent aujourd'hui, entraîneraient des frais que l'état actuel de notre contrat ne nous permet pas d'encourir.

Nous ne sommes pas de l'avis des commissaires à l'égard de l'utilité ou de la nécessité d'appentis pour les malades qui sortent pour prendre de l'air ou de l'exercice, car l'expérience nous a prouvé que l'on ne peut réussir à les faire rester sous un arbre ou même à l'ombre.

Nous concourrons parfaitement dans les observations des commissaires sur les avantages qu'il y aurait pour les aliénés d'avoir plus d'occupation et d'amusements; et si les commissaires ou d'autres veulent bien nous suggérer les moyens de les accroître, nous serons heureux de les adopter s'ils sont le moins praticables ou sûrs.

Bien qu'à notre avis la matière qui forme le sujet de la lettre de M. Lemoine soit du domaine des inspecteurs de prisons, nous avons pensé que nous devions au gouvernement et à nous-mêmes de faire les observations et explications précédentes.

Nous sommes, etc.

J. DOUGLAS,  
J. E. E. LANDRY.

L'honorable W. McDOUGALL,  
Secrétaire Provincial.

ASILE DES ALIÉNÉS DE QUÉBEC,  
13 juillet 1864.

MONSIEUR,—A propos de cette partie de la lettre que nous vous avons adressée le 11 du courant, qui a trait à la nécessité d'accroître les moyens de logement des aliénés, nous avons l'honneur de vous informer que si le gouvernement croyait devoir conclure un nouvel arrangement pour le soin des aliénés dans le Bas-Canada, à des termes et conditions qui nous permettraient d'encourir les dépenses nécessaires pour fournir un logement convenable, tout en répondant aux exigences des inspecteurs de prisons, nous serions, de notre côté, prêts à prolonger le contrat actuel pour un certain nombre d'années, sujet, cependant, à une condition qui nous permettrait de demander compensation si le prix des provisions et des gages était indument élevé par la guerre ou autrement.

Si le gouvernement s'opposait à une pareille condition, nous demanderions quinze chelins par semaine pour chaque malade, pour faire face au risque que, dans notre opinion, le dérangement des affaires dans les deux continents rend imminent.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

J. DOUGLAS,  
J. E. E. LANDRY.

L'honorable M. McDOUGALL,  
Secrétaire Provincial.

QUÉBEC, 17 décembre 1864.

MESSIEURS,—Les propriétaires de l'asile des aliénés de Beauport ayant présenté une requête à Son Excellence le gouverneur-général, dans laquelle ils demandent une prolongation de leur contrat, je suis chargé de vous prier de faire rapport le plus tôt possible si vous voyez quelque objection à cette prolongation de contrat, tel que ci-dessous mentionnée, et quelles sont ces objections, et quelles autres conditions devraient être imposées.

Les propositions seraient:—

*Premièrement.*—De prolonger le contrat du 16 mai 1857, pendant une période de dix ans, à dater du 1er février 1865, avec les amendements qui suivent;

*Secondement.*—Le nombre des malades sera porté de 400 qu'il est aujourd'hui en vertu du contrat, à 550 minimum, et 650 comme maximum;

*Troisièmement.*—Les propriétaires de l'asile pourvoieront au logement convenable des dits malades, et de la manière qui sera approuvée par les inspecteurs de prisons;

*Quatrièmement.*—Le médecin résidant sera nommé par le gouvernement, et payé comme aujourd'hui par les propriétaires de l'asile;

*Cinquièmement.*—Le salaire du médecin résidant sera de mille piastres par année, payable trimestriellement, avec un logement convenable, l'éclairage, le chauffage et l'eau, qui seront fournis par et aux dépens des dits propriétaires pour le dit médecin et sa famille ;

*Sixièmement.*—Si la confédération des provinces a lieu, le gouvernement du Bas-Canada remplacera celui du Canada, et pourra, en donnant trois ans d'avis, résilier le contrat sans indemnité, et pourra aussi acquérir le dit asile et ses dépendances à un prix qui sera fixé à dire d'experts.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

HECTOR L. LANGEVIN,  
Solliciteur-Général, Bas-Canada.

Aux Inspecteurs de Prisons,  
Québec.

BUREAU DES INSPECTEURS D'ASILES, PRISONS, ETC.,  
QUÉBEC, 26 novembre 1864.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 17 du courant, j'ai l'honneur de vous inclure copie d'une série de résolutions adoptées par le Bureau à une assemblée tenue à Kingston, le 23 du courant, au sujet de ce dont il est question dans votre lettre, c'est-à-dire la prolongation projetée du contrat avec les propriétaires de l'asile des aliénés de Beauport.

Relativement à la résolution numéro *deux*, je suis chargé de dire que les inspecteurs sont convaincus que l'asile est aujourd'hui beaucoup trop encombré, et qu'en conséquence l'on fait des dortoirs pour les malades dans des endroits qui ne conviennent pas du tout à cette fin. Les inspecteurs recommandent donc qu'en faisant les nouveaux arrangements, il soit pris des mesures pour remédier graduellement à ce mal grave. Bien que les inspecteurs ne soient pas prêts à recommander qu'aucun des malades aujourd'hui sous les soins des propriétaires soient renvoyés, ils sont néanmoins forcés de répéter leur opinion que 500 malades sont tout ce que les bâtisses actuelles, y compris la maison auxiliaire maintenant en usage, devraient contenir.

Le Bureau me charge aussi de dire qu'il considère que la troisième condition contenue dans votre lettre est sage et humaine ; et il se demande s'il ne serait pas possible de l'étendre de manière à obtenir une amélioration dans la ventilation, au moins de l'édifice actuel, sinon d'autres changements dans la construction.

Comme je n'étais pas présent à la réunion du Bureau à laquelle les résolutions ci-jointes ont été adoptées, je crois de mon devoir de dire que je ne concours pas dans cette partie de la *cinquième* résolution, qui recommande que le salaire du médecin résidant soit de douze cents piastres au lieu de mille. En considérant la position de cet officier et l'échelle des salaires payés aux officiers de cette classe dans les institutions de même nature dans toute la province, il me semble que le salaire et autres avantages proposés dans votre lettre sont suffisants.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

E. A. MEREDITH,  
Inspecteur et Secrétaire du Bureau.

L'honorable H. L. LANGEVIN,  
Solliciteur-Général, Bas-Canada.

*Résolu.*—*Premièrement.*—Que ce Bureau ne voit pas d'objection à prolonger le contrat avec les propriétaires de l'asile des aliénés de Beauport pendant dix ans, à dater du premier février mil huit cent soixante-et-cinq.

*Secondement.*—Que le nombre de malades sera porté de quatre cents, qu'il est aujourd'hui en vertu du contrat, à cinq cent cinquante comme minimum, et six cent cinquante comme maximum. Mais il est bien entendu que la bâtisse, actuellement en construction, formera partie de l'établissement et devra être logeable avant que le nombre des malades soit augmenté.

Qu'il soit entendu aussi que vu que l'établissement contient aujourd'hui, (lors de la visite des inspecteurs le douze du courant) cinq cent quarante-quatre malades, et qu'il est

trop encombré, qu'aucun malade ne sera admis nonobstant les sorties ou les décès qui pourraient subvenir, jusqu'à ce que la nouvelle bâtisse soit livrée, ou que le nombre de malades dans l'asile aujourd'hui, ne soit réduit à moins de cinq cents.

*Troisièmement.*—Que les propriétaires de l'asile pourvoieront au logement convenable des dits malades, et de la manière qui sera approuvée par les inspecteurs des asiles, prisons etc. Et que toute résolution passée par le Bureau des inspecteurs à ce sujet obligera les propriétaires, du moment qu'elle leur sera signifiée par le secrétaire du Bureau, nonobstant tout recours ou appel au gouvernement qu'ils jugeront nécessaire. Cette résolution sera en force jusqu'à ce que la décision du gouvernement (s'il y a appel) soit connue.

*Quatrièmement.*—Que le médecin résidant sera nommé par Son Excellence le gouverneur général, et payé par le département du gouvernement à qui de droit cela incombe—et le montant de son salaire sera porté au débit des propriétaires en compte avec la province.

*Cinquièmement.*—Que le salaire du médecin résidant sera de douze cents piastres (\$1200) par année, payable à tels termes que Son Excellence fixera, avec un logement convenable, l'éclairage, chauffage et l'eau qui seront fournis par et aux dépens des dits propriétaires, pour le dit médecin et la famille.

Que les plans de la nouvelle bâtisse maintenant en construction seront soumis sans délai à Son Excellence le gouverneur-général pour recevoir sa sanction, et l'on fera dans toute la bâtisse maintenant occupée par les malades, tous les changements qui seront recommandés par les dits inspecteurs, afin de procurer une ventilation efficace dans les différentes chambres.

*Sixièmement.*—Si la confédération des provinces a lieu, le gouvernement du Bas-Canada remplacera celui du Canada, et pourra, en donnant trois ans d'avis, résilier le contrat sans indemnité, et pourra aussi acquérir le dit asile et ses dépendances à un prix qui sera fixé au dire d'experts.

#### ASILES DES ALIÉNÉS DE BEAUPORT.

Le soussigné, à la demande des propriétaires de l'asile des aliénés de Beauport, faite le treize juillet mil huit cent soixante-quatre, a l'honneur de faire rapport :—

*Premièrement.*—Qu'après avoir soigneusement examiné le contrat passé entre Sa Majesté et les dits propriétaires, le seize mai mil huit cent cinquante-sept, et consulté l'opinion des inspecteurs de prisons, il en est venu à la conclusion que le montant actuellement payé aux dits propriétaires par le gouvernement provincial, pour chaque malade dans le dit asile, est raisonnable et assez élevé et rémunérateur, et par conséquent ne doit pas être augmenté.

*Secondement.*—Que le nombre des malades s'étant élevé à environ cinq cent cinquante, bien que par le contrat il ne devait être porté qu'à quatre cents, les propriétaires ont agrandi et travaillent encore actuellement à agrandir l'asile de manière à pouvoir garder ce grand nombre, et même en recevoir un plus grand nombre encore.

*Troisièmement.*—Qu'il serait nécessaire, pour qu'une surveillance fut efficace, qu'un officier nommé par le gouvernement résidât dans l'asile et s'assurât par une attention constante que les patients ne sont pas négligés, et qu'ils sont traités conformément au contrat passé entre Sa Majesté et les dits propriétaires, et le soussigné est d'avis que le médecin résidant devrait être un officier nommé par le gouvernement à cet effet, et payé comme les autres officiers du gouvernement, et que le montant de son salaire serait déduit du montant qui deviendrait dû aux propriétaires à différents termes.

Le soussigné, en conséquence, recommande :—*Premièrement*, que le dit contrat du seize mai mil huit cent cinquante-sept soit prolongé pendant une période de dix ans à dater du premier février prochain (mil huit cent soixante-cinq) avec les amendements suivants :

*Secondement.*—Que le nombre des malades soit porté de quatre cents, qu'il est aujourd'hui en vertu du contrat, à cinq cent cinquante comme minimum et six cent cinquante comme maximum

*Troisièmement.*—Que la bâtisse aujourd'hui en voie de construction et destinée à faire partie de l'établissement, soit prête à être acceptée avant que le nombre des malades ne soit augmenté comme susdit.

*Quatrièmement.*—Que les propriétaires de l'asile pourvoient au logement convenable des dits malades et de la manière qui sera approuvée par les inspecteurs des prisons, etc.

*Cinquièmement.*—Que le médecin résidant soit nommé par Son Excellence le gouverneur-général et que son salaire lui soit payé par le secrétariat provincial, et que le montant de son salaire soit déduit des sommes qui deviendront dues de temps à autre aux dits propriétaires.

*Sixièmement.*—Que le salaire du dit médecin résidant soit de mille piastres par année, payable à des termes que Son Excellence fixera, avec un logement convenable, l'éclairage, le chauffage et l'eau, qui seront fournis par et aux dépens des dits propriétaires, pour le dit médecin et sa famille.

*Septièmement.*—Que les plans de la nouvelle bâtisse maintenant en construction soient soumis sans délai à Son Excellence le gouverneur-général pour recevoir sa sanction, et que l'on fasse dans toute la bâtisse, maintenant occupée par les malades, tous les changements qui seront recommandés par les dits inspecteurs, afin de procurer une ventilation efficace à l'établissement.

*Huitièmement.*—Si la confédération des provinces à lieu, le gouvernement du Bas-Canada remplacera celui du Canada, en tant qu'il s'agira du contrat susdit tel qu'amendé, et le dit gouvernement du Bas-Canada pourra, en donnant trois ans d'avis aux dits propriétaires, résilier le contrat sans indemnité, et pourra aussi acquérir le dit asile et ses dépendances à un prix qui sera fixé à dire d'experts.

Le soussigné recommande de plus que les commissaires de l'asile des aliénés de Beauport soient autorisés à signer le contrat tel que mentionné, ci-dessus, avec les dits propriétaires en leur dite qualité, et pour et au nom et de la part de Sa Majesté.

(Signé,)

HECTOR LANGEVIN.  
Solliciteur-Général, Bas-Canada.

Québec, 28 novembre 1864.

ASILE DES ALIÉNÉS DE QUÉBEC,  
29 décembre 1864.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur, dans une communication que nous vous adressons le 13 juillet dernier, de vous dire que nous étions prêts, aux conditions que nous y mentionnions, à faire construire de nouveaux édifices afin de répondre aux demandes d'admission toujours croissantes des aliénés du Bas-Canada, et cela de manière à rencontrer l'approbation des inspecteurs de prisons.

Le temps où se sont préparés les plans des nouveaux édifices a coïncidé avec l'absence de Québec des inspecteurs de prisons, à l'exception du Dr. Taché, à qui nous les envoyâmes et qui suggéra des changements que nous approuvâmes et adoptâmes aussitôt.

Le 8 septembre, MM. Meredith et Ferres firent leur inspection de l'asile; on leur montra les fondations des nouveaux édifices et on les invita à les visiter; mais ils refusèrent. Ils s'abstinrent également d'examiner les plans pour les raisons données par M. Ferres.

Peu de temps après, l'honorable solliciteur-général demanda les plans et devis en nous informant qu'ils seraient soumis à des personnes compétentes et impartiales.

Les travaux n'en continuèrent pas moins de progresser; la partie de l'édifice destinée au logement des femmes est aujourd'hui couverte et fermée, et les travaux intérieurs de classification des patients, de chauffage, de ventilation et de drainage se poursuivent et ne sauraient être retardés.

Les édifices se construisent d'une manière solide et sans regarder aux dépenses. Nous croyons que nos connaissances et notre expérience nous mettent en état de juger des besoins et de la disposition d'un asile beaucoup plus correctement qu'aucune autre personne étrangère au sujet: cependant, le gouvernement paraît être d'opinion différente, et alors nous serons toujours heureux de recevoir les suggestions qu'on nous communiquerait dans une intention loyale et désintéressée.

En terminant, nous ferons observer qu'il serait bien plus facile de modifier un plan qu'un édifice dans le cas où l'on jugerait quelques changements nécessaires.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé,)

J. DOUGLAS;

(Signé,)

J. E. E. LANDRY.

A l'honorable Wm. McDougall,  
Secrétaire-Provincial.

QUEBEC, 23 septembre 1864.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous transmettre copie de certaines observations qu'en ma qualité d'un des commissaires nommés pour la surveillance de l'asile de Beauport, j'ai cru de mon devoir de faire, lors de mes deux dernières visites, dans le livre tenu à l'asile pour enregistrer les visites des dits commissaires.

Les propriétaires de l'asile ayant commencé la construction d'un nouvel édifice, lequel est destiné à des malades envoyés là par le gouvernement ou le public, j'ajouterai que le gouvernement devrait examiner les plans, etc., etc., de cet édifice, afin qu'on y ait le plus d'égards possibles pour le confort, la santé et l'amusement (chose très-importante) des internes.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

ROBERT HAMILTON,

Commissaire.

A l'honorable Wm. McDougall,  
Secrétaire-Provincial.

29 juin 1864.

J'ai visité aujourd'hui l'asile. Le chiffre des malades s'est accru depuis le 20 du mois dernier de treize nouveaux, ce qui porte le total à 547. Un écrit reçu dernièrement d'Angleterre par le gouvernement sur les "Hôpitaux des Colonies," contient ce qui suit à la page 19 :—" Il est également nécessaire pour la ventilation que chaque malade ait un " mille pieds cubes d'air dans les quartiers communs, et quinze cents dans les salles particulières, sous les climats tempérés."

Or, plusieurs des chambres particulières (dans les mansardes de l'édifice principal et les chambres des hangars attachés à la maison Richardson) ne peuvent pas même donner la moitié de mille pieds cubes; quelques-unes, je crois, donnent moins de trois cents pieds, et sont habitées par des malades malpropres, sans compter que la ventilation en est défectueuse.

La condition de ces mansardes et des hangars est un sujet de honte pour le peuple et le gouvernement du Canada ainsi que pour les propriétaires de l'asile, si ces derniers n'ont pas fait des représentations au gouvernement sur l'envoi d'un si grand nombre de malades. L'un des propriétaires me dit que ces représentations ont été faites.

L'écrit dont je viens de parler plus haut insiste fortement sur la nécessité de donner aux aliénés divers moyens d'occupation et d'amusement.

Je suggère la construction d'un hangar dans chacune des cours attachées à la maison Richardson, afin de protéger les malades contre les ardeurs du soleil quand ils sont dehors.

(Signé,)

ROBERT HAMILTON,

Commissaire.

11 septembre 1864.

J'ai visité l'asile aujourd'hui. L'état horrible d'encombrement des salles devrait être, suivant moi, une sorte de malaise et de douleur pour tous ceux qui ont quelque intérêt soit direct soit indirect dans cette institution. Je crains bien que l'espoir de guérison ne soit bien peu probable pour quiconque s'y trouve. Le chiffre total des malades y est maintenant de 556.

(Signé,)

ROBERT HAMILTON,  
Commissaire.

*COPIE d'un Rapport de Comité de l'Honorable Conseil Exécutif approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le vingt-neuvième jour de mars mil huit cent soixante-cinq.*

Sur une lettre, en date du cinquième jour de décembre mil huit cent soixante-quatre, par les docteurs Douglas et Landry, propriétaires et directeurs médicaux de l'asile, dans laquelle ils représentent qu'ils ont entrepris dernièrement d'apporter de grandes améliorations à l'asile actuel en faisant construire au même endroit de nouveaux édifices à un coût de plusieurs milliers de louis, afin de répondre aux demandes d'admission sans cesse croissantes,—que lors de l'achèvement de la nouvelle bâtisse ils pourront loger commodément sept cent cinquante malades, et ils demandent que le contrat dont ils jouissent actuellement soit prolongé pour une nouvelle période de dix années, en y insérant une clause qui pourroit à la révision des conditions dans l'éventualité d'une guerre avec les Etats-Unis.

L'honorable solliciteur-général du Bas-Canada recommande que le contrat du seizième jour de mai mil huit cent cinquante-sept soit continué pour une nouvelle période de cinq ans à partir du premier mai prochain, en y insérant l'amendement suivant qui a été rédigé suivant les avis de l'honorable secrétaire provincial, savoir :—

Que le chiffre des malades soit porté de celui de quatre cents, inscrit dans le contrat primitif, à cinq cent cinquante comme minimum, et à six cent cinquante comme maximum ;

Que l'édifice actuellement en voie de construction formera partie de l'établissement et sera prêt à recevoir des malades avant que le chiffre de ces derniers ne puisse être augmenté comme ci-dessus ;

Que les propriétaires de l'asile conformeront leur mode d'installation pour les malades de manière à satisfaire les inspecteurs de prisons ;

Qu'il soit nommé un médecin-visiteur par Votre Excellence, et que ses appointements lui soient payés par les commissaires de l'asile sur les sommes qui leur sont payées aux dits propriétaires par le gouvernement ;

Que les appointements du dit médecin-visiteur seront de huit cents piastres par année, payables par trimestre, de la même manière que les comptes des propriétaires et les appointements de l'aumônier de l'asile ;

Que cette nomination d'un médecin-visiteur ne dispensera pas les dits propriétaires de l'obligation d'avoir sur les lieux un médecin résidant ;

Que les devoirs du médecin-visiteur soient déterminés par Votre Excellence, et que l'asile lui soit accessible en tout temps et dans toutes ses parties de même qu'il l'est aux commissaires et aux inspecteurs de prisons ;

Tel médecin-visiteur devra faire rapport au gouverneur-général sur la condition de l'asile, et l'approbation de tel rapport obligera les propriétaires de mettre ses recommandations à exécution ;

Que les changements soient faits dans aucune bâtisse en voie de construction aujourd'hui ou plus tard et destinée aux malades, le soient tels que recommandés par les dits inspecteurs afin d'établir un bon système de ventilation dans l'établissement ;

Que le gouvernement aura le droit, s'il le juge à propos, d'acheter le dit asile et ses dépendances à une somme débattue et fixée par des arbitres ;

Que les dits propriétaires n'aient aucun droit de réclamation contre le gouvernement en cas de guerre, changement de tarif ou pour aucune autre cause, sauf celles mentionnées dans le contrat ou modifiées dans ce rapport ;

Que les dits propriétaires, ni aucun d'eux, ne pourra céder ou vendre ses parts du dit contrat tel qu'amendé à aucune autre personne sans le consentement préalable du gouverneur-général, et en cas de décès des dits propriétaires ou d'aucun d'eux, leurs héritiers seront privés du privilège de continuer le dit contrat à leur place sans le consentement préalable du gouverneur-général; et si tel consentement est refusé, il sera alors procédé à la vente de telle part à telle personne qui sera agréé de Son Excellence;

Et aucun tel transfert ou vente faite sans tel consentement n'obligera pas le gouvernement qui pourra *ipso facto* mettre fin au dit contrat quand il le jugera à propos.

Le solliciteur-général recommande en outre d'autoriser les commissaires de l'asile à signer le contrat tel que ci-dessus rédigé avec les dits propriétaires, en leur qualité de commissaires, au nom et de la part de Sa Majesté.

Le comité soumet les recommandations ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

(Signé,)

WILLIAM H. LEE,  
Greffier, Conseil-Exécutif.

QUÉBEC, 31 mars, 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'une copie d'un ordre en conseil a été transmise aujourd'hui aux commissaires, de l'asile des aliénés de Beauport les autorisant à signer un nouveau contrat entre le gouvernement et vous, et vous êtes priés de vous aboucher avec eux aussitôt que possible.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé,)

WILLIAM McDUGALL,  
Secrétaire-Provincial.

Aux Docteurs

DOUGLAS ET LANDRY,  
Propriétaires, Asile des Aliénés de Beauport.

QUÉBEC, 31 mars 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copie d'un ordre en conseil autorisant les commissaires de l'asile des aliénés de Beauport de signer un nouveau contrat avec les propriétaires du dit hospice, lesquels ont été avisés de s'aboucher avec les commissaires à cet effet. Lorsque le projet de contrat sera prêt vous aurez la bonté de le transmettre au gouvernement pour qu'il soit approuvé.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé,)

WILLIAM McDUGALL,  
Secrétaire-Provincial.

ALEXANDRE LEMOINE, ECR.,

Secrét. de l'Asile des Aliénés de Beauport, à Québec.

QUÉBEC, 4 avril 1865.

MONSIEUR,—Je suis chargé par les commissaires de l'asile de Beauport d'accuser la réception de votre lettre du trente-et-un ultimo, transmettant copie d'un ordre en conseil pour l'exécution d'un nouveau contrat avec les propriétaires, et de vous demander s'il serait permis aux commissaires avant de faire préparer le projet du nouveau contrat de soumettre à votre considération, dans l'intérêt de l'institution, quelques observations ou suggestions à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre etc., etc.,

(Signé,)

ALEXANDRE LEMOINE,  
Secrétaire, C. A. A. B.

L'honorable WILLIAM McDUGALL,  
Secrétaire Provincial.

QUÉBEC, 5 avril 1865.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du quatre du courant, j'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement recevra volontiers les observations ou suggestions de messieurs les commissaires de l'asile des aliénés de Beauport, au sujet du nouveau contrat à être passé avec les propriétaires de cet asile, mais qu'il est à désirer que cela se fasse sous le plus court délai possible.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
(Signé,)

ETIENNE PARENT,  
Assistant-Secrétaire.

ALEXANDRE LEMOINE, Ecuier,  
S. C. A. A. B., Québec.

QUÉBEC, 6 avril 1865.

MONSIEUR,—La lettre de M. l'assistant secrétaire-provincial Parent a été mise devant les commissaires qui me chargent de vous déclarer, pour l'information de Son Excellence le gouverneur général, que la seule proposition qu'ils pourraient aujourd'hui faire à l'égard des clauses du nouveau contrat avec le propriétaire de l'asile des aliénés de Beauport, a trait à la classification des patients. L'une des conditions posées par le gouvernement étant que—“tels changements seront faits aux édifices qui auront été recommandés par les inspecteurs de prisons afin d'établir un bon système de ventilation dans l'établissement,”—les commissaires prennent la liberté de recommander qu'on y ajoute les mots suivants, savoir : “et une bonne classification des patients dans l'asile aussitôt que les nouveaux édifices seront complétés.”

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

ALEXANDRE LEMOINE,  
Secrétaire, C. A. A. de B.

L'honorable WM. McDUGALL,  
Secrétaire Provincial, Québec.

QUÉBEC, 7 avril 1865.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous informer que la proposition qui s'y trouve de la part des commissaires de l'asile des aliénés de Beauport se rapporte à un point qui n'a pas échappé à la considération du gouvernement, et que les devoirs du médecin-visiteur embrasseront ce sujet et plusieurs autres.

Je dois en même temps presser les commissaires de mettre de suite à effet l'ordre en conseil qui leur a été communiqué dans une lettre du secrétariat provincial le 31 dernier.

J'ai l'honneur d'être,  
(Signé,)

ETIENNE PARENT,  
A. S. P.

ALEXANDRE LEMOINE, Ecr.,  
Secrétaire C. A. A. B., Québec.

QUÉBEC, 7 avril 1865.

A l'honorable WILLIAM McDUGALL,  
Secrétaire Provincial, etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre en date du trente-un ultimo, nous informant, mon associé et moi, que copie d'un ordre en conseil avait été transmis aux commissaires de l'asile en nous enjoignant de nous mettre en rapport avec eux à ce sujet.

Quelques-unes des conditions comprises dans cet ordre en conseil nous ont paru, à mon collègue et à moi, tout à fait ruineuses, et plusieurs en outre nous laissent sans défense entre les mains du médecin-visiteur et des inspecteurs de prisons, auxquels nous sommes obligés d'obéir *sans appel*.

Nous reposant sur les encouragements qui nous ont été donnés par quelques-uns des membres du conseil, nous avons entrepris la construction d'un nouvel asile qui va coûter plus de soixante mille piastres sans l'ameublement. Comment le gouvernement veut-il que nous puissions reprendre sur les profits de cinq années, et l'intérêt des capitaux considérables déjà engagés avant l'érection de ce nouvel asile et la somme de soixante mille piastres qu'il va nous coûter? C'est impossible. Nous avons donc l'honneur de prier le gouvernement de prolonger notre contrat de huit années au moins et pour six cent cinquante malades (minimum), vu qu'aujourd'hui avant l'occupation du nouvel édifice, après avoir démoli pour le bâtir une maison qui en renfermait quatre-vingt-douze, nous avons dans l'asile cinq cent soixante-deux aliénés et que, par conséquent, il n'était pas nécessaire de construire pour cinq cent cinquante malades qu'on nous propose le nouvel asile qui deviendrait inutile et pour nous une perte réelle, car il ne faut pas l'oublier, l'asile ne vaut ce qu'il coûte que comme asile et pas autrement.

La guerre avec les États-Unis est menaçante et l'État s'en préoccupe. Le gouvernement en nous obligeant dans ce cas à supporter, et nous seuls, les charges additionnelles du maintien des aliénés du Bas-Canada quand nous aurions à supporter notre part comme tous les autres d'une calamité publique nous condamnerait à une ruine certaine et complète, et à l'impossibilité de remplir les obligations que nous aurions contractées.

Nous avons la confiance que le gouvernement voudra bien faire disparaître cette clause et qu'il la remplacera par une autre plus protectrice. Il ne peut vouloir notre ruine.

Il nous est défendu de vendre, transférer, etc., en cas de mort ou autrement.

Cette clause à besoin d'explication, car elle nous paraît être un décret de déchéance qui certainement le gouvernement n'a pu vouloir.

Nous reposant dans l'honneur et la justice du gouvernement, nous le prions de vouloir bien rendre les conditions qu'il nous impose moins onéreuses et plus acceptables en modifiant celles auxquelles je viens d'objeter. Les particuliers ne peuvent pas lutter contre le gouvernement, ils ne peuvent qu'avoir confiance en lui, protégés par lui, ou être ruinés si cette protection leur est retirée.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé,) J. E. E. LANDRY.

L'honorable WILLIAM MCDUGALL,  
Secrétaire-Provincial, etc., etc., etc.

DÉPARTEMENT DES LOIS,  
QUÉBEC, 8 avril 1865.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport comme suit sur la requête du Dr. Landry, un des propriétaires de l'asile des aliénés de Beauport, pour lui et son collègue, en date du sept courant :—

*Premièrement.*—Que, dans son opinion, les raisons données par le Dr. Landry pour porter à huit années au lieu de cinq la durée du contrat sont suffisantes, et que ce changement se fasse aux conditions du contrat projeté.

*Deuxièmement.*—Que, dans son opinion, la demande du Dr. Landry de fixer le minimum des patients à six cent cinquante ne saurait être agréée ;—le maximum, sous le contrat actuel, est de quatre cents, et quoique ce nombre ait été porté aujourd'hui à cinq cent soixante, le gouvernement pourrait néanmoins le réduire à quatre cents sans donner aux propriétaires de l'asile aucun droit de se plaindre.

*Troisièmement.*—Que, dans son opinion, l'éventualité de guerre mentionnée dans une des conditions projetées du nouveau contrat, pourrait être écartée, sans reconnaître aucun droit de compensation aux dits propriétaires, ce changement étant limité au cas de modification dans le tarif.

*Quatrièmement.*—Que, dans son opinion, les propriétaires font erreur en prétendant que la clause relative au transport de leur contrat équivaut à une défense de vendre ;— cette clause signifie que tel transport, etc., peut se faire à aucune personne que ce soit pourvu que cette personne ait la confiance du gouverneur, laquelle confiance le gouverneur exprime en consentant au transport, etc.

C'est pourquoi, le soussigné est d'opinion que l'ordre en conseil passé le viugt-neuvième jour de mars dernier devrait être modifié en conformité des remarques ci-dessus.

(Signé,)

HECTOR L. LANGEVIN,  
Solliciteur-Général, Bas-Canada.

QUÉBEC, 7 avril 1865.

A l'honorable Sir ETIENNE P. TACHÉ,  
Receveur-Général, etc., etc., etc.

MONSIEUR,—Je prends la liberté, en ma qualité de commissaire de l'asile des aliénés de Beauport, de recommander qu'avant la signature du nouveau contrat avec les propriétaires de cet établissement, on en vienne à une entente entre le gouvernement et eux sur les points suivants, savoir :—

*Premièrement.*—Il y aura une classification régulière des malades.

*Deuxièmement.*—On pourvoiera amplement à leur occupation et à leur amusement, ces deux choses étant essentielles à leur bien être ; on devrait faire tout pour rendre la santé à ceux qui sont susceptibles de guérison.

*Troisièmement.*—On devra, au moyen d'abris, garantir des ardeurs du soleil les patients qui sortent dans la cour durant la journée.

*Quatrièmement.*—Aussitôt que le nouvel édifice sera prêt à recevoir les malades, on cessera tout à fait de se servir des petites cellules situées dans les mansardes des édifices actuels, qui ne sauraient être habitées par des êtres humains.

*Cinquièmement.*—Les corridors cesseront de servir de dortoirs.

*Sixièmement.*—Les cellules destinées à un malade ne seront plus occupées par deux.

*Septièmement.*—Les murs des édifices actuels qui suintent en hiver et en printemps (à tel point qu'il faut en éloigner les lits), seront asséchés.

*Huitièmement.*—Le chiffre maximum de six cent cinquante patients comprendra les malades particuliers ou payant, de même que ceux qui y sont envoyés par le gouvernement.

*Neuvièmement.*—Les améliorations que les inspecteurs d'asiles et de prisons jugeront nécessaire de faire aux édifices, dans l'intérêt des patients, seront exécutées quant aux soins de propreté de même qu'à l'égard de toute autre matière, telle que la ventilation.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

ROBERT HAMILTON,  
Un des Commissaires de  
l'Asile des Aliénés de Beauport.

QUÉBEC, 7 avril 1865.

A l'honorable WILLIAM McDougall,  
Secrétaire-Provincial, etc., etc., etc.

MONSIEUR,—Je prends la liberté, en ma qualité de commissaire de l'asile des aliénés de Beauport, de recommander qu'avant la signature du nouveau contrat avec les propriétaires de cet établissement, on en vienne à une entente entre le gouvernement et eux sur les points suivants, savoir :—

*Premièrement.*—Il y aura une classification régulière des malades.

*Deuxièmement.*—On pourvoiera amplement à leur occupation et à leur amusement, ces deux choses étant essentielles à leur bien-être ; on devrait faire tout pour rendre la santé à ceux qui sont susceptibles de guérison.

*Troisièmement.*—On devra, au moyen d'abris, garantir des ardeurs du soleil les patients qui sortent dans la cour durant la journée.

*Quatrièmement.*—Aussitôt que le nouvel édifice sera prêt à recevoir les malades, on cessera tout à fait de se servir des petites cellules situées dans les mansardes des édifices actuels, qui ne sauraient être habitées par des êtres humains.

*Cinquièmement.*—Les corridors cesseront de servir de dortoirs.

*Sixièmement.*—Les cellules destinées à un malade ne seront plus occupées par deux.

*Septièmement.*—Les murs des édifices actuels qui suintent en hiver et en printemps, (à tel point qu'il faut en éloigner les lits), seront asséchés.

*Huitièmement.*—Le chiffre maximum de six cent cinquante patients comprendra les malades particuliers ou payant, de même que ceux qui y sont envoyés par le gouvernement.

*Neuvièmement.*—Les améliorations que les inspecteurs d'asiles et des prisons jugeront nécessaires de faire aux édifices, dans l'intérêt des patients, seront exécutées quant aux soins de propreté de même qu'à l'égard de toute autre matière, telle que la ventilation.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

ROBERT HAMILTON,

Un des Commissaires de

l'Asile des Aliénés de Beauport.

QUÉBEC, 7 avril 1865.

À l'honorable HECTOR L. LANGEVIN,

Solliciteur-Général du Bas-Canada, etc., etc., etc.

MONSIEUR,—Je prends la liberté, en ma qualité de commissaire de l'asile des aliénés de Beauport, de recommander qu'avant la signature du nouveau contrat avec les propriétaires de cet établissement, on en vienne à une entente entre le gouvernement et eux sur les points suivants, savoir :—

*Premièrement.*—Il y aura une classification régulière des malades.

*Deuxièmement.*—On pourvoiera amplement à leur occupation et à leur amusement, ces deux choses étant essentielles à leur bien-être; on devrait faire tout pour rendre la santé à ceux qui sont susceptibles de guérison.

*Troisièmement.*—On devra, au moyen d'abris, garantir des ardeurs du soleil les patients qui sortent dans la cour durant la journée.

*Quatrièmement.*—Aussitôt que le nouvel édifice sera prêt à recevoir les malades, on cessera tout à fait de se servir des petites cellules situées dans les mansardes des édifices actuels, qui ne sauraient être habitées par des êtres humains.

*Cinquièmement.*—Les corridors cesseront de servir de dortoirs.

*Sixièmement.*—Les cellules destinées à un malade ne seront plus occupées par deux.

*Septièmement.*—Les murs des édifices actuels qui suintent en hiver et en printemps, (à tel point qu'il faut en éloigner les lits), seront asséchés.

*Huitièmement.*—Le chiffre maximum de six cent cinquante patients comprendra les malades particuliers ou payant, de même que ceux qui y sont envoyés par le gouvernement.

*Neuvièmement.*—Les améliorations que les inspecteurs d'asiles et des prisons jugeront nécessaires de faire aux édifices, dans l'intérêt des patients, seront exécutées quant aux soins de propreté de même qu'à l'égard de toute autre matière, telle que la ventilation.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

ROBERT HAMILTON,

Un des Commissaires de

l'Asile des Aliénés de Beauport.

QUÉBEC, le 10 avril 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que c'est le désir du gouvernement que les commissaires de l'asile d'aliénés de Beauport fassent dresser un projet du nouveau contrat qui doit être passé avec les propriétaires de l'asile, et le transmettent à ce départe-

tement aussi tôt que possible afin que le dit projet soit examiné et approuvé conformément à l'arrêt en conseil qui vous a été transmis le trente-un ultimo ;—le gouvernement désire aussi qu'on adopte les modifications suivantes :

Le contrat devra être de huit ans au lieu de cinq comme le prescrit l'arrêt en conseil sus-mentionné.

La clause ayant trait au cas de guerre devra être supprimée sans reconnaître toutefois aux propriétaires aucun droit de compensation en pareil cas, cette clause étant réduite à ce qui concerne un changement de tarif.

J'ai l'honneur, etc.,

ETIENNE PARENT,  
Sous-Secrétaire.

ALEXANDRE LEMOINE, Ecuier,  
S. C. A. A. B., Québec.

QUÉBEC, le 10 avril 1865.

MONSIEUR,—En réponse aux objections contenues dans votre lettre du sept courant et relatives au renouvellement du contrat du gouvernement avec les propriétaires de l'asile d'aliénés de Beauport, je viens vous prier de m'informer s'il existe aucune objection valide aux modifications suivantes, savoir :

Que le contrat devra être de huit ans au lieu de cinq, comme le prescrit l'arrêt en conseil du vingt-huit ultimo.

Que la clause ayant trait au cas de guerre devra être supprimée dans le dit contrat sans reconnaître toutefois aux propriétaires aucun droit de compensation en pareil cas, cette clause étant réduite à ce qui concerne un changement de tarif.

Que le minimum des patients mentionné dans cet arrêt en conseil ne soit pas changé, et

Que la clause relative à un transfert quelconque du contrat soit considérée (et c'est ainsi que cette clause aurait toujours dû être interprétée), comme ne contenant aucune prohibition, mais que tout transfert de cette nature puisse être fait à une personne quelconque pourvu que cette personne soit acceptable au gouvernement dont l'assentiment sera nécessaire.

(Signé,)

ETIENNE PARENT,  
Sous-Secrétaire.

QUÉBEC, 10 avril 1865.

L'honorable WILLIAM McDUGALL,  
Secrétaire-Provincial, etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre de ce jour, me transmettant les modifications que le gouvernement se propose d'apporter à quelques unes des clauses de l'ordre en conseil touchant un nouveau contrat entre le gouvernement et nous.

Nous acceptons un contrat avec les modifications proposées.

Si nous comprenons bien le second paragraphe, il propose que la clause qui avait trait à la guerre soit simplement mais entièrement effacée. Nous verrions avec peine qu'en l'effaçant le gouvernement en laissât subsister l'esprit en incorporant dans un nouvel arrêt en conseil les mots : *without however recognising any right of compensation to the proprietors*, que la clause soit simplement effacée et qu'on n'en conserve si l'on veut que ce qui a rapport au tarif.

Je viens de dire que nous acceptons un contrat ; mais nous ne pouvons nous dispenser d'exprimer encore notre désir de voir le nombre des malades dans l'asile fixé, quant au minimum, à six cents, puisque le gouvernement refuse d'accorder au chiffre de six cent cinquante que nous demandions. Ce serait une augmentation d'un tiers sur le nombre prévu par le contrat actuel tandis que nous avons plus que doublé nos édifices depuis deux ans.

Est-ce que le gouvernement ne nous protégera aucunement contre les ordres plus ou moins arbitraires que pourraient nous donner les inspecteurs de prisons ? La fantaisie, le mauvais vouloir de quelques uns d'entre-eux seront-ils la loi suprême à laquelle nous devons obéir sans appel ?

J'ai etc.,

(Signé),

J. E. E. LANDRY.

QUÉBEC, le 11 août 1865.

MONSIEUR,—Je suis chargé par les commissaires de l'asile d'aliénés de Beauport de vous adresser ci-joint et pour qu'il soit soumis à l'approbation de Son Excellence le gouverneur général, un projet du nouveau contrat qui doit être passé avec les propriétaires du dit asile conformément à l'arrêt en conseil contenu dans votre lettre du 31 ultimo, et avec les modifications requises par votre lettre d'hier.

J'ai, etc.,

(Signé),

ALEXANDRE LEMOINE,

S. A. A. B.

ETIENNE PARENT, Ecuier,  
Sous-Secrétaire Provincial.

QUÉBEC, le 8 mars 1865.

MONSIEUR,—J'ai vu mon collègue le Dr. Douglas. Nous pensons tous deux que s'il y avait parmi les commissaires un médecin actif et intelligent, le médecin pourrait non seulement se rendre utile en nous aidant de ses conseils et de ses suggestions dans l'occasion, mais qu'il pourrait encore exercer une surveillance attentive sur tout ce qui a trait au confort et au bien-être des malheureux confiés à nos soins et prévenir ainsi des abus qui pourraient se glisser. Nous croyons donc que le gouvernement agirait prudemment en ajoutant un tel homme à la commission, celui qui y est déjà ne saurait, vu son grand âge, être appelé à remplir des devoirs tels que ceux qu'on se propose d'imposer à ce nouveau fonctionnaire. Nous croyons aussi que comme ces devoirs réclameront plus de temps et d'attention que n'en exigent ceux qui sont dévolus aux autres membres de la commission, ce médecin devrait recevoir un salaire. Mais s'il était payé par nous, nous croyons que le but que le gouvernement se propose en le nommant ne serait pas atteint. S'il croyait voir des abus ou nous n'en découvririons pas, ou s'il croyait nécessaires certaines mesures sur l'opportunité desquelles nous entretiendrions des doutes, sa position serait embarrassante et fausse il aurait à décider entre une autorité qui le nomme et les propriétaires qui le paient.

Loïn de craindre cette surveillance additionnelle nous la sollicitons, puisque le gouvernement la croit utile et nécessaire, nous serons heureux de voir un médecin intelligent et indépendant ajouté à la commission.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé),

J. E. E. LANDRY.

L'honorable HECTOR L. LANGEVIN,  
Solliciteur-Général.

QUÉBEC, 9 mars 1865.

MONSIEUR,—Après la conversation pénible, à plus d'un titre, que j'ai eu avec vous ce matin, j'ai dû communiquer à mon collègue *une partie* de cette conversation, ne voulant pas prendre sur moi seul la responsabilité d'une décision qui doit tant affecter ses intérêts. Voici les conclusions auxquelles nous nous sommes arrêtés :—

Si le gouvernement nous garantit que tant que le nombre des aliénés dans l'asile à Beauport n'aura pas atteint le chiffre de six cent cinquante, il n'en enverra aucun à

d'autres institutions de ce genre, nous consentirons à la condition qu'il insiste tant à nous imposer, c'est-à-dire, à lui laisser prendre sur la somme qu'il nous paie celle de huit cents piastres pour solder les services d'un médecin, qu'il se propose de prendre à la commission. Le contrat devra durer dix ans, comme il est convenu, à partir de la date de sa passation, et pourra être révisé dans le cas d'hostilités entre la Grande-Bretagne ou le Canada d'un côté et les États-Unis de l'autre, en attendant le prix payé par le gouvernement pour chaque malade restant ce qu'il est aujourd'hui.

En souscrivant à cette condition, nous n'admettons pas quelle soit équitable mais nous cédon's à la nécessité et à la "loi du plus fort," et nous croyons qu'on aurait dû nous laisser entrevoir la possibilité d'une telle condition quand il a été question de bâtir l'été dernier, nous aurions été plus libre alors que nous le sommes aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur.

(Signé),

J. E. E. LANDRY.

L'honorable HECTOR L. LANGEVIN,  
Solliciteur-Général, Bas-Canada.

#### MÉMOIRE.

Après examen, j'admets les conclusions du rapport de l'hon. solliciteur-général du Bas-Canada au sujet du nouvel arrangement qui doit être passé avec les propriétaires de l'asile d'aliénés de Beauport. Je suggèrerais toutefois un léger amendement aux paragraphes cinq (5)—et six (6), en tant qu'ils ont trait au mode proposé pour le paiement du médecin-visiteur. A présent, tous les paiements et déboursés pris sur l'octroi législatif pour le soutien de l'asile, même en y comprenant les comptes des propriétaires, sont faits par les soins des commissaires de l'institution représentant le gouvernement, et en faveur desquels des mandats sont émis chaque trimestre sur leur demande à cet effet accompagnée de certificats, etc.

Je ne vois aucune raison pour laquelle le traitement du médecin-visiteur ne serait pas payé de la même manière, tandis que le mode proposé produirait nécessairement un travail de surcroît et des inconvénients dans la tenue des comptes. Si ma recommandation était adoptée les deux paragraphes sus-mentionnés seraient rédigés comme suit :

*Cinquièmement.*—Un médecin-visiteur sera nommé par Son Excellence le gouverneur-général, le traitement de cet officier devant être payé par les commissaires de l'asile et le montant déduit des sommes qui deviennent dues de temps à autre aux propriétaires du dit asile par le gouvernement.

*Sixièmement.*—Le traitement du dit médecin-visiteur sera de huit cents piastres par année, payable chaque trimestre, de la même manière que les comptes de l'asile et le traitement du chapelain du dit asile.

(Signé),

WILLIAM McDUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
27 mars 1865.

ASILE D'ALIÉNÉS,  
QUÉBEC, 5 décembre 1864.

MONSIEUR.—Nous avons l'honneur de vous informer que le treize juillet dernier nous adressâmes à l'honorable secrétaire-provincial une lettre par laquelle nous demandions un renouvellement du contrat pour l'entretien et le soin des aliénés.

Nous avons lieu de croire que le gouvernement a l'intention de donner suite à cette lettre, mais comme elle ne contient pas toutes les raisons qui nous ont induits à l'époque à demander le renouvellement, nous croyons opportun, autant pour nous-mêmes que pour le gouvernement, d'exposer les raisons pour lesquelles nous pressons aujourd'hui ce renouvellement.

Au mois de mai 1863, l'asile offrait toutes facilités de logement et de classification pour quatre cents patients, chiffre fixé par notre contrat ; malgré cette convention, le gouvernement avait confié à nos soins quatre cent-cinquante malades :—pour suffire au nombre toujours croissant de demandes d'admission, nous agrandîmes l'an dernier la bâtisse centrale, et nous construisîmes deux ailes ; les travaux nous coûtèrent quarante mille piastres (\$40,000), en sorte que nous avons maintenant de la place pour cinq cents malades ; mais, au mois de juillet dernier, le gouvernement avait encore dépassé ce dernier chiffre et porté le nombre des admissions à cinq cent-quarante.

Pour ne pas encourir le blâme de trop entasser les malades, nous démolîmes la succursale, connue sous le nom de "maison blanche," et nous commençâmes l'érection d'une nouvelle bâtisse offrant toutes les facilités de logement et de classification pour deux cent cinquante malades. On est occupé à couvrir l'aile destinée aux femmes et aux bureaux, et elle sera complètement prête au mois de mars ; l'édifice entier sera achevé au commencement de l'été et il aura coûté au moins \$60,000.

L'asile actuel et l'édifice en voie de construction pourront amplement loger sept-cent cinquante malades, et sous le rapport du drainage et de la ventilation pourra soutenir la comparaison avec aucun édifice public ou privé de la province.

La construction de ces édifices nous a imposé des obligations personnelles très-considérables, et prévoyant que les revenus de l'établissement seront absorbés durant quelques années à venir, nous croyons juste de demander que les limites du contrat soient étendues de manière à nous rendre à l'abri de pertes autrement inévitables.

Nous ferons observer que (sans tenir compte du coût de construction) les prix actuels sont avantageux, mais que, dans le cas d'une guerre, les prix de la main-d'œuvre et des provisions de toute espèce deviendraient ruineux pour nous. Nous demandons en conséquence que, dans tout contrat qui sera passé, on insère une clause qui pourvoie à cette éventualité.

En vue de changements constitutionnels dans le Bas-Canada, ou de plaintes fondées sur la direction et l'administration de l'asile, nous réitérons notre offre de placer notre propriété à la disposition du gouvernement aux conditions qui pourront être subséquemment réglées ou "à dire d'experts."

Nous avons l'honneur, etc.,

(Signé),

J. DOUGLAS.

J. E. E. LANDRY,

*In re* ASILE D'ALIÉNÉS DE BEAUPORT.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—DIVISION DU BAS-CANADA.  
QUÉBEC, le 24 mars 1865.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport :—

Que depuis son rapport du vingt-huit novembre dernier, sur la demande des propriétaires de l'asile d'aliénés de Beauport, il s'est assuré que les dits propriétaires ont les plus graves objections à la nomination par le gouvernement d'un médecin résidant, parce qu'ils considèrent que ce fonctionnaire étant mis au-dessus d'eux dans l'institution, le fonctionnement du système en souffrirait ;

Que, dans ces circonstances, les propriétaires du dit asile ont écrit les lettres ci-jointes d'après lesquelles ils consentiraient, bien qu'avec répugnance, à la nomination d'un médecin-visiteur à un traitement de huit cents piastres par année, payable sur les sommes qui deviennent dues de temps à autre aux dits propriétaires.

Le soussigné désire donc amender les conclusions de son dit rapport en y substituant les conclusions et recommandations suivantes :—

*Premièrement.*—Que le dit contrat du 16 mai 1857 soit renouvelé pour une période de cinq ans avec les amendements qui suivent ;

*Secondement.*—Le nombre des patients sera porté de quatre cents, chiffre minimum et ne devra pas excéder six cent-cinquante, chiffre maximum ;

*Troisièmement.*—L'édifice actuellement en voie de construction formera partie de l'établissement et sera prêt pour acceptation avant que le nombre des patients soit augmenté comme susdit ;

*Quatrièmement.*—Les propriétaires de l'asile fourniront logement convenable à tel nombre de patients et dans telles conditions que les inspecteurs de prisons pourront approuver ;

*Cinquièmement.*—Un médecin-visiteur sera nommé par Son Excellence le gouverneur-général. Le traitement du dit médecin-visiteur sera payé par le département du secrétaire-provincial et le montant du dit traitement sera déduit des sommes qui deviennent dues de temps à autre aux dits propriétaires par le dit gouvernement.

*Sixièmement.*—Le traitement du dit médecin-visiteur sera de huit cents piastres par année, payable aux périodes que Son Excellence fixera.

*Septièmement.*—La nomination d'un médecin-visiteur n'annulera pas, pour les dits propriétaires, l'obligation d'avoir un médecin résidant au dit asile.

*Huitièmement.*—Les devoirs du médecin-visiteur seront déterminés par le gouverneur-général, et le dit asile sera accessible en tout temps et dans toutes ses parties au dit médecin-visiteur, ainsi qu'aux commissaires du dit asile et aux inspecteurs de prisons, le dit médecin-visiteur faisant rapport au gouverneur sur l'état du dit asile et les dits propriétaires devant se conformer à ce rapport dès qu'il aura été approuvé par le gouverneur.

*Neuvièmement.*—Dans les bâtisses actuellement et plus tard affectées au service des malades seront faites les modifications recommandées par les dits inspecteurs pour assurer la bonne ventilation de l'établissement.

*Dixièmement.*—Le gouvernement aura le droit d'acheter, s'il le juge convenable, le dit asile et les dépendances à un prix qui sera déterminé par des arbitres ;

*Onzièmement.*—Les dits propriétaires n'auront à faire valoir aucune réclamation contre le gouvernement en cas de guerre, changement de tarif, ou pour toute autre cause, excepté dans le cas où ils auront le droit par leur contrat tel que modifiés par ce rapport.

*Douzièmement.*—Les dits propriétaires et aucun d'eux ne pourront transférer ou vendre sa ou leur part du dit contrat tel qu'amendé, à qui que ce soit, sans le consentement préalablement obtenu du gouverneur-général, et en cas de décès des dits propriétaires ou d'aucun d'eux, leurs ou ses héritiers n'auront pas droit à continuer le dit contrat pour les défunts ou le défunt sans avoir obtenu le consentement du gouverneur général à cet effet, et si ce consentement est refusé ils devront transférer ou vendre leur part à des conditions approuvées par Son Excellence, et tout transfert ou vente fait sans cette approbation ne sera pas obligatoire pour le gouvernement qui pourra *ipso facto* mettre fin au dit contrat toutes les fois qu'il le jugera convenable.

De plus, le soussigné est d'opinion et il recommande que les commissaires de l'asile d'aliénés de Beauport soient autorisés à signer un contrat tel que mentionné plus haut avec les dits propriétaires en leur dite qualité de commissaires et pour et au nom de Sa Majesté.

(Signé,)

HECTOR L. LANGÉVIN.

Solliciteur-Général, Bas-Canada.

*Copie d'un Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le treize avril 1865.*

Le comité du conseil a examiné le projet d'un contrat des commissaires de l'asile d'aliénés de Beauport avec les propriétaires du dit asile, et d'un ordre en conseil du vingt-neuf mars ultimo, ainsi que le rapport de l'honorable solliciteur-général du Bas-Canada du douze courant, établissant qu'après avoir examiné le dit projet de contrat il le trouve conforme et le soumet à l'approbation de Votre Excellence avec les modifications contenues dans son précédent rapport du huit courant.

Le comité, sur la recommandation de l'honorable secrétaire-provincial, est d'avis que le susdit projet soit approuvé.

Certifié.

(Signé,)

WILLIAM H. LEE,  
G. C. E.

QUÉBEC, le 15 avril 1864.

MONSIEUR,—Je vous renvoie sous ce pli le projet du contrat à être passé avec les propriétaires de l'asile d'aliénés de Beauport transmis avec votre lettre du onze courant, lequel a été approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le dix-sept courant.

Vous voudrez bien transmettre à ce département une copie du contrat pour compléter le dossier de cette affaire.

J'ai l'honneur, etc., etc.,

(Signé)

ETIENNE PARENT,

Sous-Secrétaire.

ALEXANDRE LEMOINE, Ecuier,  
S. A. A. B., Québec.

ASILE D'ALIÉNÉS DE BEAUPORT,  
QUÉBEC, le 15 avril 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu communication des conditions d'un nouveau contrat projeté pour l'entretien et le soin des aliénés et que, bien contre mon gré, j'ai consenti à ce que mon associé signât le contrat modifié. Je désapprouve en effet plusieurs des conditions de ce contrat comme tendant à rendre notre entreprise très-hazardeuse sinon entièrement ruineuse pour nous.

Si les propriétaires avaient su que le nombre minimum des patients devait être fixé à cinq cent-cinquante, ils auraient certainement évité la dépense de quinze cents louis qu'ils ont cru devoir faire depuis le mois de septembre dernier.

Les inspecteurs de prisons ont déclaré que le système de ventilation, dans les bâtisses actuelles, était parfait; ils ont refusé d'examiner les plans ou de visiter les nouveaux édifices; tout changement dans le mode de ventilation aurait pu être opéré sans nouveaux frais. Et, cependant, les conditions du contrat projeté leur donnent le pouvoir de faire toutes les expériences, quelque absurdes qu'elles puissent paraître, dans les édifices actuels ou à construire, et cela aux frais des propriétaires.

Les devoirs et pouvoirs du médecin-visiteur ne sont pas définis. Il peut avoir toutes les connaissances et tout le bon sens qu'exige sa position sans le droit d'intervenir dans la direction et l'administration de l'asile. A ces conditions sa nomination serait approuvée par les propriétaires. Autrement, sa nomination viendrait déranger la bonne harmonie qui a régné dans l'établissement depuis vingt ans. Cette administration n'admet pas pareil contrôle. Si donc le médecin-visiteur qu'on se propose de nommer doit jouir du privilège d'administrer l'établissement, ce sera une source de désordres fort nuisibles à la prospérité du dit établissement. Il est donc juste que nous ayons une sauvegarde contre tous les abus réels ou imaginaires. Je ne donnerai pas ici mon avis sur la condition qui impose le paiement du médecin-visiteur aux propriétaires.

La condition qui nie tout droit de compensation dans le cas d'une augmentation de tarif est une simple transformation de la clause ayant trait au cas de guerre; en pareil cas, les propriétaires pourront avoir à supporter des frais considérables. Cette cause donne simplement à une des parties du contrat le droit de changer ce contrat au détriment de l'autre partie.

Le droit d'achat pour le gouvernement devrait être obligatoire en tout temps.

A mon avis, l'administration d'un établissement public si considérable et si important devrait n'être qu'entre les mains du gouvernement.

Individuellement, j'ai hâte d'être mis à l'abri des risques énormes qu'il y a à courir et je ne refuserai aucune offre tant soit peu raisonnable.

Je ne puis m'empêcher d'exprimer un vif regret qu'aucun membre du gouvernement n'ait encore visité l'asile et constaté par lui-même l'état général de ses affaires. Si cette visite eut eu lieu, je suis persuadé que le projet actuel n'aurait même pas été soumis.

Au mois de novembre dernier, les principaux ministres du conseil me donnèrent l'assurance qu'aucune démarche ne serait faite en vue d'un nouveau contrat sans mon approbation. Je ne puis concevoir pourquoi cet engagement n'a pas été rempli.

Comme conclusion, je crois devoir protester contre les conditions proposées et je me propose de voir les membres du cabinet, actuellement absents, en les pressant de remplir la promesse qu'ils m'ont fait que l'administration de l'asile serait libre comme par le passé, ce qui m'a engagé à entreprendre les nouvelles constructions.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

J. DOUGLAS

A l'honorable WILLIAM McDUGALL,  
Secrétaire-Provincial.

QUÉBEC, le 17 avril 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du quinze du courant, dans laquelle vous protestez contre certaines conditions du contrat passé entre les propriétaires de l'asile d'aliénés de Beauport et le gouvernement représenté par les commissaires de l'asile.

J'ai l'honneur, etc.

ETIENNE PARENT,

Sous-Secrétaire-Provincial.

Au Dr. J. DOUGLAS,  
Beauport.

QUÉBEC, le 19 avril 1865.

Dr. JAMES DOUGLAS,  
Québec.

MONSIEUR,—J'ai attentivement examiné votre lettre du 15 courant, relative au nouveau contrat entre le gouvernement et les propriétaires de l'asile d'aliénés de Beauport, je vous avoue que je ne vois nullement les motifs des appréhensions que vous exprimez. Je puis vous assurer que les instructions du gouvernement sont aujourd'hui ce quelles ont toujours été, c'est-à-dire de garantir d'un côté les intérêts du public et de l'autre la prospérité de votre établissement. Or, ce but ne saurait être atteint si les craintes que vous exprimez se réalisaient. Les pouvoirs des inspecteurs des asiles, prisons, etc., et du médecin-visiteur seront exercés sous la surveillance du gouvernement qui sera toujours prêt à accueillir les représentations que vous jugerez convenable de lui faire.

Vous vous plaignez que les conditions du contrat n'ont pas été soumises à votre approbation. A ce propos, permettez-moi de vous rappeler que le trente-un mars une lettre fut adressée à vous-même et au Dr. Landry; cette lettre renvoyait aux commissaires l'examen des conditions du nouveau contrat. Elle fut suivie d'une correspondance et d'entrevues entre votre associé et des membres du cabinet, et il en résulta quelques changements dans les conditions du contrat alors projeté, et il était entendu que vous aviez connaissance de tout ce qui se passait. Si vous n'avez eu connaissance de ces conditions que le quinze courant, ce n'est certainement pas la faute du gouvernement.

Quant aux assurances que les membres du cabinet aujourd'hui absents vous ont données que l'administration de l'asile ne serait pas dérangée, je n'ai point de doutes qu'elles seront accomplies dans le sens que ces messieurs leur prêtaient.

J'espère que vous complétez le contrat le plus tôt possible et si, plus tard, vous démontrez au gouvernement que certaines conditions sont injustes, je ne doute nullement qu'elles seront alors modifiées.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé,)

WILLIAM McDUGALL,  
Secrétaire.

QUÉBEC, 19 avril 1865.

MESSIEURS,—Par ordre de Son Excellence le gouverneur-général, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien informer ce département si les propriétaires de l'asile d'aliénés de Beauport ont signé le nouveau contrat, et s'ils ne l'ont pas encore signé, de leur accorder un délai raisonnable à cette fin, après quoi vous ferez savoir au gouvernement à quel point en sera rendue l'affaire et attendrez ensuite de nouvelles instructions.

J'ai, etc.,

WILLIAM McDougall.

Aux Commissaires de l'Asile d'Aliénés  
de Beauport.

ASILE D'ALIÉNÉS DE QUÉBEC,  
20 avril 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de cette date.

Moi ou mes co-propriétaires de l'asile n'ont jusqu'ici jamais eu à se plaindre des actes ou de l'intention du gouvernement, et pour cette raison j'ai l'espoir que mes craintes sont mal fondées à l'égard du résultat en apparence désavantageux que devront produire les conditions qui nous sont actuellement imposées, sinon j'attribuerai ce mauvais résultat à une erreur de la part de ceux qui nous les ont imposées et non à aucune autre cause.

Cependant, je me verrais libéré d'un grand poids si les devoirs et pouvoirs du médecin-visiteur étaient distinctement définis de manière à ce qu'au moins il ne fut pas revêtu de pouvoirs qui pussent nuire à la bonne administration de l'institution.

Je m'oppose formellement à ce que son traitement soit mis à ma charge et à celle de mes collègues.

J'ai rempli avec honneur depuis vingt ans les engagements que j'avais pris à l'égard des aliénés, et de ce fait j'étais en droit de m'attendre qu'il ne serait apporté aucun changement important aux conditions qui m'avaient été imposées sans en être d'abord informé; conséquemment, j'ai lieu de me plaindre de ce que le gouvernement ait été induit à rendre une décision à cet égard sans au préalable me consulter sur sa praticabilité ou opportunité.

Je ne pourrais me plaindre d'une augmentation du tarif que pourrait nécessiter l'accroissement ou le développement des ressources de la province, mais ce que je tiens à dire c'est que je prétends n'être pas privé de mon droit à une compensation, que cette augmentation ait pour cause la guerre ou toute autre calamité publique.

Pour tenir la promesse que j'ai faite à mon associé je signerai, bien qu'en protestant, les conditions sur lesquelles on insiste,—quitte à voir ensuite ma juste protestation mise de côté. J'eusse préférer, cependant, signer un contrat qui n'eut exigé aucune autre discussion ou changement.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

J. DOUGLAS.

L'honorable WM. McDougall,  
Etc., etc., etc.

QUÉBEC, 21 avril 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le nouveau contrat avec les propriétaires de l'asile d'aliénés de Beauport est maintenant terminé. Il a été signé par les commissaires et le Dr. Landry, le 15 du courant, et aujourd'hui par le Dr. Douglas. Je me permets aussi de vous transmettre avec la présente une lettre des médecins Douglas et Landry, au sujet de la signature du contrat, laquelle m'a été remise par le Dr. Douglas aussitôt qu'il a eu signé le dit contrat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

ALEXANDRE LEMOINE,

L'honorable WM. McDougall,  
Secrétaire-Provincial.

Secrétaire C. A. A. B.

## ASILE D'ALIÉNÉS DE QUÉBEC.

21 avril 1865.

MONSIEUR.—Conformément à notre promesse, nous consentons à signer le nouveau contrat ; mais nous voulons qu'il soit clairement entendu que nous ne le signons que sous protêt et avec l'intention d'en appeler au conseil, à sa prochaine réunion, pour le faire reviser dans ses conditions. Nous voulons surtout demander justice pour ceux qui, l'été dernier, se sont engagés au renouvellement du contrat existant à la condition que nous prendrions des mesures pour recevoir un plus grand nombre d'aliénés de cette province.

Nous avons rempli cette condition, mais nous ne pensons pas que le soi-disant contrat qui nous est offert soit ce que l'on devait recevoir en échange.

Nous le signons que parce que nous y sommes forcés.

Votre obéissant serviteur,

J. DOUGLAS.

ALEXANDRE LEMOINE, Ecr.,  
Secrétaire, C. A. A. B., Québec.

QUÉBEC, 24 avril 1865.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli une copie du nouveau contrat passé entre les commissaires de l'asile d'aliénés de Beauport et les médecins-propriétaires de cet établissement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEXANDRE LEMOINE,  
Secrétaire, C. A. A. B.

Le vingt-unième jour d'avril de l'an de grâce mil huit cent soixante-cinq, sont personnellement comparus devant nous, soussignés, notaires publics reçus et assermentés pour le Bas-Canada et résidant en la cité de Québec ; l'honorable Louis Massue, Joseph Painchaud, Errol Boyd Lindsay, Alexandre Benjamin Sirois, Daniel McGie et Joseph Bowles, écuiers, tous de la dite cité de Québec, et commissaires de l'asile d'aliénés de Beauport agissant en cette qualité et au nom de Sa Majesté, d'une part ;

Et James Douglas, du lieu appelé La Canardière, dans la paroisse de St.-Roch de Québec, et Jean Etienne Landry, de la dite cité de Québec, écuiers, seuls possesseurs et propriétaires du dit asile d'aliénés de Beauport et surintendants médicaux d'icelui, de l'autre part, lesquelles parties ont convenu ensemble des conditions suivantes, savoir :

Considérant que par un contrat dûment fait et exécuté devant Lemoine et son confrère, notaires, le seizième jour de mai de l'an de grâce mil huit cent cinquante-sept, les surintendants médicaux et propriétaires du dit asile d'aliénés de Beauport se sont chargés de l'entretien d'aliénés dans le dit asile aux termes et conditions particulièrement spécifiées dans le présent ;

Considérant que les dits propriétaires du dit asile ont récemment fait de grands changements dans l'asile actuel et commencé à de grands frais la construction d'un nouvel asile dans le voisinage dans le but de pouvoir loger commodément les aliénés dont le nombre va en augmentant ; qu'ils ont demandé que la durée de leur dite convention fut prolongée et qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur en conseil de vouloir bien sanctionner la prolongation de la dite convention ou contrat selon les clauses, charges et conditions ci-après stipulées.

Par les présentes, nous, dits notaires, attestons que la durée de la dite convention ou contrat du seizième jour de mai, mil huit cent cinquante-sept, est et sera prolongée pour une période de huit ans, à compter du premier jour de mai prochain, sujet aux amendements, clauses, réserves et restrictions ci-après mentionnées, savoir :—

Le nombre des aliénés qui logeront dans l'asile sera élevé de quatre cents—chiffre actuellement prescrit—à cinq cent cinquante comme minimum, et à six cent cinquante comme maximum.

Les édifices maintenant en voie de construction formeront partie de l'établissement, et seront prêts à être occupés avant que le nombre des aliénés ait atteint le chiffre ci-dessus mentionné.

Les propriétaires du dit asile devront fournir un logement convenable à ces aliénés, lequel logement sera disposé de manière à rencontrer l'approbation des inspecteurs de prisons, d'asiles, etc.

Un médecin-visiteur sera nommé par Son Excellence le gouverneur-général, et son traitement sera à la charge des dits commissaires de l'asile, lesquels en prendront le montant sur les sommes que leur devra et payera de temps à autre le gouvernement.

Le traitement du dit médecin-visiteur sera de huit cents piastres par année, payable par trimestre, et de la même manière que se paient les comptes des propriétaires.

La nomination du médecin-visiteur ne libérera pas les propriétaires de l'obligation d'avoir pour le dit asile un médecin-interne.

Les devoirs du dit médecin-visiteur seront spécifiés par Son Excellence le gouverneur-général, et l'entrée de l'asile lui sera permise en tout temps et dans toutes ses parties, de même qu'aux dits commissaires et inspecteurs de prisons, d'asiles, etc.

Le médecin-visiteur fera rapport au gouverneur-général de l'état de l'asile, et son rapport une fois approuvé les propriétaires devront se conformer à ses recommandations.

Sur la recommandation des dits inspecteurs et pour que l'établissement soit bien aéré, des changements seront faits à tout édifice maintenant employé pour les aliénés ou qui le sera par la suite.

Le gouvernement aura le droit, s'il le juge à propos, d'acquérir en tout temps le dit asile et ses dépendances moyennant une somme fixée par des arbitres.

Les dits propriétaires ne pourront rien réclamer du gouvernement dans le cas de changement du tarif.

Les dits propriétaires ou aucun d'eux ne pourront transporter ni vendre leur part dans la dite convention ou contrat par les présentes amendé à aucune personne quelconque sans avoir au préalable obtenu le consentement du gouverneur-général, et dans le cas de décès des dits propriétaires ou d'aucun d'eux, ou leurs héritiers, n'auront pas le droit de devenir partie au dit contrat en remplacement du dit ou des dits propriétaires décédés sans le consentement exprès du gouverneur-général, et si ce consentement est refusé, alors les propriétaires de telles parts les vendront ou pourront vendre à toute personne ou personnes quelconques, pourvu que celle choisie et désireuse de les acheter puisse être acceptée par le gouverneur-général, et dont le consentement à cet effet sera nécessaire.

Tout tel transport ou vente faite sans ce consentement ne sera pas valide pour le gouvernement, qui pourra *ipso facto* mettre fin au dit contrat dès qu'il le jugera à propos.

La rémunération que donnera le dit gouvernement provincial pour les aliénés logés dans l'asile restera la même qu'aujourd'hui, savoir : treize chelins et neuf deniers par semaine pour chaque aliéné.

Et, finalement, les dits propriétaires seront tenus et par les présentes ils s'obligent d'observer et remplir toutes et chacune des clauses, conditions et obligations consenties par eux en vertu de la dite convention du seizième jour de mai mil huit cent cinquante-sept, relative à la pension, l'habillement et l'entretien des aliénés confiés à leur soin, et généralement à tout ce qui pourra être jugé nécessaire quant à leur soin, confort et sûreté.

Fait et passé en la dite cité de Québec, en l'étude d'Edward O'Brien, l'un de nous dits notaires, l'an et jour en premier lieu mentionnés sous le numéro deux cent soixante-huit.

En foi de quoi, les dites parties agissant en leur qualité susdite, ont après lecture faite des présentes, conformément à la loi, apposé leur signature à icelles en présence de nous, dits notaires soussignés.

(Signé,)

LOUIS MASSUE,  
 JOSEPH PAINCHAUD,  
 ERROL BOYD LINDSAY,  
 DANIEL MCGIE,  
 ALEXANDRE BENJAMIN SIROIS,  
 JOSEPH BOWLES,  
 JAMES DOUGLAS,  
 JEAN ETIENNE LANDRY,  
 CHARLES LESPÉRANCE,  
 Notaire Public.  
 EDWARD O'BRIEN,  
 Notaire Public.

Voir copie de l'original demeuré en mon étude.  
 EDWARD O'BRIEN,  
 Notaire Public.

QUÉBEC, 1er juin 1865.

L'honorable WM. MCDUGALL,  
 Secrétaire-Provincial.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que nous avons aujourd'hui transféré cent dix hommes aliénés de l'ancien au nouvel asile, et que nous sommes prêts à recevoir de nouveaux malades s'il plaît au gouvernement de nous en envoyer.

Ces cent dix aliénés occupent une des ailes du nouvel établissement.

Vû la distribution que nous avons faite des malades dans l'ancien édifice, nous pouvons recevoir des aliénés des deux sexes.

J'ai l'honneur d'être,  
 Monsieur,  
 Votre très-humble et obéissant serviteur,  
 (Signé,) J. E. E. LANDRY.

QUÉBEC, 30 décembre 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous dire que comme procureur de mon père, James Douglas, M. D., j'ai vendu les deux tiers de son intérêt dans l'asile d'aliénés de Québec à François Elzéar Roy, M.D., et l'autre tiers à J. E. E. Landry, M.D., lesquels se sont engagés à remplir ses obligations envers le gouvernement en vertu du contrat du mois d'avril dernier.

Je vous prie en conséquence de vouloir bien obtenir le consentement de Son Excellence à cette vente, et de faire en sorte que les nouveaux propriétaires scient substitués au Dr. Douglas dans le contrat.

J'ai l'honneur d'être,  
 Monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 JAMES DOUGLAS, Junior,

A l'honorable WILLIAM MCDUGALL,  
 Secrétaire-Provincial.

QUÉBEC, 2 janvier 1866.

L'honorable HECTOR L. LANGEVIN,  
 Solliciteur-Général, Bas-Canada.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que l'un des ci-devant propriétaires de l'asile des aliénés de Beauport, le Docteur James Douglas, a vendu au docteur

François Elzéar Roy, l'un des soussignés, les deux tiers de tout ce qu'il possédait dans cet établissement, et l'autre tiers au Dr. Landry, son associé. Les Drs. Landry et Roy soussignés sont donc aujourd'hui les seuls propriétaires du dit asile, et ils ont l'honneur, conformément à cette clause du contrat qui accompagne la présente, de solliciter du gouvernement que leur établissement continue d'être ce qu'il a été par le passé, et que le Dr. Roy, l'un des soussignés, soit à la place du Dr. Douglas.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très-humbles serviteurs,

JAMES DOUGLAS, Junior,  
 Pour JAMES DOUGLAS,  
 J. E. E. LANDRY,  
 FRANÇOIS ELZÉAR ROY.

EXTRAIT.

Les dits propriétaires ou aucun d'eux ne pourront transporter ni vendre leur part dans la dite convention ou contrat par les présentes amendé, à aucune personne quelconque sans avoir au préalable obtenu le consentement du gouverneur-général, et dans le cas de décès des dits propriétaires ou d'aucun d'eux, ou leurs héritiers, n'auront pas le droit de devenir parties au dit contrat en remplacement du dit ou des dits propriétaires décédés sans le consentement exprès du gouverneur-général, et si ce consentement est refusé, alors les propriétaires de telles parts les vendront ou pourront vendre à toute personne ou personnes quelconques, pourvu que celle choisie et désireuse de les acheter puisse être acceptée par le gouverneur-général, et dont le consentement à cet effet sera nécessaire.

Ce qui précède est un extrait fidèle d'un certain contrat passé entre les commissaires de l'asile d'aliénés de Beauport et les docteurs Douglas et Landry, le vingt-et-unième jour d'avril mil huit cent soixante-cinq.

Québec, 2 janvier 1866.

(Signé,)

ALEXANDRE LEMOINE,  
 Secrétaire C. A. A. B.

*In re* ASILE D'ALIÉNÉS DE BEAUPORT.

MONTRÉAL, 3 janvier 1866.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que le docteur Douglas et le docteur Landry annoncent que l'un d'eux, le docteur Douglas, a vendu à l'autre le tiers de son droit de propriété dans l'asile d'aliénés de Beauport, et les deux autres tiers au docteur François Elzéar Roy, de la cité de Québec; qu'en vertu d'une clause de contrat entre les propriétaires de cet asile et le gouvernement aucune telle vente ne doit avoir lieu et effet sans la sanction du gouverneur, et que les dits propriétaires et le docteur François Elzéar Roy prient que cette sanction soit accordée.

Le soussigné recommande, en conséquence, que l'assentiment et la sanction de Son Excellence l'administrateur soient accordés à la dite vente.

(Signé,)

HECTOR L. LANGEVIN,  
 Solliciteur-Général, B.-C.

*Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé en conseil par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement le six janvier 1866.*

Vû la lettre datée du 2 du courant de James Douglas, junior, agissant au nom de son père, le docteur James Douglas, et déclarant que ce dernier a vendu au Dr. Roy les deux tiers de son intérêt dans l'asile d'aliénés de Beauport, et l'autre tiers à son associé J. E. E. Landry, et demandant que conformément au contrat passé entre les commissaires de l'asile de Beauport et les docteurs Douglas et Landry le 21me jour d'avril 1865, Votre Excellence en conseil donne son assentiment à la vente et transport en question, le comité,

sur la recommandation de l'honorable solliciteur-général du Bas-Canada, est d'avis que cette vente soit sanctionnée.

(Certifié,)

WM. H. LEE,  
Greffier du Conseil Exécutif.

OUTAOUAIS, 9 janvier 1866.

MESSIEURS.—J'ai l'honneur de vous informer que conformément à la demande contenue dans la lettre (en date du 13 décembre dernier) du révérend James Douglas, junior, agissant au nom de son père, il a plu à Son Excellence le gouverneur-général en conseil de donner son assentiment à la vente faite par le Dr. James Douglas des deux tiers de tous ses droits et intérêts dans l'asile d'aliénés de Beauport au Dr. François Elzéar Roy, l'autre tiers au Dr. J. E. E. Landry.

J'ai l'honneur, etc.,

ETIENNE PARENT,  
Sous-Secrétaire.

Aux docteurs JAMES DOUGLAS,  
J. E. E. LANDRY,  
FRANÇOIS ELZÉAR ROY.

QUÉBEC, 16 février 1866.

MONSIEUR,—Le trente décembre dernier, j'ai eu l'honneur de vous informer par lettre de la vente de l'intérêt de mon père dans la propriété de l'asile d'aliénés de Québec, et de demander que Son Excellence voulut bien substituer les noms des nouveaux propriétaires à la place du sien dans le contrat, mais de cette lettre je n'ai reçu aucune réponse.

La seule information que j'aie eue du consentement du gouvernement se trouve dans la réponse à une lettre collective adressée par les docteurs Landry et Roy et moi à l'honorable solliciteur-général, laquelle réponse a été envoyée sous couvert au docteur Landry, et qui, comme de juste, la garde par devers lui.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES DOUGLAS,  
Junior.

L'honorable WM. MCDUGALL,  
Secrétaire-Provincial.

OUTAOUAIS, 19 février 1866.

MONSIEUR,—La meilleure réponse qui, je crois, puisse être faite à votre lettre du 16 février, est de vous envoyer un double de la lettre adressée aux docteurs Douglas, Landry et Roy, en réponse à leur lettre collective du neuf ultimo.

Rév. JAMES DOUGLAS.

QUÉBEC, 30 décembre 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous dire que comme procureur de mon père, James Douglas, M. D., j'ai vendu les deux tiers de son intérêt dans l'asile d'aliénés de Québec à François Elzéar Roy, M. D., et l'autre tiers à J. E. E. Landry, M. D., lesquels se sont engagés à remplir ses obligations envers le gouvernement en vertu du contrat du mois d'avril dernier.

Je vous prie en conséquence de vouloir bien obtenir le consentement de Son Excellence à cette vente, et de faire en sorte que les nouveaux propriétaires soient substitués au Dr. Douglas dans le contrat.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A l'hon. WILLIAM MCDUGALL,  
Secrétaire-Provincial.

JAMES DOUGLAS,  
Junior

# RAPPORT

DU

# SURINTENDANT DE L'EDUCATION

DU

# HAUT-CANADA,

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1865.

---

*[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, ce rapport n'est pas imprimé en français.]*

(No. 46.)

## REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, demandant un état indiquant le montant des deniers dépensés par le gouvernement jusqu'à ce jour pour le havre de Port Stanley, et sur le chemin de gravier de London et Port Stanley avec les dates des différents octrois.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 19 juillet 1866.

---

(No. 47.)

## REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, datée du 25 juillet, demandant copies de toutes correspondances, ordres en conseil, et règlements généralement, relatifs au prélèvement et à la perception des péages sur le canal de la Baie de Burlington; aussi, un état des recettes et dépenses totales sur le dit canal pendant les dix années dernières.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 30 juillet 1866.

---

(No. 48.)

## REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, demandant copies des papiers relatifs aux réclamations d'avocats représentant la couronne auprès de la cour du banc de la Reine.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 30 juillet 1866.

---

[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, les documents ci-dessus ne sont pas imprimés.]

(No. 49.)

## REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, datée du 18 ultimo, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et Richard Pope, agent des mines de St. François de la Beauce.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 30 juillet 1866.

---

(No. 50.)

## REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, datée du 18 ultimo, demandant des informations relatives à certaines opérations des commissaires du havre de Montréal.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 30 juillet 1866.

---

(No. 50.)

## REPONSE

A une adresse de l'honorable Conseil Législatif, datée du 15 juin 1866, demandant copie de certains actes des commissaires du havre de Montréal.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 25 juin 1866.

---

[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, les documents ci-dessus ne sont pas imprimés.]

(No. 50.)

## REPONSE

A une adresse de l'honorable Conseil Législatif, datée du 10 juillet 1866, demandant copies des minutes des délibérations des commissaires du havre de Montréal à leur assemblée du 18 janvier 1866.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 18 juillet 1866.

---

(No. 51.)

## REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, datée du 18 juillet 1866, demandant copie de tous papiers, documents et témoignages dans l'enquête faite sur les causes de la suspension de la Caisse d'Economie de St. Roch.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 7 août 1866.

---

[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, les documents ci-dessus ne sont pas imprimés.]

## R E P O N S E

A une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 25 ultimo, le priant de faire mettre devant cette Chambre un "Etat détaillé, indiquant la dépense se rattachant au Bureau des examinateurs des candidats au service civil, encourue par le pays depuis 1857, le nombre de réunions tenues par ce bureau, le nombre de candidats qui se sont présentés à l'examen, le nombre de ceux qui ont obtenu des certificats de qualification, le nombre et les noms de ceux qui ont obtenu de l'emploi public, et les émoluments attachés à leurs places, les noms de ceux qui ont été employés au service public temporairement ou permanemment, et qui n'ont jamais reçus de certificats de qualification du dit bureau d'examineurs, le temps pendant lequel ces personnes ont été employées et les émoluments attachés à leurs places respectives."

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 14 août 1866.

### BUREAU DES EXAMINATEURS DES CANDIDATS AU SERVICE CIVIL.

OTTAWA, 3 août 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, datée du 13 ultimo, et, en réponse à vos questions, j'ai à vous informer que :

1° Les dépenses du bureau des examinateurs des candidats au service civil, depuis 1857, a été de \$200 par année pour le salaire du secrétaire du bureau, ainsi qu'une somme dont je ne puis établir exactement le montant—mais n'excédant pas plus de \$15 à \$16 par année pour la papeterie.

2° Il y a eu deux réunions du bureau chaque mois durant la période ci-dessus.

3° Le nombre des candidats qui se sont présentés pour être examinés durant la même période est de 741, et le nombre de ceux à qui des certificats de qualification ont été accordés est de 600.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur,

E. A. MEREDITH,  
Président par intérim.

A l'Hon. Secrétaire Provincial.

*Liste des employés nommés permanemment ou temporairement depuis l'année 1857 ; distinction faite de ceux qui ont obtenu des certificats de qualification du bureau des examinateurs des candidats au service civil, de ceux qui n'en ont pas obtenu, et indiquant la date de leurs nominations et les émoluments attachés à leurs places respectives.*

SECRETARIAT.

J. M. TETU.—Nommé temporairement en 1862 à \$2.50 par jour ; nommé perma-

nemment en 1863 à un salaire de \$1,200 par année, et ensuite augmenté à \$1,240 par année. Certificat de qualification obtenu le 23 mars 1863.

M. L. AMOUROUX—Nommé temporairement le 5 mai 1862 à \$2.50 par jour. N'a pas de certificat de qualification.

E. BROUSSEAU—Nommé temporairement le 20 janvier 1864 à \$2.50 par jour. N'a pas de certificat de qualification.

ALFRED HECTOR—Nommé temporairement en février 1863 à \$2.50 par jour. Certificat, daté le 28 mars 1864. A quitté le département le 31 mai 1866.

HENRY J. MORGAN—Nommé temporairement le 19 novembre 1864 à \$2.50 par jour. Certificat, daté 20 mars 1860.

#### DÉPARTEMENT DES FINANCES.

C. J. ANDERSON—Nommé le 16 novembre 1858, à \$1,400 par année.

R. W. BAXTER, do 16 février 1858, à \$1,000 do

P. C. RYAN, do 5 mars 1860, à \$ 680 do

E. S. WILSON, do 16 avril 1863, à \$1,000 do

W. H. BLACKMORE, do 1er juin 1865, à \$ 700 do

H. A. JONES, do 5 mai 1865, à \$ 500 do

J. A. TORRANCE, do 1er avril 1865, à \$1,200 do

Tous permanents. Les trois premiers ont obtenu des certificats.

#### DIVISION DES DOUANES.

WM. BELL—Nommé le 5 octobre 1859, à \$800 par année.

J. F. BROWN do 1er mai 1865, à \$900 do

JAS. C. AUDY, do 9 avril 1866, à \$500 do

Tous permanents et ont des certificats.

#### BUREAU DE L'AUDITION.

JOHN SIMPSON, assistant-auditeur, nommé le 8 août 1865, à \$2,400 par année.

THOMAS D. TIMS, second teneur de livre, nommé le 8 septembre 1858, à \$1,600 par année.

ARTHUR HARVEY, commis des statistiques, nommé le 15 avril 1862, à \$1,300 par année.

J. H. JARVIS, commis de 2e classe, nommé le 27 avril 1862, à \$1,000 par année.

JOHN HALE, commis de 4e classe, nommé le 1er août 1865, à \$500 par année.

A l'exception de M. Simpson, tous ont des certificats.

#### BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF.

W. HORACE LEE, nommé en janvier 1862 ; salaire \$500. A un certificat.

#### DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

A. J. CAMBIE, caissier et commis des brevets, \$1,240 par année.

C. C. NEVILLE, commis, \$980 par année.

S. FERLAND, archiviste-général, \$900 par année.

CHS. LESPERANCE, assist. inspecteur des agences, \$680 par année.

THS. NESBITT, surnuméraire, \$730 par année ; temporaire.

E. D'AUTEUIL, do \$730 do de

Les personnes ci-dessus ont obtenu des certificats de qualification.

H. CASGRAIN, permanent depuis septembre 1866, assist. commis des brevets, \$680.

JAS. W. O'BRIEN, do 1862, commis, \$686.

DAVID ROUTIER, temporaire, 1er juin 1861, commis, \$730.

E. TETU, do février 1864. do \$730.

Les personnes ci-dessus n'ont pas obtenu de certificats de qualification,

## DÉPARTEMENT DU RECEVEUR-GÉNÉRAL.

F. LEWIS—Nommé le 13 janvier 1858. Comptable et teneur de livres. Certificat spécial, 26 octobre 1857, recommandé comme très-efficace à la tenue des livres, etc. Payé jusqu'au 30 novembre 1863 \$2.50 par jour; 1er décembre 1863, salaire fixé à \$1,200 par année, maintenant, en vertu de l'acte du service civil, \$1,280 par année.

F. HUNTER—20 mars 1858. Comptable et teneur de livres. Certificat spécial pour la tenue des livres, etc. Les mêmes émoluments que ceux de M. Lewis.

G. M. SHERWOOD—13 avril 1861. Commis temporaire. Certificat 27 mai 1861. Payé \$2 par jour jusqu'au 31 août 1862, et démis.

J. B. H. NEIVE—15 septembre 1861. Commis temporaire. Certificat 23 septembre 1861: Même traitement que M. Sherwood, et alors démis. Nommé commis en vertu de la loi des timbres le 1er avril 1865, au salaire de \$1,000 par année, par ordre en conseil.

G. M. JARVIS—12 mars 1862. Commis temporaire. Certificat 28 janvier 1858. Payé \$2 par jour, jusqu'au 26 avril 1862, et alors nommé dans le bureau de l'audition.

## DÉPARTEMENT EN LOI DE LA COURONNE, HAUT-CANADA.

JOHN STUART, Avocat, depuis le 1er septembre 1863, à \$800 par année.

CHARLES DRINKWATER, depuis le 1er mai 1864, à \$973.33 par année.

Ils n'ont pas obtenu leur certificat de qualification.

## DÉPARTEMENT EN LOI DE LA COURONNE, BAS-CANADA.

M. L. W. SIGOTTE, nommé le 1er septembre dernier, à \$1,000 par année. N'a pas de certificat de qualification.

## DÉPARTEMENT DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL DE LA MILICE.

*A qui des certificats de qualification du bureau des examinateurs ont été accordés.*

GRANT SEYMOUR, commis de 1re classe, a servi 5 ans et trois mois dans le département; salaire \$1,200.

F. X. LAMBERT, commis, a servi 6 ans et 7 mois dans le département; salaire \$1,100.

GEO. SAERWOOD, do 1 an et 5 mois do do \$ 900.

CYRILLE JUNOT, do 6 ans et 7 mois do do \$ 660.

T. C. LAROSE, do 4 ans do do \$ 600.

*Ceux qui n'ont pas obtenu de certificats du bureau des examinateurs.*

THOS. WILY, surintendant en chef des provisions, servi 4 ans — mois dans le département; salaire, \$1,400.

E. GÉLINAS, commis de 1re classe, a servi 1 an et 8 mois dans le département; salaire \$1,200.

C. HERBERT O'MEARA, commis de 1re classe, a servi 6 ans et 4 mois dans le département; salaire 1,200.

D. MCLENNAN, commis, a servi 3 ans et 9 mois dans le département, salaire \$800.

T. R. BOULET, do 2 ans et 3 mois do do \$600.

F. X. HUOT, commis temporaire, a servi 1 an et 8 mois dans le département; salaire \$2 par jour.

EDWARD HESTER, commis temporaire, a servi 2 mois dans le département; salaire \$2 par jour.

NOTE.—Ce département n'étant pas sous l'autorité de la loi du service civil, il n'est pas nécessaire que les personnes nommées aient des certificats.

(No. 53.)

## REPONSE

A une adresse de l'honorable Conseil Législatif, datée le 1er août 1866, demandant un état des deniers empruntés au gouvernement par la ville de Sorel.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 19 juillet 1866.

---

(No. 54.)

## REPONSE

A une adresse de l'honorable Conseil Législatif, datée le 12 juillet 1866, demandant un état des dépenses encourues par la Maison de la Trinité de Montréal pour le service des bouées en 1865 et 1866.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 19 juillet 1866.

---

[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, les documents ci-dessus ne sont pas imprimés]

# REPONSE

A une adresse de l'honorable Conseil Législatif, datée le 7 septembre 1865, demandant des informations relatives à l'indemnité seigneuriale aux townships.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 12 juin 1866.

ETAT des deniers payés aux municipalités suivantes, à compte de l'indemnité seigneuriale, en vertu des statuts refondus du Canada, chapitre 83, sections 99 et 109.

| Année  | Nom de la municipalité.                       | Montant.  |
|--------|-----------------------------------------------|-----------|
|        |                                               | \$ cts    |
| 1862.. | Arthabaska et Drummond.....                   | 1,800 00  |
|        | Somerset et Halifax Nord et Sud.....          | 500 00    |
|        | Winslow Sud.....                              | 400 00    |
|        | Whitton, Marston et Hampden.....              | 200 00    |
|        | Halifax Nord.....                             | 200 00    |
|        | Wolfstown.....                                | 250 00    |
|        | Acton.....                                    | 250 00    |
|        | Ruxton.....                                   | 250 00    |
|        | Milton.....                                   | 300 00    |
| 1863.. | Pontiac.....                                  | 13,130 00 |
|        | L'Avenir.....                                 | 1,057 29  |
|        | Wickham.....                                  | 366 60    |
|        | Wexford.....                                  | 420 00    |
|        | Rawdon.....                                   | 1,127 40  |
|        | Kilkenny.....                                 | 912 00    |
|        | Chertsey.....                                 | 551 80    |
|        | Wotton.....                                   | 519 80    |
|        | St. Camille.....                              | 291 60    |
|        | Chester Est.....                              | 914 40    |
|        | Upton N. E.....                               | 1,000 00  |
|        | St. Etienne.....                              | 821 60    |
|        | St. Germain de Grantham.....                  | 1,000 00  |
|        | Ste. Agnès, pour le township de De Sales..... | 200 00    |
|        | Ste. Adèle.....                               | 957 80    |
|        | St. Boniface.....                             | 606 00    |
|        | St. Jérôme.....                               | 495 00    |
|        | St. Sauveur.....                              | 284 40    |
|        | Beresford.....                                | 380 00    |
|        | St. Caliste de Somerset Sud.....              | 1,558 80  |
|        | Saguenay.....                                 | 200 00    |
|        | St. Julienne de Rawdon.....                   | 756 00    |
|        | Ixworth.....                                  | 470 40    |
|        | Woodbridge.....                               | 300 00    |
|        | Cathcart, augmentation de Kildare.....        | 994 20    |
|        | St. Gabriel de Brandon.....                   | 821 40    |
|        | Bégon et Denonville.....                      | 219 00    |
|        | Hunterstown.....                              | 426 60    |
|        | St. Ambroise de Kildare.....                  | 656 70    |

## ETAT des deniers payés aux municipalités suivantes, etc.—(Suite.)

| Année   | Nom de la Municipalité.                                      | Montant.  |
|---------|--------------------------------------------------------------|-----------|
|         |                                                              | \$ cts.   |
| 1863... | Ashford.....                                                 | 450 00    |
|         | Montminy.....                                                | 360 00    |
|         | Whitworth.....                                               | 372 00    |
|         | Viger.....                                                   | 657 00    |
|         | Ripon et Hartwell.....                                       | 539 40    |
|         | St. Gabriel de Brandon.....                                  | 821 40    |
|         | Markham.....                                                 | 1,058 40  |
|         | Garthby et Strafford.....                                    | 412 80    |
|         | Fournier.....                                                | 166 20    |
|         | St. Ulric, Township de Matane.....                           | 329 40    |
|         | McNider.....                                                 | 741 00    |
|         | Settrington.....                                             | 324 00    |
|         | Callière.....                                                | 163 80    |
|         | Hinchinbrooke.....                                           | 1,635 00  |
|         | St. Norbert d'Arthabaska.....                                | 443 00    |
|         | St. Ambroise de Kildare.....                                 | 10,432 40 |
| 1865... | Halifax Sud.....                                             | 471 00    |
|         | Leeds et Thetford.....                                       | 565 00    |
|         | Halifax Nord.....                                            | 494 00    |
|         | Nelson.....                                                  | 215 00    |
|         | Dundee.....                                                  | 416 00    |
|         | Elgin.....                                                   | 214 00    |
|         | Hemingford.....                                              | 801 00    |
|         | Cleveland.....                                               | 383 00    |
|         | Wotton.....                                                  | 306 00    |
|         | Hull.....                                                    | 742 00    |
|         | St. Louise.....                                              | 17 00     |
|         | St. Onésime d'Ixworth.....                                   | 157 00    |
|         | Brompton.....                                                | 142 00    |
|         | Melbourne et Gore de Brompton.....                           | 413 00    |
|         | Mann.....                                                    | 158 00    |
|         | St. Camille.....                                             | 97 00     |
|         | Bristol.....                                                 | 404 00    |
|         | Ile du Calumet.....                                          | 210 00    |
|         | Litchfield.....                                              | 209 00    |
|         | Melbourne.....                                               | 48 00     |
|         | Port Daniel.....                                             | 231 00    |
|         | Hope.....                                                    | 198 00    |
|         | Cox.....                                                     | 432 00    |
|         | New Richmond.....                                            | 302 00    |
|         | Maria.....                                                   | 364 00    |
|         | Shoolbred.....                                               | 146 00    |
|         | Viger.....                                                   | 219 00    |
|         | Godmanchester.....                                           | 441 00    |
|         | Clarendon.....                                               | 466 00    |
|         | Sheen.....                                                   | 78 00     |
|         | Ile des Allumettes.....                                      | 303 00    |
|         | Carleton.....                                                | 200 00    |
|         | Waltham.....                                                 | 80 00     |
|         | Bégon.....                                                   | 41 00     |
|         | Bury.....                                                    | 198 00    |
|         | Onslow et Aldfield.....                                      | 359 00    |
|         | St. Anicet.....                                              | 634 00    |
|         | Franklin.....                                                | 310 00    |
|         | Chichester.....                                              | 108 00    |
|         | Barnston.....                                                | 620 00    |
|         | Restigouche.....                                             | 104 00    |
|         | St. Aubert de L'Islet.....                                   | 40 00     |
|         | Buckingham.....                                              | 483 00    |
|         | Tudsham.....                                                 | 353 00    |
|         | Lochaber.....                                                | 420 00    |
|         | Aylmer, Portland, Ripon et Hartwell, Lowe et Buckingham..... | 984 00    |
|         | Hereford.....                                                | 73 00     |
|         | West Frampton.....                                           | 324 00    |
|         | St. Antoine.....                                             | 112 00    |
|         | Hamilton.....                                                | 262 00    |
|         | Portage du Fort.....                                         | 148 00    |
|         | Newport, Ditton, Chesham, Clinton et Auckland.....           | 80 00     |

ETAT des deniers payés aux municipalités suivantes, etc.—(Suite.)

| Année   | Nom de la Municipalité.    | Montant.           |
|---------|----------------------------|--------------------|
|         |                            | \$ cts.            |
| 1865... | Forsyth.....               | 155 00             |
|         | St. Modiste.....           | 126 00             |
|         | Wickham.....               | 122 00             |
|         | Métapédia.....             | 62 00              |
|         | Aylmer.....                | 173 00             |
|         | St. Cajetan d'Armagh.....  | 130 00             |
|         | Templeton.....             | 529 00             |
|         | Aylwin.....                | 70 00              |
|         | Wakefield.....             | 185 00             |
|         | Eardley.....               | 201 00             |
|         | Danville.....              | 699 09             |
|         | Wright.....                | 102 00             |
|         | Garthby et Strafford.....  | 137 00             |
|         | Mansfield.....             | 100 00             |
|         | Frampton Est.....          | 189 00             |
|         | Barford.....               | 140 00             |
|         | Lambton.....               | 176 00             |
|         | St. George de Windsor..... | 233 00             |
|         | Winslow, Nord.....         | 323 00             |
|         | Broughton.....             | 335 09             |
|         | Hemmingford.....           | 801 00             |
|         | Shenley.....               | 43 00              |
|         | St. Boniface.....          | 200 00             |
|         | Denonville.....            | 40 00              |
|         |                            | <b>\$65,891 80</b> |

(No. 56.)

## REPONSE

A une adresse de l'honorable Conseil Législatif, datée le \_\_\_\_\_ ;  
demandant la correspondance et les documents au sujet des droits de douane  
sur certains instruments d'agriculture.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,

1866.

---

(No. 57.)

## REPONSE

A une adresse de l'honorable Conseil Législatif, datée 6 septembre 1865 ; deman-  
dant copie de la correspondance relative aux cours des commissaires des  
petites causes pour la paroisse de St. Norbert d'Arthabaska.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,

Ottawa, 12 juin 1866.

---

(No. 58.)

## REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, du 8 courant ; demandant copies de  
toutes lettres ou documents concernant l'omission des noms de J. N. Tremblay  
et H. Barker, écuiers, de la paroisse de St. Bernard de Lacolle de la dernière  
liste des commissaires pour la décision sommaire des petites causes pour cette  
paroisse.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,

9 août 1866.

---

[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, les docu-  
ments ci-dessus ne sont pas imprimés.]

(No. 59.)

## REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 16 septembre 1865; demandant un état détaillé des deniers provenant de la vente d'immeubles, en vertu de l'acte de partage 20 Victoria, chapitre 65, et appartenant à des enfants inconnus ou à des absents, indiquant combien des dits deniers ont, de temps à autre, été placés en débetures du fonds d'emprunt municipal provincial consolidé, ou en effets publics consolidés canadiens, ou en tous autres effets publics, et indiquant le montant placé et non placé le 1er juillet 1865, et le taux de l'intérêt reçu en provenant.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
10 août 1866.

---

(No. 60.)

## REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 16 septembre 1865; demandant copie de certaines statistiques judiciaires des diverses cours de loi et d'équité dans le Haut-Canada depuis 1849, jusqu'à la date de la présente réponse.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
10 août 1866.

---

[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, les documents ci-dessus ne sont pas imprimés.]

## RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative du 8 courant, demandant copie du rapport du commissaire nommé pour s'enquérir des pertes encourues sur la frontière de Missisquoi, en raison de la dernière invasion des Féliens, et la correspondance et des documents qui s'y rattachent.

Par ordre,

WM. McDOUGALL,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
Ottawa, 14 août 1866.

OTTAWA, 21 juin 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une commission vous nommant pour faire enquête sur les déprédations, etc., faites par les Féliens dans le district de Bedford. Vous voudrez bien en accuser réception.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) E. P.

Joshua Chamberlin, Ecuier,  
Frelighsburg,  
Comté Missisquoi, B. C.

FRELIGHSBURG, le 23 juin 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 21 courant, et de la commission qui me nomme pour faire enquête sur les déprédations causées par les Féliens dans le district de Bedford ; je vous informe de plus que j'ai déjà pris les mesures préliminaires à cet égard.

J'ai l'honneur, etc.,  
(Signé,)

J. CHAMBERLIN.

E. Parent, Ecuier,  
Assistant Secrétaire,  
Ottawa.

FRELIGHSBURG, le 9 juillet 1866.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour qu'il soit soumis à Son Excellence le gouverneur-général, mon rapport sur les pertes occasionnées par les Féliens dans le district de Bedford durant le mois de juin dernier ; j'y ai joint un état des réclamations qui m'ont été présentées et procès-verbal des séances de la commission.

J'ai, en même temps, l'honneur de vous adresser mon compte pour les frais de la dite commission, avec pièces justificatives.

J'ai l'honneur, etc.,  
(Signé,)

J. CHAMBERLIN,  
Commissaire.

A l'hon. Wm. McDougall,  
Secrétaire-Provincial,  
Ottawa.

A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron, Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et pour la Province du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles. etc., etc., etc.

Le soussigné nommé commissaire pour s'enquérir des déprédations commises, etc., par les Fénéiens dans le district de Bedford, a l'honneur de faire rapport :—

Que le soussigné eut l'honneur, par commission revêtue du grand sceau de la province et datée du dix-neuvième jour de juin en l'année mil huit cent soixante-six, d'être nommé par Son Excellence commissaire pour s'enquérir des déprédations, vols et autres attentats commis par certaines personnes, se disant Fénéiens, dans le district de Bedford, et de constater autant que possible la valeur des biens mobiliers ou immobiliers détruits, volés ou ravagés.

Qu'aussitôt après réception de cette commission le commissaire fit donner avis public à tous les intéressés, les invitant à lui adresser leurs réclamations sans retard, à Frelighsburg, dans le dit district, les priant de dresser ces réclamations en termes succints, en indiquant d'une manière détaillée le montant des dommages et pertes.

Que 102 réclamations furent, en conséquence, soumises au commissaire ; le montant réuni de ces réclamations était \$18,232 08.

Que les réclamations les plus considérables étaient celles des commerçants et marchands du village de Frelighsburg, dans la paroisse de St. Armand Est et de Pigeon Hill, dans la paroisse de St. Armand Ouest, du dit district de Bedford.

Le système adopté par le commissaire pour régler les réclamations de ces derniers a été le suivant : déclaration sous serment du montant de leur fonds de commerce à l'époque de l'invasion ; du montant des ventes depuis cette époque avec un état détaillé, autant que possible, des pertes occasionnées par les Fénéiens ; copie de ces déclarations a ensuite été soumise à des personnes compétentes qui ont été chargées d'examiner le fonds de commerce alors en magasin, les factures et ventes d'après les livres du réclamant et de faire rapport au commissaire.

Pour les autres réclamations telles que dommages aux propriétés, pertes de chevaux ou autres pertes semblables, le commissaire a nommé des personnes compétentes pour s'assurer autant que possible du montant des dégâts et pertes.

Dans les cas où il y avait possibilité de recouvrer les biens perdus ou volés, le commissaire à tout fait en son pouvoir pour opérer ce recouvrement, puis en a fait remise aux intéressés après en avoir déduit le montant de leurs réclamations.

Toutes les réclamations ont été enregistrées sous serment.

Chaque réclamation a été conservée séparément, avec les preuves à l'appui, et le commissaire à l'honneur de vous en adresser le dossier ainsi que le procès-verbal des séances de la commission.

Après avoir recueilli toutes les preuves qu'il a pu se procurer, le soussigné a l'honneur de faire rapport à Son Excellence que le montant des dommages causés dans le district de Bedford au mois de juin dernier, par les Fénéiens, se monte à la somme de quinze mille quatre cent soixante-trois piastres et quatre-vingt-trois centins, montant qui doit être réparti comme suit entre les dits réclamants :—

1. A James Burke, de Frelighsburg, aubergiste, \$354 70.
2. A Oren B. Kemp, do agent des terres de la couronne, \$61 44.
3. A Robert Thompson, de St. Armand Ouest ; cultivateur, \$164.
4. A Landsberg, Holmes et Cie., Frelighsburg, commerçants, \$3,731 96.
5. Delle. Elizabeth Titmore, de St. Armand Est, \$19 70.
6. A Andrew Kirkpatrick, de Frelighsburg, charpentier, \$43.
7. A Peter Desmarais, de St. Armand Est, cultivateur, \$50.
8. A Roger Tyler, de St. Armand Est, cultivateur, \$30.
9. A Adam Oliver, de Pigeon Hill, commerçant, \$935 72.
10. A Peter Desmarais, junior, de St. Armand Est, journalier, \$100.
11. A Delinda Kelton, veuve de feu Anson Kemp, de Frelighsburg, \$23.
12. A Henry Cowan, de St. Armand Est, journalier, \$25 50.
13. A Patrick Desmarais, de St. Armand Est, journalier, \$16.

14. A Calvin Webb, de Frelighsburg, journalier, \$30.
15. A Edward Titemore, de St. Armand Est, cultivateur, \$216.
16. A Henry Shults, junior, de St. Armand Est, cultivateur, \$42.
17. A Leonard Titemore, de St. Armand Est, carossier, \$97 50.
18. A Charlotte Yates, ditto, veuve de feu Samuel Dorwin, \$20.
19. A Robert Oliver, de Frelighsburg, ferblantier, \$92 55.
20. A Joseph Goodhue, de St. Armand Est, journalier, \$10.
21. A Nelson Vincin, de St. Armand Centre, cultivateur, \$44.
22. A Humphrey Chadburn, de Frelighsburg, aubergiste, \$55.
23. A Frederick J. Parker, de do., percepteur de douanes, \$141 15.
24. A James Yates, de St. Armand Est, cultivateur, \$20.
25. A Allen Spooner, de do., cultivateur, \$40.
26. A Abel Hurlbut, de Frelighsburg, bourgeois, \$23 45.
27. A Charles S. Reynolds, de St. Armand Est, cultivateur, \$217.
28. A Anson J. Kemp, de Frelighsburg, commerçant, \$48.
29. A Joseph Fortin, ditto, \$8.
30. A Esther Buck, de St. Armand Est, veuve de feu Truman Buck, \$120.
31. A Sally A. Stone, ditto, veuve de feu Barney Hitchcock, \$17 80.
32. A Nelson E. Benoit, de Frelighsburg, photographe, \$84 50.
33. A Hiram Vaughan, de St. Armand Ouest, forgeron, \$14.
34. A Mary Ann Eccles, ditto Est, veuve de feu Stephen Rychard, \$79 65.
35. A Rodney Holden, do. do., cultivateur, \$44.
36. A George Titemore, do. do., cultivateur, \$27.
37. A Joseph Verner, de Frelighsburg, tailleur, \$23 70.
38. A James Eccles, de St. Armand Est, cultivateur, \$38.
39. A Joseph Hebert, ditto, \$48 24.
40. A John Walker, junior, de Frelighsburg, commerçant, \$2081 37.
41. A Augustus Vandewaters, de St. Armand Est, cultivateur, \$67.
42. A Olivier Benoit, de Frelighsburg, carossier, \$12 30.
43. A Lester Reynolds, de St. Armand Est, \$224.
44. A John Toof, ditto, cultivateur, \$80.
45. A Abram Titemore, ditto, cultivateur, \$16 59.
46. A Daniel Johnson, ditto, médecin botaniste, \$80.
47. A George U. Wells, de Frelighsburg, douanier, \$28.
48. A Anthony Godard, de St. Armand Est, cultivateur, \$26 70.
49. A William S. Baker, de Frelighsburg, tanneur, \$50.
50. A Thomas Schoolcraft, de St. Armand Est, cultivateur, \$3 70.
51. A Levi Hunt, ditto, cultivateur, \$11.
52. A François Brault, de Frelighsburg, tanneur, \$27.
53. A Eléazer Evans, de St. Armand Ouest, cultivateur, \$47 88.
54. A Charles Hawk, cultivateur, et Margaret M. Hawk, ditto \$78 06.
55. A Anson Martindale, ditto, cultivateur, \$11.
56. A Philip H. Krans, de St. Armand Est, cultivateur, \$5.
57. A James W. Toof, ditto, cultivateur, \$364 80.
58. A la succession de feu Oren J. Kemp, de Frelighsburg, écuyer, \$31 20.
59. A James H. Smith, ditto, commerçant, \$2,050.
60. A William W. Pattison, ditto, commerçant, \$1,065 08.
61. A Charles Street, de St. Armand Ouest, cultivateur, \$350.
62. A Orvil et Charles Fisher, tous deux de Stanbridge, dans le dit district, journaliers, \$11 20.
63. A Horatio N. Lager, de St. Armand Est, cultivateur, \$25 40.
64. A James Westover, ditto, cultivateur, \$50.
65. A Joseph S. Colby, de St. Armand Est, cultivateur, \$23 50.
66. A William Hubbard, ditto, cultivateur, \$24.
67. A Delle. Cynthia A. Gagways, Frelighsburg, \$10.
68. A Thomas B. Carpenter, de Pigeon Hill, aubergiste, \$283 52.
69. A Orange L. Titemore, de St. Armand Ouest, cultivateur, \$20.
70. A William P. Krans, ditto, cultivateur, \$5.

71. A Andrew Lacasse, de la paroisse de St. Armand Est, cultivateur, \$6.
72. A William S. Holsapple, ditto, cultivateur, \$16 75.
73. A Noah Sager, de Pigeon Hill, commerçant, \$298 58.
74. A William M. Butler, cultivateur, et Catherine Butler, de St. Armand Ouest, \$160.
75. A John M. Sager, ditto, cultivateur, \$19 85.
76. A E. Bradshaw Peckham, agent de G. F. M. Marsh, de St. Armand Centre, aubergiste \$70.
77. A Dille. Persis B. Ferguson, de Pigeon Hill, \$10.
78. A Palmer Gardiner, de St. Armand Ouest, cultivateur, \$6.
79. A Arlin Martindale, ditto, cultivateur, \$22.
80. A William Thomson, ditto, bourgeois, \$78.
81. A Caspar B. Hibbard, de St. Armand Est, cultivateur, \$18 75.
82. A Alonzo Lavitt, ditto, cultivateur, \$10.
83. A George R. Marvin, de Frelighsburgh, bourgeois, \$34.
84. A Bingham Krans, ditto, commis marchand, \$5.
85. A Oren Holden, ditto, cultivateur, \$18 25.
86. A Abram Lagrange, de St. Armand Est, cultivateur, \$10.
87. A Alonzo R. Harris, de Stanbridge, cultivateur, \$20.
88. A Isaac Currier, de St. Armand Est, journalier, \$12.
89. A Whitman S. Hibbard, ditto, agriculteur, \$24.
90. A Anne Lagrange, ditto, commerçant, \$8 80.
91. A Peleg Spencer, ditto, cultivateur, \$5.
92. A William Lavery, ditto, tailleur, \$4 40.
93. A Whitman Reynolds, ditto, cultivateur, \$20.
94. A Jonathan Knapp, ditto, cultivateur, \$36 50.
95. A Niles M. Evans, de St. Armand Ouest, \$19.
96. A George W. Hartwell, de St. Armand Est, journalier, \$20.
97. A William J. Draper, ditto, cultivateur, \$28.
98. A Elijah Rowell, de Frelighsburg, médecin, \$25.
99. A Henry G. Hoyt, de St. Armand Ouest, bourgeois, \$57 39,
100. A Charles W. McKenny, de ditto, cultivateur, \$8.
101. A Artemas Holden, ditto, cultivateur \$37 65.
102. A George L. Rhicard, ditto, cultivateur, \$35.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

J. CHAMBERLIN,  
Commissaire.

Frelighsburg, 9 juillet 1866.